



HAL
open science

Histoire de la gouvernance des communs dans l'habitat participatif

Gaétan Fustec

► **To cite this version:**

Gaétan Fustec. Histoire de la gouvernance des communs dans l'habitat participatif. Sociologie. Nantes Université, 2023. Français. NNT : 2023NANU4044 . tel-04597575

HAL Id: tel-04597575

<https://theses.hal.science/tel-04597575v1>

Submitted on 3 Jun 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THESE DE DOCTORAT

NANTES UNIVERSITÉ

ECOLE DOCTORALE N° 604

Sociétés, Temps, Territoires

Spécialité : « Épistémologie, histoire des sciences et des techniques »

Par

Gaëtan Fustec

« Histoire de la gouvernance des communs dans l'habitat participatif. »

Thèse présentée et soutenue à l'Université de Nantes, le 19 Juin 2023.

Unité de recherche : Centre François Viète (UR 1161)

Rapporteurs avant soutenance :

Alain Michel
Guy Tapie

Professeur à l'Université d'Evry / Université. Paris-Saclay
Professeur à l'École Nationale d'Architecture et de Paysage de Bordeaux

Composition du Jury :

Présidente :

Chris Younès

Professeure émérite à l'ENSA Paris-la-Villette,
et professeure à l'École Spéciale d'Architecture (Paris)

Examineurs :

Alain Michel
Guy Tapie

Professeur à l'Université d'Evry / Université. Paris-Saclay
Professeur à l'École Nationale d'Architecture et de Paysage de Bordeaux

Dir. de thèse :

Stéphane Tirard

Professeur à l'Université de Nantes

Titre : Histoire de la gouvernance des communs dans l'habitat participatif.

Mots clés : Habitat participatif, Associationnisme, Communs, Action collective, Écologie.

Résumé : L'habitat participatif peut être envisagé comme un représentant de la famille des objets techniques appelés habitats associatifs. Cette désignation apparaît en 1978 dans les écrits d'un groupe de recherche du Collège Coopératif animé par Claude Vienney dans la continuité des travaux d'Henri Desroche. Elle désigne alors les projets d'habitats autogérés, les coopératives d'habitants mais aussi des choses plus anciennes telles que les sociétés taisibles. Estimant pertinent de resituer ainsi l'habitat participatif dans la continuité d'une histoire des associations habitantes, cette thèse se propose de le faire au travers de l'étude des modalités d'auto-organisation qu'instituent entre eux les participants de ces projets.

Au travers de deux monographies, l'une consacrée à la communauté personnaliste des Murs Blancs, l'autre, à la Maison des Jardies, elle s'attache à décrire les différentes manières par lesquelles des personnes parviennent à coordonner leur action collective. Partant du cadre de la gouvernance des communs qu'Elinor Ostrom identifiait à une contribution à l'art de s'associer tocquevillien, on montre que Tocqueville semblait alors s'inspirer de l'art d'associer que Fourier avait inventé tant pour résoudre le problème de l'association domestique que celui du ravage des communaux. Ayant posé la question de la nature technique de ces modalités d'auto-organisation, cette thèse conclut à la réponse positive au titre où différentes communautés de praticiens impliquées dans ces projets agissent afin de transmettre ce bagage à la postérité.

Title: A history of the governance of commons in the French co-housing movement.

Keywords: Cohousing, Art of association, Commons, Collective action, Climate change.

Abstract: Cohousing can be seen as a subset of a type of technical objects called associative habitats. This designation appeared in 1978 in the writings of a research group led by Claude Vienney from the Collège Coopératif in the continuity of the works of Henri Desroche. It then designates projects such as "habitats autogérés" or housing cooperatives but also older things such as "sociétés taisibles". Regarding this inclusion of modern cohousing in the continuity of a history of housing associations as relevant; this thesis proposes to do so through the study of the self-organization arrangements that the participants of these projects institute among themselves. Through two monographs, one on the personnalist community of Les Murs Blancs, the other on La Maison des Jardies, it describes the different ways in which people manage to coordinate their collective action.

Starting from the framework of the governance of the commons that Elinor Ostrom identified as a contribution to the tocquevillian art of association, we give evidence that, to some degree, Tocqueville has been influenced by the original art of association that Charles Fourier had invented to solve the problem of domestic association and through it, to undo the damage caused by the "morcellement" of the communal lands. Having asked the question of the technical nature of these cohousing self-organization arrangements, this thesis concludes with a positive answer on the basis that different communities of practitioners involved in these projects act to transmit this culture to posterity.

HISTOIRE DE LA GOUVERNANCE DES COMMUNS DANS L'HABITAT PARTICIPATIF

Résumé

L'habitat participatif peut être envisagé comme un représentant de la famille des objets techniques appelés habitats associatifs. Cette désignation apparaît en 1978 dans les écrits d'un groupe de recherche du Collège Coopératif animé par Claude Vienney dans la continuité des travaux d'Henri Desroche. Elle désigne alors les projets d'habitats autogérés, les coopératives d'habitants mais aussi des choses plus anciennes telles que les sociétés taisibles. Estimant pertinent de resituer ainsi l'habitat participatif dans la continuité d'une histoire des associations habitantes, cette thèse se propose de le faire au travers de l'étude des modalités d'auto-organisation qu'instituent entre eux les participants de ces projets. Au travers de deux monographies, l'une consacrée à la communauté personnaliste des Murs Blancs, l'autre, à la Maison des Jardies, elle s'attache à décrire les différentes manières par lesquelles des personnes parviennent à coordonner leur action collective. Partant du cadre de la gouvernance des communs qu'Elinor Ostrom identifiait à une contribution à l'art de s'associer tocquevillien, on montre que Tocqueville semblait alors s'inspirer de l'art d'associer que Fourier avait inventé tant pour résoudre le problème de l'association domestique que celui du ravage des communaux. Ayant posé la question de la nature technique de ces modalités d'auto-organisation, cette thèse conclut à la réponse positive au titre où différentes communautés de praticiens impliquées dans ces projets agissent afin de transmettre ce bagage à la postérité.

Mots clés :

Habitat Participatif, Autogestion, coopération, copropriété, personnalisme, Fraisse, La Maison des Jardies, gouvernance, Unité d'action, communauté, taisible, communs, techniques, phalanstère, Désordres climatiques, écologie, autonomie, M.H.G.A, Art de l'association, Ostrom, Tocqueville, Guislain, architecture, Vienney, Kerspern, Murs Blancs, Mounier, Fourier

A HISTORY OF THE GOVERNANCE OF COMMONS IN THE FRENCH CO-HOUSING MOVEMENT

Abstract

Cohousing can be seen as a subset of a type of technical objects called associative habitats. This designation appeared in 1978 in the writings of a research group led by Claude Vienney from the Collège Coopératif in the continuity of the works of Henri Desroche. It then designates projects such as "habitats autogérés" or housing cooperatives but also older things such as "sociétés taisibles".

Regarding this inclusion of modern cohousing in the continuity of a history of housing associations as relevant; this thesis proposes to do so through the study of the self-organization arrangements that the participants of these projects institute among themselves. Through two monographs, one on the personnalist community of Les Murs Blancs, the other on La Maison des Jardies, it describes the different ways in which people manage to coordinate their collective action. Starting from the framework of the governance of the commons that Elinor Ostrom identified as a contribution to the tocquevillian art of association, we give evidence that, to some degree, Tocqueville has been influenced by the original art of association that Charles Fourier had invented to solve the problem of domestic association and through it, to undo the damage caused by the "morcellement" of the communal lands.

Having asked the question of the technical nature of these cohousing self-organization arrangements, this thesis concludes with a positive answer on the basis that different communities of practitioners involved in these projects act to transmit this culture to posterity.

Keywords:

cohousing, self-management, cooperation, condominium, personnalism, Fraisse, La Maison des Jardies, Governing the commons, Unity of action, community, taisible, commons, technics, phalanstery, History of Climate Change, ecology, autonomy, M.H.G.A, Art of association, Ostrom, Tocqueville, Mounier, Vienney, Kerspern, Murs Blancs, architecture, Guislain, Fourier

Centre François Viète

UFR Sciences et Techniques – 2 rue de la Houssinière - BP 92208 – 44322 NANTES CEDEX 3

Excuses et remerciements

Cette thèse a duré un peu plus de 8 ans. C'est beaucoup trop long. Une telle période d'isolement a pesé lourdement tant sur mon équilibre psychique et ma vie sociale que sur celles de mes proches. La liste des personnes que je dois remercier ici est donc proportionnellement longue.

Ces remerciements vont d'abord :

À Laëtitia Cerutti, pour notre vie partagée jusqu'à aujourd'hui, pour tes nombreuses relectures et finalement pour le simple fait d'avoir réussi à me supporter durant ces 8 années. À mes parents, Armelle et Alan Fustec, pour votre soutien continu. À mes deux frères, Nathan et Timothée Fustec pour la curiosité qui a motivé vos relectures et vos remarques.

Ils vont ensuite à :

À Yohan Pavec, pour tes relectures et nos discussions autour des thèmes de cette thèse. À Betsy Bescher, Rachel Auger et Benjamin Perenou pour votre voisinage social. À Jean-Louis Simonin, pour ta relecture.

À Bérengère Chrétien-Mayeur, pour ta relecture de l'ensemble du manuscrit, pour tes suggestions qui ont contribué à rendre cette thèse plus lisible qu'elle ne l'était mais aussi pour cette inoubliable visite du Familistère de Guise accompagnée de feu ton grand-père, Jacques Chrétien (1926-2016), dessinateur et ingénieur retraité des usines Godin.

À Pierre Urbain pour m'avoir parlé de tes cours en sciences politiques sur la gouvernance des communs et m'avoir communiqué ton mémoire de master qui abordait cette même thématique dans le contexte de l'habitat participatif.

À Yann Asset, pour ton aide technique inestimable avec Latex. Grâce à toi, chacune des versions du fichier .tex de cette thèse a pu faire l'objet d'une sauvegarde et d'un archivage chronologique dans l'instance Gitlab du serveur d'Electric Dragons.

Mais aussi à Lambert, Sophie, Françoise et Raymond pour vos ultimes corrections orthographiques.

D'autres remerciements vont à mes collègues et aux chercheurs du Centre François Viète (CFV). Ils vont notamment :

Aux trois directeurs qui se sont succédé à sa direction entre 2013 et 2022 ; Stéphane Tirard, Scott Walter et Pierre Tessier. À Jenny Boucard, à Anaïs Durand, mais aussi aux doctorants et jeunes docteurs qui furent mes contemporains au sein du laboratoire. Je remercie plus spécifiquement ici

Anaël Marrec, pour son accusation de positivisme épistémologique ; (je plaide non coupable) mais aussi Marine Carrère, pour toutes nos discussions sur le féminisme, Nuit Debout et l'influence de l'oligarchie médiatique sur le cours des élections présidentielles de 2017.

Ma gratitude va enfin à toutes les personnes qui ont pris ou qui continuent de prendre part au développement du mouvement de l'habitat participatif et avec lesquelles j'ai été amené à travailler au cours de cette recherche. Des remerciements plus particuliers s'imposent néanmoins pour : Daniel Jaunas, qui m'a signalé l'existence de la résidence des Murs Blancs tout en évoquant les rapports historiques vraisemblables entre ce projet et le Mouvement de l'Habitat Groupé Autogéré (M.H.G.A).

Les membres d'EHG, et notamment Cécile Viallon, Michel Broutin et Pierre-Yves Jan, pour leurs connaissances, la documentation, les contacts et toute l'aide inestimable qu'ils ont pu apporter en vue de la réalisation de cette recherche. Je remercie infiniment aussi Jacqueline Lorthiois, pour tous les documents d'archives, le temps et les souvenirs précieux qu'elle a gracieusement partagés. Je remercie de la même façon Françoise Arquillère, Didier Mallard, Sylvain Kerspern et Brigitte Bouvier, pour leurs propres documents d'archives. Nos remerciements vont en outre aux résidents des Jardies, et parmi eux, Camille et Yves Delagausie (1937-2010), Bernard et Geneviève Hourdin ; Claude, Olga et Margot Guislain, Jacques (1931-2016) et Toinon Bidermann ainsi que Denis Thomas.

Cette gratitude va également aux membres de l'Association des Amis d'Emmanuel Mounier (AAEM). Notamment :

À Jean-François Petit, pour ta relecture et les suggestions apportées à ma monographie des Murs Blancs. À Bernard Comte, Yves Roullière, Maria Villela-Petit, Patrick Bizot-Espiard et François Denoël.

Je remercie à nouveau Stéphane Tirard d'avoir accepté de reprendre la direction de cette thèse.

Homages

Je consacre finalement quelques lignes à la préservation de la mémoire des personnes qui suivent :

- Jacques Chrétien. 1926-2016
- Jacques Bidermann. 1931-2016
- Simone Debout-Oleszkiewicz. 1919-2020
- Pierre-Yves Jan. 1955-2022
- René Schérer. 1923-2023

Je tiens tout particulièrement ici à saluer Olga Guislain (1927-2020) dont le décès survient malheureusement avant l'achèvement de ce travail. Je place mon espérance dans le fait que la

retranscription de l'interview réalisée et révisée avec elle en 2018 suffira tant à restituer la richesse de son témoignage qu'à lui rendre hommage.

Anecdote de doctorant

Nous sommes à Guingamp, lors de la "*Marche Pour Le Climat*" du 16 Mars 2019, c'est l'après-midi. Je tiens un stand sans prétentions où j'ai l'occasion de parler de l'habitat participatif avec des inconnus. Plusieurs personnes se succèdent, certaines captivées par le sujet et d'autres simplement curieuses de savoir de quoi il s'agit. Certains demandent s'ils peuvent enregistrer une vidéo de la conversation, d'autres notent simplement les références des livres d'où je tire quelques exemples pour illustrer la définition. De tout ces échanges très ordinaires, l'un semble toutefois réussir à résumer quelque chose d'intéressant sur le sujet. Je tente donc, de mémoire malheureusement d'en restituer ici la saveur même si les mots n'étaient pas exactement ceux-là :

Vielle dame : Et vous, vous parlez de quoi ?

Doctorant : Sur les habitats participatifs ! Un habitat participatif en gros, c'est comme une copropriété mais dans laquelle les gens sont d'accords pour être en copropriété. Ça peut-être, par exemple, un projet où une dizaine de familles qui se connaissent déjà et qui vont décider de s'organiser pour faire construire un immeuble sur mesure. Dans cet immeuble, elles auront chacune des appartements qui leur appartiendront personnellement mais en plus elles vont aussi se mettre d'accord pour faire que certaines parties du bâtiment puissent être utilisées en commun par tous les membres. Ça peut-être une salle commune où encore ... (commence à chercher ses mots en réaction au regard de suspicion de son interlocutrice).

Vielle dame : (sur le ton de la moquerie) Non non ! Ce genre de chose ça ne peut pas marcher vous savez. Les gens n'arrivent jamais à se mettre d'accord... Il y a toujours quelque chose qui ne va pas ...

Doctorant : C'est vrai que ça peut être difficile. Par contre je vous assure que ça existe. Regardez, j'ai un livre avec des photos de plusieurs projets qui fonctionnent comme ça depuis quelques années ...

Vielle dame : (Jette un coup d'oeil au livre mais reste incrédule). Mais non ça n'existe pas ! Ça n'a rien à voir. Allez, au revoir monsieur.

A.D.E.L.S

Association Pour la Démocratie et l'éducation Locale et Sociale.

A.R.C.A.D.E

L'association Arcade : Atelier de Recherche et de Réalisation pour la Qualité de l'Architecture et de l'Environnement.

AAEM

Association des Amis d'Emmanuel Mounier.

ALUR

Loi sur l'urbanisme rénové.

ANIL

Agence Nationale pour l'Information sur le Logement.

C.A.U.E

Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement.

C.R.E.D.O.C

centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie.

E.N.S.A

École Nationale Supérieure d'Architecture.

EELV

Europe Écologie les Verts.

EHG

Éco Habitat Groupé.

FCPE

La Fédération nationale des conseils de parents d'élèves des écoles laïques.

G.A.M

Les Groupe d'Action Municipale.

G.R.H.A

Groupe de Recherches sur l'Habitat Associatif.

J.E.C

Jeunesse Étudiante Chrétienne.

MHGA

Mouvement de l'Habitat Groupé Autogéré.

P.C.F

Parti Communiste Français.

P.R.G

Parti radical de Gauche.

P.S Parti Socialiste.

P.S.U

Parti Socialiste Unifié.

R.E.C

Revue des Études Coopératives.

RNHP

Rencontre Nationales de l'Habitat Participatif.

S.C.C.C

Société Civile Coopérative de Construction.

S.C.I

Société Civile Immobilière.

S.C.I.A

Société Civile Immobilière d'Attribution.

U.N.E.F

Union Nationale des Étudiants de France.

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	iii
Avant-Propos	v
Excuses et remerciements	v
Hommages	vi
Anecdote de doctorant	vii
Acronymes	ix
Table des matières	xi
Liste des tableaux	xix
Table des figures	xxi
1 Introduction	1
1.1 Émergence du mouvement français de l’habitat participatif	4
1.2 Historique de l’expression	6
1.3 Définitions de l’habitat participatif	7
1.3.1 La définition militante	7
1.3.2 La définition juridique	9
1.3.3 Définition méthodologique	10
1.3.4 L’habitat participatif envisagé comme l’une des formes d’habitats associatifs	14
1.4 Problématique	16
Un paradoxe	16
Supputations sur l’explication de ce paradoxe.	17
Formulation d’une problématique	21
Objection anticipée : Quel est le rapport entre l’habitat associatif et l’écologie ?	24
1.5 Composition du mémoire de thèse	25
Première partie : Développements méthodologiques et historiques	26
Seconde et troisième parties : Monographies de projets chronologiquement successifs	27
Conclusions	28
1.6 Sources mobilisées	28
1.6.1 Travaux en SHS sur l’habitat participatif	29
1.6.2 Publications notables sur l’habitat participatif	31
1.6.3 Référencement des opérations réalisées en France entre 1967 et 2016.	32
1.6.4 Interviews semi-directifs	33

1.6.5 Fonds d'archives consultés	34
1.6.6 Groupe de recherches sur l'habitat associatif	35
1.6.7 Portraits biographiques.	36
I L'art de l'association	37
2 Élaboration d'un cadre méthodologique	39
2.1 Principes épistémologiques	41
2.1.1 Une théorie pragmatiste de la signification	41
2.1.2 La généalogie cognitive des représentations	42
2.2 La gouvernance des communs	47
2.2.1 Elinor Ostrom et l'École de Bloomington	47
2.2.2 Governing The Commons	47
2.2.3 L'auto-gouvernance dans le contexte de l'habitat	60
2.3 En quoi la gouvernance des communs relève de l'art de l'association?	62
2.3.1 L'art de l'association des Ostrom	63
2.3.2 L'art de l'association de Tocqueville	65
2.3.3 Tocqueville lecteur de Fourier	70
2.3.4 Premières références à l'art de s'associer chez Tocqueville	73
2.3.5 Contre-arguments possibles	74
2.3.6 Premiers écrits publiés de l'École Sociétaire sur l'art d'associer.	75
2.3.7 Tocqueville l'adversaire politique de Victor Considerant	77
2.3.8 L'art de l'association des fouriéristes	84
2.3.9 Récapitulatif sur l'art de l'association	88
2.4 L'art, c'est-à-dire la technique	95
2.4.1 La technique chez Mauss	96
2.4.2 Technique d'association domestique	100
2.4.3 Distinction entre une perspective technique sur l'action collective et le point de vue "technocratique" sur l'organisation.	106
2.4.4 Les institutions envisagées à la manière d'artefacts	108
2.4.5 Transmission d'un patrimoine technique	110
3 L'art d'associer les ménages	111
3.1 L'art d'associer les ménages et la propriété en participation dans le fouriérisme.	113
3.2 Révolution industrielle et gestion du territoire	114
3.2.1 Angleterre : Le mouvement des enclosures	115
3.2.2 France : réformes du droit de la propriété	117
3.3 La notion d'association dans l'oeuvre de Charles Fourier	123
3.3.1 Éléments biographiques concernant la révolution	123
3.3.2 L'association : le principe qui conduisait à la solution de tous les problèmes politiques.	124
3.3.3 Les racines de l'opposition au libéralisme.	125
3.3.4 La propriété en participation n'est pas la communauté des biens.	128
3.3.5 L'empirisme de Fourier dans l'étude des formes d'associations	130
3.4 L'art d'associer les ménages à la gestion des communaux	131
3.4.1 L'art d'associer vise l'unité d'action	131
3.4.2 Le Phalanstère	131
3.4.3 Unité d'action et duplicité d'action	133

3.4.4	La gestion des communaux et du territoire	140
3.5	La propriété en participation	149
3.5.1	La composition de la propriété	150
3.5.2	L'association commerciale en participation	152
3.5.3	Différentes acceptions du mot participation	154
3.5.4	Propriété en participation et restauration climatérique	160
3.6	Détérioration Matérielle de la Planète	164
3.6.1	Réception des arguments de Fourier	168
3.6.2	Ni l'État, ni le marché ... dans "Détérioration Matérielle de la Planète" ?	170
3.7	Conclusions sur la propriété en participation	171
II	Première monographie : La Communauté Personnaliste	175
4	Le projet du Centre Esprit. 1934-1945	177
4.1	Introduction	179
4.1.1	Sources consultées	181
4.2	La revue Esprit : 1929-35	182
4.2.1	Le Congrès de Font-Romeu et la fondation de la revue	184
4.2.2	La méthode d'unanimité	184
4.2.3	Le personnalisme	186
4.2.4	Moyens d'action spirituels	188
4.2.5	La communauté	194
4.3	Le projet de "Centre Esprit" d'avant-guerre : 1935-1945	195
4.3.1	Les différentes activités prévues au Centre Esprit	196
4.3.2	L'école	197
4.3.3	Le plein développement de la personne	198
4.3.4	Pas en Phalanstère ... mais	199
4.3.5	Personne et lien social	200
4.3.6	Le minimum de contraintes pour un maximum de libertés	201
4.3.7	Projet d'usages en commun	202
4.3.8	Liens de généalogie cognitive	203
4.4	Organisation de l'action collective	205
4.4.1	Théorie de la firme et autonomie d'action des participants	205
4.4.2	Intégration des intérêts individuels dans les objectifs d'un plan d'action collective	206
4.4.3	Définition du projet	207
4.4.4	Dépôts des statuts	207
4.4.5	Attribution des lots et rapport du groupe avec l'architecte	209
4.5	La Guerre	210
5	Les Murs Blancs : 1945-1957	213
5.1	L'après guerre	214
5.2	Disposition des lieux	215
5.2.1	Le Pavillon Blanc	216
5.2.2	Le Pavillon Jaune	216
5.2.3	Le Pavillon Gardien et les Communs	218
5.2.4	Le parc et le potager	219
5.3	Les résidents	220

5.3.1	Dans le pavillon Blanc.	221
5.3.2	Dans le pavillon Jaune	222
5.4	La vie au Centre Esprit	224
5.5	Le montage juridique et financier	232
5.5.1	La constitution murblanquiste.	235
5.5.2	Mort et succession de Mounier	239
5.6	La résidence communautaire des Murs Blancs : 1957-1977	242
5.6.1	Les travaux d'agrandissements : 1956-1960	242
5.6.2	Domenach directeur d'Esprit : 1957	242
5.6.3	Les dimanches des Murs Blancs	243
5.6.4	La quête de proportionnalité entre la surface et le capital : 1956-1963	243
5.7	Gestion des espaces communs	244
5.7.1	Comment s'effectuent les choix collectifs ?	245
5.7.2	Conditions d'arrivée et de départ des résidents	247
5.7.3	Gouvernance des communs aux Murs Blancs	249
5.8	Conclusion : les Murs Blancs	258
III Seconde monographie : L'Habitat Groupé Autogéré		261
6	La Maison des Jardies : Montage du projet	263
6.1	Introduction	265
6.1.1	Sources consultées	266
6.1.2	Remerciements	268
6.2	1967-1972 : Origines du projet	269
6.2.1	contexte historique	269
6.2.2	Formation du groupe	270
6.2.3	La nécessité est mère de l'invention	274
6.2.4	Un architecte résident VS un architecte consultant	276
6.3	Les Résidents	281
6.4	1972-1975 : Montage et construction	284
6.4.1	Organisation de l'action collective	286
6.4.2	Démarche de programmation participative en architecture	292
6.4.3	Autres emprunts architecturaux	321
6.4.4	Montage juridique et financier suivant la méthode de Grenoble	326
6.4.5	Construction : 1973-1975	328
7	La Maison des Jardies : Vie et Organisation du groupe.	331
7.1	1975 : Entrée dans les murs	332
7.1.1	Disposition des lieux	332
7.1.2	Journées portes ouvertes	334
7.1.3	Réception dans la presse	336
7.2	Fonctionnement institutionnel du groupe	338
7.2.1	Charte des Jardies : Partie II	338
7.2.2	Procédures de choix collectifs.	339
7.2.3	Gestion de la copropriété	342
7.2.4	Résolution de conflits	349
7.2.5	Habitat groupé et bande d'enfants	352
7.3	Les espaces communs et leurs usages	354

7.3.1	Tâches d'entretien répétitives	355
7.3.2	Grandes salles communes	357
7.3.3	Atelier N°1 : Local Ronéo	360
7.3.4	Atelier N°2 : Laverie	362
7.3.5	Atelier N°3 : Menuiserie	365
7.3.6	Atelier N°4 : cave A vin	366
7.3.7	Atelier N°5 : Local de télévision	367
7.3.8	Studio de la Sous-pente	368
7.4	Activités collectives	369
7.4.1	Fêtes	369
7.4.2	Activités liées à la salle commune	372
7.5	Conclusions sur les Jardies	374
7.5.1	Conclusions des participants	374
7.5.2	Aspects techniques de l'autogestion aux Jardies	378
7.5.3	Acteurs déterminant dans la fédération d'un réseau de praticiens	383
8	De l'Habitat Groupé Autogéré à l'Habitat Participatif	385
8.1	Activités du M.H.G.A	387
8.1.1	Chronologie des activités	387
8.1.2	Le tour de France	389
8.1.3	Un livre collectif; Habitat autogéré	390
8.1.4	La revue Habitants	390
8.2	Cessation des activités entre 1985 et 1995	392
8.3	Un "Nouveau printemps de l'habitat groupé".	392
8.3.1	Internet et les associations	393
8.3.2	Crises économiques et utopies de reconstruction	395
IV	Conclusions	401
9	Conclusion générale	403
9.1	Éléments récapitulatifs	404
9.1.1	Modalités techniques d'action collective et art de l'association	404
9.1.2	Critères de définition des Techniques	405
9.1.3	Exemples de techniques d'association domestique	406
9.1.4	Démarches de patrimonialisation et patrimoine technique	413
9.2	Conclusion	424
9.2.1	Il existe des méthodes empiriquement fiables que des ménages emploient afin de s'associer	424
9.3	Discussions et perspectives	426
9.3.1	Certains éléments de ce patrimoine technique restent méconnus aujourd'hui malgré différents efforts de retransmissions.	426
9.4	Enjeux de l'étude des méthodes permettant aux résidents de s'associer	429
9.4.1	L'habitat associatif envisagé comme un moyen d'action collective	431
9.4.2	L'appropriation collective comme moyen d'un meilleur usage des biens	432
	Bibliographie	435
	Portraits biographiques	459

Référencement des projets d'habitat participatif	465
Visualisation géographique et chronologique du référencement	465
Documents d'archives	473
Liste des fonds d'archives consultés	473
Documents divers	475
Historique de la Coordination	475
La Coordination en 2013	480
Articles : Influences techniques	482
Articles parus dans le journal : La Phalange	485
English Translation P.72 "Détérioration Matérielle de la Planète"	485
Postienne. Accord de la morale et de la politique	488
Documents concernant les Murs Blancs	491
Retranscription du projet de constitution	491
Exemple de bilan comptable de la société des Murs Blancs : 31 12 1944	495
Accord amiable pour les départs	497
Oncle Paul	499
Documents concernant la Maison des Jardies	502
Photographies des Jardies	502
Influence des Murs Blancs auprès des Jardies	513
Les Hippies en Col Blanc	515
Dimension politique du groupe des Jardies	518
Identité ; La Maison des Jardies	521
C'est la lettre finale	525
Documents liés à l'histoire du M.H.G.A	528
CR de la réunion du 6.4.1979 aux Jardies	528
Étude sur les formules permettant d'associer les habitants	532
L'unité D'Habitation De Nantes-Rézé	541
Statuts de l'association A.R.C.A.D.E	543
Lettre d'invitation au G.R.H.A	543
Interviews	547
Liste des Interviews réalisés	547
Méthodologie	549
Interview de Geneviève Fraisse du 11 avril 2016	549
Interview de Jean Fraisse du 15 septembre 2016	559
La Maison du Val	559
Yves de Lagausie	561
Les réseaux	562
Les Murs Blancs	564
Interview de Bernard Hourdin aux Jardies le 03/04/2016	575
Présentation autobiographique :	575
Constitution du groupe	575
Groupe d'action municipale	576
Concept d'habitat groupé autogéré et communauté	576
Le personnalisme communautaire	577
Rapport à Mai 68	579
Conception architecturale	580
Espaces communs	582

La Charte des Jardies	583
Françoise Dolto	583
Interview de Camille de Lagausie à Montpellier le 03/02/2017	585
Présentation autobiographique	585
Montage projet des Jardies	586
Les Murs Blancs	588
Conception des parties communes	590
Activités et utilisations des espaces communs	593
Éducation des enfants	595
HLM à Chambéry	596
Travail des femmes	597
Concept habitat groupé autogéré	598
Complément de d'interview du 7/01/2018	599
Règles d'usage des espaces communs	599
Activités communes	601
Interview de Toinon Bidermann aux Jardies le 16.12.2017	604
Vie Nouvelle	604
Autres exemples de communautés	605
Genèse du projet et Constitution du groupe	605
Claude Guislain et l'architecture des Jardies.	606
Montage en indivision et mode de prise de décision.	606
Espaces communs	608
Complément d'interview du 21.12.2017	610
Interview de Olga Guislain. Aux Jardies le 16.01.2018	614
Éléments biographiques	614
Références de Guislain pour l'architecture des Jardies	616
Trame et répartition des lots	620
Sous-pente et salle commune	623
programmation participative	624
Espaces communs	626
Le MHGA	632
Indexes	635
Index des concepts	637
Index des personnes	641

LISTE DES TABLEAUX

1.1	Évènements "Jalons" ayant accompagné la construction du mouvement de l'habitat participatif entre 2008 et 2013	5
1.2	Occurrence de l'expression : "habitat participatif"	7
1.3	Champs d'études sur l'habitat participatif	30
1.4	Fonds et collections d'archives consultés.	34
1.5	Publications liées au Groupe de Recherches sur l'Habitat Associatif	36
2.1	Matrice de gains du Dilemme du Prisonnier	55
2.2	Équilibre de Nash standard dans le Dilemme du Prisonnier : La Défection réciproque	55
2.3	Synonymes d'Action Collective	59
2.4	Courte bibliographie des livres ayant mentionné l'art d'associer avant 1834	76
3.1	Résumé des exemples où Fourier estime que la forme de propriété d'un bien entraîne une divergence entre intérêt individuel et collectif.	148
3.2	Différentes acceptions de la notion de participation chez Fourier	155
4.1	Récapitulatif des objectifs des participants et de leurs contributions à la réalisation du projet.	208
5.1	Attribution des lots des Murs Blancs	248
5.2	Liste des tâches récurrentes dont l'attribution est fixe.	251
6.1	Réseaux sociaux connus des membres	273
6.2	grille des douze options commutatives	301
6.3	Parallèle entre les degrés d'appropriation de l'espace aux Jardies et aux Méquinas	322
7.1	Les différentes salles communes des Jardies	355
7.2	Les différents "Ateliers" communs des Jardies	355
7.3	Retours de participants sur leur propre projet.	376
9.1	Exemples de modalités techniques d'association dans l'habitat.	413

TABLE DES FIGURES

1.1	Nombre de nouveaux projets depuis 2003	4
1.2	statuts employés pour les projets d'habitats participatifs	10
1.3	Axe des habitats associatifs	12
1.5	Titre du "Groupe de recherches sur l'habitat associatif" tel que figurant dans le N 203 de la REC	35
2.1	Liens de généalogie cognitive identifiés entre plusieurs opérations d'immeubles de logements du 19ème siècle	44
3.1	Le Phalanstère	112
3.2	Poème contemporain du 2nd mouvement des enclosures	116
3.3	Communautés Taisibles durant l'ancien régime	120
3.4	Morcellement du domaine des grandes communautés d'agriculteurs	121
3.5	Plan du Phalanstère	132
3.6	Schéma du Corbusier faisant la comparaison entre la surface occupée au sol par une Unité d'Habitation de 1600 habitants (a) et le nombre équivalent en logement individuel. (b)	161
5.1	Le Pavillon Blanc en 1991. Plan -> 1. (Photo cf. Base Mérimée)	216
5.2	Le Pavillon Jaune en 1991. Plan -> 2. (Photos cf. Base Mérimée)	218
5.3	Le Pavillon Gardien et les communs en 1991. Plan -> 3. (Photo cf. Base Mérimée)	219
5.11	Potager des Murs Blancs	256
6.1	4 Sentier des Jardies	264
6.2	"Formation du groupe ; et si on construisait une maison ensemble ?"	274
6.3	Le groupe des Jardies	281
6.5	Graphe et description de graphe des liens de généalogie cognitive	285
6.6	Frise chronologique de la construction des Jardies.	286
6.8	Charte des Jardies.	296
6.9	Maquette du plan Masse. CF : Caisse d'archive des Jardies	299
6.10	Tableau récapitulatif des Interviews de familles Loux/Bidermann, Guislain, Hourdin et Lagausie. Source : Fonds d'Archives du M.H.G.A / E.H.G. Photothèque : Boîte de diapositives N° C1-BD1 : Groupes de voisinage. [383]	302
6.11	Seconde maquette des Jardies avec trame. CF : Caisse d'archive des Jardies	307
6.12	Schémas de la trame et des cloisons mobiles	310
6.13	Le Modulor	316

6.15	Degrés de socialisation de l'espace et modes de gestion correspondants	323
8.1	Logo du M.H.G.A	386
8.2	Chronologie des évènements organisés par le M.H.G.A entre 1977 et 1985	388
8.3	Panneaux de l'exposition itinérante présentée par Y.D.Lagausie durant le Tour de France du M.H.G.A	389
8.4	Tour de France du M.H.G.A	389
8.5	Nombre de projets achevés par ans de 1966 à 2016	397
9.1	Carre de Patrick Geddes	408
9.2	Récapitulatif des formules juridiques d'habitats autogérés	410
9.3	Schéma représentant les étapes d'un programme participatif.	412
5	Description des champs de la base de données utilisée pour le référencement des habitats participatif entre 1967 et 2016	466
6	Ces deux documents montrent que différents membres du groupe des Jardies connaissaient l'existence des Murs Blancs en 1972. Il est donc plausible que la résidence communautaire de Mounier ait pu jouer le rôle de référence ou de source d'inspiration pour eux, au moment de l'élaboration de leur propre projet.	514
7	Lettre d'invitation au G.R.H.A du Collège Coopératif	544
8	Potager des Murs Blancs	569

Usitée dès la fin des années 70, l'expression "*habitat participatif*" désigne aujourd'hui certaines opérations immobilières dans le cadre desquelles plusieurs foyers font la démarche de s'associer afin de réaliser un projet incorporant plusieurs unités de logements privatives ainsi qu'une part d'espaces communs dont les modalités d'usage et de gestion sont déterminées par les participants eux-mêmes sans intervention d'un administrateur extérieur au groupe.

En France, les opérations de ce type regroupent en moyenne entre 5 à 12 foyers. Elles mettent généralement entre 3 et 5 ans à aboutir depuis le moment où le groupe se constitue jusqu'à celui où les résidents entrent dans leurs murs. La proportion d'espaces que leurs participants s'accordent à mettre en commun y représente souvent entre 9 et 12% de l'ensemble de la surface utile des bâtiments. Il peut alors s'agir de grandes salles communes permettant l'organisation de toutes sortes d'activités associatives, festives ou culturelles. Cette liste peut également comprendre une cuisine commune, un atelier de bricolage partagé où les résidents s'accordent à mettre certains outils à la disposition du reste du groupe, une buanderie mutualisée, un jardin potager ou encore des chambres d'hôtes permettant l'hébergement de visiteurs.

À cet égard, les projets d'habitat participatif font figure d'exception tant en raison de la quantité d'espaces qui y sont mis en commun qu'en raison des modalités d'usages partagés en vue desquelles les participants souhaitent les inclure. Contrairement, en effet, à la majorité des opérations de logements collectifs conventionnelles où la proportion d'espaces communs reste généralement la plus réduite possible au titre où ces espaces n'y sont envisagés qu'à la manière de servitudes¹ nécessaires au bon fonctionnement des logements privatifs (ex : ascenseurs, digicodes, éclairage, cages d'escaliers, couloirs et caves), l'habitat participatif procède, quant à lui, d'une démarche prévoyant délibérément d'inclure une proportion significative de locaux communs destinés à être employés comme tels par le groupe.

Pour pouvoir être réalisées d'une manière qui soit et reste satisfaisante pour les personnes qui y prennent part, ces démarches de mutualisation supposent néanmoins la résolution de problématiques inhérentes à ce que nous appellerons ici, faute d'une meilleure expression, l'appropriation²

1. (CNTRL) Vocabulaire du droit. Une servitude se définit comme une : "*Charge imposée sur un immeuble (fonds servant) pour l'usage d'un immeuble (fonds dominant) appartenant à un autre propriétaire.*"

2. Appropriation : action par laquelle une chose devient propre à ... Action par laquelle une chose devient un bien

”collective” d’une même chose, ou d’un même bien, par plusieurs personnes.

Dans ces contextes, l’interdépendance des personnes qui disposent d’une prérogative équivalente pour se servir du bien qu’ils détiennent en commun implique qu’en l’absence de coordination, chacune d’elles sera susceptible de faire une utilisation du bien commun incompatible avec celles envisagées par les autres personnes. Pour cette raison dès lors, l’hypothèse d’une appropriation collective satisfaisante du point de vue de l’ensemble des associés n’est plausible qu’à la condition d’un accord continuellement renouvelé entre eux au sujet d’un plan d’action concerté permettant de concilier suffisamment leurs aspirations respectives quant à l’usage du bien commun.

Cette thèse d’histoire des techniques s’intéresse aux moyens d’organisation ayant été employés dans le contexte de projets tels que les habitats participatifs afin de résoudre la problématique que représentait pour les participants la nécessité de réaliser puis de maintenir les conditions d’une appropriation collective satisfaisante des biens qu’ils mettent en commun, compte tenu des aspirations qui motivaient chacun des associés à le faire.

La question qu’elle se propose de traiter est liée aux différentes déclinaisons d’une supposition courante et suivant laquelle les situations où des biens appartiennent simultanément à plusieurs personnes ayant chacune un droit équivalent de s’en servir sont généralement voir nécessairement la source de problèmes humains tels qu’il est à priori toujours préférable de les éviter. Suivant ce postulat par conséquent, chercher à obtenir les éventuels avantages qui pourraient en théorie résulter d’une situation de ce genre est non seulement risqué voir absurde dans la mesure où ces conditions se révéleront très certainement irréalisables en pratique.

Empiriquement toutefois, le simple fait que des projets tels que ceux que constituent les habitats participatifs puisse être réalisés semble suffire à contredire l’idée que ce postulat se vérifie toujours. Dès lors, si l’on adopte le point de vue suivant lequel les difficultés ou les problèmes qui motivent ce postulat existent mais ne sont pas absolues et qu’en outre, elles interviennent effectivement par définition dans les projets de ce type, l’une des questions susceptibles d’avoir un intérêt consiste à savoir comment les personnes qui les réalisent font pour les résoudre. À cet égard, toutefois, deux types de cas de figure pourraient exister vis-à-vis de l’interprétation à faire du postulat que nous venons d’évoquer. Dans le premier cas de figure, il n’existe pas de moyens fiables et efficaces de résoudre ces problématiques et la réalisation de ces projets relève du domaine de l’accidentel ou de l’incertain sans remettre entièrement en cause la règle générale. Dans un second cas de figure, ces moyens existent, il est donc possible de savoir -techniquement- comment s’y prendre et de fait d’avoir un bon degré de confiance dans l’obtention de l’objectif recherché.

Nous pouvons, de ce fait, reformuler notre question de la manière qui suit : est-ce que des moyens d’organisation employés dans le cadre de projets d’habitat associatif, afin de résoudre les problématiques ayant trait à l’appropriation collective de leurs biens communs, ne relèvent que du domaine de l’expérimentation et du tâtonnement ou bien est-ce que certains d’entre eux relèvent

appartenant à quelqu’un. Dans le contexte du droit des biens, le terme appropriation ne désigne généralement que le processus d’acquisition d’un bien privé. Le fait de parler d’une appropriation collective pose donc éventuellement question dans ce cadre spécifique. Toutefois, la signification précise qu’il faut ou non accorder à cette notion dépend aussi du contexte théorique dans lequel on se trouve. À cet égard, par exemple, le Code Civil définit la catégorie des choses communes (qui inclue notamment l’air, l’eau...) comme étant celles quantitativement trop vastes pour pouvoir faire l’objet d’une appropriation quelconque. Dans le contexte des travaux sur la gouvernance des communs d’Ostrom, les unités d’un système de ressources communes font l’objet d’un processus d’appropriation par plusieurs personnes.

plutôt du champ des techniques au titre où le fait d'avoir recours à ces moyens procède par exemple de l'antériorité d'un savoir-faire, de l'expérience et des connaissances pratiques partagées au sein d'une ou de plusieurs communautés de praticiens ? Autrement dit, est-il pertinent de considérer qu'il existe certains moyens empiriquement fiables et efficaces d'atteindre cette fin particulière, par exemple, dans l'éventualité où ces moyens auraient fini par faire l'objet d'une reconnaissance sociale au sein de groupes de personnes dont les activités se confrontent à des problématiques du même type ?

L'identification d'un moyen d'action à une technique dépendant notamment, selon la définition de Marcel Mauss retenue ici, de savoir si celui-ci fait ou non l'objet d'une transmission à la postérité en tant que son efficacité a fait l'objet d'une reconnaissance par les techniciens d'une tradition. Répondre à cette question suppose donc non seulement de pouvoir examiner les modalités d'organisation de tels projets mais aussi de pouvoir consulter l'histoire de ces moyens d'organisation pourvu qu'ils en aient déjà une.

Cette recherche se penche pour cette raison sur le passé du mouvement contemporain de l'habitat participatif à partir de questions, de thématiques et en faisant appel à des notions ayant trait à la gouvernance des communs. Autrement dit, aux travaux qui concernent l'étude des institutions permettant aux appropriateurs d'un système de ressources communes d'agir d'une manière suffisamment coordonnée pour pouvoir assurer la préservation de bonnes conditions d'usage de ces ressources communes.

Se replaçant hypothétiquement dans la perspective du praticien amené à choisir entre plusieurs moyens d'atteindre une fin particulière, elle estime ici pertinent de replacer le mouvement contemporain de l'habitat participatif dans la continuité d'une histoire où figurent d'autres projets à mi-chemin entre les formes strictement individuelles de logements et les expériences de communauté intégrales. Elle regroupe pour cette raison ces différents types de projets et les opérations récentes d'habitat participatif, qui n'en constituent que les exemples les plus récents, à l'intérieur d'une typologie plus vaste : celle des habitats associatifs. Cette typologie pouvant dès lors être envisagée à la manière d'une famille d'objets techniques dont les membres partagent certaines caractéristiques et dont la réalisation fera par conséquent intervenir des problématiques de même nature.

Sur la base de ces postulats, elle analyse en détails dans le cadre de monographies les modalités d'organisation et le déroulement de deux projets appartenant à cette typologie et ayant eu, par ailleurs, une influence historique significative dans le développement d'autres projets comparables. Les dates de réalisation de ces deux opérations, 1946 pour *"Les Murs Blancs"* et 1975 pour *"La Maison des Jardies"*, où l'influence de la première sur la seconde, justifient également le fait que nous puissions les présenter ici comme si elles existaient à l'intérieur d'une suite chronologique.

À travers ces monographies mais aussi à leurs périphéries, dans le contexte des chapitres historiques et théoriques qui leur sont complémentaires, elle s'attache notamment à retracer l'antériorité et la postérité pratiques des différents moyens d'organisation particuliers ayant pu y être employés. La transmission étant l'un des principaux critères sur la base duquel nous nous proposons d'établir le caractère ou non technique de ces modalités d'organisation associatives, l'enquête qui consiste à reconstituer les liens "d'influence" existant historiquement entre plusieurs objets techniques joue de ce point de vue un rôle fondamental dans notre recherche au titre où elle contribue à répondre à la question qui est son objet.

À l'issue de ce parcours historique, il nous sera alors possible de répondre à cette interrogation en fonction des observations permettant d'étayer l'hypothèse suivant laquelle certains de ces moyens d'organisation, dont la fonction intervient dans la résolution de la problématique consistant à garantir les conditions d'une appropriation collective satisfaisante des biens mis en commun dans le contexte de projets d'habitat associatif, possèdent le caractère de la technicité.

1.1 Émergence du mouvement français de l'habitat participatif

À l'échelle de la France, si l'on procède au recoupement des dates auxquelles ceux-ci ont été achevés, il est possible de remarquer qu'un petit nombre de projets d'habitat participatif commencent à (ré)³ apparaître aux alentours de l'année 2004. Le graphique ci-dessous représente, pour chaque année, le nombre d'opérations d'habitats participatifs ayant été achevées (La date retenue étant celle de l'emménagement du groupe). Une augmentation importante de ce nombre peut-être observée à partir de l'année 2010 au cours de laquelle six projets aboutissent.

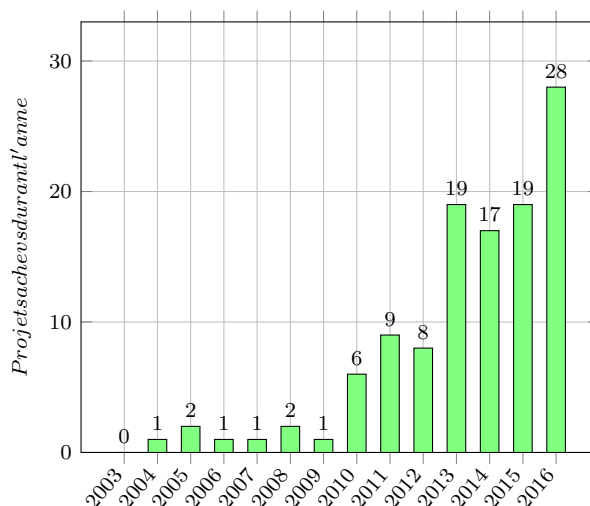


FIGURE 1.1 – Nombre de projets d'habitats participatif achevés pour chaque année depuis 2003

Le véritable processus de mobilisation des différents acteurs engagés afin de promouvoir un développement de ce type démarches ne commencera toutefois à s'amorcer qu'aux alentours de l'année 2008. Comme le relate notamment la thèse d'Émilie Cariou, [286] P.38, cette année voit par exemple une première initiative de proposition de loi, portée par l'association Habicoop et bénéficiant du soutien de personnalités politiques issues d'Europe Écologie les Verts (EELV) telles que Noël Mamère, visant à la création d'un tiers secteur de l'habitat participatif.

3. Comme nous l'évoquerons dans les chapitres suivants, si des projets de ce type ont été réalisés en France durant la période entre 1968 et 1995, notamment dans le contexte du mouvement de l'habitat groupé autogéré, la période qui s'étend de la fin des années 80 aux années 90 et s'achève au début des années 2000 voit quant à elle le déclin, la désuétude et finalement l'oubli du fait qu'il existât un jour des habitats "groupés", "partagés", "semi-communautaire" etc ...

Un mouvement national d'acteurs se fédère ensuite progressivement sur la période allant de 2008 à 2013 et prends de l'ampleur à travers ces évènements jalons :

Date	Titre	Organisateurs	Participants
2009	Forum de l'Habitat groupé à Paris	EHG	?
2009	1er forum de l'autopromotion à Vandoeuvre les Nancy	?	?
12/2009	4ème rencontre nationale des coopératives d'habitants. (Nantes)	Habicoop, GRT Ouest, Echos-Habitants	200
11/2010	Rencontres Nationales de l'Habitat Participatif de Strasbourg	Eco-Quartier Strasbourg	500
2012	Rencontres Nationales de Grenoble	Habicoop	?
10/2013	colloque international « Alter Prop »	programme ALTER-PROP	?
10/2013	Journées Portes Ouvertes de l'habitat participatif	La Coordin'action	?

TABLEAU 1.1 – Évènements "Jalons" ayant accompagné la construction du mouvement de l'habitat participatif entre 2008 et 2013

En novembre 2012, cette fédération française de l'habitat participatif reste encore informelle. Elle se compose alors de neuf associations préexistantes d'habitats alternatifs. Ces associations fondatrices se regrouperont au sein de la fédération intitulée : "*La Coordin'action nationale des associations de l'habitat participatif*" lors de l'assemblée générale constitutive ayant eu lieu le 1er juin 2013, à Lyon.

Les membres de cette nouvelle coalition, sans chercher à réduire les spécificités de leurs objectifs respectifs, reconnaissent cependant l'intérêt commun qu'elles ont à travailler de concert afin de favoriser le développement des projets d'habitat participatif dans toute la diversité des formes de projet désignés sous cette étiquette.

En octobre 2013, cette Coordin'action regroupera un total de 15 associations actives pour l'ensemble de la France. (Voir figure en annexes : P.480 .)

Entre 2012 et 2013, ayant l'ambition de faire de l'habitat participatif une véritable alternative au logement individuel, les membres de la Coordin'action entreprennent différentes démarches consistant notamment à solliciter les pouvoirs publics afin qu'ils incorporent à la législation des formes statutaires adaptées au montage de ce type de projets.

Ces démarches commenceront à porter leurs fruits dès l'année 2014 avec la promulgation de la [Loi sur l'urbanisme rénové \(ALUR\)](#).

Toutefois, celui-ci s'inscrivait, à bien des égards, dans la continuité directe d'un mouvement très semblable qui l'avait précédé. À savoir : Le Mouvement de l'Habitat Groupé Autogéré. Une fédération nationale d'association régionale, dont l'envergure avait peut-être été légèrement moins importante que la Coordin'action et qui avait été en activité entre 1977 et 1985 avant de s'essouffler en 1995.

Même si la dénomination en usage ou certaines de leurs caractéristiques superficielles peuvent différer, la typologie de ces projets n'est pas nouvelle. En 2011, dans le contexte d'une publication collective visant à présenter la démarche de l'habitat participatif, Cécile Viallon, présidente de l'association⁴ [Éco Habitat Groupé \(EHG\)](#), témoigne de l'existence et de la continuité du bagage historique associé à ces démarches habitantes. Pour elle :

« En 1975, sept ans après mai 1968, nous étions plus que jamais animés par le désir de transformer la société dans laquelle nous vivions. Nous nous sommes engagés dans la vie associative. Nous avons sympathisé avec d'autres couples et ensemble nous avons imaginé puis décidé de vivre dans un habitat adapté à notre désir de mieux vivre ensemble. Nous savions que notre cadre de vie avait une influence sur notre façon de vivre et nous avons osé l'imaginer, à l'opposé de l'individualisme qui l'entourait. Ceux d'entre nous qui étaient issus d'une famille nombreuse souhaitaient pouvoir vivre avec les autres dans une ambiance conviviale et fraternelle où l'entraide dominerait le chacun pour soi. Ensemble nous avons rêvé d'un habitat où chaque famille aurait son logement et où tous les individus pourraient vivre ensemble la vie quotidienne avec ses joies et ses peines. Les décisions concernant la vie collective, telles que l'entretien et la gestion des espaces collectifs, seraient prises au consensus. Nous voulions vivre en autogestion et ne pas laisser à d'autres le soin de décider pour nous ce que seraient nos logements. [...] Nous étions, sans le savoir, héritiers de Fourier, Proudhon et Mounier. [...] Ceci tout en continuant nos engagements familiaux, politiques, syndicaux et pour beaucoup associatifs. Nous avons renforcé nos liens d'amitiés et nos activités militantes. »

◁ Cécile Viallon, dans *"Livre Blanc de l'habitat participatif"* [292], 2011 ▷

1.2 Historique de l'expression

Le mouvement français contemporain de l'habitat participatif ne commence à se construire qu'aux alentours de 2009 et ne constitue une "personne morale" prenant la forme d'une fédération nationale qu'à partir de l'année 2013. C'est sous l'influence de cette Coordin'action que finit par se généraliser dans l'usage, l'appellation : *"habitat participatif"*. Avant cette période, d'autres termes globalement synonymes tels que *"habitat partagé"*, *"habitat groupé"*, *"habitat coopératif"*, *"habitat autogéré"*, *"Habitat solidaire"*, *"éco-habitat"* ou *"co-habitat"*, pouvaient coexister. Jusqu'en 2013 même, comme le montre les documents des associations mobilisées ; l'expression *"habitat groupé"* semble avoir été la plus fréquemment employée en France.

Seule la prépondérance dans l'usage de l'appellation *"habitat participatif"* constitue donc un fait récent.

D'un point de vue terminologique cependant, comme nous le résumons dans le tableau suivant, l'expression *"habitat participatif"* avait déjà pu être employée dès 1978. Elle désignait alors, comme c'est généralement le cas aujourd'hui, des opérations du même type que celles des *"habitats autogérés"*.

4. EHG : Eco Habitat Groupé. Il s'agit du nouveau nom que prend l'association du [Mouvement de l'Habitat Groupé Autogéré \(MHGA\)](#) suite à sa refondation en 2008. Ayant changé d'objet lors de sa refondation consécutive à 22 ans d'inactivité, EHG se positionne alors comme l'association "historique" du mouvement de l'habitat participatif.

Date	Titre	Locuteur
1978	"Montage audio-visuel [...] sur L'habitat participatif et l'habitat autogéré en Europe". Cité dans une note du MHGA [163]	Roland Mayerl
1979	L'habitat communautaire : expériences nouvelles d'habitat autogéré ou participatif [173]	Dominique Sainte-Laguë
1983	Article du N°8 la revue Habitants [200]	Bernard Gondouin (MHGA Provence)
1985	Dynamiques sociales et politiques d'attributions [215]	Paul Reynaud et Roland Turreau
1988	L'habitat participatif vers une redéfinition [220]	Bernard Kohn

TABLEAU 1.2 – Occurrence de l'expression : "habitat participatif"

Cette considération terminologique quant à l'ancienneté de l'expression "habitat participatif" est intéressante dans la mesure où elle permet de relativiser la pertinence d'une distinction de typologie à priori tranchée, entre les projets d'habitat associatif réalisés durant la période du MHGA et ceux construits plus récemment.

1.3 Définitions de l'habitat participatif

Il est utile de distinguer plusieurs définitions de l'habitat participatif. Sans être nécessairement incompatibles, ces différentes définitions interviennent dans des contextes d'usage qui leur donnent une profondeur spécifique.

On présentera tout d'abord la définition que nous appelons ici "militante" au titre où c'est celle qui fut initialement employée par les membres fondateurs de la Coordin'action.

De cette première définition découle historiquement une seconde définition "juridique" de l'habitat participatif qui figure dans le texte de la loi ALUR adoptée en 2014. Cette seconde définition ne concerne toutefois réellement que les projets réalisés à l'aide des deux nouvelles formes statutaires introduites par le texte de loi.

Nous proposerons pour cette raison une troisième définition du concept d'habitat participatif. Plus générale, cette définition "méthodologique" est celle à laquelle nous ferons le plus souvent référence dans ce mémoire.

1.3.1 La définition militante

Au cours de leur processus de fédération, les associations membres de la Coordin'action ont choisi de s'accorder entre elles sur l'usage de la dénomination "habitat participatif" qui se justifiait comme plus petit dénominateur commun permettant de désigner la spécificité des différentes formes d'habitats qu'elles avaient jusqu'ici mis en avant. Ces associations respectivement en faveur du développement soit de l'auto-promotion, des coopératives d'habitants ou des habitats groupés écologiques se reconnaissaient alors un seul véritable point commun : elles envisageaient

toutes comme étant primordiale la participation des habitants dans l'élaboration et l'évolution de leur logement. Ces problématiques d'aménagement du cadre de vie sont généralement envisagées comme relevant de la prérogative des collectivités ou des professionnels. Comme l'expliquait Bruno Parasote lors de la première *"Rencontre Nationale de l'Habitat participatif"* :

« Notre conviction est que les citoyens aux côtés des collectivités peuvent être porteurs de nouvelles réponses aux défis qui se posent à nous. Le monde associatif décrit bien cette pluralité de réponses et se déploie dans l'habitat groupé, l'autopromotion ou les coopératives d'habitants. L'ensemble de ces associations a la conviction que des citoyens peuvent se mobiliser pour créer des lieux de vie alliant mixité sociale, entraide et écologie.

Les RNHP⁵ ont également l'originalité d'être interassociatives. Dans la foulée en 2009 du 1er forum de l'autopromotion à Vandoeuvre les Nancy, du Forum de l'Habitat groupé à Paris et des rencontres nationales des coopératives d'habitants de Nantes, il nous a collectivement semblé important de rassembler nos forces en 2010 en une rencontre unique, que Strasbourg a eu l'honneur d'accueillir. »

« Bruno Parasote, *"Actes de la RNHP Strasbourg 2010"* [275], P.4 »

Cette définition sur la base du critère de la participation habitante répondait alors également d'une nécessité de clarté de communication dans le champ politique. Elle visait à permettre la coopération de plusieurs acteurs ayant reconnu qu'ils avaient un intérêt commun : faire aboutir différentes requêtes auprès du ministère du Logement afin d'obtenir un changement de la législation ainsi qu'une reconnaissance institutionnelle de la démarche de l'habitat participatif. Ce changement de la législation était en particulier nécessaire afin de permettre la réintroduction dans le droit français du statut de la coopérative d'habitants qui avait été abrogée en 1971 par la loi Chalandon.

Dans ce contexte, la définition du concept d'habitat participatif n'avait donc pas été donnée afin de spécifier précisément les caractéristiques des projets dits "participatifs". Elle visait, au contraire, à faire que le champ délimité par ce concept soit suffisamment vaste pour pouvoir incorporer chacune des formes semblables mais spécifiques d'habitats alternatifs qui étaient défendues par ces associations de militants.

Comme l'expliquait Bruno Parasote dans une vidéo youtube datée de 2011 :

« Finalement en discutant avec l'ensemble des associations, on a vu que le terme sur lequel tout le monde pouvait s'entendre, au mieux, ce serait "habitat participatif". Parce que "auto-promotion" c'est déjà un outil. C'est comment on fait un habitat groupé en devenant soi-même promoteur. "Habitat groupé", ça fait plutôt appel au groupe de construction ou à des mises en commun de moyens, à des espaces ou à des lieux de vie etc. et donc on est encore dans une forme caractérisée de ce que peut être l'habitat participatif. Habicoop travaille sur la distinction entre l'usage d'un logement et son financement. Avec l'idée que les personnes qui vont y habiter participent à l'élaboration de cet habitat. Donc on a vu que finalement ce qui nous rassemble tous c'était le fait de dire on crée de l'habitat, on rénove de l'habitat et on participe en tant que citoyens à cette construction ou à cette rénovation. Et c'est comme ça qu'on en est arrivé à l'habitat participatif »

5. Rencontre Nationales de l'Habitat Participatif (RNHP)

◁ Bruno Parasote, Sur l'Habitat participatif; 2011 [Voir Video](#) ▷

Ici, on peut voir que Bruno Parasote n'évoque pas la présence de parties communes comme étant essentielle à la définition de l'habitat participatif. Dans cette perspective, ce qui définit l'habitat participatif reste donc la notion de "participation" des habitants à leur propre projet immobilier.

1.3.2 La définition juridique

Depuis 2014, l'article 47 de la nouvelle loi ALUR, définit l'habitat participatif comme *"une démarche citoyenne qui permet à des personnes physiques de s'associer"* et ce afin *"de participer à la définition et à la conception de leurs logements et des espaces destinés à un usage commun"* [316].

Cette loi introduisait dans la législation deux nouveaux types de sociétés immobilières spécifiquement destinées à permettre le montage de projets d'habitats participatifs. À savoir :

1) Celui de la *"coopérative d'habitants"*.⁶.

2) Celui de la *"société d'attribution et d'auto-promotion"*.

Elle résulte du dialogue et des négociations entreprises par les associations membres Coordination et Cécile Duflot, alors *Ministre du Logement et de l'Égalité des territoires* afin de faire entrer l'habitat participatif dans le projet de la loi ALUR.

Il existe de ce fait une définition juridique de l'habitat participatif. Cette définition découle historiquement de la définition "militante" citée plus haut bien qu'elle ne lui soit pas équivalente. Selon ce nouveau texte de loi :

« Art. L. 200-1.-L'habitat participatif est une démarche citoyenne qui permet à des personnes physiques de s'associer, le cas échéant avec des personnes morales, afin de participer à la définition et à la conception de leurs logements et des espaces destinés à un usage commun, de construire ou d'acquérir un ou plusieurs immeubles destinés à leur habitation et, le cas échéant, d'assurer la gestion ultérieure des immeubles construits ou acquis. »

◁ **Legifrance ; Loi ALUR, Article 47, L 200-1 [316]** ▷

Jusqu'à récemment toutefois, les opérations d'habitat participatif réalisées à l'aide de ces deux nouveaux statuts ne représentent qu'une proportion réduite de l'ensemble de celles que nous

6. En France, le statut permettant le montage des opérations sous la forme de la "location-coopérative" avait été supprimé en 1971 par une loi d'Albin Chalandon [1920-2020] alors ministre de l'Équipement et du Logement. Selon Sarah Trudelle (qui écrivait alors en tant que salariée de l'association Habicoop), cette suppression doit se comprendre dans le contexte de défaillances graves survenues dans le mouvement des coopératives d'habitants : *"Le motif invoqué s'inscrit dans le champ global de la protection des acquéreurs particuliers car les locataires-coopérateurs d'un programme étaient solidaires de l'ensemble des coopérateurs de la même société, ce qui leur faisait courir le risque d'avoir à supporter les déficits d'un ou plusieurs autres programmes. Cet engagement personnel du coopérateur sur ses biens propres en tant qu'actionnaire de la coopérative a engendré des situations dramatiques suite à la défaillance de quelques coopératives mal gérées, notamment certaines coopératives non-HLM."* [2]. Promulguée sans concertation avec les représentants des organismes HLM⁷ quant à l'examen de solutions alternatives toutefois, le choix de cette suppression, qui allait considérablement affaiblir le mouvement des coopératives d'habitats, peut également se comprendre à la lumière des positions politiques libérales ouvertement revendiquées par Albin Chalandon. Préférant la "petite propriété" à la grande

avons référencées⁸ fin 2016 (Voir 12). Les coopératives par exemple, comme représentées dans la figure ci-dessous ; ne représentaient que 11 % du total des opérations référencées. Sans disposer de l'information équivalente pour les sociétés d'auto-promotion, ce chiffre restait toutefois inférieur à 6 % de l'ensemble du total :

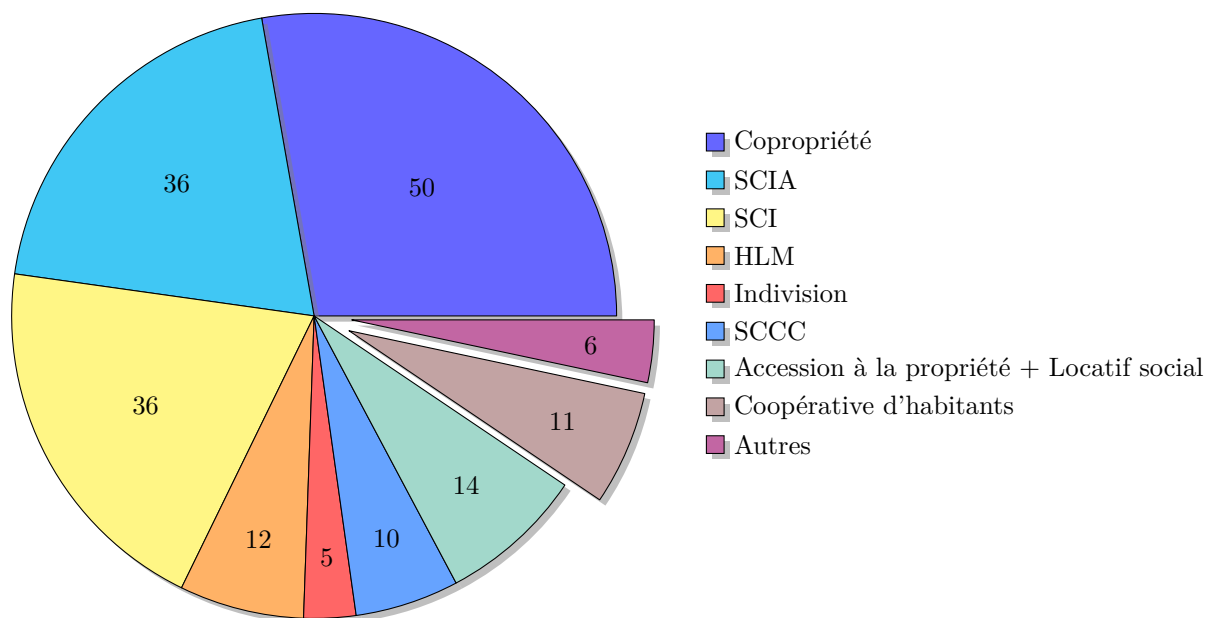


FIGURE 1.2 – Nombre d'habitats participatifs par formule statutaire sur le total des 180 projets référencés.

La typologie de projets désignée par l'appellation "habitat participatif" ne se limite donc pas aux nouvelles formes statutaires désormais disponibles grâce à la Loi Alur. Il s'agit d'une idée ou d'un concept plus général dont nous allons chercher à définir les limites.

1.3.3 Définition méthodologique

Sans chercher à enfermer, à l'intérieur d'une bouteille de scrupules universitaires, la diversité des choses que les représentants de ce mouvement appelleraient ou non de l'habitat participatif ; nous nous limitons ici à expliciter la définition que nous avons employé dans ce mémoire.

Lorsque nous l'utilisons, cette expression ne désigne spécifiquement que des projets immobiliers de logements à l'intérieur desquels s'associent plusieurs foyers. Ces opérations doivent en outre répondre à l'ensemble des critères suivants :

8. Abréviations utilisées plus loin pour différentes formules statutaires :
 Société Civile Immobilière (S.C.I),
 Société Civile Immobilière d'Attribution (S.C.I.A),
 Société Civile Coopérative de Construction (S.C.C.C).

1. Comprendre des unités de logement destinées à un usage privatif.
2. Comprendre des espaces communs accessibles à l'ensemble des ménages résidents.
3. Êtres administrées par les foyers qui s'associent à l'opération suivant des modalités qui n'impliquent pas de liens de subordination entre eux.

Ces deux derniers points font appel à des notions qui nécessitent d'être définies plus en détails.

La notion d'autonomie

On entend ici par *"suivant des modalités qui n'impliquent pas de liens de subordination"* une idée équivalente à celle d'autonomie.

Ce critère suppose notamment que l'organisation des projets de ce type puisse continuellement être envisagée comme étant "volontaire" ou "libre" par les participants.

On peut, de manière générale, décrire comme étant "autonomes" les formes d'organisations à l'intérieur desquels chaque associé conserve pleinement sa prérogative à intervenir directement dans les processus de prise de décisions du collectif relatives à la gestion. Autrement dit : sans recourir à l'intervention d'un gestionnaire/administrateur extérieur au groupe. (ex : Le syndic professionnel d'une copropriété ou le bailleur social d'un HLM).

On peut saisir le sens de cette notion à partir de son opposition avec celle d'hétéronomie.

Chez Kant par exemple, dans les *"Fondements de la métaphysique des mœurs"* [367] ou dans *"Critique de la raison pratique"* [70], la notion d'hétéronomie désigne le fait que le sujet subisse une loi extérieure à sa propre volonté tandis que l'autonomie désigne les situations où c'est *"la volonté qui se donne à elle-même la loi"*.

Dans le contexte de l'urbanisme, la notion d'hétéronomie a notamment pu être réinterprétée par l'architecte et philosophe de l'habitat John F C Turner pour désigner : *"L'assujettissement à la règle d'une autre entité ou puissance... L'assujettissement à une loi extérieure."*⁹. C'est-à-dire en l'occurrence les ensembles de logements qui ne sont pas auto-gouvernés par leurs propres résidents.

C'est également sous cette forme que le sociologue Paul Reynaud, l'un des acteurs historiques du mouvement de l'habitat groupé autogéré, fait appel à cette notion. Pour lui, habitat dit "hétéronome" désigne en effet : *"Un habitat pensé par quelqu'un d'autre que l'habitant en personne."* (voir R.E.C¹⁰ N°203, [191] P.8). Un habitat autonome, au contraire, désigne ainsi un habitat régi par des lois dont les résidents seraient directement la source.

Ainsi, dans l'article intitulé : *"La faillite de l'habitat hétéronome"*, auquel nous ferons plusieurs fois référence, Paul Reynaud applique cette dichotomie aux formes d'opération de logements.

9. Nous traduisons ici la définition donnée par Turner dans le livre *"Housing by People"*[151] : *"Heteronomy (2). Subjection to the rule of another being or power ... subjection to external law opp. to autonomy. O.E.D."*. Il y fait originellement référence à la définition tirée du "Oxford English Dictionary" .

10. Revue des Études Coopératives (R.E.C)

Il distingue alors l'hétéronomie qui caractérise les modalités de gestion des grands ensembles immobiliers (les grandes copropriétés par exemple) et l'autonomie de celles des projets comparables aux "*habitats groupés autogérés*". Habitats groupés autogérés, que lui, ainsi que les différents membres d'un groupe de chercheurs appartenant au "Collège Coopératif" regroupaient dans une catégorie plus vaste : Celle de "l'Habitat Associatif"¹¹.

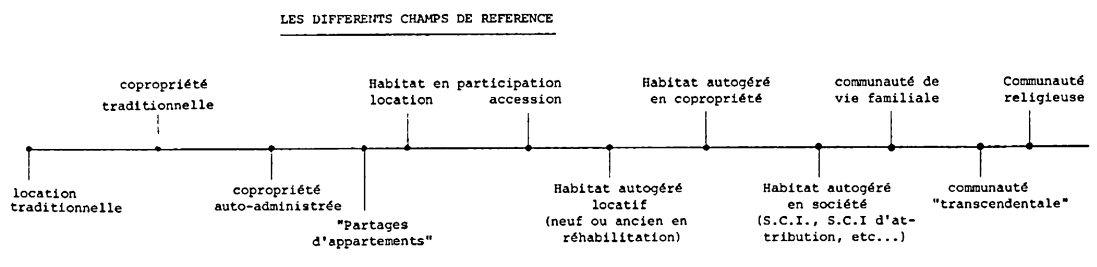


FIGURE 1.3 – Axe des habitats associatifs

Il apparaît donc doublement pertinent de faire appel à la notion d'autonomie afin de définir plus précisément le concept d'habitat participatif. La pertinence de cette notion se justifiant tant d'un point de vue strictement conceptuel que d'un point de vue historique.

La notion de commun

Dans le champ des travaux contemporains sur la gouvernance s'inscrivant explicitement dans la continuité de ceux initiés par E.Ostrom et l'École de Bloomington, la notion de "commun" désigne les systèmes de ressources, les biens, les formes de propriétés ou les richesses, qui font l'objet d'une appropriation collective suivant des modalités institutionnelles déterminées par les utilisateurs eux-mêmes. Une reformulation de cette notion des communs chez Ostrom a notamment pu être proposée par Benjamin Coriat :

« ... la définition des communs repose ainsi sur les trois piliers complémentaires que sont :

- i) l'existence d'une ressource en accès partagé,
- ii) un système de droits et d'obligations [...] qui précise les modalités de l'accès et du partage des bénéfices associés à la ressource entre les ayant droit et enfin,
- iii) l'existence d'une structure de gouvernance qui veille au respect des droits, et à la garantie de la reproduction à long terme de la ressource.

»

◁ Le dictionnaire des biens communs. Entrée : "*Communs (approche économique)*." Benjamin Coriat, [346] P.266 ▷

11. Groupe de Recherches sur l'Habitat Associatif (G.R.H.A)

Plus généralement toutefois, les expressions telles que "*communs*" ou "*biens communs*" peuvent aussi renvoyer à des notions très différentes suivant le contexte historique ou/et théorique spécifique à l'intérieur duquel elles interviennent. Il n'existe donc pas une unique notion de commun mais plutôt une multitude d'entre elles. En outre, il apparaît même que l'une des difficultés qui caractérise les débats théoriques portant sur cette thématique (une fois entendue au sens large) tient aux confusions qui restent possibles entre ces différentes conceptions ou sinon des ambiguïtés propres à leurs définitions respectives.

Le vocable "*bien commun*" peut servir à désigner plusieurs types de notions différentes suivant le contexte. Dans un premier cas de figure, chez Thomas d'Aquin [1224-1274] par exemple, l'expression "*le Bien commun*" désigne une entité abstraite singulière synonyme d'intérêt général. Cette idée du "Bien commun" s'apparente alors éventuellement à l'idée aristotélicienne du "*Souverain Bien*" [123]. Plus récemment l'ouvrage intitulé "*Économie du Bien Commun*" [338], publié en 2014 par Jean Tirole se s'intéresse également à une thématique de ce type.

Dans un second type de cas de figure, au pluriel, l'expression "*les biens communs*", désigne des biens qui sont dits communs en raison du fait qu'ils sont "**le propre**" de plusieurs personnes.

Ces deux notions de bien commun étaient déjà simultanément présentes dans le texte de "*La Politique*" [121] d'Aristote [-384|-322]. Vis-à-vis de la notion des biens communs, plus spécifiquement, ce livre comprenait une critique ([326], p.65) du projet politique communiste que son maître Platon avait théorisé dans : "*La République*" [340].

Faisant allusion à cette controverse relative à l'usage de biens communs, Elinor Ostrom ([276], p.15) notait¹² que l'un des passages du texte d'Aristote pouvait être envisagé comme l'une des premières formulations du thème qui finira, au 20^e siècle, par être désigné sous le nom de "*La tragédie des communs*" en référence au célèbre article éponyme publié en 1968 par Garrett Hardin. Pour Aristote en effet :

« la doctrine que nous combattons présente un autre inconvénient. On prend, en effet, très peu de soin de ce qui appartient en commun au plus grand nombre : chacun se soucie au plus haut point de ce qui lui appartient en propre, mais quand il s'agit de ce qui appartient à tout le monde, on s'y intéresse bien moins, ou seulement dans la mesure de son propre intérêt personnel. Aux autres arguments on peut encore ajouter celui-ci : c'est que, dès qu'on pense qu'un autre s'occupe d'une chose, on est soi-même porté à la négliger davantage, comme cela se produit dans le service domestique où de nombreux serviteurs assurent parfois plus mal leur besoin qu'un personnel plus réduit. »

◁ Aristote, "*La Politique*", [122] Liv II, Chap 3 ▷

Aux yeux d'E.Ostrom cette citation permettait non seulement d'illustrer le fait que les problématiques de gestion de biens communs avaient pu être discutés depuis très longtemps mais qu'en outre, ces problématiques avaient depuis aussi longtemps pu être envisagées comme humainement difficile à résoudre.

Cette citation lui permettait non seulement de souligner l'ancienneté de la notion de biens communs mais en outre, d'illustrer le fait que la question de la gestion de biens en communs avait

12. Nous citons ici la traduction de Jules Tricot de 1962 plutôt que la traduction anglaise citée par Ostrom et la retraduction en français qui en est faite dans "*Gouvernance des biens communs*" [276].

virtuellement toujours été regardée comme quelque chose problématique.

Relativement au sujet qui nous intéresse, c'est à dire des projets d'habitats associatifs, ces nuances nous permettent de distinguer de manière cohérente certaines situations pouvant faire office de cas critiques. Par exemple :

Les projets d'habitats participatifs en locatif social.
Sur le plan des définitions en effet, l'inclusion d'une opération de logement en locatif social, avec des espaces privés et communs, dans la catégorie des habitats participatifs peut éventuellement poser question. Notamment, la question de la source des modalités de gestion des espaces communs ou celle de la manière dont le bailleur intervient dans le programme d'ensemble. Comme le note le dossier de présentation de la Loi Alur réalisé par la Coordin'action par exemple, dans le cas des deux nouveaux statuts de "Coopérative d'habitants" et de "Société d'Attribution et d'Autopromotion" la démarche du législateur a été de réduire le champ à l'intérieur duquel ces questions pouvaient se poser :

« le législateur a prévu la possibilité d'associer un organisme HLM à hauteur de 30 % maximum des parts. Il reste à adapter les conditions d'attribution de ces logements locatifs afin que leurs occupants puissent être pleinement associés au projet. »

◁ Coordin'Action, "Développer l'Habitat Participatif en France" [317], Avril 2014 ▷

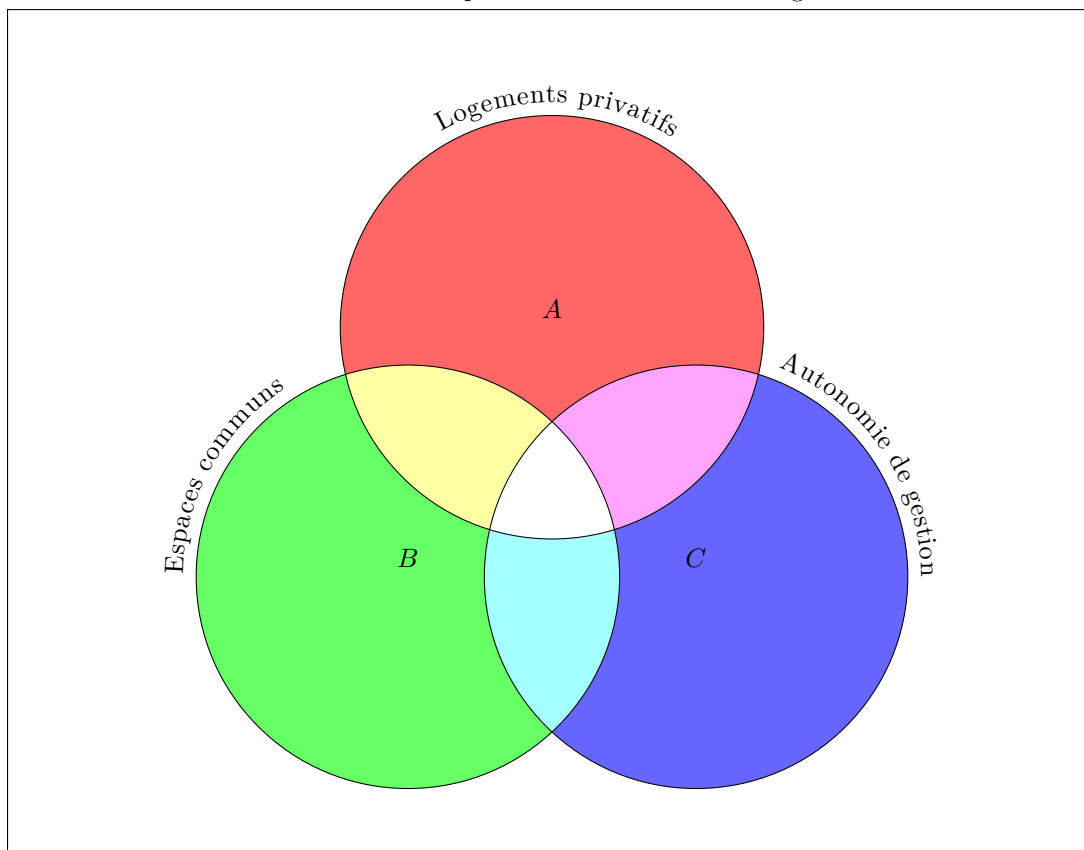
De ce point de vue, notre concept d'habitat participatif reste éventuellement compatible avec un projet en locatif social mais exclu en revanche les cas de figures à l'intérieur desquels les modalités de gestion du projet locatif restent globalement la prérogative du bailleur social ou d'un administrateur extérieur au groupe des résidents eux-mêmes.

1.3.4 L'habitat participatif envisagé comme l'une des formes d'habitats associatifs

Nous pouvons résumer sous la forme d'un diagramme de Venn les trois critères que nous avons donnés plus haut et qui constituent les caractéristiques communes des projets appartenant à la typologie de l'habitat associatif. Typologie à l'intérieur de laquelle se situe l'habitat participatif ainsi que d'autres formes historiques d'habitations ayant eu des caractéristiques identiques.

Ici, seules les opérations se trouvant à la jonction des trois critères appartiennent, par définition, à la typologie de l'habitat associatif telle que nous l'entendons. Il est toutefois intéressant de noter qu'il est possible de trouver des exemples réels d'opérations immobilières correspondant à chacun des ensembles formés par un ou plusieurs des critères de cette définition.

UD : Opérations immobilières de logement collectif



Ensemble	Prédicat	Exemples
Univers du discours	Toutes les opérations immobilières incorporant les logements de plusieurs foyers	tous les exemples du tableau
A	L'immeuble contient des logements dont l'usage est privé	les HLMs, Copropriété avec un syndic professionnel
B	Contient une proportion d'espaces communs plus importante que les seules circulations nécessaires à un immeuble de logement collectif	Ex : Les communautés.
C	Les résidents sont les administrateurs des immeubles du projet	Ex : les "copropriétés directes" (lorsque le syndic est un résident bénévole). Les expériences d'habitats communautaires, les communautés.
$A \cap B \setminus C$	Certains espaces sont privés et d'autres sont destinés à un usage collectif mais ils sont administrés par un tiers	HLMs Chers voisins, Copropriété avec un syndic tiers, Le Familistère de Guise
$A \cap C \setminus B$	Les utilisateurs sont les administrateurs mais il n'y a pas d'espaces communs	Les opérations en auto-promotion d'immeubles d'appartements privés telles que les Baugruppen, Certaines coopératives d'habitants, Les Cités Castors
$B \cap C \setminus A$	Tous les espaces sont communs et sont administrés par les résidents eux-mêmes	Longo-maï , expériences de communauté intégrale.
$A \cap B \cap C$	intègre des unités de logements privés et des espaces communs qui sont administrés par les résidents eux-mêmes	La Maison Jardies, Les Murs Blancs, les Habitats participatifs, Maison Radieuse de Rezé , Certaines coopératives d'habitants

Certains cas de figure ne sont pas nécessairement évidents à classer. Le Familistère de Guise par exemple, contient des espaces privés et communs et il se situe éventuellement à la frontière entre l'autonomie et l'hétéronomie administrative. Les coopératives d'habitants, de la même manière, sont généralement administrées par les résidents eux-mêmes. Toutefois, elles peuvent ou non incorporer une proportion importante d'espaces collectifs.

1.4 Problématique

Un paradoxe

En 2011, un sondage Harris Interactive, commandé par la société de promotion immobilière Gécina [292], suggérait que les démarches apparentées à l'habitat participatif suscitaient l'intérêt d'une proportion importante de personnes en France. Ses résultats indiquaient que plus de 50 % des individus interrogés s'estimaient "prêts à partager avec leurs voisins" : un "espace vert", "une salle de jeu pour les enfants" ou "un espace communautaire". En outre, plus de 32 % des français (et 44 % chez "les cadres") se seraient déclarés "potentiellement intéressés" par "le principe de l'habitat groupé ou coopératif".

En 2016, un autre sondage Harris Interactive commandé par l'agence immobilière Orpi, obtenait des résultats légèrement moins importants sur la base d'un échantillon de 1000 personnes interrogées. Ici, environ 23 % [337] des Français s'étaient déclarés "intéressés" par l'habitat participatif.

Le sens des données recueillies par ces "études de marché" peut éventuellement être questionné. Déclarer que l'on est "intéressé" par l'habitat participatif n'est pas la même chose que d'avoir l'intention et la motivation suffisante pour vouloir réellement prendre part à un projet de ce type.

De telles données restent malgré tout susceptibles de constituer un indice du degré d'intérêt que peut généralement susciter aujourd'hui l'habitat participatif.

Si l'intérêt suscité par ces projets est significatif cependant, il apparaît dès lors paradoxal que seule une quantité limitée de ce type d'opérations ait pu jusqu'ici être réalisée. Comme nous l'avons vu plus haut, malgré l'augmentation du nombre de ces projets depuis 2008, celles-ci restent au nombre de quelques centaines seulement et ne représentent donc qu'un phénomène quantitativement anecdotique dans le paysage de l'immobilier Français. À la fin de l'année 2016, selon les mêmes chiffres que ceux présentés dans la figure 1 1.1, il apparaissait qu'en tout et pour tout, seul un peu plus de 182 projets d'habitats participatifs avaient jusqu'ici été menés à bien. Or, ce chiffre incorpore 68 des anciennes opérations d'habitats groupés autogérés réalisées entre 1967 et 1995.

Le caractère quantitativement réduit d'un tel chiffre peut, par exemple, être mis en perspective du nombre de copropriétés ordinaires existant en France et de la proportion qu'elles représentent elles-mêmes sur l'ensemble du parc des logements français.

En 2001, l'Agence Nationale pour l'Information sur le Logement (ANIL) rapportait l'existence d'un total de "28,2 millions de logements en France". Sur ce total, les appartements appartenant à des copropriétés pouvaient être estimés au nombre de "6,2 millions" [256] soit 21 % de l'ensemble des logements construits en France.

Ces quelques chiffres témoignent donc d'un véritable écart entre le désir socialement présent dans la société d'entreprendre ce type de démarche et la connaissance ou la disponibilité des moyens permettant la réalisation de cette fin.

À la question : *"Pourquoi n'y a-t-il pas plus de projets d'habitats participatifs si cette démarche intéresse plus de 20 % des ménages et que, toutes choses étant égales par ailleurs, cela ne coûte pas nécessairement plus cher ?"*, il est éventuellement possible d'apporter une première réponse simple au sujet de laquelle s'accorderaient, sans doute, beaucoup des acteurs confrontés à la pratique : *"Parce qu'une part importante des projets d'habitats participatifs sont réalisés en auto-promotion, par le groupe lui-même, ce qui implique pour lui la résolution de problématiques requérant parfois le niveau de compétences d'un professionnel et rend donc ces opérations très difficiles à conduire et à mener à bien"*.

Comme le suggèrent tant cette première réponse que la définition méthodologique que nous avons proposée plus haut toutefois, les projets d'habitats participatifs ne sont pas tous des projets réalisés en auto-promotion. Les projets d'habitat participatif n'impliquant que la réhabilitation d'un corps de bâtiment déjà existant peuvent constituer un exemple de ce cas de figure.

Puisque l'investissement personnel nécessaire et les difficultés associées aux projets d'auto-promotion ne peuvent, à eux seuls, constituer une réponse à notre question, il apparaît dès lors utile d'explorer plus globalement les différents paramètres susceptibles de nous aider à expliquer le paradoxe que constitue la présence d'un tel écart entre cette aspiration collective et la réalité sociale.

Supputations sur l'explication de ce paradoxe.

Une ébauche de réponse plus précise procède alors peut-être d'une meilleure distinction de la nature des différents obstacles auxquels sont susceptibles de se heurter les membres des groupes porteurs de tels projets.

Sans qu'un tel découpage ait quoi que ce soit de démontrable ou de définitif, nous pourrions alors arbitrairement faire la différence entre trois catégories de difficultés susceptibles de rendre les projets d'habitats participatifs plus durs à réaliser que les opérations immobilières conventionnelles. On trouverait alors d'une part :

Les difficultés *"opérationnelles"* inhérentes au domaine désigné par l'appellation technique de *"maîtrise d'ouvrage"*. Dans les opérations de logements collectifs classiques réalisés à l'initiative d'un promoteur immobilier par exemple, l'ensemble des problématiques qui relèvent du domaine de la maîtrise d'ouvrage sont assumées contractuellement par des professionnels pour le compte du promoteur. Dans le contexte des projets d'habitats participatifs en auto-promotion, en revanche, ces problématiques sont assumées par un groupe de particuliers associés n'ayant pas nécessairement les habitudes pratiques ou le savoir technique équivalent à celui des professionnels. On comprend dès lors pourquoi les difficultés opérationnelles sont susceptibles d'être celles prépondérantes pour les projets d'habitats participatifs réalisés en auto-promotion.

Les difficultés d'ordre *"institutionnelles"*. C'est-à-dire les difficultés auxquelles se heurtent un groupe en raison des caractéristiques inhérentes aux projets d'habitats participatifs qui sont inhabituelles du point de vue des institutions comparativement aux opérations conventionnelles. Elles peuvent résulter, par exemple, du fait que ces opérations donnent lieu à des situations ou à des cas d'école encore mal prévus par le législateur, étranges pour les élus, hors des standards des entreprises et de *"la société civile"*.

Les difficultés "*organisationnelles*" c'est-à-dire celles relatives aux problématiques d'organisation interne ou de cohésion de l'action collective des ménages associés dans l'opération. Il s'agit, autrement dit, des difficultés inhérentes à la résolution des problématiques de l'association des participants. On précise alors que ce type de difficultés ne se pose pas ou pratiquement pas dans le contexte du logement individuel.

On trouve, enfin, d'autres paramètres qui, sans réellement augmenter la difficulté de tels projets pour les groupes qui les réalisent, peut pourtant contribuer à rendre le montage de ce type d'opérations moins probable que les autres.

Dans un projet immobilier classique, les difficultés inhérentes à la maîtrise d'ouvrage sont assumées par un professionnel. Dans le contexte d'un habitat participatif monté en autopromotion, en revanche, ces problématiques seront assumées, tout ou en partie par le groupe de particuliers initiateurs de l'opération qui peut ne pas avoir le savoir technique. Dès lors, la difficulté réside dans l'acquisition des compétences nécessaires à la réalisation de l'opération.

Ces projets sont souvent inadaptés du point de vue des institutions. Les lois ne prévoient pas toujours les cas de figures qui caractérisent ces projets. Dans le "*Livre Blanc de l'Habitat Participatif*", Anne d'Orazio évoque notamment :

« Les différentes opérations en cours nous renseignent largement sur le difficile parcours qui attend les candidats à l'habitat participatif. Au delà des apprentissages nécessaires à l'élaboration d'un projet collectif et à la gestion des dynamiques de groupe, les principales épreuves rencontrées restent largement celles relatives à l'accès au foncier et à l'absence d'un outillage juridico-administratif qui reconnaît et donne du crédit au collectif. Sur la question foncière, les groupes habitants interpellent les collectivités locales et attendent de ces dernières qu'elles leur délivrent le précieux sésame : accéder à un terrain. La réponse, souvent laconique et abrupte, laisse peu d'espoir et renvoie les postulants aux difficiles réalités du marché immobilier et à ses improbables marges de manœuvre. [...] Le second point d'achoppement porte sur les modalités juridico-administratives et la difficile reconnaissance des groupes comme acteur collectif. Cet obstacle est souvent un frein majeur aux opérations rendant difficile l'organisation d'une solidarité entre membres du groupe face à un système bancaire qui ne considère que l'individu ou le foyer fiscal. Dès lors, les montages financiers relèvent d'un véritable parcours du combattant et le choix d'une organisation collective apparaît comme suspecte aux yeux des organismes financeurs. La sur-enchère des attitudes prudentielles et assurantielles fait mentir le proverbe « l'union fait la force » et renvoie chaque membre du collectif à ses propres capacités ou difficultés. »

« Anne d'Orazio, "*Livre Blanc de l'habitat participatif*", 2012 [292] »

Pour abonder dans le sens de ces propos et illustrer la généralité de ce constat, nous pouvons ici évoquer la manière dont il a pu se vérifier dans les projets qui font l'objet de nos monographies.

Figure 1.4 (on facing page) – Définition de l'habitat associatif sous la forme d'une réunion de critères

Dans le cas du projet des Jardies par exemple, le montage en indivision qui avait été préféré par le groupe en tant qu'il permettait de réaliser l'opération sans nécessiter le recours à un promoteur, avait été fortement déconseillé comme risqué par leur notaire et ce, malgré l'absence d'une autre formule juridique véritablement adaptée. Comme le relate rétrospectivement Camille De Lagausie en 2017 :

« Il y a eu aussi tous les problèmes avec le notaire. Je n'ai pas la tête juridique, mais je me rappelle quand même que le notaire nous avait mis en garde. Il nous disait : "l'indivision c'est du poison" puisqu'on avait choisi de construire en indivision. Ce qui était un risque épouvantable. Je ne l'ai pas entendu mais ça a tellement été répété. C'était d'autant plus un risque dans la mesure où dans le groupe il y avait Marianne, la sœur de Bernard. C'était une personne trisomique sous tutelle et son père était très vieux. S'il était mort pendant la construction, on allait avoir affaire à un juge de tutelle et je ne sais pas ce que ça aurait donné pour construire les Jardies. Bref, je salue la loi Alur qui est sortie il y a deux ans et qui, apparemment, facilite les choses ! »

◁ Interview de Camille de Lagausie ▷

Pourtant, bien que la loi ALUR contribue effectivement à ouvrir des options juridiques plus adaptées, le montage de projets d'habitats participatifs en auto-promotion continuent de se heurter à des difficultés institutionnelles qui résultent de l'inadaptation des lois ou du manque de reconnaissance de la spécificité de ces opérations.

Un groupe de projet d'habitat participatif est un ensemble d'associés ayant chacun une autonomie propre. Ces associés doivent donc réussir à se coordonner avec succès pour mener à bien leur projet.

Il s'agit d'un domaine de difficulté qui se décline à chaque phase du projet, (prises de décision, choix technique, choix de la formule de montage).

Parmi les sciences sociales, différentes écoles de pensée se sont référées à ce type de problématiques au travers d'expressions plus ou moins synonymes telles que :

- La coopération,
- L'action collective,
- L'organisation,
- La coordination,
- La gouvernance,
- L'association,
- L'autogestion.

Plusieurs de ces concepts ont été employés par des acteurs du mouvement de l'habitat participatif.

Ainsi, à l'occasion des débats lors de l'élaboration de la loi Alur, Stephan Singer, un des acteurs professionnels du mouvement, soulignait, le précédent historique que constituait la reconnaissance de la notion d'association :

« ... "les habitants s'associent". C'est là, la plus grande innovation dans cette loi. Cette association qui est un acte volontariste, libre, donne une nouvelle capacité d'agir collectivement. Elle crée des acteurs qui peuvent entrer dans le domaine de la conception de logement. Ce qui rompt avec l'habitant qui est un simple consommateur, condamné à acheter ce qu'on lui propose. Aussi, l'exigence pour les citoyens de s'engager dans cette association. Il y a l'objet social qui doit être formulé et qui engage chaque membre du groupe. Cela est très important en termes d'engagement dans la durée. »

◁ **Stephan Singer, cité dans : "Développer l'Habitat Participatif avec la loi ALUR" [325], 21/06/2014** ▷

Ici, les expressions "*agir collectivement*" et "association" sont employées comme des synonymes qui décrivent une même réalité pratique : un ensemble de personnes se coordonnant par un "*acte volontariste, libre*".

On peut également citer quelques lignes du livre de référence, publié en 2011, par le président de l'association Eco-Quartiers Strasbourg; laquelle avait joué un rôle fondamental dans le processus de formation du mouvement. Pour lui :

« Alors qu'il est question de crise du logement du fait des hausses de prix, de crise de la ville du fait de l'étalement urbain et du rejet de l'habitat dense, de crise de l'environnement, il semble urgent d'ouvrir la voie à une nouvelle ère du logement, à des formes inédites et originales.

L'habitat nous protège de l'extérieur, [...] Il est aussi le cadre de notre vie quotidienne, nous offrant les services dont nous avons besoin chaque jour. Il est enfin un espace de respiration, de communication et de partage avec les autres. [...]

Par ses fonctions et les représentations sociales qu'il engendre, l'habitat exprime aussi un peu ce que l'on est, ce que l'on vit et les espoirs ou utopies auxquelles on croit ou veut croire. [...]

Car c'est bien l'humain qui est au cœur de cet ouvrage. Il parle de moi, de vous. Il parle aussi surtout de "nous", puisque c'est de l'action collective dont il est question; de notre art de savoir "habiter" ensemble en intelligence; de notre capacité à trouver des solutions ensemble [...] L'habitat groupé en est une expression, il matérialise la volonté d'individus d'unir leurs forces pour édifier ce que, seuls, ils ne pourraient pas. Avec l'idée que l'habitat peut être différent, il peut être non seulement le creuset d'un épanouissement personnel, mais aussi un moyen d'agir sur son environnement, dans tous les sens du terme. »

◁ **Bruno Parasote, "Autopromotion, Habitat Groupé, Écologie et Liens Sociaux", 2011; [283] P.10** ▷

A la différence de l'habitat individuel où les décisions sont prises par une personne où un foyer, l'ensemble des décisions prises dans un habitat participatif résultent d'une forme de concertation de l'ensemble des membres du groupe jusqu'à obtention d'un consensus.

Ceci requiert un investissement personnel important de la part des participants. Ce phénomène est généralement moins courant dans l'administration d'une copropriété classique où la gestion des espaces communs est déléguée à un syndic professionnel et les décisions, prises lors des AG à la majorité.

Dans le cadre de cette étude, nous nous concentrerons sur cette problématique d'action collective. En effet, si les difficultés d'auto-organisation de l'action collective sont réelles, leur résolution conditionne l'obtention des avantages réciproques qui sont susceptibles de découler du succès de leur association.

La rareté des projets d'habitats participatifs ne s'explique cependant pas uniquement en raison des difficultés inhérentes à leur montage. D'autres paramètres peuvent vraisemblablement aussi être avancés, afin de rendre compte du petit nombre d'opérations réalisées.

En dehors de la part que représente les 20 % des opérations qui impliquent un bailleur social et les coopératives d'habitants, par exemple, les projets d'habitats participatifs sont, en majorité, des opérations d'accession à la propriété. Or, devenir propriétaire de son logement suppose de disposer du niveau de ressources financières nécessaires. Atteindre ce seuil de ressources nécessaire constitue donc un premier facteur susceptible de réduire le nombre de candidats et donc la probabilité des projets d'habitats participatifs en accession à la propriété.

Formulation d'une problématique

Nous avons donné plusieurs arguments qui rendent manifeste le fait que les problématiques d'auto-organisation des groupes ne constituent pas nécessairement le paramètre fondamental si l'on cherche à trouver une explication du petit nombre de projets d'habitats participatifs comparativement aux nombreuses opérations immobilières d'habitation conventionnelles.

L'inadaptation des institutions, le niveau de revenu nécessaire et les difficultés techniques inhérentes aux montages en auto-promotion peuvent également représenter des obstacles difficiles à surmonter pour les groupes suivant la nature leur projet.

Toutefois, il reste pertinent de considérer qu'en pratique, chacun de ces domaines de difficultés tendent se conjuguer ou avoir des répercussions particulières sur les autres. Comme on le verra dans le contexte du montage en "*Méthode de Grenoble*" de la Maison des Jardies par exemple, les difficultés opérationnelles inhérentes à la maîtrise d'ouvrage en auto-promotion peuvent impliquer des répercussions spécifiques sur l'auto-organisation pour le groupe. Il n'est donc pas toujours pertinent ou même possible d'envisager chacun de ces domaines de difficultés comme étant indépendant des autres.

En outre, contrairement (peut-être) aux problématiques de montage en auto-promotion ou aux difficultés découlant de l'inadaptation des institutions qui peuvent ne pas être présentes, celles relatives au succès de l'action collective des associés se posent nécessairement, par définition, même de façon triviale, dans le contexte des projets d'habitat associatif.

Il existe des cas de figures où les problématiques d'action collective sont globalement les seules difficultés susceptibles de s'ajouter à celles qui sont inhérentes aux opérations immobilières conventionnelles comparables. Par exemple : Dans le contexte d'un projet d'auto-réhabilitation d'un bâtiment ne nécessitant pas l'intervention d'un architecte ; les principaux paramètres susceptibles d'influer sur la difficulté d'une opération d'habitat participatif comparativement à celle d'une opération de réhabilitation d'un habitat individuel découlent du fonctionnement du groupe des participants.

Une opération immobilière de logements collectifs à l'intérieur de laquelle la question de la coordination volontaire des participants en vue de la réalisation d'un plan d'action commun ne se poserait pas ne répondrait pas aux critères de définition d'un projet habitat associatif que nous avons donnés plus haut.

Faisant, par définition, intervenir les problématiques d'action et d'appropriation collectives, les projets d'habitats associatifs constituent donc aussi des situations du même type que celles dont la *"tragédie des communs"* sert d'allégorie. Dès lors, faire intervenir cette allégorie comme une explication du paradoxe que représente la différence entre le développement limité des projets d'habitats participatifs et l'enjouement que suscitent ces projets, peut apparaître séduisant d'un point de vue théorique dans la mesure où cette conclusion semble formellement pouvoir être déduite à partir de l'une des caractéristiques invariables qui leur sont propres.

Si la crédibilité théorique ou la cohérence formelle ne suffit pas à démontrer, en l'absence d'éléments empiriques permettant de les étayer, la validité de ce type de raisonnements *a priori*, ceux-ci restent néanmoins susceptibles d'être examinés en tant qu'hypothèses de travail.

Dans le contexte du débat relatif au développement du mouvement de l'habitat participatif, parmi différentes interprétations plausibles des faits permettant de donner du sens au paradoxe que nous avons décrit, nous pouvons de ce fait questionner l'alternative entre les deux hypothèses suivantes :

1) L'hypothèse individualiste : Le petit nombre de projets d'habitat participatif est une conséquence d'un principe très ancien et invariable; reconnu par Aristote, les économistes, le droit des biens¹³ et la *"Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789"*; suivant lequel l'appropriation collective des biens est toujours problématique, moins satisfaisante, moins utile, moins efficace et moins durable que ne l'est leur appropriation individuelle. Dès lors le paradoxe que constitue la différence entre l'intérêt suscité par ces projets et le petit nombre de réalisations s'explique par l'ignorance des candidats tant au sujet de l'impraticabilité des moyens qu'ils envisagent d'employer que sur l'utilité objective comparativement moindre des objectifs qu'ils poursuivent.

13. En France le droit des biens, dont les principes sont posés au moment de la révolution de 1789 dont l'esprit était influencé par la pensée des économistes et la philosophie des lumières ne reconnaissait originellement que la forme individuelle de propriété privée tout en manifestant une certaine méfiance à l'égard des formes communautaires de gestion des biens. Les raisons évoquées par les législateurs de la *Convention Nationale* afin de justifier les décrets imposant le partage privatif des biens communaux; constituent à cet égard un exemple très parlant. Aux yeux de ces législateurs, le partage privatif des biens communaux se justifiait sur la base de l'incompatibilité entre l'idée même d'une forme collective de propriété et la nouvelle conception individualiste du droit de propriété qu'ils allaient instituer. On peut citer ici le Citoyen A.D.C dans *"Réflexions sur les communaux et la nécessité de les livrer à l'agriculture"* qui estime en 1792 que l' *"... on entend par propriété privée la faculté de disposer de la chose dont on est propriétaire; delà, elles sentiront qu'il n'y a de véritables propriétés que celles individuelles."* [20]. Pour eux, aucune forme de propriété collective n'était possible ou légitime au titre où l'une des composantes du droit de la propriété privée résidait dans l' *Abusus*, c'est à dire le pouvoir d'user et d'abuser de son bien, d'en disposer à sa guise. Or, cette prérogative ne peut plus être totale pour un propriétaire dès lors qu'elle est partagée avec d'autres copropriétaires. Aujourd'hui, en dépit des exemples d'évolutions juridiques notables allant dans le sens de la propriété collective que peuvent constituer l'indivision ou la copropriété et depuis 2014 le retour des coopératives d'habitants, le droit des biens reste globalement structuré sur la base des mêmes postulats que ceux introduits lors de la Révolution française. Dans cette perspective historique, la marginalité des formes institutionnelles de propriétés collectives découle en partie du fait qu'elles ont depuis longtemps été a priori envisagées comme étant synonyme de choses telles que les conflits d'usages interindividuels, d'ambiguïté légale ou d'une dilution des responsabilités conduisant à des abus. Pour les mêmes raisons historiques, les projets d'habitats associatifs, dont la définition suppose la présence de biens communs ainsi qu'une véritable démarche d'appropriation collective de ces biens, restent susceptible d'apparaître impraticables ou *a priori* voués à l'échec.

2) L'hypothèse associationniste : Le petit nombre de projets d'habitat participatif résulte de nombreux paramètres au nombre desquels figurent éventuellement les difficultés que soulèvent les questions d'auto-organisation et d'appropriation collective des biens. Toutefois, si ces difficultés existent, elles sont relatives. Elles ne constituent pas nécessairement un obstacle pour les personnes qui cherchent à s'associer afin de réaliser des projets de ce type. En outre, on peut trouver de nombreux exemples de projets de ce type, ayant été menés à bien, à l'intérieur desquels l'appropriation collective est revendiquée comme plus satisfaisante (sur le plan économique notamment) que n'aurait pu l'être l'appropriation individuelle dans une situation comparable.

La validité de ces deux hypothèses dépendant ici respectivement soit de l'exactitude soit de l'inexactitude voir de la fausseté du même postulat aristotélicien relatif à une inaptitude ou tout du moins à une déficience inhérente à la nature humaine pour la résolution des problématiques de "gouvernance" ou d'appropriation collective des biens, nous pouvons trancher cette alternative en cherchant à répondre à la question suivante : existe-t-il des méthodes fiables employées par des groupes d'habitants associés afin de résoudre leurs problématiques d'action et d'appropriation collectives vis-à-vis des biens qu'ils mettent en communs ?

Pourvu qu'il soit possible de mettre en évidence que certains groupes ayant réalisé de tels projets connaissaient et avaient employés des moyens suffisamment efficaces et fiables pour pouvoir atteindre les objectifs d'appropriation collective qui étaient les leurs, alors, la difficulté que représente éventuellement la résolution de ces problématiques ne peut plus être regardée comme absolue ou insurmontable. L'existence seule de ce type de problématiques n'est donc plus suffisante afin d'expliquer le paradoxe que nous avons évoqué au titre où les difficultés qu'elles introduisent dans les projets d'habitat associatifs comparativement aux opérations conventionnelles ne représenteraient plus qu'un aspect de la complexité de ces opérations sans qu'il soit nécessairement possible de distinguer les proportions.

Dans un premier cas de figure en effet, si aucune méthode d'association fiable ne semble être connue et employée dans le contexte des projets d'habitats associatifs, alors, même si la diversité des obstacles que nous avons énumérés plus haut existe bien, ceux-ci peuvent in-fine, n'être envisagés que comme des paramètres accessoires qui ne changeant fondamentalement rien à l'explication initiale. À savoir : L'absence de moyens connus permettant d'atteindre une fin constitue une explication suffisante du fait que cette fin ne soit pas réalisée. Dans ce premier cas de figure, l'existence d'un nombre relativement réduit de projets d'habitat associatifs, sans remettre en cause l'explication générale, resterait toutefois une anomalie.

Dans le second cas de figure en revanche, si différentes moyens d'association existent, alors, le paradoxe que nous avons évoqué est plus difficile à expliquer. Si des moyens d'associations efficaces existent et que les personnes qui prennent part à des projets de ce type sont susceptibles de les connaître et de les employer avec un degré suffisant de fiabilité, alors, l'habitat associatif n'appartient pas au domaine de l'utopie¹⁴ mais à celui des choses qui sont connues comme techniquement réalisables.

Une position intermédiaire peut alors éventuellement être envisagée : il s'agit du cas de figure où l'on estime, contrairement à Aristote, que le problème de l'association, ou celui de

14. Estimant son œuvre injustement confondue avec celles appartenant exclusivement au registre littéraire de l'Utopie, Fourier demandait à son lecteur : *"Qu'est-ce que l'utopie ? C'est le rêve du bien sans moyen d'exécution, sans méthode efficace."* *Manuscrits de Fourier, volume publié en 1857-1858.* [78] P.356

l'appropriation collective des biens communs n'est pas insoluble en théorie mais qu'il n'existe pas encore un bagage de techniques efficaces susceptible de mettre en évidence que l'on sache réellement comment résoudre ce type de problèmes en pratique.

Afin de pouvoir répondre à cette interrogation, notre démarche devait permettre de déterminer si les modalités d'organisation institutionnelles employées par les groupes de projets d'habitats associatifs sont envisageables, au moins dans certains cas de figure, à des techniques. Autrement dit, s'il s'agit de moyens jugés suffisamment fiables et efficaces pour pouvoir être employés en vue d'atteindre une fin donnée.

Nous avons cherché à atteindre cet objectif au travers des étapes suivantes :

1. Prenant pour point de départ une notion des techniques proche de la définition maussienne : d'acte traditionnel efficace, nous précisons dans un premier temps les critères anthropologiques qui permettent de déterminer dans quels cas de figure il est pertinent de considérer qu'une modalité d'organisation collective est ou non une technique.
2. Dans le contexte des deux monographies comprises dans ce mémoire, nous cherchons alors à décrire les différentes modalités d'organisation employées par les groupes des deux projets d'habitat associatif qui y sont étudiés et ce, afin de déterminer si certaines d'entre elles correspondent individuellement aux critères de notre définition des techniques.
3. Le caractère "traditionnel" des techniques impliquant chez Mauss tant l'idée d'une transmission à la postérité que celle de l'attribution d'un prestige par le praticien à ses techniques, nous cherchons ensuite à déterminer dans quelle mesure ces modalités d'organisation particulières ont pu faire l'objet de démarches de patrimonialisation. Autrement dit : de déterminer si ces techniques particulières ont ultérieurement pu être envisagées comme suffisamment importantes, utiles ou prestigieuses aux yeux d'une communauté de praticiens pour que ceux-ci estiment nécessaire d'entreprendre des démarches collectives visant à les rassembler, les diffuser, à s'assurer de leur sauvegarde ou de leur transmission à la postérité.
4. Constaté que tel soit ou non le cas nous permet dès lors de répondre à notre interrogation quant à l'existence de techniques fiables et efficaces dont l'objet est de servir à résoudre les problèmes d'action et d'appropriation collectives qui sont couramment rencontrés dans le contexte des projets d'habitat associatif.

Objection anticipée : Quel est le rapport entre l'habitat associatif et l'écologie ?

Que ce soit, au travers des écrits d'Ostrom, de Fourier, ainsi qu'au travers de perspectives plus récentes relatives au développement du mouvement de l'habitat participatif ; ce parcours historique nous conduira, à plusieurs reprises, à devoir nous pencher sur des questions liées à celles du changement climatique.

Jusqu'ici pourtant, la thématique des projets d'habitat participatif peut initialement sembler sans rapports avec celle du changement climatique. Dans le contexte d'une recherche traitant de l'histoire des projets d'associations d'habitants dès lors, les développements que nous avons été amenés à faire au sujet de l'histoire de la pensée environnementale pourront, au premier abord, apparaître hors sujet.

Afin de nous prémunir contre ce type d'accusations, nous les anticipons et nous apportons d'ores et déjà les précisions nécessaires.

On peut tout d'abord remarquer que les valeurs liées à l'écologie sont largement revendiquées par plusieurs des associations et des projets qui s'inscrivent dans l'actuel mouvement de l'habitat participatif. Le préfixe "éco" par exemple, est employé dans le nom de cinq¹⁵ sur treize des associations originellement membres de la "Coordin'action", lors de sa fondation en 2013.

Le rapport entre les problématiques environnementales et les projets d'habitats associatifs ne se réduit cependant pas à la seule question des valeurs revendiquées par les personnes membres de l'actuel mouvement de l'habitat participatif ou à ceux, plus anciens, qui ont pu lui être apparentés.

La nature de ce rapport peut en revanche être envisagée à la manière d'une question d'économie domestique ou de stratégie d'organisation collective.

Dans le contexte de l'habitat en copropriété, par exemple, la question de l'enjeu pratique d'une participation des résidents à l'auto-rénovation de leur cadre de vie a déjà pu faire l'objet de recherches liées aux problématiques de la transition écologique. C'est notamment le cas des travaux du sociologue Gaëtan Brisepierre qui examine dans quelle mesure la "participation des copropriétaires" est susceptible d'"alimenter un processus social de rénovation qui commence par des étapes préparatoires comme la cogestion du chauffage collectif et/ou la coproduction d'un audit énergétique." [321].

On peut également citer l'article de Matthieu Lietaert intitulé : "Cohousing's relevance to degrowth theories" [280].

Poser la question de l'intérêt pratique que peuvent avoir aujourd'hui les démarches d'habitats associatifs dans le contexte des problématiques environnementales ne constitue donc pas quelque chose d'original pour la recherche dans ce domaine.

Revenant sur l'histoire de la notion de "propriété en participation" on verra en outre, au travers de thématiques telles que le morcellement du cadastre, le partage des communaux ou le déboisement qui accompagne l'industrialisation au XIXème, pourquoi il n'y a rien d'absurde à vouloir replacer l'actuel mouvement de l'habitat participatif dans la perspective d'une histoire du changement climatique.

1.5 Composition du mémoire de thèse

Outre l'introduction, la conclusion et les annexes, ce mémoire de thèse se subdivise en trois grandes parties intitulées respectivement :

1. L'Art de l'association.
2. La Communauté Personnaliste.
3. L'Habitat Groupé Autogéré.

15. Eco-habitat groupé, Éco-Quartier Strasbourg, Éco-habitat groupé Nord-Pas de Calais, Eco-Logis Compiègnois, Ecohabitons

La première partie comporte deux chapitres :

Première partie : Développements méthodologiques et historiques

1. Élaboration d'un cadre méthodologique.

Ce premier chapitre méthodologique expose tout d'abord les postulats épistémologiques qui sont les nôtres et sous tendent notre démarche de recherche historique. Il présente ensuite globalement le champ d'étude et les différentes notions fondamentales associées aux travaux sur la gouvernance des communs d'Elinor Ostrom. Ce chapitre contient notamment les définitions des notions inhérentes au cadre d'analyse dont nous nous servons ultérieurement pour décrire les modalités d'organisations employées par les participants des projets étudiés dans le cadre de nos deux monographies. En nous appuyant sur ces bases, nous exposeront à cet égard pour quelles raisons la notion de gouvernance des communs propre à Elinor Ostrom est plus facile à saisir au travers de ses origines philosophiques au titre où celle-ci semble explicitement avoir été définie en référence à la notion Tocquevillienne d'art de s'associer. Ce parcours rétro-chronologique, partant de la gouvernance des communs propre à l'École de Bloomington pour remonter à Tocqueville se poursuit alors en montrant que les origines de cette même notion d'art de l'association sont identifiables dans les écrits des fouriéristes. On s'attache ici à comparer les trois variantes de cette notion d'art de l'association dans la mesure où ces distinctions nous seront utiles dans le contexte de nos monographies. De ce point de vue, la présentation des différents éléments de notre méthodologie est simultanément replacée dans la perspective de leur genèse historique. On trouvera enfin, dans ce chapitre, les définitions des notions sous-entendues par le concept de technique chez Marcel Mauss ainsi qu'une description de ce que nous entendons par "lien de généalogie cognitive".

2. L'art d'associer les ménages.

Le second chapitre de cette première partie nous permet notamment d'approfondir quelques-unes des thématiques théoriques ayant déjà été abordés auparavant. Tel est le cas, notamment en ce qui concerne la question des rapports entre le thème de la gouvernance des communs et la notion l'art de l'association dont l'invention est revendiquée par Charles Fourier. L'objet de cet art étant de rendre possible l'association volontaire de plusieurs ménages dans le cadre de leur habitation, nous présentons de ce fait plusieurs aspects de l'utopie du Phalanstère, (également connue sous le nom "d'association domestique-agricole") en nous intéressant à la manière dont cette utopie fait intervenir la notion très ancienne de propriété en participation dans le contexte de la gestion du territoire ou celui de la préservation des ressources naturelles. Il se penche néanmoins généralement sur des questions plus historiques que méthodologiques. Sans nécessairement intervenir dans les étapes de notre problématique, ce chapitre nous permettra également d'introduire d'une manière chronologiquement cohérente différentes formes d'habitats associatifs (ou même différentes idées qui s'y rapportent) largement antérieures à celles de nos monographies mais qui restent néanmoins susceptibles de les avoir historiquement influencés d'une manière ou d'une autre.

Seconde et troisième parties : Monographies de projets chronologiquement successifs

Les secondes et troisièmes parties de ce mémoire adoptent une forme narrative passé->futur plus conventionnelle. Chacune d'elles se compose de la monographie d'un projet historique répondant aux critères de définition de la catégorie des habitats associatifs. Examiner les origines et la postérité éventuelle des techniques particulières identifiées comme ayant été en usage dans le cadre de ces monographies de manière à pouvoir juger de leur caractère "traditionnel" suppose de pouvoir resituer ces techniques à différentes époques d'une histoire plus vaste. Pour cette raison, les deux projets que nous avons retenus pour réaliser nos monographies sont chronologiquement successifs. En outre, le projet le plus ancien des deux, les Murs Blancs, nous était connu comme susceptible d'avoir été l'une des différentes sources d'inspiration revendiquées par les participants du projet le plus récent, La Maison des Jardies.

Première monographie : Les Murs Blancs

La seconde partie est ainsi consacrée à la monographie du projet de communauté Personnaliste initié par Emmanuel Mounier. Elle se subdivise en deux chapitres intitulés respectivement :

1. Le projet du Centre Esprit,
2. Les Murs Blancs.

Le premier chapitre présente brièvement les idées fondamentales de la philosophie Personnaliste et la signification qu'elle donne à la notion de communauté. Il relate ensuite les différentes étapes du montage, étalées entre 1934 et 1939, du projet de communauté initialement envisagé par Mounier sous le nom "*Centre Esprit*" avant que celui-ci ne soit contrarié par la Guerre. Le second chapitre relate de ce fait l'évolution, l'achèvement et la continuité de ce projet sous une forme différente : la résidence communautaire des Murs Blancs.

Seconde monographie : La Maison des Jardies

La troisième partie de ce mémoire comprend d'abord les deux chapitres composant la monographie d'un projet d'habitat groupé en copropriété directe réalisé entre 1971 et 1975 par 10 familles de Meudon et s'intitulant : La Maison des Jardies.

1. La Maison des Jardies : Montage du projet.

Comme son nom l'indique, le premier des deux chapitres consacrés à cette monographie s'attache à décrire les étapes du projet que furent la formation du groupe, la définition de ses objectifs et ses modes d'organisation interne. Il reconstitue en outre les détails des phases inhérentes au montage du programme architectural et des travaux durant la construction du bâtiment.

2. La Maison des Jardies : Vie et Organisation du collectif.

Le second des deux chapitres de cette monographie présente dès lors plusieurs des différentes caractéristiques architecturales du bâtiment une fois terminé, l'usage des espaces communs et plus généralement la vie du groupe consécutivement à la phase de réalisation du projet.

3. De l'Habitat Groupé Autogéré à l'Habitat Participatif.

Dans la continuité chronologique des deux chapitres précédents consacrés à la monographie sur les Jardies, un troisième chapitre intitulé : *"Mouvement de l'Habitat Groupé autogéré"* s'intéresse au rayonnement technique qu'à pu avoir ce projet sur d'autres projets ultérieurs. Celui-ci se subdivise en trois sections. Mettant l'exemple du projet des Jardies en perspective d'autres réalisations comparables, ce troisième chapitre s'intéresse ensuite aux démarches de patrimonialisations et de retour d'expérience entreprises par les membres de l'association du MHGA avant sa perte de vitesse entre 1985 et 1995. Il évoque finalement dans quelle mesure ce patrimoine technique et l'expérience pratique autogestionnaire issue de cette période à pu ou non faire l'objet d'une retransmission à la postérité lors de sa refondation sous le nom de Eco Habitat Groupé après 2008.

Conclusions

Sur la base des modalités d'organisation décrites dans le contexte des chapitres précédents, nous pouvons dès lors tirer des conclusions au sujet du caractère ou non techniques de certaines d'entre elles.

1.6 Sources mobilisées

Ce travail s'appuie sur différents types de sources documentaires tant primaires que secondaires. S'il s'appuie sur des publications en sciences humaines, la nature pratique des modalités d'organisation qui constituent nos objets d'étude rendait équitablement nécessaire le recueil de témoignages directs, que ceux-ci prennent la forme d'interviews ou de documents d'archives, auprès des acteurs ayant pris part aux projets dont le déroulement est relaté dans notre récit.

Ici néanmoins, il n'est pas toujours évident de savoir où tracer la frontière entre la catégorie des publications des "acteurs" qui prennent part à un mouvement social et celles des "chercheurs" qui s'attachent à décrire ce mouvement social suivant des normes propres aux SHS. Cette difficulté découle de plusieurs choses :

D'une part, parce que certains chercheurs (Philippe Bonnin, André Kerspern, Paul Reynaud et Roland Tourreau par exemple, pour n'en citer que quelques-uns) ayant publié sur cette thématique, étaient aussi incontestablement des acteurs, voire des militants, dans le Mouvement de l'Habitat Groupé Autogéré. Ce type de cas de figure se retrouve également dans le contexte du mouvement contemporain.

D'autre part, parce qu'on se trouve dans un cas de figure où il n'y a pas nécessairement plus de raisons de douter de la fiabilité des informations trouvées dans les publications des "acteurs" que dans celles des chercheurs. Dans ce contexte spécifique dès lors, puisque les publications de certains acteurs constituent des sources de documentation technique ou historique fiables, sans remettre en cause les différences entre les registres de discours militant et ceux propres aux sciences humaines, nous estimons en revanche qu'il n'est pas toujours utile de tenir compte de la distinction.

De ce fait, il n'apparaît pas non plus démesuré de considérer qu'en définitive, quelle que soit la source, il reste toujours nécessaire d'examiner la validité du contenu propositionnel d'un écrit

indépendamment du fait qu'on lui accole ou non l'étiquette "scientifique".

Parmi les différents types de sources d'informations sur lesquelles ce travail s'appuie, nous pouvons distinguer :

1. Les publications en sciences humaines sur l'actuel mouvement de l'habitat participatif,
2. Les publications issues de la "littérature grise" que des associations, des professionnels, ou des collectivités réalisent sur l'habitat participatif.
3. Une vingtaine d'interviews semi-directifs dont six sont retranscrits en annexes,
4. Des documents provenant de 7 principaux fonds d'archives privées ou associatives,
5. Des données quantitatives sur les caractéristiques des projets d'habitats participatifs obtenues par référencements.
6. De bibliographies complémentaires sur la gouvernance des communs, le fouriérisme, le personnalisme, le mouvement coopératif.

1.6.1 Travaux en SHS sur l'habitat participatif

Pour les sciences humaines, si l'on s'intéresse à la quantité des publications disponibles, l'habitat participatif fait l'objet d'une attention importante à partir de l'année 2010 et la décennie suivante. Cette proportion fait bien entendu signaler l'existence de la richesse du corpus de travaux conduit sur les opérations du mouvement de l'habitat groupé autogéré ou leurs équivalents Européens réalisés à la même époque.

Malgré cela, établir une revue de la littérature qui tendrait à l'exhaustivité, tout en s'attachant à être représentative de la diversité des travaux disponibles sur le sujet relève du défi. Le nombre d'écrits publiés chaque année, la diversité de leurs objets et des sources dont elles proviennent placent désormais une telle tâche hors de portée de celles qu'un individu seul peut ponctuellement entreprendre. Parmi les travaux ayant éventuellement cherché à atteindre un tel degré d'exhaustivité et de généralité quant au corpus des publications existantes sur l'habitat participatif, on peut pourtant signaler la thèse de doctorat de Camille Devaux : *"L'habitat participatif : de l'émergence d'une initiative habitante à son intégration dans l'action publique."* soutenue en 2013 [302]¹⁶. Si l'on doit saluer ces initiatives individuelles, les difficultés auxquelles elles se heurtent et le temps nécessaire à les mener à bien, constituent désormais des arguments qui mettent en évidence la nécessité d'initiatives scientifiques et collectives en la matière. De tels efforts d'investigation collaboratifs dont les résultats seraient susceptibles d'être régulièrement mis à jours restent malheureusement peu fréquents aujourd'hui dans ce champ d'étude. On peut cependant évoquer quelques tentatives de référencement collaboratifs ayant été menés dans le contexte de l'habitat participatif.

À l'échelle de la France, l'une des premières initiatives de ce type avait été entreprise entre 2010 et 2012 par le *"Groupe de travail habitat groupé"* de l'association ADESS pays de Brest. Elle référençait non seulement des publications sur l'habitat groupé, mais aussi un état des lieux des principaux acteurs et les réseaux associatifs qui étaient alors impliqués dans la réalisation de projets de ce type. Ayant depuis été mis hors ligne, ce premier travail de recensement [290] n'est aujourd'hui malheureusement consultable qu'au travers des sauvegardes de "Internet Archives".

16. On se référera au livre qui en est tiré : *"L'habitat participatif : de l'initiative habitante à l'action publique"* 2015 [331].

Une démarche de "Recensement non exhaustif des projets d'habitats groupés en France" [305], avait également été réalisée dans le cadre du groupe de l'ADESS [294] par Emilie Cariou et avait alors fait date en raison de l'absence de données quantitatives sur le sujet.

Plus récemment, et chaque année depuis 2013, le réseau "REcherche HAbitat Logement" (REHAL) en partenariat avec l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) publie : "Un panorama de recherches en cours dans le domaine de l'habitat et du logement." [355]. Ce panorama, à l'instar d'autres thématiques, répertorie, et maintient à jour, une fraction conséquente des recherches récentes consacrées à l'habitat participatif.

Adoptant une perspective globale sur cette littérature, l'habitat participatif apparaît dès lors non comme un, mais plusieurs objets d'études distincts. Différentes thématiques de recherches ayant plus ou moins interdépendantes des autres peuvent alors être distinguées. Elles relèvent de disciplines aussi diverses que l'urbanisme, l'architecture, la sociologie, le droit, les sciences politiques, l'ingénierie du bâtiment, les sciences de l'éducation ou même encore l'histoire des techniques.

La diversité de ces travaux faisant que leurs objets puissent ne pas être directement liés avec le nôtre, nous nous limitons donc ici de ne donner qu'un aperçu des composantes de cette diversité. Parmi les publications récentes consacrées à l'habitat participatif, on trouve ainsi des études plus spécifiquement consacrées à :

Thématique	Auteurs associés	Travaux
La maîtrise d'ouvrage collective et aux problématiques qui sont spécifiques au montage de ces projets.	Olivier Cencetti	[334]
La conception architecturale collective.	Veronique Biau, Annalisa Lorio	[378], [301]
L'inclusion des projets dans le cadre urbain.	Marie-Helene Bacque, Camille Devaux	[297], [330]
L'auto-promotion des projets d'habitat participatifs.	Veronique BIAU	[299]
Mixité sociale	Stephanie Vermeersch, Anne Labit, Sabrina BRESSON, Marie-Helene Bacqué	[361], [257] [258]
L'histoire du droit coopératif.	Yann Maury	[380], [273], [264]
L'habitat solidaire envisagé en tant qu'élément de réponse à l'isolement des personnes âgées.	Anne Labit	[268], [274]
L'habitat participatif en tant que levier de réduction de la consommation énergétique.	Gaëtan Brisepierre, Samy Chevalier, Helene Steinmetz	[298], [321], [353], [278]
L'accompagnement de ce type de projets par des professionnels.	Camille Devaux, Pauline Brossard	[284], [289]
La place que peut prendre un bailleur social dans un projet d'habitat participatif.	Jeanne Demoulin, Emilie Cariou	[295], [339]
Sociologie de l'habitat collectif	Paul Reynaud	[260], [287], [329], [285]

TABLEAU 1.3 – Champs d'études sur l'habitat participatif

Un fait mérite peut-être d'être relevé à cet égard. Bien qu'appartenant à des champs disciplinaires distincts, le caractère atypique et multidimensionnel du dénominateur que ces études ont en commun tend à encourager chez elles une véritable ouverture à l'interdisciplinarité. Cette

ouverture ne va toutefois pas sans difficulté. Si les disciplines scientifiques peuvent être envisagées comme des systèmes de concepts autonomes les uns des autres, les tentatives visant à établir des ponts entre ces constellations d'idées se font dès lors en prenant le risque d'une incompréhension réciproque. Elles se heurtent également aux difficultés qui sont inhérentes à la recherche ad hoc d'un étalon conceptuel commun susceptible de rendre mutuellement commensurables plusieurs espaces sémantiques jusqu'ici hermétiques.

Ce risque et ces difficultés peuvent toutefois être assumés en connaissance de cause.

Dans ces cas de figure, l'inter-discipline s'accompagne alors de la reconnaissance d'une certaine "indiscipline" pour reprendre l'expression usitée par Anne d'Orazio ([341] P.18) non seulement pour décrire sa propre démarche, mais aussi en référence aux études urbaines en règle générale. Du fait qu'il porte sur des objets composites envisagés différemment dans les champs propres à des disciplines diverses, le statut épistémologique de l'urbanisme parmi les sciences humaines apparaît encore souvent comme le sujet d'un débat pour les urbanistes.

1.6.2 Publications notables sur l'habitat participatif

Les publications issues des sciences humaines ne représentent toutefois qu'une part limitée de l'ensemble de la littérature disponible sur l'habitat participatif. Différents types d'ouvrages traitant de ce sujet existent et s'adressent à autant de lectorats différents. On trouve ainsi une quantité importante de brochures s'adressant soit à des professionnels de la promotion immobilière, soit aux élus et aux collectivités qui cherchent à développer cette démarche. Une autre part importante des sources documentaires sur l'habitat participatif est diffusée par les associations, les groupes de projets, et les particuliers qui prennent activement part à ce mouvement.

Nous pouvons en premier lieu noter différents recueils de monographies de projets d'habitat participatif tels que les ouvrages "*Habitat groupé : Ecologie, participation, convivialité*" (2008) [266] de Christian La Grange, "*Cohabiter pour vivre mieux*" (2009) [270] de Marthe Marandola, "*Vivre ensemble autrement : Ecovillages, écoquartiers, habitat groupé*" (2009) [271] de Pascale d'Erm ou encore "*Habitat groupé du Moulin des Landes : Sainte Luce-sur-Loire*" [350] (2017) de Sylvaine et Henri Samoyeau.

À cet égard toutefois, il n'est pas toujours aisé de déterminer où se trouve la frontière des deux catégories d'écrits que peuvent constituer les publications des "acteurs" et celles des "chercheurs". Plusieurs chercheurs, par exemple, revendiquent ouvertement la qualité d'acteurs voire de militants dans le mouvement de l'habitat participatif. Plusieurs "acteurs" de la même manière, réalisent ou contribuent à la publication de différentes formes de documentation technique ou historique fiable sans nécessairement adopter les codes des universitaires.

Pour ces différentes raisons, sans pour autant considérer que les registres du discours militant et ceux propres aux sciences humaines seraient dénués de caractéristiques propres, nous adoptons néanmoins la position consistant à admettre qu'il n'est pas toujours nécessaire ou utile de tenir compte de cette distinction.

Dans le contexte particulier qui nous intéresse en effet, il n'apparaît pas démesuré de présupposer que l'on puisse juger de la validité d'une source indépendamment du fait qu'on estime que celle-ci relève ou non d'une démarche "*scientifique*".

1.6.3 Référencement des opérations réalisées en France entre 1967 et 2016.

Plusieurs des données quantitatives sur le mouvement de l’habitat participatif auxquelles nous faisons référence dans ce mémoire, dans les figures 4 et 10 par exemple, sont issues d’un important travail préparatoire de référencement réalisé entre 2016 et 2017 en collaboration avec notre confrère, Jeffrey Magnier, alors doctorant en sociologie à l’université de Lille [344].

Destinée à faire l’objet d’une publication à part entière, cette tentative de référencement exhaustif des opérations d’habitats participatifs est toutefois restée inachevée et inédite. Sans prétendre à l’exhaustivité, la quantité des sources recoupées durant le cours de cette tentative restent toutefois suffisamment conséquentes pour que nous puissions en tirer des indications utiles.

Méthodologie de ce référencement

Nous résumons ici la démarche que nous avons adoptée afin de construire notre échantillon.

Ce référencement ne comptabilisait strictement que les opérations d’habitats participatifs ou d’habitats groupés autogérés ayant été achevées en France entre 1967 et 2017. Les critères d’inclusion d’un projet à l’intérieur de la catégorie *”habitat participatif”* étaient globalement semblables, bien que légèrement moins spécifiques, que ceux déjà présentés en 14.

Prenant pour support de travail le fichier partagé d’un tableur en ligne, la première étape de ce travail a consisté à nous mettre d’accord sur les définitions des champs que nous allions devoir renseigner pour chaque opération. Ces définitions devaient être suffisamment précises pour que, même isolés chacun de notre côté d’une connexion Internet, nous puissions remplir de manière consistante les entrées du même tableur.

On trouvera en annexes les définitions des champs de cette base de donnée. Voir : p. 465 .

Sources incorporées et modalités de recoupement

Notre point de départ consistait à rassembler les différents référencements ayant déjà été réalisés et rendus publiquement accessibles. On citera ici les plus conséquents. À savoir :

- Le référencement réalisé entre 2011 et 2012 par Émilie Cariou pour l’ADESS [294].
- Le référencement collaboratif des projets d’habitat participatifs mis en oeuvre sur la plateforme de la Coordin’action [310].
- Des livres : [300], [312], [271], [205].
- Les dix numéros de la revue *”Habitants”* publiée par le MHGA entre 1979 et 1984 [176] [186] [194] [195] [190] [197] [198] [200] [203] [209].

- Les descriptions de projets publiés sur les sites internet d'associations telles que EHG [365].
- Les fiches techniques et la littérature grises publiées par des entreprises, des professionnels indépendants, et les collectivités ayant pris part à ces projets.
- Les informations communiquées par les représentants d'un projet spécifique eux-mêmes par le biais de sites internet ou de blogs de présentation.

Une fois les entrées du tableur correspondantes à chaque projet renseigné, on faisait alors spécifiquement attention à supprimer les entrées qui pouvait être redondantes entre ces différentes sources. Un unique projet pouvant parfois involontairement être désigné sous deux appellations en fonction de la source qui en parle ou de l'époque, éliminer les entrées redondantes nécessitait parfois de chercher d'éventuelles coïncidences entre les champs de deux entrées géographiquement voisines. Les projets encore en travaux, inachevés ou présentés comme achevés mais dont il n'était pas définitivement possible de vérifier la définition ou l'état d'achèvement étaient enregistrés mais pas inclus à la liste de l'échantillon principal.

Pour l'ensemble des projets référencés, on complétait alors le maximum de champs disponible par entrée à l'aide du recoupement de sources d'informations très disparates, cette fois plus qualitatives que quantitatives. Notamment :

Échantillon de données

Outre les figures p. 4 et p. 10 déjà présentées, on trouvera en annexes une visualisation des données cet échantillon de données sous la forme d'une carte choroplète. Celle-ci représente l'évolution, année par année, du nombre de projets d'habitat associatif ayant été achevés pour chaque département français. Le recours à une séparation entre les deux séries de cartes : l'une entre 1967 et 1995 : voir p. 465 ; l'autre, entre 2004 et 2016 : p. 470 ; découle ici du fait qu'aucun projet de ce type n'a été répertorié entre 1995 et 2004.

Nous faisons également appel à ces données pour étayer, à partir de l'observation de l'augmentation du nombre de projets d'habitats participatifs achevés durant les cinq années consécutives à la crise des subprimes de 2008, la théorie formulée en 1985 par Roland Turreau, postulant un lien entre l'attrait social pour les projets d'habitats associatifs et les périodes durant lesquelles la société traverse des crises. voir : p. 397 .

1.6.4 Interviews semi-directifs

Outre le rassemblement du maximum de sources primaires textuelles telles que les publications ou les documents d'archives, la construction de notre socle de références s'est également appuyé sur un total de 27 interviews semi-directives. On trouvera en annexes (voir : p. 547) une liste de ces interviews ainsi que le texte de celles que nous avons pu retranscrire.

1.6.5 Fonds d'archives consultés

L'une des difficultés rencontrées durant l'élaboration de nos monographies et, de manière plus générale, dans le contexte de nos recherches sur les formes historiques d'habitats associatifs, n'a pas été tant l'absence de documentation, mais le fait que les sources qui étaient disponibles soient souvent fragmentaires.

Retrouver des informations intéressantes au sujet du fonctionnement de groupes en activité il y a plus de cinquante ans nécessite de pouvoir rassembler le maximum de traces laissées par leurs activités, de les recouper et, lorsque c'est possible, d'en inférer quelques indications utiles. Nous avons de ce fait, non seulement cherché à consulter les fonds d'archives existants mais aussi tous les documents isolés liés à l'histoire des Murs Blancs ou du Mouvement de l'Habitat Groupé Autogéré afin d'en réaliser des copies numériques.

Parmi les principales sources d'archives consultées se trouvent en premier lieu les collections personnelles de documents, conservées par les acteurs des projets étudiés. Nous ne référençons ici que les collections privées suffisamment conséquentes pour être susceptibles de constituer des fonds d'archives à part et dont nous avons pu réaliser des copies numériques :

Titre	Type de fonds	Numérisation
Archives de Jacqueline Lorthiois sur le MHGA	Collection privée	2/3. Voir P.473
Archives d'André Kerspern sur le MHGA et le Collège Coopératif	Collection privée	Oui. voir p.473
Fonds d'archives des Jardies	Collections privées	En grande partie.
Archives de Charles Henry Arguillère sur l'habitat autogéré et A.R.C.A.D.E	Collection privée	1/3.
Archives de l'association MHGA et EHG	Collections privées associative	En partie
Fonds d'archives de l'AAEM	Collection privée associative	En partie
Fonds d'archives de Paul Fraisse	Fonds d'archives publics	Non. (On trouve un sommaire de ce fonds dans le livre de Françoise Parot : <i>"La Psychologie française dans l'impasse"</i> [343])
Bibliothèque de Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes	Fonds d'archives publics	Non.

TABLEAU 1.4 – Fonds et collections d'archives consultés.

Nous désignons ici par "fonds d'archives public" les corpus de documents relatifs à un producteur d'archives ayant fait l'objet d'un inventaire, d'une indexation de l'ensemble des documents qui s'y trouvent et qui ont été déposés auprès d'un organisme public capable d'en garantir l'accès.

Nous désignons au contraire par "collections d'archives" les regroupements de documents appartenant ou ayant appartenu à un producteur d'archives mais n'ayant que peu ou pas été classés suivant une démarche systématique.

1.6.6 Groupe de recherches sur l'habitat associatif



FIGURE 1.5 – Titre du "Groupe de recherches sur l'habitat associatif" tel que figurant dans le N 203 de la REC

L'une des premières mentions du "*Groupe de Recherches sur l'Habitat Associatif*" apparaît en juin 1978 dans une étude du C.R.E.D.O.C réalisée par Paul Reynaud intitulée : "*La Copropriété contre les Copropriétaires*". Le groupe ne porte toutefois pas encore sa dénomination définitive :

« Les responsables de la réhabilitation sociale des immeubles H.L.M. d'après-guerre sont eux aussi confrontés aux difficultés d'association des locataires au ré-emménagement de leur habitat. [...] Un groupe de recherche sur l'habitat coopératif a été créé en juillet 1977 dans le cadre du Collège Coopératif. Il rassemble différentes personnes et organismes : usagers, responsables d'associations nationales d'usagers, mouvements de consommateurs, praticiens de la coopération d'habitat, architectes, chercheurs, etc. intéressés par la réapparition et le développement de ces nouvelles formes de coopération en matière d'habitat. »

◁ Paul Reynaud, *Consommation N°2, "La copropriété contre les copropriétaires"*, 1978 [165] P.28 ▷

On note également que la création de ce groupe au Collège Coopératif, est chronologiquement simultanée avec le "*Colloque qualité de l'habitat : Une expérience d'habitat autogéré*" organisé par Charles-Henry Arguillère, l'association A.R.C.A.D.E et différents groupes d'habitants.

L'intitulé "*Groupe de Recherche sur l'habitat associatif*" apparaît dans une lettre 544 d'invitation émise par Claude Vienney, daté du 21.11.1978 et proposant une intervention d'André Kerspern sur le thème : "*Propriété, Copropriété, Location ; Le droit Coopératif à l'habitat*".

Cette lettre ne mentionne alors pas spécifiquement le rôle d'animateur joué par Claude Vienney dans ce groupe. Un encart, plus tardif, figurant dans l'un des bulletins de "*Correspondance Municipale*" permet toutefois de supposer que c'était déjà le cas en 1978 :

« Le présent numéro de Correspondance Municipale est donc consacré à la Coopération d'Habitation et il se veut un modeste instrument du débat en cours. On y trouvera des contributions de Claude Vienney qui anime au Collège Coopératif un groupe de recherches sur l'habitat associatif, de Marie-Thérèse Neuilly, sociologue, d'André Kerspern pour le mouvement de l'Habitat groupé autogéré. »

◁ Adels¹⁷ N°230 ; "*Un nouvel avenir pour la coopération d'habitation*", 1982, [196] ▷

Parmi les principales publications issues de ce groupe figurent notamment :

17. Association Pour la Démocratie et l'éducation Locale et Sociale (A.D.E.L.S)

Date	Titre	Auteur
1978	"La copropriété contre les copropriétaires" [165]	Paul Reynaud
1979	"Autogestion de l'habitat et grands systèmes." [172]	Kerspern, Reynaud, Patrick Jouret, Inès De Biolley, Dan Bernfeld
1980	"Les communautés d'habitants : un mode d'appropriation en commun" [181]	André Kerspern
1981	"Autogestion de l'habitat. II : Le mouvement de l'habitat groupé autogéré" [188]	G.R.H.A
1981	"Une révolution paisible : l'habitat autogéré" [193]	Paul Reynaud ; Brigitte André ; Philippe Bonnin
1982	"Les utopistes du m ² " [199]	Philippe Bonnin ; Paul Reynaud
1982	"Adels N°230 : Un nouvel avenir pour la coopération d'habitation" [196]	Claude Vienney ; Jean Neuilly ; André Kerspern ; Marie-Thérèse Neully
1984	"Le gardien d'immeuble : contrôle ou participation ?" [210]	Paul Reynaud
1985	"Dynamiques sociales et politiques d'attributions" [215]	Paul Reynaud ; Roland Turreau

TABLEAU 1.5 – Publications liées au Groupe de Recherches sur l'Habitat Associatif

1.6.7 Portraits biographiques.

On trouvera également en annexes (voir : P. 465), les portraits biographiques de différents acteurs de ce récit historique.

Ayant présenté les définitions de nos objets ainsi que leur histoire récente, formulé la problématique de notre étude et présenté les différentes sources auxquelles nous avons fait appel, nous pouvons à présent exposer les caractéristiques de la démarche méthodologique qui est la nôtre dans le contexte de l'étude des techniques d'associations dans l'habitat.

Première partie

L'art de l'association

CHAPITRE 2

ÉLABORATION D'UN CADRE MÉTHODOLOGIQUE

Cadre méthodologique d'étude des formes techniques d'action collective propres à l'habitat associatif.

Sommaire du présent chapitre

2.1 Principes épistémologiques	41
2.1.1 Une théorie pragmatiste de la signification	41
2.1.2 La généalogie cognitive des représentations	42
2.2 La gouvernance des communs	47
2.2.1 Elinor Ostrom et l'École de Bloomington	47
2.2.2 Governing The Commons	47
2.2.3 L'auto-gouvernance dans le contexte de l'habitat	60
2.3 En quoi la gouvernance des communs relève de l'art de l'association ?	62
2.3.1 L'art de l'association des Ostrom	63
2.3.2 L'art de l'association de Tocqueville	65
2.3.3 Tocqueville lecteur de Fourier	70
2.3.4 Premières références à l'art de s'associer chez Tocqueville	73
2.3.5 Contre-arguments possibles	74
2.3.6 Premiers écrits publiés de l'École Sociétaire sur l'art d'associer.	75
2.3.7 Tocqueville l'adversaire politique de Victor Considerant	77
2.3.8 L'art de l'association des fouriéristes	84
2.3.9 Récapitulatif sur l'art de l'association	88
2.4 L'art, c'est-à-dire la technique	95
2.4.1 La technique chez Mauss	96
2.4.2 Technique d'association domestique	100
2.4.3 Distinction entre une perspective technique sur l'action collective et le point de vue "technocratique" sur l'organisation.	106
2.4.4 Les institutions envisagées à la manière d'artefacts	108
2.4.5 Transmission d'un patrimoine technique	110

« Définissons d'abord l'idée qui est renfermée sous le mot Association. Le mot d'association caractérise une réunion volontaire de forces, agissant dans une direction commune, pour réaliser, par leur concours, un résultat dont les avantages se répartissent à chacune des forces associées proportionnellement à son concours. »

Victor Considerant [48]
"La Phalange N°28"; 1837

« When de Tocqueville discussed the "art and science of association", he was referring to the crafts learned by those who had solved ways of engaging in collective action to achieve a joint benefit. »

Elinor Ostrom [263]
"A Frequently Overlooked Precondition of Democracy"; 2007

2.1 Principes épistémologiques

Nous avons vu que l'objet de cette recherche consistait à déterminer si les moyens institutionnels employés par les participants de projets d'habitats associatifs, afin de pouvoir agir collectivement en vue de la réalisation de leurs objectifs sans sacrifier leur autonomie respective, pouvaient ou non constituer des techniques.

Le chapitre qui suit vise à définir les concepts et le cadre méthodologique à l'aide desquels nous avons cherché à répondre à cette question. Nous présentons en particulier les notions suivantes :

- La gouvernance des communs,
- l'action individuelle et d'action collective,
- l'autonomie et l'hétéronomie,
- La situation d'interdépendance stratégique envisagée à l'aide de deux métaphores : le dilemme du prisonnier et la tragédie des communs,
- L'art de l'association,
- La technique.
- Le patrimoine technique et sa transmission.

Avant les définitions de ces notions d'ordre méthodologique, nous présenterons cependant les principes épistémologiques plus généraux qui, sans nécessairement avoir de portée opératoire immédiate, sont susceptibles de contribuer à la manière de "lignes directrices", à justifier ou à saisir la cohérence des différents éléments de cette démarche méthodologique.

2.1.1 Une théorie pragmatiste de la signification

Le principe épistémologique unificateur à partir duquel s'élabore le reste de notre démarche de recherche peut être décrit comme une velléité à appliquer, en toute circonstance, la perspective d'une théorie pragmatiste de la signification.

Selon une perspective de ce type, le sens d'un énoncé, d'un concept ou d'une définition, dépend avant tout des dispositions à agir que cet énoncé, ce concept ou cette définition est amené à produire chez le sujet qui les tient pour vrais [97]. Nous entendons ici par "dispositions à agir" les "habitudes d'esprit" à partir desquelles un agent est en mesure de planifier sa propre action de telle sorte que celle-ci lui soit utile. Dans ce cadre, le sens de la définition d'un objet dépend premièrement des conséquences pratiques que l'on estime susceptibles d'être observées dans le cas de figure où cette définition de l'objet serait considérée comme actuelle. Nous faisons en cela référence à la maxime pragmatiste de Peirce selon laquelle, connaître la signification de la définition d'un objet revient à :

« Considérer quels sont les effets pratiques que nous pensons pouvoir être produits par l'objet de notre conception. La conception de tous ces effets est la conception complète de l'objet. »

◁ Charles Sanders Peirce, *"Comment rendre nos idées claires."*, [87], 1879 ▷

Sans entrer dans des considérations épistémologiques inutiles pour l'objet de notre recherche, nous nous contenterons de décrire deux types de situations (A et B) dans lesquelles la maxime pragmatiste nous est spécifiquement utile.

A. Expliciter la définition ou l'extension des concepts.

Cette maxime nous sert d'abord implicitement dans chaque situation où l'on cherche à déterminer s'il est ou non cohérent de désigner un objet particulier comme un représentant d'une catégorie générale.

Lorsque certains aspects de la définition d'une catégorie conceptuelle apparaissent ambigus, par exemple, on cherchera à préciser celle-ci à l'aide de différentes conjectures visant à examiner quels seraient les objets particuliers retenus ou exclus suivant l'interprétation retenue.

On verra plus loin, à cet égard, que notre interprétation de la définition maussienne de la technique comme "*acte traditionnel efficace*", découle de différentes tentatives d'explicitation de ce type.

Les principales ambiguïtés de sens que nous avons cherchées à réduire étaient alors globalement relatives à la nécessité méthodologique de pouvoir objectiver des critères permettant de décider de ce qui relève ou non d'une "tradition". Le Postulat de la "traditionnalité" d'un "acte efficace" étant, dans la perspective de Mauss un critère d'inclusion à la catégorie des techniques.

B. Identifier ou différencier deux concepts.

Nous avons également recours à la maxime pragmatiste dans les situations où il est nécessaire de déterminer les points communs et les différences subtiles de sens entre deux notions voisines. Comme l'affirme Peirce en effet, envisager la signification des énoncés sur la base des habitudes d'actions que ceux-ci entraîneraient pour nous s'ils étaient tenus pour vrais permet de saisir, à partir d'un même repère, les nuances de sens qui distinguent deux idées. Des nuances de sens entre plusieurs énoncés qui sont alors examinés sur le fond et non sur la forme. Autrement dit, sans tenir compte de différences purement "grammaticales" qui peuvent exister entre deux façons différentes de désigner la même idée. Selon lui :

« Pour développer le sens d'une pensée, il faut donc simplement déterminer quelles habitudes elle produit, car le sens d'une chose consiste simplement dans les habitudes qu'elle implique. Le caractère d'une habitude dépend de la façon dont elle peut nous faire agir [...] Nous atteignons ainsi le tangible et le pratique comme base de toute différence de pensée, si subtile qu'elle puisse être. Il n'y a pas de nuance de signification assez fine pour ne pouvoir produire une différence dans la pratique. »

◁ Charles Sanders Peirce, "*Comment rendre nos idées claires.*", 1879 [87] ▷

Plus loin dans ce mémoire, ayant à l'esprit la maxime pragmatiste, nous disposerons ainsi d'une règle d'inférence permettant de déterminer en quoi le sens de deux notions peut-être dit plus ou moins semblable ou dissemblable. Sans que leurs significations soient parfaitement équivalentes par exemple, nous verrons que les concepts "*d'unité d'action*", "*d'action commune*", et "*d'action collective*" peuvent être employés comme des synonymes.

2.1.2 La généalogie cognitive des représentations

Dans le cadre de cette recherche relative à l'histoire des techniques d'association d'habitants, une autre des lignes directrices que nous avons adoptées résidait dans une attention à systématiquement

quement chercher à reconstruire puis à modéliser les "liens de généalogie cognitive" qui peuvent être établis entre les représentations de plusieurs acteurs historiques.

Nous entendons ici par "*lien de généalogie cognitive*" le fait qu'une idée B est apparentée à une idée A lorsqu'il est possible de mettre en évidence que l'idée B constitue la conclusion d'une inférence ayant pris l'idée A en argument. Autrement dit, schématiquement, on estime qu'il existe un lien de généalogie cognitive entre les représentations appartenant à deux personnes différentes lorsque certaines représentations d'une première personne apparaissent s'être constituées consécutivement au contact de représentations communiquées par une seconde personne.

Nous postulons ainsi un lien de généalogie cognitive entre les représentations d'un héritier et celles d'un légataire, lorsque les représentations transmises à la postérité par un légataire apparaissent avoir modifié le système de représentation d'un héritier. Adoptant ponctuellement le point de vue d'une ontologie naturaliste où les événements d'une histoire sont envisagés seulement en tant qu'ils constituent des processus physiques, nous modélisons le déroulement de ces événements en attribuant une dépendance causale entre deux processus : la formation de certaines des représentations d'un individu héritier et les représentations qui avaient été émises par un légataire. Cette stratégie épistémologique non interprétative ne suppose alors ponctuellement que des entités susceptibles d'être postulées à l'intérieur d'une ontologie naturaliste.

L'adoption de ces postulats ne concerne toutefois que les aspects de notre récit sur les techniques que nous avons cherchées à envisager à la manière d'une histoire naturelle des représentations. Ces postulats s'inscrivent donc en marge de notre démarche historique générale qui reste globalement interprétative et dont l'esprit consiste à tenter de reconstruire un récit historique cohérent à partir des différentes traces disponibles.

On pourra trouver un exemple de recours à ce type de démarche dans l'article sur l'histoire de l'architecture intitulé : "*Documentation des sources d'influences techniques de logements ouvriers et d'utopies réalisées au 19ème siècle dans l'ontologie du Cidoc-CRM.*" que nous reproduisons en annexes : p. 482.

Dans cet article, nous avons cherché à représenter sous forme d'un graph les *liens de généalogie cognitive* qui pouvaient être établis entre les constructions de différents architectes ayant réalisé des immeubles de logements au 19ème siècle.

Une conception minimaliste de l'histoire

Lorsque nous faisons référence à ces liens de généalogie cognitive, nous nous inscrivons temporairement à l'intérieur d'un cadre épistémologique plus restrictif et formel. Ce cadre renvoie alors aux postulats qui sont ceux d'une ontologie naturaliste des représentations humaines. Nous nous limitons alors en outre à aussi nous en tenir à une conception minimaliste de l'histoire conçue comme une simple modélisation de la chronologie de l'occurrence d'un certain type de processus naturel : les représentations. Dans ces cas de figure, nous n'invoquons les sources traditionnellement employées par les historiens qu'en tant qu'elles constituent des traces tangibles d'une histoire naturelle des représentations.

Nous faisons ainsi une distinction entre deux angles de vue sur l'histoire que nous adoptons alternativement.

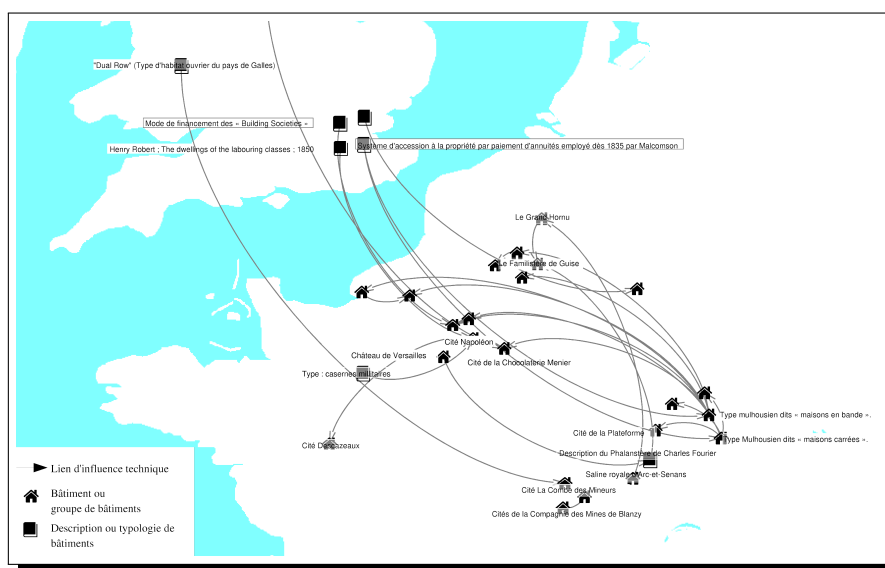


FIGURE 2.1 – Liens de généalogie cognitive identifiés entre plusieurs opérations d'immeubles de logements du 19ème siècle

Le premier de ces angles de vue est l'angle de vue interprétatif. Il correspond à notre manière, tout à fait naïve, de relater différents événements de manière à les faire apparaître comme un récit cohérent.

Le second de ces angles de vue est celui que nous pourrions appeler "*pseudo-naturaliste*" sur l'histoire. Celui-ci, se propose de n'envisager que certains aspects de l'histoire et suivant des modalités qui ne sont pas ou peu interprétatives.

Envisager l'histoire des idées à partir d'un point de vue naturaliste sur la cognition.

On considère souvent comme étant acquise, parfois en invoquant l'autorité de Wilhem Dilthey, la distinction entre les sciences dites humaines ou sociales et les sciences de la nature. Suivant cette distinction, les sciences humaines, en tant que différents objets d'étude qui font intervenir la dimension subjective de l'esprit humain, devraient être envisagées comme fondamentalement différentes des sciences de la nature. Le statut ontologique spécifique des objets étudiés par les sciences naturelles permettrait un recours à une démarche expérimentale cherchant à tester les prédictions d'hypothèses relatives à l'existence de rapports entre différents phénomènes observables. Avec l'impossibilité de rapporter aux prédictions testables de telles loi, les observations empiriques faites sur les objets propres aux sciences humaines imposeraient dès lors de distinguer celles-ci des sciences de la nature en n'adoptant qu'une perspective interprétative.

Si notre ambition n'est pas ici de réfuter l'utilité de cette vieille dichotomie, nous rejetons en revanche le postulat selon lequel il serait nécessairement absurde d'étudier les interactions humaines à partir d'une perspective épistémologique comparable à celle des sciences naturelles.

On notera également que ce travail se penche, en partie fortuitement, sur un petit nombre d'auteurs dont les postulats épistémologiques remettent plus ou moins explicitement en cause la pertinence d'une distinction tranchée entre les sciences humaines et les sciences naturelles.

Pour Fourier par exemple, *"l'esprit humain est condamné à tomber sous le joug des faux savants s'il ne se rallie pas à la science exacte"* ([55] P.115) et la véritable Science Sociale ne peut donc se contenter de s'ajouter aux quatre "sciences incertaines" que sont l'économie et la science politique, la morale et "l'idéologie"¹. Il doit s'agir d'une science fixe au même titre que la physique. Tocqueville partage également l'ambition originelle d'une science sociale comparable aux sciences physiques de Newton et Kepler, tout en accordant cependant une place plus importante à la variabilité des institutions propres à chaque peuple. Vincent et Elinor Ostrom de la même manière, tendent à réinterpréter la position de Tocqueville à l'intérieur du cadre moniste d'une épistémologie pragmatiste et font largement appel à des outils tels que l'anthropologie évolutionniste et la théorie des jeux.

Sans prétendre à nous abstraire notre récit, concernant l'histoire des techniques, d'une démarche globalement interprétative ou chercher à écrire une véritable *"histoire naturelle des représentations techniques"*, nous estimons pourtant qu'il existe des cas de figure où cette perspective naturaliste est immédiatement utile et qu'elle ne pose pas d'insurmontables difficultés théoriques.

Nous estimons par exemple que le simple fait de modéliser des rapports de dépendances causales pouvant être identifiés entre plusieurs processus cognitifs intervenant à différents instants d'une chronologie, constitue une démarche épistémologique valide, qu'elle est utile pour envisager certains aspects d'une histoire des techniques, mais qu'elle ne relève pourtant pas d'une forme d'interprétation.

Nous appelons *"recherche des liens de généalogie cognitive"* la démarche qui consiste à modéliser les rapports chronologiques entre les représentations de plusieurs personnes.

Ce cheminement s'effectue de proche en proche. Sans présupposer que les idées "flottent dans l'air" d'une époque; on insiste au contraire sur le fait consensuel que ces "idées" sont nécessairement communiquées à travers différents vecteurs : livres, journaux, lettres, discours, conversations orales, etc.

Une règle heuristique simple à poser en principe mais exigeante à suivre en pratique, consiste à toujours s'assurer qu'on puisse objectivement mettre en évidence le fait qu'un auteur ait été en contact avec le vecteur matériel d'une idée particulière, avant d'examiner l'hypothèse selon laquelle cette idée aurait pu constituer une source d'influence pour cet auteur.

Afin de déterminer si un *"lien de généalogie cognitive"* existe entre deux auteurs, on s'intéresse notamment au réseau formé par les références ayant été évoquées, explicitement ou non, par chacun de ces auteurs. On examine dès lors pour un "faiseur d'inférences" donné, les références que celui-ci avait fait aux autres "faiseurs d'inférences" qui le précédaient dans ce réseau et dont les conclusions auraient pu lui servir d'arguments. Grâce à ce genre de reconstructions, plus ou moins détaillées, de la chaîne des étapes ayant marqué l'évolution d'une idée, nous espérons pouvoir tenir compte de la dimension historique de leurs significations.

1. C'est-à-dire la science qui étudie les idées mais encore l'étude des systèmes d'idées

Dans ces cas de figure, nous envisageons les représentations des acteurs de notre récit historique en tant qu'ils constituent des processus cognitifs ayant lieu quelque part et qui constituent donc des entités aussi "tangibles" que peuvent l'être les fichiers² d'un ordinateur.

Dès lors, lorsque nous chercherons à établir l'existence de différents liens de généalogie cognitive entre les représentations de plusieurs personnes, nous pouvons le faire sans sortir du cadre épistémologique et ontologique propre aux sciences naturelles.

Si l'écriture d'un récit historique continue alors globalement à appartenir au champ de l'interprétation, l'outil non interprétatif que peut constituer la modélisation de liens de généalogie cognitive permet toutefois de mettre plus facilement en évidence les conditions d'impossibilité ou d'évidence de certains scénarii interprétatifs.

L'objectif visé à l'aide de cette stratégie se limite donc exclusivement à soustraire certains aspects d'une histoire des idées à la relativité de la pure interprétation, en précisant les critères sur la base desquels il est possible de démontrer ou de réfuter différentes hypothèses historiques.

Ici en outre, nous avons éventuellement tenté de transposer, dans le contexte de l'histoire, la notion "*d'épidémie de représentations*" que l'anthropologue Dan Sperber avait introduite dans "*La contagion des idées*"^[234] afin d'expliquer le succès ou l'échec culturel de certaines idées.

N'ayant peut-être pas encore résolu toutes les difficultés théoriques que peuvent éventuellement poser l'élaboration complète d'une perspective naturaliste sur l'histoire des idées, la démarche présentée ici ne se propose pas d'être plus qu'un simple outil permettant parfois d'éclairer le sens d'une notion en la ressituant dans un processus historique plus global.

Comme nous allons le voir, par exemple, la notion de gouvernance des communs, telle que celle-ci est spécifiquement définie par E. Ostrom, revendique un héritage conceptuel fondamental auprès de la philosophie politique d'Alexis de Tocqueville [1805-1859] et en particulier à l'égard de la notion tocquevillienne d'"*art de s'associer*". L'art de s'associer de Tocqueville à son tour, héritait quant à lui très probablement des théories du réformateur social Charles Fourier [1772-1837] au sujet de "*l'art d'associer*". Ces différents concepts peuvent être envisagés isolément ou, de manière *ad hoc*, en tant qu'ils constituent aussi les différentes étapes historiques d'une unique chaîne d'inférences. On suppose alors que la définition d'un concept donné peut être explicitée à partir des étapes précédentes du processus d'inférence dont il résulte.

Expliciter le sens de la notion de gouvernance des communs chez Ostrom reste théoriquement possible sur la base de ses écrits seuls. Toutefois, en pratique, revenir aux antécédents que constituent pour elle les écrits de Tocqueville apporte à nos yeux un éclairage contextuel inestimable pour la comprendre et pour comprendre la présence de similitudes entre ses théories et celles d'auteurs plus anciens tels que Fourier.

De la même manière, la notion de "*technique du corps*" telle que celle-ci est définie par l'anthropologue français Marcel Mauss [1872-1950] revendique et réinterprète un certain héritage sémantique puisé dans la philosophie platonicienne. Remonter à Platon peut donc nous aider à définir la technique dans la continuité de Mauss.

2. Pour nous, ceci ne revient pas à dire que l'analogie entre les représentations humaines et les fichiers d'un ordinateur numérique soit toujours pertinente. Il existe de nombreuses différences entre les processus cognitifs opérés par les portes logiques d'un ordinateur artificiel et les processus cognitifs analogiques se déroulant dans les réseaux de neurones d'un ordinateur biologique tels que le cerveau humain.

Envisagé de cette manière, l'histoire des représentations humaines apparaît ainsi schématiquement comparable à un processus chronologique, susceptible d'être modélisé comme un réseau de neurones feed-forward, à partir de l'étude des traces matérielles persistantes de l'activité cognitive des humains ayant lu et écrit des documents.

2.2 La gouvernance des communs

2.2.1 Elinor Ostrom et l'École de Bloomington

L'ouvrage d'Elinor Ostrom [1933|2012], intitulé : *"Governing the commons : the evolution of institutions for collective action"* [227], publié³ en 1990, décrit la synthèse de plusieurs décennies de travaux de recherches interdisciplinaires; conduits à l'université d'Indiana dans le cadre du *"Workshop on political theory and policy analysis"* [346]; sur les *"problèmes d'action collective rencontrés par les individus utilisant des ressources communes"* (cf *"Gouvernance des biens Communs"* [276] P.1).



(a) Elinor Ostrom (b) Vincent Ostrom

2.2.2 Governing The Commons

Il présente, selon son auteure, une *"théorie en évolution plutôt qu'achevée"* (cf ibid : [276] P.20), ou encore un travail "en progrès" de développement d'outils théoriques dont la visée est de permettre une meilleure compréhension des cas de figure dans lesquels plusieurs utilisateurs d'une ressource commune (appelés des *"appropriateurs"*) doivent réussir à s'organiser afin d'agir de concert (c'est ce que l'on désigne par la notion d'action collective), sans intervention d'une source d'autorité dite "extérieure" au groupe⁴, de manière à pouvoir faire durablement usage de celle-ci.

Pour E.Ostrom, jusqu'ici, seule deux théories bien établies permettraient, à partir des axiomes de l'individualisme méthodologique, couplés à ceux de la théorie du choix rationnel⁵, d'expliquer de manière convaincante, comment certains groupes d'individus parviennent à mettre en œuvre

3. traduit en Français et édité chez de Boeck en 2010 sous le titre *"Gouvernance des biens communs : Pour une nouvelle approche des ressources naturelles"* [276]. Sauf mention indiquant le contraire, les extraits cités ici proviennent de cette traduction

4. C'est-à-dire sans faire appel à la contrainte légale d'un état ou à une forme d'action contractuellement rémunérée par une firme.

5. On entend par *"théorie du choix rationnel"* différents modèles théoriques cherchant à expliquer les phénomènes sociaux/économique à partir des actions des individus et en tant que celles-ci résulteraient d'une décision rationnelle visant la réalisation d'un objectif. On parle ainsi de *"théorie du choix rationnel"* autrement dit, lorsque l'on cherche à comprendre l'action individuelle à partir des objectifs/motivations de l'individu, tout en supposant que celui-ci cherche à les atteindre rationnellement. On parlera éventuellement de rationalité limitée si l'on introduit les paramètres que constituent ses éventuelles croyances irrationnelles, les limites de ses connaissances, ou les contraintes temporelles susceptibles de réduire la rationalité des décisions de l'agent. Il est notamment possible de faire remonter les principaux éléments de ce type de perspective à Adam Smith [1723-1790] [313] ainsi qu'aux utilitaristes.

des formes d'action collective et d'autres non. Ces deux théories sont la "Théorie de l'état" et la "Théorie de la firme" :

Théorie de l'État

La "théorie de l'État", dont les fondements peuvent être trouvés dans le "Léviathan"[6] de Thomas Hobbes[1588-1679]. Elle désigne, en quelques mots, le fait qu'un gouverneur obtenant le fameux "monopole de la violence légitime", peut utiliser la contrainte en tant que "mécanisme fondamental d'organisation d'une variété d'activités humaines qui produiront des bénéfices collectifs. Le gouverneur collecte des taxes, du travail ou d'autres ressources auprès des sujets en les menaçant de sanctions sévères s'ils ne fournissent pas ces ressources." (cf Gouvernance des biens communs [276] P.56)

Théorie de la firme

La "théorie de la firme" qu'Elinor Ostrom rattache aux travaux de théoriciens tels que Coase, Alchian, Demsetz, et Williamson. Dans celle-ci, un entrepreneur identifie une stratégie permettant de faire des bénéfices. Il "négocie alors une série de contrats avec divers participants spécifiant la manière dont ces derniers agiront de manière coordonnée plutôt qu'indépendante. Chaque participant choisit librement de rejoindre l'entreprise mais laisse un certain nombre de choix à la discrétion de l'entrepreneur. Les participants deviennent les agents de ce dernier. Après avoir payé chacun des agents, l'entrepreneur empêche les profits résiduels (ou absorbe les pertes). Par conséquent, l'entrepreneur est fortement motivé à organiser l'activité de façon aussi efficace que possible. Il tente d'élaborer des contrats avec les agents qui inciteront ces derniers à agir de manière à augmenter ses bénéfices et surveille leurs performances. Il peut, en outre, mettre fin au contrat d'un agent dont il n'est pas satisfait." (cf Gouvernance des biens communs [276] P.56).

Il est ici intéressant de noter qu'E.Ostrom complète cette définition d'une considération d'ordre éthique : "Étant donné que les agents décident librement d'accepter ou non les termes du contrat de l'entrepreneur, l'organisation est considérée comme privée, volontaire et, pour certains individus au moins, non exploitante. Toutefois, si de larges bénéfices sont obtenus, c'est l'entrepreneur, et non les agents, qui les reçoit."

On ne trouve donc en aucun cas chez E.Ostrom, comme ce peut-être le cas chez d'autres auteurs, de condamnation morale du salariat. Son éventuelle critique de la théorie de la firme ou de la théorie de l'état dans le contexte de la préservation des ressources naturelles semble de ce fait relever en premier lieu d'une perspective technique.

Hétéronomie de la firme et de l'état.

Ces deux théories ont un point commun : elles font découler le principe de l'action collective d'un ou plusieurs dirigeants qu'Ostrom décrit comme étant "externes" vis-à-vis du reste des participants. Autrement dit, que ce soit dans la théorie de la firme ou dans celle de l'État, la majorité sinon l'ensemble des appropriateurs sont envisagés comme ne prenant pas directement part, ni aux décisions stratégiques, ni aux processus institutionnels de création et de modification des règles qui encadrent l'action collective d'appropriation du groupe.

Dans les deux cas de figure dès lors, pour la majorité des agents participants à l'action collective, l'organisation du groupe n'est pas de leur ressort. Celle-ci est principalement le fait d'un tiers qui est pour eux dirigeant. À cet égard, l'usage que fait Elinor Ostrom des mots "externe", ou "extérieur" pour désigner les dirigeants des états et des firmes, relativement à leurs agents, semble correspondre à la distinction kantienne entre autonomie et hétéronomie. Sans plus de précision toutefois, la notion d'auto-gouvernance apparaît donc supposer l'autonomie collective des acteurs. L'action collective auto-gouvernée des appropriateurs d'une ressource commune se distinguerait donc de l'action collective hétéronome des agents d'une firme ou d'un état. Cette idée "générale" d'autonomie ne donne toutefois pas nécessairement d'indications concrètes au sujet des caractéristiques institutionnelles précises qu'E.Ostrom attribue aux formes d'organisations qu'elle qualifie comme étant "auto-gouvernées".

La distinction interprétative entre les notions d'autonomie et d'hétéronomie reste néanmoins utile dans le contexte d'une étude empirique des arrangements institutionnels qui permettent l'organisation de différentes formes d'action collective.

Nous avons également vu que, selon Ostrom, les théories de la firme de l'État ne permettaient pas d'expliquer comment certains groupes d'agents parvenaient à organiser des formes autonomes d'action collective puisque ces deux théories supposaient un recours à des formes hétéronomes d'arrangement institutionnel. Selon elle donc, il s'en suit qu'il n'existerait pas encore de théorie suffisamment reconnue et précise permettant d'expliquer l'action collective auto-organisée prenant pour base la théorie du choix rationnel ou l'individualisme méthodologique.

Si nous sommes d'accord avec Ostrom au sujet du fait qu'aucune théorie *-consensuelle-* de ce type n'existe aujourd'hui dans le champ des sciences humaines, nous trouverions en revanche malhonnête d'affirmer qu'aucune tentative théorique visant à la scientificité n'aurait jamais réellement été entreprise sérieusement dans la direction de l'associationnisme.

Tel n'était peut-être pas l'intention d'Ostrom, toutefois, l'absence de discussions à ce sujet semble à nos yeux problématique.

Le défi d'une théorie des formes autonomes d'action collective.

Pour Elinor Ostrom cependant, en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles planétaires, l'absence d'une théorie "*suffisamment précise*", et "*validée sur le plan empirique*" des formes autonomes d'action collective constitue "un défi important" pour les sciences politiques. Selon le constat empirique dressé à la première page de "*Governing the Commons*", si l'on fait référence aux différentes formes observables d'organisations humaines, il apparaîtrait que ni les états, ni les marchés⁶ "*ne réussissent uniformément à permettre aux individus*" de mettre en oeuvre les conditions d'un usage et d'une gestion durable des systèmes de ressources naturelles planétaires. Le constat d'Ostrom prenait alors, en 1990, l'exact contre-pied de la position néomalthusienne défendue par le biologiste Garrett Hardin [1915-2003] dans l'article : "*The Tragedy of the Commons*" [130] publié dans la revue Science en 1968.

6. E.Ostrom reviendra plus spécifiquement sur cette conclusion quant à l'importance de l'auto-gouvernance commune dans le contexte des problématiques liées à la gestion pérenne des ressources naturelles planétaires dans l'article de 1994 intitulé : "*Neither Market Nor State : Governance of Common-Pool Resources in the Twenty-first Century*". [366]

The tragedy of the commons

L'article : "*The tragedy of the commons*" s'interroge, dans une perspective malthusienne, sur le risque existentiel que représente éventuellement pour l'humanité la problématique de la régulation des naissances relativement à celle de la disponibilité des ressources naturelles planétaires dans l'hypothèse où celles-ci sont envisagées comme des ressources communes librement accessibles.

Garrett Hardin s'inspirait alors notamment d'une expérience de pensée provenant d'un opuscule intitulé "*Two lectures on the checks to population*" [42] ayant été publié en 1833 par le mathématicien malthusien William Forster Lloyd. Dans cette expérience de pensée, Lloyd concluait à la nécessité des enclosures sur la base du postulat que les formes collectives de propriétés tendaient à produire une dissolution des responsabilités individuelles. Les comportements d'imprévoyance résultant de cette dissolution des responsabilités individuelles devant dès lors conduire à une dégradation des ressources utilisées en commun.

Hardin reformule ce scénario en lui donnant une forme comparable à celle du Dilemme du Prisonnier.

Cette nouvelle expérience de pensée propose que : contrairement à deux bergers indépendants, exploitant chacun leur propre pâturage privatif, deux bergers qui exploiteraient le même pâturage commun tendraient à le surexploiter dans la mesure où chacun d'eux a individuellement intérêt à augmenter le nombre des bêtes appartenant à leurs troupeaux respectifs et que l'attitude consistant à préserver le pâturage, bien qu'elle relève de leur intérêt collectif, est individuellement désavantageuse pour le berger qui s'y astreindrait seul alors que les bénéfices sont collectifs. Chacun des deux bergers étant ici structurellement incités à choisir la stratégie du "free-rider" consistant à surexploiter la ressource commune, celle-ci tend à dépasser le seuil de son propre renouvellement et finit par être définitivement détériorée.

Le scénario de cette tragédie des communs se déroule, en cela, de la même manière qu'un dilemme du prisonnier, où aucun des deux joueurs n'a foncièrement intérêt à dénoncer son complice mais y est pourtant conduit par l'anticipation de la dénonciation adverse. Ici aucun des deux bergers n'a en quoi que ce soit intérêt à la détérioration de la ressource commune.

Si cette expérience de pensée s'apparente pourtant à des raisonnements sur la divergence entre intérêts individuels et intérêts collectifs qui avaient déjà pu être formulés par de nombreux auteurs, comme Aristote, Hobbes et Malthus, la conclusion prescriptive que Garrett Hardin cherche à faire découler, en pratique de cette intuition, est néanmoins infiniment plus radicale : remettre en cause les libertés individuelles en matière de procréation. En outre, s'il ne s'agit pas de l'objet principal de son article, Hardin réintroduit pourtant aussi sur la scène du débat les notions d'enclosures et de communs.

Pour Hardin, "*l'enclosure*", c'est-à-dire la privatisation (ou la nationalisation) de biens qui étaient jusqu'ici utilisés en communs, est la seule stratégie envisageable permettant d'éviter une détérioration jugée autrement irréversible des ressources planétaires telles que les océans, la biodiversité, l'équilibre démographie/écosystème. Selon ses propres mots⁷ :

7. Traduction de Michel Roudot figurant dans le dossier "*La Tragédie des Communaux*"[336] : "*Le résumé le plus simple de cette analyse des problèmes de la population humaine est peut être le suivant : les communaux, dans la mesure où ils sont justifiables, ne le sont que dans des conditions de basse densité de population. Quand la population humaine a augmenté, les communaux ont dû être abandonnés sous un aspect après l'autre. [...] Chaque nouvelle clôture des communaux implique une atteinte à la liberté personnelle de quelqu'un. [...] Mais que signifie « liberté » ? Quand les hommes ont mutuellement consentis à passer des lois contre le vol, l'humanité est devenue*

« Perhaps the simplest summary of this analysis of man's population problems is this: The commons, if justifiable at all, is justifiable only under conditions of low-population density. As the human population has increased, the commons has had to be abandoned in one aspect after another. [...] Every new enclosure of the commons involves the infringement of somebody's personal liberty. [...] But what does "freedom" mean? When men mutually agreed to pass laws against robbing, mankind became more free, not less so. Individuals locked into the logic of the commons are free only to bring on universal ruin; once they see the necessity of mutual coercion, they become free to pursue other goals. »

◁ Garrett Hardin, *"The Tragedy of the Commons"* [130], 1968 ▷

Pour Hardin en effet, mais aussi pour bon nombre d'autres auteurs proches de ses positions, c'était le fait que des biens soient placés sous le *"régime des communs"* qui entraînait leur inexorable dégradation. Pour Hardin dès lors, à l'instar des autres néo-malthusiens, résoudre le problème de la dégradation de l'environnement supposait *"l'enclosure"* [130] P.9, des ressources naturelles planétaires qui restaient jusqu'ici communes à l'humanité. On devrait nécessairement, en d'autres termes, mettre en œuvre soit la privatisation de ces ressources soit leur nationalisation.

Pour Ostrom en revanche, bien que les préconisations de Garrett Hardin aient pu être prises au sérieux par l'opinion, voire, par les dirigeants de plusieurs états [276], il apparaît que les conclusions qui servaient à les légitimer n'étaient pas supportées par l'évidence. Pour elle en effet, l'évidence empirique que représentait le recoupement de nombreux travaux disponibles sur la question des ressources naturelles auto-gouvernées ne permettait en rien de supporter la position de Hardin. Selon Elinor Ostrom au contraire, l'évidence serait que parmi les différents arrangements institutionnels observables qui visent à encadrer l'activité d'appropriation des ressources naturelles de groupes d'individus, les collectivités qui adoptent des structures institutionnelles comparables à celles d'une firme ou celles qui sont entièrement régies "d'en haut" par les représentants d'un état, échouent. Il lui apparaît, en revanche, que certains groupes auto-gouvernés d'utilisateurs réussissent à préserver durablement les ressources naturelles communes dont ils disposent et dépendent pour vivre. Selon le point de vue développé dans *"Governing the commons"* en effet :

« Certains articles de chercheurs sur la « tragédie des communs » préconisent un contrôle par « l'État » de l'essentiel des ressources naturelles afin d'éviter leur destruction. Pour d'autres, c'est la privatisation de ces ressources qui résoudra le problème. Ce que l'on peut observer dans le monde, toutefois, c'est que ni l'État, ni le marché ne réussissent uniformément à permettre aux individus une utilisation productive à long terme des systèmes de ressources naturelles. En outre, les communautés et les individus ont confié à des collectivités qui ne ressemblent ni à l'État ni au marché le soin de gouverner les systèmes de ressources naturelles, sur de longues périodes de temps, avec des degrés de réussite divers. »

◁ Elinor Ostrom, *"Gouvernance des biens communs"*, [276] P.1, 2010 ▷

De ce qui vient d'être évoqué, découle l'enjeu d'une recherche visant à obtenir une meilleure compréhension de ces modes autonomes d'organisations. Selon Ostrom, en effet, bien que cette réussite ne soit pas entièrement "explicable" du point de vue des théories les mieux établies,

plus libre, pas moins. Les individus enfermés dans la logique des communaux ne sont libres que d'apporter la ruine universelle. Une fois qu'ils voient la nécessité de la contrainte mutuelle, ils deviennent libres de poursuivre d'autres buts."

le constat empirique de l'existence et parfois de la "réussite" de telles formes auto-gouvernées d'action collective est pourtant indubitable. Les grèves et les manifestations sont par exemple des formes autonomes d'actions collectives. Pour E.Ostrom, ces faits, qui sont tout à la fois, avérés mais "inexplicables", devraient donc nous encourager à faire progresser nos cadres théoriques vers une généralité suffisante pour pouvoir tenir compte de ces cas de figure. Atteindre une telle perspective constituerait dès lors, selon elle, une avancée majeure pour que les sciences politiques soient en mesure de faire des recommandations utiles aux législateurs ou à des collectivités, de telle sorte que celles-ci puissent agir à rendre l'activité humaine compatible avec la préservation des systèmes de ressources naturelles planétaires.

Dans "*Governing the commons*" néanmoins, comme nous l'avons déjà dit, E.Ostrom ne se propose que de décrire les éléments d'une "*théorie en évolution plutôt qu'achevée*". Pour le moment selon elle, les "*formes horizontales ou auto-gouvernées d'organisations*" restent difficilement explicables. Elle ajoute même :

« Il est possible que nous ne disposions pas encore des outils ou modèles intellectuels nécessaires à la compréhension de l'éventail de problèmes associés à la gouvernance et à la gestion des systèmes de ressources naturelles, et des raisons pour lesquelles certaines collectivités semblent fonctionner dans certaines configurations et pas dans d'autres. »

◁ Elinor Ostrom, "*Gouvernance des biens communs*", [276] p.14, 2010 ▷

La tâche à laquelle s'attelle dès lors le programme de recherche d'Ostrom consiste donc, à partir d'études de cas empiriques, à l'élaboration des bases d'une théorie de l'auto-organisation des groupes humains, autrement dit : de l'action collective auto-organisée. Pour être recevable, à l'instar des théories de la firme ou de l'État, cette théorie devrait permettre d'expliquer comment, à l'intérieur du paradigme du choix rationnel, les membres d'un groupe d'utilisateurs parviennent à coordonner leurs actions stratégiques de telle sorte qu'ils soient en mesure de faire un usage efficient des ressources communes dont ils disposent et ce sans faire appel à une forme d'organisation "*hétéronome*". Autrement dit, une forme d'organisation où la coordination stratégique des acteurs n'est pas obtenue par une réduction de leur autonomie et leur subordination à un centre directeur qui dispose de pouvoirs coercitifs.

La difficulté ne réside donc pas ici dans le fait de savoir si de telles organisations existent. Il s'agit là d'un fait empiriquement observable dont il n'y a pas de sens à douter. La problématique scientifique à laquelle s'attaque Elinor Ostrom dans "*Governing the Commons*" est différente. Elle cherche, à partir d'une perspective s'inscrivant dans la continuité des théories du choix rationnel, à comprendre par quels moyens institutionnels certains individus parviennent à mettre en œuvre ces formes d'organisation.

Pour Ostrom d'autre part, tant qu'une théorie robuste de l'action collective auto-organisée n'aura pas été proposée, l'existence documentée de ces formes institutionnelles représentera un défi épistémologique autant qu'un désaveu pour les sciences politiques. Comme le résume Lee Anne Fennel dans sa *Loi d'Ostrom* cette absence révèle les insuffisances de cadres théoriques qui sont souvent présentés comme les plus avancés ou les plus fiables. Pourtant il semble évident que : "*A resource arrangement that works in practice can work in theory*" [288].⁸.

⁸. Traduction sommaire : "*Un arrangement de ressource qui fonctionne en pratique devrait pouvoir fonctionner en théorie.*"

Dans *"Governing the Commons"*, Ostrom présente ainsi les efforts de recherche conduits dans cette direction⁹ en vue d'élaborer de meilleurs modèles théoriques permettant d'expliquer, dans le contexte de la gestion de systèmes auto-gouvernés de ressources naturelles, le succès ou l'échec de l'action collective d'individus auto-organisés.

Elle présente sa stratégie d'investigation comme s'inscrivant dans la continuité du courant néo-institutionnaliste. Autrement dit : une perspective sur l'économie et la philosophie politique que l'on peut au moins en partie rattacher dans ses origines à la notion rousseauiste d'institution : Le néo-institutionnalisme repose en cela sur l'examen des institutions que les individus mettent en œuvre en vue de s'organiser. Pour E.Ostrom, dans le contexte des systèmes de ressources communes, les institutions sont définies comme :

« Des ensembles de règles opérationnelles utilisées pour déterminer qui est éligible pour prendre les décisions dans une certaine arène, quelles actions sont permises ou prohibées, quelles règles d'agrégation seront utilisées, quelles procédures seront suivies, quelle information doit ou ne doit pas être fournie et quels gains seront attribués aux individus en fonction de leurs actions »

◁ Elinor Ostrom, *"Gouvernance des biens communs"*, [276] P.68, 2010 ▷

L'analyse d'Ostrom s'attache ainsi par l'examen de différents systèmes de règles ou *d'arrangements institutionnels* à déterminer, à travers un continuel aller-retour entre les études empiriques et la modélisation conceptuelle, quelles sont les caractéristiques récurrentes des institutions adoptées par les groupes d'appropriateurs qui parviennent durablement à faire un usage satisfaisant et raisonné des ressources dont ils font un usage en commun.

Dans cet ouvrage de référence, cependant, on ne trouvera pas de véritable définition d'une notion qui serait *"la gouvernance des communs"*. Chez E. Ostrom, le terme *"gouvernance"* peut ainsi de prime abord être compris comme un synonyme de "gestion" ou encore comme une nominalisation du verbe "gouverner". Sans être à proprement parler erronés, ces acceptions ne restituent pas le sens véhiculé par cette notion. Un passage récapitulatif, offre à cet égard plus d'éléments de définition permettant de comprendre plus spécifiquement ce concept tel que celui-ci est compris par E.Ostrom dans *"Governing the Commons"*. Pour elle en effet :

« L'enjeu central de cette étude est d'identifier la manière dont un groupe d'appropriateurs se trouvant dans une situation d'interdépendance peut s'organiser et se gouverner lui-même afin d'obtenir des bénéfices conjoints permanents alors que chacun est confronté à la tentation de resquiller, de "tirer au flanc" ou d'agir de manière opportuniste. »

◁ Elinor Ostrom, *"Gouvernance des biens communs"*, [276] p.43, 2010 ▷

La gouvernance désignerait donc l'examen des institutions qui permettent à des individus, en situation d'interdépendance quant à l'utilisation d'un bien, de s'organiser/d'agir collectivement, de telle sorte qu'ils puissent durablement continuer de tirer mutuellement un bénéfice de cette activité économique commune, et ce, sans tomber dans une forme ou une autre de *"tragédie des communs"*.

9. Et notamment ceux qu'elle a menés de concert avec les autres participants du *"Workshop on policies analysis"* à partir de 1973 à l'Indiana University dans la ville de Bloomington

Système de ressources communes

Pour Ostrom un *"système de ressources communes"* est un élément de modélisation qui peut désigner des choses extrêmement différentes et pas nécessairement des stocks renouvelables d'une ressource naturelle donnée. Il peut également s'agir, comme c'est le cas dans l'exemple suivant, d'un ordinateur central :

« Parmi les exemples de systèmes de ressources figurent notamment les sites de pêche, nappes phréatiques, prairies de pâturage, canaux d'irrigation, ponts, garages de stationnements, ordinateurs centraux, ainsi que les courants, lacs, océans et autres masses d'eau. Les unités de ressources sont ce que les individus s'approprient ou utilisent des systèmes de ressources. Il peut s'agir, par exemple, des tonnes de poisson récoltés sur un site de pêche, des mètres cubes d'eau prélevée d'une nappe phréatique ou d'un canal d'irrigation, des tonnes de fourrage consommé par des animaux sur un pâturage, du nombre de traversées d'un pont effectuées par an, des emplacements de stationnements occupés dans un parking, des unités centrales de traitement consommées par ceux qui partagent un système informatique et de la quantité de déchets biologiques absorbés chaque année par un courant ou une autre voie d'eau. »

◁ Elinor Ostrom, *"Gouvernance des biens communs"*, [276] p.44 ▷

La salle commune d'un habitat participatif, un jardin partagé, un atelier de bricolage, une cave à vin, un garage, les circulations d'une copropriété, peuvent être définis comme des systèmes de ressources communes.

Ostrom fait en outre une distinction fondamentale entre unité et système de ressources. L'utilité de cette distinction se justifie dans l'approche d'Ostrom en cela qu'elle permet la modélisation et la quantification de flux d'unités de ressources produites, consommées et se reconstituant à un rythme donné. Une transposition de cette distinction dans le contexte de l'habitat est possible. Il est par exemple envisageable de décrire un créneau horaire disponible pour la réservation d'une salle commune comme étant une unité de ressource qui est susceptible de faire l'objet d'une appropriation. Il en va de même pour les bouteilles d'une cave à vin alimenté en commun par un groupe de résidents du même immeuble. La production en fruits d'un jardin commun est un autre exemple. Toutefois, si l'adoption de cette distinction peut être utile pour comprendre les enjeux stratégiques d'une situation d'interdépendance, elle n'est pas foncièrement utile tant que la quantification de ces variables n'est pas nécessaire. Et ici, elle ne l'est pas.

Le dilemme du Prisonnier

Le Dilemme du Prisonnier constitue certainement le scénario le plus connu de la théorie des jeux. Il désigne une situation d'interdépendance stratégique dans laquelle les deux joueurs (qui sont présentés comme les suspects d'une complicité dans l'enquête concernant un vol) sont amenés à choisir entre deux options :

- 1) Se taire.
- ou
- 2) Dénoncer l'autre joueur comme ayant été son complice.

	Se taire	Dénoncer son complice
Se taire	1 ; 1	3 ; 0
Dénoncer son complice	0 ; 3	2 ; 2

TABLEAU 2.1 – Matrice de gains du Dilemme du Prisonnier

	Se taire	Dénoncer son complice
Se taire	1 ; 1	3 ; 0
Dénoncer son complice	0 ; 3	2 ; 2

TABLEAU 2.2 – Équilibre de Nash standard dans le Dilemme du Prisonnier : La Défection réciproque

En fonction des combinaisons des choix faits par les deux joueurs, quatre issues du jeu sont possibles dans la matrice de gains :

1) Si les deux joueurs ont gardé le silence (c'est-à-dire a et a) ils n'écopent chacun que d'une peine faible d'un an de prison.

2) Lorsque les deux joueurs se dénoncent mutuellement (c'est-à-dire b et b) ils écopent tout deux d'une peine moyenne de 2 ans de prison.

3 et 4) En revanche si l'un des joueurs reste silencieux alors que l'autre le dénonce, c'est-à-dire Soit (a et b) ou (b et a) alors le délateur est gracié tandis que l'autre obtiendra une peine importante de 3 ans de prison.

Dans sa forme standard, le dilemme du prisonnier admet une solution sous la forme d'un équilibre de Nash dans lequel les deux joueurs se dénoncent mutuellement (c'est-à-dire b et b).

Le dilemme du prisonnier tire sa réputation du fait que l'issue rationnelle compte tenu des préférences individuelles des joueurs, n'est pas la meilleure issue possible dans la matrice de gains. La coopération, bien que souhaitable par les deux joueurs, y est individuellement trop risquée pour constituer une option viable.

Le Passager Clandestin

Dans le contexte de la Théorie des Jeux l'expression "*free-rider*" ou "*passager clandestin*" désigne un joueur qui adopte une stratégie de défection de manière à pouvoir bénéficier des contributions des joueurs ayant adopté une stratégie de coopération sans avoir eu à contribuer eux-mêmes.

Dans le dilemme du prisonnier décrit plus haut, par exemple, le passager clandestin désigne le joueur qui adopte l'option "Dénoncer son complice" tout en supposant que ce complice lui fait confiance et qu'il va avoir la naïveté de coopérer et de choisir la stratégie consistant à "*Se taire*".

Situation d'interdépendance

Dans le passage que nous avons cité un peu plus haut concernant la gouvernance ; Ostrom transpose la notion d'interdépendance stratégique, telle que celle-ci est entendue dans le cadre de la théorie des jeux, vers un contexte épistémologique plus interprétatif. Dans ce nouveau contexte, la notion d'interdépendance¹⁰ est employée par Ostrom pour caractériser le fait que chacun des utilisateurs d'une ressource commune doit régulièrement choisir entre plusieurs "stratégies" d'usages du commun, mais que les résultats¹¹ de ces choix stratégiques seront dépendants des choix stratégiques effectués par les autres utilisateurs. En effet :

« Lorsque plusieurs appropriateurs sont dépendants d'une ressource commune déterminée, en tant que source d'activité économique, ils sont influencés collectivement par toutes les actions qu'ils entreprennent. Chaque individu doit prendre en compte les choix des autres lorsqu'il évalue ses choix personnels. Si un pêcheur occupe un bon site de pêche, un second pêcheur arrivant au même endroit doit, soit investir plus de ressources pour se rendre sur un autre site, soit lutter pour avoir accès au premier. Si un irrigateur consacre du temps et du matériel à la réparation d'une porte de contrôle défectueuse, tous les autres irrigateurs utilisant le canal seront affectés par cette action, qu'ils souhaitent ou non que la porte soit réparée et qu'ils participent ou non à cette répartition d'une quelconque manière. C'est le facteur clé de la survie pour les co-appropriateurs tant qu'ils continuent à partager une unique ressource commune. L'interdépendance physique ne disparaît pas lorsque des règles institutionnelles effectives sont utilisées pour la gouvernance et la gestion de la ressource commune. Elle subsiste. Ce qui change, ce sont les résultats que les appropriateurs obtiennent »

◁ Elinor Ostrom ; *"Gouvernance des biens communs"* ; [276] p.54 ▷

Par *"interdépendance"*, il est donc possible d'entendre pour résumer que : dans le contexte des systèmes de ressources communes, les modalités d'usage des uns influent sur les conditions d'usage des autres. Dans les exemples donnés plus haut, en outre, les "résultats" obtenus par les individus qui utilisent conjointement ces systèmes de ressources peuvent être améliorés si ces derniers réussissent à coordonner leurs stratégies individuelles suivant un plan concerté entre eux. De la même manière, du fait de leur interdépendance, il est aussi crédible de s'attendre à ce que ces utilisateurs obtiennent des résultats médiocres voire négatifs en l'absence de toute coordination. On peut justement renvoyer à la thématique de la *"Tragédie des Communs"* les cas de figure où l'absence de coordination entre plusieurs acteurs en situation d'interdépendance stratégique rend probable le fait qu'ils adoptent individuellement des stratégies dont la combinaison donnera lieu à des issues "moins souhaitables" qu'elles n'auraient pu l'être du point de vue des acteurs ; voire à la destruction de leurs ressources communes.

Toute situation d'interdépendance étant ainsi comprise comme pouvant conduire à des issues différentes, plus ou moins bonnes ou mauvaises, suivant le niveau de coordination existant entre les stratégies des acteurs. Par exemple : l'échec de l'action collective pourra entraîner une issue de la situation d'interdépendance prenant la forme d'une tragédie des communs. L'adoption d'un

10. La notion d'interdépendance a une longue histoire et peut signifier des choses différentes suivant le contexte théorique. Ici toutefois, sauf précision contraire, chez nous le mot *"interdépendance"* ne renvoie qu'à l'interdépendance des stratégies des acteurs pour l'usage d'un commun. Nous n'entendons pas, par exemple, l'interdépendance fonctionnelle qui existe entre les différentes parties du corps d'un animal.

11. Positifs ou négatifs en termes de quantité d'unité de ressource produite ou relativement à la préservation de l'état du système de ressource, par exemple

ensemble donné de règles d'organisation pourra au contraire donner lieu à des issues qu'une partie ou l'ensemble des contributeurs à l'effort d'action collective pourront juger préférables à la tragédie.

Ces considérations, qui peuvent sembler extrêmement abstraites, doivent être comprises dans la perspective "métaphorique" et "prudente" adoptée par Ostrom au sujet de la théorie des jeux. Pour Ostrom, les modèles issus de la théorie des jeux ne devraient pas être employés à la manière d'outils universellement prédictifs de l'action des acteurs dans une situation d'interdépendance donnée. D'un point de vue comportemental en effet, de véritables individus placés dans les situations décrites, ne se conforment que rarement aux prédictions des modèles mathématiques de la théorie des jeux. Celle-ci ne devrait pas non plus servir à formuler des prescriptions pour l'action (du législateur notamment). Sur ce point, Elinor Ostrom dénonce avec beaucoup de prudence et de perspicacité les conséquences dramatiques qu'ont pu avoir (en termes de politiques environnementales par exemple) les nombreuses applications abusives de différentes versions popularisées (sous forme de métaphores) des modèles théoriques tels que le "*Dilemme du Prisonnier*", "*la logique de l'action collective*" ou la "*Tragédie des Communs*". Pour elle, la simplicité inhérente des modèles mathématiques issus de la théorie des jeux implique que ceux-ci ne peuvent constituer, au mieux, que des allégories réductrices de la complexité des situations réelles examinées. Pour Ostrom la théorie des jeux n'est utile dans le contexte de l'étude des formes d'organisation qui permettent l'action collective que dans la mesure où ses modèles permettent d'attirer l'attention sur les ressemblances qui peuvent exister entre plusieurs situations, sans chercher à réduire leurs spécificités.

Dans cette perspective, les différents modèles issus de la théorie des jeux ne sont dès lors envisagés qu'à la manière de métaphores réductrices mais intéressantes d'un point de vue heuristique afin de penser l'interdépendance des modalités d'actions des membres d'un groupe de personnes.

Si la théorie des jeux n'intervient ici qu'à la manière d'un outil heuristique, l'interdépendance stratégique des membres du groupe vis-à-vis de leurs usages respectifs du système de ressources communes constitue néanmoins un fait objectif dont la réalité apparaît généralement comme subjectivement évidente. Même de manière implicite en effet, dès lors que certaines modalités d'usages individuelles de la ressource commune sont identifiées comme susceptibles d'avoir des conséquences sur les opportunités d'usages des autres associés, leur propre interdépendance devient alors également une évidence. Certaines ambitions quant à la manière d'utiliser la ressource commune, par exemple, peuvent immédiatement être reconnues comme étant mutuellement incompatibles avec celles d'autres membres du groupe¹². Ce que nous appelons situation d'interdépendance stratégique n'est donc pas simplement une forme d'abstraction permettant de modéliser un contexte de l'extérieur. Il s'agit également d'une réalité psychologique. La personne qui tient pour vrai qu'un bien est possédé en commun tiendra également pour vrai que si lui (ou un autre des co-propriétaires) décide de faire disparaître le bien en question, cette disparition est effective pour lui mais aussi pour les autres co-possesseurs. La connaissance du caractère commun du bien conduit donc la personne à faire des inférences sociales sur les enjeux de cette interdépendance. Par exemple : est-ce que le fait d'utiliser le bien commun de telle manière est compatible avec tel projet que formule pour ce bien tel autre copropriétaire spécifique, voire l'ensemble des co-propriétaires ?

12. Toutes les situations d'interdépendance relatives à l'usage d'une ressource commune ne sont pas comparables à un jeu à somme nulle. Un dessert à deux cuillères, par exemple, constitue une situation d'interdépendance comparable à un jeu à somme nulle. Tout ce qui sera mangé par l'un ne pourra pas être mangé par l'autre. En revanche, l'utilisation intermittente d'une salle commune pour l'organisation d'événements associatifs constitue généralement une situation d'interdépendance où plusieurs modalités d'usages individuelles peuvent devenir compatibles sous réserve du succès de l'action collective des associés.

L'action collective

La notion d'action collective sert à décrire la situation où plusieurs individus susceptibles de coopérer en vue d'atteindre un objectif commun sont dès lors confrontés aux différentes problématiques que pose leur coordination stratégique.

La notion d'action collective peut ainsi renvoyer aux contextes où la participation de plusieurs personnes à un même plan d'action pourra être envisagée comme plus ou moins coûteuse pour chacune d'elles en fonction des coûts qu'elles engagent et des bénéfices qu'elles attendent d'une réussite incertaine.

La notion d'action collective, renvoie alors aussi à l'idée de la faillibilité ou de l'irrationalité des acteurs amenés à agir ensemble et comment les comportements opportunistes de certains participants restent une éventualité.

On peut désigner par le terme d'action collective les comportements d'individus, membres d'un groupe, qui acceptent de jouer un rôle spécifique dans un plan d'action commun. On peut également parler d'action collective dans le cas de figure où des individus prennent quantitativement part à des actions visant un objectif commun sans spécificité stratégique individuelle.

La notion d'action collective s'oppose par construction à la notion d'action indépendante qui désigne l'adoption par un acteur d'une stratégie, d'une modalité d'action, sans chercher à la coordonner avec celle d'un autre acteur. Dans le contexte d'une situation d'interdépendance, on peut désigner par action indépendante les stratégies qui sont adoptées par un acteur en l'absence de toute concertation réciproque en vue d'agir avec d'autres acteurs.

Il apparaît grossièrement possible de faire remonter chronologiquement les origines de la notion contemporaine d'action collective aux écrits d'auteurs tels que Claude-Henri de Rouvroy de Saint-Simon [1760-1825] [32] ou Auguste Comte [1798-1857] et leurs contemporains. Avant eux, toutefois, le syntagme "*action collective*" semble avoir déjà été employé par le droit judiciaire français. Dans ce contexte, il renvoie néanmoins à un concept différent.

On trouve également, toujours au XIX^{ème} siècle, sous la plume d'un petit nombre d'auteurs différents concepts relatifs à l'action de plusieurs individus. Ils peuvent être plus ou moins synonymes de la notion Saint-Simonienne de l'action collective. À ses origines, le syntagme "action collective" semble par ailleurs avoir été, durant un certain temps, employé dans le langage courant comme un synonyme de la notion "d'unité d'action". Une notion qui provient quant à elle du texte de la Poétique [8] d'Aristote et que l'on retrouve de ce fait dans toute la tradition des dramaturges classiques.

Sans entrer dans les détails, nous pouvons signaler ici l'existence de ces synonymes de la notion d'action collective sous la forme d'une liste tout à fait non exhaustive :

Dans le contexte théorique développé par l'École de Bloomington, toutefois, la notion d'action collective renvoie plus spécifiquement à l'ouvrage de Mancur Olson intitulé : "*La Logique de l'action collective*" [125].

Dans la perspective d'Ostrom, d'autre part, la notion d'interdépendance stratégique et celle d'action collective sont liées. Le rapport qu'Elinor Ostrom envisage entre ces deux notions doit être compris à partir de la "*métaphore*" que constitue la théorie des jeux. Dans la théorie des

auteur	Nom du concept	Source de l'occurrence	date
Saint-Simon	Unité d'action	"Lettre d'un habitant de Genève à ses contemporains" [23]	1802
Auguste Comte	Action collective	"Plan des travaux scientifiques nécessaires pour réorganiser la société" [28]	1822
Saint-Simon	Action collective	"Catéchisme des industriels" [32]	1824
Quatremère de Quincy	Unité d'action \supset Action collective	Encyclopédie méthodique [33]	1825
Fourier	Unité d'action	"Théorie des quatre mouvements" [58] de	1808
Guizot	Co-action	"Histoire générale de la civilisation en Europe" [52]	1838
Tocqueville	Action Commune	"De la Démocratie en Amérique", Tome II [53]	1840
Pierre Larousse	Unité de l'action collective	"Grand Dictionnaire Universel Français" [83]	1869

TABLEAU 2.3 – Synonymes d'Action Collective

jeux, en effet, les issues obtenues par chacun des joueurs relativement à leurs choix de stratégies individuelles dépendent des stratégies qui sont adoptées par les autres joueurs en situation d'interdépendance stratégique avec eux. Dès lors, ce n'est généralement qu'en coordonnant leurs stratégies individuelles que les membres d'un groupe de joueurs sont susceptibles d'obtenir les meilleures issues possibles d'une situation d'interdépendance donnée. Dans le cas de figure métaphorique que peut constituer le scénario du dilemme du prisonnier par exemple, l'action indépendante, c'est-à-dire l'absence de coordination entre les joueurs, représente le cas de figure standard dans lequel les deux joueurs, compte tenu des valeurs de la matrice de gains et de son équilibre de Nash, sont encouragés à adopter la stratégie de défection. Cette stratégie les conduit pourtant à obtenir les issues de leur situation d'interdépendance qu'aucun des joueurs ne juge réellement souhaitable. À savoir, une incarcération plus longue. Dans le même contexte, l'action collective s'apparente à un cas de figure où les deux joueurs seraient en mesure de s'entendre de manière suffisamment crédible pour coordonner leurs deux stratégies et opter pour la coopération. Les "mensonges" et les "trahisons" restant généralement possibles, la stratégie du passager clandestin, suivant les détails de la mise en scène, pourra le cas échéant continuer de constituer une menace pour la réussite de cette "action collective".

Pour Ostrom donc, le fait pour un groupe d'acteurs de posséder en commun des ressources représente une situation d'interdépendance stratégique. Dans ce contexte, réussir à mettre durablement en œuvre une bonne gestion de ce système de ressources communes représenterait un "bénéfice conjoint permanent"¹³. Pour les acteurs en situation d'interdépendance, réussir à obtenir

13. Contrairement, à Mancur Olson qui adopte pourtant lui aussi le point de vue de l'individualisme méthodologique, Elinor Ostrom prend visiblement soin de ne jamais employer les termes "d'intérêt commun" ou d'"intérêt collectif". L'expression qu'elle emploie le plus souvent, celle de bénéfice conjoint, semble indiquer qu'elle n'accorde pas, d'un point de vue ontologique, d'existence à une entité telle qu'un "intérêt collectif". Cela peut découler de l'adoption d'un point de vue naturaliste sur l'ontologie qui serait cohérent avec certaines de ses options méthodologiques. Si "l'intérêt individuel" désigne une entité psychologique concrète, le désir particulier d'un être humain par exemple, un "intérêt collectif" n'aurait pas d'existence ontologiquement indépendante d'intérêt individuel. Dans la perspective qui nous semble ici être celle d'Ostrom dès lors, parler d'intérêt "de groupes" apparaîtrait comme une approximation, douteuse d'un point de vue méthodologique, de l'idée d'intérêts individuels

ces bénéfices conjoints suppose toutefois le passage de l'action indépendante à l'action collective. Selon les mots d'Ostrom en effet :

« Au niveau le plus général, le problème rencontré par les appropriateurs de ressources communes relève de l'organisation et consiste à trouver le moyen de passer d'une situation dans laquelle les appropriateurs agissent de manière indépendante à une situation dans laquelle ils adoptent des stratégies coordonnées, afin d'obtenir des bénéfices communs ou de réduire leur préjudice commun »

◁ Elinor Ostrom ; "Gouvernance des biens communs", [276] p.54 ▷

La gouvernance désigne donc l'étude des institutions qui permettent à plusieurs individus de s'organiser et d'agir ensemble afin de gérer les ressources ou les biens dont ils disposent en commun d'une manière qui leur soit mutuellement profitable.

2.2.3 L'auto-gouvernance dans le contexte de l'habitat

Les théories développées par Ostrom dans "*Governing the Commons*" sont destinées à l'étude des institutions qui permettent "l'appropriation" de systèmes de ressources communes à des groupes d'individus dont le nombre de membres varie entre 50 et 15 000 personnes. On entend ici par appropriation le fait que les utilisateurs de ces systèmes agissent de façon à pouvoir prélever des flux économiquement quantifiables d'"unités" de ressources naturelles renouvelables. Les projets d'habitats auxquels nous nous intéressons diffèrent de plusieurs manières des systèmes de ressources étudiés par Ostrom :

- Ils ne sont pas, sauf précision contraire, des lieux de production de richesses.
- Ils ne dépassent que rarement le seuil des 50 personnes résidentes.

Compte tenu de ces différences significatives entre ces objets d'études et les "*situations de ressources communes*" pour lesquelles sont originellement conçus les outils méthodologiques d'Ostrom, nous ne présumons donc pas, a priori, de l'utilité de leurs détournements en dehors de leurs cadres d'origines.

Les huit "*design principles*" par exemple, qui se présentent comme l'aboutissement théorique de "*Governing the Commons*", correspondent à un corpus spécifique d'enquêtes empiriques. Les conclusions qu'ils représentent n'ont donc, a priori, de sens que relativement aux institutions qui sont étudiées dans ces contextes. Nous n'aurions donc pas beaucoup de raisons de nous attendre à ce qu'une transposition pure et simple de ces "*design principles*" dans le contexte de l'habitat participatif soit foncièrement pertinente. Notre démarche ne peut donc pas prétendre simplement "appliquer" la méthode d'analyse institutionnelle d'Ostrom dans le contexte de l'habitat participatif. Selon elle en effet, il n'existe pas de panacée parmi les théories d'analyse institutionnelle qui seraient susceptibles d'être applicables à tous les types de circonstance [262] [277].

Ce que nous cherchons à transposer de la démarche d'Ostrom au contexte de l'habitat participatif dès lors, c'est le point de départ que représentent les concepts clés à partir desquels celle-ci est

à une même chose.

organisée. Autrement dit : Le postulat d'un domaine de problématiques appelé "gouvernance" qui serait relatif à l'étude des règles librement adoptées par des individus stratégiquement autonomes mais interdépendants en vue d'auto-organiser l'action collective qui leur permet durablement d'user de manière satisfaisante des biens qu'ils ont en communs.

Dans cette perspective plus limitée, la démarche d'Ostrom est applicable à l'habitat participatif. L'organisation d'un projet de ce type, en effet, n'est comparable ni à celle d'une firme, ni à celle d'un état. L'action coordonnée des salariés d'une entreprise résulte, au moins en partie, du rapport de subordination contractuel qui garantit à l'entrepreneur le pouvoir de contraindre chacun d'eux à adopter une stratégie plutôt qu'une autre. Elle ne découle pas non plus d'une forme de contrainte physique ou légale qui serait exercée par l'un des représentants du groupe : un état. Dans les projets que nous avons étudiés, l'adhésion, la contribution et le départ des membres participants sont toujours conçus comme volontaires. La coordination stratégique des actions des membres en vue de leurs objectifs communs ne provient pas d'une source unique d'autorité qui serait "hétéronome" au groupe. On trouve, dans un habitat participatif, plusieurs foyers qui sont autonomes (bien qu'interdépendants) les uns des autres. De ce fait, la problématique de leur coordination dans l'action collective se pose d'une manière semblable aux "*situations de ressources communes*" dont font l'objet l'étude d'Ostrom. En dépit des différences de nature empirique entre les "communs" étudiés, le problème théorique fondamental reste identique : comment plusieurs individus peuvent-ils s'entendre afin d'organiser leur action collective d'appropriation d'un bien ? Ici : les parties communes d'un projet d'habitat.

Toutefois, cet usage de l'idée d'action collective dans le contexte de l'habitat participatif pourrait apparaître étrange aux lecteurs qui seraient déjà familiers avec cette notion dans les contextes où elle est le plus souvent déployée. À savoir : les mouvements sociaux mobilisant un grand nombre de personnes tels que les manifestations, les grèves, boycotts ou les différentes formes d'activisme politique par exemple. On peut toutefois parler d'action collective dès qu'il existe un problème de coordination stratégique entre plusieurs personnes susceptibles d'avoir un intérêt à agir ensemble en vue de la réalisation d'une même chose. Ici pourtant, le simple fait d'habiter quelque part pourrait passer pour quelque chose de trop "statique" pour qu'on songe à en parler en termes d'action collective. En français "*habiter*", est bien un verbe néanmoins. Réussir à "co-habiter" quelque part suppose ainsi l'idée d'une certaine coordination entre les cohabitants ne serait-ce que pour régler des questions aussi "ordinaires" que celles des tâches ménagères. S'associer avec d'autres foyers pour concevoir ensemble une grande maison dont certaines pièces sont communes à tous (et d'autres non) suppose donc également de résoudre des questions d'action collective pour les ménages associés.

Le point central de la position défendue par Ostrom à savoir : la "*nouvelle économie institutionnelle*", repose sur la problématique de l'évaluation des effets pratiques que sont susceptibles d'avoir les institutions et des règles sur les issues de l'action collective d'un groupe d'acteurs.

Dans cette perspective, centrée sur l'action collective, ce sont les institutions, autrement dit, les modalités conventionnelles d'organisation adoptées délibérément par les personnes qui s'organisent, qui nous intéressent. Ce sont elles qui constituent les principales variables "actionnables" afin de modifier les issues de l'action collective qui pourraient être obtenues par les participants en situation d'interdépendance. En nous attachant à décrire les règles implicites ou explicites, les chartes, les statuts, les habitudes, les procédés et les traditions communes adoptés par les groupes de projets d'habitats participatifs, notre postulat est donc qu'il est possible d'atteindre une meilleure compréhension de la façon dont les institutions contribuent ou non à faire exister ce type de projets.

On note enfin qu'Ostrom évoque des projets immobiliers appartenant à la catégorie des habitats associatifs en tant qu'ils font intervenir des problématiques de gouvernance commune. En effet :

« A contemporary housing condominium is also a commons institution. While individual families own the apartments in a "condo", they have joint rights and duties in relationship to the buildings and the grounds of the condominium complex. Some of the most imaginative work on enhancing urban neighborhoods relates to helping tenants of public housing projects acquire joint ownership and management of these projects. This is a shift from government ownership to a common-property arrangement.¹⁴ »

◁ "Rethinking Institutional Analysis : Interviews with Vincent and Elinor Ostrom" [248], 2003 ▷

Le concept Ostromiste de "gouvernance des communs" apparaît donc originellement susceptible de s'appliquer à l'habitat participatif.

2.3 En quoi la gouvernance des communs relève de l'art de l'association ?

Ces quelques mots résument peut-être très brièvement les fondations méthodologiques sur lesquelles reposent les positions développées dans "Governing the commons". Selon nous, toutefois, le tableau synoptique de ce qu'Elinor Ostrom désigne par "la gouvernance des communs" peut considérablement être clarifié en faisant mention de la tradition de pensée dans la continuité de laquelle cette notion s'inscrit. À savoir : le fédéralisme américain et la forme libérale de l'associationnisme que l'on peut trouver dans le second tome de l'œuvre maîtresse d'Alexis de Tocqueville : "De la Démocratie en Amérique".¹⁵

Cette filiation d'idées n'est pas nécessairement explicite dans les publications scientifiques qui s'inscrivent dans le champ de ceux de l'École de Bloomington. Si les modèles tels que la "Tragédie des Communs", "La Logique de l'Action Collective" ou le "Dilemme du Prisonnier" sont clairement revendiqués comme des éléments fondamentaux pour la démarche d'Elinor Ostrom par exemple, on ne trouve en revanche qu'une très évasive mention à Tocqueville dans les dernières lignes du texte de "Governing the commons". À savoir : "Nous avons besoin d'apprécier la puissance [analytique]¹⁶ pouvant dériver d'efforts intellectuels préalables de contributeurs importants, tels que Hobbes, Montesquieu, Hume, Smith, Madison, Hamilton, Tocqueville et de

14. Traduction sommaire : "Une copropriété contemporaine de logement est également une institution commune. Bien que les familles détiennent individuellement les appartements dans une «copro», elles ont des droits et des devoirs conjoints vis-à-vis des bâtiments et des terrains du complexe de la copropriété. Certains des travaux les plus imaginatifs visant à améliorer les quartiers urbains consistent à aider les locataires de projets de logements sociaux à acquérir et à gérer conjointement la propriété de ces opérations. Il s'agit d'un glissement partant de la propriété gouvernementale vers un arrangement de propriété commune."

15. Absente du premier tome du "De la Démocratie en Amérique", publié en 1835, la notion "d'art de s'associer", n'apparaît que dans le second tome de l'œuvre publié en 1840. On peut également trouver quelques occurrences de cette notion dans deux écrits rédigés avant 1840. Ces deux premières références à un "art de s'associer" remontent respectivement à 1836 et à 1837. L'une provient des "Notes de Voyages" écrites consécutivement à son séjour à Berne (Voyage en Suisse. P.455 [80]) l'autre peut être trouvée dans le "Second Mémoire sur Le Paupérisme" [49].

16. Ici, le mot "analytical" employé par Elinor Ostrom dans la version originale de "Governing the Commons" avait été traduit par "politique" dans la version française publiée chez De Boeck en 2010. Nous restituons ici le mot "analytique", qui est transparent avec son équivalent anglais. Si tout est politique rien n'est politique.

nombreux autres” Il apparaît pourtant que Vincent et Elinor Ostrom accordaient une importance tout aussi centrale à une notion toquevillienne : *”l’art de l’association”*, qu’aux trois autres modèles évoqués plus haut. À bien des égards même, cette idée s’apparente à une sorte de clé de voute conceptuelle à partir de laquelle il devient infiniment plus aisé de saisir la perspective philosophique globale qui sous tend *”Governing the commons”*. Aussi centrale que puisse avoir été cette notion *”d’art et de science de l’association”* vis-à-vis de celle de *”gouvernance des communs”*, la première de ces notions n’est pourtant pas mentionnée dans le livre qui décrit la seconde.

Nous chercherons donc à présenter en quoi la notion de *”gouvernance des communs”* est intrinsèquement liée tant d’un point de vue historique que conceptuel à celle d’art de l’association. Nous présentons dans un premier temps ce que cette notion signifie chez Elinor et Vincent Ostrom avant de décrire en quoi plusieurs de leurs prises de positions peuvent être éclairées à partir de l’examen comparatif de principes déjà présents dans la philosophie de Tocqueville. En remontant aux origines de ce système d’idées, nous pourrions ainsi mettre en évidence que des notions aussi fondamentales que celles d’action collective ou d’institutions dans le cadre de la *”gouvernance des communs”* d’Ostrom s’articulent selon un schéma identique à celui supposé dans le cadre de l’art de l’association chez Tocqueville.

Consécutivement à cette première démonstration, il nous sera alors possible de montrer en quoi la notion d’art de s’associer telle qu’elle est employée par Tocqueville semble elle-même avoir constitué un emprunt à la notion d’art d’associer inventée par Charles Fourier et ayant également été usitée par un petit nombre d’auteurs ressortissants historiques de l’École Sociétaire.

Cet exercice de généalogie cognitive nous conduira finalement à un fait spécifiquement intéressant pour notre étude sur l’habitat participatif. À savoir : que la notion fouriériste d’art de l’association a originellement pour objet de résoudre la problématique de l’unité d’action des ménages qui s’associent afin fonder une *”association domestique”*.

2.3.1 L’art de l’association des Ostrom

Plusieurs sources attestent de l’importance fondamentale accordée par les fondateurs de l’École de Bloomington à cette thématique. Paul Dragos Aligiă, ancien élève du *”Workshop in policy analysis”*, relate dans son livre *”Institutional Diversity and Political Economy”*¹⁷ que Vincent et Elinor Ostrom envisageaient la somme des travaux de recherche qu’ils avaient menés au cours de leur vie à la manière d’un unique effort de contribution à *”l’art et la science de l’association”*. Selon les mots de Paul Dragos Aligiă tirés de la conclusion du livre :

« Looking back, by their own account, the Ostroms saw their lifetime endeavors as been part of a long and illustrious intellectual tradition contributing to the “science and art of the association,” that indispensable constituent of a self-governing society of free individuals. Considered in this light, their work has been a continuous effort to articulate an alternative way of looking at governance and institutional order : probably “seeing like a citizen” is one good

17. Livre dont le manuscrit avait été relu en détails *”... en y apportant des retours d’une qualité inestimable et en y apportant un niveau d’attention et d’intensité qui a atteint le point de corriger des coquilles mineures.”* précise-t-il. (Nous traduisons) par Elinor Ostrom peu de temps avant sa mort en mai 2012

contender for a name for it; "seeing like a self-governing human being" is another.¹⁸ »

◁ Paul Dragos Aligiă, "*Institutional Diversity and Political Economy*" [324] P.203, 2012 ▷

Si l'on en croit ce témoignage, les théories fondatrices de l'École de Bloomington, telles que le polycentrisme ou l'analyse institutionnelle des systèmes auto-gouvernés de ressources communes, auraient intentionnellement été façonnées en référence à Tocqueville. On notera peut-être que les références explicites à "*l'art et la science de l'association*" semblent plus fréquentes et plus anciennes chez Vincent que chez Elinor Ostrom. Dans un article intitulé "*A Frequently Overlooked Precondition of Democracy*" toutefois, Elinor Ostrom décrit explicitement les motifs qui la conduisaient elle-même à accorder une importance centrale à cette notion. Dans la mesure où ces motifs sont indicatifs des rapports qu'elle présuppose entre "*l'art de l'association*", "*l'action collective*" et la "*gouvernance des communs*", il nous semble utile de reproduire ces propos ici¹⁹ :

« Why should we teach the theory of collective-action as a critical element in courses on governance, democracy, and social science more generally ? My answer to this question is that the theory of collective action is a core explanatory theory related to almost every "political problem" addressed by citizens, elected officials, political action groups, courts, legislatures, and families. [...] When de Tocqueville discussed the "art and science of association," he was referring to the crafts learned by those who had solved ways of engaging in collective action to achieve a joint benefit. Some aspects of the science of association are both counterintuitive and counterintentional, and thus must be taught to each generation as part of the culture of a democratic citizenry »

◁ Elinor Ostrom, "*A Frequently Overlooked Precondition of Democracy*", [263] P.9, 2007 ▷

À travers ces quelques lignes, E.Ostrom identifie "*la théorie de l'action collective*" avec "*la science de l'association*". Elle identifie de la même manière "l'art de l'association" avec une aptitude pratique, acquise par les personnes qui sont parvenues à résoudre des problèmes d'action collective, en vue d'atteindre des bénéfices conjoints.

À cet égard, il est utile de noter ici qu'Ostrom envisage bien la notion d'action commune, propre à Tocqueville, à la manière d'un synonyme de celle d'action collective²⁰.

18. Traduction sommaire : *Rétrospectivement, de leurs propres aveux, les Ostrom envisageaient la somme des travaux réalisés durant leurs vies comme ayant fait partie d'une longue et illustre tradition intellectuelle contribuant à la "science et à l'art de l'association", cet élément indispensable d'une société autonome d'individus libres. Considérés sous cet angle, leurs travaux s'apparentent à un effort continuuel visant à articuler une façon alternative d'envisager la gouvernance et l'ordre institutionnel : "voir comme un citoyen" est probablement une bonne idée d'appellation pour cette perspective alternative; "voir comme un être humain auto-gouverné" en est une autre.*

19. Nous traduisons : *"Pourquoi devrions-nous enseigner la théorie de l'action collective comme un élément critique dans les cours sur la gouvernance, la démocratie et la science sociale de manière plus générale ? Ma réponse à cette question est que la théorie de l'action collective est une théorie explicative fondamentale relativement à pratiquement tous les « problèmes politiques » auxquels se confrontent des citoyens, des représentants élus, des groupes d'action politique, des tribunaux, des assemblées législatives et des familles.*

Lorsque de Tocqueville traitait de « l'art et la science de l'association », il faisait référence aux aptitudes acquises par ceux qui avaient trouvé des manières d'engager l'action collective de façon à obtenir un bénéfice conjoint. Certains aspects de la science de l'association sont à la fois contre-intuitifs et contre-intentionnels et doivent de ce fait être enseignés à chaque génération comme une partie de la culture d'une citoyenneté démocratique."

20. De petites différences existent pourtant entre l'acception des concepts employés par Tocqueville et ceux d'Ostrom. Ostrom par exemple, contrairement à Tocqueville, ne fait pas appel à l'idée d'intérêts communs

Il est également intéressant de noter la portée générale que donne à cette notion. Elle décrit en effet la théorie de l'action collective comme un modèle explicatif ayant des implications vis-à-vis de *"pratiquement tous les problèmes politiques"*. Ostrom semble ainsi implicitement dire que l'art de l'association, en tant que branche pratique de la théorie de l'action collective, serait utile dans relativement *"pratiquement tous les problèmes politiques"*. Si ce postulat n'est pas immédiatement évident chez Ostrom, celui-ci correspond en tout cas spécifiquement avec la position adoptée par Tocqueville dans le second tome de *"De la Démocratie en Amérique"*. Celui-ci y écrit en effet que : *"Dans les pays démocratiques, la science de l'association est la science mère ; le progrès de toutes les autres dépend des progrès de celle-là."*

Parmi les quelques textes apportant des précisions à ce sujet, on peut également citer la note figurant dans l'une des publications collectives auxquelles avaient contribué Vincent et Elinor Ostrom ainsi que différents membres du *"Workshop in Political Theory and Policy Analysis"*. Cette note explique :

« The Workshop's elaboration of its Institutional Analysis and Development (IAD) framework reflects a major effort to construct a methodology based on developing and updating Tocqueville's approach to the study of human societies. The Workshop's IAD framework, however, goes beyond Tocqueville in incorporating a wide range of tools, methods, and disciplines not known to Tocqueville, for example, game theory, evolutionary biology, public choice, and so forth.²¹ »

◁ Craiutu & Gellar, *"Conversations with Tocqueville"*, [293] 2009 ▷

Compte tenu de l'héritage méthodologique ouvertement revendiqué par les membres de l'École de Bloomington, il apparaît dès lors possible de présenter les positions de Tocqueville relatives à l'art de l'association afin de voir en quoi celles-ci permettent éventuellement d'éclairer le sens de celles défendues par Ostrom dans le contexte de l'action collective.

Nous pourrions alors saisir de quelle manière il est possible d'envisager les travaux de Vincent et d'Elinor Ostrom (et par extension ceux de l'École de Bloomington) relatifs à la *"gouvernance des communs"*, en tant qu'ils constitueraient des sous-ensembles d'une discipline plus vaste. À savoir : une forme actualisée de l'art et la science des associations de Tocqueville.

2.3.2 L'art de l'association de Tocqueville

Une relative correspondance semble exister entre des notions fondamentales dans la démarche d'Ostrom et celles que l'on trouve dans l'œuvre de Tocqueville. Pour Tocqueville, dans le contexte d'une démocratie dont les différents citoyens se reconnaissent comme étant égaux, *"l'art de s'associer"* désigne *"L'art de poursuivre en commun l'objet de leurs communs désirs"*, ou encore, le moyen par lequel on peut : *"... fixer un but commun aux efforts d'un grand nombre d'hommes,*

aux participants de l'action collective. Conséquente avec les axiomes de l'individualisme méthodologique, elle semble généralement s'attacher à substituer à cette expression celle de *"bénéfices joints"* obtenus par chacun des appropriateurs. Même si rien n'interdit de lire Tocqueville de cette manière, on voit cependant ici que ces deux idées ne sont pas entièrement équivalentes.

21. Traduction sommaire : *"L'élaboration que le Workshop a fait de son cadre d'analyse et de développement institutionnel (IAD) reflète un effort majeur visant à construire une méthodologie reposant sur le développement et la mise à jour de l'approche de Tocqueville pour l'étude des sociétés humaines. Cependant, Le IAD framework, va au-delà de celle-ci en incorporant un large éventail d'outils, de méthodes et de disciplines inconnus de Tocqueville, par exemple, la théorie des jeux, la biologie évolutive, les choix publics, etc. "*

et à les y faire marcher librement". L'art de s'associer est également présenté comme le fait de "savoir-comment" : *on maintient l'ordre parmi un grand nombre d'hommes, et par quel procédé on parvient à les faire marcher, d'accord et méthodiquement, vers le même but. Ils y apprennent à soumettre leur volonté à celle de tous les autres, et à subordonner leurs efforts particuliers à l'action commune.* (1840, "De la Démocratie en Amérique", Tome II, Chap 5 [53])

Positions de Tocqueville reprises par Ostrom

Ici, l'une des ressemblances les plus significatives entre la notion de gouvernance et cette science de l'association tient à l'idée de *l'action commune* des individus associés qui s'accordent à marcher vers un objectif commun. Supposer cette identité relative entre les notions d'action commune et d'action collective n'a rien d'un anachronisme de la part d'Ostrom dans le contexte de la première moitié du 19^{ème} siècle. Comme nous l'avons montré en effet, à cette époque, plusieurs notions relativement semblables à l'action collective co-existent dans les œuvres de plus d'un auteur qui s'intéresse à la question sociale. Parmi ceux que nous avons déjà énumérés, et dont les écrits sont mentionnés par Tocqueville, nous pouvons citer Saint-Simon, Fourier et Guizot. Cette liste n'est en rien exhaustive.

On retrouve également chez Tocqueville, bien que de manière moins tranchée que chez Elinor Ostrom, le postulat d'un caractère individuel des désirs qui motivent les associés à prendre part à l'action collective. Leur "*action commune*" semble ainsi résulter de la coïncidence de leurs intérêts individuels respectifs.

Chez Tocqueville toutefois, l'individualisme n'est pas une "méthodologie", c'est un vice. Un vice qui est décrit comme étant foncièrement "*d'origine démocratique*" et qui "*procède d'un jugement erroné*". Si l'on ne trouve donc pas d' *individualisme méthodologique* chez Tocqueville, celui-ci considère cependant que : "*Lorsque les hommes ne sont plus liés entre eux d'une manière solide et permanente, on ne saurait obtenir d'un grand nombre d'agir en commun, à moins de persuader à chacun de ceux dont le concours est nécessaire que son intérêt particulier l'oblige à unir volontairement ses efforts aux efforts de tous les autres.*" ("De la Démocratie en Amérique", Tome II, Chap VI [53], 1840). Comme nous allons le voir en outre, cette situation à l'intérieur de laquelle "*les hommes ne sont plus liés entre eux d'une manière solide*" pour lui, c'est précisément la démocratie.

Pour Tocqueville, la "*passion de l'égalité*" des citoyens d'une société démocratique peut devenir un obstacle à l'existence de liens sociaux solides. Suivant cette perspective, schématiquement, contrairement à l'ancien régime, une société égalitaire ne suppose pas, a priori, de rapports de subordination entre ses citoyens. Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits ... [364]. De ce fait, les individus ne peuvent (ou ne veulent) plus aussi facilement faire appel à des formes de contrainte lorsque le concours de leurs semblables est nécessaire pour réaliser quelque chose.

Or, selon Tocqueville, plus les richesses d'une nation sont réparties d'une manière égalitaire entre ses citoyens et moins nombreux seront les aristocrates susceptibles de monopoliser suffisamment de ressources pour pouvoir influencer significativement le cours de la vie publique grâce à la mobilisation des personnes qui leur sont subordonnées.

De ce fait, plus l'égalité des citoyens progresse et plus il devient nécessaire d'adopter des modalités d'action commune compatibles avec les principes de liberté et d'égalité pour réaliser

quelque chose.

En effet, contrairement aux aristocrates de l'ancien régime que Tocqueville présente comme des contre-pouvoirs ou des acteurs en mesure d'agir pour le bien public, le citoyen ordinaire n'a pas les moyens d'agir seul. Pour pouvoir intervenir dans la vie publique, en l'absence d'aristocrates pour les contraindre, les citoyens d'une démocratie, puisqu'ils sont libres et égaux, doivent donc acquérir l'aptitude d'agir ensemble et de s'organiser sur la base de leur propre liberté afin de réaliser les objectifs communs qu'ils ne peuvent atteindre seuls.

Tocqueville énonce ainsi : *Chez les peuples démocratiques [...] tous les citoyens sont indépendants [...] ils ne peuvent presque rien par eux-mêmes, et aucun d'entre eux ne saurait obliger ses semblables à lui prêter leur concours. Ils tombent donc tous dans l'impuissance s'ils n'apprennent à s'aider librement.* (ibid. Chap V).

Ici, à l'instar des systèmes auto-gouvernés de ressources communes étudiés par Ostrom, on retrouve l'idée d'une action collective (commune) obtenue sans recourir à des formes de contraintes.

Toutefois, le point sur lequel Elinor Ostrom semble avoir le plus profondément fait siennes les positions Tocquevilliennes est relatif à la conviction qu'un apprentissage citoyen, de "l'art et la science de l'association", est nécessaire afin d'assurer la préservation d'institutions démocratiques. C'est justement là que réside l'importance de l'art de s'associer pour Tocqueville. Il désigne l'aptitude à agir avec d'autres individus autonomes sur des bases strictement volontaristes. Pour un peuple, ne pas acquérir cette aptitude signifierait que chacun de ses représentants se trouvera isolé, sans échelon intermédiaire, face au pouvoir central de l'état. Pour éviter le despotisme d'un souverain, mais aussi la fameuse "tyrannie de la majorité sur la minorité", il s'en suit selon lui que : *"les associations doivent se multiplier à mesure que les conditions s'égalisent"* (ibid Chap VI). En démocratie selon Tocqueville, l'association volontaire est par nécessité, appelée à devenir le principal moyen d'action permettant aux individus autonomes d'agir ensemble afin de réaliser des objectifs qui nécessitent le concours d'un grand nombre de personnes. Pour lui, *"les sociétés démocratiques"*²² courent perpétuellement le risque d'un mouvement de concentration des pouvoirs et d'un glissement vers le despotisme. Ce risque constitue chez lui une sorte de "revers de la médaille" des libertés individuelles et de l'égalité des hommes devant le droit. Ici, tout orléaniste qu'il soit, l'objectif de Tocqueville ne semble pas être de défendre le bien fondé du caractère ouvertement inégalitaire des anciennes sociétés aristocratique. Celui-ci développe en revanche un point de vue pessimiste au sujet de l'égalité démocratique. Il estime que celle-ci fait désormais partie des fondations sur lesquelles les sociétés futures ne reviendront sans doute plus. Pour lui cependant, l'autonomie, dont jouissent désormais les citoyens des "sociétés démocratiques" n'est advenue qu'au prix d'une dissolution des liens sociaux, hiérarchisés certes, mais extrêmement solidaires²³, qui unissaient jusqu'ici les individus les uns aux autres dans les "sociétés aristocratiques". Si l'égalité et la liberté sont des faits pour Tocqueville, elles peuvent néanmoins conduire les citoyens à une forme d'individualisme. Selon ses propres mots :

« "A mesure que les conditions s'égalisent, il se rencontre un plus grand nombre d'individus qui, n'étant plus assez riches ni assez puissants pour exercer une grande

22. Tocqueville oppose les "sociétés démocratiques" où les hommes sont présentés comme étant libres et égaux, (ex : les États-Unis en 1831), aux "sociétés aristocratiques", qui sont ouvertement inégalitaires (ex : la France de l'ancien régime).

23. Ici, le mot "solidaire" ne désigne pas une disposition à l'altruisme. Nous ne l'entendons qu'au sens moralement neutre où il dénote un haut niveau d'interdépendance fonctionnelle.

influence sur le sort de leurs semblables, ont acquis cependant ou ont conservé assez de lumières et de biens pour pouvoir se suffire à eux-mêmes. Ceux-là ne doivent rien à personne, ils n'attendent pour ainsi dire rien de personne; ils s'habituent à se considérer toujours isolément, et ils se figurent volontiers que leur destinée tout entière est entre leurs mains. Ainsi, non seulement la démocratie fait oublier à chaque homme ses aïeux, mais elle lui cache ses descendants et le sépare de ses contemporains; elle le ramène sans cesse vers lui seul et menace de le renfermer enfin tout entier dans la solitude de son propre cœur." »

◁ Tocqueville, "De la Démocratie en Amérique", 1840 [53] ▷

Pour Tocqueville dès lors, c'est spécifiquement en raison de cette tendance à favoriser l'individualisme que les démocraties sont vulnérables au despotisme. Le souverain despotique, dont les forces sont ordonnées, tire facilement parti de l'absence de corps intermédiaires, de l'indifférence des citoyens aux affaires publiques, ainsi que de leur désintérêt pour les moyens qui leur auraient permis de s'associer afin d'agir ensemble à la défense de leurs intérêts communs. Selon lui : "*Le despotisme [...] voit dans l'isolement des hommes le gage le plus certain de sa propre durée...*". ou encore : "*L'égalité place les hommes à côté les uns des autres, sans lien commun qui les retienne. Le despotisme élève des barrières entre eux et les sépare. Il les dispose à ne point songer à leurs semblables et il leur fait une sorte de vertu publique de l'indifférence.*" Sur la base de ce postulat de l'existence d'une "vulnérabilité individualiste" des régimes démocratiques pouvant les faire déchoir vers différentes formes de despotismes, Tocqueville défend ainsi sa conclusion qu'en démocratie, où le lien social ne peut pas être fondé sur des rapports de subordination, l'apprentissage et la pratique de l'art de l'association seront d'autant plus nécessaires à une nation que celle-ci progresse vers l'égalité démocratique. Il va cependant beaucoup plus loin que d'affirmer la seule nécessité de l'art de l'association. Il postule jusqu'à sa primauté. Pour reprendre ses mots :

« Dans les pays démocratiques, la science de l'association est la science mère; le progrès de toutes les autres dépend des progrès de celle-là. Parmi les lois qui régissent les sociétés humaines, il y en a une qui semble plus précise et plus claire que toutes les autres. Pour que les hommes restent civilisés ou le deviennent, il faut que parmi eux l'art de s'associer se développe et se perfectionne dans le même rapport que l'égalité des conditions s'accroît. »

◁ Tocqueville, De la démocratie en Amérique, Tome II, Chap V [53] ; 1840 ▷

À cet égard, comme nous l'avons dit, la position d'Elinor Ostrom sur l'art et la science de l'association rejoint généralement celle de Tocqueville. Dans les deux cas de figure, par exemple, celle-ci est décrite comme une aptitude prestigieuse dans laquelle les citoyens d'une nation peuvent acquérir un degré de maîtrise plus ou moins grand. L'une comme l'autre supposent également que l'apprentissage et la persistance dans l'usage de ce savoir faire citoyen sera continuellement nécessaire à la préservation des institutions démocratiques. Ces institutions étant envisagées, en l'occurrence, comme pouvant régulièrement être menacées par une tendance propre aux pouvoirs politiques : aller dans la direction d'une centralisation plus importante. L'idée de centralisation, étant dans ce contexte, associée à celles d'abus de pouvoir, de gaspillage de ressources et de danger pour les libertés individuelles. Dans une interview accordée en 2003 à Paul Aligică Dragos , celle-ci exprimait plus en détail ce qu'elle retenait de cette notion empruntée à Tocqueville, et l'importance qu'elle y accordait vis-à-vis de son propre programme de recherches :

« How can fallible human beings achieve and sustain self-governing entities and self-governing ways of life? How can individuals influence the rules that struc-

ture their lives? Similar questions were asked by Aristotle and other foundational social and political philosophers. These were the concerns of Madison, Hamilton and de Tocqueville. [...] Moreover, one of our greatest priorities at the Workshop has been to ensure that our research contributes to the education of future citizens [...]. We have a distinct obligation to participate in this educational process as well as to engage in the research enterprise so that we build a cumulative knowledge base that may be used to sustain democratic life. Self-governing, democratic systems are always fragile enterprises. Future citizens need to understand that they participate in the constitution and reconstitution of rule-governed polities. And they need to learn the "art and science of association." If we fail in this, all our investigations and theoretical efforts are useless.²⁴ »

◁ "Rethinking Institutional Analysis : Interviews with Vincent and Elinor Ostrom", 2003 [248] ▷

Cet art toquevillien de l'association, comme nous l'avons expliqué, joue un rôle central²⁵, non seulement dans la pensée économique-politique d'Elinor et de Vincent Ostrom mais en outre, dans celle d'autres représentants de l'École de Bloomington. Il est donc intéressant de chercher à déterminer quelles sont les sources auxquelles Tocqueville fait référence lorsqu'il théorise cet "art de s'associer".

Johannes Althusius ?

Certains auteurs semblent avoir envisagé l'hypothèse selon laquelle les origines de la notion d'art de s'associer propre à Tocqueville pourraient être trouvées dans le traité rédigé par Johannes Althusius, Jurisconsulte de Zurich, intitulé : "*Politica methodice digesta*" [233] et dont la publication originale en latin remonte à 1603. C'est le cas notamment de l'une des anciennes élèves d'Elinor Ostrom : Barbara Allen.

Dans un article intitulé : "*Foundations of Democracy : Tocqueville on the Art of Association in America's Federal Democracy*", celle-ci écrivait spécifiquement : "*Althusius's framework expresses the germ of the later associational forms that Tocqueville observed.*" (Barbara Allen [238], 1999 P.9). Son argumentaire reposait à cet égard, sur la traduction en anglais, du texte latin, réalisée par Frederick S. Carney en 1995.

Selon cette traduction, la première phrase du texte en latin qui était : "*Politica est ars homines ad vitam socialem constituendam, colendam & conservandam, consociandi.*" était restituée en

24. Traduction sommaire : "*Comment est-ce que des êtres humains faillibles peuvent-ils réussir à atteindre et à maintenir des organisations auto-gouvernées et des modes de vie auto-gouvernés ? Comment les individus peuvent-ils influencer les règles qui structurent leurs vies ? Des questions similaires avaient été posées par Aristote et d'autres philosophes sociaux et politiques fondamentaux. Telles étaient les préoccupations de Madison, Hamilton et de Tocqueville. [...] De plus, l'une de nos plus grandes priorités au "Workshop" a été de veiller à ce que nos recherches contribuent à l'éducation de futurs citoyens [...]. Nous avons une obligation spécifique de participer à ce processus éducatif ainsi qu'à nous engager dans la démarche de recherche visant à construire une base de connaissances cumulative susceptible d'être utilisée afin de préserver la vie démocratique. Les systèmes démocratiques auto-gouvernés sont toujours des entreprises fragiles. Les futurs citoyens doivent comprendre qu'ils participent à la constitution et à la reconstitution de régimes politiques gouvernés par des règles. Et ils doivent apprendre « l'art et la science de l'association ». Si nous échouons sur ça, toutes nos investigations et efforts théoriques sont inutiles.*"

25. Il s'agit d'une notion centrale en dépit du fait qu'elle ne soit pas toujours explicitement mentionnée. Dans *Governing the Commons* par exemple, le cadre méthodologique postulé par E.Ostrom, est conceptuellement dépendant de la notion d'art de l'association propre à Tocqueville pour la définition des "communautés d'utilisateurs qui ne ressemblent ni aux états ni aux marchés".

anglais sous cette forme : *"Politics is the art of associating (consociandi) men for the purpose of establishing, cultivating, and conserving social life among them"* [233]. En se basant sur cette traduction, Barbara Allen estimait en cela qu'Althusius, qui est parfois présenté comme "le premier fédéraliste", inaugurerait dans *"Politica Methodice Digesta"* les prémisses des formes associatives qui allaient être observées par Tocqueville lors de son voyage en Amérique. Elle postulait donc de cette manière un lien, au moins indirect, entre le propos d'Althusius et "l'art de l'association" de Tocqueville puisque celui-ci était lui-même un représentant de la pensée fédéraliste.

Ici, sans questionner les origines de la pensée fédéraliste de Tocqueville, il apparaît en revanche qu'Althusius n'est probablement pas à l'origine de la notion d'art de s'associer de Tocqueville. D'un point de vue linguistique tout d'abord, la traduction de la phrase de *"Politica methodice digesta"* sur laquelle repose ce rapprochement est contestable. Dans un article intitulé : "The First Federalist : Johannes Althusius". [360] par exemple, le politologue Alain de Benoist, souvent associé à l'extrême droite, avait également traduit cette phrase en anglais sous la forme suivante : *"Politics is the art of establishing, cultivating, and conserving among men the necessary, essential, and homogeneous conditions of social life."*

L'usage du concept historique d'association n'est donc manifestement pas apparu adéquat à tous les traducteurs.

D'autre part, dans l'ensemble du corpus que constituent ses principaux écrits publiés, Tocqueville ne mentionne jamais Althusius. Cela n'est pas surprenant dans la mesure où les écrits d'Althusius auraient, semble-t-il, été "oubliés" par la pensée politique avant d'être "redécouverts" par l'allemand Otto von Gierke en 1880 [360]; soit de nombreuses années après la mort de Tocqueville en 1859.

Pour toutes ces raisons, sans qu'il soit définitivement impossible que Tocqueville ait, d'une manière ou d'une autre, pu entendre parler de l'œuvre d'Althusius, ce scénario reste peu crédible en tant qu'explication des origines, tant conceptuelles que lexicales, de la notion tocquevillienne de *"l'art de s'associer"*.

Enfin, il apparaît qu'une autre source d'influence, contemporaine à Tocqueville, soit ici plus évidente.

2.3.3 Tocqueville lecteur de Fourier

L'hypothèse qui nous semble la plus crédible au sujet des origines de cet *"art de s'associer"* avait déjà été suggérée en 1983 par le spécialiste et biographe américain de Tocqueville, Roger Boesch. En se basant sur l'examen de l'ensemble des numéros du Journal : "Le Commerce"; et notamment celui du "30 décembre 1844"; Boesch suggérait que Tocqueville accordait à l'expression *"s'associer"* un sens qui découlait très largement de la lecture d'auteurs contemporains tels que Saint-Simon, Benjamin Constant et Charles Fourier, le réformateur social. Comme le rapporte Boesch en effet :

« When Tocqueville's generation uses the word *s'associer*, the word has a specific meaning to join together in overcoming the isolation and powerlessness resulting from the atomization of bourgeois society. Fourth, through education and through participation in these communities and associations, Tocqueville felt that

the individual could balance his self-interest with a "civic conscience," a genuine concern for the good of these local groups and ultimately the general good of France. [...] . Thus, Tocqueville argues directly that both Constant and Fourier are half right: Constant is correct in emphasizing the rights of the individual, but Fourier is equally correct in speaking of the importance of associating ourselves in communities with others. "To deny one of these forces [i.e., individual or community] is to deny mankind."²⁶ >>

◁ Roger Boesche ; "Tocqueville and Le Commerce", 1983 [206] ▷

Nous allons plus loin dans cette direction en postulant que la notion de "l'art de s'associer" telle qu'on la trouve chez Tocqueville hérite de certains schémas de pensée déjà présents dans les écrits de Fourier et qui sont relatifs à la notion d'art d'associer que l'on trouve chez lui dès 1822. "L'art" dont parle Tocqueville, s'apparenterait ainsi à un emprunt à la notion "d'art d'associer" des fouriéristes.

Étayer cette hypothèse nécessitera néanmoins de tenir compte d'un nombre important de détails chronologiques.

Par exemple, l'une des premières références faite par Tocqueville aux écrits des fouriéristes remonte à l'année 1841. Il s'agit d'une occurrence du mot "phalanstère" dans l'opuscule intitulé : "Travail sur l'Algérie" [54]. Faute d'une référence explicite plus ancienne à Fourier parmi les écrits de Tocqueville, il n'existe peut-être pas d'éléments permettant formellement de démontrer que le dernier avait alors déjà entendu parler du premier, au moment de la rédaction de la seconde "Démocratie en Amérique" qui paraît en 1840.

Cette concession étant faite, différents indices suggèrent malgré tout que Tocqueville pouvait alors déjà avoir une relativement bonne connaissance de certaines théories fouriéristes.

Ces indices tiennent notamment à l'usage que Tocqueville fait d'expressions relativement spécifiques aux membres de l'École Sociétaire ou de concepts semblables à ceux qui appartiennent à ce "système d'idée", sans toujours employer le même nom pour y faire référence. Nous en relevons ici trois exemples de ce genre. À savoir : Le morcellement, la féodalité industrielle et la passion dominante.

Le morcellement

Au chapitre V, lorsqu'il pose la question au lecteur : " ... et s'il arrive enfin un moment où, par une conséquence de l'extrême division de la propriété foncière, la terre se trouve partagée à l'infini, de sorte qu'elle ne puisse plus être cultivée que par des associations de laboureurs ..." Tocqueville évoque par exemple, en une seule phrase, ce que Fourier considère être l'un des problèmes d'économie politique les plus importants de son temps, à savoir : le morcellement des

26. Traduction sommaire : Lorsque la génération de Tocqueville employait le mot "s'associer", ce mot pouvait avoir le sens spécifique de s'unir pour surmonter l'isolement et l'impuissance résultant de l'atomisation de la société bourgeoise. Dès lors, par l'éducation et par la participation à ces communautés et associations, Tocqueville estimait que l'individu pouvait équilibrer son intérêt personnel avec une « conscience civique », par une attention pour le bien de ces groupes locaux et finalement pour le bien général de la France. [...]. À cet égard, Tocqueville défend explicitement l'idée suivant laquelle Constant et Fourier auraient chacun à moitié raison : Constant aurait raison de mettre en avant les droits de l'individu, mais Fourier a également raison lorsqu'il parle de l'importance de s'associer en communautés avec les autres. "Nier l'une de ces forces [c'est-à-dire l'individu ou la communauté], c'est nier l'humanité."

propriétés agricoles ; avant d'évoquer la même solution que lui, à savoir : l'association.

La féodalité industrielle

De la même manière, au chapitre XX, Tocqueville met en garde le lecteur au sujet du fait que "*L'aristocratie pourrait sortir de l'industrie*". Cette mise en garde correspond relativement bien à une sorte d'angoisse partagée vers 1838 par différents membres de l'École Sociétaire (voir le N°22 de "La Phalange" [51]) vis-à-vis de l'effectivité de ce que Fourier aurait, selon eux, prédit 30 ans plus tôt, à savoir : "l'établissement de la féodalité industrielle".²⁷ Or, si l'on s'en réfère à la lecture rétrospective des doctrines fouriéristes proposée en 1879, par John Stuart Mill, qui se trouve avoir été l'un des amis de Tocqueville, la féodalité industrielle désigne :

« ... the tendency of the present order of society [...] to a concentration of wealth in the hands of a comparatively few immensely rich individuals or companies, and the reduction of all the rest of the community into a complete dependence on them.²⁸ »

◁ John Stuart Mill, "*Socialism*", [88] P.64, 1879 ▷

La passion dominante

À une occasion en outre, Tocqueville emploie de manière humoristique, l'expression "*passion dominante*" alors fortement susceptible d'avoir une connotation fouriériste. Il estime ainsi que :

« Quoique le désir d'acquérir des biens de ce monde soit la passion dominante des Américains, il y a des moments de relâche où leur âme semble briser tout à coup les liens matériels qui la retiennent et s'échapper impétueusement vers le ciel. »

◁ [53] Tome II, chap XII, P.131 ▷

Chez Fourier cette notion psychologique désigne l'aspiration motrice la plus forte de l'individu. Bien avant les théories de Freud sur le refoulement, cette notion de passion dominante s'accompagnait déjà de l'idée selon laquelle la "*la pression*" exercée par une passion dominante inassouvie pouvait comporter un risque pour le psychisme de l'individu. Selon cet avertissement :

« Beaucoup de civilisés sont condamnés à l'inquiétude perpétuelle, par la pression d'une dominante engorgée ; c'est-à-dire par une passion impérieuse qu'ils ne peuvent ni ne pourront jamais contenter, faute de fortune, comme le goût des voyages, le goût des bâtiments, etc. Ce penchant qu'un homme pauvre ne saurait satisfaire, devient pour lui le vautour de Tityus, le mal-être continu. Combien de civilisés y sont plongés, par engorgement de quelque passion dominante ! »

◁ Fourier, ADA TI, [29] P.315 ▷

27. Il faut rappeler à cet égard qu'à l'exemple de Saint-Simon et de Fourier, Tocqueville, à l'instar de Proudhon ou Marx, n'est pas étranger à cette sensibilité "prophétique" des sciences sociales du début du 19ème siècle. Il cherche en tout cas très ouvertement à s'illustrer en tant que faiseur de prophéties sociales. Comme on peut le lire dans Souvenirs ([89] P.20-21 par exemple, Tocqueville se présente lui-même (bien qu'indirectement) comme un "prophète politique". À en lire le chapitre de conclusion [45] de la première "Démocratie en Amérique", on peut sans doute lui concéder qu'il fait partie de ceux qui réussissent le mieux dans cet exercice aléatoire de prédiction de l'avenir.

28. Traduction sommaire : "*la tendance inhérente à l'ordre de société présent [...] conduisant à une concentration des richesses entre les mains de quelques individus ou compagnies immensément riches et la réduction du reste de la communauté à un état d'entière dépendance à leur égard.*"

Prises indépendamment les unes des autres, les éventuelles références indiquées plus haut peuvent apparaître insignifiantes. C'est toutefois la réunion de ces différents éléments lexicaux qui constitue à nos yeux un premier argument en faveur de l'hypothèse selon laquelle Tocqueville avait déjà lu certains des livres de Fourier au moment où il rédige les chapitres de la "Seconde Démocratie" relatifs à "l'art de s'associer".

2.3.4 Premières références à l'art de s'associer chez Tocqueville

Avant d'écrire le second tome de *"De la démocratie en Amérique"* en 1840, à notre connaissance, Tocqueville avait déjà fait au moins deux références à *"l'art de s'associer"*. Ces occurrences sont d'ailleurs intéressantes pour comprendre le sens et l'histoire de cette notion dans la mesure où elles ne concernent pas le fait associatif américain.

La première de ces deux mentions, tirée d'un opuscule manuscrit publié à titre posthume, est daté du 17/08/1836. Il s'agit de l'une des *"Notes de Voyages"* prise par Tocqueville durant son passage à Berne :

« Les Suisses paraissent encore voir les associations sous le point de vue où les Français les considèrent; c'est-à-dire comme un moyen révolutionnaire et non comme une méthode lente et tranquille d'arriver au redressement des torts. L'art de s'associer et de se servir du droit d'association est peu connu. »

▷ Tocqueville, *"OC ; Mélanges ..."*, *"Voyage en Suisse"* [80] P.455, 1865 ▷

La seconde de ces mentions d'un *"art de s'associer"*, est également tiré d'un écrit posthume. On la trouve dans le texte du *"Second mémoire sur le paupérisme"* écrit dans le courant de l'année 1837. Tocqueville y prend position en faveur du morcellement des propriétés agricole, ce qui l'oppose ici aux idées fouriéristes. Dans ce même texte en revanche, il y défend aussi l'utilité d'une participation des ouvriers au capital de leur entreprise. L'un des passages permet de saisir la réflexion de Tocqueville, relative aux difficultés qu'impliquent la nécessité d'une coordination d'associés autonomes :

« Lorsque les ouvriers ont voulu se passer des capitalistes, s'associer entre eux, réunir des fonds et gérer eux-mêmes à l'aide d'un syndicat leur industrie, ils n'ont pu réussir. Le désordre n'a pas tardé à s'introduire dans l'association, ses agents ont été infidèles, ses capitaux insuffisants ou mal assurés, son crédit presque nul, ses relations commerciales fort restreintes. Bientôt une concurrence ruineuse forçait l'association à se dissoudre. Ces tentatives ont été souvent renouvelées sous nos yeux, particulièrement depuis sept ans, mais toujours en vain.

Je suis porté à croire cependant qu'un temps s'approche où un grand nombre d'industries pourront être conduites de cette manière. A mesure que nos ouvriers acquerront des lumières plus étendues et que l'art [de] s'associer dans des buts honnêtes et paisibles fera des progrès parmi nous, lorsque la politique ne se mêlera point aux associations industrielles et que le gouvernement, rassuré sur leur objet, ne refusera pas à ces dernières sa bienveillance et son appui, on les verra se multiplier et prospérer. Je pense que dans des siècles démocratiques comme les nôtres, l'association en toutes choses doit peu à peu se substituer à l'action prépondérante de quelques individus puissants. »

◁ Tocqueville, "Second mémoire sur le paupérisme" [49], 1837 ▷

2.3.5 Contre-arguments possibles

Il reste éventuellement possible d'opposer deux principaux type de contre-arguments à l'hypothèse défendue jusqu'ici.

En premier lieu, on suppose que Tocqueville aurait pu, par exemple réinventer indépendamment la notion.

En second lieu, on suppose que Tocqueville aurait éventuellement pu emprunter cette notion dans les écrits de n'importe qui d'autre que Fourier et ses partisans.

Si ces deux scénarii alternatifs restent envisageables, plusieurs éléments permettent néanmoins de réduire la plausibilité qu'on pourrait vouloir, à priori, leur accorder.

Dans le cas de la première objection : Car les ressemblances entre les deux concepts sont très spécifiques. L'éventualité que ces ressemblances soient fortuites et qu'il n'existe aucun lien de parenté idéologique entre elles sont donc d'autant plus improbables que le nombre et la spécificité des ressemblances entre elles sont importantes. Nous récapitulons plus bas ces identités conceptuelles dans le tableau p. 93 (voir "*Synthèse sur l'art de l'association*").

Dans le cas de la seconde objection : Car il faudrait pouvoir trouver ce "*n'importe qui d'autre*" dans la mesure où les théoriciens ayant écrit au sujet d'un "*art de l'association*" ne semblent pas avoir été nombreux.

D'un point de vue terminologique, il apparaît en effet que parmi les auteurs "associationnistes" ayant chronologiquement précédés Tocqueville, seuls les fouriéristes désignaient spécifiquement l'association comme un art pratique. Ce n'est pas le cas, par exemple, de Benjamin Constant, de Louis Blanc, des Saint-Simoniens, de Jean-Jacques Rousseau ou de Montesquieu. Chez eux, l'association n'est²⁹ présentée comme un art.

Enfin, il existe des acteurs historiques qui avaient spécifiquement présenté Fourier comme l'inventeur de cette notion.

En 1831, par exemple, Fourier accusera les Saint-Simoniens d'avoir plagié son "*art d'associer*" (voir [35] p.6). S'il est très probablement faux que ce soit le cas, Jules Lechevalier, ancien Saint-Simonien ayant été convaincu par les théories de Fourier sur l'association et ayant écrit le livre intitulé : "*Leçon sur l'art d'associer*" déclare toutefois au sujet de cette accusation :

29. Plusieurs recherches de mots clés effectuées parmi les textes d'auteurs ayant traité de la thématique de l'association avant 1836 ; à savoir : Rousseau [10] [11] [12] [13] [14] [15], Montesquieu [9], Louis Blanc, Saint-Simon [95], Robert Owen ; ne renvoient aucun résultat pour les chaînes de caractères suivantes : "*Art d'associer*", "*art de s'associer*", "*art de l'association*". Nous avons également effectué le même type de requêtes, sans précisions d'auteur, dans différents moteurs de recherche (CNTRL, Gallica, Google Book, wikipedia). Si plusieurs occurrences existent avant Fourier et font mention d'un "art d'associer", ces occurrences textuelles isolées ne renvoient pas spécifiquement à des théories de l'association. Sur la base de ces éléments, il apparaît donc que les écrits publiés par les fouriéristes sont, vraisemblablement, les sources auprès desquelles Tocqueville aurait pu emprunter et reconstruire son propre "art de s'associer". Cette hypothèse peut toutefois être révisée dans les cas de figure, très spécifiques, où il existerait un autre auteur associationniste, susceptible d'avoir été lu par Tocqueville avant 1836, que celui-ci envisageait également l'association comme la fin visée par un art pratique, et que les fondations de cet art reposent sur une théorie de l'action collective.

« J'ai pu me convaincre, par une lettre d'Enfantin adressée à M. Fourier, il y a plusieurs années, qu'aucune des propositions capitales sur l'art d'associer n'avait frappé un esprit qui alors était pourtant en bonne voie pour les saisir. »

◁ Jules Lechevalier, *"Leçons sur l'art d'associer les individus et les masses"*, [39] P.31, 1832 ▷

2.3.6 Premiers écrits publiés de l'École Sociétaire sur l'art d'associer.

Un grand nombre de références évoquant l'art d'associer peuvent en revanche être trouvées, soit directement dans les écrits de Fourier, soit dans les premières publications de l'École Sociétaire entre 1832 et 1835.³⁰ Plusieurs des articles publiés dans les pages du journal de l'École Sociétaire, intitulé : *"La réforme Industrielle ou le Phalanstère"*[38]³¹ font appel à cette notion, par exemple.

La lecture de ces articles, permet en réalité de se rendre compte du caractère central de cette notion d'art d'associer dans *"l'entreprise de propagation"* de la doctrine. On y découvre par exemple qu'en janvier 1832, Fourier avait notamment tenté de démarcher *"les députés composant la société des progrès agricoles"* en leur envoyant un court mémoire intitulé : *"Nécessité d'une théorie certaine sur l'art d'associer"* (voir Le Phalanstère, N°3 ; 14/06/1832 [38]). Ces différentes formes de publicité visent alors à susciter l'attention de riches³² souscripteurs de financer la fameuse *"Phalange d'essai"* décrite dans les livres de Fourier.

En dehors de ce journal, plusieurs livres publiés durant cette période avaient également traité, plus ou moins spécifiquement, de l'art d'associer. Ils emploient alors globalement cette expression pour désigner les moyens décrits par Fourier comme permettant de susciter et maintenir *sans discipline coercitive* l'organisation d'une association domestique-agricole des 300 ménages isolés d'une commune.

En outre, comme le montre Jonathan Beecher, la série de conférences données par Jules Lechevalier et leur publication sous la forme du livre intitulé : *"Leçon sur l'art d'associer les individus et les masses"* vont, durant l'année 1832, jouer un rôle déterminant dans la propagation des théories de Fourier et en particulier auprès de la moitié schismatique des saint-simoniens dont plusieurs des représentants décident alors de rejoindre l'École Sociétaire. Parmi ces anciens St-simoniens figure par exemple Abel Transon ou Charles Pellarin pour n'en donner que quelques-uns.

Ce premier mouvement de diffusion à grande échelle de la doctrine s'accompagne toutefois d'une tendance à la simplification. Des simplifications que les disciples de Fourier opèrent parfois malgré eux sur le "système d'idée" du maître, en raison de son caractère foisonnant et éclectique. Elles peuvent également résulter d'une volonté délibérée des disciples de réduire la doctrine à ses aspects "positifs" ou "pratiques". Comme le montre Jonathan Beecher par exemple, même le représentant de l'orthodoxie phalanstérienne "officielle" et "historique" qu'a pu constituer Victor Considerant diverge ([296] P.224) à bien des égards de "son maître", et ce, notamment lorsqu'il s'attache à la rendre plus adaptée à une diffusion au plus grand nombre. Il n'en retient alors,

30. C'est-à-dire le réseau d'auteurs fouriéristes qui commence à se structurer, à l'échelle de la France, après 1832.

31. Ce Journal hebdomadaire avait été fondé par Jules Lechevalier et Victor Considerant. Il reste intitulé : *"La Réforme industrielle ou Le Phalanstère"* de 1832 à 1834. Il reparaît ensuite à partir de 1836, et jusqu'à 1843, sous le nom de *"La Phalange, Journal de la science sociale"*. et enfin de 1845 jusqu'à 1850 sous le nom de *"La Phalange, Revue de la science sociale"*

32. Le premier N° du journal *"La Réforme industrielle"* incluait un premier devis estimant les dépenses nécessaires à l'achat d'un domaine suffisamment vaste et la construction des bâtiments.

Auteur	Titre	Année	Nbr de pages
Charles Fourier	" <i>Traité de l'Association Domestique-Agricole</i> " [29] [30]	1822	1332.P
Charles Fourier	" <i>Le Nouveau Monde Industriel et Sociétaire</i> " [34]	1829	601.P
Charles Fourier	" <i>Pièges et Charlatanismes des deux sectes d'Owen et Saint-Simon</i> " [35]	1831	72.P
Jules Lechevalier	" <i>Leçon sur l'art d'associer les individus et les masses</i> " [39]	1832	362.P
Abel Transon	" <i>Théorie sociétaire de Charles Fourier ; art d'établir en tout pays des associations domestiques-agricoles de quatre a cinq cents familles.</i> " [37]	1832	60.P
Adrien Berbrugger	" <i>Conférences sur la Théorie Sociétaire de Charles Fourier, faites au Palais St-Pierre, salle de la Bourse, à Lyon, en septembre 1833</i> "	1833	P.127

TABLEAU 2.4 – Courte bibliographie des livres ayant mentionné l'art d'associer avant 1834

avant tout, qu'un système d'organisation du travail par l'association.

Trouvant pour le moins décevant le fait que les critiques littéraires ne fassent souvent référence à ses livres que pour en moquer les aspects les plus extravagants, Fourier se résignera parfois lui-même à aller dans le sens d'une réduction de son système à ses aspects "pratiques". Il écrivit ainsi en 1835 : "*la partie urgente de ma théorie, celle qui enseigne l'art d'associer. C'est la seule dont je recommande l'examen ; les autres n'étant annoncées que pour prise de date et acte de priorité en invention.*" (FI, T.1 [46] P.212).

D'autre part, à sa mort en 1837 certains articles de presse n'émanant pas de L'École Sociétaire présenteront Fourier comme ayant été "*l'auteur de [...] l'art d'associer*" (L'ARTISTE, 15/10/1837 in "*La Phalange*" N°34 10/1837 [48]).

En 1846, le socialiste Pierre Leroux tournera même spécifiquement en dérision "*l'art d'associer*" de Fourier lorsqu'il cherche à défendre la tradition Saint-Simonienne :

« Je lisais dernièrement une page de Fourier où il nie stupidement Aristote, et je pensais que je donnerais volontiers tous les livres de Fourier et tout son prétendu art d'association pour la petite ode à la vertu qu'Aristote avait composée et se faisait chanter pendant ses repas. »

◁ Pierre Leroux, *La Revue Sociale*, "*Lettres sur le fourierisme.*" [382] P.166 ; 1846 ▷

Ces éléments permettent d'étayer l'argument selon lequel, dans l'espace médiatique de cette époque, les fouriéristes étaient à l'origine de cette "épidémie de représentations" [234]. Dès lors, afin d'expliquer pourquoi Tocqueville parle d'*art de s'associer*, il apparaît crédible de supposer que ce serait en s'aventurant dans la "*Rue Jacob*" prêt du "*Bureau de la Phalange*", que celui-ci ait été infecté par la variante *Sociétaire* du virus associationniste. Si cette exposition ne fut pas suffisamment prolongée pour "*vacciner*" Tocqueville du libéralisme, elle ne fût en revanche pas dénuée d'effets idéologiques.

2.3.7 Tocqueville l'adversaire politique de Victor Considerant

L'art d'associer de Fourier précède chronologiquement l'art de s'associer chez Tocqueville. Or, on a vu que Tocqueville était lecteur de Fourier dès 1841 au moins et vraisemblablement en 1840. Il est donc plausible que celui-ci s'inspire de l'art d'associer pour inventer l'art de s'associer.

Un tel rapprochement peut éventuellement apparaître étrange si l'on envisage d'abord Tocqueville en tant que porte étendard du libéralisme. Des auteurs tels que Friedrich Hayek, par exemple, ont pu s'intéresser à Tocqueville en raison de ses prises de positions contre le socialisme ou contre la "centralisation d'état". Plusieurs des positions réellement adoptées par Tocqueville peuvent effectivement se prêter aux lectures de ce type.

Ces perspectives ont toutefois tendance à occulter plusieurs des aspects les plus intéressants de la pensée tocquevillienne. Les spécialistes de Tocqueville tels que Jean-Louis Benoît et Eric Keslassy par exemple, estiment que la lecture qu'a pu faire Hayek s'apparente de ce fait simplement à un : "*exercice de récupération pour le moins abusive*". Pour eux : "*En lisant l'ensemble de ses textes, la nécessité d'introduire des nuances quant au libéralisme de sa pensée économique et sociale apparaît nettement*". S'il est factuel que Tocqueville s'était lui-même présenté en tant que "libéral" et qu'il s'opposait clairement à la centralisation du pouvoir étatique, celui-ci se définit toutefois comme un "libéral d'une espèce nouvelle". À cet égard, plusieurs de ses positions, comme sa critique de l'individualisme, son opposition au principe du "laissez-faire" ou son "associationnisme" peuvent être envisagées comme hétérodoxes vis-à-vis des positions "standards" du "libéralisme" et sont, quoi qu'il en soit, très différentes de celles que l'on nommerait aujourd'hui du "néo-libéralisme".

Plusieurs éléments biographiques apparaissent dès lors intéressants ici au titre où ceux-ci constituent éventuellement des clés de lecture possibles vis-à-vis certains des aspects hétérodoxes du libéralisme de Tocqueville. Certaines de ses positions doivent notamment être mises en perspective de celles défendues par Victor Considerant au titre où celles-ci s'opposaient explicitement par exemple.

On devra donc s'attarder quelque peu sur les raisons qui avaient motivé l'opposition entre ces deux députés durant l'assemblée constituante de 1848 et qui concernait la reconnaissance d'un "*droit au travail*" par constitution Française.

Le droit au travail

Selon les théories jus-naturalistes propres aux philosophes des lumières et aux précurseurs de l'économie libérale, chez Locke par exemple, la "*propriété privée*" relève du domaine du "*droit naturel*". Elle est alors généralement envisagée comme la conséquence d'ordre naturel immuable qui précède les élaborations humaines particulières qui constituent le droit dit "positif". C'est-à-dire l'ensemble de la législation qui peut, de fait, être en vigueur dans une société à un instant donné.

On retrouve notamment cette conception jus-naturaliste du droit des biens et de la propriété privée dans la "*Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789*". Celle-ci prévoit ainsi que :

« Art. 17. La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité. »

◁ "Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789" [364] ▷

Il existe toutefois différentes formulations historiques de cette dichotomie entre droit naturel et droit positif. Pour Rousseau et Saint-Thomas d'Aquin par exemple, la propriété privée individuelle est reconnue mais elle ne relève que du droit positif. Selon cette tradition médiévale, du point de vue du droit naturel, la Terre continue d'appartenir en commun à l'humanité prise dans son ensemble, et ce indépendamment des législations positives qui peuvent réguler l'appropriation privative.

C'est là le sens de la célèbre invective de Jean-Jacques Rousseau :

« Le premier qui, ayant enclos un terrain, s'avisa de dire : Ceci est à moi, et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile. Que de crimes, de guerres, de meurtres, que de misères et d'horreurs n'eût point épargnés au genre humain celui qui, arrachant les pieux ou comblant le fossé, eût crié à ses semblables : Gardez-vous d'écouter cet imposteur ; vous êtes perdus, si vous oubliez que les fruits sont à tous, et que la terre n'est à personne. »

◁ Rousseau, "Discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes", [11] P.37 ; 1754 ▷

C'est à cette seconde tradition du droit naturel que Fourier semble globalement se rattacher lorsqu'il se veut témoin des conséquences sociales de l'application des lois du nouveau régime. Il va ainsi jusqu'à élaborer sa propre théorie jus-naturaliste. Selon cette conception alternative, les quatre premiers des "droits naturels" étaient ceux qui rendaient légitime pour le "sauvage" de prélever librement autour de lui le nécessaire à d'assurer sa subsistance à l'état de nature. À savoir :

1. le droit de chasse,
2. le droit de pêche,
3. le droit de cueillette,
4. le droit de pâture.

Comme nous le verrons plus en détails au chapitre suivant, pour lui, la forme libérale ou moderne du droit des biens telle qu'elle fut instituée par la révolution, avait donné lieu à un morcellement toujours plus grand des propriétés agricoles. Ce morcellement se manifestant notamment au travers de choses telles que le partage des communaux ou la fragmentation des domaines appartenant à des communautés d'agriculteurs visant à permettre un héritage privatif du capital de ces grandes propriétés jusqu'ici transmises en indivision.

L'esprit "*d'individualisme*" qu'on attribue parfois à ce régime se manifeste en outre au travers de son hostilité à l'encontre des "*corps intermédiaires*" susceptibles de s'interposer entre l'individu et le pouvoir gouvernemental. Le rôle de l'État étant désormais envisagé comme seul garant légitime de l'intérêt général, l'individu est seul face à lui. Cette hostilité s'étend, pour d'autres raisons, à la persistance des formes de propriété collective telles que les communautés d'agriculteurs.

Pour cette partie du peuple, toutefois, le fait d'appartenir à ces communautés d'agriculteurs ou la possibilité d'un accès aux biens communaux représentent des ressources indispensables. L'individualisation des formes de propriétés communes impliquait néanmoins que toutes les institutions qui garantissaient aux plus pauvres un droit de prélever dans le "*fond commun*",

jusqu'ici ouvert à tous, afin d'assurer leur subsistance, allaient disparaître.

Ce long processus historique d'individualisation des formes de propriété privées ayant (virtuellement) été achevé avec les réformes conduites par la Révolution française, la propriété privée constitue dès lors la seule modalité restante d'appropriation des richesses. De ce point de vue, il apparaît que la différence (schématique) entre les anciennes lois et celles du nouveau régime tient au fait que cela contraignait chaque individu à ne pouvoir compter que sur ses ressources privatives qui peuvent être nulles.

Faisant écho à Rousseau, Fourier estimait pour cette raison que le sort du "sauvage" était plus enviable que celui du "civilisé". Le "sauvage" peut exercer ses sept "Droits naturels" alors que le civilisé pauvre doit vivre dans une société où toutes les choses appartiennent déjà à quelqu'un. Or, cet état du droit positif injustifiable pour la théorie médiévale du droit naturel. Pour lui être à nouveau conforme, selon Fourier, le droit positif de 1789 devrait soit attacher à permettre de nouveau l'exercice des quatre droits naturels découlant de l'accès aux communs, ou bien, à défaut, d'accorder un équivalent suffisant pour les compenser.

Fourier incorpore donc à sa théorie un substitut de remplacement aux quatre droits naturels : le droit au travail.

Les quatre "*droits naturels*" composant le "*droit au travail*" concernent l'accès à des ressources qui disparaissent ou deviennent inaccessibles consécutivement au partage des biens communaux.

Puisque, sous le nouveau régime, l'ensemble des terres font l'objet d'une appropriation privative, il s'en suit que ceux qui ne possèdent rien ne peuvent plus subvenir à leurs besoins en exerçant ces droits. Pour se remettre en conformité avec le droit, cette société devrait donc garantir un "droit au travail" en substitution de celui qu'elle a rendu impossible.

À partir de l'année 1839, ce même argumentaire est précisé par Victor Considerant[1808-1893] et rendu populaire auprès de plusieurs groupes socialistes. L'idée d'un droit au travail fera finalement, au cours de l'Assemblée Constituante de 1848, l'objet d'une proposition visant à inclure ce droit à la nouvelle constitution. Cette proposition est alors défendue par Considerant et Ledru-Rollin[1807-1874], tous deux députés du parti situé à l'extrême gauche de l'hémicycle : **La Montagne**.

L'argumentaire de cette proposition est intéressant relativement à l'histoire de la gouvernance des communs, nous nous attarderons donc sur le texte rédigé par Considerant pour défendre celle-ci :

« Nous dirons nettement que la Propriété, telle qu'elle a été généralement constituée chez tous les peuples industriels jusqu'à nos jours, est entachée d'illégitimité et pèche singulièrement contre le Droit. [...] – Constatons tout d'abord le Droit naturel. L'Espèce humaine est placée sur la Terre pour y vivre et pour s'y développer; l'Espèce est donc usufruitière de la surface du globe. Cette attribution de l'Usufruit de la Terre à l'Espèce n'est autre chose évidemment que l'expression du rapport naturel qui existe entre ces deux termes ou ces deux êtres : l'Espèce humaine, dont la destinée est de soutenir sa vie et d'accomplir son développement, et la Terre, dont le propre est de fournir à l'Espèce tout entière les moyens de vie et de développement. Or, sous le Régime qui constitue la Pro-

priété dans toutes les nations civilisées, le fonds commun, sur lequel l'Espèce tout entière a plein droit d'usufruit, a été envahi; il se trouve confisqué par le petit nombre à l'exclusion du grand nombre. Eh bien ! n'y eût-il en fait qu'un seul homme exclu de son Droit à l'Usufruit du fonds commun par la nature du Régime de la Propriété, cette exclusion constituerait à elle seule une atteinte au Droit, et le régime de Propriété qui la consacrerait serait certainement injuste, illégitime. »

◁ **Considerant**, "*Théorie de la propriété et du droit au travail*" [73], 1848 ▷

Cette proposition, qui avait été affaiblie dans l'opinion par les événements survenus au cours de l'organisation des ateliers nationaux, ainsi que par l'opposition des députés conservateurs, avait finalement été rejetée.

Le discours prononcé le 12/09/1848 [69] par Tocqueville, alors député du **Parti de l'Ordre**, marque alors le glas de cette proposition :

« Tous les socialistes, tous, j'ose le dire, attaquent d'une manière ou directe ou indirecte la propriété individuelle.

(C'est vrai ! C'est vrai !)

Je ne prétends pas dire que tous l'attaquent de cette manière franche, et, permettez-moi de le dire, un peu brutale, qu'a adoptée un de nos collègues³³; mais je dis que tous, par des moyens plus ou moins détournés, s'ils ne la détruisent pas, la transforment, la diminuent, la gênent, la limitent, et en font autre chose que la propriété individuelle que nous connaissons et qu'on connaît depuis le commencement du monde.

(Marques très vives d'assentiment.) »

◁ **Tocqueville**, "*Discours à l'Assemblée constituante sur la question du droit au travail*" 12/09/1848 [69] ▷

Ici, tout en s'opposant aux théories sur la propriété défendues par Considerant, Tocqueville met en évidence le fait qu'il les connaît suffisamment pour pouvoir les distinguer de celles des autres socialistes tels que Proudhon par exemple.

Les vieilles rancunes

Cette familiarité entre eux apparaît aussi l'année suivante, à travers la cinglante "leçon" épistolaire que Tocqueville lui adresse peu de temps après le soulèvement maté des journées de juin 1849.

Tocqueville reproduit dans ses "Souvenirs" un passage de la lettre qu'il avait adressée en réponse à Victor Considerant, lorsque depuis son exil forcé en Belgique, celui-ci lui avait fait la demande d'un service (Souvenirs, [89] P.348). Tocqueville reconnaît alors à l'égard de Considerant qu'il "*avait eu avec lui jadis des rapports de société*"³⁴ et qu'il avait de ce fait accédé à sa requête. Il lui avait alors répondu :

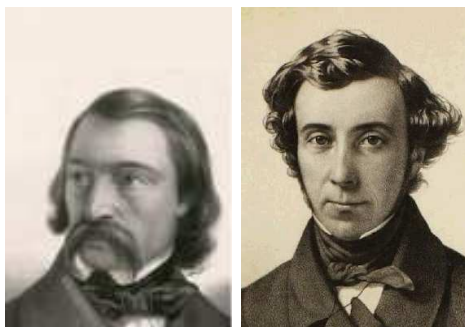
33. Tocqueville fait ici référence à Proudhon, qui est alors lui aussi député.

34. Il est difficile d'évaluer à quand exactement remonte le début de ces "rapports de sociétés". On trouve deux lettres de Considerant datées de 1846 dans les fonds Tocqueville aux Archives de la Manche. Toutefois, ce contact pourrait être plus ancien. En janvier 1837, le n°19 de "La Phalange", dont Considerant était le "Directeur-gérant" publiait un article flatteur rédigé par Xavier Chambellant, sur le rapport, alors déjà vieux de quatre ans, de Tocqueville intitulé : "Du Système Pénitentiaire aux États-Unis" [48].

« ... je suis bien aise de constater, en passant, que ces odieux oppresseurs de la liberté qu'on nomme les ministres inspirent assez de confiance à leurs adversaires pour que ceux-ci, [...] n'hésitent pas à s'adresser à eux [...] Cela prouve qu'il y a encore du bon en nous, quoi qu'on en dise. Êtes-vous bien sûr que, si les rôles étaient changés, je puisse me conduire de la même façon, je ne dis pas vis-à-vis de vous, mais vis-à-vis de tel ou tel de vos amis politiques que je pourrais nommer ? Je crois le contraire ... »

◁ Souvenirs de Alexis de Tocqueville. P.330 [89] ▷

Dans la majorité de ses écrits, Tocqueville manifeste le même type de mépris pour Fourier. Il l'avait notamment présenté comme : *"l'auteur de tant de rêveries socialistes qui n'eussent été que ridicules dans d'autres temps, mais qui étaient dangereuses dans le nôtre."* (Souvenirs, P.329 [89]). Il qualifiait également Considerant de *"rêveur chimérique"* qui : *"aurait mérité d'être placé aux petites maisons s'il eût été sincère"*... Mais Tocqueville s'empressait d'ajouter que c'était bien la sincérité qui était à craindre ici. (cf. Souvenirs P.259 [89])



(a) Victor Considerant (b) Alexis De Tocqueville

Au travers de ces quelques traces d'échanges et d'opposition, il apparaît malgré tout que Tocqueville connaît les fouriéristes et leurs théories.

Ici toutefois, puisque l'opposition idéologique qui les sépare est manifeste, il peut apparaître étrange d'imaginer que Tocqueville ait délibérément cherché à employer dans son œuvre, l'idée centrale de la doctrine de ses opposants politiques. Des mêmes opposants auxquels il recommandait l'internement aux petites maisons.

Si cela est étrange, la chronologie est importante ici. En effet, s'il est clair qu'après 1848, Tocqueville et les fouriéristes sont incontestablement les meilleurs ennemis du monde, avant cette date, les choses sont moins évidentes. Durant la période précédant les publications des deux tomes de la "Démocratie en Amérique", soit entre 1832 et 1840, Tocqueville, s'était, durant un temps, confronté à la question sociale [249]. C'est dans ce contexte, qu'il s'intéressera de près à la thématique de l'association : elle représente un procédé économique susceptible d'être employé comme un "remède" au paupérisme.

À cette époque toutefois et jusqu'à 1848, à l'assemblée, Tocqueville ne siège alors pas encore auprès des membres du "Parti de l'Ordre" mais plutôt au "centre gauche" (Souvenirs [89], P.68) sans admettre d'étiquette de parti. À cet égard, comme nous l'avons dit, il est significatif de constater que les premières mentions de "l'art de s'associer" n'apparaissent dans les écrits de Tocqueville qu'entre 1836 et 1837 [49]. Durant ces quelques années, Fourier bénéficie alors d'une très brève période de renommée littéraire. Ses écrits sont évoqués par de nombreux articles de presse. Aux alentours de 1840, l'éventualité d'un emprunt délibéré de Tocqueville à l'École Sociétaire, aurait donc été moins problématique pour lui. Après 1848 en revanche, Tocqueville a désormais plus de raisons de marquer son opposition politique.³⁵

Pour finir, il est intéressant de souligner le fait que Considerant semble avoir cherché à répondre de manière critique à l'œuvre maîtresse de Tocqueville et peut-être en cela au sujet de l'art de l'association.

Sur la page de couverture du livre intitulé "*Le gouvernement direct du peuple*" qu'il publiera depuis son exil en Belgique par exemple, Considerant, cite une phrase tirée des manuscrits³⁶ de Fourier qui pouvait être lue comme un étrange contre-pied de la manière dont Tocqueville envisageait l'art de s'associer. Là où Tocqueville envisageait l'association comme un moyen permettant à la minorité de défendre ses droits et ses libertés face à une majorité tyrannique³⁷; Fourier avait au contraire pu écrire en 1806 :

35. Au-delà de la publication de la seconde "Démocratie en Amérique" d'autre part, Tocqueville ne semble pas avoir fait d'autres mentions de l'art de s'associer dans ses écrits. Nous n'avons pas pu effectuer cette vérification dans l'ensemble des écrits de Tocqueville. Toutefois, si elle était vérifiée, cette absence de mention faites par Tocqueville à son "*art de s'associer*" au delà de 1848 pourrait refléter le renforcement de ses opinions négatives vis-à-vis des socialistes et donc de l'École Sociétaire.

36. Rédigée en 1806 [75], cette phrase était restée inédite jusqu'en 1851 et elle n'avait donc vraisemblablement pas été lue par Tocqueville.

37. D'où la notion de : "*tyrannie de la majorité sur la minorité*" associée à Tocqueville

« Si vous voulez soustraire le grand nombre à l'oppression du petit nombre, cherchez l'art de corper le grand nombre, et de lui donner une puissance active qui ne soit jamais déléguée. »

◁ **Fourier cité par Considerant dans "Le gouvernement direct du peuple", 1851**
[76] ▷

Ici d'autre part, l'intention de Considerant de répondre quelque chose à Tocqueville ou à ses lecteurs, est rendue d'autant plus manifeste par l'usage des mêmes notions philosophiques. Opposant aristocratie et démocratie, Considerant traite de "gouvernement du peuple par lui-même" là où son adversaire aurait parlé de "*self-gouvernement*". L'auteur précisera en outre qu'il n'avait quant à lui pas eu ici la présomption de pouvoir "convertir" les aristocrates à sa cause ; que ceux-ci soient : "*légitimistes, orléanistes, impérialistes*". Or, Tocqueville avait été orléaniste.

Considerant mentionnera une nouvelle fois, cette fois-ci de manière plus explicite et plus élogieuse, "De la démocratie en Amérique" dans une communication datant de 1854 intitulée "*Au Texas*" [77]. Celle-ci était adressée aux membres de l'École Sociétaire restés en France ; durant la tentative de fondation d'une colonie phalanstérienne aux États-unis.

Une fois revenu de son exil, vers la fin des années 1860 enfin Victor Considerant rédigera un commentaire de plus de 86 pages, positif, mais critique, à propos des deux tomes de "*De la démocratie en Amérique*". Si l'on en croit Jonathan Beecher, ce projet inachevé à la mort de Considerant en 1893, avait pour objectif de "*corriger quelques-unes des principales faiblesses de l'analyse de Tocqueville*" (Beecher, 2012, P.510 [296]). À savoir, qu'elle éludait la question de : "*l'histoire du travail et de la condition des travailleurs*". Ces développements figurent en grande partie dans sa "*Lettre à Maximilien sur la Doctrine de Monroe et la politique américaine*" [82].³⁸. Pour un fouriériste tel que Considerant en effet, il est possible que l'art de s'associer de Tocqueville puisse apparaître incomplet dans la mesure où il ne va pas jusqu'à chercher à savoir comment résoudre le problème de l'organisation du travail sur le mode de l'association volontaire.

Dans cette hypothèse, Considerant adresserait à la théorie de Tocqueville une critique identique à celle qu'Abel Transon avait pu faire aux idées Saint-Simoniennes sur l'association, après avoir pris connaissance des écrits de Fourier sur l'art d'associer. Pour Transon : "*Il suffit, en ce moment, de bien comprendre que Saint-Simon nous a laissés très-ignorants sur les moyens d'organiser l'industrie, et sur l'art d'associer les hommes.*" [...] "*SA doctrine ne peut nous fournir aucun procédé nouveau d'association, aucune conception originale sur l'organisation du travail pacifique.*" ([36] P.3 ; P.8). À ses yeux, comparativement à celle de Saint-Simon qui emportait jusqu'ici son adhésion, le progrès de la théorie fouriériste, tenait au fait qu'elle proposait une explication de la raison pour laquelle les associés seraient susceptibles de continuer à agir ensemble : ils le feraient volontairement sous condition qu'il soit possible de maintenir l'unité de leurs intérêts. Plus rudimentaire à cet égard, l'association postulée par le Saint-simonisme lui apparaissait dès lors implicitement devoir faire appel à une forme plus ou moins contraignante de hiérarchie monastique ou féodale.

Toutes ces raisons conduisent à rendre crédible l'hypothèse que c'est bien chez Fourier, que Tocqueville trouve certains des éléments conceptuels fondamentaux à partir desquels il élabore

38. Resté inédit, ce texte, peut être trouvé à l'ENS, aux Archives Considerant, carton 8, (I,3) et carton 6 (III,1). Nous n'avons pu le consulter jusqu'ici et nous faisons donc référence au livre de Jonathan Beecher, 2012, "*Victor Considerant : Grandeur et décadence du socialisme romantique*", P.517 [296]

son propre *"art de s'associer"*. Nous avons vu que la notion *"d'art et la science de l'association"* telle qu'elle est employée par Elinor et Vincent Ostrom revendique l'héritage des mêmes principes que la notion que l'on peut trouver chez Tocqueville.

Sans présumer en cela d'une quelconque référence d'Ostrom aux fouriéristes, on peut ainsi donner des indices qui permettent de mettre en évidence le fait que les concepts d'associations auxquels ils font références sont identiques. L'une des études de cas de systèmes de ressources communes étudiées dans *"Governing the Commons"* concernait une Huerta par exemple. De la même manière, l'un des articles re-publiés par Considerant dans *"La Phalange"*, parmi ceux qui décrivaient différentes formes d'association, concernait également les Huertas (voir copie en annexes : p. 486).

Notre postulat est donc qu'une meilleure compréhension des origines fouriéristes des éléments hérités dans la notion Tocquevillienne est susceptible, éventuellement de manière indirecte, d'éclairer le sens des théories de l'École de Bloomington au sujet de l'action collective. Il apparaît en outre, quels que soient les liens historiques qui peuvent être trouvés entre elles, que ces différentes notions sont plus ou moins synonymes.

Elles se situent, pour ainsi dire, à des positions légèrement différentes d'un même "espace sémantique". Il est donc possible de comprendre chacune de ces trois notions au travers de sa comparaison avec les deux autres en raison des points qu'elles ont objectivement en commun.

2.3.8 L'art de l'association des fouriéristes

Plus loin dans ce mémoire, nous reviendrons plus en détail sur Fourier et le rôle que celui-ci joue, aussi, dans l'histoire de la notion de participation habitante. Nous reviendrons alors sur le sens que prend cette notion d'art d'associer dans le contexte de son système. Ici, dès lors, nous nous contentons simplement de présenter les origines et la finalité première de cette notion à savoir : faire que des ménages isolés puissent avoir intérêt à s'associer sous la forme d'une association domestique et agricole. Nous montrerons ensuite en quoi cette notion originelle d'art d'associer est structurée d'une manière tout à fait semblable aux notions chronologiquement plus tardives d'art de l'association telles que nous les avons décrites chez Tocqueville et Ostrom.

Premières mentions de l'art d'associer dans l'oeuvre de Fourier

Les premières mentions publiées d'un "art d'associer" chez Fourier remontent à 1822 dans le *"Traité de l'Association Domestique-Agricole"* [29], le livre qui constitue son oeuvre maîtresse. On retrouve également ce terme dans le texte de *"Détérioration matérielle de la planète"*.³⁹

Dans ses écrits antérieurs à 1820 toutefois, comme dans la *"Théorie des Quatre Mouvements"*, Fourier se réfère déjà à un concept identique au travers de termes synonymes tels que : "procédé d'association", "art social" ou différentes périphrases. Quel que soit le nom ou les contours exacts qu'il donnera à ce "moyen" en revanche, sa finalité reste toujours la même. À savoir : que les associés réussissent à faire suffisamment converger leurs intérêts individuels de telle sorte que

39. *"Détérioration Matérielle de la Planète"* est un texte posthume dont la rédaction semble pouvoir être datée aux alentours de 1820. Il s'agit de l'un des cahiers préparatoires à la rédaction du *"Traité de l'association Domestique-Agricole"*. Ce texte sera publié une première fois, de manière incomplète, sous forme d'article dans le journal *"La Phalange"* en 1847. Il ne sera réédité, dans son intégralité, qu'en 2001 par René Scherer.

ceux-ci puissent spontanément agir ensemble à la réalisation de ces différents intérêts. Le tout, de manière plus avantageuse pour eux que s'ils n'avaient choisi de ne compter que sur leurs propres moyens. Cette idée d'art d'associer, que nous présentons ici de manière très abstraite, apparaît cependant initialement dans un contexte d'application bien précis. Pour Fourier à l'origine, l'art d'associer renvoie aux différents moyens d'organisation grâce auxquels 300 ménages d'agriculteurs isolés d'un canton pourraient réussir à s'associer en vue d'obtenir les "économies colossales" qui résulteraient de la réunion volontaire de leurs ressources privées au sein d'une grande association domestique et agricole appelée une phalange. Grâce à cet art d'associer, ces mêmes ménages d'agriculteurs pourraient réussir d'eux-mêmes à s'accorder afin de regrouper la multitude de leurs vétustes petites maisons individuelles au sein d'un seul grand bâtiment, bien conçu, salubre et luxueux pour tous, qu'ils appelleraient un phalanstère. Si d'autres exemples d'applications de ce "procédé" existent éventuellement chez Fourier, c'est en premier lieu vis-à-vis du problème de l'association domestique et agricole que celui-ci nous intéresse vis-à-vis de l'histoire de l'habitat participatif. Comme l'estimaient visiblement plus d'un parmi ses contemporains en effet, chercher à réunir différents ménages isolés en association domestique apparaît initialement soulever des difficultés telles que beaucoup en viennent immédiatement à juger déraisonnables de telles entreprises. Il s'en expliquait ainsi :

« C'est, je l'avoue, une annonce bien invraisemblable qu'un procédé pour associer trois cents familles inégales en fortune [...]. Plus d'un lecteur se croira bon plaisant, lorsqu'il dira : "que l'auteur essaye seulement d'associer trois familles, de concilier dans un même logis trois ménages en réunion sociétaire, en combinaison d'achats et de dépenses, et en parfaite harmonie de passions, de caractère et d'autorité ; quand il aura réussi à concilier trois maîtresses de ménage associées, nous croirons qu'il peut réussir sur trente et sur trois cents." J'ai déjà répondu à cet argument [...] Une objection plus sensée en apparence et qu'il faudra plus d'une fois réfuter, est celle des discordes sociales. Comment concilier les passions, les conflits d'intérêt, les caractères incompatibles, enfin les disparates innombrables qui engendrent tant de discordes ? »

◁ "Traité de l'association domestique-agricole", Tome I, Article II, 1822 [29] ▷

Si Fourier ignorait alors peut-être encore tout de certains des principaux aspects de la difficulté, vraisemblablement considérable, que représente concrètement le montage d'un projet d'une association domestique de 300 ménages autonomes (env 1600 personnes), il ne se trompait en revanche pas sur le fait que cela soit possible et humainement intéressant. Comme le montre désormais, non pas tant l'exemple du Familistère⁴⁰, mais plutôt des projets contemporains tels que "Kraftwerk 1 Hardturm" à Zurich [351] ; qui réunit aux alentours de 500 personnes selon des modalités de gestion communes qui ne sont pas hétéronomes ; la réalité semble ici pouvoir se mesurer à l'utopie. Des exemples tels que ceux-ci en effet, sans être des "phalanstères" constituent toutefois bel et bien des "associations domestiques" au sens où Fourier employait ce terme.

Si les aspects les plus "extravagants" de ses écrits peuvent éventuellement rendre séduisante

40. Même si Fourier aurait sans nul doute trouvé stupéfiante la réalisation de J-B A. Godin, le Familistère de Guise reste une cité ouvrière. Selon la nomenclature qui était la sienne dès lors, même si cette cité ouvrière accorde effectivement quelques garanties sur le minimum social ainsi que d'excellentes mesures de "luxe collectif" obtenues grâce au "mécanisme de participation convergente" il ne s'agit pas encore d'une véritable association. Pour Fourier, à l'instar de la "New Lanark" de Robert Owen, le Familistère de Guise n'aurait donc vraisemblablement compté que comme une "demi-association" ([145].P119). Autrement dit : une phalange d'essai se trouvant, "en ambiguë" ou "en mixte" entre la phase de féodalité industrielle et le garantisme mais pas encore une véritable association domestique-industrielle.

la posture de "suspension consentie de l'incrédulité", on doit néanmoins prendre garde au fait qu'une telle posture peut le conduire à sous-estimer l'influence de Fourier, en tant que théoricien, sur l'histoire des sciences sociales.

Il apparaît que la manière dont Fourier avait posé le problème de l'association domestique et le type de moyens pratiques qu'il avait hypothétiquement suggérés pour pouvoir y apporter une solution, constituent un précédent historique dont on se souvient bien en tant que mythologie utopique mais dont on sous-estime aussi la richesse de ce qui constitue son apport théorique. Cet apport théorique, ici, est déterminant si l'on cherche à comprendre l'histoire de l'habitat participatif du point de vue des modalités de gestions communes qui peuvent être mises en oeuvre par des groupes de projets. Pour Fourier, en effet, l'association domestique et agricole est entendue comme volontaire pour l'associé car sa participation à l'activité de gestion commune est envisagée comme étant subjectivement justifiée sur la base des avantages que celle-ci procure. Il donne pour quelques exemples :

« Quelle serait l'énormité du bénéfice dans le cas où on aurait un seul et vaste grenier bien surveillé, au lieu de trois cents greniers exposés aux rats et aux charançons, à l'humidité et à l'incendie ! Une seule cuverie [...] au lieu de trois cents cuveries, [...] gérées par des ignorants qui ne savent ni améliorer, ni conserver les vins dont on voit chaque année d'immenses déperditions ! [...] Cent laitières qui vont perdre cent matinées à la ville seraient remplacées par un petit char suspendu portant un tonneau de lait. Cent cultivateurs qui vont avec cent charrettes ou à nous, un jour de marché, perdre cent journées dans les halles et les cabarets, seraient remplacés par trois ou quatre charriots que deux hommes suffiraient à conduire et servir. »

◁ *"Traité de l'association domestique et agricole", Tome I, 1822 [29]* ▷

Cette participation volontaire des 300 habitants de la phalange, que Fourier imagine ici, ne peut selon lui apparaître et persister dans le temps que s'il existe une certaine coïncidence des intérêts des associés et donc de leurs actions. Un état de coopération volontaire qu'il désigne sous le nom de l'unité d'action. Si les conflits d'intérêts, les caractères incompatibles et les discordes persistent au contraire, l'association disparaît du simple fait que les associés cessent d'y prendre part. La divergence des intérêts individuels entraîne dans de tel cas de figure ce qu'il désigne sous le nom de "duplicité d'action" autrement dit, l'absence de coordination, voire l'opposition entre les stratégies d'action des individus. C'est donc ici que réside tout le problème de l'art de l'association chez Fourier. Les associés ne peuvent obtenir "l'énorme bénéfice" de l'association tant qu'ils entrent en duplicité d'action du fait de la divergence de leurs intérêts. Le problème de l'association, et de son "art" de ce point de vue, consiste donc à obtenir "l'unité d'action". Autrement dit, de parvenir à rendre suffisamment compatibles les différents intérêts individuels des associés dans la conception d'un plan d'action collective de telle sorte que ceux-ci aient spontanément l'envie de contribuer à son exécution. À ce sujet, Jules Lechevalier[1806-1862], un ancien saint-simonien devenu fouriériste, résumera de manière très astucieuse plusieurs des positions de Fourier dans ses *"Leçons sur l'art d'associer les individus et les masses"* [39] en 1832, ainsi que dans *"Études sur la science sociale"* en 1834. Il y écrira notamment que :

« l'art d'associer, ne consiste pas à moraliser, à morigéner, à comprimer ou à réprimer les impulsions naturelles, mais bien à les disposer, telles quelles, de manière à ce qu'elles concourent, par accord direct et indirect, à l'harmonie sociale. »

◁ Jules Lechevalier, *"Études sur la science sociale", P.77 , 1834 [43]* ▷

Ne présupposant aucun recours à la contrainte pour orienter l'action des associés vers un objectif commun, l'art de l'association, suppose, au contraire, de prendre pour point de départ "les passions", "les désirs", les "intérêts", les "mobiles" ou les "impulsions naturelles" qui motivent ces derniers à agir et à les envisager comme des éléments donnés d'un problème "mathématique". La solution d'un tel problème consisterait dès lors, sans chercher à modifier ces passions, à savoir s'il existe un plan d'action tel que celui-ci susciterait le concours volontaire de chacun des associés à une même action commune. Une fois posée de cette manière, la problématique générale consistant à obtenir "*l'unité d'action*" des associés suppose, pour le reste, la résolution d'autres problématiques subordonnées.

On peut évoquer parmi elles, le problème de la répartition, entre les associés, des "gains" qui découlent de l'action de l'association. Ou encore celle d'une division attrayante du travail. Autrement dit, l'idée de Fourier selon laquelle, afin d'éviter à chacun la monotonie d'exercer continuellement un seul type de travail, voire même la déshumanisation qui découlait déjà, avec l'industrialisation de son temps, d'une spécialisation toujours plus extrême des tâches, il serait préférable que les différents travaux nécessaires soient organisés de façon à pouvoir être effectués sous la forme de courtes séances de deux heures, alternées à volonté, au sein des différents groupes d'activités d'une phalange appelées des séries.

Si l'on met de côté quelques éventuels écrits posthumes toutefois, la notion d'art d'associer semble n'avoir été exposée par Fourier qu'en référence à l'organisation d'un phalanstère. Ce n'est donc que par une forme d'extrapolation que ce "procédé" aurait fini par être employé par d'autres auteurs en dehors de toute référence à ce contexte spécifique d'application technique. Cette "extrapolation", semble apparaître durant les dernières années de la vie de Fourier, et avoir notamment été à l'initiative de quelques-uns de ses disciples tels que Victor Considerant ou Jules Lechevalier. Ces derniers tendront dès lors progressivement à envisager l'art d'associer d'une manière largement plus "politique" que ne l'avait fait Fourier.

Pour lui en effet, l'art d'associer se présente avant tout comme un simple "procédé" économique découlant de considérations "scientifiques". Une "technique" qui, du fait qu'elle soit utilisable par tous, serait en quelque sorte indifférente aux clivages partisans. Pour ses jeunes disciples nés au 19ème siècle en revanche, au-delà des années 1835, l'art d'associer semble progressivement avoir été envisagé comme un paradigme de l'action politique. En 1834 par exemple, la manière dont Jules Lechevalier, ancien Saint-Simonien passé au fouriérisme, définissait l'art d'associer pour l'opposer aux doctrines saint-simoniennes sur l'association, sans faire directement référence au Phalanstère. Il y voyait donc, semble-t-il, un principe plus général d'organisation sociale fondé sur l'accord entre les différentes volontés des humains et notamment des "travailleurs" :

« L'association n'est plus seulement une œuvre de philanthropie ou de religion, ou bien une réunion formée et dissoute à l'occasion d'un intérêt commun, ou bien une collection d'individus liés entre eux par un homme ayant nature et fonction de LIEN. L'association est un art pratique qui s'appuie sur une théorie liée dans sa racine à toutes les sciences, et, avant tout, à la science de la combinaison des forces, laquelle emploie le calcul comme levier et comme instrument. L'association pacifique des travailleurs a sa TACTIQUE comme l'association militaire des guerriers ; le but et les moyens sont changés; mais la loi d'organisation demeure la même, ou du moins se perfectionne suivant les mêmes procédés. L'association a pour ressorts les mouvements centripètes ou centrifuges, sympathiques ou antipathiques de la volonté , humaine, c'est-à-dire les passions. »

◁ Jules Lechevalier, "*Études sur la Science Sociale*", [43] P.212, 1834 ▷

Victor Considerant, quant à lui, dans une brochure de 1836 intitulée : *"Nécessité d'une dernière débâcle politique en France."* présentait également l'art d'associer comme un remède aux désordres de la société. Désordres dont les "racines" ne devaient pas être cherchées dans la nature humaine ou même dans la diversité des aspirations des humains, ou encore, dans la nature même de leurs "intérêts", mais *"dans les divergences qui résultent d'une fausse combinaison de ces intérêts"*.

Ici encore, on constate que l'art d'associer n'est plus nécessairement présenté au travers d'une référence du phalanstère.

Considerant insistait en outre sur le fait que c'était bien Fourier qui en avait été l'inventeur bien qu'une éventuelle "publicité" de ce procédé puisse alors laisser des doutes quant à son origine. Pour Considerant en effet : *"La découverte de Fourier sur l'art d'associer, le moyen qu'il propose pour remédier aux désordres de notre société, constituent un système d'idées qui sont maintenant du domaine public". [...] moyen capable, enfin, d'utiliser, d'employer au bien, de développer harmoniquement toutes les facultés natives de chaque nature individuelle, dans le sens du bonheur commun et de l'ordre général* ([64] P.78). En 1836, il n'est donc pas impossible que l'idée d'un art de l'association ait déjà rencontré un certain succès culturel suffisant pour qu'on ait oublié d'où il provenait.

Il n'est donc pas absurde d'envisager la notion Tocquevillienne de l'art de s'associer comme une étape de ce processus d'évolution sémantique allant de l'économie domestique vers la science politique.

2.3.9 Récapitulatif sur l'art de l'association

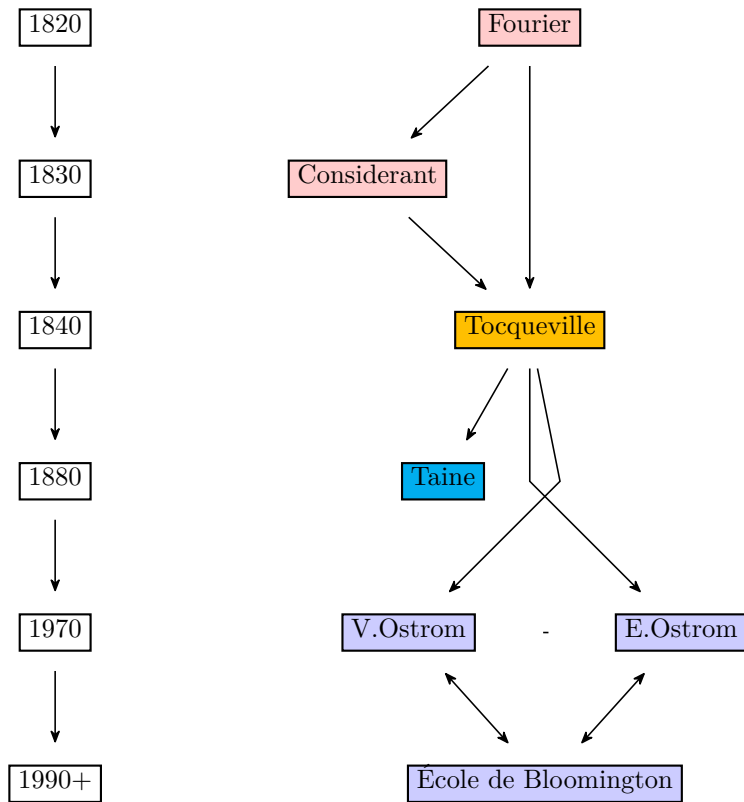
Graph des liens de généalogie cognitive

Il apparaît donc que l'art d'associer des fouriéristes, avant l'art de s'associer de Tocqueville ou celui d'Ostrom, pouvait déjà se comprendre comme une théorie de l'action collective. On peut également constater que cette notion repose chez eux sur des fondations semblables à celles évoquées par Fourier. Autrement dit : une théorie pratique de l'action collective à l'intérieur de laquelle la combinaison des forces individuelles est obtenue uniquement grâce à *"l'attraction" et jamais par la "coercition"*.

Si des différences conceptuelles existent entre ces trois formes de "l'art de l'association", les éléments récurrents spécifiques qui peuvent comparativement être mis en évidence entre chacune de ces trois versions restent pourtant des arguments décisifs en faveur du postulat d'existence d'un lien de généalogie cognitive entre elles . Chacune de ces déclinaisons de l'art de l'association, en effet, présente globalement les caractéristiques suivantes :

- Elles Adoptent des axiomes identiques ou proches, de ceux présumés par l'individualisme méthodologique.

Graph des liens de généalogie cognitive depuis l'art d'associer



Influence	Influencé	Source
Fourier	Tocqueville	[206]
Considerant	Tocqueville	[89]
Tocqueville	Hippolyte Taine	anecdotique
Tocqueville	E.Ostrom	[263]

Postulats proches de l'individualisme méthodologique

Fourier aurait vraisemblablement rejeté l'individualisme méthodologique. Il explique, par exemple, qu'une seule abeille ne peut se développer indépendamment de l'ensemble de la ruche à laquelle elle appartient. De la même manière selon lui : *"l'individu [...] est un être essentiellement faux, car il ne peut ni par lui seul ni par couple opérer le développement des 12 passions ..."* (Manuscrits de Fourier 1857-1858 P.322[78]). Pour lui, d'autre part, les libertés individuelles sont aussi importantes que ce qu'il appelle des "libertés collectives". Du point de vue de l'individualisme méthodologique cependant il n'y aurait aucun sens à parler d'une telle chose.⁴¹ Si Fourier, s'écarte à cet égard d'une conception individualiste de l'être humain, sa représentation du "mécanisme social" n'en repose pourtant pas moins sur l'idée que ce sont les passions singulières de chaque individu qui motivent l'action. On retrouve peut-être chez lui, à cet égard, l'influence d'Adam Smith. À l'instar de Robert Owen en outre, qui s'inscrit quant à lui plus directement dans la postérité intellectuelle de Jeremy Bentham, la position de Fourier n'est d'ailleurs pas nécessairement étrangère à un certain utilitarisme. Il s'agit là d'une variété très étrange d'utilitarisme qui postule pas moins de 12 fonctions d'utilité. Toutefois, tant par ses convictions sur la nécessité de mettre fin aux traitements cruels infligés aux animaux domestiques que celles sur la légitimité de toute la gamme des désirs humains en amour, Fourier adopte un eudémonisme moral caractéristique des penseurs de la tradition utilitariste.

Tocqueville, comme nous l'avons vu, rejette l'individualisme comme un vice social. Toutefois, il conçoit lui aussi l'action commune à partir des aptitudes acquises et des intérêts du citoyen particulier. Du point de vue de l'histoire des idées, Tocqueville s'inscrit aussi également, dans une certaine mesure, dans la proximité idéologique de la théorie du choix rationnel si l'on considère que les principaux éléments de celle-ci pouvaient déjà être trouvés chez Adam Smith.

Un autre point commun qui peut être trouvé entre Fourier et certains de ses héritiers en associationnisme est relatif à la volonté de fondation de la pratique associative à partir de fondations appartenant aux domaines des sciences de la nature, voire aux mathématiques. Plus ou moins sacralisée dans la *"Théorie des quatre mouvements"* [58], la physique de Newton y représente alors, en tant que science du "mouvement matériel", l'exemple à partir duquel les sciences du "mouvement social" auraient dû être recherchées. Les règles du mouvement social, une fois découvertes devaient selon lui permettre de déduire un ordre social prétendument parfait qui, de la même manière que l'équilibre de Nash et les nombres premiers, n'attendait⁴² qu'à être découvert dans les mathématiques.

Si les fouriéristes ne seront pas nécessairement convaincus de la réalité de la découverte d'une science sociale cachée par Dieu dans le "monde platonicien" des nombres, on retrouvera généralement chez eux l'idée que l'art d'associer découle réellement d'axiomes "mathématiquement" démontrables. Jules Lechevalier défendra notamment ce postulat :

« La science mathématique est perfectible, mais tous ses résultats prouvés sont vrais et prouvés une fois pour toutes. C'est précisément par une méthode de

41. L'idée de liberté, en effet, renvoie ici à la possibilité du choix, or du point de vue de l'individualisme méthodologique, seuls les individus font "réellement" des choix. Un groupe n'exerce pas une "liberté collective" lorsqu'il prend une décision dans la mesure où ce sont les individus membres de ce collectif qui prennent cette décision

42. Selon le point de vue du platonisme mathématique.

ce genre que M. Fourier fait de l'art d'associer la pratique d'une théorie fixe, déterminée, immuable dans sa base. »

◁ Jules Lechevalier, *"Leçons sur l'art d'associer les individus et les masses"*, 1832 [39] ▷

On ne retrouve pas autant cette tendance au platonisme mathématique chez Tocqueville. Contrairement à Fourier en effet, celui-ci accorde une place prépondérante, dans son analyse du fait social, à l'histoire et aux institutions d'un peuple. Pour lui, toutes les formes de gouvernement ne conviennent pas nécessairement à tous les peuples et il serait donc absurde de chercher à en découvrir un qui serait, à priori, mathématiquement meilleur que tous les autres afin de pouvoir l'appliquer en toutes circonstances. L'art de s'associer de Tocqueville semble ainsi initialement n'appartenir qu'au domaine du savoir empirique et non d'une pratique découlant de principes issus des mathématiques. Cet "art" relèverait en définitive de l'apprentissage pratique, de l'habitude ou, autrement dit, de ce qui est "institué". Solidement fondée dans l'expérience, son approche de l'association s'enracine dans l'étude des mœurs propres à un peuple ou à sa "culture". La démarche de Tocqueville partage néanmoins un air de famille avec quelques-unes des idées tout à fait caractéristiques des premiers auteurs en sciences sociales qui cherchent à reproduire le modèle des sciences naturelles. Ainsi, c'est sans doute en ayant lui aussi à l'esprit Kepler ou Newton que Tocqueville cherche à découvrir des rapports de nécessités proportionnels entre les objets de son investigation, comme "l'égalité" ou "l'association". De ce point de vue, la démarche qui est la sienne ne s'accorde pas toujours nécessairement avec une conception interprétative des sciences sociales. Tocqueville présuppose en effet l'existence de rapports invariables de nécessité entre certains phénomènes sociaux. C'est même parce qu'il croit pouvoir connaître de tels rapports de nécessité qu'il n'hésite pas (lui aussi) à tenter sa chance à la loterie du "calcul des destinées". Comme on peut le voir dans l'introduction de sa première "Démocratie", le progrès de l'égalité des conditions de vie entre les êtres humains lui apparaît comme étant une chose tout à fait prévisible :

« Il n'est pas nécessaire que Dieu parle lui-même pour que nous découvriions des signes certains de sa volonté; il suffit d'examiner quelle est la marche habituelle de la nature et la tendance continue des événements; je sais, sans que le Créateur élève la voix, que les astres suivent dans l'espace les courbes que son doigt a tracées. Si de longues observations et des méditations sincères amenaient les hommes de nos jours à reconnaître que le développement graduel et progressif de l'égalité est à la fois le passé et l'avenir de leur histoire, cette seule découverte donnerait à ce développement le caractère sacré de la volonté du souverain maître. Vouloir arrêter la démocratie paraîtrait alors lutter contre Dieu même, et il ne resterait aux nations qu'à s'accommoder à l'état social que leur impose la Providence. »

◁ Tocqueville, *"De La Démocratie en Amérique"*, Tome I, 1835 [44] ▷

On note que le dieu, quelque peu spinoziste, dont parle ici Tocqueville pour ne pas parler de la nature, semble en cela "vouloir" l'égalité comme la pomme de Newton "veut" embrasser la terre. Il est pourtant également présenté comme un agent doué d'une volonté propre. Cette ambiguïté entre le postulat ontologique d'un "Dieu-sinon-la-nature" et celui d'un "Dieu-personne" n'est pas exempte de répercussions pour sa conception des sciences sociales. À certains égards en effet, Tocqueville est indécis entre une physique du monde sociale et une démarche d'interprétation de comparaison des mondes sociaux. C'est apparemment sur ce point, si l'on en croit Jonathan Beecher, que Victor Considerant s'était le plus focalisé dans sa critique de "La Démocratie en Amérique". Pour lui le fait d'envisager l'égalité ou la démocratie comme des choses imposées

par la providence relevait chez Tocqueville d'une "forme moderne et académique de la superstition". En cherchant à décrire l'histoire comme un processus déterminé par "*une puissance extérieure, occulte, supranaturelle, contre laquelle l'homme ne peut rien, et qui se joue de sa liberté*" celui-ci avait été conduit à omettre ou à ne pas accorder suffisamment d'importance au rôle de l'action humaine. Pour Considerant, "*la marche de la démocratie*" relevait du "*développement autonome, très simple et très naturel de la puissance humaine*". (Beecher, 2012, P.510 [296])

Dès lors si la démocratie résulte de l'action autonome des humains, selon Considerant, la principale faiblesse qui avait freiné le "*génie investigateur*" de Tocqueville découlait de son aveuglement quant à l'histoire des formes qu'avaient pu prendre l'action humaine. C'est-à-dire : "*l'histoire du travail et de la condition des travailleurs*".

Pour Considerant, le travail devait être rangé au nombre des autres "*phénomènes muables*" auxquels l'histoire s'intéressait depuis peu. Malheureusement, les historiens auxquels se référaient Tocqueville ne l'envisageaient toujours pas autrement que comme une "*question roturière*".

Si ce n'était peut-être pas là le propos du texte de Considerant par ailleurs, on peut effectivement souligner le fait que l'une des principales différences entre l'art d'associer de Fourier et l'art de s'associer de Tocqueville réside dans la différence d'attention accordée à la problématique de l'organisation du travail. Si Tocqueville s'intéresse au rôle des journaux ou des associations politiques, civiles et religieuses ; Fourier, lui, cherche à découvrir comment organiser les activités nécessaires au fonctionnement de la société et à la vie des personnes afin qu'ils ne soient plus répugnants pour ceux qui les effectuent.

Elinor Ostrom, quant à elle, si elle reprend à son compte plusieurs des éléments "empiristes" propres à la démarche de Tocqueville, notamment du point de vue de l'attention qu'elle accorde aux institutions, à l'histoire, ou au contexte naturel dans lequel évoluent les acteurs ; rompt toutefois clairement avec le modèle des sciences physiques. Cette rupture la conduit même jusqu'à une certaine méfiance à l'égard des possibles mésusages ou de l'application abusive de certains modèles théoriques. Selon elle, les modèles théoriques formels tels que la théorie des jeux, lorsqu'ils sont arbitrairement présumés comme étant ontologiquement analogues à la réalité qu'ils servent à représenter peuvent susciter des attentes "artéfactuelles" quant aux observations. Ce serait donc ce genre d'attentes qui amènerait trop souvent les chercheurs à négliger les éléments empiriques sur lesquels ils auraient pu s'appuyer afin d'établir une représentation plus pertinente et plus complète des phénomènes. Dans "*Governing the Commons*", Elinor Ostrom, peut être en ayant à l'esprit l'introduction de la première "Démocratie" de Tocqueville,⁴³ explique ainsi en reprenant un exemple tiré des sciences physiques, que :

« La connaissance scientifique relève autant de la compréhension de la diversité des situations pour lesquelles une théorie ou ses modèles sont pertinents que de la compréhension de ses limites. La conviction que toutes les structures physiques pourraient être décrites en termes d'ensemble de formes parfaites – cercles,

43. Outre Tocqueville, l'autre interlocuteur historique auquel pense peut-être Ostrom vis-à-vis de théories générant des "attentes artéfactuelles" chez les chercheurs pourrait être Garrett Hardin avec la "*tragédie des communs*". Ici, il est amusant de souligner que Hardin, en empruntant la notion de tragédie chez Withehead, se préoccupe lui aussi, à sa manière, d'un certain "Calcul des destinées".

Figure 2.4 (on facing page) – Graph des liens de généalogie cognitive depuis l'art d'associer

carrés et triangles - a limité le développement de l'astronomie jusqu'à ce que Johannes Kepler brise les carcans de la pensée traditionnelle et découvre que l'orbite de Mars était elliptique. »

◁ Elinor Ostrom, "*Gouvernance des biens communs*", [276] P.38, 2010 ▷

La science de l'association dont parle Ostrom lorsqu'elle fait référence à ses recherches sur la gouvernance est donc bien une science interprétative. Cela doit être souligné dans la mesure où la démarche résolument interdisciplinaire qui est la sienne fait également appel à des données et à des outils de modélisation provenant des sciences naturelles. C'est la manière d'user ou de faire intervenir ces outils, comme la théorie des jeux par exemple, sans prétendre sortir d'un cadre interprétatif qui caractérise le parti pris épistémologique de l'École de Bloomington. Ce parti pris épistémologique se distingue en cela clairement de la démarche décrite par les membres de l'École de Bloomington et celles des prédécesseurs dont nous avons parlé quant à l'art et la science de l'association.

Table des correspondances conceptuelles

Il est possible de faire un tableau récapitulatif des correspondances les plus remarquables et des divergences qui existent entre les différentes variétés du "système d'idées" de l'art de l'association.

Charles Fourier



Alexis de Tocqueville



Elinor Ostrom



Nom de la discipline :	L'art d'associer	L'art de s'associer	The art and science of association
Théorie du comportement des individus :	Théorie de l'attraction passionnée	Doctrines de l'intérêt bien entendu	Théorie du choix rationnel
Action individuelle	Duplicité d'action [29] et action individuelle	N/A	Action indépendante
Action collective	Unité d'action [29] et action collective	action commune [53]	Action collective [276]
Importance de cette discipline	"Art dont dépend le bonheur général" [29], "Conduisait à la solution de tous les problèmes politiques" [58]	"la science de l'association est la science mère ; le progrès de toutes les autres dépend des progrès de celle-là." [53]	"related to almost every "political problem" " [263]
L'auteur est-il en faveur du fédéralisme ?	Oui [58]	Oui	Oui
La privatisation individuelle des terres agricoles permet-elle une bonne gestion ?	Non [29]	Oui [80] P.336	Non ([276]
Les décrets d'un état suffisent-ils à empêcher la déforestation ?	Non : Ils sont envisagés comme utiles afin de ralentir le mal mais restent insuffisants faute de pouvoir en faire disparaître la cause. À savoir : la divergence entre l'intérêt individuel et collectif qui est continuellement favorisée par la concurrence libre entre les exploitants et le morcellement de leurs propriétés privées. [66]	N/A	Non : Ils sont envisagés comme ayant souvent des effets contre-intentionnels ([276] P.37)
Solution institutionnelle envisagée au problème de la surexploitation des ressources naturelles ?	L'association	N/A	L'auto-gouvernance par des "collectivités qui ne ressemblent ni à l'État ni au Marché" ([276] P.14)

Sur la base des différents développements sur l'art de l'association que nous venons de présenter chez Fourier, Lechevalier, Considerant, Tocqueville, Vincent et Elinor Ostrom, nous pouvons abstraire une définition minimale ne retenant que les éléments invariants identifiables chez tous ces auteurs. Cette définition générale est celle que nous emploierons par défaut :

L'art de l'association désigne la connaissance des moyens pratiques qui permettent à plusieurs personnes de s'associer, c'est-à-dire de prendre part à une forme d'action collective sans faire appel à des formes hétéronomes d'organisation, afin d'obtenir ensemble de meilleurs résultats que ceux susceptibles d'être atteints en restant sur le mode de l'action individuelle.

À ce titre, dans la mesure où Elinor Ostrom semble comprendre la gouvernance des communs comme l'étude des institutions qui permettent à un groupe d'utilisateurs d'organiser son action collective auto-gouvernée d'appropriation de ses ressources communes, il est cohérent de définir la gouvernance comme l'un des domaines spécifiques de l'art et la science de l'association. Chez Tocqueville par exemple, les associations politiques ne représentent que l'un des aspects de l'art de s'associer parmi d'autres. Tocqueville distingue à cet égard les associations civiles des associations politiques et postule que les citoyens apprennent à s'associer dans les affaires civiles à partir de leurs expériences dans les associations politiques.

Dans une perspective générale de ce type, la gouvernance des communs d'Elinor Ostrom peut être envisagée simplement comme sous-catégorie spécifique, parmi l'ensemble des choses que celle-ci semble incorporer à cette notion d'art de l'association. La Science de l'association désignerait ainsi chez elle l'étude des institutions qui permettent à des individus d'entreprendre librement et avec succès des formes d'actions collectives qui les conduiront à des bénéfices joints. Ici, pour illustrer notre propos, l'ouvrage *"La Logique de l'Action Collective"* de Mancur Olson s'apparenterait ainsi à un traité sur la science de l'association mais pas sur la gouvernance. La gouvernance des communs quant à elle, représenterait uniquement la part de cet art ou de cette science des associations volontaires à l'intérieur de laquelle les problématiques d'action collective, d'institutions, et de bénéfices joints se posent relativement à l'utilisation d'une ressource commune de plusieurs personnes et seulement lorsque celle-ci est gérée de façon autonome par les utilisateurs.

De ce point de vue, un *"art de l'association domestique"* qui serait relatif aux problématiques de gestion rencontrées par plusieurs foyers autonomes participant à un même projet immobilier de logement, relèverait donc aussi pleinement du domaine de la gouvernance des communs.

2.4 L'art, c'est-à-dire la technique

L'expression "art" est parfois employée comme un synonyme de celle de "technique". Tel est implicitement le cas pour plusieurs des auteurs mentionnés précédemment par exemple. Cette identité de sens a toutefois été mise en évidence par Marcel Mauss lorsque celui-ci montre que l'étymologie de ces deux vocables renvoie originellement aux mêmes types de réalités anthropologiques. Nous présentons ici la définition maussienne des techniques avant d'expliquer pourquoi celle-ci nous apparaît pertinente afin de décrire certaines modalités d'organisation de l'action collective employées par des personnes qui s'associent dans le contexte d'une "auto-gouvernance", ou de la "gestion autonome", d'un bien immobilier commun.

Il est intéressant de noter qu'il existe un courant associationniste d'inspiration Maussienne.

Celui-ci est notamment animé par des auteurs proches de la revue MAUSS tels que Jean-Louis Laville [279]. Nous n'avons toutefois pas pris connaissance de leurs écrits et notre propre recours à la définition maussienne des techniques pour traiter de l'association reste donc fortuite de ce point de vue.

2.4.1 La technique chez Mauss

On peut considérer qu'une technique est, au sens le plus général du terme, un "mode d'agir" qui peut être délibérément exécuté par une personne en vue d'obtenir un certain type d'effet pratique.

Pour constituer une technique, un mode d'agir doit être jugé "efficace" par la personne qui la met en œuvre. C'est ce que nous appelons le "critère de l'efficacité". La personne qui exécute la technique agit de cette manière parce qu'elle a confiance dans le fait que cela entraînera l'occurrence de l'effet associé. Nous supposons également qu'un "mode d'agir" ne peut être identifié comme une technique que dans le cas où celui-ci bénéficie d'un certain prestige parmi les représentants d'un même groupe. Ce mode d'agir doit en outre avoir déjà fait l'objet d'une transmission d'un praticien à un autre membre de la communauté. C'est ce que nous appelons le "critère de la tradition".

Nous paraphrasons en cela plusieurs éléments de la définition proposée par l'anthropologue Marcel Mauss dans l'article "*Les Techniques du Corps*" [105]. Après y avoir donné des descriptions de plusieurs exemples tirés de son expérience ethnographique, celui-ci écrivait à leur égard que :

« Tous ces modes d'agir étaient des techniques, ce sont les techniques du corps [...] j'ai fait pendant plusieurs années l'erreur fondamentale de ne considérer qu'il y a technique que quand il y a instrument. Il fallait revenir à des notions anciennes, aux données platoniciennes sur la technique, comme Platon parlait d'une technique de la musique et en particulier de la danse, et étendre cette notion. J'appelle technique un acte traditionnel efficace [...]. Il faut qu'il soit traditionnel et efficace. Il n'y a pas de technique et pas de transmission, s'il n'y a pas de tradition. »

◁ Marcel Mauss, "*Les Techniques du corps*"; 1936 [105] ▷

Mauss envisage ici la notion de technique dans un sens relativement proche de celui pris par le mot $\tau\epsilon\chi\nu\eta$ (*tékhnè*) en grec ancien qui désigne l'expertise dans un domaine de compétence ou métier donné. Le mot, que l'on trouve dans les dialogues de Platon, "Ion" par exemple, peut ainsi servir à désigner "la poésie" ou le métier de poète. La "technique" de la poésie correspond alors à l'ensemble du domaine des connaissances et des procédés spécifiquement poétiques. En Français, toutefois, le mot $\tau\epsilon\chi\nu\eta$ est généralement traduit à l'aide du mot "art" et non le mot "technique". Chez Platon, "*l'art de conduire les chevaux*" équivaut ainsi au métier de cocher [1]. Dans son acception française archaïque, la signification du mot *art*, dont l'étymologie est latine, *ars*, diffère néanmoins de celle du mot *tékhnè* chez Platon. En français, le mot art peut également servir à désigner des procédés particuliers qui interviennent à l'intérieur d'un domaine général. C'est, semble-t-il, plutôt de cette manière que Mauss comprend la notion de technique. En prenant le cas d'une ancienne habitude de plusieurs de ses contemporains lors de la nage, celui-ci fait

Figure 2.5 (on facing page) – Correspondances conceptuelles entre Fourier Tocqueville et Ostrom

par exemple équivaloir "un art" avec une technique particulière. Il écrivait en effet dans "Les techniques du corps" :

« On a perdu l'usage d'avaloir de l'eau et de la cracher. [...] C'était stupide, mais enfin je fais encore ce geste : je ne peux pas me débarrasser de ma technique. Voilà donc une technique du corps spécifique, un art gymnique perfectionné de notre temps. »

◁ Marcel Mauss, "*Les Techniques du corps*"; 1936 [105] ▷

Chez Platon, toutefois, dans un tel cas de figure, le mot τέχνη ne s'appliquerait pas à "un art gymnique perfectionné", comme la brasse coulée, mais à toute la gymnastique, comme on peut le voir dans livre III de "*La République*" [74]. Cette précision est intéressante dans la mesure où la notion de technique définie par Mauss ne correspond pas à l'idée d'un métier ou d'un domaine général d'expertise regroupant l'ensemble des savoirs et des procédés qui sont subordonnés à une fin. Elle désigne au contraire la technique comme une chose particulière.

Bien qu'il soit revenu à l'étymologie grecque τέχνη du mot technique, Mauss renoue en réalité avec une notion plus tardive : l'art comme une habilité spécifique ou un moyen en vue de produire quelque chose. C'est globalement dans ce sens que les groupes d'auteurs dont nous avons parlé au sujet de l'art de l'association comprennent le mot "art". Par souci de clarté cependant nous préférons généralement désigner l'ensemble d'une discipline ou d'un domaine d'expertise pratique à l'aide du mot "art" et les procédés ou les moyens pratiques particuliers à l'aide du mot "technique".

Il se peut aussi que l'idée de tradition technique chez Mauss puisse être rapprochée, non de la notion platonicienne de l'art, mais l'idée d'une "transitivité" de l'inspiration divine qui passe d'un premier poète touché par la Muse à toute la chaîne de ses héritiers. On peut saisir celle-ci au travers de la réponse que Socrate adresse à Ion :

« En fait, [...] cette faculté, chez toi, de bien parler d'Homère n'est point un art [...] mais une puissance divine qui te met en branle, comme dans le cas de la pierre qui a été appelée « magnétique » par Euripide et qu'on appelle le plus souvent pierre d'Héraclée. Cette pierre en effet ne se borne pas à attirer simplement les anneaux quand ils sont en fer, mais encore elle fait passer dans ces anneaux une puissance qui les rend capables de produire ce même effet que produit la pierre et d'attirer d'autres anneaux; si bien que parfois il se forme une file, tout à fait longue, d'anneaux suspendus les uns aux autres, alors que c'est de la pierre en question que dépend la puissance qui réside en tous ceux-ci. Or c'est ainsi, également, que la Muse, par elle-même, fait qu'en certains hommes est la Divinité, et que, par l'intermédiaire de ces êtres en qui réside un Dieu, est suspendue à elle une file d'autres gens qu'habita alors la Divinité! Ce n'est pas, sache-le, par un effet de l'art, mais bien parce qu'un Dieu est en eux et qu'il les possède; que tous les poètes épiques, les bons s'entend, composent tous ces beaux poèmes, et pareillement pour les auteurs de chants lyriques, pour les bons. De même que ceux qui sont en proie au délire des Corybantes ne se livrent pas à leurs danses quand ils ont leurs esprits, de même aussi les auteurs de chants lyriques n'ont pas leurs esprits quand ils composent ces chants magnifiques; tout au contraire ... »

◁ Platon, "*Ion*" Traduction de Léon Robin [1] ▷

Reprenant plusieurs éléments de la formule de Mauss, nous avons défini qu'une technique est un "mode d'agir" ou un acte, qui répond aux deux critères de l'efficacité et de la tradition. Dans cette perspective, il apparaît que les modalités d'organisation de l'action collective qui nous intéressent peuvent être envisagées comme des techniques dans la mesure où celles-ci sont exécutées comme des moyens en vue d'une fin. Pour le reste, le bricolage (au sens où l'entend Levi-Strauss [226]) que nous opérons ici à partir de la formule de Mauss ne prétend pas tenir compte de tous les aspects ou de toutes les nuances de la définition originale. Il s'attache au contraire à rendre plus explicite le sens des deux critères que nous souhaitons retenir, en vue de l'usage spécifique que nous prévoyons de faire de ce concept de technique.

le critère de la tradition.

Nous désignons ici par la caractéristique d'être "traditionnelles" le fait que les techniques ont une existence sociale. Leur actualité et leur persistance dans l'usage dépendent du fait qu'elles fassent l'objet d'une transmission à de nouveaux praticiens. Cette transmission est toutefois envisagée comme étant liée au fait qu'une communauté de "praticiens" leur accorde de l'importance, du prestige, ou la reconnaisse de leur efficacité en tant que moyen. Cette importance, cette valeur, accordée dans l'espace social à l'acte prestigieux, semble en cela être à la fois une cause et un effet de la transmission. L'acte prestigieux sera transmis. L'acte qui a été transmis sera prestigieux. L'intérêt théorique de restituer la technique dans la perspective de sa transmission traditionnelle est de garder en vue le processus de sédimentation de l'expérience collective. Ce processus d'apprentissage collectif ne va toutefois pas nécessairement dans le sens d'une plus grande efficacité mesurable. Nous ne parlons pas non plus ici d'un éventuel "progrès technique". La tradition, ici, bien qu'elle constitue une accumulation des expériences de plusieurs générations de praticiens ne tend pas nécessairement à l'optimalité. Elle conserve aussi, dans le présent, une part de caractéristiques qui n'ont de sens que relativement à d'anciennes contraintes qui ont marqué son passé.⁴⁴ Ici, contrairement à la perspective quelque peu réductrice que constituerait l'idée d'un progrès technique continu, linéaire, simple et inexorable, la perspective maussienne de la technique comme appartenant à une tradition permet d'envisager les processus d'évolution des techniques sous l'angle plus fin de l'enrichissement ou de la diversification d'un bagage culturel. Dans cette vision des choses, le changement technique ne coïncide pas toujours avec le surclassement universel d'une innovation sur ce qui la précédait. Puisque la tradition technique ne retient pas toujours les "meilleurs" procédés, les techniques des temps passés peuvent désormais être examinées sans préjugés "progressistes". Ce qui revient à dire, chercher à les étudier comme étant simplement différentes de celles du temps présent.

Il suit également de ce critère de la tradition que comprendre l'histoire d'une technique suppose aussi de pouvoir examiner l'histoire des communautés qui les ont adoptées et transmises. Une chose ne peut donc proprement être définie comme une technique que si l'on peut identifier une

44. La distributions AZERTY ou QWERTY des touches sur les claviers d'ordinateurs par exemple, constitue l'héritage d'une convention qui découle de contraintes mécaniques spécifiques aux claviers des premières machines à écrire. La persistance de cette convention relève aujourd'hui de la tradition technique. Toutefois, les contraintes mécaniques auxquelles cherchait à répondre cette convention ne sont plus présentes dans le contexte des claviers d'ordinateurs. Dans la perspective de Mauss pourtant, l'utilisateur qui apprend à dactylographier sur un clavier AZERTY apprend bien une technique. Ce nouvel habitus, relève de la tradition et est "efficace" puisqu'il lui permettra bien d'écrire avec un ordinateur. Ici toutefois, "efficace" ne veut pas dire "optimal". Sur un ordinateur, du point de vue de l'ergonomie et de la vitesse de frappe la distribution AZERTY n'a rien d'optimale pour la rédaction du français. Il existe en effet une distribution BÉPO des touches du clavier qui est statistiquement optimisée relativement à la fréquence d'utilisation des lettres pour l'écriture du Français. Celle-ci n'a pourtant été adoptée que par une sous-culture très minoritaire parmi les utilisateurs francophones.

communauté de "techniciens" à l'intérieur de laquelle ce mode d'agir est traditionnel. Dans son article de 1936, cependant, Mauss semble parfois adopter la position selon laquelle les traditions ou l'habitus "varient surtout avec les sociétés" ([105] P.7). Sans chercher à réfuter cette éventuelle position de Mauss, notre hypothèse de travail est toutefois qu'il reste pertinent de parler de "tradition" technique à partir du moment où un ensemble de personnes se reconnaissent comme des "pratiquants" du même type d'activité. Nous cherchons en cela à refléter le fait que dans le langage courant, le mot de technique est employé pour désigner des "modes d'agir" qui ne sont le propre que de petites communautés. Dans cette perspective, pour constituer une technique, un "acte efficace" peut n'être traditionnel qu'à l'échelle d'un ensemble localement défini de personnes et non de toute une société. Les habitants d'un village, d'un quartier, d'une association ou même d'un ou plusieurs groupes d'habitants sont ainsi susceptibles d'avoir leurs propres techniques.

Pour un "mode d'agir" donné, nous considérerons que le "critère de la tradition" est vérifié lorsqu'il est possible de répondre affirmativement aux deux questions suivantes :

1. Existe-t-il une communauté de praticiens ou un groupe de personnes à l'intérieur desquels ce mode d'agir est identifié par ses membres ?
2. Ce mode d'agir a-t-il fait l'objet d'une transmission à de nouvelles personnes ?

le critère de l'efficacité.

Dans ce contexte, comme nous l'avons vu, le mot "efficace" ne signifie ni "optimal" ni "performant". Nous entendons ici par "efficace" le fait que l'exécution du "mode d'agir" soit simplement producteur de l'effet tel que celui-ci est attendu par l'acteur. Pour Mauss par exemple, la danse est une technique du corps et elle constitue donc un acte traditionnel efficace. Elle n'est pourtant pas envisagée comme "efficace" au sens où elle permettrait quoi que ce soit d'utile en société. Elle est dite "efficace" uniquement en raison du fait qu'elle produit les effets d'une danse : un déplacement codifié selon les différentes règles de l'art. Ici, l'idée d'efficacité ne renvoie donc pas toujours à une idée d'utilité. Une technique est néanmoins un comportement finalisé ou autrement dit, téléologiquement orienté. On suppose en cela que l'acteur qui exécute la technique le fait -dans le but- de produire ses effets.

Le praticien de l'art doit donc, par définition, être en mesure de décrire quels sont les effets qu'il attend de voir se réaliser lors de l'exécution d'un mode d'agir pour que celui-ci constitue, à proprement parler, une technique. Si les effets attendus par l'acteur ne se seraient pas, au moins subjectivement, produits lors de l'exécution de l'action entreprise à dessein, il s'en suivrait du même coup que le critère de l'efficacité ne serait pas vérifié. Nous proposons en cela une définition psychologique de la notion d'efficacité. Le mode d'agir "efficace" est un acte dont les effets entraînent la satisfaction de l'acteur compte tenu des attentes qui avaient motivé son entrée en action. Une technique est en cela une action maîtrisée dans un but. Elle suppose également de l'acteur une forme d'ajustement rétroactif de ses "modes d'agir" en fonction des effets qu'ils produisent. L'acteur régulièrement déçu sera ainsi progressivement disposé à réviser sa stratégie d'action. Ici, toujours en prenant garde à ne pas postuler un nécessaire "progrès vers l'optimalité", on peut toutefois considérer que seuls les "modes d'agir" qui sont continuellement jugés "efficaces", par les praticiens d'un "art" seront susceptibles de persister dans l'usage.

Afin de déterminer si un "mode d'agir" constitue ou non une technique, nous considérerons que la vérification du critère de l'efficacité suppose de pouvoir répondre positivement aux deux questions suivantes :

1) A priori de l'exécution du mode d'agir, le praticien a-t-il une représentation claire du type d'effets qu'il espère obtenir à l'aide du moyen que constitue la modalité d'action sélectionnée ?

2) A posteriori de la pratique, le praticien continue-t-il de juger "efficace" le moyen d'action qu'il a exécuté en vue de l'effet espéré ? ou autrement dit estime-t-il "suffisamment satisfaisants" les résultats de l'action entreprise relativement à ses attentes d'origines ?

2.4.2 Technique d'association domestique

Parmi les techniques, autrement dit, parmi les modes d'agir qui répondent aux deux critères de l'efficacité et de la tradition, il est possible de définir différentes sous-catégories. C'est précisément ce qu'avait fait Mauss dans le second chapitre de "Les techniques du corps" : il y décrivait différents principes de classifications. Ici, vis-à-vis de notre sujet, il nous semble également utile de distinguer plusieurs sous-catégories de techniques.

Nous avons déjà écrit plus haut que l'art de l'association désignait le savoir-faire pratique relatif à la mise en œuvre des formes d'action collective qui peuvent être entreprises volontairement, par un ensemble de personnes, afin d'atteindre des résultats qu'elles n'auraient pas pu obtenir par leurs seuls moyens d'actions individuelles. Nous en tenant à cette définition seule, nous pouvons constater qu'elle correspond, en substance, aux frontières d'une sous-catégorie parmi les techniques. L'art de l'association désigne ainsi simplement les techniques qui ont notamment pour finalité la réussite d'une forme d'association.

Chez Fourier, par exemple, l'art d'associer vise à produire l'unité d'action des associés. Chez Tocqueville l'art de s'associer doit permettre aux citoyens de "s'aider librement" puisqu'en démocratie, aucun d'entre eux n'est en mesure "d'obliger ses semblables à lui prêter leur concours". Dans ces deux perspectives, une "technique" d'association appartenant à cet art désignerait un moyen que des acteurs stratégiquement autonomes peuvent employer pour se coordonner afin de réaliser une même chose. Un "moyen" qui permet l'action collective de plusieurs individus en vue de la réalisation d'un plan ou d'un objectif commun, et ce, sans recourir à des formes hétéronomes d'arrangements institutionnels.

Parmi elles, nous pouvons de nouveau distinguer un second sous-ensemble. Il est composé des techniques qui appartiennent à l'art de l'association et qui interviennent dans des contextes où les problèmes de coordination de l'action collective sont relatifs à la gestion de biens qui sont communs aux associés. Il s'agit des techniques d'auto-gouvernance des communs.

Dans la perspective d'Ostrom, la gouvernance renvoie aux "institutions" (eg. les règles, un procédé de répartition, un contrat) adoptées par les membres d'un groupe auto-gouverné d'utilisateurs grâce auxquelles ils parviennent à s'organiser et ainsi à rendre mutuellement possible l'usage d'un ou plusieurs systèmes de ressources communes. Ces "modalités d'organisation" communes étant comprises comme étant rendues utiles par l'interdépendance de leurs différentes stratégies possibles relativement à l'usage de ces ressources.

Parmi ce second sous ensemble de techniques, nous pouvons enfin distinguer une dernière

troisième sous-catégorie. Celle-ci comprendrait les techniques d'auto-gouvernance des communs employées dans le contexte où les "communs" désignés sont des biens mobiliers ou immobiliers d'un projet auto-gouverné comportant plusieurs logements individuels groupés. Nous les désignons sous le nom de techniques d'auto-gouvernance des communs de l'habitat participatif. Il y a ici quelque chose d'amusant à songer au fait que cette troisième sous-catégorie de l'art de l'association retrouve en cela la fonction historique depuis laquelle l'art d'associer avait progressivement été détourné. À savoir : l'association domestique.

De ce fait, plutôt que de parler de "techniques d'auto-gouvernance des communs de l'habitat participatif", nous préférons généralement employer, pour plus de facilité, l'expression "technique d'association domestique" que nous définissons d'une manière tout à fait identique à la précédente.

Dans "*Governing the Commons*", la notion de gouvernance exposée par Ostrom n'avait pas été explicitement définie en référence au concept d'association. De ce fait, ce qu'elle y entendait par "gouvernance" semblait parfois ne pouvoir être saisi que d'une manière partiellement négative. D'un point de vue positif, elle y désignait l'étude des arrangements et des processus institutionnels qui permettent à des utilisateurs d'un commun d'organiser et de maintenir durablement leur action collective d'appropriation. Elle supposait toutefois un critère négatif : ces arrangements institutionnels ne devaient avoir, ni la structure d'une firme ni celle d'un état. Elinor Ostrom illustre toutefois occasionnellement ce qu'elle entendait par "gouvernance" à l'aide d'exemples d'institutions auto-organisées relativement spécifiques comme les coopératives ou des cabinets d'avocats associés :

« Les exemples d'entreprises auto-organisées abondent. La plupart des cabinets d'avocats en sont des exemples évidents : un groupe d'avocats mettra ses actifs en communs pour acquérir une bibliothèque et s'adjoindre un renfort administratif. Il va développer ses propres mécanismes et formules de gouvernance internes pour répartir les coûts et les bénéfices entre les partenaires. La majorité des coopératives en sont également des exemples. »

◁ Elinor Ostrom ; "*Gouvernance des biens communs*", [276] P.39 ▷

De la manière dont Elinor Ostrom en faisait usage dans son œuvre maîtresse de 1990, le caractère en partie négatif de la notion de gouvernance répondait éventuellement à un objectif méthodologique. Il pouvait éventuellement servir à rendre cette notion applicable à une gamme très vaste d'institutions, sans faire appel à une catégorie située d'un point de vue culturel et historique. La notion de gouvernance se présente en cela au contraire comme suffisamment sous-spécifiée pour pouvoir être applicable à une grande diversité de situations empirique dans des contextes géographiques et culturels très différents.

Si l'art de l'association n'est donc pas mentionné dans "*Governing the Commons*", le sens que prend la notion d'auto-gouvernance des communs chez Ostrom peut pourtant être compris dans la perspective historique de l'association volontaire de Tocqueville. Il devient dès lors possible de donner une définition positive de la gouvernance des communs sans faire appel à la périphrase : "*collectivités qui ne ressemblent ni à l'état ni au marché*".

De ce point de vue, l'exemple des coopératives donné par Ostrom s'accorde donc parfaitement avec cette lecture. D'un point de vue juridique en effet, les coopératives constituent des : "*associations de personnes dont les membres poursuivent la satisfaction de leurs besoins personnels*,

familiaux ou professionnels, au moyen d'une entreprise commune, gérée par eux-mêmes, à leur avantage et à leur risque, sur la base de l'égalité de leurs droits et obligations".⁴⁵

Ce que nous appelons une technique d'association, ou d'auto-gouvernance renvoie, dans ce contexte, à ces fameux "mécanismes" ou à ces "formules" évoquées par Ostrom et grâce auxquelles plusieurs acteurs autonomes "savent comment" obtenir la coordination de leurs stratégies d'usage d'un commun, sans avoir recours à des formes hétéronomes d'arrangements institutionnels. Ces "formules" sont comparables à des "techniques" dans la mesure où celles-ci sont adoptées pour des raisons pratiques ; en tant que des moyens en vue d'une fin. Cette fin étant en l'occurrence, pour chacun des associés, de parvenir à un résultat qu'ils seront susceptibles de juger : "suffisamment satisfaisant" compte-tenu des raisons qui justifiaient à leurs yeux le choix de s'associer plutôt que d'avoir recours aux autres options disponibles.

Les formes hétéronomes d'arrangements institutionnels, qui auraient autrement laissé la possibilité à un législateur "extérieur" de contraindre le respect d'une réglementation, ou d'un plan d'action commun, même en cas de désaccords des individus, ne sont donc pas disponibles ici. L'absence de telles mesures implique dès lors que la coordination stratégique des acteurs ne peut reposer que sur des formes d'organisation qui tiennent compte de l'entière autonomie de décision des associés. Dans ce contexte, l'accord des membres d'un groupe sur le fait de contribuer à l'exécution d'un plan d'action commun est plus facilement compromis lorsque les résultats escomptés ne sont plus jugés "suffisamment satisfaisants" par une partie d'entre eux. Dans les processus de décisions collectives, dès lors, s'assurer du caractère "suffisamment satisfaisant" des issues examinées du point de vue des différents associés constitue une problématique centrale pour la continuité de l'action commune. Ne pas tenir compte de cette problématique revient en effet, pour chacun des associés, à prendre le risque de susciter la "duplicité d'action".

Une décision collective donnant lieu à une issue qui serait satisfaisante pour une majorité mais jugée foncièrement décevante pour une minorité des participants constitue en effet une prise de risque du point de vue de la continuité de leur association. Loin d'être impossible, une telle éventualité est donc réduite par une nécessité structurelle : Les acteurs savent que des décisions collectives qui seraient jugées trop souvent incompatibles avec les intérêts de certains des contributeurs mettraient vraisemblablement fin à leur coopération et donc éventuellement, aux avantages qui résultent de l'action collective.

Dans cette "théorie de l'association", la continuité de l'action collective dépend ainsi plus étroitement de la satisfaction continue des conditions qui motivent les associés à y participer que dans les théories de l'État ou de la firme. Dans ce contexte en outre, l'absence de continuité dans la coordination de l'action collective est synonyme de "tragédie des communs".

Ce postulat théorique d'une nécessité fonctionnelle d'une attention à une "satisfaction minimale" mutuelle chez les participants d'une action collective ne prétend pas constituer une description de la réalité empirique complexe de chaque situation particulière impliquant l'auto-organisation d'utilisateurs d'une ressource commune. Il existe, à n'en point douter, mille et une manières pour une personne de s'associer librement à des projets durablement insatisfaisants pour elle ou ses associés par exemple. On peut toutefois envisager ce postulat comme un schéma de l'une des situations les plus simples possibles appartenant à cette catégorie. L'adéquation à ce schéma constitue en outre un critère de définition des choses que nous appelons des techniques

45. Si l'on s'en réfère à la définition des coopératives proposée par George Fauquet citée par Claude Vienney dans l'ouvrage "Économie du secteur coopératif français". [126], 1966

d'association.

En effet, si l'association est un moyen sélectionné préférentiellement par un individu afin d'obtenir un résultat spécifique, il s'agit d'un mauvais moyen dès lors que celui-ci ne permet pas d'obtenir le résultat escompté. Cette précision quelque peu tautologique nous aide pourtant à comprendre pourquoi, même en l'absence de considérations prescriptives, une association dont les résultats ne seraient pas "suffisamment satisfaisants" du point de vue de chacun des participants, compte tenu des raisons qui motivaient leur engagement, ne répondrait pas au critère de l'efficacité. Lorsque plusieurs alternatives sont disponibles, par exemple, il n'est généralement pas "rationnel" du point de vue de la raison instrumentale, pour un agent d'adopter un moyen dont les effets auraient de grandes chances de ne pas correspondre à l'objectif recherché. Or, c'est précisément ce qui se produit dans le cas de figure où une personne choisit de s'associer à d'autres afin d'obtenir de meilleurs résultats que ceux qu'elle aurait pu obtenir en restant isolée, mais obtient un résultat moins bon que ceux là. De telles formes "imparfaites" d'association ne sont pas simplement "inefficaces" pour la part des associés obtenant des résultats immédiats qui ne sont pas satisfaisants. Elles le sont en général, simplement en vertu du fait qu'elles ne constituent pas des moyens fiables, compte tenu de la définition de leur fin.

Les techniques d'association peuvent donc être envisagées comme les moyens institutionnels qui permettent à des personnes, sans restriction de leur autonomie, d'agir de manière coordonnée en vue d'obtenir conjointement des issues satisfaisantes des situations d'interdépendance stratégique dans lesquelles elles se trouvent en raison de la possession commune d'un bien.

Ces techniques d'auto-gouvernance ne sont toutefois pas semblables à des techniques dont on suppose qu'elles accordent la certitude dans l'obtention de l'effet en vue duquel celles-ci sont employées. Elles ne désignent pas des "procédés techniques" du type de ceux permettant d'enclencher une chaîne de processus déterministes dont les effets et les conditions d'occurrence ont été rendus prévisibles grâce à la connaissance d'un savoir positif. Nous ne désignons donc, en aucun cas, par "*techniques d'association*" des procédés "*scientifiques*" permettant à un acteur d'obtenir une sorte de maîtrise sur les choix stratégiques adoptés par d'autres acteurs autonomes. Si ce genre de chose existe sans doute, il vaudrait toutefois mieux les décrire à l'aide de mots tels que "*domination*", "*management top-down*" ou "*technocratie*" pour éviter toute confusion.

À proprement parler, en effet, le type d'organisation désignée par la notion d'association suppose l'autonomie des acteurs. Sur le plan de la définition du concept, dès lors, il serait contradictoire d'appeler quelque chose une "technique d'association" si cette technique fonctionne en supprimant l'autonomie des autres acteurs. D'un point de vue stratégique, un acteur cesse d'être autonome lorsque le choix de ses stratégies d'actions est déterminé par un autre acteur que lui. C'est le sens étymologique du concept d'hétéronomie : recevoir ses "lois" de l'extérieur. Comme nous l'avons vu cependant, la notion Ostromienne de gouvernance des communs suppose par définition l'absence d'arrangements institutionnels hétéronomes aux acteurs participants à l'action collective. La catégorie des "*techniques d'auto-gouvernance*" ou d'association est donc exclusive des procédés unilatéralement coercitifs employés par certains acteurs en vue d'obtenir la coordination stratégique des autres acteurs. De la même manière, l'idée d'une maîtrise technique au sens d'un moyen dont l'usage devrait faire découler, avec certitude, l'occurrence d'un effet, lorsque cet effet est le succès de l'action collective, serait donc nécessairement incompatible avec l'autonomie des acteurs, supposée dans la notion de gouvernance.

Les modalités d'organisation de l'action collective qui nous intéressent ici peuvent cependant être envisagées comme des techniques au sens étymologique du mot. Autrement dit, en tant

qu'elles relèveraient, comme nous l'avons vu, d'un art pratique, d'une *τεχνη*. Ces "techniques d'association" ne sont toutefois pas susceptibles d'être reproduites avec le même succès d'une situation à l'autre. Leur "efficacité" et leur "utilité" ne peuvent pas être conçues indépendamment des dispositions des personnes qui les mettent en œuvre.

Dans le contexte de l'habitat participatif, plusieurs "*méthodes*" de prises de décisions en assemblée générale sont possibles par exemple. Différentes alternatives peuvent ainsi être connues, voire expérimentées par un groupe avant qu'il n'en adopte une de manière plus durable. Certaines de ces modalités de prises de décisions sont donc susceptibles d'avoir été identifiées par les participants comme les disposants plus ou moins à remplir un objectif spécifique, à savoir : parvenir à une décision reconnue au niveau du groupe. Une règle de prise de décision au consensus appliqué à tous les points de l'ordre du jour pourra (ou non), par exemple, être perçue par le groupe comme étant trop lente comparativement à une démarche de distribution des différents points à des commissions spécialisées. Un autre groupe au contraire, s'il est plus petit par exemple, pourra (ou non) juger que le consensus fonctionne suffisamment vite pour eux alors que l'organisation en commission sera jugée inutilement complexe ou nuisible à la communication des informations.

Ces éléments étant donnés, nous pouvons chercher à résumer ici les éléments qui caractérisent les "techniques d'auto-gouvernance des communs" :

Nous désignons par technique d'association une modalité traditionnelle d'organisation de l'action collective employée par les membres d'un groupe d'acteurs autonomes afin d'obtenir, de contribuer ou de permettre la coordination de leurs différentes stratégies d'usage d'un même bien sans faire appel à des formes hétéronomes de régulation. ex : Une charte codifiant l'usage d'une salle commune.

Nous pouvons en outre résumer les critères de définition auxquels doit répondre une modalité d'organisation pour pouvoir être désignés comme telle :

Le Critère de l'autonomie

Ce critère de l'autonomie des participants de l'action collective désigne l'absence d'un recours à des mesures institutionnelles hétéronomes en vue d'obtenir la coordination stratégique des associés interdépendants. On considère que ce critère est vérifié si les personnes qui agissent ensemble le font volontairement, autrement dit, que l'on se trouve dans un cas de figure où le désaccord de l'un des associés est suffisant pour pouvoir mettre fin au plan d'action collective.

Les critères de la tradition

Nous avons vu que pour que soit vérifié le critère de la tradition, une technique doit avoir fait l'objet d'une transmission à de nouveaux praticiens. A minima, aux personnes qui intègrent un groupe de projet longtemps après sa création.

Le critère de l'exécution conjointe

Toutefois, une technique d'association désigne un "*acte traditionnel et efficace*" dont l'exécution est collective. Pour pouvoir être exécutée, cette modalité d'organisation doit donc être connue de

l'ensemble des acteurs associés se trouvant en situation d'interdépendance quant à l'usage des biens qu'ils mettent en commun. Sans cette condition, l'action menée relèverait d'une forme d'action indépendante car les acteurs qui ignorent la modalité d'organisation restent interdépendants des autres. Leurs décisions stratégiques seraient donc susceptibles d'être non-congruentes avec celles des autres acteurs. En cela, elles peuvent donc conduire à des issues différentes de celles souhaitées.

On considère donc que ce critère de l'exécution conjointe n'est vérifié que si la modalité d'organisation est connue par l'ensemble des acteurs interdépendants qui prennent part à une action collective. Ils sont donc en mesure d'agir en se conformant individuellement à cette modalité d'organisation collective.

Le Critère de la satisfaction conjointe.

Une technique d'association peut constituer pour les associés, le cas échéant, une solution d'arbitrage utile face à leurs propres divergences relativement aux enjeux que représentent pour chacun d'eux l'orientation de l'issue de la situation d'interdépendance. Or, la visée de ce type d'institution permettant l'arbitrage est, par définition, de conduire chacun des associés à l'obtention d'issues qu'ils seront tous susceptibles de juger suffisamment satisfaisantes. L'échec d'un tel arbitrage pouvant remettre en cause la continuité de l'action commune.

Ce critère de la satisfaction conjointe ne constitue, comme nous l'avons vu, qu'une conséquence logique du critère de l'efficacité lorsque celui-ci est évalué dans le contexte de l'action collective. On considère qu'il est vérifié lorsque la modalité d'organisation commune et les résultats qui lui sont attribués continuent rétrospectivement d'être jugés efficaces par l'ensemble des associés a posteriori de son exécution.

Pourquoi parler de "techniques" dans le contexte de l'action collective ?

Faire le postulat que des faits sociaux tels que les règles régissant l'organisation d'un groupe d'utilisateurs d'un commun, puissent être envisagés en tant qu'ils constitueraient des techniques ne va pas de soi. On pourra par exemple s'interroger sur l'aspect idéologiquement réducteur que pourrait revêtir ce type de démarche. Est-ce que le fait d'envisager les institutions à la manière de techniques, ne constituerait-il pas justement le cœur d'une confusion réductrice entre le domaine de l'éthique ou de la politique et celui de la rationalité instrumentale ? Si les problématiques de choix collectifs ou d'action collective impliquent nécessairement une dimension éthique ou politique, est-ce qu'une démarche consistant à envisager ces problématiques à partir d'une perspective "technique" ne serait pas suspecte en raison de sa prétention à vouloir, au nom d'une conception confuse de "l'efficacité", trouver des "méthodes" qui permettraient de pouvoir "résoudre" d'avance, des questions hautement complexes car irréductiblement humaines ? Autrement dit, devrait-on nécessairement suspecter que la démarche consistant à "techniciser" l'action collective, procéderait finalement d'une volonté technocratique cherchant à faire disparaître l'autonomie des personnes afin de pouvoir les maintenir dans le cadre d'une organisation répondant à des intérêts étrangers aux leurs ? Si ces questions se posent il nous semble néanmoins que le simple fait de s'intéresser aux aspects techniques des problématiques d'action collective ne signifie pas réduire les problématiques d'action collective à leurs seules dimensions techniques. Envisager l'institution d'un groupe (une modalité de prise de décision collective par exemple) depuis le point de vue de la rationalité instrumentale ne relève dès lors d'une démarche techniciste que si l'on renonce à

envisager simultanément celle-ci au travers de ses aspects éthiques ou politiques.

Dans cette perspective d'autre part, adopter méthodologiquement une forme d'instrumentalisme à l'égard de certaines institutions n'implique pas nécessairement de postuler universellement cet instrumentalisme en ontologie. Ici, en l'occurrence la pertinence de cette perspective méthodologique nous semble par exemple garantie dans les limites des cas où ces modalités d'organisation de l'action collective sont explicitement voulues en tant que moyens en vue de la réalisation d'un objectif commun. Une règle, par exemple, qui serait voulue pour elle-même, avant tout autre effet éventuel qu'elle pourrait accidentellement avoir, ne serait donc pas aussi facilement envisageable d'un point de vue de l'instrumentalisme ou de la technique. On retrouve ici quelque peu la distinction faite par Kant dans la *Critique de la Raison Pratique* entre les impératifs hypothétiques et les impératifs catégoriques. Kant y écrit notamment que "Les impératifs hypothétiques représentent la nécessité pratique d'une action possible comme moyen pour quelque autre chose, qu'on désire [...] obtenir. L'impératif catégorique serait celui qui représenterait une action comme étant par elle-même, et indépendamment de tout autre but, objectivement nécessaire", (CR pratique [70] P.47). Kant distingue en outre deux types d'impératifs hypothétiques. Il identifie premièrement ce qu'il appelle les "règles de l'habileté" ou des impératifs "techniques" (CR pratique [70] P.51). Ils se rapportent à l'art et sont uniquement relatifs aux moyens qui permettent d'arriver à une fin donnée; indépendamment de savoir si ce but est "*raisonnable ou bon*" précise Kant. Il distingue ensuite les "conseils de la prudence" qui sont des "impératifs pragmatiques", au sens où ils sont relatifs aux moyens qui permettent, -peut-être-, de parvenir au bonheur. Sans nous aventurer trop loin dans les arcanes de l'idéalisme transcendantal; cette distinction entre *impératifs techniques* et *impératifs de la moralité* nous semble ici utile. Lorsqu'une personne adopte une règle en raison du respect qu'elle accorde à des valeurs qui dépassent le cadre spécifique de l'action commune, par exemple, son attitude vis-à-vis de cette règle n'apparaît pas comme instrumentale. Il ne s'agit donc pas d'une technique. Lorsque la règle d'organisation de l'action commune est adoptée collectivement parce qu'elle est préférée à d'autres alternatives relativement à un objectif donné, il est au contraire pertinent de considérer qu'elle est envisagée dans une perspective instrumentale. Le cas échéant, il peut donc s'agir d'une technique.

2.4.3 Distinction entre une perspective technique sur l'action collective et le point de vue "technocratique" sur l'organisation.

Indépendamment de ce que nous entendons par technique d'association, toutefois, plusieurs auteurs ont également pointé du doigt le fait que le mot gouvernance, tel qu'il était employé chez Ostrom pouvait véhiculer une connotation technocratique ou néolibérale. Comme le suggère Olivier Weinstein dans l'entrée "*Gouvernance*" du Dictionnaire des Communs en effet :

« ... le point de vue le plus général est que l'usage du terme de gouvernance, plutôt que celui de gouvernement, exprime un changement profond des fondements de l'ordre économique et politique, lié, comme nous allons le voir, à la montée des idées néolibérales et à l'affaiblissement des États. Cela exprimerait aussi une volonté de dépolitisation des institutions au bénéfice d'une conception technocratique d'institutions "efficaces". »

◁ "*Dictionnaire des communs : Gouvernance ; Définition de la notion*" [346]
P.601 ▷

Dans la mesure où notre recherche aborde la thématique de la gouvernance des communs au

travers du prisme des techniques, et donc d'une certaine idée d'efficacité pratique, il nous semble utile de préciser plusieurs choses.

Tout d'abord, dans le contexte croisé de l'urbanisme et de la démocratie représentative par exemple, la technocratie désigne les situations où le pouvoir municipal dans la planification urbaine est exercé par des techniciens auprès desquels les élus municipaux se déchargent, par souci d'efficacité mercantile, d'une part toujours plus grande de leurs responsabilités publiques. La technocratie renvoie alors à une forme de pouvoir para-institutionnelle, verticale, cloisonnée et exercée en l'absence de tout contrôle démocratique ([137] P.24). La notion de gouvernance, telle qu'elle est entendue par Ostrom repose par construction sur l'idée d'une action collective auto-organisée au travers d'institutions horizontales. Elle hérite de l'idée tocquevillienne de *"self-gouvernement"*. Ici, il est possible d'argumenter que Tocqueville envisageait le self-gouvernement comme un moyen d'éviter la centralisation. Sur ce point toutefois, le rapprochement entre gouvernance et technocratie n'apparaît pas pertinent dans la mesure où les deux notions désignent des choses structurellement incompatibles.

Certes, Ostrom adopte bien une perspective instrumentale vis-à-vis des institutions qui sont envisagées comme des moyens que des acteurs mettent en œuvre afin d'atteindre un objectif. Par exemple : garantir durablement les conditions d'usage des ressources dont ils dépendent. Elle explique ainsi :

« ...nous [nous] occupons des types d'institutions qui seront les plus efficaces pour gouverner et gérer diverses ressources communes ... »

◁ *"Gouvernance des biens communs"* [276] P.36 ▷

La question des institutions se pose donc bien ici au travers d'une certaine idée d'efficacité. Ostrom prend toutefois garde à ne pas postuler l'optimalité d'une solution institutionnelle pour tel ou tel type de systèmes de ressources. Elle admet ainsi, page 79 : *"Je n'affirme pas que les institutions mises en œuvre dans ces situations sont "optimales". En fait, étant donné les importants niveaux d'incertitude et la difficulté de mesurer les bénéfices et les coûts, il serait extrêmement difficile d'obtenir une mesure éloquent de l'optimalité. Cependant, je n'hésite pas à qualifier ces institutions de succès..."*. En outre, on ne trouve chez elle aucune trace de "béatitude" technique. Elle explique par exemple : *"Si l'adoption de nouvelles technologie est trop rapide, la relation entre les règles et les technologies pourrait en être sérieusement déséquilibrée. C'est le cas, en particulier, lorsque les règles sont le résultat de longs processus d'essais et d'erreurs et quand les pêcheurs ne disposent pas de pouvoirs légaux pour établir de nouvelles règles et les appliquer"*. ([276] P.211).

Si l'identification de caractéristiques communes aux institutions suffisamment "efficaces" pour pouvoir persister constitue l'objet de son approche, l'idée d'efficacité n'est toutefois ni la propriété de l'Argent-Roi ni la chose du Dieu-Machine ...

Kant parlait par exemple de *"l'efficacité des maximes morales"* ou des lois sur la conduite de l'homme dans la *"Critique de la Raison Pratique"* [70] tout en adoptant une position opposée à celle d'un technocrate dans *"Qu'est-ce que les Lumières?"*. La question de l'efficacité des institutions est un aspect relativement commun des projets de réformes sociales. Dans *"L'Utopie"* Thomas More fait par exemple conclure les réflexions de ses protagonistes sur le *"meilleur système pénitentiaire"*, que la peine de mort dans le cas du vol constitue non seulement un châtement injuste car disproportionné mais qu'en outre celui-ci n'est même pas celui qui *"garantit [le] plus*

puissamment la sûreté publique" (L'utopie, 1516 [62] P.69).

En condamnant les voleurs à la même peine que les meurtriers, elle ne donnait dès lors aucune raison aux premiers, leurs peines étant désormais équivalentes, de se retenir d'avoir recours au meurtre si l'option se posait pour eux.

Pour More, sans avoir un pouvoir de dissuasion comparable à celui qui semblait alors lui être prêté, la peine de mort lui apparaissait donc mauvaise non seulement en tant qu'une punition juste pour le vol mais aussi en tant qu'elle était inefficace à l'empêcher. La peine de mort pour le vol, est ainsi envisagée comme ayant un effet contre-intentionnel : celui d'inciter au meurtre. Ici, on note donc que dans l'utopie de Thomas More, la question des institutions judiciaires se pose donc à la fois en termes de justice ou/et d'éthique, mais aussi en termes d'efficacité.

On pourrait éventuellement opposer ici que l'humanisme de More s'inscrirait dans la tradition "technocratique" platonicienne. Si la technocratie désigne le gouvernement des experts, le philosophe Roi de Platon, puisqu'il n'a pas été élu, peut-il éventuellement passer pour un technocrate ? Même dans ce cas de figure toutefois, il ne semble pas s'en suivre qu'envisager les institutions, comme le fait ici Thomas More, tant du point de vue de l'efficacité que du point de vue de la justice revient à adopter une forme de technocratie.

Quoi qu'il puisse en être de Thomas More en revanche, l'instrumentalisme d'Ostrom, (c'est-à-dire le parti pris méthodologique consistant à envisager les institutions comme des moyens qui sont employés par les personnes qui les instituent pour atteindre un objectif) se distingue de la "technocratique", au moins en raison du fait qu'elle exclut, a priori, le recours à des formes hétéronomes d'organisations.

2.4.4 Les institutions envisagées à la manière d'artefacts

Lorsqu'elles sont envisagées dans une perspective instrumentale telle que celle adoptée par Vincent ou Elinor Ostrom, les institutions peuvent être comparées à des machines ou à des objets manufacturés, résultant d'un artisanat plus moins réussi réalisé avec un législateur. Elles tendraient donc, au moins à l'origine, à servir une fonction spécifique. Les choses désignées sous le nom d'institutions ne sont toutefois pas concrètes. Elles n'existent premièrement qu'au travers des habitudes, des conventions et des règlements que plusieurs des personnes tiennent pour établies. Elles existent en outre au travers de la manière dont elles influent sur l'action des individus du groupe en régulant leurs interactions sociales. De ce fait, certaines perspectives instrumentales sur les institutions peuvent supposer, à des degrés plus ou moins important, impliquer également une perspective instrumentale sur l'action des personnes qui adoptent les institutions. Cette manière d'envisager les choses, comme le fait remarquer Vincent Ostrom, renvoie originellement à l'analogie du Léviathan de Hobbes :

« Organizations, whether commonwealths, administrative agencies, or any other form of human institution are works of art in which human beings function both as their designers and creators, and as their principal ingredient. The first order of importance to those who are concerned with the design and creation of organizations is to come to some basic understanding about human nature.⁴⁶ »

46. Traduction sommaire : "Les organisations, qu'il s'agisse de Commonwealth, d'agences administratives ou de toute autre forme d'institution humaine, sont des œuvres d'art dans lesquelles les êtres humains fonctionnent à la

◁ Vincent Ostrom, "ARTISANSHIP AND ARTIFACT", 08/1980 [185] ▷

Chez Hobbes en effet, L'État est un organisme artificiel qui est à la fois fabriqué *par* des êtres humains et *à partir* d'êtres humains.

Cette perspective instrumentale consistant à identifier les institutions à des machines semble, au travers de Hobbes, avoir largement influencé la philosophie politique de nombreux penseurs modernes. On retrouve par exemple une idée semblable sous la plume de Victor Considerant qui écrit en 1841 dans le "*Manifeste de l'École Sociétaire*" que :

« Nous croyons fermement que le Mal n'a point une Cause absolue dans la NATURE DE L'HOMME [...] nous croyons, au contraire, que la Cause du Mal réside dans l'imperfection des INSTITUTIONS SOCIALES, lesquelles sont essentiellement muables et par conséquent susceptibles d'être améliorées, perfectionnées ou transformées par l'Intelligence et par la Volonté de l'Homme. [...] l'État social [...] est comparable à un MÉCANISME dont les Hommes considérés sous le rapport de leurs facultés actives, sont les FORCES LIBRES c'est-à-dire les Forces vives ou motrices, et plus ou moins intelligentes. Or, ces Forces libres, vives ou motrices, produisent, évidemment, en Bien ou en Mal, des effets très différents, suivant qu'elles déploient leur Liberté ou leur Activité dans tel ou tel MÉCANISME SOCIAL. Il est donc généralement certain, à priori, [...] que tous les désordres, tous les vices, tous les crimes, et par conséquent tous les maux de l'ordre social, pourraient DISPARAÎTRE progressivement en proportion des améliorations que subirait les Institutions ou, généralement, le mécanisme social. »

◁ "*Manifeste de l'École Sociétaire fondée par Fourier*" [59] P.2 et P.3, 1841 ▷

Développant plus loin les conséquences de cette position hobbsienne, Considerant va alors même jusqu'à déclarer :

« Nous sommes des INGÉNIEURS SOCIAUX. Nous présentons à nos Contemporains le Plan d'un Nouveau Mécanisme social [...] "nous nous efforçons d'obtenir les Moyens nécessaires à la création d'un Modèle propre à expérimenter le Système nouveau, et à en faire connaître pratiquement la valeur réelle à la Société tout entière, afin que la Société accepte où rejette ce Système en connaissance de cause. »

◁ "*Manifeste de l'École Sociétaire fondée par Fourier*", [59] P.56, 1841 ▷

Aussi péremptoire qu'elle puisse nous apparaître aujourd'hui, il reste toutefois utile de constater que la posture "*d'ingénieur Social*" adoptée par Considerant, laquelle consiste à inventer de meilleures institutions en espérant que le reste de la société les reconnaitra spontanément comme préférables aux précédentes, se distingue radicalement de la posture "*technocratique*" qui suppose quant à elle d'accorder directement le pouvoir institutionnel aux techniciens.

On peut également saisir la différence entre ces deux positions au travers de la forme de Gouvernement défendue par Considerant : "*Le gouvernement du peuple PAR LUI-MÊME.*" [76]

Sans nécessairement invalider l'hypothèse d'Olivier Weinstein estimant identifier l'influence de la pensée néolibérale chez Ostrom, il apparaît en revanche clair que le simple fait d'adopter une perspective "*instrumentale*" ou "*technicienne*" sur les institutions ou de chercher à savoir

fois en tant que concepteurs et créateurs, et en tant qu'ingrédient principal. Le premier ordre d'importance pour ceux qui s'intéressent à la conception et à la création d'organisations est d'arriver à une compréhension de base de la nature humaine."

pourquoi elles peuvent ou non être efficaces ne constitue pas nécessairement l'indice d'une démarche "néolibérale" ou "technocratique".

2.4.5 Transmission d'un patrimoine technique

Nous avons défini plus haut les techniques d'association dans le contexte de l'habitat comme étant les modalités d'organisation de l'action collective que les membres d'un groupe de personnes emploient afin de coordonner leurs modalités d'utilisation des biens qu'ils mettent en commun, et ce, sans recourir à des formes hétéronomes d'arrangements institutionnels". Nous avons également vu que notre acception de la notion de technique n'est applicable qu'aux modalités d'organisations qui font l'objet d'une transmission à de nouveaux praticiens.

La notion de patrimoine désigne, selon le CNTRL [363], un ensemble de "biens hérités des ascendants ou réunis et conservés pour être transmis aux descendants". Elle renvoie ainsi à l'idée d'une démarche délibérée de transmission d'un ensemble de choses, pas nécessairement concrètes, qu'un acteur envisage comme étant des richesses dignes d'être transmises à sa postérité. L'UNESCO reconnaît ainsi spécifiquement la catégorie d'un "patrimoine culturel immatériel" dont la définition s'étend aisément aux choses que nous avons appelées des techniques. Selon les textes de l'UNESCO par exemple :

« On entend par "patrimoine culturel immatériel" les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. [...] »

◁ **Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. 2003**
Article 2 : Définitions [377] ▷

Dans le cadre de cette recherche, nous entendons quant à nous par "patrimoine technique" un ensemble de techniques qu'une communauté de praticiens identifie à la manière d'un bagage culturel suffisamment important, utile ou prestigieux pour que ses membres cherchent à entreprendre différentes formes d'action collective afin d'en assurer la transmission à la postérité.

Or, comme nous l'avons précédemment expliqué, notre problématique suppose notamment de déterminer dans quelle mesure certaines des "techniques d'association d'habitants" que nous auront identifiées ont fait ou non l'objet de démarches collectives de patrimonialisation visant notamment à assurer leur transmission à la postérité.

Cette définition de la notion de patrimoine technique suppose donc, pour pouvoir s'appliquer à une situation donnée, que plusieurs techniques soient identifiées par une communauté de praticiens comme étant suffisamment utiles à leurs pratiques qu'elles jugent souhaitable qu'elles fassent l'objet de telles démarches de transmission.

Ici, le fait que certaines techniques aient pu faire l'objet d'une reconnaissance sociale commune pour un ensemble de techniciens qui nous intéresse au titre où la fixation de cette reconnaissance n'est pas arbitraire mais dépend en partie d'un processus d'accumulation d'expériences empiriques partagées. Ce fait peut donc être envisagé à la manière d'un gage de fiabilité pratique.

CHAPITRE 3

L'ART D'ASSOCIER LES MÉNAGES

Sommaire du présent chapitre

3.1 L'art d'associer les ménages et la propriété en participation dans le fouriérisme.	113
3.2 Révolution industrielle et gestion du territoire	114
3.2.1 Angleterre : Le mouvement des enclosures	115
3.2.2 France : réformes du droit de la propriété	117
3.3 La notion d'association dans l'oeuvre de Charles Fourier	123
3.3.1 Éléments biographiques concernant la révolution	123
3.3.2 L'association : le principe qui conduisait à la solution de tous les problèmes politiques.	124
3.3.3 Les racines de l'opposition au libéralisme.	125
3.3.4 La propriété en participation n'est pas la communauté des biens. . .	128
3.3.5 L'empirisme de Fourier dans l'étude des formes d'associations	130
3.4 L'art d'associer les ménages à la gestion des communaux	131
3.4.1 L'art d'associer vise l'unité d'action	131
3.4.2 Le Phalanstère	131
3.4.3 Unité d'action et duplicité d'action	133
3.4.4 La gestion des communaux et du territoire	140
3.5 La propriété en participation	149
3.5.1 La composition de la propriété	150
3.5.2 L'association commerciale en participation	152
3.5.3 Différentes acceptions du mot participation	154
3.5.4 Propriété en participation et restauration climatérique	160
3.6 Détérioration Matérielle de la Planète	164
3.6.1 Réception des arguments de Fourier	168
3.6.2 Ni l'État, ni le marché ... dans "Détérioration Matérielle de la Planète" ?	170
3.7 Conclusions sur la propriété en participation	171

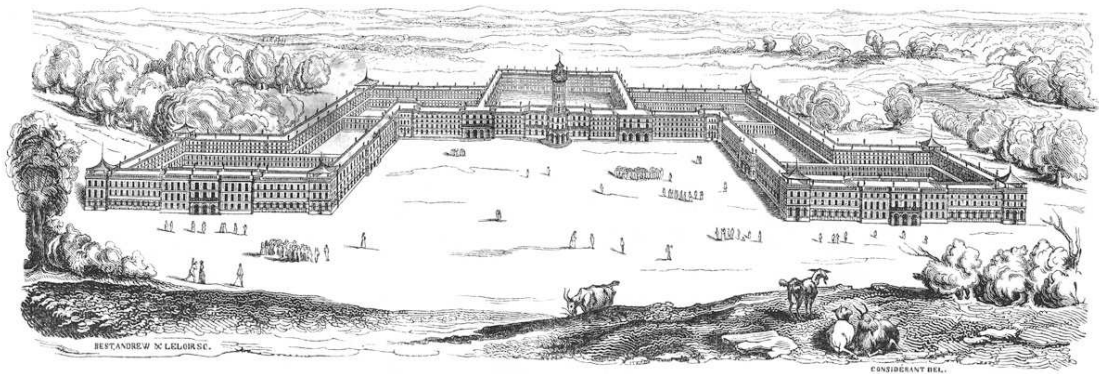


FIGURE 3.1 – Le Phalanstère. Illustration issue du N°1 du journal "La Phalange" paru en 1836 [48]

« Que Fourier ait eu ses écarts, qu'il ait eu des idées fausses, excentriques, extravagantes, immorales, si vous voulez ; ce n'est même pas la question. Le donnons-nous [...] pour un verbe infallible ? »

Victor Considerant [145]

3.1 L'art d'associer les ménages et la propriété en participation dans le fouriérisme.

Nous avons vu dans le chapitre précédent que la notion d'*art de l'association* propre à Vincent et Elinor Ostrom héritait de la notion d'*art de s'associer* de Tocqueville. Nous avons alors présenté différents indices qui permettaient d'étayer l'hypothèse suivant laquelle Tocqueville s'inspirait vraisemblablement à son tour de la notion d'*art d'associer* inventée par Fourier.

Sans postuler l'hypothèse d'une influence directe des théories de Fourier sur celles d'E.Ostrom, nous avons simplement montré ici que chacune des trois versions de la notion d'art de l'association désignaient des constructions conceptuelles semblables aux deux autres. Ayant précisé le sens que nous accordions au concept de technique, nous avons ensuite expliqué comment celui-ci allait nous servir à décrire certaines modalités institutionnelles, traditionnelles et efficaces d'organisation de l'action collective que les membres de certains groupes mettaient en oeuvre dans le cadre de projets d'habitat associatif. L'objet de notre problématique étant de déterminer si plusieurs techniques relevant de cet art ont parfois été reconnues et envisagées à la manière d'un patrimoine culturel dont la transmission représente un enjeu pour les membres de communautés de praticiens impliquées dans la réalisation de projets d'habitat associatif.

Le chapitre qui suit vise à répondre à différentes questions pouvant être envisagées comme "complémentaires" ou "périphériques" et qui ne contribuent qu'indirectement à notre problématique d'ensemble.

Il prolonge notamment les développements précédents concernant l'art de l'association et/ou la gouvernance des communs en leur apportant une profondeur historique supplémentaire.

Nous y évoquerons pour cette raison certaines transformations sociales contemporaines de la révolution industrielle, telles que le second mouvement des enclosures en Angleterre ou les décrets révolutionnaires ordonnant le partage des biens communaux en France, ayant un rapport avec la thématique des communs.

À travers différents exemples, tels que l'aggravation du phénomène du morcellement des parcelles agricoles, nous nous intéresserons à la manière dont certaines des réformes institutionnelles dans le champ du droit de la propriété privée, ont pu se traduire par des conséquences en termes de gestion du territoire.

Cette prise de recul historique nous permettra dès lors d'introduire d'une manière chronologiquement cohérente plusieurs thématiques récurrentes dans les chapitres qui suivent. Tel sera notamment le cas, pour les formes d'habitats associatifs telles que les communautés taisibles (auxquelles s'intéresseront ultérieurement certains des membres du M.H.G.A tels qu'André Kerspern) ou les coopératives d'habitants imaginées par Charles Gide ou même les unités d'habitation des Cités Radieuses du Corbusier.

Nous devons en outre nous attarder à présenter différents éléments du système d'association intégrale élaboré par Charles Fourier dans la célèbre utopie du "Phalanstère" au titre où cette utopie peut également être envisagée comme un programme de réformes sociales, également connus sous le nom "*d'association domestique-agricole*" qui a historiquement fait l'objet différentes tentatives de réalisations pratiques plus ou moins ambitieuses ou réussies mais dont certaines ont eu une influence technique décisives sur la postérité. Théorisée par Fourier, l'idée d'architecture

unitaire caractérisant l'harmonie et la cohérence fonctionnelle qui doit s'établir entre les différents bâtiments d'un phalanstère, fera par exemple l'objet d'une application très ingénieuse au sein Familistère de Guise. Or l'architecture unitaire du Familistère est l'une des sources d'inspiration technique auprès de laquelle puisera Le Corbusier.

Nous plaçant ici rétrospectivement dans la perspective d'un praticien ou dans celle de l'historien des techniques, nous adoptons de ce fait un parti pris interprétatif consistant à n'examiner les différents éléments issus de cette utopie qu'à la manière d'arrangements institutionnels hypothétiquement plausibles sur la base de l'analogie qu'ils présentent éventuellement avec des exemples empiriques d'institutions qui existaient à la même époque. Les raisons permettant de comprendre l'émergence de plusieurs de ces théories sur l'association apparaît, comme nous allons le voir, s'inscrire dans le contexte historique qui voit la disparition des anciennes formes de propriété communales accompagnant l'industrialisation et la fin de l'ancien régime.

Dans ce chapitre, parmi les différents moyens d'association théorisés par Fourier auxquels ayant eu une influence auprès d'une postérité technique, nous nous intéresserons notamment au principe de la *"propriété en participation"* employée tant comme un moyen de cohésion associative que dans le contexte de la gestion du territoire communal.

3.2 Révolution industrielle et gestion du territoire

Schématiquement, durant la période médiévale et jusqu'à l'industrialisation, on désignait généralement comme étant des « communs », les terres, les forêts, les cours d'eau, les pâturages etc ... qui appartenaient de pleins droits à la communauté formée par les habitants d'un même lieu ou bien au sujet desquels le seigneur avait concédé des droits d'accès et d'usage plus ou moins libre pour ses sujets. En France par exemple, cette situation était celle décrite par le Compte d'Essuile au chapitre *"De l'origine des biens communs, ou des communaux et usages."* du livre qu'il intitule *"Le Traité des Communes"* :

« Le mot de commune désigne quelquefois les biens qui appartiennent en commun à la totalité des habitants d'un lieu quelconque, entre lesquels le Seigneur est toujours réputé le premier. Ces biens consistent en bois, prés, marais, pâtis, landes, bruyères et friches. Les Communautés laïques possèdent encore un très-grand nombre de droits utiles et quelquefois des droits seigneuriaux et honorifiques: entre les droits utiles dont elles jouissent, les principaux sont ceux de pêche, de chasse, d'usage, pâturage, glandage, parcours, etc. Les biens-fonds dont les communautés sont propriétaires sont nommés communaux, [...] Lorsque la propriété d'un fond quelconque appartient exclusivement au Seigneur et que la communauté n'a que la jouissance des fruits, cette jouissance est appelée usage... »

◁ Barandiéry-Montmayeur d'Essuile, *"Traité des Communes"*, [19] Chap II P.30, 1777 ▷

Dans le même ouvrage, celui-ci estimait en outre que l'origine de ces "communes" devait vraisemblablement être antérieure au 12^{ème} siècle. En Angleterre, d'une manière très semblable, ces droits d'accès aux communs avaient pu être codifiés dans des documents tels la *"Charter of the Forest"*. Promulguée en 1217 par le roi Henry III, cette charte accordait à nouveau le droit¹ à

1. Ce droit ayant été aboli par Henry I.

ses sujets de prélever du bois dans la forêt royale [4] :

« In the first place, all the forests which Henry, our grandfather, affores-
ted shall be visited by good and lawful men.² »

◁ Henry III of England, "Charter of the Forest" [4]; 1217 ▷

La seconde moitié du 18^{ème} siècle voit le développement puis le succès culturel d'un ensemble de théories économiques relatives à l'importance de la propriété privée comme moyen d'inciter individuellement chaque propriétaire aux travaux industriels tels que l'agriculture. Défendues originellement par les économistes physiocrates avant d'être en partie reprises par les libéraux, l'influence diffuse de cet ensemble d'idées transparait notamment dans les écrits de différents auteurs ayant été favorables ou ayant directement participé à des projets de réformes législatives visant à abolir certaines formes de biens communs. Contemporains des physiocrates, Jean-François de Barandiéry d'Esseuil [1718?-179. ?], expliquait par exemple quels étaient les "*Vices principaux de l'administration présente des Biens communs*" qui justifiaient à ses yeux le fait qu'un législateur avisé devrait procéder à leur partage individuel. Selon lui :

« Il n'y a personne qui puisse disconvenir que la copropriété, ou la propriété commune, ne soit la source des plus grands abus, et l'expérience ne prouve que trop qu'elle est destructive de la chose même. L'industrie ne peut naître que d'une propriété particulière, à l'abri des incursions de tout autre possesseur.

La concurrence libre, dans une jouissance indivise, autorise chacun à jouir le plus, et le plutôt qu'il peut. Certain que ce qu'il laisseroit croître ou mourir s'il étoit seul propriétaire sera cueilli incessamment par le premier venu; il met tous ses soins à prévenir les concurrents. Chacun voulant ainsi précéder les autres de vitesse tout est détruit en naissant. Le baliveau n'a pas le temps de devenir un arbre; le brin de taillis est coupé avant qu'on puisse en faire un cercle où un échalas. L'herbe est pâturée en sortant de terre; le fruit cueilli avant d'avoir atteint la moitié de sa grosseur; le poisson pris dès la première année. On ne peut trop le répéter, toute jouissance commune n'est qu'une continuité de dévastation et de brigandage. »

◁ Barandiéry-Montmayer d'Essuile, "*Traité des Communes*", [19] Chap V
P.64, 1777 ▷

3.2.1 Angleterre : Le mouvement des enclosures

Un tel phénomène s'observe également en Angleterre avec les "*enclosures acts*".

Perçus comme archaïques et peu rentables par la petite noblesse anglaise, les "*common lands*" sont progressivement "encloses" de force. On trouve une illustration poignante de cet épisode de l'histoire dans le poème intitulé "*The Goose and the Common*"³ rédigé par un contestataire anonyme vraisemblablement contemporain du second mouvement des enclosures :

On peut également se faire une idée des conséquences sociales du mouvements des enclosures en Angleterre au travers du passage d'un article cité par Victor Considerant à la manière d'un

2. Traduction sommaire : "*En premier lieu, toutes les forêts qu'Henry, notre grand père, avait afforestées pourront désormais être visitées par les sujets bons et loyaux*"

3. Dernière ligne exceptée, nous citons ici la traduction trouvée dans l'ouvrage "*La renaissance des communs*" de David Bollier [318]

*The law locks up the man or woman
who steals the goose from off the common
But leaves the greater villain loose
who steals the common from the goose.*

*The law demands that we atone
When we take things we do not own
But leaves the lords and ladies fine
Who take things that are yours and mine.*

*The poor and the wretched don't escape
If they conspire the law to break;
This must be so but they endure
Those who conspire to make the law.*

*The law locks up the man or woman
who steals the goose from off the common
And geese will still a common lack
Till they go and steal it back.^a*

a. eg : using Sci-Hub

La loi enferme l'homme ou la femme
Qui dérobe l'oie au commun
Mais laisse libre le méchant, bien pire,
Qui vole le commun à l'oie.

La loi exige l'expiation
Lorsque nous prenons ce qui ne nous appartient pas
Mais n'exige rien des sires et dames
Qui prennent ce qui est à toi et à moi.

Le pauvre et le misérable ne s'en tirent pas
S'ils conspirent pour briser la loi;
Il doit en être ainsi, mais ils sont les victimes
de ceux qui conspirent pour faire la loi.

La loi enferme l'homme ou la femme
Qui dérobe l'oie au commun
Et les oies vont manquer d'un commun
(Jusqu'à ce qu'elles viennent et qu'elles le
reprennent.)

FIGURE 3.2 – Poème anonyme rédigé avant 1810. Cité par James Boyle dans l'article "*The Second enclosure movement*"[246]

argument en défaveur de l'industrialisme :

« Parmi les causes qui ont aggravé la position des laboureurs, il faut placer les enclosure's bills ou actes du parlement qui ont ordonné la clôture et la distribution entre les grands propriétaires des terres communales, des terrains vagues, etc.; plus de sept millions d'acres de ces terres ont déjà été closes. Il ne restera bientôt plus que les rochers, les bruyères et les terrains absolument stériles qui ne soient pas enclos. Certes, on ne peut révoquer en doute ce qu'avancent, dans la défense de cette mesure, les économistes anglais; elle a pour résultat définitif l'accroissement de la richesse du pays. Elle était nécessitée par l'augmentation annuelle de la population, par la décadence de l'agriculture, [...] On ne peut nier en effet que ces terres ne soient plus productives, mieux cultivées entre les mains de riches propriétaires qui peuvent faire facilement les avances souvent considérables qu'exige leur mise en rapport, et qu'en définitive la communauté ne gagne un jour à ce changement. Mais cette mesure, quelque juste qu'elle paraisse à cause de ses résultats ultérieurs, n'en a pas moins pour résultat immédiat la ruine d'un grand nombre de pauvres qui jouissaient du droit de parcours, du droit de pâture sur les communes pour leurs bestiaux, du droit tout aussi important à leur bien-être de couper le bois ou de lever la tourbe nécessaires à leur chauffage, et même en beaucoup de cas, la charpente nécessaire à la construction de leurs modestes habitations. Partout où l'enclosure a été effectuée, le nombre des vaches nourries par le pauvre, et qui nourrissaient à leur tour sa famille, a considérablement diminué; souvent même elles ont disparu jusqu'à la dernière; les dix moutons que chacun d'eux achetait, moyennant six pences par an, le droit de mener sur les communaux, ont été vendus à vil prix; en quelques lieux même la

vente de l'habitation du pauvre a suivi celle de ses bestiaux, et les malheureux paysans dépossédés, sans qu'aucune compensation vienne adoucir le coup qui les frappa, ont été obligés d'avoir recours au fonds des pauvres pour le soutien d'eux-mêmes et de leurs familles. »

◁ Extrait du *"Journal du Progrès"* cité en 1837 par Victor Considerant dans *"La Destinée Sociale"*, T.1 [50] P.279 ▷

S'il est éventuellement hâtif de s'attendre à retrouver exactement dans l'ensemble de l'Europe une situation identique à celle de l'Angleterre au moment du second mouvement des enclosures quand à la suppression des formes traditionnelles de biens communs, il reste néanmoins possible de faire ce type de parallèle avec d'autres pays que la France.

Ces vagues d'enclosures ou de privatisations des "communs" coïncidentes avec l'industrialisation de l'Europe apparaissent à cet égard avoir eu un caractère relativement général. Il reste néanmoins que plusieurs de ces "systèmes de ressources communes" ont pu, dans des proportions différentes, faire figure d'exceptions et ont persisté jusque à nos jours sous des formes institutionnelles proches de celles d'origine. En Suisse par exemple, c'est le cas de la Tenure Communale des Prairies et des Forêts des hautes montagnes de Torbel et qui fait l'objet de l'une des monographies réalisées par Ostrom dans *"Governing the Commons"* [276] p.81.

3.2.2 France : réformes du droit de la propriété

Décrets ordonnant le partage privatif des communaux

En France, les réformes juridiques consécutives à la révolution de 1789 vont entraîner des changements sociaux comparables à celui des enclosures. Profondément influencés par les théories économiques des physiocrates et/ou de libéraux, les législateurs de cette période s'attacheront à universaliser le principe d'une propriété privée individuelle absolue et exclusive. Celle-ci étant notamment envisagée comme un moyen d'augmenter la production nationale au travers du pouvoir d'incitation au travail productif que pouvait susciter pour chaque propriétaire, l'appât du gain (en cas de succès) et l'absence d'accès à d'autres ressources que les siennes (en cas de difficultés). Parmi de telles mesures, la convention nationale décrètera ainsi la suppression du régime des communaux :

« [I] Tout droit d'usage sur les communaux, soit marais, landes, pâtis, jonc-marins et bruyère, ou autres natures sans exception, à quelque titre que les personnes et communautés d'habitants en jouissent en commun, est supprimé.

II. Les domaines communaux, dont l'usage abusif était exercé par les communautés d'habitants demeurent à la disposition de la nation, pour elle, en user de la manière la plus convenable à l'intérêt public. »

◁ PROJET DE DÉCRET, 1792 [20] ▷

Comme en témoignent également de ce point de vue les textes de la Convention Nationale, la propriété individuelle est envisagée comme un moyen d'augmenter la production tandis que les communs sont envisagés comme une sources de problèmes tels que l'oisiveté, l'indigence ou le vandalisme en bandes organisées :


« Il est dans [la] nature [de l'homme] de ne prendre un vif intérêt qu'à ce qui lui appartient en propre ; le champ qu'il cultive est-il sa propriété ? On le voit tenter toutes les ressources de l'industrie pour l'améliorer, assuré de jouir

du fruit de ses travaux, on le verrait se livrer avec une ardeur incroyable au genre de culture le plus convenable au sol, en effet, on ne conçoit pas comment l'indivisibilité pourrait porter les hommes à cultiver la terre tant qu'elle ne serait pas partagée entr'eux et qu'elle ne serait pas la propriété de chacun. Le seul moyen connu pour vivifier l'agriculture est donc d'assurer la propriété individuelle des Communaux. Il doit en résulter un accroissement considérable dans les productions de première nécessité. Douze cents mille arpents et même plus, seront mis en valeur en peu d'années; des ateliers seront ouverts de toutes parts aux bras oisifs et nerveux, qui ne peuvent être employés qu'aux travaux rustiques, et vous créez une nouvelle ressource à l'indigent : vous garantissez les campagnes de ces hordes de malfaiteurs qui troublent les habitants, et ravagent leurs propriétés. On ne peut trop répéter, MM, ce principe politique; que la richesse ou la pauvreté d'une Nation, résulte du bon ou du mauvais emploi de ses bras ou de ses terres, et qu'il n'y a pas de sûreté où il y a des hommes oisifs. »

◁ 1792, "Réflexions sur les communaux et a nécessité de les livrer à l'agriculture" [20] ▷

Suppression des corps intermédiaires et de la liberté d'association.

Consécutivement à la séance de l'Assemblée Nationale du 14 juin 1791, les décrets promulgués par Isaac Le Chapelier abolissent aussi les lois qui permettaient aux artisans ou aux ouvriers de se regrouper pour former les "corps intermédiaires" que constituaient, par exemple, les communautés de métiers, des corporations, des associations ou des syndicats :

Isaac le Chapelier	
 <p>1754-1794</p>	<p>« Il doit sans doute être permis à tous les citoyens de s'assembler ; mais il ne doit pas être permis aux citoyens de certaines professions de s'assembler pour leurs prétendus intérêts communs; il n'y a plus de corporation dans l'État ; il n'y a plus que l'intérêt particulier de chaque individu, et l'intérêt général. Il n'est permis à personne d'inspirer aux citoyens un intérêt intermédiaire, de les séparer de la chose publique par un esprit de corporation. »</p> <p>◁ Isaac le Chapelier, cité dans : "Bulletin De L'Assemblée Nationale ; Séance Du Mardi 14 juin 1791", [61] p.664 ▷</p>

Dans ce passage, Isaac le Chapelier résume de façon claire la conception individualiste de la citoyenneté postulée par le nouveau régime. À savoir : celle d'un individu isolé des autres face à l'État qui devient le seul garant de l'intérêt général.

Charles Gide apporte, à cet égard, une précision intéressante pour comprendre l'intention poursuivie au travers de cette réforme : "Au reste, les hommes de 89 ne se trompaient pas tout à fait et n'étaient pas simplement hantés par les souvenirs des corporations et des congrégations quand ils pensaient que l'association était très dangereuse pour la liberté des individus. Un proverbe italien dit : « Quiconque a un associé a un maître », et l'école économique libérale a toujours plus

ou moins partagé ces appréhensions” ([99] p. 296).

Cette idée du gouvernement comme garant exclusif de l'intérêt se traduit également sur le plan de la propriété et l'idée que la seule forme de propriété collective restante est celle de l'État. À cet égard, concernant leurs velléités respectives quant à la nécessité d'un partage des communaux, la position de Barandiéry d'Essuile, cité précédemment, se distingue peut être de celle du législateur de la convention (A.D.C) qui estimait quant à lui que les communaux, plus que d'être un "régime désastreux" n'auraient finalement jamais été réellement conforme avec le droit :

« Il existe un préjugé parmi les habitants des villes, bourgs et villages, que les communaux sont véritablement une propriété à leur commune, fondés sur la tradition et l'usage suivi de la jouissance de ces domaines publics de plus de deux siècles ; il est [...] indispensable de ramener l'institution des communaux aux principes des domaines publics, et par conséquent disponibles par la nation. [...] ce régime désastreux ne peut se soutenir plus longtemps, l'intérêt de l'agriculture et par conséquent le bien général demande cette réforme. Le premier pas à faire désabuser les Communes sur le préjugé de la propriété des communaux, je ne crois pas qu'il puisse subsister quand elles voudront bien se pénétrer que l'on entend par propriété privée, la faculté de disposer de la chose dont on est propriétaire; delà, elles sentiront qu'il n'y a de véritables propriétés que celles individuelles. Toutes possessions collectives doivent être considérées propriétés publiques; les lois vous assurent que les Communes n'ont jamais pu posséder ni changer la nature du Sol des Communaux et j'aime à croire que toutes les concessions en leur faveur faites soit à titre gratuit soit à titre onéreux, s'opposaient aux principes de ces mêmes Lois. »

◁ A.D.C, "Réflexion Sur les Communaux et la nécessité de les livrer à l'Agriculture", 1792 [20] ▷

Disparition des communautés taisibles et morcellement du territoire

En France, la première moitié du 19^{ème} siècle voit la disparition progressive des grandes communautés d'agriculteurs telles que les sociétés taisibles et mainmortales. Celles dites « taisibles » tenaient leur nom du fait qu'elles résultaient d'un regroupement « tacite », c'est-à-dire, "sans convention écrite" [133], de plusieurs foyers distincts qui cohabitaient dans un même manoir et dont les biens étaient possédés en indivision. Ces groupements étaient gouvernés par un maître et une maîtresse de communauté ne pouvant pas appartenir à la même famille. Leurs statuts pouvaient être héréditaires ou au contraire, à l'instar d'ordres monastiques, résulter d'une élection éventuellement révocable par les autres « parsonniers » [180]. Le maître, avait la prérogative de l'ensemble des transactions marchandes de la communauté et était de ce fait dépositaire de l'argent d'un « pot » commun. Lors du décès d'un des membres, en revanche, contrairement à d'autres formes de sociétés du droit romain ou des codes législatifs médiévaux héritiers du droit romain, la société, sous laquelle était constituée la communauté n'était pas dissolue ([81] p. 14 à 35 et P.166). La communauté persistait indéfiniment et ses biens restaient communs à l'ensemble des successeurs sans être partagés proportionnellement au nombre des héritiers.

Parmi les différentes causes institutionnelles ayant contribué au processus plus global de morcellement des grandes propriétés agricoles on peut premièrement évoquer les réformes législatives consécutives à la révolution française de 1789. Celle-ci avait notamment supprimé les formes coutumières de transmission patrimoniale en indivision. Cette suppression législative impliquait

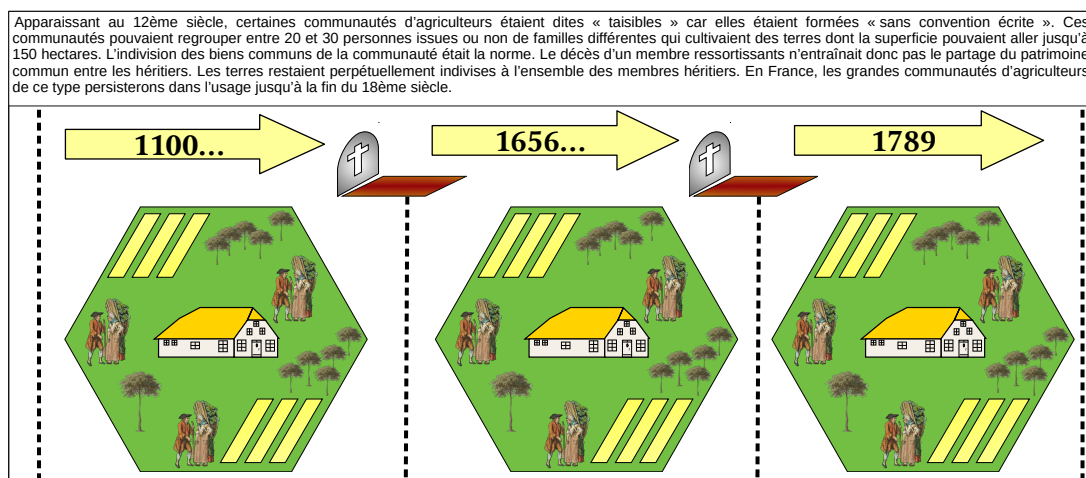


FIGURE 3.3 – Communautés taisibles durant l'ancien régime. Lors du décès d'un membre, la propriété collective des capitaux et des terres détenus en indivision par la communauté étaient indéfiniment transférées aux occupants restants.

pour cette raison la dissolution plus ou moins rapide des communautés taisibles et la subdivision sous forme de parcelles privatives de leurs terres communes. Comme l'expliquait, en 1867, le doctorant en droit Paul Cavaré :

« Les changements apportés dans la législation française par la Révolution de 1789 ont porté les derniers coups à ces communautés; ce régime est en effet lié d'une manière intime à l'indivision de l'héritage immobilier. On comprend qu'il ne peut persister longtemps dans un pays où la loi accorde à chacun le droit de réclamer sa part en nature dans le domaine paternel; [...] »

◁ Paul Cavaré, *"Étude sur les associations coopératives"* [81] P.179, 1867 ▷

Désormais, lors d'un héritage, le patrimoine du défunt, qui aurait jusqu'ici été conservé en indivision avec le reste des biens de la communauté, devrait à présent faire l'objet d'un partage en un nombre de parts individuelles égales entre chacun des héritiers.

Ce partage des biens des sociétés taisibles, obligatoire afin de permettre une transmission individuelle, impliquait toutefois la dissolution de ces sociétés et dès lors, le morcellement des terres qui composaient leur domaine. ([81] p. 179), ([180] p.85), ([133] p.61).

Pour cette raison et pour d'autres, telles que le progrès de modes de vie plus individualistes, la majorité de ces très anciennes communautés d'agriculteurs tendent alors à disparaître. Aux alentours de 1850, elles ne subsistent déjà presque plus que de manière anecdotique dans les territoires ruraux les plus isolés ([133] p.58).

Ce changement institutionnel se traduit par un bouleversement tangible dans l'agriculture et la forme de gestions du territoire. Les grandes propriétés qui composaient le domaine de ces communautés allaient progressivement, à chaque héritage, être morcelées en un nombre toujours plus grand de petites parcelles privatives. La disparition des sociétés taisibles constitue de ce point

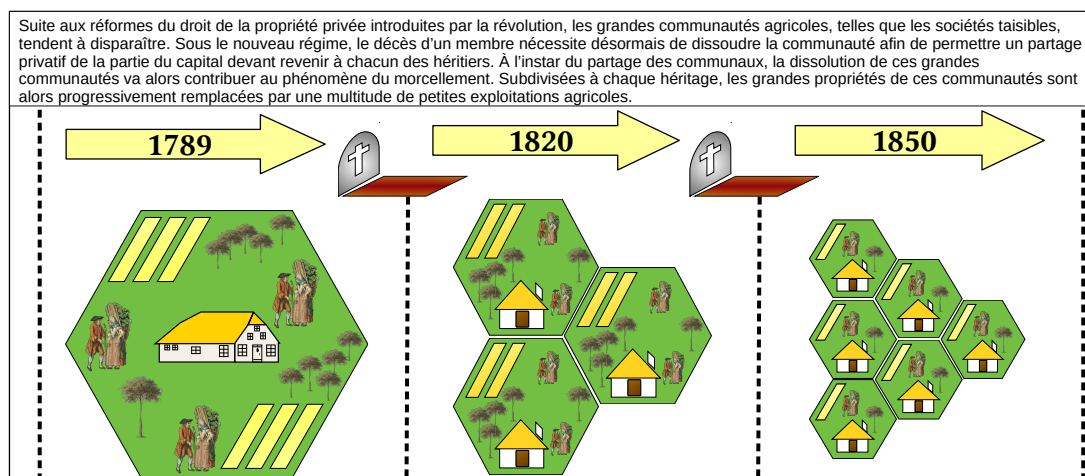


FIGURE 3.4 – Processus de morcellement des grandes propriétés agricoles appartenant aux communautés paysannes consécutivement aux réformes du droit de la révolution française

de vue un exemple de la manière dont les réformes juridiques relatives au droit de la propriété foncière ont pu contribuer au processus plus général de morcellement des parcelles agricoles qui atteindra son pic au cours du 19^{ème} siècle. Selon les chiffres évoqués dans un article provenant d'une revue d'experts forestiers :

« Des recherches historiques sur l'évolution du foncier rural au 19^e siècle » poursuit Thierry du Peloux, « montrent un accroissement de plus de 50 % du nombre de parcelles cadastrales agricoles entre 1800 et 1870, qui reflète un double mouvement de morcellement des exploitations et d'acquisition croissante de la terre par les agriculteurs. De 1862 à 1882, le nombre d'exploitants propriétaires des terres qu'ils exploitent augmente ainsi de 360 000, de sorte qu'au recensement de 1892, ce sont les trois quarts des 5,8 millions d'exploitants qui sont propriétaires de tout ou partie des terres qu'ils exploitent. » »

◁ Forêts de France n°610, 2018 ; "Petites parcelles : un héritage du morcellement agricole au XIX^{ème} siècle" [352] 2018 ▷

Ce processus de morcellement, contemporain du phénomène des enclosures, découle donc lui aussi du même mouvement historique de réformes institutionnelles tendant à aller dans la direction d'une privatisation générale des anciennes formes de propriétés communes.

« Faut-il regretter ces changements et rechercher comme un progrès pour notre société l'établissement du régime des communautés, même en dehors de la famille ? Quelques esprits pensent ainsi et ont proposé leur retour comme un moyen de parler aux inconvénients du morcellement des terres, d'autres y ont vu la possibilité, pour les paysans pauvres, de lutter contre la misère [...]. C'est une erreur, d'abord au point de vue pratique, car les familles réunies dans le régime de la communauté ne peuvent s'y maintenir que par une forte discipline morale imposée aux individus par l'autorité des vieillards et des pouvoirs publics. Or, une semblable organisation ne pourra plus se rencontrer sous le régime actuel qui tend

à donner aux individus la liberté et l'initiative. En second lieu, au point de vue théorique : car on est forcé de reconnaître que l'homme fait pour vivre en société n'est pas fait pour vivre en communauté : les liens trop étroits d'une vie commune sont tellement contraires aux aptitudes de notre nature et à la destinée ordinaire de l'homme qu'il faut des circonstances exceptionnelles pour en assurer le maintien ; les supériorités naturelles se trouvent comprimées et ne peuvent prendre leur essor; les plus laborieux travaillent et s'épuisent sans obtenir un meilleur résultat que les communiens paresseux ou incapables. Il y a quelque chose de contraire à ce principe inné de justice qui veut que chacun recueille les fruits de son travail et de sa prévoyance, proportionnellement à ses efforts personnels; le régime des communautés a dû disparaître, comme avait disparu, longtemps avant lui, le régime patriarcal devant le progrès de cette idée de justice et l'extension de la propriété individuelle. »

◁ Paul Cavaré, "*Étude sur les associations coopératives*" [81] P.179, 1867 ▷

Ayant maintenant à l'esprit la nature de certains des changements sociétaux introduits par la révolution industrielle, nous pouvons désormais saisir le contexte historique en rapport avec lequel différents aspects des théories de Fourier, telles que celles sur la propriété en participation ou la gestion du territoire, sont susceptibles d'avoir été élaborés.


Parmi les postulats qui sont les siens et que nous examinerons ici, nous expliquerons notamment pourquoi le phénomène de morcellement cadastrale consécutif aux réformes révolutionnaires précédemment évoquées, constitue à ses yeux l'une des deux causes d'une tendance, qu'il estime inhérente au système social des sociétés modernes d'entraîner continuellement une "*détérioration matérielle de la planète*". Cette tendance de "*La Civilisation*" se manifestant notamment au travers de phénomènes de sur-exploitation de ressources naturelles telles que des forêts communales mais aussi les sources d'eaux mais aussi indirectement au travers des nombreux "*dérèglements climatiques*" déjà observables dans le cours normal des saisons et dont plusieurs des auteurs naturalistes cités par Fourier décrivent comme des conséquences du déboisement.

Une fois cet argumentaire explicité, nous pourrions alors mettre en évidence le fait que certaines des institutions dont Fourier estime qu'elles permettraient de résoudre ces problématiques de gestion des ressources naturelles et de préservation du territoire sont parfois comparables à celles décrites par E.Ostrom dans le contexte de communautés d'utilisateurs parvenant à mettre en œuvre une gestion pérenne de leurs ressources communes.

De ce point de vue, il apparaît dès lors paradoxal que l'art d'associer les ménages à la gestion du territoire communal s'apparente à une théorie dont l'objet vise à résoudre des problématiques du même type que celles examinées dans le champ de la gouvernance des communs d'Ostrom, et ce, en dépit du fait que ce champ n'ait pas encore été défini.

3.3 La notion d'association dans l'oeuvre de Charles Fourier

3.3.1 Éléments biographiques concernant la révolution

Charles Fourier	
 <p>1772-1837</p>	<p>En 1793, Fourier se trouve à Lyon au moment où, comme le relate Charles Pellarin : <i>"indignée des excès de la tyrannie démagogique qui régnait en souveraine dans Paris et de là semait la terreur et le deuil sur toute la France; excitée en outre par les agents du fédéralisme et de la royauté, la ville de Lyon voulut secouer le joug de la capitale et s'insurgea contre la Convention."</i> Cette coalition de circonstance; composée tant par des royalistes que par des partis républicains dits <i>"Girondins"</i> parfois présentés comme <i>"fédéralistes"</i> en raison de leur opposition à la centralisation parisienne des Jacobins; allait bientôt soutenir un siège de 60 jours qui prendrait fin le 9 octobre 1793 par la capitulation des assiégés, faute de vivres et consécutivement aux bombardements de la ville. Cette reddition s'accompagnera d'une répression sanglante pour la population assiégée. Pas moins de 1684 personnes (selon les chiffres de la Convention [252]) sont envoyées <i>"soit à l'échafaud, soit à la mitraille qui lui avait été substituée comme plus expéditive."</i> [84]. La <i>"part plus ou moins volontaire"</i> que Fourier, alors âgé de 20 ans, avait été amené à prendre dans la défense de la ville lui fera en outre courir le risque d'être placé dans <i>"un de ces convois de prisonniers qu'on envoyait recevoir la mort en masse."</i></p>

Très profondément marqué par les événements de cette période, Fourier conservera jusqu'à ses vieux jours un rejet viscéral ([231] p.59.) pour les révolutions *"qui coûte[nt] des fleuves de sang"* aux sociétés qui s'y engagent ou contre les révolutionnaires qu'il qualifie parfois indistinctement de *"Jacobins"*. S'il n'est pas un *"révolutionnaire"* Fourier ne correspond toutefois pas non plus à la définition de ce que le champ lexical socialiste désigne comme étant un *"réformiste"* ou un *"progressiste"* (et encore moins un *"réactionnaire"*). Fourier estime en effet que plusieurs problèmes sociaux majeurs (problèmes au nombre desquels figurent notamment l'oppression des femmes, le dérèglement des climatures ou la misère des classes laborieuses ...) ne peuvent pas être résolus sans remettre en causes les principes d'organisations essentiels sur lesquels reposent les sociétés modernes. À ses yeux, résoudre ces problèmes structurellement inhérents à la Civilisation supposera nécessairement de *"sortir de la Civilisation"* par l'invention et la mise en oeuvre expérimentale à petite échelle d'une organisation sociale nouvelle : l'association intégrale. Cette association désignant une société dont les principes d'organisation seraient aussi différents de ceux du libéralisme que ceux du libéralisme avaient pu être différents de ceux propres à l'ancien régime. Or, estime-t-il, les révolutions comparables à celles de 1793 ne permettent d'ouvrir que des *"issues descendantes"* de la Civilisation. Autrement dit, elles ne permettent qu'une rétrogradation de la société dans la carrière du mouvement social. Si les révolutions ouvrent donc bien quelques issues permettant de sortir de la Civilisation (5ème période) ces issues ne conduisent généralement qu'à un retour à période précédente : la Barbarie (4ème période). (ADA⁴ I; chapitre IV)

4. Nous réutilisons ici les abréviations de titre, employées par Henri Desroche [145] pour des principaux écrits

3.3.2 L'association : le principe qui conduisait à la solution de tous les problèmes politiques.

Dans le discours d'introduction de la "*Théorie des Quatre Mouvements*", son premier livre publié en 1808, Fourier affirme, de la manière la plus lapidaire, que sa recherche d'une solution⁵ pour le problème d'économie domestique aussi prosaïque que celui de « *l'association agricole* » l'avait fortuitement conduit à découvrir « *la solution de tous les problèmes politiques.*» (QM [58] p. 10) :

« La solution de ce problème tant dédaigné conduisait à la solution de tous les problèmes politiques. On sait qu'il suffit quelquefois des plus petits moyens pour opérer les plus grandes choses : c'est avec une aiguille de métal qu'on maîtrise la foudre et qu'on dirige un vaisseau à travers les orages et les ténèbres; c'est avec un moyen aussi simple qu'on peut mettre un terme à toutes les calamités sociales ; et tandis que la Civilisation se baigne dans le sang pour assouvir des jalousies mercantiles, on apprendra sans doute avec intérêt qu'une opération industrielle va les terminer à jamais, sans aucun combat, [...] par l'effet de l'Association agricole. »

◁ Fourier, "*Théorie des Quatre Mouvements*", [58] P.10, 1808 ▷

Aussi lapidaire qu'elle puisse nous apparaître, cette affirmation n'est pourtant pas dénuée de sens dans le contexte des bouleversements ayant accompagné la révolution de 1789. Cette révolution est philosophiquement en rupture avec l'ancien régime notamment quant au postulat d'un individu indépendant et ontologiquement premier vis-à-vis de la société à laquelle il ne prend part qu'ensuite sur la base d'un contrat social.

Aux yeux de Fourier néanmoins, cet esprit individualiste propres aux institutions des sociétés modernes tend aussi à dissocier, à isoler ou à rendre insolidaires ses membres les uns des autres.

Sur le plan de l'économie, le loi d'Isaac Le Chapelier ordonnant en 1791 la suppression du droit d'association professionnelle et des communautés de métiers se traduit par la disparition de réglementations corporatives très anciennes dont l'objet était d'encadrer la concurrence et les conditions d'exercices d'un métier. Ce droit d'association apparaissait aux yeux des révolutionnaires libéraux comme une survivance injustifiable des corporations d'ancien régime auxquelles il avait été reprochée d'exercer une réglementation trop arbitraire et exclusive sur les droits permettant l'exercice d'un métier (Voir, 1922 : "*Histoire des doctrines économiques...*" de C.Gide [99] p.135).

Dans le contexte de l'agriculture, ces réformes d'esprit libéral se manifestent au travers d'une concurrence de plus en plus difficile à soutenir pour l'accès aux terres cultivables. L'émergence de

de Fourier cités dans ce chapitre. À savoir :

QM = La Théorie des Quatre Mouvements, 1808

ADA = Traité de l'Association Domestique et Agricole, 1822

NMI = Le Nouveau Monde Industriel et Sociétaire, 1829

PC = Pièges et Charlatanisme des Deux Sectes Saint-Simon et Owen ..., 1831

FI = La Fausse Industrie Morcelée, Répugnante ..., 1835-36

TUU = Théorie de l'unité universelle, 1841

PM = Publication des Manuscrits, 1851-58

NMA = Le Nouveau Monde Amoureux, 1967 (1816)

. Nous ajoutons en outre un nouvel item à cette nomenclature :

DMP = Détérioration Matérielle de la Planète, 1847 (1820).

5. Solution qu'il estimait avoir trouvée en 1799.

cette concurrence libre s'accompagne en outre du phénomène que Fourier et ses contemporains désigneront sous le nom de « morcellement » de l'agriculture [133]. C'est-à-dire, le processus au travers duquel les parcelles de grandes exploitations, qui, jusqu'ici avaient parfois été possédées en commun, étaient progressivement subdivisées en de plus en plus petites exploitations privatives. Dans un sens plus analogique cependant, Fourier entend dans cette idée de morcellement quelque chose de plus général à propos de « la civilisation ». La « concurrence anarchique » qui résulte de cette « révolution industrielle » (QM [58], p. 447 dont il est directement témoin, allait bientôt lui faire croiser la route de paysans réduits à vendre « leurs champs pour acheter du pain. » (FI T.1 [46] p.54). Face à cette paupérisation brutale, c'est "La Civilisation" tout entière qui lui apparaît comme un ordre morcelé. Le bien collectif y est entièrement subordonné au bien individuel. Il n'existe dès lors plus une véritable société formant un tout unifié. Il n'y a plus que des individus isolés, dissociés et sans solidarité des uns par rapport aux autres. Le morcellement, autrement dit, ne concerne pas que les cultures, ce sont les individus eux-mêmes qui sont morcelés par la civilisation moderne, libérale et industrialiste.

Témoin et critique des bouleversements économiques qui accompagnent le changement de régime, il identifie différents éléments lui permettant de faire le contraste entre le tableau que lui présente cette société et la précédente. Cette époque, en effet, Fourier la dépeint comme étant celle où les économistes et les philosophes de la révolution française (QM [58] p.3; 6) avec leurs « sciences incertaines », étaient finalement parvenus à convaincre l'opinion que l'application du principe du « laissez-faire les marchands⁶ » (QM [58] p.403) constitue une bonne chose même dans les situations où la libre circulation des biens devient le lieu des spéculations consistant à susciter des pénuries artificielles aussi insensées pour ceux qui en pâtissent que lucratives pour ceux qui les provoquent.

C'est seulement en gardant à l'esprit le fait que ces bouleversements comme le morcellement, la disparition des corps intermédiaires et la concurrence libre, s'accroissent ou constituaient alors des innovations récentes que l'on peut saisir le sens de l'affirmation de Fourier, éventuellement comme une exagération mais pas comme une chose absurde, et suivant laquelle l'association constitue le principe d'organisation sur la base duquel il apparaît possible (théoriquement tout du moins) de trouver des solutions pour un grand nombre de problèmes politiques.

3.3.3 Les racines de l'opposition au libéralisme.

L'économiste autrichien Ludwig Von Mises, célèbre aujourd'hui en tant qu'avocat du libre échange, estimait de façon péremptoire⁷, que :

6. Des marchands qui en 1789 avaient été comme « tout à coup transformés en demi-dieux » (QM [58] p.382).

7. Péremptoire dans la mesure où même une fois réduit à ses livres l'intéressé pouvait encore lui répondre d'une manière convaincante : "Où en serait votre esprit sans ma folie ? Vous ne le développez que lorsque je l'excite. Je ne suis pas si uniforme ; la satire, l'harmonie, le triumvirat, tout cela est folie pour les uns, bon pour les autres ; mais au moins cela est varié. Vous auriez encore bien caqueté sur le problème de la liberté des femmes, si je l'avais donné. Puisque vous voulez absolument guerroyer avec moi, rendons la lutte récréative pour le public" | "Apôtres de l'erreur, Moralistes et Politiques ! après tant d'indices de votre aveuglement, prétendez-vous encore éclairer le Genre Humain ? Les Nations vous répondront : « Si vos Sciences dictées par la Sagesse n'ont servi qu'à perpétuer l'Indigence et les Déchirements, donnez-nous plutôt des Sciences dictées par la Folie, pourvu qu'elles calment les Fureurs, qu'elles soulagent les Misères des peuples. »" | "Oui l'absurdité est générale tant que vous ne savez pas remédier au plus scandaleux des désordres sociaux, à la Pauvreté. Tant qu'elle subsiste, vos profondes sciences ne sont pour vous que des brevets de démence et d'inutilité ; vous n'êtes qu'un légion de fous avec toute votre sagesse."

« les racines de l'opposition au libéralisme ne peuvent pas être comprises en ayant recours à la raison et à ses méthodes. Cette opposition ne vient pas de la raison, mais d'une attitude mentale pathologique - d'un ressentiment et d'un état neurasthénique qu'on pourrait appeler le complexe de Fourier, [...] Seule la théorie de la névrose peut expliquer le succès du Fourierisme, produit fou d'un cerveau sérieusement dérangé. Ce n'est pas ici l'endroit pour démontrer la preuve de la psychose de Fourier en citant des passages de ses écrits. De telles descriptions ne présentent d'intérêt que pour le psychiatre, ou pour ceux qui tirent un certain plaisir à la lecture des produits d'une imagination lubrique. »

◁ Ludwig Von Mises, "Le Libéralisme", 1927 [101] ▷

Contrairement à ce qu'affirme Mises pourtant, il nous semble quant à nous que le succès qu'à pu avoir le Fourierisme en tant que critique du libéralisme s'explique aussi dans la mesure où celui-ci fait largement appel à des arguments formulés à partir des mêmes catégories que celles employées par les économistes libéraux.

Lecteur d'Adam Smith par exemple, (QM [58] p.402), Fourier reprend explicitement au fondateur de l'économie politique l'idée que nous désignerions aujourd'hui sous le nom d'économie d'échelle⁸ et dont il tire le principe selon lequel : "... les grandes économies ne pouvant s'opérer que dans les grandes réunions sociétaires ..." ([57] p.519). Lorsqu'il se confronte au phénomène du morcellement des terres des exploitations agricoles, il observe que leur subdivision des parcelles constitue un obstacle à la réalisation des économies d'échelles qui auraient été rendues possibles par la grande propriété. Or, dans la mesure où la "petite propriété" était défendue, en France, par des économistes libéraux lecteurs de Smith, Fourier estimait qu'il y avait une certaine ironie dans le fait que l'application de l'un de leurs principes conduisait à produire un état des choses à l'opposé de celui permettant la poursuite d'une autre de leurs propres recommandations :

« Leur négligence à rechercher un procédé d'association est d'autant plus inconcevable, qu'ils ont eux-mêmes indiqué plusieurs des avantages qui en résulteraient ; par exemple, ils ont reconnu, et chacun à pu reconnaître comme eux ; que trois cents familles de villageois associés n'auraient qu'un seul grenier bien soigné, au lieu de trois cents greniers mal en ordre ; qu'une seule cuverie au lieu de trois cents cuves soignées la plupart avec une extrême ignorance; »

◁ Théorie des Quatre Mouvements[58], p. 12 ; 1808 ▷

S'il n'est pas un libéral, au sens où l'est Smith, la position économique revendiquée par Fourier, s'intitule pourtant : "vrai libéralisme" "par opposition" au "faux libéralisme" ou du "demi libéralisme" du parti libéral⁹. Aux yeux du réformateur social, le demi-libéralisme du parti libéral doit être dit "incomplet" ou "faux" dans la mesure où il revendique la liberté mais reste parfaitement indifférent à la réalisation de conditions sociales qui permettraient l'exercice de cette liberté pour la majorité des individus qui font partie du corps social. Il estime notamment que pour que la liberté puisse réellement être exercée par tous et ne plus être qu'un simple principe, la garantie d'un "minimum en subsistance" est nécessaire. Tant qu'une société n'est pas en mesure d'apporter une telle garantie à ses membres, affirmer que l'ensemble des citoyens naissent et demeurent libre n'est qu'un "abus de mots".

8. Le terme contemporain « economies of scale » ne se trouve pas dans le texte de « The Wealth of The Nations ». La démonstration du phénomène aujourd'hui désigné par cette notion se trouve en revanche dans les premières pages du livre de Smith au travers de l'exemple de la manufacture d'aiguille.[16]

9. Parti dont il présente parfois Benjamin Constant comme le chef.

Pour le citoyen pauvre qui se trouve dans l'incapacité de trouver le travail nécessaire pour obtenir sa subsistance, la liberté se réduit finalement à pouvoir seulement choisir entre deux mauvaises options : mourir de faim ou être condamné pour avoir enfreint la loi :

- S'il s'en prend à la propriété d'autrui (vol).
- S'il vagabonde.
- S'il manifeste pour réclamer le travail nécessaire à sa subsistance alors que celui-ci ne fait pas partie de ses droits imprescriptibles.

Le libéralisme défendu par les économistes et les penseurs dits "*libéraux*" n'apparaît alors plus comme étant complètement "libéral". S'il se déclare en faveur de la liberté de tous les citoyens, il reste en revanche indifférent (voire activement opposé) à la recherche et à la mise en oeuvre des moyens qui permettraient de garantir pour chaque être humain les conditions pratiques de l'exercice de ses libertés. Ce demi-libéralisme aime la liberté, mais pas au point de vouloir l'étendre au reste du peuple qui reste, pour sa plus grande part, à la merci de : "*la faim et la nudité pour prix d'un travail de forçat, exercé souvent dans des ateliers où il est enfermé 18 heures par jour.*" (AIS [68] P.19)

Pour Fourier, au contraire, le vrai sens du mot libéralisme désigne une idée de largesse ou de « *philanthropie collective* » dont la règle est de « *donner à tout le monde sans rien ôter à personne* » (TUU 2 [55] p.388). Il suivrait de cela, selon lui, que le monde n'aurait encore jamais vu quelqu'un qui s'apparenterait à un philosophe véritablement "libéral". S'il précise également qu'il s'estime tout aussi opposé aux « faux » libéraux qu'aux illibéraux. Autrement dit : les royalistes. (TUU 3 [57] p.284) Il ajoute toutefois : "*J'aime les libéraux; je préfère leur société à celle de leurs antagonistes; je suis, comme eux, ennemi du despotisme qui ne peut plaire qu'à ceux qui l'exercent; mais je souris de pitié quand ils exposent leurs moyens, tous tendant à perpétuer l'égoïsme [...], et la duplicité d'action, autre vice de leur système.*" (TUU 3 [57] p.391)

Auteur d'une critique virulente ayant dénoncé toute la variété des maux qui résultent de l'application du principe de « *laissez-faire les marchands!* » Fourier n'envisage pourtant pas les interventions gouvernementales dans la sphère de l'économie comme étant les meilleures solutions imaginables afin d'y remédier. À ses yeux par exemple, lorsque l'alternative revient soit à laisser aux agioteurs la liberté d'accaparer des denrées alimentaires afin de pouvoir les revendre durant la pénurie artificielle provoquée par l'augmentation des prix résultant de cet accaparement soit d'intervenir dans l'économie de manière à *réprimer* (QM [58] p.365)¹⁰ la spéculation alors, pour le législateur n'ayant pas connaissance de meilleures solutions, de telles mesures interventionnistes restent clairement préférables à la famine. Pour lui toutefois, une « meilleure solution » existe et Fourier l'appelle la "*concurrence sociétaire*" : un système économique hypothétique à l'intérieur duquel le commerce et les échanges marchands n'existent qu'entre de grandes associations assurant la distribution des richesses qu'elles produisent sans recourir à des revendeurs intermédiaires.

La forme idéale de régulation économique qu'il suppose dans les périodes d'harmonie de sa cosmogonie sera ainsi présentée comme ne devant être que « préventive » et jamais « répressive » (QM [58], p.311-346).

10. ex : encadrer les prix, limiter les bénéfices maximums, voir, en cas de force majeure, de procéder à la réquisition des denrées accaparées

Fourier estime de façon plus générale qu'une société sera d'autant plus « harmonique »¹¹ que son mode d'organisation repose sur le principe d'une convergence des intérêts ou des conditions de la satisfaction des passions de ses membres. Il définit par opposition une société comme étant d'autant plus « subversive » que son mode d'organisation suppose l'exercice d'une contrainte sur les individus dans la poursuite de leurs passions.

Fourier ne croit pourtant pas qu'il existe une chose telle que la main invisible. À l'instar d'Adam Smith, Fourier traite lui aussi d'un monde à l'intérieur duquel la poursuite de l'intérêt individuel réalise, par nécessité, l'avancement de l'intérêt commun. Contrairement à Smith néanmoins, Fourier ne va pas jusqu'à croire qu'un tel monde existe déjà. Les « agioteurs » qui spéculent sur le rachat des denrées alimentaires en espérant les revendre « à prix d'or » en période de disette en sont pour lui un très bon exemple. La libre concurrence n'a pas pour unique conséquence, comme le croient les économistes, d'inciter les producteurs concurrents à améliorer continuellement leurs produits et à réduire leurs prix sous peine de faillite. Elle rend parfois plus avantageuses des stratégies dommageables pour les consommateurs tels que la contrefaçon, le frelatage ou l'obsolescence programmée. Le libre échange, n'est pas nécessairement la garantie que la concurrence assurera en tout lieux les meilleurs prix possibles, il ouvre également la porte aux stratégies d'accapement qui sont profitables à quelques individus tout en étant antagonistes à l'intérêt général. (QM [58] p.324)

L'esprit du système associationniste imaginé par Fourier ne suppose donc pas, dans l'idéal, de limiter la liberté des échanges. Il vise, au contraire, à découvrir comment il serait possible de réorganiser l'économie de telle sorte que les stratégies individuelles dommageables à l'intérêt commun seraient moins intéressantes que celles qui y contribuent.

3.3.4 La propriété en participation n'est pas la communauté des biens.

S'il s'oppose à plusieurs des postulats fondamentaux du libéralisme tels que ceux relatifs à une propriété privée strictement individuelle, le système décrit par Fourier ne s'apparente cependant pas à une forme de communisme. Sur ce point, il se distingue même très clairement des positions d'autres réformateurs sociaux plus égalitaristes tels que son contemporain Robert Owen, dont il avait ouvertement critiqué les vues [35]; ou encore celles d'Étienne Cabet, quelques années plus tard.

À proprement parler par exemple même, Fourier ne préconise donc pas¹² une « mise en

11. Harmonique et en cela conforme à un hypothétique plan divin qu'il croit avoir trouvé dans le monde platonicien des mathématiques. Dans la Théorie des Quatre Mouvements, Fourier suppose ainsi qu'il existe une analogie métaphysique entre "l'attraction passionnée" et la loi de l'attraction universelle de Newton. L'attraction exercée par les 12 passions humaines constitueraient ainsi les moteurs du mouvement social de la même manière que l'attraction universelle constitue le moteur du "mouvement matériel". Mouvement social et mouvement matériel devant ainsi, aux yeux de Fourier, être envisagés comme deux aspects d'une même chose : le mouvement universel. Dans cette perspective, le recours à la contrainte sociale ne peut donc plus être envisagé comme une force comparable à celle de l'attraction qu'exercent des passions. Un système social organisé sans le recours à la contrainte donne à Fourier le sentiment satisfaisant de la parcimonie lorsqu'il affirme en parlant de l'association agricole, que : « L'on sait qu'il suffit quelquefois des plus petits moyens pour opérer les plus grandes choses : c'est avec une aiguille de métal qu'on maîtrise la foudre et qu'on dirige un vaisseau à travers les orages et les ténèbres ; ... » (QM [58] p.9)

12. Au sens où nous l'entendons jusqu'ici, sont communs tous les types de biens qui sont le propre de plusieurs personnes et qui sont gérés de manière autonome. Nous considérons donc que les biens possédés en participation, c'est-à-dire sous forme d'actions par l'ensemble des utilisateurs, constituent donc un sous-ensemble des "communs" au sens où l'entend Ostrom. Pour Fourier en revanche, l'expression « en commun » ne désigne que les richesses

commun des moyens de production » ([133] p.61) comme avait pu l'écrire l'historien marxiste Michel Collinet en 1968. Une telle affirmation aurait certainement fait sursauter l'intéressé. En 1835 par exemple, Fourier s'était révolté qu'un journal ait pu décrire la Phalange comme une « *population propriétaire en commun* ». Il avait objecté :

« EN COMMUN ! Ai-je fait usage de cette expression démagogique, morave, oweniste et st-simonienne ? La propriété, dans ma méthode, s'établit en participation échelonnée, et jamais en commun. »

◁ "*La Fausse Industrie...*", T.1 [46] p.387 ; 1835 ▷

De ce point de vue, bien que Marx, dans le Manifeste du Parti-Communiste [71], ait pu présenter Fourier (ainsi que Proudhon, Saint-Simon, Owen et Cabet) comme le représentant d'une forme primitive de socialisme ayant eu le mérite d'entr'apercevoir "*des matériaux d'une grande valeur pour éclairer les ouvriers*" mais à laquelle devait historiquement succéder le "*Socialisme Scientifique*"; Fourier en revanche, philosophiquement parlant, n'anticipe pas réellement Marx. Tous deux regardent généralement dans des directions différentes voir mutuellement exclusives. Là où Marx est un anti-capitaliste industrialiste, Fourier est un anti-industrialiste sans être, à proprement parler, un "*anti-capitaliste*" dans la mesure où son système économique suppose toujours une forme de capital. Tous deux s'accordent sur le fait qu'il faut réaliser une forme de société à l'intérieur de laquelle le salariat n'existera plus. Ils divergent en revanche au sujet de la manière d'atteindre cet objectif. Là où Marx propose que mettre fin à l'exploitation du travail salarié suppose l'abolition de la propriété privée bourgeoise qui "*donne du pouvoir sur le travail d'autrui*", Fourier lui, bien au contraire, propose que l'émancipation des travailleurs suppose une association volontaire entre eux et que celle-ci implique nécessairement une accession de chacun des associés à la propriété privée bourgeoise.

C'est à ce titre qu'aux yeux de Gide, Fourier est « *le plus bourgeois des socialistes, si tant est même qu'on puisse lui donner ce nom de socialiste qu'en tout cas il n'a jamais pris* » ([99] p.286). Ici, toutefois il faut se souvenir que, d'un point de vue chronologique, le mot "socialisme" n'apparaît qu'en 1833 sous la plume de Pierre Leroux. À cette époque toutefois, Fourier avait déjà publié ses principaux ouvrages et n'aurait vraisemblablement pas souhaité regrouper ses théories avec celles d'un ancien Saint-Simonien. Si Victor Considerant finira quant à lui, après 1847, par inclure les phalanstériens à l'intérieur de la catégorie des socialistes, Fourier, pour sa part, ne semble jamais avoir employé ce mot.

D'un point de vue historique, si l'on restitue la genèse de son oeuvre à la charnière entre l'ancien et le nouveau régime, il n'est peut-être pas absurde d'envisager le projet associationniste de Fourier à la manière d'une tentative de réinvention, sur la base du principe de l'association intégrale, d'institutions sociales communes telles que communautés agricoles de l'ancien régime ou les dernières survivances du communalisme médiéval, au moment où celles-ci sont en voie de disparaître consécutivement aux réformes du droit de la propriété privée.

Dans le contexte du débat économique visant à savoir si la "*petite propriété*" individuelle est plus susceptible que la "*grande propriété*" collective à inciter les individus à une meilleure gestion de leurs ressources d'autre part, Fourier adopte ainsi une position intermédiaire autant opposée à celle des malthusiens qu'à celles reposant sur le principe d'une communauté des biens.

qui sont placées sous le régime de la communauté des biens. Pour lui dès lors la propriété "en participation" ne constitue pas, à proprement parler, une forme de propriété "commune". Fourier parle en revanche de propriété collective pour opposer la propriété en participation à la propriété individuelle.

Sa démarche consiste donc à découvrir comment combiner les avantages de la grande et de la petite propriété au travers du principe de *propriété en participation* qui subsume les deux autres. Elle possède à la fois l'avantage de maintenir une solidarité entre les intérêts particuliers des co-propriétaires sans pour autant faire disparaître "l'attraction industrielle" ou, autrement dit, l'incitation au travail que peut représenter l'appât des gains personnels traditionnellement associé aux institutions de la propriété privée.

3.3.5 L'empirisme de Fourier dans l'étude des formes d'associations

Fourier ne donne que rarement d'indications sur les différentes étapes par lesquelles il est passé avant de parvenir à ses principales conclusions sur l'association. Selon ses propres mots : « *Je passe sur le détail des recherches que me coûta le problème de l'Association naturelle ...* »[58]. Plusieurs passages de ses écrits montrent toutefois clairement que sa réflexion sur la "bonne gestion" des ressources naturelles et la propriété collective s'élabore en s'appuyant sur des exemples bien plus concrets que certaines de ses spéculations poétiques pourraient initialement le suggérer.

Henri Desroche, signale par exemple que Fourier s'intéresse aux procédés et aux modes d'organisations ayant été employés dans le passé et qu'il déplore même le fait qu'il n'existe « pas un archéologue social » afin de les redécouvrir.

Desroche énumère aussi différents passages où Fourier fait référence aux formes historiques d'associations ou qui sont apparentés aux associations. Notamment : les maîtrises féodales, la concentration actionnaire, l'association coutumière des fruitières coopératives en Suisse, les ateliers communs de Gruyère etc ...([145], p.111-121).

Sans vouloir s'arrêter à copier ces données empiriques, Fourier envisage plutôt ces institutions "civilisées" dans une perspective hypothético-déductive. Il semble parfois avoir tenté d'en faire une sorte d'ingénierie à rebours à l'intérieur des postulats de sa théorie des passions. Sans s'arrêter à l'expérience immédiate, il tente alors de conjecturer sur l'invention de procédés sociétaires sans commune mesure avec ceux déjà connus en civilisation. Il suggère ainsi au sujet des formes d'associations historiquement en usage :

« Nous avons sous la main les germes du bien, les diamants bruts que la science devrait tailler. Le problème était d'élever à un mécanisme de combinaison et d'unité générale, ces lambeaux d'association épars dans toutes les branches d'industrie où ils ont germés fortuitement et par le secours de l'instinct. »

◁ Fourier cité par Desroche dans "*La Société Festive*". [145], p.117 ▷

À l'instar d'Henri Desroche, Lewis Mumford avait également fait l'éloge de cet empirisme caché de Fourier, souvent envisagé au travers du seul prisme de l'imaginaire utopiste. Dans, "*The Story of Utopias*", son premier livre publié en 1922, Mumford concède par exemple, non sans une certaine condescendance :

« He was a prolific and incoherent writer, and his Utopia, if the truth be told, exists as *disjecta membra* rather than as a single work; but in his case I make an exception to the criterion of selection; because in every other respect he has claim upon our attention. This Fourier was a dry little french commercial traveller, whose personal fortune was lost in the French Revolution and whose hope

of founding a real eutopia¹³ were blasted by the July revolution of 1830. Again and again he transferred himself from one line of goods to the another in order to increase the area of the territory he covered and learn more of the workings of society; and so in his writings a wealth of concrete detail goes hand in hand with personal crochets and the opinionativeness wich arise amolst inevitably out of an undisciplined solitude.¹⁴ »

◁ Lewis Mumford, *"The Story of Utopias"*, 1922 ; [100] p.117-118 ▷

3.4 L'art d'associer les ménages à la gestion des communaux

3.4.1 L'art d'associer vise l'unité d'action

Dans ses ouvrages postérieurs à son très volumineux *"Traité de l'Association Domestique-Agricole"* de 1822, Fourier incorpore les différents moyens, mesures institutionnelles et procédés qui permettent l'obtention d'une convergence des intérêts individuels et collectifs à l'intérieur de la discipline pratique qu'il nomme : "l'art d'associer" (F.I, Tome 2 [47] p.56). L'art d'associer fait alors appel à ces différents moyens d'obtenir une telle coïncidence d'intérêts en vue d'obtenir l'unité d'action c'est-à-dire *"l'accord des passions abandonnées à la pleine liberté"* des associés (NMI [34] p.362).

L'unité d'action désigne chez lui un concours volontaire de plusieurs individus à un même plan d'action collective dont la réalisation est recherchée par tous au titre ou celle-ci apparaît pleinement satisfaisante pour chacun des participants. De manière incidente dès lors, l'unité d'action équivaut par définition avec la condition d'une prise en compte de l'intérêt collectif des associés.

Obtenir l'unité d'action des personnes qui s'associent par des moyens non coercitifs constitue ainsi la principale difficulté de cet art dont l'objet n'est autre que de permettre l'association de plusieurs ménages en vue réaliser les bénéfices qui en résultent. Sans contrainte, l'action collective n'est possible que si elle est individuellement plus intéressante que l'action individuelle.

3.4.2 Le Phalanstère

La création du contexte permettant de faire coïncider les intérêts individuels et collectifs des associés, Fourier la pense réalisable sur la base d'une association communale qu'il désigne sous le nom de Phalange ou « *d'association domestique-agricole* » et dont le siège social est un bâtiment qu'il désigne sous le nom de Phalanstère. Non réductible à une compagnie marchande, le Phalanstère ou « manoir de la phalange » serait un « palais social » incorporant non seulement

13. Eutopia est un jeu de mot que Mumford emprunte à Patrick Geddes. Il est construit à partir de l'étymologie grecque du mot utopie qui désigne originellement, chez Thomas More, l'endroit (Topos) qu'on ne trouve nulle part (u). L'eutopie désigne au contraire un "bon endroit".

14. Traduction sommaire : *"C'était un écrivain prolifique et incohérent, et son Utopie, à vrai dire, n'existe que disjecta membra plutôt que comme une œuvre unique; mais, dans son cas de figure, je fais une exception sur mon critère de sélection; parce qu'à tout autre égard, il peut prétendre avoir gagné le droit à notre attention. Ce Fourier était un aride petit voyageur commercial français, dont la fortune personnelle fut perdue à la Révolution française et dont l'espoir de fonder une véritable utopie fut anéanti par la révolution de juillet en 1830. Encore et encore, il se faisait transférer d'une ligne de denrées à une autre afin d'augmenter la superficie du territoire qu'il couvrait et ainsi d'en apprendre plus sur les rouages de la société; et, de ce fait, on trouve dans ses écrits une richesse de détails concrets qui va de pair avec des lubies personnelles et l'opiniâtreté qui découlent inévitablement d'une solitude indisciplinée."*

les appartements de l'ensemble des habitants d'une commune mais aussi jusqu'à la mairie et les bureaux de vote. Non réductible à une institution publique dont l'administration découlerait du pouvoir de l'État, un phalanstère reste la copropriété de l'ensemble des personnes résidentes associés à la phalange communale.

Il doit être suffisamment grand pour incorporer les appartements individuels, des salles de relations publiques, et des ateliers de travail suffisamment nombreux pour l'usage de ses 1600 résidents (TUU 3[57] p.472) et leurs 300 invités troubadours (QM [58] p.279). C'est plus que Versailles précise Fourier.

Un Phalanstère est en principe composé de trois ailes permettant de regrouper ensemble différentes fonctions utiles entre elles ou de dissocier celles qui sont incompatibles; comme les forges et les bibliothèques; le manoir de la phalange, s'il n'est qu'une idée, permet néanmoins à Fourier de penser la question de "l'usage composé" des biens. Une idée que l'on peut rapprocher de la notion de mixité d'usage.

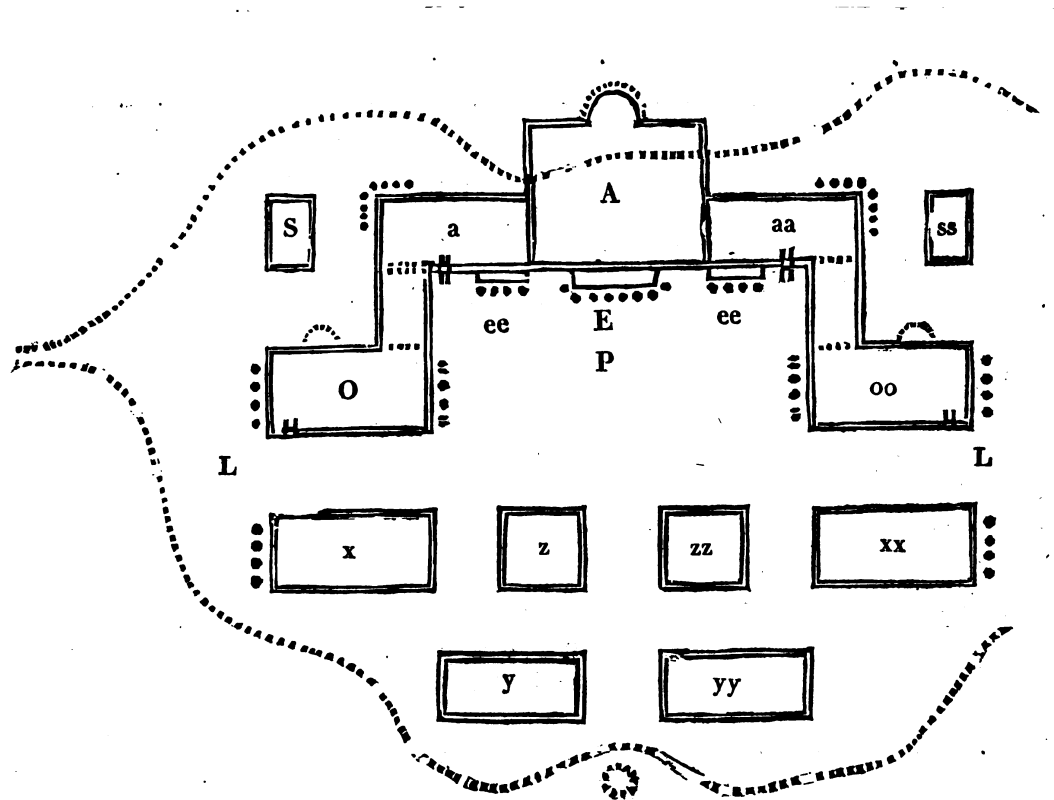


FIGURE 3.5 – Plan du Phalanstère tel que dessiné par Fourier. Illustration figurant P.146 dans *"Le Nouveau Monde Industriel"* [34].

Fourier emploie également ce concept de "composition" à l'égard de l'architecture. Le propre d'une architecture non composée ou "simple" étant d'être dés-harmonisée ou incohérente avec

le tout. Pour éviter le morcellement propre aux villes civilisées que Fourier a à l'esprit, dès lors, l'architecture unitaire doit, selon lui, avoir à prendre pour base la propriété composée.

L'architecture dite « unitaire » du Phalanstère est donc la clé permettant à Fourier de réduire les coûts incombant inutilement à chaque foyer du fait qu'ils découlent d'une redondance des installations domestiques et agricoles résultant de la subdivision des parcelles de culture mais aussi des rivalités qui sont produites entre eux par l'état de « concurrence anarchique » dans lequel ils sont placés. « L'économie ne pouvant naître que des grandes réunions », Fourier envisage ainsi premièrement le Phalanstère comme le moyen devant permettre les plus grands regroupements économiques à la phalange :

« Je ne m'arrête pas aux économies qui sont entrevues de tout le monde, comme celle de combustible. Une Phalange emploiera 3 grands feux de cuisine là où nous en employons 300 petits ; c'est une épargne des 9/10 au moins, sur la plus forte consommation de bois, celle des cuisines, qui a lieu toute l'année. Cette épargne sera plus efficace que le code forestier. Nos légistes font des codes forestiers, en dépit desquels la destruction des forêts va croissant. Le vrai code conservateur sera le mécanisme sociétaire, qui épargnera plus de la moitié sur la consommation du combustible, peut être les deux tiers, et qui emploiera à cultiver les forêts, remeubler et boiser les pentes, ces villageois que la Civilisation emploie à ravager les communaux, pour suffire à l'énorme consommation de menu bois que font leurs petits ménages. »

◁ "De l'Anarchie industrielle et scientifique" [68], p.42 ▷

3.4.3 Unité d'action et duplicité d'action

Fourier emploie ainsi cette notion d'unité d'action comme la caractéristique des « bonnes » formes d'organisations des individus. Elle est construite par opposition conceptuelle à la notion de duplicité d'action qui caractérise quant à elle l'action désordonnée, discordante, dysharmonique de l'individu vis-à-vis de lui même relativement à ses propres passions ou vis-à-vis des actions des autres individus. Le ravage des forêts communales par exemple, est présenté ici comme résultant de la duplicité d'action des ménages isolés du fait que ceux-ci ne parviennent pas à s'organiser ensemble et qu'ils ne peuvent pas individuellement prendre en compte l'intérêt collectif qu'ils ont à préserver la forêt communale. Une bonne gestion de celle-ci aurait, au contraire, été la marque de l'unité d'action, mais ce n'est pas ce que Fourier observe.

Fourier, en revanche, n'invente pas les notions d'unité et de duplicité d'action. Elles sont originellement issues du vocabulaire traditionnel du théâtre et des dramaturges français. On les trouve notamment chez des auteurs classiques tels que Pierre Corneille dans son "*Discours des Trois Unités*" :

« Ma mémoire ne me fournit point d'exemples anciens de cette multiplicité de périls attachés, l'un à l'autre qui ne détruit point l'unité d'action; »

◁ Pierre Corneille, "*Discours des Trois Unités*"; 1682 [7] ▷

Il en va de même pour l'expression "duplicité d'action" que le "*Dictionnaire de l'Académie Française*" de 1777 donnait comme exemple d'usage dans sa définition du mot "duplicité" :

« Duplicité. (...) se dit des choses qui sont doubles, et qui devraient être uniques. (Ce verre est taillé de façon qu'il cause une duplicité d'objets. Il y a une duplicité d'action dans cette tragédie.) »

« *Dictionnaire de l'Académie Française* ; 1777, [18] »

On peut même faire remonter l'origine de l'expression "unité d'action", telle qu'elle est employée au théâtre, jusqu'au au texte de *"La Poétique"* d'Aristote. Par l'expression "*unité d'action*", Aristote désignait la cohérence organique qui doit exister entre toutes les scènes d'une même pièce. De la même manière que les différentes parties du corps d'un animal servent d'organisme et réciproquement, ni la partie ni le reste du corps ne peuvent persister sans l'autre. Il en va de même pour les actes d'une pièce. Toutes les "actions" de la fable doivent, selon Aristote, être au service d'un seul fil narratif :

« Le sujet doit être un, et non pas, comme plusieurs pensent, tiré d'une seule personne [...] C'est pourquoi il me semble que tous les poètes [...] se sont fort trompés, car ils ont crû mal à propos que parce que Thésée est un et qu'Hercule est un, toute leur vie ne doit faire qu'un seul sujet, une seule fable, et que l'unité du héros faisait l'unité d'action. [...] Comme donc dans toutes les autres imitations, ce que l'on imite est un, de même dans la tragédie, puisque la fable est l'imitation d'une action, il faut que cette action soit une et tout entière, et que ses parties différentes soient tellement liées les unes avec les autres, que si on en transpose, ou que l'on en ôte une seule, le tout soit entièrement changé, ou détruit. Car tout ce qui peut être omis, sans faire un changement sensible, ne peut être partie d'une action. »

« *La Poétique d'Aristote traduite en français avec des remarques* par M. André Dacier, 1692 ; [8] Chap. VIII, P.122 »

On note enfin que vers la fin du 18ème siècle et notamment durant la décennie marquée par la révolution française, cette expression d'unité d'action sort du seul contexte du théâtre pour entrer également en usage dans le vocabulaire militaire. On la trouve notamment dans un manuel datant de 1794 intitulé *"Programmes des cours révolutionnaires sur l'art militaire"* [21].

Il est d'autant plus crédible de supposer que Fourier soit familier de la notion théâtrale d'unité d'action dans la mesure où celui-ci, était amateur de théâtre non seulement en tant que spectateur, mais aussi occasionnellement en tant qu'acteur [145] [231] au théâtre.

Action individuelle et action collective.

Toutefois, si Fourier utilise dans la majorité des cas l'expression "*unité d'action*" celui-ci est également familier de la notion, plus ou moins synonyme, d'action collective. L'une de ses notes manuscrites intitulée *"Note B, page 51. — Sur l'action collective et l'action individuelle."* ne laisse aucun doute sur le fait que cette notion d'action collective lui soit tout à fait familière :

« Si Dieu a préféré l'action collective à l'action individuelle, il a dû créer que le bien résulterait de l'action collective et le mal de l'action individuelle. Faut-il s'étonner d'après cela que nos entreprises les plus sages, comme celles qui ont pour objet la charité, n'aboutissent qu'à perpétuer les fléaux qu'elles essaient de pallier. »

◁ **Fourier** ; *"Égarement de la raison démontré par les ridicules des sciences incertaines"*, 1806, publié par *"La Phalange"* en 1847 [67] p.103 ▷

On note cependant que Fourier ne mobilise lui-même¹⁵ que rarement cette notion dans les livres publiés de son vivant. On ne la trouve principalement chez lui que dans les notes manuscrites qui ne seront l'objet que d'une publication posthume commencée par l'École Sociétaire à partir de 1841.

La notion fouriériste d'unité d'action diffère peut-être éventuellement de celle d'action collective, pour des raisons qui tiennent au rôle joué par les passions dans son système. À l'instar de l'action collective, l'unité d'action désigne une forme d'action coordonnée d'un groupe de personnes vers un objectif. L'unité d'action toutefois ne désigne pas la seule coordination matérielle des actions des participants vers un même objectif. Elle désigne aussi un accord dans les intentions des membres du groupe qui prennent part à la réalisation de cet objectif. La participation à un même plan d'action commun découlant ici d'un libre essor des passions propres à chacune des personnes associées. La duplicité d'action peut, elle aussi, jusqu'à un certain degré, être envisagée comme un synonyme de la notion d'action indépendante/individuelle.

Si nous nous aventurons dans l'herméneutique des symboles qu'il mobilise dans son oeuvre, Fourier, se sert de la formation des hoplites grecs de la phalange macédonienne comme d'une allégorie de l'action collective (ou plutôt de l'unité d'action) que doivent atteindre les associés. Cette métaphore est employée explicitement par Victor Considerant dans deux passages de son *"Exposition abrégée"*. Celui-ci donne en outre les définitions des concepts de *"Phalange"* ou de *"l'unité d'action"*. Parlant de la population de l'hypothétique commune sociétaire ; Considerant explique que :

« Fourier donne à toute la population le nom de Phalange industrielle, comme pour en comparer l'activité pacifique à l'action guerrière de cette célèbre Phalange macédonienne avec laquelle Alexandre conquiert une partie du monde. »

◁ **Victor Considerant**, *"Exposition abrégée du système phalanstérien de Fourier"*, 1846, [65] p.24 ▷

Cinquante-sept pages plus loin, il ajoute :

« D'après cette définition, il est évident que l'on ne peut pas dire d'un corps d'armée en campagne, par exemple, que les individus qui le composent sont associés dans la pleine signification du mot. Il y a bien dans le corps d'armée unité d'action, des manœuvres et des buts ; il y a bien concours de toutes les forces individuelles ; mais le concours n'est pas libre et volontaire, puisqu'il a été amené par la conscription et qu'il est maintenu par une discipline plus ou moins violente. »

◁ **Victor Considerant**, *"Exposition abrégée du système phalanstérien de Fourier"*, 1846, [65] p.81 ▷

Le *"Manoir de la Phalange"* constitue donc le cadre d'une action collective à laquelle la participation de chacun est toujours volontaire : l'unité d'action des associés qui parviennent à se coordonner mutuellement en vue de leurs bénéfices réciproques.

Fourier compare de ce point de vue les avantages économiques qui découleraient de l'organisation d'une association domestique-agricole et industrielle par analogie aux avantages tactiques

15. Il ne fait référence à l'action collective qu'une fois dans une citation rapportée dans la TUU 1 [56] p.328

considérables qui découlait de la formation compacte de la Phalange macédonienne. Formée de 31 000 phalangistes et de 7000 cavaliers, elle avait permis à Alexandre le Grand, de l'emporter, notamment à la bataille de Gaugamèles, face aux 300 000 hommes de Darius et leurs 15 éléphants de guerre apprivoisés.

Ici, de la même manière que les hoplites d'Alexandre mais dans un registre pacifique, c'est l'unité d'action des 300 ménages d'un canton qui leur permet de s'organiser sous la forme d'une phalange domestique-agricole et ainsi d'atteindre, pour une quantité de ressource identique, des avantages considérablement supérieurs en termes de qualité de vie qu'en restant isolés.

Le caractère généralement synonyme de ces expressions ayant été mis en évidence, il devient alors intéressant de noter le fait que, dans le contexte de la gestion des ressources naturelles, Fourier emploie les notions "*d'unité d'action*" et de "*duplicité d'action*" d'une manière semblable à celle dont Ostrom se sert des notions "*d'action collective*" et "*d'action indépendante*". Chez Ostrom en effet :

- 1) L'action indépendante d'utilisateurs qui sont interdépendants quant à leurs usages d'une ressource commune tend à entraîner la dégradation de celle-ci. Chez elle, l'action indépendante des associés devient de ce fait synonyme de tragédie des communs. (voir [276] p.54)
- 2) La bonne gestion d'une ressource commune suppose au contraire le succès de l'action collective des utilisateurs ou autrement dit, leur coordination volontaire. La nécessité de cette coordination des associés pour l'usage d'une même ressource commune découle de leur interdépendance stratégique vis-à-vis de l'usage, concerté ou non, qu'ils font collectivement de celle-ci. Pour Ostrom, le succès de l'action collective désigne donc les issues d'une situation d'interdépendance où une meilleure prise en compte des intérêts communs aux participants a été rendue possible par leur coordination.

Chez Fourier, comme nous allons le voir plus loin, la duplicité d'action (c'est à dire l'action individuelle) est également synonymes de "*ravage des communaux*" (voir P. 137) et de "*dégradation des climatures*" tandis que l'unité d'action des associés permet la "*restauration climatérique*" en rendant personnellement souhaitables les contributions volontaires visant à la réalisation d'objectifs collectivement utiles tels que la "*bonne gestion*" des communaux d'un territoire. (voir P.138)

Plusieurs passages des œuvres de Fourier permettent de rendre évidente cette correspondance conceptuelle.

La duplicité d'action entraîne une tragédie des communaux

Vis-à-vis du sens qu'il accorde à la notion de duplicité d'action par exemple, on retrouve chez lui une variation du thème de la "*tragédie des communs*" dans une forme très proche de la version canonique¹⁶. Autrement dit : une situation, impliquant des biens communaux typiques ("*forêt [...] chasses et pêcheries*"), se détériorant inexorablement en raison d'une surexploitation résultant d'un conflit entre l'intérêt individuel et l'intérêt collectif des utilisateurs, le tout, selon une dynamique qui se prête à une modélisation sous la forme d'un dilemme du prisonnier. Nous

16. Indépendamment du rapprochement anachronique que nous faisons ici, Fourier attribue l'origine de cette expérience de pensée à l'abbé de Mably. On retrouve aussi certains des éléments narratifs de cette histoire dans l'ouvrage du frère de l'abbé de Mably : Etienne Bonnot de Condillac, intitulé : « Le commerce et le gouvernement » ([17] p. 81). Certains éléments peuvent également lui venir de ses lectures malthusiennes, comme Dugald Stewart et Wallace. On trouvera en annexes une copie de l'ensemble de ce passage : voir p. 488 .

citons ce passage en deux parties pour une meilleure lisibilité.

Partie I :

« Un village se compose de cent familles : leurs chefs, pour agir en citoyens, doivent s'abstenir de tout ce qui peut préjudicier à la masse, doivent confondre leur intérêt dans celui de la masse. Le contraire a lieu : chacun d'eux dépouille la forêt, la livre à ses troupeaux, dévaste les chasses et pêcheries; son intérêt l'y oblige; il sait que les 99 autres en feront autant; il est forcé à prendre part au ravage. L'état actuel ou morcelé crée donc cent égoïstes dans les cent chefs de famille ; aucun d'eux n'est citoyen. Tous tombent dans la duplicité d'action, isolant l'intérêt individuel de l'intérêt collectif. »

« *Théorie de l'unité universelle* », Tome III, [57] p.592-597 »

Ici, comme on peut le voir, Fourier n'identifie pas la source des comportements opportunistes à l'égoïsme particulier des individus. Il souligne au contraire le rôle, prépondérant, joué par les paramètres de la situation d'interdépendance afin de susciter ces comportements chez les protagonistes. Tous les acteurs de cette histoire y apparaissent interchangeable et agissent conformément à leurs intérêts d'homo economicus. Fourier s'intéresse donc avant tout, au contexte économique, institutionnel ou social que constitue *"la civilisation"*. Sur le long terme, les chefs de famille auraient collectivement intérêt à choisir de préserver leurs ressources communes plutôt que de saisir individuellement l'opportunité de prendre part à leur surexploitation. Malgré tout, c'est pour cette seconde option, objectivement désavantageuse, qu'ils optent tous, éventuellement malgré leurs meilleures intentions. Tous entrent en duplicité d'action dans la mesure où *"s'abstenir"* seul de *"prendre part au ravage"* collectif conduit à l'issue la plus désavantageuse pour l'individu. Action individuelle et mauvaise gestion des communs apparaissent donc également synonymes ici. Aux yeux de Fourier donc, en « civilisation », c'est l'absence de garanties collectives qui dissuade chacun de ces chefs de famille de prendre individuellement le risque de choisir la citoyenneté et de *"confondre leurs intérêts dans celui de la masse"*.

Pour permettre à ces "chefs" d'agir en citoyen, ou autrement dit, pour leur permettre d'agir avec unité d'action, il faut au contraire, selon Fourier, trouver le moyen de faire coïncider leurs intérêts individuels et collectifs. Il continue ainsi son argumentation :

Partie II :

« [...] Ils ne peuvent devenir citoyens que dans un ordre qui leur fasse trouver leur intérêt personnel dans la conservation des propriétés de la masse, qui leur garantisse une juste rétribution sur les divers produits du fond sociétaire, et qui en même temps les mette dans l'impossibilité d'en rien distraire. Qu'un Harmonien s'avise de tuer perdrix et cailles au temps de la ponte, il ne saura pas où les faire cuire dans sa Phalange ; il serait admonesté sur cette infraction aux usages; il s'en gardera, sachant que plus on ménage le gibier, plus on est assuré qu'en temps convenu il y en aura surabondance [...] Il trouve donc intérêt positif et négatif à opérer pour le bien de la masse : intérêt positif dans la garantie de répartition proportionnelle; intérêt négatif dans l'impossibilité d'éviter le reproche de conduite incivique, s'il contrevient aux résolutions générales.

[...] Je le répète; c'est l'état des choses qu'il faut accuser, l'ordre vicieux qui présente à chacun l'appât positif et négatif à trahir les intérêts de la masse : on ne peut incriminer ici que la civilisation, et non pas les individus. »

◁ TUU, Tome III [57] p. 592-597 ▷

Dans cette deuxième partie, il est intéressant de voir que contrairement à Aristote, par exemple, Fourier n'envisage pas la mauvaise gestion des biens communs comme un fait inéluctable résultant des tendances égoïstes de la nature humaine. Pour lui, ce qui manque aux chefs de famille pour devenir citoyens n'est pas un surcroît de vertu personnelle, mais seulement des institutions qui permettent aux individus de poursuivre l'intérêt commun sans sacrifier leurs intérêts personnels.

Dans ce scénario de résolution, on peut toutefois remarquer que Fourier suppose une forme minimale de subversion qu'il présente sous la forme d'un "intérêt négatif". L'admonestation qu'il décrit ici ne constitue pas ce que nous pourrions appeler une forme hétéronome d'arrangement institutionnel dans la mesure où il ne s'agit que d'un appel à la conscience. L'harmonien en infraction semble être libre d'en tenir compte ou non. Toutefois, Fourier triche peut-être ici avec son système censé pouvoir ne reposer que sur l'attraction passionnée. Or, dans ce cas de figure présent, Fourier renomme "intérêt négatif" un effet de dissuasion (subversif) comparable à celui que peuvent avoir "en civilisation" des choses telles que les bagnes ou les prisons panoptiques.

Pour le reste, la présence du thème de la tragédie des communs chez Fourier apparaît intéressante à plusieurs égards. Elle permet notamment de constater que, même avant l'élaboration des premiers travaux fondateurs de la théorie des jeux, certains concepts permettaient déjà de décrire la dynamique d'interdépendance entre les stratégies d'action de plusieurs acteurs, ici, dans le contexte des modalités d'utilisation d'un bien collectif.

L'unité d'action permet la bonne gestion des communaux

En ce qui concerne la notion d'unité d'action de la même manière, Fourier décrit celle-ci comme la condition d'une bonne gestion des ressources naturelles :

« La culture actuelle, ou méthode morcelée étant dépourvue de concert et de lien unitaire, ne peut pas réparer de tels ravages; aussi, malgré des milliers de décrets et de beaux traités, la France ne peut-elle pas effectuer un semis de forêt. L'Association remédiera promptement à ces désordres, par sa propriété d'établir l'unité d'action, concilier l'intérêt individuel et l'intérêt général, qui sont incompatibles en civilisation, et faire concerter en toute opération les associés inégaux, comme si leur canton appartenait à un seul individu qui affecterait chaque portion du territoire aux emplois les plus convenables. C'est trop de merveilles, répondent les sceptiques; mais qu'ils attendent l'exposé des moyens. J'avoue que la perspective de tant de biens est humiliante pour certaines sciences qui ont négligé l'étude de l'Association ; mais celui qui, après vingt-deux ans de recherches, tient la solution du problème, sera-t-il obligé d'en déguiser les avantages pour sauver l'orgueil des indolents qui n'ont pas voulu s'en occuper? Et si on découvre une mine d'or, faudra-t-il la déclarer mine de plomb, par déférence pour ceux qui n'ont pas su la trouver ? »

◁ "Théorie de l'unité universelle", Tome III [57] P.30 ▷

Pour lui en effet, l'unité d'action des associés désigne la coordination et la contribution volontaire de tous à un plan d'action satisfaisant pour chacun. Obtenir l'unité d'action d'un groupe d'individus désigne donc obtenir des conditions d'une prise en compte individuellement satisfaisante des choses qui relèvent de l'intérêt collectif tels que la préservation des ressources naturelles dont les associés dépendent pour vivre.

Ici, un exemple reste éventuellement utile afin saisir quel type de situations pratiques sont désignées par cette catégorie abstraite. Dans ce contexte de la gestion des ressources, le fouriériste américain Albert Brisbane propose une bonne illustration de la manière dont l'association, par la coordination qu'elle permet aux membres autonomes d'un groupe d'associés, d'agir en vue de tenir compte de leurs intérêts collectifs. En l'occurrence : éviter la surexploitation des populations de poissons de rivière.

« River Fish: this source of product is the more precious as it requires no care, and as its rapid multiplication is not prejudicial to the crops, like that of game. How great would be the abundance of fish, if there were a general understanding to suspend fishing at certain periods, and leave a sufficient quantity in each stream for reproduction ! Such concert of Action is one of the results of Association. Persons, expert in the matter, say, that upon an average of years, twenty times as many fish would be taken in all small streams, if people would agree to fish only at proper seasons, so as not to exhaust the stock, and take but a quarter of the pains in destroying otters and muskrats, which they now do in despoiling the streams. Such would be the policy of Association, which, to the product of rivers, would add that of reservoirs, with currents for preserving distinct species.¹⁷ »

◁ Albert Brisbane, "*A Concise Exposition of the Doctrine of Charles Fourier*", 1844 [63] P.12 ▷

Dans l'exemple donné par Brisbane, les associés de la commune sociétaires sont présentés comme ayant considérablement réduit les dommages occasionnés par la pêche simplement en se conformant volontairement à une règle commune. Or cette règle commune résulte d'une concertation rendue possible par leur association. L'action individuelle, favorisée par la concurrence et l'individualisme, tend à au contraire compromettre l'émergence de la coordination nécessaire au succès d'une entreprise commune.

En outre, il s'agit éventuellement ici d'un autre exemple de cas de figure où l'associationnisme des fouriéristes semble avoir anticipé les conclusions des études relevant du champ désigné aujourd'hui sous le nom de gouvernance des communs.

Si de nombreux extraits pourraient également nous servir d'illustration à cet égard, le texte où cette coïncidence entre les postulats développés respectivement par Fourier et Ostrom apparaît

17. Traduction sommaire : "Le poisson de rivière : cette source de produit est d'autant plus précieuse qu'elle ne nécessite aucun soin, et que sa multiplication rapide ne nuit pas aux cultures, comme celle du gibier. Combien grande serait l'abondance des poissons, s'il y avait une entente générale pour suspendre la pêche à certaines périodes, et laisser une quantité suffisante dans chaque ruisseau pour la reproduction ! Un tel concert d'Action est l'un des résultats de l'Association. Les personnes, expertes en la matière, disent que sur une moyenne d'années, vingt fois plus de poissons seraient pris dans tous les petits cours d'eau, si les gens acceptaient de ne pêcher qu'aux saisons convenables, afin de ne pas épuiser le stock, et de réaliser qu'un quart des efforts qu'ils font actuellement pour détruire les loutres et les rats musqués en dégradant les sources. Telle serait la politique de l'Association, qui, outre le produit des rivières, ajouterait celui des réservoirs avec des courants permettant de préserver les espèces distinctes."

la plus frappante, reste, à nos yeux, l'un des passages de *"Détérioration Matérielle de la Planète"* ([66] P.72) sur lequel nous reviendrons plus loin.

3.4.4 La gestion des communaux et du territoire

Au sujet de la gestion des communaux, à proprement parler, la position défendue par Fourier diffère toutefois de celle d'Ostrom. En effet, même si Fourier estime que le morcellement du territoire en une multitude de petites propriétés agricoles favorise le déboisement des forêts communales, celui-ci n'est pourtant pas un véritable défenseur des *"communaux"* en tant qu'institution.

On peut s'en rendre compte lorsqu'il cherche des exemples contemporains d'institutions à partir desquels imaginer les institutions du futur de son univers pour la période dite *"garantiste"*¹⁸. Dans ces passages, les biens communaux ne trouvent pas grâce à ses yeux :

« ... on sentit le besoin de secourir la classe pauvre des campagnes, lorsqu'on réserva, sous le nom de communaux, des bois et pâturages affectés au pauvre comme au riche. Il est reconnu que c'est une opération malentendue que le pauvre dévaste les communaux, et qu'ils sont gérés au plus mal. On a donc, dans cette opération d'utilité générale, manqué le moyen de secourir le pauvre. »

◁ TUU 3 [57] p. 295 ▷

Si Fourier dénonce à plusieurs reprises le *"ravage[] des communaux"* donc, c'est seulement en raison du dommage pour *"la santé du globe"* que ces ravages occasionnent et non en raison de la disparition de cette institution sociale qu'il juge imparfaite. En Harmonie, les forêts, les pêches et les chasses, les pâturages communaux seraient possédés en participation par l'ensemble des associés de la Phalange résidant sur le territoire de la commune.

Il envisage même d'étendre ce type d'appropriation "en participation" aux cieux de l'ensemble du globe en raison de *"l'influence des cultures humaines sur l'atmosphère et les climatures"* et justifie celle-ci en faisant dire à Harpagon¹⁹ que l'air *"est un champ soumis aussi bien que les terres à l'exploitation industrielle"* (TUU 2 [55] p. 118).

L'équilibre des populations

De ce point de vue, ce qui différencie Fourier des libéraux et/ou malthusiens tels que l'anglais William Forster Lloyd par exemple ; ce n'est donc pas la nécessité d'une enclosure des biens

18. La cosmogonie de Fourier postule généralement entre 8 et 9 « périodes » ou « phases du mouvement social ». À savoir : 1° L'Edénisme, 2° la Sauvagerie, 3° le Patriarcat, 4° la Barbarie, 5° La Civilisation, 6° le Garantisme, 7° le Sociantisme et 8° l'harmonie. La période contemporaine, qu'il nomme « La Civilisation », est également la phase du mouvement social à l'intérieur de laquelle se trouvent l'ensemble des sociétés modernes industrialisées. La phase ou période Civilisée est consécutive de celle qu'il nomme "la Barbarie" et au sein de laquelle il regroupe les sociétés féodales. Une longue période d'évolution transitoire, dite « Garantiste » peut, ou non, advenir entre la 5ème et la 7ème période si l'humanité ne parvient pas immédiatement réaliser l'association intégrale. Cette période Garantiste que Fourier définit comme celle donnant des garanties collectives de l'intérêt individuel, est caractérisée par la création d'institutions de secours populaires telles que les assurances et les *"comptoirs communaux actionnaires"* [57], p.305. Ici, il est historiquement intéressant de noter que Charles Gide estime que les descriptions des institutions garantistes ont parfois anticipé le développement de certaines formes de coopératives [99]. Les phalanstères n'apparaissent qu'à partir de la 7ème période dite ou association simple *"association simple"* et qui précède la 8ème période : l'harmonie.

19. L'un des personnages de *"l'Avare"* de Molière

communaux. Ils s'accordent sur ce point. Là où leurs positions divergent en revanche, c'est lorsqu'il faut déterminer si cette enclosure devrait être privée et exclusivement individuelle ou bien privée mais collective sur le mode d'une participation proportionnelle.

Lloyd considère que la prudence est une vertu égoïste et que :

« ... in a community of goods, where the children are maintained at public tables, or where each family takes according to its necessities out of a common stock, these difficulties are removed from the individual. They spread themselves, and overflow the whole surface of society, and press equally on every part. All may determine their conduct by the consideration of the present only. [...] but, [...] it is impossible to provide an adequate supply of food for all who can be born.²⁰ »

◁ William Forster Lloyd, *"Two lectures on the checks to population"* [42] p.21, 1833 ▷

Pour Lloyd afin d'éviter que la prudence des familles qui choisissent de sacrifier leurs plaisirs d'aujourd'hui pour obtenir leur part du bénéfice futur ne serve à permettre l'imprudence de celles qui choisissent leur "bien présent" ([42] P.20) ; il devient donc nécessaire d'adopter la propriété individuelle puisque celle-ci lui apparaît constituer le seul moyen de punir l'imprévoyance et de récompenser la responsabilité individuelle.

Fourier s'oppose à la communauté des biens, et ce pour des raisons qui sont finalement très semblables à celles de Lloyd. Il considère toutefois que la poursuite de l'intérêt individuel représente une source de motivation suffisante pour que plusieurs ménages associés travaillent à renouveler leur stock commun. Or, dans une configuration de ce type, la *"crainte de mourir de faim"* n'a plus besoin d'être brandie comme alternative menaçante au travail puisque la collectivité compte sur le fait que les individus voudront spontanément prendre part aux travaux nécessaires, soit dans l'objectif de s'enrichir, soit pour d'autres raisons. La *"crainte de mourir de faim"* ne servant plus ici aucune fonction technique, il devient dès lors même utile aux associés de nourrir les enfants attablés aux tables publiques, justement, parce que cela retire ces "difficultés" à leurs parents qui peuvent ainsi travailler sans *"sacrifier le bien présent au bien à venir"* (Q.M [58] P.451). Il préconise donc la propriété collective en participation parce qu'elle permet l'assistance mutuelle sans rendre stratégiquement équivalentes la contribution ou la non contribution de chacun.

Ici, les malthusiens pourraient objecter à Fourier que le problème n'est pas de supprimer la misère, mais d'obtenir l'équilibre des populations. Identifiant la mort des enfants des pauvres à une punition divine qui résulte de l'imprévoyance moralement condamnable de leurs parents à ne pas avoir persévéré dans l'abstinence du célibat jusqu'à l'acquisition, par le travail, des ressources permettant de nourrir une famille, les malthusiens envisagent la misère comme une opportunité naturelle sur laquelle ils espèrent techniquement s'appuyer pour instaurer la régulation des naissances. Ils estiment donc que les politiques sociales qui visent à réduire la misère du peuple ne sont pas souhaitables en pratique et immorales en théorie.

20. dans une communauté des biens, où les enfants sont entretenus à des tables publiques, et où chaque famille prend chacune selon ses besoins dans un fonds commun, ces difficultés sont retirées à l'individu. Elles se dispersent, débordent sur l'ensemble de la société, et pèsent d'un poids égal sur chacune de ses parties. Tous pourront dès lors déterminer leur conduite en n'ayant d'autres considérations que celles du seul présent. [...] mais, [...] il est impossible de fournir une alimentation adéquate à tous ceux qui peuvent naître.

Les fouriéristes répondent à cette objection en posant que la richesse collective est le seul remède qui vaille contre la surpopulation et qu'il faut donc nécessairement commencer par "abolir la misère" afin d'obtenir l'équilibre des populations.

« le bien-être et la surabondance, loin d'être une cause de fécondité, tempèrent au contraire la vertu féconde chez les sujets prospères et l'annulent même chez les plus florissants. Si bien que, si une loi est à formuler sur cet intéressant sujet, c'est celle-ci : « La procréation augmente dans la misère, diminue ou cesse par excès d'opulence, et trouve son équilibre normal dans un bien-être tempéré. » Le programme sociétaire, qui s'occupe premièrement d'abolir la misère, résout donc aussi, par-dessus le marché, la question malthusienne. »

◁ Adolphe Alhaiza "Historique de l'Ecole Sociétaire fondée par Charles Fourier" [90] 1894 ▷

Du malthusianisme chez Fourier ?

De ce point de vue, il est intéressant de replacer les passages précédents dans le contexte des débats clivants suscités par la première édition du livre de Malthus "Essai sur le principe de population" publié en 1798.²¹

Cette influence malthusienne contribue éventuellement à expliquer la présence, dans le paysage idéologique de Fourier, d'une thématique semblable à celle de la « tragédie des communs ». Comme nous l'avons précédemment vu dans l'une des citations 115 de Barandiery d'Essuile toutefois, ce thème est antérieur Malthus puisqu'il existe déjà chez des auteurs tels qu'Aristote.

Exemples historiques de bonne gestion du territoire

Les exemples de "modèles de bonne gestion" du territoire et des biens communaux que Fourier a en tête renvoient généralement à des formes sociales issues de l'ancien régime. Par exemple, des monastères, des corporations, des seigneuries.

Il estimait par exemple vouée à l'échec l'ambition des projets de "fermes modèles" à vouloir réformer l'agriculture "par l'exemple" sans même s'intéresser au problème du morcellement. À ses yeux, sans remédier à cet obstacle, les améliorations qu'espéraient introduire les initiatives de ce type tendraient nécessairement à rester des réalisations isolées sans influence sur le fonctionnement global de l'agriculture ou pouvoir d'action à l'échelle de leur environnement communal immédiat :

« les fermes-modèles n'enseignent que le morcellement raffiné; elles admettent pour base de Culture, l'incohérence des ménages qui entrave en tout sens les économies et cause des déperditions incalculables, en épizooties, en avaries de denrées, en maladies causées par la misère, en insuffisance de moyens, même dans la petite culture. [...] ces fermes sont impuissantes dans la grande culture, elles

21. Ayant pris Malthus au sérieux concernant la question de "l'équilibre des populations" Fourier calculait en 1829 que la population mondiale atteindrait le maximum souhaitable d'humains sur terre, selon lui équivalent à 5 milliards d'individus, en seulement 150 ans, soit avant 1979. Il rejetait en cela l'estimation de Robert Owen qui, à la même époque, comptait 300 ans (NMI [34] p. 420). Pour obtenir "l'équilibre des populations" une fois ce seuil fatidique atteint, Fourier envisageait ensuite le recours à des stratagèmes fantaisistes; dans un registre toutefois très différent de ceux décrits par le très austère révérend Malthus; visant à réduire la fertilité des femmes. Notamment : le recours volontaire à des régimes alimentaires, le sport intensif, ou encore l'amour libre et/ou l'homosexualité. [34] p. 420-426.

ne peuvent pas opérer [...] à un quart de lieue la ronde. A leurs côtés, divers travaux imprudents causeront dans le voisinage maintes lésions climatériques, sans que la ferme-modèle donne un moyen de les prévenir [...] l'un des chefs, M. de Dombasle, dénonce lui-même son système, en disant qu'on ne fera jamais rien de bon avec la petite propriété. Il avoue donc, implicitement, qu'il faut en culture de grandes réunions; mais pour les former, il fallait découvrir l'art d'associer, et en provoquer la recherche. [...] on en étouffe jusqu'à l'idée, en détournant l'attention sur les fermes-modèles, en les peignant comme planche de salut; tandis qu'elles ne sont que des palliatifs à de petites fautes, des gouttes d'eau sur l'incendie, des avortons qui n'obvient à aucun désordre. »

◁ *"La Fausse Industrie..."*, T.1 [46] p.164-165, 1835 ▷

Il étayait cet argument en comparant les fermes modèles aux monastères de l'ancien régime qui, bien qu'ayant été de bons gestionnaires de leurs domaines, étaient néanmoins restés *"inutiles au progrès collectif"* et impuissants à exercer, *par l'exemple* seul, une véritable influence sur leur voisinage immédiat comme en témoignait le ravages des communaux attenants :

« Avant la révolution, toutes les maisons religieuses, qui faisaient valoir un domaine, étaient des modèles de bonne gestion; à tel point que, dans une campagne, on distinguait, [...] les terrains qui appartenaient à un monastère : Ils étaient bien clôturés, soignés et ornés, [...] ; chacun disait : « On voit bien que cela appartient aux moines. » Le contraste était saillant sur les forêts, on voyait à côté d'un bois magnifique, des communaux ravagés [...] de telles compagnies étaient très productives, malgré le vice de communauté des biens. »

◁ *"La Fausse Industrie ..."*, T.1 [46] p.164-165, 1835 ▷

Ici, bien qu'il souligne les limites que le morcellement oppose à l'influence bénéfique qu'aurait pu avoir ce monastère sur la gestion de son territoire communal, Fourier note toutefois aussi le contraste entre le bois que les moines entretiennent en communautés et les communaux forestiers ravagés par le braconnage. Malgré le principe de communauté des biens qu'il décrit ici comme un "vice" et le limites de son influence, le monastère reste donc à ses yeux un meilleur exemple de gestion comparativement au morcellement plus grand que lui présente la multitude des petites exploitations individuelles. La forme de propriété qu'il suppose n'est toutefois ni la propriété individuelle, ni la communauté des biens.

Pour lui, une véritable *"bonne gestion"* d'un territoire communal n'est possible qu'en devenant une *"gestion unitaire"*, c'est-à-dire pouvant être réalisée à l'échelle de toute la commune en bénéficiant du concours concerté des ménages d'agriculteurs riverains une fois associés et co-propriétaires du foncier. Cette "bonne gestion" des biens communaux, du territoire et la restauration des climatures nécessitent donc le recours à l'art d'associer les ménages. Sans lui, schématiquement, les ménages ne peuvent réussir à se regrouper et à conjuguer leurs moyens suivant des modalités qui soient celles d'une réunion volontaire²². L'activité industrielle des humains continue donc de s'exercer sur le mode d'une l'action individuelle et tend de ce fait à rester plus dévastatrice des ressources naturelles et plus divergente de l'intérêt collectif.

Quelques pages plus loin, Fourier évoque un autre type d'institution lui servant d'exemple afin d'expliquer en quoi une grande association communale posséderait de nombreux avantages

22. Elle peut également, en théorie fouriériste, revenir aux formes féodales de la grande propriété en faisant appel à des formes de disciplines coercitives pour former et maintenir une communauté subversive pour l'intérêt individuel. Celle-ci serait toutefois peu attrayante et susciterait la duplicité d'action de ses membres.

sur le plan de la gestion d'un territoire comparativement à une multitude de "petites propriétés" morcelées :

« [...] La corporation travaille pour un avenir séculaire, avec unité d'action : elle n'est pas pressée de jouir, elle fera des avances pendant un siècle avant de recueillir. La famille est impatiente de consommer. [...], contradictoire en plans; les héritiers morcèlent, bouleversent, dégradent, et cette anarchie, les fermes-modèles, tendent à la perpétuer, en fixant exclusivement l'attention sur des bribes de progrès matériel, et faisant perdre de vue le problème essentiel, l'art d'établir l'unité d'action source de richesse, de bonnes mœurs et de tous les genres de progrès. »

◁ "La Fausse Industrie...", T.1 [46] p.167, 1835 ▷

Ici c'est l'esprit de corps qui permet la prise en compte de l'intérêt collectif. La famille ne peut, de ce point de vue, tenir compte que de son intérêt individuel. Pour Fourier, si un individu isolé peut tenir compte de ses intérêts individuels sur le long terme, il ne peut pas en revanche tenir compte de ses intérêts collectifs. De ce fait, c'est l'unité d'action des membres de la corporation, qui leur permet d'agir comme une seule entité qui peut à son tour agir à la poursuite de ses propres intérêts individuels sur le très long terme. Comme cet individu est en réalité un collectif²³, la corporation tient donc compte des intérêts collectifs de ses membres. L'unité d'action que Fourier attribue ici à cette corporation n'est en revanche qu'incomplète si au-delà des intérêts collectifs de ses membres elle devient ensuite subversive à leurs intérêts individuels. C'est par exemple ce que pense Fourier de la communauté des biens.

Une autre de ses notes manuscrites intitulée « *La décimation de l'avenir.* » fait également le parallèle entre la duplicité d'action propre à la régie municipale du territoire et la (relative) unité d'action de la régie seigneuriale. Ici contrairement aux intérêts du seigneur féodal, les intérêts du municiple ne sont pas liés durablement aux intérêts des autres résidents du territoire, voire aux intérêts des générations futures qui vivront sur ce territoire :

« Cette belle science perfectibilisée par les économistes est innée chez les municipaux. Je n'en cite que deux preuves [...] : ce sont les ravages des forêts et l'accroissement des dettes communales. Tout municiple sait qu'il n'est en fonction que temporairement ; il profite du bon moment pour exploiter la commune, [...] L'autorité seigneuriale, toute vicieuse qu'elle est, convient peut-être mieux pour la conservation du territoire, du bien communal et le soin de l'avenir. Jamais on n'a tant ravagé les forêts [...] que depuis la multiplication des municipalités. La régie seigneuriale envahit le terrain, mais elle ne le détruit pas. Elle conservait les forêts, les montagnes, le gibier [...] le seigneur travaillait pour ses enfants et ménageait l'avenir que les municipalités amovibles dévorent d'avance. La tyrannie seigneuriale causait en revanche une quantité de désordres, et je suis loin de m'en faire l'apologiste ; je veux seulement prouver que la Civilisation est un cercle vicieux, [...] elle consacre un abus qui est peut-être le pire de tous, la destruction des forêts, jointe à tant d'autres vices dont je ne fais qu'indiquer la série. »

◁ "Publication Des Manuscrits De Charles Fourier Années 1857-1858" [78] p.358 ▷

23. On retrouve en cela un thème commun avec le Léviathan de Hobbes que Fourier a d'ailleurs peut-être lu puisqu'il le cite une seule fois dans la QM [58] en 1808.

Si ces vues peuvent éventuellement se prêter à une interprétation d'ordre politique dans la mesure où Fourier adopte parfois quelques positions contre-révolutionnaires, la visée de son argument n'est peut-être pas ici de défendre la régie communale de l'ancien régime. Il ne se fait pas, comme il le dit lui-même, "*l'apologiste*" des formes seigneuriales de régie des biens communaux.

Son éventuelle défense des survivances des anciennes formes féodales de propriétés communes, telles que les corporations, les communaux ou les communautés d'agriculteur reste donc exclusivement relative. Il ne les défend qu'en comparaison du morcellement plus grand propres aux formes de régies "civilisées" qui, selon les observations qui lui sont propres, représentent des formes d'organisations plus nocives pour "*le système de la nature*" que celles qui les avaient précédées.

Le véritable principe économique sur la base duquel Fourier suppose possible de garantir une préservation de la nature reste donc la "*propriété en participation*" par les associés du territoire communale et donc des ressources naturelles qui s'y trouvent.

Dans le système social qu'il décrit, l'ensemble des riverains d'une commune sont associés à la phalange communale. À ce titre, chacun des habitants d'une commune sociétaire reste aussi minimalement mais inéluctablement du nombre des copropriétaires du territoire communal. Dans cette hypothèse institutionnelle, non seulement la préservation de l'ensemble du territoire communal relève autant du domaine de l'intérêt collectif des riverains que de l'intérêt personnel de chacun des associés. D'autre part, contrairement aux situations où le territoire est morcelé en une multitude de parcelles indépendantes, les membres d'une phalange disposeraient, à la fois des moyens et des [sources de motivation/raisons économiques] nécessaires pour [pouvoir/vouloir] organiser cette préservation à l'échelle du territoire communal. Disposant mutuellement des prérogatives suffisantes sur la propriété collective, les riverains d'un village pourraient ainsi mettre en oeuvre d'une manière cohérente des travaux qui, tels que le reboisement, sont nécessaires afin de garantir leurs intérêts collectifs.

Dans l'état de morcellement qu'implique la propriété privée individuelle, toutefois, Fourier estime que de tels travaux d'intérêt général sont le plus souvent impraticables car ils ne peuvent être entrepris de manière cohérente uniquement au travers des initiatives d'individus isolés.

La concurrence et le morcellement des exploitations suscite la duplicité d'action

Comme nous l'avons vu plus haut, Fourier estime que le morcellement du territoire en une multitude de petites exploitations agricoles indépendantes suffit à favoriser la dégradation de l'environnement à au moins deux titres :

- Le morcellement oppose un obstacle à la réalisation de travaux de grande envergure nécessaires à une gestion unitaire du territoire plus susceptible de garantir l'intérêt collectif des riverains.
- Le morcellement des "*grandes propriétés*" qui existaient durant l'ancien régime en une multitude de "*petites propriétés*" fait incidemment disparaître la solidarité des intérêts qui existait jusqu'ici entre les différents co-propriétaires d'une seule et même grande parcelle.

D'autres raisons évoquées par Fourier peuvent toutefois s'ajouter à cette liste. L'augmentation du nombre de petites propriétés individuelles favorise par exemple la multiplication des installations redondantes mais nécessaires au fonctionnement indépendant de chacune de ces

exploitations individuelles.

À ses yeux cependant, c'est lorsque l'on conjugue la concurrence libre avec l'insolidarité des propriétés morcelées que se manifeste pleinement la tendance qu'il estime inhérente au "*mécanisme social*" de la civilisation, consistant à faire diverger l'intérêt individuel et l'intérêt collectif des membres de la société et suscitant ainsi leur duplicité d'action.

L'une des notes posthumes de Fourier intitulée : "*laissez détruire les forêts*" évoque éventuellement cette idée que l'insolidarité mêlée à l'appât des gains privés en l'absence de bornes légales garantant d'intérêt général tendra aux ravages plus qu'à la richesse des nations :

« Pour concevoir le ridicule de ces travaux morcelés et subdivisés, il faut supposer un morcellement plus grand encore. Admettons un moment que l'on subdivise le peu de travaux combinés qui existent, soit l'exploitation des forêts. Si le gouvernement d'un Empire très-populeux comme la France ordonnait le partage et la vente aux particuliers de toutes les forêts communales ou nationales, s'il abrogeait toutes les lois sur l'ordre des coupes, en suivant le principe des économistes, laissez faire l'intérêt individuel, laissez travailler incohéremment, au bout de trente ans un tel empire serait dépourvu de bois, son industrie ruinée et sa température bouleversée par le seul ravage des forêts. Les vents froids et les orages domineraient tellement que les vignobles ne pourraient plus produire (ainsi qu'il est arrivé des oliviers dans le midi de France depuis que la destruction des forêts a changé la température). Plus la rareté des bois se ferait sentir, plus l'appât du gain et l'impatience de jouir exciteraient à la coupe des forêts existantes et aggraverait le désordre climatérique, au point de réduire au tiers ou à moitié le produit total du territoire et de ses manufactures. »

< PM [75] p.273 >

Il développe en cela un point de vue suivant lequel, le caractère inexorable que semble prendre la destruction de la nature occasionnée par l'activité industrielle humaine à l'intérieur du cadre que constitue la civilisation, ne constitue in fine que l'une des différentes manifestations d'un même fait : la concurrence libérale des individus dans le cadre d'une économie de marché tend à rendre excessivement difficiles, inefficaces et personnellement désavantageuses les initiatives individuelles visant à la prise en compte de l'intérêt collectif. Dans ce contexte en effet, lorsque ces initiatives de contribution à l'intérêt général représentent un coût important, le fait qu'un agent les assume sur le mode de l'action individuelle peut constituer un avantage compétitif pour ses concurrents.

Formes de propriété et degrés d'attraction industrielle

Comme on l'a vu plus haut, Fourier s'accorde avec ses opposants libéraux à au moins un égard : il estime que le principe de la propriété privée est utile. Il s'accorde en partie avec eux au sujet de la privatisation des communaux. Selon lui en effet, "*L'esprit de propriété est le plus fort levier qu'on connaisse pour électriser les civilisés ; ...*" (TUU 3 [57] p. 184). De son point de vue toutefois, le libéralisme ne fait pas un bon usage de ce levier.

La forme de propriété qu'il préconise est collective ou associative. À cet égard, les défauts que Fourier attribue à la position libérale sont relatifs au fait que la propriété individuelle fait disparaître les liens entre les intérêts des individus. Elle représente donc un obstacle leur unité d'action qui nécessite la convergence de leurs intérêts. Ce défaut se manifeste de plusieurs manières.

Fourier estime par exemple que le salariat réduit l'unité d'action possible des sociétés commerciales car elle dissocie les intérêts économiques de l'entrepreneur et ceux de ses employés. À ses yeux :

« ... on peut sans exagération, estimer au double produit le travail du propriétaire, comparé au travail servile ou salarié. On en voit chaque jour les preuves de fait : des ouvriers d'une lenteur et d'une maladresse choquante, lorsqu'ils étaient à gages, deviennent des phénomènes de diligence dès qu'ils opèrent pour leur compte. On devrait donc, pour premier problème d'économie politique, s'étudier à transformer tous les salariés en propriétaires co-intéressés ou associés. »

◁ "Théorie de l'unité universelle.", 3ème volume, [57] p. 184 ▷

Comparativement à une association professionnelle où tous les travailleurs seraient propriétaires d'une partie du capital social et seraient donc économiquement intéressés à la réussite commune, dans la compagnie libérale, il n'y a pas, de ce point de vue, d'unité d'action des salariés en vue de la réussite de leur employeur. Les ouvriers des mines que Fourier prend ici pour exemple sont en duplicité d'action avec l'entrepreneur dans la mesure où, schématiquement, en tant qu'homo oeconomicus, leur intérêt individuel à travailler pour la firme de l'entrepreneur se limite à la réalisation des conditions du versement de leurs salaires. Outre cette duplicité d'action et d'intérêts plus ou moins forts entre les salariés et l'employeur Fourier identifie d'autre part une pléthore de défauts aux institutions qui régissent l'activité productive de l'industrialisme libéral et contrebalancent les éventuels avantages qui leur sont prêtées :

« ... le mécanisme civilisé est un cercle vicieux même dans le peu de bien qu'il produit. On peut citer à l'appui, deux innovations récentes, la libre concurrence et le partage des communaux. Il en est résulté quelques biens dans le début, mais en définitive elles ont produit les vices nombreux de morcellement et cisaillement des cultures, [...] les raffinements des fourberies mercantiles, de la pullulation parasite, de l'usure, des procès [...] D'où vient cette fatalité inhérente à la civilisation, de changer l'or en cuivre, corrompre et fausser tous les ressorts qu'elle emploie ? C'est qu'elle ignore la théorie des garanties; elle pousse tout à l'excès, sans connaître les doses que doit comporter chaque antidote ... »

◁ Fourier, "La Fausse Industrie...", T.2 [47] p.777, 1836 ▷

On retrouve un argumentaire très semblable au sujet des vices résultant de la propriété individuelle morcelée ou des défauts économiques inhérents au salariat chez Victor Considerant :

« L'Économie politique, fouillis d'élucubrations [...] plus ou moins fausses, faites par des docteurs sans génie, qui n'ont jamais rien su voir d'avance, [...] a disserté beaucoup sur la grande et la petite propriété, dans leurs rapports avec la production. Voici ce qu'il y avait : Avant la révolution, on voyait en France quantité de vastes domaines appartenant à la noblesse ou au clergé. Ces terres étaient cultivées souvent par des salariés et des travailleurs, nullement ou très peu intéressés aux produits de leur travail [...] On n'en était pas encore au fort de l'industrialisme [...] Les produits de l'exploitation étaient peu considérables. Arrive la révolution. Elle dépossède ces grands propriétaires, en expatriant les uns, et coupant la tête aux autres; elle brise ces domaines avec sa hache, et en

Exemples de formes de propriété chez Fourier / Caractéristiques postulées	Propriété composée / simple	Bonne gestion des biens	Divergence intérêts individuels / collectifs	Unité d'action des membres
Compagnie privée (mine)	Simple	N/A	$I > C$	Non
Communauté des biens (monastère)	Composée	Oui	$I < C$	Oui
Régie municipale des biens communaux	Simple	Non	$I > C$	Non
Régie seigneuriale des biens communaux	Simple	Oui	$I < C$	Non
Propriété individuelle (maison)	Simple	Non	$I < C$	1 membre
Corporation	Composée	Oui	$I < C$ ou $I = C$	Oui
Association en Participation (Phalanstère)	Composée	Oui	$I = C$	Oui

TABLEAU 3.1 – Résumé des exemples où Fourier estime que la forme de propriété d'un bien entraîne une divergence entre intérêt individuel et collectif.

vend les morceaux à très bon marché [...]. Alors, une foule d'hommes qui jusque-là avaient travaillé en salariés et pour le compte d'autrui, se mettant à travailler pour eux-mêmes, il advint que l'excitation produite par l'esprit de propriété augmenta puissamment l'effort et l'effet du travail. La production s'en accrut inévitablement. Le premier effet de la division des grandes propriétés changea la face du sol, l'amélioration fut flagrante; et voilà nos économistes qui se mirent à crier bravo, et vive la petite propriété !. Ils ne s'apercevaient pas, les savants, que c'était l'esprit de propriété qui avait opéré le bien, et que la division des grands domaines n'était qu'un certain procédé par lequel cet esprit avait été mis en jeu. Confondant la force et le procédé qui l'avait éveillé -dans un cas particulier-, ils se mirent à chanter la petite propriété; la petite propriété devint leur idole, leur religion : si bien que le Morcellement des propriétés et la divergence industrielle, qu'ils nomment libre concurrence, composent encore aujourd'hui tout le fonds de leur science. Ils n'ont rien de mieux dans leurs bagages. »

◁ Victor Considerant, "La Destinée Sociale", [50] p.323-325, 1837 ▷

Fourier rejette donc sans équivoque, équitablement, tant la propriété privée individuelle que les différentes formes existantes de propriété commune. Selon lui, aucune d'entre elles ne permet à la fois de sauvegarder l'attraction industrielle tout en réalisant les conditions d'une unité d'action des associés par une convergence de leurs intérêts individuels et collectifs. Nous pouvons récapituler les exemples repris jusqu'ici des textes de Fourier pour plus de clarté.

Il doit donc avoir recours à une forme intermédiaire entre la propriété privée individuelle et la communauté des biens : La participation.

3.5 La propriété en participation

Au sens où l'entend Fourier, cette participation désigne, originellement, une participation en tant qu'actionnaire du capital de l'association agricole. Sa finalité est d'intéresser financièrement les membres de la phalange à la réussite commune. La participation devient alors l'un des éléments permettant d'obtenir « l'unité d'action » c'est-à-dire le fait que chaque associé agisse de manière coordonnée, en vue de l'intérêt commun, du fait que ses intérêts individuels soient convergents avec celui-ci.

Cette convergence étant conçue comme jamais réellement possible « en civilisation » du fait que chacun y soit compris comme indépendant et en concurrence avec les autres. Selon ses propres mots :

« Un des ressorts les plus puissants pour concilier le pauvre et le riche, c'est l'esprit de propriété sociétaire ou composée. Le pauvre, en Harmonie, ne possédât-il qu'une parcelle d'action, qu'un vingtième, est propriétaire du canton entier, en participation; il peut dire, « nos terres, notre palais, nos châteaux, nos forêts, nos fabriques, nos usines.

Tout est sa propriété; il est intéressé à tout l'ensemble du mobilier et du territoire. Si dans l'état actuel on détériore une forêt, cent paysans le verront avec insouciance. La forêt est propriété simple ; elle n'appartient qu'au seigneur ; ils se réjouissent de ce qui peut lui préjudicier, et s'efforceront furtivement d'accroître le dégât. Si le torrent emporte des terres, les trois quarts des habitants n'en ont pas sur ses bords et se rient du dommage. Souvent ils se réjouissent de voir les eaux ravager le patrimoine d'un riche voisin, dont la propriété est simple, dépourvue de liens avec la masse des habitants à qui elle n'inspire aucun intérêt.

En Harmonie, où les intérêts sont combinés et où chacun est associé, ne fût-ce que pour la portion de bénéfice assignée au travail, chacun désire constamment la prospérité du canton entier; chacun souffre du dommage qu'essuie la moindre portion du territoire. Ainsi, par intérêt personnel, la bienveillance est déjà générale entre les sociétaires, par cela seul qu'ils ne sont pas salariés, mais co-intéressés ; sachant que toute lésion sur le produit, ne fût-elle que de douze oboles, ôtera cinq oboles à ceux qui, privés de fortune et d'actions, n'ont part qu'aux dividendes industriels fixés, comme on l'a déjà vu, à trois classes de dividendes : 1er, 5/12 au travail; 2e, 4/12 au capital; 3e, 3/12 au talent. »

« **Traité de l'association Domestique-Agricole, Tome II [30], P.78 ; 1822** »

On retrouve dans ce long passage, le thème fouriériste de la convergence des intérêts des classes²⁴ dans le contexte du logement. À ce titre, certains ont donc vu chez Fourier une anticipation de la problématique de la mixité sociale en Urbanisme (Cf Denis Clerc, Alternatives Économiques ; 2001 [243] p.3) . Si c'est très certainement le cas, il est toutefois important de noter qu'il n'envisageait possible cette mixité sociale entre classes antipathiques, qu'au travers de conditions particulières d'association où les intérêts des riches et des pauvres seraient rendus

24. Fourier postule de manière plus ou moins indécise l'existence de trois à cinq classes : Pauvre, Génée, Moyenne, Aisée et Riche dont les intérêts peuvent converger mais que « la Civilisation » fait généralement diverger. Il utilise également la notion de classe sociale dans des acceptions différentes de celle-ci. Par exemple : pour parler de différents corps de métiers, comme les économistes.

convergençs. Par exemple en faisant que la contrepartie de la richesse soit une contribution proportionnelle au « minimum social » (TUU 3 [57] P.289) c'est-à-dire aux différentes « garanties » destinées à la classe pauvre. Ce minimum garanti étant proportionnel à la richesse des membres les plus riches d'une association, les membres pauvres d'une phalange auraient ainsi un avantage personnel à voir l'accroissement des richesses de leurs voisins.

« Condition du minimum. Associer les intérêts du peuple à ceux des grands, qu'il jalouerait et haïrait tant qu'il ne participerait pas à leur bien-être. Toute liberté deviendrait un germe de déchirements, tant que les grands et les petits se haïraient comme aujourd'hui. Le seul moyen de les rallier passionnément, de les intéresser les uns aux autres, c'est de les associer en industrie. »

◁ "Théorie de l'Unité d'Universelle", Troisième Volume [57] P.194 ▷

Une fois cet antagonisme annulé, de plusieurs autres manières, il deviendrait dès lors selon Fourier, mutuellement intéressant aux pauvres comme aux riches de co-habiter. Les premiers, par exemple, car ils accéderaient à des « mœurs polies » par l'émulation des seconds. Les seconds, car ils accéderaient à une amélioration de la qualité et de la quantité de leurs relations sociales du fait qu'ils n'auraient plus à craindre une « antipathie » ou une « malveillance » des premiers à leur égard (TUU 3 [57] p.537) dans un monde où le travail est attrayant et où un « minimum social, un nécessaire en subsistance » (TUU 2 [55] p.277) est garanti à tous. En 1922, moins optimiste, Charles Gide commentera à ce sujet : « C'est une psychologie un peu simpliste de croire que, par le voisinage des riches, les pauvres vont devenir aimables et polis et que les riches seront plus heureux. » ([99] p.313). Ici cependant, indépendamment de savoir si Gide voit juste à propos de la psychologie fouriériste²⁵, force est de reconnaître qu'il ne s'attaque que très superficiellement à son argument. Fourier en effet, comme nous l'avons vu, présuppose l'existence d'une convergence d'intérêts d'ordre économique, conditionnelle à la possibilité d'autres formes de conciliations telles que celles qui sont relatives à des questions de mœurs.

3.5.1 La composition de la propriété

Ici en effet, le coeur de l'argument économique de Fourier est que la "propriété composée" permet "d'associer les intérêts" des différentes classes. Il définit celle-ci comme une « *structure coordonnée au bien et au charme de tous* » (TUU 3 [57] p.319) ou comme la reconnaissance d'un principe d' « *assujettissement des possessions individuelles aux besoins de la masse* » (TUU 3 [57] p.321).

La propriété simple, quant à elle, est indépendante du tout. Elle ne représente donc que les intérêts du possesseur du titre. Fourier la présente ainsi, comme un « *droit de gêner arbitrairement les intérêts généraux pour satisfaire les fantaisies individuelles* » (TUU 3 [57] p.322). Lorsqu'il fait référence à l'expansion « incohérente » des villes de son époque, il décrit également celle-ci comme une « *licence de mauvais goût* » (TUU 3 [57] p.322).

Cette dimension esthétique de la planification urbaine est tout sauf secondaire chez Fourier comme l'a montré Jonathan Beecher ([231] p.75), car l'embellissement des villes, de la même manière que la salubrité publique, sont des questions relatives au bien collectif qui ne peuvent pas être prises en compte dans un contexte où chaque bâtiment est conçu comme entièrement indépendant de son contexte. Dans cette nomenclature, Fourier oppose donc la disharmonie qui

25. Et pourtant, certains, comme Herbert Marcuse ont vu en Fourier l'une des sources de Freud [231]

découle de la simplicité ou de l'indépendance légale, des bâtiments d'une commune entre eux et l'harmonisation qu'il imagine pouvoir faire découler d'un régime d'« obligations relatives » visant à mettre en balance les libertés individuelles des propriétaires avec les « libertés collectives » ([57] p.321) des autres citoyens, dans les situations où elles contreviendraient à l'intérêt public. L'embellissement des villes naîtrait alors de la composition du titre des propriétés et de l'architecture de ses bâtiments qui devraient être construits pour leurs propriétaires mais tout en devenant l'une des parties d'un tout cohérent. L'unité esthétique d'une ville procédant en cela de la composition de ses parties et non de leur juxtaposition simple. Fourier suppose en effet que : « Le tort principal de nos régénérateurs est de vouloir, en vrais simplistes qu'ils sont, organiser l'utile sans l'agréable ou l'agréable sans l'utile, et n'aller qu'à l'excès dans l'un et l'autre genre ». (TUU 3 [57] p.324)

Si la propriété simple ne représente que les intérêts du détenteur du titre de propriété, la propriété composée est donc composée au sens où elle tient compte de différents intérêts. Elle est fondée sur le principe d'une reconnaissance légale de l'inscription du bien immobilier dans un environnement à l'intérieur duquel les intérêts de plusieurs acteurs sont en jeu. Elle est envisagée comme la condition permettant de penser la ville (C'est-à-dire la commune garantiste dans la cosmogonie de Fourier) comme le résultat d'un processus de co-construction par ses habitants et ses institutions.

Dans le contexte du Phalanstère²⁶, la participation est la forme économique sous laquelle est réalisée cette composition de la propriété de l'association entre les intérêts des sociétaires. Fourier justifie l'utilité de cette disposition législative en la comparant à la forme féodale du droit communal. Il présente ainsi la cause de la dégradation de la forêt seigneuriale comme étant due au désintéressement des paysans qu'il attribue à la simplicité du titre de propriété de la forêt puisque celle-ci n'appartient qu'au seigneur dans une situation où elle est pourtant utilisée en commun. Les conséquences de cette dégradation étant ici présentées comme n'entraînant une nuisance que pour le seigneur, les paysans ne la craignent donc pas et sont donc en duplicité d'action avec elle. Dans l'esprit de Fourier dès lors, il suffirait pourtant que cette forêt seigneuriale soit possédée en participation par une phalange pour que les paysans librement associés envisagent comme une diminution insupportable de la valeur de chacune de leurs actions la moindre dégradation de leurs forêts. Ici donc, c'est la participation de chaque associé à la propriété composée qui rend possible l'unité d'action de l'association.

De ce point de vue, le projet fouriériste de la propriété associée, composée, ou en participation, bien qu'il maintient une conception individualisée de la propriété se distingue toutefois aussi simultanément de la conception libérale en raison du fait qu'il fasse disparaître son caractère simple ou "exclusif" qui découle ordinairement de la prérogative accordée par le titre de propriété.

C'est de ce point de vue, comme le souligne Charles Gide, que Fourier se différencie clairement des économistes libéraux.

La « composition » de la propriété supposée par l'association phalanstérienne implique que la propriété, si elle ne disparaît pas dans ce système d'institutions, ne peut toutefois plus être "simple", c'est-à-dire relever de l'entière prérogative d'une seule personne. Son usage reste par conséquent conditionné à des modalités de décisions qui impliquent les autres associés. Cette "composition" s'apparente, peut-être, comme le suggère Gide, à une limitation des libertés individuelles du point de vue des propriétaires. Pourtant, et cela est paradoxal, ce sont bien les propriétaires

26. C'est-à-dire dans la 7ème ou 8ème période de la cosmogonie Fouriériste.

que Fourier cherche à convaincre. La principale, si ce n'est la seule modalité d'action politique que Fourier envisage sérieusement repose sur la possibilité d'une démonstration (supposant la construction d'une phalange d'essai grâce à l'aide généreusement offerte par un riche propriétaire). Fourier espère convaincre les propriétaires sur la base de l'argument suivant lequel que "*l'Harmonie*" offre à tous, aux pauvres comme aux riches, de meilleures perspectives que "*la Civilisation*".

Ici, Fourier aurait en substance admettre, d'une manière très semblable à son disciple Victor Considerant que la composition constitue la contrepartie de l'association, et que celle-ci devient souhaitable pour les propriétaires dès lors qu'elle permet aux associés de « *faire ensemble une affaire qu'ils ne pourraient pas entreprendre ou qu'ils conduiraient moins avantageusement en restant isolés* » ([65], p.5).

Il s'en suit donc que les limitations que l'association occasionne aux libertés individuelles découlent (en principe) toujours directement de ces mêmes libertés individuelles. Cette affirmation peut éventuellement être nuancée dans la mesure où l'individu, une fois associé, ne peut plus -immédiatement- faire ce qu'il veut de la propriété possédée en participation sans l'accord de ses associés. Cependant, et c'est là que réside le secret de la participation fouriériste : c'est précisément en raison de cette reconnaissance d'un caractère "conditionné à l'accord des autres associés" pour l'usage de la propriété, que découle, sans faire appel à des limitations imposées de l'extérieur, la possibilité d'une prise en compte conjointe tant des intérêts collectifs que de leurs intérêts individuels.

3.5.2 L'association commerciale en participation

Si les aspects "excentriques" des écrits de Fourier ont pu conduire certains commentateurs soucieux de "sérieux" à ne les envisager qu'à la manière d'oeuvres de fiction, il n'est toutefois pas possible d'interpréter les livres de Fourier comme s'ils avaient intentionnellement été écrits dans cet objectif.

Fourier n'essaye pas d'être un romancier et sa démarche se rattache tant bien que mal à un certain idéal de scientificité. S'il reste donc éventuellement possible lire son oeuvre à la manière d'une saga « *d'economic-fantasy* », on doit en revanche se souvenir que son intention n'était pas d'en écrire une.

Soucieux du fait que ses théories soient un jour mises en pratique, la démarche que Fourier semble avoir suivi pour construire son utopie consiste à l'avoir élaborée de la même manière qu'une hypothèse susceptible d'une vérification expérimentale. Elle réside également dans le fait de s'être limité à transposer des formes institutionnelles courantes dans la pratique commerciale ou politique de son temps. S'il imagine des dispositions économiques nouvelles, celles-ci s'apparentent ainsi le plus souvent à des extrapolations théoriques à plus grande échelle de celles qui existent déjà.

Bien que légèrement différentes dans l'acception qu'il leur donne, par exemple, les notions de « composition » et de « participation » sont des notions juridiques qui figuraient dans le "*Code Napoléon*" de 1808 et antérieurement à lui.

À cette époque, d'un point de vue juridique, "*l'association commerciale en participation*" ([25] p. 55) n'est rien de plus que la quatrième forme légale que pouvaient prendre une société commerciale en dehors des trois autres, plus conventionnelles, qui étaient :

- La société en nom collectif ;
- La société en commandite ;
- La société anonyme ; [25] p.495.

L' "*association commerciale en participation*" constituait toutefois la forme la plus "occulte" et la plus "informelle" des différents types de sociétés commerciales possibles. Elle n'était, par exemple, pas soumise aux mêmes formalités administratives que les autres sociétés plus régulières et pouvait au besoin, être simplement reconnue "de fait" par un tribunal. Enfin, cette forme d'association ne présupposait aucun lien de subordination stratégique entre les associés. Même dans le cas d'une importante différence d'investissement dans le "*compte en participation*" qu'ils instituaient entre eux, et qui déterminait la part de chacun dans "*les profits et pertes qui pourront arriver sur la vente de ces marchandises, proportion de la part qu'il y prend.*" ([25] p.43) ces associés devaient donc être en mesure de se coordonner, "en amis". Autrement dit, la difficulté pour ces commerçants consistait notamment à réussir à agir ensemble, et ce, sans jamais pouvoir foncièrement limiter l'autonomie de leurs associés.

Il semble jusqu'ici plausible de supposer que Fourier ait imaginé sa phalange d'associés en ayant à l'esprit différents modèles, parmi lesquels on trouve l'association commerciale en participation. Si tel est le cas, alors, la principale "variable du modèle", dont il postule la modification, tient simplement au nombre des associés. S'il conjecturait peut-être à cet égard quant à la possibilité d'appliquer une formule à des échelles plus vastes que celles trouvées dans la pratique ou que celles qui seraient permises par le cadre légal de son temps où la liberté d'association était limitée, il n'inventait donc en revanche pas ex-nihilo les institutions associatives qu'il décrivait dans "sa méthode".

Prenant pour point de départ les données empiriques du monde social ou des éléments tirés de son expérience du commerce, Fourier se contenterait alors simplement d'extrapoler les caractéristiques d'une formule juridique peu conventionnelle ou d'inventer des déclinaisons hypothétiques nouvelles aux catégories des objets les plus familières. L'habitude de pensée, qui consiste à déduire toutes les déclinaisons logiquement possibles à partir des catégories issues d'une classification ne lui est d'ailleurs pas propre. Parmi les références dont il cite les noms, des méthodes apparentées peuvent également être trouvées chez des auteurs tels que Linné ou Leibniz, par exemple.

À titre d'illustration, il est ici intéressant de noter que, sans être tout à fait impossible à traduire dans la législation française de notre début XXIème siècle ; les dispositions institutionnelles fondamentales qui sont celles supposées par Fourier pour son association domestique-agricole resteraient juridiquement problématiques à plus d'un égard.

Les raisons statutaires qui pourraient aujourd'hui rendre le montage d'un véritable projet de Phalanstère sont néanmoins différentes de celles qui l'auraient été au 19ème siècle.

Aujourd'hui, l'imbrication d'une coopérative d'habitants ou d'une copropriété dans la même société qu'une coopérative de production et de consommation n'est peut-être pas, à priori, un détail, légalement problématique.

Les dispositions fondamentales du système phalanstérien relative à l'organisation du "*travail attrayant*" apparaîtraient en revanche plus difficiles à traduire dans la législation actuelle, dans la mesure où celui-ci ne fait jamais appel à une rémunération du travail sous forme de salaire. L'ensemble des associés y sont présentés comme étant à la fois co-gestionnaire et travailleurs associés se rémunérant exclusivement à l'aide de dividendes des bénéfices réalisés par l'association.

Or, pour l'actuel droit français²⁷, les formes de rémunération du travail des associés d'une entreprise sans salariés ne s'effectuant qu'au travers des dividendes et ne sont réellement possibles que dans des cas très particuliers, qui sont généralement de petite envergure. On trouve, parmi ces exceptions, les cabinets d'avocats associés ou certaines "*Sociétés en Nom Collectif*" où l'ensemble des commerçants associés restent co-dirigeants. Pour des sociétés de producteurs associés de plus grande taille, en revanche, notamment des SARL et des SAS, le code du travail semble faire la présupposition que le travail d'un associé pour sa société devrait nécessairement être réalisé sous forme de salaire et non sous la forme de dividendes. Or tout salaire implique un contrat de travail et tout contrat de travail implique un lien de subordination du salarié à la direction de sa société.

Le législateur contemporain ne semble donc pas avoir laissé ouverte la possibilité statutaire du montage d'un projet d'association domestique et agricole regroupant 1600 associés co-gestionnaires, co-résidents, participants volontairement au travail et se rémunérant mutuellement sous formes des dividendes.

3.5.3 Différentes acceptions du mot participation

Dans ce contexte, Fourier, utilise donc la notion de "participation" d'une manière semblable à celle communément en usage dans la pratique commerciale de son temps. Cette pratique lui est familière dans la mesure où il exerce toute sa vie des professions commerciales.

Originellement, en l'occurrence, le terme "participation" désigne ainsi la division, sous la forme de parts privatives, d'un capital détenu par la société que forment plusieurs associés. Elle renvoie également à n'importe quelle division proportionnelle de l'engagement économique assumé par les différents participants d'une affaire. Elle donne la proportion qui échoie à chacun, au moment des comptes d'une vente, dans la répartition des gains réalisés, mais aussi, le cas échéant, dans celle des pertes.

Dans le contexte de ses écrits sur le Phalanstère, Fourier finit toutefois par étendre le sens de cette notion pour exprimer par extension l'idée des avantages concrets qui découlent de l'usage de ce procédé économique pour une association.

La participation désignera alors le « mécanisme » des différentes manières à l'aide desquelles les associés parviennent notamment à réaliser les fameuses « *grandes économies qui ne peuvent naître que des grandes réunions* ». Par exemple :

« Nous voyons dans l'état actuel certains effets de participation simple sans échelle d'inégalités. Un cabinet littéraire fournit pour 6 fr. par mois une masse de journaux et brochures de circonstance qu'on ne se procurerait pas isolément pour 300 fr. par mois ; il donne de plus une bibliothèque de vingt mille volumes. C'est le fruit d'une réunion de cent abonnés ; elle élève la jouissance au cinquantuple, elle fournit, pour 72 fr. par an, ce qu'on paierait isolément 3,600 fr. au moins. »

◁ Pièges et Charlatanisme d'Owen et Saint-Simon [35] p.29 ▷

Plusieurs autres passages des œuvres de Fourier sont également éclairants pour saisir les différentes acceptions et les nuances de sens qu'il accorde parfois à cette notion. Nous pouvons

27. sauf notre éventuelle méprise de néophyte en la matière

alors relever chez lui au moins 9 acceptions du mot participation :

Nom	Définition	Source
Participation simple	Qui existe déjà en civilisation	[35] PC p.29
Participation échelonnée	C'est la propriété collective individualisée sous formes d'actions. Il s'agit également du principe de justice commutative qui se répercute dans tous les aspects de l'organisation de la phalange. L'accès à certains services ou l'accès à certaines infrastructures du phalanstère (loges au théâtre, tables du restaurant sociétaire, appartements plus ou moins grands), peuvent avoir des coûts très différents. Même si le minimum vital est garanti à tous les membres de l'association, Fourier préconise ouvertement « l'inégalité » en matière de richesses. Elle constitue pour lui un des principaux ressorts de « l'attraction industrielle ».	
Participation graduée	Semble être employée comme synonyme de la participation échelonnée.	
Participation d'hoirie	Désigne la possibilité hypothétique d'adopter un associé ami en tant qu'héritier d'élection de façon à le faire participer à son héritage, au même titre que les héritiers « consanguins » .	[34] NMI p.347
Participation convergente	Le mécanisme sociétaire permettant de réaliser des économies d'échelle par l'organisation unitaire de la phalange en augmentant, pour une somme d'argent donnée, la quantité et la qualité des richesses disponibles. À l'inverse de la participation échelonnée, Fourier envisage la participation convergente comme une mesure de justice distributive dont bénéficient indistinctement l'ensemble des associés.	[47] FI 2 p.57
Nomination en participation	Désigne le mode de participation grâce auquel sont élus les dirigeants dans le monde de Charles Fourier	[78] PM p.188
Participation de régie	Désigne la "participation de régie" que l'homme est appelé à avoir en association avec Dieu dans la future Harmonie universelle de son univers.	[78] PM p.255-259)
Participation de puissance avec Dieu	idem	[78] PM p.255-259)
Participation sociétaire	Synonyme de la participation échelonnée	

TABLEAU 3.2 – Différentes acceptions de la notion de participation chez Fourier

Parfois, néanmoins les nuances supposées entre ces différentes acceptions de la notion restent difficiles à distinguer. Fourier ne semble pas toujours employer les termes de cette nomenclature d'une façon entièrement consistante. Le plus souvent par exemple, il fera usage des concepts de "participation échelonnée" et de "participation convergente" en tant que deux choses différentes.

La première désignera alors le mécanisme de justice commutative qui vise à créer l'attraction industrielle des associés en stimulant chez eux l'appât du gain, découlant de la différence de rétribution graduelle prévue dans la répartition des bénéfices réalisés par leur association.

La seconde désignera quant à elle le mécanisme de justice distributive qui bénéficie à tous les associés, car il découle directement des économies d'échelle réalisées par l'association grâce

réunion des moyens privés. Malgré cette généralité, Fourier utilise occasionnellement l'une de ces expressions à la place de l'autre.

Quoi qu'il puisse en être, il reste intéressant de noter que, chez lui, la notion de participation est riche et extrêmement plurivoque. Cette plurivocité originelle tranche, en comparaison, avec la relative univocité que prend cette notion pour la postérité des praticiens revendiquant leur héritage dans la pensée fouriériste.

Pour Jean-Baptiste André Godin [1817|1888], par exemple, ce mot ne renvoie globalement plus qu'à la participation des ouvriers aux bénéfices de leur entreprise. On retrouve toutefois chez lui un éventuel équivalent du principe des "*économies de participation convergentes*" désigné sous un autre nom : "*Les équivalents de la richesse*" [85].

La tradition ouvrière participationniste.

Cet aspect de la participation fouriériste que constitue la participation ouvrière aux bénéfices d'une firme deviendra caractéristique d'une tradition « *participationniste* » d'entrepreneurs et d'industriels connaissant son apogée durant la seconde moitié du 19ème. On trouve des exemples d'application de cette participation dans les établissements du peintre à bâtiments Jean Leclaire ou de la coopérative « *Le Travail* » d'Henry Buisson [315]. Elle est le plus notoirement mise en œuvre par Jean Baptiste André Godin au Familistère de Guise [85], [98] au travers du principe d'inspiration fouriériste de l'« association du capital et du travail ». C'est-à-dire, la règle statutaire, selon laquelle au-delà de leurs salaires, les employés du Familistère pouvaient progressivement devenir actionnaires de l'entreprise Godin à mesure de leur ancienneté. Sans aller jusqu'à remettre en cause le salariat, Godin, selon la théorie Fouriériste, voulait obtenir l'unité d'intérêt de ses employés vers le succès de l'entreprise commune. Selon ses propres mots :

« Sous le régime même de l'association et de la participation, il peut être de la suprême sagesse que les dividendes de répartition soient d'abord employés à des fondations d'utilité commune, et que les ayants-droit ne reçoivent qu'en titre la valeur de leurs dividendes immobilisés à leur profit. De cette façon, les classes ouvrières vivant de leurs salaires deviendront propriétaires-actionnaires, pour partie, des richesses qu'elles auront créées, et leurs droits s'étendront à toutes les choses du domaine où leur existence s'écoulera. »

« Godin, "*La Richesse au Service du Peuple*" [86] p.90 »

Cette notion de participation sera par ailleurs popularisée directement par Godin auprès de plusieurs coopérateurs anglais tels que Edward Vansittart Neale [145] comme le note Henri Desroche. En 1901, c'est également dans la revue publiée par le Familistère intitulée : « Le Devoir » qu'apparaît l'une des premières occurrences de l'adjectif « participatif » (Le Devoir, Janvier 1901, [94], p.275) qui qualifie alors le procédé économique. De 1880 à 1934, existera également un « *Bulletin de la participation aux bénéfices* » [93] fondé notamment par Charles Robert dont le nom apparaît d'ailleurs régulièrement dans la revue « Le Devoir ».

La participation pancapitaliste

Sous cette acception économique, la participation fera, un demi-siècle plus tard, l'objet d'une tentative de remise à l'ordre du jour au travers de l'initiative d'une certaine « aile gauche du

gaullisme ». Lecteur d'Esprit [245] ainsi que de plusieurs socialistes français, Charles De Gaulle, préoccupé depuis longtemps par la question de la lutte des classes, présentera la participation des salariés aux bénéficiaires et à la direction de l'entreprise comme le cœur de sa doctrine destinée à dépasser tant le marxisme que le capitalisme (cf Godfrain ; "La participation : idée centrale de la pensée gaullienne" ; 2000 [240]). Lors d'un entretien télévisé du 7/06/1968 faisant suite aux événements de mai 68, il répondra à la question du présentateur Michel Droit sur le changement qu'il veut pour la société :

« Il y a une troisième solution : c'est la participation. Elle change la condition de l'homme au milieu de la civilisation moderne... »

◁ Général de Gaulle, "Entretien avec Michel Droit", Archives Ina ; 7/06/1968
[Voir en ligne] [131] (Min 25:20) ▷

Cette troisième solution avait également été baptisée « *pan-capitalisme* », afin d'indiquer que, sous ce nouveau régime, tous seraient propriétaires d'une part du capital. Les détails de cette doctrine gaulliste de la participation avaient cependant plus spécifiquement été élaborés aux alentours de 1966 par le polytechnicien Marcel Loichot [128].

Cependant, cette acception très spécifique de l'expression plurivoque "participation" ne fût pas la seule à revenir dans l'actualité durant les années 60-70. À cet égard, d'ailleurs, ni les gaullistes, ni les Français n'eurent le monopole de la participation.

La participation en urbanisme

Au sens où l'entend aujourd'hui l'urbanisme, toutefois, la « participation » désigne avant tout la participation de différents types d'acteurs aux processus de prise de décisions institutionnelles qui concernent le cadre urbain duquel ils sont parties prenantes. Sous cette acception, comme l'a montré Judith Le Maire [322], la participation renvoie alors plus aux théoriciens anglophones de la planification urbaine tel que Patrick Geddes [1854-1932] qui peut selon Le Maire "être considéré comme le « père » de la pratique d'une grammaire participative dans l'environnement urbain." ([322] P.32). Geddes est notamment connu comme l'inventeur du *Civic survey* soit la conduite d'une enquête auprès des habitants visant à connaître leurs besoins. On retiendra en outre ici le disciple : Lewis Mumford [1895-1990], ou encore celui qui sera pour eux un lecteur assidu : John .F.C Turner [1927-v].

Si Geddes²⁸ et Mumford n'adoptent pas de manière évidente une utilisation technique du mot « participation » qu'ils rattacheraient à Fourier, ils ont toutefois lu plusieurs des ouvrages de Fourier comme en atteste leur correspondance [320], ainsi que certaines des références de leurs livres ([100], p.130, P.327), ([96] p.380). Dans la mesure où il apparaît que ce soit l'idée de « *planification urbaine* » que l'on trouve chez Geddes puis chez Mumford, qui inspire par la suite, comme le suggère Judith Le Maire [322], un nombre significatif de théoriciens américains de la « citizen participation » Il n'est donc pas, a priori, absurde de postuler un « *lien de généalogie cognitive* » entre, d'une part, les notions fouriéristes de participation et les notions américaines de participation à la planification urbaine. Sans être nécessairement incompatible avec la précédente, il s'agit toutefois d'une nouvelle famille d'idées relativement différentes. La planification urbaine, pourtant, comme l'a montré Jonathan Beecher ([231]), est bien l'un des « premiers amours » de

28. Geddes et Mumford de la même manière, ont lu, et parfois côtoyé d'autres penseurs de la tradition socialiste. Notamment les anarchistes « naturalistes » comme Élisée Reclus et Peter Kropotkine ([322] p.43)

Fourier. Il écrit par exemple sur cette question dans le « *Plan d'une ville garantiste* » où il introduit les notions d'architecture unitaire et de propriété composée. Chez Fourier toutefois, contrairement à la position adoptée par les lecteurs de Geddes, la ville n'est pas -entièrement- propre à la participation puisque la participation suppose l'association des participants. Pour Fourier, en effet, même si la planification constituerait indéniablement une mesure de progrès vers l'harmonie, il resterait que même les villes les mieux agencées ne permettraient qu'une association partielle entre les individus. Un peu de la même manière que Platon ([375] p.122) considérait qu'il ne pouvait exister que cinq solides platoniciens²⁹, Fourier envisage le phalanstère comme la seule forme d'organisation sociale et architecturale permettant le plus haut degré d'association entre les sociétaires, en rendant de ce fait possible les plus puissants mécanismes de participation.

On ne trouve, à cet égard, nulle trace de ce platonisme chez Patrick Geddes. L'idée de participation des citoyens à la planification urbaine qu'il est possible de tirer de l'œuvre de Geddes est donc novatrice au sens où celle-ci transpose l'idée démocratique de la participation entre actionnaires associés depuis le contexte de l'association, jusque dans le contexte de la ville où celle-ci acquière une dimension *ad hoc* en cherchant à susciter « de la participation » c'est-à-dire du lien, du commun ou de "*l'association*" en partant d'individus isolés. Cette dimension *ad hoc* de la planification urbaine cherchant à faire découler l'unité à partir d'éléments existants mais parfois disparates transparait chez Geddes au travers d'une conception de la ville comme « Eutopie » c'est-à-dire comme utopie destinée à être réalisée à partir de la ville existante :

« Eutopia, then, lies in the city around us and it must be planned and realised, here or nowhere, by us; as its citizens each a citizen of both the actual and the ideal city seen increasingly as one.³⁰ »

◁ Patrick Geddes, "*Cities in Evolution*", [96] p.15, 1915 ▷

Outre cette acception de la notion de participation, l'influence fouriériste dans l'histoire de la planification urbaine peut également être reconnue au travers la notion d'architecture unitaire.

Postérité de l'architecture unitaire chez Godin et Le Corbusier

Prise au sens large, la notion fouriériste d'architecture unitaire a notamment été librement interprétée et mise en application dans des réalisations architecturales telles que le Familistère de Guise mais aussi, bien que de manière moins évidente, dans les Cités Radieuses du Corbusier.

Elle désigne alors non seulement l'idée d'une harmonie entre le beau et l'utile, la partie et l'ensemble mais en outre, celle que les dispositions internes d'un bâtiment constituent le reflet d'une organisation d'une sociale. Changer l'organisation de la société implique de ce point de vue de changer les formes architecturales.

L'idée d'architecture unitaire peut enfin se comprendre négativement, au travers de son opposition à l'idée de morcellement. C'est par le regroupement unitaire des ménages morcelés qu'une association domestique peut réaliser des économies et rendre possible des aménagements utiles mais individuellement irréalisables. Chez Le Corbusier, vis-à-vis des Cités Radieuses, l'influence

29. ... Il existe plus de cinq types de solides platoniciens si l'on tient compte des 4èmes, 5èmes et 6èmes dimensions de la [Numberphile] géométrie non-euclidienne.

30. Traduction sommaire : "*L'Eutopie, dès lors, réside dans la ville qui nous entoure et celle-ci doit être planifiée et réalisée, ici et maintenant, par nous même, chacun en tant nous sommes citoyens autant de la ville présente que de la ville idéale qui sont progressivement envisagées comme une.*"

implicite de cette notion est identifiable dans les descriptions qu'il donne de ces immeubles. Pour lui :

« La liberté par l'ordre, c'est précisément en mettant chaque chose à sa place. Si vous groupez les 350 maisons les unes sur les autres d'une manière savante et bien ordonnée, vous arrivez à briser toutes les distances et à permettre la réalisation des fonctions qui constituent la vie domestique. Les seules séparations entre les gens sont les étages différents mais grâce à une technique judicieuse d'insonorisation, la séparation est parfaite. Les meilleures conditions pour l'épanouissement d'une famille sont de voir réunis les trois facteurs réclamés par la Charte d'Athènes des CIAM (Congrès Internationaux d'Architecture Moderne) : soleil, espace, verdure. C'est là que l'unité d'habitation groupée permet d'avoir le soleil, grâce à une orientation absolument optimale de chaque endroit du logis. Puis d'avoir l'espace et la verdure autour de la maison grâce au groupement. »

« 1948, "Le Corbusier sur sa "Cité radieuse" : "soleil, espace, verdure", et liberté" cité par Agnès Cathou et Camille Renard" [357] »

Dans le passage précédent, les références faites par Le Corbusier à l'idéal, commun aux anarchistes et à l'École Sociétaire d'une "liberté par l'ordre", le thème des 350 petites maisons isolées et l'idée de leur "groupement" constituent chez lui des indices d'une influence fouriériste. On retrouve également cette influence vis-à-vis de son attachement à l'idée d'un idéal naturel d'harmonie³¹ mathématique :

« La vraie formation que j'ai toujours eue, c'est de considérer la nature, l'étudier et en recevoir la leçon. En effet, j'ai un faible pour les coquillages parce que le coquillage est une forme de merveille qui, depuis que je suis gosse, m'a toujours épaté, il n'y a rien de plus beau qu'un coquillage ... C'est l'harmonie-même, c'est la loi de l'harmonie, l'idée est simple : elle se développe soit par rayonnement, soit par spirale, intérieurement et extérieurement de manière étonnante. »

« Le Corbusier cité par Philippe Garbit sur France Culture [356] »

Cette influence fouriériste transparait également dans la préférence qu'il affiche et aux arguments qu'il met en avant pour défendre le logement collectif face aux défauts qu'il identifie aux logements individuels :

« Ces maisons sont des millions. Ce sont les cités-jardins, création de la fin du XIXe siècle, approuvée, favorisée, sanctifiée par le capitalisme. Les cités-jardins, écluses du grand torrent des rancœurs accumulées. De cette foule gigantesque, de ces montagnes de vindictes et de revendications, on a fait de la poussière dispersée aux quatre vents des cieux, de la cendre inerte : de la poussière d'hommes. Le statut social égoïste et partial en a eu sa vie prolongée. Au bout des cités-jardins désarticulées, le rêve déçu. Quand les hommes y arrivent à 8 heures du soir, ils ont les bras et la tête cassés. Ils se taisent et sont terrés.

On a parfaitement bien détruit toute force collective, cette admirable puissance

31. Plus loin dans ce mémoire, on verra que le coquillage, en tant qu'allégorie de l'harmonie architecturale, sera également mobilisée aux Jardies. Voir : P.300.

d'action, ce créateur de civisme. Aplatie, assoupie, avachie, la société vit. Les fomentateurs des cités-jardins, et les responsables de la désarticulation des villes ont proclamé bien haut : "Philanthropie d'abord : à chacun son petit jardin, sa petite maison, sa liberté assurée". Mensonge et abus de confiance... »

◁ **Le Corbusier cité par Pinson dans "Rezé 1954, entre lotissement vertical et horizontal" [224], 1989** ▷

Aux yeux du Corbusier en outre, comparativement aux dispositions compactes permises par l'architecture d'une unité d'habitation telle que celle de Rézé, le logement individuel tend à produire un étalement urbain aussi considérable que désastreux. Selon ses calculs en effet :

« Une unité d'habitation loge 1600 personnes et couvre 4 hectares. Pour le même nombre d'habitants logés en cité-jardin horizontale, il faudrait 320 "petites maisons" couvrant 32 hectares. La densité est de 400 habitants à l'hectare pour une unité d'habitation, au lieu de 50 pour des "petites maisons". »

◁ **Le Corbusier cité par Daniel Pinson dans "Rezé - 1954, entre lotissement vertical et horizontal" [224], 1989** ▷

On retrouve également la même idée de gaspillage de ressources résultant de la redondance nécessaire de certaines infrastructures présentes dans chaque habitation individuelle là où cette redondance aurait pu être largement réduite par leur regroupement où la mutualisation dans le contexte d'une architecture unitaire :

« "Construisons donc des immeubles contenant 2500 à 3000 habitants. Ascenseurs de jour et de nuit et "rues intérieures". Une telle agglomération représente une "unité d'habitation". Pour elle, on peut dès lors aménager les "services communs" qui sont la clef de la nouvelle économie domestique... L'immeuble lui aussi est à 5 mètres au-dessus du sol sur ses pilotis. Plus rien désormais n'encombre le sol." »

◁ **Le Corbusier cité par Daniel Pinson dans "Rezé - 1954, entre lotissement vertical et horizontal" [224], 1989** ▷

Dans le passage précédent en outre, on retrouve au travers des grandes "rues intérieures" de l'Unité d'Habitation du Corbusier, une disposition tout à fait semblable à celle de la "Rue-Galerie" du Phalanstère. Ce type de disposition ayant alors déjà pu être mise en pratique au Familistère de Guise.

Pour terminer au sujet de l'importance de ce "lien de généalogie cognitive" : Fourier-Godin-Corbusier, un dernier indice institutionnel conserve une importance ici. À savoir : l'Unité d'Habitation du Corbusier était initialement une coopérative habitant jusqu'en 1971 et sa gestion a continuellement été réalisée par les résidents même après cette date.³² .

3.5.4 Propriété en participation et restauration climatérique

Comme nous l'avons vu plus haut, les 100 pères de famille de l'île de l'abbé de Mably sont individuellement libres d'être citoyens quant à l'usage qu'ils font de leurs propres ressources naturelles communes. Ici, pourtant c'est l'absence d'un accord préalable avec les autres citoyens quant à leur manière d'exercer cette liberté d'user de la propriété commune qui sera génératrice

32. Nous reproduisons en annexes des documents donnant plus d'indications à ce sujet : voir p. 541

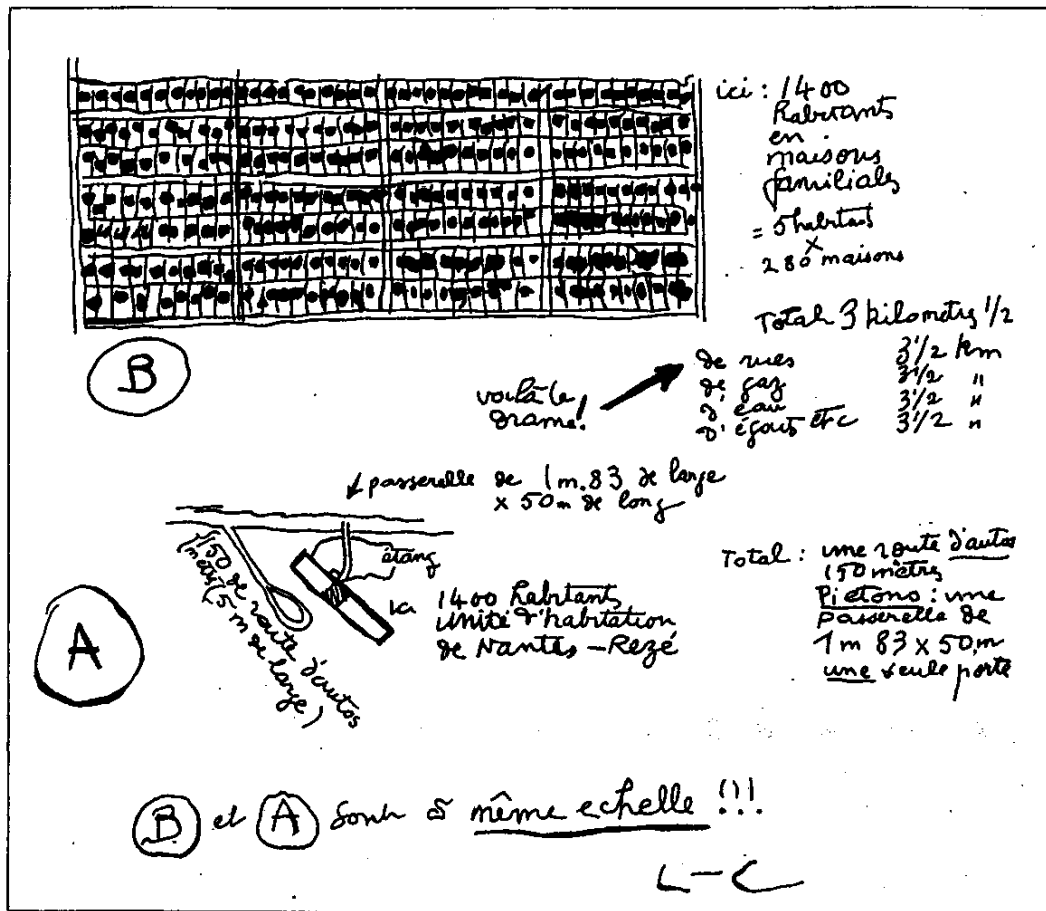


FIGURE 3.6 – Schéma du Corbusier faisant la comparaison entre la surface occupée au sol par une Unité d'Habitation de 1600 habitants (a) et le nombre équivalent en logement individuel. (b)

d'un dilemme entre leur intérêt individuel et collectif.

De la même manière, les 300 petits ménages en concurrence les uns avec les autres pour l'accès aux terres et aux forêts sont libres de disposer de la part du territoire que représentent leurs propriétés exclusives et sont également incités à user même illégalement des communaux. Une telle liberté devient toutefois rapidement paradoxale si elle empêche virtuellement chacun d'eux de prendre ensemble les mesures qui leurs auraient permis d'instituer les conditions d'un usage raisonné plus avantageux pour tous pour ces ressources dont ils disposent en commun.

Dans l'esprit de Fourier comme nous l'avons vu, dans la perspective d'obtenir une préservation des forêts communales, la contrainte législative des codes forestiers ne suffit pas à empêcher les déboisements car ces décrets ne changent rien aux mécanismes économiques qui encouragent chaque individu à participer à cette dévastation. Il considère que c'est le cas, dans la mesure où l'application d'une législation de ce type suppose une forme de surveillance. Or celle-ci peut-être

difficile à appliquer si le législateur n'a pas les moyens d'exercer une surveillance contre un délit, le déboisement, que virtuellement tout le monde peut avoir intérêt à commettre pour se chauffer l'hiver. D'autre part, cette mesure législative ne s'attaque pas aux causes de la sur-exploitation des forêts. Selon lui :

« J'ai dû insister fortement sur la calamité du déboisement, [...] C'est un résultat inévitable des cultures civilisées et barbares ; en vain tenterait-on d'y remédier tant que l'on n'a pas détruit la cause, la duplicité ou conflit de l'intérêt collectif avec l'intérêt individuel ; ce vice étant inséparable de l'industrie incohérente, il est inutile de méditer des plans de restauration forestière et climatérique tant qu'on végétera dans l'ordre incohérent, tant qu'on ne sortira pas de la limbe civilisée ... »

◁ Fourier, *"Détérioration Matérielle de la Planète"* [66] ; rédigé entre 1820 et 1823 ▷

Pour Fourier, plusieurs raisons font que l'association domestique permettrait, mieux que les codes forestiers, de résoudre le problème du déboisement. C'est notamment le cas, dans la mesure où le principe des *"économies qui naissent des grandes réunions"* s'applique aussi à l'usage du combustible :

« Je ne m'arrête pas aux économies qui sont entrevues de tout le monde, comme celle du combustible. Une Phalange emploiera 3 grands feux de cuisine là où nous en employons 300 petits ; c'est une épargne des 9/10 au moins, sur la plus forte consommation de bois, celle des cuisines, qui a lieu toute l'année. Cette épargne sera plus efficace que le code forestier. Nos légistes font des codes forestiers, en dépit desquels la destruction des forêts va croissant. Le vrai code conservateur sera le mécanisme sociétaire, qui épargnera plus de la moitié sur la consommation du combustible, peut être les deux tiers, et qui emploiera à cultiver les forêts, remeubler et boiser les pentes, ces villageois que la Civilisation emploie à ravager les communaux, pour suffire à l'énorme consommation de menu bois que font leurs petits ménages. »

◁ *"De l'Anarchie industrielle et scientifique"*, [68] p.42, 1829 ▷

C'est également le cas, d'autre part, dans la mesure où les associés d'une phalange ont un intérêt commun à préserver leurs ressources naturelles.


Au travers de ces deux exemples, on voit que le Phalanstère de Fourier, s'il n'est qu'une hypothèse, résulte toutefois clairement d'une réflexion sur les stratégies permettant de résoudre la problématique de la sur-exploitation des ressources naturelles.

Dans l'état de morcellement qu'implique la propriété privée individuelle, Fourier estime que les travaux d'intérêt général sont irréalisables car ils ne peuvent pas être entrepris de manière cohérente, sur un territoire, à l'initiative seule d'individus isolés. Dans son univers, chaque phalange du globe reste associée aux autres du point de vue de l'enjeu d'envergure planétaire que représenterait toujours la réparation des dégâts occasionnés par la Civilisation. Il anticipait, déjà en 1820, que l'activité industrielle humaine, dans sa forme libérale, allait entraîner des dommages considérables aux écosystèmes naturels :

« Dans l'état d'Harmonie auquel le globe va passer, il faudra environ 300 ans de travaux gigantesques pour réparer les ravages des perfectibilisateurs civilisés, reboiser les chaînes et fixer les sables. Pendant ces 300 ans, on emploiera au moins cent armées de 100,000 hommes chacune pour réparer le ravage causé par les inepties de la Civilisation. Quels beaux éloges on fera pendant ces 300 ans de notre prétendue perfectibilité et du savoir-faire des économistes et de nos sociétés d'agriculture ! »

« **Fourier, "Détérioration Matérielle de la Planète" [66], Circa 1820** »

Le fait que Fourier ait pu avoir, dès cette époque, de telles préoccupations ne suffit pas en soit à faire de lui un cas isolé³³. Sur ces thématiques environnementales en effet, Fourier se réfère largement aux travaux de naturalistes de son temps tels que Cadet-de-Vaux qui écrivait déjà en 1798 que :

Antoine Alexis Cadet-de-Vaux	
 <p>1743-1828</p>	<p>« Les vieillards, <i>laudatores temporis acti</i>, en comparant l'ancienne fertilité de la France avec l'état présent de ses récoltes, prétendent que les saisons sont interverties. Oui, elles le sont, et c'est l'ouvrage de l'homme. On ne connaissait pas le vent de mistral en Languedoc avant l'existence de son canal, qui a occasionné un grand déboisement; on ne le connaissait pas à Marseille, lorsque les montagnes qui lui servent d'enceinte étaient couvertes de bois. La nature avait répandu par intervalles de vastes forêts dans les plaines; elle en avait surtout couronné le sommet des montagnes; l'homme ne cesse d'y porter la hache sacrilège et ne replante pas. On prétend que la chaleur de la terre diminue; ce serait encore l'ouvrage de l'homme. Elle doit en effet diminuer là où elle est exposée à un grand déboisement. Une forêt dans laquelle tout est vie et mouvement, produit nécessairement beaucoup de calorique; un arbre est un corps organique. »</p> <p>« Cadet-de-Vaux, "Réflexions sur la diminution progressive des eaux" [22] 1798 »</p>

Il cite également le naturaliste Antoine François Rauch [24], qui avait quant à lui publié, en

33. Fourier estime, à l'instar d'une petite poignée de ses contemporains, que l'activité industrielle humaine constitue la cause d'un refroidissement du climat observable à l'échelle de toute la planète. Comme l'a noté René Schérer dans *"L'Écosophie de Charles Fourier"*, 2001 [244], si cette hypothèse peut faire sourire ses lecteurs du 20ème et 21ème siècles, où ce problème se pose en termes de *"réchauffement climatique"*; il ne s'agit pas ici d'une extravagance. D'un point de vue empirique, Fourier ne se trompe pas quant à l'observation d'une baisse des températures. Les climatologues contemporains s'accordent en tout cas globalement au sujet de l'existence d'un *"petit âge glaciaire"*. Différentes estimations font commencer celui-ci aux alentours de la fin du moyen-âge, lui font généralement atteindre son point culminant au début du 19ème siècle et lui font prendre fin aux alentours des années 1860. La question de savoir si ce refroidissement climatique était ou non liée à l'activité humaine reste en revanche débattue aujourd'hui. À l'époque où écrit Fourier toutefois, plusieurs naturalistes défendent cette hypothèse scientifique. C'est notamment le cas de Cadet-de-Vaux, d'Antoine François Rauch, ou de Buffon

1818 l'ouvrage : *"Régénération de la nature végétale, ou Recherches sur les moyens de recréer dans tous les climats, les anciennes températures et l'ordre primitif des saisons par des plantations raisonnées."*[26] et auquel il emprunte une part du vocabulaire. Il cite en enfin le célèbre Alexander Von Humboldt, dont les écrits seront également mentionnés, un siècle et demi plus tard par Elinor Ostrom dans *"Governing the Commons"*.

Ces auteurs concluaient de concert, aux alentours de 1820, que l'activité industrielle humaine occasionnait des bouleversements dans le fonctionnement des écosystèmes naturels, et que, en l'absence de changements, celle-ci finirait, à différentes échelles de temps, par entraîner des *"calamités"* pour la vie humaine et des altérations *"irréparables"* pour le climat du globe.

Ayant à l'esprit ces références et leurs conclusions, Fourier élaborera quant à lui une analyse sociale d'une autre nature que celle de ses prédécesseurs. Pour lui, il ne suffit pas de s'arrêter à la conclusion que le déboisement industriel entraîne bel et bien une « détérioration du climat » ([57] p.491) il faut également se rendre compte du fait que : *"Ces désordres climatiques sont un vice inhérent à la culture civilisée ; elle bouleverse tout par le défaut de proportions et de méthodes générales, par la lutte de l'intérêt individuel avec l'intérêt collectif. [...] Tout pays arrivé à la pleine Civilisation ne tarde pas trois siècles à se déchirer de ses propres mains par l'impéritie des cultures qui dégradent les montagnes, les fleuves, l'atmosphère ..."*(DMP [66] P.30).

3.6 Détérioration Matérielle de la Planète

"Détérioration Matérielle de la Planète" constitue certainement le texte où Fourier expose le plus précisément ses hypothèses au sujet du rapport fondamental entre la manière dont les institutions des sociétés modernes organisent l'activité industrielle humaine et la manière dont les caractéristiques de cette organisation sociale et industrielle peuvent indirectement se traduire par des phénomènes tels le dérèglement climatique. Il y fait notamment le postulat d'une tendance inhérente au "mécanisme social" de la civilisation conduisant à "bouleverser le climat" tant en raison de sa propension à susciter de toute part la surexploitation des ressources naturelles qu'à son incapacité à organiser leur préservation.

Susceptible de nous apparaître étrange aujourd'hui en raisons certaines des spéculations les plus extravagantes de Fourier au sujet de la sexualité des planètes, plusieurs des arguments développés dans cet opuscule restent pourtant dignes d'un examen critique de notre part. Ce texte reste également intéressant aujourd'hui au titre où celui-ci passe en revue et commente les écrits de plusieurs des premiers auteurs scientifiques ayant traité du changement climatique à la manière d'une conséquence de l'activité humaine.

Ayant pris pour point de départ les conclusions de naturalistes tels que Alexander Von Humboldt, Cadet-de-Vaux ou François Rauch, Fourier, élabore quant à lui une analyse des aspects sociaux de ce phénomène en parvenant, de ce point de vue, à une conclusion nouvelle.

À cet égard, la spécificité de ses conclusions, comme il prend soin de le préciser, ne réside dès lors pas dans l'observation empirique d'un dérèglement climatique mais dans la compréhension des rapports qui existent entre ce "mal", l'organisation de la société, et les "remèdes" sociaux qui sont ou non susceptibles d'y mettre fin. Selon ses propres mots :

« Je serai, dans cette discussion, l'écho de beaucoup d'écrivains qui ont dépeint le mal beaucoup mieux que je ne pourrais le faire; mais ils n'en ont pas tiré la conséquence de chercher une issue de cette Civilisation qui ne [produit] que le mal. Au moment où l'issue est découverte, il est à propos de reproduire le tableau des ravages de l'industrie civilisée; des fléaux dont elle affecte la surface de la planète, dont je ne citerai que les plus notables comme ensablement déboisement, tarissement. »

◁ "Détérioration Matérielle de la Planète" [66] P.26 ▷

À l'époque où écrit Fourier, Napoléon met en œuvre des décrets contre le déboisement. Toutefois, Fourier, affirme que ces premières législations sont généralement inapplicables ou en tout cas peu respectées en pratique.

De ce point de vue, les positions défendues par Fourier se distingue de celles de ses références naturalistes au titre où celles-ci espèrent pouvoir apporter une solution législative au problème du déboisement et sans aller jusqu'à remettre en cause la structure économique des sociétés modernes. Cadet-de-Vaux par exemple, estime que seule l'intervention massive d'un gouvernement républicain, éventuellement comparable à celle des "despotes" en Chine, pourrait et devrait assurer la préservation des forêts :

« ... en Chine on plante plus qu'on n'abat. On doit attendre d'un gouvernement républicain cette sorte de régénération dont les despotes nous offrent des exemples imposants. D'ailleurs les individus ne replanteront pas; il n'y a que les gouvernements puissent et doivent régénérer les forêts, parce qu'ils sont impérissables, et que le bonheur des races futures devient pour eux une substitution sacrée. »

◁ Antoine-Alexis Cadet-de-Vaux, "Réflexions sur la diminution progressive des eaux"[22], 1798 ▷

Sans être, à proprement parler, opposé à de telles réformes législatives "répressives" visant à limiter le déboisement, comme les codes forestiers par exemple, Fourier estime quant à lui qu'il est néanmoins illusoire de s'attendre à ce que ces réformes puissent suffire à résoudre ce problème dans la mesure où ces réformes ne mettent pas fin à la tendance du *mécanisme social* de la Civilisation à favoriser sans rien pouvoir opposer à ces déboisements. À ses yeux de ce fait :

« Il est donc souverainement ridicule de s'arrêter à faire des décrets qui enjoignent à la Civilisation de n'être plus elle-même, de changer sa nature dévastatrice, d'étouffer son esprit rapace toujours porté en agriculture comme en finance à dévorer l'avenir, tuer la poule afin d'avoir les œufs, tel est l'esprit de la Civilisation et des sociétés d'ordre incohérent. Plus on fera de décrets pour les changer, plus leur malveillance croîtra en dépit des décrets : autant vaudrait décréter que les tigres deviendront dociles et ennemis du sang, que les serpents à sonnette n'auront plus de venin. Un tel décret ne serait pas plus ridicule que ceux qui veulent inoculer à la période civilisée le caractère des périodes sociétaires où l'intérêt individuel se trouve d'accord avec l'intérêt collectif, effet qui ne peut avoir lieu hors de l'association. [...] Si on veut arriver à ce but il n'est d'autre moyen que de sortir de la civilisation. »

◁ Fourier, "Détérioration Matérielle de la Planète", [244] ▷

S'il pointe du doigt l'insuffisance des décrets, Fourier admet toutefois leur nécessité (voir la note déjà cité P.146 : "*Laissez détruire les forêts*"), du moins "*en Civilisation*". Éventuellement indifférents à l'égard des questions de réformes administratives, sa position n'est donc pas clairement anti-étatiste à la manière d'Ostrom mais rejette simplement le postulat qu'un gouvernement puisse résorber un problème de cet ordre. Il déclare notamment à ce sujet que :

« La plus remarquable [des divergences] quant au mécanisme général, c'est la tendance de l'ordre civilisé à se détériorer physiquement par la destruction des forêts qui attaque le luxe dans sa base, tandis qu'on s'efforce de l'accroître par l'industrie. La dégradation progressive des forêts conduit rapidement un empire à la décadence. Il est incontestable que si les forêts de France souffrent encore autant de dégâts qu'elles en ont souffert depuis douze ans, la France deviendrait un pays très-pauvre. La température serait refroidie, les sources taries, les orages, les gelées de printemps et les fléaux atmosphériques très-fréquents. [...] L'administration pourra retarder les dégâts par des mesures coercitives, mais elle n'empêchera pas que le mal n'aille croissant; elle ne fera que retarder de trois ou quatre siècles ce qui aurait lieu au bout d'un seul. Dans ce sens les merveilles de notre industrie sont comparables à la folie d'un homme qui planterait un verger sans le clore, sans empêcher qu'on ne lui en dérobe les fruits. »

◁ Publication des Manuscrits de Fourier. "*Les trois noeuds du mouvement*", [129] P.426 ▷

Bien qu'elles soient utiles, la possibilité d'appliquer les législations reste dépendante du pouvoir dont dispose le législateur pour faire respecter celles-ci. Ce pouvoir étant limité, des infractions aussi courantes que les coupes illégales de bois de chauffage peuvent donc être difficiles voire impossibles à faire disparaître par le recours à la seule contrainte légale. Le cœur de l'argument de Fourier, consiste dès lors à dire qu'empêcher le déboisement suppose d'abord de s'attaquer aux conditions sociales qui favorisent celui-ci, qui posent des obstacles à la résolution de ce problème ou qui tendent à rendre celui-ci individuellement nécessaire. Les codes forestiers, par exemple, ne suppriment ni l'obstacle que le morcellement d'un territoire oppose aux travaux de reboisement à entreprendre à l'échelle de la commune. La concurrence qui s'exerce entre les exploitations privées d'une commune de la même manière, tend à rendre désavantageuses les initiatives de contributions individuelles aux travaux d'intérêt collectif puisqu'elles bénéficient à toutes exploitations concurrentes bien qu'elles puissent choisir de ne pas y prendre part.³⁴ La concurrence individuelle tend ainsi à dissuader les individus, parfois malgré eux, de contribuer aux travaux de reboisement par exemple ou encore à s'organiser afin de permettre une mutualisation de l'usage du combustible.

Comme nous l'avons vu, selon son hypothèse, c'est la divergence des intérêts individuels et collectifs qui détourne les individus interdépendants d'agir de concert afin de pouvoir tenir compte de leurs intérêts collectifs. À ses yeux, cette divergence trouve sa source dans les institutions économiques qui caractérisent La Civilisation. L'abolition des grandes propriétés collectives de l'ancien régime et leur remplacement par de petites propriétés individuelles par exemple fait disparaître la solidarité qui existait entre les intérêts économiques des individus qui travaillaient en communauté. La concurrence qui s'exerce entre les producteurs tend également à contraindre chacun d'eux à ne pouvoir réellement tenir compte que de leurs seuls intérêts privés. En civilisation, comme on l'a vu, toute initiative individuelle visant à la réalisation d'un bien collectif peut,

34. On retrouve ainsi une situation schématiquement semblable à celle du Public Good Game. Dans les mises en scènes expérimentales des jeux de ce type, les contributions des participants cessent généralement en raison des défections lucratives d'un ou plusieurs passagers clandestins.

en situation de concurrence économique, représenter un avantage pour le concurrent. Or, les biens que peuvent représenter pour chaque individu la préservation des ressources naturelles, la restauration du climat ou le reboisement des forêts, relèvent de l'intérêt collectif.

Pour Fourier, si l'on résume, la surexploitation des ressources naturelles est donc une conséquence de la manière dont les institutions du libéralisme organisent, ou tout du moins permettent, l'activité industrielle. Il estime en outre que ce système social ne dispose pas en lui-même de moyens susceptibles de résorber ou de réprimer cette tendance car elle est générale. Il défend dès lors la position suivant laquelle résoudre ce problème n'est pas possible sans changer la structure de la société. Réussir à éviter la "*Détérioration matérielle de la Planète*" implique de ce fait de "*chercher une issue de cette Civilisation*" et d'inventer une société reposant sur des principes d'organisation différents.

Ces différents éléments peuvent notamment être trouvés dans l'un des passages du texte qui mérite une longue citation. Dans ce passage, Fourier, s'attarde à commenter le résumé³⁵ qu'un critique littéraire avait fait du livre : "*Voyage aux régions équinoxiales du Nouveau Continent*" [27] publié en 1819 par le naturaliste Alexander Von Humboldt.

Consécutivement à la citation d'un paragraphe du livre où Von Humboldt évoquait les "calamités" que la déforestation risquait de réserver aux "*générations futures*" ([244] P. 114) si rien n'était fait pour s'y opposer, le journaliste, auteur de cette critique, concluait toutefois avec fatalisme que malgré la sagesse et l'autorité scientifique que pouvaient avoir l'avertissement de Von Humboldt, il était néanmoins crédible que celui-ci reste sans effet.

Abondant dans le même sens que les propos du journaliste, Fourier ironisait néanmoins³⁶ :

« Le critique a raison : notre civilisation perfectible ne reconnaît ses sottises que lorsqu'elles sont irréparables et lorsque, selon les tableaux de M. Rauch, le bois qui, en 1750, coûtait 30 sous la corde en Lorraine, y coûte aujourd'hui 30 fr. Ces savants mêmes, qui dissertent bien sur les torts de la Civilisation voudraient-ils me permettre de signaler les leurs et la bévue qu'ils commettent tous au sujet du remède ?

Si l'on rassemblait tous ces écrivains et administrateurs dont je viens de citer les doléances et qu'on leur proposât d'indiquer un remède au déboisement, tous opineraient pour le banal et illusoire secours des décrets, codes et voies répressives qui ont du succès aujourd'hui et n'en ont pas demain. Les besoins d'un gouvernement, la négligence d'une administration suffisent pour paralyser les plus beaux décrets. En quel temps fût-on mieux convaincu du dommage causé par le déboisement, et cependant les autorités mêmes y coopèrent à tort ou à raison. Dernièrement on décréta en France une vente de 150 millions de forêts nationales ; beaucoup de députés se récriaient sur ce qu'on allait aggraver le mal déjà si énorme.

35. L'article contenant ce compte rendu du livre de Von Humboldt et la citation qui en était extraite provenaient d'un journal dont Fourier ne cite pas les références. On peut néanmoins retrouver le texte de ce compte rendu dans un numéro du journal "*Le propagateur*" [31] ayant été publié en 1823. Toutefois, dans la mesure où l'ouvrage commenté ici remonte à 1819, il reste éventuellement possible que cet article de 1823 soit une republication. Dans le cas contraire, le texte de "*Détérioration Matérielle de la Planète*", dont la rédaction apparaît sinon globalement avoir eu lieu entre 1820 et 1821 pourrait en réalité être daté à 1823.

36. An english translation of this text is provided in appendix : P.485

Le ministre des finances³⁷ trancha la difficulté en disant : « il faut des fonds. » Eh ! En quel temps ne faudra-t-il pas des fonds ? L'administration civilisée ne marche guère à l'économie. Laissez les empires se reposer un peu, les guerres renaîtront pour quelque préséance d'ambassadeur ou quelque grief de même force, et il faudra de plus belle des fonds, puisqu'il en faut déjà tant en pleine paix. Ce besoin d'argent qu'allègue un ministre, chaque particulier le répète et chacun coupe sans mesure parce qu'on veut, dit-on, faire de l'argent. Représentez à un propriétaire, à une commune qu'ils vont effriter les hauteurs dont la terre est meublée, faire entraîner les terres par les vents et averses, ils vous regarderont en pitié en disant : « après nous le déluge », et tous les décrets possibles n'empêcheront pas que depuis le ministre jusqu'au paysan, chacun ne s'accorde à dévaster les forêts tout en convenant qu'il faudrait les ménager. On ne peut pas même faire exécuter les semis ordonnés dans les lieux où l'effritement est le plus actif.

Il n'est donc pas possible en Civilisation de remédier à un mal inhérent à la Civilisation ; vouloir que cette société opère le bien sur un [³⁸] quelconque c'est vouloir que la ronce porte des roses³⁹. Les savants devraient donc enfin se rendre à l'expérience de la civilisation et chercher un système social qui n'ait pas, comme l'état civilisé et barbare⁴⁰, la propriété d'isoler, de faire discorder l'intérêt collectif de l'intérêt individuel et qui au lieu de les mettre en opposition, les fasse au contraire coïncider dans tout le mécanisme social. [...]

Nous avons vu par les témoignages unanimes sur les dommages du déboisement que l'ordre civilisé et barbare est sur ce point le tableau fidèle du jeune homme qui perd sa santé et sa fortune; mais le mal ne s'étend pas aux seules régions cultivées, car le bouleversement du climat d'une zone ou partie de zone influe plus ou moins sur les autres et par la suite sur le globe entier. C'est donc la planète en masse qui est compromise et non pas quelques régions. »

◁ Fourier, *"Détérioration Matérielle de la Planète"* circa 1820 [244] p.116-117

▷

3.6.1 Réception des arguments de Fourier

La validité des arguments fouriéristes concernant l'existence d'une tendance inhérente de la civilisation à *"dévorer l'avenir"* en raison de la *"divergence des intérêts individuels et collectifs"* qu'elle suscite en raison de l'insolidarité et la concurrence des individus peut poser questions, ne

37. En 1815, consécutivement aux campagnes napoléoniennes, la France était massivement endettée suite aux emprunts qu'elle a contractés pour soutenir l'effort de guerre. Il est possible que le ministre des finances évoqué dans ce texte soit le Baron Louis Joseph-Dominique [1755-1837]. Celui-ci avait notamment décrété la revente d'une partie des biens nationaux, ce qui incluait de nombreux hectares de forêts nationales afin de payer les dettes de l'État

38. Espace laissé en blanc par Fourier dans le manuscrit original afin d'être complété ultérieurement. Il semble possible de comprendre la phrase en la complétant à l'aide du mot "mal".

39. Selon la classification de Linné, connue de Fourier, les ronces et les roses appartiennent à la même famille et peuvent de ce fait être confondues par un profane.

40. *"Civilisées"* : La société qui finit d'apparaître avec la révolution française. *"Barbare"* : La société féodale. Pour Fourier, le problème de la *"détérioration matérielle de la planète"* se pose déjà durant l'ancien régime bien que cela ne soit le cas que dans une moindre mesure qu'en la civilisation. Il considère à cet égard que : *"Ce dégât tout récent est principalement l'ouvrage des temps qu'on appelle beau siècle des lettres sous Louis XIV, et beau siècle de la philosophie sous Louis XV; ces deux beaux âges modernes seront nommés dans l'avenir les deux Attilas de l'agriculture et des climatures qu'ils ont dévastées, en nous donnant pour consolation de belles théories, bien impraticables, sur l'aménagement des forêts."* (TUU3 [57] P.479)

serait-ce qu'en raison de l'ambiguïté de leur formulation.

Plusieurs éléments permettent toutefois de réduire les incertitudes quant aux interprétations qu'il est possible de faire ou à la portée qu'il est possible d'accorder à ces arguments :

On peut tout d'abord souligner le fait que plusieurs des auteurs partisans de l'École Sociétaire admettaient cette conclusion sur la base du même ensemble invariable d'arguments. Il est donc possible de réduire l'ambiguïté du sens de l'hypothèse de Fourier sur la base de l'interprétation consensuelle que pouvaient en avoir ses lecteurs contemporains.

Dès 1833 par exemple, lorsqu'il évoquait les deux principaux "faits caractéristiques" que la civilisation finirait par entraîner dans le cas de figure où l'humanité ne parviendrait pas à "*sortir de la civilisation*" pour s'élever à "*l'Association*", l'ingénieur des Mines Abel Transon, présentait comme étant tout à fait prévisible et "*inévitable*" l'aggravation du "*dérèglement climatique*" en raison du conflit entre intérêts individuels et collectifs suscité par les principes d'organisation propres à l'industrialisme libéral. Il écrivait spécifiquement :

« il est facile de comprendre pourquoi M. Fourier a indiqué les déboisements et les emprunts fiscaux. En effet, la décadence sera double : il y aura décadence matérielle et décadence politique.

La décadence matérielle, c'est la détérioration des climatures qu'à la longue la civilisation produit inévitablement. Il est bien vrai que dans, dans l'origine, la civilisation améliore les climats, en défrichant les forêts, ouvrant des issues aux eaux stagnantes, etc; mais, au-delà d'un certain terme, l'exploitation incohérente et l'opposition toujours croissante de l'intérêt individuel avec l'intérêt général amènent un bouleversement dans le système naturel des cultures. Le déboisement des forêts sur les hauteurs est l'expression la plus saillante de ce désordre, parce qu'il ruine complètement le régime des eaux, en détruisant les agents que la nature emploie pour soutirer d'une manière continue l'humidité de l'atmosphère. Aussi, voyons-nous nos vallées les plus importantes, la Loire et la Garonne, soumises à des alternatives d'aridité extrême et de débordements, qui ruinent le cultivateur. [...]

L'emprunt, cette nécessité de la civilisation moderne, est l'acheminement le plus direct à la féodalité industrielle, et par conséquent, une cause essentielle de décadence politique ... »

◁ Abel Transon, "*Politique Industrielle*", *Le Phalanstère*, 11/01/1833 [40] ▷

À cet égard, il est peut-être intéressant de noter que cette hypothèse relative à un lien entre la "*détérioration des climatures*" et la "*duplicité d'action*" suscité par les caractères inhérents à l'organisation des sociétés modernes pouvait d'abord apparaître contre-intuitive avant d'emporter l'adhésion. Comme l'admet par exemple Adrien Berbrugger au sujet du rapport de cause à effet que Fourier postulait entre les "*intempéries outrées*" et l'incohérence des activités industrielles de "*la Civilisation*" :

« L'expression seule de ce reproche adressé à la société actuelle va paraître bien singulière, bien absurde même. En effet, il peut sembler extraordinaire que l'on attribue à une forme sociale quelconque l'état bon ou mauvais de la température. Mais un examen plus approfondi vous convaincra, je l'espère, que ce n'est pas une accusation mal fondée. Il est généralement reconnu que l'homme exerce une

action sur le globe qu'il habite par la manière dont il le cultive. Cette action peut être salubre ou funeste, selon qu'elle est bien ou mal dirigée. Si l'on déboise les sommets des montagnes, il est évident qu'on dessèche les sources, qu'on détruit les abris naturels destinés à arrêter l'impétuosité des vents, et à les dépouiller de leurs influences délétères, en les forçant à se carder, pour ainsi dire, par leur passage à travers les forêts. Si l'on défriche une pente raide, il est encore évident que la terre végétale, n'étant plus retenue par les arbres, sera précipitée dans les vallées à la première averse, et que des sommets, jadis couronnés d'une végétation brillante, deviendront d'affreux rochers d'où l'eau et l'ombrage auront disparu. Je le demande à mes auditeurs, n'est-ce pas là ce que nous voyons arriver tous les jours ? Écoutez les plaintes des inspecteurs des forêts et des propriétaires des vallées environnantes; ils vous diront tous que la température a changé, que les ouragans, les grêles sont devenus plus fréquents. Vous trouverez là l'explication de la rétrogradation de l'olivier, qui jadis se cultivait en pleine terre à Montélimar. Vous y trouverez la raison d'une foule de faits de ce genre, où le vulgaire voit le bras de la Providence qui se retire de lui, quand c'est lui-même qui le repousse. »

◁ Adrien Berbrugger, "*Conférences sur la théorie Sociétaire de Charles Fourier*", 1833 [41] ▷

On retrouve également l'expression d'une conviction semblable chez Cantagrel dans les premières pages de son roman intitulé : "*Le Fou du Palais Royal*".

3.6.2 Ni l'État, ni le marché ... dans "Détérioration Matérielle de la Planète" ?

L'économie de marché suscite une tendance à la duplicité d'action.

Sur ce point, les positions défendues par Fourier se distinguent largement de celles d'Ostrom vis-à-vis du rôle qu'elles font ou non jouer à l'économie de marché. Si Ostrom se limite à présenter les associations auto-gouvernées d'utilisateurs comme étant plus aptes que les firmes privées afin de permettre la préservation de systèmes de ressources naturelles communes, elle ne se prononce pas, en revanche, sur la question des rapports qui peuvent ou non exister entre le fonctionnement de l'économie de marché et l'accélération des processus liés au changement climatique.

Pour Fourier, au contraire, cette question est fondamentale. Chez lui, comme nous l'avons vu, l'isolement résultant du morcellement des propriétés et la concurrence qui s'exerce entre les individus dans le cadre d'une économie de marché tendent à dissuader, voir à rendre personnellement désavantageuses, les initiatives de contributions individuelles aux problématiques qui relèvent de leur intérêt collectif. Cette tendance à susciter la duplicité d'action des membres de la société par la divergence de leurs intérêts, est à ses yeux inhérente au "*mécanisme social*" de la Civilisation. Le changement climatique occasionné par l'incohérence des activités industrielles humaines représente dès lors l'un des principaux effets au travers desquels se manifeste cette tendance.

Pour lui, non seulement "*le marché*" ne représente pas une solution pour le problème de la surexploitation des ressources naturelles mais c'est même l'endroit où il estime que l'origine du problème se trouve.

L'État ne peut réprimer toutes les manifestations de cette tendance.

Vis-à-vis de la question de l'efficacité que peut ou non avoir l'intervention de l'État dans ce contexte, la position de Fourier apparaît initialement plus proche de celle d'Ostrom. Tous deux présentent comme étant déterminant ou nécessaire le recours à des modalités associatives d'organisations locales afin de permettre la préservation de l'environnement et rejettent donc l'hypothèse suivant laquelle la régulation d'un gouvernement puisse constituer une solution satisfaisante pour ce problème. Les raisons qui apparaissent les avoir respectivement conduits à ce type de conclusions diffèrent toutefois.

Ostrom à l'instar de Tocqueville espère employer l'art de l'association comme le moyen d'une décentralisation telle qu'elle réduirait au minimum nécessaire le pouvoir de l'État. Les fouriéristes de leur côté, restent généralement indifférents aux réformes administratives et espèrent, quant à eux, employer l'art de l'association comme le moyen d'une émancipation du travail telle qu'elle finirait par remplacer et faire paisiblement disparaître l'économie de marché telle qu'on la connaissait depuis Adam Smith.

L'association est nécessaire afin de supprimer la source de cette tendance.

Comme nous l'avons vu plus haut, pour Fourier comme pour Ostrom, c'est l'action collective des individus autonomes qui permet la prise en compte de leurs intérêts collectifs tels que d'assurer une bonne gestion de leurs biens communaux ou de leurs ressources naturelles avec plus d'efficacité et/ou moins d'obstacles qu'en restant isolés des autres. L'aptitude à auto-organiser l'action collective qu'ils désignent sous le nom d'art de l'association représente donc un moyen de préserver l'environnement. De ce point de vue, la position défendue par Fourier dans *"Détérioration Matérielle de la Planète"* possède donc un air de famille avec le *"Neither the State nor the markets"*⁴¹ d'Ostrom dont elle apparaît, en dépit de son caractère infiniment plus "radical", "extravagant" ou "lapidaire", constituer un véritable précédent historique.

Souligner l'existence de ces correspondances entre les positions de Fourier et d'Ostrom ne revient toutefois pas à supposer qu'il serait pertinent de les confondre ou de s'attendre à ce que leurs différences soient négligeables. Tel n'est pas le cas.

3.7 Conclusions sur la propriété en participation

Tout au long de ce chapitre, nous avons vu de quelles manières les bouleversements institutionnels qui ont accompagné les révolutions industrielles d'Europe avaient pu conduire à renforcer les tendances à la surexploitation des ressources naturelles que pouvaient éventuellement déjà avoir⁴² l'activité industrielle humaine.

Nous avons d'abord vu comment, sous l'influence des doctrines de l'économie politique traitant des moyens d'obtenir la richesse des nations par l'augmentation de leur production, les réformes législatives ayant accompagné la révolution française avaient alors généralement tendues à :

41. Ni les états ni les marchés ...

42. Fourier estime que les désordres climatiques commencent avec la période "barbare" mais que cette tendance s'aggrave considérablement avec la période "civilisée".

La suppression légale et le partage privatif des majorités des anciennes formes de propriétés collectives que pouvaient représenter les biens communaux ainsi que les vastes domaines exploités collectivement par différents types de communautés d'agriculteurs.

La suppression des corps intermédiaires tels que les corporations, les syndicats et les communautés de métiers qui régulaient jusqu'ici la concurrence et permettaient la défense d'intérêts collectifs propres à certaines professions.

Aux yeux des économistes de cette période, la "*grande propriété*" était le plus souvent présentée comme un obstacle s'opposant à l'effet d'incitation au travail productif que représenterait "*l'esprit de propriété*" pour le petit propriétaire travaillant à son propre compte. Pour eux, l'abolition des anciennes formes de propriété collective et l'augmentation du nombre des propriétaires représentaient donc des moyens d'augmenter la production nationale.

Le partage des communaux champêtres d'autre part, qui visaient à livrer à l'agriculture des terres qui étaient été jusqu'ici laissées vacantes, vise alors également à augmenter la production nationale. (voir 120)

L'esprit des institutions de ce nouveau régime industriel ne reconnaissait de légitimité qu'à la forme individuelle de la propriété privée apparaît de ce point de vue aller de pair avec une volonté de soumettre isolément chaque individu à la nécessité de se consacrer à l'activité productive. Là où l'ancien régime atténuait cette nécessité par le secours que pouvait constituer la garantie d'accès aux biens communaux ou au travers de la solidarité découlant de l'appartenance à une communauté, le nouveau régime livrait, quant à lui, délibérément chaque particulier à ses seules ressources personnelles.

Dans ce contexte historique, nous avons alors décrit les principaux arguments présentés par Fourier afin de mettre en évidence l'existence d'un rapport fondamental entre ces principes institutionnels de "*petite propriété*" et de concurrence libre et les phénomènes liés au changement climatique tels que la déforestation.

Pour Fourier, comme nous l'avons vu, le morcellement du territoire en un nombre toujours plus grand de parcelles privatives contribuait non seulement à isoler les intérêts de chaque propriétaire particulier tout en rendant impraticable les initiatives visant à tenir compte de l'intérêt collectif. Se reconnaissant comme concurrentes les unes vis-à-vis des autres, chaque exploitation agricole peut en rester au constat qu'elle n'aurait pas personnellement intérêt à contribuer seule à des travaux d'intérêt collectif tant que ses concurrents n'en feraient pas de même. D'autre part, dans ce contexte où chacune des exploitations d'une commune reste entièrement indépendante des autres, les initiatives visant à mettre en oeuvre à cette échelle des mesures telles que l'exécution des semis permettant le reboisement des forêts communales se heurtent à difficultés considérables.

L'isolement des habitations de chaque ménage, de la même manière, s'oppose aussi aux stratégies de mutualisation qui permettraient d'importantes économies d'échelle tant sur la consommation en bois de chauffage qu'en de limitant la redondance des installations privatives ou encore en rendant possible l'amélioration des conditions de vies des villageois que permettrait en théorie la réunion associative de leurs moyens privatifs.

De manière plus générale en fin de compte, c'est en raison du fait qu'elle tend à contraindre chaque concurrent à ne pouvoir réellement tenir exclusivement compte que de ses intérêts person-

nels sous peine de prendre le risque (potentiellement fatal) d'être moins compétitif en cherchant à tenir compte seul de l'intérêt collectif, que l'économie libérale constitue, aux yeux de Fourier, la source sociale du mal qui semble inhérent à cette société et qui s'oppose à ce que les individus qui la composent puissent véritablement tenir compte d'intérêts communs tels que la préservation de l'environnement. Placés en concurrence les uns contre les autres, tous devaient finir par *"entr[er] en duplicité d'action"* comme les 100 chefs des familles de l'île de l'abbé Mably, les deux bergers malthusiens de Garrett Hardin, ou les deux détenus du dilemme du prisonnier. Pour sortir de la duplicité d'action, et être en mesure de tenir compte des intérêts qu'ils ont en communs les villageois n'avaient pas nécessairement besoin, aux yeux de Fourier, d'un surcroît de vertu ou d'altruisme. Ils doivent en premier lieu tenter de faire disparaître les causes de cette divergence d'intérêts. L'association constitue dès lors le principe des moyens institutionnels susceptibles de permettre d'arriver à cette fin.

Aux yeux de Fourier dès lors, chercher à résorber les ravages environnementaux occasionnés par l'activité industrielle humaine tels que le déboisement sans remettre en causes l'insolidarité et la concurrence libre, qui sont les moyens dont le libéralisme se sert afin de contraindre chaque individu à prendre part à une course à la production maximale sans s'apercevoir que ces moyens ont aussi l'inconvénient de dissuader chacun de ces individus d'essayer de se préoccuper de l'intérêt général lorsque ceux-ci doivent continuellement s'efforcer de faire triompher leur intérêt privé sous peine de perdre la partie face à leurs concurrents ; revient à essayer de remplir un tonneau percé sans vouloir s'attarder à dénombrer les innombrables fuites.

Nous avons alors résumé le sens des différentes notions et postulats qui conduisaient Fourier à estimer que seule l'association permettait véritablement de résoudre la problématique de la prise en compte de l'intérêt collectif et comment elle y parvenait :

Dans le cas de la gestion de territoire évoquée précédemment, nous avons noté que Fourier constatait que certaines corporations et monastères, grâce à l'unité d'action (même imparfaite) de leurs membres, parvenaient à une meilleure gestion des forêts qu'ils exploitaient que celles en mauvais états exploitées par des propriétaires isolés. Il tirait de cette observation que l'hypothétique association domestique-agricole qu'il imaginait, puisqu'elle serait possédée en participation par l'ensemble des associés résidents, permettrait un degré d'unité d'action plus fort que celui permis par la forme médiévale de la communauté des biens. L'association domestique-agricole, du fait qu'elle était supposée parvenir à obtenir la prise en compte volontaire de l'intérêt collectif⁴³ constituait à ses yeux une stratégie institutionnelle plus vraisemblable qu'un recours exclusif à la loi pour obtenir la préservation des forêts.

À la lumière des comparaisons que permises par la proximité des postulats associationnistes propres aux travaux d'Ostrom, il apparaît désormais plus facile de saisir en quoi la notion d'association telle qu'elle était envisagée chez Fourier peut constituer un moyen d'organisation à l'aide duquel les individus peuvent réussir à tenir compte d'intérêts communs tels que la préservation des écosystèmes dont ils dépendent pour vivre. Pour lui en effet :

« nous sommes pleinement sauvages sur la gestion des eaux et forêts. Combien de nos descendants maudiront la civilisation, en voyant tant de montagnes dépouillées

43. Volontaire signifiant ici : sans nécessiter de recourir massivement à la force de contrainte légale hétéronome qui aurait sinon été nécessaire au législateur afin de parvenir à imposer à chaque individu le respect d'une règle aussi contraignante que celle consistant à s'abstenir de prélever du bois de chauffage.

et mises à nu, comme celles du midi de France, que les armées d'Harmonie seront obligées de recouvrir et boiser à grand'peine pendant plusieurs siècles ! »

◁ *"Traité de l'Association Domestique et Agricole"*; Tome II, P.63 [30], 1822 ▷

Dans ce contexte, la propriété en participation constitue chez Fourier l'un des procédés permettant de réaliser l'accord de l'intérêt individuel et de l'intérêt collectif nécessaire à l'unité d'action des associés.

Puisque c'est la réalisation de cet accord qui conditionne la possibilité de l'action collective qui rend possible cette prise en compte de l'intérêt collectif que représente une « bonne gestion » de ressources collectives telles que les eaux, les forêts, les pâturages et les climatures, il apparaît dès lors que les arguments fouriéristes en faveur de la propriété en participation relèvent du même type de problématique que celles qui sont étudiées dans le champ d'étude de la *"gouvernance des communs"*.

Il existe encore, de ce fait, un enjeu épistémologique à déterminer si Ostrom avait ou non eu connaissance des théories de Fourier sur l'association relativement au changement climatique. Dans le premier cas de figure, cela apporterait une nouvelle clé de lecture à ses travaux sur la gouvernance des communs. Dans l'autre cas de figure en revanche, s'il est possible d'exclure l'éventualité d'une influence directe de Fourier, alors il devient possible de conclure qu'Ostrom a étendu de manière indépendante les limites originales du champ d'application de l'art de s'associer de Tocqueville en l'appliquant dans le contexte de la préservation des ressources naturelles.

L'indépendance des chemins les ayant respectivement conduits à cette même conclusion, dès lors, pourrait être envisagée comme un indice de leur fiabilité.

Deuxième partie

Première monographie : La Communauté Personnaliste

CHAPITRE 4

LE PROJET DU CENTRE ESPRIT. 1934-1945

Sommaire du présent chapitre

4.1 Introduction	179
4.1.1 Sources consultées	181
4.2 La revue Esprit : 1929-35	182
4.2.1 Le Congrès de Font-Romeu et la fondation de la revue	184
4.2.2 La méthode d'unanimité	184
4.2.3 Le personnalisme	186
4.2.4 Moyens d'action spirituels	188
4.2.5 La communauté	194
4.3 Le projet de "Centre Esprit" d'avant-guerre : 1935-1945	195
4.3.1 Les différentes activités prévues au Centre Esprit	196
4.3.2 L'école	197
4.3.3 Le plein développement de la personne	198
4.3.4 Pas en Phalanstère ... mais	199
4.3.5 Personne et lien social	200
4.3.6 Le minimum de contraintes pour un maximum de libertés	201
4.3.7 Projet d'usages en commun	202
4.3.8 Liens de généalogie cognitive	203
4.4 Organisation de l'action collective	205
4.4.1 Théorie de la firme et autonomie d'action des participants	205
4.4.2 Intégration des intérêts individuels dans les objectifs d'un plan d'action collective	206
4.4.3 Définition du projet	207
4.4.4 Dépôts des statuts	207
4.4.5 Attribution des lots et rapport du groupe avec l'architecte	209
4.5 La Guerre	210



« Je crois à l'utopie, non pas celle où l'on s'évade, mais celle où l'on se projette avec une volonté de fer. Tôt ou tard, cette force donne son fruit. Ne cédon pas trop nous-mêmes aux ironies réalistes. »

Emmanuel Mounier

4.1 Introduction

Tel que présenté par Paul Fraisse, qui fut l'administrateur du projet depuis sa fondation en juin 1939 jusqu'à son décès en 1996 :

« Les Murs Blancs sont un lieu-dit, une propriété déjà délimitée sur le plan des Chasses Royales de 1764. Les Murs Blancs sont aussi l'aventure d'un groupe de ménages réunis en un même lieu par la volonté, disons mieux par le charisme d'Emmanuel Mounier. »

◁ **Fraisse ; Les Murs Blancs, Mes souvenirs. 1985 ; AN [214]** ▷

Situé à Châtenay-Malabry, ce domaine, comprenant trois maisons et un parc, fut en effet le lieu de réalisation d'un projet de longue date pour le philosophe Emmanuel Mounier [1905-1950], fondateur de la Revue Esprit. Cherchant à doter le mouvement personneliste et sa revue d'un siège qu'il désignerait "Centre Esprit", celui-ci va alors convaincre et rassembler autour de lui les familles de différents collaborateurs et membres de sa rédaction.

Quelques semaines avant que la guerre n'éclate en septembre 1939, Mounier a pratiquement eu le temps avec Jacques Lefrancq, Emile-Albert Niklaus et Paul Fraisse de mener à bien son projet initial. Outre le siège d'Esprit et les résidences de ses collaborateurs, celui-ci devait comprendre une école sous la tutelle de Jacques Lefrancq et un cabinet de psychologie tenu par Niklaus. La guerre vient néanmoins remettre en cause ce projet lorsque Lefrancq est contraint à rester en Belgique et que Niklaus décide de se retirer du projet en 1943. Privé des compétences de Lefrancq et Niklaus, Mounier renoncera finalement à l'aspect psycho-pédagogique du centre. Après la libération, succédera toutefois à cette première tentative un second projet de résidence communautaire. Moins ambitieux sur le plan des activités, celui-ci maintiendra tout de même la domiciliation du comité de rédaction d'Esprit à l'intérieur des locaux de la propriété afin de permettre aux collaborateurs d'y organiser plus facilement et fréquemment des réunions de travail. À l'issue d'importants travaux de réhabilitation s'étalant entre 1945 et 1947, les familles de quatre membres de la rédaction d'Esprit emménageront aux Murs Blancs. Selon leur ordre d'arrivée :

- **Henri-Irénée Marrou** [1904-1977] Contributeur à Esprit depuis 1935, agrégé d'histoire, spécialiste de saint Augustin et de l'histoire du christianisme antique.
- **Paul Fraisse**[1911-1996] Philosophe de formation et spécialisé en psychologie expérimentale.
- **Jean-Marie Domenach** [1922-1997] Philosophe de formation, ancien résistant et journaliste.
- **Jean Baboulène** [1917-1985] Polytechnicien. Il est alors directeur du journal "*Témoignage Chrétien*".

En 1957, soit sept ans après la mort de Mounier, la "communauté" des Murs Blancs accueillera enfin une sixième famille, celle du philosophe **Paul Ricoeur** [1913-2005], contributeur de la Revue Esprit depuis 1947.

En dehors de ces six principaux foyers ; suite aux départs des membres de la famille Baboulène en 1971, puis aux décès de Jeanne [1905-1976] et Henri-Irénée Marrou en 1977 ; d'autres résidents feront également séjour aux Murs Blancs. C'est notamment le cas des familles respectives de Michel Winock, de François Denoël et Cécile Flamand¹, sans que cette liste soit exhaustive.

1. petite fille d'Henri Marrou

Au travers de ce projet, Jean-Marie Domenach relate quant à lui en 1972 que :

« Mounier réalise un rêve qu'il avait formé depuis longtemps : habiter à l'écart du centre de Paris en compagnie de quelques camarades, afin de rompre avec l'anonymat urbain et de mener cette vie communautaire qu'il n'a pu jusqu'alors qu'essayer. Réaliste comme il l'était dans ses utopies, il avait, avant la guerre, battu la banlieue à la recherche du coin idéal, plantant enfin sa tente à Châtenay-Malabry : un hectare et demi de parc et trois maisons assez ruinées. Paul Fraisse s'emploie à remettre les lieux en état et bientôt trois familles s'installent aux "Murs Blancs" : Les Fraisse, Les Marrou et les Mounier ; la mienne les rejoindra en septembre 1946, les Baboulène un an plus tard. Une communauté ? Pas vraiment si l'on donne à ce mot son sens fort. Disons plutôt une amitié. Mounier, qui a tant insisté sur la valeur de la vie privée, se méfie des groupes fusionnels. Chaque famille conserve donc son autonomie au sein d'un ensemble qui se sait orienté à la même œuvre et qui se donne ses propres lois. Construction souple - c'est sans doute pourquoi elle dure encore. Avec son ardeur habituelle, Mounier s'essaye à la culture des pommes de terre et à la taille des arbustes. Châtenay est pour lui un lieu d'équilibre : travail d'équipe, réceptions amicales et réunions d'Esprit ne l'empêchent pas de se consacrer à une besogne personnelle qui semble fantastique lorsque l'on sait qu'en sus de ses occupations habituelles et de ses tournées conférences, il va, pendant cinq ans, entreprendre de longs voyages, en Pologne, en Allemagne, en Afrique noire, en Scandinavie. »

◁ Jean-Marie Domenach "Emmanuel Mounier"; 1972 [141] ▷

Acquise en juin 1939, la propriété des Murs Blancs deviendra, dès 1946, la résidence communautaire d'un petit groupe d'intellectuels engagés qui figuraient alors parmi les plus influents de leur époque.

Pour Mounier toutefois, les foyers qui prendraient part à cette tentative visant à mettre en pratique un certain idéal communautaire, devraient s'attacher à rester "juxta-habitants" sans aller jusqu'à devenir "co-habitants".²

La mort inattendue de Mounier en 1950³ amorcera néanmoins le déclin progressif de l'importance accordée par les résidents à la démarche communautaire initiale. Les réunions de rédaction cesseront d'avoir lieu aux Murs Blancs après 1957. Idem pour l'organisation régulière de repas en commun. Le départ des Baboulène en 1971 et les morts de Jeanne et Henri Marrou en 1976 et 1977 marqueront ensuite plus ou moins définitivement la fin de l'aspect proprement communautaire du projet. En 1985, après les départs successifs des enfants, les Murs Blancs ne seront, toujours selon les mots de Paul Fraisse, qu'une "copropriété amicale" [214]. [Association des Amis d'Emmanuel Mounier \(AAEM\)](#); créée par Paul Fraisse consécutivement au décès de Mounier; survivra toutefois dans ses activités au projet de "Centre Esprit". Elle continuera d'organiser aux Murs Blancs des événements et des séminaires d'étude liés au personnalisme

2. Cette distinction faite par Mounier renvoie à l'une de ses notes prises le 20/08/1940 durant son séjour dans la communauté de Montuclard à Montverdun. Il y écrivait : *"Il faut assurer le minimum de rencontres pour que la communauté ne soit pas seulement verbale. Quelques communautés, elles spatiales, pourront avoir une valeur exemplaire : groupes de ménages non co- mais juxta- habitants comme nous projetons à Châtenay ; appartement loué en commun par des isolés, toujours avec mille soins pour assurer l'indépendance dans le lien, l'ouverture sur le dehors, et déjouer les embûches de la promiscuité. Pour le reste il ne serait demandé qu'un voeu général d'engagement, un engagement solennel de s'engager chacun dans sa situation temporelle, toute liberté de vocation sauvegardée."* (Entretiens [342] P.591)

3. d'un arrêt cardiaque à l'âge de 44 ans

et à Mounier. En 1969, l'AAEM fera en outre l'acquisition de parts de la société immobilière des Murs Blancs pour domicilier ses locaux dans la maison du gardien. Y étaient déjà installées une bibliothèque d'ouvrages personalistes et les chambres d'hôtes utilisées notamment pour les adhérents qui venaient y séjourner, afin d'y réaliser différents travaux d'études. La propriété sera finalement vendue en 2013, c'est-à-dire plusieurs dizaines d'années après le décès de l'ensemble de ses membres fondateurs.

Aujourd'hui, la revue Esprit et l'Association des Amis d'Emmanuel Mounier subsistent toutefois bien qu'ayant été dissociées du lieu qui fût un temps leur siège social.

4.1.1 Sources consultées

Ce travail tire parti de la consultation de nombreuses sources. Dans leur diversité, celles-ci portent sur différents aspects de l'histoire des Murs Blancs que nous ne cherchons pas à résumer dans ce court chapitre. Ici, bien que nous aborderons chronologiquement les étapes de la construction du projet de Mounier, notre principal objectif sera de rendre compte des aspects proprement "communautaires" du projet. Pour plus de détails toutefois, le lecteur pourra se référer à ces différentes sources :

Publications

Plusieurs publications récentes évoquent ou portent spécifiquement sur l'histoire des Murs Blancs.

Nous pensons ici premièrement à la version richement annotée par Bernard Comte d'un texte écrit par Paul Fraisse en 1985, : *"Les Murs Blancs, Mes Souvenirs"*.

Ce texte résume les différentes étapes du projet. Il relate également certains aspects de la cohabitation des résidents. La version annotée par Bernard Comte fut publiée une première fois dans le *"Bulletin des Amis d'Emmanuel Mounier"* (BAEM) en 2011, puis dans un format numérique en 2013. Sous cette version, le texte est librement accessible ici ([Lire](#)). Nous avons également eu l'occasion de consulter, aux Archives Nationales, le texte dactylographié d'origine, à l'intérieur de la cote **725 AP/5** du fonds Paul Fraisse. Sous cette forme, le texte comprend notamment deux annexes plus techniques sur *"L'histoire de la propriété et des bâtiments"* et *"Les montages financiers"* qui nous ont été utiles ici. Elle reste toutefois (entendre ici "malheureusement") inédite.

Outre ce texte central relatif à l'histoire des Murs Blancs, on trouve également quelques informations dans les pages de deux biographies de Paul Ricoeur. Celle de François Dosse tout d'abord et qui s'intitule : *"Paul Ricoeur, Les sens d'une vie"*, 1997 [235]. Elle comporte notamment un chapitre, ainsi que de nombreuses anecdotes qui se rapportent aux Murs Blancs. Celle de Charles E. Reagan ; uniquement disponible en anglais, s'intitule quant à elle : *"Paul Ricoeur, His life and his work"* 1998 [236].

Quelques passages du livre *"Henri-Irénée Marrou, historien engagé"* de Pierre Riché sont également relatifs aux Murs Blancs [247].

On pourra enfin lire l'ouvrage conséquent intitulé : *"La Psychologie française dans l'impasse"* [343] de l'historienne de la psychologie Françoise Parot. Ce livre retrace les étapes clés de la vie de Paul Fraise ainsi que son rôle historique dans l'apparition des institutions de la psychologie en France. L'ouvrage consacre aux Murs Blancs un chapitre spécifique. On y trouve en outre l'inventaire des documents ayant été rassemblés dans le fonds d'archives Paul Fraise. Parmi ces documents figurent en particulier un petit nombre de lettres que Mounier lui avaient adressées et qui traitent parfois directement des problématiques de vie en communauté qui avaient pu être les leurs aux Murs Blancs.

Fonds d'archives

Nous avons pu consulter deux principaux fonds d'archives dans le cadre de cette recherche : Le fonds d'archives Paul Fraise, dont nous avons déjà parlé. Le fonds d'archives de l'Association des Amis d'Emmanuel Mounier (AAEM). Celui-ci comprend les documents administratifs de la Société Anonyme des Murs Blancs. Nous y avons notamment trouvé les procès verbaux des assemblées générales, le livre de registre des délibérations des assemblées générales, les statuts, les bilans financiers, différents communiqués juridiques ainsi que différentes notes des résidents.

Interviews et consultations

Plusieurs interviews, dont certaines très informelles, furent réalisées dans le contexte de cette recherche. Deux d'entre elles, celles de Jean et Geneviève Fraise, sont retranscrites dans leur intégralité en annexes.

Nous avons d'autre part considérablement bénéficié de nombreuses informations communiquées gracieusement par différents membres de l'Association des Amis d'Emmanuel Mounier.

Nous pensons notamment à : Jean-François Petit, Jacques Legoff, Claire Parisel, Maria Villela-Petit, Patrick Bizot-Espiard et Bernard Comte et François Denoël qui nous ont fourni de nombreux renseignements et références.

Nous souhaitons également remercier ici Françoise Parot, Agnès Fraise, et Fanny Domenach pour le temps qu'elles ont consacré à nous répondre.

4.2 La revue Esprit : 1929-35

Une part substantielle de l'œuvre de Mounier touche à une thématique centrale : celle d'une crise de la civilisation occidentale.

Fortement marqué par les conséquences politiques et sociales du krach boursier de 1929, Mounier estime, à l'instar de plusieurs représentants de "sa génération", qu'il est confronté aux différents symptômes d'un désordre social profond. Un mal dont les aspects économiques ne constituent que la partie visible d'une crise de civilisation si profonde qu'elle en atteindrait en réalité tous les domaines : culturels, politiques, et enfin, selon lui, celui du spirituel. Pour lui en effet ce n'est pas du côté de la matière qu'il faut chercher l'origine du mal mais plutôt du côté de

l'esprit. De ce point de vue, puisque la conscience de chaque personne doit être envisagée comme une réalité fondamentale et non pas simplement comme *"le reflet des servitudes économiques"*, *"un mensonge intéressé de classe"* ou une sorte d'épiphénomène idéologique qui découleraient d'une place dans les rapports de production matériels, ce sont donc également les consciences qu'il faut révolutionner. Mounier estime ainsi qu'il faut d'abord pouvoir penser le monde -en vue de- pouvoir le changer :

« Le monde est en panne; l'esprit peut seul remettre en marche la machine, il se trahit s'il s'en désintéresse. C'est pourquoi notre volonté s'étend jusqu'à l'action. [...] Ici encore, dans l'action, nous ne pouvons pas être comme si nous ne nous réclamions pas de l'esprit. L'action est l'épaisseur de notre pensée. Agir, ce n'est pas ébranler des nerfs, dresser des torses et des alignements. Agir, c'est gouverner et créer. »

« Emmanuel Mounier, *"Refaire la Renaissance"* [102] P.22, 1932 »

Dans le contexte historique que constitue la décennie consécutive à la crise de 1929, d'autre part la pensée politique développée par Mounier; à l'instar de celle de représentants d'autres mouvements politiques de la même période, tend à identifier la source de cette crise de civilisation dans l'individualisme hérité de l'humanisme de la renaissance.

« L'homme moyen d'Occident a été façonné par l'individualisme renaissant, et il l'a été, pendant quatre siècles, autour d'une métaphysique, d'une morale, d'une pratique de la revendication. La personne ce n'est plus un service dans un ensemble, un centre de fécondité et de don, mais un foyer de hargne. Humanisme ? Cet humanisme revendicateur n'est qu'un déguisement civilisé de l'instinct de puissance ... »

« Emmanuel Mounier, *"Refaire la Renaissance"* [102] P.29, 1932 »

Un individualisme déshumanisant en cela qu'il conduit chaque personne à être isolée de toutes les autres dans une société des masses. Pour faire face à cette crise de civilisation, Mounier plaide donc pour la conduite d'une "révolution spirituelle" qui viserait à fonder une civilisation permettant le plein développement de la personne au travers de rapports humains plus communautaires. Le capitalisme ne s'attachant, selon Mounier, qu'à promettre des améliorations des conditions matérielles de confort de l'individu, celui-ci lui apparaît de ce fait incomplet pour répondre aux aspirations humaines les plus fondamentales.

Rejetant le capitalisme en tant qu'il constitue un *"désordre établi"*, Mounier dénonce cependant avec une force de conviction équivalente ce qu'il admet comme l'extrême inverse, à savoir, le collectivisme total exemplifié dans le communisme soviétique. Il envisage ainsi deux écueils fondamentaux l'un individualiste, l'autre collectiviste au dedans desquels la révolution personnaliste et communautaire ne doit pas conduire si elle souhaite permettre à la civilisation occidentale de sortir de la crise à l'intérieur de laquelle il estime qu'elle est plongée. De cette conviction intime qu'il est désormais nécessaire d'inventer une nouvelle voie, Mounier trouve ce qu'il croit être sa propre "vocation".

Pour faire exister cette sensibilité politique qu'il souhaite radicalement neuve, Mounier va alors s'atteler à la fondation de la revue qui, après différentes hésitations collectives, finira par être intitulée : La Revue Esprit.

Le projet communautaire des Murs Blancs, comme nous allons le voir, peut quant à lui relativement bien se comprendre comme une simple extension du projet "de civilisation spirituelle" que Mounier entreprend au travers de la fondation d'Esprit en 1932.

4.2.1 Le Congrès de Font-Romeu et la fondation de la revue

La fondation de la revue Esprit résulte d'une collaboration entre Mounier et les membres⁴ du mouvement politique "Troisième Force". La chronologie de ces premiers échanges s'étale entre 1930 et 1932 ([239] P.72).

La "Société des éditions Esprit" est déclarée durant le mois de juillet 1932 ; sous la même forme statutaire que celle employée pour coopératives dans la loi 1867 ; c'est-à-dire la "*société anonyme à capital variable*". Mounier, toutefois, précise qu'il l'envisage plus comme une "*société de personnes et non de capitaux*" (Entretiens [342] P.378).

Le congrès de fondation du mouvement et la revue Esprit sera quant à lui tenu à Font-Romeu, un village de montagne des Pyrénées, entre le 14 au 22 août 1932. Mounier, ainsi que 15 de ses collaborateurs, avaient alors travaillé conjointement à la rédaction du manifeste de leur mouvement ainsi qu'à l'article éditorial de la revue intitulé : "*Refaire la Renaissance*".

4.2.2 La méthode d'unanimité

Les notes prises par Mounier durant le congrès de Font-Romeu relatent dans ses "entretiens" que les participants avaient initialement été divisés par d'importants désaccords concernant la direction de la revue ou les positions politiques officielles que le mouvement devait ou non revendiquer. Ils en étaient ainsi plusieurs fois arrivés à un point "*proche de la rupture*" suivant les mots du preneur de notes.

Malgré de telles tensions, qui sont décrites comme ayant été constantes durant toute la durée du Congrès, Mounier estimera toutefois rétrospectivement qu'un de leurs choix avait été judicieux : celui de s'astreindre à la recherche systématique d'un accord unanime entre toutes les personnes amenées à prendre part aux décisions.

Ces décisions étant, en l'occurrence, relatives à la nature des propositions inscrites dans le manifeste du mouvement ainsi qu'à la forme adoptée par le processus éditorial de la revue⁵. Mounier relate :

« Je m'étais très vivement opposé, avant le Congrès, à ce qu'on décide de la vérité à la majorité. Je l'y vois [Délégé] aussi hostile que moi. La discussion, pour lui, doit être poursuivie jusqu'à l'accord unanime. De fait, dès aujourd'hui,

4. Ces personnes étant notamment : George Izard et André Délégé

5. Quelques lignes plus loin dans ses Entretiens, Mounier apporte quelques précisions supplémentaires concernant la manière dont il envisage d'appliquer le "*principe de l'unanimité*" dans le contexte de la validation des articles soumis pour publication : "*Je propose alors un directeur qui n'ait rien au-dessus de lui, assisté d'un conseil de rédaction élu par le Congrès, doté d'un droit de veto aux 2/3 des voix. Izard soutient. Adopté en supprimant le vote et en réintroduisant ici le principe de l'unanimité*" (Mounier "Entretiens V. Note du mardi 16 août"; [342] p.383). Il n'est toutefois pas entièrement évident de saisir à quelles dispositions précises correspondent ces propositions.

la méthode se montre très féconde. Au moment où l'on croit, par le raidissement des formules, que tout va casser, cet effort de rapprochement, sans le recours aux facilités du vote, donne à chacun à fouiller sa pensée et donne d'excellents résultats." »

◁ Mounier, "Entretiens V. Note du mardi 16 août", [342] p.382 ▷

Cette "méthode d'unanimité" dont parle Mounier, semble ici avoir été introduite dans leurs conversations par l'historien médiéviste André Déléage. Sans disposer d'une certitude ici, il reste crédible de supposer que cette "méthode" soit à rapprocher d'un principe juridique médiéval, qui est relatif à l'unanimité, présent dans différents textes du droit canon et que Déléage était donc éventuellement susceptible de connaître. En 1958, quoi qu'il en soit, un autre proche de Mounier, le père Yves Congar, avait quant à lui consacré une étude à l'histoire antique et médiévale du principe de l'unanimité. Cette étude comportait notamment la maxime :

« Quod omnes tangit, ab omnibus tractari et approbari debet⁶ »

◁ Yves Congar, "Revue historique de droit français et étranger" 4ème série, Vol.35 (1958), pp.210-259 [115] ▷

Ici, "l'unanimité" que Mounier désigne comme une "méthode" renvoie donc vraisemblablement à un principe juridique très ancien qui trouverait ses origines dans l'antiquité, si l'on en croit l'article d'Yves Congar d'où nous avons tiré cette phrase.

D'autres sources historiques permettent également d'éclairer le sens de ce recours à un principe de l'unanimité. En 1978 Jean-Marie Domenach évoque par exemple cette thématique dans l'entretien biographique de Marcel Mermod intitulé : "L'autogestion c'est pas de la Tarte !" [164]. Revenant sur sa propre expérience de l'autogestion dans le cadre de la communauté de Boismondeau, Mermod avait justifié de plusieurs manières le recours au principe de l'unanimité.

Il estimait notamment que les votes à main levée n'étaient que : "la dérision de la démocratie" qui conduisait les votants à suivre "l'aura majoritaire de l'assemblée" sans les inciter à prendre la parole. À ses yeux d'autre part, les votes à bulletin secret avaient le défaut de faire que : "La partie la plus dégueulasse de l'homme s'exprime quand elle est anonyme". L'unanimité, au contraire, toujours selon Mermod, en dépit du fait qu'elle faisait que, parfois, ces réunions se "terminaient à quatre heures du matin", rendait ces dernières plus démocratiques en cela qu'elle rendait nécessaire la prise de position de tous. Jean-Marie Domenach commentait alors les affirmations de Mermod, peut-être en ayant à l'esprit le fait que ce principe d'unanimité était toujours employé aux Murs Blancs en 1978 :

« Il est frappant qu'à la même époque l'unanimité soit la règle aussi bien des assemblées fascistes que des assemblées communistes, et dans vos communautés. Est-ce que ça n'a pas un sens plus profond ? À cette époque, nous étions tous assez écoeurés par la démocratie de type parlementaire et le groupe avait une existence en soi, comme une personne. »

◁ Jean-Marie Domenach, "L'autogestion C'est Pas de la Tarte !", [164] P.84, 1978 ▷

6. Locution latine que l'on peut grossièrement traduire par "Ce qui touche tout le monde doit être traité et approuvé par tous".

4.2.3 Le personnalisme

Le premier numéro d'Esprit paraît deux mois consécutivement au Congrès de Font-Rome soit en octobre 1932. L'article éditorial, rédigé par Mounier et intitulé : *"Refaire la renaissance"* affirme la nécessité pour la civilisation occidentale d'une *"renaissance communautaire"*. Cette "renaissance communautaire" étant conçue par opposition à ce que Mounier suppose que la renaissance du 16^{ème} siècle aurait été, c'est-à-dire : une renaissance de l'individu.

Au travers de la Revue Esprit, Mounier se fait initialement l'avocat d'une troisième voie entre individualisme et collectivisme : le personnalisme communautaire. En moins d'un an, de nombreux groupes de correspondants régionaux et étrangers, se structureront en réseaux régionaux autour de celle-ci pour en assurer la diffusion et la rédaction.

Au cours des années consécutives au lancement de la revue Esprit ; Mounier développera les principaux aspects politique de sa pensée. Il écrit notamment sur la nature des totalitarismes [104], sur les différentes formes possibles d'organisations démocratiques des sociétés humaines [127], et sur la place que peut avoir la foi chrétienne dans le contexte d'un engagement politique laïc [311].

S'il n'invente pas de toutes pièces l'expression "personnalisme" ; puisque celle-ci existe déjà dès 1905, bien que dans une acception très différente, dans les écrits de Charles Renouvier ; c'est certainement Mounier qui lui donne sa signification la plus courante aujourd'hui. Dans ses écrits, l'idée de personnalisme se fonde sur la distinction introduite par Charles Peguy⁷ entre les notions d'individu et de personne.

Dans ce contexte, la notion d'individu renvoie à une conception matérialiste de l'être humain. Elle tendrait à le réduire, autrement dit, à un objet quantifiable et dépourvu de composante spirituelle. L'individu, chez Mounier, s'apparenterait en cela à une abstraction que la pensée rationaliste⁸ aurait introduite. Ce serait l'être humain, mais conçu indépendamment de tout tissu social et après n'avoir conservé de ses besoins fondamentaux que les contingences du confort matériel. Pour lui :

« L'homme anonyme de l'individualisme, sans passé, sans attache, sans famille, sans milieu, sans vocation, est un symbole mathématique tout préparé pour des jeux inhumains. »

« "Révolution personnaliste et communautaire", [102] p.58, 1935 »

Alors que :

« La personne est la protestation du mystère »

« "Manifeste au service du personnalisme", [104] P.45, 1936 »

Dans le contexte du personnalisme dès lors la notion de personne désigne donc, par opposition à celle d'individu, la conception de l'être humain entendue comme la plus complète possible. Rejetant l'individualisme comme une perspective reposant sur une réduction de l'ensemble des choses qui constituent la nature humaine, l'idée de personne vise au contraire à tenir compte des caractères singuliers de chacun. Ces caractères personnels n'existent toutefois et ne peuvent se

7. Mounier avait consacré à Charles Peguy sa première publication

8. Dans ses écrits, Mounier emploie le plus souvent de façon péjorative les mots tels que rationalisme ou rationalistes.

développer qu'au travers des relations que la personne forme et entretient avec d'autres personnes. Une personne n'existe donc réellement qu'au travers d'une communauté humaine tandis que l'idée schématique d'individu suppose une indépendance ontologique.

Définissant le personnalisme communautaire comme étant opposé tant à l'individualisme qu'au collectivisme, Mounier pose alors que c'est la communauté qui est le lieu qui permet le développement complet de la personne.

"ni droite ni gauche" ?

Durant la première période de son engagement en outre, Mounier présente initialement le personnalisme comme une *"troisième voie"* qui ne serait *"ni de gauche ni de droite"*. Durant cette période, si telle est effectivement son intention, la nature de cette position intermédiaire ne fait cependant pas l'objet d'une tentative de définition systématique. Sur ce point, Mounier présente alors généralement le personnalisme comme une forme de négation de positions politiques existantes. En 1936, dans son *"Manifeste au service du personnalisme"* par exemple, celui-ci défend la possibilité d'une troisième voie entre gauche et droite en ces termes :

« Nous avons dû dire au départ "ni droite ni gauche". Nous risquions alors d'attirer les indécis ou ceux pour qui n'"être ni droite ni gauche" était encore une manière intelligente d'être à droite. Nous les avons éliminés, nous avons tenu sur ce double refus, non parce qu'il était habile, mais parce qu'il était vital. La moitié de nos valeurs était en otage dans les deux camps, avec la moitié du désordre. Nous avons défriché une troisième voie, qui seule réconciliera toutes nos exigences. La facilité, c'est de l'abandonner pour des solutions immédiates; l'engagement, c'est de nous consacrer tout entiers à sa percée. »

« *"Manifeste au service du personnaliste"*, 1936 [104] »

L'ambiguïté de cette position évolue toutefois avec le temps. Lorsqu'il écrit l'article intitulé : *"L'avilissement ne rend pas"* en mars 1950, c'est-à-dire très peu de temps avant sa mort, Mounier finit au contraire par rejeter la possibilité d'une troisième voie entre droite et gauche. Il situe alors *in fine* le personnalisme à l'intérieur du *"camp socialiste"*, tout en continuant de le dissocier du communisme :

« Il n'y a pas de troisième camp », nous dites-vous. Vous parlez d'or. C'est déjà trop de deux. Deux camps, c'est la guerre déjà présente et la vie déjà immobilisée. Il n'y a pas un troisième camp, mais il y a la vie contre l'installation, la vigilance contre le conformisme, la création contre la répétition, et quand il le faut, les prophètes contre les docteurs de la Loi. Notre rôle n'est pas plus aujourd'hui qu'hier de constituer un camp nouveau dans la concurrence des camps, mais bien, situés comme nous sommes dans « le camp » du socialisme contre « le camp » de l'oppression et du désordre, de garder mobile cette marge, chaque jour grandissante bien qu'encore incohérente, d'hommes qui veulent le socialisme, mais un socialisme qui n'écrase pas trois générations pour sauver les suivantes. Que beaucoup de communistes ne désirent pas autre chose, j'en suis assuré. Mais à ceux qui nous apostrophent, nous disons une fois pour toutes : chaque fois que vous croirez faire du socialisme à coups de mensonges, de ragots policiers et d'intimida-

tion, non, vous ne représenterez pas pour nous ce peuple vivant à travers vous parfois, et dont bien souvent directement, nous avons le contact et éprouvons l'humanité. »

◁ Mounier, *"Carnets de route. Tome II"*, [109] P.241 ▷

4.2.4 Moyens d'action spirituels

D'autre part, en dépit de sa propre méfiance vis-à-vis de *"l'hypertrophie du technicisme"* qui constitue à ses yeux la *"tare de la vision capitaliste du monde"* ([104] P.90), on trouve pourtant chez Mounier ce qu'il désigne comme une "ébauche" de réflexion technique sur l'action humaine. Il désigne notamment celle-ci sous le nom de *"technique des moyens spirituels"*. Pour lui :

« La technique d'action propre du personalisme devra être éprouvée sur deux plans:

- 1) Une technique des moyens spirituels individuels. Elle est à proprement parler une ascèse de l'action, fondée sur les exigences premières de la personne. [...]
- 2) Cette retraite et ce dépouillement pourraient facilement dévier à la recherche hautaine d'une "pureté" stérile, qui arriverait bien vite au refus de tout engagement. [...] La purification des moyens est une coordonnée de l'action, qui entre en composition avec le maximum de charité (ou de don de soi) et la science directe des nécessités engagées dans chaque lutte particulière. Or ces nécessités sont le plus souvent d'origine et de portée collectives. Ce n'est donc pas seulement une purification individuelle, une technique d'action individuelle, c'est une technique personaliste des moyens collectifs que nous avons à mettre en œuvre. Elle est à peine ébauchée, mais nous voyons clairement déjà les principes qui la guideront. »

◁ Mounier, *"Manifeste au service du personalisme"*, P.142 [104] ▷

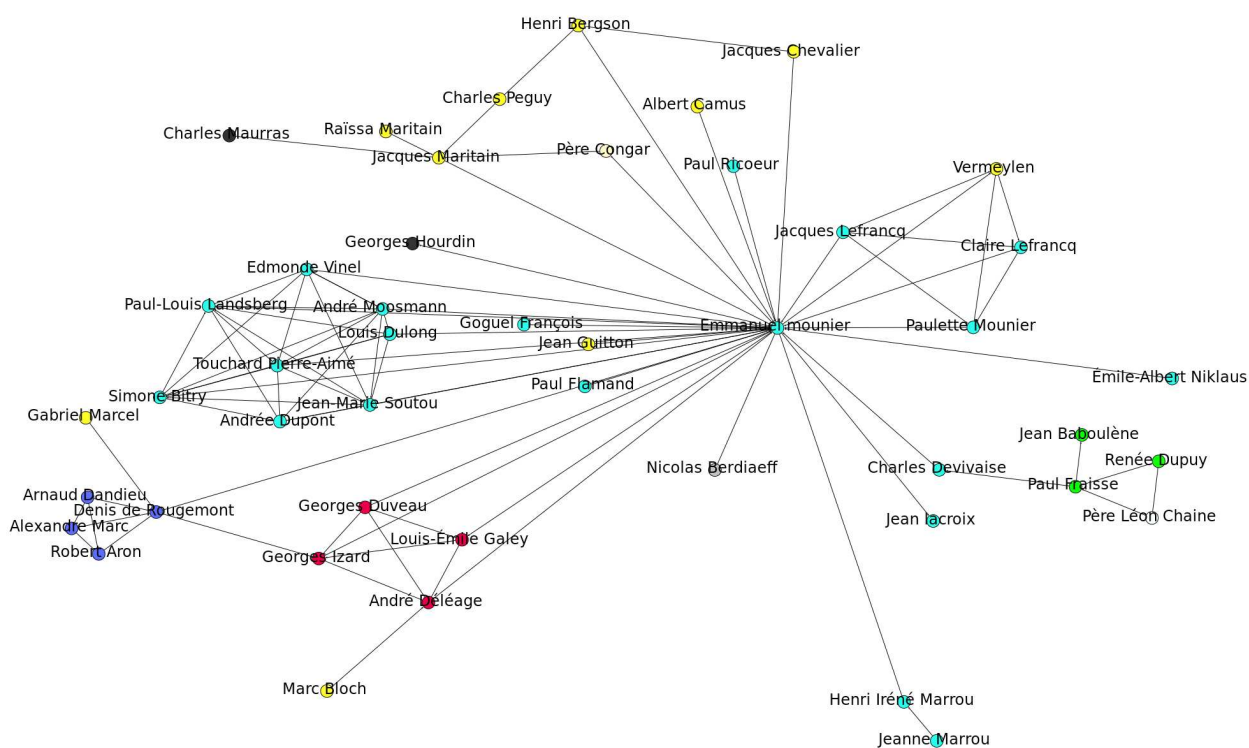
Le point de départ chronologique de cette réflexion technique sur l'action, et notamment sur l'action "collective" peut remonter vraisemblablement à septembre 1933⁹. Il semble avoir résulté d'un travail d'équipe, d'un "débat" pluriel impliquant les collaborateurs d'Esprit et de militants de "Troisième Force". On note en outre que cette réflexion intervient dans le contexte d'une concurrence idéologique entre le mouvement porté par Esprit et les communistes visant à "siphonner" des militants parmi *"La Jeunesse Catholique"*. Comme Mounier l'écrit le 10 juin 1936 dans *"Entretiens IX"* :

« ... la création de l'Action Catholique, apporte à ces jeunes catholiques tout l'aliment dont ils ont besoin sur le plan spirituel. [...] Mais les communistes viennent à eux avec Karl Marx, d'autres avec Proudhon, avec des Plans, avec des équipes techniques, et reprochent à cette force spirituelle de ne pas forger des instruments techniques au service des générosités qu'elle développe. Et ces jeunes, faute de travaux suffisamment au point, se sentent en effet souvent désarmés, inhabiles en manière de réalisations, Esprit se donnait pour tâche de leur

9. Si l'on prend ici pour point repère pour le début de cette réflexion la lettre adressée à George Izard le 6 septembre 1933 (*"Mounier et sa génération"* [239] P.135)

Figure 4.1 (on facing page) – On trouvera sur la page qui suit la représentation du graph des contacts d'Emmanuel Mounier durant les premières années de la Revue Esprit

Graph de contact de Mounier vers 1934



- Universitaire.
- Groupe « Troisième Force ».
- Groupe « Esprit ».
- Église.
- Groupe « Ordre Nouveau ».
- Jeunesse Étudiante Chrétienne.

offrir un atelier où ils pourraient apporter leurs outils et travailler à opposer aux solutions communistes, sur le plan institutionnel, social et économique, des solutions qui ne le céderaient à aucune autre en valeur technique comme en générosité. Ce sont les communistes qui commençaient à être désarmés à leur tour par les premiers résultats de ce travail, et ne pouvaient plus accuser le spirituel de s'évader des problèmes d'efficacité technique. »

◁ "Mounier et sa génération", [239] P.193 ▷

Si elle ne constitue selon Mounier qu'une "ébauche", cette réflexion entreprise collectivement sur les moyens de "techniques d'action" constitue pourtant l'un des aspects les plus intéressants de sa "critique du technicisme", que ce technicisme soit d'origine capitaliste ou marxiste. Dans le passage précédent, par exemple, on constate que Mounier situe, dans le domaine de la technique, des solutions institutionnelles, sociales et économiques. En cherchant à opposer, et même selon ses propres mots à "concurrencer", les communistes sur le plan de cette "efficacité technique" c'est-à-dire, en cherchant à développer des moyens d'actions différents, s'il s'expose peut-être à quelques accusations de technocratie, il se sort toutefois d'une position purement "spirituelle" sans effets et sans prise pratique sur le réel. Il estime pour cela que :

« Ce n'est pas par une méthode polémique, en brimant l'esprit technique, qu'on limitera ses débordements, c'est en témoignant pour tout le reste de l'homme devant ces barbares sans inquiétude que produit la plus récente civilisation. La personne ne doit donc pas chercher son assise économique en arrière de la civilisation technique, mais en avant. Élargir et diversifier la technique à l'amplitude de l'homme, la libérer de l'organisation économique et sociale du capitalisme, veiller enfin à ce qu'elle n'absorbe pas ou ne déforme pas la vie personnelle, telle est la seule voie raisonnable hors des utopies réactionnaires et des utopies technocratiques. »

◁ Mounier, "Manifeste au service du personnalisme", [104] P.91 ▷

Pour lui, les "utopies technocratiques" n'apparaissent donc pas dès lors que l'on tente d'adopter une perspective technique sur l'action humaine. Dans un tel cas de figure, la tactique ou la stratégie relèveraient d'une démarche technocratique, or, tel n'est pas le point de vue de Mounier. Pour lui, la technique est parfois nécessaire à l'action humaine. Dès lors, puisque cette nécessité de l'action technique existe, c'est seulement dans la mesure où une perspective technicienne ambitionne d'éviter de l'être humain "tout le reste" des choses qui font que celui-ci n'est jamais seulement le moyen d'action qui est représenté dans le plan du technicien qu'il faut parler de technocratie.

Pour Mounier, chaque personne "ayant sa fin en [elle]-même en même temps que dans le tout", réduire la "fin" des personnes aux fonctions qu'elles remplissent, le cas échéant, dans une organisation conduit à y introduire une forme de "totalitarisme de l'organisation" (Le Personnalisme, [108] P.45). Il déclare en outre :

« Redoutons l'espoir saint-simonien et technocratique de remplacer le gouvernement des rapports humains par l'administration des choses. L'homme serait vite traité comme chose dans un tel monde, s'il était viable. Technique et éthique, sont les deux pôles de l'inséparable coopération de la présence et de l'opération chez un être qui ne fait qu'en proportion de ce qu'il est, et qui n'est qu'en faisant. »

◁ Mounier, Le personnalisme, P.94 [108] 1949 ▷

Derrière ces polarités entre "technique" et "éthique", entre "fin" et "moyen", entre "autonomie" et "hétéronomie", entre "démocratie" et "technocratie" et enfin entre "personne" et "chose" il se peut éventuellement que Mounier fasse implicitement référence à l'impératif catégorique de Kant. Principe selon lequel il faut toujours : "*Agi[r] de telle sorte que tu traites l'humanité aussi bien dans la personne de tout autre, toujours en même temps comme une fin, et jamais simplement comme un moyen.*" ([367] P.40). Mounier semble en effet se servir de ce principe à la manière d'un critère général sur la base duquel il devient possible de différencier les positions spécifiquement technocratiques de celles qui se contentent d'envisager l'action humaine au travers de ses aspects techniques sans néanmoins chercher à la réduire à ces aspects. De ce point de vue, l'argument de Mounier autoriserait éventuellement Kant à avoir des mains mais seulement à la condition qu'elles continuent d'être propres.

L'unité d'action

Dans d'autres passages, toujours dans le registre relatif à l'action humaine, Mounier se fait également commentateur de Pierre-Joseph Proudhon. Il y évoque en particulier la question des moyens qui permettent d'obtenir l'unité d'action. (La notion étant entendue ici dans sa forme proudhonienne). Selon lui :

« La méthode réaliste et fédérative veut que l'unité résulte de l'initiative de tous, peu à peu remontée de la base jusqu'aux centres. Le moyen est de « développer la plus grande somme possible d'initiative individuelle dans chaque cercle et dans chaque individu, - l'unité d'action s'obtenant par l'unité de but et par la force de persuasion que possède toujours toute idée, lorsqu'elle a été librement exprimée, sérieusement discutée et trouvée juste. »

◁ Mounier, "*Communisme, Anarchie et Personnalisme*", [127], P.170 ▷

Dans ces différents cas de figure, il apparaît toutefois que la perspective technique décrite par Mounier sur les moyens personnalistes visant à permettre l'action collective se distingue, à plusieurs égards, d'un "*art de l'association*" qui serait éventuellement comparable à celui des fouriéristes ou à celui des toquevilliens.

Mounier, par exemple, ne pose pas le problème de l'action collective à partir de l'action des individus. Il n'envisage pas, autrement dit, le problème de l'action en cherchant à montrer comment celle-ci résulterait d'une poursuite de l'intérêt, ou des "passions" entreprises par les individus (ou même les personnes en l'occurrence).

De ce fait, il n'envisage pas non plus, ou du moins pas d'un point de vue théorique, le problème du passage de l'action individuelle à l'action collective au travers de la problématique d'une coïncidence des motivations qui inciteraient "individuellement" les participants à coordonner leurs actions.

Cette "technique des moyens spirituels" se distingue aussi de l'art de l'association vis-à-vis de sa fonction d'usage. Si l'art de l'association vise à l'intérêt commun des associés, la "technique des moyens spirituels" quant à elle, est plus spécifiquement envisagée dans une perspective de "révolution spirituelle". Dans ce contexte révolutionnaire, sans être recommandé, un éventuel (dernier) recours à la violence est envisagé afin de ne pas exclure la possibilité qu'il y ait des cas de figure où celle-ci constitue la seule option possible :

« Un monde de personnes exclut la violence considérée comme un moyen de contrainte extérieure. Mais des nécessités cristallisées par le désordre antérieur jouent de violence contre les personnes. Notre action doit épuiser tous les moyens susceptibles de les réduire par des voies normales. S'il s'avère au bout du compte, que les formes de remplacement étant suffisamment mûres pour prétendre à l'héritage du désordre agonisant, que seule la violence, comme il est probable, emportera la décision dernière, aucune raison valable ne saurait alors l'exclure. Mais elle ne doit arriver que comme nécessité dernière; prématurément employée, ou systématiquement encouragée elle ne saurait que déformer les hommes et compromettre le résultat final. »

◁ Mounier, *"Manifeste au service du personnalisme"*, P.143 [104] ▷

Or, sans nécessairement rejeter l'éventualité qu'il existe des cas de figure où des formes à la fois violentes et non étatiques d'actions collectives restent légitimes, les différents théoriciens de l'art de l'association excluraient en revanche, en toute logique, que ces cas de figure relèvent des limites du domaine de l'art de l'association.

S'il existe donc bien une théorie des formes techniques d'action collective chez Mounier; celle-ci se distingue toutefois largement d'un art de l'association.

La technique de gestion de la propriété humaine

Parmi les différents *"moyens d'action"* dont Mounier incorpore des ébauches dans ses écrits sur le personnalisme, on peut enfin mentionner *"La technique de gestion de la propriété humaine"*. Cette notion désigne chez lui les modalités institutionnelles qui sont nécessaires afin de garantir efficacement la finalité *"communautaire"* de la propriété au travers d'un régime particulier de divisions nécessaires à l'appropriation personnelle de cette propriété. Mounier distingue tout d'abord la question de ce qui constitue le fondement du droit de la propriété de celles relatives à la manière dont elle s'acquiert. La question du fondement du régime de la propriété se situe ainsi au croisement d'une multitude d'autres questions sociales interdépendantes :

« FONDEMENT DU RÉGIME DE PROPRIÉTÉ HUMAINE.

On a trop souvent confondu le problème du fondement de la propriété avec le problème de ses titres d'acquisition. La propriété peut s'acquérir par l'occupation d'un bien vacant, par le travail, mais ne se fonde pas sur eux. Étant une fonction humaine, elle ne peut se fonder que sur une conception totale de l'homme, tenant compte, en plus des présomptions juridiques créées par l'occupation ou le travail, des exigences générales du bien commun et de la destinée du possesseur. Bref, le fondement de la propriété est inséparable de la considération de son usage, c'est-à-dire de sa finalité. »

◁ Emmanuel Mounier; *"Liberté sous conditions"*, 1946; [107] P.113-115 ▷

Ayant pour objectif de rétablir, par opposition à la notion strictement individualiste de la propriété privée postulée par la société capitaliste, l'idée d'une finalité commune ou d'un usage social aux biens personnels, Mounier s'intéresse alors à l'exemple que peut constituer en termes de comparaisons la notion médiévale de la propriété. Deux notions du droit naturel s'affrontent alors : celle des modernes et celle de Thomas d'Aquin. On retrouve ici, à l'instar de chez Aristote, l'idée que le morcellement des propriétés collectives procède de la faiblesse de la nature humaine qui représente un obstacle technique à la réalisation d'une gestion commune harmonieuse. Selon

Mounier :

« Au cœur de toute « propriété privée », même dans la consommation du plus strict nécessaire (tel est chez les chrétiens le sens du bénévolat accompagnant les repas), et en dehors de toute organisation collective, il y a une obligation collective qui la courbe intérieurement à la communauté. Toute propriété possédée par l'individu pour soi seul est une avarice et une déviation spirituelle. La communauté de l'usage ne lui interdit pas, il va de soi, d'user des biens pour son utilité propre, dans les limites voulues, mais alors qu'il administre en maître ce qui lui est dévolu, il ne compte [...] que comme membre de la communauté [...]. Sur ce plan, dès ce domaine intérieur, l'exclusion ou « l'exclusivité » n'ont plus droit de cité. [...] Les exigences de la communauté d'usage, qui ne sont pas séparables du régime concret de la production, refluent sur la gestion même des biens (cura) et nous devons les composer avec les conditions d'ordre psychologique et technique qui commandent la gestion personnelle pour avoir une doctrine et une pratique complètes de la propriété humaine. [...] l'homme aurait pu en rester au régime de la possession commune; [...] celle-ci [reste] possible, dans certaines circonstances (communautés religieuses). Elle ne l'est pas cependant [...] en règle commune. Dès lors la « providence du bon législateur » devra régler, sous un régime de dominium morcelé, les moyens d'assurer la communauté de l'usus dans la jouissance et dans la gestion. [...] si Saint Thomas conçoit le morcellement de la propriété comme une nécessité absolue de la nature humaine empiriquement donnée, il le regrette, et que l'accent spirituel de tous ses écrits sur le sujet porte, non pas, comme chez de trop nombreux modernes, sur ce morcellement nécessaire, mais sur la nécessité, celle-là plus conforme au droit universel de possession, de sauvegarder dans ce morcellement l'usage commun. Nous le suivrons sur cette voie. »

◁ "Liberté sous conditions", [107] P.126 ▷

Pour Mounier cependant, la question de la propriété ne se résume pas à celle de la moralité des usages que doivent ou non avoir les biens privés. Constituer un nouveau régime du droit des biens implique également de résoudre les problématiques d'ordre "techniques" ayant notamment trait aux modes d'accès ou d'exclusion de ces biens ou aux institutions qui permettent d'organiser efficacement leur gestion. Ces questions étant liées les unes aux autres, elles ne peuvent être résolues isolément. Mounier s'attendait pour cette raison, à devoir apporter des ajustements progressifs à sa doctrine. Il estimait en effet que :

« L'appropriation de biens matériels, par contre, nous l'avons déjà remarqué, ne peut s'effectuer que par quelque manière d'occupation, et d'occupation plus ou moins durable, car les choses aussi ont une histoire, un rythme de durée et une richesse d'âge inséparables de leur être même. Et cette occupation implique des exclusions, donc un ordre réglé parmi les occupants. Cette nécessité technique, débordée par les égoïsmes qu'elle favorise, pourra menacer la fonction communautaire de la propriété. Un nouvel ordre institutionnel pourra alors devenir nécessaire pour garantir cette fonction communautaire, comme un ordre institutionnel avait été nécessaire pour garantir la fonction personnelle de la propriété. Ainsi s'entremêlent, dans le problème de la propriété, un problème technique de gestion et un problème moral d'usage. La passion s'est emparée du second, et a souvent négligé ou dévié le premier. »

◁ "Liberté sous conditions", [107] P.116 ▷

Mounier distingue ainsi clairement la spécificité de deux aspects des questions relatives au droit de la propriété. À savoir : les questions éthiques qui sont relatives à l'équité des institutions qui structurent un régime de propriété particulier. D'autre part : les questions techniques relatives à l'efficacité des institutions qui sont adoptées en vue de la réalisation d'un objectif.

« Par usage nous définissons non plus la technique de gestion ou d'administration, mais la destination. L'usage est donc d'ordre moral. Il répond non plus à la question : « Comment est-ce que l'on s'en sert », mais à la question : « À quoi est-ce que cela sert. » Il existe une technique du sabre, et pourtant Joseph Prudhomme¹⁰ peut l'utiliser soit à défendre les institutions, soit au besoin à les combattre. Or, – et c'est là le plus éclatant apport sans doute de la doctrine chrétienne, – l'usage des biens (usus) est commun de droit naturel, et l'exclusion d'autrui, nécessaire dans leur administration, devient illégitime dans cet usage. Cette loi est si primordiale que saint Thomas la rattache directement à la loi divine. Elle se tire de ce que les biens de la terre ne sont pas destinés à tel ou tel, mais à l'homme en général. »

◁ "Liberté sous conditions", [107] P.124 ▷

On retrouve ainsi chez Mounier une position jus-naturaliste semblable à celle qui avait été défendue par Considerant contre Tocqueville : 80. Pour eux, comme pour Thomas d'Aquin et Rousseau le régime de propriété postulé par le libéralisme, s'oppose au droit naturel au titre où il ne reconnaît que des formes exclusives de propriétés privées.

4.2.5 La communauté

Plusieurs des notions philosophiques centrales à ses écrits sont en revanche plus clairement mobilisées dans le contexte des premières descriptions du futur Centre Esprit. Deux ouvrages donnent par exemple des éléments de définition de ce que devrait être une communauté personnaliste. Il est donc intéressant de s'y arrêter un tant soit peu pour s'en rendre compte.

Tout d'abord, en 1935, *"Révolution personnaliste et communautaire"* où sont repris d'anciens textes déjà parus dans Esprit tels que *"Refaire la Renaissance"* puis l'année suivante *"Manifeste au Service du Personnalisme"*. Dans ce second ouvrage, Mounier y définira en ces mots la communauté personnaliste :

« Nous réserverons donc le nom de communauté à la seule communauté valable et solide, la communauté personnaliste, qui est, plus que symboliquement, une personne de personnes. S'il fallait en dessiner l'utopie, nous décririons une communauté où chaque personne s'accomplirait dans la totalité d'une vocation continuellement féconde, et la communion de l'ensemble serait une résultante vivante de ces réussites singulières. La place de chacun y serait insubstituable, en même temps qu'harmonieuse au tout. L'amour en serait le lien premier, et non pas aucune contrainte, aucun intérêt économique ou vital, aucun appareil extrinsèque. Chaque personne y trouverait dans les valeurs communes, transcendantes au lieu et

10. Personnage humoristique inventé par le romancier Henry Monnier, Joseph Prudhomme est célèbre pour ses répliques empreintes de platitudes et de tautologies telles que celle-ci : *"Je jure de soutenir, de défendre nos institutions et au besoin de les combattre."* [372]

à la durée particulière à chacune, le lien qui les relierait toutes. Il serait parfaitement dangereux de supposer ce schéma historiquement réalisable. Mais qu'on le prenne comme un mythe directeur, ou qu'on croit, comme le chrétien, que, réalisé par-delà l'histoire, il n'est pas sans donner à l'histoire une direction fondamentale, c'est lui qui doit orienter l'idéal communautaire d'un régime personnaliste." »

◁ "Manifeste au Service du Personnalisme", [104] p.52, 1936 ▷

Or, une des premières notes de Mounier concernant le projet du Centre Esprit, évoque néanmoins des motivations autrement plus pratiques que l'ambition de réaliser une utopie personnaliste :

« Ce serait une belle chose que d'assurer un jour à Esprit, à ce mouvement, au groupe théâtral, etc... une maison commune avec quelque vie commune. »

◁ Note datée du 31 mai 1934, Entretiens VIII, [342] p.501 ▷

On peut donc effectivement remarquer que la chronologie de l'apparition de l'idée d'un Centre Esprit coïncide plus ou moins bien à la période où Mounier développe sa pensée de la communauté. Néanmoins est-il nécessairement pertinent de postuler que les écrits quasi-utopistes de Mounier sur les communautés personnalistes seraient indicatifs de la visée d'un projet qui aurait pu, au contraire, être entrepris dans une perspective de réalisation pragmatique ?

Une autre note, rédigée un peu plus d'un an après celle-ci, semble cependant plus confirmer l'interprétation de l'utopie personnaliste que celle d'un projet répondant à une nécessité pragmatique. Le 23/04/1935, Mounier écrit en effet :

« Pour préparer le mouvement auquel Esprit pourra, quant à l'action, donner sa confiance, j'ai créé un centre des mouvements pour la révolution personnaliste; il n'existe guère encore que sur le papier. Mais maintenant que "la Croisade" (Galey si du moins ce titre est maintenu) et "communauté" sont constitués, il y a peut-être de l'espoir. »

◁ Entretiens VIII, [342] p.527 ▷

Ces deux notes, et leur chronologie, sont également à rapprocher du contexte matériel de la vie de Mounier en 1935. Comme nous allons le voir, ces conditions de vie ont aussi leur importance dans les origines du projet de Centre Esprit.

4.3 Le projet de "Centre Esprit" d'avant-guerre : 1935-1945

De son mariage avec Elsa Leclercq¹¹ en 1935 jusqu'à 1939, Mounier réside à Bruxelles dans une maison à deux étages, partagée avec un autre couple : Jacques Lefrancq, amateur de psychologie, collaborateur belge à Esprit et sa femme Claire. Pour Mounier, ce partage d'un même toit constitue déjà une première ébauche de mise en pratique de l'idéal du personnalisme communautaire. Comme l'évoque l'une de ses lettres adressées à Niklaus par exemple, ils y faisaient notamment la démarche de mettre en commun leurs bibliothèques :

11. Elsa surnommée "poulette" dans son enfance, choisira de se faire appeler Paulette

« De haut en bas, il y a les liens du coeur et de l'alphabet, la bibliothèque (fondue) s'arrêtant à G premier étage et convolant vers Z au second » »

◁ Lettre de Mounier à Niklaus du 15/01/1938. §4; Mounier et sa génération ; p.214. [239] ▷

C'est au cours de cette première période de cohabitation que Mounier proposera aux Lefrancq de venir fonder avec lui une communauté en région parisienne. Vers 1938, Mounier apprend alors qu'Émile-Albert Niklaus, son correspondant suisse pour le groupe Esprit à Neuchâtel, cherche lui aussi à initier une communauté éducative. Il cherchera donc à convaincre ce dernier de fusionner leurs deux projets communautaires en un seul. Un projet qui serait tourné à la fois sur la revue (le Centre Esprit) et la pédagogie (l'école). Au tournant de 1939, le projet se précisera finalement afin de distinguer l'école d'une troisième branche d'activités : le cabinet de psychologie. Au final, Jacques Lefrancq devrait y être responsable de l'école, Niklaus du cabinet de psychologie et Mounier du Centre Esprit. De la fin de l'année 1938 à début 1939, afin de coordonner les opérations nécessaires à la réalisation de ce projet, Mounier écrira à de nombreuses reprises à Niklaus au sujet du Centre Esprit. Plus d'une dizaine de ces lettres ont été en partie publiées dans *"Mounier et sa génération"*. Les fragments de cette correspondance constituent en cela des éléments de premier plan pour reconstituer les principales étapes et les enjeux personnels du projet.

On peut notamment remarquer celle du 06/09/1938¹² Celle-ci donne une description idéalisée de la communauté que Mounier se propose de "vendre" à Niklaus à un moment où l'opération n'est pas encore entrée en phase de planification pratique. Tel qu'il y est décrit, ce projet initial de communauté était notamment caractérisé par la diversité des activités qui seraient amenées à s'y dérouler. Il est souvent intéressant de mettre en perspective le contenu de certains passages de cette lettre avec des thématiques développées dans les écrits de Mounier sur le personnalisme communautaire. Ce rapprochement permet en effet de se faire une meilleure idée de ce que Mounier a à l'esprit lorsqu'il qu'écrit à Niklaus à propos de son projet de Centre Esprit.

Nous retenons ici plus spécifiquement :

4.3.1 Les différentes activités prévues au Centre Esprit

Mounier explique :

« Je n'ai pas encore entièrement fait le point sur ma place dans l'affaire. Appelons les deux branches "École" et "Centre Esprit". Je ne crois pas que je puisse et doive être autre chose pour l'école que n'importe lequel des collaborateurs d'Esprit » »

◁ Lettre à Niklaus du 06/09/1938, p.2 §3 [239] ▷

Il envisage donc une certaine continuité entre les deux principales "branches" d'activités du projet. Tel qu'il semble le dire implicitement, les journalistes de la revue qui viendraient au Centre Esprit pour participer à la rédaction, pourraient également être amenés à participer aux activités de l'école. Ce fait est intéressant car il montre que Mounier cherche d'entrée de jeu à structurer le centre en vue de permettre la synergie des activités qui s'y dérouleraient. Il postule de ce fait également une certaine mixité des usages à l'échelle des bâtiments Centre Esprit. Cette mixité d'usage se conçoit ici vis-à-vis des deux "branches" d'activité du Centre. Elle est également pensée

12. Cette lettre, avait partiellement été publiée dans *"Mounier et sa Génération"*. Nous avons toutefois reproduit 20 pages provenant de la version manuscrite originale en annexes. (Voir la lettre)

en termes de proximité entre les lieux de résidence et de travail "à domicile". Telle que la décrivait Mounier :

« En principe je continue à n'aller à Paris régulièrement que 3 jours par semaine comme aujourd'hui. En principe toujours je réserve les 3 ou 4 jours (vendredi-lundi) pour le travail à domicile- affaires courante et travail intellectuel. Un coup de bêche de temps en temps sous la haute direction du vegetalführer pour faire aller les idées. Ce régime comme cadre d'ensemble, ma présence près de Paris me permettant par ailleurs de maintenir les contacts nécessaires sont l'occasion pour se localiser dans le week-end. »

◁ Lettre à Niklaus du 06/09/1938, p.4 §5 [239] ▷

Cette proximité permet donc aussi, en principe, l'organisation de réunions fréquentes.

« Une fois par mois le dimanche après-midi nous aurions porte ouverte pour les collaborateurs et des amis choisis qu'il pourrait y avoir intérêt à mêler à eux. » »

◁ Lettre à Niklaus du 06/09/1938, p.5 §7 [239] ▷

Nous y reviendrons tout à l'heure, de telles réunions furent effectivement mises en œuvre dans le second projet d'après-guerre. Ces quelques lignes semblent donc évoquer ce qui deviendra les "Dimanches des Murs Blancs" organisés par Mounier puis Jean-Marie Domenach jusqu'en 1977.

4.3.2 L'école

Pour Mounier, une "civilisation personnaliste" est une civilisation visant le plus haut développement de la personne. L'éducation y joue donc un rôle fondamental puisqu'elle constitue le premier moyen de cette réalisation personnelle.

« L'éducation ne regarde essentiellement ni au citoyen, ni au métier, ni au personnage social. Elle n'a pas pour fonction maîtresse de faire des citoyens conscients, de bons patriotes, ou de petits fascistes, ou de petits communistes, ou de petits mondains. Elle a mission d'éveiller des personnes capables de vivre et de s'engager comme personnes. »

◁ "Manifeste au service du personnalisme", [104], 1936 ▷

La présence d'une école dans le cadre du Centre Esprit découle donc, là encore, du projet d'action à long terme que Mounier cherche à mettre en œuvre au travers de la fondation d'un mouvement visant à une "révolution spirituelle".

L'école qu'il avait originellement envisagée aurait néanmoins été d'une taille restreinte. Elle ne devait accueillir que 5 ou 6 adolescents (garçons uniquement) [106] qui auraient été pensionnaires pour des durées pouvant aller de 3 mois à un an [106]. On trouve dans la lettre à Niklaus quelques informations sur ce qui aurait pu être le fonctionnement de cette l'école :

« Tous les 15 jours, le samedi soir, nous pourrions inviter à l'usage des élèves un conférencier de tes amis. En règle générale, j'inviterais à la causerie et aux

conversations qui suivraient. Il s'agirait bien entendu d'éveiller les esprits, non pas de leur verser un conformisme." »

◁ Lettre à Niklaus du 06/09/1938, p.5 §8 [239] ▷

Dans un passage de cette lettre, au-delà des dispositions de l'école elle-même, Mounier s'attarde en outre à imaginer toutes les opportunités de synergies entre leurs activités respectives qui seraient théoriquement rendues possibles par leurs réunions en un seul et même lieu. Il réfléchit toutefois aussi aux incompatibilités qui résulteraient de cette mixité d'usage d'un même espace. Il se pose donc aussi la question des "règles" à instituer :

« Pour les passagers d'Esprit en pension, il devrait rester entendu qu'il s'agit d'un centre de travail, destiné à favoriser ceux de nos camarades qui vont à Paris travailler. Conséquences :

a) Règles strictes dans l'admission. Que les plus ou moins sympathisants ne prennent pas ça dans une hôtellerie bon marché où sur leurs recommandations, leurs petits cousins et alliés pourraient se faire héberger. Réserver aux collaborateurs et aux militants importants.

b) Nous respectons leur travail, ils respectent le nôtre. J'ai vu chez Paulding comment cela peut tourner à une multiplication de l'agréable bavardage au détriment de ce que nous devons faire les uns et les autres. Il sera d'ailleurs bon que sur son bureau, avec deux roses, chaque nouvel arrivant trouve un petit imprimé qui, en le mettant au courant des commodités de la maison, lui en rappelle le régime.

c) Ils sont entièrement libres de participer ou non à l'activité "école" mais il sera très souhaitable, bien sûr, que bénévolement ils donnent au passage quelques causeries aux élèves, quelques coups de main au personnel enseignant (par exemple, l'agrégé de lettres qui reste un mois pour une thèse expliquera un texte deux fois par semaine, etc ...) : tout cela sur le plan du don gratuit et de la bonne volonté. Entendu que je supervise ce Centre Esprit aidé pour la besogne par un de nos étudiants auxiliaires. »

◁ Lettre à Niklaus du 06/09/1938, p.5 §9 [239] ▷

4.3.3 Le plein développement de la personne

À l'instar de la pédagogie, c'est toujours dans la perspective personnaliste qui commande de "viser au plein développement de chaque personne humaine" que Mounier se fait dénonciateur de l'oppression domestique des femmes. Le mot féminisme apparaît ainsi une fois dans le corpus de Mounier ("*Révolution personnaliste et communautaire*" [102] p.13). "*La femme aussi est une personne*" écrit-il également dans le numéro spécial d'Esprit de juin 1936. Ici en outre, cette question a une importance historique dans la mesure où Mounier la convoque dans ses descriptions de la communauté personnaliste :

« En toute hypothèse la femme mariée doit avoir la pleine jouissance du revenu de son travail, en égalité de droits et de charges avec son mari: salaire égal à travail égal, et libre disposition du salaire, avec contribution égale aux charges du ménage, en cas de travail extérieur rémunéré; droit au salaire ménager pris sur le salaire du mari, en cas de travail ménager à domicile. Il est souhaitable, certes, que la communauté familiale soit si bien établie qu'elle se moque de toute juridiction. Mais la loi doit s'aligner sur le risque maximum, non sur les réussites

heureuses. Et son rôle est d'apporter un ordre là où l'amour la rendrait inutile. C'est à partir de ces garanties minima, sanctionnées par la législation, que la femme cessera d'avoir une destinée à la merci de son pouvoir d'achat, et que l'attachement à son foyer cessera de signifier pour elle le renoncement à toute vie personnelle, le repliement sur le génie ménager. L'autoritarisme masculin qui régit encore notre vie familiale en souffrira peut-être, mais non point l'autorité véritable; et la famille essentielle, communauté de personnes, commencera seulement alors, pour le grand nombre, à se dégager des formes inférieures d'association. »

◁ Emmanuel Mounier; *"Manifeste au service du personalisme"*, [104] P.75-76, 1936 ▷

Ce souci personaliste de Mounier pour la condition féminine, tel qu'il est énoncé dans son Manifeste de 1936, est également "lisible" dans la lettre du 06/09/1938. Mounier y déclare par exemple au couple Niklaus :

« Voyez, chers amis, j'ai commencé, je ne sais pourquoi, par écrire à Émile-Albert, et le vous s'est glissé irrésistiblement sous ma plume. Il ne faut pas que ceci soit, en effet, une affaire d'hommes où les femmes suivent, moitié dociles, moitié craintives. Nous en sommes bien d'accord, chère amie ? »

◁ Lettre à Niklaus du 06/09/1938, p.11 §19 [239] ▷

Si Mounier fait bien référence à la dimension féministe de sa pensée ici, on peut toutefois noter qu'il ne va pas jusqu'à proposer à ses collaborateurs de mettre en application des mesures aussi ambitieuses que celles qui sont évoquées dans son Manifeste.

Toujours sur ce principe de développement personaliste, bien que sur un autre plan, Mounier a dénoncé la persistance des colonies françaises qui suppose la privation de la liberté fondamentale des peuples à disposer d'eux-mêmes. Il anticipe alors de plusieurs décennies les conflits coloniaux qui prendront place au sortir de la Seconde Guerre mondiale. Il énonce :

« L'égalité spirituelle des personnes, leur droit naturel à s'accomplir dans des communautés de leur choix, ne déborde pas seulement les frontières des nations, il déborde les frontières des races. Le personalisme attaque l'impérialisme de l'État-nation sur un dernier front: l'impérialisme colonial. »

◁ *"Manifeste au service du personalisme"*, [104] P.131, 1936 ▷

Plusieurs années après sa mort, au cours des événements de la guerre d'Algérie, cette prise de position anti-colonialiste de Mounier sera très largement partagée par les résidents des Murs Blancs. Ils hébergeront ainsi un réfugié politique algérien membre du FLN. Les écrits d'Esprit défendront publiquement la cause de l'Algérie algérienne et ces prises de positions donneront en retour lieu à d'importantes pressions politiques. Les Murs Blancs feront pour ces raisons l'objet d'une perquisition. Ils seront, à l'instar d'autres critiques de la position française de cette période, pris pour cible par l'O.A.S.

4.3.4 Pas en Phalanstère ... mais

Dénonçant l'isolement social qui résulte selon lui de l'esprit individualiste de la civilisation occidentale, Mounier prendra toutefois soin de rejeter, aussi explicitement que possible, l'idée que

la "communauté" qu'il se propose de constituer serait synonyme de "promiscuité".

Trente ans avant mai 68 ; Mounier, écrira par exemple à Niklaus :

« Il me semble qu'une des inquiétudes dominantes chez nos femmes doit porter sur le respect de la vie privée. Il me semble que la garantie essentielle de ce souci est que, chez chacun de nous, hommes, il n'est pas moins puissant. » »

◁ Lettre à Niklaus du 06/09/1938, p.11 §20 ▷

C'est relativement à ces questions de respect de la vie privée qu'intervient une comparaison intéressante pour nous. À au moins deux reprises¹³ dans la correspondance qu'il établit avec ses partenaires de projet, Mounier défendra le "*Centre Esprit*" d'une possible comparaison avec le "Phalanstère" de Fourier. Autrement dit, avec la scandaleuse utopie de l'amour libre et de la dilution des limites de la cellule familiale.

Dans le contexte où écrit Mounier en 1938, il est donc plausible que le nom du "*manoir de la phalange*" conserve toujours la même connotation d'immoralité que celle évoquée par Charles Gide lorsque celui-ci rapporte en 1894 : "*j'ai entendu plus d'une fois des bourgeois prononcer ce mot avec une sorte d'épouvante*" [91].

Le caractère répétitif de cette démarcation entre la vie au Centre Esprit de la vie en Phalanstère dans les correspondances de Mounier suggère pourtant qu'il s'agit là aussi de l'une des références à partir desquelles celui-ci élabore sa propre utopie de reconstruction.

Le fait que Mounier cherche ici ouvertement à se démarquer de l'idée de libertinage historiquement associée à l'oeuvre de Fourier reste donc paradoxalement compatible avec l'éventualité qu'il soit aussi simultanément convaincu par les autres arguments de ce dernier quant aux avantages de l'association domestique. À l'instar du Phalanstère en effet, la communauté personnaliste décrite par Mounier suppose l'incorporation conjointe, dans un même bâtiment, d'espaces collectifs et privés.

Chez Mounier toutefois, l'objectif de cette disposition ne semble d'abord interpersonnelle avant d'être économique. Elle vise à préserver "*l'indépendance dans le lien*" et "*l'entière liberté de chacun*" des membres appartenant à la communauté.

4.3.5 Personne et lien social

Ce rejet de la promiscuité ne doit pourtant pas être uniquement compris dans le contexte des questions des moeurs conjugales. Il s'agit d'un rejet plus général, presque métaphysique. Il procède d'une conception spécifique du lien social. La communauté personnaliste, telle qu'elle est envisagée par Mounier, s'oppose en effet à une conception du collectif, en tant que "masse". Autrement dit, en tant qu'un ensemble uniforme et indifférencié d'individus se rapportant chacun à un centre. À une entité institutionnelle structurée autour de quelques représentants qui en forment la tête, et auprès desquels les autres membres se rapportent isolément les uns des autres. Pour lui :

13. Voir "*Emmanuel Mounier et sa génération*" [239] P.220 dans sa lettre du 06/09/1938 à Niklaus : "*Aucun goût pour le pensionnat et le phalanstère*". P.228 dans sa lettre du 16/03/1939 à Martinaggi : "*Y habiteront le ménage Mounier, le ménage Lefrancq, deux autres encore, -Pas en phalanstère, rassurez-vous*".

« La doctrine de la souveraineté populaire, enfin, n'est rien pour nous si elle se réclame de la loi du nombre inorganisé ou de l'optimisme naïf de l'infailibilité populaire. Elle ne fait pour nous qu'évoquer grossièrement ceci : l'unité nécessaire au corps social ne se trouve pas, hors du multiple, et séparée de lui, dans l'abstraction d'un homme ou d'une aristocratie, mais dans l'organisation fonctionnelle du multiple. Un régime personnaliste est celui qui donne à toutes les personnes, chacune à la place que lui assignent ses dons et l'économie générale du bien commun, une part aux fonctions de l'unité ; qui cherche donc à réduire progressivement l'état, inhumain et dangereux, de gouverné passif. »

◁ Emmanuel Mounier, "Carnets de route", [109] P.31 ; 1951 ▷

Pour Mounier au contraire, la communauté désigne un tissu continu de relations interpersonnelles. Dans cette acception non-collectiviste, la communauté désigne bien une personne morale mais celle-ci n'a pas de réalité en dehors du réseau des relations formées par ses membres. Elle ne résulte pas d'une dissolution sacrificielle des individualités au profit de l'esprit du collectif (ou de l'individualité du chef). Le "nous" de la communauté personnaliste est donc un : "*nous communautaire un peu ample [...] formé d'autant de "nous deux", de "nous trois" etc." croisés à l'infini.*" (L'engagement politique ; Guy Coq)

4.3.6 Le minimum de contraintes pour un maximum de libertés

Ce que Mounier a en tête lorsqu'il se défend d'un quelconque goût pour la promiscuité renvoie donc également à la thématique de la menace pour les libertés individuelles face aux menaces que peuvent représenter la contrainte ouvertement exercée par le groupe aux dépens de certains choix de l'individu ou même la pression sociale qui peut peser de manière éventuellement plus insidieuse sur lui.

« Je n'en suis pas un moins fervent adepte du maximum de liberté et de solitude. Aucun goût pour le pensionnat ou le phalanstère. Mais il ne s'agit pas seulement de goût. Nous aurons autre chose à inventer, dans notre projet, jour par jour : une vie de liberté intense dans des relations de communauté. Éviter tous les phénomènes agglutinatoires. Prohiber les réflexes de calcul et de compensation sociale... »

◁ Lettre à Niklaus du 06/09/1938 ; P.12 §20 ▷

L'idée que se fait Mounier des modalités d'exercice de cette "vie de liberté intense" n'exclut pourtant pas l'idée ordinaire de contrainte. Comme il le dit, toujours dans cette même lettre à Niklaus : *Chacun de nous doit être intégré, non pas annexé à notre projet ; avec des sacrifices, sans doute, mais sans mutilation.* (Lettre à Niklaus du 06/09/1938, p.11 §19) Ou beaucoup plus tard dans son ouvrage de 1949 sur "Le personnalisme" :

« Anarchisme et libéralisme oublient que les personnes plongent dans la nature, on ne peut contraindre les choses sans contraindre les hommes. »

◁ Emmanuel Mounier, "Le Personnalisme", 1949 [108] ▷

Il se démarque en cela de certaines de ses propres références telles que Proudhon ou Fourier.

4.3.7 Projet d'usages en commun

Toujours dans la lettre du 06/09/1938, Mounier évoque par ailleurs les différentes modalités d'organisation de l'espace ou de l'aménagement qui seraient jugées nécessaires pour préserver la sphère privée dans le collectif. Il réfléchit en outre aux problèmes relatifs à la mise en place de services mutualisés et des biens qui seraient gérés en commun par les résidents du Centre Esprit :

« Cet aménagement passionné de la liberté de chacun me semble devoir dès maintenant commander une série de réflexions sur des problèmes matériels très précis. J'en vois deux parmi d'autres :

1) Aménagement métaphysique de l'espace (pour parler en termes badins).

a- Nécessité d'un certain espace de terres où l'on puisse un peu se perdre et s'isoler si plusieurs groupes y circulent

b- Nécessité de séparer le plus possible l'école et son mouvement de nos appartements privés. L'idéal serait des corps de bâtiments séparés avec issues séparées. Si cela n'est pas réalisable la dépense des dégagements et portes d'entrées nécessaires pour assurer cette indépendance des issues, des passages, des bruits et des zones de vie est la dépense même sur laquelle il ne faudra pas rogner.

c- Mêmes observations d'ailleurs pour les pensionnaires eux-mêmes. Je me rappelle aussi, dans une grande private school d'Edinbourg où je fis une conférence à quelques centaines de jeunes filles. Les trésors d'ingéniosité dépensés pour faire oublier l'école : couloirs brisés, petites tables à la bibliothèque, etc ... Nous devrons en inventer autant (c'est pourquoi j'insisterai sur la chambre privée). »

« Lettre à Niklaus du 06/09/1938 »

La gymnastique intellectuelle à laquelle se livre ici Mounier semble nécessairement découler d'un postulat implicite : Il ne sera pas le seul maître à bord. De ce fait, la problématique consiste à savoir comment, dans une situation d'interdépendance stratégique à l'intérieur de laquelle les acteurs sont présumés comme autonome (ou ici "passionnément libre"), il est possible de continuer à faire la même chose.

Dans ce contexte, il imagine par exemple l'établissement d'une institution horizontale entre plusieurs acteurs : *"un fichier central qui nous permette des prêts triangulaires"*.

« 2) Nous aurons à déterminer un par un les services communs et les services privés, exemples :

- Aurons-nous des salles communes par ex. Un salon de réception pouvant servir de salle de fête ou de réunion.

- Bibliothèques. J'ai pensé un moment à une fusion de nos bibliothèques. Comme nous l'avons fait Lefrancq et moi. À réflexion, il me semble préférable de les garder en privé : des livres donnent de l'atmosphère à une pièce de travail mais il faudra penser à un fichier central qui nous permette des prêts triangulaires, et contrôlés, des prêts aux élèves, aux passagers.

- Repas. Sauvegarder le plus possible le repas privé en famille. Se voir peut-être dans une petite salle à manger commune indépendante de celle des élèves et pensionnaires, pour le cas où nous inviterions affaires ou amitiés un jour où nos femmes respectives seraient trop fatiguées pour "recevoir" chez elles. »

« Lettre à Niklaus du 06/09/1938 »

Si ce fichier central n'a, semble-t-il, finalement pas été mis en place aux Murs Blancs, l'exercice consistant à imaginer le fonctionnement d'un tel dispositif relève toutefois du champ de l'art de l'association domestique.

D'autres passages de la lettre font référence à des services tels que les "chambres d'amis" destinées aux collaborateurs d'Esprit. Mounier y évoque aussi la possibilité de mettre en place des charges communes :

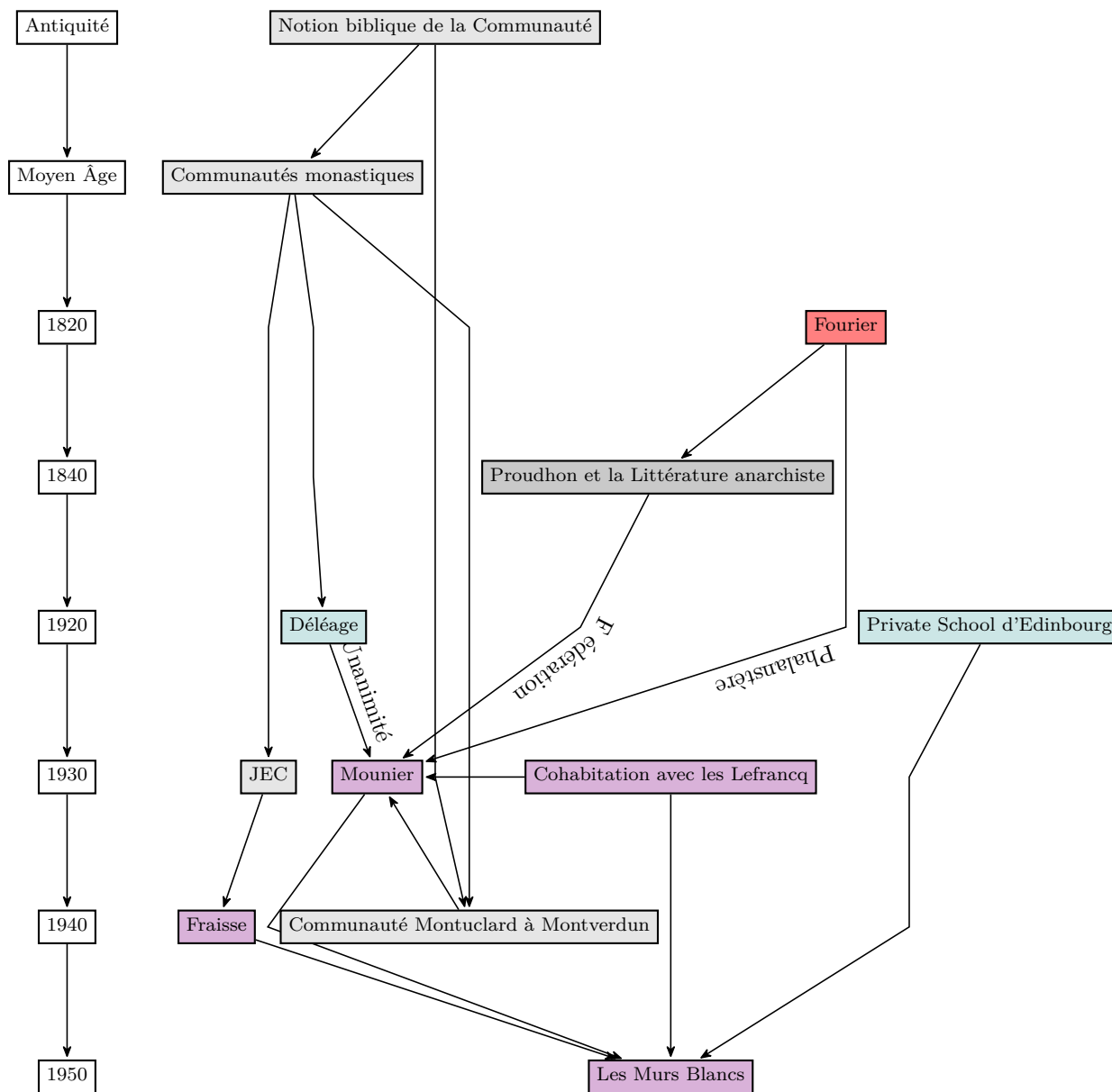
« Il va de soi que la part de notre budget qui irait à la nourriture, logement, blanchissage etc ... sera virée à la maison dans toute la part où elle nous en déchargera. Il rentrera dans les "estimations budgétaires" de fixer la mensualité qui nous reviendra de ce chef" »

◁ Lettre à Niklaus du 06/09/1938, p.9 §15 ▷

Nous reviendrons plus loin sur les différents projets d'usages en commun envisagés aux Murs Blancs afin de voir jusqu'à où ces derniers furent ou non mis en application.

Avant de nous pencher sur les modalités d'organisation adopté par le groupe, nous nous attarderons à résumer les principaux liens de généalogie cognitive que nous pouvons identifier entre le projet du Centre Esprit tel qu'imaginé par Mounier et ses sources d'inspiration.

4.3.8 Liens de généalogie cognitive



Influence	Influencé	Source
Idée du Phalanstère de Fourier	Centre Esprit	Lettres de Mounier à Niklaus 200
Communauté de Montuclard à Montverdun	Communauté personnelle	Entretiens [342] P.591
Principe fédératif des anarchistes	Communauté personnelle	[127] , P.170
Private School d'Edinbourg	Les Murs Blancs	Lettres de Mounier à Niklaus

4.4 Organisation de l'action collective

Chronologiquement, Mounier semble commencer à convaincre les couples Lefrancq et Niklaus de prendre part au projet du Centre Esprit aux alentours de janvier 1938. C'est seulement en novembre 1938, qu'il fait la rencontre de Paul Fraisse. Lecteur d'Esprit depuis 1933, celui-ci avait directement pris contact avec Mounier en passant au siège parisien de la revue. Lui ayant fait part de son souhait de consacrer tout son temps libre à la revue et aux groupes de correspondants régionaux, il entre dès lors très rapidement dans le comité directeur. Il fait en outre "revivre" le groupe Esprit de Paris où sont présents Jean-Marie Soutou et Simone Bitry.

Dans son texte rétrospectif de 1985, Paul Fraisse relate :

« Au début de 1939, Mounier s'ouvrit à moi d'un projet qu'il avait conçu avec d'autres amis : vivre en communauté dans une propriété de la banlieue parisienne. [...] Il se proposait de réaliser a) un collectif d'habitats, dit « Centre Esprit » ; b) une unité pédagogique pour 5 ou 6 enfants de 15 à 18 ans dont le but était de former des personnes authentiquement libres, c'est-à-dire consciemment engagées ; c) enfin, un cabinet de consultations pédagogiques et de dépistage psychologique. Psychologue moi-même, je m'inscrivais assez bien dans ce dernier projet. Je serais plus spécialement chargé des tests psychomoteurs. » »

◁ Fraisse ; Les Murs Blancs, Mes souvenirs. 1985 ; AN [214] ▷

4.4.1 Théorie de la firme et autonomie d'action des participants

Si l'on se penche sur les modalités d'organisation des participants du projet de Centre Esprit, plusieurs éléments de contexte méritent d'être gardés à l'esprit. Parmi ces éléments figurent en premier lieu le fait qu'une "firme" support, la revue Esprit, préexiste de six ans au montage de l'opération. Mounier, qui en est le directeur, est donc en mesure de faire appel à un travail salarié, mais aussi à différentes contributions bénévoles en vue de la réalisation du projet (voir le tableau). Jusqu'ici toutefois, ce type d'arrangement institutionnel reste globalement compréhensible dans le cadre d'une théorie de la firme¹⁴.

En ce qui concerne l'action collective du groupe des futurs résidents des Murs Blancs en revanche, il n'est pas aussi facile de trancher la question. Il apparaît clairement qu'à ce stade du montage, chacun des participants contribue de façon non contractuelle, autrement dit, sur la seule base de leur confiance réciproque, à la réalisation du projet commun. Tout collaborateur d'Esprit que soient Lefrancq, Niklaus et Fraisse, leurs contributions au projet ne sont pas réalisées contre rémunération.

Puisqu'il postule des acteurs autonomes dont le simple désaccord suffit à mettre fin à la coordination, l'arrangement institutionnel qui leur permet ici d'agir ensemble s'apparente à une forme d'association. S'il s'agit éventuellement d'un arrangement institutionnel ayant une forme associative, il faut toutefois noter que celle-ci reste "pyramidale" sans être hétéronome. Comme l'écrivait Fraisse, les Murs Blancs restent *"l'aventure d'un groupe de ménages réunis en un même"*

14. On résumera ici d'une manière excessivement schématique la notion de "théorie de la firme" : Un arrangement institutionnel à l'intérieur duquel l'action coordonnée de plusieurs acteurs résulte du fait qu'un entrepreneur dispose contractuellement du "choix" des actions stratégiques des différents acteurs considérés grâce à un contrat salarial.

lieu par la volonté, disons mieux, par le charisme d’Emmanuel Mounier.” [214]. Il n’exagère pas sur ce point. Aucun des documents dont nous avons connaissance ne suggère, par exemple, que l’ensemble des familles participantes se soient réunies au cours de la phase de montage du projet afin de définir ensemble les caractéristique de leur projet commun. Ce type de démarche contraste donc, comme nous allons le voir, du tout au tout, avec le cas de figure que représenter La Maison des Jardies.

En pratique, c’est donc individuellement que chacun des foyers ont tour à tour négocié avec Mounier afin définir les caractéristiques du projet et les termes de leur association. Cette configuration, si elle ne s’inscrit pas tout à fait dans le cadre de la théorie de la firme ne s’en éloigne donc pas outre mesure.

L’engagement des associés de Mounier dans le cadre du projet de Centre Esprit résulte donc d’un processus où Mounier formule des scénarios permettant d’incorporer leurs souhaits à l’intérieur du projet d’ensemble et ces derniers peuvent alors revenir ou non sur la proposition. Si l’ascendant moral (ou éditorial) de Mounier sur ses collaborateurs contribue éventuellement à faciliter leurs adhésions, il faut pourtant se rendre compte du fait qu’ici, malgré tout, le principal, sinon le seul, moyen à la disposition de Mounier de maintenir l’unité d’action qu’il a avec ses associés reste de leur proposer des arrangements qu’ils trouveront satisfaisants.

4.4.2 Intégration des intérêts individuels dans les objectifs d’un plan d’action collective

Il est intéressant de répertorier quelques-uns des paramètres qui motivent, contraignent ou influent vraisemblablement d’une manière ou d’une autre sur l’engagement des participants dans le projet de Centre Esprit afin de saisir les enjeux qui sous-tendent leur association. Ne prétendant aucunement pouvoir entrer dans l’esprit des personnes évoquées, cette manière schématique de représenter quelques-uns des paramètres connus de la situation d’interdépendance historique envisagée ici n’a donc pas plus d’intérêt que celui de les rendre synthétiques.

Lefrancq

Aux débuts du projet, les Lefrancq résident déjà ”en communauté” avec les Mounier. Le couple n’a pas d’enfant et dispose d’un petit capital. Leurs revenus restent toutefois limités. Jacques Lefrancq gagne alors l’équivalent de 2500F/mois d’un poste de conservateur aux musées royaux de Bruxelles et 1000F/mois d’un poste de professeur de philosophie. Il souffre toutefois des séquelles d’anciennes blessures de guerre. Mounier précise à son égard (cf dans une lettre à Niklaus) qu’il bénéficierait d’un changement d’activité. En cas de changement de poste et de départ en France toutefois, les deux salaires de J.Lefrancq disparaîtraient. Plusieurs opportunités constituent donc pour lui des raisons de participer au projet. Toutefois d’autres paramètres constituent également pour lui des raisons d’être prudent vis-à-vis d’un tel engagement. Il était toutefois entendu avec Mounier qu’ils ne quitteraient définitivement la Belgique qu’après avoir eu des assurances sur le fait que ”l’affaire tourne”.

Figure 4.2 (on facing page) – Graphe et description des liens de généalogie cognitive

Niklaus

Emile-Albert Niklaus envisageait déjà, au moment où Mounier commence à initier le projet, de s'expatrier en France dans le midi, afin d'y monter un centre de psycho-pédagogie. Les revenus du couple Niklaus sont relativement importants.

Suite aux échanges et aux concertations avec Mounier que nous avons cités plus haut, Niklaus s'accorde avec lui sur le fait que leurs projets respectifs peuvent être regroupés sous la forme d'un meilleur projet commun. Comparativement à son projet d'origine, Niklaus ne prend pas nécessairement un risque plus grand à faire le changement. La possibilité théorique de ce regroupement n'est, toutefois, pas suffisante pour convaincre Niklaus. Plusieurs dispositions relatives à la mise en œuvre du projet sont importantes à ses yeux. Les questions relatives à la promiscuité, auxquelles Mounier tente de répondre peuvent constituer un exemple ici.

Fraisse

Paul Fraisse ne rejoint le groupe qu'à la fin de l'année 1938 et adhère donc à un projet dans lequel beaucoup d'éléments sont déjà globalement définis. Il contribue pourtant très largement à sa mise en œuvre pratique en s'acquittant d'une importante charge de travail personnel.

Tableau récapitulatif

Nous résumons ici les objectifs des principaux acteurs en situation d'interdépendance vis-à-vis de la réussite du projet. Nous notons ensuite les engagements pratiques que prennent ces acteurs en vue de la réalisation du projet.

Cette synthèse, bien que parcellaire et schématique, des objectifs et des impératifs pratiques de chacun des participants du projet, reste pourtant intéressante pour comprendre la possibilité de leurs imbrications réciproques.

4.4.3 Définition du projet

Relativement à la problématique consistant à associer différentes personnes à la définition des caractéristiques d'un projet, il est, en l'occurrence, possible de décrire la démarche de Mounier comme "*abductive*" au sens où l'idée du projet préexiste chez lui à la recherche des personnes qui y prennent part. Des adaptations sont ensuite négociées afin d'inclure les projets des autres participants : Niklaus et Lefrancq à l'intérieur du plan personneliste de Mounier.

4.4.4 Dépôts des statuts

Deux affaires leur "*claquent sous les doigts*" du côté de L'haÿ-les-Roses et de Meudon avant qu'ils ne finissent par trouver en mai 1939 le domaine des Murs Blancs dans la commune de Châtenay-Malabry.

Le dépôt des statuts et la déclaration juridique de la société immobilière des Murs Blancs aura lieu le 10 juin. Elle est constituée sous la forme d'une Société Anonyme au capital de 100 000 francs divisé en 100 actions de 1000 francs. Mounier détenant 25 actions, Niklaus, Lefrancq et

Participant	Objectifs	Engagements pratiques
Mounier	Un logement, réaliser la communauté personaliste, travailler de chez lui avec ses collaborateurs	Recherche d'une propriété (1), Publication d'annonces (2), Concertation des souhaits de chacun, 25 AC de 1000 F + 136000 F d'avance soit 161000 F
Niklaus	Un logement, ouvrir un cabinet de psychologie	24 AC + 69000 F d'avance soit 93000 F
Lefrancq	Un logement, changement d'activité professionnelle	24 AC soit 24000 F. Quitter la Belgique implique pour lui de perdre les avantages de son poste de fonctionnaire belge.
Fraisse	Un logement, poste de psychologue (3) Se faire apprécier de Mounier (4)	Recherche d'une propriété, transaction (5), constitution SA, administration SA, 24 AC + 46270 F d'avance (soit 70270 F)
L.Dulong	Apporter son aide pour la gestion des comptes d'Esprit (6)	Constitution SA, 1 AC
Esprit	Disposer d'un siège afin d'y animer son réseau	Publication d'annonces (2)
Employés d'Esprit	Contribuer aux objectifs d'Esprit contre un salaire	Recherche d'une propriété, Publication d'annonces (2)

1. P.Fraisse note : *"Mounier écrit à plusieurs maires de la banlieue sud de Paris, en demandant s'il n'y avait pas de propriétés à vendre."*
2. Plusieurs annonces à l'attention des lecteurs sont publiées dans Esprit. L'une appelle à rechercher une propriété à vendre (Mars 1939), une autre (Juin) présente le projet de Centre Esprit. Une dernière (Août) fait un appel aux dons en nature (meubles etc ...).
3. P.Fraisse : *"Psychologue moi-même, je m'inscrivais assez bien dans ce dernier projet. Je serais plus spécialement chargé des tests psychomoteurs."*
4. P.Fraisse : *"Je lui ai confié mon passé et mon désir de consacrer tout mon temps libre à la revue et aux groupes qui gravitaient autour d'elle. Entre Mounier et moi ce fut le coup de foudre."*
5. Fraisse négocie et conclut la transaction avec la précédente propriétaire, Madame Mauban.
6. Louis Dulong est actionnaire d'Esprit et tient bénévolement les comptes d'Esprit.

TABLEAU 4.1 – Récapitulatif des objectifs des participants et de leurs contributions à la réalisation du projet.

Fraisse souscriront quant à eux à 24 des 100 actions restantes chacun au moment de l'acquisition. Les 3 actions restantes sont enfin achetées par Pierre-Aimé Touchard, Jean-Marie Soutou, Louis Dulong. Paul Fraisse est également nommé administrateur délégué de la société. Dans son texte de 1985, celui-ci relate :

« Sur les conseils toujours très avisés de Louis Dulong, un ami d'Esprit de toujours, nous avons constitué une société anonyme à cause de sa souplesse juridique qui s'est en effet révélée utile pour réaliser les projets de l'après-guerre. » »

◁ Fraisse ; Les Murs Blancs, Mes souvenirs. 1985 ; AN [214] ▷

Le 12 juin 1939 se tient à Paris l'assemblée constitutive de la Société Immobilière des Murs Blancs. Sont alors présents : Mounier, Fraisse, Soutou, Touchard. Niklaus et Lefrancq sont quant à eux représentés par procuration. Comme ce fut également le cas lors du Congrès de Font-Romeu, Mounier fait appel à la "méthode d'unanimité" pour la prise de l'ensemble des décisions administratives communes. Cette démarche conditionnant l'adoption de mesures officielles à l'unanimité effective des membres sera ensuite tacitement maintenue depuis cette assemblée constitutive

en 1939 jusqu'en 2003.¹⁵ Dans l'ensemble des comptes-rendus d'assemblées générales, il sera ainsi possible de lire la mention : *"Cette résolution est adoptée à l'unanimité"* ou plus tard *"Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité"*, en lieu et place d'un ordinaire décompte des votes des membres. Toutefois, cette "méthode d'unanimité", chère à Mounier, ne constitue pas une règle -statutaire- de la société anonyme. Que ce soit dans les statuts d'origine en 1939 (voir annexes) ou sous forme de SCI à partir de 1969 et ultérieurement ; il n'y aura jamais dans l'application de cette norme qu'un accord de principe. Légalement, les statuts de 1939 prévoient un mode de prise de décisions très ordinaire où les décisions sont valides sur la base d'un vote à la majorité aux deux tiers. Nous y reviendrons.

L'acquisition de la propriété elle-même, auprès de la précédente propriétaire a lieu le 15 juin 1939. L'état de la propriété au moment de l'achat est décrit par Paul Fraisse :

« Les travaux débutèrent dès le mois de juin. L'immeuble principal avait par derrière une cuisine en ruine. Nous décidâmes de la reconstruire et d'avoir à la fois une cuisine commune, nécessaire en particulier pour nos futurs pensionnaires, tout en gardant dans chaque appartement une petite cuisine privée. Ce détail est significatif : nous voulions vivre ensemble, mais en ayant chacun un appartement complet pour respecter la vie privée. Dans le pavillon principal, au rez-de-chaussée, on taillait dans les pièces de réception un petit appartement pour moi qui étais seul alors ; au premier étage devaient s'installer les Mounier ; au deuxième on préparait deux petits appartements, l'un pour les Lefrancq, l'autre pour leur mère. Il était entendu que Niklaus restructurerait le pavillon dit du gardien pour son usage familial. Mounier, installé dès la fin de juillet 1939 au deuxième étage du pavillon jaune, m'avait offert l'hospitalité à partir du mois d'août, date à laquelle nous étions revenus d'un camp à Lescun dans les Pyrénées qui avait regroupé plusieurs des animateurs du groupe Esprit de Paris... »

◁ Fraisse ; Les Murs Blancs, Mes souvenirs. 1985 ; AN [214] ▷

4.4.5 Attribution des lots et rapport du groupe avec l'architecte

Dans une lettre d'après guerre, Mounier donne quelques indications sur les principes ayant gouverné les interactions du groupe avec les deux architectes : les frères Dorian. Dans ce passage, il expose à Fraisse pourquoi il lui sera finalement possible, comme celui-ci l'avait souhaité, d'occuper l'appartement du premier étage tandis que Mounier récupérerait le second étage qui avait été initialement réservé aux Lefrancq. Parmi ses raisons, le fait que les nouveaux plans des appartements n'avaient pas été rénovés sur la base de souhaits personnels :

« Les plans Dorian ayant été faits, en utilisant rationnellement l'espace, et non sur les préférences particulières de chacun, nous n'avons pas mis de marque spéciale sur le 1er. D'ailleurs, tu vois qu'à une porte près - et au déplacement de la cuisine, Dubois doit reprendre les mêmes projets. Reste bien sûr à réfléchir là-dessus du point de vue public-privé, mais c'est une autre histoire ! Bien entendu tout cela sera resoumis à accords bilatéraux. »

15. Date à partir de laquelle d'importants différents entre les héritiers des fondateurs encore résidents de la SCI des Murs Blancs conduiront ces derniers à faire appel à un syndic de copropriété.

◁ **Lettre de E.Mounier à P.Fraisse, 13/08/1946. Archives Nationales, Fonds Paul Fraisse** ▷

Il n'y a donc pas (ou très peu) de participation des résidents à la conception architecturale.

4.5 La Guerre

Tous ces projets et travaux d'aménagement sont brusquement suspendus lorsque la guerre éclate en septembre 1939. Mounier et Fraisse sont alors mobilisés sur des fronts différents. Si nous ne pouvons résumer ici la vie des participants du projet de Centre Esprit durant les six années de guerre consécutives, le lecteur intéressé par cette période de l'histoire peut néanmoins consulter les ouvrages suivants :

- *"Les Entretiens."* [342].
- *"Mounier et sa Génération."* [239].
- *"La psychologie française dans l'impasse."* [343].

Quelques repères chronologiques s'imposent malgré tout :

Septembre 1939 :

Fraisse est mobilisé au 14ème Zouaves de Lyon. Mounier comme auxiliaire à Grenoble.

Janvier 1940 :

Fraisse revient aux Murs Blancs lors d'une permission. Il y trouve un homme surnommé Gouzy qui vient régulièrement "faire du bois" dans le parc. Une brèche dans le mur de la propriété ayant été causée par la chute d'un arbre, il charge donc Gouzy à contrecœur de garder le domaine contre son utilisation du parc.

Juin 1940 :

Paul Fraisse est capturé et envoyé dans un camp de prisonniers à Maëstricht.

Juillet 1940 :

Mounier charge Simone Bitry de s'occuper de la propriété et notamment de répondre aux frères Dorian au sujet des travaux, des devis, des dettes et impôts impayés.

Août 1940 :

la propriété est réquisitionnée par les allemands jusqu'en septembre 1943. Ils volent le billard.

Août 1940 :

Mounier rejoint la communauté de Montuclard à Montverdun.

Décembre 1940 :

Mounier séjourne à l'école des cadres d'Uriage.

Août 1942 :

Fraisse, toujours à Maëstricht, tente de s'évader du Stalag où il est retenu prisonnier. Il échoue.

Eté 1943 :

Avec l'aide de son père, Fraisse parviendra à organiser son "évasion bureaucratique" en se faisant passer pour un "sanitaire".

Août 1943 :

Mariage de Simone Bitry et de Paul Fraisse.

1943 :

les évènements conduisent les Lefrancq et les Niklaus à se retirer définitivement du projet de Centre Esprit.

Hiver 1943 :

Fraisse fait reconstruire le toit et le mur d'enceinte de la propriété de Châtenay.

Août 1944 :

libération de Paris.

Sommaire du présent chapitre

5.1 L'après guerre	214
5.2 Disposition des lieux	215
5.2.1 Le Pavillon Blanc	216
5.2.2 Le Pavillon Jaune	216
5.2.3 Le Pavillon Gardien et les Communs	218
5.2.4 Le parc et le potager	219
5.3 Les résidents	220
5.3.1 Dans le pavillon Blanc.	221
5.3.2 Dans le pavillon Jaune	222
5.4 La vie au Centre Esprit	224
5.5 Le montage juridique et financier	232
5.5.1 La constitution murblanquiste.	235
5.5.2 Mort et succession de Mounier	239
5.6 La résidence communautaire des Murs Blancs : 1957-1977	242
5.6.1 Les travaux d'agrandissements : 1956-1960	242
5.6.2 Domenach directeur d'Esprit : 1957	242
5.6.3 Les dimanches des Murs Blancs	243
5.6.4 La quête de proportionnalité entre la surface et le capital : 1956-1963	243
5.7 Gestion des espaces communs	244
5.7.1 Comment s'effectuent les choix collectifs ?	245
5.7.2 Conditions d'arrivée et de départ des résidents	247
5.7.3 Gouvernance des communs aux Murs Blancs	249
5.8 Conclusion : les Murs Blancs	258

5.1 L'après guerre

Dès la libération, Mounier, Fraisse et leurs collaborateurs s'empresstent de faire reparaître la revue et s'attellent à relancer le projet de Centre Esprit là où ils avaient été contraints de l'interrompre en septembre 1939. Mounier essaiera à nouveau de convaincre Lefrancq et Niklaus d'y prendre part, mais sans succès :

« Châtenay, ce vieux Châtenay, nous l'avons revu avec émotion. Un peu envahi de ronces et d'abandon, comme un vieux parc remontant du fond de notre enfance. Mais solide au poste... Les projets sont toujours les mêmes, du moins quant aux cohabitations et au centre Esprit. l'affaire psycho-pédagogique me semble plus en panne ... »

◁ [239] Lettre de Mounier à Niklaus du 15 janvier 1945 ▷

Malgré leurs sorties du projet *in situ*, Lefrancq et Niklaus ne cessent toutefois pas d'y être associés financièrement. Niklaus soutiendra ainsi largement le projet de Mounier sur le plan financier en souscrivant à 143 nouvelles actions lors de la première augmentation de fonds en 1946.

Avant même la fin de la guerre, durant une entrevue à Dieulefit, Fraisse et Mounier s'étaient entendus pour exclure toute nouvelle concession concernant les limites de la sphère privée dans le cadre de la future communauté. Comme le relate Fraisse :

« Saturés de vie collective et de promiscuité dans les camps ou les prisons, nous décidons de renoncer à la cuisine commune en maintenant des salles de réunion à usage interne et externe. »

◁ Fraisse ; Les Murs Blancs, Mes souvenirs. 1985 ; AN [214] ▷

Leur projet initial ayant été remis en cause, Mounier et Fraisse revoient en outre leurs ambitions à la baisse concernant le Centre Esprit. Ils rassembleront simplement un petit nombre de contributeurs de la Revue : Marrou, Domenach, et Baboulène.

Ces derniers intègrent toutefois le projet en l'état sans avoir pu prendre part à son élaboration. Cette disparité d'engagement historique semble avoir eu un impact négatif sur la cohésion du groupe. Seulement trois années après leurs arrivées aux Murs Blancs et, semble-il, après différents heurts entre eux, Mounier confie qu'il déplore le caractère *ad hoc* de cette juxta-habitation dans une lettre adressée à Fraisse en 1949 :

« La guerre a fait que Châtenay n'est pas ce que j'avais pensé : une entreprise d'hommes du même âge, qui se sont choisis dans l'amitié et avançant sur la même ligne. La moitié des ménages sont venus par accident, sans participer à la mystique de départ. De plus, il y a des heurts de générations : Nicole est presque une enfant et Henri presque un vieillard¹. »

1. En 1949, Henri-Irénée Marrou et Nicole Domenach sont respectivement âgés de 45 et 27 ans. À la lecture de ce paragraphe, on comprend également que le projet originellement envisagé par Mounier à Châtenay avait spontanément tendu à s'établir sur la base d'une certaine uniformité électorale des participants. Ayant eu à cœur de s'assurer de la disposition de chacun de ses partenaires à pouvoir avancer "sur la même ligne" après s'être "choisis dans l'amitié" et "particip[é] à la mystique de départ" Mounier estime que c'est, en quelque sorte, le fait d'avoir versé du vin nouveau dans des outres anciennes, qui aurait éteint l'élan communautaire d'origine.

◁ Lettre d'Emmanuel Mounier à Paul Fraisse ; 6/09/1949 ; Fonds Paul Fraisse, Archives Nationales ▷

Cette déception des fondateurs relativement à leurs ambitions d'origines ne remettra toutefois pas en cause leur projet de vie communautaire aux Murs Blancs.

5.2 Disposition des lieux

Après la guerre, l'état de la propriété est relativement mauvais suite à leurs 5 ans d'absence, aux bombardements et à l'occupation allemande. Par ailleurs, les différents étages des trois bâtiments de la propriété n'avaient pas été initialement conçus comme des unités de logements à part entière. Chaque étage doit donc être aménagé comme un appartement en y incorporant cuisine, salle de bains, W.C, ce qui prend du temps. Aussi, ni Mounier, ni Fraisse ne pourront immédiatement s'y installer. Les Mounier louent donc un appartement à Paris au 133, Avenue Emile Zola. Fraisse continue d'occuper son ancien appartement du 25, Rue Gassendi en attendant qu'aient pu être réalisés les premiers travaux de réhabilitation. Travaux qui seront difficiles à mettre en oeuvre compte tenu des rationnements :

« A chaque étage, il fallait pratiquement tout installer, cuisine, salle de bains, W.C, et de préférence le chauffage central. Or dans l'hiver 1945-1946 tout était strictement rationné. Par chance, un ami un peu lointain d'Esprit était entrepreneur. Il possédait de nombreux bons de matériaux parce qu'il était chargé d'importants travaux à l'Opéra de Paris. Le gros oeuvre a été réalisé assez rapidement, mais tous les autres aspects posaient problème : électricité, gaz, canalisations. Au moins une fois par semaine je me rendais à Châtenay sur une petite moto. Et tout a été prêt pour septembre 1946, époque à laquelle nous avons empli le pavillon blanc. »

◁ Fraisse ; Les Murs Blancs, Mes souvenirs. 1985 ; AN [214] ▷

Le domaine des Murs Blancs se compose de trois principaux bâtiments : le Pavillon Jaune, le Pavillon Blanc et le Pavillon du Gardien. Il comprend également un parc de 1 hectare 6078 ; et d'un potager de 1500 m². Nous avons ici reproduit un plan représentatif du domaine pour la période allant de 1957 à 1971. C'est-à-dire après l'arrivée des Ricoeur et avant le départ des Baboulène. Il est obtenu par le recoupement de différents plans cadastraux, de photos satellites, de schémas et d'indications donnés par Jean Fraisse (voir interview). Nous décrivons ici les éléments représentés dans ce plan.

5.2.1 Le Pavillon Blanc

La construction du Pavillon Blanc, le plus ancien bâtiment du domaine, remonte à l'année 1836. Pour le groupe d'Esprit, les premiers travaux de rénovation sont effectués entre 1945 et 1946 sur la base des plans établis par deux architectes : les frères Dorian. Ces travaux visaient en premier lieu à installer les clôtures et les aménagements (W.C, salle de bains, cuisine), qui permettent de garantir l'indépendance et l'autonomie de chaque lot privatif. Toujours entre 45 et 46, le chauffage central collectif sera installé dans la cave du bâtiment.

En septembre 1946, les Mounier s'installeront au 2ème étage, les Fraisse au premier et les Domenach au rez-de-chaussée ; sans que cette disposition ne change au cours des années.

Le Pavillon Blanc comprenait alors également au rez-de-chaussée une véranda qui servait de salle commune pour les différentes réunions des collaborateurs du groupe et des assemblées générales. Cette véranda commune sera détruite en 1956 afin d'agrandir le bâtiment et donc de prolonger l'appartement des Domenach, des Fraisse et de rajouter une terrasse à l'appartement des Mounier (à droite sur la photo (a)) [214].



(a) Façade Est



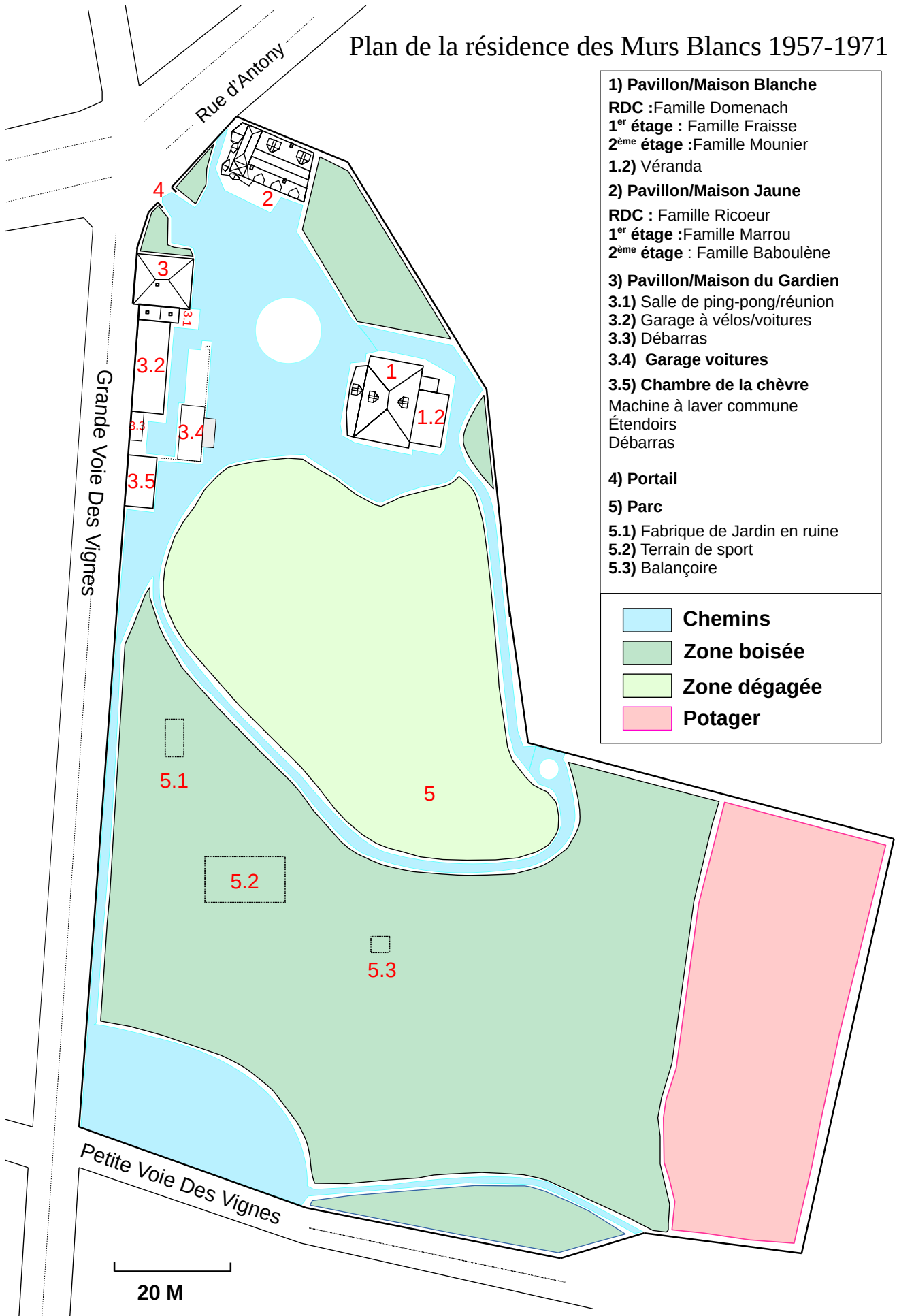
(b) Façade Sud

FIGURE 5.1 – Le Pavillon Blanc en 1991. Plan -> 1. (Photo cf. Base Mérimée)

5.2.2 Le Pavillon Jaune

Situé immédiatement à gauche de l'entrée de la propriété, *"le Pavillon Jaune"* ou *"La Maison Jaune"*, avait été construit en 1899 comme une extension du Pavillon Blanc, plus ancien. La Maison Jaune fut le lieu de résidence des Marrou des Baboulène et des Ricoeur. Au moment de l'achat de la propriété en 1939, Mounier avait initialement emménagé au deuxième étage de ce bâtiment car c'était alors le seul immédiatement habitable. Entre 1945 et 1947, ce sont ensuite les Marrou qui emménagent au deuxième étage et donc dans l'ancien appartement des Mounier. En 1947, les Marrou déménagent et descendent au 1er étage. Le deuxième étage devenant de ce fait disponible, les Baboulène sont invités par Fraisse à rejoindre les Murs Blancs et s'y installent. On trouve alors au rez-de-chaussée du Pavillon Jaune deux chambres d'hôtes ; comme Mounier l'avait envisagé dans son projet d'origine ; et une orangerie. Cette disposition du rez-de-chaussée persistera jusqu'à l'arrivée des Ricoeur en 1957 où l'intégralité du niveau et de l'orangerie seront

Plan de la résidence des Murs Blancs 1957-1971



- 1) Pavillon/Maison Blanche**
RDC : Famille Domenach
1^{er} étage : Famille Fraisse
2^{ème} étage : Famille Mounier
1.2) Véranda
- 2) Pavillon/Maison Jaune**
RDC : Famille Ricoeur
1^{er} étage : Famille Marrou
2^{ème} étage : Famille Baboulène
- 3) Pavillon/Maison du Gardien**
3.1) Salle de ping-pong/réunion
3.2) Garage à vélos/voitures
3.3) Débarras
3.4) Garage voitures
3.5) Chambre de la chèvre
 Machine à laver commune
 Étendoirs
 Débarras
- 4) Portail**
- 5) Parc**
5.1) Fabrique de Jardin en ruine
5.2) Terrain de sport
5.3) Balançoire

- Chemins**
- Zone boisée**
- Zone dégagée**
- Potager**

20 M

réaménagés en appartement. Enfin, le Pavillon Jaune comprend aussi une cave. [214]



(a) Façade Sud

(b) Façade Est

FIGURE 5.2 – Le Pavillon Jaune en 1991. Plan -> 2. (Photos cf. Base Mérimée)

5.2.3 Le Pavillon Gardien et les Communs

Le Pavillon Gardien comme son nom l'indique sera jusqu'en 1954 occupé successivement par 2 gardiens. Gouzy avait rempli cette fonction de manière informelle durant la guerre mais sera finalement congédié par Fraisse en 1946. Il est alors remplacé, la même année, par monsieur Beaufour sa femme et sa fille. Son contrat prévoit qu'il disposerait gratuitement du logement installé à l'intérieur du Pavillon Gardien en échange d'un travail de jardinier supervisé par le directeur de la société : Paul Fraisse. Après huit années de services et de nombreuses altercations avec Fraisse, Beaufour est finalement expulsé par la police en 1953. Sur la recommandation d'amis, il est remplacé par les Cornette. Monsieur Cornette sera alors le dernier à occuper le poste de gardien. Ayant menacé plusieurs des enfants et sa propre femme avec une hache, il est finalement renvoyé par Fraisse durant l'année 1954.

Après 1954, la "maison du gardien" ne constitue plus un logement de fonction mais appartient désormais aux espaces communs aux résidents. Il deviendra aussi progressivement le local dédié aux activités de l'AAEM ; sur lesquelles nous reviendrons.

La maison du gardien incluait initialement un petit logement au premier étage composé d'une cuisine, d'une salle à manger, d'une chambre équipée en W.C. Le rez-de-chaussée était initialement un grand hangar doté d'une porte en bois pouvant accueillir deux voitures. En 1960, des travaux auront lieu pour transformer ce hangar en salle de réunion / de ping-pong [214]. C'est dans cette pièce que sera domicilié le "Club murblanquiste" jusqu'ici situé dans le Pavillon Blanc.

Les "communs" de la propriété, ici entendu au sens médiéval du terme, sont situés dans le prolongement du Pavillon Gardien. Ces communs comprennent un garage à vélo, un garage auto, un étendoir, une machine à laver commune et un débarras appelé "*Chambre de la Chèvre*". Il

s'agissait d'un ancien enclot qui, comme son nom l'indique², avait servi à abriter une chèvre du temps de Gouzy.



FIGURE 5.3 – Le Pavillon Gardien et les communs en 1991. Plan -> 3. (Photo cf. Base Mérimée)

5.2.4 Le parc et le potager

Avant son rachat par Mounier et ses associés, le domaine des Murs Blancs comprend initialement deux vastes potagers de 1500 M² chacun. Le premier, sans communication avec le reste du terrain, était situé, au nord, à l'extérieur des murs d'enceinte. Il est rapidement revendu entre 1945 et 1946. Le second se trouve dans la continuité du parc et fera quant à lui l'objet de plusieurs tentatives d'exploitations vivrières à l'initiative de Paul Fraisse (en dépit de la maladresse, pratique que Fraisse reproche souvent à ses amis).

« Il faut dire qu'il y a beaucoup de travail pour entretenir le parc, couper l'herbe, maintenir les allées, mais aussi le verger que nous avons enrichi dès le début de notre séjour : pommiers, poiriers, cerisiers, abricotiers, cognassiers, noyers, mais aussi groseilliers, cassis, framboisiers. Nous avons même, un certain temps, cultivé des fraises et tenté les premières années une récolte de pommes de terre. J'ai toujours eu la responsabilité du parc et du verger, fort de mes expériences de la captivité. »

◁ Fraisse ; Les Murs Blancs, Mes souvenirs. 1985 ; AN [214] ▷

Au sortir de la guerre, le rationnement reste une réalité pour les français jusqu'à la fin de l'année 1949[189], et les Murs Blancs ne font donc pas exception. Le potager des Murs Blancs a alors pu constituer une source d'alimentation d'appoint utile aux 5 foyers. Dans ce contexte,

2. Sur la base d'une analogie à la maison du gardien

la tentative de culture de pommes de terre évoquée par Fraisse n'est pas surprenante si l'on considère qu'il s'agit de l'aliment permettant le meilleur rendement calorique à l'hectare. Nous reviendrons plus bas sur les règles d'usage de ce potager.

Durant ces premières années d'installation, le domaine comprendra également un poulailler. Un mardi de mars 1950 (soit deux semaines avant son décès) Mounier écrivait à propos de Martine :

« Cris d'enfants sous les fenêtres. Ma dernière petite fille, en détresse, hurle : "La cocotte, elle a mangé la tartine !". Elle s'est trop approchée du poulailler, a été trop confiante. Elle apprend la vie. »

◁ Emmanuel Mounier, "*Une semaine*"; Bulletin des Amis d'Emmanuel Mounier, 1952 [110] ▷

S'étendant sur 1 hectare 5626 le parc comprend quant à lui de nombreux arbres remarquables, Une balançoire (5.3), un terrain de sport (5.2) et les ruines d'une ancienne "fabrique de jardin" (5.1). Antérieur au Pavillon Blanc, ce bâtiment avait longtemps été pris, de l'aveu de Fraisse, pour une chapelle en ruine.

5.3 Les résidents

Leurs projets originaux ayant été compromis par la défection de leurs deux collaborateurs, Mounier et Fraisse doivent donc, s'ils veulent poursuivre, trouver de nouveaux participants pour le projet de Centre Esprit. Il s'agit là néanmoins d'un plan de secours. Dans une perspective de construction communautaire, en effet, les Lefrancq et les Niklaus constituaient jusqu'ici d'excellents candidats. En termes d'habitudes de cohabitation tout d'abord, puisqu'à Bruxelles, le couple Mounier avait jusqu'ici vécu avec celui des Lefrancq depuis déjà plus de 5 ans. En termes de convictions et d'aspirations communautaires partagées ensuite, puisque ces messieurs, Mounier, Fraisse, Lefrancq et Niklaus, étaient tous à des degrés différents psychologues, philosophes, personalistes et correspondants de la revue ; qu'ils souhaitaient expressément entreprendre une expérience de vie communautaire suivant des modalités établies conjointement avec Mounier. Trouver quelqu'un pour prendre leur place et maintenir le projet de centre psycho-pédagogique d'origine n'est donc plus aussi crédible pour eux. Mounier recentre donc son projet de communauté sur le comité de rédaction de la revue Esprit et renonce à la branche "école".

Compte tenu de la nécessité de trouver sans trop tarder des remplaçants pour assurer la continuité du projet, Mounier et Fraisse doivent faire appel à un plus large cercle de contact. Les familles d'un petit nombre de leurs collaborateurs à Esprit emménagent alors aux Murs Blancs dans cet ordre d'arrivée :

En 1946, les Marrou s'installent au deuxième étage du Pavillon Jaune dans l'ancien appartement utilisé par Mounier en 1939 et qui reste alors le seul à être aménagé. La famille de Mounier s'installe quant à elle au deuxième étage du Pavillon Blanc en septembre 1946.

Emménagent ensuite les Fraisse, Les Domenach, les Baboulène, et les Ricoeur en 1957.

5.3.1 Dans le pavillon Blanc.

Les Mounier

Emmanuel Mounier emménage avec Paulette Mounier/Leclercq [1905-1991] ; égyptologue de formation ; ainsi que leur seconde fille **Anne** [1941-1997], l'aînée, Françoise, atteinte d'encéphalite n'habitât pas aux Murs Blancs. Le couple aura un dernier enfant en 1947 : **Martine** [1947-?]. De 1932 à 1950, Mounier publie dans les pages d'Esprit un total de 416 articles auxquels s'ajouteront 11 articles posthumes. Consécutivement au décès d'Emmanuel le 22 Mars 1950, Paulette se consacrera à plein temps à la postérité de l'oeuvre philosophique de son mari. Avec le concours de Fraisse et des autres membres de l'AAEM, Paulette fera notamment publier en 1956 "*Mounier et sa génération*" [239], un recueil d'écrits inédits et d'extraits de sa correspondance. Elle animera également le réseau d'universitaires s'intéressant au personnalisme par le biais de l'AAEM. Enfin de 1960 à 1990, elle fut également auteur ou contributrice d'articles pour Esprit.



(a) Emmanuel

(b) Paulette

Les Fraisse

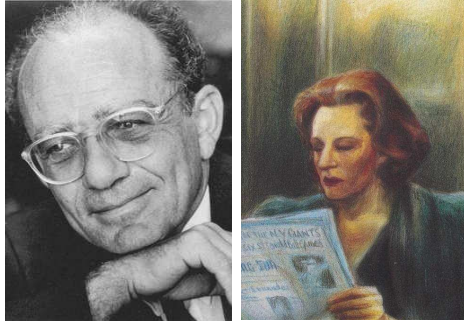
Paul Fraisse [1911-1996] : après une licence de philosophie aux facultés catholiques à Lyon de 1933 à 1935, il part étudier la psychologie expérimentale à la Faculté Catholique de Louvain sous la direction du Baron Edouard Van Den Berck. Il revient en France en 1937, devient maître de conférence aux Facultés Catholiques de Lyon et boursier du C.N.R.S à Paris où il s'installe. Durant ses études, Paul Fraisse avait également été responsable fédéral de la J.E.C de Lyon (puis membre de la direction nationale de la J.E.C). C'est par ce biais qu'il avait fait la rencontre de Renée Dupuis, qu'il épousera en première noce le 19 juillet 1937. Il devient veuf le 26 septembre 1938 suite à la naissance de leur premier enfant, Bernard, qui meurt lui aussi. Au cours de l'année 1937, Fraisse est également employé par le laboratoire de Piéron à l'Institut de Psychologie. Institut dont il deviendra directeur en 1952 au moment du départ à la retraite de Piéron et qu'il présidera jusqu'en 1979. [343] Proche collaborateur de Mounier dès novembre 1938, il emménage aux Murs Blancs en septembre 1946 avec Simone Bitry / Fraisse [1913-2004]. De 1938 à 1982, il sera auteur ou contributeur dans 53 articles d'Esprit. Simone Fraisse fut agrégée de lettres classiques en 1935. Ce concours n'était alors quasi-exclusivement ouvert qu'aux candidats masculins. Elle fut ensuite professeur à la Sorbonne et publia de nombreux articles dans le "*Bulletin de l'Amitié de Charles Peguy*". [269] Elle contribua également à la revue Esprit à partir d'octobre 1957 et jusqu'en 1975 en publiant un total de 17 articles. [114]



(a) Paul

(b) Simone

Les Domenach



(a) Jean-Marie

(b) Nicole

Jean Lacroix recommande à Mounier un de ses anciens élèves de Khâgne : Jean-Marie Domenach [1922-1997] Résistant durant la guerre. Il emménage en septembre 1946 au rez-de-chaussée du Pavillon Blanc avec sa femme Nicole Domenach [1922-2004] et leurs enfants. Tout d'abord secrétaire de rédaction, Jean-Marie Domenach deviendra ultérieurement directeur de la revue *Esprit* suite au décès d'Albert Béguin en 1957. Poste de directeur qu'il quittera 19 ans plus tard, en 1976, lorsque Paul Thibaud lui succède à la tête de la revue *Esprit*. Il enseignera ensuite à l'École Polytechnique et sera l'auteur d'une oeuvre importante en philosophie politique. Entre 1945 et 2001³, il fut également l'auteur

ou le contributeur de 814 articles de la revue *Esprit*. Après la naissance de ses 4 enfants, Nicole Domenach reprend tout d'abord ses études à l'ENSET. Elle fut également agrégée de lettres. Elle devient ensuite professeur au Lycée Technique Estienne pendant plus de 30 ans [228].

5.3.2 Dans le pavillon Jaune

Les Marrou



(a) Henri-Irénée

(b) Jeanne

Henri-Irénée Marrou [1904-1977] : ami de Mounier depuis 1933 [342], il est contributeur à *Esprit* depuis 1935. Il aura été en 1975 l'auteur ou le contributeur de 150⁴ articles. Normalien agrégé d'histoire, il est spécialiste de Saint Augustin et du christianisme antique. Venant en 1945 d'obtenir un poste à la Sorbonne, il emménage aux Murs Blancs en juillet 1945 avec sa femme Jeanne Bouchet / Marrou [1905-1976] [247]. Titulaire d'une licence de géographie elle renonce à préparer l'agrégation de géographie peu de temps avant son mariage en 1930. Elle est l'auteur de plusieurs traductions d'ouvrages en anglais sur saint Augustin.

3. Certains étant posthumes

4. 127 articles signés sous le pseudonyme de Henri Davenson entre 1975 et 1935 et 23 articles publiés en nom propre entre 1975 et 1940

Les Baboulène

L'année suivante, en septembre 1947, avec l'accord de Mounier, Paul Fraisse proposera à Jean Baboulène [1917-1985] [348]; qu'il connaissait de par son engagement à la J.E.C; de venir s'installer aux Murs Blancs. Ancien élève de polytechnique, Jean Baboulène avait été, avant la guerre, secrétaire général de la J.E.C . Au moment où il rejoint la communauté, il est alors directeur de Témoignage Chrétien et ingénieur conseil [250] à la COFROR (Compagnie Française d'Organisation). Il publiera également 4 articles dans la revue Esprit entre 1947 et 1951. Il emménage avec sa femme Jacqueline Châtenay / Baboulène [1912-1994] [347] au dernier étage du Pavillon Jaune.



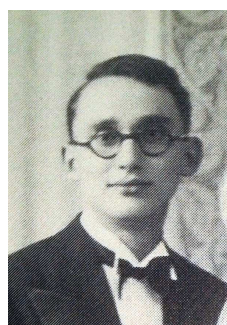
(a) Jean



(b) Jacqueline

Les Ricoeur

Pupille de la nation, Paul Ricoeur [1913-2005] étudie à l'Université de Rennes de 1931 à 1933 où il obtient une licence de lettres. Il prépare ensuite l'agrégation à la Sorbonne à partir de 1934. Reçu second en 1935, il se marie la même année avec son amie d'enfance Simone Lejas / Ricoeur [1911-1998]. Il devient alors professeur de philosophie au lycée de Colmar, puis à celui de Lorient après son service militaire en 1937. Ses premiers écrits portent tout d'abord sur le pacifisme et le socialisme. Mobilisé à Saint-Malo, il est fait prisonnier à Dormans en juin 1940. Il est alors déporté dans un camp en Poméranie où il reste captif jusqu'en 1945. Après la guerre, Ricoeur assistera à plusieurs conférences aux Murs Blancs, sans doute aux alentours du premier semestre 1947 [236] Durant cette même période, il publiera en effet les deux premiers des soixante-et-un articles auxquels il contribua dans la revue Esprit⁵. Il devient professeur à l'Université de Strasbourg en 1948 puis à la Sorbonne en 1956. Sa famille est alors invitée à rejoindre les Murs Blancs. Ils s'y installent en 1957 après les travaux nécessaires à l'aménagement du rez-de-chaussée de la Maison Jaune. Il quitte la Sorbonne en 1964.



(a) Paul



(b) Simone

5. Le dernier étant daté de février 2003

5.4 La vie au Centre Esprit

À l'échelle de la durée globale du projet, c'est en fin de compte dans une très courte période de temps qui s'étend de septembre 46 à mars 50, que les résidents des Murs Blancs s'essayeront à mettre en oeuvre l'idéal communautaire défendu par Mounier. Dans ce laps de temps, une certaine organisation des lieux se met en place. Elle est premièrement structurée autour de l'activité éditoriale puis sur l'expérimentation de la vie en communauté et enfin sur l'animation du "réseau" extérieur d'intellectuels qui gravite autour d'Esprit. Après la mort de Mounier, certaines habitudes communes persisteront, bien entendu, mais, pour le reste, beaucoup de choses changent définitivement. De cette période "initiale" des Murs Blancs, il ne reste à notre connaissance que peu de traces écrites directes. Comme nous l'avons vu jusqu'ici, Paul Fraisse, dans son texte de 85, relate un grand nombre d'éléments de descriptions chronologiques, mais sur cette période spécifique du vivant de Mounier, il ne rentre malheureusement pas dans les détails. Le fonds d'archives de l'AAEM⁶ conserve la plupart des documents administratifs de la Société Anonyme des Murs Blancs. Ces documents sont ici une source importante d'informations. Cependant, il s'agit en grande partie de données financières, juridiques ou décrivant des opérations immobilières. Ces documents sont donc rarement indicatifs des interactions ou du quotidien des résidents ; de la nature de leur vie professionnelle commune. Nous avons néanmoins pu y trouver quelques indications relatives à "l'organisation sociale" des lieux dans un texte de 3 pages intitulé : "*Constitution murblanquiste N 1*". Datant de décembre 1946, celui-ci est rédigé collectivement et pourrait être comparé à une "charte" commune des résidents. Nous y reviendrons. On trouvera aussi plusieurs comptes-rendus de certaines conférences ayant eu lieu à cette époque et qui furent ultérieurement publiés dans le "*Bulletin des Amis d'Emmanuel Mounier*" (BAEM). Enfin, deux jours avant sa mort, Mounier avait rédigé la description d'une de ses semaines type à l'adresse d'un hebdomadaire londonien. Ce texte ne fut pas expédié à son destinataire d'origine mais sera finalement publié dans le premier numéro du BAEM en 1952.

À quoi aura donc pu ressembler la vie aux Murs Blancs entre septembre 1946 et mars 1950 ? À propos de Mounier, Jean-Marie Domenach en relatera rétrospectivement quelques anecdotes dans son ouvrage de 1972 :

« Châtenay est pour lui un lieu d'équilibre : travail d'équipe, réceptions amicales et réunions d'Esprit ne l'empêchent pas de se consacrer à une besogne personnelle qui semble fantastique lorsque l'on sait qu'en sus de ses occupations habituelles et de ses tournées conférences, il va, pendant cinq ans, entreprendre de longs voyages, en Pologne, en Allemagne, en Afrique noire, en Scandinavie. Depuis le lancement d'Esprit, Mounier avait travaillé en équipe, mais, pour la première fois, il semble vouloir s'appuyer sur des institutions : un rédacteur en chef permanent, un comité directeur et la communauté des "Murs Blancs". Les réunions, régulières ou improvisées, se multiplient, Rue Jacob ou à Châtenay, sans parler du Congrès annuel de Jouy-en-Josas, rassemblant, outre les collaborateurs habituels, des philosophes, des théologiens, des artistes, des spécialistes de toute discipline. Mounier est presque toujours présent, la tête un peu penchée, écoutant ; parfois il questionne, rarement il objecte, fixé sur le sujet commun et non sur son opinion propre, chose si rare dans ce genre de débat. Mais il note inlassablement, d'une écriture serrée, les diverses interventions, puis il en fait son miel. C'est déjà ainsi que fut préparé l'éditorial d'octobre 1932. Après-guerre,

6. Fond, que nous avons pu consulter à deux reprises pour numérisation dans le cadre de cette recherche

quelques éditoriaux seront même le produit d'une rédaction collective. »

◁ **Jean-Marie Domenach "Emmanuel Mounier"; 1972 [141]** ▷

Si Châtenay constitue alors éventuellement "un lieu d'équilibre" pour Mounier, il est en revanche clair que Mounier constitue le centre d'équilibre de la communauté de Châtenay. Si cela change par la suite, historiquement, les résidents des Murs Blancs le sont parce qu'ils ont été contributeurs de la revue Esprit. Ils adhèrent également, bien qu'à des degrés différents, aux éléments fondamentaux de la pensée personnaliste relative à l'importance de la communauté ou de la crise de civilisation.

Jusqu'à la mort de Mounier en 1950 dès lors, c'est autour de la revue Esprit et du projet de mettre en pratique l'idéal personnaliste, que gravite l'unité de but et d'action de la communauté des Murs Blancs. Les espaces communs de la résidence et les activités sont alors très clairement organisés et aménagés en vue des activités éditoriales de la revue et l'animation de son réseau de contributeurs.

À cette époque, si Paul Fraisse assume un rôle d'administrateur pour la Société Anonyme, pour le parc et les infrastructures communes du domaine et s'il est aussi l'animateur de la réalisation tâches et des activités collectives, c'est au service du projet de Mounier qu'il subordonne son pouvoir. Cet équilibre originel disparaît après la disparition de Mounier.

Le bureau de Mounier et sa rédaction

Quelques souvenirs évoqués par Paul Fraisse permettent de se faire une petite idée de la manière dont s'organisaient Mounier et l'équipe de la rédaction de la revue Esprit aux Murs Blancs :

« Allons à l'essentiel. Le Pavillon Blanc a fonctionné vraiment comme un Centre Esprit. Nous nous réunissions chaque matin dans le bureau d'Emmanuel, Jean-Marie, le secrétaire de rédaction, et moi qui avais en charge le groupe politique. Le matin en effet nous restions à Châtenay et l'après-midi nous allions à nos travaux respectifs. »

◁ **Fraisse ; Les Murs Blancs, Mes souvenirs. 1985 ; AN [214]** ▷

Sans douter des indications données par Fraisse, on peut toutefois noter que celles-ci diffèrent de celles données par Mounier dans le texte : "Une semaine". Mounier n'y présente pas ses matinées comme commençant invariablement par une réunion dans son bureau aux Murs Blancs. S'il reste effectivement à Châtenay, son emploi est plus diversifié. On l'y voit préserver ses matinées pour ses propres lectures et des recherches philosophiques plus personnelles que celles de la revue Esprit. Il ne part qu'à 15H pour aller travailler au siège parisien d'Esprit.

Dans ce texte, Mounier précise également que les comités directeurs d'Esprit avaient lieu deux fois par mois, en dehors des Murs Blancs :

« Il y a, ce soir, comité directeur. Il y en a deux par mois. Il est traditionnellement précédé d'un dîner dans un restaurant du quartier. La traiteuse s'appelle madame amour. C'est un vrai nom de France [...] Nous passons de là au Comité, dans mon Bureau. »

◁ **Emmanuel Mounier, "Une semaine"; Bulletin des Amis d'Emmanuel Mounier, 1952** ▷

Les réunions et les conférences de la véranda

Outre le bureau de Mounier situé au 2^{ème} étage, la véranda du Pavillon Blanc joue alors un rôle tout aussi central de "salle de réunion" et de "*salle commune*" pour la communauté. Comme cela est écrit dans le "*Projet de constitution murblanquiste*" 492, c'est dans celle-ci qu'ont eu lieu les assemblées générales de la Société Anonyme :

« Les décisions touchant le tout et les parties sont prises dans la maison de verre dite véranda et dans le consentement unanime
- Du soviet
- De la corporation des locataires. »

◁ **Constitution murblanquiste N 1 ; Article 1, age 1** ▷

Comme on peut le voir ici, Mounier ne désigne plus leur mode de prise de décisions comme la "*méthode d'unanimité*" contrairement aux notes des "Entretiens" prises lors du Congrès de Font-Romeu. Dans ce projet de constitution, il n'est fait mention que de décisions prises "*dans le consentement unanime*". Pourtant, ce changement lexical ne semble pas renvoyer à un processus fondamentalement différent. Le "consentement unanime", dans ce contexte précis, désigne vraisemblablement un principe de fonctionnement collectif dans lequel une décision ne peut être prise que lorsque celle-ci est unanimement "consentie". Or cette interprétation est consistante avec les mentions : "Cette résolution est adoptée à l'unanimité" qui sont présentes sur l'ensemble des comptes-rendus d'assemblées générales. Il indique peut-être, en revanche, que Mounier n'envisage plus l'unanimité comme une sorte de "méthode". C'est-à-dire, comme un processus technique contrôlable, reproductible, d'une efficacité mesurable, donnant des résultats toujours identiques. Au contraire, l'unanimité résulte ici d'un processus de décision imprévisible puisque celui-ci fait intervenir des personnes singulières. Elle s'accommoderait ainsi très mal de la connotation rationaliste associée à : "*la méthode*".

Toujours à propos du Pavillon Blanc, l'article VI de cette "constitution" indique que la véranda servait aussi de local au "Club murblanquiste" où étaient disposées différentes collections de revues et d'hebdomadaires.

Parmi les évènements organisés à l'intérieur du Pavillon Blanc, Fraisse y décrit également des réceptions et des conférences :

« Parfois nous organisions le dimanche après-midi des conférences suivies de discussions. Une cinquantaine de nos amis y participaient. Je me souviens tout particulièrement de [Berdiaeff](#)⁷ que j'avais été chercher en voiture à Vanves. Ce fut là une de ses dernières sorties. Mais sont aussi venus [Garry Davis](#)⁸, [Marguerite Buber-Neumann](#)⁹ et d'autres dont j'ai perdu la mémoire. En 1947, Emmanuel prit l'initiative d'une rencontre spirituelle pendant tout le week-end. Il n'y avait là que les habitants des Murs Blancs avec nos invités, [le Père Ganne](#)¹⁰, le Père Depierre¹¹, [le Père Dubarle](#)¹², l'abbé A. Ball. La réunion fut passionnante. Pas de texte écrit

7. Nicolas Berdiaeff [1874-1948]. Expatrié russe penseur critique du communisme.

8. Garry Davis [1921-2013] Activiste américain. Citoyen du Monde

9. Marguerite Buber-Neumann [1901-1989]. Témoin historique des camps nazis.

10. Pierre Ganne [1904-1979]. Assistant de Pierre de Lubac.

11. André Depierre [1918-2011]. Prêtre ouvrier. Animateur d'une communauté ouvrière à Montreuil.

12. Dominique Dubarle [1907-1987] Dominicain, professeur puis doyen à l'ICP

mais Emmanuel ne cessa pas de prendre des notes qui ont été publiées bien après dans le Bulletin des Amis d'E. Mounier (octobre 80 n54). »

◁ **Fraisse**; *"Les Murs Blancs, Mes souvenirs."* 1985; AN [214] ▷

Parmi les participants de cette conférence de 1947 qui fut retranscrite dans le BAEM N54 en octobre 1980, se trouvaient aussi notamment le philosophe Jean Lacroix¹³, le père¹⁴ et le père Yves Congar¹⁵ dont nous avons déjà parlé [183].

Une autre de ces conférences, sans doute celle donnée par Garry Davis, est également décrite par Mounier; cette fois-ci en des termes plus littéraires que Fraisse; dans *"Une semaine"* :

« Une fois par mois, donc, la revue Esprit réalise ce miracle d'aspirer ses amis à 10 kilomètres de Paris pour bavarder dans un jardin, et entendre un de ses collaborateurs, ou un étranger de passage. Aujourd'hui c'est un Américain, un de ces Américains qui n'ont pas que de la tendresse pour leur pays, et qui dans la difficile situation d'un homme parlant à l'étranger de ce qu'il n'approuve pas chez lui savent sauver la correction par l'humour. La pluie raye les vitres de la large baie sur laquelle se détache le conférencier. On croirait une mise en scène, un peu appuyée pour le drame d'époque qui fait sauter les questions, les angoisses, d'un bout à l'autre de la salle. »

◁ **Emmanuel Mounier**, *"Une semaine"*; Bulletin des Amis d'Emmanuel Mounier, 1952 [110] ▷

Hébergements ponctuels

Comme Mounier l'envisageait dès l'origine dans sa correspondance avec Niklaus, le Centre Esprit, même si ce ne fut pas pour y héberger des élèves, comporta deux chambres d'hôtes. Celles-ci étaient situées au rez-de-chaussée du Pavillon Jaune jusqu'à l'installation des Ricoeur en 1957. Aucun document à notre connaissance n'a subsisté sur le mode d'usage de ces chambres. Si les invités y étaient accueillis en toute gratuité ou contre un dédommagement. Ou si comme l'imaginait Mounier "sur leurs bureaux, avec deux roses", chaque nouvel arrivant trouverait un petit imprimé qui le mettrait au courant des commodités de la maison et qui *"lui en rappellerait le régime"*.

Parmi les personnes qui y séjournèrent figurent notamment : Albert Béguin¹⁶, Jean-Pierre Dubois-Dumée¹⁷, Stéphane Ehrlich¹⁸, [Robert de Montvalon](#)¹⁹

Plus tard, au début de la guerre d'Algérie, ces chambres d'hôtes servirent également à l'hébergement d'un réfugié politique du FLN :

« Avant l'arrivée de Ricoeur, au rez-de-chaussée de la maison jaune, je me souviens qu'il y a eu quelqu'un du FLN qu'on a plus ou moins planqué pendant 6 mois,

13. Jean Lacroix [1900-1986]. Membre fondateur d'Esprit.

14. Marie-Dominique Chenu [1895-1990] Théologien dominicain

15. Yves Congar [1904-1995]. Théologien dominicain

16. Albert Béguin [1911-1957]. Proche de Mounier, il prend la direction de la revue de 1950 à 1957

17. Jean-Pierre Dubois-Dumée [1918-2001] journaliste pour "La Vie"

18. Stéphane Ehrlich Collaborateur de Paul Fraisse

19. Robert de Montvalon [1921-2001] Docteur en médecine, journaliste

voire un an. Moi je me rappelle très bien qu'on jouait au foot ensemble. En 56-57, au moment des événements d'Algérie, donc c'était des pièces qui pouvaient être occupées comme ça en dépannage par des gens ... »

◁ Jean Fraisse, Interview du 15 septembre 2016 ▷

Les activités collectives

Pour la période du vivant de Mounier, en dehors du travail lié à la revue, aux assemblées générales de la SA et aux conférences du dimanche, Fraisse ne mentionne que peu d'activités sociales réunissant les adultes des Murs Blancs. On peut imaginer qu'ils organisent déjà avant 1950 des "*repas mensuels chez les uns et les autres à tour de rôle*" puisque Fraisse précise que ce sera le cas au moins après 1957.

Lorsqu'il évoque des activités collectives Fraisse pense en premier lieu aux choses ayant trait au Parc :

« Nous tentions ainsi des expériences de vie communautaire. Celles-ci pouvaient aller de simples réunions d'amitié à des corvées collectives de désherbage ou de déronçage du parc qui n'était pas alors dans l'état actuel. Il faut reconnaître que ces séances de jardinage furent peu nombreuses. Henri Marrou n'y était guère favorable ; Emmanuel qui prônait l'équilibre de la personnalité par le développement de l'esprit et du corps y était maladroit. »

◁ **Fraisse ; Les Murs Blancs, Mes souvenirs. 1985 ; AN [214]** ▷

Il ne parle pas, par exemple, de l'organisation d'une logistique collective de courses telle que celle-ci est évoquée au 4ème article de la constitution murblanquiste :

« Il n'est pas défendu aux Murblanchois :

...

De s'accorder sur les gains de temps communautaires comme de faire faire une course commune à tous par un seul. »

◁ **P-J-M-H-E, Constitution murblanquiste N1, Article IV** ▷

Cela veut peut-être dire qu'il ne s'agissait que d'un souhait communautaire de Mounier formulé en décembre 1946 mais qui n'aura jamais véritablement été réalisé.

Relations de voisinage

Comme en atteste l'alinéa 3 de l'article I de la constitution murblanquiste, dès décembre 1946, soit seulement 4 mois après l'installation collective de septembre, Paul Fraisse focalise, de par son rôle "d'organisateur", un certain sentiment de défiance (voir de crainte) pour certains résidents :

« Qu'un nommé A... serait heureux de n'être pas considéré comme un président de trust mais comme un camarade collecteur de corvées, équilibriste en budgets, victime impopulaire et gérant des intérêts de tous. »

◁ **P-J-M-H-E ; Constitution murblanquiste N1, Décembre 1946** ▷

Parmi les résidents ayant suscité le courroux de l'administrateur figurent notamment Henri-Irénée Marrou, que Fraisse évoque deux fois de manière négative. Jean-Marie et Nicole Domenach sont également mentionnés comme tel dans le même passage de "*mes souvenirs*". Fraisse écrit en effet :

« Que ce portrait de nos activités communes ne laisse pas croire que nos relations de personne à personne ou de ménage à ménage aient été sans problèmes. Mais ceux-ci demeuraient de manière privée, sauf peut-être mes coups de gueule quand l'un ou l'autre échappait aux obligations d'une communauté que j'envisageais sans doute d'une manière trop idéaliste. Mounier m'a écrit en 48 et 49 plusieurs lettres à ce sujet pour relativiser certains heurts. Je sais aussi qu'il a écrit à propos de Châtenay à Nicole et Jean-Marie, de même qu'à Jean-Marie en tant que secrétaire de rédaction, quand il n'agissait pas selon ses desseins. Ajouterai-je que les Marrou étaient mal intégrés, Henri étant prisonnier de son travail et de sa surdité. D'ailleurs il était venu à Châtenay pour se loger mais non pour réaliser une communauté. Du côté Baboulène, lui était très pris par son travail, mais Jacqueline a noué très vite des liens avec plusieurs femmes des Murs Blancs. Le positif l'emportait certainement sur les aspects négatifs, comme allait le démontrer notre survie après la mort de Mounier. »

◁ Fraisse ; *Les Murs Blancs, Mes souvenirs. 1985* ; AN [214] ▷

Si le texte de Fraisse ne s'attarde pas à décrire les liens de voisinages évoqués ici notamment entre Jacqueline et les autres femmes résidentes aux Murs Blancs, plusieurs indices suggèrent cependant que celles-ci ne furent que peu impliquées dans le fonctionnement de la communauté. Comme en atteste les feuilles d'émargements, par exemple, si l'on fait exception de Paulette Mounier une fois veuve, aucune d'entre elles ne semble pas avoir été présente lors des assemblées générales de la société. Sur ce point, l'article 23 des statuts de la Société Anonyme stipule même que :

« D'une manière générale, il est contractuellement convenu que les femmes mariées sous tous les régimes autres que la séparation de biens, seront valablement représentées par leur mari »

◁ Paul Fraisse, *"statuts de la Société Anonyme des Murs Blancs"*, 1939 ▷

En France toutefois, le droit de vote des femmes n'ayant été reconnu qu'après 1944, il se peut que cet article ne constitue éventuellement quelque chose de surprenant en 1939 que vis-à-vis des valeurs féministes qui sont pourtant celles revendiquées par le personnalisme communautaire.

Cette mise à l'écart des femmes d'un certain nombre d'activités communes, comme l'estime Françoise Parot peut en revanche être rapprochée de l'intellectualisme des fondateurs de la communauté :

« C'est que les femmes ne s'y sont pas mises : elles ne sont pas toutes des intellectuelles, il s'en faut. Seule Simone Fraisse écrit et publie, et elle ne se préoccupe pas vraiment des questions de domesticité, ni même des enfants. Nicole Domenach est professeur dans un lycée technique, mais les femmes de Marrou et Baboulène restent à Châtenay, n'ont pas de vie professionnelle. Il n'y a pas grand chose en commun entre ces femmes. »

◁ Françoise Parot ; *"La Psychologie Française dans l'impasse"*, [343] p.166, 2017 ▷

5.5 Le montage juridique et financier

Nous avons décrit plus haut les premières étapes de la fondation de la Société Anonyme de Murs Blancs. Nous revenons à présent sur certaines des particularités juridiques et financières de ce montage.

Distinction entre locataires et actionnaires

Parmi les résolutions prises lors de l'assemblée constitutive de la société des Murs Blancs du 12 juin 1939 ; l'une d'entre elles prévoyait la location de la propriété "en totalité ou en partie, à une ou plusieurs personnes ou société". Ici cette clause de location était initialement prévue pour Paul Fraisse, qui devait alors emménager aux Murs Blancs en Août 1939, peu de temps après Mounier. À termes, cette résolution devait aussi permettre à Niklaus d'y installer officiellement son cabinet. Cependant, après la guerre et jusqu'à la transformation de la Société Anonyme en SCI en 1969, l'ensemble des foyers résidents aux Murs Blancs furent locataires de leurs logements²⁰. Ce cas de figure peut paraître étrange si l'on considère également le fait que deux de ces locataires sont aussi les principaux "propriétaires" des lieux. En septembre 1946, Mounier détient à lui seul 395 des 600 actions de la société des Murs Blancs soit 65 % du domaine et des bâtiments. Au même moment Fraisse détient, quant à lui, 144 actions soit un quart²¹. Malgré ses parts détenues, Mounier reverse pourtant un loyer de 11.000 F annuel plus 1500 F de charges par an. Comparativement, Fraisse reverse un loyer annuel de 10500 F plus 1000 F de charges. Pourquoi cet arrangement ? Comme le relate ce dernier dans son texte rétrospectif, cette disposition a pour objectif de financer les nombreux travaux de réhabilitation et d'aménagement.

Comme nous l'avons vu en 1939, la propriété est acquise sans emprunt le 15 juin 1939, pour la somme de 200 000 F ; ce qui, en soi, était relativement peu selon Fraisse.

C'est donc l'important coût des travaux qui motive ce recours à un montage immobilier où les actionnaires de la Société Anonyme sont également locataires. Cette spécificité n'est pas sans rappeler les coopératives d'habitants qui existaient à cette époque en France jusqu'à leur suppression de la législation par la loi Chalandon de 1971. Cette ressemblance est également le fait du mode de prise de décisions "à l'unanimité" dont on pourrait défendre qu'il est soucieux d'être démocratique.

Cependant, s'il est possible de questionner la ressemblance fonctionnelle entre la société immobilière des Murs Blancs et les coopératives d'habitants de l'époque ; ni les statuts ni aucun document ne désignent les Murs Blancs comme étant une coopérative. Comme on peut le lire en outre :

« Les délibérations de l'Assemblée Générale ordinaire sont prises à la majorité des voix des membres présents. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation. »

◁ Paul Fraisse ; Statuts de la société immobilière des Murs Blancs. Article 28.
10 juin 1939 ▷

20. Contrat de bail en annexes

21. En décembre 1946, Marrou détient 5 actions là où Domenach (également le plus jeune des quatre) n'en possèdera pas avant l'augmentation de capital de 1951

Formellement, la règle selon laquelle "Une personne = une voix", qui est par définition le propre d'une coopérative, n'est pas vérifiée ici.

Une campagne de financement participatif?

Dans sa lettre à Niklaus du 6 septembre 1938, Mounier avait déjà envisagé de recourir à un appel aux nombreux membres du réseau de la revue afin de trouver des financements pour le Centre Esprit. Tel qu'il le propose initialement :

« Autres suggestions financières :

- 1) Pour le départ, envisager une vente ou tombola avec dons en nature de tous nos amis avec un dessin ou une toile de chacun de nos peintres, des éditions dédiées, les conserves de Guillemin, etc ... On pourrait tirer des sous me semble-t-il.
- 2) Pour le courant, faire un appel, aussi bien que pour l'installation, aux dons (à trier) et aux réductions permanentes. Par exemple, X ne donnera pas facilement 500P, mais se débarrassera volontiers d'un lit de camp qui traîne dans un gale-tas. Y (Zerapha) donnera au moins 50 % sur les papiers peints. Les médecins peuvent envoyer leurs échantillons gratuits de pharmacie, Y, Z. Industriels ou commerçants d'Esprit, nous faire une remise régulière sur les fournitures, ch ... »

◁ Lettre à Niklaus du 06/09/1938, p.20 §24 ▷

Jusqu'en mai 1946 le capital était de 100 000 F répartis en actions de 1000 F. En juin 1946 en revanche, une augmentation de capital est nécessaire pour atteindre les 600 000 F suite à un emprunt de 800 000 F contracté auprès du Crédit Foncier afin de financer les différents travaux. Le droit de préférence aux anciens actionnaires s'applique et ces derniers doivent alors souscrire à de nouvelles actions sur un rapport de 5 nouvelles actions pour une ancienne action. Mounier, Fraisse, Lefrancq, Niklaus, Dulong, Soutou et Touchard, qui disposaient jusqu'ici respectivement de 25, 24, 24, 24, 1, 1 et 1 actions doivent alors théoriquement souscrire à respectivement +125, +120, +120, +120, +5, +5, +5 soit un total de +500 nouvelles actions afin que la société puisse atteindre 600 actions de 1000 F.

Mounier, Fraisse, Dulong et Touchard acceptent de souscrire proportionnellement à ces nouvelles actions qui viennent s'ajouter à celles qu'ils ont déjà. Mais Niklaus, Lefrancq et Soutou ne souhaitent pas souscrire à ces nouvelles actions. Mounier "héríte" alors également de leurs +245 nouvelles actions soit cinq fois le total de leurs 24, 24 et 1 anciennes actions. Il totalise donc ses 25 actions d'origine, les 125 nouvelles actions qui lui reviennent proportionnellement et les 245 autres soit 395 parts en tout.

Toutefois, la majorité de ces nouvelles actions ne correspondent pas encore à grand chose. Les fonds propres de Fraisse et Mounier n'étant alors pas suffisants^[214] pour pouvoir souscrire à ces nouvelles actions émises. Temporairement pourtant, ces actions leur reviennent. On voit clairement cette disproportion temporaire des actions possédées par Mounier et Fraisse sur le graphique résumant les aléas de l'évolution du capital de la Société Anonyme.

Ces actions n'existent alors peut-être que sous la forme de "promesses de souscriptions"? Quoi qu'il en soit, ni Mounier ni Fraisse ne disposent sur leurs comptes en banque de 370 000 F et 120

000 F en petites coupures de 1000.

Pour faire exister durablement ces actions, ils doivent donc trouver de nouveaux souscripteurs. Une annonce dans la revue *Esprit* est alors publiée afin de proposer aux lecteurs et amis d'*Esprit* de souscrire au capital de la société des Murs Blancs à hauteur de 4000 F par action. Fraisse justifie cette différence entre le prix de l'action émise pour les anciens actionnaires (1000 F) et celles émises pour les nouveaux souscripteurs (4000 F) sur la base de la dévaluation du franc depuis 1939.

En dépit du prix demandé, cet "appel à contribution" connaîtra un certain succès dans la mesure où au milieu de l'année 1947, un peu plus de 40 personnes y auront répondu en souscrivant de 1 à 5 actions chacune. L'ensemble de ces "petits souscripteurs" réunis détient alors en tout quelque chose comme 77 actions soit un total 308 000 F.

Parmi ces "petits souscripteurs", Fraisse note principalement :

Mme Landsberg, Zadou-Naisky, Jean Lacroix, Charles Devivaise, Etienne Borne, Paul Chamson, Roland de Rury, Queffelec, Pierre-Henri Simon, François Goguel, le Dr. Vincent, Andrée Violles, Maxime Chastaing, Ollivetti, Guillemin... Et aussi "beaucoup d'amis que nous connaissons moins" précise-t-il.

Tous ces noms sont regroupés sous la dénomination "Divers/Tiers" sur le graphique résumant l'évolution du capital de la société.

Faire entrer de nouveaux souscripteurs au capital d'une société n'a en soi rien d'atypique. Cependant, à l'échelle d'un petit groupe comme celui des Murs Blancs, on notera que la stratégie qui consiste à utiliser un réseau social²² pour susciter la participation directe d'un grand nombre de "petits investisseurs" s'apparente à ce qu'aujourd'hui nous appellerions une campagne de financement participatif. Bien que ce terme eut été anachronique.

Outre ces "petits souscripteurs", il faut également noter trois autres "gros souscripteurs". La Société des éditions *Esprit* qui souscrit à 50 actions, Madeleine Mounier²³ qui souscrit quant à elle à 40 actions ; et enfin, contre toute attente, Émile-Albert Niklaus qui rachète finalement plus de 139 actions à Mounier. Pourquoi ? Nous n'avons pas d'éléments pour le dire. Lefrancq, au contraire, revendra à Mounier ses 24 actions d'origines.

5.5.1 La constitution murblanquiste.

Durant le mois de décembre 1946, les quatre familles déjà présentes aux Murs Blancs (soit : les Mounier, les Fraisse, les Marrou et les Domenach) s'attellent à la rédaction d'un document commun de trois pages, apparenté à une charte intitulée : "*Constitution Murblanquiste N°1*" (Projet)²⁴. On trouvera une retranscription du document en annexes. [Voir la constitution](#) La dernière page porte la signature collective : "Paul-Jean-Marie-Henri-Emmanuel".

22. Même lorsque l'actualisation des pages s'effectue par un procédé électro-mécanique.

23. **Madeleine Mounier** : La soeur d'Emmanuel Mounier

24. Peut-être y a-t-il eu d'autres projets de constitution... Les archives de l'AAEM ne contiennent cependant pas de N°2

comme un texte à portée poétique ou humoristique, celui-ci fait néanmoins référence à des règles pratiques de vie commune, à des éléments récurrents de leur cohabitation aux Murs Blancs, à des écrits théoriques sur la notion de propriété et aux différents courants socialistes. Sans chercher à expliciter l'ensemble des articles de cette constitution, nous relèverons toutefois plusieurs choses :

L'assemblage des prénoms des résidents dans la signature semble souligner la nature collective de l'écrit. S'agit-il d'un symbole de la communauté personnaliste en tant que "personne de personnes" ? Nous désignerons en tout cas l'auteur par l'acronyme P-J-M-H-E. On notera aussi que les femmes de ces plumes ne sont pas regroupées sur la même ligne. Que la mention "inspirés de" qui précède leurs prénoms indique que ces dernières n'étaient visiblement pas présentes lors de la réunion de rédaction constitutionnelle.

Les premières lignes de ce texte par exemple :

« Préambule.

1. Les Murs Blancs ne sont pas tout.
2. Les Murs Blancs ne sont pas rien.
3. Les Murs Blancs sont. C'est beaucoup.

C'est tout. »

◁ P-J-M-H-E, Constitution murblanquiste N1, décembre 1946, [voir] ▷

Sont une référence à une citation de Plekhanov provenant de "*Anarchie et socialisme*" [92] dont Mounier avait déjà fait un commentaire en 1937 dans "*Anarchie et personnalisme*". Il y écrivait :

« Un homme d'esprit, écrit Plekhanov du premier, a dit que la profession de foi des anarchistes se réduit à ces deux articles d'une loi fantasque :

- 1) Il n'y aura rien.
- 2) Nul n'est chargé de l'exécution de l'article précédent. Ce n'est pas exact. Les anarchistes disent :
- 1) Il y aura tout.
- 2) Nul n'est chargé de penser à ce qu'il y ait quoi que ce soit. »

◁ Mounier, "*Communisme, Anarchie et Personnalisme*", [127] P.89 ▷

Le préambule de cette constitution prend en réalité le contrepied de la maxime de Plekhanov. En effet, celui-ci présente tout d'abord les Murs Blancs par la négation des deux propositions contradictoires qui voudraient qu'[il n'y ait rien] puis qu'[il y ait tout] avant d'affirmer leur existence là où l'humour absurde de la maxime d'origine vise au contraire à produire l'aporie.

Article I

Toujours dans cette même perspective de positionnement vis-à-vis des penseurs anarchistes, le premier article pose que :

« Il n'y a aux Murs Blancs ni propriétaires, ni locataires, ni oppresseurs, ni opprimés. Les Murs Blancs ne sont pas une propriété. Cette impropriété est collective... »

◁ P-J-M-H-E ; Constitution murblanquiste N1, Décembre 1946, [voir] ▷

Comme nous l'avons vu plus haut, les résidents des Murs Blancs louent leurs logements auprès de la Société Anonyme dont ils détiennent des actions²⁵. Cependant, ces parts de la Société Anonyme, ne correspondent pas à des lots attribués. Un appartement dont l'usage est privatif, y est donc, comme le reste du domaine, détenu par tous les actionnaires proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent. De ce fait, même si les résidents sont en quelque sorte tout à la fois propriétaires et locataires des Murs Blancs, il est toutefois possible de relativiser, comme le fait ici P-J-M-H-E, le rapport à cette propriété.

En outre, sur le plan philosophique, ce premier article semble également faire référence à la lecture que Mounier fait de l'oeuvre de Proudhon dans *"Le droit au travail et à la propriété"*[72]. Toujours dans *"Anarchie et personnalisme"*, Mounier explique en effet :

« De Proudhon, on a toujours retenu la phrase trop fameuse du Premier Mémoire : "La propriété, c'est le vol." On a oublié la réponse à Blanqui qui lui sert de préface : "M. Blanqui reconnaît qu'il y a dans la propriété une source d'abus et d'odieux abus ; de mon côté, j'appelle exclusivement propriété la somme de ces abus." »

◁ **Anarchie et Personnalisme [127]** ▷

Article III. Alinéa 3

L'article III donne quant à lui quelques indications sur les règles d'usages des communs aux Murs Blancs. Comme le fait de ne pas laisser traîner dans le parc d'objets sans chlorophylle. Il traite aussi des limites d'utilisation de stocks de ressources naturelles du parc. Comme on peut le lire en effet :

« Les murblanchois sont priés :

...

De respecter arbres, plantes et fleurs, spécialement notre gynko vénéré; de ne casser ou couper des branches d'arbres, d'arbustes ou arbrisseaux sous aucun prétexte; de ne pas couper de fleurs cultivées sans l'autorisation d'on ne sait qui encore. De considérer le bois mort et les fruits du potager comme une propriété collective dont il est fait une répartition onéreuse prévue au budget général. »

◁ **P-J-M-H-E, Constitution murblanquiste N1, Article III** ▷

Nous sommes ici dans un cas de figure qui peut être envisagé en des termes de gouvernance des communs. Les fleurs, le bois mort et les fruits du potager sont en quantité limitée. Leur stock se renouvelle au fil du temps. Les résidents sont amis, certes, mais toutes ces ressources sont des biens rivaux non-excluables. La pomme du potager mangée par l'un ne sera plus disponible pour un autre. Cette même pomme cependant ; comme toutes les autres "propriétés collectives" aux Murs Blancs ; appartiens de plein droit, a priori de manière équitable et indivise, à l'ensemble des actionnaires de la Société Anonyme. Les modalités de cette "répartition onéreuse" ne sont pas décrites dans cette constitution. Nous reviendrons toutefois sur le système de répartition équitable des denrées du potager évoqué dans cet article.

Article III. Alinéa 6

25. Domenach excepté pour ce dernier point jusqu'en 1951

« De laisser libres les couloirs des deux immeubles, et de concentrer vélos, voitures d'enfants, motos dites pharisaiquement vélomoteur, autos futuribles, hélicoptères et autres transports, au garage, où une R.P. sans panachage sera organisée. »

◁ P-J-M-H-E, Constitution murblanquiste N1, Article III ▷

Au-delà du sens purement pratique de cette injonction, la touche d'humour sur laquelle elle se termine renvoie aux systèmes de scrutin utilisés lors des élections législatives de 1945. Pris isolément l'acronyme "R.P." au féminin singulier, aurait pu (a priori) soit désigner une "revue de presse" soit une "Représentation proportionnelle" c'est-à-dire : une élection ayant recours à un mode de scrutin différent de celui de la majorité uninominale[259]. La présence du qualificatif "sans panachage" ne laisse toutefois pas de doutes sur l'actualité de la seconde interprétation.

Un scrutin à "représentation proportionnelle sans panachage" peut désigner, (mais il existe de nombreuses variantes) une élection dans laquelle l'électeur dispose de plusieurs voix qu'il peut répartir entre plusieurs listes électorales (c'est l'aspect proportionnel) mais où il n'est pas possible de voter préférentiellement pour des candidats appartenant à des listes différentes (Sans panachage).

Lors d'une "R.P. sans panachage" de deux listes de véhicules murblanquistes par exemple ; l'une progressiste avec un futurible et un hélicoptère et l'autre plus conservatrice avec un vélo et une voiture ; même si Mounier dispose de deux voix, il ne peut pas voter spécifiquement pour le vélo et le futurible. Il peut, en revanche, voter pour les deux listes ou deux fois pour une seule des deux listes. Si les votes préférentiels sont possibles, ils ne le sont qu'à l'intérieur de la liste donnée.

Plus populaire en Belgique, la "R.P" fut notamment utilisée en France lors des élections législatives de 1945 (sans panachage en l'occurrence). Ici, il se peut donc aussi qu'une anecdote rapportée par Fraisse ait quelque chose à voir avec cet alinéa de la constitution murblanquiste :

« Peut-être faut-il rappeler une vieille et courte histoire. En 1945, H. Marrou avait été élu conseiller municipal. Il avait accepté -à son corps défendant- de mettre son nom sur une liste M.R.P. dans les toutes dernières places. Les votes préférentiels possibles, dans cette élection, en avaient fait un élu. A la première séance du Conseil Municipal les communistes l'avaient agressé vivement sans savoir qu'il avait été Vice-Président du Front national de la Résistance. H. Marrou qui ne se voyait pas dans le rôle de conseiller municipal, en avait profité pour donner sa démission. »

◁ Fraisse ; Les Murs Blancs, Mes souvenirs. 1985 ; AN [214] ▷

Article V

L'Article V, même s'il s'agit ici d'une forme d'humour, prévoit une courte échelle graduée de sanctions destinées à ceux qui contreviendraient aux règles mise en place par Paul Fraisse. Était-ce uniquement de l'humour ? Paul Fraisse était légalement en mesure de "démurblanquiser" un actionnaire de la société. Étant administrateur gérant, il pouvait a minima choisir de ne pas reconduire un contrat de bail par exemple. Aucun des signataires de la constitution ne furent effectivement dans ce cas de figure en dépit des violentes disputes qui purent avoir lieu. À trois reprises successives toutefois, Fraisse fit expulser les personnes occupant le poste du gardien de la propriété.

Article IV

Dans un autre registre, on retrouve dans l'article IV des encouragements à la mutualisation qui font écho aux idées déjà décrites par Mounier dans sa lettre à Niklaus :

« Il n'est pas défendu aux murblanchois :

...

De s'accorder sur les gains de temps communautaires comme de faire faire une course commune à tous par un seul. »

◁ P-J-M-H-E ; Article IV, Constitution murblanquiste N1 ▷

Il ne s'agit seulement que d'encouragements à faire des courses en commun. Originellement Mounier envisageait plutôt qu'un budget commun serait mis en place. Comme nous l'avons déjà cité :

« Il va de soi que la part de notre budget qui irait à nourriture, logement, blanchissage etc ... sera virée à la maison dans toute la part où elle nous en déchargera. Il rentrera dans les "estimations budgétaires" de fixer la mensualité qui nous reviendra de ce chef" »

◁ Lettre à Niklaus du 06/09/1938, page 9, §15 ▷

Article VII

Cette constitution s'achève sur l'évocation d'une oeuvre littéraire bien connue aujourd'hui :

« Panache l'écureuil est chargé de la haute surveillance de cette constitution et Piquart le hérisson de la police des allées. »

◁ P-J-M-H-E ; Article IV, Constitution murblanquiste N1 ▷

Beaucoup de lettres de Mounier relatent la présence de nombreux écureuils aux Murs Blancs. Ici cependant, le nom propre usité renvoie à un personnage des histoires de Paul Faucher. En 1946, Faucher, pionnier de *"l'éducation nouvelle"*, ouvre à Paris *"l'école du Père Castor"*. Mounier connaît au moins un des collaborateurs de Faucher : Jean-Michel Guilcher qui avait déjà écrit un article pour Esprit en 1942 [267]. De plus, un des articles d'Esprit fait également référence à un certain "Panache l'écureuil" et au Père Castor [103]. Il ne s'agit donc peut-être pas d'un hasard.

5.5.2 Mort et succession de Mounier

Mounier et Fraisse étaient parfaitement en accord quant à l'objectif communautaire qu'ils voulaient donner au projet de Centre Esprit. La mort inattendue de Mounier, le 22 mars 1950²⁶ amorce, en dépit de la persévérance de Fraisse dans ses convictions personalistes, un progressif déclin de l'importance accordée par les résidents à la démarche communautaire initiale. Comme le relate Fraisse :

26. d'un arrêt du coeur à l'âge de 44 ans

« A partir de là, tout change lentement. Emmanuel avait été le fondateur charismatique d'Esprit et aussi des Murs Blancs. Immédiatement après sa mort, des comités se succèdent à Châtenay. Ils décident après débats et hésitations de demander à Albert Béguin, d'ailleurs absent de Paris, d'assurer la direction de la Revue. Domenach devient rédacteur en chef et j'assume la direction de la Revue jusqu'au retour de Béguin. Pour les Murs Blancs, pas de changements institutionnels. Je suis toujours président de la Société et veille à l'entretien des bâtiments et du parc. Baboulène s'occupe des comptes, J.M.Domenach du chauffage et des poubelles, les Marrou de la fermeture des portes extérieures pendant la nuit. Le Comité directeur de la Revue se réunit chaque mois à Châtenay. Cependant l'impulsion à faire du nouveau, à développer l'esprit communautaire diminue. »

◁ Fraisse ; Les Murs Blancs, Mes souvenirs. 1985 ; AN [214] ▷

Au cours de la période qui s'étend de la mort de Mounier à celle de Béguin en 1957, il est donc crédible d'imaginer que les réunions du comité directeur aient toujours eu lieu un dimanche par mois à Châtenay, comme c'était le cas jusqu'ici. Cependant, Béguin ne résidait plus aux Murs Blancs²⁷ et il est donc peu crédible que des réunions quotidiennes y aient eu lieu comme cela était le cas du temps de Mounier. En termes humain tout d'abord, mais en termes de structure également, les choses ne peuvent donc qu'être différentes.

Fondation de l'AAEM

Suite à son décès, ses proches, et notamment Paul Fraisse constituent, dans le courant du mois d'avril, l'Association des Amis d'Emmanuel Mounier²⁸.

Son objet est alors de deux ordres :

- 1) Apporter une aide matérielle, par le biais des cotisations, à la veuve et aux filles de Mounier.
- 2) Promouvoir l'oeuvre philosophique de Mounier, par l'organisation d'événements liés à sa pensée ainsi que par la publication de sa correspondance et d'écrits inédits.

Le siège de l'association est initialement (et jusqu'en 1976) situé dans les locaux de la revue Esprit dont le personnel assure le fonctionnement. Elle est présidée par Paul Fraisse et a pour secrétaire Louis Dulong. Les autres membres fondateurs sont : [Georges Hourdin](#)²⁹, Jean Baboulène, Jean-Marie Domenach, Paul Flamand, Jean Lacroix, Pierre-Aimé Touchard, Henri-Irénée Marrou.

Pour répondre au premier objectif de l'association, deux types de cotisations (l'une à 300 F et l'autre à partir de 25 000 F) sont rendues possibles par le biais d'annonces publiées dans Esprit. Fraisse vise alors à atteindre un certain montant de souscriptions et de constituer ainsi une "dot" assurant aux filles de Mounier une sécurité financière.

Le premier "BAEM" ou "Bulletin des Amis d'Emmanuel Mounier", (auquel nous avons déjà fait référence) paraît alors en 1952. En 1954, la somme souhaitée par Fraisse est atteinte. Les

27. Il n'y avait séjourné que durant l'hiver de 1949

28. [AAEM](#)

29. [Georges Hourdin](#) [1899|1999] journaliste à "Témoignage Chrétien" et "La Vie Catholique"

cotisations seront donc désormais entièrement allouées à la transmission de l'oeuvre philosophique. Paulette Mounier joue en outre un rôle central puisque c'est notamment elle qui va coordonner les démarchages auprès des anciens collaborateurs de Mounier afin de recueillir et faire publier des passages de sa considérable correspondance.

Elle hébergera chez elle, dans un premier temps, la *"Bibliothèque Mounier"*. Celle-ci comprend les livres ayant appartenu à Emmanuel, ses manuscrits puis, progressivement, les publications qui portent sur sa pensée. Elle recevra d'abord chez elle donc, au moins à partir de 1956, les "amis" [112] puis les chercheurs dont les travaux portaient sur la pensée de Mounier [308].

Les conflits de succession à Esprit

La disparition de Mounier donne également lieu à une querelle de succession à Esprit. Celle-ci a été déjà largement décrite dans l'article de Goulven Boudic : *"Héritage de Mounier, succession de Béguin"* en 1998. On trouve également des informations à ce sujet dans la biographie de Paul Ricoeur de François Dosse : *"Les sens d'une vie"* en 1997. Il n'est donc pas pertinent d'en parler longtemps ici. Cependant, cette querelle se répercute sur l'atmosphère aux Murs Blancs. Fraisse, qui était jusqu'ici "responsable politique" de la revue Esprit, entre notamment en concurrence avec Jean-Marie Domenach, Lacroix et Touchard, pour hériter du poste de directeur. Ne s'attendant pas à mourir si tôt, Mounier n'avait, bien évidemment, pas laissé de testament officiel pour trancher cette épineuse question et Fraisse qui avait joué un rôle central dans l'ensemble des projets de Mounier et d'Esprit depuis 1938, s'estime peut-être avoir l'ancienneté et la légitimité pour ce poste ? Ou tout du moins, il s'estime légitime pour dire qui peut ou non succéder à Mounier.

Pourtant, peu de temps auparavant Mounier avait écrit à Domenach :

« Mon schéma, c'était Domenach me remplaçant peu à peu, pendant que bonhomme vieillissant, je donnerais plus, peu à peu, à ma principale vocation peut-être [...] qui est méditative [...]. Mon « équilibre » n'a rien de parfait, loin de là, il penche du côté de l'intellectuel ; peut-être le tien penchera-t-il du côté de l'action, et de tout cela nous ferons bien quelque chose, avec Esprit, sans Esprit, ici ou ailleurs. »

◁ lut dans : Goulven Boudic ; *"Héritage de Mounier, succession de Béguin"* ; 1998 [237] ▷

Cependant, à la mort de Mounier, Domenach n'a que 28 ans et c'est trop peu aux yeux des anciens d'Esprit. Jean Lacroix et Pierre Aimé Touchard rejettent l'opportunité quant à eux [237]. C'est finalement Béguin qui "héritera" en 1950 de la direction de la revue Esprit et cette succession est souvent présentée comme une solution adoptée par défaut. Fraisse ne semble pas s'en être accommodé si l'on en croit Françoise Parot. En effet, lorsque Fraisse revient sur le séjour d'hiver de Béguin dans l'une des chambres d'hôtes du Pavillon Jaune ; celui-ci semble évoquer l'existence d'une vieille décision. Une décision dont Fraisse semble croire que quelqu'un la lui aurait gardée secrète[343] (Page 166) :

« ...en 1949, y avait habité Albert Béguin, ce qui, sans que nous le sachions, avait préparé son passage à la direction d'Esprit en 1950. »

◁ Fraisse ; *Les Murs Blancs, Mes souvenirs*. 1985 ; AN [214] ▷

Durant les années où Béguin est à la tête d'Esprit, la rédaction reste aux Murs Blancs. Pourtant, les prises de positions de Béguin suscitent de nombreux désaccords parmi les anciens de la revue. Domenach entre régulièrement en conflit avec Béguin et se retrouve alors selon ses propres dires *"coincé entre l'enclume Béguin et le marteau des orthodoxes"*[237]. Il supporte tout aussi mal, en effet, le "sénat" des anciens et ses positions intangibles [235].

5.6 La résidence communautaire des Murs Blancs : 1957-1977

5.6.1 Les travaux d'agrandissements : 1956-1960

D'importantes modifications des bâtiments du domaine des Murs Blancs ont lieu au cours des années 1956 et 1957.

En 1956, l'adjonction d'une nouvelle aile au rez-de-chaussée, et au premier étage de la Maison Blanche est réalisée afin d'en augmenter la surface habitable. Cette nouvelle aile (visible à droite de la photo de la façade Est du Pavillon Blanc) prolonge dès lors les appartements de Domenach et Fraisse. Cette extension prolonge également, de façon quasi incidente, l'appartement des Mounier d'une terrasse. Celle-ci étant moins onéreuse à aménager qu'une pièce d'appartement à part entière, elle apparaissait alors préférable à sa propriétaire dont les besoins d'espace étaient moindres³⁰ que les deux autres foyers. Ce premier agrandissement préservait initialement l'une des salles de réunion du rez-de-chaussée du Pavillon Blanc.

Les chambres d'hôtes situées au rez-de-chaussée de la Maison Jaune, quant à elles, sont réaffectées, avec le reste du niveau, en vue de la construction de l'appartement du foyer des Ricoeur qui viendront s'y installer au cours de l'année 1957.

Trois ans plus tard, en 1960, la salle commune du rez-de-chaussée du Pavillon Blanc sera finalement annexée et réaménagée afin d'augmenter la surface de l'appartement des Domenach dont les 4 enfants grandissent. La même année, afin de palier à cette "enclosure", une nouvelle salle commune est toutefois aménagée en lieu et place du garage se trouvant au rez-de-chaussée du Pavillon Gardien.

5.6.2 Domenach directeur d'Esprit : 1957

Lorsque Jean-Marie Domenach succède à Albert Béguin à la direction de la revue en 1957, il renouvelle entièrement le comité directeur d'Esprit et demande aux anciens de se retirer. Parmi eux se trouvent Fraisse, Marrou et Baboulène. Dans son texte rétrospectif, Fraisse relativise :

« Jean-Marie Domenach a pris normalement sa succession mais il a demandé la liberté de repenser la Revue. Les anciens □ et je me sens un ancien □ doivent se retirer. Nous entrons au Conseil d'Administration comme dans un Comité des Sages. Le Comité directeur est complètement modifié. Cette nouvelle structure, conforme aux lois de la vie et certainement aux vues d'E. Mounier, modifie sensiblement la vie des Murs Blancs qui ne peuvent plus se dire « Centre Esprit ». Plus de Comité directeur ou de réunion de travail, sauf une ou deux. »

30. Trois personnes : Paulette, Anne et Martine.

◁ **Fraisse ; Les Murs Blancs, Mes Souvenirs. 1985 ; AN[214]** ▷

Cependant, si l'on en croit François Dosse, cette mise à l'écart des anciens, par Domenach, et notamment de Fraisse, fut la source d'un conflit de personnes qui pesa durablement sur la vie aux Murs Blancs. Dosse sollicite et retranscrit certains souvenirs de Jean-Luc Domenach (ici en italique) :

« Parmi les relégués qui doivent quitter le comité de rédaction, le fidèle des fidèles : Paul Fraisse ! La cohabitation communautaire ne peut qu'en souffrir. Esprit fermé à Fraisse, celui-ci aura tendance à affirmer sa haute main sur la gestion de la propriété des Murs Blancs ainsi que sur l'Association des Amis d'Emmanuel Mounier. C'est dans ce contexte conflictuel -une situation dans laquelle "mon père tenant le pouvoir dans la revue et Paul Fraisse tenant le pouvoir aux Murs Blancs" - qu'arrive Ricoeur, sur un terrain miné par une opposition très vive et insoluble sans casse. Les Murs Blancs sont alors structurés par ce conflit : "Si bien que la question s'est immédiatement posée, et je l'ai tout de suite perçue, dès treize ans, de savoir quel rôle allait jouer Ricoeur." Il était impatientement attendu pour trancher dans le vif et apporter une solution satisfaisante : "la question était de savoir quelle position prendrait Ricoeur. La réponse est simple : il n'en a pas prise." »

◁ **François Dosse, "Paul Ricoeur, Les Sens d'une vie, 1997[235]** ▷

5.6.3 Les dimanches des Murs Blancs

Comme cela avait déjà été le cas auparavant, des conférences sont organisées certains dimanches (de manière plus irrégulière que du temps de Mounier toutefois) aux Murs Blancs. Ces "*dimanches des Murs Blancs*" sont alors organisés par Jean-Marie Domenach à partir des différents contacts que celui-ci peut atteindre de par sa position à la revue Esprit. Après 1960, ces "dimanches des Murs Blancs" auront donc lieu dans la nouvelle salle commune située au rez-de-chaussée du Pavillon Gardien.

Parmi les intervenants, Fraisse se souvient notamment de : Jean Lacouture³¹, Claude Bourdet³², Jacques Delors ; Philippe Ariès ; Robert Ruhlmann³³, Jacques Julliard.

5.6.4 La quête de proportionnalité entre la surface et le capital : 1956-1963

Jusqu'ici, la gestion des Murs Blancs sous forme de société anonyme aura permis d'acheter, de financer, de rénover et d'entretenir les bâtiments. Grâce aux bails des locataires-actionnaires, des souscripteurs d'Esprit et de la fluidité de gestion permettant facilement d'introduire de nouveaux résidents au capital de la société, les Murs Blancs surmontent de manière démocratique la difficulté de traduire juridiquement le fonctionnement d'un projet de logement groupé.

Ce mode de gestion sous forme de société Anonyme est relativement lourd pour les résidents cependant. Outre leurs loyers et leurs charges (relativement importantes), ils doivent régulièrement

31. **Jean Lacouture** Journaliste pour "Le Monde"

32. **Claude Bourdet** [1909-1996] cofondateur en 1950 de L'Observateur

33. **Robert Ruhlmann** Professeur à l'INALCO

faire des avances de trésorerie qui sont rendues nécessaires pour le financement de certains travaux. Ce type de statut, ordinairement employé pour des entreprises à but lucratif occasionne de plus ici, au travers de l'usage qu'en font les murblanquistes, différents cas limites de la juridiction. Elle est en effet productrice d'une complexité jugée superflue.

Aussi, à mesure que la situation économique des foyers s'améliore et que les travaux d'aménagement finissent par être réalisés ; les résidents aspirent à une gestion moins contraignante. Au moins à partir de l'assemblée générale de janvier 1956, sera évoquée la problématique d'une correspondance entre la "surface corrigée" en M2 utilisé et la quantité d'actions détenues par foyers.

En mai 1961 enfin, lorsque l'ensemble des travaux d'aménagements sont terminés et que la surface des appartements est désormais considérée comme durablement fixée ; sera formulé l'objectif d'atteindre une correspondance d'une action détenue pour chaque M2 de surface corrigée de surface locative. Cette correspondance à atteindre devient alors une condition pour la transformation des statuts vers une société civile immobilière ou une copropriété.

Une difficulté existe toutefois, car l'ensemble des actions de la société ne sont pas détenues par les résidents. Certaines d'entre elles, comme on s'en souvient, ont été émises puis transférées à des tiers suite à l'augmentation de capital de 1946. Jean Baboulène écrit ainsi dans une note du mai 1961 destinée à l'assemblée générale :

« Nous devons racheter 68 actions pour un montant de 8.160 N.F. à partir de l'automne, notre Président pourra prendre contact successivement avec les tiers porteurs de parts au fur et à mesure que la trésorerie dégagera ses excédents. Dès qu'un transfert sera possible, le cessionnaire intéressé se verra remboursé de l'avance correspondante au rachat des actions cédées, et ce jusqu'à apurement complet.

Alors - vers la fin 1963 probablement - nous pourrons abandonner les servitudes de la Société Anonyme et entamer une nouvelle gestion plus conforme à la réalité de notre usage des Murs Blancs. »

◁ Jean Baboulène, "Note sur la situation des Associés des Murs Blancs", Mai 1961 ▷

Si l'on regarde le graphique récapitulatif de l'évolution des parts du capital, on peut effectivement constater que la proportion d'actions détenues par les différents foyers se stabilise et que l'intégralité des actions "Divers/Tiers" sont intégralement rachetées par les résidents au cours de l'année 1963. Toutefois, malgré cet équilibre des surfaces et du capital, les Murs blancs ne deviendront une SCI qu'à partir de 1969.

On note que c'est également à partir de 1963 que l'AAEM devient actionnaire des Murs Blancs et dispose désormais de 23 actions.

5.7 Gestion des espaces communs

Comme l'ont énoncé les résidents dans leur constitution : "Les Murs Blancs ne sont pas une propriété. Cette impropreté est collective". Sur le plan de la sémantique, il n'est donc pas absurde

d'invoquer la notion de "commun". Ici dès lors, nous tenterons donc de chercher à décrire les différentes institutions mises en œuvre par les résidents des Murs Blancs pour coordonner leurs usages des aspects et espaces communs de leur résidence communautaire.

5.7.1 Comment s'effectuent les choix collectifs ?

Nous pouvons identifier ici deux modalités au travers desquelles les décisions sont prises aux Murs Blancs.

1) L'unanimité

Comme nous l'avons vu plus haut, le respect de la règle de l'unanimité pour la prise de décisions lors des assemblées générales constitue une constante depuis les origines du projet de Centre Esprit aux Murs Blancs comme en attestent les documents officiels relatifs à la création de la société en 1939. Nous avons également pu voir que cette modalité de prise de décision collective :

- Est originellement appelée la "*méthode d'unanimité*" par Mounier lors du Congrès de fondation d'Esprit en 1932. Elle sera par la suite évoquée dans la constitution murblanquiste de 1946 sous le nom de "*consentement unanime*".
- Avait été proposée à Mounier par l'historien médiéviste André Déléage éventuellement en référence à un principe issu du droit médiéval.
- Avait également été employée par le comité de rédaction d'Esprit pour la validation des articles proposés à la publication.
- se traduit concrètement par la recherche du consensus par "*la poursuite du dialogue jusqu'à l'accord unanime*" (Entretiens V, page 382[342]) ; une décision ne pouvant être prise tant que l'un des membres ou une minorité d'entre eux s'y oppose.

Plusieurs détails semblent toutefois pouvoir être devinés au sujet de la manière dont ce principe d'unanimité était appliqué aux Murs Blancs. On peut tout d'abord constater que cette règle d'unanimité n'avait pas de véritable statut juridique. Que ce soit dans la version de 1939 ou celle de 1969 en effet, aucun des articles figurant dans les statuts de la société ne mentionne ce principe. Statutairement, les décisions figurant à l'ordre du jour et ayant fait l'objet d'un vote au cours d'une assemblée générale sont définies comme valides sur la base de la majorité aux deux tiers des voix représentées ; une action valant ici pour une voix.

Comme en attestent les comptes rendus d'AG, bien qu'ayant été non-statutaire, le recours à cette règle d'unanimité apparaît toutefois avoir été en usage jusque dans les années 2000, c'est-à-dire jusqu'à l'époque de la fin du projet consécutive à la disparition des résidents historiques.

Aux Murs Blancs, pour toutes ces raisons, l'unanimité semble pouvoir être envisagée à la manière d'une modalité de gouvernance des communs, c'est-à-dire, à un principe d'organisation de l'action collective employé par un groupe dans le contexte des usages qu'ils font d'une ressource commune. À cet égard, il est intéressant de noter que Mounier désigne l'unanimité comme une "*méthode*" dans la mesure où ce choix de vocabulaire suggère éventuellement l'idée d'une solution appropriée à un type spécifique de problèmes.

Mounier, comme nous l'avons vu, cherche le moyen permettant réduire au minimum la part des contraintes imposées par la communauté à la personne tout en lui garantissant le maximum

de libertés. Cet objectif trouve éventuellement une réalisation satisfaisante au travers du moyen qu'est l'unanimité au titre où l'action collective qui peut résulter de l'application de ce principe présuppose nécessairement une adhésion minimale de chacun des participants.

Sans faire disparaître les désaccords, ce principe d'unanimité suppose en outre que l'adoption d'une résolution ne peut être imposée par une majorité sur une minorité des résidents.

2) The Benevolent Dictator for life

Si les décisions prises lors des assemblées générales le sont à l'unanimité, l'ensemble des décisions qui concernent la gestion des espaces collectifs des Murs Blancs ne sont pas nécessairement prises lors des assemblées générales. Une part importante des décisions administratives sont en effet, statutairement, laissées à l'entière discrétion de l'administrateur unique. Ces prérogatives concernent notamment tout ce qui touche à l'entretien du parc, du potager, de la rémunération des gardiens puis du jardinier. C'est aussi lui qui est l'interlocuteur juridique et financier de la société anonyme ; qui rédige les convocations, les ordres du jour et les comptes-rendus d'assemblées générales.

Ce monopole, de la prise en charge des affaires concrètes de la société sera source, à plusieurs reprises, de conflits dans le collectif. Sa gestion est parfois vécue comme tyrannique par les autres résidents. Comme d'un moindre mal, toutefois, ces derniers s'en accommodent, car ils reconnaissent aussi son efficacité. Tel que l'estime Jean Fraisse par exemple :

« Je crois que mon père était considéré comme un tyran par certains, même s'ils trouvaient aussi très pratique qu'il s'occupe de tout. Ils étaient très contents qu'il s'occupe de l'espace jardin par exemple. Les décisions étaient acceptées par les autres, bien entendu, mais c'est plutôt mon père qui était à l'initiative. »

◁ Interview de Jean Fraisse ▷

Cet arrangement des choses n'est pas sans rappeler le phénomène du "Benevolent Dictator For Life" du monde des logiciels libres. On désigne par cette expression une situation où le fondateur d'un projet³⁴ conserve *ad vitam aeternam*, la position de décideur vis-à-vis de la manière dont sera développé le logiciel en question et ce sans nécessairement tenir compte des souhaits des autres contributeurs. Cette forme de tyrannie associative est alors structurellement limitée par la nécessité de ne pas décourager ces contributeurs qui sont, dans ce contexte, le plus souvent bénévoles.

Cette analogie est spécifiquement intéressante ici dans la mesure où dans les deux cas de figure :

- 1) Le processus de nomination du "dictateur" n'est pas tout à fait démocratique.
- 2) La reconnaissance de l'autorité par les autres participants ne persiste qu'en raison du fait que les désagréments ainsi occasionnés ne sont pas suffisamment grands pour annuler l'intérêt de la participation, et ce, en dépit de l'existence d'alternatives. Ce cas de figure étant généralement possible en raison de l'investissement personnel considérable du "dictateur" dans son propre projet.
- 3) Du fait de son mode de nomination, mais aussi de son investissement, le mandat du "dictateur" n'est pas limité dans le temps.

34. de développement d'un logiciel libre.

Cette analogie est également pertinente ici dans la mesure où Paul Fraisse ; contrairement à ce qu'indique l'article 18 des statuts ; ne semble pas être rémunéré pour son travail d'administrateur. Aucun des appointements prévus par cet article ne figure en tout cas sur les bilans annuels de la société. Il en va d'ailleurs de même pour les contributions des résidents aux activités qui sont réglementées par l'administrateur : elles ne sont pas encouragées par le recours à une rémunération.

Si l'on met de côté cette absence de rémunération et le principe d'unanimité en assemblée générale, le recours à un administrateur unique peut apparaître comme étant ; en termes de modèle d'organisation possible de l'action collective ; relativement semblable à celui supposé par la "théorie de l'État". C'est-à-dire un gouverneur qui, à la manière du Léviathan de Hobbes, édicte des lois, collecte des taxes et détient le monopole de la violence légitime. Aux Murs Blancs en effet, l'administrateur, et lui seul, collecte des loyers, gère directement certains aspects réglementaires et semble exercer, de manière plus ou moins légitime le cas échéant, différentes formes de violence verbale ou administrative. Cette "théorie de l'état" n'est toutefois pas entièrement applicable ici puisqu'elle postule également des paramètres qui ne sont pas vérifiés. Par exemple, le fait que l'agent qui adopte la position du Léviathan/gouverneur/état est supposé, dans la théorie de l'état, le faire en vue des bénéfices personnels qu'il espère tirer de l'excédent des richesses produites par l'organisme gouverné de manière efficiente [227]. Or, il semble que Paul Fraisse effectue cette tâche d'administration bénévolement.

Si l'on envisage en revanche ce recours à un administrateur comme s'intégrant à une stratégie d'auto-gouvernance dont certains des aspects sont délégués à un représentant, le "bénévolat" de Fraisse est plus compréhensible. Il est subjectivement justifié par les différentes contributions des autres membres aux autres activités communes. L'une des caractéristiques de ce recours à un représentant, est cependant de ne pas engager outre mesure la participation des autres participants. L'entretien du parc, par exemple, est effectué par un jardinier dont le salaire est compris dans les charges des locataires, mais peu ou pas par les résidents eux-mêmes. Dans le cas des Murs Blancs, l'intérêt de cette stratégie s'explique peut-être par le faible niveau d'engagement personnel des autres résidents. La question de la poule et de l'œuf reste ouverte ici.

5.7.2 Conditions d'arrivée et de départ des résidents

Aux Murs Blancs, la problématique des règles permettant d'encadrer l'arrivée et le départ des résidents semble avoir été abordée de deux manières différentes en fonction du type de statuts adoptés par la société, soit avant et après 1964.

Avant 1964 : contrat de bail de l'administrateur unique

De 1946 à 1964, l'article N°15 des statuts de la société anonyme stipule que les décisions relatives à l'inclusion ou au départ de nouveaux résidents sont la prérogative d'un "*administrateur unique*", c'est-à-dire de Paul Fraisse. In fine, c'est donc lui qui pouvait ou non délivrer un bail. Tel que celui relate les faits cependant, en ce qui concerne le moment où le projet de Centre Esprit se reconstitue après guerre, les décisions relatives à l'arrivée de nouveaux résidents sont décrites comme ayant généralement été concertées avec Mounier.

Cette modalité bilatérale de prise de décision suggère donc éventuellement qu'à cet instant donné

Résident	Occurrence du choix
Marrou	<i>"Il n'avait pas d'appartement. Nous lui offrons le seul appartement aménagé à Châtenay : celui des Mounier en 1939. Il accepte."</i> [214]
Domenach	<i>"Dans le pavillon blanc, au rez-de-chaussée, un appartement est réservé, à la demande de Mounier, à Jean-Marie Domenach"</i> [214]
Baboulène	<i>"Le premier étage était divisé en chambres. Marrou a souhaité descendre du second au premier. Nous avons donc fait aménager cet étage. Le second devenant vide, je proposais à Mounier qui fut tout de suite d'accord, de l'offrir à Jean Baboulène ..."</i> [214]
A.Béguin	NA
Ricoeur	NA

TABLEAU 5.1 – Comment furent attribués les lots des Murs Blancs aux résidents.

du projet, l'arrivée de nouveaux résidents ne soit pas encore sujette à concertation.

Ici par ailleurs, il reste intéressant de préciser que selon les statuts, le seul fait de détenir des parts dans la Société Anonyme ne correspondait en rien à la détention d'une surface privative en jouissance dans la propriété. Comme on l'a vu en effet, la plupart des actionnaires de la SA ne sont pas résidents des Murs Blancs.

Entre 1947 à 1951, par exemple, Emile-Albert Niklaus reste le détenteur de 163 parts de la société sans jamais avoir résidé à Châtenay. En 1951 comparativement, le cumul des actions de Marrou (66) et Baboulène (96) ne représente qu'un total de 162.

Sans que ce cas de figure ne se soit présenté en pratique, le départ d'un résident n'aurait donc pas nécessité la revente de ses parts dans la société.

Après 1964 : clause de cooptation

À partir de 1964 en revanche, avec la perspective du futur changement de statut de la SA vers la SCI, le problème du départ d'un résident change de nature. Les actions de la société correspondent désormais à un espace en jouissance. Lorsqu'un résident revend ses parts, il revend donc aussi le droit d'accès à un espace en jouissance. La transaction qui n'était pas problématique dans la SA le devient dans la SCI.

Si des actions peuvent être vendues sans ingérence des autres membres de la SCI, un nouvel arrivant peut donc les acheter et venir résider aux Murs Blancs sans rien savoir de là où il met les pieds. Dans ce cas de figure, et ce cas de figure les résidents s'en méfient, rien n'indique que l'acheteur aura à cœur de s'intégrer à la communauté. Fraisse l'évoque ainsi dans "Mes souvenirs" :

« Nous avons signé collectivement en juin 1964 l'engagement que si l'un d'entre nous veut vendre ses parts, il laissera pendant un an la priorité aux autres dans le choix d'un successeur pour conserver à l'ensemble un minimum d'esprit commun. »

◁ Fraisse ; Les Murs Blancs, Mes souvenirs. 1985 ; AN [214] ▷

Cet accord de Juin 1964 [Voir l'accord] prévoit en outre différents cas de figures concernant

les enfants des résidents, la location en meublé ou sans meubles ; le prix de cession d'un lot fixé à l'amiable, avec le concours d'un expert commun aux partis de "ceux qui restent" et "ceux qui partent" ou des deux experts antagonistes de ces partis.

Le texte de cet accord amiable conclu en 1964 est intéressant en outre car il donne quelques indications sur la persistance, même réduit à un niveau minimum, d'un esprit de communauté aux Murs Blancs quatorze années après la mort de Mounier. Trois passages semblent attester de ce fait. Le premier paragraphe tout d'abord puisque celui-ci évoque en ces mots une certaine identité du projet : *"...étant donné l'origine de notre association et son caractère..."*. Le premier point de l'accord ensuite, qui entérine la cooptation des enfants des résidents à leur succession à la condition que ce soit : *"...pour occuper dans le même esprit son logement..."*. Il y a donc bien quelque chose du projet de Mounier qui subsiste toujours en 1964 aux yeux des résidents. Un certain "esprit" de communauté qui a son importance puisqu'ils s'engagent à le préserver contractuellement.

Enfin, le quatrième point, qui stipule que dans le cas où leurs enfants feraient le choix d'habiter aux Murs Blancs, il leur serait demandé de : *"...sauvegarder le climat humain et les exigences spirituelles qui ont permis à cette communauté d'exister et de se développer."* Ici toutefois, il est difficile de savoir si l'allusion aux "exigences spirituelles" renvoie -généralement- au personnalisme en tant que révolution spirituelle ou s'il s'agit au contraire d'une référence plus spécifique.

5.7.3 Gouvernance des communs aux Murs Blancs

N'ayant à notre disposition qu'un petit nombre de témoignages directs ainsi que des éléments de documentation fragmentaires décrivant les modalités de l'organisation collective en vigueur aux Murs Blancs ; nous ne pouvons nous faire qu'une idée très imprécise des règles qui ont pu y être en vigueur afin d'organiser l'usage des espaces communs.

Il reste toutefois possible de référencer ces espaces communs relativement aux règles qui les concernent. Selon les mots synthétiques de David Boiller les communs peuvent se définir comme : *"... une ressource + une communauté + un ensemble de règles sociales"* [318].

Sur la base de ces trois éléments de définition, nous pouvons alors répertorier les quelques institutions communes suivantes :

Règles d'usage des communs

Commun	Description de la règle	Référence	En vigueur vers :
Machine à laver	Tours d'utilisations par foyer	Jean Fraisse	Avant 1960
Chambres d'hôtes	Entretien réalisé par l'utilisateur pour l'usage	Jean Fraisse	Après 1964
Pensées et écrits de Mounier	Gestion associative de l'AAEM	1er BAEM[110]	Après 1952
Circulations de la résidence	"laisser libres les couloirs des deux immeubles"[...] "concentrer vélos [...] et autres transports, au garage"	Constitution Art-3	1946- ?
Température des immeubles	Attention à la fermeture des portes d'entrée des immeubles durant l'hiver	Constitution Art-3	1946- ?
Salubrité des immeubles	"Ne pas étendre de linge hors des endroits aménagés" (Buanderie et étendoirs)	Constitution Art-3	1
Travail du gardien	Ne pas demander de travail directement au gardien mais passer par l'administrateur	Constitution Art-3	1946- ?
Entretiens du parc	Contribution hebdomadaire aux opérations de défrichage, binage, déronçage, reboisement du domaine	Constitution Art-4	1946- ?
Culture du potager	(voir sous-partie) [214]	Geneviève et Jean	1939-1970
Abords et poteries du parc	Procéder spontanément aux nettoyages des abords et autres poteries du fond du parc	Constitution Art-4	1946- ?
Les arbres	Ne jamais couper leurs branches	Constitution Art-3	1946- ?
Les fleurs	Ne pas les couper sans autorisation	Constitution Art-3	1946- ?
Le bois mort	Ne pas en ramasser avant la répartition équitable de Paul Fraisse	Constitution Art-3	1946- ?
Terrain de sport	(voir sous-partie)	Geneviève Fraisse	1960-1970
Éducation des enfants	Les adultes s'accordent réciproquement le droit de corriger les enfants des autres familles résidentes	François Dosse [235]	1946-1970 ?
Éducation des adultes	Les enfants peuvent appeler "Oncles" et "Tantes" les adultes des autres familles résidentes	François Dosse [235]	1946-2005
Vie privée des familles	Les appartements doivent être aménagés afin d'être indépendants	Lettre de Mounier à Niklaus	À chaque phase de rénovations
Vie de voisinage	Organisation de repas commun 1/mois	Paul Fraisse [214]	1946-1976
Esprit communautaire	(voir clause de cooptation) 248	Paul Fraisse [214]	1964-2013 ?
Animation culturelle	Organisation régulière de conférences par Mounier puis Dome-nach	Paul Fraisse [214]	1946-1976
Sécurité	Organisation de rondes de nuit d'étudiants de Nantere par Dome-nach	Paul Fraisse [214]	attentats de l'O.A.S en 1961
Club Murblanquiste	(voir sous-partie)	Constitution Art-6	1946-1976
Sièges communs	"rentrer les sièges des salles communes, après usage"	Constitution Art-3	1946-1976

Nom de la tâche	Attribuée à :	Fréquence de la tâche	Source	Époque
Refermer le portail du domaine le soir	H.I.Marrou puis P.Ricoeur	Quotidienne	Paul Fraisse [214]; Int-JF	1945-1977; 1977-2005 ?
Entretien du parc et du potager	P.Fraisse aidé du gardien/jardinier	Le samedi	[214]	1946-1996
Sortir les poubelles	J-M.Domenach	2X/semaine	[214]; voir : Int-GF Int-JF	1946-1997 ?
Alimentation des chaudières	P.Fraisse et J-M.Domenach	NA	Paul Fraisse [214], Int-GF	1947-1997 ?
Tenir les comptes de la société	Jean Baboulène	Annuelle	Paul Fraisse [214]	1947-1971 ?

TABLEAU 5.2 – Liste des tâches récurrentes dont l’attribution est fixe.

Comme on peut le voir, dans certains cas, la ressource qui fait l’objet d’un usage commun n’est pas une chose concrète. Les arbres, les fleurs et les machines à laver, sont des ressources concrètes par exemple. La *”vie privée”* ou *”l’esprit communautaire”*, en revanche, sont des abstractions. Elles désignent la persistance ou l’absence de certaines interactions entre les résidents. Dans la mesure où la réalité de ces *”ressources”* dépend de l’intentionnalité collective de ceux qui cherchent à les préserver, il est éventuellement contestable de les présenter comme des *”ressources”*.

Sans être tangibles, pourtant, la persistance de ces éventuels communs abstraits pourrait avoir autant, si ce n’est plus, d’importance que celles d’autres communs concrets. La disparition de *”L’esprit communautaire”* que cherchent à éviter les résidents grâce à la clause de cooptation de 1964, par exemple, semble pouvoir illustrer ce cas de figure. Si les nouveaux acquéreurs détériorent le *”climat humain”* ou ne respectent pas les *”exigences spirituelles* qui ont permis à cette communauté d’exister” du fait de leur non-adhésion à l’esprit communautaire, il s’ensuit que la communauté peut disparaître.

De la même manière, la promiscuité n’entraîne pas, par définition, de détérioration matérielle. Son absence est cependant un pré-requis de la communauté personnaliste telle que l’entendait Mounier et la plupart des adultes résidents des Murs Blancs. Son apparition aurait donc constitué un problème qui aurait pu remettre en cause sa continuité.

tâches attribuées

Afin de pouvoir continuer à servir durablement de lieu de résidence, le domaine et les bâtiments des Murs Blancs requéraient la réalisation fréquente de différentes tâches. Fraisse se charge d’une part importante de ces tâches, cependant, d’autres contributions régulières au fonctionnement des lieux sont effectuées par les autres résidents. Ces tâches semblent avoir été attribuées à un même responsable pour de longues périodes de temps sans roulements comme le suggère la consistance des différentes sources (écrites ou orales).

On note que ces tâches partagent certaines caractéristiques. Premièrement, elles sont, au niveau

de la SA/SCI, d'utilité "publique". Autrement dit, tous les résidents bénéficient équitablement -et sans rivalité- de leur réalisation. Deuxièmement, exceptions faites du travail administratif (Fraise) et dans une moindre mesure de la comptabilité (Baboulène) ces tâches sont relativement prévisibles du point de vue de leur exécution. Enfin, il est intéressant de noter que même dans le cas de l'absence d'un responsable, les résidents auraient toujours besoin de réaliser ces tâches pour eux-mêmes. Autrement dit, le fait que certains résidents puissent bénéficier des effets d'une contribution sans y avoir participé (en adoptant le rôle du passager clandestin) n'annulerait pas nécessairement l'intérêt de réaliser la tâche. Si personne n'est préposé à la fermeture de la porte par exemple, un résident pourra trouver personnellement préférable de la fermer lui-même plutôt que de vivre dans l'angoisse. Ce type de situation n'est cependant pas durable, dans la mesure où un contributeur isolé ne souhaitera généralement pas indéfiniment s'acquitter seul des coûts de fourniture d'un "bien public" qui bénéficie à tous. Ici, il y a donc avant tout une problématique d'équité de répartition des coûts de fonctionnement de l'infrastructure commune. Il n'y a pas, en revanche, de véritable problématique de maintien de l'engagement puisque ne pas effectuer sa propre tâche implique aussi l'absence du service associé pour le préposé lui-même. Une fois qu'une répartition des tâches est admise comme équitable, chacun des résidents peut vraisemblablement trouver l'intérêt de sa propre contribution, dans le bénéfice qu'il tire de l'usage des autres "biens publics" sans avoir à contribuer à leur fourniture.

Le Club murblanquiste

Le "Club Murblanquiste", c'est-à-dire la salle commune où ont lieu les réunions, conférences, jeux et activités communes est initialement localisé au rez-de-chaussée du Pavillon Blanc jusqu'en 1960 avant d'être relocalisé dans le garage au rez-de-chaussée de la maison du gardien. L'article VI de la constitution Murblanquiste donne quelques indications sur les communs qui y étaient présents en 1946 ainsi que les règles qui les concernaient :

« Le club murblanquiste est installé au rez-de-chaussée de la maison blanche.
On est prié :

- 1) De respecter rigoureusement l'emplacement des objets, à savoir :
 - Collections de revues et hebdomadaires dans les rayons,
 - Revues du mois seulement, sur le guéridon, en vrac,
 - Presse : sur la table.
 et de remettre sans défaut tout imprimé à sa place après lecture.

- 2) De ne jamais emporter les journaux et revues hors du club, sauf dans des cas exceptionnels, pour un travail à faire, jamais plus de 24h, en indiquant l'emprunt sur le carnet. »

◁ **Constitution Article VI, P-J-M-H-E, 1946** ▷

Ces règles requièrent de chaque utilisateur un contrôle volontaire pour la tenue en ordre des publications en contrepartie de leur accessibilité. Les emprunts sont possibles mais on note qu'ils sont découragés "sauf dans des cas exceptionnels" et qu'ils doivent être de durée limitée afin de garantir une accessibilité permanente de cette ressource pour tous ses utilisateurs. La présence du carnet sert alors à prévenir l'éventualité des "vols par omission" et donc de la disparition de

la ressource du fait de sa privatisation involontaire. Sur le plan de l'efficience, il est ici difficile de savoir si cette réglementation fut durablement appliquée ou rapidement abandonnée car non respectée. Dans un cas comme dans l'autre, elle n'a sans doute pas persisté longtemps au delà de la mort de Mounier dans la mesure où ces "ressources" ne semblent pouvoir être utiles que dans le contexte des activités éditoriales d'Esprit. Nous ignorons également qui se charge du coût de la fourniture des publications qui sont présentées ici comme étant mises à jour au moins tous les mois.

Pavillon Gardien

Le dernier couple de gardiens, les Cornette, quitte les lieux en 1954. Le pavillon aura alors différents usages avant de devenir la propriété de l'AAEM en 1969³⁵. Deux pièces situées à l'étage serviront parfois de chambre d'hôtes³⁶. Durant quelques années les deux pièces serviront également d'appartements aux couples respectifs de deux jeunes adultes issues de la génération la plus âgée des enfants des Murs Blancs³⁷.

Au cours de l'année 1960, la bibliothèque Emmanuel Mounier sera alors transférée depuis l'appartement de Paulette jusque dans l'une des deux chambres du Pavillon Gardien.

« La bibliothèque E. Mounier serait installée dans une chambre de l'appartement de J. Marrou. »

◁ 1960, Aménagement d'un local commun, Paul Fraisse ▷

La même année, le garage est transformé en nouvelle salle commune. C'est aussi à partir de cette période que l'AAEM commence à avoir un rayonnement indépendant d'Esprit. Outre la publication du bulletin semestriel (BAEM), un prix "Emmanuel Mounier", de 300 000 anciens F, est créé par Paul Fraisse et est décerné tous les 3 ans à partir de 1958 [308], [113]. Une bourse est également mise en place afin de permettre à des chercheurs étrangers de venir réaliser des séjours d'études aux Murs Blancs. Un passage du texte de Fraisse décrit le fonctionnement de la bibliothèque :

« Au rez-de-chaussée se trouvait notre salle de réunions (l'ancienne remise). Au premier, deux chambres avaient été aménagées pour des étudiants, ou des visiteurs de la bibliothèque. Nous y avons rassemblé bien entendu une collection complète d'Esprit depuis 1932 et une collection du Bulletin de l'association, mais aussi des photocopies de la correspondance d'E. Mounier, toutes les coupures d'Argus où son nom était cité, enfin des centaines de volumes sur la période d'Esprit et sur l'œuvre d'E. Mounier. Elle a surtout été fréquentée par des étudiants étrangers qui poursuivent une œuvre sur Mounier et sur le personnalisme : Espagnols, Anglais, Australiens, Allemands, Italiens, Canadiens s'y succèdent pour quelques jours ou quelques semaines. Certains ont bénéficié de la bourse annuelle délivrée par l'association. Paulette Mounier gère l'ensemble du pavillon et s'occupe activement de la bibliothèque. »

◁ Fraisse ; Les Murs Blancs, Mes souvenirs. 1985 ; AN [214] ▷

Cet investissement à plein temps de Paulette dans l'animation du réseau qui gravite autour de cette bibliothèque est -notamment- possible du fait que, comme nous l'avons vu, l'un des

35. En 1963, l'AAEM avait déjà fait l'acquisition de 23 parts de la SA

36. Utilisées par Jean Bodin notamment

37. Jean-Paul et Françoise Ricoeur remplacés ensuite par Jean et Paule Marrou

deux objets de l'AAEM était originellement d'assurer la subsistance du foyer de Mounier³⁸. D'autre part, Paulette étant l'héritière des droits d'auteur sur les œuvres publiées par Emmanuel, la promotion de ces œuvres contribue ensuite, même de manière limitée, à ses propres revenus.

L'entretien du parc

Pour Mounier et Fraisse, et ce durant les quelques années qui suivent l'installation, le parc du domaine sera envisagé comme l'un des champs d'expérimentation privilégié de la communauté personnaliste. Des "opérations de défrichage, binage, déronçage, reboisement ..." sont organisées régulièrement les week-ends et la participation des résidents est initialement requise. Ces opérations demandent néanmoins un investissement temporel et une disponibilité physique importante que tous ne sont pas disposés à fournir :

« Nous tentions ainsi des expériences de vie communautaire. Celles-ci pouvaient aller de simples réunions d'amitié à des corvées collectives de désherbage ou de déronçage du parc qui n'était pas alors dans l'état actuel. Il faut reconnaître que ces séances de jardinage furent peu nombreuses. Henri Marrou n'y était guère favorable ; Emmanuel qui prônait l'équilibre de la personnalité par le développement de l'esprit et du corps y était maladroit. ... »

◁ Fraisse ; Les Murs Blancs, Mes souvenirs. 1985 ; AN [214] ▷

Comme nous l'avons noté plus haut, Fraisse se positionne aux Murs Blancs comme le garant des "biens publics" et le dépositaire de l'autorité. Il considère la contribution aux tâches communes comme étant une obligation qui découle de la participation à la communauté. Confronté à ses voisins défectueux il cherche donc à les sanctionner :

« ... Que ce portrait de nos activités communes ne laisse pas croire que nos relations de personne à personne ou de ménage à ménage aient été sans problèmes. Mais ceux-ci demeuraient de manière privée, sauf peut-être mes coups de gueule quand l'un ou l'autre échappait aux obligations d'une communauté que j'envisageais sans doute d'une manière trop idéaliste. Mounier m'a écrit en 48 et 49 plusieurs lettres à ce sujet pour relativiser certains heurts. »

◁ Fraisse ; Les Murs Blancs, Mes souvenirs. 1985 ; AN [214] ▷

Cette première stratégie de recours au "monopole de la violence légitime" n'est pas couronnée de succès. Sans pouvoir encourager de nouvelles contributions ces "coups de gueules" finissent par détériorer les relations de voisinage entre les résidents. Dans la lettre de 1949 auquel Fraisse fait référence, Mounier lui confie même que :

« Mais je te l'ai dit et tu le sais sans doute, les grandes scènes explosives ou cela t'a parfois mené ont été, je dois te le redire en toute franchise, une des grandes causes de la paralysie de Châteney cette année. »

◁ Lettre de E.Mounier à P.Fraisse ; 6/09/1949 ; Fonds Paul Fraisse, Archives Nationales ▷

La participation au jardinage ne pouvant être contrainte "par la force", et celle-ci n'ayant pu être encouragée par d'autres moyens, ne reste alors comme alternative d'entretien viable de la

38. Cet objectif étant atteint en 1954

ressource commune que le recours à un prestataire extérieur rémunéré par le groupe, au travers des charges.

Les tours de cueillette du potager

Une petite nuance à ce principe d'exclusivité de la gestion du parc existera en revanche au niveau du potager. Même si l'entretien des arbres y est toujours la prérogative de P.Fraisse et du Jardinier qu'il rémunère, la récolte de certains fruits est effectuée directement par les résidents eux-mêmes suivant différentes contraintes réglementaires de partage élaborées par l'administrateur.

Ici, cependant, si la production totale des arbres fruitiers appartient, en théorie, à tous, le mode de répartition le plus équitable ne va pas de soi. Sans nécessairement chercher à lui trouver quelque chose d'optimal, il est en revanche intéressant de nous essayer à faire des conjectures sur les objectifs auxquels il tente de répondre. Au sujet de ce mode de répartition, Paul Fraisse précise uniquement que :

« Les gros fruits sont cueillis et répartis par le jardinier, les baies sont ramassées par les familles après une équitable distribution. »

◁ Fraisse ; Les Murs Blancs, Mes souvenirs. 1985 ; AN [214] ▷

Une réglementation plus élaborée semble toutefois avoir été en vigueur dans les souvenirs de Geneviève Fraisse :

« Il y avait des affichages avec des noms pour savoir quels jours on cueillait des framboises, quels jours on cueillait ceci ... Une fois j'ai été prise en flagrant délit avec Nicolas³⁹ d'avoir été manger des fraises -en loucedé-. On devait avoir cinq ou huit ans. C'était interdit. On ne devait pas voler ce qui devait être attribué. Alors que les tout-petits... Si vraiment ils avaient envie de goûter une fraise ... On a été privé de dessert dans nos familles respectives parce qu'on avait été dénoncés par Marie-Françoise, la fille aînée des Baboulène. Pour avoir mangé seulement deux fraises, c'était vraiment pas sympa... (rires) Donc il y avait une réglementation, mais c'était surtout parce qu'il y avait des groseilles à maquereau et des framboises. Ça c'était des fruits qui donnaient beaucoup. »

◁ Voir Interview de Geneviève Fraisse ▷

N'ayant pu trouver les affiches décrivant cet ordre de répartition, nous pouvons cependant recouper les indications provenant dans les deux interviews. Nous récapitulons ces règles de répartition en les complétant d'un schéma de la disposition des arbres dans le potager :

Lettre	Arbre/plant	Règle	Saison	Source
R	Rubarbe	?	?	JF
N	Noyer	Libre service	Toute l'année	JF, GF, PF
G	Groseilles à maquereau	Tours de cueillette alternant deux familles par rang à 3-4 jours d'intervalle	?	GF, PF
G	Groseilliers	Répartition d'un nombre d'arbres par familles avec un système de rubans	De Juin à Juillet	JF, PF
C	Cerisier	Libre service	?	JF, PF
FZ	Fraisiers	Tours de cueillette alternant deux familles par rang à 3-4 jours d'intervalle	?	GF, JF, PF
FB	Framboisier	Tours de cueillette alternant deux familles par rang à 3-4 jours d'intervalle	15 Mai au 1er Juillet.	PF, JF
P	Pommiers/poiriers	Récolte du jardinier puis répartition	•	JF, PF
PT	Pomme de terre	•	•	PF
	Abricotier	•	Juillet	GF, JF, PF
	Cognassier	•	•	PF
	cassis	•	•	PF

39. Nicolas Domenach [1950]]

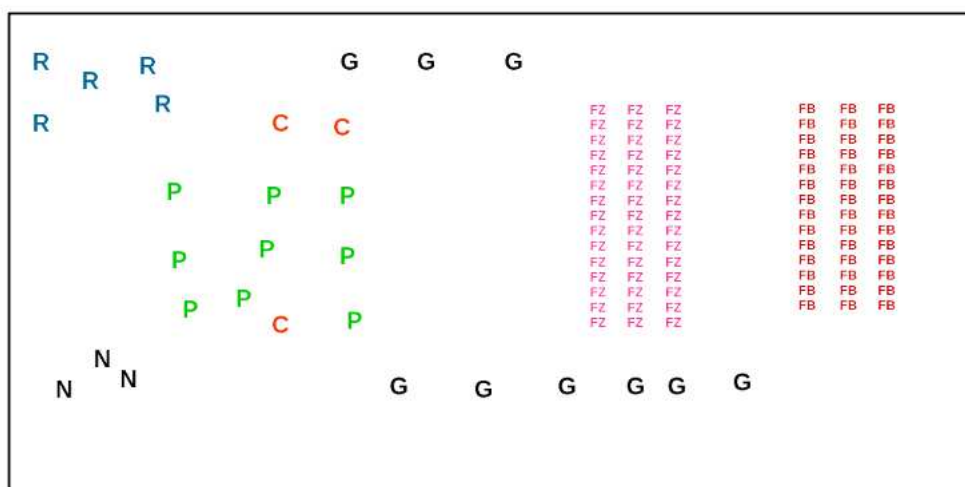


FIGURE 5.11 – Potager des Murs Blancs

Dans ce tableau, il semble qu'il soit possible de distinguer trois groupes d'arbres suivant les règles d'appropriation qui les concernent. On trouverait ainsi :

- 1) Les arbres dont les fruits sont librement accessibles.
- 2) Ceux qui font l'objet de tours de cueillette ou d'autres formes de restrictions d'accès.
- 3) Ceux dont les fruits sont cueillis par le jardinier avant d'être répartis.

Les modes de répartition adoptés ici par Paul Fraise ne répondent visiblement pas de la nécessité d'encadrer une compétition sans merci pour l'accès à des stocks de ressources limités. La question de la rareté ne se pose en tout cas pas pour les arbres des 1er et 2ème groupes. Comme s'en souvient Geneviève Fraise par exemple, les noix, bien qu'elles aient été laissées en libre accès, n'étaient pas nécessairement récupérées :

« Je pense que des noix restaient oui. »

◁ [Voir Interview de Geneviève Fraise](#) ▷

De la même manière, pour les tours de cueillette, Jean se remémore que :

« Il y en avait que le potager n'intéressait pas beaucoup. Je me rappelle que les Ricoeur par exemple, n'étaient pas très consommateurs. C'est-à-dire qu'ils pouvaient sauter la période de 4 jours. Ils voyageaient beaucoup, et les autres ne réclamaient pas forcément d'aller à leur place. »

◁ [Voir Interview de Jean Fraise](#) ▷

En dépit de leur abondance, ces ressources, très largement disponibles, faisaient pourtant l'objet d'une réglementation instaurée par Paul Fraise. Comme nous avons pu le lire en effet, l'appropriation irrégulière de certains fruits était passible de sanctions.

Il se peut donc que ces règlements et sanctions ne soient pas nécessairement explicables depuis une perspective où on tendrait à les voir comme des instruments visant à répondre à un problème.

Que ce soit ou non le cas, on note en revanche que ce règlement prend place dans un contexte caractérisé par un relativement bas niveau d'engagement (et manifestement d'intérêt) de la part des "appropriateurs".

L'objectif revendiqué par Paul Fraisse pour justifier la mise en place de ce règlement est décrite comme ayant pour visée de répartir équitablement la production du potager.

Pour les arbres du premier groupe, dans la mesure où la quantité disponible dépassait la quantité prélevée par les appropriateurs, le problème de l'équité de répartition ne se pose pas.

Pour les arbres du deuxième groupe, en revanche, l'équité de répartition est garantie de plusieurs manières. Elle peut l'être soit par des limitations quant à la zone autorisée pour le prélèvement. Ex : certaines rangées de groseilliers ou certains arbres réservés sont indiqués à l'aide de rubans. Elle peut également l'être au travers de la durée pendant laquelle chaque foyer est autorisé à réaliser "son tour" de cueillette. Ex : dans le cas des fraisiers et des framboisiers, le prélèvement n'est possible à une famille que pendant 4 jours.

À cet égard, on note que la limitation d'accès tire parti du rythme naturel de croissance de la plante. Ici, seules les fraises/framboises qui sont mûres font l'objet d'une appropriation lors du passage du premier foyer sur un rang. Les fraises/framboises d'un même rang qui n'étaient pas encore mûres lors du passage du premier foyer le deviennent toutefois au moment du passage du second foyer.

Pour la répartition des fruits du 3ème groupe, enfin, la cueillette est effectuée par le jardinier, avant d'être répartie entre chaque foyer en tenant compte de certaines préférences individuelles :

« À chacun selon ses besoins ... » ou à chacun à égalité ? Il y avait un peu « à chacun selon ses besoins ». Madame Mounier qui n'avait que deux filles ne prenait qu'une moitié de la quantité que prenaient les Domenach ou mes parents. Et puis, il y a des gens qui aimaient moins les pommes ou que ça n'intéressait pas. »

◁ [Voir Interview de Jean Fraisse](#) ▷

Le recours au travail du jardinier pour les "gros fruits" tels que les pommiers et les poiriers mais pas pour les plus petits peut éventuellement se comprendre au travers de la différence de coût entre le travail du salarié et celui d'une multitude de bénévoles. S'il est, par exemple, trop coûteux de faire ramasser toutes les fraises, framboises, groseilles etc ... par une seule personne salariée, ce travail reste pourtant réalisable pour une multitude de personnes bénévoles dès lors que chacune d'entre elles reste en mesure d'y trouver une source de motivation suffisante.

Toutefois, afin d'obtenir les bénéfices de la cueillette sans dépenser la motivation nécessaire, les résidents adultes des Murs Blancs feront parfois appel à leurs propres enfants :

« ... les framboises, vous comprenez, c'est progressif. Elles mûrissent pendant au moins, 15 jours-un mois, peut-être ... Et comme il y avait beaucoup d'enfants dans toutes les familles, c'était un travail qu'on nous demandait de faire. »

◁ [Voir Interview de Geneviève Fraisse](#) ▷

Ce système de répartition par "tournee" finit néanmoins par disparaître avec le départ des enfants. Tel que s'en souvient Jean Fraisse en particulier :

« C'est quand même tombé assez vite en désuétude. Dès les années 70 déjà, les enfants qui sont nés entre 45 et 50 sont grands. Ils sont étudiants et ils ne sont plus forcément là. Les adultes sont plus vieux aussi. »

◁ [Voir Interview de Jean Fraisse](#) ▷

Toutes ces précisions, détails et anecdotes concernant les institutions du jardin des résidents des Murs Blancs pourraient apparaître bien plaisantes ou inutiles en perspective d'autres questions plus urgentes qui mériteraient une véritable étude. Notre point de vue reste pourtant qu'il s'agit bien là d'un véritable cas d'étude mettant en jeu la problématique de l'association. Sans nécessairement que l'on considère qu'il y ait quelque chose de concrètement utile à reprendre de ce système de répartition tel qu'il est institué par Paul Fraisse, la manière dont il cherche à résoudre cette problématique d'action commune est intéressante à titre de référence dans le champ des possibles. Une bonne raison de ne pas négliger les détails de ce genre est que l'on y trouve parfois des phénomènes que l'habitude a pu rendre invisible à notre curiosité.

5.8 Conclusion : les Murs Blancs

Dans son *Manifeste au Service du Personnalisme*, Mounier décrivait un projet de société dont le principe ne serait pas l'accumulation indéfinie des richesses matérielles mais "l'accomplissement comme personne de chacun des individus qui la composent" (P.38). Posant que la communauté constitue le cadre de cette réalisation en tant que personne, il définit celle-ci en tant que réseau organique de relations interpersonnelles à l'intérieur duquel l'identité de la partie n'a de réalité qu'au travers des relations qu'elle noue avec les autres éléments de l'ensemble. Apparenté à l'anarchisme proudhonien, le projet de société personnaliste de Mounier comporte également la thématique "fédéraliste" d'une démocratie décentralisée au travers du rejet d'une société de masse reposant sur une dichotomie individu/état.

Ce thème de la décentralisation constitue également une composante de l'idéal personnaliste de la communauté dont le réseau de relations ne présuppose pas nécessairement la présence d'un noeud central. Elle ne postule pas, autrement dit, la présence de la figure du chef comme principe de l'organisation.

Ces différents principes, comme nous l'avons montré, sont clairement ceux ayant motivé l'initiative du projet de Centre Esprit. En dépit de la "volonté de fer" qui fût celle manifestée par Mounier dans la réalisation de son "Utopie", il apparaît pourtant que le projet qui fût véritablement réalisé aux Murs Blancs n'en constitue qu'une traduction imparfaite.

Ici, bien entendu, plusieurs raisons indépendantes des choix des fondateurs ont contribué à réduire brutalement les opportunités dont ils pouvaient originellement disposer pour atteindre leurs objectifs.

Du fait de son décès prématuré, Mounier n'a pas eu l'occasion de poursuivre suffisamment longtemps l'expérimentation que constituait pour lui (et pour Fraisse) la mise en pratique de la communauté personnaliste.

Comme il l'avait écrit à Paul Fraisse en outre : "*La guerre a fait que Châtenay n'est pas ce que j'avais pensé*".

Toutefois, au-delà de ces considérables accidents, il y a pourtant aussi une concurrence entre deux formes d'organisations. En assurant seul, dès les origines du projet, la responsabilité de la majorité des problèmes de gestion de la société des Murs Blancs, Paul Fraisse réussit, certes, à en assurer la continuité. Cependant, un tel monopole du pouvoir et des responsabilités est mutuellement concurrent avec l'émergence d'une forme plus "décentralisée" d'organisation communautaire. Aussi, même si Mounier et Fraisse s'accordent sur la théorie personnaliste, les moyens qu'ils déploient pour la mettre en œuvre sont divergents. Si Mounier promet à ses amis *"une vie de liberté intense"* au Centre Esprit ; Fraisse signait *"Imperatore Fraisse regnante"* le projet de constitution Murblanquiste. La forme sous laquelle persiste le groupe constitué par les résidents des Murs Blancs au-delà de la mort de Mounier est donc accidentelle. Comme l'écrit plus tard Domenach, il ne s'agit pas d'une communauté : *"si l'on donne à ce mot son sens fort. Disons plutôt une amitié. [...] Construction souple - c'est sans doute pourquoi elle dure encore."*

Légèrement différente de celle à laquelle Mounier avait pensé, c'est pourtant sous cette forme accidentelle de "non-communauté" que Les Murs Blancs tendront à être envisagés comme un modèle de réalisation susceptible d'être imitée.

Dans la partie qui suit, au travers de l'exemple que peut constituer à cet égard la Maison des Jardies, nous pouvons mettre en évidence le fait qu'une vingtaine d'années plus tard, les Murs Blancs représentent parfois un prototype sur la base de laquelle des groupes d'habitants, revendiquant parfois une certaine inspiration personnaliste ont pu mettre en œuvre des projets de dimensions comparables.

Du point de vue de l'histoire des techniques, il apparaît donc intéressant de noter que l'objet réalisé comme la traduction imparfaite d'un plan peut également être interprété comme le prototype de quelque chose d'autre. Ce qui passe à la postérité c'est donc parfois un "autre chose". Un "autre chose" dont la postérité semble avoir hérité mais qui reste éventuellement un peu différent de ce que les testateurs avaient cherché à transmettre.

Nous trouvons pour le reste tout à fait opportun de clôturer cette monographie des Murs Blancs par une citation de Mounier rappelant que le caractère vivant des communautés les rend également sujettes à une forme de mortalité :

« Un groupe d'amis, une escouade au front, ont formé un jour une vraie "famille spirituelle", autour d'une personne d'élite, ou d'une situation héroïque. Et puis la vie normale reprend. On se regarde gênés par le souvenir des grandes heures. Les amis redeviennent des hommes, avec leurs passions, leurs oublis. Quelque temps subsiste une communauté vitale d'habitudes, de souvenirs proches. Enfin les situations changent, de nouveaux centres cristallisent de nouvelles communautés, les souvenirs s'effacent. Certains se crispent pourtant, veulent maintenir le simulacre de ce qui n'est plus, préfèrent l'entretenir dans le mensonge plutôt que d'accepter que le temps ait tourné. Erreur. Il faut se résigner à ce que les personnes collectives meurent comme les personnes individuelles. Nous avons tous, si jeunes que nous soyons, déjà perdu des communautés comme nous avons perdu des amis. Peut-être, elles aussi vont-elles nous attendre dans l'éternité. »

◁ Mounier, *"Révolution personnaliste et communautaire"*, [102] p.63 ▷

Troisième partie

Seconde monographie : L'Habitat
Groupé Autogéré

CHAPITRE 6

LA MAISON DES JARDIES : MONTAGE DU PROJET

Sommaire du présent chapitre

6.1 Introduction	265
6.1.1 Sources consultées	266
6.1.2 Remerciements	268
6.2 1967-1972 : Origines du projet	269
6.2.1 contexte historique	269
6.2.2 Formation du groupe	270
6.2.3 La nécessité est mère de l'invention	274
6.2.4 Un architecte résident VS un architecte consultant	276
6.3 Les Résidents	281
6.4 1972-1975 : Montage et construction	284
6.4.1 Organisation de l'action collective	286
6.4.2 Démarche de programmation participative en architecture	292
6.4.3 Autres emprunts architecturaux	321
6.4.4 Montage juridique et financier suivant la méthode de Grenoble	326
6.4.5 Construction : 1973-1975	328



FIGURE 6.1 – 4 Sentier des Jardies

« *L'architecture est le reflet de la Société.* »

Le groupe des Jardies
CR de la Réunion du 4 juin 1972.

« *Les conceptions architecturales correspondent aux évolutions sociales des peuples.* »

Jean-Baptiste André Godin
"Solutions Sociales" [85] p.419, 1871

6.1 Introduction

Le projet de "La Maison des Jardies" se constitue entre les mois de décembre 1971 et de mars 1972 lorsqu'une dizaine de familles meudonnaises décident de se regrouper afin de concevoir, par elles-mêmes, un cadre résidentiel plus adapté à leurs vies sociales hautement politisées. Sans vouloir vivre en communauté, toutes rejettent la "société individualiste" et aspirent à une "société communautaire" c'est-à-dire : à vivre des relations humaines plus authentiques tout en respectant l'autonomie de chacun. Ces familles se connaissent alors depuis plusieurs années. Elles ont en outre l'habitude de se réunir régulièrement dans le cadre des différentes activités militantes et/ou associatives qu'elles partagent. Leurs logements, individuels et isolés les uns des autres dans le voisinage de Meudon, se prêtent toutefois mal à ces activités collectives.

Elles éprouvent alors : « *un malaise grandissant par rapport à "l'art de ne pas vivre" des immeubles appelés résidences" dans lesquels vivent la plupart d'entre nous. Les règlements, les concierges, et la promptitude chez les voisins à se scandaliser de la moindre courbure des lignes, nous deviennent intolérables.* » [153].

Ce sentiment de malaise les conduira à imaginer puis à vouloir mettre en oeuvre un projet d'habitat qui serait : "à haut degré de liberté", "à dimension communautaire" et "ouvert sur la ville".

En mars 1972, un terrain de 22000 m² situé au 4 sentier des Jardies est mis à la vente. Les discussions qui étaient jusqu'ici du domaine de l'abstrait prennent dès lors une tournure pratique "et il suffira de deux ou trois réunions pour dessiner les grandes lignes du projet et former le groupe". Un compromis de vente est signé pour l'achat d'un terrain durant le même mois.

Également membre du groupe, l'architecte dessinera les plans du bâtiment avec la participation des autres foyers. Connue sous le nom de "programmation participative" cette démarche procédurale vise à permettre une intervention équivalente des ménages associés dans l'opération. Chacun des foyers participants contribue en premier lieu au travail visant à définir les caractéristiques du bâtiment dans son ensemble, ainsi que les parties destinées à un usage collectif. Dans un second temps, suite à la délimitation d'un plan masse et à l'attribution des lots individuels, chacun des ménages est alors amené à dessiner les plans de ses appartements privatifs. Le bâtiment qui résulte de cette procédure tendra ainsi à traduire la "dimension communautaire" du projet sans pour autant effacer les souhaits individuels de chacun.

Une première demande de permis de construire sera déposée en octobre 1972. Toutefois, celui-ci ne sera accordé qu'en mai 1973, consécutivement à la 3ème tentative. Les travaux de construction commencent durant le mois d'avril 1974 et se terminent en juin 1975. Les familles emménagent durant le mois de juillet 1975.

L'opération réalisée aura ainsi demandé un peu plus de 3 ans. Soit une année de travaux et deux ans 1/2 de montage.

La Maison des Jardies, notamment en raison de sa salle commune que les membres du groupe s'accordent à mettre à la disposition des associations ou des personnes qui en font la demande, deviendra alors un lieu fédérateur de la vie culturelle et politique meudonnaise.

6.1.1 Sources consultées

Cette monographie repose sur le croisement de sources nombreuses mais disparates. Elle s'appuie notamment sur des comptes rendus des réunions du groupe de projet, d'interviews, de schémas techniques, de photographies, de dessins ou de feuilles de brouillons, de courriers administratifs et enfin d'articles de journaux, de livres, de mémoires d'étudiants ou de rapports de recherches.

Fonds d'archives

Ces documents proviennent pour une bonne part des collections personnelles d'archives ayant été conservés par des résidents de La Maison des Jardies. Notamment :

- Yves et Camille de Lagausie,
- Bernard et Geneviève Hourdin,
- Jacques et Toinon Bidermann,
- Claude et Olga Guislain,

Une autre part importante de ces documents proviennent quant à elle du fonds des archives issues des activités de l'Association du "Mouvement de l'Habitat Groupé Autogéré". Nous avons également pu consulter plusieurs collections d'archives privées appartenant ou ayant appartenu à d'anciens membres du M.H.G.A tels que :

- Charles-Henry Arguillère,
- André Kerspern,
- Jacqueline Lorthiois.

Nous avons enfin trouvés quelques documents d'archives liés aux Jardies à la bibliothèque de l'école d'architecture de Nantes.

Afin d'éviter de le risque de déplacer ou perdre certains des documents historiques consultés durant la réalisation de mémoire, nous avons, en règle générale, préféré ne travailler quasi-exclusivement qu'à partir de copies numériques réalisées *in situ*, avec l'accord, voire le concours, des détenteurs du fonds d'archives.

Parmi les différents documents auxquels nous ferons plusieurs fois référence dans cette monographie, il n'est pas inutile de présenter ceux qui suivent :

Brouillon de la plaquette des Jardies

La source d'informations la plus complète à notre disposition concernant l'historique du projet des Jardies s'apparente à une brochure que nous n'avons malheureusement retrouvée que sous une forme incomplète à l'intérieur de l'une des caisses d'archive ayant appartenu à l'un des membres fondateurs du groupe : Jacques Bidermann. Il s'agit de la photocopies des pages : 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 157, 159 d'un document dont le titre et l'auteur restent ici indéterminés.

Comportant plus 160 pages, ce document dactylographié semble avoir été le brouillon critiqué d'une présentation chronologique du projet des Jardies. Plusieurs annotations au crayon à papier dans les marges étaient signées des initiales de certains résidents des Jardies. Notamment :

"Camille de Lagausie", "Jacques Bidermann", "JM", "Marie-José", "Jean Ligouzat".

Les personnes dont les noms correspondent aux signatures de ces annotations ne se souviennent malheureusement plus de sa nature, de son titre ou du nom de l'auteur.

Compte tenu de la spécificité et de l'exhaustivité des informations trouvées dans ce document, ainsi que des noms des auteurs de ces annotations, il semble toutefois plus vraisemblable que l'auteur de ce texte soit l'un des membres du groupe plutôt qu'une personne extérieure lui.

Concernant la date de rédaction de document, plusieurs indices peuvent être inférés à l'aide de son contenu. On peut constater, P.152, que le texte évoque la future possibilité d'instaurer des règles anti-spéculatives dans l'éventualité de la revente d'un appartement de la copropriété. Or, cette éventualité a effectivement été examinée puis rejetée en 1984, au cours de négociations relatives à l'établissement d'un règlement de copropriété décrivant les clauses visant à encadrer les départs et les arrivées de copropriétaires. La rédaction de ce texte semble donc antérieure à 1984.

Enfin, une note remontant à 1977 et provenant du même carton d'archive, évoque l'organisation d'une réunion dont l'objet était à la rédaction collective d'un document intitulé "*plaquette des Jardies*". Cette note évoquait des thématiques semblables, mais pas strictement coïncidentes, à celles figurant dans les pages restantes du document photocopié.

Sans certitude donc, il est plausible de supposer que ce document soit un brouillon de la "*Plaquette des Jardies*". Dans le corps de cette monographie, nous désignons de ce fait ; à titre provisoire : "[*Brouillons de la plaquette des Jardies*]" les photocopies des différentes pages que nous avons de ce document sans titre.

Dimension politique du groupe des Jardies

Le document : "*Dimension politique du groupe des Jardies*" est un texte, présenté comme collectif, de 5 pages daté de novembre 1976 sans précision de nom d'auteur. Il s'agit d'une notice de présentation des motivations des membres du groupe et de la démarche globale du projet. Ce texte est spécifiquement intéressant ici dans la mesure où il donne des indications relativement précises au sujet des modalités d'organisation adoptées par le groupe. Il est suivi d'une version de la Charte des Jardies.

Interrogés au sujet de l'auteur de ce texte collectivement anonyme, plusieurs membres du groupe estiment toutefois que le style "lyrique" dans lequel celui-ci est rédigé dénote à leurs yeux les habitudes d'écriture spécifiquement propres à un autre membre fondateur : Yves De Lagausie.

Identité ; La Maison des Jardies

Un autre texte de présentation du projet intitulé : "*Identité / La Maison des Jardies*" sera également rédigé collectivement par les résidents en 1979. Comparable au précédent, celui-ci donne un petit nombre d'indications concernant les modalités d'organisation adoptées par les membres du groupe et sur l'évolution de ces modalités depuis l'emménagement en 1975. On trouve en outre quelques informations "*techniques*" ainsi qu'un plan simplifié des différents étages/niveau du bâtiment d'ensemble et des appartements.

On trouvera une copie de ce deux documents en annexes.

Interviews et visites

Notre première visite aux Jardies remonte au 15 mars 2014 et notre dernière visite, dans le cadre de cette thèse, date quant à elle du 4 mars 2018. Entre ces deux dates, nous avons eu l'occasion d'y faire un peu plus d'une dizaine passages d'une durée avoisinant généralement une après midi suivant la disponibilité des personnes acceptant de se prêter au jeu.

Durant ces visites, plusieurs personnes nous ont fait bénéficier d'une part significative de leur temps pour la réalisation d'interviews. Parmi elles :

- Bernard et Geneviève Hourdin les 04.03.2016, 05.12.2016 et 04.03.2018 (retranscription en annexe)
- Michael Rohmer le 05.12.2016
- Toinon Biderman Les 16.12.2017 et 21.12.2017 (retranscription en annexe)
- Margot Guislain
- Olga Guislain Le 16.01.2018 (retranscription en annexe)

Grâce au concours de l'association Eco Habitat Groupé nous avons en outre, eu l'occasion de réaliser une interview de Camille De Lagausie(03.02.2017), l'une des personnes fondatrices du projet ne résident plus aux Jardies après avoir déménagé. Cette première interview fût ensuite complété à l'occasion d'un second séjour à Montpellier effectué les 5, 6 et 7 janvier 2018. (retranscriptions en annexe).

6.1.2 Remerciements

Outre les remerciements que nous devons aux personnes que nous avons déjà mentionnées jusqu'ici, nous tenons également à remercier :

- Françoise Marvillet ; pour la collection d'articles et de coupures de Journaux concernant les Jardies.
- Denis Thomas, dit "Troïk" ; pour le temps passé à répondre à nos questions et toutes les personnes qu'il nous a présentées.
- Jacqueline Lorthiois, pour nous avoir donné accès à ses archives personnelles concernant le MHGA, pour les nombreux renseignements, les échanges et le temps considérable dont elle nous a fait bénéficier.
- Anne d'Orazio pour le temps qu'elle nous a consacré lors de la consultation des archives du MHGA.
- Pierre Lefevre, d'avoir su répondre à nos questions au sujet des références de Claude Guislain, de l'architecture participative, et les débuts du MHGA.

— Sylvain Kerspern pour avoir très gracieusement mis à notre disposition les archives de son père André Kerspern sur l'histoire du droit, du logement coopératif et sur le MHGA.

6.2 1967-1972 : Origines du projet

6.2.1 contexte historique

Les futurs résidents de la Maison des Jardies ne commencent réellement à se constituer comme un groupe de projet qu'à partir des derniers mois de 1971. À cette date toutefois, plusieurs d'entre eux se connaissent déjà depuis plusieurs années.

À cet égard, il est peut-être intéressant d'évoquer en quelques mots certains aspects du contexte historique à l'intérieur duquel émerge l'idée d'un projet tel que celui-ci. Sur le plan politique, et cette précision est importante dans la mesure où ils sont tous encartés quelque part, 1971 est l'année où ont lieu les élections municipales.

Dans *"L'aventure Hippie"*, Bouyxou et Delannoy rapportent qu'entre 1971 et 1973, plus de 500 communautés se seraient constituées de manière plus ou moins éphémères en France. Elles auraient ainsi rassemblé jusqu'à 50 000 communards durant les étés. Cette brève vague communautaire, s'inscrit dans la continuité des événements de mai 68, au travers par exemple du regain d'intérêt pour la littérature utopiste, de la libération sexuelle ou enfin de l'idée d'une nécessité d'un *"retour à la terre"*. En 1967, c'était Simone Debout-Oleszkiewicz qui avait eu l'audace de publier pour la première fois le manuscrit inédit du *Nouveau Monde Amoureux* de Fourier¹. Bien souvent toutefois, ces communautés "hippies" néo-rurales ne seront que de courte durée. Si quelques-unes d'entre elles font exception et persisteront plus longtemps, comme ce sera le cas pour la communauté d'Ardelaine (1972) ou Longo-Maï (1968) qui existent toujours en 2022 par exemple, en tant que phénomène de société, ce mouvement prend globalement fin après 1973. Ce déclin ayant parfois été décrit comme consécutif à la crise économique intervenant avec le choc pétrolier [230] de 1973. Dans un passage de leur livre, Bouyxou et Delannoy relatent :

« Alors qu'on ignorait presque tout du concept il y a deux ans,[...] la tentation communautaire devient la grande affaire du début des seventies. Et pas seulement chez les freaks. La France de Pompidou est toujours aussi morose et coincée. "Morosité. Le mot fait fureur en ce début d'année 1971", constate Paris Match qui poursuit : Mais, sous la neige de février, il semble que les flammes d'un printemps rouge et noir couvent à nouveau." Au-delà du cliché pour effrayer les ménagères, le pays ne s'est effectivement pas remis de mai 68. [...] Comme si la France était gagnée par le virus de la manifestation de rue. Sombre époque de "ras l'bol" généralisé. Tandis que chez de nombreux squares plutôt jeunes, et de gauche, l'idée de rapport humains hors conventions ou hiérarchie [...] prend de plus en plus corps.

1. Un peu plus d'un siècle plus tôt, les disciples de l'École Sociétaire avaient jugés plus prudent de ne pas faire la publication de ce livre qui risquait de heurter les mœurs de ses contemporains... et même de celles des générations futures. Et pour cause, Fourier y révélait le secret des tactiques amoureuses et gastrosophiques adoptées par les armées d'harmonie, dont les légions sont mixtes, et composées de représentants de toutes les orientations sexuelles et "manies" possibles. Il fait ensuite le récit du comment ces armées bleues et roses de fées, de vestales, de croisés et de sarrasins allaient devoir rivaliser dans des ébats qui, ne serait-ce que par le nombre, la détermination et la diversité des belligérants, n'auraient rien à envier aux batailles des romans de Tolkien.

Communautés, collectifs, communes, le principe est le même, qui va sous-tendre une masse d'expériences, qui ne seront pas, loin s'en faut, nécessairement marginales. »

◁ Bouyxou et Delannoy ; *"L'Aventure Hippie"* [230], 1992, P.112 ▷

Cette "tentation" communautaire de 1971, sans y avoir réellement "cédé", certains membres des Jardies semblent l'avoir connue. Lors de notre passage en 2018 se trouvait dans la bibliothèque du groupe, un exemplaire du numéro 401 de la revue Esprit. Portant la signature d'Yves de Lagausie, les cinquante premières pages de ce numéro paru en mars 1971, étaient consacrées à *"Une Grande Famille"*. Elles rapportaient le témoignage, d'une "tentative de mariage à plusieurs" c'est-à-dire une vie en communauté cherchant à remettre en cause *"l'institution familiale fondée sur le couple conjugal"*. L'auteur de ce texte, Hélène Orenge, y décrivait notamment l'espérance d'émancipation personnelle des participantes, les errances, les joies et les difficultés affectives et finalement ce qu'elle présente pour une part comme "l'échec" et la dissolution de cette grande famille. Un "échec" qu'elle envisage pourtant aussi comme une grande réussite ; l'une des expériences les *"plus riches qu'une vie puisse apporter"* précisera-t-elle, même. La dernière partie du témoignage évoque enfin ce qu'elle estimait être la *"faute importante pour la réalisation de ce qui nous semblait être souhaitable"*. Quelques paragraphes plus bas, dans la marge, l'une des lignes de cette explication avait, un jour, été annotée d'un trait au crayon par l'un des lecteurs. Cette ligne était *"... : La trop grande unité que nous avons cherchée nous a immobilisés"*. (Esprit N° 401 [136], P.481)

Cette "mise en garde" d'Hélène Orenge, publiée par Esprit, correspond relativement bien aux frontières intérieures des régions d'utopie que les membres des Jardies n'ont pas cherché à franchir. Par prudence sans doute, ces derniers jugèrent préférable de n'installer leur camp de base qu'à la bordure des territoires utopiques et seulement après avoir passé les années nécessaires à apprendre les rudiments de la langue officielle.

6.2.2 Formation du groupe

Vie Nouvelle

En 1967, se constitue à Meudon une branche locale de l'association d'éducation populaire d'inspiration personaliste et communautaire : *"La Vie Nouvelle"*. À l'intérieur de cette branche meudonnaise se retrouveront régulièrement plusieurs des familles fondatrice du projet des Jardies et notamment les couples Hourdin, Bidermann, Marvillet, Pascard, Ligouzat. Lecteurs de Mounier ou d'Esprit pour certain, ils aspirent à vivre autrement. Autrement, c'est-à-dire : "ensemble", ou en tout cas de manière moins individualiste. Dans la pensée d'Emmanuel Mounier, comme nous l'avons vu, la "civilisation capitaliste" déshumanise l'individu lorsqu'elle ne l'envisage que comme une sorte d'entité anonyme et indépendante de tout lien social. Dans cette perspective, le capitalisme, que Mounier désigne sous le nom de "désordre établi" tend à produire l'isolation des individus atomisés dans la société de masses. Du point de vue personaliste au contraire, la personne, par opposition à l'individu, doit être pensée comme un élément singulier mais indissociable d'un tout : Le tissu social humain dans lequel il s'inscrit sans pourtant s'y dissoudre. La communauté humaine devenant ainsi le cadre nécessaire d'un véritable épanouissement de la personne. Cette idée de communauté solidaire trouve ici un écho pratique dans l'expérience associative des adhérents de Vie Nouvelle.

Les G.A.M

Les activités associatives ayant conduit les futurs membres de groupe à se côtoyer régulièrement furent toutefois diverses et ne se limitent donc pas à Vie Nouvelle. Une part importante du groupe avait également pu prendre part au G.A.M de Meudon. Les G.A.M ou "*Groupes d'Action Municipale*" furent un mouvement d'envergure nationale d'animation et de sensibilisation des riverains à la politique d'urbanisme de leurs municipalités. Tout en s'inscrivant en marge des partis politiques traditionnels, les G.A.M mettent alors en avant des principes de démocratie participative visant à "*rendre le pouvoir aux citoyens*". Émergent à partir de 1965 avec l'élection d'Hubert Dubedout à la mairie de Grenoble. Ils se regrouperont ensuite, lors d'une rencontre organisée à Grenoble en mai 1968, à une quinzaine d'autres groupes régionaux. En 1971, Robert de Caumont, alors sous préfet de Caen, appliquera notamment la démarche des G.A.M dans la ville nouvelle d'Herouville-Saint-Clair [309].

Dans leur charte, les G.A.M se définissent eux-mêmes comme un mouvement "*parti de la base*" plus caractérisé par une identité de méthodes que par l'adhésion à un programme ou à une doctrine. Ils fonctionnaient à la manière d'associations de quartiers dont la démarche était de partir "*des problèmes concrets, rencontrés par les gens dans leur vie de tous les jours*" ([137] p.195) pour les interpeller sur des sujets qui les concernent en vue de les encourager à s'impliquer à la politique d'urbanisme de leur ville. L'animation est ainsi envisagée comme une fin autant qu'un moyen. En effet :

« À la fois instrument et objectif de la pédagogie, l'action collective, au niveau de la ville et du cadre de vie, couronne toute la démarche des G.A.M »

◁ **Les Groupes d'Action Municipale**[137] P.68, **Robert de Caumont et Marc Tessier, 1971** ▷

Cette pédagogie de l'action collective se donnait pour objectif d'associer les habitants, non pour leur faire construire des phalanstères, mais d'abord afin de leur permettre de défendre leurs intérêts communs dans le processus de planification urbaine :

« Associer concrètement les habitants à la gestion et au développement de leurs villes », « Donner aux individus et aux groupes la maîtrise de leur propre destin » : deux phrases-clé de la pédagogie ascendante des G.A.M. »

◁ **Les Groupes d'Action Municipale**[137] P.53, **Robert de Caumont et Marc Tessier, 1971** ▷

Parmi les idées également mises en avant par les G.A.M, on trouvera en outre, et cela nous intéresse dans le contexte des Jardies, une certaine méfiance vis-à-vis des techniciens. Dans le livre de Robert de Caumont sur les G.A.M,² par exemple, les techniciens sont présentés, dans le cadre de la démocratie représentative, comme des acteurs extrêmement susceptibles d'exercer, de manière imperceptible et hors du contrôle citoyen, une influence sur les représentants élus dans les processus de planification urbaine.

« Le technicien, c'est celui qui détient une compétence dans un domaine particulier. Au nom de cette compétence, il prépare des projets selon les directives du politique auquel il doit laisser ensuite la décision. L'architecte, l'urbaniste,

2. ... et l'exemplaire que nous avons consulté provient de la bibliothèque des Jardies

l'ingénieur sont des techniciens de la ville. On estime souvent qu'ils sont tout-puissants, parce que le politique - par exemple le maire, le conseil municipal - est toujours obligé de s'incliner devant les "nécessités de la technique". C'est ce qui donne naissance à la technocratie, c'est-à-dire au pouvoir du technicien. Remarquons que si les politiques étaient moins incompetents, ils seraient capables de contrôler leurs techniciens. »

◁ Les groupes d'action municipale [137] P.24 ▷

L'élú municipal est ainsi présenté comme extrêmement susceptible d'abdiquer ses responsabilités à servir le bien public en déléguant trop fréquemment son pouvoir de décision à des techniciens. Des techniciens qui, pour différents prétextes, seraient eux-mêmes conduits à rejeter les mesures qui serviraient le mieux les intérêts des habitants. Ex : Plutôt que de proposer un meilleur revêtement d'isolation sur une barre de H.L.M. un architecte, pour limiter les coûts de peur de paraître "excentrique", (car "s'ils en font trop" on pourrait les accuser d'être trop chers) préférera "s'auto-censurer" et adopter une solution moins coûteuse mais aussi moins "souhaitable" d'un point de vue social. Si elles sont initialement décrites comme des réactions provoquées par des contraintes subies par le technicien, cette "auto-censure" sera finalement interprétée comme la traduction d'une véritable *"complicité avec ce qu'il faut appeler provisoirement le système"* ([137] P.24).

Dans cette vision des choses, le technicien, bon gré ou malgré lui, aurait ainsi tendance à devenir le serviteur normatif de "la domination du système économique" servant ainsi les intérêts privés des "classes qui détiennent le pouvoir" ([137] P.30).

Réseaux sociaux mobilisés

Enfin, outre les G.A.M et Vie Nouvelle, la plupart d'entre eux sont alors membres actifs d'autres réseaux, tels que la F.C.P.E (Fédération des Conseils de parents d'élèves de l'école publique) ou les délégations de l'un des différents partis socialistes alors en course pour les élections municipales de 1971.

Nom	Vie Nouvelle	GAM	FCPE	PS	PSU	PCF	PRG
Bernard et Geneviève Hourdin	X	X					
Ligouzat	X	X					
Jacques et Toinon Bidermann	X	X					J
Pascard	X	X					
Marvillet	X	X					
Camille et Yves De Lagausie		X	X	Y			
Claude et Olga Guislain		X	X	C	X		
Nicole Olivier		X					
Marie-José Berger		X					
Denis et Marie-Claude Thomas						D	

Légende :

X = Le foyer participe aux activités du réseau.

Initiales : La personne participe aux activités de ce réseau.

La Fédération nationale des conseils de parents d'élèves des écoles laïques (FCPE)

Parti Socialiste (P.S)

Parti Socialiste Unifié (P.S.U)

Parti Communiste Français (P.C.F)

Parti radical de Gauche (P.R.G)

Les Groupe d'Action Municipale (G.A.M)

TABLEAU 6.1 – Réseaux sociaux connus des membres

Très impliqués dans la vie politique meudonnaise, les membres de ces quelques familles se côtoient donc déjà régulièrement, parfois depuis plus de cinq ans, au travers de différents réseaux associatifs ou politiques. S'ils ont en commun un même paysage de valeurs, ce qui les mobilise en tant que groupe tient plus du partage d'un même type d'activités que de l'adhésion à une même "idéologie" commune. Si certains membres du groupe des Jardies sont issus de Vie Nouvelle par exemple "*C'est-à-dire chrétiens ... Mais chrétiens « borderline »*" comme le suggère avec humour le sociologue Jean Fraisse ; d'autres au contraire sont athées. Ainsi, ni le personnalisme, ni une forme réellement spécifique de socialisme, ne font ici l'unanimité. La chose au sujet de laquelle les futurs participants du projet des Jardies sont tous d'accord en revanche, c'est de partager un certain nombre d'activités communes. Une illustration réalisée par le groupe synthétise relativement bien ces différentes thématiques :

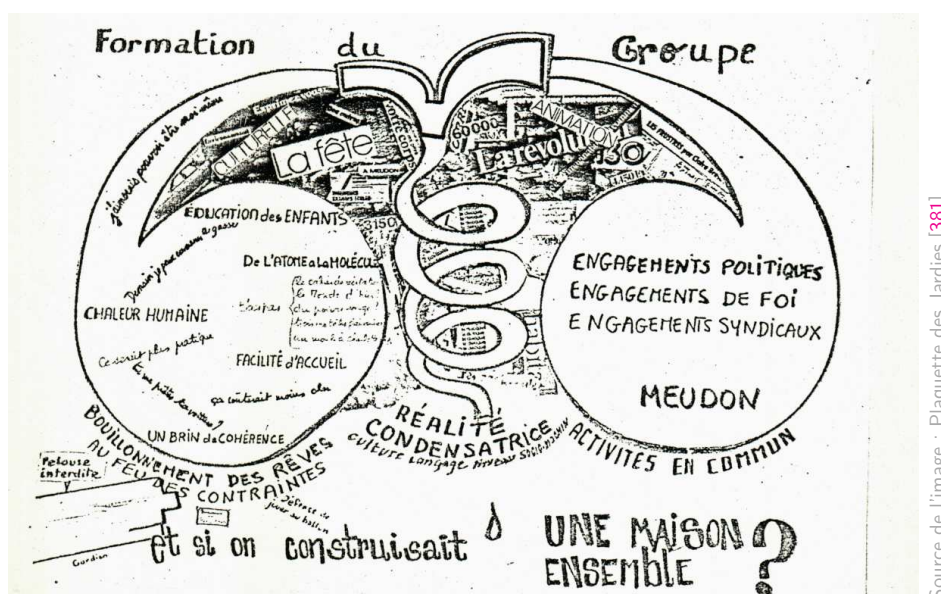


FIGURE 6.2 – "Formation du groupe ; et si on construisait une maison ensemble ?"

6.2.3 La nécessité est mère de l'invention

Pendant, les nombreuses réunions qu'ils sont amenés à suivre dans ces différents cadres se terminent parfois tard après leurs journées professionnelles. Se réunissant le plus souvent chez les uns ou les autres en effet, ils doivent ensuite rentrer à leur domicile.

Ces petits appartements privés ne se prêtent pas forcément à ces réunions de groupes. D'autre part, certains des voisins de palier des organisateurs de ces rassemblements, voient d'un mauvais oeil ces assemblées qui, sans être bruyantes, sont sans doute déjà trop éloignées des conventions socialement prestigieuses. Au début des années 70, il règne en effet une atmosphère d'intransigeance dans les grands ensembles de certaines villes nouvelles telles que Meudon-la-Forêt.

Pour le petit groupe de militants de Meudon, cette intransigeance normative se manifeste, par exemple, lorsque certains des copropriétaires de leurs immeubles vont jusqu'à dégonfler les pneus des voitures des invités de leurs voisins temporairement garées à cheval sur les trottoirs faute de place de parking. Ou encore lorsqu'ils les menacent de "passer à la moulinette" les enfants qu'ils surprendraient en train de courir ou/et de jouer au ballon.

Un peu plus au nord, dans une autre ville nouvelle : Cergy-Pontoise. Une "Guerre des champignons", et une "Guerre des portes de couleurs" ([328] P.18, P.32) y font rages et opposent les résidents du quartier des Touleuses sur des questions telles que leur niveau de tolérance vis-à-vis de certaines formes spontanées de participation des usagers à l'aménagement de l'urbain. La "guerre des portes de couleurs" opposa ainsi les copropriétaires "coloristes" qui avaient pris l'initiative "dangereuse et tout à fait condamnable" de repeindre avec des couleurs différentes les portes de leurs maisons respectives contre les syndics de copropriété "partisans de l'uniformité" qui les avaient légalement mis en demeure de remettre ces portes "dans le ton d'origine" : blanc.

Pour les membres du groupe de Meudon, cette intolérance au moindre désordre qu'ils ren-

contrent dans leurs voisinages respectifs et à laquelle s'ajoute l'éloignement géographique faisant obstacle à leurs vies sociales; apparaissent de plus en plus comme des contraintes qui disparaîtraient s'ils habitaient ensemble.

En cela, on notera, que de manière plus évidente que pour les Murs Blancs par exemple, l'initiative du projet des Jardies découle de besoins ressentis dans la pratique d'un groupe.

Les logements dits "*individuels*" dans lesquels ils avaient vécu jusqu'ici, de par leur conception, ne sont pas destinés à permettre le type d'usage "collectif" qu'ils en font régulièrement. Il s'agit là d'un détournement de cause finale, d'un hack ou d'une invention du quotidien.

La charte, qui fût écrite durant la phase de programme et signée quatre années plus tard par l'ensemble du groupe des Jardies, cherchait également à retranscrire ce sentiment initial. Elle commence ainsi par la déclaration :

« "Au commencement était le désir d'autre chose. Certains avaient rencontré sur leur route des mots qui le désignaient précisément; d'autres hésitant sur les mots ou la méthode ne nommaient pas leur désir. Mais tous se sentaient dans les maisons vendues par les commerçants comme ours en cage et décidèrent de construire une grande maison comme un grand vêtement sur ce grand désir." »

◁ Charte des Jardies ▷

Il ne s'agira, dans un premier temps, que d'un sujet de conversation parmi d'autres. Chez certains des membres du groupe en outre, cette aspiration à vivre ensemble existait à l'état d'idée ou de "désir" depuis plusieurs années.

Un jour cependant, l'une de ces familles amies, les Pascard, reçoit de la mairie un avis d'expropriation de leur appartement. Leur immeuble doit être détruit afin de permettre l'agrandissement d'une école municipale.

C'est cet élément déclencheur, qui conduira brusquement le groupe à se constituer et à donner une forme concrète à ce qui n'était jusqu'ici qu'une aspiration partagée mais indéfinie à vivre "ensemble" de manière "moins individualiste". Si les autres membres du groupe ne font pas nécessairement face à des contraintes de relogement aussi imminentes, en effet, la situation leur offre toutefois une raison, et donc une opportunité, de réaliser ce souhait commun. Le projet envisagé depuis des années, prend alors rapidement forme suite à cet événement. Tel que le relate Bernard Hourdin :

« ... nos amis, les Pascard ont reçu un avis d'expulsion pour qu'une école puisse être agrandie. Nous, de notre côté étions dans un immeuble bien bourgeois dans lequel les enfants se faisaient engueuler dès qu'ils marchaient sur la pelouse. On s'était retrouvés le soir et on s'était dit : « C'est pas possible ! Il faut qu'on trouve un terrain pour faire quelque chose ». »

◁ Interview de Bernard Hourdin ▷

Les échanges de coup de téléphones se multiplient à l'intérieur du groupe initial composé des cinq familles issues de l'association "La Vie Nouvelle" de Meudon. Ils commencent alors à chercher un terrain.

En Mars 1972, ce groupe entend parler de la vente d'un terrain de 2200M² situé dans un quartier de Meudon : Bellevue au 4 sentier des Jardies. Ils se concertent et envisagent alors de signer le compromis de vente pour l'achat du terrain. Ils sont néanmoins trop peu nombreux et décident donc de trouver d'autres participants à l'opération. Au travers de leurs différents réseaux associatifs, le groupe initial s'adjoit alors trois autres "foyers".

« [...] D'un côté il y avait trois unités familiales si j'ose dire : Yves et Camille De Lagausie, Claude et Olga Guislain, et une amie peintre : Nicole Olivier. On les connaissait bien ces trois familles là. Nicole, je la connaissais depuis que j'étais tout gamin.

Nous, [...] Un soir on était en réunion au sujet de l'achat d'un terrain. Il y avait une promesse de vente à signer mais malheureusement avec seulement sept foyers on n'était pas suffisamment nombreux. Idéalement on devait en trouver trois autres pour rentabiliser le prix du terrain. On savait que Yves était intéressé par ce type de projet. Est-ce que c'était parce qu'il avait appris qu'on en discutait ? Ça je ne sais pas. Toujours est-il que j'ai téléphoné chez Yves pour lui demander si ça l'intéressait. Je lui parle de la promesse de vente. Il me dit : « Écoute, c'est marrant parce qu'on était en train de parler exactement d'un projet de ce type. »

◁ Interview de Bernard Hourdin ▷

Comme on peut le voir ici, il existe des raisons pratiques qui motivent très directement l'engagement de chacun des participants dans le projet. Que ce soit les réunions fréquentes, l'absence de local approprié, les distances, l'intransigeance des voisins et des copropriétaires, les déménagements etc. Si des mobiles théoriques ou idéologiques existent également à ce projet de rassemblement dès lors, ils sont secondaires ou n'interviennent que de manière indirecte. Pour paraphraser Aristote sur la nécessité et l'invention donc, il est possible de dire que La Maison des Jardies est en quelque sorte une invention "fille de la nécessité" de s'associer. S'associer, que ce soit pour échapper à l'isolation, pour participer ou même simplement favoriser l'organisation de différentes formes d'actions collectives.

6.2.4 Un architecte résident VS un architecte consultant

Le groupe initial issue de Vie Nouvelle envisage dans un premier temps de faire appel à un architecte extérieur au groupe pour la conception des plans : Jacques Bon. L'arrivée des trois nouveaux "foyers" dans le projet va changer cette donne cependant. Si les nouveaux arrivants sont intéressés par ce projet d'habitat communautaire, certains d'entre eux ont des attentes spécifiques à son égard. Au moment où il est contacté par le groupe de Vie Nouvelle par exemple, Yves de Lagausie n'est intéressé par le projet que si Claude Guislain, avec qui il envisageait déjà de monter un projet de ce type, fasse également partie du groupe. Claude Guislain quant à lui, s'il est éventuellement intéressé pour devenir l'un des résidents du futur immeuble, n'est réellement d'accord pour le faire que dans le cas de figure où il serait également l'architecte du projet. Telle que s'en souvient Olga Guislain en effet :

« Claude avait dit quelque chose qui m'a vraiment étonnée. Il a dit qu'il n'accepterait de déménager une nouvelle fois qu'à la condition que ce soit pour construire

sa maison. Je lui dis que le groupe le prendrait peut-être comme architecte, mais ils avaient déjà un architecte en vue à l'époque alors ça n'était pas évident. »

◁ Interview d'Olga Guislain ▷

L'autre architecte, quant à lui, ne se propose de participer à l'opération qu'en tant que professionnel. Tous deux en revanche, Claude Guislain et Jacques Bon, ont le point commun d'être des architectes dit "*participationnistes*" [328]. Le groupe est donc confronté à un choix intéressant dont les implications humaines sont complexes : opter ou non pour un architecte-résident ?

Si l'on se replace un instant dans la perspective fouriériste de l'art d'associer les ménages³ par exemple, bien que celle-ci soit certainement étrangère au paysage sémantique des participants du projet des Jardies, l'option de l'architecte-résident apparaît incontestablement plus avantageuse que celle de l'architecte-consultant.

Dans le cas de figure présent en effet, l'objectif de l'architecte apparaît grossièrement compatible avec celui des autres participants du projet. À savoir : réaliser un habitat semi-communautaire. Ici d'autre part, la situation ouvre la possibilité d'une synergie d'intérêts économiques impossible dans le contexte d'une opération de construction de logements conventionnelle. Dans cet arrangement des choses, si l'architecte perçoit une rémunération du groupe pour la réalisation de sa propre maison d'architecte, l'ensemble des participants peuvent quant à eux bénéficier conjointement du surcroît d'engagement que l'architecte-résident est susceptible d'accorder à un projet qui le concerne personnellement, comparativement à une opération contractuelle ordinaire.

Si on laisse un instant de côté tous les détails empiriques derrière lesquels pourraient également se dissimuler de gros problèmes, il existe donc à priori une ou plusieurs opportunités "*d'association des intérêts*" sous réserve de pouvoir concilier les conditions de leurs satisfactions respectives à l'intérieur d'un même plan d'action concerté.

L'adoption de cette perspective fouriériste ne nous sert toutefois ici qu'à examiner les possibilités d'une association particulière sans nécessairement nous attarder ni sur les incompatibilités spécifiques qui pourraient survenir entre ces possibilités ni sur les difficultés pratiques qu'impliqueraient réellement leur réalisation concrète. Ce n'est pas parce qu'il existe, pour plusieurs acteurs interdépendants, la possibilité d'une action collective dont certaines issues donnent lieu à des bénéfices conjoints, que ces issues sont les plus probables ou les plus faciles à obtenir. Toutes sortes de difficultés peuvent a posteriori limiter l'intérêt d'une association offrant a priori la possibilité d'excellentes "*combinaisons*".

Si la perspective fouriériste sur l'art d'associer les ménages ne constitue donc pas recette permettant de résoudre les problèmes pratiques susceptibles d'apparaître dans le contexte d'un projet d'habitat associatif, ici néanmoins, celle-ci semble malgré tout saisir "quelque chose" à propos de "l'économie" de ce type de projets. L'un des passages de la plaquette des Jardies explique par exemple que la qualité du travail, la compréhension des attentes du groupe ainsi que le temps consacré par Claude Guislain au programme de la maison des Jardies auraient difficilement pu être aussi conséquents dans le contexte d'une mission contractuelle⁴. On y lit

3. L'art d'associer ménage qui, rappelons-le, désigne chez Fourier l'art d'obtenir "*l'unité d'action*" des associés en vue de la réalisation d'un objectif satisfaisant pour chacun d'entre eux, et ce, sans que leur organisation n'implique qu'ils renoncent à leur propre autonomie. L'art d'associer les ménages suppose notamment le recours à des procédés économiques tels que la propriété en participation.

4. Concernant la question de l'équité de la rémunération de l'architecte, le passage de la plaquette des Jardies cité plus haut, n'est pas nécessairement représentatif du point de vue de l'ensemble des résidents toutefois. Dans

spécifiquement :

« ... le type de relation entre les habitants et l'architecte est ici particulier dans la mesure où celui-ci est en même temps impliqué comme habitant. Ceci lui a permis d'avoir une grande proximité et une meilleure compréhension du groupe (même si les honoraires qu'il a perçus sont sans rapport avec le temps passé, ce phénomène est lié à son double statut de technicien-habitant). »

◁ **Plaquette des Jardies [381], P.155** ▷

Cette appréciation quant à une certaine "convergence" ou "synergie" entre les intérêts du groupe et ceux de l'architecte est également partagée par Pierre Lefevre. Selon lui, dans le contexte des opérations cherchant à mettre en oeuvre une forme de programmation participative ou d'auto-promotion, l'inclusion de l'architecte dans le groupe⁵ permet à celui-ci, au plus grand bénéfice du groupe, de s'investir dans des proportions qui seraient autrement injustifiables :

« Dans les années 80, la plupart des architectes concluaient leur première expérience d'un habitat participatif par « plus jamais ça ! » Ceux qui étaient à la fois architectes et membres du groupe et donc futur habitant consentaient plus volontiers à fournir un engagement professionnel exceptionnel. À l'époque et à ma connaissance, Claude Bouvier et moi-même figurions parmi les très rares récidivistes. »

◁ **Pierre Lefevre ; "40 ans d'habitat participatif en France", P.90 ; 2014 [328]** ▷

Dès lors, si comme l'estime Pierre Lefevre, les exigences de la programmation participative conduisent généralement les architectes-consultants à dire « plus jamais ça ! » ; tandis qu'elles restent envisageables pour un architecte résident, alors, cette disposition associative, sans nécessairement constituer une technique, possède néanmoins des effets pratiques identifiables.

Quoi qu'il en soit, l'objectif consistant à tenter "*d'associer les intérêts*" des membres du groupe avec ceux de l'architecte en vue d'en tirer des avantages économiques mutuels ne résume certainement pas la démarche des participants du projet des Jardies. Contrairement au choix de l'auto-promotion, qui fut quant à lui explicitement revendiqué par le groupe des Jardies comme visant à réaliser des économies par l'évitement du sur-coût représenté par les honoraires d'un promoteur, la préférence d'un architecte-résident ne relevait pas d'une démarche "technique" ou "économique". Dans le contexte des Jardies ce choix d'un architecte-résident ne semble pouvoir être réduit à un simple moyen en vue d'autre chose. Il concerne autant la fin que les moyens de l'action commune. Il dépasse donc le seul champ de la technique.

un article de 1975 ("Une maison pas tout à fait comme les autres." [149]), on peut également lire que : "*le projet des Jardies faisait partie de ses chantiers au même titre que les autres. Il n'a pas fait du travail supplémentaire le dimanche : il a été rémunéré normalement par le groupe.*"

5. À cet égard, il est intéressant de souligner le fait que les groupes ayant fait la démarche de s'associer avec un architecte-résident furent beaucoup plus nombreux à cette époque (soit entre 1966 et 1985) que cela ne sera le cas durant la période comprise entre 2004 et 2019. En effet, s'il nous apparaît difficile de citer un seul exemple récent d'opération en auto-promotion dont l'architecte est également l'un des résidents, on trouvait en revanche plusieurs projets contemporains des Jardies ayant également cette caractéristique. Parmi-eux :

- Le Kolkhoze réalisé en auto-promotion par Claude Bouvier,
- La Hayette réalisée en auto-promotion par Pierre Lefevre et d'autres architectes,
- La Farigoule réalisée par Henry Rossi avec l'Office HLM de Cannes,
- Les Piverts réalisés en auto-promotion par Guy Vacheret.

La question de la divergence entre les intérêts de l'architecte et ceux du reste du groupe se pose également. Celui-ci se trouve sans doute dans un cas de figure certainement mal prévu par la loi. Contrairement à un cadre strictement professionnel en outre, l'architecte assume ici des responsabilités professionnelles alors que son travail est, en partie, dissocié de ses honoraires.

Ici, en dehors de l'éventuel intérêt économique pouvant jouer en faveur d'un tel choix, d'autres paramètres auraient pu influencer en défaveur de la candidature d'un architecte résident. Nous pensons à la question du pouvoir politique du technicien notamment.

Dans une perspective plus "*politique*" en effet, un tel arrangement introduit des difficultés qui n'existent pas dans un montage ne faisant appel qu'à un architecte consultant.

Si l'on fait l'hypothèse que, schématiquement, l'architecte consultant ne réalise la commande de ses clients que comme une transaction (ce qui est discutable) on s'attend à ce que ses attentes vis-à-vis du projet soient limitées. L'architecte résident en revanche cherche à réaliser un projet qui lui est propre. Il est donc susceptible d'avoir des attentes architecturales plus importantes que s'il n'était que consultant pour cette opération. Il dispose cependant de connaissances techniques plus avancées que le groupe. Dans le contexte d'une conception participative telle que celle des Jardies il pourra donc plus facilement soit défendre soit désapprouver, avec la crédibilité du professionnel, certaines des propositions architecturales envisagées par le groupe durant les réunions de projet.

Dans de telles circonstances, pour atteindre leurs objectifs architecturaux, il apparaîtrait de ce point de vue comme étant plus risqué, pour les autres membres du groupe, de faire appel à un architecte résident, ou en tout cas tant que celui-ci ne cherche pas volontairement à mettre en oeuvre une démarche de participation de tous les résidents.

S'il ne reste pas (ou peu) de traces écrites, provenant du groupe lui-même, d'une telle interrogation quant au risque d'accorder trop de pouvoir à l'architecte dans l'éventualité où celui-ci serait également résident, plusieurs indices permettent toutefois de supposer que cette interrogation a eu lieu ou en tout cas que cette problématique a pu implicitement avoir de l'importance. Dans son ouvrage de 2014, Pierre Lefevre, retranscrit plusieurs discussions à ce sujet ayant eu lieu lors des assises nationales de l'habitat groupé autogéré de 1977 et auxquelles il a participé, à l'instar de Claude Guislain. Il synthétise ainsi les prises de paroles de l'atelier sur "L'architecte" :

« Dès l'origine du projet, l'architecte joue un rôle déterminant. À la Calarria comme à Meudon, l'architecte est aussi le bon copain qui participe au projet comme futur habitant. Ce n'est pas un membre du groupe comme les autres puisqu'il est responsable, professionnellement, de la réalisation des bâtiments. Le groupe a besoin de ses connaissances et se tourne de préférence, vers lui, tout en craignant ou en regrettant une prise de pouvoir excessive : "Les architectes parlent trop" ... »

◁ Pierre Lefevre ; "*40 ans d'habitat participatif en France*", [328] P.76 ; 2014 ▷

On retrouve ici en réalité la même thématique de la méfiance à l'encontre des techniciens dans la participation habitante que celle qui est déjà présente notamment⁶ dans les textes des G.A.M.

6. Comme nous allons le voir en outre, en 1977 au moment de la fondation du M.H.G.A, cette thématique de la méfiance de l'usager face aux techno-pouvoirs de l'architecte dans la participation sera tout à fait centrale dans la définition du mouvement.

Rétrospectivement par ailleurs, sans que l'option retenue de l'architecte-résident n'ait été remise en cause par le groupe, celle-ci reste toutefois l'objet d'une interrogation de principe pour certains membres du groupe. Pour Camille de Lagausie par exemple :

« Pour la phase de la conception on a choisi un architecte qui demandait à être résident avec nous. Claude Guislain. Ça je pense que pour les groupes à venir c'est un choix à discuter. Ça lui donne une place à part ce qui n'est pas forcément souhaitable. Mais peut-être que c'est bien aussi, je n'en sais rien. »

◁ Interview de Camille de Lagausie » ▷

La décision du groupe est remémorée comme ayant été avant tout prise relativement aux différentes réalisations des deux architectes, que les futurs étaient allés visiter. Comme le relate Toinon Bidermann :

« C'est Claude qui a finalement été retenu. Il nous avait conquis. Le groupe s'était déplacé dans le nord pour venir visiter certaines de ses réalisations. On avait vu des résidences et la chapelle d'un couvent dont il avait fait les plans. Elle était superbe. La manière qu'il a eu de nous interviewer pour concevoir les plans des Jardies était remarquable. Il nous a tous vu, les uns après les autres, avec une grille bien précise. C'est ce qui a permis à chacun de s'exprimer et donc de s'installer là où il souhaitait. Il a vraiment réussi à saisir ce que chacun de nous voulait. »

◁ Interview de Toinon Bidermann ▷

Ce choix ne se résume cependant pas à une question de préférences architecturales. Il fait également intervenir des questions de rapports humains comme l'évoque un texte rédigé en 1979 :

« Au départ chaque sous-groupe en propose un, l'un extérieur au groupe, l'autre futur habitant mais qui ne le restera qu'à condition d'être l'architecte de l'opération. Et bien que chacun d'eux présente ses réalisations, le choix est mêlé d'affectivité, l'architecte-habitant est chargé du projet. »

◁ Identité : La maison des Jardies [174] , 1979 ▷

Dans ces sources pourtant, la fameuse "méfiance du technicien" ne transparaît pas immédiatement comme ayant été un paramètre significatif dans les interactions entre Claude Guislain et le reste du groupe. C'est peut-être le cas en raison de la démarche participative qui fût d'entrée de jeu mise en avant par Claude Guislain.

« L'architecte, dans ce type de démarche, a un rôle privilégié, même s'il se désinvestit d'une partie de son pouvoir. Son attitude est déterminante pour le résultat final : la demande d'un groupe étant souvent complexe et ambiguë, il importe qu'il sache mesurer le degré de directivité qu'il exerce sur le déroulement de l'opération. »

◁ Plaquette des Jardies [381], P.136 ▷

La programmation participative, devient ainsi le moyen procédural par lequel le groupe et le technicien s'entendent pour articuler dans un même plan la réalisation de leurs intérêts respectifs. Dès lors, si réussir à concilier les désirs de chacun des membres du groupe est bien l'un des aspects du problème qu'elle vise à résoudre, ce n'est pas le seul. Le recours à la programmation participative est également motivée par le postulat qu'il existe un risque de prise de pouvoir

technocratique de l'architecte sur l'œuvre commune. C'est notamment pour y remédier qu'une telle technique d'autogestion est jugée nécessaire.

6.3 Les Résidents

Le groupe se compose de deux familles "nucléaires" étendues qui sont les Bidermann, et les Hourdin, cinq familles "nucléaires" qui sont les De Lagausie, les Ligouzat, les Pascard, les Marvillet et les Thomas ainsi que d'un foyer individuel : Nicole Olivier, éducatrice et peintre.

Leur réunion au complet totalisait ainsi 18 adultes et quelque 20 enfants en 1983.



FIGURE 6.3 – Le groupe des Jardies

Ici toutefois, nous ne présentons que les familles des quatre personnes dont nous avons pu réaliser des interviews.

Les Bidermann



Toinon



Jacques

Les Bidermann

Jacques Bidermann [1931-2016] et Toinon Loux / Bidermann [1936[V] résident à Meudon depuis déjà 10 ans au moment où débute le projet des Jardies. Durant cette période, ils participeront, notamment avec les Hourdin, à la création d'un groupe meudonnais pour l'association "*La Vie Nouvelle*". Lecteur d'Emmanuel Mounier, il apparaît plausible que Jacques Bidermann ait eu connaissance de l'existence de la communauté des Murs Blancs au moment où débute le projet des Jardies en 1972 (Cf : P.514.)

Les Hourdin



Genevieve



Bernard

Les Hourdin

Fils du journaliste Georges Hourdin [1899-1999], Bernard Hourdin [1939-V] côtoie durant son enfance plusieurs auteurs proches de la pensée personnaliste tel que son parrain : Jean Lacroix ainsi que différentes figures du journalisme français. Il commence à s'intéresser à Mounier et au personnalisme communautaire en 1964, durant son service militaire, avec la lecture du livre de Candide Moix : "*La pensée d'Emmanuel Mounier*" [117]. En 1968, il débute sa carrière comme ingénieur électronicien pour le Journal *Le Monde* qui est alors sous la direction éditoriale de son fondateur : Hubert Beuve-Méry. Il s'était marié en 1963 avec Genevieve Laffargue / Hourdin [1942-V] qui deviendra, quant à elle, professeur de mathématiques. Durant l'année 1967, le couple participe à la création d'un groupe local de l'association "*La Vie Nouvelle*" à Meudon, puis, en 1971, à la création d'une section meudonnaise du Parti Socialiste. Ils ont alors trois enfants.

Les Guislain



Olga



Claude

Les Guislain

Fils de l'architecte Paul Guislain, Claude Guislain [1929-2011], effectue sa formation d'architecte entre 1951 et 1961 à l'École des Beaux-Arts de Paris où il étudie dans l'atelier de Louis Arretche. Née à Fez, Olga Danan [1927-2020] effectue en 1949 une année de formation universitaire en pharmacie à Alger avant de commencer à exercer en 1950 à Paris. Ils se marient en 1955 et emménagent en 1959 à Valenciennes où Claude commence à exercer. Entre 1963 et 1966, il travaille à la réalisation de "l'Église paroissiale Sainte-Thérèse" [369] ainsi que "l'Église du Carmel de Valenciennes" qui sera classée "Monument Historique" en 2002 [373]. En 1966, avec 12 autres architectes, Claude Guislain contribuera également à la réalisation du "*Lotissement concerté dit Villagerpo*" [376]. En 1965, le couple emménage une première fois à Meudon dans un immeuble où existe un certain esprit communautaire. Les résidents y avaient spontanément pris l'habitude de se réunir afin de partager des activités telles la danse ou prendre leurs repas en commun. Ces expériences positives constitueront pour eux des précédents au moment où commencent les premières discussions relatives au projet des Jardies.

Les De Lagausie

Nés à Alger durant la période de l'occupation française, Camille Pinateu [1938-V] et Yves de Lagausie [1937-2010] passent leur enfance et les premières années de leur majorité en Algérie où ils se marient en 1959. Ils poursuivront ensuite leurs études supérieures à Paris ; la première en Khagne et le second à l'École Centrale. Ils résident ainsi déjà en France au moment de la déclaration d'indépendance de l'Algérie, en 1962. En 1963, le couple s'installe à Meudon-la-Forêt où ils commencent à militer dans le GAM de Meudon et à participer aux activités de la FCPE^a. Ils feront durant cette période connaissance avec plusieurs de leurs futurs voisins. Camille de Lagausie est alors enseignante de Français. Yves de Lagausie travaille quant à lui comme ingénieur pour le compte de différentes sociétés de construction. Ils ont quatre enfants lorsque le projet de "La Maison" commence en 1971. Fin 1976, soit un peu plus d'un an et 1/2 après la construction des Jardies, il est contacté par l'un des élèves de Charles-Henry Arguillère [1928-1986], professeur à l'École Nationale d'Architecture de Nantes et dont les recherches portaient sur "l'habitat autogéré". Les 12 et 13 novembre 1977, à l'invitation d'Arguillère, Yves de Lagausie se déplacera à Nantes afin de prendre part aux premières *"Premières Assises Nationales de l'Habitat Groupé Autogéré"*. C'est durant ce rassemblement que se formera le groupe du MHGA suivant la proposition de Yves. Ce "mouvement" ne se constituera cependant en association loi 1901 que l'année suivante, consécutivement à une autre rencontre d'environ 120 personnes à Cergy Pontoise en Février 1978 notamment afin de participer à l'écriture des statuts. Ces statuts seront ensuite déposés en mai 1978 en désignant Y.De Lagausie comme président et en prenant l'adresse des Jardies comme siège social. [341]. Y.De Lagausie consacra ensuite une partie conséquente de sa vie professionnelle et militante au développement de ce *"Mouvement de l'habitat groupé autogéré"* et à la promotion de cette forme d'habitat en cherchant notamment à l'adapter au contexte du logement locatif social. En 1980, avec l'appui de trois membres du MHGA il fonde dans ce but une S.C.O.T intitulée : "Habitat groupé conseil". Toutefois le nombre de contrats obtenus par celle-ci est limité et son activité prend fin en 1982. La même année, indépendamment du MHGA, il commence alors à exercer sa propre activité de conseil avec le statut d'urbaniste libéral au travers d'une S.A.R.L nommée URBAFORUM. Il développera dans ce cadre une "ingénierie de la participation" [341]. Ses rentrées d'argent sont toutefois limitées et en 1989, consécutivement à d'importantes difficultés financières, il est contraint de revendre l'appartement qu'il occupe aux Jardies. Comme le relate Michel Broutin : *"Malgré l'inertie des institutions et des pouvoirs publics empêchant une généralisation de ces méthodes, Yves a maintenu son cap, au prix d'une dépense de temps et d'énergie sans commune mesure avec les ressources financières qu'il pouvait en retirer."* [281]. Il meurt percuté par la remorque d'un bateau en 2010 deux ans après avoir relancé l'association du MHGA sous le nom de Eco Habitat Groupé.



Yves



Camille

^a. FCPE

Liens de généalogie cognitive

6.4 1972-1975 : Montage et construction

La construction de la maison des Jardies s'étale sur 3 ans et 4 mois soit de mars 1972 avec la promesse de vente du terrain 4 Sentier des Jardies jusqu'à l'emménagement en Juin 1975 [205]. Il est possible de la subdiviser en plusieurs étapes importantes comme en témoigne ce graphique tiré de la Plaquette des Jardies [381] :

Nous préférons toutefois distinguer cinq principales phases dans la réalisation du projet de la Maison des Jardies. Soit de manière plus linéaire : 1) "Le début", 2) "le programme", 3) "Les 3 permis de construire", 4) "Démarcher des entreprises", 5) "La construction".

Il est ici intéressant de noter que dans les fiches du programme de l'opération, qui ont vraisemblablement été rédigées entre mars et juillet 1972, on trouve une ébauche de définition du "type" de projet auquel Claude Guislain rattache l'oeuvre du groupe. On peut en effet lire :

« Titre : Meudon . Sentier des Jardies
 Définition : Habitations individuelles groupées
 Notice explicative : Édification d'un groupe d'habitations individuelles à caractère communautaire pour 9 familles, doté des services communs nécessaires, garages, celliers, ateliers, chaufferie, salles de réunions, jardin, jeux d'enfants »
 < Maison des Jardies ; Fiches Programme ; GJK, 1972 [140] >

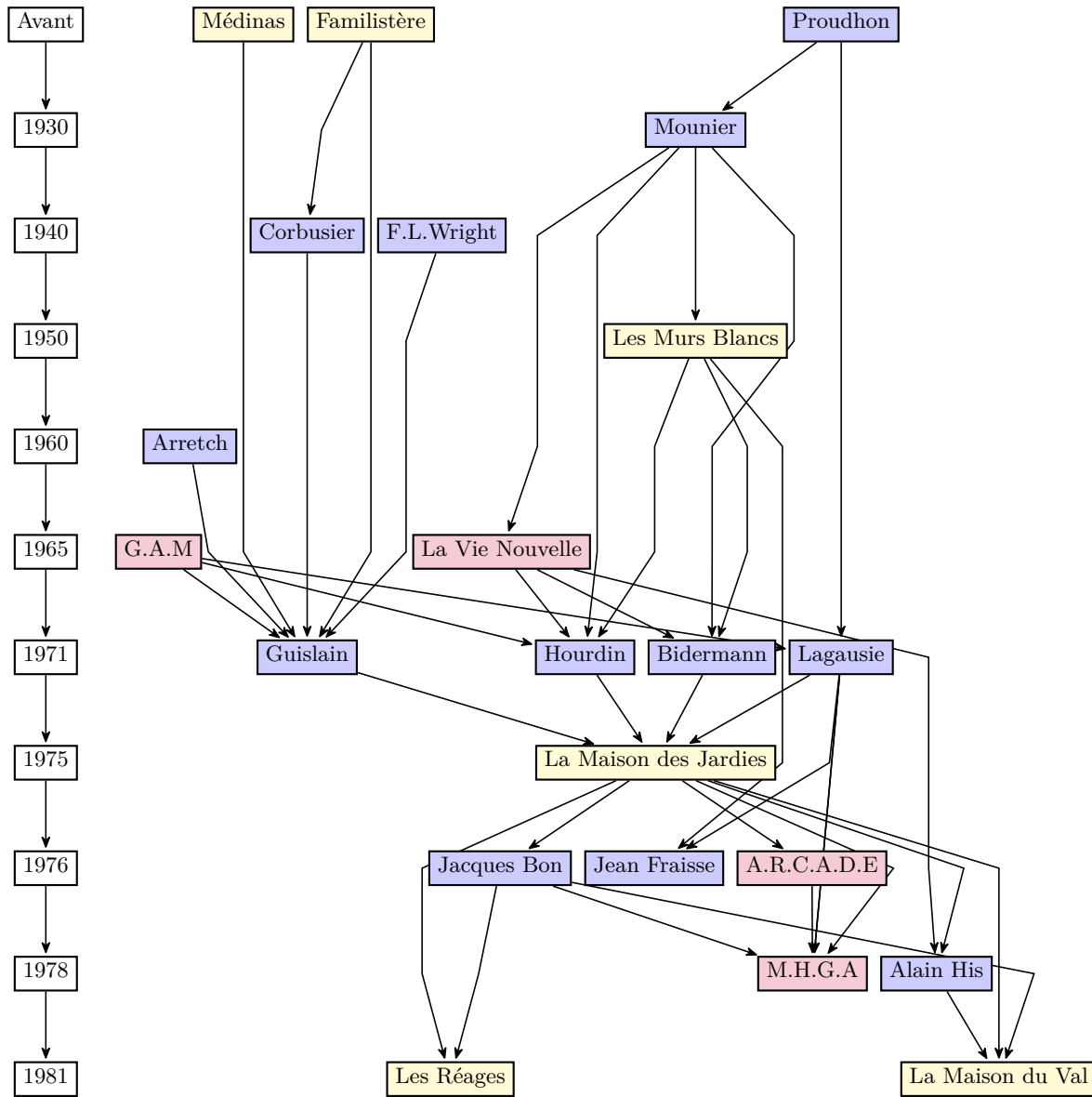
Cette trace de définition est importante car elle montre clairement qu'en 1972, alors que l'autogestion commence à se faire connaître en France à partir de 1966, le projet des Jardies n'est pas encore envisagé au travers du concept d'autogestion⁷. En 1972, les mots de vocabulaires auxquels est rattaché le projet des Jardies sont l'individu, le groupe, l'habitation, la communauté, la famille et les "services communs". Le champ lexical personnaliste est ici plus perceptible que celui de l'autogestion.

Dans la "notice explicative" jointe à la première, ainsi qu'à la seconde, *Demande de permis de construire* (10/10/1972 et 8/05/1973), des mots semblables sont également utilisés par Claude Guislain pour caractériser l'opération. Il y écrit notamment :

« Le présent projet est celui d'un groupe de neuf familles voulant réaliser en commun leur habitation sur un terrain acheté en commun. À ces neuf logements s'ajoute pour l'une des familles, le logement 2P de la grand-mère, ce qui porte le nombre de logement à 10. Cet ensemble est doté de services communs habituels, garage celliers, chaufferie, aires de stockage, etc... Il est également doté de 2 salles communes pour activités collectives et jeux d'enfants. Le groupe d'habitations est conçu plutôt comme un ensemble de dix maisons individuelles et non comme un bâtiment collectif. »
 < 10 Habitations groupées ; Notice Explicative [143] >

7. La première mention du mot autogestion parmi les documents d'archives des conservés par le groupe Jardies remonte de novembre 1976. Il s'agit du texte : "Dimension Politique du groupe des Jardies" [153] P.3 .

Liens de généalogie cognitive du projet des Jardies



influence	influencé	Source
Mounier et Les Murs Blancs	Hourdin	Voir documents P.514
Mounier et Les Murs Blancs	Bidermann	Voir documents P.514
Familistère	Guislain	Voir figure P.324

FIGURE 6.5 – Graphe et description de graphe des liens de généalogie cognitive

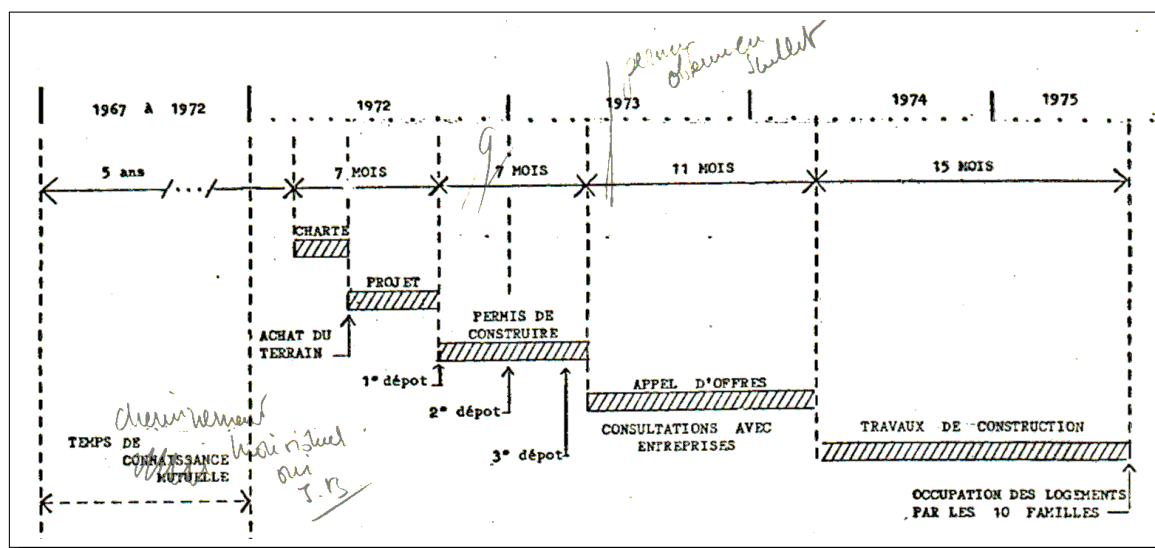


FIGURE 6.6 – Frise chronologique de la construction des Jardies.

Comme on peut le voir les termes "famille", "services communs", "groupe", "habitation", "individuel" apparaissent ici également. Si l'on synthétise le point de vue de Claude Guislain en 1972 donc : la Maison des Jardies est un "groupe d'habitations individuelles à caractère communautaire", composé des dix maisons de neuf familles et des différentes salles et "services" que celles-ci veulent édifier et mettre en commun.

6.4.1 Organisation de l'action collective

Durant toute la phase de la réalisation du projet, le groupe se réunit à la fréquence d'au moins une fois par semaine afin de planifier et faire des bilans réguliers sur l'exécution des tâches nécessaires au montage. Ces réunions avaient le plus généralement lieu les dimanches soir à 20H30 chez l'une ou l'autre des 9 familles membres du groupe.

Le cas échéant, outre ces réunions "plénières" hebdomadaires, d'autres réunions "de commissions", moins nombreuses, pouvaient aussi avoir lieu durant la semaine tout au long de la phase de programmation.

Répartition des tâches

Les tâches à effectuer pour l'avancement du projet sont réparties entre trois (voire quatre) principales commissions spécialisées : "Technique", "Juridique", "Finance" et "Relations"; auxquelles les membres s'associent plus ou moins spontanément.

La commission "Technique" se charge de toutes les tâches relatives à l'architecture, du choix des matériaux et des équipements adoptés, des relations avec les entreprises compétentes pour réaliser des études ou effectuer leurs constructions.

La commission "Juridique" s'occupe quant à elle aux tâches relatives à l'élaboration des statuts

Chronologie du projet des Jardies

—1—

1967-1972 : Constitution du groupe et genèse du projet.**01/1972** : démarrage du projet.

—2—

03/1972 : Promesse de vente. Début de la phase de programme.**06/1972** : Interviews et questionnaires de souhaits.**06/1972** : Maquette en argile.**06/1972** : Écriture de la Charte des Jardies.**04/07/1972** : Certificat d'urbanisme. Num 272.**07/1972** : Maquette en carton avec la trame.**08/1972** : Fin de la phase de programme.**09/1972** : Avant projet.

—3—

10/1972 : Dépôt de la première demande de permis de construire.**08/05/1973** : Dépôt de la seconde demande de permis de construire.**05/1973** : Le 3ème permis de construire est accordé.**06/1973** : Achat du terrain "4 Sentier des Jardies".

—4—

20/07/1973 : Ouverture des plis.**06/1973-04/1974** : Mise au point du projet. Appel d'offres. Consultation des entreprises, passation des marchés.

—5—

Lundi 1/04/1974 : Début des travaux de construction.**Jeudi 1/05/1975** : Fin des travaux de construction.**06/1975** : Emménagement.

FIGURE 6.7 – Chronologie des étapes du montage et de la construction de la Maison des Jardies

et du montage en relation avec le notaire de l'opération : Maître Brisse, du cabinet : Les Notaires Associés.

La commission "*Finance*" se charge des rapports avec la banque.

La commission "*Relations*" se charge des rapports avec la mairie et l'implantation du groupe dans le quartier.

Lors de chacune de ces réunions, les commissions présentent tour à tour un bilan des progrès réalisés relativement à leurs objectifs respectifs. Ces bilans sont ensuite synthétisés dans le CR de chaque réunion plénière.

Dans la répartition des tâches, il est possible de voir certaines tendances. Les travaux de la commission "*Technique*" seront ainsi réalisés en grande partie par l'architecte. Celui-ci est toutefois rémunéré par le groupe pour accomplir ce travail au titre ou celui-ci suppose certaines

compétences professionnelles. Certains membres du groupe participeront occasionnellement aux activités de l'ensemble des commissions comme Jacques Bidermann ou Jean Pierre Marvillet. D'autres seront plus spécialisés et ne participeront qu'à deux voir une seule des quatre commissions.

Outre ces commissions, deux postes à responsabilités sont mis en place à partir du mois de juin 1972, c'est-à-dire après la définition des caractéristiques du projet. Il s'agit des rôles de secrétaire et de président de séances. Le second étant senti comme nécessaire du fait du nombre des participants et de la confusion des réunions. La responsabilité de ces deux tâches étant en outre attribuée à tour de rôles suivant la volonté des membres du groupe. Il est ainsi acté que le poste de président de séance doit être tournant car "tout le monde doit pouvoir s'exprimer" [139]. Le secrétariat, quant à lui, sera également tournant à la demande des deux secrétaires de la réunion du 4 juin 1972.

Règles concernant la prise des décisions

Lors de cette même réunion du 4/6/1972, le groupe s'accorde sur le choix de la "*copropriété directe*". Ce qui semble désigner, par analogie à la "*démocratie directe*", une copropriété sans représentants, c'est-à-dire sans syndic rémunéré et ne faisant pas partie du groupe. Le groupe s'accorde en outre sur deux règles concernant leurs modes de prise de décisions. Premièrement, lorsque ces décisions seront d'ordre juridique, elles devront nécessairement être prises à l'unanimité des 9 foyers. Deuxièmement, les décisions d'ordre simplement pratique, pourront au contraire être adoptées à main levée, avec seulement une majorité des 3/4 des participants à raison d'une voix pour chacun des 17 membres adultes.

L'impératif statutaire d'unanimité résulte ici du recours à une formule juridique de montage en indivision appelée "*La Méthode de Grenoble*" et sur laquelle nous reviendrons. Sous le régime d'indivision en effet, les associés sont conjointement et indistinctement dépositaires du même bien. Dès lors, à moins de désigner un représentant, ce que les membres du groupe des Jardies ne font justement pas, leur unanimité devient nécessaire pour prendre une décision. Chacun des 9 foyers devait de ce fait signer personnellement les différents contrats de transactions réalisés par le groupe auprès des entreprises de construction, sous peine de nullité. En effet :

« Pour tout achat pendant la durée de la construction chaque avenant de marché devait être accompagné de la signature des neufs membres pour être honoré. Tous les membres sont partie prenante et responsables de l'opération. Aucun n'a voulu avoir de représentant, qu'il soit extérieur ou intérieur au groupe. »

◁ **Plaquette des Jardies [381], P.152** ▷

Cette règle d'unanimité ne s'imposait toutefois que vis-à-vis des décisions impliquant juridiquement la société d'auto-promotion. Dans le reste des cas néanmoins, comme le suggèrent notamment certains documents de cette époque, sans nécessairement avoir été requise, il est possible qu'une part importantes des décisions aient également pu être prises à l'unanimité.

Art de l'association politique et domestique

Cette relative aisance d'organisation des membres du groupe des Jardies doit être considérée à la lumière de leur expérience militante et associative commune. Au travers de leurs différents engagements communs, que ce soit dans le G.A.M de Meudon ou à "La Vie Nouvelle" notamment, les membres des Jardies avaient pu s'exercer à l'art de l'association, en politique. Le

succès de l'organisation des participants du projet des Jardies peut donc se comprendre de la manière suivante : le groupe était en mesure d'adapter des habitudes d'actions collectives déjà existantes à de nouveaux contextes. Il parvenait, en quelque sorte, à tirer parti de sa maîtrise de "l'art de l'association politique" dans un contexte relevant de "l'art de l'association domestique".

Les origines et le cheminement du groupe des Jardies semblent en cela corroborer l'intuition de Tocqueville quant à l'existence d'un rapport entre association politique et la possibilité d'un apprentissage de l'art de s'associer. Pour lui, les associations politiques, permettent à des particuliers de se confronter à des situations dans lesquelles l'aptitude à la coordination des contributions volontaires est nécessaire pour parvenir à la réalisation d'un but commun. Ils y font en cela empiriquement l'apprentissage d'un certain art de s'associer. Cet art toutefois, n'est pas limité à l'association politique. Il peut également être déployé dans toutes sortes de contextes "civils". Pour Tocqueville :

« ... la politique généralise le goût et l'habitude de l'association; elle fait désirer de s'unir et apprend l'art de le faire à une foule d'hommes qui auraient toujours vécus seuls. [...] En politique, les hommes s'unissent pour de grandes entreprises, et le parti qu'ils tirent de l'association dans les affaires importantes leur enseigne, d'une manière pratique, l'intérêt qu'ils ont à s'en aider dans les moindres. [...] Les associations politiques peuvent donc être considérées comme de grandes écoles gratuites, où tous les citoyens viennent apprendre la théorie générale des associations. »

◁ Alexis de Tocqueville, *De la Démocratie en Amérique. Tome II. P.114-115; 1840* [53] ▷

L'unité d'action dans la diversité d'opinion.

Savoir comment s'associer en politique n'implique toutefois pas nécessairement d'être du même parti, de partager précisément les mêmes valeurs ou de défendre précisément les mêmes convictions. Globalement à gauche, les futurs résidents des Jardies n'appartiennent toutefois pas à un seul parti politique. Le groupe des Jardies choisira ainsi, en tant que groupe, de ne pas soutenir de positions politiques "officielles" telles qu'elles engageraient, a priori, ses membres en quoi que ce soit. On peut toutefois noter que cette diversité d'opinion, si elle n'est pas présentée comme problématique, sera initialement l'occasion de tensions importantes. L'article du journal "Le Sauvage" consacré à la Maison des Jardies évoquait l'une des conséquences de cette disparité idéologique : *"Le ton monte très rapidement quand on aborde le sujet. Nous n'avons pas tous le même projet politique [...] et n'avons jamais eu de discussions politique de groupe."*(Le Sauvage, "Et ils ont cassé la tirelire pour vivre ensemble"[150], 1976)

Rétrospectivement, il est à cet égard possible de considérer que la continuité du projet des Jardies sur plus de 40 années en dépit de ces différences d'opinion est indicative à un certain égard : L'unité action nécessite peut-être une certaine "unité d'intention" mais pas nécessairement d'unité (ou d'uniformité) de la pensée.

Une forme autonome d'action collective ?

Si Claude Guislain, est parfois présenté comme ayant eu une place à part au sein du groupe ; qu'il percevait des honoraires, et qu'il coordonne une part importante du travail technique nécessaire à la réalisation des Jardies, on ne se trouve pourtant pas dans un cadre reposant sur une forme

hétéronome d'arrangement institutionnel. L'architecte n'est pas en mesure de choisir qui est participant ou non par exemple. S'il est vraisemblable que le groupe laisse une certaine marge de choix à sa discrétion, les décisions "importantes" en revanche sont quant à elles encadrées voire dépendantes de la volonté des autres membres. Contrairement au projet des Murs Blancs par ailleurs, il n'y a pas ici un unique "individu moteur" qui serait clairement identifiable. Aux Jardies, s'il y a peut-être plusieurs "individus moteurs", ceux-ci peuvent ne l'être qu'à tour de rôle où simplement dans les limites d'une sphère de prédilection particulière.

Le principe fédératif

Un an après l'entrée des résidents dans les murs ; Yves de Lagausie relatera rétrospectivement dans : *"Dimension Politique du groupe des Jardies"* comment était théorisé le fonctionnement institutionnel du groupe durant la phase de montage du projet et depuis l'emménagement. Il y tirait notamment la conclusion que, "en résumé" les règles de fonctionnement adoptées par le groupe étaient sous-tendues par la recherche de la plus grande équité possible dans la répartition du pouvoir des membres. Dans ce contexte, parmi les modalités de fonctionnement employées par le groupe pour atteindre cet objectif, était évoquée une règle d'action commune apparentée au principe de subsidiarité :

« Une règle qui n'a jamais été explicitée, mais qui s'est vécue pendant toute la phase de conception et de construction de la maison, qui continue à se vivre quotidiennement et qui est sans doute la plus importante de toutes est la suivante : "les décisions se prennent au niveau concerné par leur exécution" Cette règle fondamentale de l'autogestion nous tient à distance du fonctionnement de type "totalitaire" comme du fonctionnement de type "anarchiste". »

◁ Yves de Lagausie, *"Dimension Politique du Groupe de Jardies"*, [153] P.3, 1976 ▷

Indépendamment des modalités d'application locales de cette "règle fondamentale de l'autogestion" qu'Yves de Lagausie désigne ici sans la nommer, il est intéressant de voir qu'elle a un nom et une histoire. À cet égard, Emmanuel Mounier est très éclairant :

« La tendance au self-gouvernement, qui est l'utopie directrice de la pensée anarchiste, est donc une utopie saine, une fois dépouillée de fausse métaphysique. Saint Thomas lui-même, qui persuadera mieux certains, disait que « le gouvernement est d'autant meilleur qu'une perfection plus grande est communiquée par celui qui gouverne à ceux qui sont gouvernés : or c'est une perfection plus grande que d'être source d'action ».

C'est cette forme, ou plutôt ce principe de gouvernement que Proudhon, après Godwin, et suivi de toute la pensée anarchiste, appela principe fédératif. »

◁ "Communisme, anarchie et personnalisme" [127] Page 103 ▷

Yves de Lagausie ne se réfère pas explicitement ici ni à Mounier ni à Proudhon. Il n'appellera pas non plus, (ni ici ni ailleurs) : "principe fédératif" cette "règle fondamentale de l'autogestion". C'est pourtant cette idée, ou tout du moins une idée très semblable, qui est sous-entendue ici.

Comme le note Mounier par ailleurs, cette idée qui a pu être appelée "Principe Fédératif" par l'anarchiste Pierre-Joseph Proudhon dans son livre éponyme de 1863 [79] est en réalité un très ancien principe. Il n'est donc pas surprenant de constater que celui-ci existe sous différentes

formes et sous différentes dénomination. La thématique fédéraliste de la "décentralisation des responsabilités" ([137] P.194) est également présente dans les textes des G.A.M.

Dans le cas qui nous intéresse toutefois, il est intéressant de noter qu'Yves de Lagausie dissocie l'autogestion de la tradition anarchiste. L'adjectif "anarchiste" ayant ici une connotation négative. Aux Jardies dès lors, il est possible que l'anarchie proudhonienne, ne soit pas le vecteur "idéologique" direct de ce "principe fédératif". Il pourrait toutefois être rattaché à au moins quatre autres "traditions" proches du groupe : Autogestion, G.A.M-isme, Personnalisme et christianisme social.

Pour Yves de Lagausie, d'un point de vue pratique, cette "règle fondamentale de l'autogestion" est concrétisée aux Jardies par la reconnaissance, dans le cadre des processus de prises de décisions, de la légitimité et de l'autonomie de différents "niveaux de société" : "la famille" et "le groupe" par exemple. Ainsi, dans ce contexte concret, le principe selon lequel *"les décisions se prennent au niveau concerné par leur exécution"*, pourra se traduire par une attention à la "non ingérence" du groupe dans les décisions qui ne concernent que les membres d'un foyer ou d'un couple. Ou pourra encore, a contrario, voir une traduction de ce principe dans une attention à ne pas soustraire une partie des membres du groupe à la possibilité de prendre part à des décisions collectives qui concernent l'ensemble des membres du groupe. Selon les mots employés par le texte de 1976 :

« Le fonctionnement "totalitaire" correspond à celui d'un groupe où les décisions qui reviennent à l'individu, au couple ou au sous-groupe sont prises par le groupe. Un exemple caricatural de ce type de fonctionnement (que l'on nous a rapporté) est celui d'une communauté où les rapports sexuels (décision de couple s'il en est) donnaient lieu à échanger des tickets de manière à pouvoir témoigner devant le groupe de "l'égalité" des rapports sexuels.
Le fonctionnement "anarchiste" correspond à celui d'un groupe où les décisions qui reviennent au groupe sont prises par un sous-groupe ou un individu. »

◁ "Dimension Politique du Groupe de Jardies" P.3 [153] ▷

Au travers de deux cas de figure d'ingérence ; soit l'ingérence du groupe dans les libertés individuelles soit l'ingérence de l'individu dans les "libertés collectives" du groupe, on peut saisir de quelle manière Yves de Lagausie se représente l'existence de ces différents "niveaux de société" à l'échelle des Jardies. Ici, le groupe est un acteur dont l'autonomie doit être respectée à son échelle d'intervention de la même manière que l'individu ou le foyer dans leurs sphères respectives.

Ce "principe fédératif" admet toutefois une clause dérogatoire. À savoir : que le droit qu'a chacun d'intervenir dans les processus de prise de décisions collectives est conditionné par son engagement dans l'action collective du groupe. Autrement dit : ne peuvent s'exprimer sur un sujet que ceux qui participent aux réunions et aux activités communes. Comme l'évoque le texte "Identité | La Maison des Jardies" en effet :

« La participation aux tâches et activités communes est variable, et il est admis que certains ne participent pas, mais dans ce cas, on ne tient pas compte de leur avis dans les prises de décision. Car avec l'expérience les habitants se sont rendus compte que le respect du groupe était aussi important que le respect de l'individu : un groupe est toujours perçu comme solide, mais en fait, un seul individu peut l'empêcher de fonctionner⁸. »

8. L'article du groupe de recherche sur l'habitat associatif, du N°203 de la REC; dont certains des auteurs

◁ 1979 ; Identité | La Maison des Jardies ; [174] Page 5 ▷

Cette clause dérogatoire semble ainsi chercher à rendre l'absence ponctuelle d'engagement d'un membre moins problématique à la contribution des autres membres du groupe. Le désengagement d'une personne est accepté comme légitime mais il la soustrait néanmoins à sa prérogative d'intervention dans les décisions du groupe relatives à l'activité concernée. Seuls les membres qui participent à l'activité peuvent légitimement y exercer une influence. L'absence d'un membre aux réunions mensuelles du groupe ne risque donc plus d'entraver la dynamique commune. La possibilité d'un désengagement préserve ainsi un espace de liberté individuelle et permet à chacun de participer ou non. un "juste équilibre" entre les contraintes découlant de l'appartenance à un collectif et la préservation l'autonomie personnelle dans l'appartenance au collectif.

On retrouve peut-être en cela la thématique d'une opposition entre des "libertés individuelles" et des "libertés collectives". Aux Jardies dès lors, le **fonctionnement "anarchiste"** et le **Le fonctionnement "totalitaire"** pourraient donc être envisagés comme les deux cas de figures dans lesquels l'une de ces deux libertés se trouverait dans un rapport d'extrême prépondérance sur l'autre.

En définitive, le principe fédératif et sa clause dérogatoire constituent des moyens (au moins partiellement) instrumentaux d'organisation qui sont adoptés préférentiellement à d'autres en vue d'obtenir la coordination des participants en vue de la réalisation du projet commun. La "clause dérogatoire" par exemple, est spécifiquement présentée comme le résultat d'une expérience pratique acquise par le groupe. Nous avons également vu que ces "moyens" pouvaient être revendiqués comme se rattachant à des "traditions" parfois très anciennes. Pour ces raisons, il n'est donc pas absurde de parler de ces modalités d'organisation dans une perspective technique.

6.4.2 Démarche de programmation participative en architecture

Au travers du croisement de différentes sources il est possible de reconstituer assez fidèlement le déroulement dans le temps et les caractéristiques de la démarche de programmation participative adoptée par Claude Guislain pour l'opération des Jardies. Le scénario que nous présentons ici n'est cependant qu'une reconstruction à partir d'éléments disparates. Celle-ci découle du recoupement des informations contextuelles contenues dans les rares sources rédigées au moment des faits, d'articles de presse, de textes rétrospectifs rédigés par un ou plusieurs membres du groupe datant au mieux de quelques années après la construction, et enfin, des interviews que nous avons pu réaliser entre 2016 et 2018, soit plus 40 ans après les faits. Si ces différentes sources sont globalement cohérentes entre elles, elles sont parfois imprécises ou contradictoires au sujet de certains détails. Selon les différentes sources par exemple, le nombre de maquettes en terre glaise varie entre une et deux. La chronologie subtile des événements du processus permettant l'explicitation des attentes de chacun des participants, de la même manière, est sujette à quelques variations. Il est de ce fait difficile de trancher définitivement à leur sujet.

Si les détails du déroulement de cette procédure complexe ne sont pas tous connus, l'objectif poursuivi est clair cependant. Elle tend à permettre une intervention coordonnée de chacun des futurs utilisateurs à l'intérieur des cadres que représentent les différentes étapes de la phase d'élaboration du programme de l'opération. L'intervention directe des participants profanes

étaient résidents des Jardies; attribue à Lewis Mumford une idée semblable. À savoir : qu'il serait préférable de faire : " ... confiance à l'ancienne règle monastique : une douzaine de membres forment une communauté. Au-dessus de douze membres un seul mauvais caractère peut opérer un bouleversement général".

dans le processus technique étant ici comprise comme une condition en dehors de laquelle une satisfaction complète de leurs attentes n'est pas entièrement possible.

Interviewé en 1977 au sujet de la construction des Jardies, Claude Guislain, avait présenté en quelques mots la conception qu'il avait de son rôle d'architecte en relation à la démarche de programmation participative adoptée avec le groupe. Nous reproduisons plusieurs phrases issues de l'article :

« "l'important dans un programme" [...] "ce n'est pas la surface, mais ce à quoi les gens aspirent. Le rôle de l'architecte, c'est, bien sûr, d'être un technicien, mais aussi d'être disponible et de permettre à chacun d'intervenir sur un projet à l'intérieur d'un certain nombre de règles communes. L'architecte ne peut se permettre d'être une sorte de surveillant général qui supervise la réalisation figée de son projet !" [...]

Évidemment, c'est une démarche qui n'est pas du tout inscrite dans les circuits commerciaux habituels où, en fait, tout est conçu pour produire des objets finis, commerciaux que l'on met sur de belles plaquettes avec de belles couleurs, et puis que l'on vend aux gens "clés en main" sans qu'ils puissent intervenir [...]

"Le groupe a secrété sa maison. Pour que l'architecte éprouve une réelle osmose avec lui, il devait en faire partie" [...]

"Bien que beaucoup d'architectes s'en défendent, on projette pour les autres ce qu'on aime pour soi. L'architecte est un rêveur qui construit des milliers de logements par an. Mais il doit aussi essayer de tenir compte du rêve des autres et les aider à le formuler. C'est pourquoi une bonne maison (pour un appartement le problème est le même) c'est une sorte de matérialisation de la bulle psychologique de ses habitants". »

◁ Claude Guislain interviewé dans un journal en 1977. [157] ▷

Comme on peut le lire ici, selon lui, l'objectif primordial vers lequel doit tendre un programme participatif n'est autre que la réalisation des aspirations des participants. Une telle vision des choses n'est pas nécessairement la plus courante chez un architecte de la génération de Claude Guislain ou de celle qui la précède. Celui-ci termine son cursus à l'école des Beaux-Arts en 1959, c'est-à-dire à la fin de la période de la reconstruction consécutive à la pénurie de logement de l'après guerre et marquée par la construction des grands ensembles. À cette époque, la figure prototype de l'architecte moderniste est encore celle de l'architecte : "surveillant général". Autrement dit, un architecte très proche de la figure du démiurge ou de l'artiste mégalomane, souvent néoplatonicien, ou en tout cas très amateur de formes épurées. Il s'agit d'un initié qui connaît, mieux que ses clients, les critères universels du beau et du bon. Si nous forçons le trait ici, nous pourrions pousser la caricature jusqu'à dire que c'est cette conception a priori du "beau et du bon" en architecture qui permet à un tel démiurge de s'autoriser à reléguer au second plan les aspirations trop "particulières" des maîtres d'ouvrages⁹. Cette architecture, typique des grands ensembles et d'une certaine interprétation de la Charte d'Athènes, est une architecture "militaire" pour reprendre les mots de Lucien Kroll. Pour Claude Guislain, la garantie d'une véritable prise en compte des aspirations des usagers dépend de leur aptitude à intervenir le plus directement possible dans l'élaboration du programme. C'est là le sens de l'analogie avec la coquille de l'escargot.¹⁰ Ce sont les opportunités d'intervention de l'utilisateur dans le processus de création qui rendent possible l'osmose entre ses besoins et les caractéristiques de l'artéfact

9. Le commanditaire du bâtiment. I.e : le groupe des Jardies ; les gens ...

10. On retrouve ici le thème de l'architecture "organique" ou "naturelle" chez Frank Lloyd Wright.

produit ; de la même manière que l'escargot secrète sa coquille. Les produits "clés en main" quant à eux, puisqu'ils éludent toute possibilité d'intervention à l'utilisateur ne pourront être entièrement satisfaisants de ce point de vue. S'il est parfois possible de trouver "une coquille à la bonne taille", c'est en revanche l'utilisateur qui devra s'adapter, plus ou moins bien à elle. Même lorsqu'ils sont bien conçus, ces logements "clés en main" sont donc présentés ici comme ne pouvant pas entièrement prendre en compte la spécificité des aspirations de chacun. Il faudrait au contraire, dans cette perspective, permettre à l'utilisateur d'intervenir pour qu'il puisse faire les choix les plus adaptés à ses aspirations. On retrouve ici, quelque peu, le principe fédératif. On estime qu'il est préférable que les décisions soient prises au niveau directement concerné par leur exécution ; les intermédiaires techniciens étant ici envisagés comme des risques pour l'autonomie des choix de l'utilisateur. L'architecte, dans une telle perspective, doit ainsi prendre garde à ne pas intervenir à la place de l'utilisateur. Il ne doit plus être un intermédiaire. Dans cet idéal, au-delà de son rôle de technicien, l'architecte doit dès lors chercher à rendre possible l'intervention de chacun. Les conditions de ces interventions ne peuvent toutefois être garanties qu'à l'intérieur d'un ensemble de règles acceptées par tous. Cela découle de la problématique de l'interdépendance qui existe entre les décisions des acteurs autonomes. Une opération immobilière est une forme d'action collective dont la continuité dépend d'une coordination stratégique des individus qui y prennent part. L'absence de règles serait ainsi synonyme d'action indépendante et donc d'échec. Ici, l'architecte ainsi que les autres membres du groupe doivent donc parvenir à un accord commun au sujet des règles qu'ils suivront dans ce processus. La réalisation concrète des aspirations qui motivent les individus à prendre part à l'opération dépend donc, pour une part, des règles d'organisation adoptées en commun au niveau du groupe. Il est donc utile de chercher à les décrire en détails.

Même si certaines dates manquent, nous pouvons résumer ici les principales étapes du processus de programmation participative. :

1. Définition des objectifs de l'opération sans intervention de l'architecte. Avant le 4/06/1972
2. 1ère Proposition critiquée d'une maquette du plan masse en terre glaise.
3. 2ème Proposition acceptée d'une maquette du plan masse en terre glaise.
4. Définition des parties communes. Avant le 1/07/1972
5. L'architecte demande aux futurs résidents de rédiger des descriptions de leurs appartements et du projet d'ensemble.
6. Il réalise ensuite des interviews dans chaque foyer au cours desquels il fait remplir une grille de 12 questions.
7. Présentation d'une troisième maquette en carton avec les volumes des appartements représentés dans la trame.
8. Réalisation d'esquisses des appartements privatifs à partir de la trame.
9. Avant projet. Durant 09/1972
10. Dépôt de la première demande de permis de construire. Durant 10/1972
11. Mise au point des programmes de chaque appartement du 22/11/1972 au 8/12/1972
12. Proposition puis choix des matériaux les 10 et 16 décembre 1972

Nous nous attardons plus loin sur chacune de ces étapes.

Définition des objectifs de l'opération

Consécutive à la formation du groupe en mars, la première phase du projet s'étend sur un peu plus de deux mois et s'achève par la présentation de la première maquette du plan masse. Très attentif à son rôle de technicien souhaitant *"n'être que le crayon"* qui est utilisé par le groupe pour concevoir son habitat, Claude Guislain n'interviendra délibérément pas dans la définition des objectifs du programme. On peut lire en effet que :

« Dans un premier temps, l'architecte n'intervient pas en tant que technicien. À raison d'une réunion par semaine, pendant deux mois, l'expression de chacun est aussi libre que possible, pour définir les objectifs du programme d'ensemble. »

◁ **Plaquette des Jardies, [381] P.140** ▷

Durant ces "deux" premiers mois (c'est à dire sur une période s'étalant entre fin mars et début mai 1972) les principales caractéristiques techniques souhaitées pour le futur bâtiment sont discutées par le groupe afin d'être collectivement arrêtées. Le groupe est unanime sur le fait de vouloir une proportion importante de salles communes ouvertes sur le quartier. Les membres s'entendent par exemple tous sur l'utilité d'un local "ronéo"¹¹ qui leur permettrait de polycopier des tracts militants. Telle que s'en souvient Camille de Lagausie par exemple :

« ... cette salle commune c'était un peu comme une machine à gagner les élections. Ou à faire gagner la gauche. Ça c'est très fort pour moi. Moi je n'étais pas au PS, mais les gens voulaient cette salle pour y installer une ronéo, pour faire venir des groupes. »

◁ **Interview de Camille de Lagausie** ▷

Pour les participants toutefois, au-delà des différents équipements ou des caractéristiques architecturales envisagées, c'est toujours l'accord sur un même projet de vie qui est jugé primordial. L'architecture n'est pas une fin recherchée pour elle-même pour le groupe des Jardies. Elle représente plutôt un moyen de permettre un certain mode de vie. Ici, les caractéristiques techniques du bâtiment doivent donc découler du projet de vie, et non l'inverse. On retrouve cette idée dans le compte rendu de la réunion du groupe du 4/06/1972 qui est sous-titré : *"L'architecture est le reflet de la société"* [139]. Ce qui est visé au travers de la caverne produite par l'architecture, c'est un modèle de société. On devine donc que ces discussions techniques relatives aux caractéristiques souhaitées du programme s'inscrivent donc plus largement dans la perspective du projet de vie qui est recherché par le groupe.

En 1976, Yves de Lagausie relate ainsi rétrospectivement qu'au moment de la création du groupe *"La rencontre ne se fait pas sur un projet de construction mais sur un projet de vie ... et ses conséquences au niveau de la construction."* [153]. Les futurs résidents des Jardies envisageaient donc bien l'architecture comme le moyen d'un projet commun. Ils ne formaient pas un regroupement d'intérêt économique consenti par quelques passionnés d'architecture moderniste qui mutualiseraient leurs moyens pour atteindre des objectifs d'ordre esthétique par exemple. Elle devait se mettre au service de la réalisation d'un *"habitat à haut degré de liberté"*,¹² *"ouvert*

11. "Ronéo" désigne originellement une marque de "duplicateur à alcool". À l'instar du "Scotch" ou des "Frigidaires" le nom de la marque Ronéotype a été lexicalisée et pouvait donc être employée pour désigner n'importe quel type de duplicateurs à alcool.

12. Si c'est peut-être fortuit, on retrouve ici quelque peu le sens de l'expression "Une vie de liberté intense" employée par Mounier pour parler de son projet de résidence commune au Centre Esprit dans sa lettre à Niklaus du 06/09/1938. Mounier y écrit en effet : *"Je n'en suis pas un moins fervent adepte du maximum de liberté et*

sur la ville” et doté d’une ”dimension communautaire”, par opposition à ”l’art de ne pas vivre” des résidences d’immeubles où ”la moindre courbure des lignes” conduisaient leurs ”voisins à se scandaliser” [153].

Charte des Jardie : partie I

Vers la fin de cette phase initiale, soit vers fin mai ou début juin, les participants contribueront à la rédaction d’une charte intitulée : En Guise de Première Pierre. Ce texte collectif se présente comme une formulation poétique des principes directeurs du projet de vie.



Source de l'image : "Habitats Autogérés : M.H.G.A." [205]

FIGURE 6.8 – Charte des Jardies.

Elle évoque ainsi les objectifs communs aux membres du groupe et notamment :

- 1) Accéder à la propriété en auto-promotion sans faire appel à un promoteur intermédiaire.
- 2) Aller dans le sens d'une vie plus communautaire sans aller jusqu'à dissoudre la cellule familiale à l'intérieur de la communauté.
- 3) Combattre l'individualisme mais préserver l'autonomie et l'individualité de chacun dans le collectif.

de solitude. Aucun goût pour le pensionnat ou le phalanstère. Mais il ne s'agit pas seulement de goût. Nous aurons autre chose à inventer, dans notre projet, jour par jour : une vie de liberté intense dans des relations de communauté. Éviter tous les phénomènes agglutinatoires. Prohiber les réflexes de calcul et de compensation sociales... ». Ce passage avait été publié pour la première fois en 1956 dans "Mounier et sa génération" ed Seuil. Collection "Esprit".

- 4) Participer avec l'architecte à la création de son propre habitat.
- 5) Ne pas poser de limite a priori sur ce qui peut ou non être partagé entre les résidents.
- 6) Ouvrir les salles communes à la vie politique et associative du quartier.
- 7) Limiter la spéculation immobilière.

Sa rédaction semble avoir été à l'initiative de l'un des membres du groupe¹³, préalablement à ce que d'autres participants n'y apportent des ajouts ou des amendements. La version définitive est ensuite soumise à la validation du groupe au complet, comme cela est par ailleurs précisé à la fin du texte : *"Ayant dit tout cela et aucun ne trouvant dans les propos des autres quelque chose qu'il ne puisse faire sien, ils décidèrent de les écrire et de les accepter comme une sorte de règle ou de flèche commune."*

On note à cet égard que, du point de vue de l'architecture, ce texte mentionne la formulation d'un objectif très ambitieux et spécifique. À savoir : il déclare que l'architecture du bâtiment ne devra que se contenter d'être la traduction technique du projet, préexistant, qui est celui du groupe dans le cas du bâtiment d'ensemble et des projets personnels des foyers dans le cas de leurs appartements. On peut en effet lire : *"L'architecte dit que l'architecture ne serait pas un monument élevé à sa gloire mais composition rigoureuse de nos desseins"*. On retrouve ici la vigilance anti-technocratique présente dans les textes des G.A.M . Le technicien doit ici se contenter d'être uniquement technicien. Il ne doit pas pouvoir tirer parti de la prépondérance de son savoir technique ou de la position centrale qu'il occupe dans la chaîne des étapes qui conduisent à la réalisation du projet pour outre-passer son rôle et prendre unilatéralement des décisions "politiques". C'est-à-dire, des décisions qui devraient relever des modalités de choix collectives qui sont instituées comme telles au niveau du groupe.

Parmi les principaux enjeux des réflexions du groupe qui avaient été résumées dans cette chartre figurent également, mais pas exclusivement :

La thématique d'une articulation entre les libertés de chacun et la contrainte exercée par les règles établies par le groupe. On retrouve peut-être ici en partie l'influence du personnalisme au travers d'une volonté de sauvegarde du maximum d'autonomie tout en l'inscrivant pourtant dans la communauté. On peut également déceler l'adoption d'éléments lexicaux propres au personnalisme. Par exemple, dans la phrase : *"Un autre dit que nous n'étions pas neutres et que nous n'accueillerons pas dans nos murs les défenseurs du désordre établi"*. Chez Mounier en effet, le "désordre établi" renvoie au libéralisme économique considéré en tant que principe hégémonique et malfaisant de la civilisation occidentale.

Délibérément voulues comme ouverte à l'interprétation, les dernières lignes du texte reproduisent les vers du poète surréaliste et dramaturge Antonin Artaud :

« Nous ne sommes pas encore nés,
 Nous ne sommes pas encore au monde,
 Il n'y a pas encore de monde,
 Les choses ne sont pas encore faites,
 La raison d'être n'est pas encore trouvée. »

13. Les souvenirs de plusieurs des résidents "historiques" des Jardies ne s'accordent pas immédiatement quant au nom du principal rédacteur de la chartre rédigée 45 ans plus tôt. Le style parfois décrit comme "lyrique" de ce texte fait toutefois dire à Olga Guislain qu'il s'agit vraisemblablement de Yves de Lagausie. Camille de Lagausie avait en outre également suggéré cette possibilité.

◁ Antonin Artaud ▷

Une architecture semi-communautaire

Compte tenu de cet idéal d'équilibre entre la personne et le groupe, des conséquences peuvent en être déduites quant à la forme architecturale qui devra être adoptée. un bâtiment conventionnel dont la fonction serait de préserver l'indépendance de chacun au point de l'isoler, ne pourrait convenir. Le groupe réfléchit donc avec l'architecte à l'invention d'une architecture visant à trouver la juste distance entre le domaine du privé et le domaine du commun. La Plaquette des Jardies [381] explique ainsi que :

« Une des dimensions fondamentales de ce projet est donc d'imaginer une forme nouvelle d'habitat permettant d'articuler sans les confondre, vie privée et vie sociale. Cette architecture devra favoriser à la fois l'intimité de la vie familiale, la rencontre des personnes dans des activités collectives et l'accueil de groupes extérieurs pour toute action de dimension plus large. Il s'agit de développer un rayonnement militant et en même temps de faire l'apprentissage de la vie de groupe dans un esprit communautaire. La forme de l'habitat groupé devra offrir "une grande disponibilité des lieux des personnes et des choses" et constituer un noyau social ouvert sur l'extérieur »

◁ Plaquette des Jardies [381], P.138 ▷

Peu de temps après cette étape de définition des objectifs généraux de l'opération, soit début juin 1972, l'architecte soumettra au groupe l'adoption de différents principes techniques régissant la construction du bâtiment. Il leur propose tout d'abord d'organiser l'ensemble de la structure du bâtiment sous la forme d'une trame modulaire. Cette première proposition est sans doute celle qui impliquait le plus de conséquences techniques ou esthétiques pour la suite du projet. Claude Guislain propose également le recours à un système de cloisons mobiles et des faux plafonds pour séparer les différents modules de la trame. Le groupe acceptera spontanément ces propositions de l'architecte. À ce stade, le groupe s'accorde également sur le fait d'effectuer la construction en "Méthode de Grenoble", c'est à dire sous le régime de l'indivision, sans faire appel à un statut de SCI. Ce dernier choix est risqué toutefois car il implique, entre autres, que toutes les décisions juridiques devront être prises à l'unanimité. L'ensemble du groupe doit ainsi être signataire pour les marchés, les factures, les chèques. Nous y reviendrons.

Un "protocole d'accord" entre les participants commence également à être rédigé afin de résumer les principaux aspects juridiques de l'opération. Ce document devra ensuite servir à présenter le projet au notaire, Marcel Brisse, ainsi qu'à la banque : la BIMP.

Maquette du plan masse en terre glaise

Entre fin mai et début juin 1972, le groupe achève de s'accorder quant aux principaux éléments du programme. L'architecte réalise alors une première maquette rudimentaire du plan masse en terre glaise.

Celle-ci ne représente toutefois que globalement l'agencement, le volume et l'emprise au sol des bâtiments relativement à la superficie totale du terrain.



FIGURE 6.9 – Maquette du plan Masse. CF : Caisse d’archive des Jardies

Cette première itération du plan masse est ensuite présentée aux membres du groupe qui sont invités à en faire la critique. Certaines caractéristiques de cette ébauche, tel que l’originalité, sont positivement accueillies.

Pour différentes raisons, toutefois, celle-ci n’emporte pas massivement l’adhésion des participants. Pour beaucoup d’entre eux en effet, la disposition initiale des volumes du bâtiment telle qu’elle que représentée dans ce plan masse aurait eu le défaut d’étaler les constructions sur une proportion trop importante de la totalité du terrain. Elle n’aurait laissé que peu d’espaces verts ; lesquels auraient été subdivisés *”en trois ou quatre jardins semi-collectifs”* [241]. Le groupe formule en fin de compte trois principaux reproches :

- « - Le Jardin est trop découpé en parcelles individuelles et le groupe préfère bénéficier d’un seul Jardin commun à tous.
 - Les salles communes sont situées trop à l’extérieur du terrain alors qu’il apparaît préférable de les avoir plus proches du sentier des Jardies.
 - L’entrée dans la maison s’effectue par un passage commun aux voitures et aux piétons. Il semble plus intéressant d’avoir deux entrées séparées. »

« Plaquette des Jardies, [381] »

Parmi les enjeux qui motivent ces requêtes d’amendement :

- Pour le premier reproche, il n’est pas impossible qu’il soit la manifestation d’une divergence des préférences esthétiques de l’architecte et des autres membres du groupe. Pour Claude Guislain en effet, la disposition des espaces verts qui figurait dans le plan d’origine découlait peut-être une d’une volonté de traduire ici encore le principe de la *”structure alvéolaire”* qui se décline dans différents aspects de l’architecture des Jardies. Il peut aussi s’agir ici d’une tentative de transposition de certaines caractéristiques architecturales des médinas d’Afrique du nord qui constituent d’importantes sources d’inspirations pour lui.

- Notamment formulé par Yves de Lagausie, le second reproche découle d’une volonté d’adapter le bâtiment et de manifester dans son architecture sa fonction sociale et son ouverture sur l’extérieur, sur le quartier ou le reste de la ville. Pour lui, l’intérêt d’orienter les portes des salles communes en direction du sentier des Jardies, vise à encourager l’accueil des personnes extérieures

au groupe. Les passants peuvent ainsi regarder, depuis la rue, à l'intérieur des salles communes. Ces trois remarques du groupe seront entendues par l'architecte.

Suite à ces remarques, l'architecte présentera, au cours d'une réunion ultérieure, une seconde maquette du plan masse, également en terre glaise, ayant cherché à incorporer les modifications souhaitées par le groupe. Montant plus en hauteur comparativement à la précédente cette nouvelle itération prenait soin de préserver une proportion plus importante du terrain afin d'y placer un grand Jardin central. La grande maison représentée dans cette maquette de plan se décompose alors en deux bâtiments reliés par des passerelles formant un L. Les salles communes et les entrées sont positionnées selon les recommandations de chacun.

Cette seconde itération de la maquette ayant obtenu l'accord du groupe, l'architecte passe alors à l'étape suivante de la programmation. Aucun document n'explique les raisons ayant motivé cet usage de l'argile. Il apparaît toutefois crédible d'imaginer que Claude Guislain ; en prévision du nombre variable d'itérations qui pourraient être nécessaires avant d'obtenir l'accord du groupe ; ait choisi d'utiliser de la terre glaise afin de pouvoir réutiliser ou modifier rapidement les maquettes précédentes.

Explicitation des désirs de chacun des participants

Parallèlement aux réflexions du groupe sur le plan masse, et les parties communes, l'architecte s'attachera par différents moyens, à permettre une explicitation des "désirs" de chaque participant concernant le bâtiment à construire. Au travers de ce processus Claude Guislain semble ici être attentif à un principe fondamental de l'urbanisme participatif. À savoir, qu'une véritable forme d'éducation populaire est préalablement nécessaire aux usagés avant que ceux-ci soient réellement en mesure d'exprimer leurs désirs ou faire des choix éclairés. Ici, toutefois, cette intention semble pourtant avoir été en conflit avec un autre principe de l'architecte : préserver l'originalité des idées que pouvaient d'ors et déjà avoir les participants sur leurs futurs logements.

Il procédera pour cela de deux manières différentes en vue de rendre ces aspirations explicites. La première est non directive. L'architecte demande à chacun de rédiger un descriptif de son logement. La seconde s'apparente au contraire à un exercice dont la forme invariable a une fonction pédagogique. L'architecte réalise une série d'interviews structurés autour d'une douzaine de questions thématiques. Une fois ces deux étapes terminées, le résultat des descriptifs manuscrits et des interviews seront synthétisés dans un document dactylographié pour chaque famille. Chaque participant recevra alors une polycopie du descriptif des autres membres.

Chaque famille rédige le descriptif de son projet d'appartement

Claude Guislain demande tout d'abord aux participants de mettre par écrit leurs principales attentes vis-à-vis de leurs projets d'appartements. Pourront être mentionnés le nombre de mètres carrés, l'aménagement, l'orientation, le type, la surface et le nombre de pièces voulues notamment. Ce descriptif manuscrit, dont la forme et le contenu sont entièrement libres, entend permettre à chacun de s'exprimer librement et en toute originalité. Yves de Lagausie par exemple, y évoque une "*maison coquillage qui tend les bras au soleil et tourne le dos à la rue*" et semble à cet égard faire référence à l'idée d'Harmonie chère à Le Corbusier.

Ces notes comprenaient en outre les propositions de chacun concernant, le jardin, le parking, les parties communes, et le projet du bâtiment dans son ensemble. Outre les descriptions écrites, les participants sont également encouragés à produire des dessins de la disposition interne de

leurs appartements, voire, des représentations graphiques des relations spatiales entre les pièces de leurs appartements.

Chaque famille réalisera également un schéma de sa vision de l'occupation du jardin commun à partir d'un même plan polycopié.

L'architecte réalise une interview de chaque famille

Consécutivement à cette première phase de réflexion, l'architecte rendra alors deux visites consécutives aux domiciles de chacune des 9 familles du groupe afin d'interviewer les participants une première fois en couple et une seconde fois individuellement.

Ces interviews suivaient un même schéma directeur. À savoir, une grille de douze questions où deux options commutatives étaient à chaque fois proposées.

Item provenant de la Grille :

Alternative	ou	Alternative
Globalité	ou	indépendance
Espace fermé	ou	espace ouvert
Minéral	ou	végétal
Lumière	ou	obscurité
Osmose interne	ou	Osmose externe
Orientation		Orientation
Brut	ou	figolé
Matériaux chauds	ou	métal ?
Ambiance Rond	ou	carré
mate	ou	brillant
Haut	ou	bas
Avec parement	ou	Sans parement ?

TABLEAU 6.2 – grille des douze options commutatives

Contrairement à l'étape précédente, ces questions visaient un but pédagogique : amener le futur habitant à développer ses propres idées architecturales ou l'aider à prendre conscience du champ des possibilités à l'intérieur duquel il est amené à exprimer ses choix. À l'égard de cette pédagogie pourtant, il est possible que Claude Guislain n'ait fait intervenir cette série d'interviews "évocateurs" qu'après une première phase d'expression libre de manière à limiter sa propre influence technique dans le processus de participation habitante.

Cette série d'interviews servait un autre objectif : Elle devait également permettre à l'architecte de comprendre comment chacune des familles avait pour habitude de vivre dans le contexte de son domicile. L'objectif étant dès lors de réussir concevoir les futurs appartements de telle sorte qu'ils conviendraient spécifiquement à ces habitudes de vie particulière.

INTERVIEW DES FAMILLES

LOUX
Bidermann GUISLAIN HOURDIN de LAGAUSIE

Globalité et Indépendance	Tendance à l'indépendance, mais souvent venue de l'école sans du confort, pas de suite régulation	un cadre très globalisé des chambres blanches un peu mais avec du vieux bois / (il faut, pour passer et le sentir)		endance à la globalité et vers l'aspect de l'ensemble des parents
ESPACE FERMÉ ESPACE OUVERT	Chambre ouverte Séjour → dégagé Chambre de chaleur	ouvert → quelques pièces closes	Séjour très ouvert Chambre plus secrètes	circulation libre le confort de porter par exemple
Minéral/Végétal	Tout de la nature	boiseries, jadis en liège	Composé minéral / végétal pas fondamentalement séjour ouvert vers la verdure	Pas de plaisir plus avec jardin ou jardin en ville
Lumière/obscurité	lumière pas trop forte sources de lumière verticales plus qu'horizontales	ouvertures hautes situées en plus des ouvertures basses Soleil l'occulte soit? cache le sol	Pas favorable aux vitrages par le plafond Tenance au plafond	Tendance à l'obscurité avec jour
OSMOSE interne/externe	Barrière de bois, production sans jour à l'ouest de l'entrée mais l'ouverture ouverte à l'ouest	une réaction Boiseries internes	Séjour très ouvert vers l'extérieur	une transition avec l'extérieur et l'intérieur Pas de vue sur la rue
Oriente	Soleil du Sud-Ouest	Soleil levant	Recherche du Soleil couchant	Chambre à l'ouest Séjour à l'est Coulisses de l'ouest de la chambre
ROND ou Carré	Rond Pas coupés polygonaux	Carré	Tendance au rond	Préférence pour carrés dans les lits Pas de références à l'usage des formes simples
mat ou Brillant	Beaucoup de miroirs des peintures brillantes	Plus de miroirs de bois Plus de laque, brillant esthétique	Ambiance mat	Beaucoup de miroirs
matériaux chauds ou métal	Pas de métal Du bois Du bois	Bois Céramique	Bois	Matériau chaud, pas de métal Matériau chaud
Haut ou Bas	Étage de plus, plus		Plutôt le haut étage	Matériau chaud Pas de grandes hauteurs
Panoramique ou Pas	Plutôt en coupe la de hauteur jamais à la fenêtre	Pas de vue panoramique large ouverture sans aspect restreint		Matériau chaud Bois et métal
BRUT ou FINI	Tendance plutôt au fini Jacques est minimalistes	ouvertures avec finis	Matériau chaud sans les finitions d'entretien	Matériau chaud, bois pas, mais si possible finis, ce n'est pas général.

FIGURE 6.10 – Tableau récapitulatif des Interviews de familles Loux/Bidermann, Guislain, Hourdin et Lagausie. Source : Fonds d'Archives du M.H.G.A / E.H.G. Photothèque : Boîte de diapositives N° C1-BD1 : Groupes de voisinage. [383]

De ce point de vue, les choix architecturaux ayant cherchés à traduire les préférences personnelles exprimées au cours des interviews de Claude Guislain, sont en partie le reflet de l'expérience de vie propre à chacun des foyers dans ses habitations antérieures.

À cet égard, il est intéressant de noter que certaines des aspirations auxquelles l'architecte avait cherché à répondre et qui pouvaient résulter, par exemple, d'une frustration ressentie par une famille dans le contexte de l'un de ses précédents logements, ne seront plus nécessairement d'actualité dans le contexte du nouvel appartement. Comme en témoigne Geneviève Hourdin notamment :

« C'était un peu intello. Il a essayé de nous faire faire des choses du genre sur l'ouvert et le fermé.[...] On avait défini nos choix en fonction de là où on avait habité avant. C'est-à-dire une des résidences les plus coincées de Bellevue. En revanche, pour les Jardies, on rêvait de pièces entièrement ouvertes. Donc quand on a conçu le bâtiment, on a fait des salles ouvertes. Mais une fois qu'on était avec des amis, on s'est rendu compte que cela aurait bien d'avoir des petits coins fermés. Bernard était très content. En revanche, l'un de mes trois fils en a quand même souffert. Moi aussi d'ailleurs. Les enfants de toute la maison circulaient toute la journée. Moi je préparais le CAPES. On avait pensé à tout mais pas à ce que j'ai un bureau fermé. J'ai le souvenir de cette préparation de CAPES dans un tourbillon d'enfants... La première année aux Jardies a été un peu dure pour ça donc. Mais c'est seulement après que j'ai réalisé ça ! On avait voulu que ce soit très ouvert parce qu'on avait vécu dans un lieu très fermé. Alors qu'il fallait que ce soit ouvert mais avec des petits coins de replis. »

◁ Interview de Bernard et Geneviève Hourdin ▷

Partage d'une synthèse dactylographiée

Sur la base des manuscrits et des notes prises lors des interviews, chaque participant dactylographie dans un document synthétique comportant des descriptions de ses attentes vis-à-vis de son logement individuel ainsi que du projet d'ensemble. La plupart des exemplaires comportaient à ces égards des mentions concernant :

- 1) Au sujet de l'un des appartements privatifs :
 - La surface totale en M² souhaitée,
 - Le nombre de pièces souhaitées et leurs dimensions,
 - La disposition intérieure du logement,
 - La mutabilité de l'aménagement, des rangements, du mobilier,
 - L'orientation au soleil et le type de fenêtres,
 - Les ouvertures, les clôtures, les recoins, et la possibilité de s'isoler,
 - L'accessibilité des différents appartements dans le bâtiment,
 - L'isolation (phonique ou spatiale) entre les salles destinées aux parents et aux enfants,
 - Préférence ou non du duplex,
 - Modalités de chauffage préférées,
- 2) Au sujet de l'ensemble de l'immeuble et des parties communes :
 - Les matériaux utilisés,

- Le souhait que la future salle de réunion soit ouverte sur le quartier.
- L'aménagement ou non des salles communes,
- La surface globale des salles communes,
- Le type, la fonction et l'usage souhaité pour les salles communes,
- La préférence ou non pour des parkings souterrains,
- La taille et la disposition du jardin,
- Le nombre d'arbres,
- La présence ou non d'animaux domestiques,
- La structure architecturale du bâtiment,
- L'aspect extérieur du bâtiment.

Certains descriptifs pouvaient également comprendre de courts développements concernant des sujets plus abstraits comme la "philosophie du projet", les "motivations" qui conduisaient chacun d'entre eux à y participer, ou encore le rapport qu'ils envisageaient ou non avec la future "communauté". Certains commentaires sont intéressants à cet égard. L'une des familles participantes explique par exemple :

« En ce qui nous concerne, nous étions assez réticents pour envisager un ensemble à caractère "communautaire". Ce qui nous intéresse pour le moment serait d'avoir un appartement agréable, dans un cadre qui nous plaise, auprès de gens avec lesquels nous sympathisons et avons quelque chose à partager. Nous aimerions pouvoir garder une entière indépendance vis-à-vis des autres "copropriétaires", pouvoir se retrouver en famille. Parallèlement, ou plutôt avec ce désir de "non dispersion", nous aimerions profiter de structures collectives : salle de réunion, jardin commun, atelier, etc... [...] Et pour les enfants, nous pensons aussi, que, comme pour nous, un juste équilibre entre "individualité" et "communauté" peut apporter beaucoup à leur épanouissement. »

◁ **Descriptif du projet d'appartement de l'un des foyers : les Pascard** ▷

Une autre famille décrit des préoccupations semblables :

« Pas de recherche de communauté. C'est-à-dire possibilité de vie totalement indépendante. Avoir des rapports "normaux" avec ses voisins :

- Libération de certaines contraintes.
- Refus de l'aberration de la "vie de résidence".
- Ne pas créer de nouvelles contraintes donc un minimum de mentalité commune. »

◁ **Les Hourdin, "Synthèse des questionnaires", [142], 1972** ▷

Le descriptif dactylographié par chacun des foyers est ensuite photocopié en une dizaine d'exemplaires. Une copie de chaque exemplaire peut ainsi être envoyé aux autres foyers membres du groupe. Cette mesure a pour objectif de permettre à l'ensemble des participants de connaître les principales attentes des autres participants vis-à-vis du projet commun.

Sans qu'il y ait déjà, à ce stade, un accord sur le programme d'ensemble, cette prise de connaissance réciproque des attentes de chacun permet à l'ensemble des membres du groupe d'y réfléchir en tenant compte des objectifs des autres participants. Les "désirs" de chacun concernant le projet d'ensemble ont désormais une définition publiée et en cela une existence "inter-subjective" à l'échelle du groupe. Il devient également possible, et notamment à l'architecte, de réfléchir à

comment concilier ces différentes attentes individuelles dans un plan unique qui sera susceptible d'être accepté à l'unanimité.

Définition des parties communes

Parallèlement au processus d'explicitation des "désirs" individuels et des interviews réalisés par l'architecte, le groupe se réunit pour préciser la nature des espaces communs à inclure au programme. Aux alentours de juin 1972, plusieurs ateliers de réflexion auront lieu durant les réunions hebdomadaires du groupe, afin de déterminer la surface et les fonctions des principales salles communes. D'un point de vue chronologique, la réalisation des questionnaires individuels et les réunions concernant l'élaboration des espaces communs est simultanée. Toutefois, du point de vue du calcul qui déterminait la répartition des surfaces habitables entre les différents lots, c'était la proportion d'espaces communs qui avait été déterminée avant celle des appartements privés. Comme l'explique, Yves de Lagausie, cet ordre découle d'une volonté de faire primer les choix du collectif sur ceux du technicien ou de chacun des participants pris individuellement :

« On a d'abord fixé la règle du jeu, [...] Avec des principes simples : tout ce qui est conception de groupe prime et l'architecte n'est là que pour traduire les choix. En premier ceux du groupe. Ensuite, ceux de chacune des familles. Ensemble, nous avons décidé de réserver 12 à 13 /100 de la surface de construction à des locaux communs, puis procédé à l'affectation de cet espace et enfin à la distribution des différentes salles en fonctions des activités auxquelles elles étaient destinées. »

◁ Yves de Lagausie dans : *Une autre manière d'habiter* [162] ; 17/02/1978 ▷

Début juillet 72, le groupe a obtenu un certificat d'urbanisme lui indiquant la valeur du COS¹⁴ ici 0.7. Il peut donc, à partir de la surface du terrain situé "4 Sentier des Jardies" qui est de 2149 m², déduire la SHON¹⁵ maximale constructible sur celui-ci soit 1505 m². Les membres du groupe avaient alors déjà exprimé leurs "désirs" concernant la surface attendue pour leurs appartements à l'intérieur des questionnaires. Le groupe, d'autre part, s'était entendu sur une proportion d'espaces communs comprise entre 10 et 15/100. Partant de la SHON maximale et de la proportion d'espaces communs souhaités, le groupe peut alors déterminer la part de surface restante légalement utilisable pour les différents appartements privés. Sont déterminés les surfaces suivantes :

Aux espaces communs : 130M²
Aux logements individuels : 1020M²

Sur la base du plafond que constituent ces 130 M² d'espaces communs, le groupe s'accorde sur la construction de deux salles communes totalisant conjointement 100 m². À ces deux salles communes s'adjoignent 60 M² d'équipements communs soit 25M² de garages à vélomoteurs, 15m² d'emplacements pour les trottinettes et les "voitures d'enfants" (poussettes) et 20M² d'espaces de stockage. S'ajoutent enfin 30 M² d'ateliers, ce qui porte ainsi le total des surfaces communes à 220 M². D'un point de vue légal en effet, toutes les surfaces construites ne sont pas comptabilisées de la même manière dans le COS. Les différents ateliers ne seront comptés qu'à hauteur de 0.5 dans le COS par exemple (soit 30M² au total). Les première et seconde salles communes sont

14. COS : Coefficient d'Occupation des Sols

15. SHON : Surface Hors d'Oeuvre Constructible Nette.

quant à elles comptabilisées respectivement à 0.9 et 0.7 soit 100M2.

Salle I : Une grande salle de réunions de 70 m² à laquelle s'ajoutent 10 m² d'annexes comportant des sanitaires et des vestiaires. Cette première salle est prévue pour être polyvalente. Outre les réunions, elle devra par exemple permettre les projections et, comme le suggère la charte, les séances d'expression corporelle.

Salle II : Une petite salle de réunion de 20m². Décrite comme devant adopter un caractère plus intime, cette seconde salle de réunion vise à être un "lieu de rencontre permanente pour le groupe". Elle est initialement prévue pour être livrée non équipée en raison de l'incertitude du groupe quant à son futur usage. Son emplacement étant adjacent aux ateliers, le groupe n'exclue pas de pouvoir la réaffecter, au besoin, à la fonction d'un atelier.

Emplacement de voiture d'enfants et trottinettes : 15 m²

Emplacement de vélomoteur et motos : 25 M²

Emplacement de stockage collectif : 20 M²

Les ateliers : 30 M² seront au total consacrés à la construction d'ateliers. La fonction de tous ces ateliers communs n'est pas toujours nécessairement arrêtée. Le groupe s'accorde néanmoins quant à l'ajout d'une buanderie munie d'une machine à laver, d'un atelier bricolage du bois, ainsi qu'un local pour la ronéo. L'opération définitive comportera également un local télé, un labo photo, une cave à vin, des combles et une chambre d'hôte. Nous y reviendrons.

Dès l'instant de leurs définitions, les principales salles communes du futur bâtiment sont envisagées autant du point de vue de l'utilité concrète qu'elles auraient pour les membres du groupe qu'en tant qu'elles serviraient à véhiculer, pour le quartier, le projet d'une société différente. Ouvrir leurs propres salles communes sur le quartier tel que le présente Camille de Lagausie par exemple :

« On a aussi discuté de la place de la salle commune qui devrait être ouverte sur le quartier. À un moment on s'est demandé si on allait la placer au fond pour montrer aux gens qu'on les accueillait dans notre intimité, ou si au contraire on devait la construire à l'entrée de l'immeuble pour qu'ils osent venir plus facilement. »

◁ Interview de Camille de Lagausie, 02/2017 ▷

Nouvelle maquette en carton avec trame

Une fois les "désirs" individuels explicités et les décisions collectives concernant l'opération prises ; l'architecte fera la présentation d'une troisième maquette plus détaillée, en carton "contre-collé", en tenant compte de toutes les propositions faites jusqu'ici par le groupe. Celle-ci se présente comme une superposition de plusieurs feuilles de contre-collé représentant les étages du bâtiment sous la forme d'un plancher libre. C'est à dire sans murs ni cloisons. Sur ces feuilles sont délimitées les surfaces des "carrés" de 4,20 m de côté de la trame modulaire. Différents lots sont ainsi sommairement représentés dans la trame par un petit nombre de modules carrés et leurs emplacements dans la maquette.

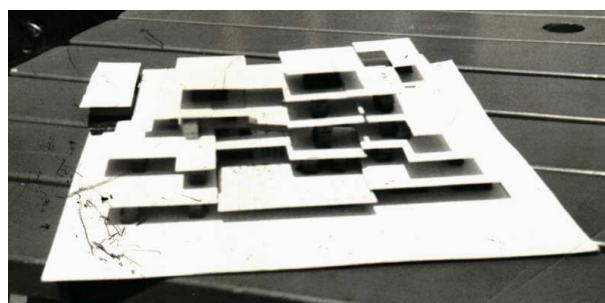


FIGURE 6.11 – Seconde maquette des Jardies avec trame. CF : Caisse d'archive des Jardies

Durant cette réunion, chaque famille, hormis celle de l'architecte, est invitée en interview à indiquer en privé à celui-ci et "sans concertation préalable" [354] avec les autres participants, ses préférences concernant le lot qu'elle préférerait occuper. Cette mesure de confidentialité avait pour objectif de ne tenir compte que des préférences de chacun, en tant que telles, sans influence éventuelle des autres familles. Elle visait également, selon l'architecte, à "éviter les conflits" [150] entre les membres.

Lors de la réunion suivante [241], Claude Guislain, sur la base des requêtes recueillies, proposera un scénario de distribution des lots par foyers et qui emportera du premier coup l'unanimité des membres du groupe ; aucun des lots n'ayant été demandé simultanément par plus d'un seul foyer. L'architecte avait donc réussi à tenir suffisamment compte des préférences de chacun des participants pour savoir comment les concilier dans un seul plan. Huit années plus tard, celui-ci évoquera cette réussite dans l'interview d'un journal régional :

« Personne n'a demandé le même endroit [...] Cela montre que les hommes sont très différents, il y a ceux qui aiment le soleil, ceux qui veulent être en hauteur (...) aujourd'hui, quand les promoteurs me disent : "les gens veulent ça", je rigole ! »

◁ C.Guislain interrogé par "Le matin des Hauts-de-Seines" ; 1980 [184] ▷

Cette triomphante affirmation de la diversité des aspirations personnelles, va, comme nous l'avons vu, avec la conviction qu'une architecture réellement satisfaisante pour le particulier ne peut être élaborée "a priori" de son intervention.

Au sujet des aspirations de chacun, certains relèveront toutefois un détail intéressant : Il semble que Claude Guislain ait fait abstraction de ses propres préférences dans le "calcul" visant à concilier les désirs de tous les participants quant à la répartition des lots. Camille de Lagausie se remémore à ce sujet :

« Donc l'architecte nous interview. [...] Je demande à être au premier ou au deuxième étage. Je n'aimais pas les rez-de-chaussée, mais je n'avais pas non plus envie d'avoir la vue sur Paris comme d'autres. [...] Il avait fait une trame avec des chapiteaux. Chacun des foyers avait un nombre de carrés dans la trame qui correspondaient à la surface souhaitée. [...] Claude a ensuite refait un second plan général qui correspond à peu près au modèle actuel. Là se produit un deuxième miracle. Il demande à chacun des foyers où il a envie d'être situé dans l'ensemble

et il se trouve qu'à part lui, qui n'a pas eu la meilleure place, tout le monde s'est retrouvé là où il avait envie d'être ! Ça c'était un miracle ! C'était magnifique ! Ça montre aussi qu'on n'a pas tous envie des mêmes choses. »

◁ Interview de Camille de Lagausie ▷

Ce détail est également remémoré par Geneviève Hourdin. Elle relate qu' : *"Il y avait juste la partie centrale que personne n'avait prise et il se l'est donc affectée, en disant qu'il arriverait à en faire quelque chose."*, Bernard Hourdin ajoutait que : *"Il nous disait : « C'est normal, comme c'est le plus compliqué, c'est l'architecte qui le prend »."* S'il s'agit d'un détail, cela n'est pourtant pas anodin. Choisir d'investir une somme conséquente d'argent dans quelque chose qui n'est "pas la meilleure place", qui "n'a été pris par personne" et qui "est le plus compliqué" ne va pas de soi. Il semble en effet que Claude Guislain fasse de son propre intérêt la variable d'ajustement de l'intérêt des autres membres du groupe. Toutes sortes d'interprétations plus ou moins arbitraires pourraient ici être proposées afin de donner du sens à l'adoption, par l'architecte, d'une telle stratégie. Parmi ces interprétations, celle que nous trouvons intéressante ici consiste à envisager que ce type de stratégies altruistes est rendu nécessaire par la structure institutionnelle du groupe qui est horizontale et dont la persistance ne dépend que de contributions qui ne pourraient pas être obtenues par la contrainte. Contrairement à une entreprise ou un état en effet, l'action collective d'une "association" telle que le groupe des Jardies est moins susceptible de se poursuivre dans les différents cas de figures où les participants cessent de vouloir spontanément y prendre part. Dans cette perspective, confronté au choix entre : "une meilleure place" et l'emplacement "le plus compliqué" l'architecte pourrait avoir préféré l'option de l'emplacement "le plus compliqué" au moins parce faire "comme si on prenait le meilleur morceau" pourrait remettre en cause la confiance accordée et donc la participation des autres membres.

La Plaquette des Jardies résume ainsi cette phase du processus de programmation :

« L'architecte tenait à ce que ce choix s'opère sans concertation entre les uns et les autres afin que chacun ait l'entière liberté de se projeter dans son espace. En fait, l'agencement des modules avait été suffisamment bien prévu par l'architecte (en fonction des désirs exprimés) pour que chacun trouve sa propre place dans le volume d'ensemble. Cette procédure s'est avérée d'autant plus importante que chacun a choisi un espace différent. Il était bien entendu entre eux que le prix du M2 était le même pour tous, quelque soit l'emplacement. »

◁ Plaquette des Jardies [381], page 141 ▷

On note en effet que cette équivalence du prix du m2 selon les lots ne va pas toujours de soi dans une opération immobilière. Pour un promoteur par exemple, il est possible de faire évaluer différemment le prix du m2 suivant l'emplacement des lots dans une copropriété. Pour une surface équivalente, le prix au m2 dans l'appartement situé au dernier étage d'une copropriété sans ascenseur par exemple, pourra être évalué plus bas que dans l'appartement situé au premier étage.

Dans le cas des Jardies au contraire, cette invariabilité du prix du m2 est jugée comme relevant de l'évidence car, sans elle, il n'existerait pas de critère "objectif", permettant facilement à chacun des associés de s'accorder sur le fait que quel que soit le lot sélectionné, celui-ci répond à une même règle d'équité proportionnelle entre un investissement financier et l'appartement obtenu.

Trame modulaire

Conçu sans murs porteurs, l'intégralité du poids du bâtiment des Jardies est distribuée sur une trame de poteaux-poutres en béton, dont les sommets sont appelés des chapiteaux. Chacun de ces chapiteaux se trouve ainsi à un croisement où se rejoignent deux des poteaux et quatre des poutres qui forment les arrêtes des différents modules carrés de la trame de l'immeuble. Au cours de la phase de programmation, les lots furent initialement représentés par un ensemble de cases entièrement vides sur le carton de la troisième maquette. Selon les mots de Claude Guislain : *"On s'est mis d'accord sur une portée de musique, chacun ayant à penser son intérieur à partir des modules de 4,20M sur 4,20M."* [184] .

Le principe de l'ossature de poteaux-poutres en béton dit "architectonique" est un procédé relativement courant. Il s'agit de l'un des traits caractéristiques de l'architecture moderniste. On retrouve, par exemple, ce type de structure dans les immeubles construits par Le Corbusier. L'intérêt technique d'une ossature de poteaux-poutres est notamment qu'elle supprime la nécessité d'un recours à des murs porteurs. Ici, puisque l'intégralité du poids de la structure du bâtiment repose entièrement sur une trame interne et non sur les murs extérieurs, il devient possible de les remplacer de simples baies vitrées.

Ce recours à une ossature de poteaux-poutres permet également de remplacer les murs intérieurs par de simples cloisons spatiales entièrement amovibles¹⁶.

C'est cette configuration qui est présente aux Jardies. Ici toutefois, cette mutabilité de la géométrie des appartements devient également un moyen de l'autogestion de l'immeuble par ses résidents. Au gré de changements de situations telles que le départ des enfants ou le déménagement d'un foyer, l'agencement interne des pièces peut être modifié par le déplacement des cloisons qui séparent les modules.

Une fois que les lots sont attribués, la forme générale et la surface en M² des futurs appartements sont connues. Tous disposeront ainsi d'un certain nombre de modules déjà situés. Avec l'aide de l'architecte, les ressortissants de chaque foyer pourront alors dessiner l'intérieur des modules dont ils disposent selon leur lot. De cette manière, les participants peuvent concevoir librement les plans de leurs appartements respectifs et pourtant être assurés que ceux-ci s'inscrivent bien dans le plan d'ensemble. Les proportions représentées par les cases de la trame ont donc une pertinence tant pour comprendre la spécification des droits à l'intervention des participants dans le cadre du processus de conception des plans du bâtiment, que pour comprendre la manière dont le bâtiment est construit. Elle joue en cela le rôle d'une unité de mesure commune permettant aux participants et à l'architecte de s'entendre à l'aide d'un même langage technique.

À cet égard, la trame modulaire constitue l'élément structurel clé de l'architecture des Jardies. Pour Claude Guislain, la régularité apparente des chapiteaux est un moyen d'apporter de l'unité esthétique aux différentes parties du bâtiment. Aux Jardies en effet, où que le visiteur se trouve,

16. L'usage de cloisons mobiles permettant de séparer des appartements, est antérieur à l'ossaturisme du Corbusier. L'un des premiers exemples d'agencements de ce type peut être trouvé au Familistère de Guise dont la construction commence en 1859. Les murs qui séparaient les appartements de fonction des associés étaient munis de portes condamnables aménagés dans la maçonnerie (Cf Solutions Sociales [85] p. 448). Lorsque l'agrandissement d'une famille augmentait le besoin d'espace de son foyer, par exemple, deux appartements mitoyens pouvaient être rassemblés en un par l'ouverture de ces portes. Au début des années 1960, c'est-à-dire avant la faillite de "l'Association Coopérative du Capital et du Travail" fondée par Godin en 1880, Claude et Olga Guislain avaient eu l'occasion de faire une courte visite au Familistère de Guise.

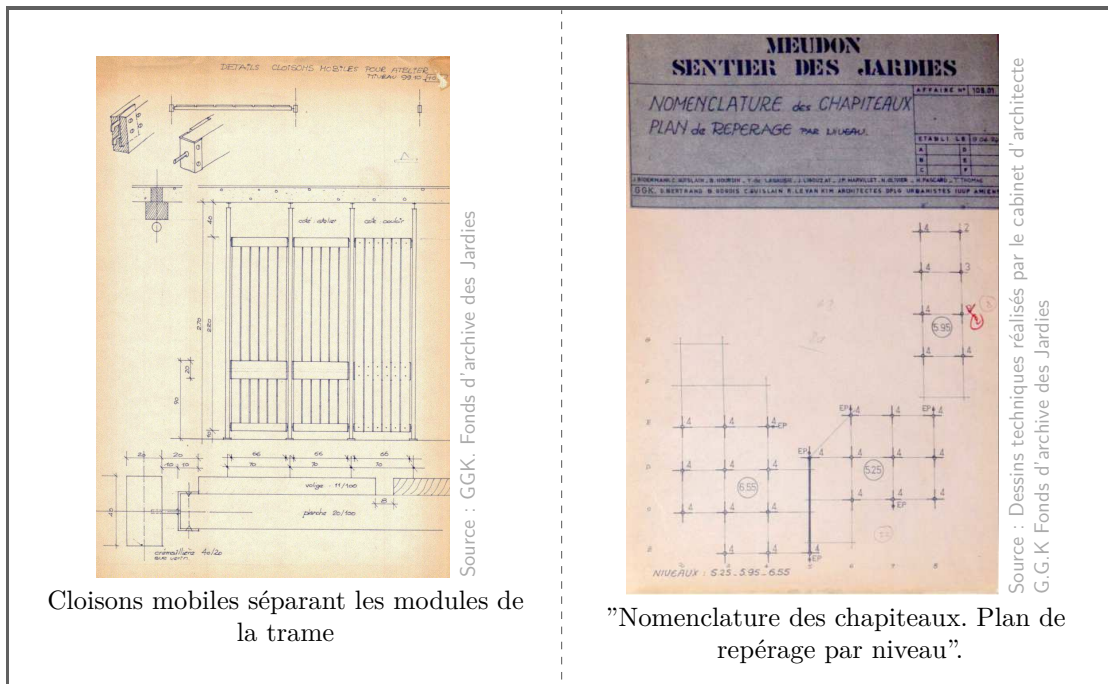


FIGURE 6.12 – Schémas de la trame et des cloisons mobiles

à l'intervalle régulier de 4M20, depuis le portique d'entrée jusqu'à l'intérieur des appartements, il retrouvera l'un des chapiteaux de la trame. Claude Guislain évoquera encore quelques uns des aspects généraux de sa démarche au cours d'un débat sur *”l'autogestion et l'architecture”* ayant eu lieu le 16/10/1978 durant les *”Journées Nationales d'Orsay”*. Telles que ses explications furent rapportées par Pierre Lefevre :

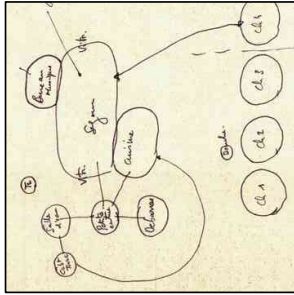
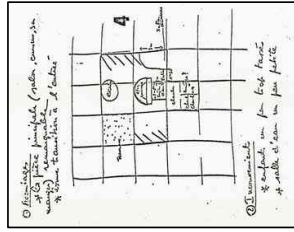
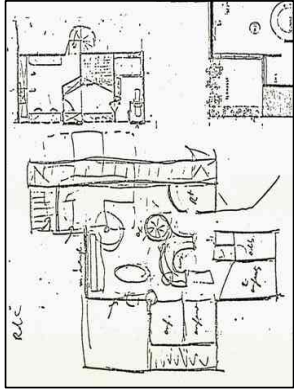
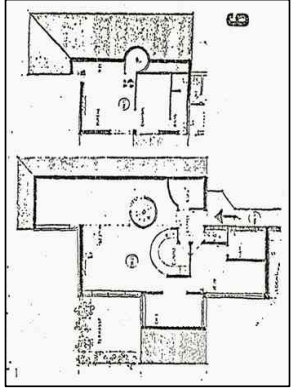
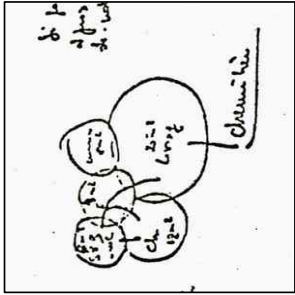
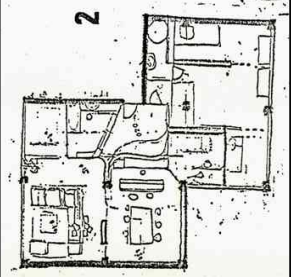

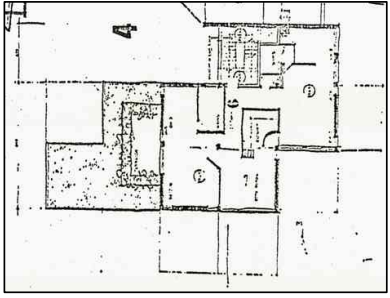
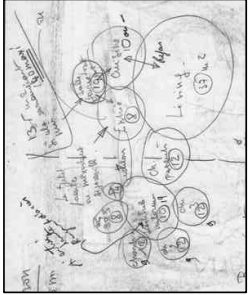

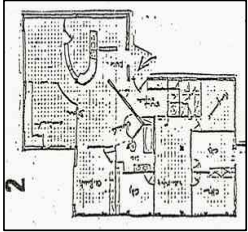
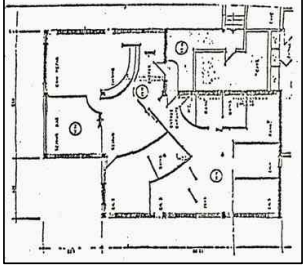
« J'ai dessiné un quadrillage sur le papier, une trame sur laquelle le groupe a mis ses notes. Il faut un outil au départ pour que chacun s'exprime. Sinon c'est le capharnaüm, tout part dans toutes les directions. J'ai proposé que le volume d'ensemble soit ponctué par un même modèle de chapiteau. J'ai également proposé à mes amis de matérialiser très fortement l'espace par l'adoption d'un module spatial commun. Cela relève d'une fonction psychologique qui est l'appartenance à un même groupe. Et puis vient le remplissage. Là j'ai fait disparaître les limites entre les propriétés de chacun. On ne se met pas ensemble pour empiler des pierres les unes sur les autres mais pour construire une autre société. »

◁ Pierre Lefevre; 40 ans d'habitat participatif en France, P.84; 2014 [328] ▷

Il est crédible de supposer que pour Claude Guislain, ce principe de répétition d'un motif structurel; d'une expression régulière de la forme dans la matière, soit un emprunt technique à l'architecture ”organique” de Frank Lloyd Wright et peut-être plus spécifiquement à son *”Textile Block System”*¹⁷. Ce ”système” désigne chez Frank Lloyd Wright un mode de construction reposant sur l'assemblage de blocs de béton moulés à l'avance et formant un ”pattern” formé par

17. Dans son ”testament” de 1957, Frank Lloyd Wright se félicitait du succès d'édition que son livre, publié en 1953 intitulé : *”Sixty Years of Living Architecture”* [111], avait pu avoir dans le monde entier, et notamment

Étapes de la conception des logements pour différentes familles

	Graphique des besoins	Esquisse après trame	Plan préliminaire	Plan d'exécution dessiné par l'architecte
<p>Famille N° 5</p>				
<p>Famille N° 6</p>				
<p>Famille N° 1</p>				

la répétition d'un même élément simple [303]. La récurrence de l'élément simple dans chacune des parties permet ainsi leur accord avec l'ensemble. Pour FLW, le caractère naturel ou organique de l'architecture renvoie ainsi aux principes d'unité, de simplicité et d'harmonie des parties composant le tout [368] P.19. Un autre des aspects notable du style architectural de Wright repose d'autre part sur la volonté d'inscrire le bâtiment dans son environnement naturel immédiat. Par exemple : en employant des matériaux, des couleurs et des procédés qui sont déjà présents à là où est construit ce bâtiment. Un autre leitmotiv de l'architecture organique de Wright : "Form is function" insiste sur le rejet d'une ornementation artificielle visant à dissimuler les formes essentielles des choses ayant une fonction. L'architecture, selon lui, s'inspire de la nature lorsque la forme du bâtiment construit découle, ou pour reprendre ses propres mots, "ne fait qu'un" avec sa fonction.

Plusieurs caractéristiques de l'architecture des Jardies évoquent très clairement ces principes. S'ils constituent éventuellement des sources d'inspiration pour Guislain cependant, l'application que celui-ci fait des principes architecturaux de Wright n'est pas entièrement orthodoxe. Elle est novatrice dans la mesure où aux Jardies, cette trame en partie inspirée du "*Textile Block System*", est aussi employée comme un outil visant à permettre la participation habitante à la conception des plans du bâtiment. Même s'il est éventuellement possible que Wright ait eu l'idée d'un tel usage du principe de la trame, dans la pratique, celui-ci ne semble pas avoir essayé de le mettre en pratique.

Aux Jardies, au cours de la phase d'élaboration du programme, chacun des résidents avaient été en mesure de réaliser des schémas de leurs propres appartements en prenant pour cadre de simples dessins de carrés. Des carrés qui, pour l'architecte, représentaient invariablement des modules de 4M20 X 4M20 dans la trame. Ce procédé permettait ainsi la constitution d'un certain "interface" sémantique entre le technicien et l'utilisateur. Voir, d'un d'un langage technique ou d'une communauté de signification entre-eux.

Comme on peut le lire, ici, la trame joue donc non seulement le rôle, d'élément de structure ; de convention permettant la participation des utilisateurs à l'élaboration de l'architecture commune mais aussi, puis, une fois cette structure construite, celui d'élément symbolique rappelant l'appartenance de différentes parties à un seul et même ensemble. À cet égard, on retrouve peut-être chez Claude Guislain un point de vue issue de la psychosociologie et notamment les notions développées par Philippe Bonnin, dans la continuité de Chombart de Lauwe notamment, sur l'appropriation de l'espace. Au travers de la visibilité de la trame commune dans les différentes parties privées, l'architecte chercherait à évoquer l'inscription de l'individuel dans le contexte que constitue le groupe. Il s'attend, ou tout du moins il souhaite, que l'unité de style du bâtiment

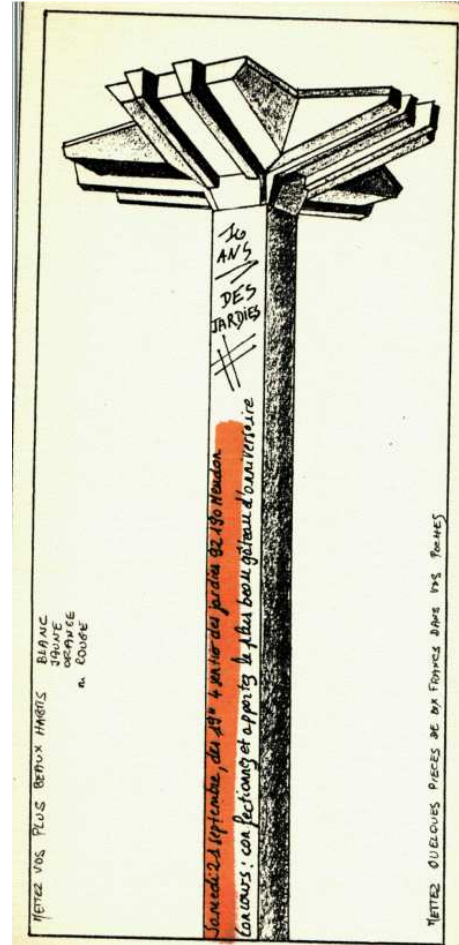
à l'École des beaux-arts de Paris [254]. Or, c'est justement au cours de la période s'étalant de 1951 à 1961 que Claude Guislain effectue sa formation d'architecte aux Beaux-arts de Paris. On peut donc s'attendre à ce qu'il ait eu connaissance de ce livre, composé en grande partie de photos des bâtiments construits par FLW. Parmi ces illustrations, on trouve notamment la fameuse "Millard house" à Pasadena en Californie. Elle y est décrite par FLW comme : "*The first concrete block house to employ the textile-block system invented by myself ...*". Le "textile-block system", s'il a bien été inventé par Wright, constitue toutefois la traduction en architecture d'un principe déjà ancien à son époque : les jeux de construction. Wright est pour le reste tout à fait familier de ce type de jeux de construction puisqu'il révèle dans son autobiographie qu'à l'âge de neuf ans, sa mère lui avait offert une boîte de "Froebel gifts" ([253] p.14). Cette précision sur FLW est utile ici dans la mesure où durant la période où Claude Guislain exerce sa profession d'architecte, soit entre 1958 et 1985, Pierre Lefevre considère pour sa part que le principe des jeux de construction en architecture, et les systèmes d'éléments préfabriqués employés afin d'être assemblés par l'utilisateur lui-même, avaient brièvement pu être "*à la mode*" ([328] P.105) parmi les architectes participationnistes. Il rapporte à cet égard l'effet de séduction de courte durée produit sur plus d'un architecte, lui compris, par ces "technologies préfabriquées". Il donne aussi pour exemple les tentatives de Charles-Henry Arguillère dont les efforts professionnels s'étaient portés, vers 1976, à l'élaboration du procédé "Biotype" dans le contexte d'un projet d'habitat groupé à Nantes.

soit en quelque sorte l'une des causes de l'unité d'action du groupe.



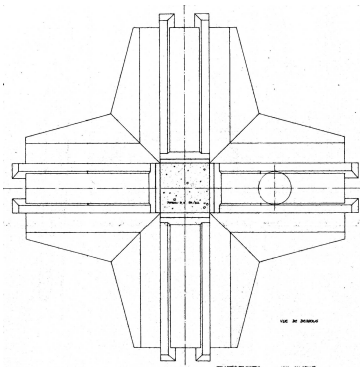
Crédits Photo : Myriam Leroux 2014

Façade d'un appartement à l'arrête d'un module de la trame.



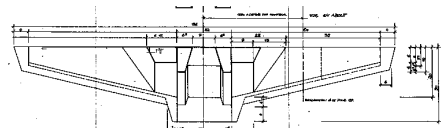
Source de l'image : Fonds d'archive des Jardies

Invitation aux 10 ans des Jardies.



Source : GGK

Vue en dessous.



Source : GGK

Vue en about.

Il s'agit là d'unité dans la diversité pourtant, dans la mesure où chacun des appartements des Jardies, conserve son identité singulière. Autrement dit, une forme, un style et des caractéristiques qui restent uniques bien que celles-ci s'inscrivent dans un cadre standard : une "portée de musique" à partir de laquelle il est possible de "lire" toutes les parties du bâtiment. Un dénominateur commun à des espaces autrement incommensurables.

Concernant ses autres aspects techniques, les origines de la trame des Jardies sont multiples. L'auteur de la "Plaquette des Jardies" note tout d'abord que sa forme géométrique des chapiteaux n'avait pas été la seule option considérée par Claude Guislain :

« Ce système de poteaux-poutres lui paraissait dans sa forme carrée la structure la plus souple, plus que l'hexagone ou le rond qu'il avait un instant envisagé. L'architecte a affirmé là le principe du chapiteau reliant entre eux les volumes modulaires. Ceci constitue le seul point commun entre les différents appartements. »

◁ **Plaquette des Jardies, [381]** ▷

L'adoption de la dimension de 4M20 par 4M20 des modules quant-à-elle découle peut-être d'une source d'inspiration pour le moins originale. À savoir : les largeurs cumulées de deux tapis marocains qui avaient recouvert le plancher du salon de l'appartement des Guislain :

« Mes parents nous avaient envoyé deux tapis qui, mis côte-à-côte, recouvraient entièrement le sol de la pièce dans le sens de la largeur et jusqu'à mi-longueur, c'est-à-dire entre 5 et 6M. Ils avaient été faits à la largeur de la pièce. Ils devaient faire chacun 2m10 de largeur chacun. C'était des tapis haute laine qui étaient très épais. Il y avait des enfants qui venaient faire du judo dessus. »

◁ **Interview de Olga Guislain** ▷

Cependant, le fait d'avoir employé pour étalon de mesure deux tapis dont l'addition des largeurs individuelle atteignaient à 4M20 n'est pas nécessairement arbitraire ici. Il s'agit, comme on l'a vu, de la largeur d'une pièce déjà construite. La distance de 4M20 correspond à la valeur dite "M" que l'on peut obtenir sur la base du Modulor ; l'unité de mesure anthropomorphique inventée par Le Corbusier. Cette valeur résulte de l'addition des deux valeurs "L" et "F" provenant de la "série bleue" : 53 cm et 366 cm soit 4m19. Cette valeur du modulor a également été employée pour la trame de la Cité Radieuse de Marseille dont les modules ont également les dimensions de 4M19 X 4M19 ([251] Page 143). Pour Le Corbusier, l'invention du Modulor découle d'une démarche visant à donner des proportions humaines à l'architecture. Le bâtiment de la Cité Radieuse étant destiné à être une "machine à habiter", il doit donc, pour pouvoir remplir sa fonction d'usage, être conçu à la taille de son utilisateur.

Plusieurs passages déjà cités abondent dans le sens que cette démarche d'adapter l'architecture aux utilisateurs est également propre à Claude Guislain. Chez le Corbusier néanmoins, cette adaptation de l'oeuvre à l'utilisateur prend pour modèle un idéal abstrait voire essentiel de celui-ci. La démarche poursuivie aux Jardies est différente. Si elle adopte des "axiomes" semblables, elle ne parvient paradoxalement pas aux mêmes "conclusions". Comme le suggère le témoignage d'Olga Guislain, aux Jardies, les modalités aux travers desquelles sont recherchées l'adaptation du bâtiment aux usagers sont infiniment moins platoniciennes :

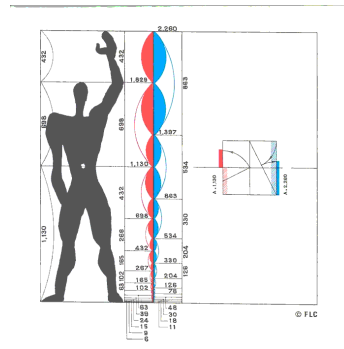


FIGURE 6.13 – Le Modulor

« De manière générale ce qui le fascinait lui c'était l'adéquation d'un local à une façon de vivre. Ça c'était vraiment son grand truc. Je ne dirais même pas de "l'adéquation avec les besoins", on peut se fatiguer des besoins. Je dirais que c'est une adéquation avec le désir secret. Pas avec « la civilisation » mais plutôt, disons, avec ce que les gens aiment vivre. Avec un fonctionnement culturel et objectif. Une cuisine par exemple c'est quelque chose qui est la fois concret et culturel. C'est pareil. Il faut que ce local corresponde aux besoins et aux usages. On a le droit d'améliorer. Cela dit, il y a des organisations familiales ou sociales profondes. C'est difficile à exprimer. Ça s'exprime quelquefois à propos de quelque chose sur lequel on ne veut pas transiger dans l'habitat. »

◁ Interview de Olga Guislain ▷

Plans d'avant projet

À partir des croquis des appartements réalisés par les participants et de leurs instructions, l'architecte est désormais en mesure de commencer à réaliser les plans d'avant projet du bâtiment en vue de pouvoir faire la demande d'un dépôt de permis de construire. Cette période s'étend probablement du mois d'août à septembre 1972. Là encore, comme le précise la Plaquette des Jardies, cette étape est interactive entre l'architecte et les autres futurs résidents :

« À cette étape est affecté à chaque famille un certain nombre de modules carrés (système préfabriqué). Dans un volume maintenant concrétisé et localisé, chacun se met à dessiner une ou plusieurs ébauches du plan de son appartement [...]. L'architecte peut alors effectuer les plans d'avant-projet et de locaux communs. Les plans sont alors soumis au groupe pour ce qui concerne les espaces communs et à chacun pour ce qui concerne son lot. Les dernières modifications nécessaires sont apportées et le projet définitif est enfin mis au point, le dossier d'appel d'offre aux entreprises peut désormais être réalisé. »

◁ Plaquette des Jardies, page 141-142 [381] ▷

La première demande de permis de construire est déposée le 10 octobre 1972. Cette première demande sera toutefois rejetée pour différentes raisons réglementaires. Deux autres demandes de

Figure 6.14 (on facing page) – Chapiteaux de la trame du bâtiment.

permis seront également nécessaires avant validation. Les raisons invoquées par l'administration sont globalement jugées abusives par les membres du groupe. Certains considèrent qu'elles étaient également révélatrices d'une méfiance des institutions à leur rencontre.

Une fois le permis de construire accordé par la municipalité, les plans techniques du bâtiment Jardies seront dessinés par Guislain aidés des autres architectes de son cabinet : G.G.K.

Parmi les étapes de cette démarche de programmation participative, on peut sans doute retenir une caractéristique fondamentale. Elle vise à permettre un maximum de liberté d'intervention et de contribution des différents participants dans l'élaboration du plan. Cette liberté se traduit notamment par la possibilité de rétro-agir sur des propositions de l'architecte.

« La méthode de conception ainsi décomposée fait bien apparaître comment cette démarche nécessite un va-et-vient permanent entre chaque personne, le groupe et le technicien. Ceci n'est d'ailleurs qu'une première mise en pratique du mode de vie projeté par le groupe, à savoir le respect de l'autonomie de chacun dans une articulation constante à l'intérieur du groupe. »

◀ **Plaquette des Jardies, [381] page 142** ▶

Une technique d'association domestique ?

Compte tenu de la description que nous venons d'en donner, il nous reste, à présent, à montrer en quoi la démarche de "programmation participative" mise en oeuvre aux Jardies correspond ou non aux critères que nous avons proposés pour les techniques de d'association domestique?. Il semble cohérent de considérer que ce soit le cas pour les raisons suivantes :

Il s'agit tout d'abord d'un acte collectif dont la forme est déterminée par une difficulté : celle qui consiste pour un groupe à conserver une certaine "unité d'action" dans la réalisation d'un projet, dans un contexte où il n'existe pas de chaîne de commandement et où tous les associés restent donc, en toutes circonstances, autonomes, c'est-à-dire libres de continuer ou non à coopérer à l'action du groupe.

À cet égard, le processus de programmation participative tel qu'il fût mené aux Jardies se présente comme une forme autogérée (ou auto-gouvernée) d'action collective dans la mesure où l'architecte ne dispose pas d'une carte blanche pour le dessin des plans. Il co-élabore ces plans avec le concours des autres futurs co-résidents.

D'autre part, à cette époque où s'achève la construction des Jardies, la "programmation participative", est pratiquée par un petit nombre d'architectes hétérodoxes. Il s'agit en cela d'un acte "traditionnel" au sens il constitue un usage socialement identifié et prestigieux pour une communauté de praticiens.

Comme en témoigne ses réalisations antérieures, Claude Guislain s'inscrit de manière générale dans la tradition architecturale orthodoxe de son temps. À savoir : le modernisme. Aux Jardies, celui-ci ajoute toutefois à cette sensibilité moderniste des éléments provenant notamment d'une autre tradition, plus hétérodoxe certes, mais déjà ancienne en 1972. À savoir : l'urbanisme participatif. Le fait de réaliser des enquêtes auprès des usagers ou chercher à permettre leur expression dans le cadre des processus de décision qui les concernent sont des pratiques fondamentales de la participation habitante et de la planification urbaine. On retrouve par exemple ce principe

Programmation participative du projet des Jardies

Mars 1972 :

- Promesse de vente début de la phase de programme

Juin 1972 :

- L'architecte réalise des interviews aux domiciles des foyers des participants.
- Questionnaires de souhaits relatifs aux caractéristiques des appartements Incorporant 12 questions.
- Synthèse des questionnaires et Interviews
- L'architecte réalise la 1^{er} maquette du plan masse en terre glaise.
- La maquette est critiqué par le groupe.
- L'architecte réalise une 2nd maquette du plan masse en terre glaise qui est validée.
- Charte du projet.

En guise de première pierre.

Juillet 1972 :

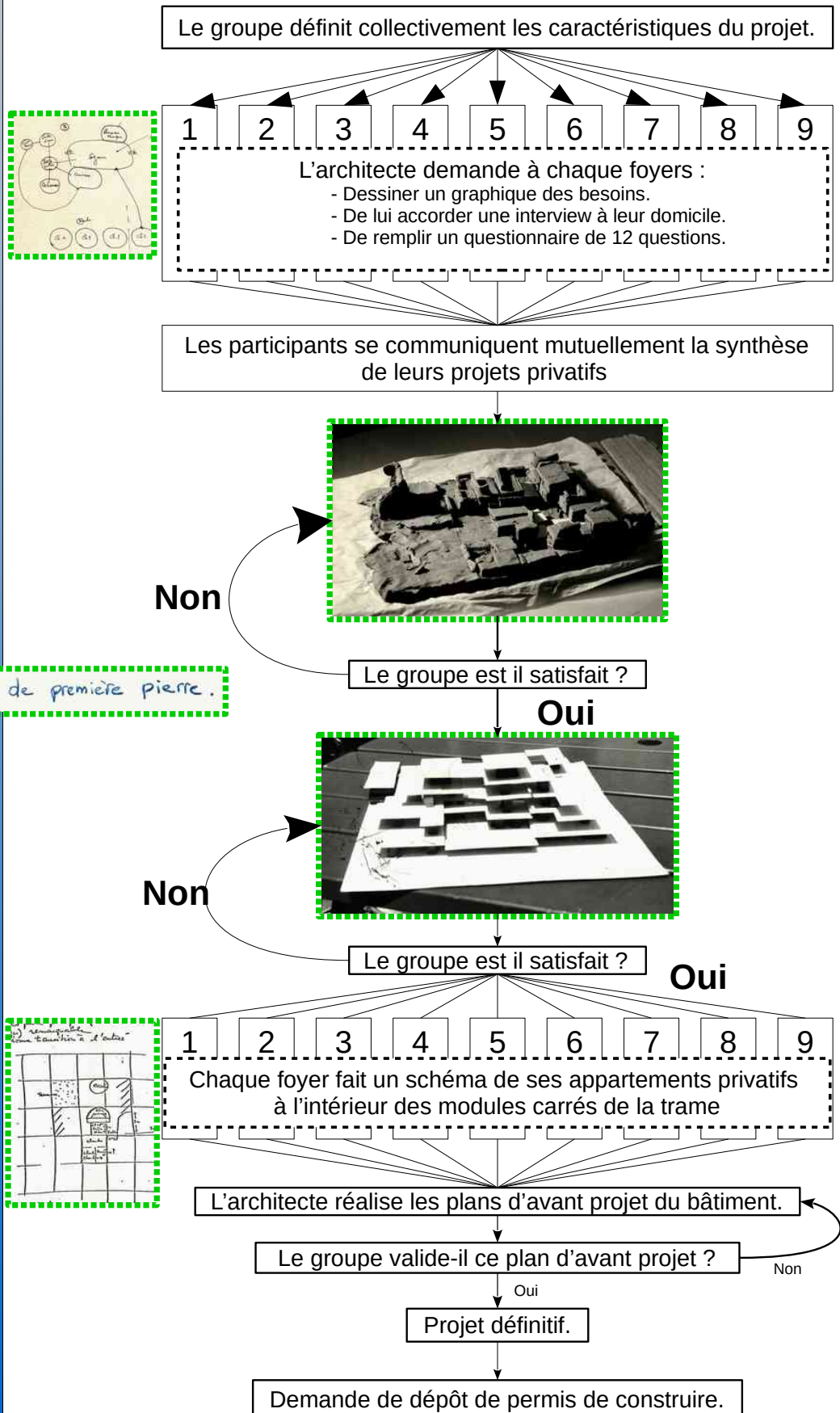
- L'architecte réalise une maquette en carton du plan masse. Elle représente le volume des étages et appartements sous la forme d'une trame de modules carrés de 2m20 X 2m20 chacun.
- Chaque foyer se voit attribué les modules de la trame à l'intérieur desquels seront situés ses appartements.

Septembre et Août 1972 :

- Les participants dessine ses appartements privés.
- L'architecte réalise les plans d'avant-projet et les soumet au groupe pour validation.
- Projet définitif.

Octobre 1972 :

- Première demande de permis de construire le 10 octobre 1972.



d'enquête auprès des habitants dans les écrits de Patrick Geddes, mais aussi dans les textes des GAM notamment [137].

S'il est acceptable de présenter cette démarche de programmation participative comme appartenant à une "tradition" minoritaire en architecture, il est toutefois également important de souligner que le projet des Jardies constituait une innovation en 1975. Il n'est pas évident de vérifier, à l'échelle de la France (ou de l'Europe), que la Maison des Jardies avait été la première opération d'habitat autogéré à pleinement mettre en oeuvre une démarche de ce type. En région parisienne toutefois, parmi les quelques opérations semblables qui les avaient précédées¹⁸, les Jardies apparaissent alors comme les premiers à avoir eu recours à une forme entièrement participative de programmation architecturale. À savoir, une démarche entreprise de manière autonome par plusieurs car permettant de s'associer dans la conception architecturale de leurs futurs logements.

Sans avoir été la première opération d'habitat autogéré en outre, la Maison des Jardies a, par la suite constituée une référence technique pour d'autres groupes de projets comme la Maison du Val ou Les Réages.

Durant l'année 1976, comme nous l'avons déjà mentionné, plusieurs élèves de Charles-Henry Arguillère à l'UPAN et membres de l'association ARCADE¹⁹, Michel Cardin notamment, s'étaient rendus aux Jardies afin de réaliser une étude architecturale incluant ce projet [158]. Certains parmi ces élèves réalisèrent par la suite de nouvelles opérations d'habitats groupés autogérés. C'est le cas notamment de Jean Claude Lefur avec le projet du Moulin des Landes à Sainte-Luce soit dans la banlieue de Nantes.

Indépendamment de l'association ARCADE d'autre part, en 1983, Didier Mallard, alors étudiant en fin de cursus d'architecte à l'ENSA²⁰ de Clermont-Ferrand, s'était également penché sur le processus de programmation participative employé aux Jardies. Dans son mémoire, celui-ci évoquait comment l'architecte, ici envisagé comme un animateur et non comme un leader, pouvait mettre en place les conditions d'une participation habitante. Selon ses propres mots :

« Les différents moyens pour organiser la participation des gens, pour faire émerger les demandes pas toujours conscientes sont :

- Les interviews individuelles
- La réflexion collective
- Les questionnaires
- Les jeux de simulations de constructions. »

◁ 1983, **Pratique professionnelle d'architecte et attitude politique ; Didier Mallard [202]** ▷

D'un point de vue anthropologique proche de celui défini par Mauss, il y a ici la transmission d'une technique dans la mesure où un étudiant d'architecture envisage comme telle la démarche adoptée par l'architecte des Jardies. On retrouve ici l'idée d'imitation prestigieuse telle qu'elle est évoquée dans les techniques du corps. Interviews, réflexions collectives et questionnaires sont ici envisagés comme des "moyens" fiables qu'un architecte animateur peut employer avec son groupe

18. Nous pensons notamment ici aux Murs Blancs (1946), les Piverts (1967), Les Sittelles (1969), Les Verdiers (1971), La Pommeraie (1973).

19. L'association Arcade : Atelier de Recherche et de Réalisation pour la Qualité de l'Architecture et de l'Environnement (A.R.C.A.D.E)

20. École Nationale Supérieure d'Architecture (E.N.S.A)

de projet.

On peut d'autre part présenter des exemples concrets où une démarche très semblable voire identique à celle des Jardies a pu être employée par un architecte en collaboration avec un groupe d'habitant.

Nous pensons en premier lieu au projet d'habitat autogéré de la Maison du Val. Également situé à Meudon, ce groupe de projet s'était constitué en 1978 à partir de personnes proches de celui des Jardies. Les participants au projet de la Maison du Val avaient pris contact avec l'architecte Jacques Bon ; lui-même membre du MHGA et familier des Jardies. Durant la phase de conception architecturale celui-ci avait mis en oeuvre une démarche de programmation participative très semblable à celle de Claude Guislain. Avant même l'achèvement du projet de la maison du Val en 1980, Jacques Bon avait par ailleurs présenté sa démarche le 16 octobre 1978 lors de la "2ème Rencontres nationales de l'habitat groupé autogéré à Orsay".

« C'est le groupe qui est son propre architecte. [...] Je ne voudrais être qu'un outil que les habitants utilisent pour produire eux-mêmes leur propre espace. [...] Je suis arrivé quand le groupe était déjà constitué. [...] . J'ai demandé aux membres du groupe de m'écrire tout ce qui leur passait par la tête concernant leur mode de vie et leur désir d'espace. Ensuite j'ai interviewé chaque famille, j'ai fait une première synthèse en dessinant des organigrammes. Ensuite, j'ai étudié le terrain qui est déterminant pour la forme du bâti. Puis j'ai positionné les logements dans l'esquisse que j'ai soumise au groupe. J'ai modifié les plans en fonction de ses réactions puis je suis passé à la mise au point des détails. »

◁ Jacques Bon, cité par Pierre Lefevre dans "L' habitat participatif", 2014 [328] P.84 ▷

Les éléments de descriptions donnés ici par Jacques Bon au sujet de la Maison du Val présentent de nombreuses similitudes avec la démarche mise en oeuvre aux Jardies.

On ne retrouve toutefois pas au Val, de trame modulaire 4m20 X 4m20 servant de "portée de musique" ou de "langage commun au groupe et à l'architecte". Jacques Bon, d'autre part, ne se proposait pas d'être également résident du projet de la Maison du Val et ne participait qu'en tant qu'architecte "consultant". Il n'aurait donc pas entièrement pu faire sienne la position de Claude Guislain selon laquelle l'architecte ne peut réellement obtenir une "osmose" entre l'habitat et le groupe d'habitants que s'il appartient, lui aussi, au groupe des habitants. Malgré les variations apparentes d'un cas à l'autre, on peut pourtant reconnaître un "air de famille" entre les pratiques de ces deux architectes de tradition "participationniste".

La programmation participative constitue donc un acte collectif traditionnel.

Reste désormais à savoir si elle répond également au critère de l'efficacité. Dans le contexte de l'action collective, comme nous l'avons expliqué au chapitre des définitions, ce critère suppose toutefois que le jugement d'efficacité, qui peut être porté rétrospectivement sur une action, soit ici partagé par l'ensemble des associés. Nous parlons de ce fait du "critère de la satisfaction conjointe" afin de savoir si une technique relevant de l'art de l'association est efficace ou non. Pour que ce critère soit vérifié dans le cas des Jardies, il faut que l'on constate que consécutivement à l'exécution du processus de programmation participative, aucun des associés ne remette rétrospec-

tivement en cause le choix stratégique qu'il avait fait de prendre part à cette association suivant ces modalités spécifiques. Ici, plusieurs témoignages écrits permettent, avec quelques nuances, d'aller dans ce sens. La fiche d'identité du projet datant de 1979 relate par exemple :

« L'architecte a été, selon eux, un excellent traducteur de leurs désirs enrichis de son apport spécifique, particulièrement en ce qui concerne des espaces de transition : les relations entre les appartements, les problèmes de vis-à-vis n'ont jamais été envisagés par les membres du groupe, et pourtant, il y a, dans l'organisation du bâtiment, tout un jeu d'espaces semi-publics qui permet à chaque cellule familiale de préserver son intimité tout en restant proche de l'ensemble du groupe. Plusieurs années après leur installation dans les lieux, les habitants des Jardies sont critiques par rapport à leur démarche, même s'ils sont satisfaits de leur réalisation : certains pensent que les appartements ne sont pas assez "souples", sans doute parce qu'ils ne sont pas allés assez loin dans l'évolution de la famille; ils regrettent de ne pas avoir plusieurs entrées par appartement, et des pièces tampons entre les logements qui puissent être affectés tantôt à l'un, tantôt à l'autre. »

◁ "Identité : La Maison des Jardies." 1979 [174] ▷

D'autres témoignages corroborent avec le point de vue décrit ici. Si de légères rectifications quant à "la démarche" sont parfois évoquée comme souhaitables, celles-ci ne sont pas d'un degré tel qu'elles remettraient rétrospectivement en cause la pertinence subjective d'avoir eu recours à une démarche de la programmation participative.

Il s'agit donc d'une technique de gouvernance des communs autrement dit : une règle appartenant à un certain "art d'associer" pour l'architecture.

6.4.3 Autres emprunts architecturaux

Outre les éléments que nous avons déjà évoqués, il est possible de faire un certain nombre de rapprochements avec d'autres références architecturales qui ont pu servir de sources d'inspirations pour certaines des caractéristiques du bâtiment des Jardies. On retiendra parmi elles :

Gradation entre espaces privés et publics dans les médinas

Le mot "médina" désigne le quartier historique d'une ville dans le bassin méditerranéen, notamment au Maroc ou en Algérie. Comme l'évoque Olga Guislain, l'aspect de cette architecture traditionnelle que Claude Guislain a cherché à reproduire aux Jardies est relative à une certaine gradation du caractère individuel ou collectif des différents espaces. Selon ses propres mots :

« À mon avis, ce que Claude avait trouvé d'intéressant dans les médinas c'est que l'on y trouve une gradation entre toute sorte d'espaces privés et d'espaces publics. Il ne l'a jamais formulé comme ça, mais je pense que c'est ce qu'il a retiré de l'Afrique du Nord. Il y a d'une part des espaces familiaux, les chambres par exemple, où, pour toute sorte de pudeurs, on ne fait pas rentrer les visiteurs. [...] Ce sont donc des espaces intimes où on ne fait rentrer que ses enfants et

Degré d'intimité	Médina	Jardies
Espaces privés intimes	Chambres	Chambres
Espaces privés conviviaux	Les salons	Les appartements
Espaces Intermédiaires	Les patios et les jardins	Les terrasses, les jardins privatifs
Espaces Collectifs	Les rues	Les circulations, le jardin et les espaces communs

TABLEAU 6.3 – Parallèle entre les degrés d'appropriation de l'espace aux Jardies et aux Médinas

soi-même. Il y a ensuite les autres espaces de la maison où l'on reçoit des visiteurs, comme le salon. On trouve ensuite des espaces intermédiaires comme des patios et les jardins depuis lesquels tu peux interpeler quelqu'un d'extérieur, comme un voisin ou un passant. Ce sont des espaces de socialisation qui sont encore assez neutre. [...] Enfin il y a la rue qui est à tout le monde. [...] Fez cependant, c'est une capitale, c'est déjà une grande médina. On ne pouvait pas recréer une médina avec des places, etc. Ce que Claude a construit lui c'est une sorte de village où chacun avait sa maison, où les arbres massifs plantés protégeaient suffisamment de la vue des voisins mais où l'on pouvait quand même voir dans le jardin des autres. Chacun a sa petite maison en face du Jardin qui a été pensé comme un espace de socialisation. »

◁ Interview de Olga Guislain ▷

Il est possible de schématiser cette gradation sous la forme d'une échelle :

Il n'est pas impossible que les réflexions amorcées ici dans le cadre du montage du programme de la maison des Jardies aient été prolongées plus tard dans le cadre du M.H.G.A. On trouve notamment un schéma (voir : 6.15) représentant différentes gradation du degré d'appropriation des espaces d'un bâtiment.

Un autre des aspects du bâtiment des Jardies qui évoque l'architecture d'une médina réside dans la complexité des circulations. Comme nous l'avons vu, lors de la présentation de la première maquette du plan masse, le projet initial de Claude Guislain consistait plus en une sorte de regroupement de pavillons intriqués mais indépendants que d'un immeuble. Ce projet initial devait avoir une emprise au sol beaucoup plus importante ainsi que des espaces verts morcelés et plus petits. Cette option avait été rejetée par le groupe, qui avait préféré un immeuble afin de préserver un maximum d'espaces verts mais aussi car des circulations trop complexes leur auraient semblé problématiques. Comme en témoigne Olga Guislain :

« Ils voulaient un immeuble parce que les enfants étaient petits et qu'ils voulaient pouvoir surveiller le jardin depuis leurs fenêtres. Donc il n'était pas question de faire des petits cheminements et des recoins. Mais, Claude lui, il avait dit que des gens qui ont décidé de vivre ensemble ne peuvent pas vivre dans un bloc. Il a fait plusieurs entrées et des cheminements. On peut monter par un escalier puis passer sur la passerelle, puis reprendre un autre escalier. Mais on peut aussi

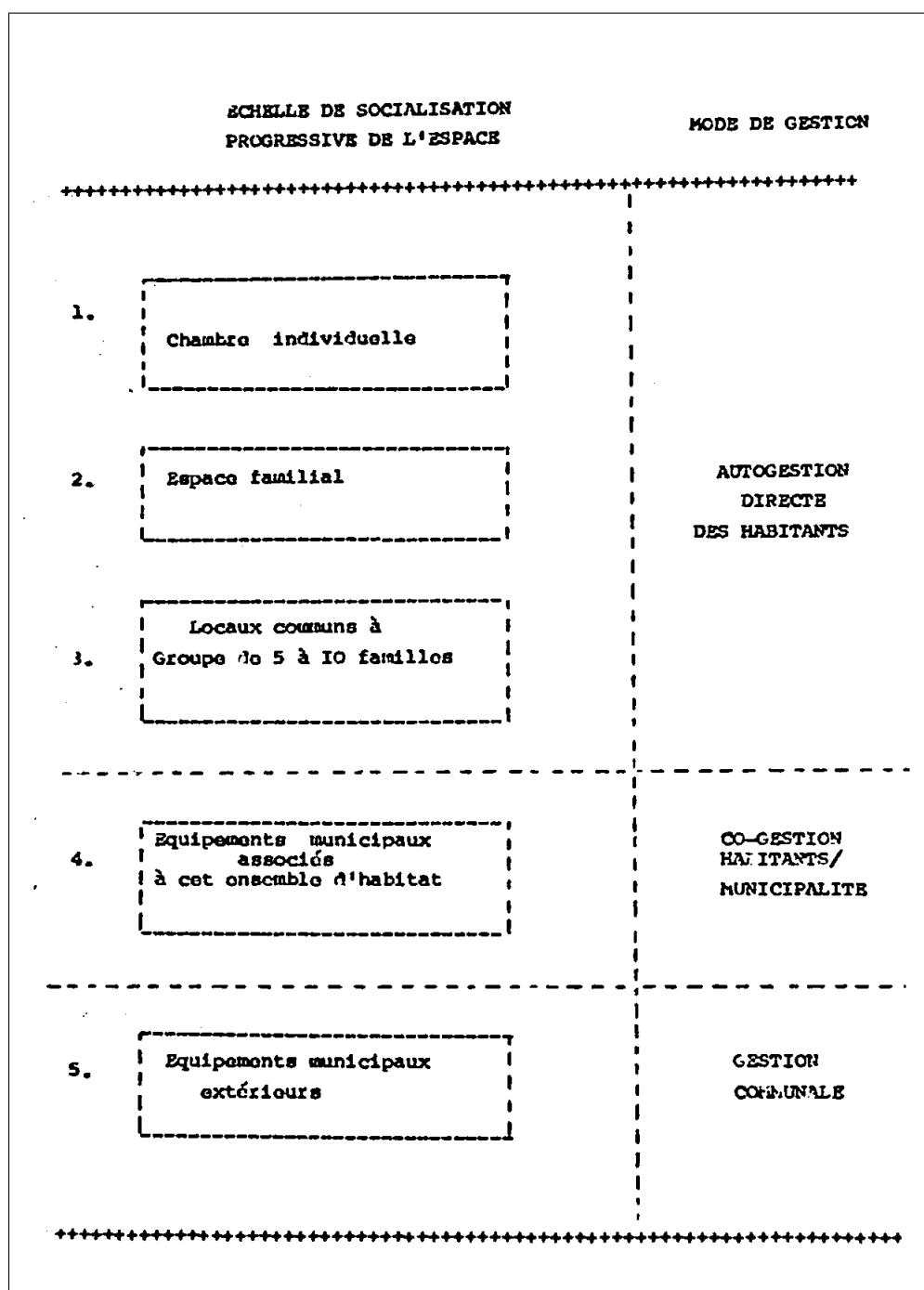


FIGURE 6.15 – Degrés de socialisation de l'espace et modes de gestion correspondants

ne pas prendre l'escalier et passer par une rampe. Claude voulait qu'il soit possible de ne pas toujours passer par le même endroit. Il a également cherché à faire

au maximum en sorte que l'on ne soit pas obligé de passer devant la porte des autres. Elles sont un peu en retrait généralement. »

◁ Interview de Olga Guislain ▷

Les circulations du Familistère

Un autre système de circulations dont Claude Guislain est susceptible de s'être inspiré sont les coursives aussi appelées "galeries de circulations" du Familistère de Guise et que Godin adapte à partir de la description des "rues-galeries" du Phalanstère. À savoir : un couloir de la taille d'une rue, qui serait abrité des intempéries et communicante de toutes les salles d'un phalanstère. La rue-galerie représente ainsi la "salle de lien universel" d'une phalange, elle est une mesure de "*luxé collectif*" (TUU 3 [57] P.475) . Au Familistère de Guise, on retrouve plus ou moins cette disposition sous la forme d'une triple ceinture de coursives ouvertes sur la cours centrale des pavillons. Ces "galeries de circulations" relient les escaliers d'accès et les appartements de fonctions dont elles longent les portes. Ces coursives servent également d'espaces de socialisation pour les résidents voisins. Lors des fêtes qui avaient lieu dans la court centrale de ces pavillons, les coursives jouent alors le rôle de gradins depuis lesquels les familistériens assistent aux célébrations [85].

Aux Jardies, même si les portes d'entrées des appartements privatifs sont en retraits vis-à-vis des circulations, plusieurs des caractéristiques de la "galerie-abritée" du Familistère sont toutefois présentes. La première d'entre elles est la continuité de cette communication entre les différents espaces du bâtiment. On peut également admettre une identité de disposition relativement à la rambarde qui est orientée vers le jardin constituant le centre du terrain. Enfin, ces circulations sont là aussi un lieu de rencontre comme l'explique Olga Guislain au sujet des balcons : (voir figure)



Crédits-photo : [314]

Circulations du Familistère.



Crédits photo : AWC N°205 [324]

Circulations des Jardies.

« Par rapport aux Jardies, je crois que ce que Claude a aimé dans le Familistère c'est le système des circulations. Le fait que l'on passe devant les maisons des autres, ce qui donne un lieu pour la conversation, lorsque l'on veut sortir de chez soi. »

◁ Interview de Olga Guislain ▷



Crédits photo : WikiArchitecture

Fenêtres de la maison Jaoul.



Crédits photo : Myriam Leroux, 2014 [323]

Fenêtres des Jardies.

Les fenêtres de la maison Jaoul

Les fenêtres de la Maison Jaoul ; qui fût construite à Neuilly-sur-Seine en 1955 par Le Corbusier ; ont également pu servir de modèle à Claude Guislain pour dessiner celles des Jardies. Leurs proportions sont déterminées à partir du Modulor.

6.4.4 Montage juridique et financier suivant la méthode de Grenoble

Du point de vue du montage et de la construction, le groupe des Jardies, puisqu'il adopte la stratégie de ne faire ni appel à un promoteur ni de désigner un représentant parmi eux, doit assumer collectivement la responsabilité de l'opération. *"On ne voulait pas d'intermédiaire entre nous et le projet !"* [184] expliquera Claude Guislain en 1980. Le groupe avait de ce fait adopté une formule juridique de montage très simple, car fondée sur le régime de l'indivision et appelée "La Méthode de Grenoble". Dans le régime de l'indivision, les acquéreurs d'un bien, sont possesseurs de 1/1000 de propriété, "sans créer entre eux aucune société" [176]. Le montage et la construction d'une copropriété selon la "Méthode de Grenoble" implique en outre que chacun des "indivisaires" soit également signataire d'un protocole d'accord décrivant l'opération. André Kerspern, membre du Collège Coopératif qui animera pendant plusieurs années la "Commission Juridique" MHGA, décrira cette méthode comme une :

« ... formule de construction en commun, qui tire son nom de la ville dans laquelle elle fut d'abord mise en oeuvre entre les deux guerres, [...] Les futurs accédants délèguent l'un des leurs pour acheter le terrain, puis celui-ci cède à chacun d'entre eux des millièmes indivis de ce terrain. Une indivision est ainsi formée sur le terrain, entre les futurs accédants. Ceux-ci mandatent [...] un des indivisaires pour accomplir les actes juridiques nécessaires pour mener à bien la construction (passation des marchés, etc ...). [...] Lorsque la construction est terminée, les indivisaires se partagent l'immeuble en lots. Ceux-ci peuvent comporter chacun un droit de jouissance sur les parties communes et un droit exclusif sur une partie privative: l'indivision aura alors fait place à une copropriété. »

◁ André Kerspern ; *"Étude des différentes formules permettant d'associer les accédants à la conception de leur habitat individuel dans le cadre d'un programme collectif."* [170] 1978 ▷

Le choix de la méthode de Grenoble n'avait toutefois pas été le seul envisagé pour le montage en auto-promotion des Jardies. Interrogé à ce sujet Claude Guislain justifiait le choix du groupe par les désavantages propres à un statut alternatif plus complexe : celui de la SCI.

« ... la formule de SCI entraîne pour son président une responsabilité énorme notamment sur le plan financier. Par ailleurs, sur le plan fiscal, le président étant assimilé à un promoteur doit payer des impôts en conséquences, et acquitter une T.V.A sur le terrain. Nous avons préféré la formule de l'indivision, le groupe étant responsable "solidairement et conjointement". [...] Sur le plan administratif (permis de construire...) c'est l'architecte qui a pris l'affaire en main. Sur le plan financier, il y a eu une demande groupée auprès de deux banques (nous étions dans une période de restriction de crédit et nous n'avions pas pu traiter avec une seule banque). Une d'entre elles, celle auprès de laquelle les emprunts étaient les plus importants, était "pilote" vis-à-vis des entrepreneurs. »

◁ Une maison pas tout à fait comme les autres [149] 1975 ▷

En méthode de Grenoble, contrairement à la SCI en effet, même s'il lui arrive de désigner un mandataire pour effectuer une tâche au nom du reste du groupe, c'est irrédudiblement le groupe lui-même qui est désigné maître d'ouvrage de l'opération. Un mandataire se distingue d'un représentant dans la mesure où le groupe ne délègue pas à celui-ci son pouvoir de décision afin qu'il l'exerce.

D'un point de vue financier cette configuration est retenue car elle n'est pas taxée comme une opération de promotion immobilière. Elle l'est également pour son caractère horizontal et pour le partage du pouvoir qu'elle permet entre l'ensemble des membres du groupe. Elle comporte toutefois aussi des risques très spécifiques. Outre la contrainte relative que seule l'unanimité des 9 foyers signataires permet la prise d'une décision collective, l'indivision implique aussi que le groupe dans son ensemble est tenu pour solvable devant les banques en cas de défaillance de l'un des associés "devant les échéances financières" (Plaquette des Jardies [381], P.135).

"En tant qu'association de construction, le groupe a adopté le principe de solidarité vis-à-vis des banques en cas de défaillance d'un de ses membres."(Plaquette des Jardies, P.152 [381]). Claude Guislain a également pu plaisanter à cet égard en disant que : *"Aucun d'entre nous n'avait le droit de mourir jusqu'à l'aboutissement de la construction"* [184]

Dans le cas de la mort de l'un des indivisaires en effet, le droit prévoit généralement que les biens de la personne décédée ne restent sous le régime de l'indivision pour les différents héritiers que durant le laps de temps nécessaire au partage de la succession et à la clôture de l'indivision. Pour les Jardies comme le fait remarquer Guislain dès lors, la mort de l'un des indivisaires risquerait donc d'entraîner la nécessité légale de mettre fin à l'opération montée en méthode de Grenoble. Les explications données par André Kerspern dans un manuel concernant la gestion des copropriétés sont éclairantes à cet égard. Avant 1976, le droit stipulait :

« Ancien Article 815 du Code Civil, 1er alinéa

"Nul ne peut être contraint à demeurer dans l'indivision" et le partage peut toujours être provoqué, nonobstant prohibitions et conventions contraires. Cette affirmation de l'article 815 ancien du Code Civil correspondait à la volonté de ne pas avoir à s'exercer, sur une même propriété, plusieurs droits concurrents. Il était souvent interprété comme l'obligation de sortir de l'indivision le plus rapidement possible. »

◁ André Kerspern, *"Guide pour la formation des copropriétaires"* [223] 1989, P.51 ▷

L'interprétation du droit, qui est ici évoquée par André Kerspern, et suivant laquelle l'indivision devrait n'être envisagée que comme un état précaire et transitoire devant céder rapidement la place à un autre régime mieux défini de propriété, est représentative de l'attitude du notaire consulté par le groupe des Jardies. Celui-ci s'était en effet montré critique et avait vivement désapprouvé la décision du groupe de réaliser leur montage en indivision. Selon les souvenirs de Toinon Bidermann par exemple : *"...tout le monde et surtout notre notaire nous avait dit qu'il ne fallait surtout pas construire en indivision. Que dix familles construisant en indivision et réussissant à aller jusqu'au bout ça n'existe pas."* D'autres membres du groupe peuvent également attester de cette désapprobation sans nécessairement nier la pertinence de la mise en garde :

« je me rappelle quand même que le notaire nous avait mis en garde. Il nous disait : "l'indivision c'est du poison" puisqu'on avait choisi de construire en indivision. Ce qui était un risque épouvantable. Je ne l'ai pas entendu mais ça

a tellement été répété. C'était d'autant plus un risque dans la mesure où dans le groupe il y avait Marianne, la sœur de Bernard. C'était une personne trisomique sous tutelle et son père était très vieux. S'il était mort pendant la construction, on allait avoir affaire à un juge de tutelle et je ne sais pas ce que ça aurait donné pour construire les Jardies. »

◁ Interview de Camille de Lagausie ▷

Si un tel cas de figure ne s'est pas réellement présenté pour le groupe, d'autres problèmes furent néanmoins rencontrés au cours de la construction.

« Certes la procédure mise en place a été évidemment assez lourde. C'est finalement dans la réalisation des travaux qu'il y a eu le plus de problèmes : deux entrepreneurs ont fait faillite, un autre a cessé les travaux deux mois en déclarant qu'aux prix initialement fixés, il ne pouvait poursuivre la construction... »

◁ "Une maison pas tout à fait comme les autres" [149] 1975 ▷

Occasionnant d'importants coûts supplémentaires, ces imprévus auraient pu remettre en cause la cohésion du groupe.

6.4.5 Construction : 1973-1975

Trois demandes officielles furent nécessaires avant d'obtenir la validation du permis de construire. Celle-ci est finalement obtenue en mai 1973. C'est donc seulement à partir de cette date qu'avaient pu être effectuées les passations de marché ou la signature des contrats avec les entreprises devant réaliser la construction du bâtiment.

Pose de la première pierre

Marquant officiellement le début des travaux, la "cérémonie" de la pose de la première pierre a lieu le samedi 20 avril 1974. Cette tradition architecturale ; qui fait originellement référence à la pose solennelle de la "pierre d'angle" à partir de laquelle toutes les autres pierres d'un bâtiment devaient ensuite être géométriquement agencées suivant les plans de l'architecte ; sera ici librement mise en scène. Le choix des matériaux retenus pour la construction se prêtait toutefois à de nouveaux usages symboliques. Comme le relate Camille de Lagausie par exemple :

« je me rappelle aussi la pose de la première pierre où chacun est venu avec un petit objet symbolique pour lui, pour elle. On les a tous mis dans le trou creusé pour le pilier dans l'entrée avant de sceller le béton. Je me rappelle qu'on venait voir les travaux avancer petit à petit tous les dimanches. On passait du temps sur le chantier à rêver, rigoler, faire des pique-niques, etc. »

◁ Interview de Camille de Lagausie ▷

L'importance de cette forme de magie, dans le contexte d'une action commune, ne devrait en aucun cas être négligé pour des motifs positivistes. Les rituels sont des institutions et les institutions, lorsqu'elles sont partagées, sont les choses qui permettent à plusieurs personnes de faire société.

Un passage de la Charte des Jardies énonce par ailleurs que :

« Un autre dit que l'homme ne s'exprime pas seulement pas la parole mais aussi par le corps et qu'on ferait de la place à la danse et au jeu, à l'eau, à la terre et au feu. »

◁ 1983, "Habitats Autogérés", [205] P.61 ▷

Ici, au travers de la magie et du symbole, ce qui est recherché est donc une forme de "communication" c'est-à-dire une "mise en commun" de sens. Puisque la parole, qui renvoie au logos ou à la rationalité, est présentée ici comme ne permettant pas de communiquer tous les signaux qui permettent naturellement aux membres d'un groupe d'agir ensemble, il apparaît donc nécessaire aux membres de ce groupe d'accorder "de la place" à différentes formes non-rationnelles de communication comme l'expression corporelle, la danse, le jeu.

La pose de la première avait également été l'occasion d'une première grande fête à laquelle avaient été conviés les futurs voisins des Jardies. Cette invitation découlait alors d'une véritable démarche diplomatique du groupe dans la mesure où leur arrivée dans le quartier avait suscité une certaine méfiance des riverains :

« Les voisins étaient invités car ils avaient fait une pétition contre la construction du bâtiment : ils craignaient que la salle commune apporte bruits et nuisances. Et une "opération portes ouvertes" a eu lieu pour célébrer l'inauguration de la maison, afin que les gens du quartier comprennent la façon de vivre aux Jardies. »

◁ *Identité / La Maison des Jardies*[174], 1979 ▷

Surveillance des chantiers

Le montage en auto-promotion implique que le groupe réalise lui-même la surveillance de l'avancement des travaux sur le chantier auprès des entreprises de construction. Claude Guislain, de part son expérience professionnelle, avait déjà eu à réaliser ce type de vérifications visant à garantir l'absence de mal-façons, le respect du droit, ou simplement de rectifier des erreurs de lecture des plans. Les autres membres du groupe contribuent également "en famille" à ce suivi des opérations. La participation à ce suivi est alors pour eux l'occasion de pouvoir réaliser des ajustements de dernière minute. Par exemple :

« J'avais toujours voulu que mon appartement soit orienté dans l'axe du soleil pour en profiter au maximum : une fenêtre dans la cuisine pour le lever du jour et une dans ma chambre pour le coucher du soleil. Je me souviens qu'un dimanche, en venant visiter le chantier vers 11h du matin, je me suis rendu compte que la fenêtre de la cuisine était mal placée : si on la décalait d'environ un mètre, les rayons du soleil arriveraient juste sur la table au moment du petit déjeuner ! C'est important de prendre son café avec un rayon de lumière sur les croissants ! Vous ne trouvez pas ? ... On a donc modifié l'emplacement de la fenêtre ... »

◁ Nicole, résidente des Jardies, citée par un article. [157] ▷

Depuis le début des travaux, le 20 avril 1974, et chaque dimanche à partir de là jusqu'à l'entrée dans les murs en juillet 1975, auront donc lieu un peu plus d'une cinquantaine de "rendez-vous de chantiers". Ces "rendez-vous", comme nous l'avons noté plus haut, sont souvent l'occasion de fêtes.

Chantiers de construction des Jardies



Source : Fonds d'archives MHGA-EHG. Photothèque. [383]

Surveillance des chantiers avec l'architecte.



Source : Fonds d'archives MHGA-EHG. Photothèque. [383]

CHAPITRE 7

LA MAISON DES JARDIES : VIE ET ORGANISATION DU GROUPE.

Sommaire du présent chapitre

7.1 1975 : Entrée dans les murs	332
7.1.1 Disposition des lieux	332
7.1.2 Journées portes ouvertes	334
7.1.3 Réception dans la presse	336
7.2 Fonctionnement institutionnel du groupe	338
7.2.1 Charte des Jardies : Partie II	338
7.2.2 Procédures de choix collectifs.	339
7.2.3 Gestion de la copropriété	342
7.2.4 Résolution de conflits	349
7.2.5 Habitat groupé et bande d'enfants	352
7.3 Les espaces communs et leurs usages	354
7.3.1 Tâches d'entretien répétitives	355
7.3.2 Grandes salles communes	357
7.3.3 Atelier N°1 : Local Ronéo	360
7.3.4 Atelier N°2 : Laverie	362
7.3.5 Atelier N°3 : Menuiserie	365
7.3.6 Atelier N°4 : cave A vin	366
7.3.7 Atelier N°5 : Local de télévision	367
7.3.8 Studio de la Sous-pente	368
7.4 Activités collectives	369
7.4.1 Fêtes	369
7.4.2 Activités liées à la salle commune	372
7.5 Conclusions sur les Jardies	374
7.5.1 Conclusions des participants	374
7.5.2 Aspects techniques de l'autogestion aux Jardies	378
7.5.3 Acteurs déterminant dans la fédération d'un réseau de praticiens	383

7.1 1975 : Entrée dans les murs

Les travaux de construction s'achèvent en juin, et l'indivision cède le pas à la copropriété en juillet 1975. Dans un premier temps toutefois, des travaux d'auto-finitions sont encore nécessaires avant que certains foyers ne puissent s'installer chez eux. De ce fait, durant les premières semaines consécutives à l'achèvement de la construction, une courte "cohabitation" dans les appartements de l'une des familles aura lieu en attendant la fin des travaux d'aménagements.

« Spontanément la première famille installée a accueilli les autres. Ils ont fait caisse commune pour les achats pendant la quinzaine de jours où ils étaient quotidiennement quinze à dix huit à table chez Yves et Camille. Puis d'autres ont pris le relai. Deux couples sur neuf n'ont pas participé à ces festivités collectives. Libre à eux de le faire ou de préserver leur cellule familiale. »

◁ **Jacqueline Quéniart, "Inventer une famille différente : La Maison-village", 1975 [147]** ▷

De cette période immédiatement consécutive à l'aboutissement du projet et à l'emménagement, différents membres du groupe en conserveront le souvenir d'une certaine euphorie partagée qui persistera durant plusieurs mois ... voire durant une année entière. Durant cette phase de "festivités collectives" ; qui a pu être décrite comme "frisant l'anarchie et la fête permanente"[157] ; ou comme une "atmosphère de happening permanent"[147] la vie du groupe atteint alors une sorte de point culminant d'intensité avant le retour à un rythme ordinaire. Un phénomène que Camille de Lagausie analysera rétrospectivement en faisant appel à la notion de "l'illusion groupale" empruntée au sociologue Enriquez Eugène ([229], P.101-115).

« Au début, on passe beaucoup de temps à boire, à faire la fête, à rigoler, à manger ensemble. C'est ce que les psychosociologues appellent l'illusion groupale. C'est-à-dire le moment où le groupe s'idéalise. Je pense qu'on est passé par là aux Jardies. C'est nécessaire ... Moi j'ai de bons souvenirs de ce temps-là. »

◁ **Interview de Camille de Lagausie** ▷

7.1.1 Disposition des lieux

Consécutivement à l'emménagement, les membres du groupe des Jardies commencent à découvrir les différentes manières dont l'organisation de l'espace influe, parfois d'une manière qui n'avait pas été anticipée, dans leurs différentes interactions. En 1976, soit seulement un an après leurs arrivées, l'article du journal "Le Sauvage" avait saisi, sur le vif, les témoignages et le ressenti de plusieurs des résidents quant à leur nouveau cadre de vie. Plusieurs passages sont intéressants à cet égard. L'un d'entre eux évoque par exemple l'importance de la dimension esthétique de l'architecture de la Maison des Jardies dans le sentiment de satisfaction que leur procurait désormais le fait d'y vivre :

« Nous avons découvert le plaisir de l'espace, le plaisir des volumes, des sens de communication. Chaque coin de la maison est tellement différent qu'il constitue à lui tout seul un monde à part. La maison reste immense et mystérieuse. On retrouve quelque chose d'évident, dont on a toujours été frustré : le droit de vivre dans un espace assez riche pour satisfaire tous nos besoins et stimuler notre imagination. C'est abominable de faire vivre les gens dans des tiroirs. Dans les droits

de l'homme, il faudrait ajouter le droit à vivre dans des maisons pas cons. Ça rend intelligent". »

◁ "Le Sauvage" [150], 1976 ▷

Le Sauvage rapporte également quelques-unes des réflexions des résidents quant aux effets que pouvaient provoquer cette architecture, qui avait été conçue par tous, vis-à-vis de leur vie de voisinage :

« L'architecture ne force pas les rapports, n'oblige pas les rencontres. Elle les favorise. "Les passages sont ainsi conçus qu'on se croise beaucoup, dit Nicole. Comme ils sont tous ouverts et transparents, on se voit de partout. Mais si on veut passer inaperçu, on fait le tour. Ceci dit, ce mode de vie provoque inévitablement un changement des gens". Signe de cette évolution : les questions de vis-à-vis. Nicole a une vue imprenable sur la terrasse de Françoise qui elle-même plonge sur la cuisine d'Olga. Quand on est arrivés, dit Jean-Pierre, on voulait l'entourer d'une rangée de plantes assez hautes pour préserver l'intimité de chacun. On ne l'a pas fait. On s'en arrange très bien". [...] "On a toujours des regards posés sur soi, dit Olga. En un sens, on pourrait dire que cela nous crée des obligations. Par exemple sur le plan des vêtements : je fais attention à ce que je porte. Je sens que les autres ne peuvent pas toujours me voir habillée de ma petite robe bleu marine. Mais c'est très positif, comme une fête permanente". »

◁ "Le Sauvage" [150], 1976 ▷

Au travers de ces témoignages, il ressort une chose : la réalisation architecturale et ses effets pratiques en termes d'interactions sociales ont été globalement conformes aux attentes des réalisateurs. On remarque pourtant que certaines conséquences sociales de l'ordonnement de l'espace n'avaient pas été anticipées.

7.1.2 Journées portes ouvertes

À l'instar de la fête organisée en l'honneur de la pose de la première pierre, consécutivement à l'achèvement des travaux, le groupe continue de se montrer très attentif à sa communication avec "l'extérieur".

Afin de faire connaître sa réalisation comme étant une "pionnière" en la matière, celui-ci organisera des "Journées portes ouvertes" durant trois dimanches consécutifs en 1975. Des annonces avaient préalablement été postées dans les environs de Meudon, et même à Paris, afin de présenter "la démarche" d'auto-promotion et de programmation architecturale qui avait été menée à bien aux Jardies. Lors de ces dimanches de portes ouvertes, les visiteurs avaient bel et bien été au rendez-vous. ... *"Il y a cinq ans, lors des journées "portes ouvertes", 400 personnes sont venues le premier dimanche, 800 le deuxième et 1000 le troisième. C'est tout dire, et notamment l'ampleur de la crise du logement."* rappellera par exemple "Le matin des Hauts-de-Seines" en 1980 [184].

Cette communication découle d'une part d'une volonté de promouvoir le caractère novateur de l'opération. Pour Jacques Bidermann, en 1975 il s'agissait notamment de *"montrer qu'il était possible de construire à moindres frais un immeuble où chacun se sentirait bien chez lui"*. Pour Claude Guislain, outre l'éventuel crédit professionnel qu'il peut y trouver, ces journées portes ouvertes représentaient une opportunité de faire évoluer les pratiques de sa propre profession en faisant connaître l'habitat groupé auprès d'autres architectes. Comme il le révélera par ailleurs en 1978 [176], contribuer à une telle évolution constituait alors bien l'une de ses intentions : *"C'est une expérience tout à fait exceptionnelle. C'est pour cela qu'il faut que cela se développe. Oui, je me suis fait plaisir. Parce que c'était un mode d'exercice nouveau et que c'est toujours agréable de faire évoluer son métier ..."*. Un autre enjeu de cette communication pouvait également être de -démontrer-, contre le préjugé individualiste ou conformiste par exemple, que l'on pouvait bel et bien construire sans promoteur, en prenant le crayon avec l'architecte grâce à "la démarche" qu'ils avaient mise en œuvre. Pour Toinon Bidermann par exemple :

« C'était simplement pour témoigner de notre expérience parce qu'on avait le sentiment d'être des pionniers. On l'était d'une certaine manière puisque tout le monde et surtout notre notaire nous avait dit qu'il ne fallait surtout pas construire en indivision. Que dix familles construisant en indivision et réussissant à aller jusqu'au bout ça n'existe pas. Donc on avait réussi à construire quelque chose et maintenant il fallait réussir à le faire vivre. Pour ces journées portes ouvertes, on avait mis une grande banderole dans l'entrée, juste en dessous de la passerelle, où il y avait inscrit « pas l'objet mais la démarche » »

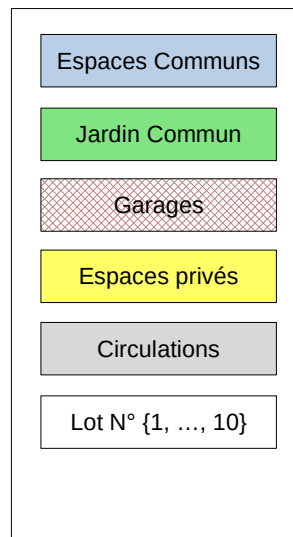
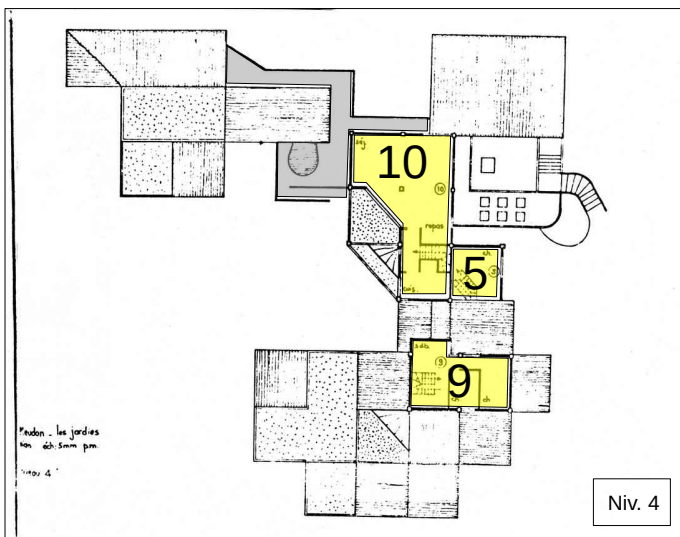
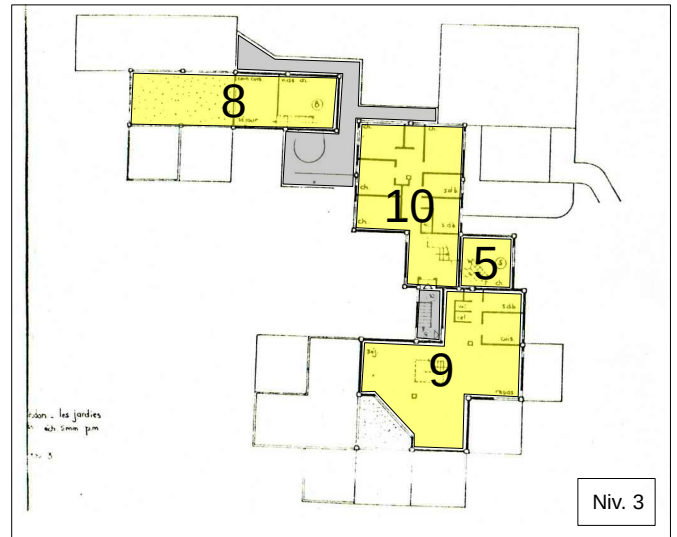
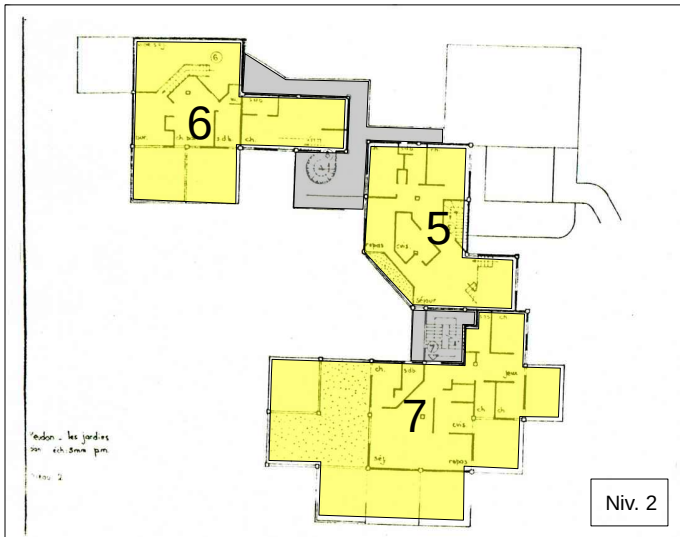
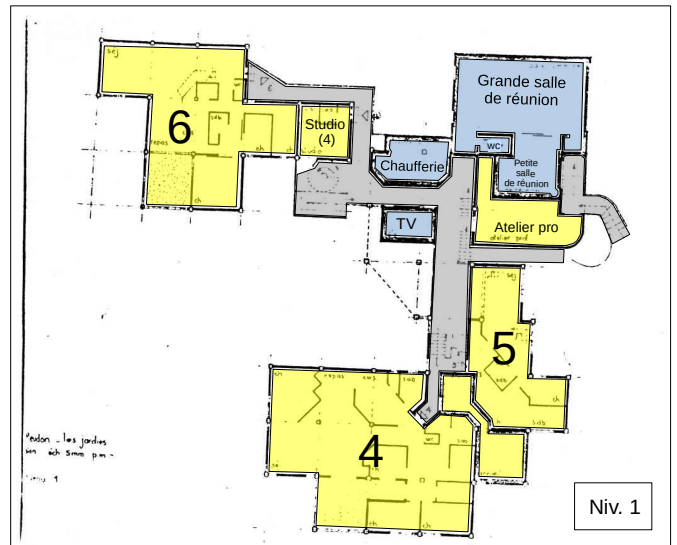
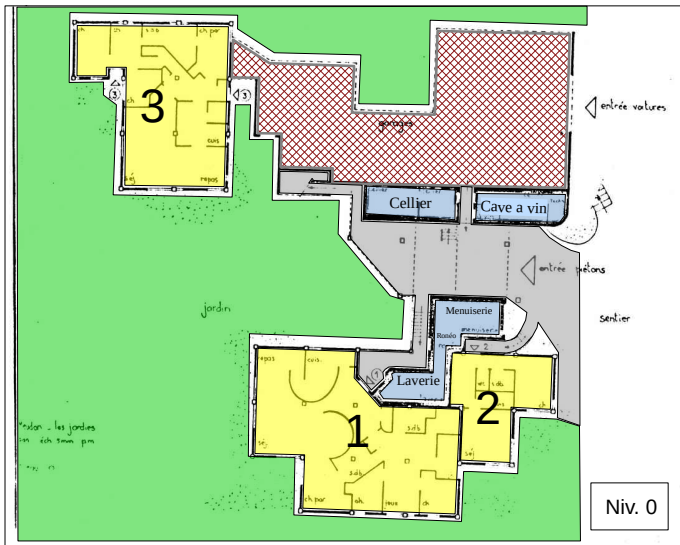
◁ Interview de Toinon Bidermann, 2018 ▷

Pour d'autres membres du groupe enfin, comme Yves de Lagausie, ce type de démarche de communication s'inscrivait dans une perspective politique plus globale visant à affirmer la possibilité d'une société différente :

« Bien que ce point ne fasse pas l'unanimité dans le groupe, le rédacteur de ce texte pense que le fait même de se rassembler pour construire un habitat de groupe est un acte politique (au sens où la gauche entend ce terme), puisqu'il modifie l'organisation de la société. Il réalise une revendication fondamentale de la gauche qui veut une société communautaire et combat une société individualiste. »

◁ "Dimension politique du groupe des Jardies", [153], 1976 ▷

Plan de la Maison des Jardies



En dépit du succès "quantitatif" de ces journées, c'est-à-dire du point de vue du nombre de personnes qui s'y étaient déplacées, cette opération de communication avait également pu, par certains aspects, se révéler très décevante. Contrairement aux attentes des différents organisateurs, les visiteurs présents à ces journées portes ouvertes ne se montrent pas nécessairement attentifs au "message" ou aux choses sur lesquelles les résidents cherchent à transmettre. Ces visiteurs, au lieu de s'attarder sur la "démarche" comme l'espéraient les jardisiens, ne s'intéresseront parfois qu'à "l'objet".

« ... on a très vite été envahi par des gens qui n'étaient pas tellement intéressés par la démarche mais surtout par l'agencement des appartements. Ils inspectaient chaque pièce de fond en comble, ouvraient les placards, comme s'ils visitaient une promotion immobilière. Peut-être avaient-ils besoin de prendre des idées ! Ça nous a un peu décontenancé ! On a jamais eu de question sur la "démarche" c'est-à-dire le pourquoi de cette réalisation; ils déambulaient, bouffaient (on avait préparé quelques plats) et s'en allaient. Bien sûr, à l'exception de beaucoup d'architectes, d'amis, voisins et autres. »

◁ Interview de Toinon Bidermann, 2018 ▷

7.1.3 Réception dans la presse

Consécutivement à l'emménagement et aux journées portes ouvertes, plusieurs articles consacrés à l'opération seront publiés dans différents journaux de la presse régionale. Globalement positive, l'image des Jardies qui est renvoyée par ces articles fait souvent appel au vocabulaire des communautés, de la réalisation du désir ou du rêve, de l'imaginaire et de l'alternatif. Outre les thématiques déjà évoquées plus haut, parmi les différents articles de journaux consacrés aux Jardies entre 1975 et 1980, une interrogation quant à l'accessibilité financière de ce type de démarche reviendra de manière relativement fréquente. Si la presse sympathise le plus souvent en intention avec le projet des Jardies et qu'elle se prête ainsi spontanément à le présenter comme étant un "pionnier" ou un "prototype" de quelque chose de nouveau dans le domaine des modes de vies, elle tempère toutefois cet enthousiasme. Le coût de réalisation d'une opération immobilière telle que les Jardies limiterait la reproductibilité et donc sa crédibilité en tant qu'alternative dont la portée serait sociétale. Plusieurs exemples de ce type de discours de "tempérance", parfois accompagnés de jugements sévères de la part du journaliste, peuvent aussi être trouvés. Notamment :

« Les Jardies présentent-ils une valeur d'exemple absolue ? Non, pas absolue. C'est une réalisation quantitativement limitée, et son prix de revient au m² la met au dessus des moyens de bien des gens. Il est bien évident aussi que la construction des Jardies a été possible parce qu'il préexistait dans le groupe une certaine communauté de pensée, un niveau de conscience, un niveau culturel, une homogénéité sociale aussi qui relèveraient de la gageure si on voulait les retrouver une autre fois dans d'autres conditions. Disons que c'est une sorte de prototype dont on peut s'inspirer. Une telle expérience peut en entraîner une autre. Pour terminer, certains penseront peut-être que l'action militante [...] devra[it] être considérée comme plus importante, aux Jardies, que le fait d'avoir bousculé des habitudes [...] de la construction. [...] C'est leur droit le plus absolu de le penser. Mais Dieu nous garde de trop de militants ! [...] Une démarche qui exclue les "mal pensants", un repli sur soi, une auto-satisfaction inconsciente, une quasi certitude d'être seuls à posséder la vérité, la "réunionite" aussi, peuvent parfois les guetter. Cela demanderait peut-être qu'on en reparle. »

◁ **Maryvonne Moutel**, *"Construire une grande maison comme un grand vêtement sur un grand désir"* [152], 1976 ▷

Lorsqu'il n'est pas nécessairement négatif, ce discours de tempérance peut aussi adopter une posture sceptique et attendre de nouvelles preuves avant de croire pleinement en la possibilité d'une démocratisation d'une formule d'habitat de ce type. Par exemple :

« Certes l'expérience est limitée car privilégiée en raison du niveau financier et socio-culturel de ceux qui la vivent. L'entreprise beaucoup plus vaste que lance Claude Guislain au Lycée d'Amiens et à la ville de Dunkerque, Toujours selon la même démarche, apportera peut-être une réponse définitive. »

◁ *"La Maison des Jardies"*, 1977 [157] ▷

Ou encore :

« Mais cette réussite a été, aussi, affaire de moyens, de niveau de vie. Peut-on étendre, multiplier et démocratiser ce type d'expériences ? C'est pour tenter de répondre à cette question parmi d'autres qu'a été organisée la rencontre de Cergy. Attendons ses conclusions. »

◁ **Jean-Guy Gourson**, *"Une autre manière d'habiter"*. *Notre Temps* 17/02/1978 [161] ▷

Outre le niveau de revenus des fondateurs, par ailleurs, d'autres paramètres susceptibles de constituer des obstacles à la reproductibilité de l'opération sont également soulignées. Dans les deux premiers extraits cités plus haut et dans le suivant par exemple, les partages de valeurs semblables ou d'une même culture chez les membres du groupe sont envisagés comme des conditions trop difficiles à obtenir pour pouvoir devenir la règle et non plus l'exception :

« Maigre critique pour ce que l'on serait tenté de présenter comme une réussite exemplaire, si ce n'est comme une réalisation unique. En raison des concordances idéologiques et des possibilités financières qui favorisent l'expérience des Jardies. On ne peut cependant pas la considérer comme un modèle à imiter, applicable partout. D'ailleurs dans les mêmes conditions ce qui a réussi là peut fort bien échouer ailleurs »

◁ **Roger Trefeu**, *Quelle maison voulez-vous ?*, *Témoignage Chrétien*, [168] 11/05/1978 ▷

« Là, à flanc de colline, au bord d'un chemin de terre "réservé aux riverains", une large façade de Béton abrite une expérience d'habitat semi-communautaire, une bâtisse bizarre avec de drôles de gens, la Maison des Jardies. [...] Sans le formuler ou sans le savoir, ils veulent recréer la tribu, le village, un lieu un peu mythique qui magiquement, résoudrait soudain leurs difficultés de couples, d'enfants et d'insertion sociale. [...] les propriétaires les prennent parfois pour des sectes étranges. Les municipalités ne délirent pas non plus d'enthousiasme lorsqu'elles voient s'implanter sur leur sol ces promoteurs sauvages. Elles ont peut-être tort. Ces hippies en col blanc ont lu Ivan Illich, parfois Emmanuel Mounier, parfois Paul Goodman, ou Fritz Schumacher, le philosophe du "Small is beautiful". Contestataires, souvent, mais en douceur, catholiques de gauche, écologistes ou défenseurs de la qualité de la vie, ils ont parfois milité à Vie Nouvelle ou dans les Groupe d'action municipale, ils feront de bons animateurs de quartier. »

◁ Jacqueline Remy, *"Les hippies en col Blancs"*, L'Express Information, 13/04/1979 [175] ▷

7.2 Fonctionnement institutionnel du groupe

7.2.1 Charte des Jardies : Partie II

Rédigée peu de temps après la formation du groupe, la charte des Jardies, évoque certains des mobiles (eg. Au commencement était le désir d'autre chose) ainsi que les orientations générales du projet. Celle-ci avait en outre été discutée, amendée et signée par chacun des participants. En dehors des passages que nous avons examinés plus haut concernant la phase de montage, il est intéressant de voir que cette charte, sans jamais avoir eu de force légale, a pu jouer un rôle comparable à celui d'une "constitution" dans l'élaboration continue des différentes "institutions" qui interviennent dans le fonctionnement du groupe. Elle décrit ainsi un "socle mythologique commun", dans la continuité duquel s'attacheront généralement de s'inscrire de nouveaux arrangements institutionnels.

Plusieurs passages y évoquent des modalités pratiques de fonctionnement :

Tout d'abord concernant l'éducation des enfants : *"Une autre dit que le rassemblement des enfants autour de leurs parents était bon, du moins pas plus mauvais qu'un autre, et qu'il fallait le conserver"*. Cette première phrase reflète l'opposition, dans ce contexte éducatif, entre la conception personnaliste de la communauté, qui est globalement revendiquée par le groupe, face à une conception plus proche des communautés dans l'esprit de mai 68. Deux autres paragraphes traitent également de la place qui devrait être accordée aux enfants dans le groupe à savoir : *"Une autre dit que les enfants auraient des droits, leurs parents aussi, et qu'il faudrait les concilier."* et plus loin *"les enfants sont prompts à devenir des hommes et qu'il faudrait leur ouvrir tôt les portes du conseil"*. Ces passages indiquent notamment que les questions de l'éducation ou de la place de l'enfant dans le groupe sont envisagées comme une affaire collective et non pas strictement privée.

Deux passages concernent les mutations c'est-à-dire les arrivées et les départs des résidents. Une clause que nous pourrions décrire comme "de cooptation" stipule ainsi que : *"si quelqu'un doit partir, il ne pourra laisser sa place au hasard et le groupe choisira son successeur"*. Une autre clause que nous pourrions appeler "anti-spéculative" déclare quant à elle que : *"nous étions locataires de cette terre et que le droit d'usage de nos appartements ne coûterait à personne plus qu'il ne nous a coûté"*. Ces deux principes, comme nous allons le voir, ont fait l'objet de tentatives plus ou moins réussies d'applications pratiques.

Trois phrases évoquent l'usage des espaces communs. La première rappelle la volonté du groupe d'ouvrir l'accès de leurs salles communes à des associations de quartier ou à des personnes extérieures : *"Un autre dit que les portes de nos salles communes ne sauraient être autre chose qu'un obstacle au vent qui mettrait du désordre dans les cheveux des femmes"*. Les deux autres énoncent toutefois que cette ouverture sur la ville devra s'effectuer selon des termes qui restent à la discrétion du groupe : *"Une autre dit que chacun répondrait de ceux qu'il accueillerait dans nos murs. Un autre dit que nous n'étions pas neutres et que nous n'accueillerons pas dans nos murs les défenseurs du désordre établi."* Cette déclaration de non-neutralité politique découle également de la volonté des membres du groupe d'inscrire le projet des Jardies dans la continuité de leurs engagements militants à gauche et par conséquent, dans le contexte de la conflictualité

électorale qui les oppose avec la droite meudonnaise.

Deux passages décrivent enfin des modalités d'arbitrages entre les libertés de chacun face au groupe : *"Un autre dit que la rencontre ne serait pas obligatoire, sauf à l'automne, pour le choix des graines à semer."* et *"Un autre dit qu'il fallait laisser à chacun la liberté d'être soi-même et plutôt plus que moins."* La première phrase limite ainsi, dans l'absolu, le domaine des obligations individuelles à la seule participation aux assemblées générales. La seconde affirmation confirme la première, en invitant à préserver au maximum le domaine des libertés de chacun face au groupe.

On verra plus loin dans quelle mesure les passages de cette charte employée *"En guise de première pierre"*, font parfois référence à certaines des modalités d'organisation instituées par le groupe.

7.2.2 Procédures de choix collectifs.

Que ce soit pour communiquer, partager une activité commune ou de prendre conjointement les décisions nécessaires au bon fonctionnement du projet, les résidents des Jardies se réunissent régulièrement pour toute sorte de raisons. Deux principaux types de réunions "institutionnelles" doivent tout d'abord être distinguées d'autres formes de rassemblements moins formels. À savoir : les assemblées générales et les réunions mensuelles.

Les assemblées générales ordinaires ont lieu à la fréquence d'une fois par an et la participation (ou la représentation par procuration) de chaque copropriétaire y est statutairement requise sous peine d'irrégularité.

La participation aux réunions mensuelles, quant à elle, est volontaire. L'absence de participation à l'une des réunions, comme nous l'avons déjà noté dans le contexte de la phase de montage, entraîne un renoncement à la possibilité d'influer sur les décisions qui y seront prises. Le groupe admet en cela une clause dérogatoire au principe fédératif. Tous les copropriétaires sont envisagés comme étant équitablement décideurs dans le cadre du projet commun. Chaque personne doit donc pouvoir influencer sur le processus de concertation afin que la décision prise par le groupe soit considérée comme ayant découlé de l'autonomie de chaque participant. Toutefois, conditionner chaque décision à la présence de tous les membres du groupe constitue une contrainte considérable tant pour l'individu que pour le collectif. De ce fait, il est également accepté que chacun puisse prendre la liberté de ne pas participer aux réunions du groupe. Dans ce cas de figure néanmoins la personne renonce par son absence à son pouvoir d'intervention dans le processus de prise de décision commun. De cette manière, la liberté individuelle est respectée sans poser de trop grandes limites à l'aptitude du reste du groupe à prendre des décisions.

Assemblées générales et des réunions mensuelles

Il est ici utile de donner une idée comparative du type de décisions qui peuvent ou non être prises soit dans le cadre des assemblées générales ou dans celui des réunions mensuelles.

Par exemple : les décisions qui ne pourront définitivement être actées que dans le cadre d'une assemblée générale regroupent notamment :

- L'arrivée ou le départ d'un copropriétaire,
- Les travaux qui impliqueraient une modification des plans du bâtiment,
- L'approbation du bilan comptable, le recouvrement des charges,
- L'approbation de l'acte de démission ou le fait de procéder à l'élection d'un nouveau syndic de copropriété et de son conseil syndical.
- Toute modification concernant les statuts, l'état descriptif de division des lots, le règlement de la copropriété.

Les décisions qui pourront, au contraire, être prises dans le cadre des réunions mensuelles concernent par exemple :

- Résolution de questions subordonnées à des décisions qui ne pourront être prises qu'en assemblée générale,
- Approbation ou rejet des demandes de réservation de l'une des salles communes ou du studio de la sous-pente,
- Organisation d'un événement associatif à l'échelle du groupe.
- Arrêt de la date d'un grand nettoyage de printemps pour les espaces communs.
- Changement dans les modalités de gestion de l'un des espaces communs.

Quelques exemples sont également donnés dans "dimension politique du groupe des Jardies" :

« Le groupe des adultes -et des adolescents qui le souhaitent- s'est réuni une fois par semaine pendant toute la période de conception et de réalisation de la maison et il se réunit maintenant environ deux fois par mois pour la prise des décisions communes. Actuellement ces décisions concernent :

- l'aménagement des salles communes, des ateliers et du jardin,
- l'utilisation de ces salles,
- l'entretien et le fonctionnement de la maison,
- les relations avec la presse etc ...

Pour chaque réunion, l'animateur et le secrétaire de séance tournent. Pour chaque réunion, l'animateur et le secrétaire de séance tournent. Il y a un compte-rendu que l'on affiche sur le panneau d'informations. Les décisions qui ne font pas l'unanimité sont prises à la majorité simple par vote à mains levées. »

◁ Dimension politique du groupe des Jardies ▷

Réunions de commissions et réunions extraordinaires.

En dehors de l'assemblée générale ordinaire et des différentes réunions mensuelles, l'organisation d'autres réunions s'avère parfois nécessaire pour répondre à différentes problématiques ponctuelles. Le départ d'un copropriétaire et la vente de son appartement à un nouvel arrivant par exemple, nécessitera vraisemblablement la convocation d'une AG extraordinaire.

De la même manière, des réunions extraordinaires plénières ou de commissions doivent parfois être prévues pour tenir les échéances d'organisation de grands événements festifs tels que les anniversaires du projet avec leurs centaines d'invitations. Dans de tels cas de figure, Toinon Bidermann estime en effet que :

« On a fait beaucoup de réunions extraordinaires et pour les choses spécifiques comme ça, il y a les commissions par thèmes ou par tâches à accomplir. Des commissions qui ont des résultats ! Souvent quand on fait des commissions c'est que l'on veut enterrer le sujet. Là ça n'était pas le cas. »

◁ Interview de Toinon Bidermann, 2018 ▷

Une habitude de la concertation

Si différentes modalités de prises de décisions s'appliquent dans le contexte des assemblées générales et dans celui des réunions mensuelles, on retrouve, toutefois un même "esprit" concernant ces modalités de choix collectifs. Il est possible de décrire cet "esprit" comme une volonté de prendre le temps nécessaire à la concertation afin de tendre au consensus. Toinon Bidermann explique par exemple :

« quand il y a un problème à régler on essaie de trouver un consensus sinon on vote à la majorité. Il nous arrive aussi de laisser mûrir la réflexion pendant quelque temps, assez longtemps je dirais même pour arriver au consensus. On ne brusque jamais les choses. C'est pour ça que l'on dit qu'aux Jardies, on prend son temps. Il y a en général une réunion par mois et une assemblée générale par an comme dans toutes les copropriétés.

Certaines questions importantes, comme le fait de construire un ascenseur par exemple, nécessitent la création d'une commission qui travaille à l'élaboration du projet, à sa réalisation en tandem avec un architecte choisi par le groupe; cette commission rend compte de l'état de ses travaux à chaque réunion mensuelle, on en discute si nécessaire et au final [...] nous avons validé cette construction en AG. »

◁ Interview de Toinon Bidermann, 2018 ▷

Olga Guislain, quant à elle, relate de la même manière qu'aux Jardies :

« ... on a jamais voté à la majorité mais toujours au consensus. On laisse les choses se faire. Jusqu'au moment où finalement ce qu'il faut faire devient évident. »

◁ Interview de Olga Guislain ▷

Ici, comme on peut le constater, différents systèmes de votes (majorité ou consensus) sont employés suivant le cas de figure. Ce qui ne change pas en revanche, c'est l'intention qui sous-tend l'usage de ces différentes modalités de choix collectif.

Différents niveaux de décision : L'individu et le foyer.

Aux Jardies, de manière générale en matière de prise de décision collective, l'habitude de concertation permanente reste le plus souvent de mise, tant dans le contexte des réunions mensuelles que dans celui des assemblées générales.

De la même manière que dans le contexte de la phase de montage, le groupe applique également ici le principe fédératif. On retrouve ainsi, dans la gestion courante de l'immeuble, le postulat que différents "niveaux de sociétés" doivent être reconnus dans les processus de choix collectifs afin que les décisions prises soient respectueuses de l'autonomie de chacun des acteurs.

Dans le contexte des assemblées générales, et ce conformément au droit, la plupart, (mais pas l'ensemble) des décisions relatives à l'administration de la copropriété ne tiennent compte que du ménage comme entité indivise, et non pas des personnes qui le composent pris individuellement. Suivant le type de décision à prendre, chaque foyer disposera, soit d'un nombre de voix proportionnel à la proportion des millièmes détenus dans la propriété, soit d'une unique voix par foyer. Ici toutefois, le nombre de voix reste indépendant du fait que ce foyer soit composé d'un adulte célibataire ou bien d'un couple d'adultes envisagés comme disposant de prérogatives légales identiques. C'est donc le foyer en tant qu'agent qui prend réellement part au vote, non ses représentants pris individuellement.

D'autres décisions relatives aux modalités d'organisation communes du groupe, au contraire, reconnaissent pleinement l'individu comme étant l'agent légitime habilité à intervenir dans le processus de choix. Dans le second cas de figure les décisions qui concernent la vie du groupe sont prises en tenant compte de la voix de chacun des adultes résidents, voire de celle des adolescents désireux de participer, et ce, sans tenir compte du foyer auquel ils appartiennent par ailleurs. À cet égard, concernant les différents niveaux d'intervention de chacun, Camille de Lagausie se remémore que :

« Oui les deux membres du couple participaient. En revanche au sujet du nombre de voix ça a été l'objet d'une discussion dont je ne me souviens pas. Il me semble que l'on avait qu'une voix par couple en tant que propriétaires, et deux voix en tant qu'habitants. Il y a dû y avoir des fois, pour tout ce qui était copropriété par exemple, où on a été amenés à voter une voix par logement, alors que les débats c'était deux voix. »

< Interview de Camille de Lagausie, 2018 >

7.2.3 Gestion de la copropriété

Consécutivement à la fin des travaux de construction en juillet 1975 et sans changement ultérieur, la gestion de la Maison des Jardies fût effectuée sous la forme d'une copropriété directe. Autrement dit, une copropriété dont le syndic est à la fois co-propriétaire de l'immeuble et bénévole. Si l'on fait abstraction de cette originalité pour le reste, d'un point de vue légal, la gestion des Jardies ne diffère pas statutairement d'une copropriété ordinaire.

Ici, les responsabilités qui échoiraient ordinairement à un syndic professionnel, comme la comptabilité, la perception des charges, la gestion du chauffage central, sont ici assumées bénévolement par l'un membre du groupe. Celui-ci est retenu le plus souvent en raison de ses aptitudes. Il délègue ensuite éventuellement certaines de ses tâches aux autres copropriétaires.

Rotation du poste de syndic

Durant les premières années de fonctionnement des Jardies, le groupe s'était notamment donné pour objectif de mettre en application plusieurs règles d'autogestion. Parmi elles, le fait de faire tourner régulièrement la responsabilité du poste de syndic bénévole entre les différents membres du groupe. Comme le relate Toïnon Bidermann :

« le plus gros poste de responsabilité c'est le syndic. Au départ on avait dit: ce sera "tournant" environ tous les cinq ans. Personne se bousculait pour prendre la relève, ça durait toujours plus longtemps ! »

« Interview de Toinon Bidermann »

Certains aspects de cette démarche autogestionnaire originelle semblent avoir été évoqués dans un article publié en 1981 dans la REC¹ par les membres du "GROUPE DE RECHERCHE SUR L'HABITAT ASSOCIATIF" issue du Collège Coopératif.² Cet article, intitulé "Le mouvement de l'habitat groupé autogéré" proposait un examen théorique des différentes "technologies d'organisation" plus ou moins caractéristiques des projets membres du MHGA. Ces différents "moyens techniques" étaient quant à eux décrits comme subordonnés à la mise en oeuvre de différents "principes". Les "principes", (ou "valeurs" pour reprendre le vocabulaire de Max Weber) revendiqués par le MHGA étaient ainsi listés comme : le fait d'en rester à des groupes de taille réduite, la mise en commun d'espaces, l'ouverture sur le quartier, la solidarité, ou encore l'autogestion définie comme la recherche d'une certaine égalité de pouvoir ou de l'autonomie de chacun des participants d'un projet :

« La recherche d'une égalité de pouvoirs, facilitée par une information égale et la taille réduite du groupe, permet l'exercice d'une véritable « autonomie », s'opposant à "l'hétérogénéité" de la société dominante. La loi de la majorité – base de l'organisation démocratique « hétérogène – ne doit pas nuire à la totale maîtrise des décisions des membres pour ce qui les concerne. Les tâches et responsabilités sont réparties entre les différents membres du groupe et chacun a droit à l'initiative. La recherche de "fonctions tournantes" est fréquente. Il y a volonté de refuser la "délégation de pouvoirs" du type "administrant-administré". »

« REC N°203. "Groupe de recherche sur l'habitat associatif." »

Aux Jardies dès lors, la tentative initiale d'institutionnalisation du caractère "tournant" du poste de syndic de copropriété peut donc être envisagé comme le recours à un moyen "technique" dont la fin est de préserver l'autonomie et/ou l'égalité de pouvoir de chacun des copropriétaires. La permanence de l'attribution d'une fonction pourrait, à l'inverse être envisagée comme synonyme d'abus, d'appropriation, de personnalisation du poste et donc le risque d'une perte de qualité de la participation habitante. Toutefois, l'application de cette "technologie d'organisation" peut être source d'une difficulté particulière. Comme le notent les membres du "GROUPE DE RECHERCHE SUR L'HABITAT ASSOCIATIF" la recherche d'égalité doit parfois être mise en balance avec d'autres objectifs, comme l'efficacité pratique dans la réalisation du projet commun :

« ...la recherche d'une participation égalitaire se heurte à des contraintes qui sont notamment l'inégalité des connaissances et celle de temps disponible, en dehors de son travail quotidien. [...] il apparaît, sur le moment, que les qualités des uns et des autres peuvent être utilisées au mieux de l'intérêt du groupe, ce qui entraîne la spécialisation, et d'une certaine manière l'exercice, par ce biais, d'un pouvoir personnel. Selon le temps disponible [...], selon la différenciation des formations et compétences (enseignants, techniciens, ouvriers, in-

1. R.E.C

2. Une lettre d'invitation à participer à ce groupe permet en outre de dater le début des activités de recherches de ce groupe aux environs du mois novembre 1978. Parmi les membres de ce groupe de recherche se trouvaient notamment : Claude Vienney, André Kerspern, Jacqueline Lorthiois, Yves de Lagausie, Paul Reynaud. Sans être la seule opération évoquée dans le texte, siège du mouvement, La Maison des Jardies faisait alors figure d'opération référence et figurait donc parmi les terrains d'enquêtes les plus familiers des auteurs.

telle que les tâches intellectuelles ou manuelles), la répartition des tâches et la pérennité des fonctions tend à cristalliser l'abandon au « spécialiste », fut-il membre du groupe et non rémunéré.

Solution de facilité ou contrainte née de la recherche de l'efficacité économique ? Car il s'agit malgré tout, d'une « oeuvre dont l'importance économique ne doit pas être négligée (construction et gestion d'immeuble) »

◁ REC N°203. "Groupe de recherche sur l'habitat associatif." ▷

Cette interrogation quant à un éventuel dilemme entre les questions d'adéquation du projet aux valeurs d'un certain idéal autogestionnaire et les problématiques d'efficacité économiques qui interviennent dans sa réalisation est intéressante. Elle illustre le fait que ce type de projet ne peut être compris de manière linéaire, comme l'application de moyens strictement techniques en vue de la réalisation d'un principe monolithique conçu comme fin en soi. Ces projets sont complexes et résultent au contraire d'une négociation continue entre différentes fins et différents moyens. Un processus à l'intérieur duquel toute distinction formelle entre les "techniques" d'une part et les "principes" de l'autre, entre les jugements de valeur d'un côté et la rationalité instrumentale de l'autre, est impossible en raison de la continuité des causes et des effets. Les principes qui sont défendus, peuvent l'être au nom des effets pratiques que leur défense doit occasionner. Les moyens techniques qui sont sélectionnés pour répondre à un objectif pratique peuvent l'être, préférentiellement à d'autres, en raison d'une valeur intrinsèque accordée à l'exécution du geste technique.

Aux Jardies dès lors, l'abandon des rotations fréquentes au poste de syndic de copropriété, ne découlent donc pas à priori d'une renonciation aux principes autogestionnaires face à l'inéluctable contrainte de l'efficacité économique. Une telle représentation des choses impliquerait un postulat absurde : l'existence d'une sorte d'axiome d'exclusion mutuelle entre "l'idéal autogestionnaire" et "l'efficacité économique". Or, il semble difficile de tirer une conclusion aussi générale sur des bases strictement empiriques.

Comme ne cessent de le rappeler les résidents des Jardies, l'absence d'intermédiaires telle qu'un promoteur immobilier ou un syndic professionnel qui est rendue possible par l'autogestion du projet fût pour eux l'occasion d'économies tout à fait significatives. Dès lors, même si "l'idéal autogestionnaire" se trouve parfois mis en balance avec des "questions d'efficacité économique", il est peut-être trop simple d'y voir deux opposés. Si l'efficacité économique peut parfois être trouvée du même côté de l'autogestion, alors il faut sans doute commencer à suspecter que les valeurs de l'économie ne se trouvent pas toujours du même côté que l'efficacité.

Dans le contexte des Jardies il est possible d'interpréter autrement cette évolution des institutions. Par exemple : ayant plusieurs paramètres à prendre en compte, schématiquement les copropriétaires peuvent considérer qu'ils sont dans une situation dans laquelle "la technique" de rotation du poste de syndic représente un coût trop important du point de vue de "l'efficacité" pour gain relativement limité en "autonomie". La stratégie consistant, ici, à prendre le risque de laisser l'un des copropriétaires se spécialiser au poste de syndic, et donc de le voir, éventuellement, prendre plus de pouvoir que prévu, peut d'autre part, permettre d'éviter d'autres difficultés, ou d'en rester à une gestion plus simple. Ne pas avoir à résoudre cette difficulté peut permettre de s'attaquer à des problèmes jugés plus fondamentaux pour la préservation de l'autonomie de chacun des participants. Au Jardies, on peut considérer que c'est le cas. En effet, 40 ans après leur construction le groupe s'accorde toujours sur l'importance du respect de l'autonomie et de l'égalité des pouvoirs de chacun des copropriétaires.

Répartition des tâches administratives

Outre celles qui sont spécifiquement dévolues au syndic, la répartition des tâches administratives s'effectue pour le reste de manière empirique sur la base de la participation volontaire :

« Actuellement nous avons Christian qui a toutes les compétences pour faire ce boulot, bien sûr bénévolement. Il travaille encore comme quelques autres jardiens il a donc posé ses conditions, à savoir : "Je veux bien prendre en charge le "syndic" en tant que correspondant officiel et les comptes mais j'ai besoin de vous tous pour assurer les problèmes de maintenance au quotidien. Lors des réunions du dimanche soir on fait la liste des problèmes rencontrés par les uns et par les autres EX: Étanchéité des chapiteaux, l'un se charge de contacter l'entreprise concernée, de suivre l'affaire jusqu'à la prochaine réunion où on fait le point... ceci est valable pour la chaufferie; charge qui n'est pas de tout repos. Élagage, ménage, [...] Ascenseur: une commission a pris en main cette construction y compris le calcul de répartition des charges. »

◁ Interview de Toinon Bidermann, 2018 ▷

Il n'y a donc pas aux Jardies, comme on pourrait l'imaginer dans ce type de cas de figure, de mesures collectives visant à instituer une forme de partage équitable des tâches de gestion entre tous les copropriétaires. Ils font ainsi simplement confiance en la propension spontanée des autres membres à contribuer avec eux aux tâches nécessaires à la continuité du projet commun.

Si la contribution des membres aux tâches communes s'effectue suivant une base volontariste, le groupe s'attache toutefois à requérir une certaine continuité dans les prises de responsabilité.

« [...] on essaie de faire en sorte que la responsabilité de l'un ou l'autre en charge de cette tâche ponctuelle soit suivie par la même personne, bien sûr avec un retour en réunion jusqu'à ce que l'affaire soit conclue, le "syndic" prend alors le relai pour finaliser l'affaire. Aux Jardies il n'y a pas de règle générale inamovible quant à notre organisation, tout peut être remis en question à condition qu'il y ait discussion jusqu'à la décision finale prise au consensus sinon à la majorité. »

◁ Interview de Toinon Bidermann ▷

Exemples de décisions collectives difficiles à prendre

Quelques cas de figures pratiques permettant d'illustrer comment les règles de prises de décisions en usage aux Jardies, qui reposent sur le principe d'une concertation continue entre les résidents, peuvent influencer sur la dynamique d'action collective; lorsque des désaccords persistent, ou lorsque le problème à résoudre est techniquement complexe; deux exemples nous semblent intéressants.

Le premier concerne le choix d'une couleur d'une cage d'escalier construite consécutivement à la subdivision de l'appartement occupé par le couple Guislain en deux unités d'habitations autonomes. Un second cas de figure concerne la construction d'un ascenseur.

Couleur du nouvel escalier extérieur



Crédits photo : Myriam Leroux, 2014 [323]

« Un autre exemple de prise de décisions, ça a été la question de la couleur des murs d'une cage d'escalier. L'appartement des Guislain a été coupé en deux, après leur divorce. Il a fallu rajouter une cage d'escalier sur l'un des deux appartements après la division. On nous avait demandé en réunion de dire de quelle couleur on voudrait qu'elle soit. Le rouge plaisait à beaucoup de monde, mais il y avait aussi quelqu'un qui ne supportait pas le rouge. On a mis deux réunions mensuelles, c'est-à-dire énormément de temps, pour résoudre ce point. On a fini par le voter à la majorité et cette cage d'escalier est finalement restée en vert parce que c'était la couleur originelle de la taule. Ça ne plaisait à personne, mais on l'a laissé comme ça. »

« Interview de Toinon Bidermann »

Décider de la construction d'un ascenseur

« Récemment il y a la construction de l'ascenseur. Ça a bien duré 10 ans. Parfois on a été arrêtés par les histoires d'argent, parce que c'était trop cher. Parfois c'était parce que c'était pas assez cher. Ça a duré longtemps, ça ne se faisait pas, et puis un beau jour, on ne sait pas pourquoi ça s'est fait. Peut-être parce qu'on a vu que quelqu'un n'arrivait plus à monter qu'on l'a fait. C'est l'obligation de la situation qui met en face des choix. C'est la même chose pour l'élagage. On en parle en réunion et là c'est le réflexe gaulois comme disait Claude; les français veulent toujours ratiboiser leurs arbres. Il était contre les élagages. Il ne s'y opposait pas vraiment mais ça l'énervait. Il trouvait qu'il y avait des choses plus urgentes à faire. C'est le réflexe gaulois. C'est beaucoup plus facile maintenant. Chacun veut bien qu'on élague l'arbre du voisin mais pas le sien, parce que ton arbre te protège de la vue des autres, alors que l'arbre de tes voisins t'empêche de voir ailleurs. Une fois ces réactions épidermiques passées, on revient à la raison. On se dit que pour que l'autre puisse voir, il faut bien qu'on sacrifie l'arbre qui est en face de chez soi. Toutes les fois, ça se produit comme ça. On fait un élagage tous les deux ans. Il y a six mois pendant lesquels c'est épidermique. Après le consensus se fait. On élague ce qu'on doit élaguer. »

« Interview de Olga Guislain, 2018 »

Conditions d'arrivée et de départ des résidents

La charte des Jardies exprimait déjà, comme nous l'avons vu, le principe suivant selon lequel les mutations, c'est-à-dire, les arrivées de nouveaux copropriétaires consécutives au départ de l'un d'entre eux, devaient être ratifiées par le reste du groupe pour pouvoir avoir lieu. En théorie, le ménage quittant la copropriété ne pouvait donc se contenter de revendre directement ses appartements à un tiers particulier ou indirectement, par le truchement d'un agent immobilier. Idéalement en effet, il était alors convenu que c'était l'assemblée des copropriétaires restants, et non plus seulement le copropriétaire sortant, qui serait considérée comme dépositaire de la prérogative d'accepter ou de refuser un nouvel acquéreur.

Dès le début de leur association en outre, les membres du groupe s'étaient également entendus quant à leur volonté de lutter contre la spéculation immobilière en proscrivant la revente d'un appartement à un prix plus élevé que le prix d'achat. Cette volonté commune est rappelée en 1976 tout en reconnaissant un premier "compromis" fait à cet idéal anti-spéculatif à l'occasion de la revente des lots et du départ de l'une des participantes du projet, intervenus avant la fin des travaux :

« Nous avons d'autre part envisagé le cas où une famille déciderait de partir, libérant son appartement. Dans ce cas, le groupe a droit de préemption sur l'appartement de façon à pouvoir choisir les successeurs. L'appartement ne doit pas être vendu au-dessus de son prix d'achat, compte tenu de la variation de l'indice de construction. Cet événement a été vécu une fois pendant la période de construction. »

◁ Dimension politique du groupe des Jardies[153], 1976 ▷

Bien qu'ils aient été inscrits dans une charte et différents documents, ces principes n'avaient donc pas d'épaisseur juridique ou même de solidité parmi les institutions reconnues par le groupe. Tout départ imprévu et non consensuel pouvait donc signifier, pour le reste groupe, l'arrivée redoutée d'un nouveau copropriétaire peu disposé, voire hostile, à l'esprit de communautaire ou à l'élan de participation volontaire qui étaient envisagés comme des fondamentaux pour le bon fonctionnement de la copropriété directe. En 1983 d'autre part, le groupe est amené à devoir établir un nouvel "état descriptif de division" ainsi qu'un règlement de copropriété.

Anticipant la possibilité d'un tel départ, le groupe fera, aux alentours de 1984, différentes tentatives visant à institutionnaliser des clauses plus précises et si possible, reconnues par le droit, la manière dont un copropriétaire "sortant" devrait procéder pour revendre son appartement sans porter préjudice à la cohésion du groupe.

Un document intitulé : "Principes envisagés pour les mutations" résume ainsi cette première étape de réflexion :

« 1° Le prix-plafond du millième est fixé chaque année en janvier par l'assemblée générale des copropriétaires statuant à la majorité simple sur propositions faites par la commission financière.
2° Lorsque l'un des copropriétaires décide de vendre, il en informe le syndic qui convoque une assemblée générale des copropriétaires. Le groupe dispose alors de deux mois pour trouver des candidats acquéreurs.

- 3° Toute offre d'achat doit être présentée par écrit au syndic.
- 4° À l'issue des deux mois le groupe se réunit pour rencontrer les différents candidats à l'accession et fixe la liste des candidats agréés.
- 5° Si les offres sont au prix-plafond, le groupe délibère hors de la présence des candidats, puis vote à bulletin secret, chaque adulte propriétaire ayant droit à une voix. Le vote au premier tour s'effectuera à la majorité des 2/3, celui du deuxième tour à la majorité simple. En cas de ballottage, on tirera au sort. 6° Si les offres sont inférieures au prix-plafond, le vendeur à l'option de vendre au plus disant.
- [...]
- 9° Si, au bout des trois mois qui suivent l'annonce de la mise en vente, le groupe n'a pas pu déterminer le futur acquéreur, le propriétaire sera libre de réaliser la vente selon les règles du droit commun. »

◁ Principe envisagés pour les mutations. Le 24 février 1984 [207] ▷

Si celui-ci ne sera finalement pas appliqué, plusieurs choses sont intéressantes à noter dans ce texte préparatoire. Tout d'abord, concernant les modalités de votes, qui ne décrivent pas la recherche de l'unanimité ou du consensus. On note également le recours, dans le contexte d'une assemblée générale de copropriété, le recours à la règle de la proportionnalité "une personne = une voix" et non "une action détenue = une voix".

Il est également intéressant de voir que la clause numéro 9, est une clause dérogatoire annulant une disposition visant à préserver l'intérêt collectif. Cette disposition, peut donc être comprise comme visant à garantir que les mesures qui servent l'intérêt du groupe ne s'exercent pas aux dépens des intérêts de l'individu. Si tel était le cas en effet, chaque participant limiterait ainsi sa propre liberté. Si on compare ces "Principes envisagés pour les mutations" et les "engagements supplémentaires souscrits librement et sur l'honneur" par les résidents des Murs Blancs par ailleurs, on peut certainement juger que les premiers sont infiniment plus exigeants que les seconds. Aux Murs Blancs, toute requête pour mise en location d'un appartement sur une durée de plus de trois mois, impliquait, pour le déposant, un délai de six mois permettant à la copropriété de trouver un locataire de son choix. En cas de départ définitif, le déposant devait prévenir un an à l'avance les autres "co-associés" et leur accorder durant toute une année un droit de préemption pour le rachat ou trouver l'acquéreur qu'ils jugeraient adéquat.

À cet égard, même si d'autres interprétations restent possibles, il est intéressant de considérer l'éventualité que cette différence entre la durée de la période de préemption en vigueur aux Murs Blancs, et celle six fois plus courte aux Jardies, pourrait être liée aux différences de présupposés relatifs à la répartition des pouvoirs dans ces deux projets. Dans le premier cas de figure, aux Murs Blancs, l'association des copropriétaires est envisagée à la manière d'une autorité centralisée s'exerçant par le biais d'un administrateur : Paul Fraisse. Celui-ci est l'unique représentant de l'intérêt général. Il dispose donc (virtuellement) de toute l'autorité permettant d'imposer les mesures nécessaires afin de subordonner l'intérêt de l'individu à l'intérêt du groupe. Dans ce contexte, un engagement signé sur l'honneur à accorder au groupe une période de préemption d'un an est compréhensible parce qu'il n'a pas d'autre priorité que l'intérêt collectif. Dans le second cas de figure que constituent les Jardies en revanche, l'association formée par les copropriétaires est plutôt envisagée dans la perspective d'un partage égalitaire du pouvoir et donc d'une autorité

Figure 7.1 (on facing page) – L'ajout d'une cage d'escalier extérieur à l'un des appartements et la construction d'un ascenseur reflètent l'évolution des besoins de ses résidents. Pourtant, les décisions de réalisation d'un aménagement donné ou non ne sont pas toujours faciles prendre.

décentralisée s'exerçant de façon collégiale. Chacun y est donc à la fois représentant de son intérêt individuel et de l'intérêt collectif. Schématiquement, dans ce second cas de figure, il y a donc une recherche de coïncidence entre l'intérêt du groupe et celui de l'individu car nul n'aurait le pouvoir d'imposer une mesure qui ne serait pas reçue par les autres membres en toute autonomie.

C'est d'ailleurs effectivement ce qui a eu lieu. Deux mois après le début de ces démarches, les propositions élaborées dans *"Principes envisagés pour les mutations"* n'emportent pas la conviction des autres membres du groupe et le texte est alors rejeté lors d'une réunion mensuelle. Dans une intéressante lettre adressée au syndic, Yves de Lagausie, qui avait défendu ce texte, revient à cette occasion sur les arguments qui avaient motivé sa prise de position initiale et les paramètres qui le conduisait désormais à changer d'avis :

« L'objectif que nous avons tenté d'atteindre à travers la charte puis le projet de règles concernant les mutations correspondait à un déplacement du pouvoir de l'individu (ou plus précisément du foyer) vers le groupe, sur deux points : le choix du successeur et la fixation du prix de vente des logements. Nous n'avions nullement le désir de bouleverser l'ensemble du droit français en matière de copropriété. Ce droit règle de façon très précise l'équilibre des pouvoirs entre chaque copropriétaire, l'assemblée générale des copropriétaires, le Syndic, le Conseil Syndical.

À défaut de pouvoir "dépasser ou en tout cas modifier le droit de la copropriété sur deux points, je suis tout à fait preneur de ces règles de droit et en particulier d'un bon règlement de copropriété. Ces lois communes ne modifieront pas nos bien variables et contradictoires relations affectives, mais elles nous protégeront contre leurs excès mal dissimulés derrière une mythologie politique qui se fait vieille. »

« Yves de Lagausie, *"Syndic de la maison des Jardies"* 1/05/1984 [213] »

En définitive, aucune des règles spécifiques concernant les mutations des foyers résidents qui avaient été envisagées, ne fut intégrée au règlement de copropriété. Les règles légales qui s'appliquent dans ces cas de figure ne diffèrent donc pas de celles courantes dans d'autres copropriétés. Elles laissent donc toute la liberté aux propriétaires de revendre leur bien sans intervention de la copropriété.

Lors du départ de l'une des familles en 1989, par exemple, le courrier d'explication envoyé au reste du groupe précisait :

« [...] Si vous connaissez des personnes intéressées, n'hésitez pas à nous les envoyer. Nous indiquerons dans les différentes annonces le caractère coopératif de la copropriété et l'existence de parties communes [...] »

« 1989, Aux Jardisiens »

L'absence de règles instituées entre les membres ne signifie toutefois pas que les foyers sortant ne cherchent pas, de manière tout à fait volontariste, à être conciliants avec leurs anciens voisins.

7.2.4 Résolution de conflits

Dans le contexte de l'habitat individuel, les résidents ne sont pas, ou peu, en situation d'interdépendance avec leurs voisins vis-à-vis de l'usage de biens communs. On y trouve donc d'autant

moins de cas de figure pouvant conduire à des conflits interpersonnels mais aussi d'autant moins d'opportunités d'interactions entre les personnes. L'habitat groupé quant à lui, suppose par définition l'inscription des résidents dans une certaine interdépendance dont les termes sont décidés par les acteurs qui y prennent part. Cette interdépendance suppose toutefois que pour pouvoir continuer de partager les choses qu'ils ont choisies de mettre en commun, ces résidents doivent pouvoir réussir à s'entendre durablement entre eux vis-à-vis des modalités qui encadrent l'usage de ces biens (... et sur beaucoup d'autres choses). Or, une telle entente n'est jamais définitivement acquise. Si l'on en croit Camille de Lagausie même, il semble que l'entente, même lorsqu'elle dure, reste toujours quelque peu conflictuelle :

« Camille : ... la démocratie c'est pas toujours rigolo ! Même quand on est tous pareils. On a la même culture, les mêmes orientations, on avait fait les mêmes études, on avait à peu près le même niveau de richesse et pourtant, on se cogne quand même les uns sur les autres quand il y a des décisions à prendre et qu'elles ne plaisent pas à tout le monde.

Gaëtan : Pour résoudre ce genre de conflits est-ce que vous avez eu une manière spécifique de faire ?

Camille : Alors, à mon avis, pas assez aux Jardies. Ça s'est fait de manière vraiment empirique. C'est-à-dire qu'on n'en parlait pas assez. Des gens en avaient gros sur le cœur mais ne voulaient pas en parler. On se réunissait une fois par mois pour discuter des affaires courantes et je pense que beaucoup de choses n'ont pas été dites. Peut-être qu'il valait mieux ne pas les dire d'ailleurs ou peut-être qu'il aurait mieux valu les dire. Je ne sais pas. Dans un groupe comme il se doit, tout le monde n'est pas ami de la même façon avec tout le monde. Donc ça crée des espèces de sous-groupes. Avec des identités conceptuelles et des identités d'engagements.

Gaëtan : Est-ce qu'il y a eu des choses qui ont été le centre de conflits de personnes aux Jardies ?

Camille : Alors oui. Il y avait le problème de savoir qui était le mâle dominant entre Yves et Claude par exemple. Il y a eu également des conflits sur la question de l'appropriation des parties communes par certains. »

◁ Interview de Camille de Lagausie, 2018 ▷

Du fait de cette plausibilité structurelle du conflit, et du risque que ces conflits peuvent éventuellement finir par représenter pour la continuité de l'action commune, la problématique de savoir comment les associés prennent l'habitude d'agir pour répondre à ce type de situation est intéressante.

Aux Jardies à cet égard, si l'on ne trouve pas nécessairement, comme l'estime Camille de Lagausie, de "procédure" ou de "méthode" clairement revendiquée par les copropriétaires comme étant "la bonne manière" de procéder en cas de désaccord, les habitudes tirées de l'expérience des membres du groupe dans ce type de situations restent néanmoins indicatives de cette problématique. Selon Toinon Bidermann par exemple :

« Moi je suis pour une résolution personnelle des problèmes. Il n'y a rien de plus désagréable que de garder ça pour soi pour ensuite le jeter au groupe. À ce moment-là, la personne qui est mise en cause se sent jugée par tout le monde. C'est extrêmement désagréable. Je crois qu'aux Jardies on a plutôt respecté la règle

selon laquelle, lorsqu'il s'agit de problèmes de personnes, on essaye de les régler en personne. Après, qu'on en discute en groupe, pourquoi pas ... Mais en tout cas pas d'accusations directes en groupe. Ça sur le plan du collectif c'est terrible. [...]

Pour moi, dans un groupe, il y a quelque chose de très important et c'est de ne pas devoir quelque chose à quelqu'un. Il faut toujours régler les conflits au coup par coup. Il ne faut surtout pas laisser s'accumuler les dettes, les tensions, les redevances. »

◁ Interview de Toinon Bidermann ▷

Malgré la présence de telles habitudes, la difficulté de se confronter aux problématiques des conflits, et même des conflits "de pouvoir" entre plusieurs membres est reconnue indépendamment par plusieurs jardisiens :

« Je pense qu'il y a effectivement eu une question de leader sur laquelle on n'a pas mis de mots. On y pensait tous, mais on a jamais parlé de ça en termes de pouvoir. On sentait la tension. Les réunions n'étaient pas toujours faciles. Mais c'était des questions qui ne se posaient qu'au niveau du groupe et pas au niveau des individus. Sur d'autres plans, les individus s'entendaient très bien. Il y avait un rapport de pouvoir qui n'était pas nécessairement ressenti à l'échelle individuelle mais qui devenait manifeste à partir du moment où on était en réunions. »

◁ Interview de Toinon Bidermann ▷

Ou encore :

« Je pense que dans la tête de la plupart d'entre nous, c'était beaucoup plus l'idée du personnalisme communautaire que celle de l'autogestion qui était présente. Cependant, l'autogestion on en rêvait tous sur le plan politique et pour la gestion des entreprises. Sur ces questions, j'étais un peu en opposition avec Yves et Claude parce j'avais le sentiment qu'ils pensaient que les Jardies ça pouvait être « leur chose ». Alors que dans l'idée du personnalisme communautaire, pour moi, il n'y avait pas de patron. »

◁ Interview de Bernard Hourdin ▷

Et enfin :

« ... parfois en réunion on décidait qu'il allait y avoir un grand nettoyage. Tout le monde s'y mettait ce jour là pour tous les locaux communs. Au bout d'un moment il s'est avéré que l'escalier il fallait quand même payer quelqu'un pour pouvoir l'entretenir. Les gens devenaient "paresseux". Sinon au départ c'est vrai que chacun lavait son escalier. En principe. [...] Les seules sortes de conflits qui peuvent y avoir pour ça c'est quand on laisse les choses aller jusqu'au moment où elles ne vont plus. [...] à un moment les choses n'étaient pas propres. Personne ne disait rien, et au bout d'un moment il y a quelqu'un qui dit : "Il faut faire quelque chose". À ce moment là tout le monde sur-enchérit : "ha non mais c'est dégueulasse etc...". Ça m'énervait énormément. J'ai mauvais caractère de ce côté-là. J'ai horreur quand tout d'un coup, tout le monde se met à dire : "ho on va le faire etc" . Donc ... Il y avait des journées de grand ménage auxquelles, souvent, je ne participais pas. J'ai horreur de cette excitation. Cela dit, on ne m'en veut

pas pour autant. Ça m'arrive aussi d'aller nettoyer à fond. Les locaux qu'on prête par exemple, comme ça passe de familles en familles ou d'amis en amis, il faut que celui qui les ait occupés nettoie excessivement bien. Moi je ne supporte pas qu'on fasse des remarques sur ça après. »

◁ Interview de Olga Guislain ▷

7.2.5 Habitat groupé et bande d'enfants

Un autre des aspects remarquables de la Maison des Jardies est sans aucun doute le cadre que ce projet a pu constituer pour les enfants des membres du groupe, et ce de plusieurs manières.

C'est notamment le cas d'un point de vue ludique et social. Aux jardies, les enfants des différents foyers rapportent généralement avoir beaucoup bénéficié du fait qu'ils vivaient dans la proximité immédiate d'autres enfants appartenant à la même "tribu" qu'eux. Ils jouissaient en cela d'une liberté considérable qui découlait du fait que les adultes du groupe s'accordaient à les laisser aller et venir chez eux. L'ensemble des appartements privatifs du bâtiment leur étant ainsi plus ou moins ouverts, l'intégralité de la Maison des Jardies, pouvait s'apparenter pour eux à un seul domaine. Cela semble avoir été spécifiquement le cas consécutivement à la période d'emménagement comme l'ont noté plusieurs journalistes. En 1975 :

« Les enfants qui se sont passionnés pour le projet sont fascinés par le caractère communautaire de l'expérience. Ils se sentent bien au coeur de ce réseau de relation. [...] ils ressentent très positivement l'atmosphère de happening permanent qui règne ici. Ils jouissent, par ailleurs, d'une rare liberté. Rien ne leur est interdit, hormis ce qui serait contraire à la sécurité. Ils allument un feu tous les soirs pour brûler les emballages perdus ... Comme il n'y a pas de gardien, ils sont simplement tenus d'observer une certaine discipline pour le rangement des vélos, etc. Chaque enfant est ainsi amené à prendre ses responsabilités. Ils forment une grande bande d'âges variés et sont toujours ensemble. "À la limite, je finis par ne plus voir les miens", se plaint Toinon. "Ou bien un flot arrive à la maison, ou bien je ne les ai pas du tout. J'arrive rarement à les avoir tous les deux. Je suis un peu frustrée de moments privilégiés où je me retrouve seule avec mes propres enfants. Et puis, j'aime avoir une maison ouverte mais parfois, ma patience a des limites, ils me font éclater." »

◁ Jacqueline Quéniart, *"Inventer une famille différente : La Maison-village"* [147], 1975 ▷

Ou en 1977 :

« Après la période d'emménagement frisant l'anarchie et la fête permanente ("ce soir, je vais dîner chez Camille disaient les enfants de Toinon et nous, on sort chez Marie disaient ceux de Françoise"), ils ont maintenant un mode de vie collectif et familial très harmonieux et, surtout, ils font très jeunes l'apprentissage de la vie sociale et des responsabilités qu'elle implique. La présence dans l'immeuble de la mère de Toinon, sorte de grand-mère collective les aident aussi à trouver un juste équilibre affectif. "Mamy Lux", comme la nomment familièrement les enfants, joue également un rôle important au sein de la communauté des adultes : c'est la seule représentante du troisième âge dans la maison des Jardies... »

◁ La Maison des Jardies [157] 1977 P.4 ▷

L'autre aspect original du groupe des Jardies, à cet égard, est celui d'avoir constitué une sorte de communauté éducative. C'est le cas par exemple, au travers de la reconnaissance mutuelle que les différentes familles s'accordaient quant à leur autorité à intervenir dans l'éducation des enfants des autres, voire à les "reprendre" de la même manière qu'ils l'auraient fait pour leurs propres enfants. Si l'on comprend que l'idée de collectif constitue une valeur du groupe, ici il est toutefois intéressant de noter que la reconnaissance de cette communauté éducative répond de questions de convenances pratiques. Ici en effet, pour les parents, l'habitat groupé simplifie très naturellement des modalités d'organisations communes telles que les babysitting ou les déplacements à l'école. De ce fait, on comprend que cette reconnaissance du collectif en matière d'éducation répond ici plus de son caractère pratique dans un contexte associatif préexistant plutôt que de valeurs spécifiques au groupe³.

« Chacun se sent responsable de tous les gosses de la maison et sachant que les conceptions en matière d'éducation sont les mêmes, traite les autres enfants comme les siens. "C'est une sécurité, et une commodité dans la mesure où on n'est pas tous là en même temps." »

◁ **Jacqueline Quéniart, *Inventer une famille différente : La Maison-village* [147], 1975** ▷

En revanche, si les adultes du groupe se reconnaissent mutuellement leur autorité éducative vis-à-vis de leurs enfants, il n'est pas aussi évident de dire que "les conceptions en matière d'éducation" soient exactement les mêmes. Si l'on en croit Camille de Lagausie, par exemple, des différences notables à cet égard existent entre les différents parents. Selon elle, ces différences peuvent alors être à l'origine de conflits comme ils peuvent aussi être envisagés en tant qu'opportunités pédagogiques :

« Je ne sais pas si c'était une règle générale aux Jardies. Mais moi je trouvais que c'était important d'expliquer les règles d'usages propres à son foyer aux enfants des voisins quand ils rendaient visite. Pour moi, ça leur permettait de voir des adultes différents. C'est un principe éducatif d'ouverture. Ils se rendraient compte que les règles sont différentes selon la maison. Qu'elles ne sont pas universelles. [...] Il y avait beaucoup d'échanges entre les familles. On s'occupait souvent des enfants des voisins. Lors des réunions et repas collectifs entre adultes par exemple, on faisait préalablement manger tous les enfants ensemble avant. Je me souviens d'avoir fait ça chez moi plusieurs fois avec l'aide de Toinon ou Françoise. Ensuite ils allaient jouer entre eux et on faisait notre réunion. Quand on partait en week-end tous ces enfants vivaient en tribus. Ils fonctionnaient comme une seule fratrie. Ils allaient à l'école ensemble aussi. En groupe. Il n'y avait qu'une rue à traverser. Plus tard, il n'y a eu aucun couple entre eux ! Comme un tabou de l'inceste. [...]

Le fait qu'on ne les élevait pas de la même manière pouvait poser problème [...]. Je me rappelle que mes enfants râlaient de devoir se coucher plus tôt que les enfants de certains de nos voisins par exemple. Les enfants, aux Jardies, ils allaient les uns chez les autres, dormaient chez les copains, prenaient des repas tous ensemble quand les parents avaient une fête ou une réunion. Mon fils aîné vivait beaucoup chez les Bidermann. Il y avait de la musique là-bas. En permanence

3. On peut même éventuellement théoriser que dans le monde occidental, de manière générale, la rareté culturelle de ce type de communauté éducative s'explique, peut-être en partie, par la prédominance de formes de logements conçus afin d'être indépendants les uns des autres.

! La maison des Bidermann était vraiment le lieu d'accueil des jeunes. Il y avait sans arrêt des échanges. Parfois il y avait des frigos où il était possible de se servir librement, contrairement à chez nous. Moi comme je travaillais, je ne pouvais faire mes courses qu'une fois par semaine alors je devais expliquer qu'ici, il fallait demander avant de se servir. »

◁ Interview de Camille de Lagausie ▷

Par ailleurs, cette osmose tribale des enfants du groupe des Jardies avec eux-mêmes a pu être la cause d'effets logistiques inattendus :

« Pour les enfants, quand ma dernière fille est entrée en CP c'était au même moment que deux autres enfants des Jardies. Il y en avait aussi cinq autres qui entraient en CE1. Et grâce à tous ces enfants, l'école municipale qui devait être fermée faute d'effectifs est restée ouverte. On nous a beaucoup aimés pour ça. Les enseignants ont commencé par mettre les cinq enfants dans la même classe de CE1. Ils se sont ensuite aperçus que ça n'était pas très habile parce que ça formait une masse compacte d'enfants assez remuants ! »

◁ Interview de Camille de Lagausie ▷

De manière plus générale, des témoignages provenant de plusieurs groupes de projets d'habitats groupés comparables aux Jardies tendent à partager un constat semblable : Les enfants qui grandissent dans ce type de contexte tendent généralement à bénéficier, et non à pâtir, de l'intensité de la vie collective et de l'ouverture sur l'extérieur de chaque cellule familiale. C'est d'ailleurs l'un des premiers aspects des projets s'inscrivant dans ce mouvement à avoir pu faire l'objet d'une étude en sciences sociales avec, en 1978, un rapport de recherche intitulé : *"Habitat Groupé Bande d'Enfants"* réalisé, par Philippe Bonnin, Martyne Perrot et Martin de la Soudière, sous la direction de Marie-José Chombart de Lauwe [167].

7.3 Les espaces communs et leurs usages

Sur l'ensemble des 1500 m² du bâtiment des Jardies, les espaces communs représentent environ 15 % de la surface, soit plus 150M². Parmi ces espaces communs, au premier étage, on trouve tout d'abord les deux grandes salles communes. Délibérément tournées vers l'extérieur du bâtiment, ces salles communes disposent d'un escalier d'accès indépendant permettant aux visiteurs d'y entrer directement depuis la rue, sans passer par l'entrée principale des Jardies. Ces deux salles communes jouxtent les deux celliers et la chaufferie centrale du bâtiment ainsi qu'un grand atelier professionnel de peinture. Sans constituer un espace commun, cet atelier privatif était le lieu de travail de l'une des résidentes, Nicole Olivier : artiste et éducatrice. De par sa profession et sa proximité dès lors, il n'était donc pas rare que les enfants des Jardies (et d'autres) soient de passages dans cet atelier. On trouve ainsi aux Jardies un certain degré de mixité d'usage dans la mesure où l'on peut noter la présence d'un cadre d'exercice professionnel au sein d'un immeuble statutairement "destiné à l'habitation". La catégorie des espaces dits "intermédiaires", regroupe quant à elle indistinctement le reste des parties non privatives du bâtiment tel que les couloirs, les escaliers, l'éclairage extérieur, la plomberie etc.

On trouve ensuite, en dehors des salles et infrastructures communes, entre 5 et 6 petits ateliers communs mesurant entre 5 et 10 m² chacun. Ces ateliers se différencient des autres salles communes par le fait qu'ils sont destinés à une activité spécifique et que leur fonctionnement

Nom	Surface	localisation
Grande Salle commune	65m2	1er étage
Salle de réunions secondaire	20m2	1er étage
Celliers	20 m2	1er étage
Garages	m2	R-d-chaussez
Atelier peinture professionnel	20 m2	1er étage
Chaufferie	20 m2	1er étage

TABLEAU 7.1 – Les différentes salles communes des Jardies

repose généralement sur l'animation d'une personne responsable. Là encore, l'attribution de la responsabilité de ces ateliers est envisagée comme devant tourner fréquemment. On constate toutefois que, par la force des choses, certains ateliers purent conserver longtemps le même responsable. Ce fût le cas, par exemple, du Local de la Ronéo, qui requérait de son responsable des compétences techniques. En l'occurrence : pouvoir faire fonctionner la "Ronéo".⁴ Pour d'autres ateliers en revanche, les choses semblent moins tranchées concernant la nécessité d'un responsable.

« ... il fallait plus ou moins qu'il y ait un responsable par atelier. Pour la laverie au début je ne sais plus s'il y avait un responsable cela dit. C'est peut-être au fur et à mesure que ça s'est fait qu'il y a eu un planning mis en place. »

◁ Interview de Toinon Bidermann ▷

Parmi eux :

Pour le reste, de manière générale, les questions de gestion des espaces communs sont évoquées

Atelier N°	Nom	Surface	localisation
N°1	Local Ronéo	5m2	R-d-chaussez
N°2	Laverie	10M2	R-d-chaussez
N°3	Menuiserie	10M2	R-d-chaussez
N°4	Cave à vin	4M2	R-d-chaussez
N°5	Salle de télévision	10m2	1er étage

TABLEAU 7.2 – Les différents "Ateliers" communs des Jardies

et résolues lors les réunions mensuelles.

7.3.1 Tâches d'entretien répétitives

L'entretien des espaces communs n'a pas fait aux Jardies, l'objet d'une attribution à un ou plusieurs responsables. Il était réalisé, plus ou moins régulièrement, par l'ensemble du groupe dès

4. Autrement dit, une machine de reprographie, de la famille des duplicateurs à alcool, permettant de polycopier, au maximum, quelques centaines d'exemplaires d'un document original rédigé sur une feuille de papier carbone.

lors que ses membres s'accordent quant à la nécessité de le faire. Cet accord peut être difficile à atteindre en raison de la différence du ressenti de chacun vis-à-vis de la nécessité d'un nettoyage collectif. Une fois celui-ci atteint toutefois, le groupe prévoit alors une date, à laquelle chacun est convié à prendre part au nettoyage d'une partie ou de l'ensemble des espaces communs du bâtiment.

On note ici que cette invitation à participer à l'effort commun ne fait pas l'objet d'un contrôle particulier. Comme l'explique Camille de Lagausie en effet, bien qu'il y ait des retardataires et des absents et qu'un éventuel agacement puisse être conçu à leur égard, ces derniers restent minoritaires et ne suffisent donc pas à compromettre la confiance de chacun dans la dynamique du groupe :

« Pour l'entretien courant, il faut remarquer que le degré de désordre ou de saleté supportable n'est pas du tout le même chez les uns et les autres. Les mots « désordre » et « saleté » sont déjà des estimations subjectives. J'ai connu quelqu'un qui a fait craquer plusieurs communautés en étant capable de vivre dans un « foutoir » et une « crasse » que les autres ne pouvaient pas admettre. Donc, à quel moment décider que « ça suffit comme ça » et que le groupe va s'y mettre ? Alors à la demande de quelques uns ou à l'unanimité on décidait que le dimanche suivant, il y aurait un grand nettoyage ! Tout le monde venait avec son balai et ses sacs poubelles. Presque tous étaient là. Certains, peut être se levaient plus tard que les autres ... Il y avait aussi des petits bricolages à assurer : ampoules à changer, chaises boîteuses, poubelles pleines, etc. C'était peut-être aussi un peu toujours les mêmes qui allaient au charbon ... »

◁ Interview de Camille de Lagausie ▷

En revanche :

« Pour certains locaux communs où la question revenait régulièrement il y avait un jour précis par contre. Pour le nettoyage du garage à vélo, pour le ramassage des feuilles mortes du jardin ou pour les encombrants. C'était aussi une manière de socialiser et de ne pas le faire seul. »

◁ Interview de Toinon Bidermann ▷

Cette forme d'organisation des tâches d'entretien des espaces communs, qui est rapportée comme ayant été en usage aux Jardies durant plus de 20 ans, sera finalement abandonnée au profit d'une méthode plus conventionnelle en termes de gestion de copropriété : engager un professionnel.

Si l'on se réfère au témoignage des résidents néanmoins, cet abandon n'est jamais présenté comme la conséquence d'un problème qu'il y aurait à procéder de cette manière, ou comme une conclusion issue de l'expérience pratique. Il est d'avantage décrit comme découlant du vieillissement des résidents et donc de la difficulté pratique croissante à réaliser ces tâches communes. Plusieurs témoignages concordent à cet égard :

« Mais cet entretien des espaces communs par le groupe a, je crois, fini par s'arrêter parce qu'on commençait à devenir vieux et fatigués. Il me semble que le ménage a été alors confié à des professionnels. »

◁ Interview de Camille de Lagausie ▷

Ou encore :

« Quand on voyait que c'était sale on nettoyait. Finalement aux Jardies... on a jamais été très organisés pour le ménage. Il n'y avait pas, par exemple, une semaine = untel et une autre semaine = tel autre. Dans les années 2000 on a fini par engager quelqu'un parce qu'on commençait à devenir plus âgés et qu'on en avait assez de balayer les escaliers. »

◁ Interview de Toinon Bidermann ▷

7.3.2 Grandes salles communes

Accessibles tant depuis l'intérieur du bâtiment que depuis la rue, délibérément sobres et multi-usages, les deux grandes salles communes représentent en quelque sorte le coeur social du projet des Jardies. Elles sont employées ; par le groupe ou par les associations qui en font la demande ; pour toutes sortes d'activités, que ce soit pour les réunions du groupe ou celles des partis politiques de Meudon ; pour des fêtes, des activités culturelles ou militantes. Cette ouverture sur l'extérieur est délibérément recherchée par les résidents des Jardies qui y voient une manière de se positionner comme *"support des groupes militants existants"* [153]. Cette volonté de promouvoir le lien social à l'échelle de Meudon est également rapportée dans l'article du Sauvage :

« "Nous sommes prêts à subventionner, en prêtant notre temps et notre espace, les groupes qui vont dans le même sens que nous" dit Camille. Les "invités se sentent d'ailleurs parfaitement à l'aise et n'hésitent pas à discuter jusqu'à 4 heures du matin sous les fenêtres des habitants endormis. »

◁ Le Sauvage, 1976[150] ▷

Pour le groupe, rétrospectivement, le succès de cette démarche constitue une réussite à la hauteur des espérances placées dans le projet :

« Les associations de la ville utilisent fréquemment les salles communes et les services connexes. Sept ans après, elles jouent toujours ce rôle de lien entre les habitants des Jardies et leur commune et nous les considérons comme un des éléments les plus réussis du projet. »

◁ Habitat Autogérés, MHGA 1983 [205] ▷

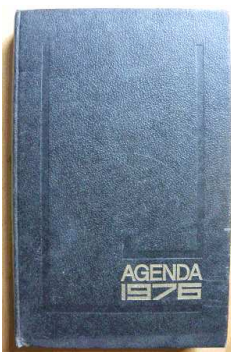
À cet égard, il y a donc bien une adéquation entre les attentes qui avaient motivé l'action collective et le jugement d'efficacité rétrospectif qui est ici globalement partagé par les associés quant aux résultats pratiques de leur action commune.

Agenda, garant et concertation

Plusieurs règles simples encadrent l'usage des salles communes et des autres espaces communs. De manière générale, les demandes de réservations pour l'une ou l'autre des salles communes sont faites lors des réunions mensuelles. Le groupe se sert alors d'un agenda afin de centraliser en un unique document témoin l'ensemble du calendrier des réservations des différentes salles communes. Durant ces réunions, une fois qu'une demande de réservation a été validée par les membres, le nom de l'activité et l'horaire à laquelle telle salle aura été réservée sont dès lors inscrits dans cet agenda à la date retenue.

La personne réalisant la réservation se porte alors garante, vis-à-vis du reste du groupe, de l'utilisation qu'elle fait de cette salle commune. Elle est tenue, par exemple, d'y réaliser l'entretien nécessaire ou de remettre le mobilier en ordre une fois l'activité réalisée. Seul l'un des copropriétaires peut se porter garant pour la réservation de la salle commune. Toutefois, rien n'empêche à l'un des copropriétaires de se porter garant pour quelqu'un d'autre :

Agenda des espaces communs



« La personne qui faisait la demande de réservation et qui était agréée restait responsable de ce qui se passait dans la salle pendant cette réunion. Cette personne était ensuite aussi responsable du ménage de la pièce. Ça pouvait aussi être les autres utilisateurs à qui on donnait des balais quand le responsable de la salle s'était juste porté garant pour un groupe de l'extérieur. »

◁ Interview de Camille de Lagausie ▷

Lorsqu'une personne ou une association extérieure au groupe des résidents souhaite réserver la salle commune des Jardies, elle doit nécessairement passer par l'intermédiaire d'un des copropriétaires disposé à relayer sa demande et à se porter garant auprès de ses voisins :

« Lorsque quelqu'un de l'extérieur veut réserver la salle, il doit passer par quelqu'un d'entre nous qui se porte garant. Cette personne garante doit alors en parler lors de la réunion mensuelle pour s'assurer que tout le monde est d'accord avec cette réservation de la salle, par telle association, etc. Parfois on faisait directement le tour des appartements pour s'assurer de l'accord de tous ; aujourd'hui on passe par mail. [...] on ne note jamais une réservation sur le cahier de la salle commune avant d'avoir demandé aux autres. L'inscription se fait après la demande parce qu'elle peut être refusée par le groupe. Je me souviens d'une association qui voulait créer une sorte d'école parallèle par exemple. Ça avait été présenté en réunion de groupe mais tout le monde avait dit "non". La configuration des lieux ne se prête pas du tout à ce genre de manifestation. »

◁ Interview de Toinon Bidermann ▷



Crédits photo : [354] AMC N°267, Raphaëlle Saint-Pierre

Grande salle commune.



Crédits photo : Myriam Leroux, 2014 [323]

Seconde salle commune.

« à Meudon il y a une association (...) qui s'appelle Partage'age. C'est une dame qui est venue me trouver pour le prêt de la salle commune des Jardies pour les réunions de cette association. (...) j'ai déjà présenté l'association en réunion. J'ai demandé si les autres étaient d'accord pour le prêt de la salle à cette association. Ils m'ont dit qu'ils étaient d'accord. Donc j'ai pu inscrire les jours que l'association m'avait demandés dans l'agenda. J'avais d'abord regardé si la salle commune était libre ces jours là. (...) Si les dates sont déjà prises, c'est le premier qui s'est inscrit qui est prioritaire. Éventuellement, on peut aller voir si la personne peut changer cette date si c'est vraiment important. »

◁ Interview de Olga Guislain ▷

Problématique d'appropriation des salles communes.

Ces règles et habitudes simples encadrent l'usage des salles communes des Jardies, depuis 1975, et ce, selon des modalités qui apparaissent satisfaisantes aux copropriétaires. Il existe donc un certain accord du groupe quant à leur efficacité. Toutefois, bien que ces règles aient été éprouvées par le temps et l'expérience, celles-ci ne font pas non plus disparaître la possibilité des désaccords quant à la question de savoir ce qui constitue les manières acceptables d'utiliser l'espace commun. En dépit de l'existence de règles stables et reconnues par l'ensemble des résidents, des désaccords pourront toujours découler, d'une divergence d'interprétation des éventuels présupposés implicites de ces règles. Comme l'explique Olga Guislain :

« ce n'est pas écrit dans la charte, mais il est certain que les espaces communs, jamais personne ne doit y déposer quelque chose de personnel. Parce que ce sont des espaces communs et que ça revient à les "individualiser", à les "personnaliser" [...] Le cas s'est présenté une fois. Il y avait une dame qui a été locataire ici pendant quelques années et qui recevait, de par son travail, des meubles promotionnels et dont elle ne savait que faire. La passerelle était envahie de décorations soi-disant hétéroclites. Elle avait mis des banquettes dans la salle commune. Moi, contrairement à d'autres qui commençaient à s'y faire, je le vivais très mal. [...] Je piquais des colères. Je disais "non non non, on ne peut pas changer la règle du jeu. On a toujours fonctionné comme ça ! Une salle commune c'est VIDE ! Sauf au moment où on l'utilise." »

◁ Interview de Olga Guislain ▷

D'autre part, il arrive également dans ce type de projet que les espaces communs fassent l'objet de tentatives d'appropriation privatives de l'un des résidents. Dans ce cas de figure, comme l'estime Bernard Hourdin, c'est la nature "communautaire" du projet qui peut être remise en cause.

« [...] il y a eu parfois des conflits car certains ont ressenti le besoin de s'agrandir mais à chaque fois, ça aurait été fait au détriment des espaces communs. [...] Je pense d'ailleurs qu'un des grands risques de ce genre de projet, c'est que ça peut finir par redevenir un immeuble normal. J'ai entendu parler de groupes où ça s'est passé comme ça d'ailleurs. »

◁ Interview de Bernard Hourdin ▷

7.3.3 Atelier N°1 : Local Ronéo

Comme l'évoquait Camille de Lagausie en comparant les Jardies à *"une machine à gagner les élections"*, l'activité militante des membres est consubstantielle de la formation du groupe. Dans ce contexte, l'acquisition des moyens techniques permettant l'impression de tracts représentait l'un des investissements associatifs les plus fédérateurs pour le projet tel que défini. Si la construction du local destiné à son hébergement était prévue dès les premières étapes du programme, il est toutefois intéressant de noter que l'achat de la "ronéo" commune fut néanmoins réalisé aux frais de seulement deux ménages du groupe. *"il pouvait y avoir des initiatives comme ça. Que quelqu'un achète une chose et la mette à disposition de tous"* confirme à cet égard Olga Guislain. Ici, le caractère personnel de cette initiative à destination collective peut se comprendre en raison du

fait que le fonctionnement et l'entretien de ce type de machines de reprographie requéraient de l'utilisateur une certaine formation technique. Pour plus de commodité donc, les questions relatives à l'animation du local ronéo, restaient donc ainsi, à la discrétion des personnes qui avaient pris cette initiative. Toinon Bidermann explique notamment que :

Atelier N°1 : Local Ronéo



Source de l'image : Archives du MHGA-EHG. Photothèque. Cl-Bd1 [383]

Illustration : Le local de la "Ronéo".

(Il s'agit en réalité de deux "Gestetner". "Ronéo" étant le nom d'une marque lexicalisé.)

« Les associations payaient un petit pourcentage qui permettait ensuite d'acheter le papier et l'encre. On avait installé un panneau sur lequel était comptabilisé le nombre de tracts faits par chaque association utilisatrice. Bernard et Jacques faisaient le récapitulatif de temps en temps. »

◁ Interview de Toinon Bidermann ▷

« La Ronéo c'était un peu différent. Jacques et Bernard avaient décidé de l'acheter à la suite d'une demande des associations dont nous étions membres ou d'autres pour imprimer des tracts en vue de réunions publiques. On l'a donc financé à deux familles. [Pour réaliser l'impression de tracts] En général, les associations s'adressaient à Jacques, étant le seul formé techniquement pour faire fonctionner cette machine. Il a formé d'autres personnes pour permettre plus d'autonomie aux associations. »

◁ Interview de Toinon Bidermann ▷

Concernant le renouvellement des fournitures, un panneau était installé dans le local de la ronéo. Celui-ci servait à comptabiliser le nombre d'impressions réalisés par chaque association d'utilisateurs. Il était régulièrement mis à jour par les responsables du local. Le coût global de fonctionnement de l'atelier était alors réparti entre chaque groupe d'utilisateurs en proportion du pourcentage que représentaient leurs impressions à l'intérieur du total d'impressions réalisé.

7.3.4 Atelier N°2 : Laverie

Aux Jardies, seule une proportion des résidents font usage de la laverie commune, une autre, au contraire préfère disposer de sa propre machine à laver. Ces préférences se reflètent dans le fait que la gestion de cet atelier ne fait globalement intervenir que ses utilisateurs et non le groupe au complet. Exception faites, peut-être, de la consommation en eau et en électricité du local, qui restent quant à elles incluses dans les charges collectives de l'immeuble, au même titre que l'éclairage des couloirs et l'ascenseur.

De la même manière que les autres, l'atelier laverie est animé par une ou deux personnes responsables. Elles sont chargées d'établir un planning précisant à chacun un jour de passage durant la semaine. Chaque utilisateur devant de préférence, ne recourir au local que durant les jours où son passage est prévu, et ce afin d'éviter que plusieurs personnes ne se télescopent involontairement pour faire usage du local durant la même plage horaire.

Les responsables de cet atelier arrêtent aussi régulièrement une date à laquelle seront collectivement réalisées les tâches nécessaires à l'entretien du local. Quelques précisions et exemples peuvent être apportés ici :

« Deux personnes en sont responsables et font un planning sur lequel chacun peut mettre ses jours souhaités en sachant que l'on est plusieurs utilisatrices par jour. Moi par exemple, normalement mon jour c'est le lundi et éventuellement le mardi. Après si jamais j'ai besoin de faire une machine un samedi par exemple, en principe, ce n'est pas mon tour, mais si une machine est libre, je peux en lancer une. Je dois néanmoins veiller à ce que ça ne pose pas de problèmes. Pour le sèche-linge c'est différent, il n'y a pas de tours. Il y a aussi la question de la distance avec le local. Moi ça va, je suis au rez-de-chaussée. Ceux qui habitent en haut par contre s'ils devaient passer leur temps à descendre et à remonter pour voir s'il y a une machine de libre ça n'irait pas. Il faut quand même une certaine discipline. Ce sont aussi les responsables de la laverie qui se chargent de planifier l'entretien du local. Ce ne sont pas eux forcément qui le nettoient. Pendant la réunion mensuelle ils proposent des dates pour le nettoyage de cette laverie. [...] Tous ensemble, ou simplement tous ceux qui peuvent. Le local n'est pas très grand, il suffit de trois personnes. »

◁ Interview de Toinon Bidermann ▷

Toutefois, lorsque plusieurs personnes utilisent la machine à laver commune le même jour, un certain ordre de passage est généralement suivi pour les différents paniers de linge entreposés dans le local. D'autre part, une contribution volontaire de chacun à l'avancement des paniers des

Figure 7.2 (on facing page) – Salles communes

autres utilisateurs, suivant cet ordre de passage, est ici encouragée et envisagée comme tout à fait habituelle. Ayant vécu aux Jardies jusqu'en 1989, Camille de Lagausie se remémore qu'à cette époque :

« Je n'avais pas de machine à laver chez moi. Dans la laverie il y avait un lave-linge et un sèche-linge. Je pouvais y déposer mon panier de linge sale avec ceux des autres et il y avait une espèce d'ordre de passage. À chaque fois que l'on y allait et que ça n'était pas encore notre tour, on savait que l'on devait faire avancer le panier de l'autre. Mettre le linge, lancer le programme, faire avancer dans le sèche-linge, etc ... Pour faire avancer les paniers et qu'il n'y ait pas de temps perdu. Ça voulait aussi dire qu'il fallait y aller souvent. Si on était chez soi on en profitait pour le faire et puis si on n'était pas là, il y avait les copines pour faire avancer. Il y avait donc un règlement commun qui n'a pas été écrit. Parfois il y a dû y avoir des problèmes parce que quelqu'un était en retard. Une fois ou deux il y a dû y avoir des urgences où l'on passait devant les autres mais ça n'était pas un drame. [...] Il y avait vraiment comme une sorte de collectif ou d'équipe qui s'était créé autour du lave-linge. Ça fonctionnait plutôt bien ! Lorsque la machine tombait en panne, la première qui le remarquait laissait généralement un mot pour prévenir qu'elle avait appelé le réparateur, etc. Pour l'achat de la lessive par contre, je ne sais plus si c'était un achat en groupe ou individuellement chacun à son tour, mais il y en avait disponible sur place. On ne ramenait pas sa propre lessive à chaque utilisation. [...] Je pense que les personnes qui s'en servaient ont dû partager les frais. Pour les machines ce n'est pas l'intégralité du groupe donc contrairement au local. »

◀ Interview de Camille de Lagausie ▶

Ce fonctionnement constitue une forme d'action collective dans la mesure où les personnes qui y prennent part ici le font de manière concertée et ce afin d'obtenir de meilleurs résultats que ce qu'elles auraient obtenu en restant isolées où en l'absence de coordination. Comme l'explique Camille de Lagausie par exemple, l'absence de coordination pour "faire avancer les paniers" aurait signifié plus de "temps perdu" pour tous le monde car il leur aurait alors été nécessaire de revenir plus fréquemment pour s'enquérir de la disponibilité de la machine commune. Elle ouvre en outre la possibilité d'une réduction du coût en temps ou en argent que représenterait le fait de contacter un réparateur.

Cette organisation collective, peut, à juste titre, apparaître plus complexe que l'absence d'organisation collective qui serait possible dans tous les cas de figures où chaque utilisateur dispose de sa propre machine et ne se trouve donc aucunement en situation d'interdépendance avec quelqu'un d'autre quant à l'usage de son bien. Toutefois cette organisation collective permet également d'obtenir différents types de résultats que des personnes suffisamment versées dans l'art des associations domestiques peuvent facilement être mis en balance des inconvénients éventuels que représente ce niveau de complexité.

La stabilité dans le temps de ce "règlement commun qui n'a pas été écrit", qui était toujours globalement identique en 2018, peut, en outre, être envisagé comme un bon indicateur du fait que celui-ci répond à la fois au critère de la tradition (à l'échelle du groupe), et à celui de la satisfaction conjointe des participants. Contrairement à d'autres formes d'organisations ayant fini par disparaître de l'usage aux Jardies, ici, la modalité d'action commune continue d'être jugée utile par les participants en dépit du fait qu'elle requière pourtant d'eux un niveau élevé de

réciprocité. On peut en effet juger crédible qu'ici, un défaut de réciprocité pour *"faire avancer le panier de l'autre"* aurait pu conduire à une forme de "tragédie des communs" et donc à une disparition de la modalité d'action commune.


Cette confiance quant à la propension de chacun à se plier "aux règles du jeu" se reflète également dans la fréquence des "emprunts" entre voisins. Comme le rapporte Olga Guislain relativement à la question des modalités de renouvellement des stocks de lessive par exemple, il n'existe pas de stock commun. De ce fait :

« Chacun apporte la sienne et la laisse dans la laverie. [...] on peut toujours se servir de la lessive des autres quand on est à court de la sienne. Mais je ne vois pas trop l'intérêt d'une lessive en commun parce que si après il y a quelqu'un qui oublie d'en racheter tout est bloqué. Il vaut mieux qu'il y en ait plusieurs. Tu peux te servir dans celle des autres. Tu préviens après et tu dis : « j'en avais plus, je me suis servi dans ta boîte ». [...] ça arrive pas mal qu'on pioche dans la boîte des autres d'ailleurs. »

◁ Interview de Olga Guislain ▷

7.3.5 Atelier N°3 : Menuiserie

Atelier N°3 : Local Menuiserie



Source de l'image : Le Sauvage [150]

« Je ne m'en souviens pas beaucoup parce que nous, on ne s'en est jamais servis. Je voyais les gens travailler à leurs meubles. Jacques Bidermann y avait construit un bar et aussi sa table. Troik, il avait fabriqué des meubles pour chez lui et des jouets pour ses petits enfants. Les autres étaient moins habiles mais ils s'y sont mis. Il y en a qui y allaient et qui demandaient de l'aide pour faire telle chose etc... »

◁ Interview de Olga Guislain ▷

Illustration :
Le local de l'atelier menuiserie en 1976.

Durant les premières années consécutives à l'emménagement, l'atelier de menuiserie répond à un besoin pratique : auto-construire à bas coût des meubles pour plusieurs des ménages des Jardies qui avaient alors déjà fait des emprunts et mobilisé la part la plus importante de leur épargne dans la construction du bâtiment. Évoquant son appartement, Bernard Hourdin se souvient notamment que :

« Avant ici il y avait des banquettes en bois qui avaient été faites à l'atelier. Les lits des enfants surélevés pour gagner de la place au sol aussi. En fait, nous n'avions plus d'argent pour acheter les meubles. »

◁ Interview de Bernard Hourdin ▷

Olga Guislain confirme que l'atelier ait pu avoir cette utilité mais souligne toutefois qu'il ne s'agit pas d'une règle générale pour les Jardisiens dans la mesure où ni elle ni Claude ne s'étaient jamais servis de ce local (voir : 365).

Concernant les modalités d'usages communs de cet atelier, peu de règles semblent avoir fait l'objet de tentatives d'institutionnalisation. L'article du Sauvage évoque l'idée de constitution progressive d'un stock commun d'outils de bricolage au travers des contributions ponctuelles des utilisateurs :

« Ceux qui utilisent l'atelier menuiserie ont acheté le matériel en commun. Au fur et à mesure que d'autres s'y joignent, ils contribuent à l'investissement. »

◁ Le Sauvage, 1976 [150] ▷

Toutefois, au-delà de sa constitution et de sa distinction des outils privés, ce stock d'outils de bricolages communs ne semble pas avoir, outre mesure, fait l'objet de tentatives d'élaboration particulière de règles d'usage. Dans le contexte de cet atelier, relativement à la thématique de la gestion des biens communs, par ailleurs, ce sont fréquemment des souvenirs de dégradations des choses communes qui seront évoqués par les Jardisiens :

« Pour l'atelier menuiserie, là aussi c'était Jacques qui en était un peu responsable. Pas uniquement bien sûr parce que quand ils nettoyaient, ils le faisaient à trois. Michel, Jacques et Troik, mais il fallait plus ou moins qu'il y ait un responsable par atelier. [...] Pour la menuiserie il n'y avait pas de planning. Rarement il y a eu des achats d'outils collectifs. Chacun amenait ses outils privés. Jacques râlait souvent parce qu'il avait déposé des choses qu'il retrouvait détériorées. C'est ça le problème avec les affaires collectives, personne n'en est responsable. Les choses ont changé aujourd'hui, mais il y a beaucoup moins d'activités qu'au début aussi. »

◁ Interview de Toinon Bidermann ▷

Camille de Lagausie et Olga Guislain évoquent également ce type de disputes quant à l'appropriation malvenue d'outils ou de matériaux entreposés dans cet atelier :

« Moi je n'allais pas dans l'atelier. [...] Mais je me rappelle avoir entendu des plaintes sur des choses qui avaient disparu. Soit un bout de bois qui devait être utilisé pour autre chose, soit un outil. À mon avis c'était surtout des outils particuliers qui étaient entreposés là. Est-ce que les mecs ont acheté des outils en commun ? C'est possible. À l'époque il n'y avait que les hommes qui bricolaient. Sauf peut-être Marie. Mais, dans mon souvenir, c'était plus idéologique que réellement représentatif. L'objectif c'était de montrer que les femmes aussi pouvaient bricoler. »

◁ Interview de Camille de Lagausie ▷

« Jacques avait initialement mis une boîte à outils dans la menuiserie parce que c'est lui qui s'en occupait. Ça a été abîmé assez vite. Donc il s'est acheté une nouvelle boîte à outils plus personnelle qu'il prêtait parfois. Après, il y a toujours eu un fond d'outils communs mais ils ont du être donnés par un peu tout le monde. [...] Beaucoup de choses se sont faites par initiatives personnelles. »

◁ Interview de Olga Guislain ▷

À travers l'exemple évoqué plus haut où l'action individuelle réapparaît faute d'action commune, nous retrouvons à nouveau, même au milieu de cette utopie communautaire, le spectre de la tragédie des communs. Le pouvoir de ce "spectre" semble toutefois relativement limité ici dans la mesure où l'intérêt de ce local de bricolage commun n'est pas remis en cause par les copropriétaires.

7.3.6 Atelier N°4 : cave A vin

Un autre atelier des Jardies, qui a ponctuellement pu être confronté à un épisode ponctuel de "tragédie des communs" est la cave à vin commune. Celle-ci, fonctionne sur le principe d'une coopérative d'achat. Une part des résidents, plutôt que de passer individuellement leurs commandes, s'entendent pour regrouper leurs achats. L'article du Sauvage [150], relate à ce sujet en 1976, que le groupe avait pris soin d'aménager *"une cave pour les 1000 litres de vin que le*

collectif est descendu acheter dans le Beaujolais !". La quantité supérieure de bouteilles de vins commandées de cette manière permettaient ainsi aux coopérateurs de réaliser conjointement une proportion significative de ces "économies qui naissent des grandes réunions".

Selon Camille de Lagausie toutefois, plusieurs années après avoir été institutionnalisée, l'existence de cette coopérative d'achat de vin avait été remise en cause en raison de l'apparition de comportements opportunistes. Quelques uns des jeunes adultes du groupe s'étaient contenté de ne pas suivre la procédure commune suivant laquelle toute personne prenant une bouteille dans la cave devait également s'inscrire nominativement dans un registre. Ce registre permettrait ensuite au responsable de l'atelier de notifier à chaque consommateur la somme qu'il devrait verser à la coopérative d'achats afin de rendre possible le renouvellement du stock commun. Selon Camille de Lagausie :

« Le groupe avait acheté du vin en commun. On était censés s'inscrire quand on allait chercher des bouteilles. À la fin chacun devrait payer son dû pour que l'on puisse acheter une nouvelle cargaison. Mais il y a eu des disparitions qui n'ont pas été inscrites. Elles étaient sans doute le fait de certains jeunes des Jardies. Ça s'est arrêté rapidement du fait que c'était vexant et impossible de payer toutes les fêtes des autres. »

◁ Interview de Camille de Lagausie ▷

Consécutivement (ou non) à l'épisode évoqué plus haut, sans avoir disparue, cette cave à vin commune semble toutefois avoir adopté d'autres modalités de gestion. Comme l'explique Olga Guislain, y sont désormais distingués différents stocks personnels :

« Chacun a son endroit. Il y a des gens qui ont apporté des supports de bouteilles personnels. Certains ont demandé "où est-ce que je me mets ?" selon qu'ils apportaient plus ou moins de bouteilles. Ça s'est fait de manière assez empirique. Certains ont des empilements de bouteilles magnifiques, avec des caisses avec des noms de caves extraordinaires. »

◁ Interview de Olga Guislain, 2018 ▷

7.3.7 Atelier N°5 : Local de télévision

Le groupe dispose enfin d'un "local télé" commun. Celui-ci est notamment remémoré comme ayant constitué un espace complémentaire de socialisation pour les enfants des résidents des Jardies. Pour Camille de Lagausie par exemple :

Atelier N°5 : Local Télévision



Source : Archives du MHGA-EHG. Photothèque. CI-Bd1 [383]

Illustration Le local de télévision.

« Moi ce que j'ai beaucoup apprécié c'est le local télé. Comme on n'a jamais eu la télé à la maison ça permettait aux enfants de ne pas avoir l'air complètement ignares dans la cour de récré de l'école. »

◁ Interview de Camille de Lagausie ▷

7.3.8 Studio de la Sous-pente

Au delà des cinq ateliers originellement prévus dans le programme de construction, de nouveaux espaces communs furent par la suite ajoutés aux précédents. Parmi ces ajouts successifs, un appartement de "studio" sera aménagé dans les combles du bâtiments, qui étaient jusqu'ici inutilisés. Le récit des événements ayant conduit à cette adjonction est intéressant :

« Il y avait également une sous pente dont on trouvait qu'il était dommage de ne pas se servir. On a donc cherché à en faire un studio. Marie-José Ligouzat était assistante sociale et elle était responsable d'un foyer pour jeunes mères avec enfants. Elle s'était dit que ce serait bien d'aménager ce lieu pour accueillir momentanément des mères célibataires en attendant de pouvoir les loger avec un hébergement passager. Il y avait une association qui acceptait de réhabiliter les lieux et d'y installer quelqu'un. Nous ça nous arrangeait puisque cette association s'occupait d'aménager la sous-pente en studio. Eux ça leur permettait de récupérer une place d'hébergement. Je ne sais plus si on avait financé une partie du ré-aménagement cela dit. »

◁ Interview de Toinon Bidermann ▷

On trouve en effet ici une bonne illustration de la manière dont la simple présence d'espaces

communs "autogérés" par un groupe peut considérablement favoriser l'apparition du lien social, de phénomènes d'entraide ou d'initiatives associatives de toutes sortes. D'autres éléments, relatés par Olga Guislain, complètent ceux évoqués plus haut :

« On a rapidement été en relation avec une association qui s'occupait d'héberger de jeunes mères isolées. Sans doute vers 77. C'est cette association qui avait entièrement réaménagé les combles et qui avait pris la responsabilité de la gestion de cet endroit. C'est elle qui s'occupait des personnes qu'elle accueillait par exemple ou qui leur disait quand le contrat d'hébergement était fini et qu'une autre maman allait venir. Nous n'avions pas besoin de nous occuper de quoi que ce soit. Ensuite, sans doute vers 82 ou 83, cette association a fait faillite et cet endroit est resté vide. On l'a finalement réaménagé pour recevoir des gens. Plus tard on a aussi accueilli deux jeunes femmes réfugiées de Yougoslavie. Elles sont restées là trois ou quatre ans. Il y a ensuite eu une dame qui était sur-endettée et qui est restée là quelques années aussi. Quand cette dame est partie, la sous-pente est finalement devenue une sorte de studio qu'on prête assez souvent à nos familles et à nos amis quand on a de la visite. »

◁ Interview de Olga Guislain ▷

Les règles d'usage qui encadrent le prêt de ce studio restent, dans les grandes lignes, semblables à celles en vigueur pour les grandes salles communes. Les demandes de réservations sont faites durant les réunions mensuelles avant d'être annotées dans le même agenda que celui utilisé pour ces deux salles :

« C'est-à-dire qu'on doit s'inscrire dans l'agenda de la salle commune pour indiquer à quelles dates on va l'utiliser. Pour le studio de la sous-pente, c'est le haut de la page dans l'agenda. Mais auparavant on doit en parler pendant les réunions mensuelles tous les derniers dimanche du mois. Carnet en main, on demande durant la réunion si on peut le réserver. »

◁ Interview de Olga Guislain ▷

7.4 Activités collectives

Plusieurs des activités communes du groupe tirent spécifiquement avantage de la disposition des lieux résultant de la forme semi-communautaire du projet. On peut ici, pour ne donner que quelques exemples, évoquer la manière dont peuvent y être organisées les grandes fêtes d'anniversaires du projet ou la préparation de grands repas pris régulièrement en communs en diverses occasions.

7.4.1 Fêtes

Tirant parti de la proximité immédiate de leurs appartements et de leur habitude à se réunir, les foyers du groupe parviennent aisément à conjuguer leurs capacités productives propres pour mener à bien collectivement des projets festifs de grande envergure. À cet égard, l'expérience commune acquise par le groupe au travers de la préparation de ces fêtes a pu être décrite comme relevant du savoir-faire.

Barbecue dans le jardin collectif



« Aux Jardies, le groupe a fait sien une même trame et un même modèle de chapiteau (rappels permanents de l'unité du groupe) proposés par l'architecte pour tout le projet. Le moule qui a servi à la construction des chapiteaux tous identiques est utilisé comme barbecue à l'occasion des fêtes, et placé au centre du jardin collectif. »

« *"Habitats Autogérés"*, 1983 ; [205] P.127 »

Dans la salle commune



« On a fêté les 10 ans, les 20 ans, les 30 ans, les 40 ans récemment. Il y avait une dynamique, une production, mais surtout un « savoir-faire » la fête. Si on faisait un quiz en équipe, on faisait attention à bien mélanger les invités pour que les sous-groupes d'origine ne se reforment pas. On planifiait des activités tout au long de la fête. Dire que l'on fait comme on veut et que chacun s'assoit n'importe où autour d'une table ; ça n'est pas bon. Il faut attribuer les places pour encourager les gens à se parler. »

« Interview de Camille de Lagausie »

Organisation de repas collectifs

Cette aptitude commune à coordonner "spontanément", ou "empiriquement" leurs différents efforts domestiques individuels se retrouve aussi dans le contexte de l'organisation de repas collectifs appelés "cantines" :

« Camille :

Il y avait les « cantines républicaines » au moment des élections. Mais il y avait aussi les « cantines » quand on faisait un grand repas. [...] Je dirais qu'il y en avait une tous les deux mois à peu près. Quelque chose comme ça. Mais je sais que ça continue aujourd'hui. [...] la gastronomie aux Jardies a atteint des sommets. Il y a eu une espèce de compétition sur le plaisir de faire la bouffe et de voir le goût du ragoût de la voisine. [...] Tout le monde participait. Là encore, c'était les femmes qui faisaient la cuisine. Il fallait produire par foyer l'équivalent de ce que mangeait sa propre famille plus de la marge pour les invités par exemple. [...] Il y avait des concours de gâteaux pour le dessert. D'autres qui montaient des tables, les chaises, etc. Il y avait aussi des commandos décoration. Gaëtan :

Est-ce que quelqu'un s'occupait de coordonner tout ça ?

Camille :

Non. Dans mon souvenir chacun faisait ce qu'il y avait à faire, là où il avait envie d'intervenir. [...] On avait déjà plus ou moins des rôles en réalité. Il y en avait qui étaient bons pour certaines choses et d'autres qui n'avaient pas envie de faire ces mêmes choses alors ils ne les faisaient pas. On disait « En fonction de son charisme ». »

« Interview de Camille de Lagausie »

Ici, au delà de quelques règles simples concernant les quantités de nourriture à produire, l'action commune de préparation de l'évènement n'est pas présentée comme répondant d'une "méthode" d'organisation spécifique. La coordination de chacun en vue de la réalisation de l'objectif commun est au contraire décrite comme étant, notamment, facilitée par le fait que l'habitude et la préférence de chacun à réaliser certaines tâches limitent ici le besoin de règles visant à répartir celles-ci de manière équilibrée.

Méthode de partage du nombre d'invitations disponibles

Il existe toutefois un aspect de l'organisation des fêtes d'anniversaire des Jardies qui avait motivé le recours à une "méthode" plus formelle : l'établissement de la liste des invitations.

En 1975, durant le troisième dimanche des journées portes ouvertes du projet, le nombre de visiteurs avait atteint le nombre d'environ 1000 personnes. Cette forte affluence avait, comme nous l'avons vu, occasionnée quelques mauvais souvenirs aux résidents, en raison des incivilités de certains visiteurs, ou du désintérêt qu'ils avaient manifesté pour "la démarche". Au moment de l'organisation des fêtes d'anniversaires des 10 ans et des 20 ans du projet, le groupe avait de ce fait préféré limiter le nombre de leurs invités afin de ne pas reproduire de situations semblables à celles des portes ouvertes. Toutefois, lorsque plusieurs organisateurs d'un même évènement souhaitent potentiellement inviter des personnes différentes, la méthode consistant à subdiviser le total des invitations disponibles par le nombre des organisateurs puis de laisser chacun d'eux envoyer ses invitations de son côté, sans concertation, aux personnes qu'ils souhaitent respectivement inviter,

ne constitue sans doute pas la méthode la plus ingénieuse possible.

Dans le cas particulier des Jardies où 10 foyers envoient des invitations, procéder de cette manière conduit facilement à des cas de figure où plusieurs organisateurs ayant des amis en commun enverraient simultanément leurs invitations aux mêmes personnes.

Afin d'éviter notamment ce type de redondances, les familles des Jardies s'étaient donc accordées à établir ensemble une seule liste invitations. Comme l'explique Toinon Bidermann :

« Pour l'anniversaire des 10 ans des Jardies, c'était très différent. Chaque famille Jardisienne devait préparer la liste des personnes qu'elle souhaitait voir invitées selon un ordre de priorité. On recoupait ensuite ces différentes listes pour éviter qu'il y ait des redondances entre elles. »

◁ **interview de Toinon Bidermann** ▷

Pour les 20 ans des Jardies, plusieurs "hypothèses" à 65, 200, 250 et 600 invités avaient d'abord été examinées par le groupe. C'est finalement la dernière option qui avait été retenue et plus de 613 invitations furent ainsi envoyées.

Une fois ce total d'invitation déterminé, chacune des familles jardisienne était priée de noter, sur feuille volante, sa propre liste d'invités. Chacune des entrées dans ces listes d'invités pouvaient préciser des informations telles que le nom et le prénom, le nombre de personnes que représentait l'entrée (ex : 1 dans le cas d'une seule personne mais plus dans le cas d'un groupe d'invités), une variable "priorité" entre 1 et 2. Les personnes ayant une variable de priorité de 2 ne devaient toutefois recevoir une invitation que dans les cas de figures où des désistements auraient permis l'envoi d'une seconde liste d'invitation.

L'ensemble des listes étaient alors transmises à un responsable chargé de faire la synthèse de ces listes sous forme d'un tableur. La liste définitive recoupait les précédentes mais comprenait une information supplémentaire : le nom de la personne invitante. Lorsque une personne était invitée par deux personnes ou plus, celle-ci était comptabilisée dans la liste des invités communs, qui comprenaient 90 personnes soit environs 1/6 des 613 invitations totales [232].

Sans cette procédure, le groupe risquait donc de réduire involontairement d'un peu plus de 90, le nombre total des invitations qu'il était en mesure d'envoyer.

7.4.2 Activités liées à la salle commune

La salle commune des Jardies fût, comme nous l'avons dit, le cadre d'une grande diversité d'activités associatives. Sur le plan culturel, elle accueillera notamment un groupe de théâtre, un ciné club, des week-ends peinture ou d'expression corporelle.

Sur le plan politique, les réunions de différents groupes militants s'y tiendront. Notamment : le GAM de Meudon, Vie Nouvelle ou le PS.

Enfin, elle fut aussi le cadre de différents rassemblements liés à l'habitat.

En règle générale ces activités peuvent être initiées tant par les résidents du bâtiment que par des personnes extérieures au groupe sous réserve d'un accord et que l'un des résidents se

portant garant de l'activité.

Rencontres aux Jardies

"Le texte de présentation du livre publié par P. Rosanvallon et P. Viveret au seuil en 1977 : "Pour une nouvelle culture politique". Patrick Viveret viendra présenter ce livre et en parler avec nous à la Maison des Jardies [...] le jeudi 22 juin [1978]."

« Oui, il y a bien deux "culture politiques" dans la gauche française, la première, que les systèmes qualifient de "social-étatique" est commune au courant communiste et au courant social-démocrate, Elle se caractérise par le recours universel à l'État et par la sur-politisation de tous les problèmes. La seconde, issue de 1968, et qui chemine à travers la C.F.D.T, le courant écologiste, et parfois, le P.S. est d'inspiration autogestionnaire. Elle fait confiance à l'expérimentation et s'efforce de reconquérir, au profit de la société civile la marge d'autonomie que celle-ci a perdue. »

◁ Invitation pour les Rencontres aux Jardies du 22/06/1978. [169] ▷

Activités liées à l'habitat

C'est également dans la salle commune des Jardies qu'auront lieu les premières réunions en vue du montage d'une autre opération d'habitat groupé autogéré à Meudon : La Maison du Val. Parmi les personnes qui avaient, durant un temps, pris part aux origines projet de La Maison du Val, il est intéressant de remarquer la présence de Jean Fraisse, le fils de Paul Fraisse. Concernant les éventuels rapports historiques, les points communs et les différences que Jean Fraisse envisageait entre les Murs Blancs et la démarche de l'habitat groupé autogéré, celui-ci relate et explique notamment que :

« Avec mon ami François Audigier, nous nous sommes articulés sur ce "mouvement de l'habitat groupé autogéré" dans lequel il y avait les Jardies, dont faisait partie Yves de Lagausie. [...] avec qui j'étais assez ami d'ailleurs, et avec qui j'ai aussi un peu travaillé. [...] A cette époque, on a beaucoup utilisé les salles des Jardies pour se réunir. Quand on essaye d'initier un groupe. À ce moment-là nous étions déjà deux familles avec des enfants très jeunes. Nous avons ensuite rencontré le groupe de Alain His et Tiberien qui étaient eux aussi quatre. [...] En 80, nous avons réussi à construire un petit collectif : le Val [...] . Il y avait l'ambition de faire construire un appartement suivant les choix de chacun, un peu comme avec des Lego. Tout ça avec un architecte assez astucieux qui s'appelait Jacques Bon. [...] Moi, j'ai quitté le projet du Val [...] au moment où les gens y ont emménagé... Mais ce qui est assez intéressant au niveau des filiations, c'est qu'aux alentours de 2005-2006, il y a eu un départ au sein du Val et c'est Fanny Domenach ; la fille de Jean-Marie Domenach ; qui a racheté l'appartement avec son mari. Donc, oui j'ai bien connu ce mouvement-là et si vous prenez ma propre filiation, c'est vrai que ma filiation, c'est les Murs Blancs. La démarche ça n'était pas de refaire une communauté d'idées ou même de reproduire l'une des différentes évolutions qu'ont connues les Murs Blancs, mais simplement un collectif d'habitats, avec "du partage", sans savoir si c'est des idées ou des pratiques ou les deux ; là pourquoi pas. »

◁ Interview de Jean Fraisse ▷

7.5 Conclusions sur les Jardies

Plusieurs conclusions peuvent être formulées au sujet de la Maison des Jardies. Il est tout d'abord nécessaire de mettre en avant les différentes conclusions auxquelles les participants eux-mêmes estiment être parvenus au sujet du projet qu'ils ont collectivement entrepris.

C'est en effet, nécessairement en partant des conclusions rétrospectives des participants sur leur propre démarche, que nous pourrions quant à nous conclure au sujet d'un éventuel caractère "technique" de celle-ci. Ayant défini la technique comme supposant l'efficacité, nous avons défini l'efficacité comme supposant le critère de la satisfaction subjective de l'acteur ayant entrepris l'action. Examinant le déroulement du projet des Jardies en tant qu'une forme d'action collective en ayant pour objectif de chercher à déterminer si certains de ses aspects ont, ou non, un caractère technique, nos conclusions sont donc, au moins de ce point de vue, conceptuellement dépendantes des conclusions tirées par les participants.

Nous pourrions enfin, après avoir resitué les Jardies dans la perspective plus vaste incluant les projets semblables conduits à la même époque montrer en quoi cette opération a joué un rôle déterminant dans la fédération d'un réseau d'acteurs ayant activement cherché à mettre en partage les enseignements pratiques tirés de plusieurs expériences semblables.

7.5.1 Conclusions des participants

Parmi les quelques textes directement issus du groupe ayant cherché à faire un bilan général du projet ; on trouve tout d'abord la section "conclusion" de la plaquette des Jardies. Les premières lignes de ce passage élaborent une réflexion quant au rôle de la technique dans le contexte de la coopération des membres d'un groupe visant à réaliser l'oeuvre commune. Le rôle des techniques devant, selon les auteurs, être relativisé au regard de l'importance de la construction, dans la durée, d'une confiance réciproque entre les participants. D'autres paramètres sont évoqués relativement au succès du groupe. Notamment : que la petite taille du groupe s'avère utile afin de préserver la qualité des rapports interpersonnels ainsi que la souplesse d'organisation. Ou encore : que l'homogénéité culturelle et le fait de partager des motivations identiques ont été vécus comme utile afin de préserver, dans le temps, la dynamique du groupe :

« Le projet des Jardies est vécu comme une réussite par les familles qui l'habitent. Ceci s'exprime dans le fait que le processus engagé les a amené plus loin qu'ils ne pouvaient l'imaginer au départ. Cette démarche se poursuit et n'est jamais finie. En effet, la cohésion du groupe [...] s'est effectuée dans la réalisation d'une oeuvre commune mais trouve ses fondements dans une confiance des uns envers les autres, confiance qui se tisse avec le temps : la maison des Jardies signifie bien comment la technique ne suffit pas à construire un certain mode d'habiter et comment il faut de longues années pour mûrir un tel projet. Le rapport à l'espace est donc en relation directe avec le rapport au temps. Ce type de projet axé sur le développement de la vie collective amène à réfléchir sur le rôle du groupe dans la réussite de l'opération. La taille du groupe est fondamentale

et doit rester de l'ordre de dix à quinze familles pour garder un maximum de souplesse et se préserver des difficultés liées à une structure trop lourde. Dans la vie du groupe, l'homogénéité culturelle est également un point-clé, car quelque soit le coût de l'opération, il est capital que les motivations soient communes pour que la vie quotidienne ne réserve pas de surprise une fois la construction terminée. [...] Ainsi donc, si l'on voulait parler d'autogestion à propos de ce projet, il faudrait l'envisager moins comme système que comme découverte - apprentissage. »

◁ *Plaquette des Jardies* [381], p.154 et P.155 ▷

À travers ces différents éléments, le texte présente l'autogestion comme un processus de découverte ou d'apprentissage empirique continu que comme une méthode bien définie. Aux Jardies de ce point de vue, l'autogestion ne peut pas, de manière générale, être envisagée comme une technique à part entière. Sans faire de l'autogestion un "système" dès lors, seuls quelques "éléments", "procédures", "méthodes", intervenants localement dans le cadre de cette autogestion peuvent éventuellement être examinés dans une perspective technique.

Globalement positifs, d'autres éléments de "bilan" étaient également évoqués dans ce texte. C'est le cas de la démarche architecturale que nous avons déjà évoquée plus haut ou encore de l'aspect financier de l'opération :

« D'un point de vue financier, une telle opération d'auto promotion réalise une économie notable en regard avec les prix du marché. Elle nécessite que les habitants soient à l'origine du projet, qu'ils en aient l'initiative et le conduisent à terme en passant par les méandres juridiques, administratifs, financiers qui sont l'occasion d'un apprentissage réel. »

◁ *"Plaquette des Jardies"* [381], p.154 et P.155 ▷

Faisant référence aux éléments déjà cités plus haut et aux interviews en annexes, il est possible de résumer de manière très générale les éléments du projet considérés comme ayant correspondu, voire surpassé, les attentes initiales des participants. Nous les faisons figurer ici aux cotés des pages où sont détaillées ces références :

On peut enfin compléter ces tableaux par des témoignages plus personnels sur l'expérience des Jardies. Parmi eux, dans un registre moins positif, on trouve notamment une lettre, dactylographiée par Yves de Lagausie peu de temps après le déménagement consécutif à la revente de son appartement aux Jardies. Destinée aux Jardisiens, cette lettre, n'avait finalement pas été transmise aux destinataires. Tirée d'une caisse d'archive, le message qu'elle contient n'est donc pas nécessairement représentatif de ce que l'auteur avait, finalement, eu véritablement l'intention d'écrire aux autres jardisiens. Certains éléments de cette lettre ont cependant un intérêt en tant que points de vues rétrospectifs sur la manière dont peuvent évoluer dans le temps la dynamique d'un un groupe tel que les Jardies, nous estimons qu'il est utile de citer de longs passages de celle-ci⁵ :

« Nous sommes tous déçus et désolés de la dégradation de nos rapports. Le fait qu'ailleurs soit supposé pire est une maigre consolation. Mais nous n'osons pas reconnaître cette déception et, ensemble, en chercher les causes.

5. Nous incluons le reste de cette lettre en annexes (voir 525) avec l'accord de l'ayant droit.

Attentes à satisfaire	Citation	Référence
Liberté dans le groupe	<i>"L'équilibre familles/groupe a correspondu sensiblement à ce que l'on attendait et espérait."</i>	[241]
Éducation des enfants	<i>"C'est une sécurité, et une commodité ..."</i>	[147]
Architecture du bâtiment	<i>"Nous avons découvert le plaisir de l'espace [...] On retrouve quelque chose d'évident, dont on a toujours été frustré : [...] vivre dans un espace assez riche pour satisfaire tous nos besoins et stimuler notre imagination."</i>	Le Sauvage [150]
Fêtes	<i>"Nous avons aux Jardies des activités qu'il est impossible d'avoir ailleurs. Je pense, par exemple à des fêtes de cent ou deux cents personnes où chacun trouve sa place dans ce grand espace mi privé mi collectif."</i>	Yves de Lagausie [168]
Salles communes	<i>"Les associations [...] utilisent fréquemment les salles communes [...] nous les considérons comme un des éléments les plus réussis du projet."</i>	Habitats Autogéré [205]
Programmation participative	<i>"nous avons tous été émerveillés par la démarche qu'il a utilisée pour nous proposer une architecture qui traduisait les désirs des uns et des autres"</i>	Bernard Hourdin
Laverie commune	<i>"Il y avait vraiment comme une sorte de collectif [...] qui s'était créé autour du lave-linge. Ça fonctionnait plutôt bien!"</i>	Camille De Lagausie
Économies liées à l'auto-promotion	<i>"comme chacun a réalisé une économie de 30 à 40 % sur le coût actuel de la construction"</i>	Plaquette des Jardies[381], P.152

TABLEAU 7.3 – Retours de participants sur leur propre projet.

Patrick Viveret rappelait récemment que la caractéristique de l'intelligence humaine est de fonctionner selon des cycles qui comportent l'erreur : hypothèses / expérimentation / erreur / reconnaissance et analyse de l'erreur / nouvelles hypothèses. J'essaierai donc ici de porter un regard critique sur nos hypothèses de départ. Nous sommes partis -en 1973- de la proposition que "tout est politique" et imaginé par conséquent que les Jardies devaient être un logement agréable pour chacun, certes, mais aussi un lieu de convivialité (changer la vie) et un instrument d'action politique (ouvrir les salles communes aux associations et partis). Nous avons à cette époque une représentation d'un champ politique clairement divisé en deux camps :

- le camp capitaliste = la droite
- le camp socialiste = la gauche

Chaque camp était bien sûr subdivisé en de nombreuses sections mais il y avait une claire ligne de démarcation. Inutile de chercher loin pour la définir. Il suffit d'ouvrir le petit Larousse : Socialisme : Dénomination de diverses doctrines économiques, sociales et politiques, reliées par une commune condamnation de la propriété privée des biens de production et d'échange. Or les quinze années passées aux Jardies sont fortement marquées par la disparition de cette frontière, à partir de 1983 pour les Français, lorsque le dossier "rupture avec le capitalisme" a été classé aux archives, et tout récemment pour les habitants des pays de l'Est. [...] ce bouleversement du politique nous conduit à changer les hypothèses de 1973.

1. d'abord en remettant la politique à sa place - qui est celle de la direction des affaires publiques - et cesser d'en faire l'alfa et l'oméga de l'homme. Le sens que l'homme donne à sa vie n'est pas nécessairement politique [...]
2. Ensuite en se désolidarisant d'une vision manichéenne du champ politique. [...]

Derrière la défense des valeurs on trouve toujours la lutte pour le pouvoir. [...] et parmi les instruments de cette lutte, la fameuse classification Gauche/Droite qui a pour fonction essentielle le rejet et la condamnation de l'autre. On est toujours la droite de quelqu'un, sauf à s'appeler Georges Marchais, évidemment. [...] c'est un instrument simple, qui peut rapporter gros symboliquement [...] Il rapporte gros, sur le moment. Mais dans la durée c'est plutôt le massacre. L'abus de l'arme gauche/droite débouche sur une désertification de la pensée et de l'univers des relations. Cette représentation linéaire du champ du politique est aussi stupide que dangereuse. Stupide, car nous sommes incapables de placer le régime stalinien sur cette échelle du bien et du mal, politiquement rebaptisée. Dangereuse parce qu'à en abuser, on se retrouve à gauche, mais seul au milieu du désert. [...] il faut surtout abandonner non pas la réflexion politique, mais la position psychologique passionnelle d'auto-justification - et de condamnation/exclusion de l'autre - à partir de laquelle on l'a fait trop souvent. S'il n'y a plus aucun débat entre nous depuis plusieurs années c'est que nous n'avons pas su évoluer de la passion vers la raison. Un vrai débat nécessite que chaque interlocuteur fasse crédit à l'autre de sa foi qu'il accueille en lui-même, le doute, sans lequel il n'y a pas de vrai dialogue. Il n'y a que juxtaposition ou opposition de deux discours. [...] L'autre critique porte sur la place insuffisante faite à la vie culturelle. La politique a pratiquement éliminé le culturel. Elle a pesé sur les Jardies comme une pierre. Une pierre tombale. Que sont devenus :

- le projet de bibliothèque de Geneviève
- le bar de Troik, avec perco à l'ancienne
- les débats sur le travail de chacun
- les week-ends de création avec les artistes

[...] Alors, le culturel, chacun va le chercher ailleurs, et nos échanges se réduisent la plupart du temps à des mondanités. C'est mieux que rien, mais personne ne s'en satisfait. Si la politique est ramenée à de plus justes proportions, si elle fait l'objet de moins de passion et de plus de raison, et si le fantasme de groupe est remplacé par la réalité de la copropriété, chacun sera plus libre d'affirmer sa personnalité et d'évoluer. Je fais le pari qu'il en résultera des relations beaucoup plus vraies et beaucoup plus riches. Partir de la Maison des Jardies a été une décision difficile, pour Camille encore plus que pour moi. Cela n'entraîne pas que nous nous désintéressions de son avenir. »

◁ Yves de Lagausie, "C'est la lettre finale !" [225], 12/12/1989 ▷

Plus récemment au sujet du projet des Jardies. Bernard Hourdin déclare par exemple :

« Moi je n'ai eu de cesse de dire et je continue à le dire aujourd'hui : Les Jardies ça aura quand même été le cadre de 40 ans d'une relation exceptionnelle avec 20 personnes. Chaque fois que je vois des jeunes je leur dis que pour moi : c'est quand même quelque chose d'extraordinaire ! Après c'est vrai que c'est un investissement considérable. Parce qu'on a fait que ça pendant cinq ans pour le montage. J'exagère bien sûr, on était aussi très actifs sur le plan politique et associatif. Mais après, ça a aussi été beaucoup de travail pour enrichir et approfondir des rapports entre nous. »

◁ Interview de Bernard Hourdin, 2016 ▷

Son fils, l'architecte Nicolas Hourdin, ayant passé son enfance aux Jardies, fait également usage du mot "extraordinaire" pour décrire sa propre expérience. Notamment vis-à-vis de l'ouverture aux autres qu'il avait connue dans ce cadre :

« Nous les enfants, étions tout le temps ensemble. Les Jardies furent l'occasion d'une ouverture sur les autres, leur mode de vie, leur intimité. Ce qui la symbolisait le mieux, c'étaient les portes ouvertes. Entrer chez les autres en sonnant à peine, s'installer dans un coin, un bouquin à la main sans forcément avoir à se soucier de la présence de quiconque pour m'autoriser, c'était pour moi ordinaire, alors qu'il s'agissait bien de quelque chose d'extraordinaire. »

◁ Nicolas Hourdin cité dans AMC N°267 [354] 03/2018 ▷

Il est ici intéressant de voir que tous les témoignages ne s'accordent pas toujours entre eux. Citée plus haut, la plaquette des Jardies tire la conclusion selon laquelle "l'homogénéité", qu'elle soit, culturelle, sociale, ou politique est un "point-clé" de la réussite du projet des Jardies. Margot Guislain, fille de Olga Guislain, considère quant à elle que c'est le "respect de l'altérité" dans la diversité des "modes de vie" et non leur homogénéité qui doit être considéré comme le "secret" de la réussite et de la longévité du groupe :

« L'un des secrets de la réussite et de la longévité des Jardies repose sur le respect de l'altérité, presque inouï dans un tel contexte. Car contrairement à ce que l'on a tendance à croire, les modes de vie des familles différents et l'organisation très variée des appartements en témoignent. On est loin d'un habitat sectaire, basé sur une supposée homogénéité qui ne résiste pas à la réalité »

◁ Margot Guislain citée dans AMC N°267 [354] 03/2018 ▷

7.5.2 Aspects techniques de l'autogestion aux Jardies

Parmi les modalités d'organisation auxquelles ont eu recours les participants aux différentes étapes du projet des Jardies, plusieurs peuvent être décrites comme relevant du champ des techniques d'association domestiques. C'est-à-dire, comme nous les avons définies : des "moyens" qui, dans le contexte d'un projet d'habitat associatif, visent à permettre l'action collective de plusieurs individus autonomes en vue de la réalisation d'un plan ou d'un objectif commun sans recourir à des formes hétéronomes d'arrangements institutionnels. Ces moyens devant également avoir un caractère "traditionnel" à l'échelle d'un groupe ou d'une communauté de praticiens au

sein de laquelle ils font l'objet d'une transmission.

Ces différents moyens d'action peuvent être présentés ici en suivant les étapes du projet à l'intérieur desquelles elles interviennent :

Longue pratique de l'art de l'association politique

Durant la phase de montage en auto-promotion le groupe fait appel à toutes sortes de modalités "techniques" d'organisation telles que le recours à des commissions thématiques, l'usage d'un rétro-planning, le fait de se réunir une fois par semaine, d'écrire des compte-rendus des réunions etc. Si ces modalités ne sont pas nécessairement spécifiques, il reste néanmoins utile de souligner que ces habitudes utiles dans le contexte d'actions collectives résultent d'un apprentissage plus ou moins commun aux membres du groupe.

Elles découlent notamment de l'expérience associative et militante acquise individuellement ou ensemble dans le G.A.M, "La Vie Nouvelle" ou différents partis politiques. Comme nous l'avons dit plus haut, ces "associations politiques" sont susceptibles d'avoir constitué pour eux "comme de grandes écoles gratuites, où tous les citoyens viennent apprendre la théorie générale des associations." (Tocqueville, De la Démocratie en Amérique. Tome II. P.114-115; 1840 [53])

À cet égard, les G.A.M correspondent spécifiquement à la définition donnée 131 ans plus tôt par Tocqueville. Une section du livre "Les Groupes d'Action Municipale" intitulée "L'apprentissage de l'action" met en exergue l'importance d'une pédagogie de l'action collective :

« À la fois instrument et objectif de la pédagogie, l'action collective, au niveau de la ville et du cadre de vie, couronne toute la démarche des G.A.M »

◁ Les groupes d'action municipale[137] Page 68, Robert de Caumont et Marc Tessier, 1971 ▷

L'exemple des G.A.M n'est d'ailleurs pas le seul à pouvoir illustrer cette observation quant à l'importance de l'expérience associative dans le contexte de l'élaboration du projet des Jardies. On trouve également dans le numéro intitulé : "Les utopistes du M2" de la revue Autogestions, un article, qui décrit "l'expérience associative" comme étant un trait fréquent chez les personnes ayant ultérieurement pris part à des projets d'habitats groupés autogérés :

« ... le fait d'une expérience associative précoce et soutenue, ou encore d'une expérience de militantisme syndical ou politique, est apparu très fréquent. Si l'éducation, la socialisation volontairement ou involontairement apportée aux enfants ont pour fonction de forger des dispositions durables, de transmettre des modèles, normes, et valeurs, comment s'étonner qu'un apprentissage associatif ait pu marquer les individus qui l'ont connue, ait pu constituer un pôle, sinon un modèle de référence : il représente autant un mode de socialisation, un mode d'apprentissage du jeu démocratique, qu'un mode d'analyse pratique du fait social. On sait aujourd'hui que "l'associationnisme" est précisément très répandu dans cette classe moyenne, quand bien même il est très loin de lui être exclusif. [...] Toutes ces expériences paraissent donc avoir joué dans l'apparition des groupes. Elles ne sont pourtant pas toutes à mettre sur un même pied d'égalité. Certains mouvements, tels que celui de "Vie Nouvelle" d'où proviennent intégralement plusieurs

groupes, y ont pris une part prépondérantes. Leur histoire, comme celle des Castors, reste à écrire. »

◁ Bonnin et Reynaud, Autogestions N°11, "Les utopistes du M2" [199], 1982, P.79-81 ▷

Avant d'acquérir des "techniques d'association domestique" particulières, c'est donc bien "la théorie générale des associations." que les membres du groupe des Jardies ont commencé par apprendre et mettre en pratique.

Montage en auto-promotion

Une autre modalité technique de montage employée par le groupe durant la phase de montage peut-être trouvée dans la "méthode de Grenoble". Celle-ci permet en effet au groupe d'éviter le recours à un promoteur, à un intermédiaire extérieur au groupe, ou même d'avoir à désigner parmi eux un représentant auprès duquel seraient délégués leurs pouvoirs de décision. Identifiée comme étant historiquement issue de la "tradition" de montage en indivision des copropriétés à Grenoble, cette "méthode" a été employée dans un nombre suffisamment important de projets d'habitats groupés autogérés pour que celle-ci ait été étudiée dans le cadre du "Groupe de Recherche sur l'Habitat Associatif" du Collège Coopératif et ait été présentée dans un article intitulé "Les différents statuts juridiques" issu du premier numéro de la revue "Habitants" publiée par le MHGA [176] en avril 1979. André Kerspern présentait cette méthode dans plusieurs documents, et notamment dans une "Étude des différentes formules permettant d'associer les accédants à la conception de leur habitat individuel dans le cadre d'un programme collectif" [170] datée du 8/01/1979 ainsi que dans son livre : "Guide pour la formation des copropriétaires" [223], remontant à 1989. On note que dans tous les cas de figure cités plus haut, cette "méthode" a pu être présentée comme étant spécifiquement "risquée" ou "difficile" comparativement à d'éventuelles alternatives offertes par le droit. Dans le contexte spécifique des Jardies néanmoins, faute de ces alternatives statutaires inconnues ou indisponibles, le critère de la "satisfaction conjointe" des participants semble vérifié. Par la suite en effet leur décision stratégique ne sera pas rétrospectivement remise en cause.

De manière générale, l'auto-promotion peut également être envisagée en tant que "technique d'association domestique". Lors de l'initiation du projet des Jardies, en 1972, bénéficier des économies que pourraient occasionner un montage en auto-promotion fait, entre autres, partie des objectifs du groupe. Ici, cette stratégie s'avèrera efficace dans la mesure où : "chacun a réalisé une économie de 30 à 40 % sur le coût actuel de la construction". Parmi les représentants d'une ou plusieurs communautés de praticiens, (Les Castors, les coopératives d'habitants, etc...) cette démarche d'auto-promotion visant à faire baisser les prix d'une opération par la suppression des intermédiaires semble avoir été "traditionnelle". En 1975, le numéro 158 de la Revue publiée par l'ADELS⁶ "Correspondance Municipale" intitulé "Un Habitat Autogéré"⁷, décrit par exemple les motifs économiques qui pouvaient conduire des groupes d'individus à monter des projets de coopératives d'habitants (nous restituons ici l'emphase du texte d'origine) :

« But économique : réduction des coûts par suppression des intermédiaires.

Les sociétaires coopérateurs n'ont, au départ, qu'une simple réaction de consommateurs. "Si nous nous unissons, nous remplacerons le promoteur classique et nous

6. A.D.E.L.S

7. Ce numéro de Correspondance Municipale de 1975 constitue en outre l'une des premières occurrences de l'expression : "Habitat Autogéré". Celle-ci est donc antérieure et indépendante à la fondation du MHGA à Nantes en 1977. Le groupe des Jardies où l'un de ses représentants n'est pas non plus mentionné dans ce numéro.

aurons nos logements à faible prix." Effectivement, les prix sont en général de 15 à 20 % moins chers que sur le marché du logement. C'est la somme des intérêts individuels qui devient le moteur de l'action collective. Ils n'ont pas de motivations idéologiques particulières sinon que l'existence d'une coopérative d'habitation permet de réaliser un projet de construction qui, dans bien des cas, pour des raisons financières, n'aurait pu être envisagé. »

◁ Correspondance municipale, N°158, "Un habitat autogéré" [146], 1975 ▷

Ici, on peut estimer que la négation de "*motivations idéologiques particulières*" que l'auteur de cet article attribue aux protagonistes de ces projets de coopératives d'habitants en auto-promotion revient, par opposition, à l'affirmation d'un mode de raisonnement instrumental. On se trouverait donc ici dans un registre proche de celui des techniques.

programmation participative

La démarche de programmation participative représente sans doute la "technique d'association domestique" la plus élaborée et la remarquable du projet des Jardies. Nous avons vu que plusieurs de ses éléments, tels que la réalisation de croquis, d'interviews, des questionnaires et même le fait d'avoir recours à une trame modulaire constituaient des éléments ayant parfois été reproduit dans le contexte d'autres opérations d'habitats groupés autogérés. Ces opérations faisaient le plus couramment intervenir des architectes se réclamant plus ou moins directement d'un courant dit "participationniste" en architecture. Une sensibilité qui se fédère notamment au travers du mouvement "*Mars 76*" [328].

La méthode de programmation participative adoptée aux Jardies, comme nous l'avons également vu, fait l'objet d'une transmission technique à plusieurs communautés de praticiens. Cela a notamment été le cas des étudiants en architecture de l'UPAN qui avaient rendu une visite aux Jardies fin 1976 dans le cadre des cours d'architecture Charles Henry Arguillère et de l'association ARCADE. Un mémoire de fin de cursus [158], daté de février 1977 ayant été réalisé par Michel Cardin, contient des descriptions de la procédure employée aux Jardies.

Cela a également été le cas d'autres étudiants en architecture. Didier Mallard, par exemple, de l'ENSA de Clermont-Ferrand, avait lui aussi décrit en 1983, dans le cadre d'un mémoire de fin de cursus [202], "la démarche" employée aux Jardies par Claude Guislain.

Enfin, une "démarche" identique avait été décrite [208] et mise en oeuvre par l'architecte Jacques Bon, dans le cadre d'un autre projet meudonnais d'habitat groupé autogéré : La Maison du Val.

Ces différents éléments, semblent ainsi pouvoir attester du caractère "traditionnel" de la technique de programmation participative parmi une communauté restreinte, mais identifiable, de praticiens l'ayant appliquée dans le cadre d'un petit nombre d'opérations [205], [328]. Il est pourtant possible de nuancer, voire de remettre en cause, ce postulat d'un caractère localement traditionnel de la programmation participative dans la mesure où sa mise en pratique fût de courte durée.

Sur le plan du critère de "l'efficacité" et de la "*satisfaction conjointe*", aux Jardies la démarche adoptée par Claude Guislain avait universellement été saluée par les participants du projet et ce pour plusieurs raisons qui méritent d'être résumées ici. Elle visait notamment à :

- Expliciter les "désirs" ou les "aspirations" de l'ensemble des participants afin de les rendre communicables au reste du groupe.
- Articuler les contributions et les "aspirations" individuelles de chacun sous la forme d'un unique plan d'ensemble. Notamment : par le recours à une démarche procédurale rendant possible l'intervention rétro-active des participants sur les propositions de maquettes faites par l'architecte. Ou encore, par le recours à une trame modulaire de chapiteaux porteurs apportant une structure et un thème esthétique unificateur à des appartements uniques.
- À permettre aux futurs habitants de "*prendre le crayon avec l'architecte*" de manière à pouvoir les faire d'intervenir directement dans la conception des plans de leur appartement propre ainsi que la définition du programme d'ensemble.

Cette démarche employée par Claude Guislain pour développer, avec l'ensemble des membres du groupe des Jardies, "*une architecture qui traduisait les désirs des uns et des autres*" constitue une modalité non coercitive d'organisation de l'action collective que des individus autonomes ont employée afin d'atteindre la réalisation d'un objectif commun. Les résultats de cette démarche avaient en outre été jugés suffisamment satisfaisants par chacun d'entre eux pour que leur choix d'y avoir eu recours ne soit pas rétrospectivement remis en cause. En effet : "*... nous avons tous été émerveillés par la démarche qu'il a utilisée ...*" estime Bernard Hourdin.

À cet égard, l'expérience des Jardies peut être envisagée comme une vérification empirique, en architecture, du postulat suivant laquelle il est en théorie possible et intéressant pour plusieurs individus de s'associer afin de réaliser leur habitat.

Gestion directe de la copropriété.

Un autre domaine du projet des Jardies à l'intérieur duquel peut être observées des modalités techniques d'organisation de l'action collective est la forme directe de gestion de la copropriété. Sans que l'auto-gestion ait été, en elle-même, envisagée comme une technique aux Jardies, comme nous l'avons vu, plusieurs de ses éléments peuvent être présentés comme tels. Parmi eux, on trouve au minimum : le principe fédératif et sa clause dérogatoire, limiter la taille du groupe à un petit nombre de famille, la recherche du consensus et la démarche de concertation permanente, la reconnaissance de différents "niveaux" de société et d'intervention à l'intérieur même du groupe (ex l'individu, le foyer, le groupe).

On constate toutefois aussi que certaines modalités de gestion commune, jugées traditionnelles car ayant été adoptées en référence à une autorité, ont pu être en usage pendant un certain temps aux Jardies avant d'être abandonnées. C'est le cas par exemple de la démarche visant à s'assurer de la rotation régulière des responsabilités du poste de syndic de copropriété. L'article du "*Groupe de recherche sur l'habitat associatif*" publié dans la REC évoque cette problématique :

« ... la recherche d'une participation égalitaire se heurte à des contraintes qui sont notamment l'inégalité des connaissances et celle de temps disponible [...] . Pour tourner ces difficultés, les « groupes » s'efforcent [...] de répartir les responsabilités et d'éviter que celles-ci ne deviennent la « propriété de certains. « Tout mode de domination peut être dépouillé de son caractère monocratique par la collégialité » (M. Weber). [...] C'est notamment au niveau des fonctions d'exécution que le pouvoir peut se personnaliser et s'approprier. Les moyens techniques utilisés pour répondre à ce danger peuvent, selon M. Weber, être répertoriés comme

suit :

- 1) Durée limitée de la fonction avec droit de rappel par le groupe,
 - 2) Institution d'un tour de rôle dans les fonctions (notamment de représentation),
- [...]

Il semble que ces différents moyens ont été effectivement utilisés dans les groupes d'habitat autogéré, mais d'une manière discontinue. [...] . Les raisons de leur non-usage sont multiples. [...] il apparaît, sur le moment, que les qualités des uns et des autres peuvent être utilisées au mieux de l'intérêt du groupe, ce qui entraîne la spécialisation, et d'une certaine manière l'exercice, par ce biais, d'un pouvoir personnel. Selon le temps disponible, en dehors du travail salarié de chacun, selon la différenciation des formations et compétences (enseignants, techniciens, ouvriers, intellectuels ou manuels), la répartition des tâches et la pérennité des fonctions tend à cristalliser l'abandon au « spécialiste », fut-il membre du groupe et non rémunéré. »

◁ REC N°203. "Groupe de recherche sur l'habitat associatif." ▷

Dans le contexte général des groupes d'habitats groupés autogérés donc, parmi les modalités d'organisations évoquées ici⁸ en référence à Max Weber et donc en quelque sorte "traditionnelles", certaines ne sont employées que pendant un temps avant d'être abandonnées. Aux Jardies, c'est le cas du principe des rotations. Ici, la cause invoquée comme permettant d'expliquer l'abandon de cette modalité d'organisation, selon les auteurs du "Groupe de recherche sur l'habitat associatif", devrait être trouvée dans le jugement d'inefficacité que les membres du groupe finiraient par avoir vis-à-vis de leurs différentes tentatives de recours à certains "moyens" compte tenu de leurs objectifs.

7.5.3 Acteurs déterminant dans la fédération d'un réseau de praticiens

La Maison des Jardies, que ce soit en tant que démarche d'expérience semi-communautaire ou en raison de sa conception architecturale a joué un rôle central dans le processus, alors déjà amorcé, de définition des éléments d'une tradition technique dont les projets d'habitats participatifs contemporains héritent.

Si les Jardies n'inventent donc pas la typologie des "Habitats Autogérés", ils en représentent toutefois une forme d'archétype ayant servi de source d'inspiration pour plusieurs opérations consécutives similaires.

L'influence technique des Jardies sur les opérations ultérieures d'habitats groupés autogérés s'exerce notamment par le biais des activités du MHGA dont le siège social reste domicilié aux Jardies entre 1978 et 1981.

Cette influence est également manifeste du point de vue du nombre des références qui ont pu être faite à cette opération parmi les principales publications scientifiques ou professionnelles des membres fondateurs du mouvement.

Elle constitue de ce point de vue une contribution tout à fait considérable à un l'effort collectif d'une tradition politique humaniste cherchant à expérimenter et à mettre en évidence le fait que d'autres "Modes d'habiter" sont possibles.

8. Elles sont au nombre de 7. Nous citons à nouveau ce passage en conclusions

CHAPITRE 8

DE L'HABITAT GROUPÉ AUTOGÉRÉ À L'HABITAT PARTICIPATIF

Sommaire du présent chapitre

8.1 Activités du M.H.G.A	387
8.1.1 Chronologie des activités	387
8.1.2 Le tour de France	389
8.1.3 Un livre collectif; Habitat autogéré	390
8.1.4 La revue Habitants	390
8.2 Cessation des activités entre 1985 et 1995	392
8.3 Un "Nouveau printemps de l'habitat groupé".	392
8.3.1 Internet et les associations	393
8.3.2 Crises économiques et utopies de reconstruction	395

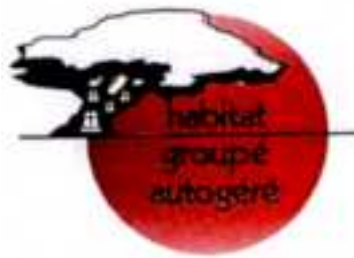


FIGURE 8.1 – Logo du M.H.G.A

« J'ai des bras et des jambes, des yeux et des oreilles, des amis avec qui je veux parler, sur qui je peux compter. Ma Maison, la maison de l'homme est encore et toujours à réinventer. Il y a vingt ans à peu près, vers 1965, des familles ont commencé à se regrouper, par six ou dix, et à construire autrement, sans promoteur pour leur dire ce qu'elles devraient faire, des habitats qu'elles avaient rêvés et qui ne ressemblent à rien d'autre. L'idée à du convaincre ; ou peut-être flotte-t-elle dans l'air du temps : elle s'est étendue comme une tache d'huile ... »

"Habitats Autogérés ; M.H.G.A"

[205] P.7, 1983

8.1 Activités du M.H.G.A

Le chapitre qui suit s'intéresse aux modalités au travers lesquelles, dans la continuité de projets de tels que les Jardies, l'expérience acquise par les membres de différents groupes issus du MHGA a pu faire l'objet de démarches de retour critique, de diffusion et de retransmission. En dehors des sources déjà mentionnées, nous nous appuyons largement ici sur l'important travail de synthèse réalisé par Anne D'Orazio dans le cadre de la thèse de doctorat intitulée : "*S'associer pour habiter et faire la ville : de l'habitat groupé autogéré à l'habitat participatif en France (1977 – 2015)*".; [341] relatif à la chronologie des activités du M.H.G.A sur la base d'un recoupement des archives de cette association.

8.1.1 Chronologie des activités

D'Orazio établi notamment un récapitulatif des principaux évènements ayant été organisés par le M.H.G.A depuis sa formation en tant que collectif en novembre 1977 et jusqu'à sa mise en sommeil de l'association en 1985.

Parmi les éléments figurant dans ce tableau peuvent être soulignées les différentes "*rencontres nationales*" organisées par le mouvement dans la mesure où chacune de leurs différentes éditions étaient parvenue à mobiliser entre une et deux centaines de participants. Les différents thèmes de ces rencontres corroborent en outre l'idée d'une attention particulière accordée à la diffusion d'outils ou de moyens efficaces permettant la résolution des problématiques pratiques spécifiques aux projets d'habitat groupés.

Tableau 1 : Les principaux événements du MHGA. (1977 – 1985)

Date	Evènement	Pdt MHGA	Objectifs
Nov. 1977	1ère Rencontres nationales de l'habitat groupé autogéré à Nantes		A l'initiative de Ch-H Arguillère et des étudiants de l'UPA de Nantes. Décision est prise de fonder un mouvement national, le M.H.G.A. / Une centaine de participants
Fév. 1978	Rencontres en Ile-de-France à Cergy-Pontoise		Diffusion des expériences, organisation du mouvement et préparation des statuts. 120 personnes présentes
Mai 1978	Création de l'association M.H.G.A.	Yves de Lagausie élu président du MHGA	Dépôts des statuts en préfecture
Août 1978	Tour de France de l'habitat groupé autogéré		Autour de 27 étapes, rencontres d'habitants, d'élus, de techniciens et prise de contact pour les représentations régionales. Plus d'une centaine de contacts pris
Oct. 1978	2ème Rencontres nationales de l'habitat groupé autogéré à Orsay	Yves de Lagausie est président du MHGA	Présentation de la structuration du MHGA. Travail en ateliers thématiques. Table ronde « Architecture et Autogestion ». 250 participants dont élus, techniciens et journalistes.
Avril 1979	3ème Rencontres nationales de l'habitat groupé autogéré à Chatenay Malabry	J. Dassonval est élu président du MHGA, tandis que Y. de Lagausie devient délégué général du mouvement.	Le thème central des échanges portent sur le rapport « individuel / collectif ». Résolutions adoptées : - Proposer l'assistance du MHGA aux collectivités locales, aux sociétés d'HLM et aux associations, - Structurer une activité de conseil aux groupes, - Rechercher des subventions et embaucher du personnel pour promouvoir un nouvel habitat social
Mai 1980	4ème Rencontres nationales de l'habitat groupé autogéré à Paris	Etienne Samyn est élu président du MHGA	Volonté d'affirmer la dimension politique du MHGA et ne pas réduire l'association à un centre de ressources. Réflexion sur le statut social de la propriété et sur la nécessité de son recours. Demande des groupes provinciaux de créer des « coordinations régionales »
Juin 1981	5ème Rencontres nationales de l'habitat groupé autogéré à Lille	Etienne Samyn est confirmé au poste de président du MHGA	Constat de 230 personnes adhérentes dont une cinquantaine de groupe. Un débat de fond s'engage sur le fonctionnement du mouvement et sur sa centralisation parisienne. Volonté de redistribuer les rôles pour éviter le « cumul des mandats » du délégué général.
Mai 1982	6ème Rencontres nationales de l'habitat groupé autogéré à Lyon	Roland Tourreau est élu président du MHGA	200 personnes sont présentes pour débattre des orientations du MHGA qui reste écartelé entre l'entraide inter-groupe et le volontarisme institutionnel. Réorganisation de la structure du mouvement et suppression du poste de Délégué général. 5 délégués régionaux sont élus : Aix en Provence, Grenoble, Lyon, Paris et dans le Nord. Une gestion tournante de l'association est organisée.
Avril 1985	AG extra-ordinaire à Meudon	Roland Tourreau démissionne de la présidence du MHGA	La crise interne de l'association s'accompagne d'un manque de ressources. Les subventions espérées du gouvernement Mauroy ne viendront pas. Le MHGA est mis en sommeil faute d'une relève militante.

Tableau réalisé par Anne D'Orazio d'après les documents d'archives du MHGA.

Référence : "S'associer pour habiter et faire la ville : de l'habitat groupé autogéré à l'habitat participatif en France (1977 – 2015)."; 2017 , P.57

8.1.2 Le tour de France

Un autre de ces événements chronologiquement important ayant été évoqué dans ce tableau constitue le "Tour de France" organisé par l'association en août 1978. Réalisé notamment par Yves de Lagausie, ce "Tour de France" prenait la forme d'une exposition itinérante voyageant en camion au travers de 27 étapes et visait à faire connaître le principe de l'habitat autogéré ainsi que les moyens permettant leur montage.



Diapositive numérisée tirée des archives de Brigitte Bouvier

FIGURE 8.3 – Panneaux de l'exposition itinérante présentée par Y.D.Lagausie durant le Tour de France du M.H.G.A

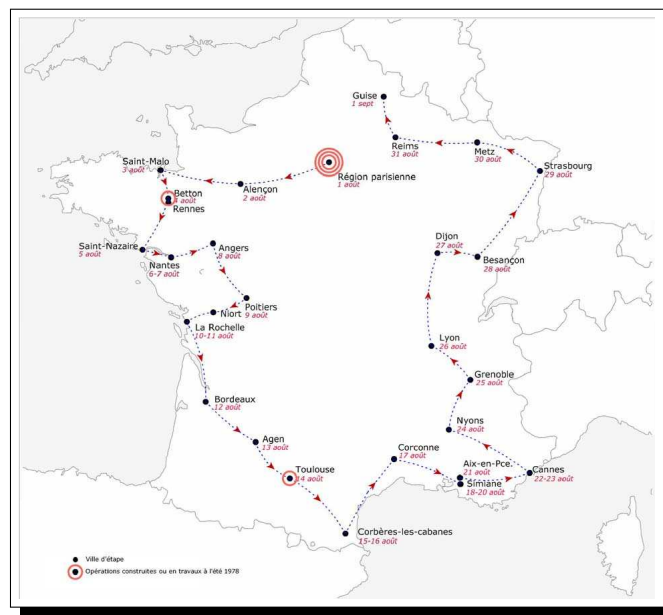


Illustration réalisée par Anne D'Orazio dans : "S'associer pour habiter et faire la ville" ; 2017

FIGURE 8.4 – Carte des villes visitées durant le Tour de France du M.H.G.A [341]

8.1.3 Un livre collectif; Habitat autogéré

L'effort collectif le plus conséquent quant aux réflexions rétrospectives sur l'histoire et l'expérience pratique obtenue par les groupes ayant été mené par le M.H.G.A reste néanmoins le livre collectif publiée en 1983 sous le titre : *"Habitats Autogérés; M.H.G.A"*.

Outre les passages déjà cités dans ce livre, on s'attardera encore à relever ici l'intention explicitement revendiquée par les auteurs :

« Le MHGA est donc encore un mouvement jeune. Il réunit les individus et les groupes conscients que la mise en commun des expériences de chacun peut être utile à tous ceux qui cherchent à habiter et vivre autrement. Pour cela, il essaye d'élaborer collectivement des outils non-normatifs, mais qui évitent de se décourager devant des obstacles apparemment infranchissables : tous les groupes n'ont pas la chance de réunir en leur sein les compétences nécessaires à la construction, à son financement, à son autogestion. Il s'agit avant tout de faire circuler et partager l'information et l'expérience acquises, et plus sous formes de question que de solutions : quelles formes juridiques sont les plus appropriées ? Quelle architecture peut-on espérer ? Quels services et espaces communs peut-on imaginer ? etc ... Pour cela le mouvement utilise tous les moyens pertinents, à concurrence des forces militantes disponibles : bulletin interne, rencontre, expositions, le journal "Habitants", et ce propre bouquin. »

◁ *"Habitat Autogérés"*; [205] P.28 ▷

8.1.4 La revue Habitants

Un autre support témoin des échanges critiques et des tentatives de retours sur l'expérience acquise collectivement par les groupes peut-être identifié dans les 10 numéros de la Revue *"Habitants"* publiée par le M.H.G.A entre 1979 et 1983. De relativement courte durée, les quelques numéros de cette revue alimentés par les écrits de différents membres de l'association, témoignent toutefois de la richesse des réflexions entreprises. Avaient notamment été abordées les thématiques telles que la programmation participative, les formules statutaires adaptées à l'auto-promotion, la vie des groupes et les modes de prises de décisions.

Ci-dessous : Les pages de garde des 10 numéros de la revue Habitants :

8.2 Cessation des activités entre 1985 et 1995

Malgré ces efforts de diffusion néanmoins, au delà des années 1982 et 1983, qui marqueront le pic des activités de l'association tant en termes de nombre de projets réalisés (cf fig P.397) qu'en termes de publications, le M.H.G.A amorcera ensuite une rapide période de déclin du niveau d'investissement de ses membres et s'achève globalement en 1985. Cet épisode de la vie de l'association est relaté de la manière qui suit par Anne D'Orazio :

« Malgré une progression importante du nombre de groupes référencés (+ de 372 %) sur la période 1980 à 1984, la dynamique de mobilisation autour du MHGA s'es-souffle. Le mouvement connaît, dès 1985, une crise associative majeure et une quasi-disparition de son activité pendant plus de 20 ans.

La quatrième période est celle de la capitalisation des initiatives constituant ainsi le « patrimoine » de l'association MHGA. Cette dernière étape de recensement se fait de manière successive, tout d'abord à l'occasion des différentes tentatives de relance du mouvement (en 1993 et 1998 à l'occasion des 20 ans de l'association) puis à partir de 2007 lors de la décision de refondation du MHGA et de sa transformation sous la dénomination d'Eco Habitat Groupé. Cette dernière tentative permet d'installer l'association « renaissance » dans les mobilisations qui ont cours depuis le début du XXI^e siècle. L'association ainsi « refondée » fait valoir son « patrimoine » et son expertise auprès des nouvelles structures qui ont fait leur apparition dans l'actuel paysage français. La valorisation de ce « patrimoine » sous la forme d'une brochure portant sur « 30 ans de réalisations » relance la dynamique du recensement et du recueil d'expériences. Au-delà du décompte de la période précédente, 14 nouvelles opérations, produites entre 1986 et 1995, viennent ainsi compléter l'inventaire quasi patrimonial dont s'enorgueillit l'association. Cela porte à 49 le nombre de groupes ayant construit et étant référencés par le MHGA, pour un total d'au moins 405 logements. »

◁ Anne D'Orazio ; *"S'associer pour habiter et faire la ville : de l'habitat groupé autogéré à l'habitat participatif en France (1977 - 2015)."*; [341] P.95 ▷

Comme évoqué dans le passage précédent, un petit nombre de projets d'habitat groupé seront encore réalisés entre 1985 et 1995. On observe en revanche, durant la décennie suivante, une absence apparemment complète de montage d'opérations de ce type et une éventuelle disparition de l'intérêt qu'elles avaient pu susciter.

8.3 Un "Nouveau printemps de l'habitat groupé".

Les premiers signes avant coureurs d'un renouvellement de l'intérêt pour des projets comparables à ceux des habitats groupés autogérés peuvent être observés aux alentours de l'année 2005. Cette typologie d'opérations ne revient toutefois clairement à l'ordre du jour qu'au delà du tournant que constituent les années 2008 et 2009 sous l'appellation *"d'habitat participatif"*.

À cette époque néanmoins, il est intéressant de noter que les premiers acteurs de cette re-émergence envisagent alors *"l'habitat participatif"* comme quelque chose de neuf et ignorent généralement l'existence des projets réalisés durant les années 70-80. Cette ignorance ou cette amnésie de la mémoire collective à leur égard, les membres historiques du M.H.G.A s'en étonneront. Ils s'en indignent même, comme en témoigne le mail suivant :

« Paul XXXX: Je viens de découvrir une information sur la publication d'un livre sur l'habitat groupé [...] c'est très bien mais ils sont gonflés de dire que c'est le premier livre sur la question qui est publié en France. :
Yves : C'est pas les seuls à être "gonflés". La plupart des réseaux et associations qui travaillent en France sur le sujet font référence aux réalisations allemandes ou danoises... mais pas à celles qui s'étaient rassemblées en 1977 sous le nom du M.H.G.A
Chacun veut se présenter, en France, comme l'inventeur de la formule. C'est pourquoi notre charte commence par un rappel de l'histoire. »

« Yves de Lagausie, "Archives d'EHG", Mail du 02/2009 »

8.3.1 Internet et les associations

Parmi les paramètres susceptibles d'avoir considérablement favorisé l'apparition de ces initiatives associatives, on doit, nous semble-t-il, accorder une place déterminante au développement d'Internet. En France, à cette époque en effet, le réseau poursuit sa démocratisation avec, en 2004, la généralisation progressive des connexions haut débit qui sont, en fin d'année, presque d'un nombre équivalent (ici : 5 497 695 unités) que celui des connexions bas débit (C'est-à-dire : 5 810 631 unités) selon les chiffres de l'ARCEP [362].

Également appelé Web 2.0 ce deuxième âge de l'histoire des internet fût généralement présenté comme celui du web social. Il se caractérise notamment, par l'introduction des blogs, des forums, des flux RSS, des wikis, des listes de diffusions et finalement, par l'apparition des réseaux sociaux connus aujourd'hui. Parmi les effets engendrés par la généralisation de ces technologies, on observe en particulier un bouleversement du fait associatif à travers le développement et la diversification des outils permettant aux groupes de communiquer sur leurs activités afin de fédérer de nouveaux membres ou afin de se coordonner grâce à eux. En ce début de 21ème siècle, il apparaît à cet égard qu'Internet puisse être envisagé comme étant l'outil jouant le même rôle pour les associations que celui attribué aux journaux par Tocqueville, en 1840. Dans son chapitre intitulé : *"Du rapport des associations et des journaux"* par exemple, le mot "journal" pourrait être remplacé par "forum" ou "liste de diffusion", sans que les propos de l'auteur perdent leur sens vis-à-vis de la question des associations. Nous laissons toutefois au lecteur le soin d'effectuer lui-même la "mise-à-jour" :

« ... ; il n'y a qu'un journal qui puisse venir déposer au même moment dans mille esprits la même pensée. Un journal est un conseiller qu'on n'a pas besoin d'aller chercher, mais qui se présente de lui-même et qui vous parle tous les jours et brièvement de l'affaire commune, sans vous déranger de vos affaires particulières. [...] Je ne nierai point que, dans les pays démocratiques, les journaux ne portent souvent les citoyens à faire en commun des entreprises fort inconsidérées; mais, s'il n'y avait pas de journaux, il n'y aurait presque pas d'action commune. Le mal qu'ils produisent est donc bien moindre que celui qu'ils guérissent. Un journal n'a pas seulement pour effet de suggérer à un grand nombre d'hommes un même dessein; il leur fournit les moyens d'exécuter en commun les desseins qu'ils auraient conçus d'eux-mêmes. [...] Il arrive souvent [...] qu'un grand nombre d'hommes qui ont le désir ou le besoin de s'associer ne peuvent le faire, parce qu'étant tous fort petits et perdus dans la foule, ils ne se voient point et ne savent où se trouver. Survient un journal qui expose aux regards le sentiment ou l'idée qui s'était présentée simultanément, mais séparément, à chacun d'entre eux. Tous se dirigent aussitôt vers cette lumière, et ces esprits errants, qui se cherchaient

depuis longtemps dans les ténèbres, se rencontrent enfin et s'unissent. Le journal les a rapprochés, et il continue à leur être nécessaire pour les tenir ensemble. [...] Pour que [...] une association ait quelque puissance, il faut qu'elle soit nombreuse. Ceux qui la composent sont donc disséminés sur un grand espace, et chacun d'entre eux est retenu dans le lieu qu'il habite [...] . Il leur faut trouver un moyen de se parler tous les jours sans se voir, et de marcher d'accord sans s'être réunis. Ainsi il n'y a guère d'association démocratique qui puisse se passer d'un journal. Il existe donc un rapport nécessaire entre les associations et les journaux ... »

◁ Tocqueville, *"De la Démocratie en Amérique"*, Tome II, chap VI, [53] ▷

À l'instar des journaux, donc, mais dans des proportions sans précédents historiques, Internet décuple les moyens de communication à la disposition des associations pour atteindre et rester en contact avec les personnes qui ont, ou qui seraient susceptibles d'avoir, le même "sentiment" ou la même "idée" que celui constituant l'objet social inscrit dans leurs statuts. Si durant les années 1970-80, il n'existe, en France, qu'une seule association, (si l'on inclut dans celle-ci les délégations régionales) faisant la promotion de l'habitat groupé : le MHGA dans les années 2000 en revanche, leur nombre est suffisamment grand pour que observateurs spécialistes du mouvement puissent reconnaître qu'il est "difficile de s'y retrouver" parmi tout les acteurs associatif en jeu. Comme le remarquait Anne D'Orazio en 2012 [291] par ailleurs : *"Loin de constituer un mouvement homogène, cette mobilisation s'apparente à une nébuleuse traversée de plusieurs tendances."*

À cet égard, il est intéressant d'envisager l'éventualité que le phénomène de l'habitat participatif puisse simplement s'inscrire dans la même dynamique sociale générale de développement que le reste du phénomène associatif. En effet :

« On connaît avec précision le nombre d'associations créées chaque année, leurs statuts devant être déposés en préfecture [...] . Si l'on regarde ces données sur une période un peu longue, on constate une très nette augmentation du nombre d'associations créées chaque année, comme le souligne le rapport du Conseil national de l'information statistique de décembre 2010 : « le nombre de créations n'était que de 20.000 environ dans les années 1960 et de moins de 30.000 dans les années 1970. Après les premières lois de décentralisation, le seuil de 50.000 créations annuelles a été franchi au milieu des années 1980 ; celui de 60.000 dans la décennie 1990. »

Comme le souligne [...] un récent travail de l'association Recherches & Solidarités, des vagues de hausse et de retrait se succèdent depuis 20 ans. De 1993-1994 à 2001-2002, la moyenne annuelle des créations est inférieure à 65 000. Elle est supérieure à 70 000 entre 2002-2003 et 2008-2009, année record avec plus de 73 000 associations créées. L'année 2009-2010 met un terme à cet élan et voit le nombre de créations ramené sous les 70 000. On constate une légère reprise en 2012-2013, qui se confirme en 2013-2014 avec 71 573 créations, soit près de 4 000 créations de plus que l'année précédente, c'est-à-dire un niveau très proche du record de 2008-2009. »

◁ Françoise Dumas *"Rapport N°2383 fait par la commission d'enquête chargée d'étudier les difficultés du monde associatif dans la période de crise actuelle"*, 2014 [319] ▷

Un autre paramètre nous semble néanmoins avoir eu une influence plus déterminante dans la ré-émergence de l'intérêt pour les formes d'habitats associatifs.

8.3.2 Crises économiques et utopies de reconstruction

Citant le livre *"The Story Of Utopia"* [100] publié en 1922, Richard Heinberg, avait, en 2007 fait le parallèle entre les observations alors évoquées par Mumford sur la coïncidence des vagues d'expérimentations sociales et les périodes de crises. Il présentait en cela les années 70 comme une de ces périodes :

« As Mumford and other have pointed out, these waves often coincide with periods in which society as a whole become uninspiring or unbearable. Economic Depressions spawn utopian experiments, as do times of cultural decline. In retrospect, the 1970s fit that description well: a generation of young people, disillusioned and alienated by a pointless and costly war in Southeast Asia and surrounded by a culture of soulless consumerism, understandably struck out on their own for destinations, founding thousands of communes and communities as they went¹ »

◁ Richard Heinberg, cité dans : Diana Leafe Christian, *"Finding Community"*[261] 2007 ▷

Rejoignant cette conjecture formulée en 2007, nous pouvons quant à nous donner d'autres éléments historiquement indépendants de ceux présentés par Heinberg. Nous avons déjà vu que l'utopie anti-industrialiste de Fourier pouvait justement être lue dans la perspective d'un rejet de l'économie libérale de la révolution Française et qu'il faisait, en cela, partie des exemples cités par Mumford dans son livre de 1922. L'intuition formulée dans *"The Story Of Utopia"*, se vérifie toutefois au delà de sa date de publication. Consécutivement à la grande crise de 1929, l'engagement intellectuel et la philosophie d'Emmanuel Mounier, le personnalisme communautaire, peut également être envisagé dans une perspective identique. C'est également le cas de la vague "communautaire" qui est contemporaine du projet des Murs Blancs. La vague communautaire de l'après mai-68, celle des hippies et du "retour à la terre", telle qu'elle se déroule, en France, entre 1971 et 1973 coïncide elle aussi avec une période de crise économique : celle du premier choc pétrolier.

« Tous les historiens ne mettent pas en valeur avec la même force, la liaison entre l'aspect alternatif des mouvements de regroupements et les variations socio-économiques de la société ; cependant, tous reconnaissent qu'ils émergent dans des "temps difficiles". Marc BLOCH [132] analysant, dans la société féodale, le phénomène de regroupements, au niveau familial, parle d'une évolution non linéaire de la famille étendue à la famille conjugale, et met en valeur des cycles où ces deux types de familles alternent selon : les guerres, les crises économiques et la force de l'Etat. »

◁ Roland Turreau, *"Les Communautés familiales du 10e au 20e siècle"*; *Habitants* N°6[197] 05/1982 ▷

Roland Turreau et Paul Reynaud développent et préciseront à nouveau cette hypothèse en 1985, dans le cadre d'un rapport commandité par le CREDOC² et le CNRS. Celui-ci traitait

1. Traduction sommaire : *"Comme Mumford et d'autres l'ont souligné, ces vagues coïncident souvent avec des périodes au cours desquelles la société dans son ensemble devient désespérante ou insupportable. Les dépressions économiques engendrent des expériences utopiques, tout comme les périodes de déclin culturel. Rétrospectivement, les années 1970 correspondent bien à cette description : une génération de jeunes, désillusionnés et aliénés par une guerre inutile et coûteuse en Asie du Sud-Est, et qui, encerclés qu'ils étaient par une culture de consommation sans âme, avaient, et c'est compréhensible, du s'en remettre à eux-mêmes pour trouver leur propre destination, et avaient fondé des milliers de communes et de communautés là où passaient leurs chemins."*

2. centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (C.R.E.D.O.C)

notamment de la thématique de l'habitat associatif dans le contexte des politiques d'attribution des logements sociaux. Ils semblaient alors devoir distinguer trois types de réponses du corps social face aux crises. À savoir, (si nous paraphrasons) : l'une "individuelle", l'autre "traditionnelle" et la dernière "associative". Ils écrivaient en effet que :

« Face aussi à la crise économique et sociale qui constitue un facteur aggravant, on observe divers types de réponses de la part du corps social. Les premières, majoritaires, se manifestent par un repliement sur soi [...] Les secondes se singularisent par un recours à des solutions collectives. Certaines réactions vont dans le sens d'un recours à des types de sociabilités s'apparentant aux formes traditionnelles [...] : renaissance des cultures régionales, recours à la famille étendue. Dans un certain sens, l'explosion communautaire, le mouvement de retour à la terre, à la vie villageoise, observés aux cours des années 1970/1974 peuvent être assimilés à ce courant. Les troisièmes vont dans le sens de l'extension des relations sociales volontaires : développement et renouvellement des coopératives, croissance du mouvement associatif, tentatives pour créer de nouvelles formes de solidarité comme l'illustre l'exemple particulièrement pertinent des groupes populaires québécois. Il s'agit de "regroupement de personnes appartenant surtout aux couches populaires [...] rassemblées pour se défendre, faire valoir leurs droits et améliorer leur sort à l'aide d'une organisation démocratique". [...] Parmi toutes ces réponses à la crise économique, sociale et culturelle, celles ayant l'habitat comme principal support nous ont paru particulièrement intéressantes à étudier tant du point de vue théorique [...] que d'un point de vue pratique, celui du gestionnaire. »

◁ P. Reynaud et R. Tourreau, *"Dynamiques sociales et politiques d'attributions"*, [215], 1985 ▷

S'il ne semble pas nécessairement évident de justifier pourquoi les projets de fondation de communautés ne seraient eux aussi regroupés avec les *"extensions des relations sociales volontaires"*, on peut toutefois aller dans le sens des auteurs en envisageant ces phénomènes sociaux en tant que formes de rejets de "la société" qui apparaissent lorsque différentes "crises" conduisent à rendre, pour reprendre les mots de Heineberg, "insipide" voire "insupportable" cette société aux personnes qui y vivent.

Nous pouvons, par ailleurs, étayer les conclusions des auteurs précédents sur la base de certaines de nos propres données quantitatives. Celles-ci résultent de l'important travail préparatoire de référencement que nous avons réalisé en collaboration avec Jeffrey Magnier entre 2016 et 2017 [344] (voir description en introduction). Ce référencement ne comptabilisait, exclusivement, que les opérations d'habitats participatifs/groupés réalisées en France et ayant été menées jusqu'à leur achèvement, entre 1966 et 2016.

Employant l'ensemble de l'échantillon obtenu, nous pouvons alors représenter, pour chaque année, le nombre de projets d'habitats participatifs/groupés terminés³ durant le cours de cette même année :

Sous cette forme chronologique, il est intéressant de voir que les opérations que nous avons pu inclure à notre référencement à partir de sources relativement disparates, s'inscrivent pourtant

3. Le repère employé étant la date d'emménagement du groupe

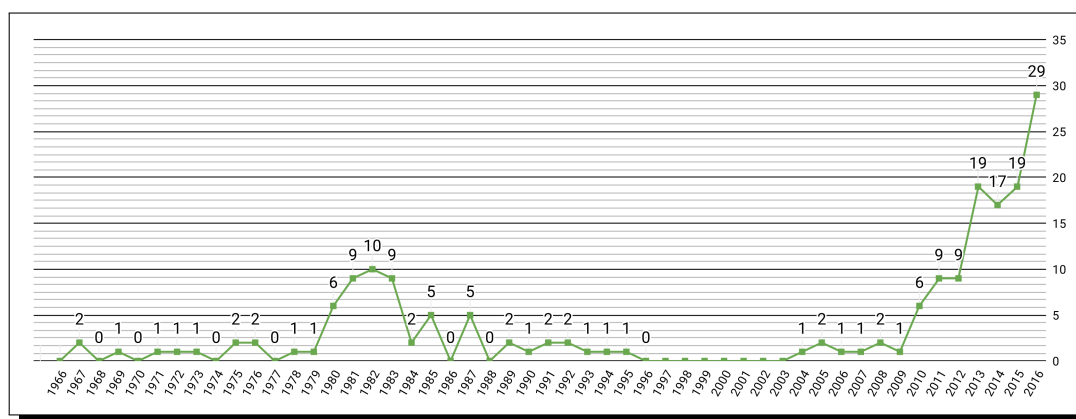


FIGURE 8.5 – Nombre de projets d'habitats participatifs achevés par année de 1966 à 2016. Source : [344]

globalement à l'intérieur de deux vagues. La première de ces "vagues" de projets correspond aux opérations s'inscrivant à l'intérieur ou à la périphérie du MHGA. Commencant à la fin des années 60, celle-ci présente notamment une année "culminante" en 1982 durant laquelle dix opérations sont terminées. Cette première "vague" s'affaiblit ensuite avant de disparaître entièrement en 1995. Il est ensuite possible de faire commencer la "seconde vague" entre les années 2004 et 2009. Années durant lesquelles quelques opérations de ce type recommencent à apparaître. Au cours des cinq ans de cette "seconde vague", le nombre cumulé des opérations achevées reste toutefois relativement bas (8) en comparaison des années suivantes : 2010 = 6 ; 2011 = 9 ; 2012 = 9 ; 2013 = 19 ; 2014 = 17 ; 2015 = 19 ; 2016 = 29.

Sans distinction de type parmi l'ensemble de ces projets, par ailleurs, la durée d'une opération d'habitat participatif s'étend entre un minimum de 2 ans, une moyenne de 4,5 ans, quelques outliers allant au delà de 6 ans pour un maximum de 15 ans.⁴ Ayant à l'esprit cette durée moyenne de 4,5 ans entre le début d'un projet d'habitat participatif et son emménagement, on peut, jusqu'à un certain point, constater une relative correspondance entre les deux "vagues" d'augmentations dans le nombre des emménagements qui sont observées, soit de 1980 à 1987 ou depuis 2010, à deux périodes de crises économiques. La première, en 1979, avec le "Second choc pétrolier". La seconde, avec la Crise des Subprimes qui commence aux alentours de juillet 2007. On ne retrouve pas, en revanche, de correspondance de ce type consécutivement au "Premier choc pétrolier" de 1973. À cette époque, toutefois, les projets répondant à la typologie précise de ceux référencés sont encore peu nombreux et isolés les uns des autres. L'association du MHGA ayant été fondée en 1978, d'autre part, le fait qu'une proportion plus importante de projets de ce type aient pu être réalisés durant les années consécutives doit donc également se comprendre dans cette perspective. D'autre part, l'absence, (ou tout du moins la difficulté qu'il y a à dénombrer) des projets de ce type entre 1995 et 2004 peut également se comprendre dans la perspective du vieillissement de la génération dont était issue ce mouvement.

Dès lors, sans qu'il soit possible d'expliquer, sous la forme d'une unique relation causale, la nature de ce lien entre ce que Mumford appelait des "utopies de reconstruction" et les périodes de crises

4. Cette moyenne de 4,5 années de montage n'est toutefois établie qu'à partir des 132 projets pour lesquels nous disposons des deux variables suivantes : 1-[L'année à partir de laquelle l'un des membres fondateurs estime que son projet a commencé] et 2-[L'année durant laquelle le groupe emménage]. La valeur médiane de ce même échantillon étant de 4 ans.

de société, il est crédible de s'attendre à ce qu'un tel phénomène se reproduise à l'avenir. En effet, ce lien semble suffisamment régulier pour pouvoir être observé à différentes époques. Ainsi, la "règle" évoquée par Roland Turreau en 1982 selon laquelle : *"Tous les historiens ne mettent pas en valeur avec la même force, la liaison entre l'aspect alternatif des mouvements de regroupements et les variations socio-économiques de la société ; cependant, tous reconnaissent qu'ils émergent dans des « temps difficiles »"* semble corroborée, en France par la chronologie du renouveau d'un intérêt pour la formule de l'habitat participatif. Outre les chiffres déjà présentés, ce phénomène peut être illustré par d'autres points. Notamment, le fait que les différentes associations d'habitat participatif déjà constituées qui avaient pris part, à l'initiative de l'association Eco-Quartier Strasbourg, à la première édition des *"Rencontres Nationales de l'Habitat Participatif"*⁵ qui avait eu lieu en 2010, n'avaient commencé à se fédérer, à l'échelle nationale, qu'à partir de 2009.

« Les RNHP ont également l'originalité d'être interassociatives. Dans la foulée en 2009 du 1er forum de l'autopromotion à Vandoeuvre-les-Nancy, du Forum de l'Habitat groupé à Paris et des rencontres nationales des coopératives d'habitants de Nantes, il nous a collectivement semblé important de rassembler nos forces en 2010 en une rencontre unique, que Strasbourg a eu l'honneur d'accueillir. »

◁ Bruno Parasote, *"Actes des Rencontres Nationales de Strasbourg", 10-2010* [282] ▷

En outre, l'un des mails d'Yves de Lagausie archivé par EHG et remontant à août 2008, évoquait déjà ce qui lui semblait être un "nouveau Printemps pour l'habitat groupé" c'est-à-dire la réapparition d'un engouement pour ce type de projet. Il répondait, dans le contexte de ce mail, à une requête relative au montage d'un futur projet d'habitat groupé :

« J'ai reçu avec plaisir ton message qui confirme, s'il en était besoin, un nouveau Printemps pour l'habitat groupé. Je travaille activement en ce moment avec Michel Broutin pour une refondation du MHGA afin de répondre à une demande manifestement croissante et à une déperdition d'énergie assez considérable sous la forme de réseaux qui ne débouchent pas sur de vrais projets. »

◁ Yves de Lagausie, *"Archives d'EHG", 08/2008* ▷

Il semble donc crédible de considérer qu'une augmentation du nombre de ces projets est observable, consécutivement à 2008, tant du point de vue des acteurs historiques du mouvement que de celle de la proportion plus ou moins "objectivement" quantifiable de ces projets.

Un dernier argument historique permet en outre d'étayer l'hypothèse selon laquelle la crise économique de 2007-2008, a pu constituer un paramètre déterminant dans la ré-émergence du mouvement de l'habitat participatif. À savoir : deux précédentes tentatives de relance du MHGA avaient été tentées par d'anciens membres, l'une en 1993, l'autre entre 2003 et 2004 et étaient restées *"toutes deux infructueuses, du fait d'un engagement insuffisant des groupes adhérents"*. (Archives d'EHG. "MHGA-Ecoh CR 15-06-08" [370])

Pointer du doigt cette régularité entre crises économiques et *"utopies de reconstructions"* ne revient toutefois pas à dire que les personnes qui prennent part à des projets d'habitats participatifs le feraient d'abord en raison de considérations purement économiques résultant du besoin de limiter ses dépenses. Ou même, d'une manière semblable à celle d'Emmanuel Mounier lorsqu'il écrivait à Niklaus que le futur projet des Murs Blancs commençait à représenter pour lui comme

5. Réseau que nous avons déjà évoqué en première partie.

une sorte de refuge contre les "temps difficiles" que pouvaient effectivement constituer l'année 1938 :

« Sautons et revenons-en à nos projets de Centre Esprit. Nous commençons tous à nous y agripper comme à la planche de secours. La vie devient de plus en plus compliquée ici. »

◁ "Mounier et sa Génération" [239], Lettre du 7 Mai 1938 à Émile-Albert Niklaus ▷

Il peut également s'agir, d'une démarche motivée, non simplement par la préservation de soi face à des "temps difficiles" mais par le désir de remettre en cause l'ordre existant afin d'en inventer un autre.

À cet égard, la Charte des Jardies constitue un très bon exemple de ce type de démarche de contestation par l'invention :

« Au commencement était le désir d'autre chose. Certains avaient rencontré sur leur route des mots qui le désignaient précisément; d'autres hésitant sur les mots ou la méthode ne nommaient pas leur désir. Mais tous se sentaient dans les maisons vendues par les commerçants comme ours en cage et décidèrent de construire une grande maison comme un grand vêtement sur ce grand désir. »

◁ Charte des Jardies ▷

Au travers de ces quelques exemples, on saisit donc la multiplicité des manières par lesquelles les "temps difficiles" tels que les crises économiques peuvent susciter chez certains le désir de s'associer à d'autre afin d'instituer une société différente de celle qui existe déjà.

Quatrième partie

Conclusions

« **L'architecte.** *J'attends toujours la conclusion.*

X. *Vous croyez que je l'oublie, ma conclusion ! La voici, et si vous êtes bons logiciens, vous serez bien forcés de l'admettre : c'est que « l'atmosphère est, comme la terre elle-même, un champ soumis à la culture de l'homme ! »* A cette proposition, tous partirent d'un éclat de rire, excepté Frank [**Le docteur**] qui dit :

« Hum ! [...] il y a quelque chose de vrai là-dedans... »

X. *[...] Il y a du vrai là-dedans... Eh ! Morbleu ! Déclarez-vous ; prenez un parti : la vérité est vraie jusqu'au bout. Pourquoi repousser une vérité bien positive, parce qu'elle se présente sous la forme d'un paradoxe ? Mais, messieurs, ce n'est pas là ma conclusion dernière, ma conclusion supérieure. Si nous nous en tenions là, nous ferions comme ces philosophes qui, possesseurs de bons axiomes, ne savent pas les appliquer, et n'arrivent qu'à l'impuissance et à la stérilité ; nous ferions comme ces avares qui ont en main un levier magique, l'or, et qui laissent ce levier inactif. [...] Nous avons reconnu [...] qu'en combinant unitairement les cultures, on pouvait placer la terre dans les meilleures conditions possibles de température graduée et de salubrité ; et nous avons vu, d'autre part, les beaux résultats qu'avait amenés la culture anarchique, ou anti-scientifique, ou anti-sociale, c'est tout un. A quoi ces résultats sont-ils dus ? où gît la cause de cette anarchie ? où est l'obstacle aux cultures combinées ? N'est-ce pas dans la division des propriétés, qui permet au détenteur d'user et d'abuser de sa chose ? Chaque propriétaire, dans son coin, dans son isolement, croit ne faire de mal ni à lui ni à ses semblables en agissant de la sorte ; et cependant tous nuisent à tous, chacun nuit à chacun. Oui, messieurs, tout le mal est dans le Morcellement. Et qui est-ce qui maintient le Morcellement, et par suite s'oppose à toute amélioration, sinon la politique, monsieur le libéral, sinon vos systèmes de Civilisation perfectible, monsieur le Civilisé ? . . . Oh ! Docteur, vous avez beau hocher la tête, voyez-vous... Vous avez admis les prémisses, vous ne pouvez éviter la conséquence. »*

François Cantagrel

"Le Fou du Palais-Royal" [60], 1841

9.1 Éléments récapitulatifs

Tout au long des chapitres précédents nous avons mis en évidence le fait que plusieurs modalités d'organisation de l'action collective instituées dans le contexte de projets d'habitats associatifs pouvaient être envisagées comme des techniques dans la mesure où celles-ci répondaient aux différents critères d'identification proposés pour cette catégorie anthropologique.

Avant d'en arriver à la conclusion, nous récapitulons ces faits et la définition des concepts à l'aide desquels nous les avons décrits.

9.1.1 Modalités techniques d'action collective et art de l'association

Nous avons appelé ces modalités d'actions des "techniques d'association domestique" en référence à "l'art d'associer les ménages" originellement théorisé par Fourier ainsi que les perspectives comparables que constituent "l'art de s'associer" chez Tocqueville ou encore "l'art et la science de l'association" issu des travaux d'Ostrom sur la gouvernance des communs.

Ici, on rappelle toutefois que le fait de regrouper plusieurs des modalités d'organisation collective que nous avons étudiées au sein d'une même catégorie que nous nommons art de l'association n'a de sens que du point de vue méthodologique et n'a donc pas nécessairement de pertinence sur le plan historique ou aux yeux des acteurs ayant employés ces modalités d'organisation durant la réalisation des projets qui font l'objet de nos monographies.

Notre classification étant globalement extrinsèque aux contextes historiques des objets qu'elle nous sert à décrire, cette classification n'a donc de sens ici qu'à la manière d'un ensemble de postulats méthodologiques.

Pour Emmanuel Mounier par exemple, les formes techniques d'action collective propres au personnelisme relèvent des "moyens d'action spirituels". La programmation participative employée aux Jardies, de la même manière, s'inscrit dans un champ théorique qui lui est propre.

Il est également intéressant de noter ici le fait que l'art de l'association constitue potentiellement un cadre d'étude pluraliste pour les formes techniques d'action collective au titre où chacun de ses théoriciens historiques revendiquaient des positions politiques partisans différentes voir opposées à celles des autres tout en retenant malgré tout le même schéma conceptuel fondamental.

De ce point de vue, même si l'on considère éventuellement, à l'instar de Jacques Ellul, que la technique n'est jamais véritablement "neutre" d'un point de vue politique ou vis-à-vis des valeurs qu'elle véhicule, on se trouve pourtant ici dans un cas de figure où la technique considérée reste néanmoins "suffisamment neutre" pour que (au moins) deux¹ opposants politiques puisse revendiquer leurs propres variantes du même cadre de réflexion sur cette technique.

1. Comme nous l'avons mentionné au premier chapitre, Tocqueville (député du "*Parti de l'Ordre*") et Considerant (député de "*La Montagne*") s'étaient notamment opposés au cours de l'Assemblée Constituante de 1848 à propos de la reconnaissance d'un "*Droit au Travail*" [69] et de son inclusion dans la Constitution.

9.1.2 Critères de définition des Techniques

Adoptant une définition d'inspiration maussienne de la technique en tant que "acte traditionnel efficace", nous avons également dû spécifier trois critères supplémentaires permettant de caractériser les "techniques" qui relèvent spécifiquement de "l'art de l'association domestique". Ces critères sont :

1. Le critère de l'autonomie des associés à l'action collective.
2. Le critère de la satisfaction conjointe.
3. Le critère de la tradition.

On rappelle ici succinctement la définition de ces critères.

L'autonomie

Le critère de l'autonomie de chacun des associés participants à l'action collective renvoie aux cas de figure où l'on peut estimer que :

- La coordination du groupe est obtenue sur une base volontariste. C'est-à-dire sans recourir à des arrangements institutionnels disposant du pouvoir nécessaire pour contraindre la stratégie d'action adoptée par les acteurs.

- La coordination du groupe n'est pas obtenue en confiant le pouvoir d'appliquer les décisions communes à un administrateur extérieur au groupe ou à membre du groupe "chef".

La satisfaction conjointe.

On désigne ici les cas de figure dans lesquels, après avoir employé cette stratégie d'action, l'ensemble des associés continuent rétrospectivement d'estimer que le recours à un moyen d'action en vue d'atteindre l'objectif, constituait une bonne idée en comparaison des autres stratégies d'action alternatives.

Ou autrement dit : le fait que, consécutivement à l'exécution du plan d'action collective, aucun des acteurs ne soit personnellement amené à remettre en cause la pertinence des décisions qui l'avait conduit à y prendre part. Ce type de remise en cause est envisagé ici comme découlant d'un sentiment d'inadéquation entre les attentes qui avaient motivé l'engagement d'un associé dans l'action et l'absence de leur satisfaction effective dans l'issue obtenue.

Le critère de la tradition.

Pour compter pleinement comme une "technique" et non comme une simple "innovation", on pose qu'une modalité d'action donnée doit déjà faire l'objet de la reconnaissance sociale d'une communauté de praticiens qui l'envisage comme prestigieuse et qui est donc susceptible de la transmettre à de nouvelles personnes.

Démarche heuristique suivit pour la formulation de ces critères

La démarche heuristique que nous avons cherchée à traduire au travers de la formulation de ces critères peut se résumer de la manière suivante :

Prenant la définition originale du concept pour point de départ, suivant laquelle, la finalité de "l'art d'associer" est de permettre à plusieurs personnes qui s'associent de parvenir et à rester en "unité d'action" sans faire employer des formes d'organisation qui remettraient en cause leur autonomie personnelle.

Ayant cette définition à l'esprit, on fait alors un second raisonnement : bien qu'il soit plausible d'imaginer que des groupes de personnes puissent parfois se trouver réunis suivant des modalités d'organisation interpersonnelles ayant des caractéristiques telles qu'elles seraient définissables à l'aide du concept d'unité d'action² ; il n'est en revanche plus difficile d'admettre un postulat suivant lequel permettant à des associés de savoir comment précisément comment ils devraient s'y prendre pour avoir les meilleures chances de rester durablement en unité d'action. Sans prétendre ici connaître les règles d'une méthode permettant à des associés d'obtenir continuellement cette unité d'action en toute circonstance, il reste néanmoins possible d'identifier les cas de figure où, rétrospectivement, il apparaît que les membres d'un groupe avaient réussi à faire cela.

Les critères que nous avons proposés pour définir les "techniques d'association domestique" n'ont, à cet égard, aucun sens si l'on cherche à les comprendre à la manière d'énoncés prescriptifs ou à des recommandations pratiques. Au contraire, on voit que ces critères ne peuvent être vérifiés qu'à l'issue d'un examen rétrospectif sur le déroulement d'un plan d'action collective reposant éventuellement sur des postulats théoriques distincts. Nous restons donc, de ce point de vue, dans le cadre d'une démarche descriptive sur l'histoire de ces techniques d'association.

9.1.3 Exemples de techniques d'association domestique

Ayant confronté ces définitions aux différents contextes historiques étudiés, nous avons identifié un petit nombre de modalités d'organisations collectives connues, estimées efficaces et faisant ainsi l'objet d'une transmission à l'intérieur d'une ou plusieurs communautés de praticiens. Ces stratégies d'action collective, dont nous avons décrit plus ou moins en détails les conditions empiriques de déploiement dans le cadre de projets d'habitat associatifs peuvent donc être décrites comme des "techniques" dans un sens anthropologique proche de celui de la définition proposée par Mauss dans "Les techniques du corps".

Ne faisant ici référence qu'aux exemples de "modalités d'action collective" déployées dans le contexte d'associations d'habitats dont nous avons spécifiquement cherché à démontrer la "technicité" ; nous pouvons énumérer :

Des modalités d'organisation de groupe

Le principe fédératif

Lecteur de Proudhon, Mounier envisageait la problématique de l'unité d'action d'un grand groupe à partir de la fédération de sous-groupes : *"La méthode réaliste et fédérative veut que l'unité résulte de l'initiative de tous, peu à peu remontée de la base jusqu'aux centres."*

2. C'est ce que font, par exemple, bien que chacun à leurs manières, des auteurs comme : Aristote, Saint-Simon, Fourier, Proudhon, Mounier etc ...

([127] p.170)

Relativement à cette acception du principe fédératif, le personnalisme de Mounier et les mouvements qui s'y rattachent constituent donc des héritiers théoriques de la tradition anarchiste. Le type de traductions pratiques auxquelles cet héritage donne lieu doivent toutefois être placées en perspective.

Aux Murs Blancs, par exemple, les différentes sources que nous avons présentées ne permettent pas d'affirmer qu'une tentative d'application de ce principe ait véritablement été envisagée ou mise en oeuvre par les résidents.

Aux Jardies en revanche, et ce au moins durant la première décennie consécutive à l'emménagement, on voit que le principe fédératif intervient dans la manière dont sont envisagées les prérogatives de chacun des acteurs pour intervenir dans la gestion du bâtiment. Il renvoie alors à l'idée qui veut que : lorsqu'il y a des décisions à prendre, il faut faire attention à bien distinguer la sphère de légitimité de chacun des différents "niveaux de société" qui coexistent dans le groupe.

Les décisions sur lesquelles l'ensemble du collectif est amené à se prononcer, par exemple, seront reconnues comme ne devant pas interférer avec celles qui relèvent du "niveau de société" du ménage ou de la vie privée.

La méthode d'unanimité

Désignée par Mounier sous le nom de "*méthode d'unanimité*" et par d'autres groupes plus tardifs comme "*la concertation*" ou "*La recherche du consensus*". Différentes variantes de ce type de stratégie de prise de décisions collectives existent. Elles peuvent ou non admettre la possibilité en dernier ressort, d'un recours au vote à la majorité des 2/3. À cet égard, les modalités de fonctionnement de ces projets se distinguent de celles couramment appliquées dans les opérations de logements collectifs conventionnels telles que les copropriétés où le vote à la majorité constitue la norme.

Délégation à des commissions spécialisées

Délégation de décisions à des "commissions" spécialisées. Aux Jardies, durant la phase de programmation, si le groupe s'attache à prendre ensemble chaque décision importante, cette aspiration est toutefois mise en balance de l'impératif d'achever rapidement les tâches nécessaires à la réalisation du projet. L'assemblée générale délègue donc les prérogatives ou la latitude nécessaire à la résolution de certaines problématiques particulières à des commissions thématiques. Cette division des travaux vise ainsi à permettre un avancement plus rapide que dans le cas de figure où tous les choix, même ceux de moindre importance, seraient pris en AG. Comme nous l'avons vu en outre, pour les membres du groupe des Jardies, l'acquisition de cette habitude organisationnelle découlait d'une expérience commune d'engagements associatifs ou militants.

Groupes de petite tailles

L'idée selon laquelle il serait préférable, en termes d'organisation humaine, de conserver des groupes de petites tailles, est présente dans différents écrits théoriques de référence du MHGA. Cette idée figure par exemple dans la Charte de l'association :

« 1. Chaque groupe a une taille limitée [...] de manière à permettre une connaissance mutuelle véritable et des prises de décisions collectives. »

◁ Charte du MHGA cité dans "Habitats autogérés, M.H.G.A" [205], P.29, 1983 ▷

Elle peut également, en outre, être envisagée comme un héritage des traditions personalistes/anarchistes. On retrouve par exemple chez Mounier cette idée proudhonienne :

« aux Assemblées générales [...] où il est impossible de reconnaître les meilleurs, car ce ne sont pas eux qui parlent, on préférera les petites rencontres à dix, vingt, trente, où se forment les caractères, la bonne entente, l'action solidaire et la confiance mutuelle »

◁ Mounier, "Communisme, Anarchie et Personalisme", [127] P.170 ▷

Or, la charte du M.H.G.A, par exemple, revendique cette limite normative en tant que stratégie utile afin de préserver la qualité de la participation ou la connaissance réciproque de chacun dans un groupe.

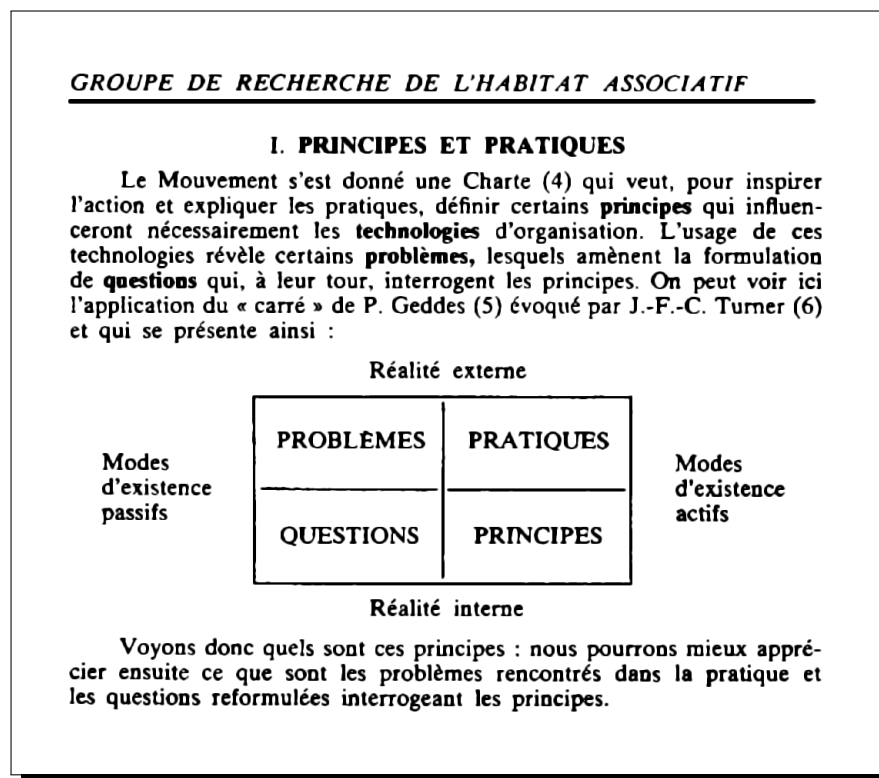


FIGURE 9.1 – Le Carré de Patrick Geddes illustre le rapport d'influence réciproque entre les principes éthiques qui orientent les objectifs de l'action et les moyens techniques qui rendent possible cette action [188]

Des formules statutaires

Parmi les différentes formules statutaires employées dans le contexte de projets d'habitats groupés autogérés, il apparaît que le fait de recourir à certaines de ces formules plutôt qu'à d'autres pouvait alors constituer quelque chose de suffisamment fréquent et documenté pour que l'on puisse considérer que celui-ci relève plus d'une démarche ou d'un savoir technique que d'une forme d'expérimentation ou d'innovation.

Au nombre des formules dont l'utilisation apparaît relever plus du savoir technique que de l'innovation se trouvent par exemple les formules statutaires dont le M.H.G.A hérite de la tradition des coopératives d'habitations par le truchement de personnes telles que André Kerspern ou en raison de la participation de certains de ses membres au "*Groupe de Recherche sur l'Habitat Associatif*" animé par Claude Vienney au Collège Coopératif. On trouve à cet égard les traces des recherches juridiques réalisées par ces auteurs dans plusieurs des publications que nous avons déjà citées (voir : [165], [172], [182], [188], [193], [199] [196] [210] [215]).

Toutefois, l'élément qui illustre certainement le mieux le caractère technique du savoir juridique propre au M.H.G.A en tant que communauté de praticiens réside dans les démarches entreprises par l'association afin de faire connaître les différentes formules statutaires utilisables pour le montage d'un projet d'habitat autogéré.

On trouve tout d'abord une brochure de synthèse de 32 pages, réalisée par André Kerspern en 1978 et s'intitulant : "*Étude des différentes formules permettant d'associer les accédants à la conception de leur habitat individuel dans le cadre d'un programme collectif*" [170]. Celle-ci discute notamment des avantages et des inconvénients inhérents aux formules statutaires telles que : "*La méthode de Grenoble*", "*La société d'attribution*", "*La société coopérative*" et "*LES COOPERATIVES DE CONSTRUCTION*".

On trouve ensuite un second livret d'une centaine de pages résumant différentes informations pratiques sur le droit à la destination des groupes ayant également été écrit par A.Kerspern en 1978 et s'intitulant : "*Petit guide pour l'organisation juridique d'un groupe d'habitat autogéré*" [159].

On note enfin que le livre "*Habitat Autogéré*" publié en 1983 [205] incorpore un tableau récapitulatif des différentes formules statutaires utilisables pour le montage d'un projet.

Des méthodes de programmation participative de l'architecture

On trouve, ensuite différentes formes de programmation participative, c'est-à-dire de manières d'associer les résidents à la conception de leurs logements. Dans le contexte des projets de l'époque du MHGA cependant, ces différentes méthodes procédurales de programmation participative présentent, indépendamment de leurs variations, plusieurs traits communs formant un schéma récurrent. À savoir :

La réalisation de différentes formes d'enquêtes individuelles. Elles sont réalisées par l'architecte auprès de chacun des foyers participants à l'opération. Ce type de démarche consiste notamment pour le technicien à faire usage de questionnaires visant à permettre à l'utilisateur de prendre conscience de ses propres attentes vis-à-vis de son futur logement, mais aussi de le sensibiliser aux différentes possibilités et problématiques qui sont inhérentes à la conception et à l'agencement d'un appartement. Cette sensibilisation étant destinée à permettre à l'habitant de prendre part

**TABLEAU SYNTHETIQUE
DES MODES POSSIBLES D'ORGANISATION JURIDIQUE
D'UN GROUPE M.H.G.A.**

Nature du contrat	PERIODE D'ETUDE	PERIODES DE REALISATION ET D'USAGE	FINANCEMENTS ET GARANTIES
BAIL LOCATIF	Association Loi 1901 Société en participation Association locataires loi QUILLIOT	Association Loi 1901 Société en participation Association de Locataires Loi QUILLIOT	- Pas de garantie de solvabilité vis-à-vis du bailleur. Possibilité de caution personnelle de chacun des membres.
ACQUISITION AMENAGEMENT	Société en participation Société Civile d'Etudes	Indivision Copropropriété Société de Construction Titre II et III de la loi du 10 juillet 1971	- Financement collectif - pas de possibilité de financement « aidé » (Epargne logement, PAP, etc..)) - Peu de possibilité de financement des locaux communs. - Garanties légales impossibles. Financement collectif possible.
CONSTRUCTION ACCESSION A LA PROPRIETE	Société en participation	Indivision Copropropriété Société de construction Titre II et III de la loi du 10 juillet 1971	- id. Acquisition Amenagement

NOTA : Pour des raisons de lecture, ce tableau simplifie à l'extrême les problèmes rencontrés et ne saurait être utilisé sans une très grande prudence. L'expérience a prouvé en effet que chaque situation, en ses données propres, nécessite une réponse spécifique.

Tableau réalisé par André Kerspern [205]

FIGURE 9.2 – Tableau récapitulatif des différentes formules juridiques pouvant servir dans le cadre du montage d'un projet d'habitat autogéré

en connaissance de cause, avec l'aide du technicien, à la définition des plans de son propre appartement. Ce type de démarche suppose, en outre, la réalisation d'interviews réalisés par l'architecte au domicile occupé par les usagers, et ce, afin de permettre à celui-ci de comprendre la manière dont tel ménage fait usage de son propre espace. Enfin, cette première phase d'enquête peut également avoir pour objectif l'explicitation écrite des attentes de chacun des foyers participants, de telle manière à permettre la connaissance mutuelle de ces attentes aux autres associés.

Différentes étapes de concertation collective visant à la définition des éléments du programme d'ensemble. Elles font intervenir l'ensemble des membres du groupe selon des modalités démocratiques de prise de décisions visant à permettre l'intervention de chacun.

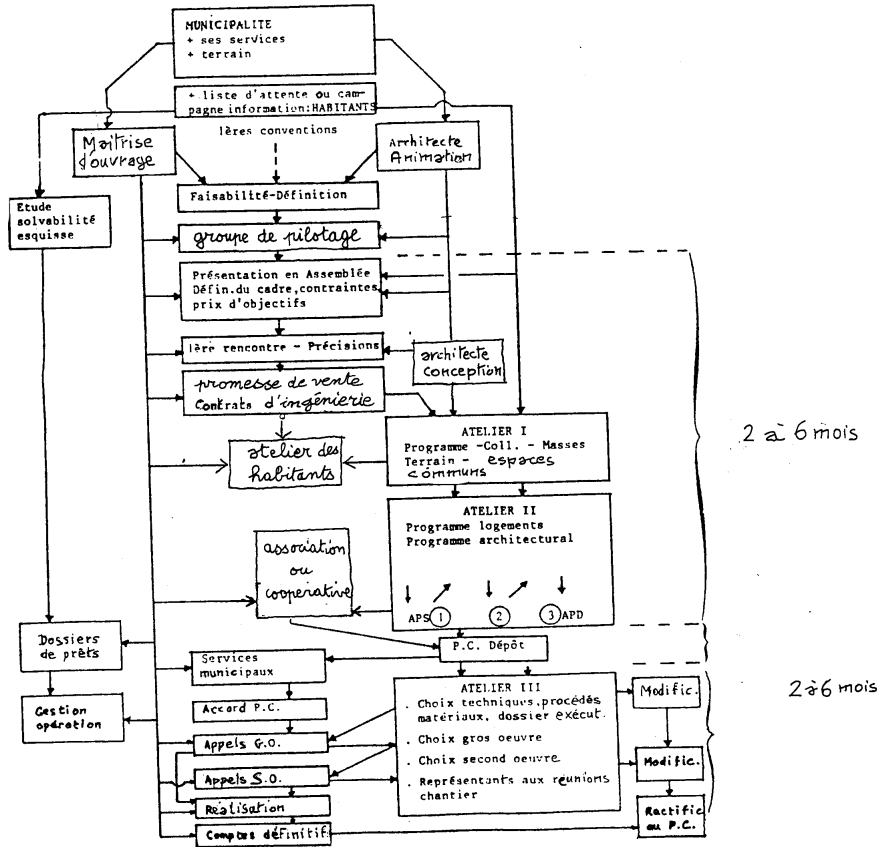
Le recours à différents "jeux de construction" ou tout du moins de méthodes de simulations telles que des maquettes. Elles visent à permettre l'expression de l'utilisateur profane dans un "langage" qui fasse sens d'un point de vue technique. Ces méthodes reposent en cela sur la possibilité pour l'utilisateur de manipuler des représentations schématiques orthogonales à la structure réelle du futur bâtiment. Les carrés des maquettes des Jardies correspondant à la trame de modules architectoniques, par exemple.

La mise en oeuvre, entre l'architecte et le groupe, d'une démarche de conception interactive des plans du bâtiment. Ce type de démarche visant à permettre l'intervention des futurs résidents par leur rétro-action sur les différentes propositions de l'architecte. Celui-ci soumet ainsi successivement au groupe différentes itérations de plus en plus détaillées des plans du bâtiment. Chacune de ces propositions est critiquée par les participants avant qu'une nouvelle itération soit réalisée par l'architecte sur la base de ces amendements.

L'usage de questionnaires individuels visant à la fois à faire prendre conscience aux futurs

résidents des différentes possibilités sur lesquelles il est amené à faire un choix et à expliciter ces choix, pour lui, mais aussi pour le reste du groupe et enfin l'architecte. La réalisation d'interviews de chaque foyer associé par l'architecte. Des périodes de réflexions en groupe.

Pour plus de clarté ; on pourra se référer à l'organigramme qui devrait être celui d'une opération "optimale", qui fera mieux apparaître l'enchaînement des moments forts.



Même si un tel schéma ne peut être que simplifié, et d'une lecture difficile, il montre clairement que l'on sort d'un algorithme linéaire, et que la présence des habitants permet :

- d'anticiper l'examen de certaines questions, de façon à en tenir compte plus en amont ;
- de retarder certaines décisions, de ne pas fixer trop vite solutions, de manière à les laisser mûrir.
- d'effectuer des allers et retours entre des phases considérées normalement comme disjointes.

FIGURE 9.3 – Schéma représentant les étapes d'un programme participatif.

Tableau récapitulatif

Nom	Traditionnel pour	Satisfaction conjointe pour	Fonction
Méthode d'unanimité	Droit médiéval. les communautés	Les Murs Blancs	Éviter de prendre les décisions collectives génératrices de clivages durables entre les membres.
Programmation participative	Les architectes issus du mouvement "Mars 76" [179]	Les Jardies 290	Associer les résidents à la définition de leur habitat.
Groupes de petites tailles	Cité dans la Charte du M.H.G.A	N/A	Préserver la qualité de la participation de chacun
Principe fédératif	Anarchistes, personnalistes, autogestionnaires... cité dans la "Charte du M.H.G.A"	Non évoqué	321
la Méthode de Grenoble	Les auto-promoteurs	Les Jardies	Construire un immeuble de logement collectif sans faire de la promotion immobilière
La Copropriété directe	Reconnue par le droit français	Les Jardies	Gérer un immeuble d'habitation de manière autonome
Association en participation	Existe dans la législation commerciale au moins depuis 1673 [374] et jusqu'à présent. Mentionnée comme un montage possible dans le livre "Habitats Autogérés" [205]	N/A	Répartir les bénéfices et les pertes réalisées lors d'une vente en proportion de l'apport initial de chaque associé.
Économies d'échelles	N/A	Les Jardies. Le Familistère	Obtenir les économies qui résultent des grandes réunions.

TABLEAU 9.1 – Exemples de modalités techniques d'association dans l'habitat.

9.1.4 Démarches de patrimonialisation et patrimoine technique

Les critères rappelés plus haut nous ont servi à déterminer s'il était pertinent ou non d'envisager une modalité d'organisation de l'action collective employée par les participants d'un projet en tant que technique. Notre parcours historique et nos monographies visaient dès lors à identifier et décrire des exemples particuliers de "techniques d'association domestique" dans le contexte des projets où elles avaient été mises en oeuvre. De manière plus générale, en outre, nous avons cherché à déterminer si ce type de modalités d'organisations, propres aux habitats associatifs, étaient explicitement envisagées comme ayant un caractère technique pour les communautés de praticiens qui les employaient. Notre démarche pour trancher cette hypothèse consistait à examiner dans quelle mesure ces praticiens adoptaient une attitude instrumentale vis-à-vis de ces manières d'agir en tant qu'elles étaient reconnues comme utiles à leur pratique. La reconnaissance sociale de cette utilité étant envisagée ici comme une raison très susceptible de motiver une communauté de techniciens à agir afin d'assurer la conservation ou l'amélioration de ces outils, voire, de les rendre disponibles auprès de nouvelles personnes poursuivant des fins semblables et se confrontant donc à des problématiques comparables mais sans avoir connaissance des moyens susceptibles d'être employés et dont le recours a déjà pu être éprouvé.

Afin de savoir s'il existe des moyens fiables permettant à plusieurs ménages de s'associer pour réaliser un projet d'habitat associatif, une stratégie consiste à examiner l'opinion même, que conservent les praticiens au sujet de leurs propres moyens. Après avoir réalisé un projet de ce type³ et éventuellement, après avoir pu comparer leur expérience avec celles d'autres réalisations semblables ; est-il ou non fréquent que les participants continuent d'estimer que, le cas échéant, ils auraient de nouveaux recours aux mêmes moyens que ceux initialement employés ? L'autre possibilité étant, au contraire, d'opter pour d'autres moyens qui apparaîtraient désormais plus adaptés à la fin recherchée. À plus grande échelle, on comprend dès lors comment, au travers du partage de connaissances empiriques concernant différents moyens et l'expérience obtenue quant au recours à ces différents moyens, l'activité d'une communauté de praticiens peut contribuer à favoriser le développement et la fiabilité d'un ensemble de techniques. Ayant ces considérations à l'esprit, répondre à la question qui sous-tend notre problématique : Les postulats apparentés à ceux décrits dans le scénario de la tragédie des communs selon lesquels les biens communs sont nécessairement moins bien employés que lorsqu'ils sont possédés privativement peuvent-ils servir d'explication au petit nombre de réalisations d'habitat participatif ? Si l'on s'intéresse aux associations dont l'objet est de favoriser le développement de habitat participatif, en effet, l'importance accordée par des militants à la diffusion des moyens qu'ils connaissent auprès des nouveaux groupes souhaitant réaliser ce type de projets, semble constituer un indice général du fait que même si les problématiques d'associations se posent, elles n'apparaissent pas insurmontables et qu'en outre, il s'agit d'un domaine dans lequel il est possible de faire des progrès. Constaté que de telles techniques fasse l'objet de démarches de retransmission ou de "patrimonialisation" entreprises par les techniciens qui les emploient constituerait un argument permettant d'écarter l'hypothèse selon laquelle le petit nombre de réalisations découlerait simplement du fait qu'il suppose comme quasi-impossible de résoudre les problématiques d'associations en vue de la gestion collective d'un bien commun avec un niveau suffisant d'assurance et/ou d'efficacité pratique pour que cela vaille la peine d'essayer.

Ici dès lors, observons-nous des cas de figures où les techniques du type de celles évoquées plus haut apparaissent avoir fait l'objet de telles démarches de patrimonialisation ? Autrement dit, apparaît-il évident qu'une ou plusieurs communautés de praticiens, parmi celles étudiées, semblent avoir envisagé leur bagage de savoirs pratiques à la manière d'un "patrimoine commun" utile dont la transmission à la postérité constituait un enjeu ayant, à leurs yeux, une importance certaine ?

Nous pouvons répondre à ces questions en passant en revue les cas de figure que constituent chacune des communautés de praticiens impliquées, liées à la réalisation de projets d'habitats associatifs déjà évoquées :

Formes d'habitats issues de la tradition coopérative.

Ici, il est utile de préciser ce que nous incluons dans cette catégorie. En effet, même si d'un point de vue statutaire, une coopérative est nécessairement une association, il reste pourtant que toutes les formes coopératives d'habitat ne sont pas nécessairement comparables aux projets que nous regroupons dans la catégorie des habitats associatifs. Dans les années 60-70 par exemple, une part importante des sociétés coopératives d'habitation, n'incorporaient pas une proportion significative d'espaces communs aux résidents :

3. Ce qui suppose nécessairement des associés qu'ils aient réussis, même empiriquement, à résoudre les problématiques inhérentes à leur propre association

« La création d'aménagements collectifs (sociaux, sportifs, culturels. etc.) est négligeable dans la plupart des coopératives d'habitation. Les unités d'habitation sont trop petites - 49 familles en moyenne - pour entreprendre de telles réalisations généralement très coûteuses. L'impossibilité de constructions nouvelles par manque de surface est un autre élément qui ne permet pas de réaliser ces aménagements pourtant désirés par beaucoup de coopérateurs, en fonction, il est vrai, de leurs possibilités financières. Les ensembles de plus grande importance ont parfois prévu des constructions en vue d'aménagements collectifs. Mais il s'agit de coopératives de création trop récente, pour qu'on puisse tirer des enseignements positifs de ces expériences. Celles qui ont plusieurs années de gestion et qui disposent de réalisations communes témoignent indéniablement d'une vie communautaire plus intense, même la simple salle de réunion en sous-sol est particulièrement profitable. Les coopératives les plus avancées sont celles où se créent des groupements d'achats, des clubs de jeunes, de lecture, des clubs sportifs, voire artistiques. Le terrain est extrêmement favorable pour toutes ces réalisations mais généralement la coopérative est de trop petite dimension, elle manque de place, de moyens et n'a pas toujours pleinement conscience de ce qu'elle pourrait réaliser. Enfin et surtout, elle ne dispose pas de l'animateur, même bénévole, indispensable pour susciter et développer ces activités d'animation. »

◁ Jean Michel, *"Expérience de participation dans les coopératives d'habitations"*, [134] 1969 ▷

L'histoire des formes coopératives d'habitat dépasse donc, pour une part, du champ que nous avons cherché à parcourir au travers de ce récit. Malgré cela, il reste que nous avons pu constater que, dans plus d'un cas de figure, le mouvement coopératif constituait une référence technique déterminante pour d'autres opérations d'habitat associatif.

Plusieurs projets d'habitats autogérés réalisés en auto-promotion par exemple, avaient fait appel aux mêmes formules statutaires que celles issues de la tradition des CASTOR. La teneur de cet héritage technique du MHGA avait en particulier été exploré par Paul Reynaud et Philippe Bonnin :

Tableau comparatif des convergences et divergences

entre les CASTORS et les groupes auto-gérés

	CASTORS	GROUPES AUTOGERES
<u>Facteurs externes</u>		
. crise du logement	très aigüe	modérée
. conditions économiques	très difficiles	relativement faciles
. climat social porteur	très porteur	moyennement porteur
<u>Caractéristiques objectives</u>		
. composition sociale	dominante ouvrière	dominante classes moyennes
. type d'habitat	majorité de maisons [individuelles]	tendance vers le semi-collectif
. taille des groupements	100 à 150 foyers	majorité de groupes de 6 à 15 foyers quelques cas de 30/40
. participation militante	forte	forte
<u>Modalités de participation</u>		
. contrainte économique	très forte	moyenne
. apport-travail	apport-travail sur [totalité construct.]	apport-travail limité à une partie 2ème oeuvre ou aux finitions
. architecture	conformisme (= priorité à la construction)	innovation (= priorité à la conception)
<u>Finalités sociales</u>		
. position à l'égard des structures économico- sociales	un témoignage contre la crise du logement plus des revendications écon.	. même situation dans les lutttes du type ALMA-GAPE . groupes auto-gérés : témoi- gnage contre inadaption habitat standard plus nue critique de l'organisation de la société.
. habitat et dynamique sociale des groupes sociaux	après entreprise, habitat = lieu princi- pal de la promotion sociale ouvrière d'où : intenses activités sociales	habitat auto-géré = support de création de nouveaux rapports de sociabilité. (réaction au rejet de sphère du travail, hypothèse)
. habitat et situations sociales inégalitaires	. tendance vers péréqua- tion revenus = le fait d'une minorité . tendance majoritaire = pas de péréquation, revente au prix du marché	idem tendance voisine, mais conclusion prématurée
. rapport à la propriété	propriété = facteur de déprolétarianisation	priorité à l'appropriation sociale sur la propriété juridique (ex. gr. locatifs)
. rapport à la maison individuelle	"facteur épanouissement personnel"	groupes auto-gérés épanouissement passe d'abord par l'autopromotion de l'habitat
. Conditions psychosociolo- giques et techniques du groupes	. forte homogénéité [sociale] . nécessité absolue [objectifs dynamisants] . nécessité disposer d'un [noyau actif militant] . appui techniques indispensables	idem idem idem nécessité se trouver des compétences dans le groupe
<u>Modes de vie</u>		
. services d'entr'aide	développement important (prêts argent, appa- reils, mutuelle...) du à inexistance de l'offre	faible développement (sont d'un autre type)
. activités de loisirs	très développées pour les [mêmes raisons, taille importante]	développées mais différentes en raison petite taille et existence offre. Ouverture sur quartier
. rôle de la femme	conforme aux normes [sociales de l'époque]	grandes possibilités d'expression pour la femme
. relations individu/ groupe	souci marqué protection [liberté individuelle]	efforts certains équilibre autonomie individuelle et vie de groupe
. pérennité des groupes	très forte	très forte

D'autre part, on peut généralement considérer qu'une tendance du mouvement coopératif, au delà d'un attachement à un ensemble de valeur et un panel d'outils économiques traditionnels consiste en une volonté de développer continuellement ces outils au travers de démarches de retour sur l'expérience. Les publications issues de la *"Revue des études coopératives"* ainsi que les activités de recherche-action conduites dans le cadre d'organismes tels que le Collège Coopératif peuvent ici servir d'exemples.

Ici, sans entrer dans les détails, il apparaît donc que différentes communautés de praticiens s'inscrivant dans la continuité de la tradition coopérative apparaissent, à différentes périodes, avoir mis en œuvre des démarches de patrimonialisation de moyens d'organisation identiques à celle que nous incluons dans notre catégorie des techniques d'association domestique.

Les Murs Blancs et le personnalisme communautaire.

Le projet communautaire réalisé aux Murs Blancs répond aux critères de définition d'un projet d'habitat associatif. S'il reste possible de nuancer qu'une part importante de la gestion de la résidence n'était assurée que par un unique administrateur et non l'ensemble du groupe, la participation volontaire des autres résidents aux tâches collectives, l'absence d'un syndic de copropriété extérieur au groupe des résidents et le recours au principe d'unanimité lors des décisions en assemblées générales permettent cependant de présenter comme autonome l'arrangement institutionnel de ce projet.

Nous avons pu voir qu'Emmanuel Mounier et ses collaborateurs, dans le contexte du mouvement personnaliste et communautaire lié à Esprit, avaient ébauché les bases d'une réflexion technique sur l'action à l'intérieur de laquelle certaines modalités d'organisation de l'action collective étaient envisagées comme des techniques.

Cette *"technique d'action propre au personnalisme"*, qui était désignée sous le nom de *"Moyens d'action spirituels"*, s'inscrivait très clairement dans le cadre d'une critique de la technocratie et des perspectives technicistes sur la personne humaine et le lien social.

Du point de vue de Mounier, l'action humaine doit être envisagée tant dans ses aspects techniques que dans ses aspects éthiques. De ce point de vue, le technicisme et le moralisme ne constituent donc que des perspectives partielles et donc partiales sur l'ensemble de la Raison Pratique.

Cette réflexion éthique et technique au sujet de l'action collective s'étendait alors aux questions relatives à l'appropriation des biens communs. Pour Mounier :

« L'appropriation de biens matériels, [...] ne peut s'effectuer que par quelque manière d'occupation, et d'occupation plus ou moins durable, car les choses aussi ont une histoire, un rythme de durée et une richesse d'âge inséparables de leur être même. Et cette occupation implique des exclusions, donc un ordre réglé parmi les occupants. Cette nécessité technique, débordée par les égoïsmes qu'elle favorise, pourra menacer la fonction communautaire de la propriété. Un nouvel ordre

institutionnel pourra alors devenir nécessaire pour garantir cette fonction communautaire, comme un ordre institutionnel avait été nécessaire pour garantir la fonction personnelle de la propriété. Ainsi s'entremêlent, dans le problème de la propriété, un problème technique de gestion et un problème moral d'usage. La passion s'est emparée du second, et a souvent négligé ou dévié le premier. »

◁ Mounier, *"Liberté sous conditions"*, [107] p.116, 1946 ▷

Chez Mounier toutefois, la question des formes techniques d'action collective (ou d'unité d'action proudhonnienne) se pose plus dans la perspective de la "révolution spirituelle" personaliste que dans celle d'une communauté d'habitation.

De ce fait, même s'il est éventuellement possible que les *"techniques des moyens spirituels"* du personalisme aient pu être envisagées comme un "patrimoine" pour une communauté de praticiens tel que le réseau de contributeurs de la Revue Esprit, par exemple, nous n'avons toutefois pas trouvé d'indications permettant de dire que ces techniques auraient un véritable rapport avec l'organisation de projets communautaires semblables aux Murs Blancs ou aux habitats associatifs.

Notre étude des institutions adoptées par les résidents des Murs Blancs nous permet donc d'identifier des exemples de quelques formes techniques d'organisation associatives correspondant à la typologie de celles qui nous intéressent. Elle ne nous permet, en revanche, pas de conclure au sujet de l'existence d'une véritable démarche collective ayant eu pour objectif de transmettre ces modalités d'organisations en raison de leur utilité.

Bien qu'elle soit diffuse, plusieurs sources attestent pourtant d'une véritable influence pratique de la pensée personaliste auprès des premiers groupes du type de ceux ayant appartenu au M.H.G.A. On trouve notamment la retranscription du témoignage d'anciens membres de l'association personaliste "La Vie Nouvelle" qui relatent leurs propres expériences d'application du principe de l'unanimité dans le contexte d'un projet d'habitat groupé :

« Quant aux modalités, il est d'abord rappelé la volonté, au sortir de Vie Nouvelle, de passer des discours aux actes. Ensuite se pose la question des moyens d'agir dans un groupe : "On avait dit que les décisions dans la copropriété seraient prises à l'unanimité. Dès lors, il suffit qu'un copropriétaire dise non pour que rien ne se passe. On s'est fait avoir là-dessus ; une discussion qui était tout à fait banale au départ : c'était pour savoir si on allait goudronner ou pas les parkings intérieurs. On s'est fait avoir là-dessus. On s'est dit : Il faut recréer au sein de la copropriété autre chose, entre gens qui sont d'accord pour aller plus loin, pour pouvoir passer outre à l'unanimité." (TEZ)
"Ça a été aussi un ras-le-bol d'être toujours en-deçà de ce qu'on veut faire à force de respecter l'unanimité, et de dire : franchissons le cap avec ceux qui veulent." (ARN) »

◁ Bonnin et Reynaud ; *"UNE REVOLUTION PAISIBLE ; l'habitat autogéré"*, [193] p.153, 1981 ▷

Ce cas de figure constitue un exemple du fait que l'efficacité de ce que nous appelons une *"technique d'association"* reste en fin de compte dépendante de l'utilisation particulière que par-

Figure 9.4 (on facing page) – Tableau comparatif entre opérations du type Castor et celles d'habitats autogérés. Source : Reynaud et Bonnin, *"Une Révolution Paisible"* [193]

viennent à en faire les personnes qui s'associent. Une technique (telle que l'unanimité) peut-être ainsi être employée de manière efficace par un groupe (tel que les Murs Blancs) sans que cela n'implique qu'une technique identique puisse toujours être aussi avantageusement déployée par un autre groupe. Ici, la comparaison originelle faite par les fouriéristes entre l'art d'associer dans le domaine du social et la tactique dans celui de la guerre est éventuellement pertinent. Une manœuvre comme la tenaille par exemple, constitue une technique d'engagement, et ce, bien que l'on puisse connaître des cas de figure où cette tactique n'a pas fonctionné.

Le mouvement de l'habitat groupé autogéré.

Nous avons vu jusqu'ici que le MHGA avait constitué un carrefour où avaient pu se confronter et se recombinaient différentes "traditions" ayant une composante "technique" plus ou moins liée à une forme ou une autre d'habitat associatif ou de participation à la planification urbaine.

L'exemple des Jardies constitue à cet égard un très bon exemple de la manière dont des projets de ce type ont pu constituer des espaces de rencontre entre plusieurs traditions de pensée ayant mis en avant une certaine idée du collectif.

On peut également aller globalement dans le sens de l'affirmation de Paul Reynaud quant à la convergence de différentes traditions techniques dans les réalisations M.H.G.A :

« on pourrait dire que ce « mouvement social » qu'est l'habitat autogéré se situe au confluent des courants anarchiste et personnaliste. Anarchiste [...] par la recherche d'une nouvelle définition des rapports entre l'Etat et les habitants (cf. les thèses de J.-F. Turner). Personnaliste dans la mesure où sont manifestées deux volontés, d'une part celle de s'accomplir soi-même [...] d'aider [...] les autres à en faire autant et [...] participer [...] à la transformation de la société. [...]

Si on étudiait de près la composition des groupes d'habitats autogérés on s'apercevrait très vite qu'il est possible de les classer en deux catégories, d'un côté ceux qui un peu à la manière des anciens Castors mettent l'accent sur les changements structurels de la société, c'est-à-dire sur la lancinante question du pouvoir et, de l'autre, ceux qui insistent sur les bénéfices personnels et interpersonnels qu'on peut attendre d'une vie en groupe. Comme on l'a dit, il y a une étroite complémentarité entre ces deux⁴ recherches d'une nouvelle manière d'habiter, donc d'une autre façon d'être. »

◁ Paul Reynaud, *"La faillite de l'habitat hétéronome"*, REC N°203 [191] p.7, 1981 ▷

Plusieurs des modalités institutionnelles d'organisation de l'action collective employées dans ces contextes apparaissent ainsi pouvoir être rattachées au "prestige" et à l'antériorité d'une tradition particulière.

Il apparaît toutefois que le MHGA, envisagé comme une communauté de praticiens confrontés aux problématiques empiriques d'action collective dont la résolution conditionne l'organisation de

4. Note : Ici, il est possible que la distinction faite par Reynaud entre "ceux qui mettent l'accent sur la question de la répartition du pouvoir" et "ceux qui insistent sur les bénéfices de la vie en groupe" puisse en partie recouper la distinction que Mounier décrivait entre les aspects éthiques et les aspects techniques de la question de l'appropriation des biens.

projets d'habitat associatif, non seulement hérite mais, plus encore, s'était attaché activement, à transmettre de telles techniques parmi celles qui sont estimées utiles à sa pratique.

Or, même s'il reste éventuellement possible de n'envisager de telles formes d'organisations humaines qu'à partir d'une perspective morale⁵, le fait que les personnes qui les mettaient en pratique aient manifesté des attitudes non simplement morales, mais aussi instrumentales, vis-à-vis de ces modalités d'action collective semble constituer un argument pour dire que cette perspective exclusive est incomplète.

Organiser le partage de l'expérience des groupes [1978-1983]

Plusieurs éléments du compte rendu de l'assemblée générale du MHGA du 6/04/1979 constituent ici des indices d'une volonté du CA de tirer des enseignements de l'expérience particulière acquise par les groupes vétérans, et ce, afin d'aider à la réalisation de futurs projets.

Dans le contexte d'une réflexion sur la possibilité de créer, au sein du mouvement, une offre de "service de conseil" mise à la disposition des projets en formation, André Kerspern estimait qu'en raison des difficultés généralement rencontrées, un : *"groupe ne peut avoir qu'intérêt à profiter de l'expérience des autres groupes"*. Il ajoute que : *"La création du mouvement sous la forme d'une association, juridiquement formalisée, en est la conséquence."* [171]. Kerspern estime donc ici que la création du M.H.G.A découlait d'une volonté de se mettre en mesure de faire bénéficier à de nouveaux groupes de l'expérience acquise au travers de la réalisation des projets ayant déjà été menés à bien. Il précise en outre que cette association avait alors commencé à : *"faire l'inventaire [des] moyens psychosociologiques, juridiques, économiques, techniques, financiers, comptables, fiscaux ..."* disponibles dans les limites prévues par les institutions contemporaines et pouvant servir dans le contexte d'un projet d'habitat groupé.

Il écrit finalement :

- « Pour la réalisation d'un projet d'habitat groupé autogéré, il faut un minimum d'information "techniques" et "pratiques" dont la réflexion sur l'expérience des groupes apporte l'essentiel.
 Pour permettre la transmission de cette expérience, le mouvement se propose de diffuser un certain nombre de plaquettes-modules qui traiteront notamment de :
- L'organisation et la dynamique des groupes
 - L'organisation juridique
 - Les problèmes techniques (programmation / architecture / construction) - Les questions financières
 - L'aspect comptable et fiscal. »

◁ **Compte-rendu de la réunion du 6 avril 1979 aux Jardies** [171] ▷

Dès les origines du mouvement, on constate donc la mise en oeuvre d'initiatives ayant eu pour objectif de diffuser différents moyens et outils techniques utiles à la réalisation de projets ayant

5. Autrement dit, en supposant que, grossièrement, la forme d'organisation instituée par les membres d'un groupe découle simplement des valeurs défendues par ses membres. Dès lors par comparaison : les royalistes auraient un Roi en raison du fait qu'ils valorisent l'autorité. Les républicains, quant à eux, préféreraient organiser des élections car ils valorisent la Liberté et l'Égalité de chaque citoyen. Si cette perspective morale sur la pratique n'est pas toujours absurde pour concevoir des hypothèses visant à expliquer la forme prise par les institutions d'un groupe, il existe clairement des cas de figure où celle-ci n'est pas spontanément la plus satisfaisante.

une typologie semblable.

Ayant personnellement eu à se confronter aux mêmes problématiques que celles rencontrées par les nouveaux groupes cherchant à réaliser leur propre projet, les fondateurs du MHGA sont susceptibles d'avoir une meilleure idée des difficultés auxquelles s'attendre ainsi qu'à celles qui peuvent être évitées.

Si la volonté de promouvoir des valeurs telles que la convivialité ou l'autogestion constitue bien des objectifs pour les membres de ce mouvement ; alors, la diffusion des moyens qui permettent à des personnes de réaliser concrètement ces objectifs ou même d'en simplement réduire la difficulté est un enjeu d'ordre pratique.

Travaux du Groupe de Recherches sur l'Habitat Associatif

Ce rapport instrumental aux modalités d'organisation collective est également présent dans les travaux issus du "*Groupe de recherche sur l'habitat associatif*"⁶. L'article traitant des opérations du MHGA publié dans le N°203 de la *Revue des Études Coopératives* propose ainsi l'explication suivante :

« Le Mouvement s'est donné une Charte qui veut, pour inspirer l'action et expliquer les pratiques, définir certains principes qui influenceront nécessairement les technologies d'organisation. L'usage de ces technologies révèle certains problèmes, lesquels amènent la formulation de questions qui, à leur tour, interrogent les principes. On peut voir ici l'application du « carré de P. Geddes évoqué par J.-F.-C. Turner » »

◁ REC N°203, [188] p.24 ▷

Ce même article présente en outre à la manière de "moyens techniques" certaines des institutions, ou certaines formes organisationnelles, qui sont adoptées par les membres d'un même groupe en vue d'atteindre des objectifs pratiques :

« La première condition, pour atteindre à l'efficacité, sans nuire à la qualité de la participation, c'est évidemment la taille du groupe. Le principe se fait ici technologique. Mais cette condition ne suffit pas. Les abus découlant du « pater familias » romain, du « maître des « tuisibles » féodales, du « gourou » indien, ne sont pas des légendes et le pouvoir monocratique peut s'habiller de « démocratie », y compris dans les petits groupes.

C'est notamment au niveau des fonctions d'exécution que le pouvoir peut se personnaliser et s'approprier. Les moyens techniques utilisés pour répondre à ce danger peuvent, selon M. Weber, être répertoriés comme suit :

- 1) Durée limitée de la fonction avec droit de rappel par le groupe,
- 2) Institution d'un tour de rôle dans les fonctions (notamment de représentation),
- 3) Mandat impératif du groupe,
- 4) Obligation de rendre compte,
- 5) Obligation de débattre de toute nouvelle question,

6. Groupe de recherche appartenant au Collège Coopératif de Paris et dont nous avons vu que certains ressortissants étaient également membres du MHGA

6) Réduction des inévitables tâches permanentes à des postes secondaires (secrétariat, comptabilité, etc.),

7) Limitation à l'accessoire, de l'usage du réseau professionnel.

Il semble que ces différents moyens ont été effectivement utilisés dans les groupes d'habitat autogéré, mais d'une manière discontinue. Par ailleurs, ils n'ont pas été tous employés pour un groupe donné. Les raisons de leur non-usage sont multiples. Tout d'abord « la collégialité est presque inévitablement un obstacle aux décisions claires et surtout rapides (M. Weber). »

◁ REC N°203, [188] p.26 ▷

Ici, pour le sociologue Paul Reynaud et les autres contributeurs de cet article, l'expérience cumulée par les habitants de projets d'habitats autogérés, une fois délibérément rassemblée et synthétisée, s'apparente donc bien à un bagage technique prestigieux dans la mesure où une communauté de praticiens estime qu'il incorpore des moyens utiles pour les personnes confrontées aux problématiques pratiques du type de celles rencontrées par plusieurs ménages cherchant à s'associer dans un projet d'habitat.

Démarches associatives de retransmission

Un autre élément peut également servir à illustrer l'attachement du MHGA à transmettre le bagage issu de l'expérience acquise par ses membres. Il s'agit dès lors d'un argument susceptible d'étayer indirectement l'hypothèse selon laquelle il existe déjà un ensemble de moyens efficaces qui peuvent être employés par des ménages afin de s'associer librement et de manière réciproquement profitable dans un projet d'habitat commun. Cet argument découle des motivations qui avaient conduit, en 2008, plusieurs des anciens membres du MHGA, après 23 ans d'inactivité⁷, à s'attacher à la relance de ce mouvement sous un nouveau nom : Eco Habitat Groupé.

En 2008, alors que le concept d'habitat participatif avait de nouveau recommencé à susciter l'intérêt d'un grand nombre de personnes, il était apparu aux militants historiques de la cause que virtuellement aucune trace de leurs "aventures" ne semblait avoir été conservées par la mémoire collective. Entre les années 2003 et 2009 dès lors, parmi les personnes qui recommençaient à s'intéresser à la thématique de l'habitat participatif, beaucoup avaient pu présenter celui-ci comme une sorte d'innovation issue de la nouvelle "économie collaborative" ou ne serait-ce que comme un phénomène social entièrement nouveau. Ces nouveaux projets, bien que portés par des motivations et des cadres de pensée différents se trouvaient toutefois confrontés aux mêmes questions et difficultés que celles qui avaient été rencontrées, 30 ans plus tôt par dans le contexte de projets ayant les mêmes dimensions et souvent les mêmes formes statutaires.

En réponse à cette amnésie collective, les anciens membres du MHGA estimeront alors que la refondation de leur association apparaissait pertinente dans la mesure où l'expérience qui avait été acquise pouvait de nouveau servir à la réalisation de projets semblables mais que l'existence même d'un tel bagage n'était le plus souvent pas connue des personnes qui seraient susceptibles de vouloir y faire appel.

Les nouveaux statuts de l'association du M.H.G.A désormais renommée : "*Eco Habitat Groupé*", mentionnaient pour cette raison, parmi ses objets, deux items relatifs à des démarches de patrimonialisation d'une expérience pratique en vue d'une retransmission de celle-ci, là où

7. La dernière assemblée générale de l'association ayant eu lieu en 1985, celle-ci était ensuite restée officiellement inactive, sans toutefois avoir été dissoute

s'attend à ce qu'elle soit utile :

« Article 2 - Objet [...] »

- Rassembler l'expérience des groupes qui ont réussi à mettre en oeuvre ces démarches.
- Mettre à disposition des groupes de projet des ressources, favoriser les liaisons et les actions communes.[...]»⁸ »

« **Eco Habitat Groupé. (Suite du MHGA) Statuts, 8.03.2009 [272]** »

On note bien ici la double volonté. D'abord continuer à recueillir "l'expérience" des groupes, et ce, en vue de diffuser ou de rendre celle-ci accessible en tant que "ressource" auprès des futurs groupes cherchant à réaliser un projet de ce type.

Ces objectifs, tels qu'ils sont présentés dans les statuts d'EHG en 2009, se traduiront concrètement par la réalisation, en 2014, d'un "Recueil d'expériences" incorporant les interviews de 150 personnes résidentes d'un total de 24 groupes issus de la période autogestionnaire et toujours occupés comme tel depuis lors. Cette étude réalisée à l'initiative de l'association EHG avait en outre bénéficié du soutien de "La Fondation de France" par un financement de 30000€ ainsi que du concours de quatre chercheuses membres du réseau REHAL (REcherche HABitat-Logement) et enfin du travail d'enquête effectué par trois étudiants en M2 d'urbanisme.

Parmi les publications issues de ce travail d'enquête, on peut en particulier mentionner la brochure synthétique intitulée : "Voyage en terre méconnue 40 années d'habitats groupés" [332]. Dans cette synthèse, on trouvera également des éléments de discours qui rejoignent l'idée de patrimonialisation de techniques.⁹ En effet :

« L'idée d'un recueil d'expériences est née de la volonté de partager au mieux et de manière plus efficace le savoir-faire et le savoir-vivre ensemble de ces groupes, à la lumière des interrogations nouvelles et avec tous ceux (individus, porteurs de projets, associations, partenaires publics, professionnels...) qui s'y intéressent aujourd'hui dans le contexte français. [...] Ce travail de recueil d'expériences s'était fixé pour objectifs principaux de : [...] Communiquer le résultat de cette capitalisation d'expériences le plus largement possible auprès des groupes actuels, du grand public mais aussi auprès des élus et des collectivités territoriales, des organismes HLM et des professionnels du logement. »

« **Michel Broutin, Anne d'Orazio, et al. "Voyage en terre méconnue 40 années d'habitats groupés" [332] 2014** »

Ces faits permettent d'étayer la conclusion suivante :

Puisque les membres d'une communauté de praticiens avaient continuellement mis en oeuvre des formes d'action collective visant à rassembler, sauvegarder et retransmettre les moyens d'actions auxquels ceux-ci accordaient du prestige ou de l'importance en raison de l'utilité qu'ils associaient à ces outils dans le cadre de leur pratique, alors, il est pertinent d'identifier ces différents moyens comme constituant un patrimoine technique propre à cette communauté de praticiens.

Or, l'existence seule d'un tel bagage technique résultant de l'expérience acquise par une communauté de praticiens au travers de son activité constitue une indication de leurs fiabilités.

8. On note ici l'usage de l'expression "actions communes".

9. Le sens du mot technique étant ici, comme auparavant, entendu à la manière de Mauss. C'est-à-dire : l'acte traditionnel efficace.

Puisque qu'il est possible d'examiner différents exemples dans lesquels ces moyens sont employés avec succès, ou du moins, sans que la pertinence du recours à ces moyens ne soit remise en question, il semble en découler que la résolution des problématiques d'associations est donc d'estimer que même si certains problèmes d'associations restent éventuellement difficiles à résoudre, il apparaît aussi que dans beaucoup d'autres cas de figure, la résolution de ces problématiques associatives n'apparaissent pas présenter de difficultés spécifiques au-delà de l'habitude. Rien n'indique non plus que les problèmes d'association qui apparaissent difficiles à résoudre restent inéluctablement toujours comme tel.

9.2 Conclusion

9.2.1 Il existe des méthodes empiriquement fiables que des ménages emploient afin de s'associer

Au travers de notre parcours historique, nous avons pu voir que plusieurs bagages traditionnels de modalités techniques d'actions collectives - utiles afin de résoudre les problématiques couramment rencontrées par des groupes de ménages associés, et notamment celles relatives à l'appropriation collective de biens - ont été constitués par différents mouvements, groupes et associations.

À cet égard, le processus d'émergence culturelle de ce bagage technique peut être envisagé comme le résultat d'une accumulation de l'expérience pratique acquise globalement par les communautés de praticiens historiquement impliqués dans le montage de projets d'habitat associatif.

Pour certaines traditions historiques, telles que les Coopératives d'Habitants, les Cités Castors ou celui du Mouvement de l'Habitat Groupé Autogéré, ces modalités institutionnelles d'organisation de l'action collective avaient explicitement été identifiées par leurs représentants comme des techniques utiles dans le contexte de leur pratique. Pour de telles communautés de praticiens ayant recours à ces moyens, dès lors, transmettre à la postérité, le patrimoine que représentaient leurs techniques constituait un enjeu de premier plan. La disparition des moyens étant susceptible de compromettre la continuité de la pratique commune ou de réduire à néant les avancées obtenues par leurs efforts.

De ce point de vue, l'attitude manifestée par les fondateurs du M.G.H.A, qui s'attachaient à la diffusion auprès de nouveaux adhérents des outils jugés utiles au montage des projets d'habitats autogérés, ne peut être comprise comme une simple entreprise visant à promouvoir certaines valeurs. Elle apparaît, au contraire, revêtir un caractère plus instrumental ou pragmatique que foncièrement déontologique. En effet, si leur démarche de diffusion revendique son appartenance au courant autogestionnaire et aux valeurs qui lui sont associées, on constate cependant que la définition de ce vaste idéal n'est pas précisée et que l'accent est au contraire placé sur la résolution des difficultés qu'il peut y avoir à mettre en oeuvre les moyens concrets qui permettent de poursuivre cette fin. Sans constater de véritables tentatives militantes visant à susciter l'adhésion à une éthique, on observe au contraire que les rapports manifestés par les fondateurs du MHGA vis-à-vis des moyens de leur pratique restent infiniment plus techniques que déontologiques ou idéologiques.

En s'adressant aux personnes partageant généralement déjà le même type de valeurs communau-

taires/autogestionnaires/coopératives/associationnistes qu'eux, les membres de cette communauté de praticiens s'attachaient plus à la diffusion des moyens techniques qui permettaient de réaliser au mieux des fins auxquelles ces personnes étaient déjà acquises.

Dans ce contexte épistémologique, qui est celui d'une raison pratique s'intéressant en premier lieu à la question des moyens qui permettent ou non d'atteindre une fin donnée, le fait de constater la continuité d'une confrontation d'un ensemble de techniciens aux contraintes empiriques d'une activité est un élément fondamental à prendre en compte afin de savoir s'il est ou non pertinent d'envisager comme une technique un moyen donné.

La stabilité culturelle d'un moyen dans l'usage, par exemple, constitue un indice relatif de sa fiabilité empirique. Une modalité d'organisation, pour persister dans l'usage d'une communauté de techniciens, doit continuer d'être reconnue par eux comme suffisamment adéquate afin de remplir une fonction. Elle serait au contraire désapprouvée collectivement si elle en venait à être connue comme un moyen inefficace à la réalisation de l'objet.

Dans la mesure où l'achèvement et la pérennité de fonctionnement de projets d'habitat associatif constitue un fait observable, le fait que les moyens qui permettent de réaliser ces projets existent n'est pas ce sur quoi on aurait raison de douter. Ce sont plutôt les questions relatives à la nature réelle de ces moyens et à leurs qualités, telles que l'efficacité, qui restent susceptibles d'être interrogées.

Or parmi les conclusions qui découlent de notre étude, on trouve notamment un constat : Il apparaît que des groupes de projets ayant eu recours à de tels moyens d'association continuaient parfois d'estimer après les avoir employés, que ces moyens avaient été suffisamment adaptés pour répondre efficacement à leur usage propre et jugeaient donc utile de les faire connaître comme tels à d'autres personnes. Autrement dit, de faire connaître ces moyens plus largement dans la mesure où ils pourraient représenter des solutions adaptées aux différentes problématiques désormais connues et auxquelles les futurs groupes qui entreprendraient des projets semblables tendraient eux aussi à être confrontés.

L'efficacité empirique et la stabilité culturelle de ces moyens permettent donc d'en parler comme les techniques fiables d'une tradition de praticiens.

De manière plus générale cependant, le simple fait que des techniques de ce genre existe et la pérennité de différents projets d'habitat associatif constituent des arguments en défaveur de l'hypothèse héritée des physiocrates suivant laquelle toutes les formes d'appropriations collectives d'un bien (immobiliers par ex) seraient nécessairement synonymes d'inefficacité économique, de tragédies des communs ou de conflits d'usages insurmontables. Il existe des exemples empiriques du fait que l'appropriation collective d'un bien tel qu'un immeuble peut être une réussite au sens d'une gestion efficace permettant une utilisation satisfaisante pour chacun des utilisateurs.

Plus il est possible d'attester du fait que des personnes ayant pris part à des projets d'habitats associatifs ne remettent pas en cause les choix qu'elles ont été amenés à faire en réalisant le montage de leur projet et moins les postulats de cette hypothèse ne sont susceptibles de pouvoir être érigés au rang de règles générales.

9.3 Discussions et perspectives

Jusqu'ici, la conclusion que nous avons proposée était la suivante : Il existe déjà de nombreuses modalités d'action socialement reconnues comme efficaces, autrement dit des techniques, grâce auxquelles les ressortissants de plusieurs ménages sont susceptibles de savoir comment s'associer dans le cadre de projets d'habitats participatifs. Cette conclusion peut toutefois être complétée ou nuancée par différentes considérations.

9.3.1 Certains éléments de ce patrimoine technique restent méconnus aujourd'hui malgré différents efforts de retransmissions.

Il apparaît que seule une petite partie de l'ensemble du patrimoine technique propre aux différentes traditions d'habitat associatif évoqués dans ce mémoire, subsiste actuellement dans "l'état de l'art" des projets contemporains.

À cet égard, les travaux du M.H.G.A constituent, nous semble-t-il, un bon exemple du fait que certains moyens techniques peuvent parfois disparaître sans avoir été surclassés par de meilleures techniques et même, plus généralement, sans que cette disparition soit liée à des questions d'efficacité.

Dans le cas des techniques de "*programmation participative*", on constate par exemple une différence notable entre les pratiques des architectes participationnistes de la génération du MHGA et celles, plus diversifiées, des architectes contemporains qui réalisent actuellement des opérations d'habitat participatif.

Sans que le nom ou même que certains des principes inhérents à la "*programmation participative*" soient tout à fait inconnus des architectes contemporains¹⁰, on observe que cette démarche architecturale semble moins fréquente aujourd'hui qu'elle n'avait pu l'être entre 1975 et 1990.

Sur les 68 projets référencés dans notre échantillon pour la période d'activité du MHGA, nous pouvons en effet dénombrer au moins une dizaine (minimum) d'opérations qui avaient mis en oeuvre une forme de programmation participative comparable à celle des Jardies :

- Sol 6. Réalisé à La Rochelle en 1982 avec l'architecte-résident Bruce Krebs.
- La Maison Du Val. Réalisé à Meudon en 1980 avec l'architecte-consultant Jacques Bon.
- Les Réages. Réalisé à Meudon en 1983 avec l'architecte-consultant Jacques Bon.
- Le Lavoir du Buisson Saint-Louis. Réalisé à Paris en 1983 avec l'architecte-consultant Bernard Kohn.
- La Petite Maison. Réalisé à Rennes en 1987 avec l'architecte-résidente Sophie Laisné.
- La Calaria. Réalisé à Toulouse en 1977 avec un architecte-résident.
- Le Kolkhoze. Réalisé à Saulx-les-Chartreux en 1978 avec l'architecte-résident Claude Bouvier.
- Les Vignes Blanches. Réalisé à Cergy-Pontoise en 1983 avec l'architecte-consultant Clause Bouvier.

10. Ce n'est nécessairement pas le cas

- La Hayette. Réalisé à Cergy-Pontoise en 1981 avec différents architectes dont l'architecte-résident Pierre Lefevre.
- Le Hamel. Réalisé à Alençon en 1975 avec l'architecte-résident Charles-Henry Arguillère.

Parmi les opérations contemporaines (post-2004) présentes de notre échantillon en revanche les démarches de programmation participative de l'architecture ne semblent pas pouvoir être dénombrées dans une proportion comparable à celle d'un 1 projet sur 7.

Pourtant, comme le montrent les Jardies par exemple, ce type de techniques permet effectivement d'associer les résidents à la conception architecturale de leurs propres logements selon des modalités qui, au moins dans le cas de figure que nous avons examiné, avaient été jugées satisfaisantes par l'ensemble des participants.

Certains moyens disparaissent pour des raisons pragmatiques

Ici, il existe peut-être quelques raisons pratiques susceptibles d'expliquer pourquoi cette technique a pu tomber en désuétude.

Comme l'évoque Pierre Lefevre dans l'une des citations précédentes 278 concernant la programmation participative, celle-ci peut-être intéressante lorsque l'architecte est également résident parce qu'il peut s'investir personnellement dans son propre projet. Lorsque ce n'est pas le cas toutefois, cette démarche peut parfois tendre à rendre déraisonnablement longue et donc coûteuse la phase du programme pour l'architecte contractuel.

Pierre Lefevre évoque en outre d'autres raisons. À ses yeux, la personnalisation des logements ne pourrait plus être d'actualité en *"paramètres du développement durable"*.

« Les immeubles étaient plus rares, et leur volumétrie fragmentée résultait de l'assemblage de logements très différenciés, tenant compte de choix de vie particulier à l'intérieur de chaque appartement. Un dispositif de circulations très généreuses unifiait l'ensemble, faisant des immeubles collectifs des sortes de grandes maisons, comme aux Jardies, à Meudon. Mais actuellement, avec les paramètres du développement durable, et tandis que les groupes s'installent en pleine ville, les immeubles sont nécessairement plus compacts. De ce fait, il n'est plus possible de compter sur une personnalisation des logements au degré où cela était possible auparavant. Aussi, l'enjeu architectural de l'habitat participatif repose aujourd'hui plus que jamais sur la capacité des bâtiments à intégrer de la mixité sociale et programmatique (personnes âgées, jeunes travailleurs, primo accédants, locataires, locaux d'activité, etc.) »

◁ Pierre Lefevre cité par Margot Guislain, dans *"Dossier Habitat Participatif"*, AMC N°239, [333] 2015 ▷

Si le premier argument de Pierre Lefevre apparaît plausible, le second en revanche nous semble confondre le type de motivations de différentes catégories d'acteurs. Les motivations susceptibles de conduire des promoteurs et les pouvoirs publics à s'engager ou à soutenir certaines opérations d'habitat participatif et de l'autre les motivations des groupes à réaliser un projet en auto-promotion. Par exemple : pour maîtriser des paramètres tels que l'architecture, la source des matériaux ou le degré de performance énergétique des appartements.

De ce fait, tout en tenant compte des contraintes architecturales nouvelles qui peuvent aujourd'hui résulter de paramètres comme la plus forte densité de population dans les zones urbaines, on

comprend mal pourquoi un projet d'auto-promotion semblable aux Jardies n'aurait désormais plus la possibilité de mettre en oeuvre des formes de personnalisation éventuellement différentes mais d'un degré tout aussi avancé.

D'autre part, l'expérience de programmation participative réalisée aux Jardies constituait aussi une rupture avec les standards de son époque et celle-ci, peut-être à d'autres égards, n'était pas nécessairement plus propice à des projets aussi originaux. Comme l'évoquait Camille de Lagausie par exemple, les opérations d'habitat participatif en auto-promotion peuvent, en théorie depuis 2014, compter sur une formule statutaire spécifiquement adaptée là où, en 1975, ils avaient dû finir par opter pour le montage en indivision explicitement déconseillé par leur notaire.

Quoi qu'il puisse en être, les opérations réalisées sur le mode de la programmation participative, lorsqu'elles ont été des succès comme aux Jardies, tendent à mettre en évidence le fait que des projets coûteux et techniquement très complexes peuvent être menés à bien sur la base d'arrangements institutionnels autonomes qui se distinguent structurellement de la théorie de la firme ou de la théorie de l'état.

Pour paraphraser cette même idée à l'aide d'un vocabulaire différent : Il apparaît ici que la réalisation de projets aussi complexes que la conception architecturale et la construction de bâtiments incorporant jusqu'à une dizaine de foyers est possible sur le mode de l'association.

C'est-à-dire, sur la seule base d'institutions établies en toute autonomie par les membres du groupe, de réaliser des projets d'un type dont la réalisation est généralement effectuée, de manière quasi exclusive, au travers d'arrangements institutionnels qui relèvent de la théorie de la firme. De ce fait, les indications sur la manière dont ces problèmes d'architecture participative avaient pu être résolus ont leur importance. Non nécessairement en tant que des modèles à reproduire à l'identique, mais simplement parce qu'elles constituent des exemples empiriques riches d'enseignements à partir desquels il devient possible d'imaginer d'autres types de projets.

De ce point de vue, les solutions élaborées pour résoudre les problématiques associatives spécifiques aux opérations d'habitat autogéré ont un intérêt technique qui suffit à justifier qu'on s'y intéresse aujourd'hui. Sans avoir nécessairement été dénuées de désavantages, il apparaît en effet que leur disparition dans l'usage ne résulte pas de ces caractéristiques.

Disparition de techniques fautes du contexte qui les rendaient utiles

Il peut être séduisant de rationaliser la disparition historique d'un procédé technique à l'aide d'un scénario *ad hoc* cherchant à deviner quel défaut d'efficacité quelconque aura été la raison qui justifiait sa disparition dans le processus linéaire de marche du progrès technique.

D'autres facteurs que l'efficacité doivent cependant aussi être envisagés pour déterminer les raisons de la persistance ou non d'une technique. Ici, par exemple, si le problème est d'associer personnellement les futurs résidents à la conception de leurs propres logements ; alors, la programmation participative, telle qu'elle existait, continue d'apparaître comme un « bon » moyen permettant d'y parvenir. Il se peut toutefois que le problème que les techniciens cherchent à résoudre ne soit simplement plus le même. De ce simple fait, ils emploient d'autres techniques.

Or, comme nous l'avons vu (cf fig8.5 p.397), aucune opération du type de celles qui pouvaient

constituer le cadre d'une programmation participative n'ont eu lieu entre 1995 et 2004 et reste sinon très limité entre 1990 et 2010.

Durant ce vaste laps de temps, aux yeux des architectes qui la connaissent, la programmation participative ne relève plus de l'actualité de leur pratique. Elle ne peut dès lors plus faire l'objet d'une transmission.

Faute de praticiens et de transmission, le geste et l'aptitude technique disparaissent. L'analogie qui nous vient à l'esprit est celle de l'escrime des duels judiciaires du 15^{ème} siècle, que nous ne pouvons tenter de reconstituer aujourd'hui qu'à partir des quelques indications qui figurent dans les manuscrits des maîtres d'armes allemands et qui sont parfois *"écrit[s] avec des mots secrets et hermétiques afin que [leur] art ne soit pas communément diffusé."* [5] reste sans doute inéluctablement éloignée de la pratique réelle qui était la leur. Il y a une déperdition de l'art dès que survient une discontinuité dans la pratique ou dans la transmission d'une tradition technique.

Or, dans le cas examiné présentement c'est "uniquement" une "brève" discontinuité de 24 ans qui sépare la période d'activité du MHGA s'achevant en 1985 et le début du mouvement contemporain de l'habitat participatif entre 2008 et 2010. Ce laps de temps, relativement court, n'a pas été si long qu'il eut retiré à tous les militants de la première "vague", l'opportunité de se réinvestir dans la seconde, et donc, de partager leurs expériences associatives en matière d'habitat dans un contexte qui s'y prêtait de nouveaux. Toutefois, durant cette interruption, à l'échelle collective, une démobilisation a pourtant bien eu lieu. Durant celle-ci, le "but commun" aux associés avait cessé de susciter l'intérêt nécessaire à leur mobilisation. L'absence de la "fin" dès lors entraîne progressivement la disparition des "moyens" qui servent traditionnellement à l'atteindre.

Puisque les méthodes efficaces peuvent également tomber dans l'oubli collectif, il faut envisager l'éventualité que l'histoire des techniques puisse parfois avoir une véritable utilité pratique. Ici, nous allons justement, pour finir, donner quelques arguments en ce sens. Dans le contexte des questions relatives aux institutions, de la gouvernance des communs ou d'associations domestiques, il se peut en effet que l'histoire des techniques devienne aussi le lieu d'une rétro-ingénierie.

9.4 Enjeux de l'étude des méthodes permettant aux résidents de s'associer

L'enjeu pratique de l'étude des arrangements institutionnels qui permettent l'action commune des membres d'un groupe et l'appropriation collective de leurs biens communs découle du principe de l'association : plusieurs individus qui parviennent à s'entendre pour se coordonner volontairement à mettre en oeuvre la réalisation d'une stratégie d'action collective réussiront généralement à obtenir ensemble de meilleurs résultats que ceux auxquels chacun d'eux auraient individuellement pu parvenir isolément.

L'utilité des techniques d'association, d'un point de vue instrumental, découle de l'intérêt des résultats qu'elles permettent d'obtenir aux yeux des utilisateurs.

Dans le contexte de projets tels que ceux d'habitats participatifs cependant, le principe associatif tend à pouvoir se décliner d'une multitude de manières du simple fait que l'habitation

représente le cadre d'une multitude d'activités ainsi que ce à quoi sont généralement affectées la plus grande part des richesses dont dispose une personne.

Lorsque plusieurs personnes s'associent pour mener un projet d'habitat, cette démarche les amène donc tout naturellement à pouvoir également s'associer dans beaucoup d'autres situations. Elles peuvent s'organiser pour établir et actualiser régulièrement des formes de lien social plus difficiles à maintenir dans le contexte de logements individuels isolés et dispersés. Nous pouvons notamment rappeler ici toutes sortes d'exemples tirés de nos monographies : fêtes, accueil de réfugiés politiques, développement de la vie associative à l'échelle municipale, éducation ou babysitting des enfants, économies coopératives sur les commandes de vin, bricolage de meubles, organisation de cinés-clubs et de conférences-débats philosophiques avec des intervenants... Les activités citées dans ces exemples, qui évoquent les Murs Blancs ou les Jardies, ne sont toutefois pas des exemples isolés dans le contexte d'autres projets d'habitat participatif. Comme le met en évidence le *"recueil d'expériences"* réalisés par l'association EHG en effet :

« Près de la moitié des habitats enquêtés ont aménagé un lieu d'accueil : chambre d'hôtes, studio, appartement ou maison. [...] La fréquence d'utilisation de ces lieux d'accueil est variable (par des parents ou amis ou par des invités de passage). Elle souligne que l'hospitalité est une règle d'or de bon nombre d'habitats groupés. [...] Cette hospitalité correspondant à un engagement militant des groupes a pu être illustrée par l'hébergement pour des périodes plus ou moins longues (jusqu'à plus d'un an) de personnes réfugiées. Celui-ci résulte de choix portés collectivement indépendamment du statut des habitats. Il est ainsi mentionné dans au moins un tiers des habitats enquêtés »

◁ Voyage en terre méconnue 40 années d'habitats groupés [332] ▷

Les personnes qui s'associent pour réaliser des projets d'habitat associatif peuvent, de la même manière, en tant qu'elles forment un groupe dont les ressources et les compétences sont largement plus conséquentes que celles dont chacun des membres pris disposent, réaliser ensemble des objectifs plus difficiles à atteindre avec des moyens équivalents.

Chercher à établir un tableau récapitulatif des bénéfices plausibles que les membres d'un groupe peuvent réussir à atteindre en adoptant des stratégies d'habitations associatives, ainsi que des difficultés inhérentes à la mise en œuvre de telles stratégies, pourrait à cet égard constituer une étape utile afin de justifier la modification des institutions dont l'inadaptation peut encore faire obstacle à ce que le développement de cette démarche soit à la hauteur de l'intérêt qu'elle suscite.

Présentement, nous nous limiterons à présenter globalement en quoi le développement des formes d'habitat associatif constitue un enjeu du point de vue de la problématique du changement climatique.

Nous expliquerons deux aspects de cette thématique. D'une part au travers des questions qui touchent aux modalités d'associations des groupes, nous identifions alors un sous ensemble parmi elles : celles spécifiquement relatives aux questions d'appropriation collective.

9.4.1 L'habitat associatif envisagé comme un moyen d'action collective

Si l'on se replace dans le cadre d'analyse propre à Elinor Ostrom¹¹, c'est parce que les appropriateurs d'un même système de ressources communes se trouvent en situation d'interdépendance stratégique vis-à-vis de l'usage qu'ils font d'une même ressource que l'absence de coordination entre eux, autrement dit, l'action indépendante tendra à entraîner des formes de tragédies des communs. Pour Ostrom donc, lorsque plusieurs acteurs font l'usage d'une ressource commune, obtenir de meilleurs résultats de la situation d'interdépendance qu'une tragédie des communs nécessite des appropriateurs qui parviennent à se coordonner.

Puisqu'il requiert des personnes cohabitantes qu'elles se confrontent elles-mêmes, sans l'intervention de tiers, à des problèmes de coordination qui n'existent que peu, ou pas, dans le contexte du logement individuel, l'habitat associatif incite également ces résidents, en différentes occasions, à développer leurs aptitudes à résoudre ces mêmes problématiques de coordinations.

Si l'on transpose ce schème de pensée dans le contexte du cadre de vie, la principale différence entre l'habitat individuel et l'habitat participatif, est que dans le second cas de figure, les individus choisissent délibérément d'être interdépendants. Ils font la démarche de mettre des biens en communs. De ce simple fait qu'ils usent de biens communs, ils sont également incités à réussir à se coordonner afin de passer de l'action indépendante à l'action collective dans leurs usages de ces ressources. Sans cela, schématiquement, ils tomberaient dans une forme ou une autre de tragédie des communs qui rendrait leur association regrettable à chacun d'eux. De la fréquence de cette nécessité découle une habitude à l'action commune. Celle-ci devient une habitude du même type que celles dont parle également Tocqueville dans le contexte de l'association politique.

Cette disposition à l'action collective constitue l'élément central à garder à l'esprit pour comprendre pourquoi les formes d'habitat associatif tendent à faciliter, voir, à rendre possible, le niveau d'interaction et de solidarité nécessaires à l'émergence d'initiatives visant l'intérêt collectif.

De ce fait, c'est d'abord en tant qu'ils permettent aux personnes de quitter leur propre isolement social afin de s'organiser pour faire des choses avec d'autres personnes, que les formes d'habitat associatif sont susceptibles de constituer des leviers d'actions.

Il apparaît donc que, sans réduire plus qu'une copropriété ordinaire à la liberté d'action individuelle des personnes résidentes, l'habitat associatif augmente toutefois en revanche considérablement la proportion des cas de figures dans lesquels les associés auront des moyens, des occasions et de bonnes raisons d'agir ensemble afin de réaliser différents objectifs communs.

La mise en oeuvre de stratégies d'action collective étant alors susceptible de leur permettre de réaliser des objectifs qu'ils n'auraient pas pu atteindre seuls qu'avec beaucoup de difficultés, par exemple : préparer l'organisation d'une fête pour lesquelles doivent être envoyées plus de 600 invitations. De façon semblable, dans le contexte du changement climatique ce principe d'association peut-être appliqué de toute sorte de manières. La plus évidente de ces "manières" étant peut-être celle ayant conduit les Jardies à monter leur projet : faciliter l'organisation de réunions militantes.

11. Ce cadre d'analyse est toutefois appliqué ici dans un contexte différent de celui d'origine dans la mesure où Ostrom n'avait pas spécifiquement écrit sur le cohousing

9.4.2 L'appropriation collective comme moyen d'un meilleur usage des biens

Il est possible d'envisager les modes d'appropriation collective des communs comme un sous-ensemble des choses qui relèvent de l'action collective d'un groupe.

Or l'appropriation collective d'un bien, si elle implique effectivement des contraintes que l'on se représente facilement, rend toutefois également possible certaines opportunités d'usage qui, plus difficiles à saisir, restent aujourd'hui globalement ignorées ou largement sous-estimées.

On peut donner ici quelques exemples concrets de la manière dont l'appropriation collective peut constituer un cadre à l'intérieur duquel un meilleur usage des ressources disponibles devient possible.

La structure du bâtiment du projet "Sol-6" avait pu, en 1982, être intégralement réalisée en suivant des principes de construction bioclimatiques par exemple. Le livre de Pascal Greboval précise à ce sujet : l' *"orientation de l'édifice plein sud, avec des "murs trombes" ou des serres bioclimatiques pour capter la chaleur, et des espaces tampons au nord. Les logements bénéficient d'une forte inertie avec une forte isolation par l'extérieur. À l'intérieur, l'air est chauffé par le récupérateur de chaleur installé dans la cheminée de la pièce centrale."* [312] P.165. Dans ce groupe, il n'y a toutefois qu'une personne qui dispose des compétences d'un *"enseignant du génie civil, spécialisé dans les énergies renouvelables"*. Les six familles associées dans ce projet parviennent donc, au travers de la réunion de leurs moyens et de leurs aptitudes, à mettre en place à l'échelle de chaque appartement un dispositif très avantageux qu'une seule d'entre elles pouvait réaliser à titre privatif. Et si elle l'avait fait, le cas échéant, il se peut que cela aurait été de manière moins intéressante qu'à l'échelle d'un groupe où le partage des coûts de construction et du temps de recherches nécessaires est possible.

Ici, d'un point de vue économique, on trouve donc comment l'association de plusieurs foyers et la réunion de leurs moyens privés permet d'atteindre ensemble des objectifs écologiques plus ambitieux et conséquents que ceux réalisables individuellement avec le même niveau de ressources, de compétences, de temps, ou de velléité d'agir. Au travers de cet exemple, on peut également concevoir de quelles manières des changements sociaux ou techniques déjà envisagés comme souhaitables mais difficiles à entreprendre à l'échelle individuelle, pourraient être favorisés par l'existence d'une coopération à l'échelle d'un petit groupe de voisins dont les intérêts sont solidaires.

Un second exemple, à beaucoup plus grande échelle, peut être trouvé dans le projet Krafwerk :

« Kraftwerk a consacré 2 % du budget de la construction (un million de FS) pour mettre en œuvre une architecture écologique. Kraftwerk a été le premier bâtiment de cette taille à obtenir le label Minergie, le label écologique le plus strict d'Europe. Des panneaux solaires sont installés sur tous les toits de l'opération. Il couvre environ 10 % des besoins en électricité de l'ensemble des bâtiments. L'énergie produite par ces panneaux est affichée en direct sur un écran dans le hall de l'immeuble. Le chauffage et l'eau chaude sont générés à partir du chauffage urbain. Les bâtiments ont été bardés d'une isolation maximale par l'extérieur. Le bâtiment principal, très compact, dispose d'une ventilation forcée double flux avec récupération de chaleur. Tous les appartements sont équipés avec des appareils en classe d'efficacité énergétique A. Des systèmes d'économie d'eau ont été mis en

place pour les WC. Enfin, une grande partie des matériaux ont été sélectionnés pour leur faible impact sur l'homme et sur la nature. »

◁ Adrien Poullain, "*Learning from Kraftwerk 1*"; [335] P.60, 2016 ▷

De manière plus abstraite et générale, Philippe Bonnin apporte une précision intéressante au sujet de l'intérêt de l'appropriation collective. Il estime en effet que la concertation d'un groupe tend à produire des décisions plus pertinentes du point de vue de l'intérêt général comparativement à celles qui auraient été laissées à la discrétion d'une seule personne :

« La concertation qui découle du groupement paraît entraîner une utilisation "plus heureuse" du sol ou du tracé urbain, c'est-à-dire à la fois plus adaptée aux souhaits des familles et plus conforme à l'intérêt collectif. Nous n'insisterons pas plus sur les effets de coordination des masses, des gabarits, des vues, des pentes de toit, des revêtements de façade, etc... qui ont eu lieu dans plusieurs groupes et qui sont tant recherchés par les DDE et CAUE¹². Dès qu'il y a groupe de personnes, il semble qu'il y ait assujettissement de l'intérêt ou du goût individuel à l'intérêt collectif, celui-ci dépassant fréquemment le seul groupe pour prendre en compte l'intérêt local, celui de la commune et plus généralement celui de la société, évitant le "mitage" du territoire. »

◁ Philippe Bonnin; "*Habitat Autogérés*"; [205] p.17 ▷

Au travers de ces exemples, on comprend donc pourquoi le progrès de l'art de l'association domestique peut représenter à différents égards, un enjeu social dans le contexte du changement climatique.

12. Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (C.A.U.E)

« Dans une commune de la vallée, un bois de quinze hectares a été converti en terres labourables, et cette commune a perdu la seule source qui l'abreuvait, source que ce bouquet de bois alimentait. Cet abattis est devenu un attentat à la propriété publique; elle a le droit d'en exiger la replantation :

replantes, ou sois maudit,

peut dire à ce propriétaire chacun de ses concitoyens

tu me refuses l'eau. »

[22], **Cadet-de-Vaux**, 1798
Réflexions sur la diminution progressive des eaux.

-
- [1] PLATON. *Ion*. Trad. par LÉON ROBIN. —399 (cf. p. 96, 97).
- [2] SARAH TRUDELLE. *Histoire de l'habitat Coopératif En France*. Sous la dir. d'HABICOOP. 27 oct. 10 (cf. p. 9).
- [3] JACQUES MELESE et AFCET (COLLECTIF). *Petits groupes et grands systèmes*. Versailles, 20-23 nov. 1979. ISBN : 2-7057-0321-7 (cf. p. 462).
- [4] King Henry III of ENGLAND. *Charter of the Forest*. 11 juin 1217 (cf. p. 115).
- [5] SIGMUND RINGECK L'AÎNÉ. *Ici Commence l'art Chevaleresque de l'épée Longue*. Avec la coll. de JOHANNES LIECHTENAUER. Trad. par PHILIPPE ERRARD et al. Version 1.0.1. 1440 (cf. p. 429).
- [6] THOMAS HOBBS. *Léviathan : traité de la matière, de la forme et du pouvoir de la république ecclésiastique et civile*. Classiques des sciences sociales. Chicoutimi, 1651. ISBN : 978-1-55441-343-0 (cf. p. 48).

- [7] PIERRE CORNEILLE. *Le Théâtre*. T. 3. 1682 (cf. p. 133).
- [8] ARISTOTE. *La poétique d'Aristote traduite en français avec des remarques par M. Dacier*. Trad. par ANDRÉ DACIER. 1692 (cf. p. 58, 134).
- [9] MONTESQUIEU. *L'esprit Des Loix. Livres I à VI*. 1748 (cf. p. 74).
- [10] JEAN-JACQUES ROUSSEAU. *Discours Sur Les Sciences et Les Arts*. 1750 (cf. p. 74).
- [11] JEAN-JACQUES ROUSSEAU. *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*. Classiques des sciences sociales. Chicoutimi, 1754. ISBN : 978-1-55442-307-1 (cf. p. 74, 78).
- [12] JEAN-JACQUES ROUSSEAU. *Discours sur l'économie politique*. Classiques des sciences sociales. Chicoutimi, 1755. ISBN : 978-1-55442-306-4 (cf. p. 74).
- [13] JEAN-JACQUES ROUSSEAU. « Du contrat social ou Principes du droit politique. » In : (1762), p. 114 (cf. p. 74).
- [14] JEAN-JACQUES ROUSSEAU. *Émile*. 1762 (cf. p. 74, 614).
- [15] JEAN-JACQUES ROUSSEAU. *Considérations sur le gouvernement de Pologne : et sur sa réformation projetée*. Classiques des sciences sociales. Chicoutimi, 1772. ISBN : 978-1-55442-302-6 (cf. p. 74).
- [16] ADAM SMITH. *Recherches Sur La Nature et Les Causes de La Richesse Des Nations*. Trad. par GERMAIN GARNIER. Les Classiques Des Sciences Sociales. 1776 (cf. p. 126).
- [17] ETIENNE BONNOT DE CONDILLAC. *Le Commerce et Le Gouvernement*. l'Imprimerie de Ch. Houel, 1776 (cf. p. 136).
- [18] ACADÉMIE FRANÇAISE AUTEUR DU TEXTE. *Dictionnaire de l'Académie Française. Tome 1 / , Nouvelle Édition*. 1777 (cf. p. 134).
- [19] JEAN-FRANÇOIS DE BARANDIÉRY-MONTMAYEUR D'ESSUILE. *Traité Des Communes*. Paris, 1777 (cf. p. 114, 115).
- [20] A. D. C. *Réflexions sur les communaux : & la nécessité de les livrer à l'agriculture*. A Rouen : De l'imp. de J. J. Le Boulanger, 1792. 22 p. (cf. p. 22, 117-119).
- [21] COMITÉ DE SALUT PUBLIC. *Programmes Des Cours Révolutionnaires Sur l'art Militaire, l'administration Militaire, La Santé Des Troupes et Les Moyens de La Conserver . Faits Aux Élèves de l'école de Mars, Depuis Le 5 Fructidor Jusqu'au 13 Vendémiaire, an Troisième de La République. Imprimés Par Ordre Du Comité de Salut Public*. 1794 (cf. p. 134).
- [22] ANTOINE-ALEXIS CADET-DE-VAUX et JEAN GRATIOT. *Réflexions Sur La Diminution Progressive Des Eaux*. Avec la coll. de THE NEWBERRY LIBRARY. Paris : De l'imprimerie de J. Gratiot et compagnie, cul-de-sac Péquay, rue des Blancs-Manteaux, 1798. 8 p. (cf. p. 163, 165, 435).
- [23] CLAUDE-HENRI DE SAINT-SIMON. *Lettre d'un Habitant de Genève à Ses Contemporains*. 1802 (cf. p. 59).
- [24] FRANÇOIS ANTOINE RAUCH. *Harmonie Hydro-Végétale et Météorologique*. 1802 (cf. p. 163).
- [25] J.-F. GUITON. *Manuel du commerçant*. Paris, 1808 (cf. p. 152, 153).
- [26] FRANÇOIS-ANTOINE RAUCH. *Régénération de La Nature Végétale, Ou Recherches Sur Les Moyens de Recréer Dans Tous Les Climats Les Anciennes Températures et l'ordre Primitif Des Saisons Par Des Plantations Raisonées. Tome 1*. 1818 (cf. p. 164).

- [27] ALEXANDER VON HUMBOLDT. *Voyage Aux Régions Équinoxiales Du Nouveau Continent, Fait, En 1799, 1800, 1801, 1802, 1803, et 1804, Par Alexander Von Humboldt et A. Bonpland*. F.Schoell, 1819 (cf. p. 167).
- [28] AUGUSTE COMTE. *Plan des travaux scientifiques nécessaires pour réorganiser la société*. Chicoutimi : J.-M. Tremblay, 1822 (cf. p. 59).
- [29] CHARLES FOURIER. *Traité de l'Association Domestique Agricole Tome I*. T. 1. Paris : Bossange père, 1822 (cf. p. 72, 76, 84-86, 94).
- [30] CHARLES FOURIER. *Traité de l'Association Domestique Agricole Tome II*. T. 2. Bossange père, 1822 (cf. p. 76, 149, 174).
- [31] [AUTEUR INCONNU]. « [Article d'un Critique de Littérature Faisant La Recension de l'ouvrage d'Humboldt et Bonpland] "Voyage Aux Régions Équinoxiales Du Nouveau-Continent" ». In : *Le propagateur tome IV* (1824) (cf. p. 167).
- [32] CLAUDE-HENRI DE SAINT-SIMON. *Catéchisme des industriels . IIIe cahier*. 1824 (cf. p. 58, 59).
- [33] ANTOINE CHRYSOSTOME QUATREMÈRE DE QUINCY. *Encyclopédie méthodique ou par ordre de matières : Architecture*. chez Henri Agasse, 1825. 684 p. (cf. p. 59).
- [34] CHARLES FOURIER. *Le Nouveau Monde Industriel Et Sociétaire, Ou Les Séries Passionnées*. 1829 (cf. p. 76, 131, 132, 142, 155).
- [35] CHARLES FOURIER. *Pièges et Charlatanisme Des Deux Sectes Saint-Simon et Owen Qui Promettent l'association et Le Progrès*. Paris : Bossange père, 1831 (cf. p. 74, 76, 128, 154, 155).
- [36] ABEL TRANSON. *Simple écrit d'Abel Transon aux Saint-Simoniens*. Imprimerie d'Éverat, 1832 (cf. p. 83).
- [37] ABEL TRANSON. *THÉORIE SOCIÉTAIRE DE CHARLES FOURIER, Art d'établir En Tout Pays Des. Associations Domestiques Agricoles de Quatre a Cinq Cents Familles*. 1832 (cf. p. 76).
- [38] ECOLE SOCIÉTAIRE. *La Réforme industrielle ou Le Phalanstère*. Réd. par CHARLES FOURIER. Bureau du Phalanstère, 1^{er} juin 1832. 708 p. (cf. p. 75).
- [39] JULES LECHEVALIER. *Leçons Sur l'art d'associer Les Individus et Les Masses, Hommes, Femmes, Enfants, En Travaux d'industrie, Sciences et Beaux-Arts*. Paris : Paulin, fév. 1832 (cf. p. 75, 76, 86, 91).
- [40] ABEL TRANSON. « Politique Industrielle ». In : *La réforme industrielle ou le Phalanstère. Tome 2 - N° 2* (11 jan. 1833) (cf. p. 169).
- [41] ADRIEN BERBRUGGER. *Conférences Sur La Théorie Sociétaire de Charles Fourier, Faites Au Palais St-Pierre, Salle de La Bourse, a Lyon, En Septembre 1833 Par Adrien Berbrugger*. Déc. 1833 (cf. p. 170).
- [42] WILLIAM FORSTER LLOYD. *Two Lectures on the Checks to Population*. Avec la coll. d'OXFORD UNIVERSITY. 1833. 86 p. (cf. p. 50, 141).
- [43] JULES LECHEVALIER. *Études sur la science sociale*. E. Renduel, 1834. 488 p. (cf. p. 86, 87).
- [44] ALEXIS DE TOCQUEVILLE. *De La Démocratie En Amérique. Tome I, Partie 1*. Les Classiques Des Sciences Sociales. 1835 (cf. p. 91).
- [45] ALEXIS DE TOCQUEVILLE. *De La Démocratie En Amérique. Tome I, Partie 2*. Les Classiques Des Sciences Sociales. 1835 (cf. p. 72).

- [46] CHARLES FOURIER. *La Fausse Industrie Morcelée, Répugnante, Mensongère, et l'antidote, l'industrie Naturelle, Combinée, Attrayante, Véridique, Donnant Quadruple Produit. Vol 1.* Paris, 1835. 475 p. (cf. p. [76](#), [125](#), [129](#), [143](#), [144](#)).
- [47] CHARLES FOURIER. *La Fausse Industrie Morcelée, Répugnante, Mensongère, et l'antidote, l'industrie Naturelle, Combinée, Attrayante, Véridique, Donnant Quadruple Produit. Vol 2.* Paris. BOSSANGE PÈRE, RUE de Richelieu , n° 60. L'AUTEUR , rue ST-Pierre Montmartre , n° 9., 1836 (cf. p. [131](#), [147](#), [155](#)).
- [48] ÉCOLE SOCIÉTAIRE. *La Phalange : Tome I N° 1.* 1836 (cf. p. [40](#), [76](#), [80](#), [112](#)).
- [49] ALEXIS DE TOCQUEVILLE. *Second mémoire sur le paupérisme.* Classiques des sciences sociales. Chicoutimi, 1837 (cf. p. [62](#), [74](#), [82](#)).
- [50] VICTOR CONSIDERANT. *Destinée sociale.* Bureau de la Phalange, 1837. 586 p. (cf. p. [117](#), [148](#)).
- [51] ÉCOLE SOCIÉTAIRE. *La Phalange : Tome II.* 1838 (cf. p. [72](#)).
- [52] FRANÇOIS GUIZOT. « Histoire Générale de La Civilisation En Europe ». In : *Histoire Générale de La Civilisation En Europe.* Bruxelles : Langlet et Cie, 1838, p. 117-144 (cf. p. [59](#)).
- [53] ALEXIS DE TOCQUEVILLE. *De La Démocratie En Amérique. Tome II, Parties 1 et 2.* Les Classiques Des Sciences Sociales. 1840 (cf. p. [59](#), [66](#), [68](#), [72](#), [94](#), [289](#), [379](#), [394](#)).
- [54] ALEXIS DE TOCQUEVILLE. *Travail Sur l'Algérie.* Les Classiques Des Sciences Sociales. 1841 (cf. p. [71](#)).
- [55] CHARLES FOURIER. *Théorie de l'Unité Universelle. Deuxième Volume.* 2ème édition 1841. T. 2. Œuvres Complètes de Charles Fourier. 3. Société pour la propagation et pour la réalisation de la théorie de Fourier., 1841. 477 p. (cf. p. [45](#), [127](#), [140](#), [150](#)).
- [56] CHARLES FOURIER. *Théorie de l'unité Universelle. Premier Volume.* 2ème édition 1841. T. 1. Œuvres Complètes de Charles Fourier. 2. Paris : Société pour la propagation et pour la réalisation de la théorie de Fourier., 1841. 477 p. (cf. p. [135](#)).
- [57] CHARLES FOURIER. *Théorie de l'unité universelle. Troisième Volume.* 2ème édition 1841. T. 3. Œuvres complètes de Charles Fourier. 4. Paris : Société pour la propagation et pour la réalisation de la théorie de Fourier., 1841. 611 p. (cf. p. [126](#), [127](#), [132](#), [137](#), [138](#), [140](#), [146](#), [147](#), [150](#), [151](#), [164](#), [168](#), [324](#)).
- [58] CHARLES FOURIER. *Théorie Des Quatre Mouvements et Des Destinées Générales : Prospectus et Annonce de La Découverte.* 2^e éd. Œuvres Complètes de Charles Fourier. 1. Paris, rue de Tournon , N°6. Librairie de l'École Sociétaire : Société pour la propagation et pour la réalisation de la théorie de Fourier., 1841 (cf. p. [59](#), [90](#), [94](#), [124-128](#), [130](#), [132](#), [141](#), [144](#)).
- [59] ECOLE SOCIÉTAIRE. *Bases de La Politique Positive. Manifeste de l'Ecole Sociétaire Fondée Par Fourier.* Paris, rue de Tournon , N°6. Librairie de l'École Sociétaire : Bureaux de La Phalange, 1841 (cf. p. [109](#)).
- [60] FRANÇOIS-JEAN-FÉLIX CANTAGREL. *Le fou du Palais-Royal.* Librairie Phalanstérienne, 1841. 518 p. (cf. p. [403](#)).
- [61] ISAAC LE CHAPELIER. *Réimpression de l'Ancien Moniteur.* 1841. 794 p. (cf. p. [118](#)).
- [62] THOMAS MORE. *L'Utopie.* Paris, 1842 (cf. p. [108](#)).
- [63] ALBERT BRISBANE. *A Concise Exposition of the Doctrine of Charles Fourier.* 1844 (cf. p. [139](#)).

- [64] VICTOR CONSIDERANT. *Petit cours de politique et d'économie sociale, à l'usage des ignorants et des savants*. 1844. 76 p. (cf. p. 88).
- [65] VICTOR CONSIDERANT. *Exposition Abrégée Du Système Phalanstérien de Fourier Par Victor Considerant*. 3ème. Librairie sociétaire, 1846. 68 p. (cf. p. 135, 152).
- [66] CHARLES FOURIER. « Détérioration Materielle de La Planète ». In : *La Phalange : Revue de la science sociale. XVI année. Deuxième Semestre 1847. Publication des manuscrits de Fourier*. Tome VI (1847) (cf. p. 94, 140, 162-165, 485, 486).
- [67] CHARLES FOURIER. *Égarement de La Raison Démontré Par Les Ridicules Des Sciences Incertaines et Fragments*. 1847 (cf. p. 135).
- [68] CHARLES FOURIER. *De l'Anarchie Industrielle et Scientifique*. BNF, 1848 (cf. p. 127, 133, 162).
- [69] *Discours à l'Assemblée Constituante (12 Septembre 1848) Sur La Question Du Droit Au Travail*. Avec la coll. d'ALEXIS DE TOCQUEVILLE. 9 déc. 1848 (cf. p. 80, 404).
- [70] EMMANUEL KANT. *Critique de la raison pratique*. Trad. par J.BARNI. 1848 (cf. p. 11, 106, 107).
- [71] KARL MARX. *Manifeste Du Parti Communiste*. 1848. 42 p. (cf. p. 129).
- [72] PIERRE-JOSEPH PROUDHON. *Le droit au travail et le droit de propriété / par P.-J. Proudhon, représentant du peuple*. Paris, 1848 (cf. p. 237).
- [73] VICTOR CONSIDERANT. *Théorie de La Propriété et Du Droit Au Travail*. 3ème Édition. Paris : Librairie Phalanstérienne, 6 juill. 1848 (cf. p. 80).
- [74] PLATON. *La République*. 1849 (cf. p. 97).
- [75] CHARLES FOURIER. *Publication Des Manuscrits de Charles Fourier : Année 1851*. T. 1. Librairie phalanstérienne, 1851 (cf. p. 82, 146).
- [76] VICTOR CONSIDERANT. *La Solution Ou Le Gouvernement Direct Du Peuple*. La Librairie Phalanstérienne, 1851 (cf. p. 83, 109).
- [77] VICTOR CONSIDERANT. *Au Texas*. La Librairie Phalanstérienne, 1854. 216 p. (cf. p. 83).
- [78] CHARLES FOURIER. *Publication Des Manuscrits De Charles Fourier Années 1857-1858*. 1858 (cf. p. 23, 90, 144, 155).
- [79] PIERRE-JOSEPH PROUDHON. *Du Principe Fédératif*. 1863 (cf. p. 290).
- [80] ALEXIS DE TOCQUEVILLE. *Œuvres Complètes d'Alexis de Tocqueville. Mélanges, Fragments Historiques et Notes Sur l'ancien Régime, La Révolution et l'empire. Voyages et Pensées*. 1865 (cf. p. 62, 73, 94).
- [81] PAUL CAVARÉ. « Étude Sur Les Associations Coopératives, Précédée d'un Examen Du Contrat de Société En Droit Romain. » Paris : FACULTÉ DE DROIT DE PARIS, 1867. 166 p. (cf. p. 119, 120, 122).
- [82] VICTOR CONSIDERANT. *Lettre à Maximilien Sur La Doctrine de Monroe et La Politique Américaine*. Avec la coll. de MAXIMILIEN. Letter. 1868 (cf. p. 83).
- [83] PIERRE LAROUSSE. *Grand Dictionnaire Universel [du XIXe Siècle] Français : A-Z 1805-76*. Administration du Grand dictionnaire universel, 1869. 764 p. (cf. p. 59).
- [84] CHARLES PELLARIN. *Vie de Fourier Par Le Dr Charles Pellarin*. 1871 (cf. p. 123).
- [85] JEAN-BAPTISTE ANDRÉ GODIN. *Solutions Sociales*. Guise : Les éditions du familistère, 1871. ISBN : 978-2-9516791-1-5 (cf. p. 156, 264, 309, 324).

- [86] JEAN-BAPTISTE ANDRÉ GODIN. *La Richesse Au Service Du Peuple : Le Familistère de Guise / Godin ; [Précédé d'une Préface Par Victor Poupin]*. 1874 (cf. p. 156).
- [87] CHARLES-SANDERS PEIRCE. « Comment Rendre Nos Idées Claires. » In : *La Revue philosophique de la France et de l'étranger ; quatrième année, tome VII, janvier 1879* (1879), p. 39-57 (cf. p. 41, 42).
- [88] JOHN STUART MILL. *Socialism*. CHICAGO. BELFORDS, CLARKE & CO, 1879 (cf. p. 72).
- [89] LE COMTE DE TOCQUEVILLE. *Souvenirs de Alexis de Tocqueville*. 1893 (cf. p. 72, 80-82, 89).
- [90] ADOLPHE ALHAIZA et [INTRODUCTION SIGNÉE HIPPOLYTE DESTREM]. *Historique de l'Ecole Sociétaire Fondée Par Charles Fourier : Suivi d'un Résumé de La Doctrine Fouriériste et Du Sommaire Du Garantisme Éclairci Par Hippolyte Destrem / A. Alhaiza*. 1894 (cf. p. 142).
- [91] CHARLES GIDE. *Les Prophéties de Fourier*. 2e édition. 1894 (cf. p. 200).
- [92] GEORGIJ VALENTINOVİČ PLEKHANOV. *Anarchisme et Socialisme / Par Georges Plekhanoff*. Paris, 1896-1897 (cf. p. 236).
- [93] SOCIÉTÉ FORMÉE POUR FACILITER L'ÉTUDE PRATIQUE DES DIVERSES MÉTHODES DE LA PARTICIPATION DU PERSONNEL AUX BÉNÉFICES DE L'ENTREPRISE AUTEUR DU TEXTE et SOCIÉTÉ POUR L'ÉTUDE PRATIQUE DE LA PARTICIPATION DU PERSONNEL AUX BÉNÉFICES DE L'ENTREPRISE AUTEUR DU TEXTE. *Bulletin de La Participation Aux Bénéfices / Publié Par La Société Formée Pour Faciliter l'étude Pratique Des Diverses Méthodes de La Participation Du Personnel Aux Bénéfices de l'entreprise*. Gallica. 1898. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5706284x> (visité le 01/07/2018) (cf. p. 156).
- [94] M. J. PASCALY. « La Participation Aux Bénéfices ». In : *Le Devoir, Revue des questions sociales* Tome 25 (jan. 1901), p. 275 (cf. p. 156).
- [95] HENRI LOUVANGOUR. *De Henri De Saint Simon À Charles Fourier (Étude Sur Le Socialisme Romantique Français De 1830)*. 1913 (cf. p. 74).
- [96] PATRICK GEDDES. *Cities in Evolution : An Introduction to the Town Planning Movement and to the Study of Civics*. Avec la coll. de ROBARTS - UNIVERSITY OF TORONTO. London : Williams, 1915. 446 p. (cf. p. 157, 158).
- [97] WILLIAM JAMES. *La volonté de croire*. 1916. 281 p. (cf. p. 41).
- [98] LOUIS-VICTOR COLIN. *Statuts & Règlement ; Ancienne Maison Godin ; Société Du Familistère de Guise ; Association Du Capital et Du Travail*. Société du Familistère de Guise, fév. 1921 (cf. p. 156).
- [99] CHARLES GIDE et CHARLES RIST. *Histoire Des Doctrines Économiques Depuis Les Physiocrates Jusqu'à Nos Jours*. 4e édition revue et corrigée. T. 1/8. Librairie de la société du recueil Sirey (Paris), 1922. 845 p. (cf. p. 119, 124, 129, 140, 150).
- [100] LEWIS MUMFORD. *The Story of Utopia*. New York : Boni and Liveright, Inc, 1922 (cf. p. 131, 157, 395).
- [101] LUDWIG VON MISES. *Le Libéralisme*. Trad. par HERVÉ DE QUENGO. 1927 (cf. p. 126).
- [102] EMMANUEL MOUNIER. *Révolution Personnaliste et Communautaire*. 1932-1935 (cf. p. 183, 186, 198, 259).
- [103] JEANNE DEVIVAISE. « LES LETTRES : Les Albums Du Père Castor 2. Dessins de ROJAN ». In : 39 (déc. 1935) (cf. p. 239).

- [104] EMMANUEL MOUNIER. *Manifeste Au Service Du Personnalisme*. Les Classiques Des Sciences Sociales. Paris, 1936. 150 p. (cf. p. [186-188](#), [190](#), [192](#), [195](#), [197](#), [199](#)).
- [105] MARCEL MAUSS. « Les Techniques Du Corps ». In : *Journal de psychologie* 32.3-4 (1936), p. 365-86 (cf. p. [96](#), [97](#), [99](#)).
- [106] ESPRIT et EMMANUEL MOUNIER. *Une Nouvelle Réalisation « Esprit »*. Juin 1939 (cf. p. [197](#)).
- [107] EMMANUEL MOUNIER. *Liberté Sous Conditions*. 1946 (cf. p. [192-194](#), [418](#)).
- [108] EMMANUEL MOUNIER. *Le Personnalisme*. Les Classiques Des Sciences Sociales. 1949. 122 p. (cf. p. [190](#), [201](#)).
- [109] EMMANUEL MOUNIER. *Carnets de Route. Tome II : Les Certitudes Difficiles*. T. 2. Les Classiques Des Sciences Sociales. 1951 (cf. p. [188](#), [201](#)).
- [110] PAUL FRAISSE et EMMANUEL MOUNIER. « Bulletin Numéro 1 Des Amis d'Emmanuel Mounier ». In : *calameo.com* 1 (1952) (cf. p. [220](#), [227](#), [250](#)).
- [111] FRANK LLOYD WRIGHT. *Sixty Years of Living Architecture*. 1953 (cf. p. [310](#)).
- [112] PAUL FRAISSE et PAULETTE MOUNIER. *Bulletins N°9 et N°10 Des Amis d'Emmanuel Mounier*. calameo.com. 1956 (cf. p. [241](#)).
- [113] PAUL FRAISSE et PAULETTE MOUNIER. *Bulletin N°11*. calameo.com. 1957 (cf. p. [253](#)).
- [114] SIMONE FRAISSE. *Pascal et l'homme Moderne*. Oct. 1957 (cf. p. [221](#)).
- [115] YVES M.-J. CONGAR. « Quod Omnes Tangit, Ab Omnibus Tractari et Approbari Debet ». In : *Revue historique de droit français et étranger (1922)* 35 (1958), p. 210-259. ISSN : 0035-3280 (cf. p. [185](#)).
- [116] PAUL HENRY CHOMBART DE LAUWE et MARIE-JOSÉ CHOMBART DE LAUWE. *Famille et habitation*. 1959. 260 p. (cf. p. [460](#)).
- [117] CANDIDE MOIX. *La Pensée d'Emmanuel Mounier*. Seuil. 1960 (cf. p. [282](#), [578](#)).
- [118] HENRI DESROCHE. *Au pays du Kibboutz : Essai sur le secteur coopératif israélien*. 1960. 276 p. eprint : [JGEKAQAATAAJ](#) (cf. p. [461](#)).
- [119] CLAUDE VIENNEY. *Vers Une Analyse Économique Du Secteur Coopératif*. Archives Internationales de Sociologie de La Coopération 5. Paris, 1961 (cf. p. [461](#)).
- [120] PAUL-HENRY CHOMBART DE LAUWE. « Sciences Humaines, Planification et Urbanisme ». In : *Annales. Histoire, Sciences Sociales, 16e Année, No. 4 (Jul. - Aug., 1961)*, pp. 686-698 4 (1961) (cf. p. [460](#)).
- [121] ARISTOTE. *La Politique*. Trad. par JULES TRICOT. Bibliothèque Des Textes Philosophiques. 1962. ISBN : 2-7116-1190-6 (cf. p. [13](#)).
- [122] ARISTOTE. « La Politique : Livre II, Chapitre 3. » In : *La Politique*. Trad. par JULES TRICOT. Bibliothèque Des Textes Philosophiques. 1962, p. 90. ISBN : 2-7116-1190-6 (cf. p. [13](#)).
- [123] ARISTOTE. « La Politique : Livre VII, Chapitre 1. » In : *La Politique*. Trad. par JULES TRICOT. Bibliothèque Des Textes Philosophiques. 1962, p. 466-472. ISBN : 2-7116-1190-6 (cf. p. [13](#)).
- [124] ALBERT MEISTER. *Socialisme et Autogestion : L'expérience Yougoslave*. 1964 (cf. p. [461](#)).
- [125] MANCUR OLSON. *The Logic of Collective Action ; Public Goods and the Theory of Groups*. Revised edition. 1965. ISBN : 0-674-53751-3 (cf. p. [58](#)).

- [126] CLAUDE VIENNEY. *L'économie Du Secteur Coopératif Français*. Théories et Pratiques de Sciences Économiques. 6 rue Victor-Cousin Paris 5ème, 1966 (cf. p. 102, 461).
- [127] EMMANUEL MOUNIER et JEAN LACROIX. *Communisme, Anarchie et Personnalisme*. 1966 (cf. p. 186, 191, 204, 236, 237, 290, 407, 408).
- [128] MARCEL LOICHOT. *La Réforme Pancapitaliste*. 1966 (cf. p. 157).
- [129] CHARLES FOURIER. *Oeuvres Complètes de Charles Fourier : Tome XII*. Éditions Anthropos. T. 12. 15 rue Racine. PARIS 6, 1968 (cf. p. 166).
- [130] GARRETT HARDIN. « The Tragedy of the Commons ». In : 162 (13 déc. 1968), p. 1243-48 (cf. p. 49, 51).
- [131] *Général de Gaulle, Entretien avec Michel Droit*. 7 juin 1968 (cf. p. 157).
- [132] MARC BLOCH. *"La Société Féodale"*. Paris, 1968 (cf. p. 395).
- [133] MICHEL COLLINET. « Des Communautés Agraires a L'agriculture De Groupe ». In : *Le contrat social : revue historique et critique des faits et des idées* XII.1 (mars 1968) (cf. p. 119, 120, 125, 129).
- [134] JEAN MICHEL. *Expérience de Participation Dans Des Coopératives d'habitation*. Archives Internationales de Sociologie de La Coopération 36. Bureau des études coopératives ; 7 avenue Franco-Russe, Paris, juin 1969 (cf. p. 415).
- [135] DAN BERNFELD. « Comparaison de positions de réseaux optiques par méthodes opto-électroniques ». Thèse. Doct. France, 1971. 87 p. (cf. p. 463).
- [136] HÉLÈNE ORENGA. « Une Grande Famille ». In : *Esprit N°401, mars 1971*. 3.401 (mars 1971) (cf. p. 270).
- [137] ROBERT DE CAUMONT et MARC TESSIER. *Les Groupes d'Action Municipale*. Citoyens Essai. Paris, 2 oct. 1971 (cf. p. 107, 271, 272, 291, 319, 379).
- [138] SAUL DAVID ALINSKY. *Rules for Radicals : A Practical Primer for Realistic Radicals*. 1st ed. New York, 1971. 196 p. ISBN : 978-0-394-44341-6 (cf. p. 463).
- [139] BERNARD HOURDIN et GENEVIÈVE HOURDIN. *Maison Des Jardies / Réunion Du 4 Juin 1972 Chez Nicole*. 6 avr. 1972 (cf. p. 288, 295).
- [140] G.G.K. *Maison Des Jardies / Meudon - Sentier Des Jardies , Fiches Programme*. 1972 (cf. p. 284).
- [141] JEAN-MARIE DOMENACH. *Mounier*. Ecrivains de toujours A.E. édition. 1^{er} fév. 1972. ISBN : 978-2-02-000091-8 (cf. p. 180, 225).
- [142] LE GROUPE DES JARDIES. *Fiches de Synthèse Des Questionnaires Sur Les Souhais de Chaque Famille*. 1972 (cf. p. 304).
- [143] G.G.K. *10 Habitations Groupées, Sentier Des Jardies, 92 - MEUDON ; Notice Explicative*. 5 août 1973 (cf. p. 284).
- [144] MARIE-JOSÉ CHOMBART DE LAUWE et al. *Enfant en-jeu : Les occupations des enfants durant leur temps libre en fonction des types d'environnement*. Sous la dir. de CENTRE D'ETHNOLOGIE SOCIALE ET DE PSYCHOSOCIOLOGIE. Paris, France, 1974. 425 p. (cf. p. 460, 462).
- [145] HENRI DESROCHE. *La société festive : du fouriérisme écrit aux fouriérismes pratiqués*. Éditions du Seuil, 1975. 428 p. (cf. p. 85, 112, 123, 130, 134, 156, 461).
- [146] J-M BERNARD et al. « Correspondance Municipale : Un Habitat Autogéré ». In : 158 (juin 1975). Sous la dir. de CLAUDE BOUVARD (cf. p. 381).

- [147] JACQUELINE QUÉNIART. « Inventer Une Famille Différente : La Maison-Village ». In : (1975) (cf. p. 332, 352, 353, 376).
- [148] PAUL REYNAUD. *Contribution sociologique en vue d'une nouvelle législation sur la copropriété dans les grands ensembles immobiliers : tome I*. Paris, France, 1975. xxxv+289 (cf. p. 462).
- [149] « Une Maison Pas Tout à Fait Comme Les Autres ». In : (1975) (cf. p. 278, 326, 328).
- [150] CLAUDINE QUIBLIER. « Le Sauvage : Et Ils Ont Cassé La Tirelire Pour Vivre Ensemble ». In : *Le Sauvage* (oct. 1976) (cf. p. 289, 307, 333, 357, 365, 366, 376).
- [151] JOHN F C TURNER. *Housing By People Towards Autonomy in Building Environments*. 1976. ISBN : 0-394-40902-7 (cf. p. 11).
- [152] MARYVONNE MOUTEL. « La Maison Des Jardies : Construire Une Grande Maison Comme Un Grand Vêtement Sur Un Grand Désir. » In : (1976) (cf. p. 337).
- [153] YVES DE LAGAUSIE, CLAUDE GUISLAIN et GROUPE DES JARDIES. *DIMENSION POLITIQUE DU GROUPE DES JARDIES*. Nov. 1976 (cf. p. 265, 284, 290, 291, 295, 296, 334, 347, 357).
- [154] CHARLES-HENRY ARGUILLÈRE et al. *A.R.C.A.D.E : STRUCTURE. PRINCIPES. MOYENS. REFERENCES DE L'ASSOCIATION*. 15 avr. 1977 (cf. p. 463).
- [155] DAN BERNFELD et CONSEIL DE LA COOPÉRATION CULTURELLE. COMITÉ DE L'ÉDUCATION EXTRASCOLAIRE ET DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL. *Environnement, participation et qualité de la vie : travaux de Venise*. Strasbourg, France, 1977. 27+ii (cf. p. 463).
- [156] JEAN-PIERRE LUSSON. « Un Autre Espace Habité Pour Un Autre Mode d'habiter ». In : *Techniques et architecture* 316 (nov. 1977), p. 135 (cf. p. 463).
- [157] « La Maison Des Jardies ». In : (1977) (cf. p. 293, 329, 332, 337, 352).
- [158] MICHEL CARDIN. « Habitat Autogéré : Diplôme de Cardin Michel Le 14 Février 1977 ». Diplôme d'architecte. Nantes : École d'Architecture de Nantes, 14 fév. 1977. 112 p. (cf. p. 319, 381, 463).
- [159] ANDRÉ KERSPERN. « Petit guide pour l'organisation juridique d'un groupe d'habitat autogéré ». In : (1978) (cf. p. 409).
- [160] CLAUDE VIENNEY. *Invitation à La Prochaine Rencontre Du Groupe de Recherche Habitat Associatif. Novembre 1978*. Avec la coll. de MHGA et GROUPE DE RECHERCHE SUR L'HABITAT ASSOCIATIF. Letter. 21 nov. 1978 (cf. p. 461, 544).
- [161] JEAN-GUY GOURSON. « Notre Temps : Une Autre Manière d'habiter ». In : *Le matin* (17 fév. 1978) (cf. p. 337).
- [162] JEAN-GUY GOURSON. « Une Autre Manière d'habiter ». In : *Notre temps* (17 fév. 1978) (cf. p. 305).
- [163] LA COORDINATION NATIONALE. *[MHGA] Note Aux Groupes de Coordination Régionale*. 3 juin 1978 (cf. p. 7).
- [164] MARCEL MERMOZ et JEAN MARIE DOMENACH. *Marcel Mermoz : L'Autogestion, c'est pas de la tarte. Entretiens avec Jean-Marie Domenach*. Traversée du Siecle. 1978. 252 p. ISBN : 978-2-02-004902-3 (cf. p. 185, 460).
- [165] PAUL REYNAUD. « La Copropriété Contre Les Copropriétaires ». In : (N° 2 Avril-Juin 1978 1978) (cf. p. 35, 36, 409).

- [166] PAUL REYNAUD. *La copropriété dans les grands ensembles immobiliers : essai d'analyse des fondements socio-économiques et juridiques*. Sous la dir. de CENTRE DE RECHERCHES ET DE DOCUMENTATION SUR LA CONSOMMATION. Paris, France, 1978. 333 p. ISBN : 978-2-11-000186-3 (cf. p. 462).
- [167] PHILIPPE BONNIN, MARTYNE PERROT et MARTIN DE LA SOUDIÈRE. *Habitat groupé, bandes d'enfants*. Étude Marché N° 77 - 61 285. Montrouge, France : Centre d'ethnologie sociale et de psychosociologie, 1978, p. 240 (cf. p. 354, 460, 462).
- [168] ROGER TREFEU. « Quelle Maison Voulez-Vous ? » In : *Témoignage Chrétien* (5 nov. 1978), p. 12 (cf. p. 337, 376).
- [169] YVES DE LAGUSIE. *Rencontres Aux Jardies : Invitation à La Présentation Du Livre Du Pierre Rosalenvon et Patrick Viveret : Pour Une Nouvelle Culture Politique*. Avec la coll. de JACQUELINE LORTHIOIS. Invitation. 22 juin 1978 (cf. p. 373).
- [170] [MHGA] *Étude Des Différentes Formules Permettant d'associer Les Accédants à La Conception de Leur Habitat Individuel Dans Le Cadre d'un Programme Collectif*. Avec la coll. d'ANDRÉ KERSPERN. 1^{er} août 1979 (cf. p. 326, 380, 409).
- [171] ANDRÉ KERSPERN. *Compte-Rendu de La Réunion Du 6 Avril 1979 Aux Jardies*. 4 juin 1979 (cf. p. 420).
- [172] ANDRÉ KERSPERN et al. « Autogestion de l'habitat et Grands Systèmes. » In : *AF CET : Petit Groupes et Grands Systèmes*. Versailles, nov. 1979, p. 557-562 (cf. p. 36, 409, 463).
- [173] DOMINIQUE SAINTE-LAGUË. *L'habitat communautaire : expériences nouvelles d'habitat autogéré ou participatif*. Sous la dir. de CENTRE D'INFORMATION SUR LES INNOVATIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES (FRANCE). 1979. 93 p. (cf. p. 7).
- [174] GROUPE DES JARDIES. *Identité / La Maison Des Jardies*. 1979 (cf. p. 280, 292, 321, 329).
- [175] JACQUELINE REMY. « Les Hippies En Col Blanc ». In : *L'express 13 avril 1979* (13 avr. 1979), p. 136 (cf. p. 338).
- [176] M.H.G.A. « Habitants_N1 Avril 1979 : La Revue de l'habitat Groupé Autogéré ». In : 1 (avr. 1979) (cf. p. 32, 326, 334, 380).
- [177] PAUL REYNAUD. *Justice et désordres de la construction : Etude qualitative*. Sous la dir. de CREDOC. Paris, France, 1979. 353 p. (cf. p. 462).
- [178] PAUL-HENRY CHOMBART DE LAUWE. « Appropriation de l'espace et Changement Social ». In : *Cahiers Internationaux de Sociologie* 66 (1979), p. 141-150. ISSN : 0008-0276 (cf. p. 460).
- [179] PIERRE LEFÈVRE. *Une expérience de participation des habitants-architectes à Cergy-Pontoise*. report. Ministère de la culture et de l'environnement / Comité de la recherche et du développement en architecture (CORDA) ; La Hayette. Association des ateliers communautaires, 1979 (cf. p. 413, 464).
- [180] ANDRÉ KERSPERN. « Exemple de Société Rurale Solidaire : Les "Communautés Taisibles". » In : *Revue Pour N° 70. Habiter la campagne : Histoire, Sociologie et Prospective* 70 (jan. 1980), p. 80-86 (cf. p. 119, 120).
- [181] ANDRÉ KERSPERN. *Les Communautés d'habitants : Un Mode d'appropriation En Commun : Réflexion Historique Sur Les "Sociétés Taisibles"*. Paris, 1980. 1 vol. (132 p.) (Cf. p. 36).
- [182] MARIE-CATHERINE BECOUARN et al. *Revue Pour N° 70. Habiter La Campagne : Histoire, Sociologie et Prospective*. Sous la dir. de GREP. 70. Jan. 1980. 100 p. (cf. p. 409).

- [183] PAUL FRAISSE. « Bulletin N°54 : Christianisme et Monde Moderne. Entretiens de Châtenay, En 1947, Avec La Participation de P. Ganne, Teilhard de Chardin, Dubarle, A. Ball et A. Depierre. » In : *calameo.com* 54 (oct. 1980) (cf. p. 227).
- [184] RICHARD COFFINIÈRES. « Meudon, Loi Quillot et Habitat Groupé Autogéré En Présence de l'auteur ». In : *Le Matin des Hauts-de-Seines* (1980) (cf. p. 307, 309, 326, 327, 334).
- [185] VINCENT OSTROM. « Artisanhip and Artifact ». In : *Public Administration Review* 40.4 (juill. 1980), p. 309. ISSN : 00333352 (cf. p. 109).
- [186] YVES DELAGAUSIE et al. « Habitants_N2 Mai 1980 : La Revue de l'habitat Groupé Autogéré ». In : *La Revue de l'habitat groupé autogéré* 2 (mai 1980) (cf. p. 32).
- [187] CHARLES-HENRY ARGUILLÈRE. *Cours d'Architecture Générale*. ENSA Nantes, 1981 (cf. p. 463).
- [188] GROUPE DE RECHERCHE SUR L'HABITAT ASSOCIATIF. « Autogestion de l'habitat. II : Le Mouvement de l'habitat Groupé Autogéré ». In : *Revue des études coopératives* 203 (1981), p. 22-37 (cf. p. 36, 408, 409, 421, 422).
- [189] GUY LAROQUE. « La fin des restrictions : 1946-1949 ». In : *Economie et statistique* 129.1 (1981), p. 5-16 (cf. p. 219).
- [190] JACQUES ODIER et GUY CASSIN. « Habitants_N5 Novembre 1981 : Ça Bouge Dans Le Logement !!! » In : *La Revue de l'habitat groupé autogéré* (nov. 1981) (cf. p. 32).
- [191] PAUL REYNAUD. « Autogestion de l'habitat. I : La Faillite de l'habitat Hétéronome ». In : *Revue des études coopératives* 203 (1981), p. 7-21 (cf. p. 11, 419, 462).
- [192] PHILIPPE BONNIN. « La Réinterprétation Des Structures Spatiales ». In : *Ethnologie française, nouvelle série, T. 11, No. 1 (janvier-mars 1981), pp. 14-22* 11.1 (1981), p. 14-22 (cf. p. 462).
- [193] PHILIPPE BONNIN et PAUL REYNAUD. *Une révolution paisible : l'habitat autogéré*. Sous la dir. de CENTRE DE RECHERCHE POUR L'ÉTUDE ET L'OBSERVATION DES CONDITIONS DE VIE et al. Avec la coll. de BRIGITTE ANDRÉ. 2641. Paris, France, jan. 1981. 331 p. (cf. p. 36, 409, 418, 462).
- [194] PIERRE LEFEVRE, ROLAND TOURREAU et DENIS SOULIÉ. « Habitants_N3 Février 1981 : Échos Du Mouvement ». In : *La Revue de l'habitat groupé autogéré* 3 (fév. 1981) (cf. p. 32).
- [195] ROLAND TOURREAU et L'ÉQUIPE D'ANIMATION DE L'ATELIER D'ORSAY. « Habitants_N4 Mai 1981 : 5ème Rencontre Nationale ». In : *La Revue de l'habitat groupé autogéré* 4 (mai 1981) (cf. p. 32).
- [196] CLAUDE VIENNEY et al. « Un Nouvel Avenir Pour La Coopération d'habitation ». In : *Adels N°230 : Corespondance Municipale*. Municipales 1983 230 (sept. 1982). ISSN : 0223-5951 (cf. p. 35, 36, 409).
- [197] ETIENNE SAMYN, FRANÇOISE DEBUIGNE et PHILIPPE DEBUIGNE. « Habitants_N6 Mai 1982 : Lyon : Coopérer? Autogérer? » In : *La Revue de l'habitat groupé autogéré* 6 (mai 1982) (cf. p. 32, 395).
- [198] ETIENNE SAMYN et JACQUES ODIER. « Habitants_N7 Novembre 1982 : Lyon : Compte Rendu Des Journées Nationales ». In : *La Revue de l'habitat groupé autogéré* 7 (nov. 1982) (cf. p. 32).
- [199] PHILIPPE BONNIN et PAUL REYNAUD. *Les utopistes du m² : mouvements et expériences d'habitat autogéré*. T. 11. Toulouse, France, 1982. 135 p. (cf. p. 36, 380, 409, 462).

- [200] BERNARD GONDOIN et FRANÇOISE DELCLOS. « Habitants_N8 Mai 1983 : AG Du Mouvement 4 Juin. Au Programme : Régionalisation ». In : *La Revue de l'habitat groupé autogéré* 8 (mai 1983) (cf. p. 7, 32).
- [201] DAN BERNFELD. *Un Nouvel Enjeu : La Participation*. l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 7, place de Fontenoy, 75700 Paris. Imprimerie des Presses Universitaires de France, Vendôme., 1983. ISBN : 92-3-202042-4 (cf. p. 463).
- [202] DIDIER MALLARD. « Pratique Professionnel d'architecte et Attitude Politique ». travail personnel de 3ème cycle. ENSA de Clermont-Ferrand, 1983. 80 p. (cf. p. 319, 381).
- [203] PH DESROQUES, JM SIBILOT et MARGUERITE BERNARD. « Habitants_N9 Novembre 1983 Spécial Rehabilitation ». In : *La Revue de l'habitat groupé autogéré* 9 (nov. 1983) (cf. p. 32).
- [204] PHILIPPE BONNIN, MARTYNE PERROT et MARTIN DE LA SOUDIÈRE. *L'Ostal en Margeride : pour une analyse des modèles sociaux de l'organisation de l'espace la transformation du modèle topologique*. 1983. 352 p. ISBN : 978-2-222-03193-2 (cf. p. 462).
- [205] PHILIPPE BONNIN et al. *Habitats autogérés ; M.H.G.A. Ed. Alternatives*. Paris, 1983. 140 p. ISBN : 978-2-86227-034-0 (cf. p. 32, 284, 296, 329, 357, 370, 376, 381, 386, 390, 408-410, 413, 433, 462).
- [206] ROGER BOESCHE. « Tocqueville and Le Commerce : A Newspaper Expressing His Unusual Liberalism ». In : *Journal of the History of Ideas* 44.2 (avr. 1983), p. 277. ISSN : 00225037 (cf. p. 71, 89).
- [207] GROUPE DES JARDIES. *Maison Des Jardies | Principes Envisagés Pour Les Mutations*. 24 fév. 1984 (cf. p. 348).
- [208] JACQUES BON. « La Participation Mode d'emploi ». In : *H Revue de l'Habitat Social [F] ; 840200* 93 (fév. 1984), p. 88-89 (cf. p. 381).
- [209] LES CRIEURS. « Habitants_N10 Octobre 1984 Voyage à l'intérieur Des Groupes ». In : *La Revue de l'habitat groupé autogéré* 10 (oct. 1984) (cf. p. 32).
- [210] PAUL REYNAUD. *Le gardien d'immeuble : contrôle ou participation ?* 1984, p. 279 (cf. p. 36, 409).
- [211] PHILIPPE BONNIN et CLAUDE BOUVIER. « Quels Outils Pour La Participation ? » In : *H Revue de l'Habitat Social [F] , 840300* 94 (mars 1984), p. 61-63 (cf. p. 462).
- [212] PIERRE LEFÈVRE et al. *Architecture ParticiPASSION. La maîtrise d'ouvrage collective*. Paris, France : Ministère de l'urbanisme et du logement : Unité Pédagogique n°6, 1984, p. 149 (cf. p. 462, 464).
- [213] YVES DE LAGAUSIE. *Yves Ne Souhaite plus Représenter Le Groupe Auprès Du Notaire Pour l'établissement Du Règlement de Copropriété*. Avec la coll. de JEAN LIGOUZAT. Letter. 5 jan. 1984 (cf. p. 349).
- [214] PAUL FRAISSE. *Les Murs Blancs - Mes Souvenirs*. Chateney-Malabry : Les amis d'Emmanuel Mounier, 1985, p. 28 (cf. p. 179, 180, 205, 206, 208, 209, 214-216, 218, 219, 225, 227, 229, 231, 233, 238, 240, 241, 243, 248, 250, 251, 253-255).
- [215] PAUL REYNAUD et ROLAND TOURREAU. *Dynamiques Sociales et Politiques d'attributions*. 4925. 1985 (cf. p. 7, 36, 396, 409).
- [216] PIERRE LEFÈVRE et al. *Les interférences entre la Maîtrise d'Ouvrage et la Maîtrise d'Œuvre*. report. Ministère de l'urbanisme, du logement et des transports / Secrétariat de la recherche architecturale (SRA) ; Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette, 1985, p. 40 (cf. p. 462, 464).

- [217] PIERRE LEFÈVRE et al. *Rôle de l'architecte Dans Un Processus de Maîtrise d'ouvrage et de Maîtrise d'oeuvre Collectives*. 1985 (cf. p. 412).
- [218] PIERRE LEFÈVRE et al. *Rôle de l'architecte Dans Un Processus de Maîtrise d'ouvrage et de Maîtrise d'oeuvre Collectives*. Paris : UP 6, 1985 (cf. p. 462).
- [219] PIERRE LEFÈVRE et OLGA CHAVERNEFF. *L'évolution Des Rapports à l'espace Chez Les Architectes*. report. Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-La Villette ; Bureau de la recherche architecturale (BRA), 1987 (cf. p. 464).
- [220] BERNARD KOHN. « L'habitat Participatif Vers Une Redéfinition ». In : XIII (jan. 1988), pp. 85-94 (cf. p. 7).
- [221] FRANÇOISE DOLTO. *La Cause Des Adolescents*. Robert Laffont. 1988 (cf. p. 583).
- [222] PIERRE LEFÈVRE et OLGA CHAVERNEFF. *Les rapports individuels à l'espace chez les architectes*. report. Ministère de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports / Bureau de la recherche architecturale (BRA) ; Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette, 1988 (cf. p. 464).
- [223] A.N.S.C.C (COLLECTIF). *Guide Pour La Formation Des Copropriétaires*. Avec la coll. de DANIEL SIZAIRE et ANDRÉ KERSPERN. 7 Rue Louviot 77000 Melun, avr. 1989 (cf. p. 327, 380).
- [224] DANIEL PINSON. « Rezé -1954, entre lotissement vertical et horizontal, ou la Claire Cité des Castors et la Maison Radieuse de Le Corbusier ». In : *Villes en Parallèle* 14.1 (1989), p. 88-105. ISSN : 0242-2794 (cf. p. 160, 161).
- [225] YVES DE LAGAUSIE. *C'est La Lettre Finale ...* Letter. 12 déc. 1989 (cf. p. 378).
- [226] CLAUDE LÉVI-STRAUSS. *La Pensée Sauvage*. Revised. Paris, 1990. ISBN : 978-2-266-03816-4 (cf. p. 98).
- [227] ELINOR OSTROM. *Governing the Commons : The Evolution of Institutions for Collective Action*. The Political Economy of Institutions and Decisions. Cambridge ; New York, 1990. 280 p. ISBN : 978-0-521-37101-8 978-0-521-40599-7 (cf. p. 47, 247).
- [228] NICOLE DOMENACH. *Femmes libres : le métier, les amours, la vie*. 1^{er} jan. 1990. 162 p. ISBN : 978-2-402-06832-1 (cf. p. 222).
- [229] ENRIQUEZ EUGÈNE. *L'organisation En Analyse*. Sociologie d'aujourd'hui. 1992 (cf. p. 332).
- [230] JEAN-PIERRE BOUYXOU et PIERRE DELANNOY. *L'aventure hippie*. Paris, 1992. ISBN : 978-2-259-02426-6 (cf. p. 269, 270).
- [231] JONATHAN BEECHER. *Fourier : Le visionnaire et son monde*. Fayard. 1993 (cf. p. 123, 134, 150, 157).
- [232] JACQUES BIDERMANN. *Maison Des Jardies / Mode de Répartition Des Invités Pour Les 10 Ans et Les 20 Ans Des Jardies*. 7 jan. 1995 (cf. p. 372).
- [233] JOHANNES ALTHUSIUS. *Politica Methodice Digesta*. Trad. par FREDERICK S. CARNEY. 1995 (cf. p. 69, 70).
- [234] DAN SPERBER. *La contagion des idées : Théorie naturaliste de la culture*. Paris, 7 fév. 1996. 243 p. ISBN : 978-2-7381-0322-2 (cf. p. 46, 76).
- [235] FRANÇOIS DOSSE. *Paul Ricoeur : Les sens d'une vie*. La Découverte. Paris, 1997. 789 p. ISBN : 2-7071-2729-9 (cf. p. 181, 242, 243, 250).
- [236] CHARLES E. REAGAN. *Paul Ricoeur : His Life and His Work*. Chicago etc., 22 juin 1998. 162 p. ISBN : 978-0-226-70603-0 (cf. p. 181, 223).

- [237] GOULVEN BOUDIC. « Héritage de Mounier, Succession de Béguin ». In : *Esprit* (1940-) (1998), p. 43-50 (cf. p. 241, 242).
- [238] BARBARA ALLEN. « Foundations of Democracy Tocqueville on the Art of Association in America's Federal Democracy ». In : 1999 (cf. p. 69).
- [239] EMMANUEL MOUNIER. *Emmanuel Mounier et sa génération*. Paris, 20 sept. 2000. 430 p. ISBN : 978-2-84573-033-5 (cf. p. 184, 188, 190, 196-200, 210, 214, 221, 399).
- [240] JACQUES GODFRAIN. *La Participation : Idée Centrale de La Pensée Gaullienne*. Espoir, 2000 (cf. p. 157).
- [241] YVES DE LAGAUSIE. « L'HABITAT UNITAIRE : Présentation de La Maison Des Jardies (Fichier "PrésentationJARDIES2000.Doc") » (Guise). 18 nov. 2000 (cf. p. 299, 307, 376).
- [242] DELPHINE CHAUFFAUT. « L'évolution des relations entre générations dans un contexte de mutation du cycle de vie ». In : *Cahier de Recherche* 163 (2001), p. 134 (cf. p. 584).
- [243] DENIS CLERC. « Charles Fourier : L'utopie Du Phalanstère ». In : *Alternatives économiques* 189 (fév. 2001) (cf. p. 149).
- [244] RENÉ SCHÉRER. *L'Écosophie de Charles Fourier*. Economica, 49, Rue Héricart - 75015 Paris : Anthropos, 2001. 174 p. ISBN : 2-7178-4257-8 (cf. p. 163, 165, 167, 168).
- [245] DANIEL L INDENBERG et al. *Esprit : Une Revue Dans l'histoire 1932-2002*. Avec la coll. de GOULVEN BOUDIC et al. Esprit, 2002 – 212, rue Saint-Martin, F-75003 Paris, 2002 (cf. p. 157).
- [246] JAMES BOYLE. « The Second Enclosure Movement and the Construction of the Public Domain ». In : *Law and Contemporary Problems* 66 (1/2, 2003), p. 33-74 (cf. p. 116).
- [247] PIERRE RICHÉ. *Henri Irénée Marrou : historien engagé*. 2003. 444 p. ISBN : 978-2-204-07079-9 (cf. p. 181, 222).
- [248] VERNOM SMITH et GORDON TULLOCK. *Rethinking Institutional Anaysis : Interviews with Vincent and Elinor Ostrom*. Avec la coll. d'ELINOR OSTROM et VINCENT OSTROM. 2003 (cf. p. 62, 69).
- [249] CYRILLE FERRATON. « L'idée d'association chez Alexis de Tocqueville ». In : *Cahiers d'économie Politique / Papers in Political Economy* n° 46.1 (2004), p. 45-65. ISSN : 0154-8344 (cf. p. 82).
- [250] JACQUES ANTOINE. *Histoire des sondages*. 20 fév. 2004. 290 p. ISBN : 978-2-7381-6799-6. eprint : [sFThBQAAQBAJ](#) (cf. p. 223).
- [251] JACQUES SBRIGLIO. *Le Corbusier : L'Unité d'habitation de Marseille*. 2 juill. 2004. 250 p. ISBN : 978-3-7643-6718-3 (cf. p. 315).
- [252] ALBERT SOBOUL, JEAN-RENÉ SURATTEAU et FRANÇOIS GENDRON. *Dictionnaire historique de la Révolution française*. Paris : PUF : Presses Universitaires de France - PUF, 24 jan. 2005. 1132 p. ISBN : 978-2-13-053605-5 (cf. p. 123).
- [253] FRANK LLOYD WRIGHT. *Frank Lloyd Wright : An Autobiography*. 2005. 604 p. ISBN : 978-0-7649-3243-4 (cf. p. 312).
- [254] FRANK LLOYD WRIGHT et CLAUDE MASSU. *A Testament ou l'héritage ambigu de Frank Lloyd Wright*. Éditions Parenthèses. ÉDITIONS PARENTHÈSES, 72, COURS JULIEN, 13006 MARSEILLE, 2005. ISBN : 2-86364-629-X (cf. p. 312).
- [255] GENEVIÈVE FRAISSE. *Oncle Paul (Texte Lu Au Temple Le 24 Mai 2005)*. Avec la coll. de PAUL RICOEUR. Letter. 24 mai 2005 (cf. p. 550).

- [256] ASSOCIATION NATIONALE DE LA COPROPRIÉTÉ ET DES COPROPRIÉTAIRES (FRANCE). *Guide pratique de la copropriété*. Paris, 2006. ISBN : 978-2-7081-3691-5 (cf. p. 16).
- [257] MARIE-HÉLÈNE BACQUÉ, STÉPHANIE VERMEERSCH et FRANCE. MISSION À L'ETHNOLOGIE. "Habitat différent" : une opération d'habitat autogéré : pratiques individuelles et pratiques collectives de l'habitat. Sous la dir. de LABORATOIRE DES ORGANISATIONS URBAINES : ESPACES, SOCIÉTÉS. Paris, France, 2006. 116 p. (cf. p. 30).
- [258] STÉPHANIE VERMEERSCH. « Les "classes Moyennes", Du Social Au Spatial : Retour Sur Un Glissement Dans Les Catégories Savantes ». In : *La Dimension Spatiale Des Inégalités. Regards Croisés Des Sciences Sociales*. 2006, p. 19-34 (cf. p. 30).
- [259] THOMAS MARTY. « La Chambre Des Députés Comme Ressource et Comme Théâtre : La Consécration de La Cause Proportionnaliste Par Le Travail En Commission Du Suffrage Universel (1902 – 1919) ». In : *Les Formes de l'activité Politique : Éléments d'analyse Sociologique*. 2006 (cf. p. 238).
- [260] VALENTINE CHARLOT et CAROLINE GUFFENS. *Où vivre mieux ? : Le choix de l'habitat groupé pour personnes âgées*. Namur ; Bruxelles, 13 fév. 2006. ISBN : 978-2-930378-25-1 (cf. p. 30).
- [261] DIANA LEAFE CHRISTIAN. *Finding Community*. 1^{er} mai 2007. ISBN : 978-0-86571-578-3 (cf. p. 395).
- [262] ELINOR OSTROM. « A Diagnostic Approach for Going beyond Panaceas ». In : *Proceedings of the National Academy of Sciences* 104.39 (25 sept. 2007), p. 15181-15187. ISSN : 0027-8424, 1091-6490 (cf. p. 60).
- [263] ELINOR OSTROM. « A Frequently Overlooked Precondition of Democracy : Citizens Knowledgeable about and Engaged in Collective Action ». In : (2007), p. 16 (cf. p. 40, 64, 89, 94).
- [264] NICOLE ROUX et SYLVETTE DENÈFLE. « Des Locataires Coopérateurs Aux Habitants Coopérateurs ». In : II Coloquio Internacional RULESCOOP. Costa Rica, 2007 (cf. p. 30).
- [265] THIERRY PAQUOT. « Récits de vie et conquête de soi : Henri Desroche et Paul-Henry Chombart de Lauwe, Life Stories and Self-Reliance : Henri Desroche and Paul-Henry Chombart de Lauwe ». In : *Hermès, La Revue* 48 (2007), p. 155-161. ISSN : 0767-9513 (cf. p. 460).
- [266] CHRISTIAN LA GRANGE. *Habitat groupé : Ecologie, participation, convivialité*. Mens, 11 mars 2008. 144 p. ISBN : 978-2-914717-50-2 (cf. p. 31).
- [267] Yves DEFRAÏNCE et Jean-Michel GUILCHER. « Jean-Michel Guilcher ». In : *Cahiers d'ethnomusicologie. Anciennement Cahiers de musiques traditionnelles* 21 (1^{er} nov. 2008), p. 251-267. ISSN : 1662-372X (cf. p. 239).
- [268] ANNE LABIT. « L'habitat solidaire : Expériences de femmes vieillissantes ». In : 37-38.2 (2009), p. 247. ISSN : 0292-0107, 1777-5841 (cf. p. 30).
- [269] IMEC. *Fraïsse, Simone*. 18 mai 2009 (cf. p. 221).
- [270] MARTHE MARANDOLA et GENEVIÈVE LEFEBVRE-DECAUDIN. *Cohabiter pour vivre mieux*. Paris, France, oct. 2009. 233 p. ISBN : 978-2-7096-3079-5 (cf. p. 31).
- [271] PASCALE D'ERM et PATRICK LAZIC. *Vivre ensemble autrement : Ecovillages, écoquartiers, habitat groupé*. Avec la coll. de PIERRE RABHI. Paris, 22 oct. 2009. 142 p. ISBN : 978-2-84138-408-2 (cf. p. 31, 32).
- [272] *Statut EHG*. 3 août 2009 (cf. p. 423).

- [273] YANN MAURY. « Les Coopératives d'habitants : De l'habitat Insalubre et Illégal à l'éco-Habitat ». In : *Colloques Ens Lyon & PUCA & Habitat Humanisme (Hrsg.). Habitat partagé : un enjeu pour la ville durable*. ENTPE Université Lyon (2009), p. 1-6 (cf. p. 30).
- [274] ANNE LABIT et KARINE CHALAND. « L'habitat groupé autogéré en France et en Allemagne. Perspectives d'avenir dans le contexte du vieillissement démographique ». In : *Espace populations sociétés. Space populations societies* 2010/1 (1^{er} avr. 2010), p. 131-142. ISSN : 0755-7809 (cf. p. 30).
- [275] ECO-QUARTIER-STRASBOURG. *L'Habitat Participatif; Actes Des Rencontres Nationales de Strasbourg*. Nov. 2010 (cf. p. 8).
- [276] ELINOR OSTROM. *Gouvernance des biens communs : Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*. 1er édition. 2010. ISBN : 978-2-8041-6141-5 (cf. p. 13, 47, 48, 51-54, 56, 60, 93, 94, 101, 107, 117, 136).
- [277] ELINOR OSTROM et MICHAEL COX. « Moving beyond Panaceas : A Multi-Tiered Diagnostic Approach for Social-Ecological Analysis ». In : *Environmental Conservation* 37.04 (déc. 2010), p. 451-463. ISSN : 0376-8929, 1469-4387 (cf. p. 60).
- [278] HÉLÈNE STEINMETZ et ANNE DEBARRE. *Des Expérimentations à l'épreuve Des Négociations : Des Projets Collectifs d'habitat Pour Un Développement Durable*. Paris-Malaquais 14 rue Bonaparte 75006 Paris : Laboratoire Architecture Culture Société – UMR 3329 Ecole Nationale Supérieure d'Architecture, oct. 2010 (cf. p. 30).
- [279] JEAN-LOUIS LAVILLE. « Histoire et actualité de l'associationnisme : l'apport de Marcel Mauss ». In : *Revue du MAUSS* 36.2 (2010), p. 295-307. ISSN : 1247-4819 (cf. p. 96).
- [280] MATTHIEU LIETAERT. « Cohousing's Relevance to Degrowth Theories ». In : *Journal of Cleaner Production*. Journal of Cleaner Production 18.6 (avr. 2010), p. 576-580. ISSN : 09596526 (cf. p. 25).
- [281] MICHEL BROUTIN et EHG. *Yves de Laugusie : Artisan Bâtitteur d'urbanité*. Oct. 2010 (cf. p. 283).
- [282] WWW.ECOQUARTIER-STRASBOURG.NET et al. *Actes Des RNHP de Strasbourg 2010*. Strasbourg, nov. 2010 (cf. p. 398).
- [283] BRUNO PARASOTE et DOMINIQUE GAUZIN-MÜLLER. *Autopromotion, habitat groupé, écologie et liens sociaux : Comment construire collectivement un immeuble en ville ?* Gap, 14 fév. 2011. 239 p. ISBN : 978-2-913492-92-9 (cf. p. 20).
- [284] CAMILLE DEVAUX et al. *Accompagner Les Projets d'habitat Coopératif et Participatif*. Fév. 2011 (cf. p. 30).
- [285] DOMINIQUE ARGOUD. « L'habitat Groupé ; Une Alternative à La Maison de Retraite ? » In : *La revue du CLEIRPPA* (Hors série 2011). Avec la coll. d'AGATHE GESTIN et FRANCIS CHARHON (cf. p. 30).
- [286] EMILIE CARIOU. « Habitat Groupé et Organismes HLM : Une Utopie Réalisable et Reproductible ? » Institut d'Administration des Entreprises de Bretagne Occidentale, 2011 (cf. p. 4).
- [287] LAURENT NOWIK et al. *L'Habitat de demain des retraités : un enjeu sociétal*. report. 2 nov. 2011 (cf. p. 30).
- [288] LEE ANNE FENNELL. « Ostrom's Law : Property Rights in the Commons ». In : *International Journal of the Commons* 5.1 (3 mars 2011). ISSN : 1875-0281 (cf. p. 52).

- [289] PAULINE BROSSARD et JEAN-YVES CHAPUIS. *L'habitat participatif : des projets innovants en Ile-de-France ? : l'accompagnement par des professionnels : une solution pour faciliter le montage des projets et la diffusion de la démarche*. Champs-sur-Marne, Seine-et-Marne, France, 2011. 117 p. (cf. p. 30).
- [290] ADESS PAYS DE BREST. [Internet Archive] *Groupe de Travail Habitat Groupé*. 26 oct. 2012 (cf. p. 29).
- [291] ANNE D'ORAZIO. « La Nébuleuse de l'habitat Participatif ». In : (16 jan. 2012) (cf. p. 394).
- [292] ANNE-LAURE EUVRARD. *Livre blanc de l'habitat participatif : manifeste pour l'habitat participatif*. 2012. 67 p. (cf. p. 6, 16, 18).
- [293] *Conversations with Tocqueville : The Global Democratic Revolution in the Twenty-First Century*. Avec la coll. d'ELINOR OSTROM et al. 2012 (cf. p. 65).
- [294] EMILIE CARIOU. *Etat Des Lieux Des Habitats Groupés En France*. 13 sept. 2012 (cf. p. 30, 32).
- [295] EMILIE CARIOU. « Habitat groupé et organismes HLM : une utopie réalisable et reproductible ? » In : *RECMA – Revue Internationale de l'Économie Sociale* 323 (2012), p. 29. ISSN : 1626-1682, 2261-2599 (cf. p. 30).
- [296] JONATHAN BEECHER. *Victor Considerant ; Grandeur et Décadence Du Socialisme Romantique*. Trad. par MICHEL CORDILLOT. L'écart Absolu. Les presses du réel, 2012. ISBN : 978-2-84066-344-7 (cf. p. 75, 83, 92).
- [297] MARIE-HÉLÈNE BACQUÉ et CLAIRE CARRIOU. « La participation dans l'habitat, une question qui ne date pas d'hier - Métropolitiques ». In : (2012) (cf. p. 30).
- [298] SAMY CHEVALIER. « Habitat groupé et consommation d'énergie : les initiatives habitantes d'autopromotion permettent-elles des innovations en termes de consommation énergétique ? » Thèse de doctorat. Tours, France : Polytech'Tours, Aménagement, 2012 (cf. p. 30).
- [299] VÉRONIQUE BIAU et al. *HABITAT EN AUTOPROMOTION Etude de Six Cas Franciliens*. Contrat MAPA n° : P10.39 / 1 000 236. 3 – 15 quai Panhard et Levassor 75013 PARIS : CRH-Lavue (UMR n°7218 du CNRS), 2012 (cf. p. 30).
- [300] YVES CONNAN. *Archi Actuelle : Habitat Groupé Participatif*. Rennes, 9 nov. 2012. 144 p. ISBN : 978-2-7373-5467-0 (cf. p. 32).
- [301] ANNALISA IORIO. « ESPACE PENSÉ, ESPACE RÊVÉ : La relation à l'espace dans les projets émergents de cohabitat ». In : *Journal des anthropologues* 134-135 (2013), p. 129-152. ISSN : 1156-0428 (cf. p. 30).
- [302] CAMILLE DEVAUX. « L'habitat Participatif : De l'émergence d'une Initiative Habitante à Son Intégration Dans l'action Publique. Tomes 1 et 2 ». 25 nov. 2013 (cf. p. 29).
- [303] CARLOS ROBERTO BARRIOS. « A Textile Block Grammar : An Analytical Shape Grammar to Study the Block Designs of Frank Lloyd Wright's Californian Textile Block Houses ». In : *Proceedings of the XVII Conference of the Iberoamerican Society of Digital Graphics - SIGraDi : Knowledge-Based Design*. XVII Conference of the Iberoamerican Society of Digital Graphics - SIGraDi : Knowledge-Based Design. Valparaiso, Chile, 2013, p. 207-210 (cf. p. 312).
- [304] *Dossier de Presse JOURNEES PORTES OUVERTES DE L'HABITAT PARTICIPATIF 19 et 20 Octobre 2013*. 20 oct. 2013 (cf. p. 481).
- [305] EMILIE CARIOU. *Inventaire Habitat Groupé*. 30 sept. 2013 (cf. p. 30).

- [306] EMILIE CARIOU et PIERRE YVES JAN. « Colloque Alter-Prop : "Participer et Mutualiser : Un Bien Commun?" » In : oct. 2013 (cf. p. 464).
- [307] ERIC BELOUET. « Albert Meister (1927-1982), Sociologue Désabusé de l'utopie ». In : *Revue internationale de l'économie sociale : Recma* 328 (2013), p. 96-108 (cf. p. 461).
- [308] JACQUES LE GOFF et BERNARD COMTE. « Cahier Mounier N°1 ». In : *calameo.com*. Cahier Emmanuel Mounier 1 (déc. 2013) (cf. p. 241, 253).
- [309] JEAN-PIERRE BEUVE. « Le Sous-Préfet Qui Voulait s'emparer d'Hérouville ». In : *Ouest-France.fr* (19 nov. 2013) (cf. p. 271).
- [310] LA COORDI'NATION. *Site de La Coordin'action Des Associations*. Habitat Participatif. 2013 (cf. p. 32).
- [311] Emmanuel MOUNIER et Guy COQ. *Feu la chrétienté*. Paris, 16 déc. 2013. 112 p. ISBN : 978-2-220-06551-9 (cf. p. 186).
- [312] PASCAL GREBOVAL. *Vivre en habitat participatif*. Paris, 21 mars 2013. 192 p. ISBN : 978-2-86227-706-6 (cf. p. 32, 432).
- [313] RAFAEL WITTEK. « Rational Choice Theory. » In : 1^{er} jan. 2013, p. 688-690. ISBN : 978-1-4129-9963-2 (cf. p. 47).
- [314] BÉRENGÈRE CHRÉTIEN-MAYEUR. *Photographies Du Familistère de Guise*. 2014 (cf. p. 325).
- [315] BERNARD DESMARS. « Travailler chez les fouriéristes : du travail « attrayant » à la participation aux bénéfiques ». In : *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique* 124 (1^{er} juill. 2014), p. 63-77. ISSN : 1271-6669 (cf. p. 156).
- [316] CECILE DUFLOT. *Loi n2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové - article 47*. 24 mars 2014 (cf. p. 9).
- [317] COORDIN'ACTION DES ASSOCIATIONS. *Dossier Presentation Coordinaction / Développer l'Habitat Participatif En France : Dossier de Recherche de Partenariats*. Avr. 2014 (cf. p. 14).
- [318] DAVID BOLLIER. *La renaissance des communs : Pour une société de coopération et de partage*. Paris, 22 jan. 2014. 240 p. ISBN : 978-2-84377-182-8 (cf. p. 115, 249).
- [319] FRANÇOISE DUMAS et ALAIN BOCQUET. *Rapport N°2383 : Fait Au Nom de La Commission d'enquête Chargée d'étudier Les Difficultés Du Monde Associatif Dans La Période de Crise Actuelle*. 2383. 20 nov. 2014 (cf. p. 394).
- [320] FRANK G. NOVAK JR. *Lewis Mumford and Patrick Geddes : The Correspondence*. Routledge, 23 avr. 2014. 427 p. ISBN : 978-1-134-81378-0 (cf. p. 157).
- [321] GAËTAN BRISEPIERRE. « Comment se décide une rénovation thermique en copropriété ? Un nouveau mode d'organisation de l'habitat comme condition de l'innovation énergétique ». In : 96 (12 sept. 2014), p. 31-39. ISSN : 1154-2721 (cf. p. 25, 30).
- [322] JUDITH LE MAIRE. *Lieux, biens, liens communs : émergence d'une grammaire participative en architecture et urbanisme, 1904-1969*. Bruxelles, Belgique : Éd. de l'Université de Bruxelles, DL 2014, 2014. 250 p. ISBN : 978-2-8004-1552-9 (cf. p. 157).
- [323] MYRIAM LEROUX. *Photos Prises Par Myriam Leroux Lors de La Visite Guidée Organisée Par Cahp Le 15 Mars 2014*. 15 mars 2014 (cf. p. 325, 346, 359).
- [324] PAUL DRAGOȘ ALIGICĂ. *Institutional Diversity and Political Economy : The Ostrosms and Beyond*. Oxford, 2014. 229 p. ISBN : 978-0-19-984390-9 (cf. p. 64).

- [325] PHILIPPE MOLLONS-DESCHAMPS et RÉGIS VERLEY. *Actes de La Journée Nationale Du 21 Juin 2014 à Lille : Développer l'Habitat Participatif Avec La Loi ALUR*. 21 juin 2014 (cf. p. 20, 464).
- [326] PIERRE DARDOT et CHRISTIAN LAVAL. *Commun.* 27 mars 2014. 400 p. ISBN : 978-2-7071-6938-9 (cf. p. 13).
- [327] PIERRE LEFÈVRE. *Un premier bilan de la programmation générative*. 17 juin 2014 (cf. p. 464).
- [328] PIERRE LEFEVRE. *L'habitat participatif; 40 ans d'habitat participatif en France*. Rennes, 28 mai 2014. ISBN : 978-2-84398-450-1 (cf. p. 274, 277-279, 310, 312, 320, 381, 464).
- [329] SABRINA BRESSON et LIDEWIJ TUMMERS. « L'habitat participatif en Europe ». In : *Métropoles* 15 (15 déc. 2014). ISSN : 1957-7788 (cf. p. 30).
- [330] CAMILLE DEVAUX. « L'habitat participatif : d'une greffe à un noyau des écoquartiers ». In : *Développement durable et territoires* (Vol. 6, n°2 30 sept. 2015). ISSN : 1772-9971 (cf. p. 30).
- [331] CAMILLE DEVAUX. *L'habitat participatif : de l'initiative habitante à l'action publique*. Avec la coll. d'ALAIN BOURDIN. Rennes, France, 24 avr. 2015. 394 p. ISBN : 978-2-7535-3965-5 (cf. p. 29).
- [332] ÉCO HABITAT GROUPÉ et al. *Voyage En Terre Méconnue 40 Années d'habitats Groupés*. 2015 (cf. p. 423, 430).
- [333] MARGOT GUISLAIN. « Dossier Habitat Participatif ». In : *AMC N°239* (fév. 2015) (cf. p. 427).
- [334] OLIVIER CENCETTI, SAMUEL LANOË et CÉLINE ROCHERON. *Étude Sur l'habitat Participatif et Solidaire*. Avec la coll. d'ANNE LABIT, VALÉRIE MOREL et RAPHAËL JOURJON. 2015 (cf. p. 30).
- [335] ADRIEN POUILLAIN. *Learning from Kraftwerk 1 : La Mutation d'un Modèle Communautaire Idéalisé En Un Modèle Pragmatique et Concret*. Fév. 2016 (cf. p. 433).
- [336] ANDRÉAS SNIADOCKI. *Dossier La Tragédie des Communaux*. 2016 (cf. p. 50).
- [337] HARRIS INTERACTIVE. *L'habitat Participatif : De l'anecdotique à La Tendence*. 6 juill. 2016 (cf. p. 16).
- [338] JEAN TIROLE. *Économie du bien commun*. Sous la dir. de PUF. Paris, 11 mai 2016. 550 p. ISBN : 978-2-13-072996-9 (cf. p. 13).
- [339] JEANNE DEMOULIN et MARIE-HÉLÈNE BACQUÉ. *La gestion du logement social : l'impératif participatif*. Rennes, France, 2016. 274 p. ISBN : 978-2-7535-5023-0 (cf. p. 30).
- [340] PLATON. *La République*. Paris, 22 juin 2016. 810 p. ISBN : 978-2-08-138669-3 (cf. p. 13).
- [341] ANNE D'ORAZIO. « S'associer pour habiter et faire la ville : de l'habitat groupé autogéré à l'habitat participatif en France (1977 – 2015) : exploration d'un monde en construction ». Thèse de doctorat. France : Université Paris Nanterre, juill. 2017 (cf. p. 31, 283, 387-389, 392).
- [342] BERNARD COMTE et al. *Entretiens 1926-1944 : Emmanuel Mounier*. PUR. 20 avr. 2017. 979 p. ISBN : 978-2-7535-5354-5 (cf. p. 180, 184, 185, 195, 204, 210, 222, 245).
- [343] FRANÇOISE PAROT. *La Psychologie Française Dans l'impasse. Du Positivisme de Piéron Au Personnalisme de Fraisse*. Jan. 2017. 296 p. ISBN : 978-2-37361-082-6 (cf. p. 34, 182, 210, 221, 231, 241).

- [344] GAËTAN FUSTEC et JOFFREY MAGNIER. *[Document Non Publié] Référencement Des Opérations Françaises d'habitat Participatif 1966 à 2016*. 2017 (cf. p. 32, 396, 397).
- [345] GEORGE-JACOB HOLYOAKE. *Histoire des équitables pionniers de Rochdale*. Avec la coll. de PIERRE-YVES JAN. Trad. par MARIE MORET. Éditions du commun, 14 sept. 2017. ISBN : 979-10-95630-09-8 (cf. p. 464).
- [346] MARIE CORNU-VOLATRON, FABIENNE ORSI et JUDITH ROCHFELD. *Dictionnaire des biens communs*. Paris, 23 août 2017. 1280 p. ISBN : 978-2-13-065411-7 (cf. p. 12, 47, 106).
- [347] MYHERITAGE. *Profil de Jacqueline Baboulène (Née Chatenay)*. MyHeritage.com. 2017 (cf. p. 223).
- [348] MYHERITAGE.COM. *Profil de Jean Louis Isidore Baboulène*. MyHeritage.com. 2017 (cf. p. 223).
- [349] PHILIPPE MOLLON-DESCHAMPS, director. *Aux Sources Du MHGA*. Avec la coll. de JACQUELINE LORTHOIS et GAËTAN FUSTEC. 13 sept. 2017 (cf. p. 464).
- [350] SYLVAIN SAMOYEAU et HENRI SAMOYEAU. *Habitat Groupé Du Moulin Des Landes : Sainte Luce-Sur-Loire*. Sainte Luce-sur-Loire, 2017 (cf. p. 31).
- [351] ADRIEN POUILLAIN. *Choisir L'habitat Partagé : L'aventure de Kraftwerk*. Parenthèse. 2018. ISBN : 978-2-86364-325-9 (cf. p. 85).
- [352] FRANSYLVA-PACA. *Petites Parcelles : Un Héritage Du Morcellement Agricole Au XIXème Siècle*. 8 fév. 2018 (cf. p. 121).
- [353] GAËTAN BRISEPIERRE. « La conception participative dans l'habitat collectif ». In : (2018), p. 156 (cf. p. 30).
- [354] RAPHAËLLE SAINT-PIERRE. « Claude Guislain, pionnier de l'habitat participatif ». In : 267 (mars 2018) (cf. p. 307, 325, 359, 378).
- [355] MARIE-CHRISTINE JAILLET, PATRICIA PANEGOS et DOMINIQUE BELARGENT. *Un Panorama de Recherches En Cours Dans Le Domaine de l'habitat et Du Logement*. 2020^e éd. Collection Cahiers de l'Union Sociale Pour l'habitat : Références Recherche et Innovation 7. Sept. 2019. ISBN : 2426-1653 (cf. p. 30).
- [356] PHILIPPE GARBIT. *Le Corbusier : "Il n'y Rien de plus Beau Qu'un Coquillage... c'est l'harmonie-Même, c'est La Loi de l'harmonie"*. 29 sept. 2019 (cf. p. 159).
- [357] AGNÈS CATHOU et CAMILLE RENARD. *Le Corbusier Sur Sa "Cité Radieuse" : "Soleil, Espace, Verdure", et Liberté*. 31 août 2020 (cf. p. 159).
- [358] PASCAL SIMON. « À Rennes, Pierre-Yves Jan Était Un Véritable Pionnier de l'économie Sociale et Solidaire ». In : (12 jan. 2022) (cf. p. 464).
- [359] PHILIPPE MOLLONS-DESCHAMPS et MICHEL BROUTIN. *Pierre-Yves JAN - Hommage*. Déc. 2022 (cf. p. 464).
- [360] ALAIN DE BENOIST. « The First Federalist : Johannes Althusius ». In : (), p. 34 (cf. p. 70).
- [361] ANNE LABIT et SABRINA BRESSON. *L' HABITAT PARTICIPATIF FACE AU DEFI DE LA MIXITE SOCIALE* (cf. p. 30).
- [362] ARCEP. *Observatoire Du Marché de l'Internet 3ème Trimestre 2004 - 20 Décembre 2004* (cf. p. 393).
- [363] CNTRL. *PATRIMOINE : Définition de PATRIMOINE* (cf. p. 110).
- [364] *Déclaration Des Droits de l'Homme et Du Citoyen de 1789 | Légifrance, Le Service Public de La Diffusion Du Droit* (cf. p. 66, 78).

- [365] *Eco Habitat Groupé* (cf. p. 33).
- [366] ELINOR OSTROM. « Neither Market Nor State : Governance of Common-Pool Resources in the Twenty-First Century ». In : (), p. 20 (cf. p. 49).
- [367] EMMANUEL KANT. *Fondements de la métaphysique des mœurs*. 73 p. (cf. p. 11, 191).
- [368] FİLİZ SÖNMEZ. « “Organic Architecture” and Frank Lloyd Wright in Turkey Within the Framework of House Design ». 2006 : MIDDLE EAST TECHNICAL UNIVERSITY (cf. p. 312).
- [369] FRÉMAUX CÉLINE. *Base Mérimé Architecture : Eglise Paroissiale Sainte-Thérèse*. In : (cf. p. 282).
- [370] *Liste Des Participants Au Forum EHG Du 15-06-08* (cf. p. 398).
- [371] MARIE-CLAIRE MALO et MARIE BOUCHARD. « En Hommage À Claude Vienney (1929-2001) ». In : () (cf. p. 461).
- [372] *Monsieur Prudhomme*. In : *Wikipédia* (cf. p. 194).
- [373] MONUMENTS HISTORIQUES. *Base Mérimé Architecture : Carmel de Valenciennes*. In : (cf. p. 282).
- [374] PAUL PONT. « Commentaire-Traité Des Sociétés Civiles et Commerciales ». In : (), p. 842 (cf. p. 413).
- [375] PLATON. *Timee* (cf. p. 158).
- [376] PRÉAULT CLÉMENCE. *Base Mérimé Architecture : Lotissement Concerté Dit Villagexpo*. In : (cf. p. 282).
- [377] *Qu'est-Ce Que Le Patrimoine Culturel Immatériel ? - Patrimoine Immatériel - Secteur de La Culture - UNESCO* (cf. p. 110).
- [378] VÉRONIQUE BIAU. « Les architectes de l'habitat participatif, entre militance et compétence ». In : (), p. 5 (cf. p. 30).
- [379] WWW.LACOOFPUNERAIREDERENNES.FR. *Pierre-Yves JAN* (cf. p. 464).
- [380] YANN MAURY. *Les Coopératives d'habitants, Des Outils Pour l'abondance* (cf. p. 30).
- [381] [AUTEUR INCONNU]. « Manuscrit Anonyme Sur La Maison Des Jardies. » 4 Sentier des Jardies. Meudon, entre 1977 et 1984 (cf. p. 274, 278, 280, 284, 286, 288, 295, 298, 299, 308, 315-317, 327, 375, 376).
- [382] PIERRE LEROUX. « Lettres Sur Le Fourierisme. IIIème Lettre. Saint-Simon et Fourier. Lettre à Mes Amis, à Limoges. » In : *La Revue Sociale. ou ; Solution Pacifique du problème du Proletariat* PREMIÈRE ANNÉE.11 (Aout 1846), p. 166 (cf. p. 76).
- [383] YVES DE LAGAUSIE. *Boîte de Diapositives N° C1-BD1 : Groupes de Voisinage*. 1990 1974 (cf. p. 302, 330, 361, 368).

Annexes

PORTRAITS BIOGRAPHIQUES

Charles Gide



Charles Gide
1847-1932

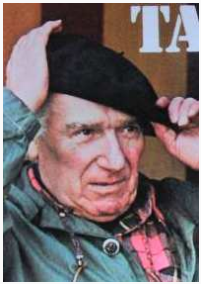
Fondée en 1921 par Charles Gide (1847-1932) la Revue des Études Coopératives (REC) se donne originellement pour objet de « *Promouvoir et encourager les recherches, les études, l'information et la documentation sur toutes les formes du mouvement coopératif* ». À l'intérieur de cette revue furent publiés, entre 1950 et 1980, un petit nombre d'articles sur les formes de coopération dans l'habitat. En particulier :

- Les formes d'apport-travail et d'auto-construction issues du mouvement Castor,
- Les coopératives d'habitants sur le mode de la "location-coopérative",
- Les coopératives d'habitants indépendantes de l'État.

Nous mentionnons ici les titres des livres et des articles dont les auteurs sont historiquement liés à notre recherche ou intéressants à cet égard :

En 1981, deux articles issus des travaux le "Groupe de Recherche sur l'habitat Associatif" sur les projets du "Mouvement de l'Habitat Groupé Autogéré" y sont publiés.

Marcel Mermoz



Marcel Mermoz
1908-1982

Cofondateur avec Marcel Barbu de la communauté de Boismondeau en 1942 puis, avec G.Riby, en 1947, de l'association l'Entente Communautaire, pour le développement des communautés de travail. Mermoz relatera plus tard son expérience dans la gestion de Boismondeau dans un entretien avec Jean-Marie Domenach intitulé : « *L'autogestion c'est pas de la tarte !* » [164].

Les Chombart de Lauwe



Paul-Henry
1913-1998

Philosophe de formation Paul-Henry Chombart de Lauwe (1913-1998) se spécialise en anthropologie auprès de Marcel Mauss avant de réaliser un premier travail de recherche ethnologique au Cameroun. Durant la guerre, il fait un passage à l'École des Cadres d'Uriage avant de devenir résistant. Il entre par la suite au CNRS puis, à l'instar de son collègue Henri Desroche, à la VIème section de l'EPHE [265]. Reconnu comme l'un des fondateurs de la sociologie urbaine, Paul-Henry Chombart de Lauwe s'intéressera en particulier aux thématiques de :

- La "Famille et habitation" [116]
- La planification urbaine [120]
- L'appropriation de l'espace [178]

Au CNRS, Paul-Henry Chombart de Lauwe sera par la suite directeur du Centre d'Ethnologie Sociale et de Psychosociologie (C.E.S.P) aux alentours de 1978. Il collabore aux travaux de recherche en pédopsychiatrie et psychosociologie [144] conduits par son épouse, Marie-José Chombart De Lauwe (1923-1998). Au C.E.S.P Marie-José Chombart De Lauwe supervisera notamment, en 1978, le mémoire de fin d'étude réalisée par P.Bonnin, Martin de la Soudière et Perrot intitulée : "*habitat groupé et bandes d'enfants*" [167].



Marie-José
1923-1998

Henri Desroche

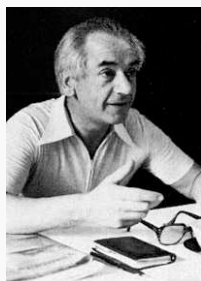


Henri Desroche
1914-1994

Prêtre dominicain jusqu'en 1950, le père Desroches, intègre le groupe *Économie et Humanisme* du père Louis-Joseph Lebret en 1942. Il séjourne alors en tant qu'observateur à la communauté de travail de Boismondeau où il fait connaissance avec l'un des deux fondateurs, le communiste libertaire Marcel Mermoz. Très influencé par cette expérience, Desroche rédigea avec le concours du père Maurice Montuclard, l'ouvrage intitulé « Signification du Marxisme » qui paraît en 1949. Cette publication le met toutefois en désaccord avec sa hiérarchie ce qui le conduit à quitter l'ordre des Dominicains. Henri Desroche entre ensuite au CNRS puis à la VIème section de l'Ecole Pratique des Hautes Études où il fédère de nombreux chercheurs et coordonne différents programmes de recherches en sciences sociales sur les communautés, l'autogestion, les associations et les coopératives. Il s'intéresse notamment aux Kibboutz [118], à l'œuvre de Charles Fourier [145], ainsi qu'aux coopératives d'habitants. Il sera fondateur de plusieurs organismes d'études sur la sociologie du fait coopératif. Notamment :

- Le "Bureau d'études coopératives et communautaires" (BECC) en 1953.
- Les "Archives Internationales de la Coopération" en 1957.
- Le "Collège Coopératif" en 1959.

Albert Meister



Albert Meister
1927-1982

Sociologue suisse des associations, des coopératives, de l'autogestion et de la participation. Après avoir rejoint l'équipe d'Henri Desroche au BECC et à l'AISC durant la première moitié des années 50, il soutiendra, à l'université de Genève en 1957, une thèse sur les coopératives d'habitation et l'autoconstruction. Prenant part, avec Henri Desroche, à de nombreux voyages d'études internationaux, notamment en Yougoslavie, en Israël, en Argentine, au Mexique, il publie notamment en 1964 : « Socialisme et autogestion : L'expérience yougoslave » [124] qui contribue à faire connaître l'autogestion en France.[307]

Claude Vienney



Claude Vienney
1929-2001

Juriste de formation, Claude Vienney s'intéresse à l'histoire des syndicats et à l'économie. Il obtient un poste à mi-temps en tant que secrétaire de rédaction pour la revue *Coopération* de la « Société Générale des coopératives de consommation » [371] Cette expérience le conduit à entreprendre une thèse sur les coopératives, intitulée : « Vers une analyse économique du secteur coopératif » [119] qui paraît en 1960. Il participe parallèlement, avec Henri Desroche, à la fondation du Collège Coopératif en 1959. Son analyse de « l'économie du secteur coopératif français » [126] parue en 1966 se penche notamment sur la question des coopératives d'habitants. Il devient, la même année, maître assistant à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques de Paris. En novembre 1978, il participe également avec André Kerspern au « groupe de recherche habitat associatif » où il entre donc ponctuellement en contact avec plusieurs membres MHGA [160]. Vers la fin de sa carrière universitaire, il effectue ensuite plusieurs partenariats de recherche avec le Ciriec-Canada sur la question de "L'émergence, le développement et la gestion des coopératives en France et au Québec".



Philippe Bonnin
1950-V

Architecte DPLG, et anthropologue, Philippe Bonnin (1950-) a tout d'abord été membre du « Centre d'Ethnologie Sociale et de Psychosociologie » au CNRS où il participe, sous la supervision de Marie-José Chombart de Lauwe, à la réalisation de plusieurs travaux de recherches sur l'enfance avec, Martyne Perrot et Martin de La Soudière [144]. En 1978, ils rendent collectivement, un rapport de fin d'étude, commandé par le « Plan Construction », intitulé « habitat groupé et bandes d'enfants » [167]. Ce rapport étudie la relation de l'enfant à l'espace, à l'intérieur de trois opérations d'habitat groupé : Les Muriers (Toulouse), Halen (Berne), Les Piverts (Palaiseau). Bonnin adhère au MHGA dès sa création.

Ses travaux porteront notamment sur l'anthropologie de l'habitat au travers des thématiques telles que :

- La notion d'espace et les différentes modalités d'appropriation[192] de l'espace par l'utilisateur,
- La possibilité de l'adéquation d'une architecture à des usages,
- L'analyse topologique[204] de l'architecture.

Il aura en outre contribué, souvent comme co-auteur, à la réalisation de plusieurs des premiers travaux de référence sur l'habitat groupé autogéré tels que le livre collectif publié en 1983 et intitulé "*Habitat Autogéré; MHGA*"[205]. Coécrit sous sa direction, cet ouvrage incorpore des contributions provenant de chercheurs, de techniciens ainsi que de courtes monographies des différents projets des groupes adhérents du MHGA. On peut mentionner ici le N°11 de la revue *Autogestions* : "*Les utopistes du M²*"[199] ainsi que de l'ouvrage intitulé : "*Une révolution paisible : l'habitat autogéré*"[193], tous deux ayant été co-écrit avec le sociologue Paul Reynaud. Il contribue aussi, entre 80 et 85, à différents rapports de recherches menés par l'architecte Pierre Lefevre sur la "*La maîtrise d'ouvrage collective*" [212], ou "*Les interférences entre la Maîtrise d'ouvrage et la Maîtrise d'oeuvre*" [216], et "*Rôle de l'architecte dans un processus de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'oeuvre collectives.*" [218], [211] auxquelles participent également d'autres architectes.

Paul Reynaud

Sociologue, chargé de recherche au « Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de vie » (C.R.E.D.O.C), Paul Reynaud est spécialiste de la copropriété dans les grands ensembles. Il a fait partie, à l'instar d'André Kerspern, du « groupe de recherche sur l'habitat associatif » au Collège Coopératif. Outre ses différents travaux sur la copropriété [166], [148] [177], P.Reynaud est l'auteur d'un long article dans la REC « la faillite de l'habitat hétéronome » [191], issue des développements apportés à une communication collective à un colloque de l'AFCEC en 1979 [3]. Cet article fait le rapprochement entre l'état de dégradation des grands ensembles immobiliers et « l'hétéronomie » qui caractérise leurs modes de gestion. Ce concept d'hétéronomie, qu'il emprunte au philosophe de l'architecture John F C Turner, s'oppose par construction à la notion d'autonomie qui désigne ici « *l'action qui consiste à tirer la loi de soi-même* ».

André Kerspern



André Kerspern
1928-1996

Après s'être engagé comme sous-marinier en 1946, André Kerspern devient ouvrier d'usine. Entre 1952 et 1953, il fonde un groupe d'auto-constructeurs « Les Castors du Clos-Bontemps » à Melun. Autodidacte, il se forme alors au droit des coopératives et à l'administration de la construction. En 1952, Il participe en outre à la fondation de l'association Baticoop France dont il sera le délégué régional de 1953 à 1957. Il y effectuera des missions de conseil en construction coopérative sous le statut d'indépendant jusqu'en 1970. Il remplit ensuite des missions de conseil en organisation en tant que cadre salarié pour la Société Nationale des Cités Coopératives jusqu'en 1976. Attaqué en justice par ses associés, il perd le procès et est éloigné de la direction de Cité Coopératives. Il reprend alors des études d'expertise judiciaire à l'Université de Nice, puis d'expertise immobilière au CNAM. Il entre en 1978 au Collège Coopératif de l'EHESS, à Paris, où il animera le groupe de recherche « Habitat Associatif ». Il est l'auteur de nombreux articles sur l'histoire du droit et des coopératives d'habitants et, de façon plus emblématique, des communautés tertiaires. En 1978 il entre au CA du MHGA, Association dont il reste membre actif jusqu'en 1981.



Charles-Henry
Arguillère
1928-1986

Architecte DPLG et Professeur à l'École Nationale d'Architecture de Nantes, Charles-Henry Arguillère fonde l'association A.R.C.A.D.E (Atelier de Recherche et Réalisation pour la Qualité de l'Architecture et de l'Environnement) [154] en avril 1977 avec d'autres professeurs de l'UPAN et plusieurs de ses élèves (voir P.543). Bien qu'au moins une occurrence de l'expression "habitat autogéré" puisse être trouvée dès 1975 et que l'expression "habitat groupé" soit déjà présente chez le Corbusier, c'est néanmoins Charles-Henry Arguillère qui utilisera spécifiquement l'appellation "habitat groupé autogéré" pour désigner la typologie propre à quelques opérations "semi-communautaires" apparaissant dans la continuité de mai-68. Yves de Lagausie évoquera ce détail dans l'un des mails archivés par EHG :

« Avant de relancer le Mouvement, il faut quand même s'interroger sur les causes du coma prolongé qui a marqué son histoire -et ne pas refaire les mêmes erreurs. La difficile lisibilité du sigle M.H.G.A en fait partie. Ce sigle n'a pas été inventé par les six premiers groupes qui se sont trouvés réunis à Nantes, lors du colloque organisé par le Plan Construction sur le sujet en 1977. C'est l'École d'Architecture de Nantes, sous la direction de Charlie Arguillère, qui nous a trouvés ce non -si peu adapté à l'univers de la "communication" et que nous avons fait l'erreur de conserver. Combien de fois aurai-je entendu des personnes recherchant le MGHA ! Si nous avons trouvé un nom genre "HABICOOP", j'ai l'impression qu'on se serait développés un peu plus vite. »

« Yves de Lagausie, "Archives d'EHG", Mail du 02/2009 »

Entre la fin 1976 et début 1977, c'est dans le cadre d'A.R.C.A.D.E que seront réalisés plusieurs mémoires d'étudiants qui font partie des premiers travaux sur ce sujet. En mai 1977, un "Colloque qualité de l'habitat : Une expérience d'habitat autogéré : "Village 6" à Alençon" présentera à Rouen une première exposition des réalisations d'habitats autogérés ayant fait l'objet des études de l'A.R.C.A.D.E. On note en particulier le mémoire de Michel Cardin intitulé "habitats autogérés" [158] ou celui de Jean-Pierre Lusson [156]. Les représentants des groupes tels que les Jardies ayant déjà été contactés par les étudiants d'Arguillère seront alors invités les 12 et 13 novembre 1977 aux "Premières assises nationales de l'habitat groupé autogéré" à Nantes. C'est à l'issue de ce rassemblement qu'est initiée la création du MHGA. Arguillère sera enfin l'auteur d'un "Cours d'Architecture Générale" [187] et l'architecte de plusieurs des premiers projets d'HGA.

Dan Bernfeld

Titulaire d'une thèse sur l'opto-électronique soutenue en 1971 à l'université de Strasbourg [135] Bernfeld [1932-?] s'intéresse et se spécialise sur les problématiques de participation dès 1977 [155]. Il contribue notamment, en 1979, avec André Kerspern et Paul Reynaud à la communication collective « Autogestion de l'habitat et grands systèmes » [172] pour le colloque « petits groupes et grands systèmes » organisé par l'AFCEP. Il publie, en 1983, l'ouvrage intitulé « Un nouvel enjeu : la participation en Afrique en Asie aux Etats-Unis d'Amérique » où il retrace les origines de l'acception américaine de cette notion. Il y examine notamment les huit degrés de participation de la célèbre « ladder of citizen participation » de Sherry Arnstein ainsi que les trois principes de la théorie de la participation politique de Saül David Alinsky [138] à savoir :

« La stratégie conflictuelle d'Alinsky est fondée sur trois principes de base : la motivation personnelle des usagers, le self-interest, l'organisation d'un véritable contre-pouvoir dans le quartier et le conflit permanent. »

« [201] p. 17 »

L'ouvrage porte également sur l'étude empirique de différents contextes internationaux de "luttes" et de participation politique.

Jacqueline Lorthiois



Jacqueline
Lorthiois

Ayant emménagé à Cergy-Pontoise en 1973 lorsque cette ville nouvelle était encore au début de son expansion, Jacqueline Lorthiois [349] prend part aux "Ateliers Communautaires" que l'architecte Pierre Lefevre avait initié en s'inspirant du modèle d'urbanisme participatif qu'il avait découvert à Grenoble et qui consistait à animer des formes d'actions associatives visant à développer l'entraide des habitants en vue de l'aménagement et de la ré-appropriation de leur cadre de vie. Présente dès la fondation du MHGA lors des "premières assises nationales de l'habitat groupé autogéré" en novembre 1977 à Nantes, elle apporte une contribution significative aux activités de l'association notamment au travers de la rédaction de la revue "Habitants" ou de la participation au "*Groupe de Recherche sur l'Habitat Associatif*". Urbaniste et socioéconomiste, Jacqueline Lorthiois est la co-fondatrice du R.E.A.S (Réseau de l'économie alternative et solidaire). Elle sera également conseillère technique pour le cabinet ministériel de Dominique Voynet (gouvernement de Lionel Jospin) sur les thématiques telles que l'emploi, l'économie sociale et solidaire ou l'urbanisme. Militante politique infatigable durant toute sa carrière, Jacqueline Lorthiois est aujourd'hui reconnue pour sa critique économique, sociale et territoriale des "Grands Projets inutiles" notamment au travers des 11 chapitres du "*Bêtisier d'Europacity*" qui furent publiés sur Médiapart.

Pierre Lefevre



Architecte et enseignant à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris la Villette [328], Pierre Lefevre fut, en 1973, l'animateur des "Ateliers Communautaires" de Cergy-Pontoise. Il participe en 1977 à la fondation du M.H.G.A et réalise plusieurs opérations d'habitats autogérés dans les années consécutives. Il travaillera notamment au montage de deux projets situés dans le quartier de **La Hayette** à Cergy-Pontoise, puis à ceux réalisés à Conflans-Sainte-Honorine, à Vaureal, à Chambéry et à Orsay. Il contribuera en outre à différents travaux de recherches sur la programmation participative de l'architecture. (cf : [216], [219], [222], [212], [327], [179].)

Pierre-Yves Jan



Pierre-Yves Jan
1955-2022

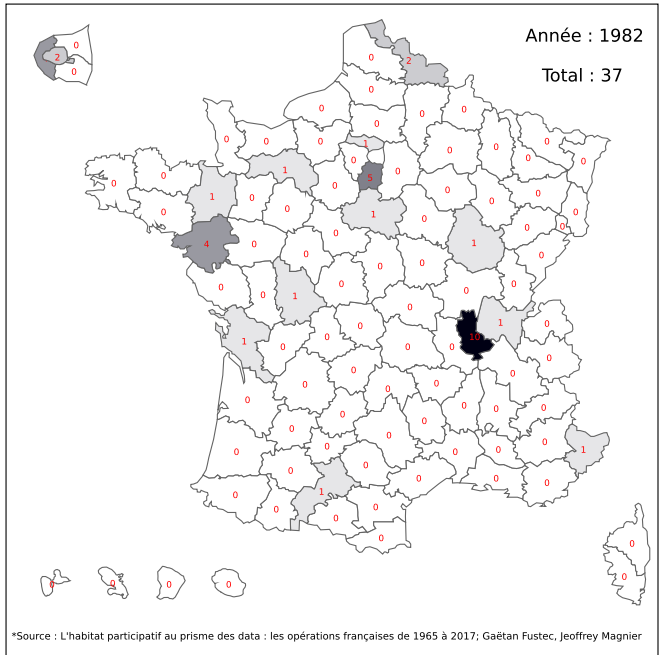
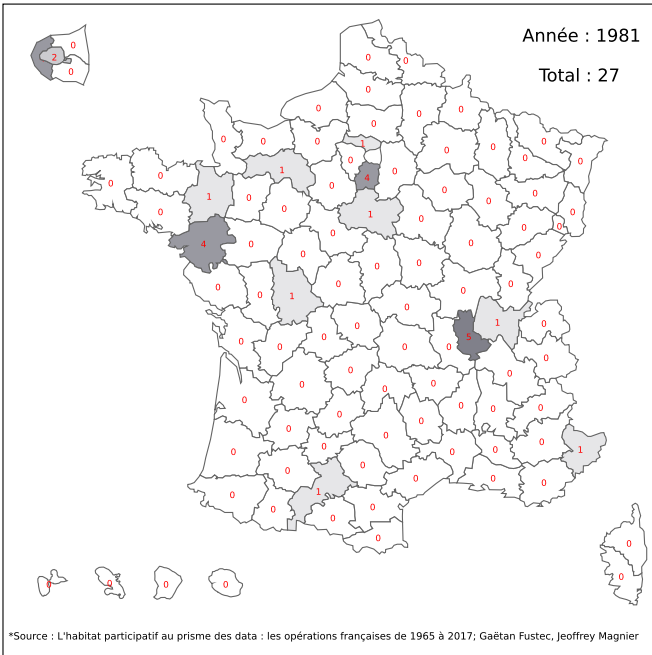
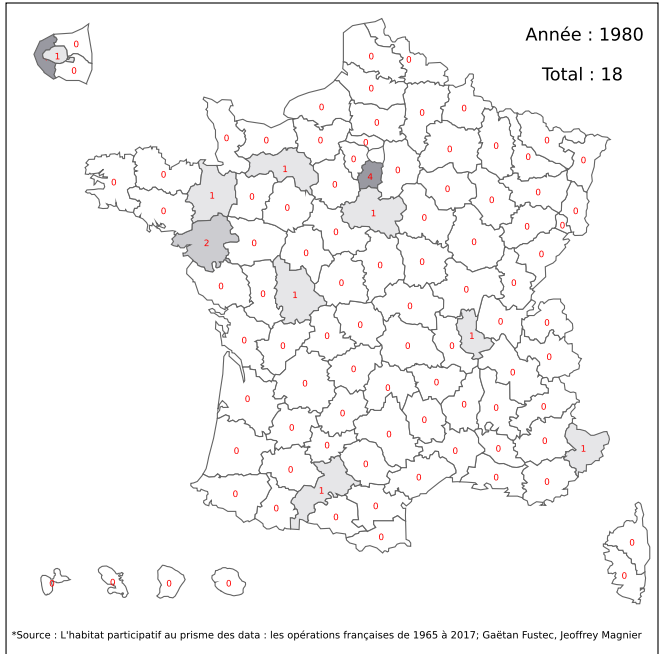
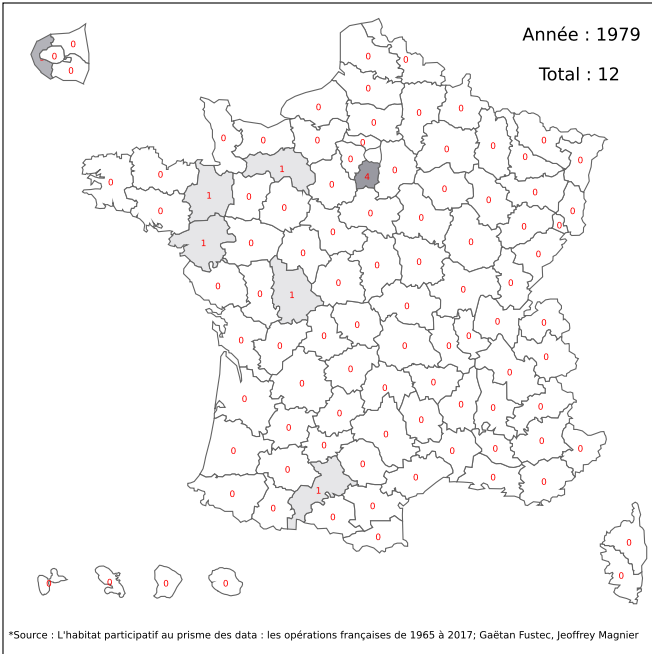
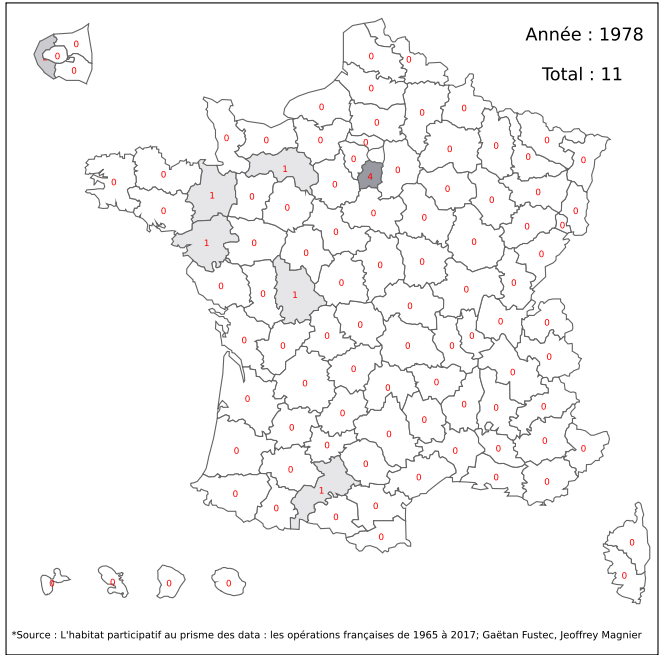
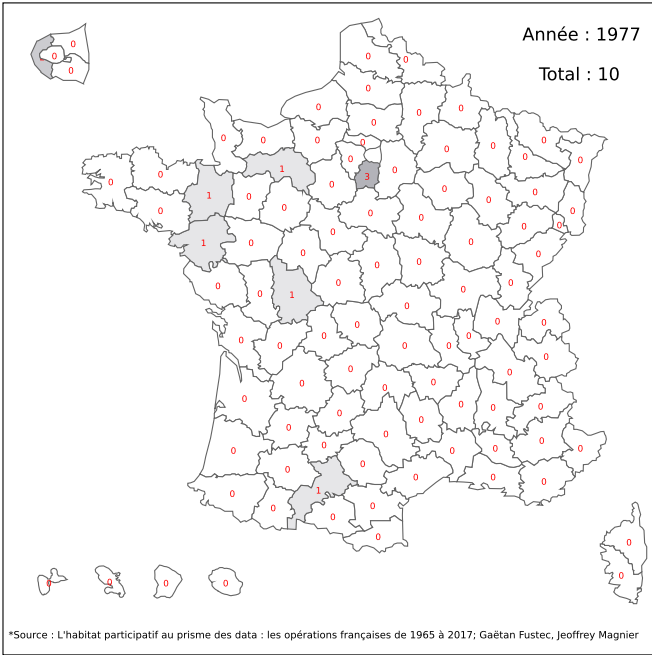
Issu de "*parents promoteurs des sociétés coopérative agricole*" [358] Pierre-Yves Jan naît à Brécé le 10/06/1955. [379] Au retour d'un voyage au Québec où il découvre différents projets d'habitats coopératifs, il s'engage dès lors à développer des expériences similaires en France. Il participe tout d'abord, en décembre 1981, au lancement de "*LA GRAND'MAISON : Association pour la promotion de l'habitat communautaire*" (renommée "*Parasol*" en 2008) et entre en contact avec le M.H.G.A dès le mois janvier 1982. Avec quatre familles se connaissant de par la crèche parentale "*Les fruits de la passion*" [359], il entreprend alors à Rennes, de 1984 à 1987, le montage en S.C.C.C du projet d'habitat autogéré de "*La Petite Maison*". Il fut "*conseiller municipal PSU à Rennes, entre 1983 et 1989*" [358]. Acteur des grandes étapes du renouveau du mouvement de l'habitat participatif dès 2007, il contribue aux débats relatifs à l'élaboration de la loi ALUR entre 2013 et 2014 [325]. Fin connaisseur du droit et de l'histoire des coopératives d'habitants, des utopies sociales et des communautés taises, il interviendra notamment en 2013 lors du colloque Alter-Prop [306] et aide, en 2017, à une réédition moderne du livre "*Histoire des équitables pionniers de Rochdale*" [345]. De 2008 à 2022, dans le cadre des activités de l'association "*Parasol 35*" dont il était coprésident, Pierre-Yves Jan aura finalement apporté son expertise bénévole durant la réalisation d'un grand nombre d'habitats participatif. Âgé de 67 ans, il décède néanmoins prématurément le 28/11/2022 à Rennes [379] peu de temps avant l'achèvement d'un nouveau projet d'habitat groupé en locatif social à l'intérieur duquel il prévoyait d'emménager.

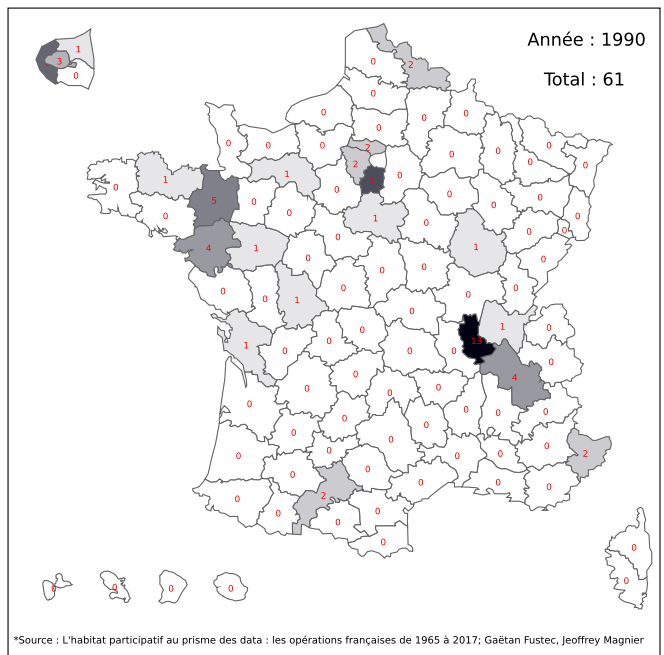
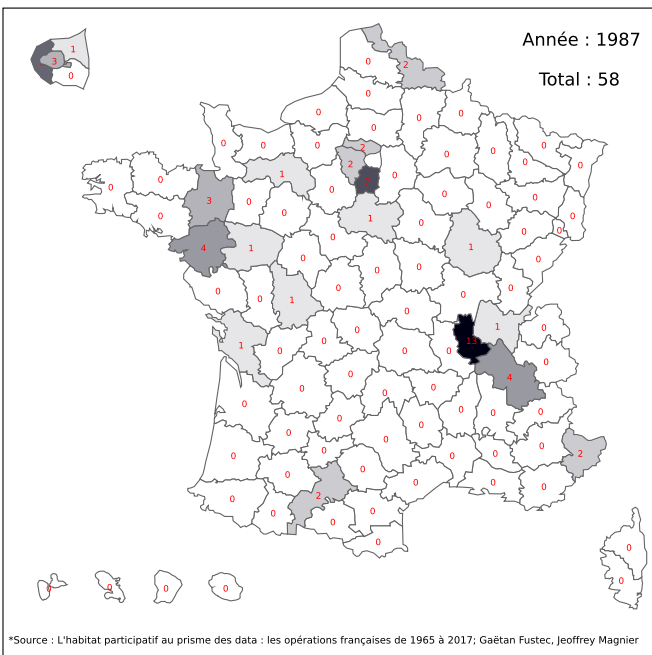
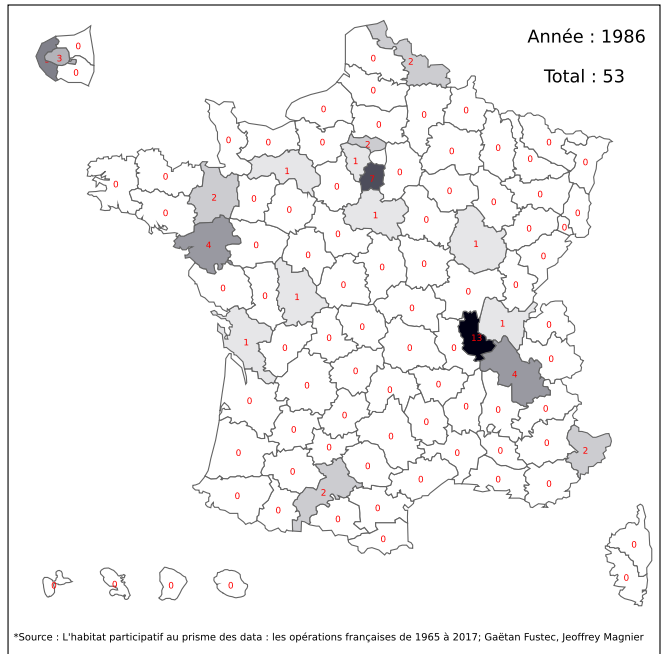
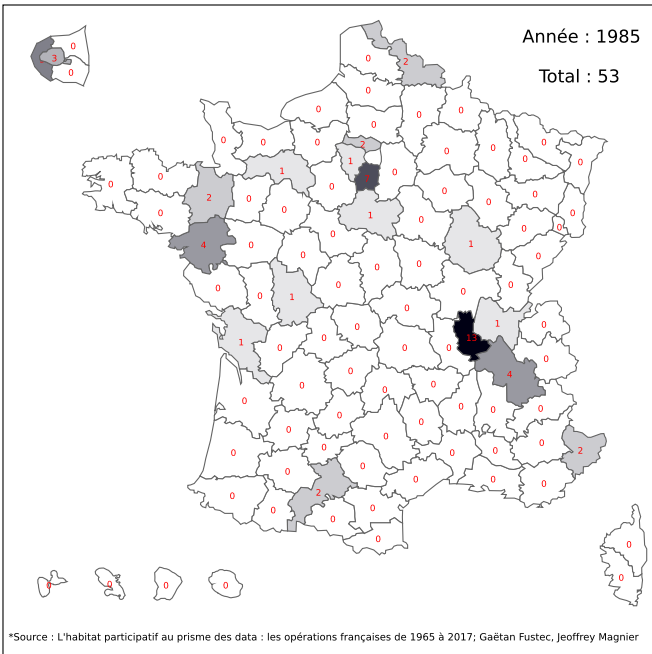
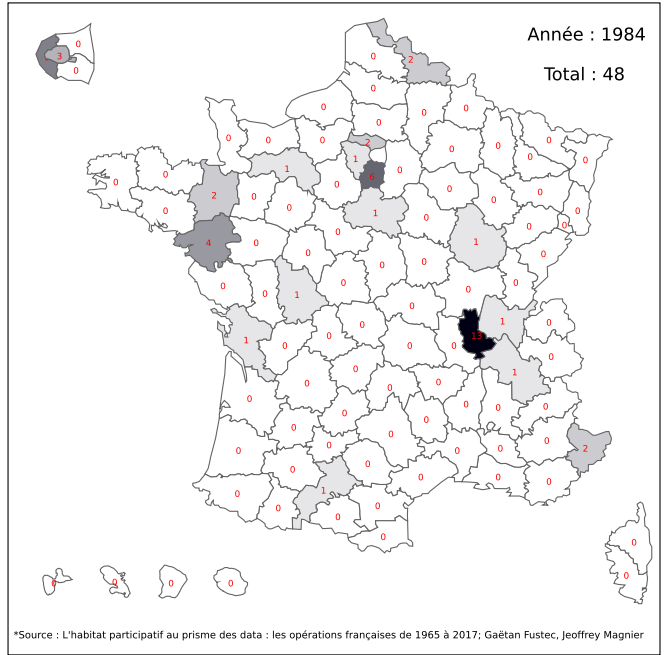
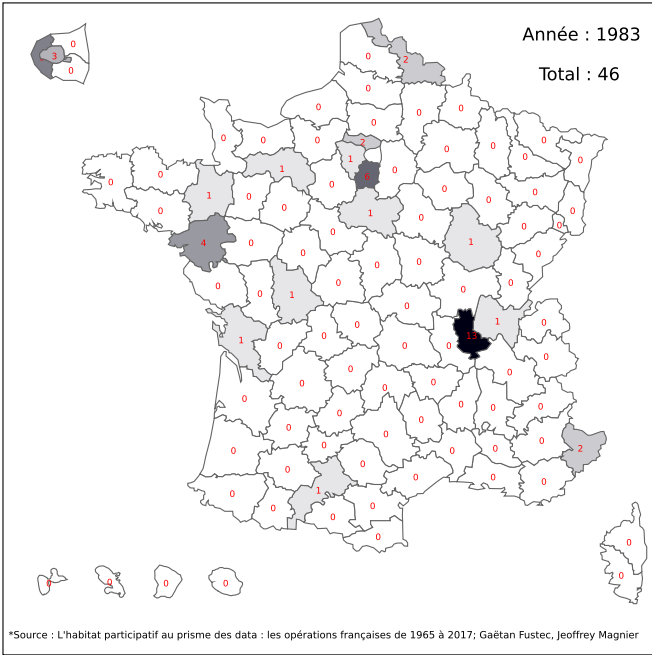
RÉFÉRENCEMENT DES PROJETS D'HABITAT PARTICIPATIF

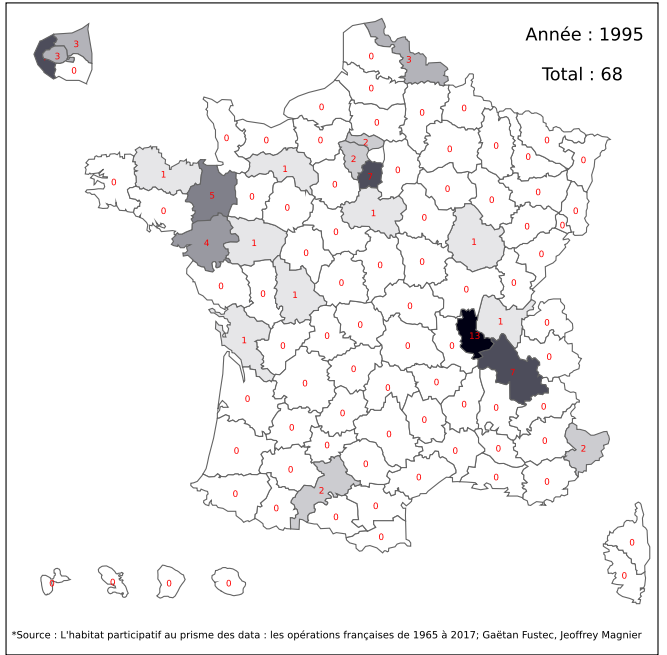
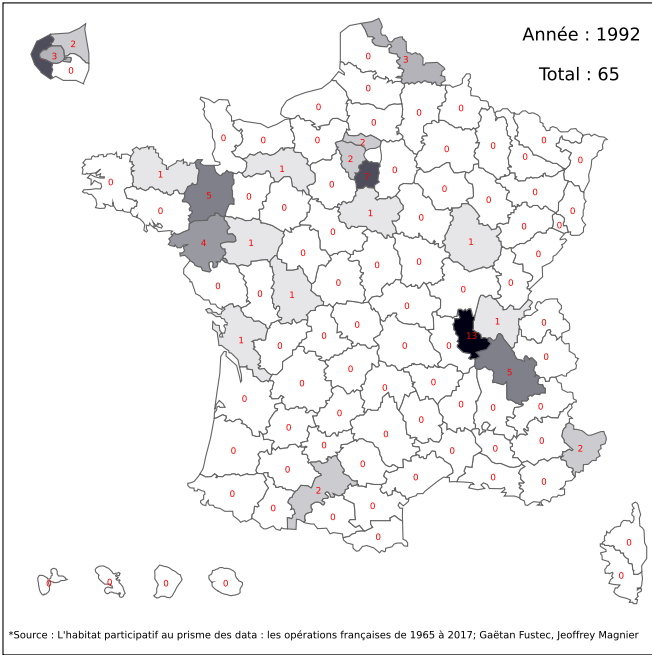
Visualisation géographique et chronologique du référencement

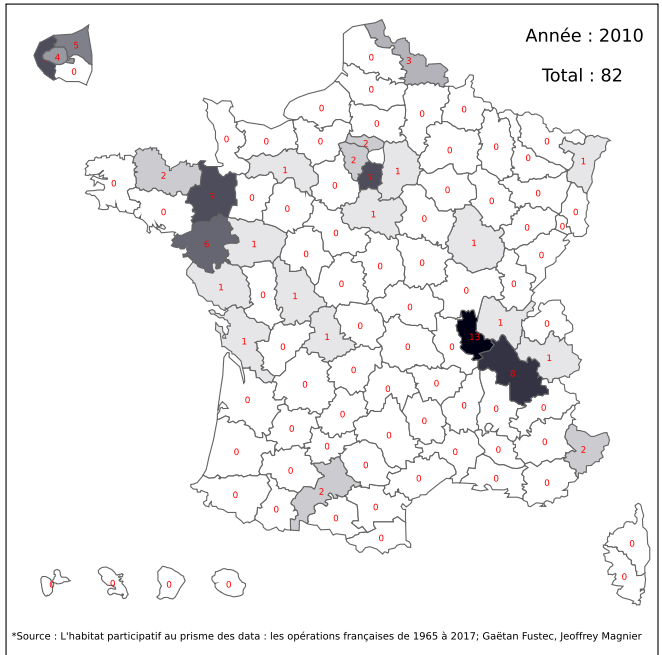
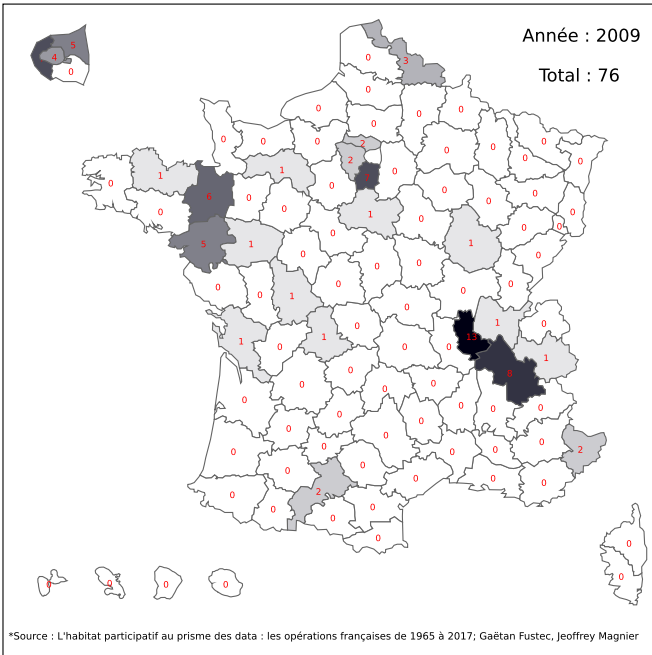
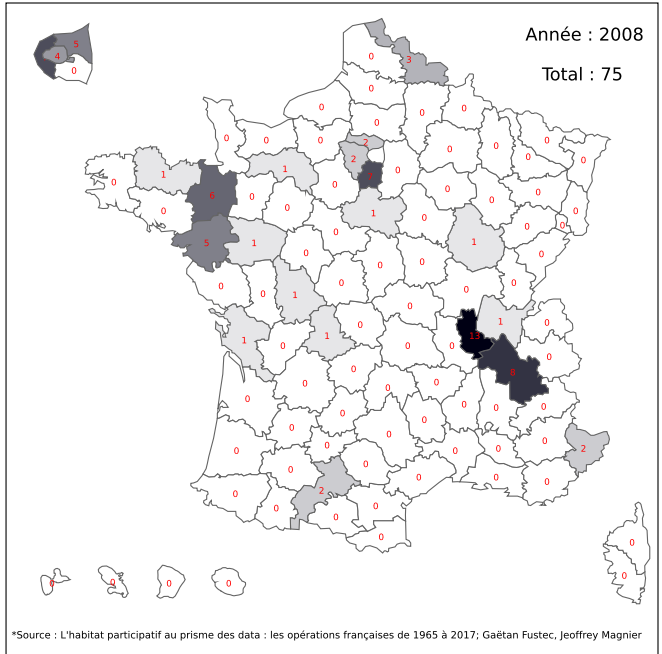
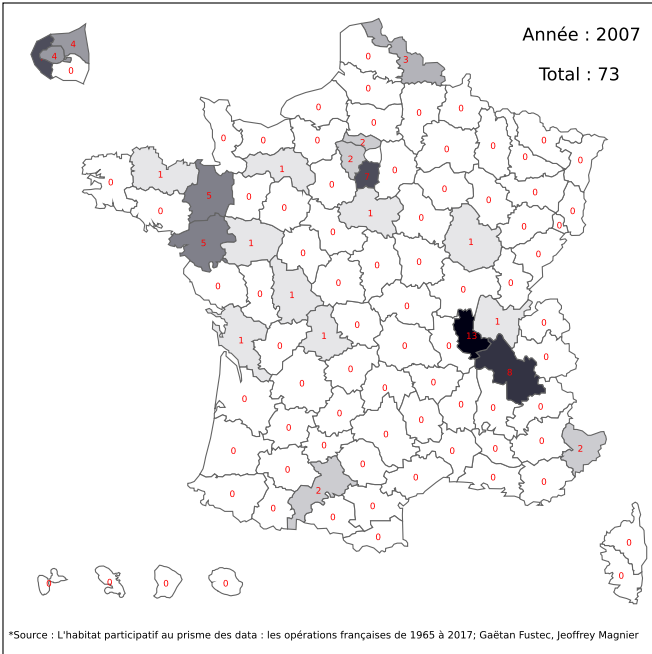
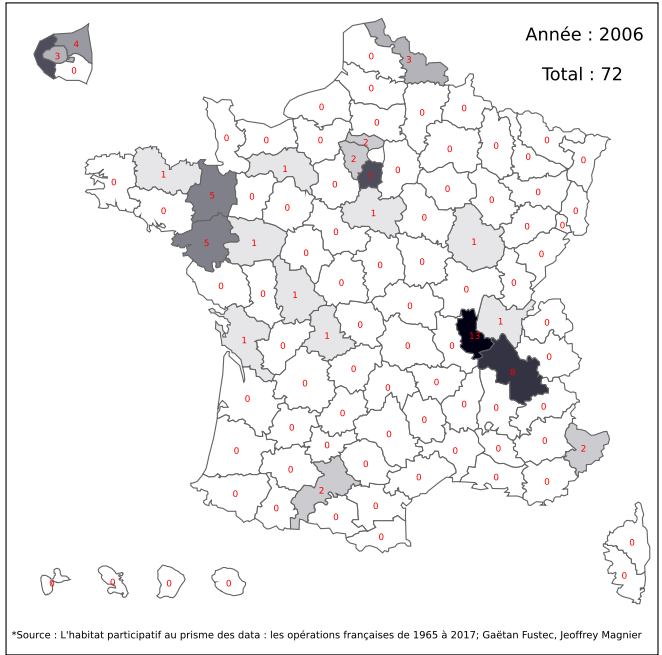
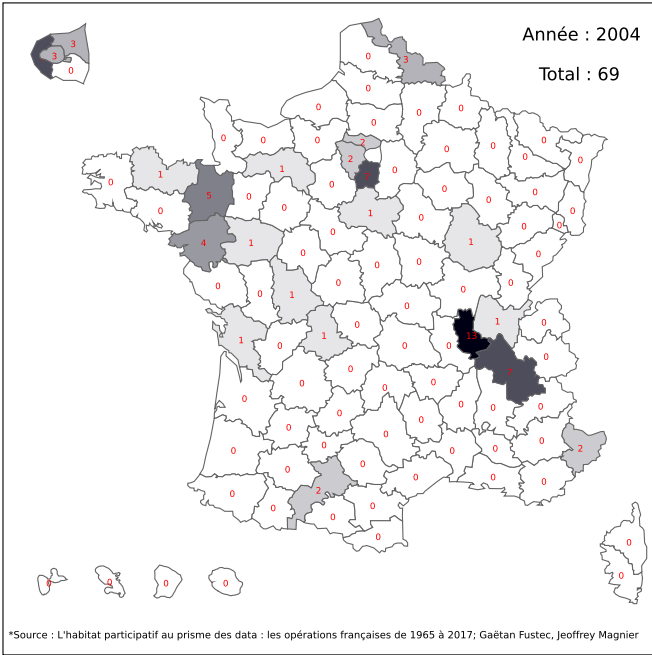
- ID :** Identifiant unique pour chaque projet. Généré automatiquement à partir d'une synthèse des autres champs et d'un numéro fixe, celui-ci permettrait de remarquer rapidement la présence de doublons.
- Titre :**
Nom(s) du projet. Certains projets ayant des noms différents suivant la source considérée, une part de la difficulté de ce type de référencement à partir de sources hétérogènes a consisté à prendre garde à ne pas compiler plusieurs fois la même opération.
- Statut juridique :**
Description du ou des statuts employés pour le montage de l'opération.
- Début :**
l'année qui est désignée par l'un des fondateurs comme étant durant laquelle le projet avait commencé à se constituer.
- Construction :**
L'année retenue est presque toujours celle de l'obtention d'un permis de construire. Dans certaines opérations de réhabilitation, l'obtention d'un permis de construire n'est pas nécessaire toutefois. On cherche alors la date effective du commencement des travaux.
- Emménagement :**
L'année durant laquelle les ménages deviennent résidents de l'immeuble.
- Nombre de foyers :**
Nombre des ménages résidents l'une des unités de logement de l'opération que ce soit comme locataire ou propriétaire.
- Nombre d'habitants :**
Nombre total de personnes résidentes.
- Code Postal**
et nom de la **commune** dans laquelle se trouve le projet. Lorsque plusieurs projets sont dans une même commune, on s'assure qu'il ne s'agit pas de doublons.
- Localisation :**
Variable qualitative pouvant accepter trois valeurs : **Urbain**, **Périphérie**, **Rural**. Un projet situé dans une commune de plus de 5000 habitants (une ville suivant la définition de l'INSEE) est **Urbain**. Un projet localisé dans une commune de moins de 5000 habitants non limitrophes d'une ville est **Rural**. Ceux à la **Périphérie** sont situés dans les communes de moins de 5000 habitants mais qui sont limitrophes d'une ville.
- Initiative :**
Variable qualitative pouvant accepter trois valeurs : **Citoyenne**, **Municipalité**, ou **Bailleur**. Elle sert à distinguer trois type de catégorie descriptive suivant le type d'acteur ayant été à l'origine de l'initiative du montage du projet.
- Promoteur :**
Lorsque l'opération n'est pas réalisée en auto-promotion on indique l'initiale de l'acteur se portant promoteur de l'opération immobilière.
- Architecte :**
Nom de la personne ou du cabinet d'architecte de l'opération.
- Superficie du terrain :**
Entier positif indiquant le nombre de m² du terrain.
- Surface construite :**
Entier positif indiquant en m² la surface construite totale des bâtiments appartenant à l'opération.
- Surfaces mutualisées :**
Entier positif indiquant en m² la surface construite totale que représentent les espaces mutualisés.
- Types de communs :**
Description des différents espaces ou des équipements que le groupe à choisi de mettre en commun.
- Terminologie :**
appellation employée par les participants pour désigner leur propre projet. Par exemple : Eco-lieu, habitat coopératif, Eco-hameau, Habitat participatif, Habitat groupe autogéré, Habitat groupe, coopérative d'habitants, Habitat groupe écologique, Écoquartier, ILOT PARTICIPATIF, habitat partagé ...
- Source :**
Lien Url, Références bibliographiques ou enquêtes d'où proviennent les différentes informations recoupées pour l'entrée.

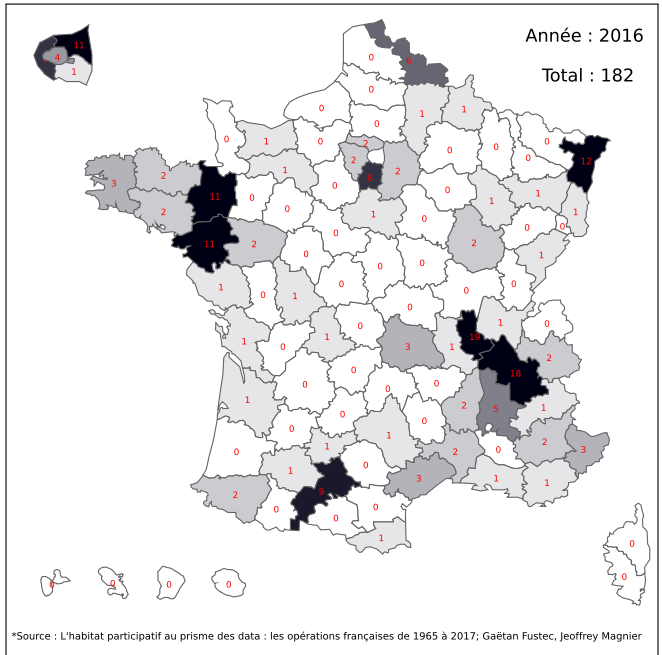
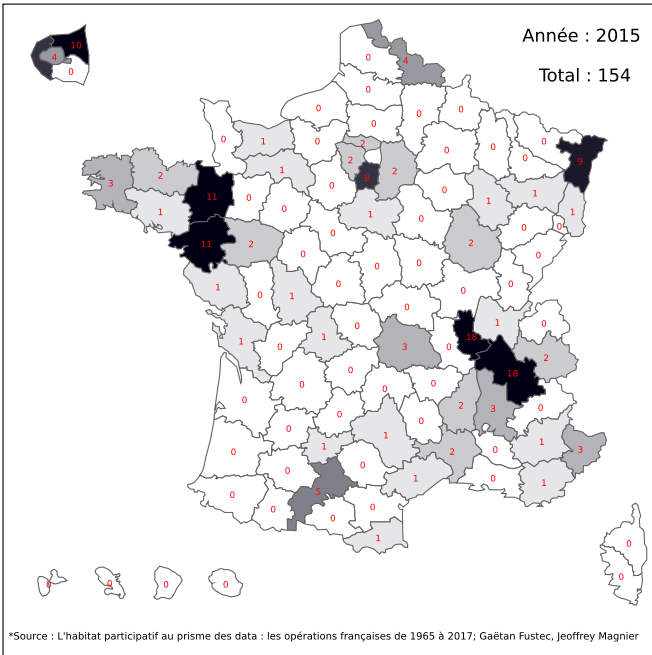
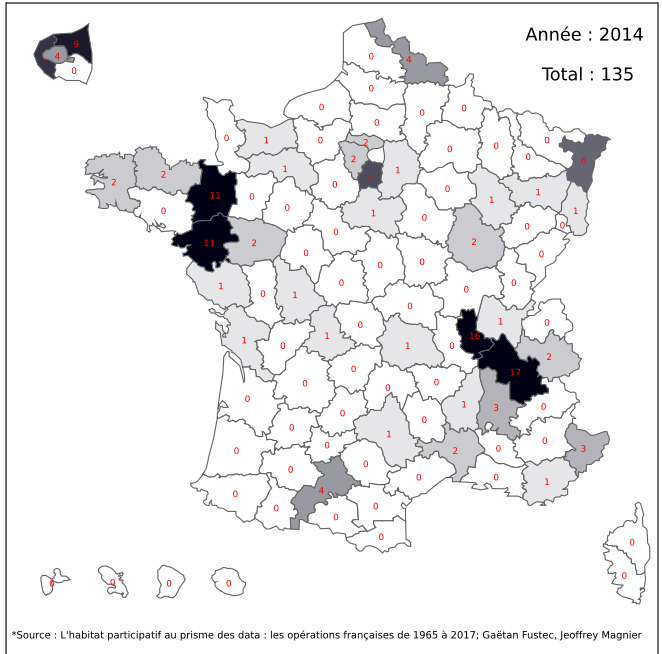
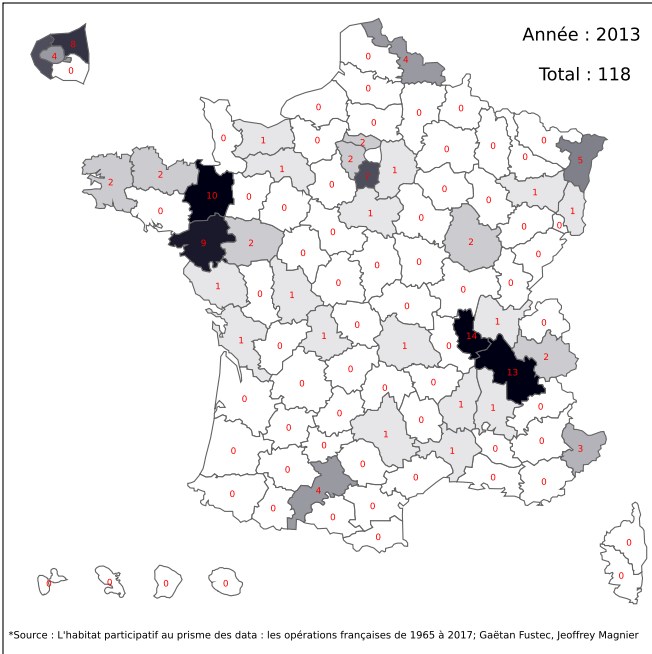
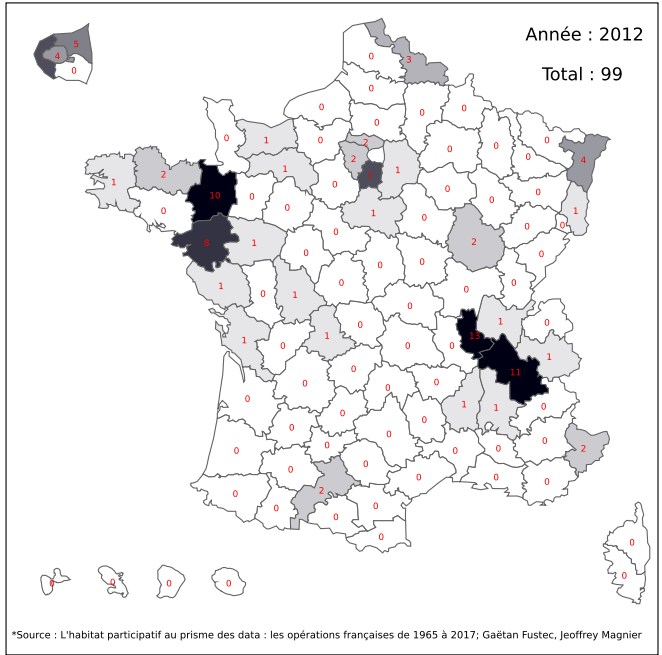
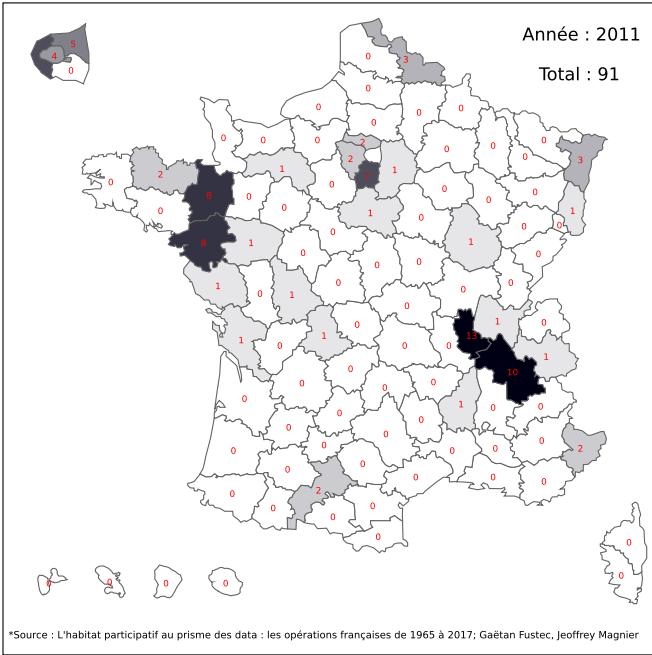
FIGURE 5 – Description des champs de la base de données utilisée pour le référencement des habitats participatif entre 1967 et 2016











DOCUMENTS D'ARCHIVES

Liste des fonds d'archives consultés

Fonds d'archives André Kerspern

Articles de revues et de journaux :

[1]–[5]

Livres et publications universitaires :

[6]–[17]

Brochures et livrets :

[18]–[21]

Communications et articles de colloques :

[14], [22]–[28]

Divers :

[29], [30]

[1] Claude Vienney, Jean Neuilly, Marie-Thérèse Neuilly, et André Kerspern, « Un nouvel avenir pour la coopération d'habitation », *ADELS*, n° 230, sept. 1982.

[2] Paul Reynaud, « Autogestion de l'habitat

Documents divers

Historique de la Coordination

Fonds d'archives Jacqueline Lorthiois

Articles de revues et de journaux :

[1]-[29]

Lettres, messages et Courriers :

[30]-[34]

Brochures et livrets :

[35]-[40]

Documents internes au MHGA :

[41]-[72]

Documents des ateliers communautaires :

[39], [73]-[79]

Divers :

[36], [37], [80]

- [1] M.A. Leman, « À l'Alma-Gare à Roubaix, Expérience unique en France », *CSCV APU*, oct. 1977.
- [2] [Auteur Inconnu], « À Metz On construit sans promoteurs », *[Journal Inconnu]*, 06-déc-1976.
- [3] Christopher Alexander et Jacques Boulet, « À Saint-quentin-en-yvelines "des appartements sur mesure" définis et conçus par leurs futurs propriétaires », *Bulletin de L'EPAUN SQ*, n° 11, juill. 1977.
- [4] Sylvain Ruaud, « Champignons Parasites », *L'écho de Cergy-Pontoise*, 16-mai-1975.
- [5] [Auteur Inconnu], « Changer la vie en changeant l'habitat

- [61] CA du MHGA, « [MHGA] Projet du 23 Novembre 1977 : Constitution du mouvement ». 23-nov-1977.
- [62] CA du MHGA, « [MHGA] Rencontre du 1er Avril ». 01-avr-1979.
- [63] « [MHGA] Étude des différentes formules permettant d'associer les accédants à la conception de leur habitat individuel dans le cadre d'un programme collectif. » 08-janv-1979.
- [64] La Coordination Nationale, « [MHGA] Note aux groupes de coordination régionale. » 06-mars-1978.
- [65] Les Permanents du MHGA, « [MHGA] Note sur l'Organisation du Mouvement. » 01-déc-1978.
- [66] J. Guenardeau, « [MHGA] Rencontre du MHGA à Orsay 14 et 15 octobre 1978 ». oct-1978.
- [67] Jacqueline Lorthiois, [MHGA] [AC] Photo Ateliers Communautaires de Cergy-Pontoise. 1978.
- [68] CA du MHGA, « [MHGA] Procès Verbal du conseil d'administration qui s'est tenu le 21 février 1981, 1 quai de la Rapée, Paris 12ème. » 21-févr-1981.
- [69] CA du MHGA, « [MHGA] Charte du Mouvement ». 1977.
- [70] CA du MHGA, « [MHGA] Répartition des Taches du CA du MHGA 21/12/1978 ». 21-déc-1978.
- [71] CA du MHGA, « [MHGA] Statuts ». 22-mai-1978.
- [72] Jacqueline Lorthiois et Le groupe de coordination de la région parisienne, « [MHGA] [CA] Une autre manière d'habiter ». 19-févr-1978.
- [73] Les Ateliers Communautaires de Cergy-Pontoise (Collectif), « Architecte et habitants : Travailler ensemble ? », *Urbanisme*.
- [74] Jacqueline Lorthiois et Les Ateliers Communautaires de Cergy-Pontoise (Collectif), « [AC] L'Association des Ateliers Communautaires invite les habitants des Touleuses ... », Cergy-Pontoise, 16-janv-1976.
- [75] Les Ateliers Communautaires de Cergy-Pontoise (Collectif) et Les Architectes du mouvement Mars 1976 (Collectif), « [AC][HAUTIL] Regroupement d'équipe pour le concours "Maison de ville". » 03-avr-1976.
- [76] Les Ateliers Communautaires de Cergy-Pontoise (Collectif), « [AC] La participation des habitants à l'aménagement de leur cadre de vie ». févr-1978.
- [77] Les Ateliers Communautaires de Cergy-Pontoise (Collectif), « [AC] Le projet de participation des habitants à l'aménagement de l'Hautil ». 1976.
- [78] Les Ateliers Communautaires de Cergy-Pontoise (Collectif), « [AC][HAUTIL] Position Des Ateliers Communautaires Sur l'Hautil ». s.d.
- [79] Les Ateliers Communautaires de Cergy-Pontoise (Collectif), « [AC][HAUTIL] Trois rendez-vous : avec les architectes qui dessinent votre (future ?) maison sur l'Hautil ». avr-1976.
- [80] (Collectif), « [AC][Hayette] Objectifs pour un habitat collectif » .

Ce texte a été produit en avril 2014 par la Coordon'Action Nationale des Associations de l'Habitat Participatif. Il décrit l'histoire, les objectifs et la structuration actuelle de la coordin'action nationale des associations.

La Coordin'action est une structure fédérative qui s'appuie sur une expérience de plusieurs années de chantiers inter-associatifs fructueux.

1/ Une fédération construite progressivement grâce à des projets communs

Entre 2009 et 2013, une dizaine d'associations françaises ont appris à se connaître et à réaliser des projets communs concernant l'Habitat Participatif. Ces associations, de taille variable, réparties sur le territoire français, sont en lien avec les groupes projets et des habitats existants à l'échelle d'une ville, d'une région et parfois du territoire national, comme les associations Eco-Habitat Groupé, Habicoop et le Réseau Habitat Groupé.

Rencontres Nationales à Nantes (2009), Strasbourg (2010) et Grenoble (2012)

A partir de 2005, dans un contexte d'effervescence et de multiplication des groupes projets, différentes associations ont souhaité proposer des temps de rencontre nationaux. Ces rencontres s'adressaient d'abord aux groupes projets. Progressivement des associations régionales se sont constituées sur certains territoires et ont facilité la structuration du mouvement, attirant toujours plus de participants (jusqu'à 500 personnes lors des dernières rencontres à Grenoble).

Dans le cadre des rencontres de Strasbourg en 2010, les collectivités territoriales et les bailleurs sociaux sont devenus des partenaires essentiels de ces rencontres.

En 2012, les rencontres de Grenoble ont eu lieu dans un contexte de préparation de la future loi ALUR et d'implication du Ministère du logement. Les Actes de ces rencontres rendent compte de la très grande richesse du mouvement^[1].

Livre Blanc de l'Habitat Participatif (2011-2012)

A l'issue des Rencontres nationales de Strasbourg, les pouvoirs publics ont manifesté leur intérêt pour l'habitat participatif, mais les élus et techniciens engagés sur le sujet devaient répondre à des critiques sur le caractère privé des projets. Quel intérêt et quelle légitimité les collectivités publiques pouvaient-elles avoir à soutenir ces initiatives ?

Le Livre Blanc de l'habitat participatif est un ouvrage collectif, rédigé entre mai et novembre 2011 avec l'ensemble des associations françaises, qui montre que l'Habitat Participatif répond à 5 enjeux d'intérêt général : le lien social, les difficultés d'accès au logement, la régulation des prix du marché immobilier, le dynamisme des territoires, la qualité environnementale du logement.

La diffusion du Livre Blanc a démarré lors du colloque international « Alter Prop » de Tours en mars 2012. Dans les mois suivants, 1000 exemplaires papiers ont été diffusés par les associations à travers la France, notamment en direction des élus locaux. Des exemplaires ont

été transmis à tous les candidats à l'élection présidentielle de mai 2012. Le livre est aujourd'hui en téléchargement libre sur le site internet de la Coordin'action.

Journées Portes Ouvertes (octobre 2013)

Suite au succès des Rencontres nationales, et dans le contexte de présentation de la loi ALUR au Parlement, les associations de la Coordin'action ont souhaité organiser un événement capable de rendre visible la multitude des projets existants sur le territoire français. Il a été décidé de mobiliser le plus grand nombre possible d'Habitat Participatif sur un week-end pour l'organisation de portes ouvertes festives.

Cet événement supposait un pilotage national avec une bonne mobilisation régionale et locale. L'organisation de la Coordin'action s'est révélée très puissante et les relais associatifs ont permis d'organiser 100 événements quasi-simultanés en France. Le site internet conçu pour mettre en valeur l'événement a été visité par 60 000 internautes en deux mois avec un pic de fréquentation à 4587 internautes le samedi 19 octobre, premier jour de l'événement.

Suivi du projet de loi ALUR (2012-2014)

Enfin, la cohésion des associations membres de la Coordin'action s'est plus particulièrement renforcée dans le cadre du travail d'accompagnement de la loi ALUR. Les ateliers de concertation organisés par le Ministère ont obligé les associations à construire un discours commun et cohérent. Les propositions émanant des associations ont été systématiquement partagées lors de conférences téléphoniques préparatoires et des réunions plénières de la Coordin'action.

Cette action s'est ensuite prolongée dans le cadre du débat parlementaire autour de la loi. Les représentants de la Coordin'action ont rencontré les rapporteurs de la loi à l'Assemblée nationale et au Sénat. Ils ont également suivi la rédaction des amendements et été force de propositions pour faire évoluer le projet de loi en fonction des besoins des groupes d'habitants.

2/ Création officielle de la Coordin'action : 1^{er} juin 2013

L'Assemblée générale constitutive de la Coordin'action s'est tenue à Lyon le 1^{er} juin 2013. Le besoin de créer une personne morale s'est fait sentir pour permettre la reconnaissance du travail accompli au niveau national, favoriser la visibilité du mouvement et offrir une structure commune capable de représenter la diversité des associations.

Nombre de structures adhérentes

Lors de l'approbation de la charte de la Coordin'action en novembre 2012, il y avait 9 associations signataires. Au mois d'avril 2014, 15 associations sont adhérentes de la Coordin'action.

L'âge, la taille, le territoire d'intervention et le niveau d'organisation de ces associations sont très variables.

Trois associations ont une intervention nationale (Eco-Habitat Groupé, Habicoop, Réseau Habitat Groupé) mais une seule a des salariés. Par ailleurs, plusieurs associations régionales

sont très structurées et s'appuient sur des chargés de missions (Les Habiles à Grenoble, Eco-Quartier Strasbourg, HP Ouest en Bretagne, la Coordination régionale PACA). Toutes les associations se sont montrées capables de prendre leur part dans les chantiers d'envergure nationale. D'autres associations sont en cours de structuration et devraient pouvoir rejoindre la Coordin'action dans les prochains mois.

Nombre de groupes projets représentés

Les associations sont en lien avec les groupes existants sur leur territoire d'intervention. Ce point est un critère essentiel pour faire partie de la Coordin'action. C'est ce qui donne leur légitimité aux associations et leur permet d'être réellement en capacité de témoigner des attentes et des besoins des groupes. Toutes les associations organisent des formes de mutualisation de connaissance et de démarches intergroupe via des réunions régionales ou locales.

On peut estimer que les associations membres de la Coordin'action sont en lien avec environ 100 groupes existants ou en projet. Il faut toutefois noter que les groupes sont difficiles à mobiliser dans la durée : certains renoncent à poursuivre le projet, d'autres se scindent en plusieurs sous-groupes et d'autres enfin, trop absorbés par les phases les plus prenantes du projet (conception architecturale, chantier, emménagement...), n'ont plus d'énergie pour participer à des temps de rassemblement. Le travail d'animation d'un réseau de groupes est donc toujours à refaire, pour réunir autour de projets communs (ateliers d'information, écriture d'un guide, réalisation d'un film, de rencontres régionales...).

L'une des forces de la Coordin'action est de permettre aux associations de mettre en commun leurs outils et leurs pratiques pour dépasser cette difficulté dans le lien aux groupes.

Gouvernance et organisation du travail

La gouvernance de la Coordin'action est assurée par un comité de pilotage dont les représentants sont élus en Assemblée Générale. Ce « copil » est chargé d'animer la vie de l'association, de suivre les projets et d'assurer la gestion de la trésorerie.

Le copil est actuellement composé de 6 membres issus de 6 associations différentes par leur taille et leur territoire d'intervention : EHG (France), Habicoop (France), Hesp'ère 21 (Paris), EHG Nord Pas de Calais, Les Habiles (Isère) et Eco-Quartier Strasbourg (Alsace).

Les travaux bénévoles associent largement l'ensemble des associations de la Coordin'action via des réunions plénières et des commissions.

Les réunions plénières de la Coordin'action sont programmées environ 1 fois par trimestre, dans des villes différentes. Depuis l'AG constitutive du 1^{er} juin 2013, trois réunions plénières ont eu lieu à Angers (« Habitat Différent », sept. 2013), Paris (« Couleur d'Orange », déc. 2013), Lyon (« Village Vertical », fév. 2014). La prochaine réunion est prévue le 17 mai à Lille chez Anagramme. L'accueil matériel de la réunion est assuré autant que possible dans les parties communes d'un habitat participatif existant.

A ce jour, trois commissions sont constituées :

- **Commission « Suivi de la loi ALUR »** : elle s'occupe de tout ce qui a trait à la loi ALUR et son chapitre 47. Elle se concentrera dans les prochains mois sur la rédaction des décrets d'application. La commission associe ponctuellement des experts (juristes, notaires, banquiers...) ou d'autres acteurs du mouvement. Elle assure le lien avec le Ministère du Logement.

- **Commission « Plateforme nationale »** : elle travaille sur la création d'un site internet et de son animation en vue de la mise en réseau des acteurs et des groupes projets. Elle a plus particulièrement collaboré avec l'association RELIER sur la création du site www.habitatparticipatif.net et qui a servi de support à l'organisation des Journées Portes Ouvertes en octobre 2013.

- **Commission « Journée Nationale du 21 juin 2014 »** : cette commission a été créée pour l'organisation du prochain événement national préparé par la Coordin'action, en lien avec l'association EHG Nord Pas de Calais et la Ville de Lille.

Pour limiter les frais de déplacements et permettre un travail efficace les commissions se réunissent uniquement lors de conférences téléphoniques. Elles rendent compte de leur travail via la liste de discussion de la Coordin'action et lors des plénières. Par ailleurs, la Coordin'action a développé un système d'archivage virtuel partagé sous la forme d'un dropbox.

L'ensemble de cette organisation et de ces méthodes de travail permet à la Coordin'action de fournir un travail bénévole très conséquent et efficace avec très peu de moyens. L'impact de ce travail militant serait toutefois démultiplié avec des moyens financiers plus conséquents, par exemple avec le recours à des prestataires qualifiés (expertise juridique, communication, développeur internet, etc...). Par ailleurs il y a un réel risque d'épuisement des ressources en rendant la Coordin'action entièrement dépendante du bénévolat ou du portage des chantiers par les associations membres.

3/ Les champs d'action de la Coordin'action Nationale des Associations

La Coordin'action nationale n'a pas vocation à se substituer aux associations existantes localement, régionalement ou nationalement. Elle propose un espace d'échange et de coordination entre les différentes structures pour faciliter le travail commun et éviter les concurrences néfastes ou inutiles. Elle est également un interlocuteur pour les partenaires nationaux et européens qui souhaitent s'adresser à toutes les composantes du mouvement citoyens français de l'Habitat Participatif. Enfin elle organise des temps forts et produit des documents de synthèse qui peuvent être des références pour tous.

1 – Soutenir l'action des associations locales, régionales et nationales

Pour éviter l'isolement dans leur action et le risque d'essoufflement, les différentes associations françaises cherchent à conserver des liens forts entre elles. Par ailleurs, sur certains sujets transversaux (juridique, méthodologique) elles peuvent mutualiser leurs actions.

Pour répondre à ce besoin, la Coordin'action est avant tout un lieu d'échange entre associations. Elle permet de gagner en efficacité, en cohésion et d'échanger sur les bonnes pratiques. Elle a vocation à prendre en charge l'impulsion de chantiers nationaux qui

soutiennent l'activité de toutes les associations : études, communication, événements nationaux, publications...

2 – Porter la parole citoyenne dans les instances nationales dédiées à l'Habitat Participatif

Suite aux ateliers ministériels, les différents acteurs nationaux appellent de leurs vœux la création d'une instance incluant le Ministère du Logement, le Réseau des collectivités territoriales, l'USH et la Fédération de Coop. HLM, le réseau des professionnels de l'accompagnement, les CAUE, les acteurs bancaires, les professionnels de l'immobilier (notaires, géomètres, ...).

La Coordin'action est candidate pour siéger dans cette instance, porter la parole des groupes d'habitants et prendre sa part du travail dans la déclinaison d'un plan d'action national en faveur de l'Habitat Participatif.

3 - Consolider le travail législatif et juridique sur les sociétés d'habitat participatif

Au lendemain de la promulgation de la loi ALUR, le chantier règlementaire et juridique pour consolider les sociétés d'Habitat Participatif est encore très conséquent. Ce travail doit se faire en lien avec les acteurs nationaux mais aussi en lien avec les associations et les groupes projets qui vont se saisir de ces nouvelles sociétés.

La Coordin'action peut être un relais utile des expérimentations en cours sur les différents territoires et soulever les points de vigilance dans la phase de rédaction des décrets.

4 – Faciliter l'émergence de modèles financiers et assurantiels

Au regard des conditions posées par la loi et de la prudence des banques et des assureurs vis-à-vis des projets d'Habitat Participatif, un travail de fond est à réaliser avec ces acteurs pour clarifier les risques réels liés à ces projets et les moyens de sécuriser les démarches.

La Coordin'action peut apporter sa part dans l'expertise à ce sujet et faire remonter les expériences des groupes projets en cours. Elle soutient également le projet de fonds solidaire « Habitat Participatif et finances citoyennes » qui permet d'apporter une réponse ponctuelle à des besoins de financement de groupes non pris en charge par le secteur bancaire conventionnel.

5 – Rendre visible l'habitat participatif sous toutes ses formes : autopromotion, coopératives d'habitants, locatif social...

La multiplication des projets nécessitera une plus grande implication citoyenne. Il faut donc convaincre un plus grand nombre de personnes de s'intéresser à cette nouvelle voie, en élargissant les publics auxquels est proposé l'Habitat Participatif.

La Coordin'action peut contribuer à développer des outils dans ce domaine, utiles pour toutes les associations et partenaires nationaux qui mènent le travail de sensibilisation au quotidien.

6 - Aller vers les acteurs européens du co-housing

Plusieurs associations européennes travaillent actuellement à une mise en réseau au niveau européen des associations d'habitant travaillant autour de la notion de « co-housing ». De fait il existe déjà de nombreuses connections transfrontalières, comme à Lille avec la Belgique et à Strasbourg avec l'Allemagne. Par ailleurs, le réseau de l'Habitat Participatif a la chance de bénéficier de plusieurs « individualités internationales »^[1] qui servent de passeur d'idées.

La Coordin'action pourrait répondre aux sollicitations qui émergent pour organiser un temps fort européen entre les différents représentants des mouvements associatifs.

^[1] Les actes des rencontres de Strasbourg et Grenoble sont téléchargeables : <http://www.habitatparticipatif.net/documentation/>

^[2] David Moya et Claudia d'OISA ont mené des recherches sur les lieux alternatifs en Espagne, France et Allemagne ; Stefan Singer, allemand, travaille à Montpellier comme accompagnateur de projet ; Pete Kirckam, anglais, est administrateur d'Habicoop ; Ledwige Tummers, chercheuse originaire des Pays-Bas a organisé le colloque Alter Prop de 2012 à Tours (etc..).

La Coordination en 2013

Associations fédérées par la Coordin'action en 2013 [304]

Nom et Sigle	Logo	Objet	Créé en	Zone d'activité
Eco Habitat Groupé (EHG)		o	2008	France
Eco Habitat Groupé Nord-Pas-de-Calais (EHG-NPDC)		o	2008	Nord
Eco quartier Strasbourg (EQS)		o	2001	Grand Est
GRT Ouest avec Parasol		Parasol : Association pour le développement de l'habitat groupé en Pays de Rennes	2008	Ouest de la France
Habicoop		o	2005	France
Habiter Autrement à Besançon (HAB)	?	o	d	Besançon
Habiter Autrement à Clermont Ferrand		o	d	Clermont Ferrand
HESP'ère 21		o	d	Ile-de-France
Habitats Isérois Libres et Solidaires (Les HabLeS)		o	d	Isère
Réseau Habitat Groupé (HG)			d	Nationale
Association Angevine Pour L'année De L'habitat Participatif (3AHP)	?	"organisation de festivités en vue de promouvoir l'Habitat Participatif à Angers"	2011	Angers
Alter Habitat	?	o	d	Toulouse
Collectif d'Animation en Habitat Participatif (CAHP)		o	2010	Ile-de-France
Eco-logis Compiègnois (ELC2)		o	d	Compiègne
Ecohabitons		o	d	Montpellier

Articles : Influences techniques

Documentation des sources d'influences techniques de logements ouvriers et d'"utopies réalisées" au 19ème siècle dans l'ontologie du Cidoc-CRM.

GAËTAN FUSTEC*

Université de Nantes
gaetan.fustec@etu.univ-nantes.fr

5 novembre 2015

Résumé

Dans cette étude, nous avons cherché à évaluer l'importance relative des expérimentations utopistes dans l'évolution technique des formes de logements populaires au 19ème siècle. Nous avons pour cela recouru à l'ontologie du Cidoc-CRM, qui permet la représentation de connaissances historiques, afin de formaliser la notion triviale "d'influence technique". Envisageant ici l'histoire d'un type d'objet technique sous l'angle des représentations de leurs concepteurs, nous avons documenté les occurrences où des maîtres d'œuvre impliqués dans des projets de constructions de logements d'ouvriers déclarent avoir repris dans leurs constructions des aspects propres soit à d'autres bâtiments soit à des descriptions de bâtiments.

1 Introduction

La révolution industrielle est à l'origine de changements sociétaux, parmi lesquels on voit l'apparition de nouvelles formes de précarité. Quittant leur foyer rural d'origine, des populations successives de migrants sont contraintes de s'établir à proximité de nouveaux centres d'activités économiques. Jugées insalubres par leurs contemporains, les habitations de fortune de ces travailleurs pauvres constituent en outre des foyers de contagion ; notamment lors de l'épidémie de choléra de 1832. Désignée par le terme de paupérisme, cette réalité sociale conduira différents acteurs à s'engager en vue de l'amélioration des formes d'habitations populaires. Un grand nombre de patrons d'industries dits "paternalistes" adoptent alors la stratégie économique consistant à fournir des logements à bas coûts à leurs employés allant parfois jusqu'à construire, à l'échelle d'un quartier voir même d'une agglomération de véritables "cités ouvrières". Commence également, en marge de ce développement industriel le foisonnement de démarches, dites "utopistes", qui voient la résolution de la problématique du paupérisme dans la création de communautés économiquement coopératives [8]. Lorsqu'elles vont jusqu'au stade de la concrétisation -avec ou sans réel succès-, ces « utopies réalisées » conçoivent alors des formes de logements s'intégrant à des stratégies économiques différentes de celles des paternalistes, mais dont la finalité est également "l'extinction du paupérisme" [9] & [3]. Peu nombreuses en comparaison des cités ouvrières des industriels paternalistes, les réalisations des utopistes s'inscrivent donc pourtant bien dans le même processus d'évolution social et technique des formes de logements populaires au 19ème siècle [10]. L'importance historique de ces expérimentations reste néanmoins problématique. Ont-ils été des projets isolés ou à l'inverse des

*Nous remercions la base Mérimé d'avoir mis à notre disposition les données que nous utilisons dans le cadre de cette étude

1

initiatives perçues comme innovantes et largement imitées ?

Une démarche permettant d'aborder globalement cette question nous a justement semblé consister dans la documentation des références auxquelles les architectes de l'époque ont pu associer leurs différents projets de construction de logements populaires. Devant néanmoins examiner ici chacun de ces projets individuellement, au travers de différentes sources, à l'échelle de la France, sur la période de 1800 à 1899, nous avons jugé méthodologiquement décisif de pouvoir recourir à une méthode informatique de représentation de connaissances. Spécifiquement conçu pour la modélisation du domaine de l'histoire, le Cidoc-CRM [13] nous a permis de formaliser les occurrences de ces influences techniques - sous forme de relations logiques entre différents types d'entités (bâtiments, documents, personnes, etc). Sous ce format numérique, il devient alors par exemple possible de donner une forme graphique à ces liens d'influences ; ce que nous ferons ici.

2 Méthodes

2.1 Notion formelle d'influence technique

Nous définissons une influence technique comme le fait documentable que le concepteur d'un objet ait déclaré que sa contribution à la conception de ce même objet ait fait intervenir des représentations d'ordre technique qu'il associait soit à un autre objet soit à la description d'un objet (une typologie, un plan, etc).

Si l'architecte d'un bâtiment A indique dans ses écrits "avoir adopté", "reprenre" ou "s'être inspiré" d'une technique d'architecture qu'il associe à un bâtiment B alors ce bâtiment A a été influencé par ce bâtiment B. Ici, il y aurait donc une occurrence d'influence technique reliant deux entités dans notre ontologie. Cette liaison d'influence n'est pas quantitative néanmoins. Nous ne cherchons pas par exemple à pondérer un lien suivant l'importance de l'influence d'une entité. Nous nous contentons d'indiquer si, oui ou non, un tel lien existe.

On note également que la déclaration du concepteur peut être rapportée de manière indirecte et être valide contextuellement suivant la source. En revanche, ne sont pas ici retenues comme suffisantes les extrapolations d'experts sur la base du style. Confronté à la typologie des habitats ouvriers d'une cité minière picarde par exemple, si nous reconnaissons une ressemblance objective avec la typologie des maisons ouvrières de Mulhouse ; quand bien-même nous nous doutons du fait que l'architecte picard aura vraisemblablement entendu parler des cités de Mulhouse et que c'est cela qui explique notre sentiment, nous ne retiendrons pas ici l'occurrence.

2.2 Saisie des occurrences

Prenant pour point de départ les données provenant de la base Mérimé [5] du Ministère de la Culture, nous avons commencé par obtenir auprès de cette source un export des données de la base vers un format .CSV. Cet export renvoyait toutes les entrées répondant aux critères de recherche "logement d'ouvrier" ou "cité ouvrière" pour le champ "DENO", et "19ème siècle" pour le champ "periode". Sous sa forme initiale, ce tableau renseignait les champs suivants : "REFERENCE", "titre courant", "auteur(s)", "personnalité(s)", "dénomination", "commune", "date(s)", "historique" et "description". Ces champs sont définis dans la documentation de la base Mérimé [7] , [6]. Nous fusionnons d'abord le champ "personnalité(s)" avec "auteur(s)" et le champ "Historique" avec "description". Ensuite, nous ajoutons les champs : "latitude" et "longitude", "P15 was influenced by", "source" et enfin "rdftype". La Colonne "rdftype" détermine lors du Mapping, la classe de l'entité dans notre ontologie. Celle-ci pourra être soit un bâtiment concret soit une typologie abstraite de bâtiments. Centrale dans notre étude, la colonne intitulée "P15 was influenced by" pourra contenir l'identifiant "REFERENCE" d'une autre entité afin de postuler un lien. Lorsque c'est le cas, la colonne "source" doit également être remplie avec les renvois permettant de documenter le lien d'influence en question.

Pour chacune des 187 entrées du tableau répertoriant les bâtiments répondant à nos critères, à partir des données déjà présentes, nous effectuons alors un ensemble de recherches visant à déterminer le contexte général de sa construction. Les maisons des cités ouvrières étant généralement

2

construites sur des modèles types propres aux sociétés qui les bâtissent, il est intéressant de pouvoir déterminer si c'est le cas. Ces plans types ou ces typologies de bâtiments de logements sont importants pour notre étude notamment parce qu'ils peuvent constituer les véritables sources d'influences auxquelles des architectes vont faire référence plutôt qu'aux bâtiments concrets qui ont été construits en se basant sur eux. Lorsque plusieurs cités ouvrières d'une même compagnie sont construites selon une même typologie, nous déclarons donc une nouvelle entrée pour celle-ci dans le tableau.

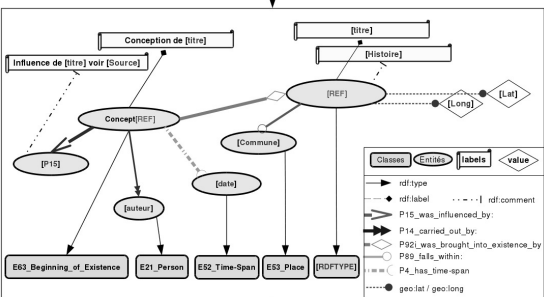
Ces informations contextuelles acquises, il est alors plus facile de pouvoir déterminer quels documents sont susceptibles de nous renseigner sur les sources techniques employées dans la conception du bâtiment que nous étudions. Au-delà des écrits des "auteurs" eux-mêmes référencés dans la base Mérimé, on trouvera également des indications, sans que cette liste soit exhaustive : dans les comptes-rendus des expositions universelles de Paris, dans les comptes-rendus de sociétés savantes, d'industriels ou plus simplement dans des fonds d'archives départementales ou privés. Une grande partie de ces sources sont en outre obtenues dans un format numérique ; sur Googlebooks et Gallica [12] notamment.

2.3 Création d'une ontologie de logements d'ouvriers

Une fois le nombre d'occurrences d'influences techniques référencé suffisant ; utilisant l'extension "RDF Refine" [11] d'Openrefine [2], nous effectuons alors un mapping permettant de générer au format RDF/XML les entités de notre ontologie à partir des lignes du tableau .CSV. On note ici que plusieurs lignes du tableau sont souvent nécessaires pour décrire une même entité du fait que le contenu d'une case sera interprété comme une valeur unique. Lorsque c'est le cas, on reproduit simplement l'identifiant "REFERENCE" sur la ligne suivante afin que le Mapping génère des triplets désignant la même entité.

Utilisant le vocabulaire -ou autrement dit- les "catégories" du Cidoc-CRM, ce Mapping prend la forme suivante :

REF	titre	rdftype	auteur	P15	source	commune	date	histoire	Lat	Long
18320204	Cité de la Société Générale de l'Industrie des Manufactures d'Orfèvres	Batiment	Beaurot Pierre	TYPE_MU_01	Histoire de la Société Industrielle de Mulhouse	Stauf-Quersheim	1875	Ex 1875...	48.64130	7.08693
TYPE_MU_01	Type industriel dits - manufacturiers de terre -	ESF_Type	Mulher Etienne	TYPE_MU_04	Statistique Industrielle de la Région de Mulhouse	Mulhouse	1854	Ex 1854...	47.70308	7.02140



3

À la différence des ontologies plus « locales » conçues pour un domaine particulier, le Cidoc-CRM est développé en vue de permettre un niveau maximal de généralité tout en garantissant la consistance logique d'un ensemble limité de concepts. Cette généralité du Cidoc-CRM implique donc des contraintes de modélisation qui ne sont pas directement liées à notre objet d'étude. Ex La propriété "P15 was influenced by" ne peut être prédiquée que d'une entité de type « activité » et pas d'un objet concret. Dans ce modèle donc, cela n'a pas de sens de dire qu'un bâtiment a été influencé par tel style architectural, c'est sa construction qui l'a été.

On importe alors le fichier RDF obtenu dans l'éditeur d'ontologies Protégé [15] afin de faire des modifications mineures telles que corriger les éventuelles coquilles informatiques et changer manuellement certains labels.

2.4 Visualisation des liens d'influence

On importe d'abord le fichier RDF/XML de notre ontologie dans Gephi [1] . A l'aide de l'onglet SPARQL [4] de l'extension "Semanticwebimport", on lance alors la requête suivante :

```

PREFIX rdf: <http://www.w3.org/1999/02/22-rdf-syntax-ns#>
PREFIX owl: <http://www.w3.org/2002/07/owl#>
PREFIX xsd: <http://www.w3.org/2001/XMLSchema#>
PREFIX rdfs: <http://www.w3.org/2000/01/rdf-schema#>
PREFIX CID: <http://www.cidoc-crm.org/cidoc-crm/>
PREFIX gephi: <http://gephi.org/2003/01/geo-wgs84_pos#>
PREFIX wgs84_pos: <http://www.w3.org/2003/01/geo-wgs84_pos#>

construct { ?Battiment CID:P15_was_influenced_by ?subject ;
    gephi:label ?l ;
    gephi:latitude ?latx ;
    gephi:longitude ?longx .

?subject rdfs:label ?y ;
    gephi:latitude ?laty ;
    gephi:longitude ?longy .

WHERE { ?Battiment CID:P921_was_brought_into_existence_by ?E63_Beginning_of_Existence ;
    rdfs:label ?x ;
    wgs84_pos:lat ?latx ;
    wgs84_pos:long ?longx .

?E63_Beginning_of_Existence CID:P15_was_influenced_by ?object .
?subject rdfs:label ?y ;
    wgs84_pos:lat ?laty ;
    wgs84_pos:long ?longy .
}
    
```

Cette requête récupère uniquement les entités faisant partie de triplets dont la propriété est "P15 was influenced by" et les représentent sous forme de liens et de nœuds dans un graph d'influences. Grâce à l'extension "geo-layout", on applique alors ; sur ces nœuds représentant des bâtiments ou des types de bâtiments ; un géocoadae suivant une projection Mercator qui les positionne suivant leurs valeurs "Latitude" et "Longitude". Les nœuds des bâtiments sont ici représentés par un icône (une maison) différent de celui utilisé pour les types et les descriptions de bâtiment (un livre).

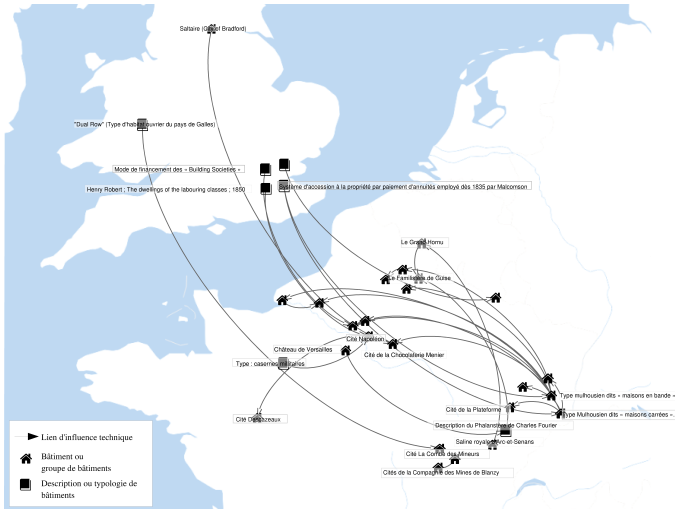
On exporte alors ce graph d'influences en format vectoriel avant de le rapporter sur une carte géographique également en projection Mercator[14]. Par souci de lisibilité, nous n'affichons pas ici l'intégralité des labels.

3 Résultats et Discussion

Des 187 entrées du tableau d'origine, nous trouvons 26 occurrences permettant d'établir des liens d'influences techniques. La visualisation du graph des influences que nous avons réalisée permet alors de remarquer immédiatement plusieurs faits. On note premièrement que l'Angleterre ; dont l'industrialisation massive précède celle de la France ; est ici le point d'origine de plusieurs sources techniques importantes ; notamment auprès des cités de Mulhouse avec l'introduction d'un système de vente par annuité qu'elles vont réemployer [16]. Ces dernières en effet ; de part la diffusion massive que vont connaître leurs modèles architecturaux ; sont sans équivoque les sources les plus influentes représentées dans notre graph.

Afin de pouvoir nous faire une idée plus précise des sources techniques ayant été les plus influentes, nous pouvons également lister certaines d'entre elles ayant un grand nombre d'occurrences. On gardera toutefois à l'esprit l'aspect relatif d'une telle quantification dans la mesure où

4



elle ne quantifie pas l'intensité d'une variable substantielle qui serait "l'influence" mais énumère de manière non exhaustive un ensemble de cas ; dont l'importance individuelle est également sujette à délibération. Un cas simple pouvant faire mentir cette méthode serait celui où tout les architectes d'une ville isolée du reste du pays déclareraient s'inspirer d'un seul bâtiment. Malgré son score, le bâtiment en question resterait historiquement peu significatif car son "aire d'influence" serait circonscrite.

Titre	a influencé
Type mulhousien dits « maisons en bande »	5
Type mulhousien dits « maisons carrées »	4
Système de vente par annuités de Malcomson	2
Description du Phalanstère	1
Saltair (City of Bradford)	1
Maisons Galloises en "Dual Row"	1
Les "Building societies"	1
Cité du Chatelot	1
Société Havraise des Cités ouvrières	1
Le Grand Hornu	1

Compte tenu des données que nous avons pu consulter, et suivant les modalités que nous avons définies, si nous identifions les utopistes aux seuls fouriéristes, notre conclusion serait donc

temporairement que, sur le plan technique, il ne semble pas pertinent d'affirmer que ces derniers aient eu une influence tangible sur l'évolution cités ouvrières. En effet, parmi l'ensemble des occurrences que nous avons pu identifier, nous ne pouvons en trouver qu'une (le Familistère de Guise) qui renvoie explicitement à une source qui puisse être qualifiée d'utopiste (Le Phalanstère de Fourier).

Cette conclusion est révisible néanmoins dans la mesure où nous n'avons pu nous attarder que sur une fraction très restreinte de l'ensemble de la documentation disponible sur le sujet. Une poursuite de ce travail dans des proportions qui dépassent celles auxquelles nous avons voulu nous restreindre ici pourrait donc contribuer à mettre en évidence des liaisons passées jusqu'ici inaperçues.

En revanche, et nous finirons ici, si nous étendions notre définition de l'utopie à tout projet de cité qui serait idéale car gouvernée suivant des principes dictés par la raison ; il semble pertinent de voir les cités ouvrières comme les utopies réalisées des paternalistes dans la mesure où celles-ci maximisaient un idéal patronal de rationalité économique. Incorporant virtuellement toutes les infrastructures, -de l'école, aux logements, jusqu'aux caisses de retraites, dont leurs salariés pourraient avoir besoin ; ces ensembles garantissaient une main d'oeuvre fiable aux sociétés qui les construisaient, tout en répondant à moindre coût au problème du paupérisme. Du point de vue de leurs résidents néanmoins, dont les conditions de vie /travail dépendaient largement de la place qui leur était réservée dans cet idéal industriel de rentabilité ; il semble également pertinent de se demander si ces cités ouvrières ne furent pas, au contraire, de très bons exemples de ce que l'histoire comporte de "dystopies réalisées".

Références

- [1] Gephi, 2015. <http://gephi.github.io/>.
- [2] Openrefine, 2015. <http://openrefine.org/index.html>.
- [3] Louis-Napoléon Bonaparte. *Extinction du paupérisme*. impr. de Lacrampe et Fertiaux (Paris), 1848.
- [4] Fabien Gandon ; Catherine Faron-Zucker ; Olivier Corby. *Le web sémantique ; Comment lier les données et les schémas sur le web ?* mai 2012.
- [5] Ministère de la culture. Base mérimée, septembre 2015. <http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine>.
- [6] Jean Davoigneau ; Laurence Dellière ; Isabelle Duhau. Récapitulatif des modifications en usage apportées aux systèmes descriptifs de l'architecture, janvier 2011.
- [7] Monique Chatelet et Hélène Verdier. *Documents méthodes système descriptif de l'architecture*. DIRECTION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE, Paris, Éditions du patrimoine édition, septembre 1999.
- [8] Charles Fourier. *Traité de l'association domestique agricole*. Bossange père (Paris), 1822.
- [9] Jean-Baptiste André Godin. *Mutualité sociale et association du capital et du travail ou Extinction du paupérisme par la consécration du droit naturel des faibles au nécessaire et du droit des travailleurs à participer aux bénéfices de la production*. Guillaumin (Paris), 1880.
- [10] Stéphane Jonas. Les villages ouvriers et mulhouse 1830-1930. In *Villages ouvriers, Utopie ou réalités ? Actes du colloque international au Familistère de Guise*, volume N 24-25. L'archéologie industrielle en France, octobre 1994.
- [11] Fadi Maali. Rdf refne, 2014. <https://github.com/fadmaa/grefine-rdf-extension/releases/tag/v0.9.0>.
- [12] Bibliothèque François Mitterand. Gallica, bibliothèque nationale de france. <http://gallica.bnf.fr>.
- [13] Patrick Le Boeuf, Martin Doerr, Christian Emil Ore, and Stephen Stead. *Definition of the CIDOC Conceptual Reference Model*, May 2015.

- [14] Dennis Nienhüser Torsten Rahn. *The Marble Handbook*. Marble, december 2013. <https://docs.kde.org/trunk5/en/kdeedu/marble/index.html>.
- [15] Stanford university. Protégé 5.0, 2015. <http://protege.stanford.edu/>.
- [16] Émile Cacheux. *État des habitations ouvrières à la fin du XIXe siècle ; étude suivie du Compte rendu des documents relatifs aux petits logements qui ont figuré à l'Exposition universelle de 1889*. Paris, 15 rue des Saint-Pères, 1891.

Articles parus dans le journal : La Phalange

English Translation P.72 "Détérioration Matérielle de la Planète"

Extrait du texte de « Détérioration Matérielle de la planète » issu des manuscrits de Charles Fourier rédigés entre 1820 et 1823. Il s'agit de la P.72 de la version de ce texte ayant été publiée en 1847 dans le Tome VI du journal "*La Phalange*" [66].

Ce passage n'ayant pas encore été traduit en anglais nous en proposons une ici :

« The critic is right : our perfectible civilization recognizes its nonsense only when they are irreparable and when, according to the tables of M. Rauch, the wood which, in 1750, cost 30 cents the cord in Lorraine, now costs 30 Fr there.

Those experts, who dissertate well on the wrongs of Civilization, would they allow me to point out their own, and the blunder they all make on the subject of the remedy ?

If we gathered all these writers and administrators whose grievances I have just cited and we propose them to indicate a remedy for deforestation, all would opine for the banal and illusory help of decrees, codes and repressive ways that have success today but won't have any tomorrow.

The needs of a government, the negligence of an administration are enough to paralyze the most beautiful decrees. In what time were people more convinced of the damages caused by deforestation, and yet the authorities themselves co-operate to it, rightly or not.

Recently a sale of 150 millions of national forests was decreed in France; many deputies protested that we were going to worsen an evil that was already enormous. The Minister of Finance swept the difficulty away by saying, "Funds are needed!"

Eh ! In which time funds will not needed ? Civilized administration doesn't works with parsimony !

Lets the empires rest a little, the wars will spark again for some precedence of ambassador or some grievance of the same strength, and funds will moreover be needed, since so many are already necessary in full peace. This need for money alleged by a minister, each individual repeats it and everyone cut without measure because we want, as it is said, to make money.

Represent to a landlord, to a commune that they will make crumble the heights of witch the earth is brittle, make the land to be swept away by winds and rains, they will look at you in pity saying: "after us the flood", and all the possible decrees will not prevent that from the minister to the peasant, everyone agrees to devastate the forests while agreeing that they should be spared.

We can't even carry out the sowing ordered in the heights where the crumbling is the most active. It is therefore not possible in Civilization to remedy an evil

inherent to Civilization; wishing this society to operate the good on any [evil] is like wishing the bramble would bear roses. Scientists should therefore come to terms with the experience of civilization and seek a social system which does not have, like the civilized and barbaric societies, the property of isolating, of making the collective and individuals interest discord with one another and instead of putting them in opposition, would, on the contrary, makes them coincide in the whole social mechanism.

This problem, which seems so frightening if we speculates only with the civilized methods, would already be half solved within the sixth period, "garantism", and fully solved in the seventh or "simple association".

We have seen, by the unanimous account on the damages of deforestation, that the civilized and barbaric societies are on this point the faithful portrait of the young man who is loosing his health fortune; but evil does not extend only upon the cultivated regions, because the upheaval of the climate of a zone or part of a zone influences more or less on the others and subsequently on the entire globe. It is therefore the planet as a whole that is compromised and not just a few regions. >>

◁ Charles Fourier, "Détérioration Matérielle de la Planète" [66]P.72; 1820 ▷

Article de Tournal sur les Huertas re-publié dans La Phalange

années en arrière pour faire des comparaisons? quelle différence!

Irrigation des campagnes.

C'est aux canaux d'irrigation exécutés pendant la domination arabe que la *huerta*, cette merveilleuse plaine qui entoure Valence, doit sa prodigieuse fécondité; il en est de même de plusieurs parties du territoire de Ferrignan. Sous ce rapport nous sommes fort au-dessous des époques que nous considérons comme barbares, et cet état d'infériorité a incontestablement pour cause première l'absence dans les travaux agricoles de toute idée d'association, comme aussi de toute direction supérieure et unitaire. Les principes exclusifs d'isolement et d'individualisme, en grande vénération aujourd'hui, ont produit, par leur application à l'agriculture, la dénudation des terres en pente, le débatement des montagnes, et par suite la perte d'un grand nombre de sources et l'intempérie des saisons; aussi voyons-nous que tous les perfectionnements agricoles sont devenus jusqu'à ce jour d'une extrême difficulté, et que non-seulement aucun travail important n'a été exécuté, mais que de plus les anciens canaux de fuite, d'attérissement et d'irrigation, qui nous avaient été légués par nos prédécesseurs, sont entièrement perdus ou bien à la veille de l'être. A Dieu ne plaise que nous contestions les résultats avantageux occasionnés à plusieurs égards par la division du sol! notre intention a été seulement de constater que cette division ne doit point dépasser certaines limites. Tous les économistes conviennent que c'est au fractionnement du sol qu'il faut attribuer l'état stationnaire de notre agriculture; à cette cause il faut ajouter encore nos grandes luttes avec l'Europe, nos dissentiments intérieurs, nos essais inutiles de gouvernement absolu, mitigé ou démocratique, l'ambition exagérée qui pousse aujourd'hui tout le monde à faire fortune pour ainsi dire en quelques instants, la fièvre des spéculations industrielles qui tourne maintenant toutes les têtes, les vices de nos méthodes d'enseignement qui dirigent tous les enfants vers des carrières sans issue, ou du moins encombrées outre mesure, et le déclin à peu près absolu de l'agriculture, le premier élément d'ordre et de fortune publique, cette industrie par excellence qui occupe plus des deux tiers de la population française, et dont le développement concourt si puissamment au bonheur et à la moralité des nations. Le Gouvernement est vivement préoccupé de cette désertion générale des travaux agricoles; il désire mettre les propriétaires à l'abri de l'usure qui les ronges; les encouragements qu'il prodigue tous les jours à l'institution des comices, les primes accordées aux concours des charrues et à l'élevage des bestiaux, l'activité qui préside à l'ouverture des voies de communication de tout genre, mais surtout l'extension des routes de grande vicinalité, témoignent du désir qu'il a de diriger l'activité et les capitaux de la France vers l'agriculture. C'est en persévérant dans cette voie qu'il parviendra à substituer les questions sociales aux discussions irritantes et interminables de la vieille politique. Cette impulsion, qui commence à produire déjà d'heureux résultats, sera merveilleusement secondée par le développement de l'esprit d'association, immense levier qui centuple les forces de l'homme et qui vient de se manifester en France avec des caractères aussi importants qu'in prévus.

Les divers jets compagnies qui se sont formées jusqu'à ce jour, à l'exception peut-être de la compagnie générale de dessèchement des étangs, ne se sont guère proposées que l'exécution des voies de communication, ou bien des entreprises industrielles proprement dites. Qui doute cependant des services immenses que l'esprit d'association pourrait rendre à l'agriculture? Et par exemple, n'est-il point vrai que l'entreprise des travaux relatifs à l'irrigation des campagnes serait à la fois une excellente spéculation et un véritable service rendu à la France? Sous ces deux rapports les projets de ce genre ne sauraient être trop vivement recommandés à l'attention des compagnies et à la sollicitude du Gouvernement, des conseils généraux et des administrations municipales.

Dans les plaines basses de Roussillon, de la Provence et du Languedoc, le soleil, cet agent le plus actif de la végétation, exerçant seul son influence, devient une cause de stérilité. Il serait possible cependant, il serait facile de remédier aux longues sécheresses qui désolent ces provinces et de substituer ainsi la richesse à la misère. Le creusement de canaux latéraux, l'emploi bien dirigé des grandes sources, mais surtout la construction de réservoirs artificiels, analogues aux bassins de Lanuy et de Saint-Ferréol, produiraient ce résultat. En ce moment le sultan Mahmoud fait exécuter, dans la forêt de Belgrade, quatre barrages de ce genre qui suffiront pendant l'hiver à la consommation de Constantinople. L'antique lac Méris n'était autre chose qu'un réservoir de la même espèce; il en est de même de Caronh, qui contribue si puissamment à augmenter la richesse du département de Vaucluse. Les avantages qu'il est permis d'espérer de ces réservoirs artificiels, destinés à recueillir, pendant l'hiver et les

Supplément.

temps d'orage, les eaux nécessaires à l'irrigation des campagnes, ont été développés avec une rare sagacité par M. Auguste de Gasparin dans un travail sur le plan incliné, considéré comme machine hydraulique. « Supposons, dit-il, l'existence d'un lac pratiqué artificiellement dans la partie supérieure des vallées, et nous verrons les prairies se développer sous son influence et les arbres ombrager ses bords. Ce lac régularisera le cours du torrent, les terres en pente menacées de destruction seront sauvées, les arbres arrêteront les éboulements, le lit des torrents sera maintenu, les prairies arrosées pourront servir à la nourriture de nombreux troupeaux, le gibier suivra la progression des bois, le poisson reparaitra dans les eaux plus calmes des rivières, etc. »

Pendant la période géologique la plus moderne, presque toutes les vallées présentaient une série de lacs aujourd'hui desséchés par suite de la rupture des digues naturelles. Les anciennes dispositions physiques de ces vastes réservoirs, encore bien manifestes, et qui figurent même en partie sur les cartes des anciens géographes, sont un enseignement qu'il ne faut point perdre de vue; elles constatent la possibilité de rétablir artificiellement, en faveur de l'agriculture, de véritables greniers d'abondance dont la nature ferait tous les frais d'approvisionnement. On a calculé que trois bassins de ce genre pratiqués sur le Gardon fourniraient 240 millions de mètres cubes d'eau. M. de Gasparin fait observer qu'à Orange les prairies arrosées peuvent être coupées jusqu'à quatre fois, et qu'elles s'affaiblissent jusqu'à 850 fr. l'hectare; à Vaison, à Malaucène, l'arrosage a élevé le prix des terres jusqu'à 11,000 fr. l'hectare; à Avignon les eaux de la Sorgue et d'un canal dérivé de la Durançon ont triplé la valeur des terrains qui entourent la ville. Dans d'autres localités du département de Vaucluse, l'irrigation a décuplé la valeur du sol; à Sorgues des landes d'une extrême aridité ont été converties en riches jardins. Ces résultats sont dus aux canaux exécutés pendant le moyen-âge sous l'influence des seigneurs et des évêques.

Dans toute l'Italie, mais plus particulièrement en Lombardie et dans le Piémont, il existe aussi des barrages ou lacs artificiels qui datent de la même époque, et qui tous les jours rendent à l'agriculture d'immenses services. Dans le Roussillon, des canaux dérivés du Tech et de la Tet, analogues à ceux de Valence, si bien décrits par M. Guérault, et qui probablement datent comme eux de la domination arabe, servent encore à l'irrigation d'une grande partie du département des Pyrénées Orientales et y distribuent la prospérité. Les principaux canaux de fuite, d'attérissement et d'irrigation du Languedoc datent de l'administration si éclairée des États de la province. En un mot, dans le passé, lorsque la société était fortement organisée, il s'est accompli de grands travaux. De nos jours, au contraire, en l'absence de toute direction, et par suite du morcellement de la propriété, les travaux d'ensemble ne peuvent être exécutés qu'avec une extrême difficulté; aussi voyons-nous les canaux qui nous avaient été légués par la prudence des siècles passés s'encombrer avec une effrayante vitesse, les sources les plus abondantes se perdre sans aucune utilité, les fleuves être considérés comme de dangereux voisins, et leurs fécondantes alluvions ces causes de ruine. Dans le domaine de l'industrie, il est vrai, le génie des associations vient de se déployer spontanément; mais rien encore ne fait pressentir qu'un mouvement analogue soit à la veille de s'opérer en faveur de l'agriculture. Rien n'indique que les propriétaires soient disposés à mettre en commun leurs lumières et leurs efforts; nul part nous ne voyons se former des syndicats ou des associations pour cultiver les landes, fixer la marche des dunes, reboiser les montagnes, régulariser le cours des rivières, encaisser les torrents, creuser les anciens canaux; cependant tout est à faire à cet égard, et les essais, bien que très imparfaits, qui ont été tentés jusqu'à ce jour, sont de nature à inspirer de la confiance. Sur les bords de la Méditerranée, de véritables steppes, des marais pestiférés ont été dans très peu de temps, grâce à l'emploi bien dirigé des eaux douces et limoneuses, convertis en rizières et en riches pâturages. Des résultats du même genre pourraient être facilement obtenus dans les plaines de la Salanque comme sur les bords des lagunes et des étangs de Leucate, de la Balme, de Bayes, de Guissan, de Vendres, de Méze, de Frontignan, d'Aigues-Mortes, de Berre, et sur le vaste delta du Rhône. Nous pourrions citer un grand nombre

d'exemples pour démontrer que les entreprises qui présentent les chances les plus probables de réussite sont aujourd'hui indéfiniment; un seul suffira pour mettre cette assertion hors de doute. Dans les fertiles campagnes de la vallée inférieure de l'Aude, rivière plus limoneuse et plus fertile que le Nil, puisque les attérissements exhausent la plaine d'un pied par siècle, les inondations qui, si elles étaient maîtrisées et régularisées, répandraient partout la fertilité, deviennent une cause de désolation; la récolte des céréales est détruite une année sur trois, et la même cause occasionne presque annuellement la perte des prairies. Il serait pourtant facile, au moyen de travaux d'ensemble bien dirigés, de transformer ces débordements périodiques en une source inépuisable de richesses. L'emploi bien entendu des digues et des barrages, les plantations d'arbres et le creusement de quelques canaux permettraient d'éviter les effets désastreux des grandes crues. Alors il serait possible, comme on l'a déjà fait dans le département de l'Hérault, au beau domaine de la Bégude, de couvrir les plaines arides et caillouteuses de limons fertiles, et de fournir en abondance l'eau nécessaire à l'irrigation des campagnes. Chacun sent que ces projets peuvent être accomplis; on en parle depuis longues années, et cependant on ne met jamais la main à l'œuvre.

En l'absence d'associations particulières, les assemblées municipales et départementales doivent prendre l'initiative des grandes améliorations agricoles; elles seules peuvent revendiquer le glorieux et salutaire patronage du passé. Sous ce rapport, l'exemple que donnent en ce moment les villes de Marseille et de Toulouse ne peut manquer d'exercer une grande influence. La France, chacun en convient, est une nation essentiellement agricole, et cependant, malgré la supériorité de notre sol et de notre climat, malgré l'abondance et l'admirable disposition de nos sources, de nos fleuves, de nos rivières, le sol ne donne pas proportionnellement le quart des produits de celui de l'Angleterre. Il est temps d'y songer, et d'y songer sérieusement. Si la bourgeoisie veut conserver la supériorité à laquelle ses lumières lui donnent actuellement des droits incontestables, si elle veut éviter une déchéance éclatante et détourner les orages qui ont pour jamais anéanti l'aristocratie féodale, elle doit justifier son influence par son aptitude au travail, par de grands actes d'utilité publique, et se hâter de prendre les mesures nécessaires pour figurer dignement à la tête de toutes les branches de l'activité sociale.

Quel est cet article? bien certainement c'est un article destiné à la *Phalange*, écrit par un des rédacteurs de la *Phalange*. Non, cet article est de M. Tournai et a paru dans le *Journal des Débats*. Ayons donc bon courage, puisque les idées saines arrivent! — L'article suivant, de l'*Egide*, est aussi écrit dans une excellente tendance.

Poursuivant la revue commencée dans notre précédent numéro, nous arriverons aux nouvelles compagnies agricoles destinées à prendre rang au nombre de ces spéculations solides qui intéressent au plus haut degré l'avenir de notre industrie territoriale. Nos lecteurs savent avec quelle sollicitude nous surveillons le développement de la pensée légitime qui tend à rétablir en France, par la voie de la communauté, le système des grandes cultures. On sait que ce système, quoique abandonné sur presque tous les points de la France, par suite du morcellement infini des propriétés, est cependant le seul qui, dans une foule de cas, puisse amener de beaux résultats. Nous savons quels avantages momentanés sont résultés de la division des fortunes immobilières; mais l'impissance des ressources individuelles, ainsi fractionnées, n'est pas un fait moins notoire en face des circonstances qui rendent nécessaires certains grands travaux, tels que défrichements, dessèchements, irrigations, endiguements, ponts, voies d'écras de communication, création de débouchés au moyen de transports lointains, etc., etc. Dans ces cas-là, le système des grandes exploitations est réellement indispensable. Or, pour suppléer à l'impissance des propriétaires actuels, il n'est que l'association des terres et des capitaux qui puisse mettre dans les mêmes mains les moyens de réaliser de tels projets.

L'exemple des résultats obtenus jusqu'à ce jour n'est pas, dira-t-on, des plus encourageants. Cela est peut-être vrai sous quelques rapports. Mais l'expérience sert du moins à quelque chose, et dans cette voie surtout, il y a lieu d'attendre beaucoup du temps. Le grand vice des sociétés organisées jusqu'ici pour les entreprises agricoles, c'est l'exagération de la valeur des apports d'immeubles. Une terre qui ne rendait que 1000 fr., et qui se trouve évaluée à 60,000, portant intérêt à 5 p. cent, c'est-à-dire 3,000 fr. (ce qui n'est point outré, eu

égard à ce qui se passe tous les jours sous nos yeux), étant mise en exploitation au moyen de la commandite, devient la source d'un profit énorme et immédiat pour son possesseur, au détriment des commanditaires à capitaux. Les exploitations ont il s'agit pourraient être en principe fort bonnes, mais les actionnaires payants n'y gagnent rien. Là gît donc un premier abus. Il faut dire aussi que l'exécution des projets de ce genre doit être confiée qu'à des hommes spéciaux, éprouvés, sans faste, sans état-major de bureaux et d'administration. On conçoit en effet que de telles entreprises ont besoin d'être gérées avec la simplicité et l'ordre qui conviennent à leur nature. Jusqu'à présent, malheureusement, ces premières conditions ne semblent pas avoir été scrupuleusement observées par ceux qui ont réuni des capitaux dans un but analogue. Nous citerons cependant les succès de la Compagnie de dessèchement, ceux de la compagnie d'Arzacchon, ceux que promet la Compagnie de la Basse-Camargue. Ce ne sont point des succès brillants d'agiotage, mais ce sont des succès solides, durables, progressifs.

C'est donc avec plaisir que nous signalons l'avancement des compagnies nouvelles qui s'organisent dans ce but. Notamment, sous le titre d'*Exploitation agricole et industrielle des terres d'Ardissart et de la Gourdière*, il est créé une société dont le siège principal est dans le département du Nord.

Postienne. Accord de la morale et de la politique

124 ASSOCIATION COMPOSÉE.
vieux service. Leur politique est donc nulle dans la 1^{re} branche des relations sociales; et pourtant ils ont des écrivains qui publient incessamment des théories de balance, contre-poids, garantie, équilibre.

*** Il est aisé de les opposer à eux-mêmes: j'ai cité pour exemple un contemporain, J.-B. SAY (*Avant-propos*), qui s'élève contre les petits esprits abrutis à nier qu'on puisse découvrir un ordre social meilleur que la civilisation. Il se range par le fait dans la classe des Expectans, 1. 91, du Montesquieu, des Rousseau, des Voltaire, des Condillac, etc.

Cet ordre, opposé à la civilisation et à ses neuf caractères, ne peut naître que d'un état de choses qui aura pour résultat:

1° *D'identifier l'intérêt individuel avec le collectif, de telle manière que l'individu ne puisse trouver son bénéfice que dans les opérations profitables à la masse entière.*

2° *De classer l'intérêt collectif en dessous de l'individuel, de manière que l'ambitieux ne tende qu'à l'intérêt collectif, devenu gouvernant de l'intérêt individuel.*

Dans une telle situation, les hommes seront spéculativement et passionnément philanthropes.

Ils le seront *spéculativement*, par conviction que la moindre tentative de bénéfice opposé au bien de la masse, les mettrait en conflit avec cette masse qui les honnirait.

Ils le seront *passionnément*, parce que l'état des choses, l'affection cabalistique pour 30 à 40 groupes, 72 1/4, les entraînera à travailler pour l'intérêt de cette masse, où le leur se trouvera compris.

Telle doit être la base du civisme. Je vais en faire une thèse séparée dans le final de cette section.

POSTIÈRE. Accord de la morale avec la politique.

Je serai plus bref sur ce sujet que le spartiate abbé de Mably. J'ai déjà exposé, 72 1/4, les qualités qui constituent l'homme politique et moral, nommé *CITOYEN*, titre dont aucun être n'est digne dans l'état actuel. Il ne reste qu'à commenter ledit paragraphe.

Un village se compose de cent familles: leurs chefs, pour agir en citoyens, doivent s'abstenir de tout ce qui peut pré-

LIV. I, SECT. 2^{me}. 125
judicier à la masse, doivent confondre leur intérêt dans celui de la masse. Le contraire a lieu: chacun d'eux dépouille la forêt, la livre à ses troupeaux, dévaste les chasses et pêcheries; son intérêt l'y oblige; il sait que les 99 autres en feront autant; il est forcé à prendre part au ravage.

L'état actuel ou morcelé crée donc cent égoïstes dans les cent chefs de famille; aucun d'eux n'est citoyen. Tous tombent dans la duplicité d'action, isolant l'intérêt individuel de l'intérêt collectif.

Ils ne peuvent devenir citoyens que dans un ordre qui leur fasse trouver leur intérêt personnel dans la conservation des propriétés de la masse, qui leur garantisse une juste répartition sur les divers produits du fonds sociétaire, et qui en même temps les mette dans l'impossibilité d'en rien distraire. Qu'un Harmonien s'avise de tuer perdrix et cailles au temps de la ponte, il ne saura pas où les faire cuire dans sa Phalange; il serait admonesté sur cette infraction aux usages; il s'en gardera, sachant que plus on ménage le gibier, plus on est assuré qu'en temps convenu il y en aura surabondance, et par suite bonnes lipées, même aux tables de 3^e classe. Il trouve donc intérêt positif et négatif à opérer pour le bien de la masse: intérêt positif dans la garantie de répartition proportionnelle; intérêt négatif dans l'impossibilité d'éviter le reproche de conduite incivique, s'il contrevient aux résolutions générales.

Au lieu de cette garantie composée en conduite civique, la civilisation fournit à tout homme, *appât composé pour l'incivisme* ou spoliation de la masse.

Appât positif dans le besoin. Sur cent paysans, il en est au moins 50 qui sont nécessiteux et spéculent sur la vente d'un gibier qu'il eût fallu épargner; ils trouveront des acheteurs, chacun en civilisation se plaisant à encourager le mal; ils ont plein espoir de leur caché ce délit, qui serait aussitôt connu dans l'état sociétaire.

Appât négatif. S'ils laissent échapper une hase pleine, ils n'auront probablement ni la hase, ni les levreaux de sa portée: ce sera faire un bien dont ils risquent de ne retirer aucun fruit, mais plutôt des railleries.

Ainsi, l'état actuel ou morcellement présenté à l'homme

126 ASSOCIATION COMPOSÉE.
une *amorce positive et négative pour le mal*. De là vient que personne n'agit en citoyen pour le bien de la masse; personne n'est digne du nom de *CITOYEN*. L'homme qui s'en arroe le titre, n'est qu'un égoïste renforcé, qui se croit autorisé à toutes les friponneries, à tous les crimes, parce qu'il travaille pour sa femme et ses enfants.

Je le répète; c'est l'état des choses qu'il faut accuser, l'ordre vicieux qui présente à chacun l'appât positif et négatif à trahir les intérêts de la masse: on ne peut instruire ici que la civilisation, et non pas les individus.

Posons abstractivement la thèse du vrai civisme, ensuite nous la traiterons concrètement. On est si fort ami des abstractions, dans notre siècle; donnons donc une page au goût du siècle, aux calculs abstraits.

Supposons une île du contenu de 100,000 familles, où chacun des 100,000 chefs se décide, soit par raison, soit par inspiration divine, à opérer pour la masse, lui sacrifier ses intérêts personnels, et user des plus grands ménagements pour les forêts, pâturages, pêches et chasses.

Chacun, en épargnant un brochet ou une caille qu'il aurait pu prendre, a travaillé pour le bien de 9999 autres familles; mais en revanche les 9999 autres ont travaillé à l'unanimité pour la sienne. Jusques-là, nulle perte pour aucune, et compensation réciproque. Chacun a épargné pour la masse, en raison de ce que la masse a épargné pour lui.

Mais bientôt le bénéfice deviendra immense par l'abondance de poisson et de gibier, par le bon état des forêts et des pâturages; l'île s'élève rapidement à la richesse, d'où elle aurait déchu avec la même rapidité, si chacun eût agi selon la méthode égoïste ou civilisée, en ne spéculant que pour sa seule famille, ruinant les chasses, rivières, forêts et pacages.

Objectera-t-on qu'une fois cette richesse créée, tout sera envahi par quelques privilégiés qui ne réduiront pas moins le peuple à la misère? Sans doute cela aurait lieu en civilisation; c'est pourquoi le civilisé est dupé lorsqu'il fait le bien de la masse, et l'égoïste seul est sensé dans l'état actuel, où toute philanthropie est illusoire, absurde en pratique.

Mais nous spéculons sur l'état sociétaire, où le riche gagnant en proportion du bien-être des classes moyenne et pauvre, sera intéressé à les soutenir, les favoriser, et vice versa.

LIV. I, SECT. 2^{me}. 127
Posons ici le problème abstractivement. Dissertons sur les conditions; elles ont été indiquées, en italique, au dernier paragraphe du 6^e chapitre, 124.

Il est évident que cette *philanthropie générale et réciproque* exige trois dispositions inconnues parmi nous.

1° *Le minimum gradué*, l'absence de besoin et l'incurie pour l'avenir: si un père voit sa famille nécessiteuse, ou s'il craint pour le lendemain, il ne consoulera plus les intérêts de la masse. » Ventre affamé n'a point d'oreilles. »

2° *La répartition proportionnelle aux trois facultés, capital, travail et talent*. Comment un villageois menagera-t-il les intérêts d'une masse qui ne lui répartirait pas équitablement un lot du bénéfice général qu'aura produit le concours de tous au bien commun?

3° *L'exploitation combinée ou sociétaire*: sans cette combinaison il ne peut exister nul concours des individus pour le bien général: on ne voit naître qu'un concert de mal-faisance et d'égoïsme; les passions n'entraînent l'individu qu'à opérer contre la masse, aux bénéfices de qui il n'est point associé et qui n'a pour lui nulle sollicitude.

Telles sont les trois qualités requises pour former des *CITOYENS*, des êtres conciliant la morale avec la politique, par la coopération de chacun au bien de tous, et par l'unité d'efforts pour accroître les economies et les produits.

De ces trois conditions, les deux premières sont le résultat nécessaire de la troisième, de l'association sérieuse, qui a pour pivots le minimum gradué et la répartition proportionnelle.

C'est ainsi qu'en rêvant le bien, en s'exerçant aux utopies d'industrie vraiment civique, on serait arrivé à déterminer les conditions du bien social. C'est été déjà une solution abstraite du problème. Pour la donner concrète, ou aurait eu à déterminer les procédés d'Association.

Ces principes une fois établis, l'opinion serait intervenue pour rappeler à l'ordre le monde sophistique, lui représenter qu'on est suffisamment repu des vaines subtilités de la métaphysique, des controverses mercantiles et démocratiques. On l'aurait sommé de faire trêve sur ces fariboles rebattues, et s'occuper enfin de l'objet urgent, de la recherche des méthodes sociétaires.

Ce travail est fait, et avant d'initier les lecteurs aux détails du mécanisme, il a convenu de les promener idéalement dans ce nouvel ordre; ils en ont vu le matériel dans la 1^{re} section; ils ont, dans la seconde, examiné les accords de morale et de politique dans les diverses branches du régime socialiste. On y a vu cet accord découlant de l'essor même des passions de la nature du mécanisme sériaire.

Après ce coup-d'œil sur les propriétés de l'Harmonie, si c'est de bonne foi que les philosophes désirent l'accord de la morale et de la politique, ils n'ont pas à hésiter sur l'abandon de leur vieil édifice; ils ne peuvent plus douter que le travail moral et civilisé n'engendre constamment tous les vices opposés à la morale civique et à la saine politique, toujours l'égoïsme, la duplicité d'action, et les sept fleaux lymbiques, indigence, fourberie, etc.

Les descriptions qu'on vient de lire sur le matériel et le passif de l'Harmonie, ont dû exciter la curiosité; elle va croître à la lecture de l'intermède suivant, qui est un complément des aspects socialistes. C'est une dernière promenade en Harmonie, un coup-d'œil plus rapide, où je restreins à des paragraphes, l'examen de ces prodiges dont chacun a occupé un chapitre dans le cours de la 2^{me} section.

FIN DE LA 2^e SECTION.

TABLE DE LA 1^{re} SECTION.

Dispositions passionnelles.

Antienne	pag. 76
Chap. 1. Esprit et intérêt de la classe pauvre en Harm.	88
2. Indépendance individuelle dans les Séries pass.	85
3. Faute productif des Séries pass.	90
4. Du charme composé permanent.	101
5. Armées industrielles de l'Association.	108
6. Système bi-composé des subsistances d'Harm.	113
Postiène.	124

FIN DU PREMIER LIVRE.

CITERLOGUE.

Documents concernant les Murs Blancs

Retranscription du projet de constitution

[Retour](#)

Constitution Murblanquiste N1.
(projet).
Préambule.

1. Les Murs Blancs ne sont pas tout.
2. Les Murs Blancs ne sont pas rien.
3. Les Murs Blancs sont. C'est beaucoup.

C'est tout.

Articles.

Article I.

Il n'y aux Murs Blancs ni propriétaires, ni locataires, ni oppresseurs, ni opprimés. Les Murs Blancs ne sont pas une propriété. Cette impropriété est collective. Ce qui signifie :

1. Que chacun en use avec les attentions que nos ancêtres accordaient a leurs propriétés individuelles.
2. Que les désirs de chacun touchant son secteur font partie d'un ensemble au gré duquel ils se régleront suivant un processus de spontanéité contrôlée.
3. Qu'un nommé A.... serait heureux de n'être pas considéré comme un président de trust mais comme un camarade collecteur de corvées, équilibriste en budgets, victime impopulaire et gérant des intérêts de tous.
4. Que les décisions touchant le tout et les parties sont prises dans la maison de verre dite véranda et dans le consentement unanime

— Du soviet

— De la corporation¹³ des locataires.

5. Que tout le parc est également accessible à tous dans toute son étendue et sur une épaisseur de 60 km en hauteur ; à l'exception d'une bande de sécurité de 1m82 auteur du rez-de-chaussée Est du pavillon blanc, dite "zone de silence Domenach".

Article II.

L'harmonie générale est libre et obligatoire. Chaque année sera fixé le montant par ménage, des attributions d'anarchie, de fantaisie ou d'humour noir. Les chaires en Sorbonne ne donnent pas, droit à un supplément d'attribution, non plus que les distractions philosophiques ou le goût lyonnais bien connu pour la folichonnerie.

Article III.

Les murblanchois sont priés :

De ne laisser trainer dans le parc aucun objet sans chlorophylle tels que papiers même gras, boites de conserves de collections, livres pieux et légers, bébés déconcertés, bombes atomiques, fantôme, traités du caractère et tout objets massifs, chroniques d'Esprit et tous objets blessants S.V.P. rapporter à leurs propriétaires les objets ainsi trainants. (recommandation spécialement valable pour les chemins d'accès la nuit tombée).

- de rentrer les sièges des salle communes, après usage.

De respecter arbres, plantes et fleurs, Spécialement notre gynko vénéré ; de ne casser ou couper des branches d'arbres, d'arbustes ou arbrisseaux sous aucun prétexte ; de ne pas couper de fleurs cultivées sans l'autorisation d'on ne sait qui encore.

De considérer le bois mort et les fruits du potager comme une propriété collective dont il est fait une répartition onéreuse prévue au budget général.

13. Une formule à bannir après chaque changement de régime

De ne pas étendre de linge hors des endroits aménagés, notamment aux fenêtres, tolérance faite pour les seules fenêtres de cuisine.

De laisser libres les couloirs des deux immeubles, et de concentrer vélos, voitures d'enfants, motos dites pharisaiquement vélomoteur, autos futuribles, hélicoptères et autres transports, au garage, où une R. P. sans panachage sera organisée.

De ne jamais demander directement de travail, rémunéré ou non, au gardien ou à sa femme, mais toujours par l'intermédiaire de notre bien-aimé gestionnaire, répartiteur des tâches collectives.

de fermer pendant la saison froide les portes d'entrée des immeubles, en vertu de cette phrase de Goethe : "Le froid est la vraie maladie de l'âme".

Article IV.

Il n'est pas défendu aux Murblanchois :

de participer avec toute leur force disponibles aux opérations de défrichage, binage, déronçage, reboisement, etc.... qui se dérouleront spécialement pendant les week-ends.

de procéder spontanément aux nettoyages des abords et autres poteries du fond du parc.

de s'accorder sur les gains de temps communautaires comme de faire faire une course commune à tous par un seul.

Article V.

Les pénalités prévues pour les infractions évoquées dans la Constitution sont :

- 1) Le regard senti et constitutionnel.
- 2) La corvée de ronces.
- 3) La privation à temps du gynko.
- 4) La nomination au poste de gérant.
- 5) La démurblanquisation.

Article VI.

Le club murblanquiste est installé au rez-de-chaussée de la maison blanche. On est prié :

1) De respecter rigoureusement l'emplacement des objets, à savoir :

- Collections de revues et hebdomadaires dans Les rayons.
- Revues du mois seulement, sur le guéridon, en vrac.
- Presse : sur la table.

et de remettre sans défaut tout imprimé à sa place après lecture.

2) De ne jamais emporter les journaux et revues hors du club, sauf dans des cas exceptionnels, pour un travail à faire, jamais plus de 24h, en indiquant l'emprunt sur le carnet.

Article VII.

Panache l'écureuil est chargé de la haute surveillance de cette constitution et Piquart le hérisson de la police des allées.

le 10 décembre 1946 Paul-Jean-Marie-Henri-Emmanuel,
inspirés de Simone-Nicole-Jeanne et Poulette.

Imperatore Fraisse regnante.

CONSTITUTION MURBLANQUISTE N°1.
(Projet).

Préambule.

1. Les Murs blancs ne sont pas tout.
2. Les Murs blancs ne sont pas rien.
3. Les Murs blancs sont. C'est beaucoup.

C'est tout.

Articles.

Article I.

Il n'y a aux Murs blancs ni propriétaires, ni locataires, ni oppresseurs, ni opprimés. Les Murs blancs ne sont pas une Propriété. Cette Impropriété est collective. Ce qui signifie:

- 1° que chacun en use avec les attentions que nos ancêtres accordaient à leurs propriétés individuelles.
- 2° que les désirs de chacun touchant son secteur font partie d'un ensemble au gré duquel ils se régleront suivant un processus de spontanéité contrôlée.
- 3° qu'un nommé A... serait heureux de n'être pas considéré comme un président de trust, mais comme un camarade collecteur de corvées, équilibriste en budgets, victime impopulaire et gérant des intérêts de tous.
- 4° que les décisions touchant le tout et les parties sont prises dans la maison de verre dite véranda et dans le consentement unanime (du Soviet) des locataires.
- 5° que tout le parc est également accessible à tous dans toute son étendue et sur un épaisseur de 60cm en hauteur; à l'exception d'une bande de sécurité de 1m82 autour du rez-de-chaussée Est du pavillon blanc, dite "zone de silence Domenach".

Article II

L'harmonie générale est libre et obligatoire. Chaque année sera fixé le montant par ménage, des attributions d'anarchie, de fantaisie ou d'humeur noire. Les chaires en Sorbonne ne donnent pas droit à un supplément d'attribution, non plus que les distractions philosophiques ou le goût lyonnais bien connu pour la folichonnerie.

Article III

Les Murblanchois sont priés:
de ne laisser traîner dans le parc aucun objet sans chlorophylle tels que papiers même gras, boîtes de conserves de collections, livres pieux et légers, bêtes déconcertés, bombes atomiques, fantômes, traités du Caractère ~~et~~ et tous objets massifs, chroniques d'Esprit et tous objets blessants. S.V.P. rapporter à leurs propriétaires les objets ainsi trainants. (Recommandation spécialement valable pour les chemins d'accès la nuit tombée).

1. Une punition à deux, après chaque chargement de refus.

-2-

- de rentrer les sièges des salls communes, après usage.
- de respecter arbres, plantes et fleurs, spécialement notre gynko vénéré, de ne casser ou couper des branches d'arbres, d'arbustes ou arbrisseaux sous aucun prétexte; de ne pas couper de fleurs cultivées sans l'autorisation d'on ne sait qui encore.
- de considérer le bois mort et les fruits du potager comme une propriété collective dont il est fait une répartition onéreuse prévue au budget général.
- de ne pas étendre de linge hors des endroits aménagés, notamment aux fenêtres, tolérance faite pour les seules fenêtres de cuisine.
- de laisser libres les couloirs des deux immeubles, et de concentrer vélos, voitures d'enfants, motos dites pharisaiquement vélociteurs, autos futuribles, hélicoptères et autres transports, au garage, où une R. P. sans panache sera organisée.
- de ne jamais demander directement du travail, rémunéré ou non, au gardien ou à sa femme, mais toujours par l'intermédiaire de notre bien-aimé gestionnaire, répartiteur des tâches collectives.
- de fermer pendant la saison froide les portes d'entrée des immeubles, en vertu de cette phrase de Goethe: "Le froid est la vraie maladie de l'âme".

Article IV

- Il n'est pas défendu aux Murblanchois:
 - de participer avec toute leur force disponibles aux opérations de défrichage, binage, déronçage, reboisage, etc... qui se dérouleront spécialement pendant les week-ends.
 - de procéder spontanément aux nettoyages des abords et autres poteries du fond du parc.
 - de s'accorder sur les gains de temps communautaires comme de faire faire une course commune à tous par un seul.

Article V.

Les pénalités prévues pour les infractions évoquées dans la Constitution sont:

- 1° le regard senti et constitutionnel
- 2° la corvée de ronces
- 3° la privation à temps du gynko
- 4° la nomination au poste de gérant
- 5° la demurblanquisation

Article VI

Le club murblanquiste est installé au rez-de-chaussée de la maison blanche. On est prié:

- 1° de respecter rigoureusement l'emplacement des objets, à savoir:
 - Collections de revues et hebdo dans les rayons,
 - Presse: sur la table,
- et de remettre sans défaut tout imprimé à sa place après lecture

-3-

- 2° de ne jamais emprunter les journaux et revues hors du club, sauf dans des cas exceptionnels, pour un travail à faire, jamais plus de 24 h, en indiquant l'emprunt sur le carnet.

Article VII

Panache l'écureuil est chargé de la haute surveillance de cette Constitution et Piquart le nérison de la police des allées.

ce document a été testé, historicisé, puilosophé, estabé-tisé et secrétarisé au pied du cèdre de la justice,

le 10 decembre 1940

Paul-Jean-Marie- henri-Emmanuel,
inspirés de simone- nicole-Jeanne et Poulette.

Imperatore fraisse regnante.

Exemple de bilan comptable de la société des Murs Blancs : 31 12 1944

Société Immobilière "LES MURS BLANCS"
 Société Anonyme au capital de 100.000 francs
 Siège Social : 19, rue d'Antony -
 CHATENAY-MALABRY (Seine)
 R.C. Seine 281.315 B

BILAN AU 31 DECEMBRE 1944

ACTIF		PASSIF	
Frais de constitution	6.601.05	Capital	100.000.--
Immeuble	200.000.00	Avance M.Mounier	136.000.--
Frais d'acquisition de l'immeuble	47.203.55	Avance M.Niklaus	69.000.--
Mr Faroux	68.05	Avance M.Fraisse	46.270.--
Impôts payés pour le compte des actionnaires	1.598.95	Amortissement sur immeuble	15.000.--
Caisse	271.05	Créditeurs divers	10.459.00
Banque	72.627.90		
Pertes antérieures	38.641.50		
Perte de l'exercice	9.717.15		
	<u>376.729.00</u>		<u>376.729.--</u>

Société Immobilière "LES MURS BLANCS"
 Société Anonyme au capital de 100.000 Fra
 Siège Social : 19, rue d'Antony
 CHATENAY-MALABRY (Seine)
 R.C. Seine 281.315 B

COMPTES DES PROFITS ET PERTES
 POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 1.944

DOIT		AVOIR	
Brais Généreux	6.067.00	Intérêts et divers	21.90
Amortissement sur immeuble	3.000.--	Perte de l'exercice	9.717.15
Perte immeuble :			
Dépenses: Selsires concierge	2.739.--		
Assurances	1.935.--		
Impôts	37.024.--		
Gas, Elect.	670.55		
Entretien	11.818.50		
	<u>54.187.05</u>		
A déduire			
Recettes Loyers	53.515.05		
		672.--	
		<u>9.739.05</u>	<u>9.739.05</u>

Société Immobilière "Les Murs Blancs"
 Société Anonyme au capital de 100.000 Fra
 Siège social 19 rue d'Antony, Chatenay-Malabry, Seine
 R.C. Seine 281.315 B

COMPTES DES PROFITS ET PERTES POUR
 L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 1944

DOIT		AVOIR	
Frais généraux	6.067,00	Intérêts et divers	21,90
Amortissement sur immeuble	3.000,00	Perte de l'exercice	9.717,15
Perte immeuble:			
Dépenses Selsires concierge	2.739		
Assurances	1.935		
Impôts	37.024		
Gas, Elect.	670,55		
Entretien	11.818,20		
	<u>54.187,05</u>		
A déduire			
Recettes Loyers	53.515,00		
		672,05	
		<u>9.739,05</u>	<u>9.739,05</u>

*Contrôle conforme
 Le Président
 J. J. J.*

Accord amiable pour les départs

[Retour](#)

Société Immobilière
Les Murs Blancs
19, rue d'Antony
Chatenay-Malabry (Seine)

Nos droits et nos devoirs vis-à-vis de la Société Immobilière les Murs Blancs sont définis par le droit commun mais, étant donné l'origine de notre association et son caractère, nous soussignés, Paulette Mounier, Henri et Jeanne Marrou, Jean et Jacqueline Baboulène, Paul et Simone Ricoeur, Jean-Marie et Nicole Domenach, Paul et Simone Fraisse, déclarons souscrire librement et sur l'honneur les engagements supplémentaires suivants :

1°) Si l'un de nous abandonne provisoirement ou définitivement les Murs Blancs et si un ou plusieurs de ses enfants désirent lui succéder pour occuper dans le même esprit son logement, les co-associés ne pourront que souscrire à ce changement.

2°) Si l'un de nous abandonne les Murs Blancs pour plus de trois mois et désire louer son appartement vide ou meublé, il devra donner un délai de six mois à l'association pour le choix du locataire. Dans le cas d'une location en meublé, le futur locataire devra être agréé non seulement par les restants mais aussi par le partant.

3°) Si l'un de nous quitte définitivement les Murs Blancs et désire vendre sa part, il devra ~~avant~~ avertir un an à l'avance les co-associés. Ceux-ci jouiront, pendant une année, d'un droit de préemption, soit pour racheter cette part, soit pour la faire acheter par une personne de leur choix.

Le prix de cession sera ou fixé à l'amiable, ou par un expert choisi d'un commun accord, ou à défaut par deux experts choisis, l'un par le partant, l'autre par ceux qui restent.

4°) Ces engagements ne peuvent lier juridiquement nos enfants mais nous nous engageons par les présentes à leur demander, pour le cas où ils habiteraient les Murs Blancs, de sauvegarder le climat humain et les exigences spirituelles qui ont permis à cette communauté d'exister et de se développer.

Le 13 juin 1964

J. Marrou

M. Marrou

André Ricoeur
13 juin 1964

M. Domenach

Nicole Domenach

14 juin 1964

Le 24 juin 1964

Simone Ricoeur

P. Ricoeur

Le 12 juillet 1964

P. Ricoeur

J. Marrou

le 6 juillet 1964

J. Baboulène

P. Ricoeur

Oncle Paul

Geneviève Fraisse

Oncle Paul
(texte lu au temple le 24 mai 2005)

Si « Les Murs Blancs » sonnent comme un nom propre, ou un lieu-dit, j'ai entendu et je me suis entendue dire, pour préciser : « la communauté des Murs Blancs ». Mot désuet du rêve politique, mot fonctionnel du tout européen, mot personnaliste, cela va de soi. Oncle Paul l'avait bien dit, lors du cinquantenaire de la revue Esprit : « Meurt le personnalisme ; revient la personne ». Il laissait entendre que c'était une constatation autant qu'une injonction. Assistant à ce colloque organisé à l'initiative de mon père, j'avais aimé la déclaration sans équivoque, et mesuré cette entrée en matière à l'aune de cette histoire commune qui est aussi la nôtre, enfants de Paul et de Simone, enfants des Murs Blancs, tenus ensemble par ce lien incassable de l'histoire passée.

Oncle Paul et Tante Simone. Qu'avez-vous pensé lorsqu' arrivant dans l'après-coup de la fondation du lieu, on vous expliqua que vous vous agrandissiez de tous ces neveux et nièces des familles habitantes, une bonne douzaine ? Cette communauté était-elle donc une grande famille ? Nous savons tous que non. Mais il avait semblé bon de nommer le lien qui unirait adultes et enfants ; nous eûmes donc, chacun d'entre nous, cinq paires d'oncles et tantes. Était-ce de l'utopie, de celle qui mêle famille et phalanstère, était-ce un choix d'affection et de chaleur au lendemain de la guerre ? Je ne sais. Tante Nicole, peut-être, nous le dirait... Étions-nous pour autant cousins ? Non, pas du tout. La métaphore familiale resta imprécise, bizarre même. Nous fûmes, en effet, plutôt des frères et sœurs de lait, nourris, cela est certain, à la même source. Je dis source, mais nous n'en connaissions pas l'endroit précis : le fondateur était mort, la place était vide. Je n'ai jamais cessé de dire « oncle Paul » et de le vouvoyer comme on nous l'avait appris ; je sais que d'autres enfants passèrent au tutoiement et au prénom ; je sais aussi d'expérience qu'oncle Paul décida le vouvoiement quand nous fûmes grands, marque de respect, de distance, reconnaissance de l'altérité de son interlocuteur, on s'en doute. Ce fut le seul, des parents des Murs Blancs, à marquer ce point de passage.

Ainsi établissait-il ce savant mélange de proximité et de distance, de bonne distance, entre le personnalisme et la personne, entre lui et chaque être rencontré dans cet espace, défini par ses murs, Les Murs Blancs, image de la clôture. Cette enceinte lui pesait peut-être. J'ai souvent revu en souvenir la grande personne, blagueuse en l'occurrence, s'adressant à deux petites filles, ma sœur Claire et moi-même, pour nous demander si c'était bien ici, Les Murs jaunes. Les murs de chaque côté du portail avaient été repeints en jaunes, l'erreur exaspérait mon père, et oncle Paul, facétieux, y voyait sans doute de ces petits décalages qui desserraient un peu la clôture, l'enceinte des murs, dont la blancheur n'était pas à l'image de la vie, nécessairement mouvementée, de ce groupe d'amis, membres d'une revue, compagnons d'engagement. On se rappellera également que les deux maisons du parc furent appelées l'une blanche et l'autre jaune ; (et on n'oubliera pas non plus que nous fûmes, pour certains ennemis politiques locaux, « les Murs rouges »).

On sait aussi surtout qu'oncle Paul poursuivait un chemin solitaire qui traversait sans ménagement clôtures, enceintes et identifications trop précises. Il fut donc, pour moi, le philosophe, image déplacée dans le contexte des joutes oratoires masculines que les rencontres fortuites ou les réunions du dimanche offrirent à notre enfance. Disons la mienne, pour ne pas abuser des souvenirs des autres ; et ainsi, la philosophie me sembla, d'abord, une posture.

Il faut bien accepter qu'il y ait eu sur ce lieu un regard d'enfant, Je ne lui ai pas demandé d'être cette image qui me donnait envie de la philosophie ; mais je n'ai jamais accepté qu'il me dise, et sans doute n'était-il pas le seul des parents à l'exprimer, qu'il était juste un professeur, et qu'il n'y avait pas de quoi impressionner nos esprits d'enfants. Ce fut le sujet d'un désaccord, infime et répété, depuis la mort d'Olivier.

Dans le patient travail de dispersion de la bibliothèque de mes parents que je réalisais avec mon frère Jean cet hiver, j'ai ouvert les livres d'oncle Paul, offerts l'un après l'autre à mes parents, puis à ma mère seule...Les dédicaces sont celles de l'affection qui se dit ancienne et durable, de la mémoire partagée, de l'amitié longue et fidèle, et même de la reconnaissance. Nous savons tous ici la tourmente et les tourments qui crispèrent parfois l'histoire, l'histoire des choses sérieuses, revue Esprit, guerre d'Algérie, histoire des choses graves, affrontements privés et intimes, liés aux générations. Ce que me disent ces dédicaces, après tout, c'est l'exercice de l'amitié. Il ne faudrait pas l'oublier. Je ne peux pas l'oublier puisque lorsque contrainte à passer ma thèse sur travaux, il voulut bien, malgré l'étrangeté de mon sujet, participer à mon jury ; il invoqua, simplement, en un mot, l'amitié pour mes parents.

Au début du printemps 2004, il évoquait un jour avec moi l'attente de la mort ; nous parlions de ma mère qui semblait avoir quitté le monde des vivants sans avoir encore atteint l'autre rivage ; il venait de publier Parcours de la reconnaissance et il me dit « c'est un livre de trop ». Je lui ai demandé de m'expliquer cette drôle de phrase, incongrue. Il m'expliqua que c'était une référence cycliste, évidente pour lui ; et ce, pour deux raisons : « il faut toujours pédaler, ne jamais s'arrêter, sinon on risque de tomber » ; était-ce donc alors cela l'impérieuse nécessité de son travail ? Et il ajouta l'essentiel : « celui qui gagne le tour de France, fait toujours un tour de trop, ce tour de trop, c'est celui où on va perdre, où il est sûr qu'on va perdre ».

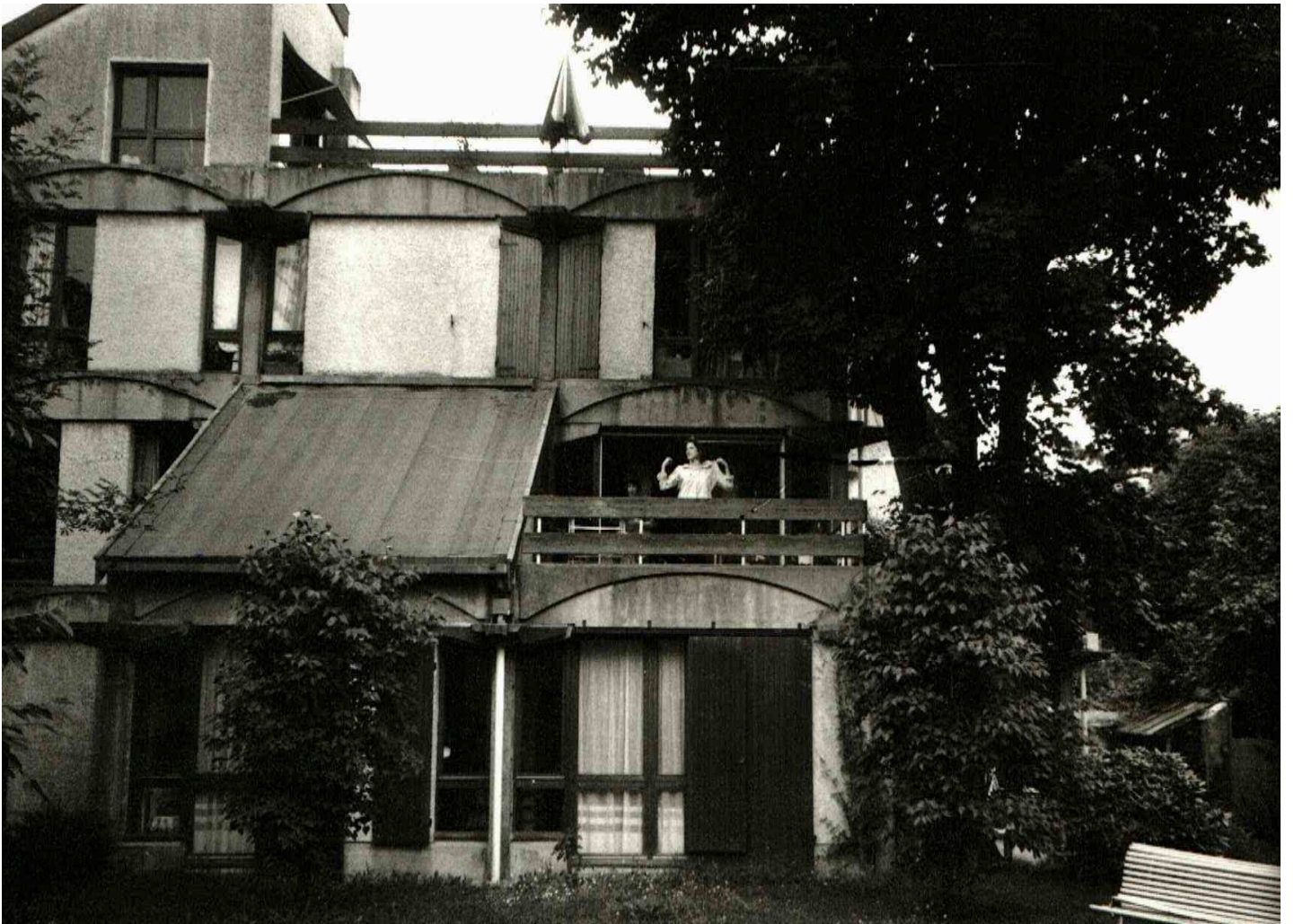
Je ne vois vraiment pas, oncle Paul, ce que vous avez perdu.

Documents concernant la Maison des Jardies

Photographies des Jardies





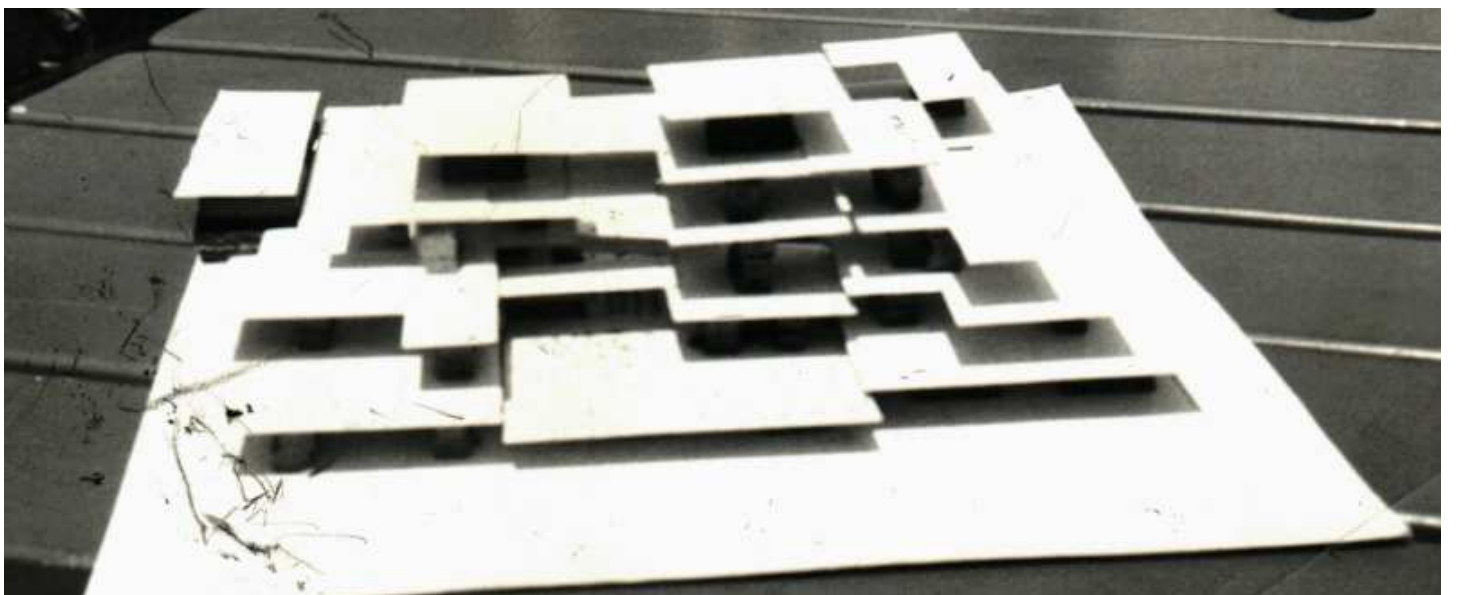






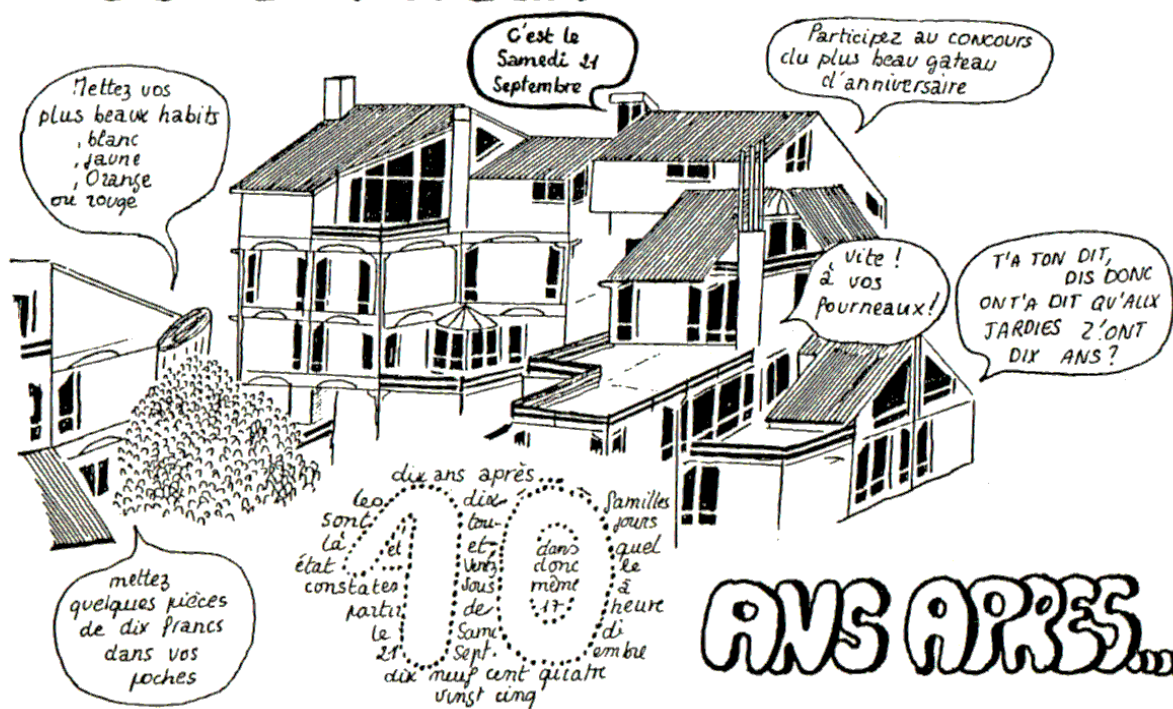




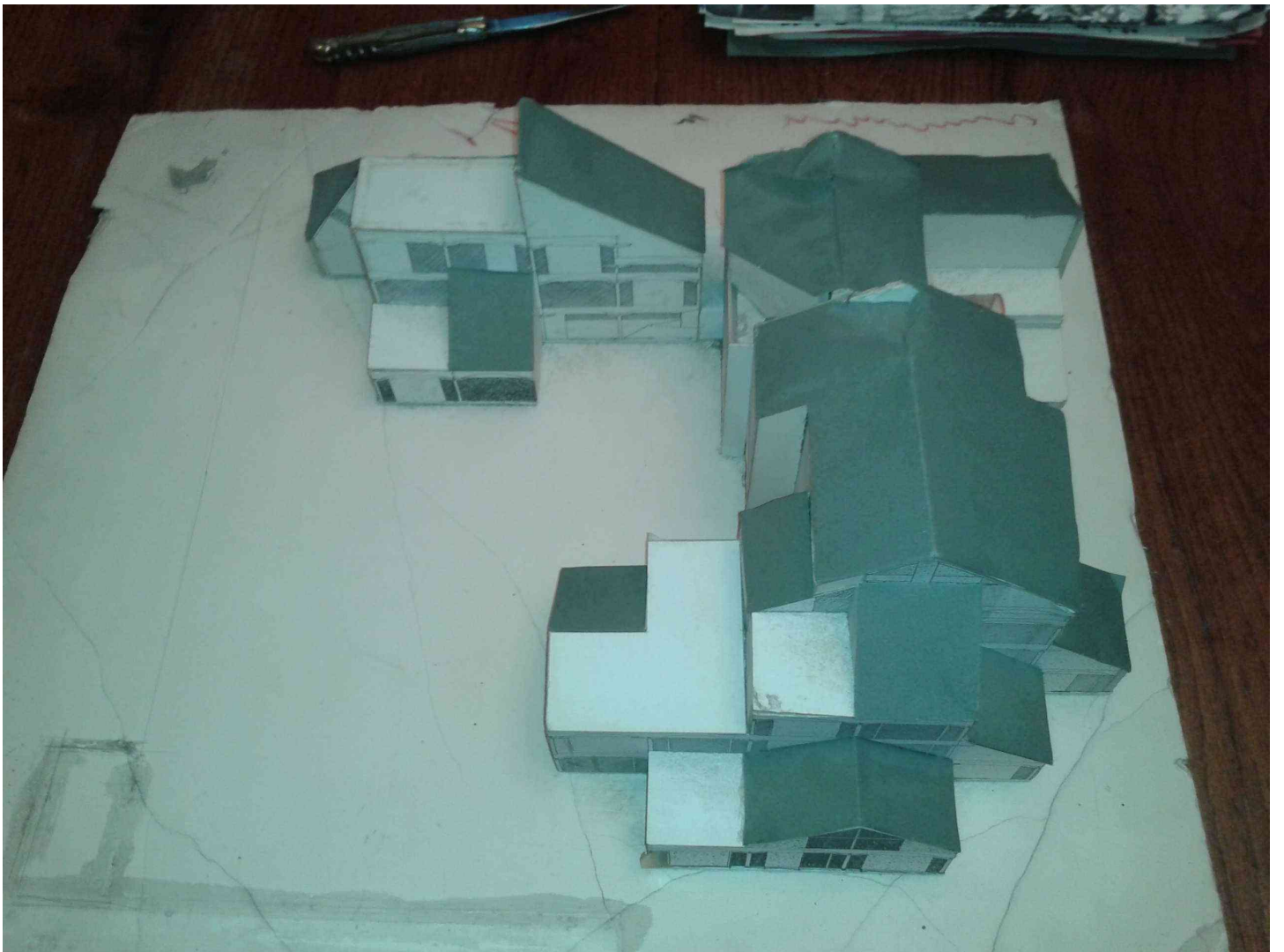




LES DIX HEURES DES JARDIES...

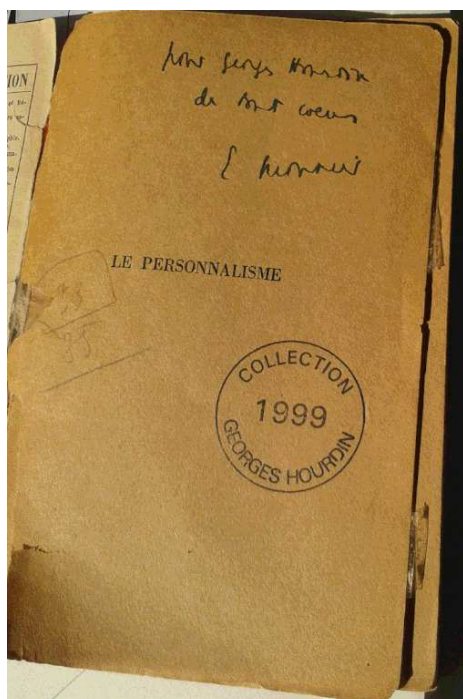


ANS APRES...



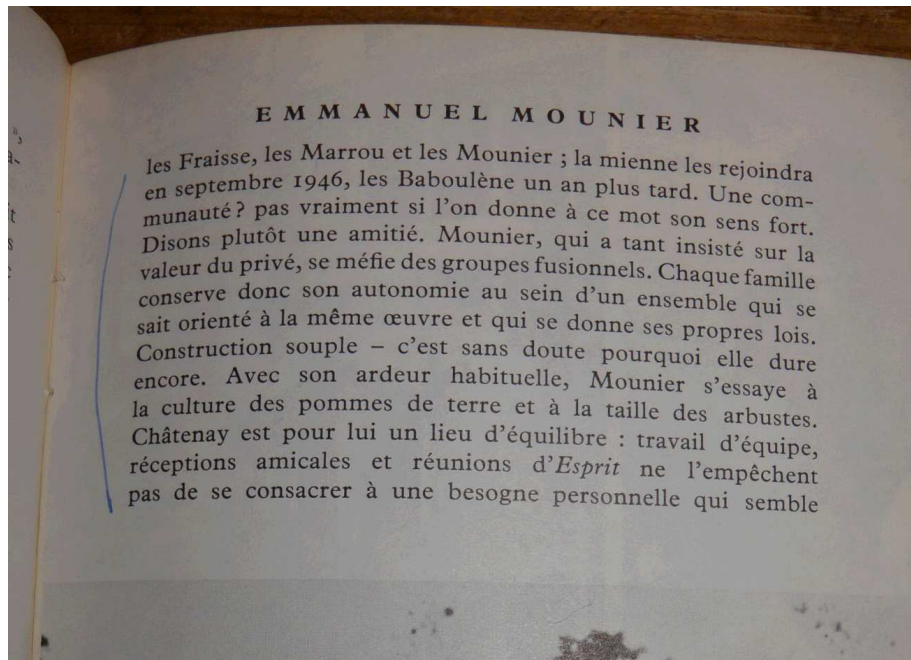
Influence des Murs Blancs auprès des Jardies

Indices de l'influence philosophique du Personnalisme aux Jardies



La copie du livre "Le Personnalisme" paru en 1949, hérité par Bernard Hourdin. La page de couverture porte la dédicace manuscrite d'Emmanuel Mounier adressée au journaliste Georges Hourdin, père de Bernard Hourdin :

« Pour Georges Hourdin
De tout coeur
E Mounier »



Annotation faite au stylo par Jacques Bidermann à la p.165 de son exemplaire du livre : "Emmanuel Mounier" paru en février 1972. Les p.164,165 et 166 décrivent succinctement la communauté des Murs Blancs, incluent une photo du Pavillon Blanc et un extrait du "Projet de constitution Murblanquiste" (Art.III)

FIGURE 6 – Ces deux documents montrent que différents membres du groupe des Jardies connaissaient l'existence des Murs Blancs en 1972. Il est donc plausible que la résidence communautaire de Mounier ait pu jouer le rôle de référence ou de source d'inspiration pour eux, au moment de l'élaboration de leur propre projet.

Les Hippies en Col Blanc

MŒURS

Les hippies en col blanc

La version 1979 du rêve communautaire, c'est de vivre ensemble tout en protégeant la cellule familiale. Jacqueline Remy a vu ce rêve au contact de la réalité, à Meudon, à Metz, à Cannes...

C'est, à Meudon, un quartier sage comme un livre d'images, avec ses arbres fruitiers, ses pelouses grasses, ses pavillons cossus, ses résidences pour cadres. Le bruissement d'une bicyclette qui disparaît derrière une haie, des rires d'enfants au fond d'un jardin. Paris est proche, mais on entre en province.

Là, à flanc de colline, au bord d'un chemin de terre « réservé aux riverains », une large façade de béton abrite une expérience d'habitat semi-communautaire, une bâtisse bizarre avec de drôles de gens : la Maison des Jardies.

Imaginez un jeu de cubes, une ruche en désordre, ou plutôt une grosse branche d'arbre couverte de nids bien larges qui communiqueraient par un système compliqué de passerelles, de terrasses, d'escaliers fureteurs. Neuf familles plus une grand-mère vivent ici chacune chez soi — dans de spacieux logements individuels — mais ensemble elles partagent un grand jardin, une laverie, des salles de réunion, un atelier de menuiserie, une bibliothèque, une salle de télévision, une salle de jeux et un atelier de peinture pour les enfants. A tour de rôle, les habitants entretiennent les locaux, cultivent le jardin, jouent le rôle du syndic, ou achètent le vin pour la cave collective. « Ceux des Jardies » — comme on les appelle dans le quartier — ont conçu, programmé et fait construire leur Maison tout seuls sans promoteur.

Après d'interminables soirées de discussion, l'un des leurs, Michel, architecte, a dessiné les plans selon les souhaits de ses futurs copropriétaires. Le projet balbutiait en 1971. La tribu a emménagé en juillet 1975. Opération rentable : « Du fait de la suppression des intermédiaires habituels, le prix du mètre carré plancher nous est revenu à 3 500 Francs, affirme Yves de Lagausie, ingénieur, alors qu'à Meudon, à la même époque, le prix du mètre carré oscillait entre 4 000 et 6 000 Francs. En prime, nous bénéficions de 15 % d'espaces communs. » Mais, surtout, Marthe a la vue panoramique dont elle rêvait, Toinon son bout de pelouse, et Michel sa baignoire à côté de son lit. Surtout, la maison « vit » : les salles de réunion, utilisées par les habitants ou prêtées aux associations locales, sont

constamment occupées. Les enfants se répandent, en liberté, les uns chez les autres on entre sans frapper. Des adolescents en crise changent de famille — histoire de respirer — pour un week-end. Même les chats, glissant d'une terrasse à l'autre, n'hésitent plus à frapper aux carreaux du voisin.

Non à la haie de cyprès !

C'est la version 1979 du rêve communautaire, une version très raisonnable. Les enfants des années 60 ont vieilli. Ils ont 30, 40 ans, un métier, une progéniture, et parfois de petites économies. Ils n'ont plus envie, de peur d'en ressortir meurtris, de plonger tête baissée dans l'utopie communautaire. Ils ne veulent pas non plus vivre comme leurs parents, chacun chez soi, des barreaux aux fenêtres, un jardin autour, et une haie de cyprès pour clôturer le tout. Ils se sentent seuls dans les villes, coincés par des problèmes de gardes d'enfants, repliés sur un tête-à-tête conjugal, inhibés par la tiédeur du voisinage.

Ils se regroupent, à cinq, six, parfois dix familles. Et ils cherchent. Un peu tout à la fois un espace pour se retrouver seul, un espace pour vivre en

couple, un espace pour se sentir bien en famille, un espace pour « faire quelque chose » en groupe. Sans le formuler ou sans le savoir ils veulent recréer la tribu, le village, un lieu un peu mythique qui, magiquement, résoudrait soudain leurs difficultés de couples, d'enfants, et d'insertion sociale. Ils achètent un ancien couvent, comme à Metz, ou une usine désaffectée, comme à Paris, dans le XIII^e arrondissement. Ou, plus simplement, un immeuble un peu délabré, qu'ils vont « réhabiliter », en ménageant — toujours — 10 à 20 % d'espaces communs.

Certains ont vécu, quelque temps, en communauté, la vraie communauté : un toit, une cuisine, un foyer pour dix à vingt personnes. « Nous vivions, à deux familles, les uns sur les autres, raconte Jean-Jacques Samuel, cadre dans une banque. L'autre couple voulait nous initier à la sculpture : cela ne nous disait rien. Je voulais faire de la musique avec eux : cela ne leur disait rien. Il était difficile de s'isoler. Les enfants eux-mêmes n'avaient pas suffisamment de place. Il aurait fallu des locaux appropriés. »

Jean-Jacques Samuel a tiré les leçons de cette expérience. Avec neuf autres familles, il fait construire un immeuble dans la banlieue parisienne. Rond, rieur, dans son bureau design dominant tout Paris, Jean-Jacques Samuel connaît déjà par cœur cet appartement qui ne sera pourtant pas terminé avant 1981. « Les chambres de mes deux enfants seront au bout de l'appartement. Elles communiqueront avec les chambres d'enfants de l'appartement voisin : elles auront une salle de bains commune, et des entrées indépendantes de celles des parents. Quand les enfants grandiront, on pourra isoler les chambres et en faire un nouvel appartement. »



Une expérience de coopérative de construction : 80 familles vivent dans deux ensembles à Saulx-les-Chartreux (Essonne).



La Maison des Jardies, à Meudon. Au premier plan, le moule d'un chapiteau de construction sert aujourd'hui de barbecue.

Avant de s'intégrer à ce groupe d'habitants, Jean-Jacques Samuel avait participé à l'élaboration de deux projets, qui ont avorté. « Nous étions une bande d'amis. Nous travaillions tous dans la région parisienne, mais dans des directions totalement opposées. Nous n'arrivions pas à nous mettre d'accord sur l'emplacement de notre future maison. Nous avons fait des calculs très compliqués, pour découvrir que Colombes était la seule commune équidistante de nos lieux de travail. On s'est alors aperçu que personne, vraiment personne, n'avait envie d'habiter Colombes - on s'est quittés. »

Paris et toutes les grandes villes de province fourmillent de projets semblables. Les agences immobilières le savent bien, qui les fuient comme la peste. Lorsqu'ils cherchent un immeuble à louer, ces clients-là se posent en concurrents. D'ailleurs, les propriétaires les prennent parfois pour des sectes étranges.

Les municipalités ne délirent pas non plus d'enthousiasme lorsqu'elles voient s'implanter sur leur sol ces promoteurs sauvages. Elles ont peut-être tort. Ces hippies en col blanc ont lu Ivan Illich, parfois Emmanuel Mounier, parfois Paul Goodman, ou Fritz Schumacher, le philosophe du « Small is beautiful ». Contestataires, souvent, mais en douceur. Catholiques de gauche, écologistes ou défenseurs de la qualité de la vie, ils ont parfois milité à Vie nouvelle ou dans les Groupes d'action municipale - ils feront de bons animateurs de quartier.

En novembre dernier, à l'initiative des Jardies, certains se sont groupés en association - le Mouvement de l'habitat autogéré, qui réunit, pour l'instant, une

quarantaine de collectifs. Leur principe : « Il ne faut pas laisser les spécialistes décider de notre habitat. L'architecte doit être un technicien de la mise en forme. Il ne doit pas se faire plaisir, mais offrir aux habitants un logement qui réponde à leurs besoins et à leurs aspirations profondes. »

Le 31 mars, le Mouvement a organisé une « rencontre », à Châtenay-Malabry. Cent cinquante personnes sont venues : cadres, professions libérales, enseignants, employés. Ils ont des ancêtres communs, les Castors de l'après-guerre. « Notre slogan, c'était : « On ne construit pas son logement, on construit la cité », se souvient

André Kerspern, du Collège coopératif, qui habite encore le pavillon qu'il a bâti de ses mains, voilà vingt ans.

Là s'arrêtent les ressemblances. Certains « nouveaux habitants » se contentent de peindre les murs de leurs logements, au moment de s'installer. D'autres, comme à Toulouse, prennent en main, en payant de leur personne, 40 % des travaux. Certains se distribuent les mètres carrés au prorata de leurs ressources. D'autres, comme à Cannes, habiteront tous rigoureusement la même surface, 100 m², alors que leurs apports financiers varient de 15 000 à 50 000 Francs. A Alençon, où six familles ont construit des pavillons mitoyens en U autour d'un grand jardin, les habitants n'ont surtout pas voulu dépasser le prix plafonds des logements H.L.M. « Nous voulions prouver qu'il était possible de construire, sans l'aide de l'Etat, des logements à 1 200 Francs le m². »

Aucune formule juridique ne permet en France de construire collectivement, et sans promoteur, des logements individuels. Il faut biazier, trouver des astuces. Aux Jardies, les habitants ont acheté leur terrain en indivision. A Cannes, les familles se constituent d'abord en sociétés civiles propriétaires de leurs logements, puis en associations, pour devenir locataires de cette société dont ils détiennent des parts.

L'esprit communautaire, ce souci un peu idyllique de convivialité, survit diversement à l'épreuve de la réalité. Aux Jardies, on vit en communauté dans l'exubérance. A Rueil, où sept familles ont construit un immeuble de sept niveaux identiques, les locaux communs sont tristement désaffectés. Mais personne ne les nommera, « servitudes ». **JACQUELINE REMY ■**



Yves de Lagausie (au centre), président du Mouvement de l'habitat autogéré, répondant aux questions, à Châtenay-Malabry.

Dimension politique du groupe des Jardies

DIMENSION POLITIQUE
du GROUPE des JARDIES

1/ De la famille au groupe

Le mode de constitution d'un groupe conditionne, en partie, la dimension politique de ce groupe. Le nôtre rassemble des personnes qui toutes avaient entrepris, d'une façon ou d'une autre, la démarche de socialisation que constitue la participation aux activités des associations, des syndicats et des partis politiques qui agissent sur le territoire de la commune.

Auparavant, il y avait : d'une part la chaleur du foyer, le petit cercle amical, d'autre part le monde du travail, la société, monde subi, théâtre froid où il n'était pas question d'être soi-même. La décision de nous mêler davantage à la vie de Meudon nous fait rencontrer le un pour cent d'acteurs qui ne désespèrent pas de faire du monde une communauté fraternelle.

Ayant rencontré la société réelle, nous rencontrons la pensée de tous ceux qui tentent de la comprendre et de la transformer. La contrepartie de cette évolution est un malaise grandissant par rapport à "l'art de ne pas vivre" des immeubles appelés "résidences" dans lesquels vivent la plupart d'entre nous. Les règlements, les concierges, et la promptitude chez les voisins à se scandaliser de la moindre courbure des lignes, nous deviennent intolérables. Il est temps de passer à l'action.

Nous prenons la plume pour décrire un habitat "à haut degré de liberté". Nous en parlons autour de nous. Beaucoup ressentent ce désir d'un habitat à dimension communautaire, ouvert sur la ville. Un soir de mars 1972, grand rassemblement pour parler d'un terrain à la vente, situé Sentier des Jardies. Il est assez grand pour y loger une dizaine de familles. Il suffira de deux ou trois réunions pour dessiner les grandes lignes du projet et former le groupe.

La rencontre ne se fait pas sur un projet de construction mais sur un projet de vie... et ses conséquences au niveau de la construction. Plusieurs réunions sont ensuite consacrées à préciser ce projet de vie et à mettre au clair, sous forme de la charte qui est jointe à ce texte, ce qui nous rassemble.

Bien que ce point ne fasse pas l'unanimité dans le groupe, le rédacteur de ce texte pense que le fait même de se rassembler pour construire un habitat de groupe est un acte politique (au sens où la gauche entend ce terme), puisqu'il modifie l'organisation de la société. Il réalise une revendication fondamentale de la gauche qui veut une société communautaire et combat une société individualiste.

Le mode d'élaboration du projet n'est pas, lui non plus, neutre. Les traits essentiels qui caractérisent celui que nous avons adopté sont les suivants :

- Pas d'intermédiaires entre le groupe de constructeurs et les entreprises. Nous sommes juridiquement et financièrement co-responsables de l'ensemble du programme jusqu'à son achèvement ;
- Le groupe prend toutes décisions pour ce qui concerne le programme d'ensemble : structure générale, matériaux, espaces communs etc...
- Chaque famille décide pour ce qui concerne son appartement ;
- Priorité dans l'élaboration du programme à tout ce qui concerne les espaces communs ;
- Gros investissements de temps pour l'élaboration du programme ;
- Elaboration progressive du projet dans une série d'aller-retours entre :
 - le groupe et l'architecte,
 - chaque famille et l'architecte ;
- Avant de jouer le rôle de synthèse et de création qui lui revient, l'architecte joue un rôle de pédagogue pour faciliter l'expression des besoins, de technicien-conseil, de coordinateur.

Au-delà de cet acte de construction, la dimension politique du groupe apparaît dans son mode de fonctionnement interne et dans son mode de relation avec l'extérieur. Elle n'est donc pas figée et les lignes qui suivent valent pour le groupe des Jardies, fin 1976.

2/ Politique interne du groupe

Le fonctionnement interne est d'abord guidé par ce qui dépasse toute règle et qui est un projet de vie :

- qu'aucune barrière au partage ne soit dès aujourd'hui posée,
- nous sommes locataires de cette terre,
- l'homme ne s'exprime pas seulement par la parole mais aussi par le corps,
- la rencontre n'est pas obligatoire,
- laisser à chacun la liberté d'être soi-même...

Le fonctionnement interne des Jardies s'oppose à celui de la famille nucléaire traditionnelle comme à celui des communautés fusionnelles par la possibilité de vivre chaque instant au niveau de société désiré.

Les niveaux de société qui coexistent aux Jardies sont (oui, c'est un schéma, une simple et simpliste représentation de la réalité) :

- le niveau individuel,
- le niveau couple (deux personnes)
- le niveau famille
- le niveau petit groupe (4 à 8 personnes)
- le niveau grand groupe (20 à 40 personnes)

La variété des volumes (du petit atelier de 8m² à la grande salle de 80m²) et la complexité du réseau de circulation qui les relie permet réellement cette flexibilité. Cependant, après une année de vie au Jardies, plusieurs d'entre nous pensent que le niveau individuel a été insuffisamment inscrit à l'intérieur des cellules familiales.

Une règle qui n'a jamais été explicitée, mais qui s'est vécue pendant toute la phase de conception et de construction de la maison, qui continue à se vivre quotidiennement et qui est sans doute la plus importante de toutes est la suivante : "les décisions se prennent au niveau concerné par leur exécution".

Cette règle fondamentale de l'autogestion nous tient à distance du fonctionnement de type "totalitaire" comme du fonctionnement de type "anarchiste".

Le fonctionnement "totalitaire" correspond à celui d'un groupe où les décisions qui reviennent à l'individu, au couple ou au sous-groupe sont prises par le groupe. Un exemple caricatural de ce type de fonctionnement (que l'on nous a rapporté) est celui d'une communauté où les rapports sexuels (décision de couple s'il en est) donnaient lieu à échanger des tickets de manière à pouvoir témoigner devant le groupe de "l'égalité" des rapports sexuels.

Le fonctionnement "anarchiste" correspond à celui d'un groupe où les décisions qui reviennent au groupe sont prises par un sous-groupe ou un individu. Un exemple, beaucoup plus fréquent celui-là, se rencontre dans toute communauté ou famille où certains refusent de participer aux tâches communes.

Fonctionnement du grand groupe :

Le groupe des adultes -et des adolescents qui le souhaitent- s'est réuni une fois par semaine pendant toute la période de conception et de réalisation de la maison et il se réunit maintenant environ deux fois par mois pour la prise des décisions communes.

Actuellement ces décisions concernent :

- l'aménagement des salles communes, des ateliers et du jardin,
- l'utilisation de ces salles,
- l'entretien et le fonctionnement de la maison,
- les relations avec la presse etc...

Pour chaque réunion, l'animateur et le secrétaire de séance tournent.

Il y a un compte-rendu que l'on affiche sur le panneau d'informations. Les décisions qui ne font pas l'unanimité sont prises à la majorité simple par vote à mains levées.

Les tâches et responsabilités sont réparties entre les membres et tournent.

Ces règles de démocratie, pour importantes qu'elles soient, ne suffisent pas cependant à éliminer l'inégalité de pouvoir parmi nous. Inégalité qui tient aux inhibitions plus ou moins fortes de chacun, à sa soumission plus ou moins grande à l'autorité et qui se traduit par un temps de parole et un poids dans les décisions très inégaux.

Le groupe, en tant que tel, n'a pas pour le moment apporté de solution à ce problème. Mais nous comptons sur le temps. Nous espérons que le fait de vivre en groupe, avec toute la richesse d'échange que cela implique, amènera chacun à poursuivre sa démarche de libération personnelle et à exercer les pouvoirs qui lui reviennent.

L'usage du temps

Au cours de la phase de conception et de construction de la maison comme par la suite, nous avons refusé la hâte angoissée de notre époque.

Nous pensons avoir fait un grand pas en avant pour ce qui concerne la méthode de conception de notre habitat et l'architecture qui en est résultée. Pour le reste, nous avons bien conscience de débiter. Parmi tous les domaines où la société capitaliste se défend par tabous interposés : la sexualité, la mort, l'argent, la politique, seule la politique a fait l'objet de débats importants et d'une modification évidente de la pratique. Cela ne signifie pas cependant que les autres tabous restent intouchés. Mais leur remise en questions s'effectue, pour le moment, aux niveaux individu, couple ou petits groupes. Viendra le temps de les aborder au niveau du grand groupe.

3/ Politique extérieure du groupe

Là aussi la charte indique clairement le projet :

- l'action doit nous disperser aux quatre vents de la montagne,
- les portes de nos salles communes ne sauraient être autre chose qu'un obstacle au vent...
- nous ne sommes pas neutres et nous n'accueillerons pas les défenseurs du désordre établi.

Action sur la ville

La participation à la vie sociale et politique de la cité reste à l'initiative individuelle. Chacun milite dans les associations, les syndicats ou les partis de son choix.

Le groupe en tant que tel se veut surtout support des groupes militants existants, mettant à leur disposition salles communes, moyens matériels et temps de travail.

Les seules actions spécifiques au groupe ont eu pour objet la diffusion de la méthode de conception de la maison des Jardies et l'aménagement du sentier qui la borde, débattu avec les riverains. Par ailleurs une action culturelle, ouverte sur la ville est en train de s'ébaucher.

Modification de la composition du groupe

La volonté de ne pas rester fermés sur nous-mêmes s'est traduite également par l'affectation d'une pièce indépendante à l'accueil des passagers. L'utilisation en est demeurée assez faible jusqu'à présent. Nous avons d'autre part envisagé le cas où une famille déciderait de partir, libérant son appartement. Dans ce cas, le groupe a droit de préemption sur l'appartement de façon à pouvoir choisir les successeurs. L'appartement ne doit pas être vendu au-dessus de son prix d'achat, compte tenu de la variation de l'indice de construction.

Cet événement a été vécu une fois pendant la période de construction.

En résumé, tout en laissant à chacun le choix de ses options politiques globales, le groupe des Jardies a affirmé pour son fonctionnement interne et pour ses relations avec l'extérieur des orientations claires :

- . marche vers l'utopie égalitaire,
- . recherche de l'épanouissement personnel,
- . reconnaissance des différents niveaux de société dont aucun n'est éliminé,
- . prise de décision au niveau de l'exécution,
- . rotation des tâches et des responsabilités,
- . ouverture sur la ville dans un combat concret pour construire une vie locale socialiste.

En guise de première pierre

Au commencement était le désir d'autre chose. Certains avaient rencontré sur leur route des mots qui le désignaient précisément; d'autres hésitant sur les mots ou la méthode ne nommaient pas leur désir. Mais tous se sentaient dans les maisons vendues par les commerçants comme ours en cage et décidèrent de construire une grande maison comme un grand vêtement sur ce grand désir.

Et l'un d'entre nous dit que cette maison serait oeuvre libre accouchée sans l'aide des mains douteuses du promoteur

Une autre dit que le rassemblement des enfants autour de leurs parents était bon ou du moins pas plus mauvais qu'un autre et qu'il fallait le conserver

L'architecte dit que l'architecture ne serait pas monument élevé à sa gloire mais composition rigoureuse de nos desseins

Un autre dit : ce que nous partagerons demain nous ne le savons pas mais qu'aucune barrière au partage ne soit dès aujourd'hui posée

Une autre dit : si quelqu'un doit partir il ne pourra laisser sa place aux barbares et la tribu choisira son successeur

Une autre dit que nous étions locataires de cette terre et que le droit d'usage de nos appartements ne coûterait à personne plus qu'il ne nous a coûté

Une autre dit que l'homme ne s'exprime pas seulement par la parole mais aussi par le corps et qu'on ferait de la place à la danse et au jeu à l'eau à la terre et au feu

Un autre dit que l'action allait nous disperser aux quatre vents de la montagne et qu'il fallait à la tribu un point de ralliement

Une autre dit que la rencontre ne serait pas obligatoire sauf à l'automne pour le choix des graines à semer

Un autre dit que les portes de nos salles communes ne sauraient être autre chose qu'un obstacle au vent qui mettrait du désordre dans les cheveux des femmes

Une autre dit que chacun répondrait du groupe qu'il accueillerait dans nos murs

Un autre dit que nous n'étions pas neutres et que le syndicat des promoteurs de l'île de France irait ailleurs

Une autre dit que les enfants auraient des droits leurs parents aussi et qu'il faudrait les concilier

Un autre dit qu'il fallait laisser à chacun la liberté d'être soi-même et plutôt plus que moins

Une autre dit que les enfants sont prompts à devenir des hommes et qu'il faudrait leur ouvrir tôt les portes du conseil

Un autre dit que le beau c'était bon mais que le vivant c'était mieux et qu'on lui laisserait la première place

Ayant dit tout cela et aucun ne trouvant dans les propos des autres quelque chose qu'il ne puisse faire sien ils décidèrent de les écrire et de les accepter comme une sorte de règle ou de flèche commune

Et la dernière dit au hasard de sa mémoire :

- Nous ne sommes pas encore nés
- Nous ne sommes pas encore au monde
- Il n'y a pas encore de monde

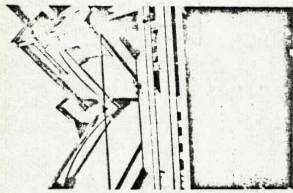
Les choses ne sont pas encore faites
La raison d'être n'est pas trouvée

Pour acquit, à Meudon le

Marie-Jo Berger, Jacques et Toinon Biderman, Claude et Olga Guislain
Bernard et Geneviève Hourdin, Yves et Camille de Lagausie
Jean et Marie-José Ligouzat, Simone Loux, Jean-Pierre et Françoise

Marvillet, Nicole Olivier, Hubert et Anne-Marie Pascard

Identité; La Maison des Jardies



4.20 m.

A partir de cette maquette, les futurs habitants émettent des critiques, il y a alors prise de conscience de l'importance de l'architecte lors de nouvelles options sont prises; dégager au maximum l'espace au sol, séparer les piétons des voitures, rapprocher les espaces collectifs du sentier, afin de les rendre plus accessibles de l'extérieur.

Parallèlement, chaque famille décrit son appartement par écrit: l'intérieur doit être en relation avec les espaces communs. Chaque description est photocopiée et communiquée aux autres familles.

A partir de tout cela, l'architecte élabore une maquette en carton divisée en modules et, en privé, demande à chaque famille de dessiner la maquette, il s'imagine vivre; et, sans concertation, chaque famille choisit une localisation différente.

On affecte alors un module à chaque ménage qui a donc le pourtour de son appartement; chacun fait des croquis à l'intérieur de son module; l'architecte en fait la critique, fait une contre-proposition qui est corrigée par les habitants; et après ces modifications de détail, on en arrive à la constitution du dossier de permis de construire.

Les habitants sont conscients du fait que le système modulaire a beaucoup facilité la tâche, même si les contraintes engendrées sont importantes, et a donné une cohérence au groupe. Un excellent traducteur de leurs désirs enrichis de son apport spécifique, particulièrement en ce qui concerne les espaces de transition: les relations entre les appartements, problèmes de vis-à-vis n'ont jamais été envisagés par les membres du groupe. Problèmes de transition, il y a, dans l'organisation du bâtiment, tout un jeu d'espaces et pour publics qui permet à chaque cellule familiale de préserver son intimité tout en restant proche de l'ensemble du groupe.

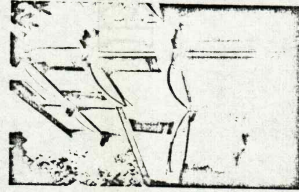
Les futurs amis après leur installation dans les lieux, les habitants des appartements ont été très critiques par rapport à leur démarche, même s'ils sont satisfaits de leur habitat. Certains pensent que "les appartements ne sont pas assez "souples". Sans doute, il y a eu des problèmes de vis-à-vis lors de l'évolution de la famille; il y a eu des problèmes de ne pas avoir plusieurs entrées par appartements, et des problèmes de ne pas avoir plusieurs entrées par appartements, et des problèmes de ne pas avoir plusieurs entrées par appartements tantôt à l'un, tantôt à l'autre.

Certains d'entre eux ont dit que les appartements qui sont autour de l'opéra-

IDENTITE

NOM : LA MAISON DES JARDIES
 ADRESSE : 4, sentier des Jardies
 92190 MEUDON
 NOMBRE DE FAMILLES : 11
 TYPE D'HABITAT : Collectif-accession
 DATE D'ACHEVEMENT
 DU PROJET : 1975
 EQUIPEMENTS DE
 VOISINAGE :
 Salles de réunion - chambre d'hôte -
 laverie - menuiserie - rondo - celliers
 télévision - jardins
 STATUT JURIDIQUE : Indivision puis
 co-propriété
 ARCHITECTE : Claude Guislain - G.G.K.

Le Groupe de Meudon: "Les Jardies"



Formation du groupe

Le groupe s'est constitué autour d'un terrain disponible, et à partir de la location de deux sous-groues dont les membres avaient tous un projet plus ou moins communautaire dans la tête depuis longtemps. Ils sont tous militants du G.A.M. (groupe d'action municipale) de Meudon, où ils habitent tous.

Lors de la 1^{ère} réunion formelle, trois objectifs sont dégagés:

1. L'acquisition de la cellule familiale
 2. L'acquisition de surfaces communes
 3. L'acquisition de surfaces communes

Ces objectifs provoquent un concert de plusieurs membres qui trouvent le projet soit trop communautaire, soit pas assez.

Le groupe définitif est alors formé et sera emmené par un jeune couple parent de l'une des familles emmenées dans le sous-groupe.
 Les réunions ont lieu une fois par semaine, et il a été décidé de mettre le projet par écrit, sous la forme d'une charte: "la charte des Jardies", documents contractuel entre les futurs habitants.

Le choix de l'architecte
 Au départ, chaque sous-groupe en propose un, l'un extérieur au groupe, l'autre futur habitant mais qui le restera qu'à condition d'être l'architecte de l'opération. Et bien que chacun d'eux présente ses réalisations, le choix est négligé d'efficacité, l'architecte-habitant est chargé du projet.

La concertation

Au départ, il n'y a pas de programme très précis, il s'élabore petit à petit, au cours de discussions particulièrement à l'échelle du projet.
 La demande par rapport à l'architecte est très différente selon les membres du groupe.

En ce qui concerne les questions d'ensemble, maisons individuelles ou non, quels espaces communs, réunis ou non, près du sentier, on insiste au début, mais c'est le groupe dans son entier qui prend les décisions au début des réunions. Il a été décidé de ne pas avoir plusieurs entrées par appartements, et des problèmes de ne pas avoir plusieurs entrées par appartements tantôt à l'un, tantôt à l'autre, sur proposition de l'architecte, d'utiliser une structure tramee, avec poteaux tous les

tion, elles ont adopté la formule dite "de grenoble", c'est-à-dire l'indivision, tous les membres du groupe étant co-responsables.

Le bâtiment

C'est un bâtiment "collectif non traditionnel", qui s'étale sur trois des quatre cotés d'un terrain carré, libérant un jardin commun à l'arrière. Les locaux communs se situent aux deux articulations du bâtiment (aux deux angles), et ont deux entrées, l'une en relation directe avec le sentier, l'autre en relation avec la coursière qui dessert les appartements.

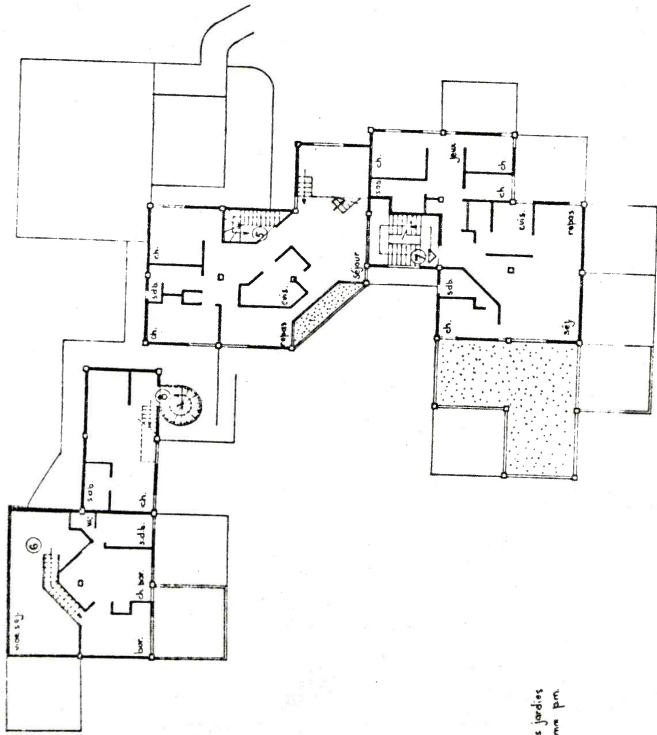
Sous ces locaux communs, on trouve les garages, qui ont une entrée propre. Le bâtiment possède une entrée principale, sous forme de porche, qui donne accès à la fois aux coursières, au jardin, et aux appartements du rez-de-chaussée

Les appartements s'inscrivent, comme nous l'avons vu, dans une trame modulaire de 4,20 X 4,20m. Constituée d'une structure porteuse en béton armé: poteaux surmontés de chapeaux, poutres préfabriquées, et murs de parpaings pleins pour le remplissage.
 Tous les logements sont différents par leur surface et leur organisation interne, mais tous ont, soit une terrasse, soit un accès au jardin.

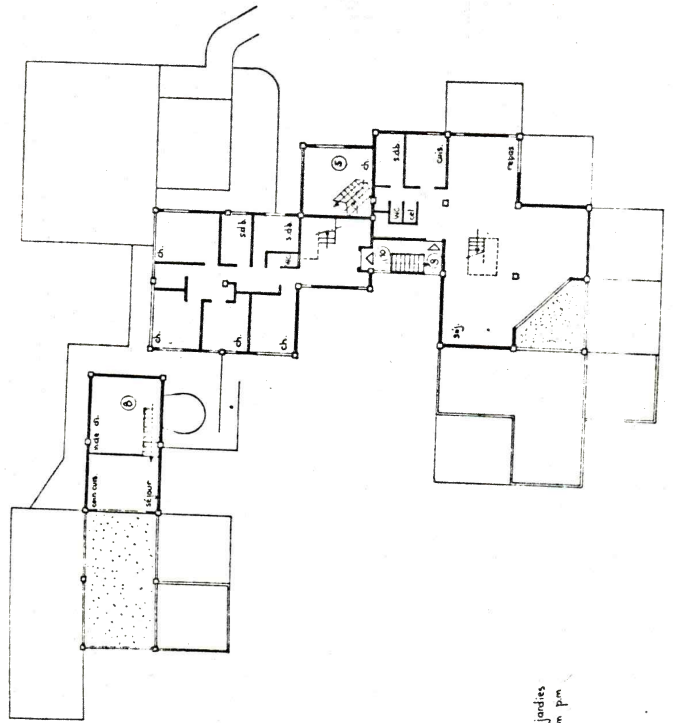
Le Jardin: il est commun, avec un petit potager, quelques fleurs, du gazon, des arbres; les "jardins privatifs" des logements du rez-de-chaussée étant un peu isolés par la végétation.

Sur un terrain de 2200 m², le groupe a construit tout ce que le règlement d'urbanisme lui permettait (le C.O.S. était de 0,7), soit environ 1500 m². Sur ces 1500 m², il y a 15% d'espaces communs: une salle commune d'environ 20 m² cinq "celliers" utilisés en commun.

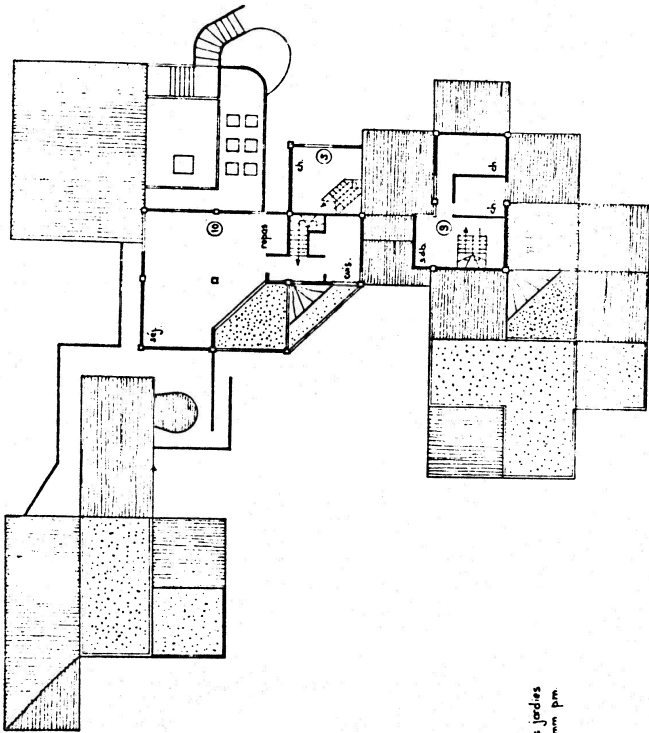
ces garages non privatifs communs la chaudière, gérée par le groupe. Les frais étant divisés entre les habitants au prorata des millèmes.



Plan - les jardins
 éch. 5mm p.m.
 1/20 2



Plan - les jardins
 éch. 5mm p.m.
 1/20 3



Plan - les jardins
 éch. 5mm p.m.
 1/20 4

C'est la lettre finale

Chers Jardisiens,

Encore une lettre . Je n'ose vous promettre que ce sera la dernière, connaissant mes défauts, mais j'essaierai .

Partir des Jardies n'est pas pour moi un évènement mineur. Si je vous écris, c'est parce que je sens le besoin de faire, à cette occasion, le ménage dans ma tête, comme je le ferai dans mon appartement avant de passer les clefs .

Si je vous écris, c'est aussi parce que le dialogue est devenu d'une extrême difficulté et donc d'une extrême rareté . L'écriture dans ce cas correspond à un refus du silence . Elle respecte, mieux que la parole, la liberté de chacun . Ceux pour qui cette lecture serait trop pénible pourront utiliser ces feuilles pour faire un bon feu dans leur cheminée .

Pour les autres, voici :

La question qui me préoccupe vient du faible rapport entre le plaisir que nous avons à être ensemble pendant la conception du projet et au cours des premières années de vie commune, malgré nos divergences sur certains points, et le mariage affectif dans lequel nous nous trouvons pris dès que "le groupe" se trouve rassemblé . Tout me semble devenu "faux", comme dans la chanson de Juliette Gréco . Je ne peux avoir de rapport vrai avec chacun de vous que séparément ou en petit groupe . Immergé dans "le groupe", chacun joue son rôle, pas souvent brillant .

Remontant à ma mémoire deux propos de l'an 1 des Jardies, propos apparemment contradictoires avancés par les deux membres d'un couple qui, justement, avait déjà eu une expérience de vie semi-communautaire .

Je cite , de mémoire :

Claude : "Nous ne sommes pas un groupe"

Olga : "De toutes façons, chacun de nous va bientôt prendre son rôle "

Sur le moment, je n'ai pas compris ce que voulait dire Claude, et j'ai refusé d'accepter la proposition d'Olga .

Quinze ans après, je reconnais qu'Olga voyait, hélas, juste et je comprends la proposition de Claude, de la manière suivante : "Il ne faut pas être un groupe . Il faut être soi-même " . Justement parce que être "un groupe" signifie, dans la pratique, jouer un rôle, être enfermé dans un rôle, alors que chacun aspire et a vocation à jouer des tas de rôles .

Nous sommes tous déçus et désolés de la dégradation de nos rapports . Le fait qu'ailleurs soit supposé pire est une maigre consolation .

Mais nous n'osons pas reconnaître cette déception et, ensemble, en chercher les causes .

Patrick Viveret rappelait récemment que la caractéristique

de l'intelligence humaine est de fonctionner selon des cycles qui comportent l'erreur : hypothèses/ expérimentation / erreur / reconnaissance et analyse de l'erreur / nouvelles hypothèses .

J'essaierai donc ici de porter un regard critique sur nos hypothèses de départ .

Nous sommes partis - en 1973 - de la proposition selon laquelle "tout est politique" et imaginé par conséquent que les Jardies devaient être un logement agréable pour chacun, certes, mais aussi un lieu de convivialité (changer la vie) et un instrument d'action politique (ouvrir les salles communes aux associations et partis) .

Nous avions à cette époque une représentation d'un champ politique clairement divisé en deux camps :

- le camp capitaliste = la droite
- le camp socialiste = la gauche

Chaque camp était bien sûr subdivisé en de nombreuses sections mais il y avait une claire ligne de démarcation . Inutile de chercher loin pour la définir . Il suffit d'ouvrir le petit Larousse :

Socialisme : Dénomination de diverses doctrines économiques , sociales et politiques, reliées par une commune condamnation de la propriété privée des biens de production et d'échange .

Or les quinze années passées aux Jardies sont fortement marquées par la disparition de cette frontière , à partir de 1983 pour les Français, lorsque le dossier "rupture avec le capitalisme" a été classé aux archives, et tout récemment pour les habitants des pays de l'Est .

Devant ce paysage dévasté de la pensée politique, plus d'un se sent perdu, éventuellement furieux de s'être fait avoir par notre mère l'Histoire . Je fais parti des furieux , car l'Histoire m'a déjà privé de mon pays natal . Ça fait beaucoup .

Est-ce à dire que nous allons chanter en chœur la fin de l'Histoire, célébrer le mariage indissoluble du blanc bonnet avec le bonnet blanc . Pas du tout . Ni l'Histoire ni la Contradiction ne quitteront le monde de sitôt .

Mais ce bouleversement du politique nous conduit à changer les hypothèses de 1973 .

1- d'abord en remettant la politique à sa place - qui est celle de la direction des affaires publiques - et cesser d'en faire l'alpha et l'oméga de l'homme . Le sens que l'homme donne à sa vie n'est pas nécessairement politique . On a parfaitement le droit de se définir d'abord comme artiste , ou philosophe, ou adepte d'une religion, ou tailleur de pierres, et considérer la politique comme une nécessité sociale, sans plus .

2- Ensuite en se désolidarisant d'une vision manichéenne du champ politique . Champ complexe qui possède plusieurs axes de contradiction , et qui ne peut être réduit, sauf pour des nécessités pratiques dont nous parlerons plus loin à un axe gauche/droite .

Nos ancêtres du 18^e siècle, lorsqu'ils ont renversé la monarchie, ne se sont pas contentés d'écrire le mot Démocratie au fronton de leurs monuments . Ils ont nommé les trois valeurs fondamentales :

- Liberté (contrainte)
- Egalité (hiérarchie)
- Fraternité (solitude)

Chacune porteuse de contradictions et de combats . Porteuses aussi de contradictions entre elles, puisque chacun sait que l'exercice de la liberté peut entraîner l'apparition d'inégalités et peut déboucher sur la solitude .

Donc reconnaissons que la politique, c'est pas simple, c'est l'art de gouverner la cité et c'est l'art du compromis .

La finalité, le sens des combats politiques change au cours du temps . Ce qui ne change pas c'est que derrière la défense des valeurs on trouve toujours la lutte pour le pouvoir .

Et chez certains ce désir de pouvoir devient passion, il sort du contrôle de la raison, et c'est ainsi qu'il devient immoral .

Au cœur du politique donc, la lutte pour le pouvoir, et parmi les instruments de cette lutte, la fameuse classification Gauche/Droite qui a pour fonction essentielle le rejet et la condamnation de l'autre . On est toujours la droite de quelqu'un, sauf à s'appeler Georges Marchais, évidemment .

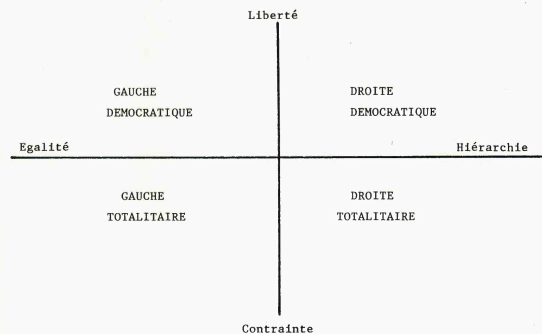
Ajoutons que c'est un instrument simple, qui peut rapporter gros symboliquement, donc très populaire .

Il rapporte gros, sur le moment . Mais dans la durée c'est plutôt le massacre . L'abus de l'armée gauche/droite débouche sur une désertification de la pensée et de l'univers des relations . Cette représentation linéaire du champ du politique est aussi stupide que dangereuse .

Stupide, car nous sommes incapables de placer le régime stalinien sur cette échelle du bien et du mal, politiquement rebaptisée . Dangereuse parcequ'à en abuser, on se retrouve à gauche, mais seul au milieu du désert .

C'est pourquoi il nous paraît de salubrité publique de remplacer cette représentation linéaire par , au moins , une représentation en plan, qui permet d'utiliser deux axes de contradiction : celui de l'Egalité et ce lui de la Liberté .

En reprenant le vocabulaire le plus courant de la politique, nous obtenons la représentation suivante :



Au delà de cette simple, et simpliste représentation, il faut surtout abandonner non pas la réflexion politique , mais la position psychologique passionnelle d'auto-justification - et de condamnation/exclusion de l'autre - à partir de laquelle on la fait trop souvent .

S'il n'y a plus aucun débat entre nous depuis plusieurs années c'est que nous n'avons pas su évoluer de la passion vers la raison . Un vrai débat nécessite que chaque interlocuteur fasse crédit à l'autre de sa bonne foi et qu'il accueille en lui-même le doute, sans lequel il n'y a pas de vrai dialogue . Il n'y a que juxtaposition ou opposition de deux discours .

S'il n'y a plus de débats c'est aussi parceque les discours ont été parfois violemment contredits par la pratique .

Le problème actuel des Jardies est de parvenir au respect des règles de la démocratie qui sont tout simplement inscrites dans les textes qui définissent le droit de la copropriété .

Ce droit est le fruit d'une longue tradition de démocratie . Il protège chacun de nous contre les éventuels abus de la majorité, et vice-versa .

Nous ne sommes pas au delà ou à côté du droit , comme l'affirme

encore Troik . Nous sommes trop souvent en deca .

Quand un syndic fait en réunion un compte-rendu de mandat comportant le récit d'incidents graves et que pas un mot ne figure dans le compte-rendu de réunion, nous sommes incontestablement en deca .

L'autre critique porte sur la place insuffisante faite à la vie culturelle . La politique a pratiquement éliminé le culturel . Elle a pesé sur les Jardies comme une pierre . Une pierre tombale .

Que sont devenus :

- le projet de bibliothèque de Geneviève
- le bar de Troik, avec perco à l'ancienne
- les débats sur le travail de chacun
- les week-ends de création avec les artistes

Il a été impossible d'obtenir un espace commun chaleureux , propice à la discussion . D'excellents arguments ont été avancés . Contre . Nous en sommes restés à la rude et unique salle commune, parfaitement adaptée aux réunions des associations et du P.S. . De temps à autre, les militants ont droit à une cantine .

Alors, le culturel, chacun va le chercher ailleurs, et nos échanges se réduisent la plupart du temps à des mondanités . C'est mieux que rien, mais personne ne s'en satisfait .

Si la politique est ramenée à de plus justes proportions, si elle fait l'objet de moins de passion et de plus de raison, et si le fantasma de groupe est remplacé par la réalité de la copropriété, chacun sera plus libre d'affirmer sa personnalité et d'évoluer . Je fais le pari qu'il en résultera des relations beaucoup plus vraies et beaucoup plus riches .

Partir de la Maison des Jardies a été une décision difficile, pour Camille encore plus que pour moi . Cela n'entraîne pas que nous nous désintéressions de son avenir . Nous espérons y conserver suffisamment d'amitiés pour connaître la suite de ses aventures et profiter de son rayonnement culturel . C'est pourquoi cette lettre se conclut, de manière intéressée, par mes meilleurs voeux pour le Printemps 90 aux Jardies .

Yves de Launay

Documents liés à l'histoire du M.H.G.A

CR de la réunion du 6.4.1979 aux Jardies

1

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU -6 avril 1979 aux JARDIES

11 personnes étaient présentes :

- Cécile BIGOURDAN
- Brigitte BOUVIER
- Philippe BONIN
- Jean DASSONVAL
- Bruno DREVET
- Geneviève DUPOURNET
- Maryvonne GAILLARD
- Yves de LAGUSIE
- Jacqueline LORTHOIS
- Jean-Jacques SAMUEL
- Marie STRANDBERG

- Yves présente le programme que le Mouvement va essayer de mettre en place cette année
 - Jean regrette que certaines décisions soient prises sans l'avis de tous ; par exemple l'exposition qui aura lieu à Marseille ou les ateliers d'habitants d'été à Simiane .
 - budget : il reste actuellement 4800 francs en caisse
 - mise en place de la comptabilité analytique
le comptable accepte de donner un coup de main .
Il faudrait différencier l'action du Mouvement en différents secteurs :
- 1°/ - 1 - organisation du mouvement
 - 2 - propreté
 - 3 - formation des groupes
 - 2°/ - 4 - appui technique
 - 3°/ - 5 - nouvel habitat social
- bulletin de liaison intérieur n°1 : Brigitte se charge de centraliser les informations utiles à la réalisation de ce bulletin.
Bruno se charge de rédiger un compte-rendu de l'A.G. de Chatenay, des résolutions prises et des discussions en commissions .
Jean donnera la liste des membres du C.A. et du bureau .
ce bulletin de liaison intérieur n°1 devra paraître fin avril .

M.H.G.A.

note pour l'organisation du noyau actif.

La réunion du 6 avril a permis d'énoncer les tâches à entreprendre plus que leur discussion et leur répartition entre nous . Cette note prépare la réunion du 20 avril au cours de laquelle cette discussion et cette répartition devraient être faites . Elle est une application directe de la réflexion sur l'individuel / le collectif dans le groupe .
Il me semble qu'il y a forcément une tension entre l'intérêt individuel et l'intérêt collectif du mouvement . Si la tension est trop faible : ça dort , si la tension est trop forte : ça casse .
Du côté intérêt collectif , le mouvement doit se défendre pour éviter d'être la source d'informations qui seraient exploitées à l'extérieur du mouvement . Faute de quoi , nous n'irons pas loin .
Enfin , du côté individuel , il faut peut-être apprendre à tolérer la diversité des investissements que chacun y fait et accepter qu'il y ait plusieurs réponses à une même question .
Je propose que les tâches soient réparties en trois secteurs correspondant aux objectifs généraux du mouvement :

- réunion des personnes
- appui technique des groupes
- transfert de notre démarche dans l'habitat social

Comme toute classification , c'est arbitraire, discutable, modifiable et provisoire.

Secteur 1 : Réunion des personnes

- revue " Habitants " et bulletin de liaison intérieur
- comité de rédaction
- comité de lecture
- diffusion
- contacts adhérents (fichiers)
- bureau : président , secrétaire , trésorier
- relations avec la presse
- relations avec les associations
- moyens audiovisuels
- montages diapos
- expositions itinérantes

Secteur 2 : appui technique des groupes

- foncier
- juridique
- financier
- technique (programmation, architecture, construction)
- organisation et dynamique des groupes
- relations , groupes / architectes .

Secteur 3 : Habitat social

- relations avec les municipalités
- relations avec les ministères
- relations avec fédérations et organismes HLM

Calendrier du mouvement

avril

- le vendredi 6 à 21 h : réunion du noyau actif , maison des Jardies
 - le vendredi 20 à 19 h 30 ; réunion du noyau actif , maison des Jardies
 - samedi 21 et dimanche 22 : rencontre nationale des GAN à Chatenay - Malabry stand MHGA
 - mardi 24 à La Rochelle : débat sur l'habitat
présentation du mouvement : Yves
 - vendredi 27 : Chambéry . rencontre avec la municipalité . Yves
 - lundi 30 : Ecole des Hautes Etudes Pratiques en Sciences Sociales .
présentation du mouvement : Yves de Lagusie
Philippe Bonin
- mai
- jeudi 3 mai 19 h 30 . réunion du noyau actif aux Jardies
 - mardi 8 : Théâtre du Lucernaire .
débat : qu'est-ce qui fait vivre , qu'est-ce qui fait craquer les communautés .
animé par Paul - Henry Chombart de Lauwe .
 - samedi 12 : journée de rencontre et de débat de fond du noyau actif
lieu à fixer
 - samedi et dimanche 26 et 27 : groupes d'habitat autogéré en Europe
organisé par le Collège Coopératif et MHGA . André Kerapern
Yves de Lagusie

MOUVEMENT DE L'HABITAT GROUPE AUTOGERES

Membres du noyau actif au 9 avril 1979

- Cécile BIGOURDAN
97 avenue Roger Salengro - 92 290 chatenay-Malabry 660 - 03 - 37
- Philippe BONIN
dom. 43 rue du Val d'Or - 92 210 Saint -Cloud 605 - 83 - 70
trav. CHRS (équipe Chombart de Lauwe) 656 - 16 - 55
- Brigitte BOUVIER
10 rue Léonardi - 91 160 Saulx - les-Chartreux 934 - 17 - 92
- François-René CRISTIANI
dom. 1 quartier Beldieux 92 800 Puteaux 775 - 35 - 73
trav. Mais que choisit-True Léonce Reynaud 75 781 Paris Cedex 16 723 - 61 - 29
- Jean DASSONVAL
dom. 13 quartier Beldieux 92 800 Puteaux 775 - 15 - 68
- Bruno DREVET
dom. 3 chatenay Saint-Sylvère 95 000 Cergy 030 - 08 - 58
trav. Semiclo 5 av. Berthie Albracht Paris 8 563 - 00 - 30
- Geneviève DUPOURNET
6 rue du Bessin 78 310 Maurepas 050 - 34 - 03
trav. poste 41 - 28 954 - 90 - 80
- Maryvonne GAILLARD
3 villa d'Alsia 75 014 Paris 543 - 44 - 62
- André KERAPERN
DOM. Le clos Bontemps, 26 rue de Vaux 77000 Melun 437 - 29 - 61
trav. collège Coopératif 7 av. Franco-Russe " 705 - 91 - 14
- Yves de LAGUSIE
dom. 4 sentier des Jardies 92 190 Meudon 626 - 24 - 09
- Pierre LEPEVRE
7 plants Bruns - 95 000 Cergy 032 - 23 - 23
- Michel LEU
dom. 37 rue CH.Peguy 91120 Palaiseau 010 - 45 - 07
trav. 91 champs-Elysées (publications Elysées) 723 - 36 - 19
- Claudine LEU
37 rue ch.Peguy 91 120 Palaiseau 010 - 45 - 07

- 5
- Jacqueline LORTHOIS
dom. 11 D Plan Orange 95 000 Cergy 030 - 44 - 19
trav. préfecture poste 33 - 07 030 - 92 - 60
 - Christine HEUWIER
5 rue d'Estrées 75 007 Paris 734 - 47 - 31
 - Jacques ODIER
Centre de Villeaétrie 8 villa parc Montsouris 14^e
 - Jean - Claude PRINZ
dom. 12 bis bd. de la Bastille 75 012 Paris 949 - 83 - 38
trav. Enfi-Design 500 - 80 - 32
 - Jean-Jacques SAMUEL
dom. 23 rue Jean Brunet 92 190 Meudon 027 - 58 - 48
trav. crédit Agricole, tour Maine-Montparnasse 538 - 44 - 16
 - Bernard SIAPERIN
44 bis bd. Anatole France 92 190 Meudon 626 - 38 - 79
 - Marie STAUDBERG
23 rue des Moines 75 017 Paris 229 - 00 - 02

H.H.G.A.

PROPOSITIONS CONCERNANT LES SERVICES DE CONSEIL
ASSURÉS PAR LE MOUVEMENT

à débattre le 20 avril, et en C.A. les 16 et 17 juin.
tous commentaires préalables des membres du C.A. seront les bienvenus.

L'objectif du mouvement de permettre la prise en charge de son habitat, en petit groupe, le but essentiel étant, par ce moyen, d'en exercer une maîtrise effective.

Pour ce faire, la réflexion et l'action du groupe est fondamentale : c'est l'autogestion.

Toutefois, le groupe ne peut avoir qu'intérêt à profiter de l'expérience des autres groupes. La création du Mouvement sous la forme d'une association, juridiquement formalisée, en est la conséquence.

Le groupe a à se faire un certain nombre de choix parmi les moyens proposés par une société qui n'est pas, dans son ensemble, ouverte à une telle démarche.

Le Mouvement a entrepris de faire l'inventaire de ces moyens : psychosociologiques, juridiques, économiques, techniques, financiers, comptables, fiscaux ...

Pour résoudre des difficultés ponctuelles quant à l'interprétation des informations diffusées ou pour soutenir une démarche juridique, administrative et financière, le groupe peut avoir besoin d'un concours expérimenté.

Le Mouvement se propose de le lui fournir.

Le groupe peut souhaiter demander au Mouvement un concours permanent pour l'aider à la conception, la réalisation et l'utilisation de son habitat.

Le Mouvement envisage une telle prestation.

C'est là l'ensemble des propositions que formule le Mouvement concernant les services qu'il peut rendre et leurs modalités de couverture financière.

.../...

Il faut cependant avant de poursuivre et de préciser, insister une fois de plus, pour affirmer que le rôle du Mouvement se limite, dans tous les cas, au rôle de conseiller, et qu'il ne veut, ni ne doit, se substituer aux prérogatives et initiatives du groupe.

Ceci étant dit, voici les propositions.

1/ Adhésion à l'Association

Cette adhésion entraîne, pour les personnes comme pour les groupes, le paiement d'une cotisation annuelle de 80 francs pour les personnes et de 250 francs pour les groupes.

Elle permet la participation aux Assemblées Générales, aux rencontres du Mouvement, aux renseignements et conseils rapides, et à l'abonnement au Bulletin du Mouvement et à la revue Habitants. (intérieur)

2/ Informations spécifiques

Pour la réalisation d'un projet d'habitat groupé autogéré, il faut un minimum d'informations " techniques " et " pratiques " dont la réflexion sur l'expérience des groupes apporte l'essentiel.

Pour permettre la transmission de cette expérience, le Mouvement se propose de diffuser un certain nombre de plaquettes - modules qui traiteront notamment de

- l'organisation et la dynamique des groupes
- l'organisation juridique
- les problèmes techniques (programmation/architecture/construction)
- les questions financières
- l'aspect comptable et fiscal.

Ces plaquettes seront vendues aux adhérents sur la base de ... et aux non adhérents sur la base de ...

3/ Les services annexes

La réalisation et la gestion d'un ensemble immobilier par ses propres habitants entraîne la recherche de certains services qui ne sont pas forcément tous sur le marché ou, s'ils y sont, peu adaptés à la nature spécifique du service que l'on recherche.

- Ce sont par exemple, les contrats d'assurance
- assurances de personnes (vie, maladie, chômage, responsabilité civile)
- assurances de choses (construction, incendie et divers)
- le cautionnement mutuel
- pour consolider la solvabilité des groupes et des membres.

Des recherches sont actuellement entreprises pour proposer ces services aux adhérents du Mouvement.

4/ L'assistance à la vacation

Comme nous l'avons indiqué, les groupes peuvent être demandeurs d'interventions ponctuelles dans les différents domaines que recouvrent leurs activités.

Pour ce faire, le Mouvement peut mettre à leur disposition des personnes compétentes.

Le remboursement des frais s'établira sur la base de ... francs de l'heure auxquels s'ajouteront les remboursements de frais de transport et de séjour, frais qui seront directement réglés au Mouvement.

5/ L'assistance permanente

Il peut exister une demande qui soit permanente, dès la naissance du groupe, jusqu'à la mise en habitat et même après.

Pour la partie du parcours qui fait appel à des techniques variées, dans un temps assez court, c'est à dire la période conception et réalisation, le Mouvement se propose de prévoir un forfait d'intervention établi sur la base de ... % du coût de la réalisation estimée initialement.

Telles sont les propositions soumises à votre appréciation et que nous vous proposons de débattre.

André KERSPERN

M.H.G.A.

Le Collège Coopératif et le M.H.G.A. sont co-organisateurs de la rencontre internationale de Saint - Nectaire les 25 et 26 mai .

André KERSPERN qui est à l'initiative de cette rencontre a préparé le texte de présentation ci-joint que nous vous soumettons pour commentaires et suggestions . Que les représentants des groupes qui souhaiteraient participer à cette rencontre nous fassent signe au plus vite .

Les dernières années ont vu surgir , dans les pays à forte urbanisation et à économie avancée , un mode d'habiter qui se veut " différent " dans un habitat lui-même "différent" .

Les moyens mis en oeuvre sont assez divers . Ils vont de l'organisation du " squattage collectif " juseu'à la construction de petits ensembles en passant par l'achat ou la location d'immeubles neufs ou à rénover .

La démarche se traduit dans un mode d'appropriation groupée de l'espace habitable, faisant appel à une notion "d'autogestion" dont le contenu est encore vague mais qui tend à récuser le mode de production et de commercialisation du logement dans sa forme actuelle .

En France , c'est autour du Mouvement de l'Habitat Groupé Autogéré que s'organise cette démarche . Plus de quarante groupes sont actuellement dénombrés . A l'étranger, c'est en Allemagne, en Belgique, en Suisse , en Angleterre, aux Etats Unis, au Canada, etc , que l'on constate un mouvement, semble-t-il, de même nature .

Il est apparu intéressant de permettre la réunion d'un certain nombre d'animateurs de groupes des pays européens concernés, afin de tenter une approche comparée du phénomène et d'essayer d'en tirer des enseignements méthodologiques .

Afin de permettre un échange de vue efficace, le nombre des participants sera limité à 30 personnes environ . Cet échange s'organisera sur deux jours en fin de semaine Vendredi 26 et Samedi 27 mai 1979 .

Les centres d'intérêt sont les suivants :

1/ conditions de création et d'animation des groupes

- origine, taille CARACTERISTIQUES
- objectifs DU
- organisation du pouvoir GROUPE

2/ Elaboration de l'espace architectural

- rôle et fonction de l'architecte
- relations avec l'usager
- le programme, le projet
- les types d'habitat retenus
- les espaces communs

PROCESSUS D'ELABORATION
PAR LES RAPPORTS DE FONCTIONS
AVEC LES AGENTS EXTERIEURS

3/ Les conditions d'organisation juridique

- l'indivision
- la société
- les droits du groupe
- les droits des personnes
- les relations avec le droit dominant

ASPECT
JURIDIQUE

4/ Les conditions de financement

- l'épargne des ménages
- les prêts collectifs et individuels
- les garanties (hypothécaires, caution etc ...)

ASPECT FINANCIER

5/ Analyse des conflits

- conflits internes (individuel-groupe , dirigeants-dirigés , techniciens-bénévoles) SYNTHESE
- conflits externes (loi et groupe , concepteur et groupe , banquier et groupe etc ...)

Les informations collectées et les premières analyses et comparaisons feront l'objet d'une recension diffusée à l'intention des participants ainsi que des organismes qui (seront) auront porté intérêt à l'initiative .

MOUVEMENT DE L'HABITAT GROUPE AUTOGENE

Liste des membres du C.A.

+ : font partie du bureau

- Dominique BARGE
- Nadine ELONDEL
- + - Philippe DOMIN - 43 rue du Val d'Or - St-Cloud 92 210 605 - 83 - 70
- + - François-René CRISTIANI - 1 quartier Beldieux - Puteaux 775 - 35 - 73
- + - Jean DASSONVAL - 13 quartier Beldieux - Puteaux 775 - 15 - 68
- + - Bruno DIEVRA - 3 chateau St Sylvere - 95000 Cergy 030 - 08 - 58
- + - Geneviève DUFOURNET - 6 rue du Dessin 78310 Maurepas 050 - 34 - 03
- + - Maryvonne GAILLARD - 3 villa d'Alésia 75014 Paris 543 - 44 - 62
- + - André KERSPERN - Le Clos Bontemps, 26 rue de Vaux 77 000 Melun 437 - 29 - 61
- + - Yves de LACAUSIE - 4 sentier des Jardies - Meudon 626 - 24 - 09
- + - Jacqueline LORVILLOIS - Cergy 030 - 44 - 19
- + - Pierre LEFEBVRE 7 place Bruns - 95000 Cergy 032 - 23 - 23
- + - Michel LEU - 37 rue Ch. Péguy - 91120 Palaiseau 010 - 45 - 07
- + - Jean-Claude PRIME 12 bis bd. de la Bastille Paris 12° 345 - 83 - 38
- Claude RAFFET - Pierre Vivante - Le Chatenands - granges Simiane le Rotonde - par Banon 04 150
- + - Jean-Jacques SAUVEL - 23 rue Jean Brunet 92 190 Meudon 027 - 58 - 48
- Etienne SAINY
- Véronique SCHIER
- + - Marie STAUDBERG - 23 rue des Moines 75017 Paris 229 - 00 - 02
- Isabelle TISSIER

PRESIDENT : Jean - Claude PRIME

Résolutions prises lors de l'A.G. de Châtigny - Malabry

1 ère résolution : D'assez nombreuses tentatives sont actuellement amorcées pour promouvoir l'intervention des habitants sur leur commune , sur leur quartier sur leurs équipements . Rarement cette démarche va jusqu'à faire intervenir des habitants dans la construction ou le réaménagement des groupes de logements .

.../...

.../...

Les tentatives sont généralement le fait de collectivités locales , des sociétés d'HLM de Mouvement Coopératif , d'Associations, de Mouvements syndicaux et politiques .

L'assemblée générale mandate le C.A. pour aller au delà de l'assistance aux groupes qui sont engagés dans des réalisations concrètes et leur coordination et donc prendre tout contact avec les collectivités locales , sociétés d'HLM et tous organismes pour proposer son assistance .

2 ème résolution Action conseil aux groupes

Le C.A. est mandaté pour entreprendre des activités conseil aux groupes suivant toutes les modalités qui lui paraîtront appropriées et notamment publications, interventions , contact avec les organismes extérieurs etc ... Les actions donneront lieu à rémunération .

3 ème résolution Action pour l'élaboration d'un nouvel habitat social

L'A.G. mandate le C.A. pour susciter et entreprendre les actions tendant à promouvoir une " élaboration d'un nouvel habitat social " et à mettre en place toute action y concourrant notamment recherche de subventions , embauche du personnel nécessaire ...

4 ème résolution

La cotisation individuelle est portée à 80 francs
La cotisation pour les groupes à 250 francs .

5 ème résolution

Election du C.A.

Toutes les résolutions ont été adoptées par l'Assemblée Générale à l'unanimité .

Étude sur les formules permettant d'associer les habitants

1978?

N

ETUDE DES DIFFERENTES FORMULES PERMETTANT D'ASSOCIER LES ACCEDANTS
A LA CONCEPTION DE LEUR HABITAT INDIVIDUEL DANS LE CADRE D'UN
PROGRAMME COLLECTIF

Associer les accédants à l'élaboration d'un programme de 25 maisons individuelles dans lequel chacun aura son logement peut se concevoir de différentes façons.

On peut en effet distinguer trois phases dans la vie de ce programme.

— Une première phase comprend: l'achat du terrain, l'élaboration du parcellaire, l'établissement du projet, l'obtention du permis de construire, la viabilisation puis, le cas échéant, l'attribution des lots de terrain.

— Une deuxième phase comprend la construction proprement dite.

— La troisième phase étant celle de la gestion courante du lotissement ou des équipements collectifs.

Cette gestion peut être réduite au minimum (par exemple à l'entretien des réseaux communs). Elle peut au contraire nécessiter une véritable structure collective s'il existe des équipements communs plus importants ou réclamant une gestion plus participative des habitants.

Dès lors les accédants peuvent choisir de s'associer pour réaliser la première phase uniquement.

Ils pourront alors créer une société (coopérative par exemple) pour acheter le terrain, étudier en commun le parcellaire, obtenir les autorisations nécessaires et réaliser les travaux. A la suite de quoi la société sera dissoute et chacun se verra attribuer un lot de terrain.

Nous sommes dans le cas d'un lotissement, certes un peu spécial car chacun aura participé à l'élaboration du parcellaire et aucune tierce personne ne se sera approprié le profit de lotissement. L'accédant, pour la phase de construction, sera libre de réaliser le projet qu'il désire sauf à respecter le cahier des charges du lotissement.

Mais les accédants peuvent aussi choisir de rester groupés au sein d'une structure collective pour réaliser la construction, avec pour objectif de donner au projet de chacun un caractère plus communautaire et de réduire les coûts, notamment en passant des marchés plus importants.

La première partie de l'étude qui suit est principalement celle des formules d'associations s'offrant aux accédants pour réaliser en commun, en tant que maîtres d'ouvrage, cette phase de construction.

Ces formules sont: la méthode dite "de Grenoble", la société d'attribution et la société coopérative de construction, cette

dernière comportant plusieurs variantes.

Les accédants peuvent aussi préférer s'ils trouvent un promoteur qui accepte de leur laisser définir dans une large mesure le programme, abandonner à celui-ci la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette hypothèse, qui peut présenter plusieurs avantages, sera envisagée dans une seconde partie.

I- LA METHODE DITE "DE GRENOBLE"

Cette formule de construction en commun, qui tire son nom de la ville dans laquelle elle fut d'abord mise en oeuvre entre les deux guerres, est fondée sur le régime de l'indivision.

Description

— Les futurs accédants délèguent un des leurs pour acheter le terrain, puis celui-ci cède à chacun d'entre eux des millièmes indivis de ce terrain.

— Une indivision est ainsi formée sur le terrain, entre les futurs accédants.

— Ceux-ci mandatent (selon les règles de l'indivision déterminées à l'unanimité) un des indivisaires pour accomplir les actes juridiques nécessaires pour mener à bien la construction (passation des marchés, etc...).

Au fur et à mesure de l'édification des constructions, chacun des indivisaires devient propriétaire de celles-ci (toujours de manière indivise) en vertu du principe de l'accession.

— Lorsque la construction est terminée, les indivisaires se partagent l'immeuble en lots. Ceux-ci peuvent comporter chacun un droit de jouissance sur les parties communes et un droit exclusif sur une partie privative: l'indivision aura alors fait place à une copropriété.

Ces lots peuvent aussi ne comporter qu'un droit de propriété sur une parcelle déterminée: l'indivision cesse alors pour être

remplacée par un simple lotissement (comportant éventuellement un cahier des charges)

Appréciation

Cette méthode est depuis longtemps considérée comme dangereuse et impraticable parce que fondée sur le régime de l'indivision c'est à dire sur l'obligation d'obtenir un accord unanime des indivisaires à tous propos, ce qui suppose une cohésion et une confiance absolue entre eux.

Certes, le nouveau régime de l'indivision introduit plus de souplesse dans son organisation et marque à cet égard un progrès.

Mais les principaux inconvénients de cette méthode n'en demeurent pas moins.

- En ce qui concerne le financement de l'opération, il sera très difficile aux accédants d'obtenir un prêt, les organismes prêteurs étant peu enclins à accepter une sûreté portant sur une part indivise.

D'autre part et surtout il est peu probable que l'initiateur de l'affaire, ou le coindivisaire mandaté par ses semblables puissent échapper à la législation du 16 Juillet 1971: c'est à dire qu'il sera obligé, soit de conclure avec les autres indivisaires un contrat de promotion immobilière (et assumer par là la garantie de l'opération), soit de signer avec eux une vente d'immeuble à construire (ce qui revient pratiquement au même résultat).

En effet l'esprit de cette législation vise à protéger les accédants par l'une ou l'autre de ces techniques quelque soit la

formule collective les réunissant pour construire en commun. De plus la jurisprudence ne s'attache pas à la qualification attribuée au mandataire ou à l'initiateur de l'opération mais à la nature des missions que celui-ci accomplit. Par conséquent l'architecte, ou le groupe d'architectes, à l'origine d'un montage ainsi fondé sur l'indivision risquerait fort de se voir attribuer par le juge une responsabilité de ce type.

Bref, la méthode "de Grenoble", même fondée sur le nouveau régime de l'indivision, paraît d'autant moins adaptée à une organisation de ce type qu'il existe une autre technique juridique, précisément mise sur pied pour palier à l'archaïsme de l'indivision: il s'agit de la technique sociétaire.

Dans cette formule, les futurs accédants se groupent au sein d'une société, qui peut d'ailleurs prendre des formes différentes (société civile, société coopérative, etc...).

Ainsi l'élaboration de la décision peut se faire collectivement dans le cadre plus approprié et plus rodé des règles sociétaires (majorité, droit de contrôle, d'information, appels de fonds, responsabilité, etc...)

L'ensemble des accédants peut y gagner en responsabilité et en efficacité.

II - LA SOCIÉTÉ D'ATTRIBUTION

Les "sociétés constituées en vue de l'attribution d'immeubles aux associés par fractions indivises" sont régies par le titre II de la loi du 16 Juillet 1971.

Ces sociétés, les descendantes des sociétés de la loi de 1938 ont été perçues par le législateur, plus comme un instrument de commercialisation des immeubles au service de la promotion immobilière, que comme une structure sociale permettant l'accession coopérative à la propriété immobilière (accession pour laquelle le législateur a spécialement créé les sociétés coopératives de construction).

En effet ces sociétés d'attribution sont fondées sur le principe de la réunion, au départ, des financiers initiateurs de l'opération qui souscrivent ses parts sociales. Dès lors que le programme est engagé, ceux-ci cèdent leurs parts aux futurs accédants. Les parts sociales de ces sociétés donnent en effet, outre les prérogatives d'associé (pouvoir de décision et de contrôle), la vocation à la jouissance puis le cas échéant à l'attribution en pleine propriété des lots construits.

Néanmoins ces sociétés peuvent très bien ne réunir dès leur origine que des futurs accédants eux mêmes. Le problème est ici de voir quels peuvent être les avantages de cette société d'attribution par rapport aux sociétés coopératives.

- Tout d'abord, les futurs accédants peuvent préférer précisément ne pas être tenus par les caractéristiques obligatoires, inhérentes à toute formule coopérative. A cet égard la société d'attribution peut être constituée sous

quelque forme que ce soit (société civile, commerciale, etc...)

- Les sociétés coopératives de construction ne peuvent être formées en vue de la construction de bâtiments autres que ceux destinés au logement ou à une activité professionnelle, limitation que les sociétés d'attribution ignorent.

- Les sociétés d'attribution peuvent, si elles le désirent, attribuer les lots construits en simple jouissance et non en pleine propriété. Cette faculté n'existe pas pour les sociétés coopératives de construction qui sont tenues d'attribuer aux accédants leurs lots en propriété.

- Enfin les cessions de parts sociales qui sont interdites aux membres des sociétés coopératives sont autorisées aux associés des sociétés d'attribution.

- Par contre la société d'attribution est tenue en toute hypothèse de passer avec un promoteur un contrat de promotion immobilière (ou de signer avec son dirigeant statutaire un écrit équivalent) alors que la société coopérative peut, dans certains cas précis, échapper à cette obligation (cf. infra p.16)

- Par ailleurs la cession des parts sociales, si elle est possible, est réglementée de manière rigoureuse.

- Mais surtout, la société d'attribution a précisément pour caractéristique de ne pouvoir adopter la forme coopérative, ce qui peut être perçu dans certains cas comme un inconvénient (impraticabilité des règles de la gestion coopé-

rative: un homme - une voix; règle de la porte ouverte; etc...)

En effet, sauf cas particulier le pouvoir de décision de chaque associé d'une société d'attribution est proportionnel au montant de ses droits dans le capital social, ces derniers devant eux mêmes être proportionnels à la valeur des biens auxquels l'associé a vocation. Par conséquent la participation financière est uniquement déterminé par le montant de la participation financière de chacun et n'est pas fondé sur le principe de l'égalité des associés.

Quant au fonctionnement interne de la société d'attribution (assemblée, majorité, quorum...) il est laissé à l'appréciation des fondateurs qui sont libres de choisir le statut qui leur convient le mieux; société civile, S.A.R.L., S.A., etc...

En conclusion, la société d'attribution ne semble devoir être préférée aux autres formules sociétaires que pour le cas où l'on veut échapper à la forme coopérative et aux implications que celle-ci peut avoir, et elle reste dans ce cas une formule assez ouverte du fait des multiples formes sociales qu'elle peut adopter.

III LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE

L'esprit coopératif. Les objectifs globaux recherchés par les coopératives (diminution du prix de revient par l'élimination des intermédiaires, meilleure définition du produit) ainsi que leur mode de gestion démocratique paraissent a priori assez proches des objectifs poursuivis par des adhérents désirant participer à l'élaboration de leur habitat.

Les textes applicables aux coopératives

I- Les textes généraux

- La loi du 10 Septembre 1947 portant statut de la coopérative. (Texte de base applicable à toutes les coopératives, et dérogeant, en cas de contradiction, aux deux textes cités ci-dessous)

- Le titre II de la loi du 24 Juillet 1867. (Contient les dispositions relatives à toutes les sociétés à capital variable).

- La loi du 24 Juillet 1966 sur les sociétés commerciales.

(S'applique aux coopératives ayant choisi une forme commerciale).

- Code civil a.1382 et suivants. (Pour le cas où la coopérative a choisi la forme de société civile).

II- Les textes spécifiques à certaines formes de coopératives

- Titre III de la loi du 16 Juillet 1971. (Relatif aux sociétés coopératives de construction).

Les principes fondamentaux régissant toute coopérative

- Les coopératives sont des sociétés.

Elles possèdent par conséquent tous les attributs de celles-ci: personnalité morale (ce qui leur permet d'agir en leur nom propre), nom, domicile, patrimoine propre, etc...

- La règle de la "porte ouverte".

On ne peut refuser l'adhésion à la coopérative si le postulant accepte les conditions requises par les statuts. De même, en principe, (mais cette règle a été aménagée dans les coopératives de construction) les coopérateurs ne peuvent s'opposer au départ de l'un d'entre eux, dès lors que celui-ci le fait dans les modalités prévues.

L'exclusion d'un membre dans certaines conditions est aussi possible. Les sociétés coopératives ont par conséquent un capital et un nombre d'adhérents variable.

- L'exclusivité des services de la coopérative est donnée à ses adhérents.

En l'échange des obligations contractées par les adhérents envers la coopérative (apports, participation financière, travail...) ils sont les seuls à pouvoir bénéficier de ses services ou de ses produits. Ceci sans préjudice de la faculté pour la coopérative d'accueillir de nouveaux adhérents, dans les conditions prévues aux statuts.

- La règle "un homme, une voix".

A l'inverse des autres sociétés (civiles ou commerciales) les pouvoirs de décision de chacun ne sont pas proportionnels aux parts sociales (représentatives des apports effectués)

- Chaque coopérateur est donc amené à participer sur un pied d'égalité avec les autres à la décision au sein des assemblées générales

LES COOPERATIVES DE CONSTRUCTION

A) Règles générales

Les sociétés coopératives ayant pour objet la construction d'un ensemble de maisons individuelles destinées à être attribuées ou vendues aux associés sont impérativement régies par le statut des "sociétés coopératives de construction".

1- Les limitations imposées aux sociétés coopératives de construction

Ces coopératives ne peuvent édifier que des bâtiments à usage d'habitation ou à usage professionnel et d'habitation. Un bâtiment collectif, même accessoire à un ensemble d'habitations (espace de réunion...) serait donc en principe exclu de l'objet de cette coopérative...

Il existe aussi d'autres limitations, mais qui ne semblent pas poser de problème pour l'opération envisagée:

- Les locaux édifiés doivent être attribués en propriété et non en jouissance
- La coopérative ne peut réaliser qu'un seul programme, c'est à dire que d'une part les constructions doivent être édifiées sur une parcelle d'un seul tenant ou sur plusieurs parcelles groupées et, d'autre part l'opération doit faire l'objet d'une autorisation de construire unique. Par contre, le programme peut être divisé en plusieurs tranches.

2- Les garanties de financement imposées aux sociétés coopératives de construction

En ce qui concerne le nombre d'associés, la loi impose, pour que la coopérative puisse commencer les travaux d'une tranche, que les associés soient au moins égaux à un nombre représentant 20% du nombre total des lots dont la construction est envisagée dans la tranche.

C'est à dire que pour une opération de 25 logements en une seule tranche on ne pourra commencer les travaux avant que cinq coopérateurs n'aient adhéré à la coopérative et souscrit au moins un logement chacun. Mais la barre des 20% concerne le nombre des souscripteurs et non pas le nombre de lots souscrits: par conséquent la souscription par certains adhérents de plusieurs lots ne rentre pas en ligne de compte pour le calcul des 20%.

Quant aux lots de l'ensemble du programme (et non de la tranche considérée) qui n'auraient pas encore été souscrits au début des travaux, leur financement devra être garanti par un tiers (banque, établissement financier, société de caution mutuelle, ...) s'obligeant à avancer à la coopérative les versements afférents à ces lots et, le cas échéant, à souscrire lui-même ou à placer les lots non encore souscrits un an après l'achèvement des travaux.

Cette garantie (qui paraît d'ailleurs exagérée dans la mesure où elle concerne l'ensemble des lots envisagés non souscrits

et non pas les lots non souscrits de la tranche considérée), incitera donc la coopérative à réunir dès le départ le plus grand nombre d'adhérents.

La société sera d'ailleurs d'autant plus incitée à réunir le maximum d'associés au départ qu'elle ne pourra réclamer à chacun, pour financer les frais de la première phase (achat du terrain, étude, mise en route...) que sa stricte quote part de ces frais. Aucune péréquation dans le temps n'est possible entre les premiers coopérateurs et les souscripteurs ultérieurs.

3- L'organisation de la décision au sein de la coopérative de construction

Avant le commencement des travaux (c'est à dire avant même la passation des premiers marchés)

- L'approbation du projet, de ses conditions techniques et financières d'exécution,
- La fixation des bases de répartition, entre les lots, des éléments du prix de revient,
- L'approbation des modalités du contrat de prestation de service, signé le cas échéant avec un promoteur, bref, l'ensemble des conditions juridiques, financières et techniques de l'opération doit être adopté par l'assemblée générale, à la majorité des 2/3 des adhérents (en respectant la règle "un homme, une voix").

Lorsqu'il s'agit pour les associés d'accepter, d'imposer ou de refuser le départ d'un des leurs, cette règle "un homme, une voix" est abandonnée pour faire place à la règle de la proportionnalité des voix de chacun aux parts sociales retenues.

Cette dérogation aux principes des coopératives peut se justifier dans la mesure où les associés devront se substituer aux obligations du démissionnaire, en payant à sa place toutes les échéances dues à la coopérative, et cela au prorata de la valeur respective de leur lot et non par part virile

options
 B) Les deux offertes à la coopérative de construction pour réaliser son programme

Le législateur, dont le seul souci était la protection de l'accédant face aux professionnels utilisant la formule de la coopérative pour échapper à leur responsabilité, a enserré les coopératives de constructions dans un carcan assez rigoureux. Pour étudier ce statut de la coopérative de construction nous envisagerons les deux possibilités qui s'offrent à elle: mener à bien elle-même l'opération ou confier la responsabilité de celle-ci à un promoteur, prestataire de services extérieur.

1- L'hypothèse où la coopérative de construction réalise elle-même le programme

Dans cette hypothèse, la coopérative ne faisant pas du tout appel aux services d'un prestataire extérieur, confiera généralement l'opération à l'un de ses propres adhérents. Dans ce cas - et c'est le seul - la coopérative ne serait pas tenue de signer un contrat de prestation de services avec le membre ainsi délégué. Mais par contre elle est obligée d'effectuer le transfert de la propriété des lots à ses adhérents sous la forme d'une vente. Et celle-ci doit être une vente en état futur d'achèvement, régie par l'article 1601-3 du code civil. Les caractéristiques générales de cette "vente en état futur d'achèvement" sont les suivantes.

C'est une vente d'immeuble à construire. Le vendeur transfère immédiatement ses droits sur le sol à l'acquéreur et la propriété des constructions existantes. Les constructions édifiées postérieurement à la vente deviennent la propriété de

l'acquéreur (ici le coopérateur) par le jeu de l'accession.

Le vendeur - ici la société coopérative - conserve, malgré le transfert de ses droits sur le sol, la qualité et les prérogatives du maître d'ouvrage (c'est à dire la surveillance des travaux, les rapports avec les architectes et entrepreneurs, etc...).

Le prix de la construction n'est versé qu'au fur et à mesure de l'avancement des travaux et la coopérative ne peut exiger ni accepter "aucun versement avant la date à laquelle la créance de la société sur l'assuré est exigible", c'est à dire, semble-t-il, avant que les travaux auxquels correspondent les appels de fonds ne soient amorcés.

On le voit, le souci scrupuleux de la sécurité de l'accédant amène le législateur à le protéger contre la coopérative elle-même en imposant à celle-ci les règles de la vente en état futur.

On peut d'ailleurs se demander si cette protection n'a pas un caractère un peu illusoire. En protégeant l'associé contre la coopérative on le protège en fait un peu contre lui-même... Dès lors ce régime est d'autant plus contraignant pour la coopérative qui décide de mener à bien elle-même l'opération que dans cette hypothèse, elle ne peut percevoir aucun acompte sur la vente avant la réalisation de celle-ci ni procéder à aucun appel de fonds en dehors des paiements échelonnés légalement et correspondant strictement à l'avancement effectif des travaux. Or les premières ventes ne peuvent matériellement être signées avant l'approbation

du projet définitif.

Par conséquent si la coopérative désire réaliser seule l'opération, elle ne pourra compter pour la première phase (comprenant l'achat du terrain, les études et l'adoption du projet) que sur les droits de souscription des premiers adhérents. Or ces droits de souscription ne peuvent précisément exister pour chacun sa quote part du prix du terrain et du coût des travaux. C'est à dire que la coopérative a intérêt dans ce cas à réunir dès le début la quasi totalité des accédants!

Par ailleurs, la société ne peut échapper à l'obligation de signer un contrat de promotion immobilière, en vendant en état futur d'achèvement, que dans la mesure où elle ne fait effectivement nullement appel à des compétences extérieures. C'est ainsi que lorsque l'associé délégué pour réaliser les opérations juridiques et financières, ou le représentant statutaire de la coopérative sont des professionnels intégrés à la société pour réaliser l'opération, ceux-ci devront assumer les responsabilités du promoteur en signant un écrit équivalent au contrat de promotion.

Et encore, cette dispense de signer un contrat de promotion lorsque la coopérative délègue un de ses membres et effectuer des ventes en état futur n'est elle pas prévue expressément par les textes.

Elle résulte d'une interprétation des articles 20 et 23 de la loi de 1971, ainsi que de l'article 9 du décret, articles mal rédigés et partiellement contradictoires!

Or, si cette interprétation est communément admise par la

doctrine, les tribunaux n'ont pas encore eu à se prononcer dessus. L'attitude à l'égard de cette formule doit donc être la prudence.

2- Hypothèse où la coopérative confie la responsabilité de l'opération à un prestataire de services

Dans ce cas la coopérative n'est pas tenue de transférer aux accédants la propriété de leurs lots sous forme d'une vente en état futur d'achèvement. Ce transfert s'effectue alors par un simple partage qui attribue à chacun son lot.

A) Le prestataire de services n'est pas une personne à caractère public.

La coopérative est alors, comme les sociétés d'attribution, obligée de signer avec la personne privée à qui elle confie l'opération un contrat de promotion immobilière.

Ce contrat de promotion immobilière, prévu par les articles 1831-1 et suivants du code civil est le mandat par lequel le promoteur immobilier s'engage envers le maître de l'ouvrage (la société coopérative) à faire procéder, pour un prix convenu, au moyen de contrats de louage d'ouvrage (contrat avec l'architecte, marchés d'entreprise), à l'édification de l'immeuble.

Le promoteur a donc aussi la responsabilité de toutes les opérations juridiques, administratives et financières.

Par ailleurs, le législateur a mis à la charge de ce prestataire de services une véritable obligation de résultat en le rendant garant des obligations des locataires d'ouvrage: ce qui signifie qu'il est responsable en cas de défaillance (pour quelque cause que ce soit) de l'architecte ou de l'entreprise.

Le promoteur doit aussi garantir les délais d'exécution et les vices cachés de l'immeuble. Il doit prendre à sa charge les dépassements de prix, donc les risques de l'opération alors

même qu'il n'en serait pas responsable. Or sa rémunération, fixée à l'avance n'est en aucune manière un profit mais représente les honoraires de prestataire de service.

Bref, le législateur a fait de ce contrat un véritable "repoussoir" pour éloigner les promoteurs privés du secteur coopératif, et il est assez difficile aux sociétés coopératives de trouver un promoteur qui accepte d'assumer ces responsabilités. On peut néanmoins citer la S.A.D.E.C.

Par contre il ne semble pas que le mouvement des cités coopératives soit toujours en mesure d'assumer ce rôle de promoteur prestataire de service.

Ces garanties légales que doit apporter le promoteur signataire du contrat de promotion sont celles qui sont aussi imposées au représentant de la coopérative si celui-ci est lui-même un professionnel de l'immobilier. Il doit alors signer avec la coopérative un écrit équivalent au contrat de promotion immobilière et stipulant les mêmes garanties.

Il n'est donc pas possible à un promoteur ou à quelque autre professionnel d'échapper à celles-ci en se faisant nommer représentant de la coopérative.

L'obligation, pour la société coopérative ou pour la société d'attribution de signer un contrat de promotion, signifie t'elle que les associés, s'ils peuvent effectivement en contrôler la

B) Le prestataire de service est une personne morale à caractère public

Dans cette hypothèse, d'ailleurs plus courante, le promoteur -qui peut être une société coopérative de production d'H.L.M. ou une société d'économie mixte à participation publique majoritaire- n'est pas tenu de signer avec la société coopérative de construction un contrat de promotion immobilière tel qu'il est défini par l'article 1831-1 et suivants du code civil.

On estime en effet que la sécurité de l'accédant est suffisamment garantie par le fait que ce promoteur est une personne morale à caractère public. Mais, en tout état de cause, l'organisme d'H.L.M. est tenu de signer un contrat dont les modalités, fixées par un arrêté reprennent quasiment celles du contrat de promotion immobilière.

La sécurité de l'accédant est donc là aussi quasi absolue.

gestion, sont en fait obligés d'abdiquer une part importante de leur pouvoir de décision au promoteur?

La garantie quasi absolue de la bonne fin de l'opération, que doit assumer le promoteur, ne se conçoit qu'en l'échange d'une certaine autonomie accordée à celui-ci durant le déroulement de la construction.

Mais ceci ne signifie pas que le promoteur puisse imposer ses choix quant à la définition du programme: au contraire il doit se plier aux conceptions que les associés auront prévu dans le contrat, sous forme de devis descriptif précis et de documents déterminant les conditions d'exécution des travaux.

DEUXIEME PARTIE: LA REALISATION DE L'OPERATION SOUS
L'EGIDE D'UN MAITRE D'OUVRAGE

Dans cette formule, les accédants, plutôt que d'assurer eux-mêmes une part importante de l'opération (constitution d'une société, achat du terrain, passation de contrats avec le prestataire de service, etc...) peuvent, dans la mesure où ils trouvent un promoteur "coopérant" (probablement une S.A.H.L.M.), lui confier intégralement la maîtrise de l'ouvrage.

Un promoteur peut accepter, pour des motifs idéologiques par exemple, d'associer ses futurs clients à l'élaboration du produit qui leur est destiné.

Après la phase préalable d'études (durant laquelle personne n'est engagé) promoteur et futurs acquéreurs se mettent d'accord sur un projet établi avec la participation des architectes, définissant les caractéristiques et le prix de chaque logement.

Le promoteur achète alors le terrain et, au début des travaux, passe avec les futurs accédants un contrat les engageant à acquérir leur logement qu'ils ont ainsi contribué à définir, en signant, avec chacun d'entre eux, une vente à terme H.L.M. par exemple. Les modalités de cette vente dépendent en partie du promoteur lui-même.

Cette formule peut être perfectionnée si les accédants se réunissent au sein d'une coopérative de consommation. Certains ont imaginé dans ce cas la possibilité pour le promoteur de

vendre les logements "clefs en mains" et non plus avant leur achèvement, en échange de l'engagement, par la coopérative, de racheter les logements invendus.

En somme, la réalisation de l'opération sous l'égide d'un maître d'ouvrage est la formule la plus proche du schéma habituel de la promotion immobilière. Les accédants bénéficient des avantages de ce schéma classique car ils sont déchargés de toute obligation si ce n'est celles qui sont directement liées à l'achat de leur logement. Ils n'ont pas à constituer de société, ni à assurer l'administration et la gestion. Ils n'ont pas à acheter le terrain, ni à passer des contrats avec un prestataire de services ou avec les architectes. En revanche ils n'ont pas les inconvénients du marché classique du logement car ils peuvent - dans la mesure du désir du promoteur de les associer au projet - participer à la conception du produit, choisir et non pas subir leur habitat.

27

En conclusion, le choix d'une formule permettant d'associer les accédants à l'élaboration de leur habitat et d'éliminer l'appropriation d'un profit par une tierce personne, peut se faire en plusieurs étapes.

1ere alternative

1ere branche: les accédants gardent la qualité de maître d'ouvrage

- Contraintes:
- choisir et constituer une structure collective (indivision, société d'attribution, coopérative...)
 - concevoir le programme dans ses aspects les plus techniques
 - financer l'opération (achat du terrain, travaux)
 - participer à l'administration de la société et réaliser les actes nécessaires à la gestion de l'opération (élaboration et signature des contrats avec les divers intervenants...)

- Avantages
- nombreux par rapport au schéma de promotion classique
 - économie du profit du promoteur
 - définition du produit par les accédants
 - idéal collectif...

28

- relativement faibles si l'on compare cette formule avec la seconde branche de l'alternative.

2eme branche: les accédants confient la maîtrise de l'ouvrage à un promoteur "coopérant"

- Contraintes
- trouver un promoteur qui accepte de jouer le jeu
 - une fois l'accord de principe du promoteur obtenu et l'opération engagée, la participation des accédants (notamment au cours du chantier) reste à la discrétion de celui-ci.

- Avantages:
- les accédants sont déchargés de toutes les contraintes de la première option.
 - si le promoteur joue le jeu, ils jouissent d'un pouvoir de décision sur le produit qui peut être comparé à celui du maître d'ouvrage.
 - le coût de la rémunération du promoteur (notamment si celui-ci est un promoteur à caractère public) peut-être relativement modeste comparé aux frais de gestion d'une société entre accédants assurant la maîtrise d'ouvrage, frais que l'on doit ajouter aux honoraires du prestataire de services qui sera la plupart du temps obligatoire dans le cas de la première option.

2eme alternative

Pour le cas où les accédants ont choisi de garder la maîtrise de l'ouvrage, la seconde alternative consiste pour eux à choisir de faire appel ou non à un prestataire de service mandaté par la société pour mener à bien l'opération.

Parmi les quatre formules sociales envisageables pour réunir les accédants durant la phase de construction (méthode de "Grenoble", société d'attribution, société coopérative + vente en état futur, société coopérative + attribution des lots), nous avons vu que, seule, la coopérative opèrent le transfert de propriété par une vente en état futur pouvait se dispenser de faire appel au contrat de promotion immobilière ou à un contrat équivalent.

Le choix de cette dernière formule (coopérative + vente en état futur) peut offrir deux avantages.

- économie de la rémunération du gérant statutaire ou des honoraires du prestataire de services. (Ces honoraires sont difficiles à chiffrer car ils sont déterminés en fonction de l'opération. Néanmoins on peut les estimer entre 3% et 5% du prix de revient de l'opération terrain non compris, auxquels il faut ajouter - mais c'est relativement peu cher payé en échange de la sécurité apportée - le coût des garanties légales d'achèvement ou de remboursement (autour de 1%).

- maîtrise quasi absolue de l'opération dans ses moindres détails.

Mais les inconvénients de la formule évitant de faire appel à un prestataire de services sont lourds.

- Cette formule suppose de la part des associés ou de leur représentant une disponibilité et une compétence leur permettant de mener à bien eux mêmes l'opération.

- La mission d'assistance et de conseil des architectes auprès du maître d'ouvrage sera largement étendue du fait de l'absence d'un prestataire de services se chargeant de la gestion et de l'administration de l'opération.

- Cette faculté, par la coopérative vendant en état futur, de ne pas faire appel à un prestataire de services extérieur et de ne pas avoir à signer d'écrit équivalent avec le représentant de la coopérative si celui-ci n'est pas un professionnel, n'est qu'une interprétation des textes, interprétation sur laquelle les tribunaux n'ont pas encore eu à se fixer.

Or ceux-ci pourraient être amenés à le faire et les professionnels initiateurs de l'opération (architectes...) pourraient se voir attribuer la responsabilité de celle-ci.

Le troisième choix concerne les accédants qui ont choisi de faire appel à un prestataire de services ou de nommer un professionnel représentant statutaire de leur société. Il s'agit pour eux, d'une part d'opter pour la formule sociale correspondant le mieux à leur conception de l'opération (méthode de "Grenoble", société d'attribution, coopération attribuant des lots), et d'autre part de choisir le prestataire de services (promoteur privé, société de production d'H.L.M....) à qui confier l'opération.

On peut s'étonner du nombre relativement faible des formules appropriées et en particulier de l'inapplicabilité du statut de la copropriété. Mais l'expression "construction en copropriété" parfois employée pour désigner la construction en commun ne doit tromper personne. Le statut de la copropriété des immeubles bâtis, tel qu'il fut réformé par la loi du 10 Juillet 1965, est absolument inapplicable à la phase de construction.

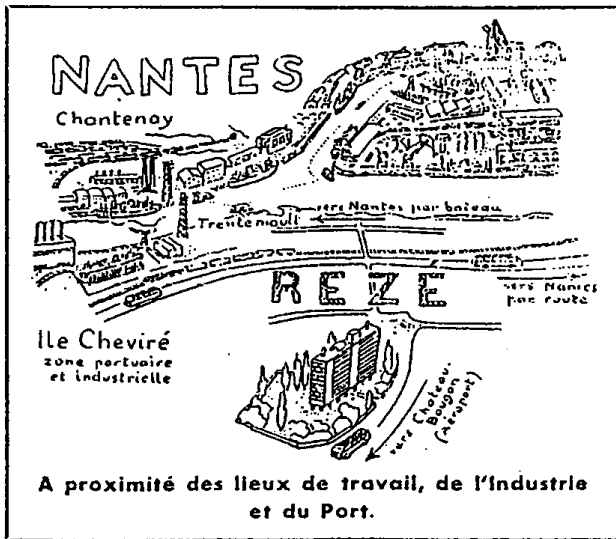
Tout au plus ce statut pourra-t-il régir, dans le cas d'un ensemble de maisons individuelles, les rapports entre les propriétaires de lots construits, dans la mesure où ces lots comportent à la fois un droit réel exclusif sur une partie privative et un droit de jouissance sur les parties communes. Pour être justifiée,

une telle copropriété horizontale doit d'ailleurs comporter des parties communes ou des équipements communs suffisamment importants.

Mais en tout état de cause, cette copropriété horizontale ne peut concerner que la gestion de l'ensemble immobilier, la construction étant achevée.

L'unité D'Habitation De Nantes-Rézé

◁ Daniel Pinson. Rezé - 1954, entre lotissement vertical et horizontal ou la Claire Cité des Castors et la Maison Radieuse de Le Corbusier. Villes en parallèle, Université Paris X Nanterre - Laboratoire de géographie urbaine, 1989, La Ville fragmentée, 14 (n° 14), p. 89-105. 10.3406/vilpa.1989.1049. halshs-01532943 ▷



SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'HABITATIONS A LOYERS MODÉRÉS
" LA MAISON FAMILIALE "

L'UNITÉ D'HABITATION DE NANTES-REZÉ

Architecte: **LE CORBUSIER**
Architecte-adjoint: **A. Wogenscky**

La « MAISON FAMILIALE » est une Société Coopérative Privée d'Habitations à Loyers Modérés.

Son siège est 19, rue Crébillon, à NANTES (Tél. : 159-51).

Elle a été fondée en 1911. C'est donc l'une des plus anciennes Sociétés Coopératives privées de construction du département.

Avant 1939, elle avait construit une soixantaine de logements individuels.

Elle édifie en ce moment un groupe de 17 maisons individuelles à NANTES, plusieurs autres du même type à ANCENIS.

Son but est de favoriser par les moyens les plus divers (notamment avec l'appoint de l'allocation-logement) l'accès à la propriété de leurs logements par les travailleurs de la Loire-Inférieure.

Elle est administrée par un Conseil comprenant les représentants (notamment au titre de la Caisse d'Allocations Familiales) des Employeurs, des Travailleurs Indépendants, des Salariés appartenant aux trois Centrales Syndicales et aux Associations Familiales.

Elle est actuellement (Juin 1952) sur le point de mettre en chantier une construction particulièrement originale, d'une conception à la fois nouvelle et hardie, avec la collaboration d'un architecte français dont la renommée a largement dépassé nos frontières et qu'il est inutile de présenter : M. LE CORBUSIER, et de son adjoint M. André WOGENSCKY.

A cette réalisation se trouve également associé de façon active un des techniciens les plus éprouvés de l'époque : M. FREYSSINET, Ingénieur et inventeur du béton « pré-contraint ».

L'immeuble en question sera édifié à REZÉ, commune de la banlieue portuaire et industrielle de NANTES.

Les crédits sont accordés depuis plusieurs mois.

Les études préalables effectuées en collaboration étroite par l'Atelier Le Corbusier, le bureau d'étude S.T.U.P. de PARIS et MM. SECHAUD et METZ, Ingénieurs, sont pratiquement terminées. Elles ont été poussées dans les moindres détails.

Les appels d'offres sont lancés.

Il s'agit donc non plus d'un projet, mais d'une réalisation imminente.

Fig. 5 - Extraits du prospectus de présentation de l'unité d'habitation de Rezé (1952)

RÉGIME D'OCCUPATION DES LOGEMENTS

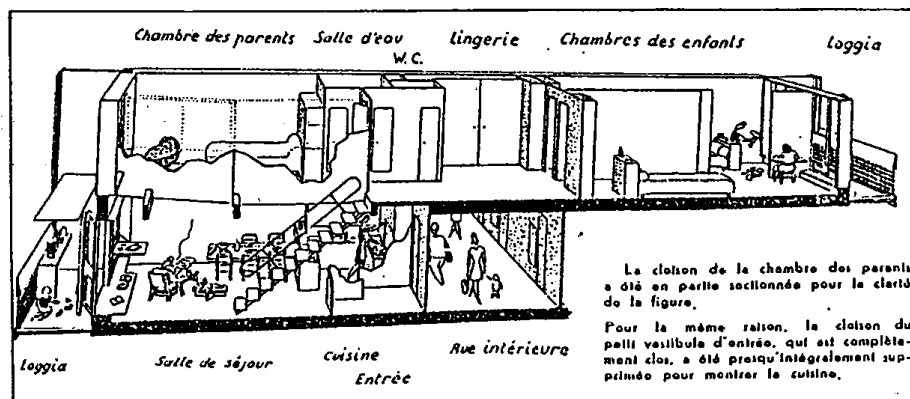
LA MAISON FAMILIALE, Société Coopérative, a tenu essentiellement à ne pas faire des habitants de ces logements de perpétuels locataires.

Par la formule dite « location-coopérative », les habitants auront la possibilité d'acquies progressivement la propriété coopérative de leur logement. Chaque année, en contrepartie de son effort de loyer, le Sociétaire recevra des actions nouvelles de la Société.

Eventuellement, les actions pourront être revendues en cas de départ, permettant ainsi de récupérer au moins une partie de l'effort de loyer. Ainsi le Sociétaire, par ses loyers, se constituera une véritable épargne immobilière, possibilité qui ne lui est pas donnée dans la location ordinaire.

Des échanges d'actions pourront par ailleurs permettre l'échange entre appartements devenus, avec les développements de la famille, trop grands ou trop petits.

Ainsi, chaque sociétaire sera incité à s'intéresser à son logement, à l'entretenir, à l'agrandir, et pourra prendre part à la vie de la Société dont il sera membre.



La cloison de la chambre des parents a été en partie sectionnée pour la clarté de la figure.

Pour la même raison, la cloison du petit vestibule d'entrée, qui est complètement clos, a été presque intégralement supprimée pour montrer la cuisine.

Statuts de l'association A.R.C.A.D.E

Lettre d'invitation au G.R.H.A

INSTITUT COOPÉRATIF INTER-UNIVERSITAIRE

COLLÈGE COOPÉRATIF

GROUPE DE RECHERCHE HABITAT ASSOCIATIF

PARIS, le 21 Novembre 1978

Chers Amis,

La prochaine rencontre du Groupe est fixée le mercredi 29 Novembre 1978 à 18 h 00 au Collège Coopératif, 7 Avenue Franco-Russe PARIS, 2^e Etage.

Le thème de la rencontre est le suivant :

" Propriété, Copropriété, Location : le Droit Coopératif à l'Habi-

André KERSPERN le présentera. C'est un sujet d'ac-
-té - le Mouvement de l'Habitat Groupé autogéré le ressent actuel-
-ment - la Coopération d'Habitation nous en sait quelque chose -
et de toujours puisque c'est également à peu près en ces temps
que Charles GIDE présentait la coopération d'habitation en son temps

Notre réflexion se nourrira donc d'histoire, de doctrine, de droit, et de pratique sociale.

Espérant en votre participation,

Bien amicalement.

Claude VIENNEY

C. Vienney

FIGURE 7 – Invitation de Claude Vienney à la rencontre du 21 novembre 1978 du "Groupe de Recherche sur l'habitat associatif" du Collège Coopératif où André Kerspern intervenait sur le thème : "Propriété, Copropriété, Location ; Le droit Coopératif à l'habitat".

A.R.C.A.D.E.
 Atelier de Recherche
 et de Réalisation pour
 la Qualité de l'Architecture
 et de l'Environnement
 (Association 1901)
 82 rue de la Montagne
 44000 NANTES
 t61. (40) 46.19.47

STRUCTURE. PRINCIPES. MOYENS. REFERENCES
 DE L'ASSOCIATION

STRUCTURE.

- Association suivant loi de 1901 déclarée à la Préfecture de Loire-Atlantique,
- regroupant des PROFESSIONNELS DU CADRE DE VIE.
- OBJECTIFS : liaison enseignement architecture/pratique architecture
 - contribuer à la qualité de l'environnement et de l'architecture par la prise en compte des intérêts des utilisateurs de toute nature et leur intéressement direct aux différentes phases d'élaboration.
- L'Association est gérée par un Conseil d'Administration élu :
 - Président : CH ARGUILLENE arch. dipl. prof-coordonnateur UPA NANTES
 - Secrétaire : F TESSIER ARGUILLENE arch. dess. conseiller municipal subdélégué de la Ville de NANTES
 - Treasorier : P. VION arch. dipl. Prof. UPA NANTES
 - Administrateur : R BRUSETTI arch. dipl. prof UPA NANTES

PRINCIPES.

choix des contractants : travail pour les collectivités locales, les administrations, les associations à buts non lucratifs, à l'exclusion des sociétés et personnes physiques poursuivant des buts commerciaux.

attitude "critique" : étendue par là l'analyse pour faire comprendre à tous la nature des choix possibles et leurs incidences à tous niveaux, c'est à dire les retombées socio-politiques de ces choix.

études et réalisations "ouvertes" : à chaque phase de l'étude (programmation, projetage, études techniques, chantier, utilisation) OUVRIIR les dossiers aux citoyens-utilisateurs. Ce qui veut dire, non seulement être à la disposition des publics, mais surtout être capable de donner aux dossiers de toute nature une forme accessible à tous permettant une compréhension parfaite des problèmes par toutes les couches de la population.

réalité des choix : sauf à transformer en opérations publicitaires toutes tentatives de concertation, les choix ne doivent pas être formulés "à-priori" par les technocrates avertis. LA POSSIBILITE DE CHOISIR DOIT ETRE AUTHENTIQUE ET LES MOYENS D'UN CHOIX ECLAIRE DOIVENT ETRE DONNE A TOUS. L'action doit mettre en oeuvre non seulement une INFORMATION, mais une véritable FORMATION DES PUBLICS aux problèmes abordés.

choix politiques et modèles culturels : les conditions précédentes ne sont pas suffisantes. L'idéologie de la classe dominante imprègne toutes les couches de la population et prédétermine les choix dans le sens des intérêts de cette classe économiquement dominante, contre ceux des classes dominées, alors même que les acteurs de ces choix font partie de ces dernières. Seul un démontage des mécanismes de MODELE CULTUREL qui véhiculent l'idéologie dominante permet un CHOIX POLITIQUE CLAIR. Encore faut-il que ce démontage soit particulièrement fin et dans une forme assimilable par tous ce qui suppose l'appui de modes de communications étudiés en fonction de cet objectif essentiel. Les solutions caractéristiques doivent être caractérisées, leur possibilité de réalisation démontrée, leurs traits contradictoires soulignés pour qu'apparaissent les conditions d'un choix véritable.

MOYENS.

Ils tiennent pour l'essentiel au rassemblement dans l'Association de praticiens du cadre de vie et d'étudiants en architecture, les uns et les autres disposant d'une expérience certaine en matière d'animation culturelle sur et autour des problèmes d'architecture et d'urbanisme.

local : 82-84 rue de la Montagne 44000 NANTES t61. 46.19.47

lebo audio-visuel : fondu-enchaîné, vidéo, films super 8

atelier matériel expo public : supports, photos, dessin

communication grand public : affiches, plaquettes, tracts....

techniques de communication en "groupes restreints" : dans cette seule forme de communication véritablement adaptée aux problèmes de formation des publics, une expérience unique chez les professionnels du cadre de vie, puisque pratiquée depuis plus de 5 ans, dans le cadre des études, comme à l'extérieur.

personnels : à la demande des différents contrats souscrits, à partir des possibilités considérables de l'agglomération NANTES-ST-NAZAIRE, (université, école d'archi., école des beaux-arts.....) et dans le cadre d'une décentralisation véritable, à partir d'une structure fixe enseignants-architectes, jeunes architectes, étudiants en fin d'études d'architecture.

REFERENCES.

ACTION D'AIDE ARCHITECTURALE POUR LA DDE ORNE :

- formation/information des publics,
- expo. itinérante
- montages audio-visuels fondu-enchaîné,
- animation des groupes restreints de communication.

HABITAT GROUPE AUTO-GERE, ETUDES ET REALISATIONS :

- 6 logements et un bâtiment à usage collectif à ALENCON (livré 75)
- 7 " " " " " à NANTES (études en cours)
- 7 " " " " " à STE LUCE (démarrage)

ACTION HABITAT GROUPE AUTOGERE :

- montages audio-visuels fondu-enchaîné
- études de cas
- thèses de fin d'étude, bilan théorique
- plaquettes
- recherche financée par PLAN CONSTRUCTION sur le thème élargi
- nombreuses interventions dans les groupes en formation (PARIS, POITIER, DOMFRONT,

NANTES LE 15 AVRIL 1977

Liste des Interviews réalisés

On trouvera ici la liste de l'ensemble des interviews ayant été réalisés dans le cadre de cette thèse selon les modalités décrites plus bas. Les interviews ayant fait l'objet d'une retranscription à l'écrit figurent en annexe. Les interviews n'ayant pas fait l'objet d'une retranscription sont simplement signalés à titre indicatif. Ils résultent pour certains de travaux préparatoires n'ayant pu être achevés ou dont l'inclusion n'était plus entièrement cohérente avec l'objet de notre recherche à mesure que celui-ci était précisé .

Liste des interviews

Interview de	Date	Sujets	Lieu	Re-transcrit
Daniel Jaunas	31.10.2013	Histoire récente du mouvement de l'habitat participatif	La Fonderie (Paris)	Non
Myriam Leroux	29.11.2013	Montage d'un projet d'habitat participatif	Melun	Non
Henri Morinière	7.12.2013	Histoire des groupes du MHGA	La Couleur d'Orange (Montreuil)	Non
Jacques Chrétien	8.3.2014	Souvenirs des usines Godin	Ville de Guise	Non
Pierre Lemaire	8.3.2014	Souvenirs des résidents du Familistère	Le Familistère de Guise	Non
Bernard Hourdin	4.3.2016	Le projet des Jardies et le personnalisme	La Maison des Jardies	575
Geneviève Fraisse	11.4.2016	Souvenirs des Murs Blancs	Gare de l'Est	549
Jean Fraisse	18.9.2016	Souvenirs des Murs Blancs	Saint-Sulpice	559
Agnès Fraisse	18.9.2016	Souvenirs des Murs Blancs	Téléphone	Non
Jacqueline Lorthiois	31.10.2016	Participation au MHGA et Archives	Cergy	non
Pierre Lefevre	11.11.2016	L'architecture participative	Téléphone	non
Fanny Domenach	21.11.2016	Souvenirs des Murs Blancs	La Maison du Val	Non
Alain His	21.11.2016	Projet de la Maison du Val	La Maison du Val	Non
Michael Rohemer	5.12.2016	Gestion de la copropriété des Jardies	Les Jardies	Non
Maryelle Longchamp	9.12.2016	Montage du projet Les Réages	Meudon	non
Camille Delagausie	3.2.2017	Souvenirs du projet des Jardies	Montpellier	585
Maria Villeta Petit	30.5.2017	Souvenirs des Murs Blancs	Téléphone	Non
Toinon Bidermann	16.12.2017	Organisation du groupe	Les Jardies	604
Michel Broutin	4.12.2017	Chronologie du MHGA	Châteney-Malabry	Non
Camille Delagausie	7.1.2018	Souvenirs du projet des Jardies	Montpellier	Oui
Sylvain Kespern	10.1.2018	Archives André Kespern	Melun	Non
Olga Guislain	16.1.2018	Architecture participative	Les Jardies	614
Michèle Cauletin	8.2.2018	Montage du projet de La Chaudanne	La Chaudanne (banlieue de Lyon)	Non
Odile et Christian Melot-Bois	9.2.2018	Montage de La Chaudanne	La Chaudanne	Non
Camille Bourgy	8.2.2018	Montage de La Chaudanne	la Chaudanne	Non
Thomas le Bris	9.2.2018	Montage de La Chaudanne	La Chaudanne	Non
Cécile et Jean-Michel Viallon	12.02.2018	les archives du MHGA	La Viorne ; Banlieue de Lyon	Non

Méthodologie

Les témoignages oraux étaient réalisés sous forme d'entretiens semi-directifs. Ils étaient le plus souvent réalisés de façon très informelle. C'est-à-dire :

- Sans essayer d'adopter une posture neutre.
- sans essayer garder "secrètes" nos préoccupations, nos interrogations du moment, ou les objectifs de notre recherche : (ex : "Bonjour, je cherche à savoir comment vous avez fait pour vous organiser durant le montage de votre projet d'habitat participatif".)

On s'attachait toutefois systématiquement à expliquer à la personne interviewée que l'entretien serait enregistré mais que seul les propos validés après présentation de la retranscription écrite seraient susceptibles d'être publiés.

L'acquisition des pistes audio était réalisée soit à l'aide d'un dictaphone ordinaire pour une prise sous forme d'un MP3 classique, soit à l'aide d'un microphone muni d'une fiche jack 3 branché directement sur un ordinateur disposant du logiciel Audacity. Une fois l'enregistrement effectué, plusieurs logiciels étaient employés pour la retranscription.

Soit en employant le logiciel *Dragon Naturally speaking* ou soit en ayant recours à la *Google Speech API* pour la reconnaissance de la parole. Dans ce second cas de figure les pistes audio seront alors enregistrées en mono au format .wav. taux d'échantillonnage 16000 en utilisant le codec [PCM signed 16 bit little-endian]. Dans ces deux cas de figure, toutefois, le nombre de coquilles laissées par le traitement automatique de la parole reste important. Une retranscription "manuelle" et attentive des interviews est donc restée nécessaire. Nous avons à cet égard fait usage du logiciel *VLC Media Player* afin de ralentir la vitesse de lecture des pistes audio afin de pouvoir retranscrire plus facilement la voix des intervenants.

Une fois les retranscriptions rédigées, elles sont alors présentées à la personne interviewée qui peut ensuite proposer des ajouts, des rectifications voir des réécritures des passages non satisfaisants. Des "compléments d'interviews" ont également pu être réalisés, parfois avec une année d'intervalle, afin de requérir des précisions sur des points qui n'avaient pas pu être abordés ou trop brièvement lors des précédents échanges. Le texte définitif de l'interview n'est arrêté que lorsqu'un accord de tout les participants est atteint.

Interview de Geneviève Fraisse du 11 avril 2016

GAËTAN FUSTEC

Dans « Mes Souvenirs » daté de 1985, Paul Fraisse utilise plusieurs appellations pour décrire ce qu'est la résidence des Murs Blancs. Il dit notamment qu'il s'agit soit d'un « collectif d'habitats », d'un « habitat collectif » ou bien, d'une « communauté » avec à chaque fois quelques réserves quant aux frontières de celles-ci. Avez-vous d'autres souvenirs concernant les mots employés par les autres résidents pour désigner ou décrire ce qu'était les Murs Blancs ?

GENEVIÈVE FRAISSE

Vous avez reçu mon petit papier sur Ricoeur ?

GAËTAN FUSTEC

Oui, tout à fait.

GENEVIÈVE FRAISSE

Vous avez vu que je commence là-dessus ?

GAËTAN FUSTEC

Sur Phalanstère ?

GENEVIÈVE FRAISSE

Non. Je commence sur la difficulté des mots. Quelle « communauté » ? Il y a un côté un peu point final avec l'enterrement de Paul Ricoeur. Donc je m'interroge sur ce mot. Ou je blague en disant : « quelle communauté » ? Qu'est-ce que cela veut dire quand j'écris ces trois premières lignes¹⁴ ? Cela veut dire que je sais que ce mot n'est pas tout à fait adapté, mais que c'est celui que j'ai entendu.

Le mot phalanstère : non ! Mais il a pu sans doute être questionné ; j'ai l'impression que pour ce qui était des gens des Murs Blancs, on disait « la communauté des Murs Blancs ». À cause du pluriel de « murs ».

Vous savez ce que je dis aussi dans ce texte ? Mon père était assez engagé PSU localement ; j'ai encore un tract où il y a marqué : « Halte aux Murs Rouges ! ». Parce que Les Murs Blancs -en fait- ce serait "communiste".

GAËTAN FUSTEC

De l'extérieur aussi les Murs Blancs étaient appelés une communauté ?

GENEVIÈVE FRAISSE

Eh bien ... C'est le pluriel des Murs Blancs. Il y aurait eu LE Mur Blanc ou il y aurait eu, je ne sais pas, LE quelque chose. Un nom au singulier. Mais là c'est un nom au pluriel. Ce n'est quand même pas inintéressant. On passe rapidement à « c'est un collectif ». Et comme il y a deux maisons ...

Mais dans mon enfance le mot « collectif » n'est pas un mot très employé. À mon avis c'est surtout un mot post 68.

14. Si « Les Murs Blancs » sonnent comme un nom propre, ou un lieu-dit, j'ai entendu et je me suis entendue dire, pour préciser : « la communauté des Murs Blancs ». Mot désuet du rêve politique, mot fonctionnel du tout européen, mot personnaliste, cela va de soi. | Premières lignes tirées du texte "Oncle Paul", lu au temple le 24 mai 2005 au décès de Paul Ricoeur. [255]

GAËTAN FUSTEC

Ah mais Paul Fraisse écrit « collectif » en 85.

GENEVIÈVE FRAISSE

Peut-être mais, dans mon histoire personnelle, je ne pense pas que le mot collectif existe avant 68. J'ai plutôt tendance à penser qu'il arrive après les années 70. Quand il y a tous ces « collectifs » qui se créent partout. Il faut tout de même savoir que la rigidité de la vie sociale avant 68, elle est réelle. j'y pensais ces jours-ci en écoutant les émissions d'Annie Ernaux qui vient de publier *Mémoire de fille*. Elle a 18 ans en 58.

Qu'elle était pesante, cette société. Notamment pour les filles, mais pour tout le monde. Je me souviens très bien. Sauf que moi, j'ai eu la chance de ne la connaître que de 65 à 67 disons. C'est-à-dire, tout de même, pas trop longtemps.

Mais c'était une société extrêmement pesante et on n'imagine pas le mot collectif intervenir dans cet espace sémantique. Cela me paraît totalement impossible. Quant au mot communauté, il est déjà très présent chez Mounier me semble-t-il ?

GAËTAN FUSTEC

Oui, bien sûr.

GENEVIÈVE FRAISSE

Donc, il vient de chez Mounier. Je ne sais pas si cela se ressent dans le texte 85 ; mais le rapport de mon père à Mounier ... Il est de fascination et d'amour.

GAËTAN FUSTEC

Il est aussi très impliqué dans le projet des Murs Blancs. Parce que c'est lui qui s'occupe en grande partie de l'organisation.

GENEVIÈVE FRAISSE

C'est parce que c'est un organisateur-né ! Il le sera comme mandarin universitaire aussi. Il va tenir l'Institut de Psychologie. Il va créer la psychologie internationale. Avec Lagache, il l'a séparé de la psychanalyse et en 60, il la sépare de la philosophie. Il y a double séparation. C'est lui qui est aussi là, dans cette volonté d'organiser. C'est un grand organisateur mon père, à tous niveaux, et dans tous les lieux qu'il fréquente. Donc c'est normal qu'il se retrouve dans cette position d'être d'accord pour « prendre en charge ».

GAËTAN FUSTEC

Autre question : plusieurs parties des Murs Blancs étaient destinées à une utilisation collective. De quelles parties s'agissait-il ?

GENEVIÈVE FRAISSE

Toute la Maison du Gardien est restée collective avec les dépendances. C'est-à-dire tous les bâtiments qu'on appellerait « les communs » dans une propriété. Il y avait :

- La Bibliothèque des amis d'Emmanuel Mounier au premier étage de la Maison du Gardien.
- Une salle de ping-pong, toujours dans la Maison du Gardien.
- Le garage à vélo. Parce qu'on avait tous un vélo pour aller au lycée.
- Une petite maisonnette à l'intérieur de laquelle il y avait ce que l'on appelait la « Chambre de la Chèvre » qui a servi d'entrepôt. À la fin, Ricoeur y avait mis des documents mais, avant, les numéros d'Esprit s'y sont empilés. Je me souviens qu'un jour Domenach a dit qu'il balançait tout ça. On est arrivé avec des copains philosophes et on a été invités à se servir.
- Il y avait aussi une petite pièce qui avait longtemps servi à une machine à laver. Après, bien sûr les habitants ont eu une machine à laver individuelle. Mais vous imaginez bien que dans les années 50-60 ...

GAËTAN FUSTEC

Ah oui ? Il y a eu une machine à laver commune ?

GENEVIÈVE FRAISSE

Commune ? Est-ce que tout le monde s'en est servi ? Ça, je suis incapable de vous le dire, parce que l'infrastructure domestique m'a sans doute échappé. Mais je me souviens de cette machine à laver dans une toute petite pièce.

Il y avait aussi :

- Un premier garage où Paulette Mounier rangeait sa voiture.
- Un étendage de linge commun sous auvent.
- Un autre garage juste en face avait été construit ensuite. Tout le monde aura son garage, sa voiture protégée des intempéries.
- Les poubelles. Et là, vous saurez que ce sont les trois garçons Domenach qui avaient la charge de sortir les poubelles. Jean-Marie Domenach avait « la main d'oeuvre » pour ça (rire). ils sortaient les poubelles deux fois par semaine ...

Mon père, lui, s'occupe du jardin. C'est donc lui qui va sans cesse dialoguer avec un jardinier qui s'appelait Mr Le Pen figurez-vous. Le Pen ça veut dire « la tête » en breton. Son interlocuteur, c'est mon père uniquement.

Et ce qu'il faut savoir aussi, à propos des anciens bâtiments, quand j'étais toute petite, la Maison Blanche avait une véranda. Une véranda dans laquelle je me vois encore faire une petite fête dansante. Elle a été détruite. On a fait construire des chambres en plus pour les Domenach. Une pièce de plus pour les Fraisse et une terrasse pour les Mounier. À l'exception des Mounier, nous étions des familles nombreuses. Il y avait besoin de plus d'espace pour que les enfants aient chacun leur chambre. Il y avait quatre enfants chez les Domenach, quatre enfants chez les Fraisse. Tandis que chez les Mounier, il y avait seulement deux filles et puis le père était mort... Elles n'avaient pas besoin de pièces supplémentaires. On a donc fait construire une terrasse à la place. Je me souviens avoir eu ma chambre pour la 6ème ; donc cela a dû être fait assez tôt. Autour de 60 ...

GAËTAN FUSTEC

Et donc quand cette véranda ne sert plus de salle commune ; quelle autres parties du bâtiment servaient de salle commune ?

GENEVIÈVE FRAISSE

Dans la Maison Blanche il n'y avait plus aucune partie commune. Mais il y en avait eu une antérieurement à cette période. Là encore, il faut trouver les dates. Par exemple le bureau de Jean-Marie Domenach. Il a toujours eu son bureau coupé de la vie familiale, ce qui l'arrangeait bien parce que ça lui permettait de se retrancher. Ce bureau était séparé de l'appartement au rez-de-chaussée ; situé à gauche quand on entrait dans la maison blanche ; une ancienne salle de billard. Je me souviens que cette salle n'a pas toujours été, disons, « affectée » à l'appartement des Domenach. J'ai le souvenir, étant petite, d'avoir connu cette pièce comme étant commune.

GAËTAN FUSTEC

Oui mais parfois Paul Fraisse parle des réunions du dimanche aux Murs Blancs. À quel endroit dans le bâtiment est-ce que se passent ces réunions ?

GENEVIÈVE FRAISSE

Oui. Elles ont lieu dans la salle de ping-pong de la Maison du Gardien. Dans mon souvenir. Savoir si antérieurement elles aient pu avoir lieu dans la véranda de la Maison Blanche ? Au tout début, c'est fort possible.

Avant que les Ricoeur n'arrivent, le rez-de-chaussée de la Maison Jaune servait de buanderie ; puis ce fut aménagé comme un appartement. Pour l'arrivée des Ricoeur, il y a eu aussi un agrandissement de la Maison Jaune avec la chambre des garçons Ricoeur. Dernière chose que vous n'avez pas forcément pu trouver ; c'est quand on a créé notre association des enfants des Murs Blancs, on nous a alloué une cave, dans la Maison Jaune.

GAËTAN FUSTEC

C'est celle des Marrou oui.

GENEVIÈVE FRAISSE

C'est celle des Marrou voilà ... Donc nous avons une cave pour la domiciliation de l'Association Des Enfants des Murs Blancs (dite ADEM). Et nous faisons nos réunions dans cette cave. J'ai énormément de souvenirs des réunions dans cette cave, donc elle a vraiment servi.

Dans les caves de la Maison Blanche, il y avait aussi les chaudières. C'était compliqué parce que c'était un chauffage avec chaudière. Je ne sais pas s'il s'agissait d'un chauffage collectif ou non et comment cela se passait pour la Maison Jaune, mais dans la Maison Blanche, mon père s'est beaucoup occupé de la chaudière.

Mon père avait le souci de la totalité des problèmes ...

GAËTAN FUSTEC

Vous voulez dire en termes financiers ?

GENEVIÈVE FRAISSE

Non, mais en termes imaginaires aussi. Il était -responsable- ! Baboulène a dû avoir des responsabilités économiques également puisqu'il était polytechnicien. Je me demande si ce n'était pas lui qui tenait les finances. À mon avis ça devait être Baboulène, parce que je ne vois pas Marrou en trésorier.

Alors je réfléchis donc ... Les parties communes, il y aura le potager aussi. Extrêmement important le potager ! Ça n'est pas un bâtiment, mais c'est une sacrée partie commune.

GAËTAN FUSTEC

Vous aviez parlé d'un ordre spécial pour la collecte des fruits, non ?

GENEVIÈVE FRAISSE

Ah mais ça c'est terrible ...

GAËTAN FUSTEC

Ah mais je veux tout savoir !

GENEVIÈVE FRAISSE

Alors, d'abord le jardin. Nous, enfants, on nous avait donné des petits bouts de terrain pour faire nos jardins. Bon, ça n'a jamais été très brillant. Mais on nous a proposé de faire notre petite bande de salades, de radis, ou je ne sais pas quoi... ça, je me vois le faire, mais alors combien de temps ça a duré ? Je serais incapable de vous le dire. Mais à mon avis pas très longtemps (rires). Ils n'ont pas dû nous trouver très ... Et puis, de toutes façons, comme on a été menés à la baguette par nos deux

aînés ; c'est-à-dire Jean Fraisse et Jean-Luc Domenach, je pense qu'ils n'étaient pas très "*jardin*" tous les deux. S'ils avaient été "*jardin*", ça aurait duré plus longtemps. Ils étaient plus "*compétition*". Ils faisaient des Jeux Olympiques. C'était horrible !

GAËTAN FUSTEC

Ils s'entraînaient pour les Jeux Olympiques ?

GENEVIÈVE FRAISSE

Non ! Ils faisaient des Jeux Olympiques *locaux* ! Ah non, mais quand je vous dis qu'on a été opprimés. Ils sont obligés de le reconnaître aujourd'hui. On faisait des JO avec des classements. Des tournois de ping-pong avec des classements. On était bon, on n'était pas bon... C'était ... Je ne peux pas dire que mon féminisme vient de là. Je ne crois pas qu'il vienne de là. Mais ils nous ont bien fait chier, nous les plus jeunes. Les filles, mais pas seulement les filles. Les garçons aussi. S'ils n'avaient pas envie d'être des « *sportifs* » ou des « *gagnants* » ou ... Donc je pense que si eux avaient investi la question du jardin, j'aurais eu des souvenirs plus précis.

Par ailleurs, ce qui est incroyable et qui reste très, très puissant, c'est qu'il y avait des cueillettes à tour de rôles. Et c'est mon père qui mettait des affichages sur la porte qui donnait sur la rue. Il y avait des affichages avec des noms pour savoir quels jours on cueillait des framboises, quels jours on cueillait ceci ...

Une fois j'ai été prise en flagrant délit avec Nicolas d'avoir été manger des fraises *-en loucedé-*. On devait avoir cinq ou huit ans. C'était interdit. On ne devait pas voler ce qui devait être attribué.

Alors que les tout-petits... Si vraiment ils avaient envie de goûter une fraise ... On a été privé de dessert dans nos familles respectives parce qu'on avait été dénoncés par Marie-Françoise, la fille aînée des Baboulène. Pour avoir mangé seulement deux fraises, c'était vraiment pas sympa... (rires)

Donc il y avait une réglementation, mais c'était surtout parce qu'il y avait des groseilles à maquereau et des framboises. Ça c'était des fruits qui donnaient beaucoup. Il y avait des noix. Il y avait des choses qui étaient en cueillette libre aussi. Si mes souvenirs sont bons, le noyer, tout le monde y allait quand il voulait. Mais à vérifier. Ce qui était mis sur le panneau de la porte, c'était surtout les framboises sans doute. Les fraises aussi, mais les fraises ça marche moins bien que les framboises. Les groseilles à maquereau, très importants.

GAËTAN FUSTEC

Et donc c'est Paul Fraisse qui écrivait les règles du jeu ?

GENEVIÈVE FRAISSE

Oui ! Enfin, non, qui faisait le calendrier. Par exemple, lundi les Ricoeur. On attendait deux jours pour qu'il y ait à nouveau des framboises mûres, donc mercredi

les Domenach. Enfin, je dis ça, mais c'était peut-être tous les quatre jours. Il faisait un panneau bien visible quand on sortait vers la rue. C'est peut-être parce que j'ai été prise en flagrant délit que le souvenir me reste si précisément.

GAËTAN FUSTEC

Est-ce qu'il restait souvent des noix par exemple si elles étaient en libre-service ?

GENEVIÈVE FRAISSE

Je pense que des noix restaient oui. On en ramassait. Mais est-ce qu'il y avait des tours ? Ça s'appelait des tours je crois. C'était le tour des Ricoeur. C'est le tour des Domenach. C'est le tour des Fraisse...

Je crois que ça s'appelait comme ça. Nous, les enfants, nous étions envoyés par nos parents pour faire la cueillette.

GAËTAN FUSTEC

Et ensuite il y avait une répartition ?

GENEVIÈVE FRAISSE

Non ! C'était précisément le jour où c'était notre tour que nous cueillons pour notre famille. Alors après peut-être que pour les noix il y avait répartition. C'est une très bonne question parce que c'est effectivement possible pour les noix. Mais pour les abricots, c'était en juillet donc beaucoup de gens étaient déjà partis en vacances ...

Peut-être aussi qu'il y a eu des périodes. Des périodes avec répartition et des périodes sans ? Mais les noix, il est possible qu'il y ait eu répartition parce que ça tombe toujours au même moment ! Tandis que les framboises, vous comprenez, c'est progressif. Elles mûrissent pendant au moins, 15 jours-un mois, peut-être ... Et comme il y avait beaucoup d'enfants dans toutes les familles, c'était un travail qu'on nous demandait de faire.

GAËTAN FUSTEC

Ce serait intéressant de retrouver ce document. C'est vraiment très détaillé et c'est passionnant cette manière de répartir ...

GENEVIÈVE FRAISSE

... Alors à propos de documents, je fais une association d'idées. J'ai une photo qui me reste en tête où l'on est presque tous les enfants à la fin de l'été. Ça va être la rentrée des classes. Le terre-plein en bas de la Maison Blanche ; où se déroulaient en général beaucoup de rencontres ou de retrouvailles puisque c'était face au parc ; était un peu envahi par les mauvaises herbes. Sur la photo, on est avec nos râtaeux et on est censés nettoyer ce qui a poussé pendant l'été.

À propos du collectif, là ça n'arrive sans doute qu'un ou deux jours. Le temps qu'on arrive de vacances et avant de repartir à l'école. Mais on nous a confié aussi ce genre de tâches. Devoir nettoyer la partie disons « de réception », « de rendez-vous » de ce lieu.

Dernier point encore sur les espaces. Il y a avait une balançoire. Un lieu très important. La balançoire avec les anneaux et le trapèze. Dans ma vie, ce sera extrêmement important.

GAËTAN FUSTEC

Pourquoi est-ce que c'était important ?

GENEVIÈVE FRAISSE

Pour le refuge, pour le rêve. Comme quand on montait dans les arbres. On avait aussi fait des cabanes dans les buissons.

Ce qui est important aussi, c'est qu'il y a un terrain de sports et les garçons nous forçaient à faire du foot. Quand je pense qu'aujourd'hui je soutiens les filles qui font du foot, c'est trop drôle...

Parce que nous nous sommes rebellées, nous les filles, parce qu'on en avait marre de faire tous les jeudis, du foot. Nos parents ont fait construire deux panneaux de basket et il était entendu qu'un jeudi sur deux, on avait le droit au basket. Parce que les garçons nous emmerdaient trop. Et il y avait un autre jeudi où on allait jouer au foot. Parce qu'on avait foot obligatoire ! Ce qui est quand même drôle parce que pour des questions d'émancipation après, j'ai défendu les premières filles qui ont voulu créer des clubs de foot dans les années 90...

Donc il y avait ce terrain de sport et derrière ; vous me faites faire des associations d'idées ; à l'angle au fond du parc, il y avait un lieu où on déposait des branchages pour les feux de la Saint-Jean. Donc c'est aussi un espace collectif.

Le feu de la Saint-Jean où je me rappelle Domenach chantant toutes les chansons de la résistance. Il avait été résistant. C'est là que j'ai appris des chansons comme le chant des partisans. Quand Domenach chantait tout d'un coup dans des grands élans de vie collective. Donc on faisait un grand feu pour la Saint-Jean. On pourrait trouver d'autres éléments festifs marquants comme ça, mais là je vous parlais des lieux uniquement. Donc il y a ce lieu du feu. Là où les branchages étaient déposés toute l'année à mesure du jardinage.

GAËTAN FUSTEC

Oui et au niveau des espaces collectifs, est-ce qu'il y a par exemple des tours pour, je ne sais pas, balayer ?

GENEVIÈVE FRAISSE

Non, parce qu'il y avait un jardinier. Monsieur Le Pen, pendant au moins 20 ans. Il est vraiment devenu une personne du lieu. Il y a peut-être eu un couple de gardiens

dans la Maison du Gardien aussi ; au tout début, dans les années 45-50. Mais c'est quand j'étais toute petite et je n'en ai pas de souvenir. Là, je vous parle d'une période au milieu des années 50. C'est-à-dire, quand les enfants sont tous fabriqués et que tout le monde se pose (ouf), je blague parce que vous savez, le baby-boom, c'est la déferlante ...

Il a dû y avoir une mise en routine. Je pense qu'il y eut des gardiens parce que je me souviens d'une histoire de chien. Il y avait eu un problème avec les chiens. Martine Mounier a voulu un chien, mais ça posait plein de problèmes et finalement, il n'y aura pas de chien dans cette communauté.

Autre chose extrêmement importante, dans mon histoire et l'histoire Des Murs Blancs, c'est au moment de la prise de position pour l'Algérie algérienne. Nous sommes gardés par des étudiants de Nanterre et toutes les nuits ces étudiants vont dormir dans la salle de ping-pong...

Je peux vous dire que c'est un souvenir extrêmement fort. Quand je partais à l'école, je devais avoir 12 ans, le matin, je vois que je suis gardé. Ça m'a énormément impressionné. Comme la guerre d'Algérie était extrêmement présente à l'esprit de l'ensemble des familles des Murs Blancs. Pour moi c'est extrêmement important la guerre d'Algérie. Pour mon frère aussi, et pour un certain nombre d'entre nous. C'est mon baptême politique. Domenach avait investi dans deux lampes torches pour se balader dans le parc. Parce qu'on aurait pu se faire plastiquer. Ça aurait pu être beaucoup plus grave. Entre Marrou et le Manifeste des 121, la Revue Esprit, mon père, Ricoeur ... On était tous pro Algérie algérienne au moment où l'Algérie française était en mode « armée ». On était en danger ! C'était tellement facile de sauter par-dessus le mur. C'est pour ça qu'il y avait des surveillances. Et je pense que les étudiants faisaient des tours du parc. Mais Domenach aussi.

Et dernier élément communautaire, là je trouve que je deviens vraiment complète, nous avons développé autour de l'église de Châtenay-Malabry l'association du club des Jeunes. Club des Jeunes qui ira jusqu'à des trucs politiques au moment de 68. Des enfants de Châtenay-Malabry venaient aux Murs Blancs via ce Club. Il y en a qui ont fantasmé sur les Murs Blancs évidemment. Mais en tout cas, il est satellitaire par rapport aux Murs Blancs puisqu'il est basé à l'église qui est à 50 mètres.

Après, il y avait aussi nos histoires du journal des Murs Blancs qui était ronéoté par Esprit...

GAËTAN FUSTEC

Qui est ... ?

GENEVIÈVE FRAISSE

Ronéoté par la revue Esprit.

GAËTAN FUSTEC

Renéo ... C'est-à-dire ?

GENEVIÈVE FRAISSE

Ronéoter, c'est un mot que vous êtes trop jeune pour connaître. Les machines s'appelaient des ronéos. Il faut que vous imaginiez comment on publiait à l'époque...

GAËTAN FUSTEC

Ah oui ... D'accord, imprimer !

GENEVIÈVE FRAISSE

Donc l'impression se faisait par ronéo. Domenach emmenait nos textes manuscrits. C'était tapé par la secrétaire de la revue Esprit et ça revenait en 50 exemplaires à distribuer.

Interview de Jean Fraisse du 15 septembre 2016

La Maison du Val

GAËTAN FUSTEC

Comment vous êtes-vous lancé dans le projet de la Maison du Val ?

JEAN FRAISSE

Avec Anne, ma première femme, nous habitons Meudon dans les années 73-74. Avec mon ami François Audigier, nous nous sommes articulé sur ce "mouvement de l'habitat groupé autogéré" dans lequel il y avait les Jardies, dont faisait partie Yves de Lagausie. Yves de Lagausie avec qui j'étais assez ami d'ailleurs, et avec qui j'ai aussi un peu travaillé.

J'avais fait un diplôme d'histoire et géographie, François Audigier aussi. J'ai été deux ans de suite président de l'UNEF¹⁵ des étudiants de géographie en 66-65, lui avait été un des animateurs de la JEC. La JEC¹⁶ qui en 65 avait alors beaucoup de difficulté avec l'Église « orthodoxe » et qui a joué un rôle dans les événements de 68. On est devenus très copains. C'est de ces échanges qu'est venue l'idée de créer une communauté.

Nous avons été une centaine à participer à un très grand échange au cours d'un weekend au VVF¹⁷ de Dourdan, sans doute en 76-77. Parmi nous il y avait ceux qui voulaient construire un habitat, dont certain du futur groupe du Val. Je dirais que

15. Union Nationale des Étudiants de France (U.N.E.F)

16. Jeunesse Étudiante Chrétienne (J.E.C)

17. Village Vacances Familles, c'est-à-dire des centres de vacances avant le Club Med

nous nous sommes choisis sur la base de critères assez différents. Pour construire il fallait avoir de l'argent, mais il y avait aussi des critères "idéologiques". Vous aviez toute une palette d'objectifs et d'intérêts qui tournaient autour de l'idée de communauté. Je me rappelle qu'il y avait des gens qui souhaitaient partager tout, d'autres qui souhaitaient rester en famille et avoir des échanges pratiques ou des échanges intellectuels.

A cette époque, on a beaucoup utilisé les salles des Jardies pour se réunir. Quand on essaye d'initier un groupe. À ce moment-là nous étions déjà deux familles avec des enfants très jeunes. Nous avons ensuite rencontré le groupe de Alain His et Tiberien qui étaient eux aussi quatre. His et Tiberien étaient d'une génération de plus que nous, ils étaient nés avant la guerre et nous après. Les deux étaient cadres, l'un chez Thomson, l'autre chez IBM. Après ce furent Les Dessu qui nous rejoignirent. Lui était un chercheur anti-nucléaire au CNRS. C'était des meudonnais.

En 80, nous avons réussi à construire un petit collectif : le Val avec les gens qui habitent toujours là-bas . Il y avait l'ambition de faire construire un appartement suivant les choix de chacun, un peu comme avec des Lego. Tout ça avec un architecte assez astucieux qui s'appelait Jacques Bon. Il a conçu cet habitat où l'on voulait effectivement qu'il y ait des espaces collectifs, non seulement une salle de réunion mais aussi un appartement et une chambre pour des amis ou des collègues. Il y avait un côté collectif avec un certain partage d'idées et de pratiques « coopératives » ou « communes »... Vous avez été déjà au Val ?

GAËTAN FUSTEC

J'ai été une fois au Val oui, mais je ne me rendais pas compte qu'il y avait autant de liens avec les Murs Blancs ...

JEAN FRAISSE

Non non. Il n'y a aucun lien avec les Murs Blancs ! Enfin, si ce n'est « historiquement » ...

GAËTAN FUSTEC

Si ce n'est vous ?

JEAN FRAISSE

Moi, j'ai quitté le projet du Val quand je me suis séparé d'Anne, c'est-à-dire au moment où les gens y ont emménagé... Mais ce qui est assez intéressant au niveau des filiations, c'est qu'aux alentours de 2005-2006, il y a eu un départ au sein du Val et c'est Fanny Domenach ; la fille de Jean-Marie Domenach ; qui a racheté l'appartement avec son mari.

Donc, oui j'ai bien connu ce mouvement-là et si vous prenez ma propre filiation, c'est vrai que ma filiation, c'est les Murs Blancs.

La démarche ça n'était pas de refaire une communauté d'idées ou même de reproduire l'une des différentes évolutions qu'ont connues les Murs Blancs, mais simplement un collectif d'habitats, avec "du partage", sans savoir si c'est des idées ou des pratiques ou les deux ; là pourquoi pas.

L'articulation avec les Jardies entre 73-74, n'est pas complètement le fait du hasard évidemment puisque j'habitais Meudon. Le sujet nous intéressait et ça a été assez rapide de par les relations dans les écoles, des connaissances ou autre, de savoir que les Jardies existaient. Nous avons alors dû prendre contact avec De Lagausie qui était un peu l'animateur du groupe, ainsi qu'avec l'architecte, dont je ne me souviens plus du nom, qui en avait conçu les plans avec le groupe.

Comment s'appelait l'architecte qui habitait là-bas ?

GAËTAN FUSTEC

Claude Guislain ?

JEAN FRAISSE

Voilà ! Claude Guislain. Puisque j'ai ensuite connu son frère qui a été chargé de mission à l'Union des HLM.

Et d'ailleurs, je sais qu'à ce moment-là, sans pouvoir vous donner un souvenir précis que : de Lagausie, Guislain et peut être aussi le fils du secrétaire général du Journal « Le Monde » ; ont été voir mon père. Non pas qu'il y ait une filiation idéologique, mais simplement pour savoir ce que c'était. Il y a sans doute eu une rencontre informelle avec Châtenay puisque j'ai été mis au courant après.

Yves de Lagausie

JEAN FRAISSE

Après les années 70, j'ai aussi continué à côtoyer de Lagausie, quand je travaillais en tant que sociologue à la Caisse Des Dépôts et Consignations. On discutait beaucoup de financements avec :

1) « Le Plan Construction » qui finançait des études prospectives ou perspectives, etc

et

2) L'Union des HLM qui à l'époque avait été animée par Robert Lion, futur directeur de la Caisse.

De Lagausie était dans une période de reconversion. Il avait 40 ans à ce moment-là, c'est-à-dire un peu plus vieux que moi. Il était au chômage et comme le mouvement devenait relativement important ; il essayait d'en faire son job, soit en tant que consultant soit en tant que conseiller de groupe. Il a fait des études d'urbanisme sur le tard tout en animant le mouvement. Il essayait de trouver du travail dans le logement social parce que c'est là où l'on pouvait trouver des financements.

Mais cela restait très très difficile. En parlant avec vous, je me rends compte que j'en discutais encore avec lui en 96 ou 97. Il a eu beaucoup de difficultés à en vivre. Heureusement, sa femme était agrégée de lettres et professeur de lycée. Je me rappelle très bien quand il a quitté les Jardies... La vie était dure parce qu'il décrochait seulement quelques contrats.

GAËTAN FUSTEC

Plutôt vers quelle année ?

JEAN FRAISSE

En 88-92. Je travaillais dans une filiale de la Caisse Des Dépôts, sur le programme de Développement Solidarité de Robert Lion, où l'on était amenés à financer un certain nombre de projets. Nous travaillions beaucoup avec l'Union des HLM, c'est à ce moment-là que l'on se retrouve. J'avais dû le perdre de vue pendant 8 ou 10 ans. On se retrouve alors, on en discute et il me sollicite beaucoup. En principe, je suis dispensateur de fric (rires). Il m'a présenté 4-5 projets à Gennevilliers et ailleurs entre 92 et 95...

Je crois qu'il est mort, De Lagausie ?

GAËTAN FUSTEC

Il est mort en 2010 effectivement.

JEAN FRAISSE

Oui. Moi, je ne l'ai connu que jusqu'en 2000-2002. À ce moment-là, il n'habitait plus aux Jardies.

Les réseaux

GAËTAN FUSTEC

Autre question. Comment est-ce que tous ces gens se connaissent ? C'est-à-dire, quels étaient par exemple les journaux qui étaient lus ? Les réseaux ? ...

JEAN FRAISSE

L'histoire du bouche-à-oreille fonctionne mais ce n'est sans doute pas une réponse satisfaisante. Le mouvement s'inscrit dans la continuité de 68 avec le mouvement hippie et le mouvement coopératif sans doute. Beaucoup de personnes sont dans la mouvance chrétienne socialiste. De Lagausie et les autres, était des gens qui avaient quitté l'Église mais qui étaient quand même dans des associations comme "*Vie Nouvelle*". C'était plutôt des cadres moyens ou cadres supérieurs, des profs et des institutionnels, le tout plutôt de gauche dans l'ensemble.

GAËTAN FUSTEC

Et au niveau des associations, y avait-il des adhérents des Groupes d'Action Municipale par exemple ?

JEAN FRAISSE

Les GAM. oui et non. J'aurais tendance à dire que dans l'expérience des Jardies ; les GAM, la Vie Nouvelle, voir certaines franges du PSU ou même du PS de l'époque, etc ... étaient des inspireurs mais ces institutions n'y étaient pas présentes.

GAËTAN FUSTEC

Non pas forcément de savoir si ces institutions y étaient présentes. Mais plutôt : est-ce que les personnes qui étaient là, étaient là parce qu'elles s'étaient rencontrées dans ces milieux associatifs ?

JEAN FRAISSE

Oui, effectivement. Je veux dire, De Lagausie et les autres, ils ont fait partie des trucs. Les gens étaient sensibles à l'expérience de la ville neuve de Grenoble avec Dubedout dans les années 60-70. L'histoire du lycée intégré dans les logements. Avec les coursives facilitant les rapports entre les logements, l'existence d'un centre social, etc... Il y en avait qui évoquaient Hérouville-Saint-Clair, la ville nouvelle au-dessus de Caen, où les GAM avaient joué un rôle important. Chacune de ces réalisations apportait de l'inspiration qui renvoyait un peu à "une autre manière de vivre" ...

GAËTAN FUSTEC

Et comment pourrait-on définir cette nouvelle "manière de vivre" ?

JEAN FRAISSE

Oh alors là, c'est difficile. Je ne sais pas, c'est vous qui allez écrire là-dessus (rires).

GAËTAN FUSTEC

D'accord, ce n'est pas important.

JEAN FRAISSE

Mais c'était foisonnant ! Il y avait des idées, des débats. Je me rappelle toujours de ces détails : une femme qui devait être professeur de math dans un grand lycée parisien et qui disait « Mais moi, ça ne me gêne pas d'ailleurs si le matin, je retrouve des cheveux d'une copine ou même de la maîtresse de mon mari. On partage tout... » etc. Je m'en rappelle parce que vous imaginez bien que cela avait mis le feu dans le groupe entre ceux qui étaient plus réservés ... Et les autres.

C'est pour cela qu'il faudrait aller au Val si cela vous intéresse car dans le groupe

constitutif, His, Tiberien et Dessu, venaient à mon avis du courant de Vie Nouvelle. C'est-à-dire chrétiens ... Mais chrétiens « borderline ».

Tout ça, c'est pour parler de la période plus récente dans laquelle j'ai été un petit acteur jusqu'en 80...

Les Murs Blancs

GAËTAN FUSTEC

Pour faire transition sur les Murs Blancs, vous avez beaucoup parlé avec Yves De Lagausie donc ?

JEAN FRAISSE

Un peu, oui...

GAËTAN FUSTEC

Est-ce que lui, connaissait l'histoire des Murs Blancs ?

JEAN FRAISSE

Oui, il a sans doute dû rencontrer mon père comme je vous disais tout à l'heure rapidement ...

GAËTAN FUSTEC

Yves De Lagausie ?

JEAN FRAISSE

Oui oui, Yves De Lagausie ! J'ai bien connu sa femme aussi ! Il a sans doute dû le rencontrer mais je ne sais pas si c'était avec Guislain ou l'autre. Mais ils ont dû rencontrer mon père sans que je le sache au moment où ils créèrent les Jardies, car ; je parle sous votre contrôle ; c'était quand même d'inspiration chrétienne aussi ? Donc ils ont dû rencontrer mon père qui était référent des Murs Blancs sur ces sujets-là. Comme ça, simplement pour un échange. référent des Murs Blancs sur ces sujets-là. Comme ça, simplement pour un échange. Et puis, ils habitaient Meudon, Châtenay-Malabry c'est du 10 km grand maximum¹⁸. Mais, de là à dire que De Lagausie et Guislain se sont inspirés des Murs Blancs pour créer les Jardies, là je n'y crois pas du tout. En tout cas, pas si vous voulez dire -directement-.

GAËTAN FUSTEC

Directement je ne sais pas. Mais je trouve intéressant que dans cette petite zone, on trouve plusieurs projets de ce type...

18. L'estimation intuitive de Jean Fraisse est plutôt proche de la réalité : 6,61 Km

JEAN FRAISSE

De Lagausie était inspirateur des Jardies mais ce n'était pas le seul. Parce que l'architecte, Claude Guislain, je me souviens qu'il avait des tas d'idées. De Lagausie, il s'est inscrit de plus en plus dans ce que j'appelle le logement social participatif. Il s'inscrivait peut-être dans une filiation de l'habitat social de la fin du 19e siècle ou de l'habitat un peu coopératif. Les utopistes du logement social, etc. Je vous dirais pas que c'est lié à Arc-et-Senans, Ledoux et aux grandes cités communautaires. C'est pas impossible, mais sur le tard seulement. Pas quand il construit les Jardies, mais plutôt après ; quand il commence à vouloir en faire son job. Peut-être que je me trompe fondamentalement ; mais il est possible qu'il ait cherché à réécrire sa propre histoire dans les années 80. Quand il s'articule sur l'Union des HLM et donc d'une certaine manière sur l'histoire du logement social avec à la fois ses utopies et ses non-utopies, si on peut parler ainsi.

GAËTAN FUSTEC

Autre question : aux Murs Blancs il y avait plusieurs espaces qui étaient utilisés en commun : comme le potager, la salle de réunion, la bibliothèque... Je me demande donc s'il reste des documents qui décrivent comment ils étaient « gérés » ? Par exemple, en 38, Mounier avait écrit une lettre dans laquelle il imagine un système de prêt de livres pour la future bibliothèque du projet. Geneviève Fraisse m'a aussi parlé d'une affiche sur laquelle Paul Fraisse décrivait les périodes de « récoltes » ...

JEAN FRAISSE

Oui, il y avait des périodes de récoltes. Est-ce qu'il y a des papiers ? Je peux vous donner mes souvenirs mais à mon avis, il y a peu de documents. Mais juste un mot sur la "génèse" du projet, au départ, cela se voulait une communauté éducative. Enfin, c'est toujours ainsi que j'ai entendu mon père l'expliquer. La guerre arrive et tout s'arrête provisoirement. À la libération, ils doivent reconstituer une autre équipe parce que Niklaus s'en va. Les Domenach, Marrou et Baboulène arrivent mais ils n'étaient pas prévus au programme. À ce moment-là, tout tourne beaucoup autour de la Revue Esprit. C'est ce que j'appelle la communauté d'idées. Mon père écrit dans Esprit. Domenach est le secrétaire de rédaction. Baboulène qui était un peu à part est un grand consultant polytechnicien. Marrou suit le mouvement en tant que grand historien de la patristique.

Mais Mounier meurt en 1950 et ça crée un désarroi total. À ce moment-là, mon père joue un rôle très important en tant qu'organisateur et dirigeant.

Il est très chiant, très dominateur, mais il organise. Est-ce que c'est une interprétation de ma part ? Sans doute un peu. En tout cas, il s'intéresse aux choses pratiques. Domenach est un intello. Madame Mounier se retrouve veuve. Baboulène travaille beaucoup avec l'Afrique sur des contrats et n'est jamais là. Marrou est un historien dans ses bouquins...

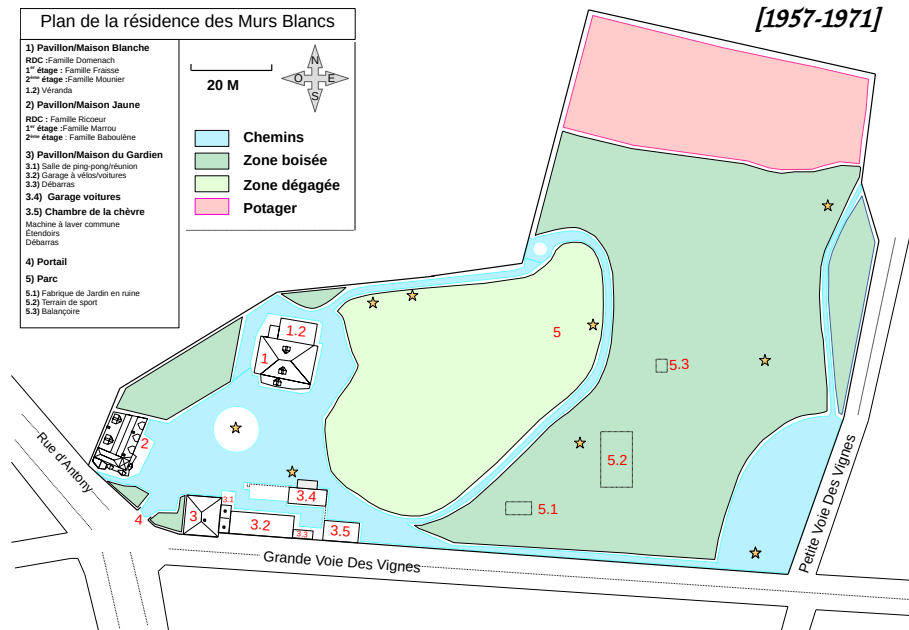
Donc mon père se veut organisateur et en gros : -c'est lui qui décide-. Les autres suivent. C'est lui qui s'occupe du parc et du jardinier qui venait une fois par semaine, le samedi. C'était un russe blanc, d'ailleurs... C'est aussi mon père qui décidait de l'organisation du potager qui devait faire une superficie de 60 mètres sur 30 ou 100 mètres sur 40. Si vous avez un plan ?

GAËTAN FUSTEC

Pas vraiment. Vous en avez un ?

JEAN FRAISSE

Si j'essaye de faire un schéma, ça ressemble à ça :



JEAN FRAISSE

Voilà pour la "génèse", et donc vos questions ?

GAËTAN FUSTEC

Comment était agencée la maison du gardien ?

JEAN FRAISSE

Il y avait deux pièces en haut, un WC au rez-de-chaussée. C'était un tout petit logement qui avait été occupé successivement par deux couples de concierges entre 45 et 55. Ça s'est très mal passé avec la communauté avec l'un des deux, parce que l'homme était un ivrogne. J'ai d'ailleurs des souvenirs d'enfance terribles.

GAËTAN FUSTEC

Il était violent ?

JEAN FRAISSE

Oui, il était extrêmement virulent. Je ne dis pas ça pour défendre la communauté ; peut-être qu'elle avait ses torts ; mais il était menaçant. Il avait un chien méchant. Vraiment tout pour plaire. La communauté avait même érigé une haie tout autour de la maison du gardien. Cela se passait vers 55, je devais avoir 9-10 ans, mais j'en ai des souvenirs assez précis. Il habitait au premier étage du pavillon. Je me rappelle l'avoir vu à 11h du soir interpeler mon père : « Hé non mais vous vous croyez le président de la république?! » (rires).

Ils seront expulsés par les flics. Je me souviens très bien du jour de l'expulsion.

GAËTAN FUSTEC

Et il était employé par les Murs Blancs ?

JEAN FRAISSE

Oui, c'est ça. Enfin ... Il devait rendre un certain nombre de services. Pour revenir à l'appartement du Pavillon Gardien, il était assez sommaire. Mais un peu plus tard, ça deviendra à la fois une chambre et une bibliothèque. Quand on a 14, 15 ans (vers 1960) et qu'on constitue l'A.D.E.M, groupe des enfants des Murs Blancs, on se réunit là tous les dimanches soir de 21h à 23h. Mais à ce moment-là, la bibliothèque est quand même très pauvre et à mon avis, ça se constitue assez lentement.

Une autre personne a aussi vécu dans l'autre pièce, il était maître de conférence à Science-Po, et s'appelaient « Bodin ». Ça a ensuite été une chambre occupée par un fils Ricoeur, puis par Jean Marrou aussi ; C'est-à-dire des enfants des résidents.

GAËTAN FUSTEC

Les chambres d'hôtes étaient seulement dans le Pavillon Gardien ?

JEAN FRAISSE

Oui mais avant l'arrivée des Ricoeur ; au rez-de-chaussée de la Maison Jaune ; je me souviens qu'il y a eu quelqu'un du FLN qu'on a plus ou moins planqué pendant 6 mois, voire 1 an. Je me rappelle très bien qu'on jouait au foot ensemble. En 56-57, au moment des événements d'Algérie donc, c'était des pièces qui pouvaient être occupées en dépannage.

Quand Ricoeur est arrivé, c'est-à-dire vers 56-57, le rez-de-chaussée s'est transformé en appartement. La bibliothèque Ricoeur, peut-être que mes souvenirs me trompent mais de mon point de vue ; dans les années 90-95, était 10 fois plus importante que la bibliothèque des Amis d'Emmanuel Mounier.

GAËTAN FUSTEC

Est-ce que Paul Fraisse a mis à l'écrit la manière dont il organisait les choses aux Murs Blancs ?

JEAN FRAISSE

Non, pas que je sache. Je crois que mon père était considéré comme un tyran par certains, même s'ils trouvaient aussi très pratique qu'il s'occupe de tout. Ils étaient très contents qu'il s'occupe de l'espace jardin par exemple. Les décisions étaient acceptées par les autres, bien entendu, mais c'est plutôt mon père qui était à l'initiative. Il a dirigé l'Institut de Psychologie pendant 25 ans et c'était exactement la même chose. Il met les mains dans le cambouis, il crée, il organise. Je ne dis pas ça pour majorer le rôle de mon père.

GAËTAN FUSTEC

D'accord, dans ce cas-là, vous souvenez-vous de l'organisation du potager ?

JEAN FRAISSE

Voilà ce dont je me rappelle. Mon père fonctionnait comme ça : il allait à la Sorbonne où il était professeur. Le matin, à l'Institut de Psychologie, il faisait sa matinée, puis, il rentrait à 13h. Après avoir lu "*Le Monde*" auquel il était abonné, il faisait son tour du parc à 14h30 avant de se remettre à son bureau. Ce n'était pas seulement une promenade mais lui permettait de voir les choses évoluer au niveau du potager.

GAËTAN FUSTEC

Pourriez-vous essayer de faire un dessin du potager ?

JEAN FRAISSE

(Dessine) Alors le potager, c'est un rectangle. Là, vous avez un coin rubarbe. Des pommiers, des poiriers. Il y avait un grand noyer. Des groseilliers, des fraisiers. Vous aviez trois ou quatre rangées de framboisiers.

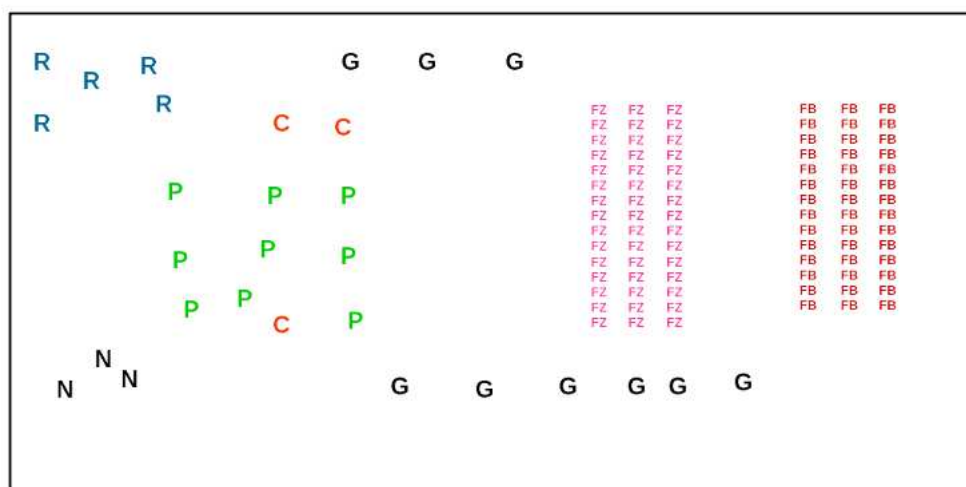
GAËTAN FUSTEC

Mais il y avait aussi une question de période, non ?

JEAN FRAISSE

Oui :

- **Pour les noyers** : Quand mon père déclarait la période ouverte, tout le monde pouvait se servir comme il voulait.
- **Pour les cerises** : Même chose.
- **Pour les framboises** : Ça allait du 15 Mai au 1er Juillet. Il y avait des tours. Par exemple : du 10 au 13 Juin, c'était trois jours les Fraisse ; puis du 13 au 16 Juin, les Domenach etc. Il devait y avoir quatre rangs et donc deux rangs pour deux familles qui se succédaient et deux autres rangs pour deux autres familles. Peut-être que ça dépendait aussi du mûrissement des choses.



Lettre	Arbre/plant	Règle	Saison
R	Rubarbe	•	•
N	Noyers	Libre service	Toute l'année
G	Groseilliers	Répartition d'un nombre d'arbres par familles avec un système de rubans	De Juin à Juillet
C	Cerises	Libre service	•
FZ	Fraises	Tours de cueillette alternant deux familles par rang à 3 jours d'intervalle	•
FB	Framboises	Tours de cueillette alternant deux familles par rang à 3 jours d'intervalle	Du 15 Mai au 1er Juillet
P	Pommiers/poiriers	Récolte du jardinier puis répartition	•

FIGURE 8 – Potager des Murs Blancs

- **Pour les groseilliers** : J'ai le souvenir qu'il y en avait deux ou trois par famille à partir du mois de juin. À l'inverse des framboises donc, il y avait une répartition par nombre d'arbres. Il devait y avoir un système avec des petits rubans pour attribuer les arbres.

GAËTAN FUSTEC

C'est-à-dire que si une première famille fait son tour sur un rang, ça implique qu'on laisse ensuite le temps à une autre partie des fruits, de mûrir, pour le tour de la seconde famille ?

JEAN FRAISSE

Oui, c'est ça. C'est-à-dire qu'on peut penser que d'une semaine à l'autre on ne prend, si possible, que des framboises, rouges, et pas celles qui ne sont pas encore mûres.

Et puis, je me rappelle qu'il y avait des gens qui sautaient leurs tours, parce que ça ne les intéressait pas ou parce qu'ils étaient absents. Il pouvait aussi y avoir des inégalités. Je sais par exemple que Madame Mounier n'aimait pas les cerises et donc elle n'en prenait pas.

- **Pour les pommiers et poiriers** : c'était le jardinier qui les ramassait. Les pommes étaient distribuées après, peut-être dans la cave de mon père.

GAËTAN FUSTEC

D'une manière « équitable » ou alors de manière ... ?

JEAN FRAISSE

« À chacun selon ses besoins ... » ou à chacun à égalité ? Il y avait un peu « à chacun selon ses besoins ». Madame Mounier qui n'avait que deux filles ne prenait qu'une moitié de la quantité que prenaient les Domenach ou mes parents. Et puis, il y a des gens qui aimaient moins les pommes ou que ça n'intéressait pas.

GAËTAN FUSTEC

Geneviève se souvient d'avoir été punie d'avoir été prendre une fraise au mauvais moment.

JEAN FRAISSE

Non ... C'est-à-dire qu'elle avait pris sur un autre rang. Les fraises, à mon avis, c'était sur le modèle des framboisiers ou des groseilliers. C'est-à-dire que c'était des demi-rangées attribuées à chaque famille. Nous, on était des gros consommateurs, parce que mon père nous obligeait à aller ramasser. Alors peut-être que c'est comme ça que ma soeur a dérobé des trucs. Moi, ça ne m'intéressait pas beaucoup d'aller faire la cueillette. Alors, il a dû y avoir quelques incidents...

GAËTAN FUSTEC

Vous avez des souvenirs « d'abus » ?

JEAN FRAISSE

Non, j'ai plus le souvenir de trucs qui traînent. Il y en avait que le potager n'intéressait pas beaucoup. Je me rappelle que les Ricoeur par exemple, n'étaient pas très consommateurs. C'est-à-dire qu'ils pouvaient sauter la période de 4 jours. Ils voyageaient beaucoup, et les autres ne réclamaient pas forcément d'aller à leur place. Mais dans l'ensemble les gens se jetaient pas comme des bêtes. Il n'y avait pas beaucoup d'incidents. C'est quand même tombé assez vite en désuétude. Dès les années 70 déjà, les enfants qui sont nés entre 45 et 50 sont grands. Ils sont étudiants et ils ne sont plus forcément là. Les adultes sont plus vieux aussi.

(Dessine) Là, au niveau de l'espace, on est pas loin de la carte de ce qu'il se passe entre 55 et 70. Au niveau des enfants, on a essayé vers 10 ou 12 ans de faire un potager pendant un an, d'un côté du potager sur une toute petite surface. On copiait, mais on n'a pas eu assez d'assiduité pour que ça dure très longtemps.

GAËTAN FUSTEC

D'accord, alors tout ça, c'est pour les récoltes dans le potager. Et est-ce qu'il y a eu un entretien du potager, qui a été requis par Paul Fraisse ? Par exemple, pour

dire : « Il faudrait que quelqu'un aille tailler les branches de ceci ... »

JEAN FRAISSE

Non, l'entretien du potager était à la charge du jardinier ! C'est mon père qui le dirigeait. Je me rappellerai toujours de mon père voyant le jardinier à 5h00 du soir le jour où il le payait. Je sais pas si c'était de la main à la main. C'était tous les samedis. L'homme travaillait à partir de 9h00. Il s'appelait Stéphane, c'était un russe blanc ! (rires). Il allait voir mon père qui jouait vraiment au chef pour le coup. Il lui disait à 9h00 du matin ce qu'il fallait faire et à 5h00 du soir, il le payait. (ici)

GAËTAN FUSTEC

Et c'est lui aussi qui s'occupait de la salle commune ?

JEAN FRAISSE

Ah alors, la salle commune ... Entre le pavillon et le garage à vélo, il y a une salle de réunion. Cette salle de réunion, elle a pu servir à deux choses :

- Soit de salle de ping-pong. Je me souviens d'avoir joué pendant des jours avec Jean-Luc Domenach qui avait le même âge que moi et Marc Ricoeur qui était un peu plus âgé.

- Soit aux invitations des samedi et dimanche dans le cadre de la "vie intellectuelle", si l'on peut parler ainsi. Jusque dans les années 60-65, on invitait régulièrement un certain nombre de personnalités qui donnaient des conférences aux Murs Blancs. On avait fait venir des gens comme Jacques Delors, Touraine ... Il pouvait y avoir entre vingt et trente personnes pour y assister. Donc à chaque fois, la salle se transformait. C'était sans doute nous qui mettions les chaises en place.

Initialement ces conférences n'étaient pas organisées dans le cadre de l'AAEM, même si ça sera le cas après. Au début, quelques fois, il a dû y avoir des groupes Esprit, tant que les gens des Murs Blancs participaient encore à la revue. Puis ça n'a plus été le cas à partir de 57 quand Domenach a « pris le pouvoir » et qu'il a renouvelé l'équipe de rédaction. Mon père en a été exclu, comme le philosophe Lacroix, ou l'économiste Bartoli. À partir de là les Murs Blancs ne sont plus vraiment liés à Esprit, sauf par Domenach bien sûr. C'était Domenach, qui était l'animateur des « dimanches » des Murs Blancs. Il devait y en avoir cinq par an peut être mais pas toutes les semaines.

GAËTAN FUSTEC

Autre question : À chaque fois que vous organisiez un événement avec l'Association des Enfants des Murs Blancs, il fallait demander à Paul Fraisse pour réserver une salle ? Puisque c'est lui qui organisait tout ?

JEAN FRAISSE

Non les réunions de L'ADEM, ça se faisait « comme ça ». Soit dans la bibliothèque soit ailleurs. Mais il ne faudrait pas penser non plus que les Murs Blancs c'était comme un centre culturel animé tous les soirs.

GAËTAN FUSTEC

Non. Je voulais dire : de la même manière, par exemple, qu'aux Jardies, il y avait un cahier pour réserver la salle commune ?

JEAN FRAISSE

Non mais je dirais que pour les Jardies, comme pour le Val d'ailleurs, sans que ce soit un centre culturel, si vous voulez, ils avaient une force extérieure d'animation tandis qu'aux Murs Blancs, c'était beaucoup moins le cas. Entre 15 et 20 ans, dans les salles de réunion ou la bibliothèque, nous avons fait le petit bulletin de l'ADEM. nous nous réunissions le dimanche mais assez informellement avec évidemment, l'autorisation de mon père ou des autres mais il n'y a jamais eu de concurrence en termes d'occupation de l'espace. Si une autre réunion avait lieu de 20h00 à 22h00 le dimanche nous demandions éventuellement un après-midi mais il n'y avait pas beaucoup de gens dans la bibliothèque. Châtenay-Malabry, c'était le bout du monde pour quelqu'un qui viendrait pour une bibliothèque.

Nous avons aussi organisé une ou deux *surprises party* dans la salle commune. Nous devions demander si la salle était disponible, et c'était à nous de l'organiser. De ce point de vue-là, nous avions une liberté de manoeuvre, ce n'était pas spécifiquement mon père qui s'en occupait. Je ne me rappelle pas de quelque chose de réglementé... Delors venait parler de 4h à 7h et après la salle était libre comme le reste de la semaine. Je me rappelle des parties de ping-pong que nous faisons. J'allais chercher mon copain Domenach en lui disant, « tiens, on y va à 7H00 ». Je crois que je n'ai jamais vu de concurrence entre les enfants pour la salle de ping pong.

GAËTAN FUSTEC

Votre soeur Geneviève m'a raconté qu'il y a eu de la concurrence mais que c'était plus pour le terrain de foot. Qu'à un moment, il y avait eu trop de foot pour les filles. Qu'elles avaient demandé à ce qu'il y ait d'autres sports et que les parents avaient finalement acceptés d'installer aussi un panneau de basket.

JEAN FRAISSE

Ho ho je vois bien ce que pourrait dire ma soeur, oui...

GAËTAN FUSTEC

(rires) Je ne veux pas raviver de vieux conflits.

JEAN FRAISSE

Non mais c'est clair qu'on avait tendance à occuper l'espace. On était deux de la génération de 45 à diriger la manoeuvre. C'était comme par hasard le fils Fraisse et le fils Domenach qui *-adorent-* le sport. C'était nous, moi et Jean-Luc, qui entraînaient les autres. Moi j'avais deux soeurs qui étaient de 47-48 et lui, il avait ses deux frères qui suivaient. Et je me rappelle que nous avons imposé ... *-Imposé-*; de faire un match de foot. Ça, c'est vrai ! On les obligeait à jouer au foot. Ou à faire de la course à pied autour du parc. Vous imaginez ?

GAËTAN FUSTEC

Oui (rires) ! Autre question : Qui s'occupait de l'entretien de la salle commune ? Est-ce que c'était le jardinier par exemple ou bien est-ce qu'il y avait des attributions spécifiques ?

JEAN FRAISSE

Non, ça se faisait comme ça ... Comme je vous le disais la salle commune elle était peu occupée. C'était les gens qui s'en servaient qui devaient balayer. Par contre, les poubelles, il y avait des attributions. C'était les 3 fils Domenach, tous les 3 jours, parce que c'était des hommes et qu'ils vivaient au rez-de-chaussée. Je pense qu'à la fin, c'était Ricoeur qui devait fermer la porte, parce qu'il était au rez-de-chaussée du Pavillon Jaune. Il y a eu aussi entre 45 et 55, une très grosse machine à laver commune qui avait été achetée par le collectif. Il y avait des tours pour s'en servir aussi.

GAËTAN FUSTEC

Est-ce que la lessive faisait partie des charges ou alors est-ce que chacun devait apporter sa propre lessive ?

JEAN FRAISSE

Non, c'était les gens qui faisaient tourner la machine qui apportaient leur propre lessive. Plus tard, dans les années 60, les résidents ont eu leurs propres machines. De même qu'il y avait des échanges ordinaires entre les familles. Mes parents ont été les premiers à avoir la télévision donc évidemment, les soirées d'élections, ils invitaient Domenach, Baboulène et Ricoeur. De la même manière, au début, Domenach venait téléphoner chez mon père parce que c'était le premier à avoir le téléphone. Dans le collectif, mon père était un peu ... Je ne dirais pas moderniste ; mais il a toujours été le premier à avoir le téléphone, la télé ... C'est sans doute aussi parce que ma mère travaillait, ce qui n'était pas le cas de toutes les femmes aux Murs Blancs, ce qui faisait que mes parents devaient avoir un peu plus d'argent. Moi, aux Murs Blancs j'y étais assez heureux, mais je connais beaucoup de gens, comme ma soeur, qui n'y ont pas été très heureux. Mais le truc qui a été le plus dur pour les enfants. Le seul truc où là je crois que cela a été difficile pour tout le monde, c'est d'être écrasé par la somme intellectuelle. C'est-à-dire qu'on découvre à 15-16 ans qu'il y a :

- Ricoeur qui est l'un des plus grands philosophes français.

- Mon père, Paul Fraisse qui était l'un des papes de la psychologie expérimentale.

- Domenach qui dirigeait une grande revue intellectuelle et qui écrivait aussi des éditoriaux dans Ouest-France.

- Marrou, on découvre que même s'il était très vieux et très discret, qu'il était un des plus grands historiens de l'antiquité.

Et donc, on devait faire des études extrêmement brillantes. Il fallait qu'on fasse Normal Sup, Polytechnique, je sais pas, quoi ... Mais on ne pouvait pas monter plus haut qu'eux. Vous comprenez ? (rires) Vous ne pouviez pas monter plus haut qu'eux puisqu'ils étaient déjà tout en haut ! C'est comme le saut en hauteur. Si le record du monde est à 2m40, il faut que vous sautiez 2m40. Mais vous, si vous sautez de 2m20 c'est déjà remarquable ! Et ça, je pense que pour beaucoup d'entre nous, moi je le reconnais, ça a été assez écrasant. Ça a été le gros truc générationnel. Que ce soit chez les Fraisse, chez les Domenach, ou chez les Ricoeur... C'était invraisemblable ! On le vivait tous comme ça. Alors, vous reveniez avec des résultats moyens. Non pas que vous vous faisiez engueuler... Il n'y avait pas besoin de se faire engueuler... Pfff (rires).

Interview de Bernard Hourdin aux Jardies le 03/04/2016

Présentation autobiographique :

BERNARD HOURDIN

Je suis né en 39. Mon père, étant journaliste, j'ai été élevé avec du papier journal dans mon biberon. J'étais au milieu d'une fratrie de 7 frères et sœurs. Quand j'ai commencé à chercher un boulot, j'ai posté des annonces d'électronicien, mais en précisant que j'étais intéressé par les métiers de la presse. J'ai immédiatement été embauché pour gérer les abonnements par ordinateurs chez Hachette. En 68, le journal Le Monde m'a proposé de venir faire la même chose chez eux. C'est ainsi que j'ai eu la chance d'avoir Hubert Beuve-Mery comme patron. J'ai aussi travaillé pour « Que choisir » et « Témoignage Chrétien ». J'ai fait toute ma carrière dans la presse comme ingénieur et cadre commercial. Je ne suis pas journaliste, mais j'ai essentiellement travaillé pour des journaux qui avaient comme critères d'informer et non de faire du profit. Nous nous sommes mariés jeunes ; à 30 ans nous avons déjà 3 enfants ; j'avais 25 ans quand nous avons adhéré à Vie Nouvelle et 32 ans quand nous avons monté une section du parti socialiste à Meudon.

Constitution du groupe

BERNARD HOURDIN

Les Jardies à l'origine, c'est deux groupes. D'un côté il y avait trois unités familiales si j'ose dire : Yves et Camille De Lagausie, Claude et Olga Guislain, et une amie peintre : Nicole Olivier. On les connaissait bien ces trois familles là. Nicole, je la connaissais depuis que j'étais tout gamin. Nous, nous étions sept couples membres de l'association « La Vie Nouvelle. » Un soir on était en réunion au sujet de L'achat d'un terrain. Il y avait une promesse de vente à signer mais malheureusement avec seulement sept foyers on n'était pas suffisamment nombreux. Idéalement on devait en trouver trois autres pour rentabiliser le prix du terrain. On savait que Yves était intéressé par ce type de projet. Est-ce que c'était parce qu'il avait appris qu'on en discutait ? Ça je ne sais pas. Toujours est-il que j'ai téléphoné chez Yves pour lui demander si ça l'intéressait. Je lui parle de la promesse de vente. Il me dit : « Écoute, c'est marrant parce qu'on était en train de parler exactement d'un projet de ce type. » Là, je lui demande d'attendre avant de prévenir les autres. Je raccroche et on en rediscute entre nous puisqu'on était déjà en réunion. On est très vite tombé d'accord. Une demi-heure plus tard donc, je rappelle Yves pour lui dire de proposer le projet aux autres et c'est comme ça que les deux groupes ont fusionné en 72. C'est le souvenir que j'en ai en tout cas.

GAËTAN FUSTEC

D'accord. Les deux groupes avaient déjà des noms avant de fusionner ?

BERNARD HOURDIN

Non pas du tout. D'une part, nos amis, les Pascard ont reçu un avis d'expulsion pour qu'une école puisse être agrandie. Nous, de notre côté étions dans un immeuble bien bourgeois dans lequel les enfants se faisaient engueuler dès qu'ils marchaient sur la pelouse. On s'était retrouvés le soir et on s'était dit : « C'est pas possible ! Il faut qu'on trouve un terrain pour faire quelque chose ». On en a trouvé assez vite compte tenu de notre implantation locale !

Groupe d'action municipale

BERNARD HOURDIN

Dans ces deux groupes fusionnés nous étions tous militants au GAM de Meudon. L'idée était de se préoccuper de politique mais au travers de choses concrètes comme le ramassage des poubelles. Les GAM je pense que ça a d'abord commencé avec Hubert Dubedout en tant que maire de Grenoble. Il avait essayé de faire des unions de quartiers. C'est-à-dire qu'il demandait aux habitants de se réunir par quartiers et de proposer des solutions aux problèmes du quartier. Il y a eu aussi à Hérouville-Saint-Clair près de Caen, un autre maire, Robert de Caumont qui avait eu le même genre d'idées que Dubedout. À partir de là il y a eu un certain nombre de gens qui ont commencé à faire ça mais indépendamment des maires. Souvent même, un peu en oppositions aux mairies de droite. Et donc on avait créé des unions de quartiers à Meudon et on a créé un GAM qui s'est présenté et qui a failli remporter la mairie. On a fait un deuxième tour avec le PC, la SFIO et le Parti Radical ! Ça c'était entre 67 et 70.

Concept d'habitat groupé autogéré et communauté

GAËTAN FUSTEC

Si en 72 vous vous êtes lancés dans un projet d'habitat groupé est-ce que ça veut dire que l'idée d'habitat groupé autogéré existait déjà à ce moment-là ?

BERNARD HOURDIN

Non. Ce n'était pas tellement ça l'idée pour les Jardies. L'habitat groupé on ne savait pas ce que c'était. Je dirais que l'habitat groupé c'est un peu un « contre-pied » vis-à-vis de l'idée de communauté chez Mounier. Je pense que c'est parce qu'on ne voulait pas utiliser le mot communauté qu'on a utilisé l'appellation d'habitat groupé autogéré. En tant que membre de Vie Nouvelle, pour nous, la « communauté » c'était vraiment l'utopie. Le truc vers lequel on tend mais que l'on n'atteint pas. Chez nous, il n'y avait pas de mise en commun de fric par exemple, quoi que certains se soient entraînés. On cherchait simplement un moyen de vivre plus intelligemment. Or on était beaucoup à s'impliquer, soit au PS, soit dans le GAM de Meudon, soit dans les réunions de parents d'élèves à la FCPE. On se réunissait donc presque tous les soirs pour des réunions. On avait des gosses. Les femmes travaillaient pour la plupart. Je ne sais pas comment on faisait tout ça. Vers 23h30 on repartait dans

nos immeubles bourgeois et le matin on se retrouvait devant l'école à distribuer des tracts qu'on avait imprimés dans la nuit !

GAËTAN FUSTEC

Oui d'accord. Il y avait des enjeux pratiques à vouloir se rassembler.

BERNARD HOURDIN

Tout à fait.

GAËTAN FUSTEC

L'idée d'autogestion arrive après la construction aux Jardies donc ?

BERNARD HOURDIN

Oui. C'est quand Yves a voulu créer le MHGA. Pour ne pas parler de communautés on a plutôt parlé de groupes autogérés. On a essayé de trouver un mot plus court, mais ce sont des idées qui sont venues avec Rocard et le PSU...

GAËTAN FUSTEC

D'accord. Donc ce n'est pas comme si au moment de la construction, le groupe s'était dit : « Faisons un habitat qui serait autogéré! ».

BERNARD HOURDIN

Non. C'est ce qu'on faisait ; mais on ne l'a appelé comme ça qu'après. Ici je ne parle pas d'Yves, Claude et Nicole, mais Je pense que dans la tête de la plupart d'entre nous, c'était beaucoup plus l'idée du personnalisme communautaire que celle de l'autogestion qui était présente. Cependant, l'autogestion on en rêvait tous sur le plan politique et pour la gestion des entreprises. Sur ces questions, j'étais un peu en opposition avec Yves et Claude parce j'avais le sentiment qu'ils pensaient que les Jardies ça pouvait être « leur chose ». Alors que dans l'idée du personnalisme communautaire, pour moi, il n'y avait pas de patron.

Le personnalisme communautaire

GAËTAN FUSTEC

En parlant de personnalisme communautaire, qu'est-ce que tu en retiens personnellement ?

BERNARD HOURDIN

C'était, un peu l'ambiance de mon enfance : mon père connaissait Mounier, travaillait avec Maritain et Beuve-Mery à Temps Présent, il était ami avec Jean Lacroix qui a été

mon parrain. C'est au service militaire, en 1964, que j'ai découvert le personnalisme de Mounier à travers le livre : *"La pensée d'Emmanuel Mounier de "Candide moix"* [117]. Puis en 1967 des amis nous ont proposé de lancer un groupe Vie Nouvelle sur Meudon-la-Forêt. Tout ce que j'avais ingurgité pendant mon service prenait vie et ... c'est dans ce vivier de Vie Nouvelle Meudon que nous avons constitué l'un des groupes deux groupes fondateurs des Jardies.

GAËTAN FUSTEC

Tu as été lecteur de la revue Esprit également ?

BERNARD HOURDIN

Non ! Trop compliqué pour moi ! Dans mon travail j'étais déjà envahi par la presse quotidienne et hebdomadaire des PDC alors pour les revues mensuelles ... Mais chez Mounier, j'avais été fasciné par cette espèce de dialectique entre l'enrichissement de la personne et l'enrichissement de la communauté. L'enrichissement de la communauté qui enrichit la personne. et ainsi de suite. Ça m'apparaissait comme quelque chose de plus concret que ce que j'entendais déjà dans ma famille. Quelque chose que l'on pouvait traduire en termes de formes de vies et qui puisse ... nous donner l'impression de progresser.

GAËTAN FUSTEC

Et la distinction entre personne et individu par exemple ?

BERNARD HOURDIN

Oui ! Je suis toujours agacé à chaque fois que les gens parlent d'individu là où moi j'entends la personne. La personne c'est quelque chose qui est à la fois unique et sociable ; qui participe à un certain nombre de groupes. Des groupes dont certains peuvent devenir des communautés effectivement. Mais là c'est plus compliqué... (Rires). L'individualisme c'est quand même chacun pour soi ... mais il faudrait à chaque fois redéfinir le mot quand on discute avec quelqu'un. C'est comme avec « la liberté », ou encore avec la confusion entre le concept d'utopie et « l'idéalisme ». C'est un peu agaçant. On n'arrive pas à parler avec les gens en mettant les mêmes concepts sur les mêmes mots. Une utopie c'est un but vers lequel on tend. C'est quelque chose que l'on définit comme souhaitable. Vient ensuite la dialectique qui consiste à agir pour se rapprocher de ce but. De s'arrêter pour se demander : « Est-ce que je me suis rapproché de ce but, ou est-ce qu'au contraire, en faisant cela, je m'en suis éloigné ? ». Si je m'en suis rapproché je continue, si je m'en suis éloigné, il faut que je reprenne la base de départ, et que j'essaie de retrouver une construction qui me rapproche de mon but. Toutes ces choses sont liées pour moi. Un projet comme les Jardies me semble être un terrain d'expérimentations efficaces pour ce genre de choses.

GAËTAN FUSTEC

C'était une idée importante pour vous l'expérimentation ? Au moment du montage

des Jardies ?

BERNARD HOURDIN

Non, non. (rires) Je dis ça comme ça au bout de 41 ans. C'était sans doute le cas pour Claude Guislain cela dit. Je pense que ce qui l'intéressait lui, par contre, c'était plus une expérimentation professionnelle qu'une expérimentation de vie. Après, bien sûr, il était d'accord pour vivre avec nous. Yves ça l'intéressait, à mon avis, parce qu'il avait déjà dans la tête de faire du conseil pour des groupes qui se constituaient. (chose qu'il a un peu fait avec le MHGA plus tard). Mais les Jardies c'était pas l'habitat groupé autogéré. Nous ce qui nous intéressait c'était avant tout d'essayer de vivre plus intelligemment, mais on avait pas du tout théorisé ça. Les Jardies c'est une expérience à partir de laquelle Yves a fait le MHGA. Moi j'ai immédiatement adhéré à l'idée, mais je n'avais pas de temps à y consacrer. Il nous en parlait, mais il l'a fait tout seul ! Enfin ...seul ? Non bien sûr. Il l'a lancé avec des copains ; je ne sais pas qui d'ailleurs.

GAËTAN FUSTEC

Tu n'as pas réellement pris part aux activités du MHGA en tant qu'adhérent par exemple ?

BERNARD HOURDIN

Non pas du tout ; mais je trouvais ça très bien qu'il y ait des gens qui le fasse. Parce que c'était une façon de donner une audience à une expérience que je trouvais magnifique ! Moi je n'ai eu de cesse de dire et je continue à le dire aujourd'hui : Les Jardies ça aura quand même été le cadre de 40 ans d'une relation exceptionnelle avec 20 personnes. Chaque fois que je vois des jeunes je leur dis que pour moi : c'est quand même quelque chose d'extraordinaire ! Après c'est vrai que c'est un investissement considérable. Parce qu'on a fait que ça pendant cinq ans pour le montage. J'exagère bien sûr, on était aussi très actifs sur le plan politique et associatif. Mais après, ça a aussi été beaucoup de travail pour enrichir et approfondir des rapports entre nous.

Rapport à Mai 68

GAËTAN FUSTEC

Quelle perception est-ce que les gens du groupe des Jardies avaient des communautés soixante-huitardes ?

BERNARD HOURDIN

D'abord, je n'aime pas beaucoup l'expression « soixante-huitarde » qui a une connotation péjorative. Nous étions tous très attentifs, voir participants aux événements, mais ce ne sont pas les exemples d'habitats issues de l'esprit de mai 68 qui nous ont inspiré. Pour ma part, j'en rêvais depuis longtemps. De plus, les communautés nées dans la foulée de mai 68 avaient un défaut à nos yeux. Elles tendaient à faire exploser

le lien familial. Sans doute une cause de leur échec. Pour la plupart d'entre nous, la famille était un élément fort et par conséquent il a été très clair, tout de suite, que chaque famille aurait son appartement propre. Les portes sont restées ouvertes au début certes. Mais assez vite, pour différentes raisons, elles se sont refermées. Je crois qu'une des clés du succès d'une expérience comme les Jardies, c'est que chaque famille avait son espace. Il y avait des lieux qui étaient définis comme communs, mais on ne vivait pas dans ces lieux en communs quotidiennement.

Conception architecturale

BERNARD HOURDIN

Je n'ai pas toujours été d'accord avec Claude mais nous avons tous été émerveillés par la démarche qu'il a utilisée pour nous proposer une architecture qui traduisait les désirs des uns et des autres. Il avait trouvé un bon slogan quand on avait fait des journées portes ouvertes aux Jardies : « Pas l'objet, la démarche ! ». Il a vu chaque personne. Il a vu chaque famille. Et puis il a vu l'ensemble du groupe. Le tout vraiment d'une manière que j'ai trouvée exceptionnelle.

GAËTAN FUSTEC

Comment est-ce que Claude Guislain a fait pour faire cette répartition des espaces ? Pour réussir à concilier les désirs de chacun ?

BERNARD HOURDIN

Il nous a vu chacun individuellement puis en famille. Enfin ... surtout en couple parce que les enfants étaient trop petits. Il a essayé de nous faire faire des dessins.

GENEVIÈVE HOURDIN

Oui je me souviens. Ça a été la première chose. C'était un peu intello. Il a essayé de nous faire faire des choses du genre sur l'ouvert et le fermé. Quand on analyse la situation, on se rend compte qu'il y avait quand même un problème de couple là (rire) ! À l'intérieur de notre appartement, Bernard voulait tout ouvert et moi pas forcément (rire). On avait défini nos choix en fonction de là où on avait habité avant. C'est-à-dire une des résidences les plus coincées de Bellevue. En revanche, pour les Jardies, on rêvait de pièces entièrement ouvertes. Donc quand on a conçu le bâtiment, on a fait des salles ouvertes. Mais une fois qu'on était avec des amis, on s'est rendu compte que cela aurait bien d'avoir des petits coins fermés. Bernard était très content. En revanche, l'un de mes trois fils en a quand même souffert. Moi aussi d'ailleurs. Les enfants de toute la maison circulaient toute la journée. Moi je préparais le CAPES. On avait pensé à tout mais pas à ce que j'ai un bureau fermé. J'ai le souvenir de cette préparation de CAPES dans un tourbillon d'enfants... La première année aux Jardies a été un peu dur pour ça donc. Mais c'est seulement après que j'ai réalisé ça ! On avait voulu que ce soit très ouvert parce qu'on avait vécu dans un lieu très fermé. Alors qu'il fallait que ce soit ouvert mais avec des petits coins de replis.

GAËTAN FUSTEC

D'accord. Pour parvenir à cette conciliation des souhaits des différents résidents est-ce que Claude ne vous a vu qu'une seule fois ? Ou bien est-ce qu'il a dû faire des « négociations » ? C'est-à-dire revenir vers certains après avoir vu tout le monde ?

GENEVIÈVE HOURDIN

Non ! Mon souvenir c'est plutôt qu'il n'y a eu qu'une seule consultation et qu'après il a fait une sorte de maquette ou d'ébauche en terre glaise.

BERNARD HOURDIN

Oui. La première maquette je me souviens qu'il l'a remporté sous le bras avec l'air penaud parce qu'il avait mis des constructions partout. Il n'y avait plus de Jardin. Le bâtiment était étalé sur tout le terrain. Et donc il est revenu la fois suivante avec une autre maquette en terre glaise. On lui a dit que ça nous plaisait bien comme ça « de masse ». La fois d'après il est revenu avec encore une autre maquette ; cette fois ci en carton correspondant à la deuxième version en terre glaise mais avec des surfaces. Il nous a ensuite demandé de nous placer dans cette maquette et là il n'y a pas eu une seule superposition dans nos demandes.

GAËTAN FUSTEC

c'est-à-dire qu'après avoir fait le plan général du bâtiment il vous a demandé de choisir l'emplacement de vos logements ?

GENEVIÈVE HOURDIN

Oui. Il nous avait demandé qui préférerait être en haut ou en bas. Il y avait juste la partie centrale que personne n'avait prise et il se l'est donc affectée, en disant qu'il arriverait à en faire quelque chose.

BERNARD HOURDIN

Il nous disait : « C'est normal, comme c'est le plus compliqué, c'est l'architecte qui le prend ».

GAËTAN FUSTEC

D'accord. Pourquoi a-t-il d'abord utilisé de la terre glaise ? Voulait-il pouvoir modifier le plan au fur et à mesure ?

BERNARD HOURDIN

Non. C'était simplement une manière de représenter les volumes et l'occupation du terrain.

GAËTAN FUSTEC

Toutes ces décisions architecturales étaient prises en assemblée générale ?

BERNARD HOURDIN

(Rires) Non, c'était très informel. On était tous là par contre.

Espaces communs

GAËTAN FUSTEC

Au sujet des parties communes, est-ce qu'il y a tout de suite eu, par exemple, un atelier bricolage où est-ce que ce sont des sous-projets qui se sont mis en place au-fur et à mesure ?

BERNARD HOURDIN

L'atelier bricolage ? Oui, pour des raisons pratiques assez évidentes (rires). Avant ici il y avait des banquettes en bois qui avait été faite à l'atelier. Les lits des enfants surélevés pour gagner de la place sol aussi. En fait, nous n'avions plus d'argent pour acheter les meubles.

GAËTAN FUSTEC

Mais est-ce qu'il y a-t-il eu des modifications des parties communes qui ont été réalisées au fur et à mesure avec les années d'occupation ?

BERNARD HOURDIN

Il n'y a pas eu vraiment de modifications. Il n'y a eu que des modifications d'affectation et donc d'aménagement. Par ailleurs, il y a eu parfois des conflits car certains ont ressentis le besoin de s'agrandir mais à chaque fois, ça aurait été fait au détriment des espaces communs.

GAËTAN FUSTEC

C'est-à-dire qu'il y-a-eu des gens qui ont voulu racheter ces espaces communs ?

BERNARD HOURDIN

Oui tout à fait ! Je pense d'ailleurs qu'un des grands risques de ce genre de projet, c'est que ça peut finir par redevenir un immeuble normal. J'ai entendu parler de groupes où ça s'est passé comme ça d'ailleurs.

La Charte des Jardies

GAËTAN FUSTEC

Tu as participé à la rédaction de la charte des Jardies ?

BERNARD HOURDIN

Oui ! Comme tous, on a dit ce qu'on voulait voir figurer dedans.

GAËTAN FUSTEC

Est-ce qu'il y a des passages qui sont de toi dedans ?

BERNARD HOURDIN

Ha non ! En gros, le texte a été écrit par Camille¹⁹. Elle nous l'a proposé. Ensuite, il y a sans doute eu des amendements de détails. On en a beaucoup parlé. Mais globalement on trouvait ça super parce qu'en tant que prof de Français, elle écrivait bien et que c'était poétique.

Françoise Dolto

BERNARD HOURDIN

Ça m'a toujours fait rigoler mais Françoise Dolto, a écrit sur les Jardies.

GAËTAN FUSTEC

Françoise Dolto, la psychanalyste ?

BERNARD HOURDIN

Oui ! Il n'y a qu'un paragraphe sur les Jardies²⁰, mais elle n'y dit que des conneries. Comme elle n'avait rencontré qu'Yves elle a fait une généralisation hâtive !

19. Selon Camille toutefois, la charte aurait été en grande partie écrite par Yves, avec des contributions et l'accord des autres participants.

20. Bernard Hourdin fait ici référence à l'ouvrage : *"La cause des adolescents"*[221], de Françoise Dolto. Dans ce livre, Dolto avait effectivement écrit :

"Nous avons suivi une expérience d'habitat coopératif dont on a beaucoup parlé : la Cité des Jardies à Meudon. C'est l'histoire d'une bande de camarades qui étaient tous, dans les années 70, socialistes militants. C'étaient des cadres, ils avaient de quoi acheter un appartement. L'un d'eux était architecte. Ils ont voulu construire avec lui un petit microcosme avec des salles communes, des salles de bains qui communiquent pour que les enfants puissent se baigner ensemble et un studio réservé à une femme âgée étrangère à la résidence et volontaire pour garder les enfants, " le studio de la grand-mère". Ça a tenu assez longtemps mais il y a eu un désenchantement socialiste. Les militants ne sont plus ce qu'ils étaient.

L'euphorie a duré six, huit ans. Les enfants y étaient en phase de latence. Ils semblent avoir été vraiment très heureux de cette vie communautaire, de ces jeux en commun, de ces pièces communes. Mais une fois qu'ils sont devenus adolescents, ils n'ont eu qu'une idée, c'est de prendre une chambre en ville, plus tôt que les jeunes des résidences voisines ordinaires. On aurait pu croire qu'ils allaient s'attarder dans ce cadre familial ouvert. C'est le contraire qui s'est produit.

Elle dit quelque chose du genre : « Ces familles où les enfants n'ont qu'une hâte, c'est foutre le camp de la communauté ... » C'est invraisemblable ! La plupart des jeunes des Jardies sont restés normalement chez leurs parents et certains jusqu'à 25 ans.

C'est ce qui me paraît le plus positif dans cette expérience : les jeunes de ce phalanstère ont pris tôt la décision de ne plus vivre avec leurs parents dans le cadre imposé par eux dont ils avaient profité. Dans les foyers où les adultes sont les plus structurés et les plus engagés, le phénomène de post-adolescence se produit moins car le modèle est contraignant et suscite des réactions de rejet, le désir de voir d'autres expériences, de trouver un chemin personnel."

Ici toutefois, l'opinion de Françoise Dolto concernant l'empressement des adolescents ayant grandi à **La Maison des Jardies**, à fuir le domicile parental n'est pas nécessairement représentative de la réalité. Sur l'ensemble des enfants des membres du groupe en effet, l'âge moyen du départ avoisine les 21,5 ans avec de nombreux "outliers". Or, ce chiffre n'est pas statistiquement anormal pour la France de la fin des années 80 [242].

Interview de Camille de Lagausie à Montpellier le 03/02/2017

Présentation autobiographique

CAMILLE DE LAGAUSIE

Je suis née en 1938 à Alger. Mon père était instituteur là-bas. Nous avons un appartement de fonction dans une école. À l'étage de cette école il y avait une grande galerie commune sur laquelle donnaient les appartements des instituteurs. Le jeudi et le dimanche on jouait dans la cour d'école. C'était déjà un lieu protégé mais où il y avait un certain sens du collectif.

Yves est né en 1937, à Alger également. Lui il habitait dans ce que l'on appelait le cottage d'Azey. Une espèce de grand jardin-parc sur la colline d'Alger où il y avait des villas. Ils jouaient dans les allées entre les résidences.

Tous les deux finalement ; on avait passé notre enfance dans des lieux qui avaient une certaine convivialité.

Nous nous sommes rencontrés en 57 et mariés en 59. On est arrivé en France avant la fin de la guerre d'Algérie quand il faisait ses classes à Centrale. J'avais déjà passé un an en Khagne à Paris à ce moment-là.

J'ai été enseignante. Je me suis lancée très vite dans la recherche pédagogique. Pour l'enseignement du français en particulier.

J'ai fait beaucoup de formations en linguistique ou en pédagogie. Quand la gauche est arrivée au pouvoir je me suis lancée dans l'insertion. J'ai été détachée à mi-temps par l'Éducation nationale dans une association, Arpeije, qui s'occupait des jeunes sortis du système scolaire sans diplôme ni formation. En 81, nous nous disions que maintenant que la gauche était au pouvoir il n'y aurait plus d'échec scolaire et je me suis beaucoup passionnée pour ça.

Avant les Jardies, avec mon mari, nous avons vécu en région parisienne dans différentes locations à Meudon-la-forêt puis Meudon-bas. À Centrale il y avait un autre couple marié (à l'époque on se mariait pour vivre ensemble) avec qui nous étions en bonne coordination et déjà nous avons rêvé d'habiter avec eux. On s'était dit que ce serait chouette de louer des appartements dans un même immeuble. Je ne sais plus si nous avons pensé à partager des espaces communs.

En 63 Yves a fini son service militaire et commence à travailler. Il était passionné d'architecture et de béton précontraint. Il s'engage chez « Sarger » qui avait construit le pavillon français à l'exposition de Bruxelles. Il s'y fait exploiter évidemment. Il change bientôt de boîte et travaille ensuite plusieurs années dans la direction de chantiers de construction. À ce moment-là, nous habitons à Meudon-la-Forêt. C'était une cité champignon où tout le monde était très jeune. Il y avait des poussettes partout dans les rues. Nous avons un appartement chauffé par le plancher. Je trouvais ça miraculeux après les trucs dégueulasses qu'on avait loués avant. On a vécu à Meudon-la-Forêt de 63 à 68. Nous sommes ensuite devenus un peu plus riches et nous nous sommes donc installés à Meudon bas. C'est-à-dire dans une ville plus bourgeoise, un appartement plus confortable. Le projet des Jardies a commencé en 72. Nous avons emménagé en 75. Plusieurs années après le montage des Jardies, Yves a essayé d'exercer le métier d'urbaniste en tant que programmeur. Il a cherché à promouvoir le concept d'habitat groupé autogéré en locatif social, pensant que ça lui permettrait de gagner sa vie. Mais ce métier de « programmeur » urbain comme

il disait, ça n'existait pas. Il n'y avait pas de rémunération instituée, comme celles prévues pour les architectes par exemple. Les municipalité et HLM ne se sont pas investies dans ces innovations. Il a réalisé quelques opérations mais pas suffisamment pour en vivre. Les dettes se sont accumulées.

Nous avons dû mettre en vente notre appartement de la maison des Jardies fin 1989. Ça a été un événement très douloureux pour moi et pendant un certain temps je n'ai plus eu le courage de passer rendre visite aux Jardies.

J'ai pris ma retraite de l'éducation nationale en 90, mais je suis devenue salariée d'Arpeije pour l'insertion des publics en difficulté. J'ai animé aussi des formations de formateurs, de travailleurs sociaux, des interventions dans les établissements scolaires, des groupes de travail sur la rencontre inter-culturelle, l'écriture, la lutte contre l'échec, la grande pauvreté, etc.

En 2003 Nous avons tous les deux pris nos retraites à une année intervalle et nous sommes venus nous installer à Montpellier. Mon mari a été tué dans un accident en 2010 et depuis, eh bien, j'essaie de survivre !

Montage projet des Jardies

GAËTAN FUSTEC

Comment a commencé le projet de la maison des Jardies ?

CAMILLE DE LAGAUSIE

Je voudrais dire au préalable que je ne suis pas sûre de tout ce que je vais dire. Ça a été raconté très souvent et on finit par oublier des choses, en idéaliser un peu d'autres. D'abord, nous étions des exilés d'Algérie, nous n'avions pas d'ancrage ici, on se disait qu'on était d'ici ou là...

À Meudon-bas donc, nous habitons un grand appartement (4 enfants !) dans une résidence sympa avec un loyer élevé qu'on pouvait payer. Comme on était très sociables, on s'est fait des amis. On rencontrait plein de monde, on organisait des rallyes et on s'est mis à militer avec le GAM, les « groupes d'actions municipale » : C'étaient des mouvements qui voulaient préparer les élections mais pas prendre le pouvoir, des organismes de « participation citoyenne », comme on dirait aujourd'hui. On a aussi rencontré des gens à la FCPE (Fédération des Conseils de parents d'élèves de l'école publique) c'est-à-dire une association de parents d'élèves de gauche. La socialisation passe toujours beaucoup par le travail et par les enfants.

J'ai le souvenir du démarrage des Jardies comme quelque chose de vraiment miraculeux. Un jour on reçoit un coup de fil d'un groupe qui nous dit :

« On est des gens de « La Vie Nouvelle ». On cherche à faire un projet d'habitat ... » Je ne sais plus comment ils l'ont défini à l'époque, mais ils nous expliquent « On cherche un couple ou deux de plus. Est-ce que ça vous intéresse ? ». Nous on a trouvé ça génial. Dans mon souvenir, la première réunion s'est passée chez nous. Il y avait deux autres couples qui voulaient initialement participer mais sont partis à la fin de la réunion. L'un des deux a ensuite été le candidat à la mairie pour le PS. Il s'appelait Neuville. À la fin de la réunion le groupe était quasiment constitué.

Nous avons chacun dit ce que nous imaginions. Si j'ai bonne mémoire, on était tous d'accord sur le fait qu'on tenait à préserver des appartements privatifs mais aussi

qu'on voulait des salles communes, ouvertes sur la ville.

On en avait aussi marre des résidences où il était interdit de marcher sur la pelouse.

On voulait partager des choses ensemble, les organiser nous-mêmes, militer ...

Dans mon souvenir, la première réunion a vraiment marqué une étape donc.

Je pense qu'à partir de là on a eu deux objectifs. C'est-à-dire, trouver un terrain et faire connaissance.

Les gens de « La Vie Nouvelle » se connaissaient déjà entre eux mais pas nous.

Alors on est parti passer des tas de week-end ensemble. On a fait des réunions mais

aussi des rencontres festives, par ex, un soir, un concours de ragoûts. Je me rappelle

que chacune arrivait avec sa cocotte de chez les Guislain. Les concours de ragoûts,

c'est quelque chose qu'on a continué très longtemps. Je dis « chacune » parce qu'à

l'époque les messieurs ne cuisinaient pas.

Les choses avançaient. Je ne sais pas comment, mais on a entendu parler de deux

terrains. On en a visité un premier sur le haut de Meudon proche de la forêt. Il n'a

pas plu et j'en suis ravie !

Il y a ensuite, eu le terrain définitif. C'était originellement le jardin d'une de ces

villas meulières qui servaient de résidences secondaires aux Parisiens.

Un couple d'architectes extérieur à notre groupe venait d'acheter la villa. Nous

on cherchait à acheter le terrain du jardin de cette villa. La superficie du terrain

commandait le nombre de m² à construire donc le nombre de familles possible. Au

départ, il y a aussi eu des gens qui avaient pensé acheter la villa pour participer

avec nous. Ça aurait pu faire deux appartements de plus qui auraient communiqué

avec le bâtiment à construire mais ça ne s'est pas fait...

Quand on a été propriétaires du terrain, on y allait le dimanche. On enlevait ce qui

traînait dans le jardin. On nettoyait et on travaillait ensemble. Petit à petit le projet

se précisait et on faisait connaissance.

Je ne sais pas si tu as vu le film « la communauté » qui vient de sortir ?

C'est fait par ce Danois qui avait réalisé Festen. Il n'y a pas grand-chose à voir avec

l'habitat groupé.

C'est l'histoire de gens qui vivent dans une vraie communauté dans les années 70.

Au début, on passe beaucoup de temps à boire, à faire la fête, à rigoler, à manger

ensemble. C'est ce que les psychosociologues appellent l'illusion groupale. C'est-à-dire

le moment où le groupe s'idéalise.

Je pense qu'on est passé par là aux Jardies. C'est nécessaire ... Moi j'ai de bons

souvenirs de ce temps-là. Pour la phase de la conception on a choisi un architecte

qui demandait à être résident avec nous. Claude Guislain. Ça je pense que pour les

groupes à venir c'est un choix à discuter. Ça lui donne une place à part ce qui n'est

pas forcément souhaitable. Mais peut-être que c'est bien aussi, je n'en sais rien.

Donc l'architecte nous interview. Chacun lui explique ses attentes. Moi je me rappelle

lui avoir dit que j'aimais les recoins parce que j'en avais marre des HLM et des

appartements de cadres. Je demande à être au premier ou au deuxième étage. Je

n'aimais pas les rez-de-chaussée, mais je n'avais pas non plus envie d'avoir la vue

sur Paris comme d'autres. Comme on avait quatre enfants, je lui demande aussi de

bien séparer les parents des enfants.

Je ne sais pas ce qu'Yves a dit par contre. Ensuite l'architecte emballe tout ça et il

fait des plans.

Il avait fait une trame avec des chapiteaux. Chacun des foyers avait un nombre de

carrés dans la trame qui correspondaient à la surface souhaitée. Il nous propose une

première maquette qui était du genre « souk médina ». On a tous dit qu'on trouvait

ça joli. Que ça nous plaisait. Qu'on échappait aux immeubles cubes habituels ! Mais que ça prenait trop de place ! On voulait un peu de jardin.

Claude a ensuite refait un second plan général qui correspond à peu près au modèle actuel. Là se produit un deuxième miracle . Il demande à chacun des foyers où il a envie d'être situé dans l'ensemble et il se trouve qu'à part lui, qui n'a pas eu la meilleure place, tout le monde s'est retrouvé là où il avait envie d'être ! Ça c'était un miracle ! C'était magnifique ! Ça montre aussi qu'on n'a pas tous envie des mêmes choses.

Commence alors le long périple du dépôt de permis de construire. Il nous a été refusé deux fois. Une première fois on nous l'a refusé parce que la cage ascenseur n'était pas conforme. Ce qui était absurde : Il n'y avait pas d'ascenseur de prévu à l'époque ! On n'avait prévu qu'un escalier.

Il y a eu aussi tous les problèmes avec le notaire. Je n'ai pas la tête juridique, mais je me rappelle quand même que le notaire nous avait mis en garde. Il nous disait : « l'indivision c'est du poison » puisqu'on avait choisi de construire en indivision. Ce qui était un risque épouvantable. Je ne l'ai pas entendu mais ça a tellement été répété. C'était d'autant plus un risque dans la mesure où dans le groupe il y avait Marianne, la sœur de Bernard. C'était une personne trisomique sous tutelle et son père était très vieux. S' il était mort pendant la construction, on allait avoir affaire à un juge de tutelle et je ne sais pas ce que ça aurait donné pour construire les Jardies. Bref, je salue la loi Alur qui est sortie il-y-à deux ans et qui, apparemment, facilite les choses !

Les Murs Blancs

GAËTAN FUSTEC

Tout à l'heure tu as parlé de Paul Ricoeur et des Murs Blancs...

CAMILLE DE LAGAUSIE

Alors ça, ça a fait partie de la phase de préparation. À savoir que, je ne sais comment, est-ce par Vie Nouvelle, est-ce par je ne sais qui, on a entendu parlé des ... « Mûriers blancs » ?

GAËTAN FUSTEC

Les Murs Blancs.

CAMILLE DE LAGAUSIE

Les Murs Blancs oui. Je ne suis pas du tout philosophe, mais j'ai un peu lu Ricoeur sur les identités narratives et autres. Je me souviens qu'il avait soutenu Rocard aussi. Il y a eu aussi une dame âgée qui vivait encore dans cet endroit qui devenait pour nous mythologique... Les Murs Blancs c'était un peu la mère de toutes les habitations autogérées. C'était le mot qu'on employait à l'époque puisque c'était l'époque de l'autogestion.

GAËTAN FUSTEC

Vous vous souvenez du nom de cette dame ?

CAMILLE DE LAGAUSIE

Pas du tout. Je ne sais plus qui c'était, mais je sais qu'elle est venue soit pour nous conseiller soit pour nous encourager. Mais pour moi c'est très beau. C'est comme une fondation symbolique ! Je ne suis plus chrétienne mais à l'époque on était encore un peu chrétiens. On allait plus à l'église, mais on faisait des célébrations entre nous...

GAËTAN FUSTEC

Au travers de Vie Nouvelle par exemple ?

CAMILLE DE LAGAUSIE

Non, on a jamais été à La Vie Nouvelle. Chez nous on faisait des petites célébrations avec un prêtre un peu original. On faisait le catéchisme nous-mêmes. On a laissé tomber en 74 avec le Chili ...

GAËTAN FUSTEC

Le Chili ?

CAMILLE DE LAGAUSIE

Parce que l'Église a soutenu le coup d'état de Pinochet. C'était du lourd quand même, parce qu'affectivement, on avait tous beaucoup investi le Chili. On en rêvait. Enfin un pays qui échappe à tous ces totalitarismes d'Amérique du sud ! À tous ces dictateurs en bottes et en cravaches. Le socialisme et Allende, ça nous paraissait magnifique. Même si tout n'a pas été aussi idéal qu'on l'a raconté c'était quand même très beau. Là je dois dire que l'Église et les États-Unis nous ont tués ... Après, je continue à penser que la démocratie a quand même à voir avec certaines choses qu'on trouve dans les Évangiles qui sont pour moi des textes fondateurs.

GAËTAN FUSTEC

D'accord. De manière générale qu'est-ce que vous en disiez des Murs Blancs ?

CAMILLE DE LAGAUSIE

Je crois que je n'en savais pas grand-chose. Je connaissais le revue Esprit quand même. Les Murs Blancs, on en parlait comme d'un lieu de chrétiens de gauche. Ce que j'ai appris, bien après par contre, mais qui me ravit toujours c'est que, tous les matins, ils faisaient une revue de presse tous ensemble ! Ça, ça me paraît magique !

GAËTAN FUSTEC

Et est-ce que Yves connaissait Esprit aussi ?

CAMILLE DE LAGAUSIE

Je pense ! Il avait la tête plus philosophe que moi. Mais je n'ai pas de souvenirs précis malheureusement.

Conception des parties communes

GAËTAN FUSTEC

As-tu des souvenirs des discussions concernant la conception des parties communes ?

CAMILLE DE LAGAUSIE

Oui, c'est amusant. Tu vois l'entrée des Jardies ?

GAËTAN FUSTEC

Elle est en pente ?

CAMILLE DE LAGAUSIE

Oui. Elle est en pente. C'est parce qu'il faut que les gens se sentent accueillis.

GAËTAN FUSTEC

C'est Claude Guislain qui avait trouvé cette idée-là ?

CAMILLE DE LAGAUSIE

Oui ! On a aussi discuté de la place de la salle commune qui devrait être ouverte sur le quartier. À un moment on s'est demandé si on allait la placer au fond pour montrer aux gens qu'on les accueillait dans notre intimité si au contraire on devait la construire à l'entrée de l'immeuble pour qu'ils osent venir plus facilement. Tu vois le genre de débats qu'on a pu avoir. Moi je trouve ça magique ! Un des débats intéressants ça a été de savoir qui pouvait être accueilli dans notre salle commune. Je me rappelle d'un débat autour de ceux qui refusaient de faire leur service militaire. Est-ce qu'on devait les accepter chez nous ou non ? Parce qu'on serait hors de la légalité là !

GAËTAN FUSTEC

Comment avez-vous tranché cette question ?

CAMILLE DE LAGAUSIE

Je pense qu'on a dû s'accorder sur le oui. Mais je ne suis pas sûre. J'ai pas tout suivi. Les gens aux Jardies étaient impliqués dans tellement d'histoires...

Par exemple du côté des Hourdin ils se sont énormément occupés des Chiliens réfugiés etc.

Sinon, il y a eu pas mal de problèmes pour réussir à faire cette foutue charte! C'est Yves qui avait écrit la charte mais chacun avait fait des propositions. Elle est très belle. Moi j'avais fait rajouter que : « le beau c'est bien mais que le vivant c'était mieux! ». Parce que j'en avais marre des pelouses où les enfants ne pouvaient pas courir, des interdits stupides. J'ai aussi proposé les vers d'Artaud pour finir par une ouverture sur l'avenir.

Je me rappelle aussi la pose de la première pierre où chacun est venu avec un petit objet symbolique pour lui, pour elle. On les a tous mis dans le trou creusé pour le pilier dans l'entrée avant de sceller le béton.

Je me rappelle qu'on venait voir les travaux avancer petit à petit tous les dimanches. On passait du temps sur le chantier à rêver, rigoler, faire des pique-niques, etc.

Après on a discuté des salles communes. Que l'on ait voulu faire la grande salle commune pour pouvoir accueillir du monde, ça c'est sûr. On a dû te le dire. C'est devenu une salle très utile. En particulier en 81 le soir des présidentielles, quand Mitterrand a été élu, tous les gens de gauche de Meudon sont venus aux Jardies. Il n'y avait pas d'autre endroit! La mairie était à droite depuis 50 ans.

GAËTAN FUSTEC

Est-ce que tu penses que des idées qui venaient des Murs Blancs ont pu servir au moment de la conception des espaces communs des Jardies?

CAMILLE DE LAGAUSIE

Je ne sais pas! Je crois que l'idée dont j'ai pu hériter des Murs Blancs c'est l'idée qu'on était des amis et qu'on avait envie de faire des choses ensemble. On avait envie d'avoir un voisinage plus vivant et, de ce fait, on allait chercher à habiter une copropriété mais conçue autrement, permettant d'autres choses.

GAËTAN FUSTEC

As-tu d'autres souvenirs des discussions concernant la conception des espaces communs aux Jardies?

CAMILLE DE LAGAUSIE

Un des débats qu'il y a eu sur la salle commune, ça a été de savoir si on en faisait un endroit très cosy, très accueillant, très chaleureux, ou bien, est-ce qu'on devait lui laisser cette espèce d'austérité qu'elle a toujours actuellement. Ça a été un débat même si elle est toujours restée très simple. Yves en particulier était très partisan d'un lieu plus chaleureux, intime où l'on pourrait se rencontrer. Pas forcément en grand groupe mais pourquoi pas en petits comités pour passer du temps. Moi ça m'a toujours paru impossible dans la mesure où un lieu intime, ça ne pouvait être

que dans un appartement. Ça c'est sans doute une question d'habitude, mais il y avait aussi peut être une question de finance.

GAËTAN FUSTEC

Une question pratique aussi ? Si elle est simple, elle reste polyvalente ?

CAMILLE DE LAGAUSIE

Je ne crois pas. La question était vraiment de savoir si on l'investissait davantage. Est-ce qu'on devait la transformer en un espace habitable ? La meubler, rajouter des tapis des fauteuils ? Est-ce qu'on allait en faire une bibliothèque commune ? Je crois qu'il y avait aussi le risque que ce soit démoli. Si les jeunes se réunissaient là on craignait, peut-être, qu'ils laissent traîner des cannettes, des papiers etc ... Donc un espace de plus à gérer, à contrôler, à nettoyer, à entretenir. Peut-être qu'il y avait cette crainte effectivement.

GAËTAN FUSTEC

L'une des principales motivations pour créer cette salle commune c'était aussi de pouvoir l'ouvrir sur l'extérieur non ?

CAMILLE DE LAGAUSIE

Oui. C'était très important. L'ouverture sur le quartier était un des premiers axes de constitution du groupe. Je crois que c'était cet aspect qui était prééminent dans le choix des deux couples qui ne sont pas restés au-delà de la première réunion.

GAËTAN FUSTEC

Ils ne voulaient pas que d'une salle ouverte sur l'extérieur ?

CAMILLE DE LAGAUSIE

Oui, cette salle commune c'était un peu comme une machine à gagner les élections. Ou à faire gagner la gauche. Ça c'est très fort pour moi. Moi je n'étais pas au PS, mais les gens voulaient cette salle pour y installer une ronéo, pour faire venir des groupes. D'où peut être ce refus d'en faire un espace intime ? Pour que ça reste une place publique. Un Forum.

GAËTAN FUSTEC

D'accord. Au moment du montage, comment avez-vous choisi les différents espaces communs ? Chacun faisait des propositions et celles qui faisaient consensus étaient adoptées ?

CAMILLE DE LAGAUSIE

Il me semble que ça s'est fait comme ça oui. Une personne propose et si la majorité

est d'accord on l'inclut dans les espaces communs. Tout le monde voulait une salle commune. La ronéo c'était évident. La laverie commune, Je crois qu'on était plusieurs femmes à l'avoir demandée.

GAËTAN FUSTEC

Dans ces réunions, tout le monde participait ou bien est-ce qu'il y avait une seule voix pour les deux adultes d'un foyer ?

CAMILLE DE LAGAUSIE

Oui les deux membres du couple participaient. En revanche au sujet du nombre de voix ça a été l'objet d'une discussion dont je ne me souviens pas. Il me semble que l'on n'avait qu'une voix par couple en tant que propriétaires, et deux voix en tant qu'habitants. Il y a dû y avoir des fois, pour tout ce qui était copropriété par exemple, où on a été amenés à voter une voix par logement, alors que les débats c'était deux voix.

Activités et utilisations des espaces communs

GAËTAN FUSTEC

Et après la construction, quel usage faisiez-vous des espaces et ateliers communs aux Jardies ?

CAMILLE DE LAGAUSIE

Au niveau des espaces communs, je crois que la menuiserie, ça n'a pas marché, les outils sont trop personnels. La cave à vin non plus.

Il y avait une pièce pour la ronéo. Elle servait à imprimer des tracts pour le GAM et les activités des uns et des autres. Ils étaient nombreux à être au PS aux Jardies. Sauf Troik, Jacques Bidermann et moi. Moi je n'étais d'aucun parti politique. J'étais au SGEN, à la CFDT. Jacques était au Parti Radical.

Le jour des élections on faisait des cantines républicaines car nous étions les seuls à ne pas surveiller un bureau de vote. C'est-à-dire que dans un appartement chez l'un ou l'autre, on préparait des frites, des biftecks ou des moules. Les gens qui tenaient les bureaux de vote venaient lorsqu'ils avaient un peu de temps pour déjeuner. On servait entre midi et trois heures de l'après-midi et on avait tous les échos des bureaux de vote. On était très militants à l'époque.

On a essayé de faire une bibliothèque commune mais ça n'a pas trop marché...

Moi ce que j'ai beaucoup apprécié c'est le local télé. Comme on n'a jamais eu la télé à la maison ça permettait aux enfants de pas avoir l'air complètement ignares dans la cour de récré de l'école.

Pour les enfants, quand ma dernière fille est entrée en CP c'était au même moment que deux autres enfants des Jardies. Il y en avait aussi cinq autres qui entraient en CE1. Et grâce à tous ces enfants, l'école municipale qui devait être fermée faute d'effectifs est restée ouverte. On nous a beaucoup aimés pour ça. Les enseignants ont commencé par mettre les cinq enfants dans la même classe de CE1. Ils se sont ensuite

aperçus que ça n'était pas très habile parce que ça formait une masse compacte d'enfants assez remuants!

Du côté de la gestion entre nous, il y a eu les problèmes du nettoyage, du rangement. Ils t'en ont parlé des problèmes de nettoyage? Bon ... Dans un collectif il y a trois thèmes : le pouvoir, l'argent, le sexe et puis le nettoyage!

GAËTAN FUSTEC

Ça fait quatre?

CAMILLE DE LAGAUSIE

Je mets le pouvoir et l'argent au même endroit!

Pour l'argent, il y a des gens du groupe qui en ont aidé d'autres à acheter les Jardies. Ça c'est chouette!

Pour le sexe ... on n'en parle pas! Mais s'il y en avait, en tout cas il n'y a pas eu d'affichage. Vingt ans après par contre, j'ai entendu dire que des gens dans Meudon avaient fait courir le bruit qu'on était une communauté totale ... Qu'est ce que les gens fantasment en ces domaines... Mais voilà.

Pour le nettoyage par contre, il y a eu quelques problèmes.

Pour l'entretien courant, il faut remarquer que le degré de désordre ou de saleté supportable n'est pas du tout le même chez les uns et les autres. Les mots « désordre » et « saleté » sont déjà des estimations subjectives. J'ai connu quelqu'un qui a fait craquer plusieurs communautés en étant capable de vivre dans un « foutoir » et une « crasse » que les autres ne pouvaient pas admettre. Donc, à quel moment décider que « ça suffit comme ça » et que le groupe va s'y mettre? Alors à la demande de quelques uns ou à l'unanimité on décidait que le dimanche suivant, il y aurait un grand nettoyage! Tout le monde venait avec son balai et ses sacs poubelle. Presque tous étaient là. Certains, peut être se levaient plus tard que les autres ... Il y avait aussi des petits bricolages à assurer :

- Ampoules à changer,
- Chaises boiteuses,
- Poubelles pleines, etc ...

C'étaient peut-être aussi un peu toujours les mêmes qui allaient au charbon...

Mais cet entretien des espaces communs par le groupe a, je crois, fini par s'arrêter parce qu'on commençait à devenir vieux et fatigués. Il me semble que le ménage a été alors confié à des professionnels.

Ce que je me rappelle par contre, ce que j'ai retenu et que je raconte toujours c'est la force d'un collectif engagé sur un projet. Quand il avait un truc à faire, que ce soit une fête ou organiser un truc, il y a un dynamisme où c'était beaucoup plus que 1 + 1 + 1 + 1.

Par contre la démocratie c'est pas toujours rigolo! Même quand on est tous pareil. On a la même culture, les mêmes orientations, on avait fait les mêmes études, on avait à peu près le même niveau de richesses et pourtant, on se cogne quand même les uns sur les autres quand il y a des décisions à prendre et qu'elles ne plaisent pas à tout le monde.

GAËTAN FUSTEC

Pour résoudre ce genre de conflits est-ce que vous avez eu une manière spécifique de faire ?

CAMILLE DE LAGAUSIE

Alors, à mon avis, pas assez aux Jardies. Ça s'est fait de manière vraiment empirique. C'est-à-dire qu'on n'en parlait pas assez. Des gens en avaient gros sur le cœur mais ne voulaient pas en parler. On se réunissait une fois par mois pour discuter des affaires courantes et je pense que beaucoup de choses n'ont pas été dites. Peut-être qu'il valait mieux ne pas les dire d'ailleurs ou peut-être qu'il aurait mieux valu les dire. Je ne sais pas. Dans un groupe comme il se doit, tout le monde n'est pas ami de la même façon avec tout le monde. Donc ça crée des espèces de sous-groupes. Avec des identités conceptuelles et des identités d'engagements.

GAËTAN FUSTEC

Est-ce qu'il y a eu des choses qui ont été le centre de conflits de personnes aux Jardies ?

CAMILLE DE LAGAUSIE

Alors oui. Il y avait le problème de savoir qui était le mâle dominant entre Yves et Claude par exemple. Il y a eu également des conflits sur la question de l'appropriation des parties communes par certains.

Éducation des enfants

GAËTAN FUSTEC

Est-ce que les adultes s'accordaient entre eux sur des règles communes d'éducation des enfants aux Jardies ?

CAMILLE DE LAGAUSIE

Je ne sais pas si c'était une règle générale aux Jardies. Mais moi je trouvais que c'était important d'expliquer les règles d'usages propres à son foyer aux enfants des voisins quand ils rendaient visite. Pour moi, ça leur permettait de voir des adultes différents. C'est un principe éducatif d'ouverture. Ils se rendraient compte que les règles sont différentes selon la maison. Qu'elles ne sont pas universelles.

GAËTAN FUSTEC

D'accord. Mais y avait une volonté délibérée d'élever les enfants d'une certaine manière ?

CAMILLE DE LAGAUSIE

Non, il n'y avait pas une telle volonté mais ça s'est fait au travers de la culture. Il y avait beaucoup d'échanges entre les familles. On s'occupait souvent des enfants des voisins.

Lors des réunions et repas collectifs entre adultes par exemple, on faisait préalablement manger tous les enfants ensemble avant. Je me souviens d'avoir fait ça chez moi plusieurs fois avec l'aide de Toinon ou Françoise. Ensuite ils allaient jouer entre eux et on faisait notre réunion. Quand on partait en week-end tous ces enfants vivaient en tribus. Ils fonctionnaient comme une seule fratrie. Ils allaient à l'école ensemble aussi. En groupe. Il n'y avait qu'une rue à traverser. Plus tard, il n'y a eu aucun couple entre eux ! Comme un tabou de l'inceste.

Je me rappelle aussi d'un truc sanglant lors d'une réunion entre voisins sur le thème de l'éducation des enfants. Le fait qu'on ne les élevaient pas de la même manière pouvait poser problème justement.

Je me rappelle que mes enfants râlaient de devoir se coucher plus tôt que les enfants de certains de nos voisins par exemple.

Les enfants, aux Jardies, ils allaient les uns chez les autres, dormaient chez les copains, prenaient des repas tous ensemble quand les parents avaient une fête ou une réunion. Mon fils aîné vivait beaucoup chez les Bidermann. Il y avait de la musique là-bas. En permanence ! La maison des Bidermann était vraiment le lieu d'accueil des jeunes. Il y avait sans arrêt des échanges. Parfois il y avait des frigos où il était possible de se servir librement, contrairement à chez nous. Moi comme je travaillais, je ne pouvais faire mes courses qu'une fois par semaine alors je devais expliquer qu'ici, il fallait demander avant de se servir.

Et donc il y avait une réunion chez nous où on parlait de l'éducation des enfants. Parce que l'on constatait qu'effectivement, il n'y avait pas le même bruit, la même façon de se comporter, etc.

Quelqu'un dit : « Nos enfants trouvent qu'il y en a qui se tiennent mal. » Alors à ce moment-là moi je réponds, bêtement, « Jamais un enfant ne dirait ça tout seul. Ils répètent ce que leurs parents disent ! ». ...

Bref ... Je me suis plantée. Je leur ai écrit une lettre d'excuse d'ailleurs...

HLM à Chambéry

CAMILLE DE LAGAUSIE

Il faut que je te raconte comment Yves a monté le projet de Chambéry ! L'habitat groupé dans un HLM. Tu as eu des nouvelles là-dessus ?

GAËTAN FUSTEC

Oui. Apparemment le projet de Chambéry existe toujours, mais certaines parties communes ont disparu.

CAMILLE DE LAGAUSIE

D'accord ! Il y a plein de choses à raconter. Yves avait fait un tour de France durant l'été pour aller porter la bonne parole. Pendant ce tour, à Chambéry, il y avait eu

l'université d'été du PSU. On y est allé et on a présenté notre petit baratin sur l'habitat groupé... Mais là on est tombé sur les gauchistes les plus gauchistes du monde! Je ne me rappelle pas de l'essentiel, mais ils nous ont évidemment cassés. Je ne me rappelle que d'un truc!

Comme exemple de la participation des habitants à la conception de leur habitat, je leur avais parlé du fait que, comme je faisais des grosses courses, puisqu'on était six à la maison, j'avais demandé à l'architecte de rajouter un plan incliné à côté des escaliers pour pouvoir monter les caddies jusqu'à l'appartement. J'explique à mes interlocuteurs à quel point j'étais ravie du résultat et là ils me répondent : « Comment camarade? Tu ne remets pas en question ton mode de consommation? » Ils nous avaient mis dans un dortoir où on était seuls ce soir-là. Avec Yves, je me souviens qu'on se roulait de rire sur les matelas en se disant « vraiment la gauche, on n'y arrivera jamais! ».

Le lendemain matin par contre, le Maire de Chambéry est venu voir Yves pour lui dire qu'il était intéressé par ce qu'il avait dit. C'est comme ça que ça a démarré.

CAMILLE DE LAGAUSIE

Durant la phase de montage, avec des collègues du MHGA, Yves avait organisé des ateliers afin de faire réfléchir les futurs habitants à la conception de leurs parties communes. Il adorait organiser des dîners. Il y avait tout un bazar pour que les gens commencent à se connaître et qu'ils fassent des groupes de voisinages.

Par contre, au moment de la réalisation, le ministère; qui était pourtant de gauche à l'époque nous a dit : « Ah non! Nous n'avons pas dit que nous financerions les parties communes. Nous avons dit que nous financerions seulement les ateliers pour -définir- les parties communes! ». Tu vois le cynisme? On fait réfléchir les gens pour des parties communes et après on ne les construit pas! Il y avait un mépris des gens-là.

Travail des femmes

CAMILLE DE LAGAUSIE

Parmi les femmes aux Jardies quand on s'est installé, avec Olga qui était pharmacienne, j'étais quasiment la seule à travailler. Mais petit à petit, les enfants grandissant, toutes les femmes ont repris des études ou des activités et sont entrées sur le marché du travail. Ça, je trouve que c'était important aussi et je ne m'en suis rendu compte qu'après coup. C'était dynamisant je pense pour nous d'être dans un bain d'activités, d'ouverture et de discussions.

GAËTAN FUSTEC

Les gens aux Jardies avaient plutôt des idées féministes?

CAMILLE DE LAGAUSIE

Moi oui! Mais d'autres aussi je pense. Je crois que c'était ma crise de féminisme à ce moment-là, vers les années 80.

GAËTAN FUSTEC

Il y a eu des réunions aux Jardies sur ces questions-là ?

CAMILLE DE LAGAUSIE

Non et je le regrette. Je me rappelle que j'avais essayé d'emmener les copines au hammam. Mais ça n'a pas marché.

Concept habitat groupé autogéré

GAËTAN FUSTEC

Vers quelle année avez-vous pour la première fois entendu parler du concept d'habitat groupé autogéré ?

CAMILLE DE LAGAUSIE

Moi je crois que c'est quand on a fondé l'association. On est partis à Nantes pour rencontrer des gens qui avaient l'air d'être plus politisés que nous. Plus à gauche peut-être ?

GAËTAN FUSTEC

Oui, c'est possible que ce soit à Nantes que vous l'avez entendu pour la première fois. L'évènement à l'origine de la fondation du MHGA c'était : « Les rencontres nationales de l'habitat groupé autogéré ».

CAMILLE DE LAGAUSIE

Qui les avait organisées ?

GAËTAN FUSTEC

Les rencontres de Nantes ? C'était Charles-Henry Arguillère.

CAMILLE DE LAGAUSIE

Oui c'est ça. C'était les gens de Nantes ! Dans mon idée les gens de Nantes étaient plus politisés et plus conceptuels que nous.

GAËTAN FUSTEC

Ce n'est pas du tout Yves qui a inventé ce concept donc ?

CAMILLE DE LAGAUSIE

Non, Ce qu'Yves a fait lui, et ça lui a coûté cher, c'est qu'il a décidé d'en devenir l'apôtre auprès des HLM. Parce que le reproche qu'on nous faisait constamment

c'était d'être des Bobos. On ne disait pas « bobo » à l'époque mais c'est ça que ça voulait dire.

Complément de d'interview du 7/01/2018

Règles d'usage des espaces communs

GAËTAN FUSTEC

Quelles étaient les règles d'usages des parties communes ? Par exemple, que se passait-il si deux personnes voulait réserver la salle commune en même temps ?

CAMILLE DE LAGAUSIE

Je n'ai pas le souvenir que deux personnes aient voulu réserver la salle commune en même temps. Elle n'était pas surutilisée. La personne qui faisait la demande de réservation et qui était agréée restait responsable de ce qui se passait dans la salle pendant cette réunion. Cette personne était ensuite aussi responsable du ménage de la pièce. Ça pouvait aussi être les autres utilisateurs à qui on donnait des balais quand le responsable de la salle s'était juste porté garant pour un groupe de l'extérieur. Ce dont je me souviens aussi, c'est la laverie. Je n'avais pas de machine à laver chez moi. Dans la laverie il y avait un lave-linge et un sèche-linge. Je pouvais y déposer mon panier de linge sale avec ceux des autres et il y avait une espèce d'ordre de passage. À chaque fois que l'on y allait et que ça n'était pas encore notre tour, on savait que l'on devait faire avancer le panier de l'autre. Mettre le linge, lancer le programme, faire avancer dans le sèche-linge, etc ... Pour faire avancer les paniers et qu'il n'y ait pas de temps perdu. Ça voulait aussi dire qu'il fallait y aller souvent. Si on était chez soi on en profitait pour le faire et puis si on était pas là, il y avait les copines pour faire avancer. Il y avait donc un règlement commun qui n'a pas été écrit. Parfois il y a dû y avoir des problèmes parce que quelqu'un était en retard. Une fois ou deux il y a dû y avoir des urgences où l'on passait devant les autres mais ça n'était pas un drame.

GAËTAN FUSTEC

C'est intéressant ! Il y avait suffisamment de réciprocité pour ça ?

CAMILLE DE LAGAUSIE

Oui. Il y avait vraiment comme une sorte de collectif ou d'équipe qui s'était créée autour du lave-linge. Ça fonctionnait plutôt bien ! Lorsque la machine tombait en panne, la première qui le remarquait laissait généralement un mot pour prévenir qu'elle avait appelé le réparateur, etc. Pour l'achat de la lessive par contre, je ne sais plus si c'était un achat en groupe ou individuellement chacun à son tour, mais il y en avait disponible sur place. On ne ramenait pas sa propre lessive à chaque utilisation.

GAËTAN FUSTEC

Combien y avait-il d'utilisateurs ?

CAMILLE DE LAGAUSIE

J'aurais dit trois ou quatre utilisatrices.

GAËTAN FUSTEC

Les machines avaient été initialement achetées par quelqu'un ou par le collectif ?

CAMILLE DE LAGAUSIE

Je pense que les personnes qui s'en servaient ont dû partager les frais. Pour les machines ce n'est pas l'intégralité du groupe donc contrairement au local.

GAËTAN FUSTEC

D'accord. As-tu des souvenirs semblables de règles d'usage pour l'atelier menuiserie ?

CAMILLE DE LAGAUSIE

Moi je n'allais pas dans l'atelier. Je suppose que la règle était de ramener ce que l'on empruntait. Mais je me rappelle avoir entendu des plaintes sur des choses qui avaient disparu. Soit un bout de bois qui devait être utilisé pour autre chose, soit un outil. À mon avis c'était surtout des outils particuliers qui étaient entreposés là. Est-ce que les mecs ont acheté des outils en commun ? C'est possible. À l'époque il n'y avait que les hommes qui bricolaient. Sauf peut-être Marie. Mais, dans mon souvenir, c'était plus idéologique que réellement représentatif. L'objectif c'était de montrer que les femmes aussi pouvaient bricoler.

GAËTAN FUSTEC

De la même manière tu disais que la cave à vin n'avait pas marché très longtemps.

CAMILLE DE LAGAUSIE

Oui, mais La cave à vin, elle arrive bien après. Je crois que c'était après une dizaine d'année. Le groupe avait acheté du vin en commun. On était censé s'inscrire quand on allait chercher des bouteilles. À la fin chacun devrait payer son dû pour que l'on puisse acheter une nouvelle cargaison.

Mais il y a eu des disparitions qui n'ont pas été inscrites. Elles étaient sans doute le fait de certains jeunes des Jardies. Ça s'est arrêté rapidement du fait que c'était vexant et impossible de payer toutes les fêtes des autres.

GAËTAN FUSTEC

D'accord. Pour l'entretien du jardin, Toinon m'avait dit que c'était Jacques qui s'en

était beaucoup occupé. Les autres ne participaient pas ?

CAMILLE DE LAGAUSIE

Alors pour le jardin, les terrasses ne faisaient pas partie des lots privatifs. Elles avaient été payées par le collectif. Par contre ceux qui étaient au rez-de-chaussée, les Bidermann et les Pascard, avaient eu envie d'avoir un bout de Jardin. Donc, avec des plantes, ils ont un peu isolé leur coin, à peu près de la surface d'une terrasse. Les chapiteaux du bâtiment avaient fait office d'étalon de mesure pour ces terrasses. Ils ont pris un l'équivalent d'un module. Ils s'en occupaient bien. Maintenant pour le reste du jardin collectif, je ne sais pas comment il était entretenu. Je ne m'en occupais pas. Dans mes souvenirs Jacques était très intervenant. Bernard aussi de temps en temps sans doute.

Au tout début, on a choisi les arbres qu'on planterait. On avait mis un cerisier. Je me souviens que c'était moi qui avais demandé qu'on plante un ginkgo biloba ; pour le symbole. Parce que du point de vue de l'évolution, c'est une espèce d'arbre très ancienne qui apparaît au crétacé supérieur. Il est porteur d'immortalité dans la culture chinoise. C'est un arbre qui fait aussi de très belles feuilles en automne.

GAËTAN FUSTEC

Comment étaient réparties les cerises ?

CAMILLE DE LAGAUSIE

Les moineaux en mangeaient une bonne partie et puis ceux qui en avaient envie allaient en cueillir. C'était un arbre magnifique. Moi je m'en suis plus régalé esthétiquement que cerise-ment (rire).

Activités communes

GAËTAN FUSTEC

Il y avait des repas collectifs organisés régulièrement aux Jardies ?

CAMILLE DE LAGAUSIE

Oui ! Il y avait les « cantines républicaines » au moment des élections. Mais il y avait aussi les « cantines » quand on faisait un grand repas.

GAËTAN FUSTEC

À quel intervalle de temps à chaque fois ?

CAMILLE DE LAGAUSIE

Je ne sais pas. Je dirais qu'il y en avait une tous les deux mois à peu près. Quelque chose comme ça. Mais je sais que ça continue aujourd'hui. On a dû te le dire mais la

gastronomie aux Jardies a atteint des sommets. Il y a eu une espèce de compétition sur le plaisir de faire la bouffe et de voir le goût du ragoût de la voisine.

GAËTAN FUSTEC

Comment est-ce que vous vous organisiez pour les cantines ? Est-ce que les tâches étaient distribuées aux même personnes à chaque fois par exemple ? Vous deviez vous réunir à l'avance pour en décider ?

CAMILLE DE LAGAUSIE

Tout le monde participait. Là encore, c'était les femmes qui faisaient la cuisine. Il fallait produire par foyer l'équivalent de ce que mangeait sa propre famille plus de la marge pour les invités par exemple.

GAËTAN FUSTEC

Il y avait une question de budget quelque part ?

CAMILLE DE LAGAUSIE

Non. Pas dans mon souvenir. Il y avait des concours de gâteaux pour le dessert. D'autres qui montaient des tables, les chaises, etc. Il y avait aussi des commandos décoration.

GAËTAN FUSTEC

Est-ce que quelqu'un s'occupait de coordonner tout ça ?

CAMILLE DE LAGAUSIE

Non. Dans mon souvenir chacun faisait ce qu'il y avait à faire, là où il avait envie d'intervenir.

GAËTAN FUSTEC

Oui, d'accord.

CAMILLE DE LAGAUSIE

On avait déjà plus ou moins des rôles en réalité. Il y en avait qui étaient bons pour certaines choses et d'autres qui n'avaient pas envie de faire ces mêmes choses alors ils ne les faisaient pas. On disait « En fonction de son charisme ».

GAËTAN FUSTEC

Ah oui, comme dans l'Évangile.

CAMILLE DE LAG AUSIE

Oui. Enfin, on le disait en souriant déjà parce qu'il n'y avait pas de chrétiens très pratiquants aux Jardies. C'était un christianisme idéologique disons.

GAËTAN FUSTEC

D'accord. En dehors des cantines d'autres activités de groupes étaient organisées aux Jardies ?

CAMILLE DE LAG AUSIE

Oui, les fêtes. On a fêté les 10 ans, les 20 ans, les 30 ans, les 40 ans récemment. Il y avait une dynamique, une production, mais surtout un « savoir-faire » la fête. Si on faisait un quiz en équipe, on faisait attention à bien mélanger les invités pour que les sous-groupes d'origine ne se reforment pas. On planifiait des activités tout au long de la fête. Dire que l'on fait comme on veut et que chacun s'assoit n'importe où autour d'une table ; ça n'est pas bon. Il faut attribuer les places pour encourager les gens à se parler.

GAËTAN FUSTEC

D'accord. Si ces fêtes aux jardies étaient des réussites collectives y a-t-il au contraire des choses que vous ne parveniez pas collectivement à faire ?

CAMILLE DE LAG AUSIE

Peut-être y a-t-il eu de nombreux projets portés par une ou deux personnes seulement qui n'ont pas été pris en compte, faute d'écoute, d'empathie, de temps... Quant à moi, je n'ai jamais tout à fait fini de regretter mon départ des Jardies et la séparation d'avec ces voisins-amis, plus ou moins proches, mais qui avaient été, avec nous, des compagnons magnifiques de ce projet inoubliable.

Interview de Toinon Bidermann aux Jardies le 16.12.2017

TOINON BIDERMANN

Je m'appelle Toinon Bidermann. Avec Jacques, mon mari, décédé il y a 18 mois, nous avons été partis prenante dès le début du projet des Jardies. Avant les Jardies, nous habitons déjà à Meudon depuis 10 ans puisque nous sommes arrivés à Meudon-la-forêt en 1965, avant de nous déplacer à Meudon bas en 1969. Là, nous avons atterri dans une résidence bourgeoise à l'orée de la forêt. Nous avons trois enfants et à l'époque je n'avais pas encore repris le travail. Jacques lui, était souvent en déplacement, travaillant dans un bureau d'ingénierie Il s'occupait de l'installation d'usines clés en mains et responsable de chantier un peu partout dans le monde.

Dès notre arrivée à Meudon nous nous sommes tous les deux engagés dans divers associations meudonnaises et surtout dans le mouvement de la "vie nouvelle" Certains de nos voisins étaient charmants, d'autres non. Les enfants n'avaient pas le droit de jouer au ballon ou de courir. Sinon comme disaient certains copropriétaires ils allaient « les passer à la moulinette ».

GAËTAN FUSTEC

Bernard et Camille m'ont raconté des anecdotes semblables. Est-ce que c'est parce que vous habitiez au même endroit ?

TOINON BIDERMANN

Non !

GAËTAN FUSTEC

Il y avait la même intransigeance à différents endroits ?

TOINON BIDERMANN

Oui. À tel point que lors de certaines réunions Vie Nouvelle, réunions qui n'étaient pas bruyantes, certains retrouvaient leurs pneus dégonflés au moment de partir. Comme il n'y avait pas de places de stationnement possibles, certains se garaient parfois à cheval sur les trottoirs mais les voisins n'étaient pas d'accord avec l'envahissement des voitures sur leurs trottoirs.

Vie Nouvelle

TOINON BIDERMANN

Pour moi le personnalisme communautaire c'est l'idée selon laquelle "la personne" l'être tout entier en opposition à "l'individu" est un citoyen actif qui donne un sens à son engagement dans une dimension de partage au sein d'un groupe. C'est

ce que nous avons vécu à VIE NOUVELLE pendant environ 10 ans et qui ont amené certains d'entre nous, progressivement à nous demander pourquoi ne pas essayer de concrétiser cette expérience de partage et d'engagement au quotidien, en construisant un Habitat collectif. Vivre des choses en communs mais conserver l'autonomie de chacun. Du point de vue du financement de l'opération par exemple, certaines familles en ont soutenue d'autres pour finir la construction mais ça n'était pas du tout en vertu d'une règle. On avait créé un lien sans artifices entre nous. On voulait pouvoir suivre nos envies ou au moins pouvoir les exprimer. Tout ça, ça venait de notre réflexion politique à La Vie Nouvelle. Au travers de cette construction on voulait aussi montrer qu'on pouvait se passer de promoteur, qu'on pouvait réaliser soi-même son habitat.

Autres exemples de communautés

GAËTAN FUSTEC

Est-ce qu'avant la construction des Jardies vous vous êtes renseignés sur d'autres exemples d'habitats un peu « communautaires » ?

TOINON BIDERMANN

Au début non. Pas tellement. Mais après oui, on a été voir plusieurs communautés. Il y en avait une à Vanves dont j'ai oublié le nom mais c'était après 85. Je pense qu'on avait surtout l'impression d'être les pionniers.

GAËTAN FUSTEC

Aviez-vous entendu parler des Murs Blancs au travers de Vie Nouvelle par exemple ?

TOINON BIDERMANN

On savait que ça existait effectivement. C'était la communauté d'Emmanuel Mounier etc ... Je ne me souviens pas de l'avoir visité par contre ? Bernard peut-être mais moi non.

GAËTAN FUSTEC

Non, Bernard ne se souvient pas d'y être allé.

Genèse du projet et Constitution du groupe

GAËTAN FUSTEC

Bernard Hourdin m'avait expliqué que le projet des Jardies commence avec deux groupes. Il y avait d'un côté cinq familles membres de l'association Vie Nouvelle et de l'autre trois familles (De Lagausie, Guislain, et Olivier) qui se connaissaient, notamment au travers du GAM ?

TOINON BIDERMANN

Il n'y avait pas vraiment deux groupes et dans le « premier groupe », seul les Hourdin, Les Ligouzat, Les Marvillet, Les Bidermann et les Pascard étaient à Vie Nouvelle. Pour nous les Jardies c'était un peu la concrétisation de ce que l'on avait déjà vécu ou partagé à Vie Nouvelle. Au début on était un peu plus que sept familles. Certains sont partis quand on a commencé à réfléchir sur les matériaux ou la manière dont on voulait construire. Le groupe s'est précisé naturellement. On pensait faire une résidence de dix familles cependant. Sept familles ça n'était pas suffisant. Les Lagausie n'étaient pas à Vie Nouvelle, mais ils étaient proches de nous. On les connaissait un peu de par la FCPE. Ils nous ont rejoint avec Nicole Olivier et c'est seulement après que Yves nous mis en contact avec Claude Guislain. Il me semble qu'on avait aussi proposé à Jacques Bon d'être l'architecte du projet. Claude nous a expliqué qu'il voulait bien être l'architecte pour l'opération mais à la condition qu'il soit également habitant ; contrairement à l'autre architecte.

Claude Guislain et l'architecture des Jardies.

TOINON BIDERMANN

C'est Claude qui a finalement été retenu. Il nous avait conquis. Le groupe s'était déplacé dans le nord pour venir visiter certaines de ses réalisations. On avait vu des résidences et la chapelle d'un couvent dont il avait fait les plans. Elle était superbe. La manière qu'il a eu de nous interviewer pour concevoir les plans des Jardies était remarquable. Il nous a tous vu, les uns après les autres, avec une grille bien précise. C'est ce qui a permis à chacun de s'exprimer et donc de s'installer là où il souhaitait. Il a vraiment réussi à saisir ce que chacun de nous voulait.

Montage en indivision et mode de prise de décision.

GAËTAN FUSTEC

Comment preniez-vous les décisions au moment de la construction ?

TOINON BIDERMANN

Durant toute la phase de construction on devait nécessairement prendre les décisions à l'unanimité en raison du montage en indivision. On a ensuite appliqué le règlement de copropriété.

GAËTAN FUSTEC

Avez-vous continué de fonctionner à l'unanimité après la phase de construction pour les réunions ?

TOINON BIDERMANN

Non, quand il y a un problème à régler on essaie de trouver un consensus sinon on vote à la majorité. Il nous arrive aussi de laisser mûrir la réflexion pendant quelque

temps, assez longtemps je dirai même pour arriver au consensus. On ne brusque jamais les choses. C'est pour ça que l'on dit qu'aux Jardies, on prend son temps. Il y a en général une réunion par mois et une assemblée générale par an comme dans toutes les copropriétés.

Certaines questions importantes, comme le fait de construire un ascenseur par exemple, nécessite la création d'une commission qui travaille à l'élaboration du projet, à sa réalisation en tandem avec un architecte choisi par le groupe ; cette commission rend compte de l'état de ses travaux à chaque réunion mensuelle, on en discute si nécessaire et au final (cela nous a demandé 2 ans) nous avons validé cette construction en AG.

Pour tous les événements qui se déroulent dans la salle commune. Lorsque quelqu'un de l'extérieur veut réserver la salle, il doit passer par quelqu'un d'entre nous qui se porte garant. Cette personne garante doit alors en parler lors de la réunion mensuelle pour s'assurer que tout le monde est d'accord avec cette réservation de la salle, par telle association, etc. Parfois on faisait directement le tour des appartements pour s'assurer de l'accord de tous ; aujourd'hui on passe par mail.

GAËTAN FUSTEC

D'accord. As-tu le souvenir d'une situation où deux personnes aux Jardies veulent réserver la salle commune pour une même date ? Ou de quelqu'un qui réserverait trop souvent la salle commune pour que cela pose un problème aux autres ?

TOINON BIDERMANN

Non. Il me semble que ça n'est jamais arrivé. J'imagine que si c'était des demandes faites à l'avance on essaierait de reporter ou de s'arranger. Au sujet des invitations, on a toujours essayé de ne pas décider de ça à la majorité mais d'atteindre le consensus.

GAËTAN FUSTEC

Chaque résident à plus ou moins un droit de veto sur quelle association peut être invitée dans la grande salle donc ?

TOINON BIDERMANN

Pas toujours. Parfois la majorité est suffisante pour que le groupe dise oui.

GAËTAN FUSTEC

D'accord. L'inscription sur le cahier de réservation de la salle commune, n'est pas suffisante donc ?

TOINON BIDERMANN

Non puisque l'on ne note jamais une réservation sur le cahier de la salle commune avant d'avoir demandé aux autres. L'inscription se fait après la demande parce qu'elle peut être refusée par le groupe. Je me souviens d'une association qui voulait

créer une sorte d'école parallèle par exemple. Ça avait été présenté en réunion de groupe mais tout le monde avait dit "non". La configuration des lieux ne se prête pas du tout à ce genre de manifestation.

Un autre exemple de prise de décisions, ça a été la question de la couleur des murs d'une cage d'escalier. L'appartement des Guislain a été coupé en deux, après leur divorce. Il a fallu rajouter une cage d'escalier sur l'un des deux appartements après la division. On nous avait demandé en réunion de dire de quelle couleur on voudrait qu'elle soit. Le rouge plaisait à beaucoup de monde, mais il y avait aussi quelqu'un qui ne supportait pas le rouge. On a mis deux réunions mensuelles, c'est-à-dire énormément de temps, pour résoudre ce point. On a fini par le voter à la majorité et cette cage d'escalier est finalement restée en vert parce que c'était la couleur originelle de la taule. Ça ne plaisait à personne, mais on l'a laissé comme ça.

GAËTAN FUSTEC

Comment faisiez-vous pour organiser un évènement comme les 20 ans des Jardies ? Les réunions mensuelles étaient-elles suffisantes ?

TOINON BIDERMANN

Non ! On a fait beaucoup de réunions extraordinaires et pour les choses spécifiques comme ça, il y a les commissions par thèmes ou par tâches à accomplir. Des commissions qui ont des résultats ! Souvent quand on fait des commissions c'est que l'on veut enterrer le sujet. Là ça n'était pas le cas.

Espaces communs

GAËTAN FUSTEC

Comment fonctionnent ces commissions laveries ?

TOINON BIDERMANN

Certaines personnes ont des machines chez elles, mais elles ne sont pas majoritaires aux Jardies. Nous avons une "laverie" commune dans laquelle il y a deux machines et deux sèche-linge. Deux personnes en sont responsables et font un planning sur lequel chacun peut mettre ses jours souhaités en sachant que l'on est plusieurs utilisatrices par jour. Moi par exemple, normalement mon jour c'est le lundi et éventuellement le mardi. Après si jamais j'ai besoin de faire une machine un samedi par exemple, en principe, ce n'est pas mon tour, mais si une machine est libre, je peux en lancer une. Je dois néanmoins veiller à ce que ça ne pose pas de problèmes. Pour le sèche-linge c'est différent, il n'y a pas de tours.

Il y a aussi la question de la distance avec le local. Moi ça va, je suis rez-de-chaussée. Ceux qui habitent en haut par contre s'ils devaient passer leurs temps à descendre et à remonter pour voir s'il y a une machine de libre ça n'irait pas. Il faut quand même une certaine discipline. Ce sont aussi les responsables de la laverie qui se chargent de planifier l'entretien du local. Ce ne sont pas eux forcément qui le nettoient. Pendant la réunion mensuelle ils proposent des dates pour le nettoyage de cette laverie.

GAËTAN FUSTEC

Tous ensemble ?

TOINON BIDERMANN

Tous ensemble, ou simplement tous ceux qui peuvent. Le local n'est pas très grand, il suffit de trois personnes. C'est comme la menuiserie. Jacques râlait tout le temps parce qu'elle n'était pas propre. Le garage à Vélo c'est pareil. En général, on fait un grand nettoyage au printemps, mais il faut avouer qu'on ne le fait pas chaque année. Le ramassage des feuilles mortes en automne aussi on décide aussi d'un jour où tout le monde s'y met.

Pour le jardin il n'y-a jamais eu de responsable officiel. Étant entendu dès le départ que les familles du "rez-de-chaussée" s'occupait de l'espace autour de leur espace privatif. Bien sûr on a la main plus ou moins verte, au gré des motivations on investit plus ou moins (Jacques adorait être au jardin il avait besoin de travailler la terre) mais dans l'ensemble chacun se sent concerné par le jardin. Au printemps cela nous arrive de nous retrouver sans concertation préalable pour jardiner. Cela dit on vieillit.... Petit à petit on songe à demander de l'aide d'une entreprise.

GAËTAN FUSTEC

Quelles étaient les règles d'usages pour la ronéo ?

TOINON BIDERMANN

La Ronéo c'était un peu différent. Jacques et Bernard avaient décidé de l'acheter à la suite d'une demande des associations dont nous étions membres ou d'autres pour imprimer des tracts en vue de réunions publique. On l'a donc financé à deux familles. A l'époque il n'y avait pas encore d'ordinateur le tract étaient le seul moyen de communication à la disposition de ces associations.

GAËTAN FUSTEC

Comment est-ce que cela se passait quand quelqu'un voulait faire imprimer des tracts ?

TOINON BIDERMANN

En général, les associations s'adressaient à Jacques, étant le seul formé techniquement pour faire fonctionner cette machine. Il a formé d'autres personnes pour permettre plus d'autonomie aux associations.

GAËTAN FUSTEC

Pour la fourniture de l'encre et du papier est-ce qu'il y avait un stock qui appartenait aux Jardies ? Comment était-il renouvelé ?

TOINON BIDERMANN

Les associations payaient un petit pourcentage qui permettait ensuite d'acheter le papier et l'encre. On avait installé un panneau sur lequel était comptabilisé le nombre de tracts fait par chaque association utilisatrice. Bernard et Jacques faisaient le récapitulatif de temps en temps.

Pour l'atelier menuiserie, là aussi c'était Jacques qui en était un peu responsable. Pas uniquement bien sûr parce que quand ils nettoyaient, ils le faisaient à trois. Michel, Jacques et Troik, mais il fallait plus ou moins qu'il y ait un responsable par atelier.

Pour la laverie au début je ne sais plus s'il y avait un responsable cela dit. C'est peut-être au fur et à mesure que ça s'est fait et qu'il y a eu un planning mis en place. Pour la menuiserie il n'y avait pas de planning. Rarement il y eu des achats d'outils collectifs. Chacun amenait ses outils privatifs. Jacques râlait souvent parce qu'il avait déposé des choses qu'il retrouvait détériorées. C'est ça le problème avec les affaires collectives, personne n'en est responsable. Les choses ont changé aujourd'hui, mais il y a beaucoup moins d'activités qu'au début aussi.

Il y avait également une sous pente dont on trouvait qu'il était dommage de ne pas se servir. On a donc cherché à en faire un studio. Marie-José Ligouzat était assistante sociale et elle était responsable d'un foyer pour jeune mère avec enfants. Elle s'était dit que ce serait bien d'aménager ce lieu pour accueillir momentanément des mères célibataires en attendant de pouvoir les loger avec un hébergement passerelle. Il y avait une association qui acceptait de réhabiliter les lieux et d'y installer quelqu'un.

Nous ça nous arrangeait puisque cette association s'occupait d'aménager la sous-pente en studio. Eux ça leur permettait de récupérer une place d'hébergement. Je ne sais plus si on avait financé une partie du réaménagement cela dit. Ça a duré quelques années...Maintenant ce studio est par les uns et les autres pour loger temporairement la famille ou amis. Un agenda est destiné à cet effet sur lequel on marque les dates d'utilisation de ce studio.

GAËTAN FUSTEC

Bernard m'avait parlé d'accueil de réfugiés politiques chiliens également. C'est quelque chose qui s'est fait à l'échelle de l'ensemble des Jardies ?

TOINON BIDERMANN

Non, ça c'est fait à l'échelle de quelques familles jardisiennes et "vie Nouvelle"

Complément d'interview du 21.12.2017

GAËTAN FUSTEC

Comment s'était déroulé l'organisation des portes ouvertes ?

TOINON BIDERMANN

De manière très informelle. On avait décidé d'ouvrir sur le quartier et plus large. On avait pas vraiment envoyé d'invitations. Des annonces, dont certaine à Paris, tout au plus. C'était simplement pour témoigner de notre expérience parce qu'on avait le sentiment d'être des pionniers. On l'était d'une certaine manière puisque tout le monde et surtout notre notaire nous avait dit qu'il ne fallait surtout pas construire en indivision. Que dix familles construisant en indivision et réussissant à aller jusqu'au bout ça n'existe pas. Donc on avait réussi à construire quelque chose et maintenant il fallait réussir à le faire vivre.

Pour ces journées portes ouvertes, on avait mis une grande banderole dans l'entrée, juste en dessous de la passerelle, où il y avait inscrit « pas l'objet mais la démarche ».

Mais on a très vite été envahi par des gens qui n'étaient pas tellement intéressés par la démarche mais surtout par l'agencement des appartements. Ils inspectaient chaque pièce de fond en comble, ouvraient les placards en fait comme s'ils visitaient une promotion immobilière....Peut-être avaient-ils besoin de prendre des idées! Ça nous a un peu décontenancé! On a jamais eu de question sur la "démarche" c'est-à-dire le pourquoi de cette réalisation; ils déambulaient, bouffaient (on avait préparé quelques plats) et s'en allaient. Bien sûr à l'exception de beaucoup d'architectes, d'amis, voisins et autres.

Pour l'anniversaire des 10 ans des Jardies, c'était très différent. Chaque famille Jardisienne devait préparer la liste des personnes qu'elle souhaitait voir invitée selon un ordre de priorité. On recoupait ensuite ces différentes listes pour éviter qu'il y ait des redondances entre elles.

GAËTAN FUSTEC

Il y-a eu des problèmes de tapage nocturne aux Jardies?

TOINON BIDERMANN

Pas de tapage nocturne mais quelqu'uns étaient plus sensibles au bruit que d'autres et malheureusement habitaient au-dessus ou à côté de la grande salle polyvalente. Pour les associations qui finissaient en général vers 22h30-23h ça ne posait pas de problème, en revanche pour des manifestations de toutes sortes plus ou moins bruyantes telles que des fêtes organisées par nos enfants. Il fallait le consensus général souvent acquis d'avance; les dates étaient décidées à l'avance et on imposait un horaire que les enfants étaient tenus de respecter. Les parents veillaient de loin à la bonne marche de la soirée où il y avait beaucoup de monde! Mais bien sûr nous avons eu des différends entre nous à propos du bruit ou de bien d'autres sujets étant donné la diversité de nos sensibilités. Ce qui est plutôt une richesse.

GAËTAN FUSTEC

Comment-est-ce que vous résolvez ce genre de différends, Plutôt de personnes à personnes ou au contraire en réunion?

TOINON BIDERMANN

Moi je suis pour une résolution personnelle des problèmes. Il n'y a rien de plus désagréable que de garder ça pour soi pour ensuite le jeter au groupe. À ce moment-là, la personne qui est mise en cause se sent jugé par tout le monde. C'est extrêmement désagréable. Je crois qu'aux Jardies on a plutôt respecté la règle selon laquelle, lorsqu'il s'agit de problème de personnes, on essaye de les régler en personnes. Après, qu'on en discute en groupe, pourquoi pas ... Mais en tout cas pas d'accusations directes en groupe. Ça sur le plan du collectif c'est terrible.

GAËTAN FUSTEC

Avant que vous n'engagiez quelqu'un pour faire le ménage dans les parties communes, comment est-ce que vous vous organisiez collectivement pour le faire ? Il y avait une commission ménage ou des roulements par exemple ?

TOINON BIDERMANN

Non. Il n'y avait pas de roulements ou de commissions. Quand on voyait que c'était sale on nettoyait. Finalement aux Jardies... on a jamais été très organisés pour le ménage. Il n'y avait pas, par exemple, une semaine = untel et une autre semaine = tel autre. Dans les années 2000 on a fini par engager quelqu'un parce qu'on commençait à devenir plus âgés et qu'on en avait assez de balayer les escaliers.

Pour certains locaux communs où la question revenait régulièrement il y avait un jour précis par contre. Pour le nettoyage du garage à vélo, pour le ramassage des feuilles mortes du jardin ou pour les encombrants. C'était aussi une manière de socialiser et de ne pas le faire seul.

En réunion, ce genre de prise d'initiatives, c'est énormément lié à la motivation de chacun. Quand on se rend compte qu'il faut faire quelque chose, que ça ne peut plus continuer comme ça, généralement on demande si quelqu'un veut s'y mettre. Il y a généralement un volontaire qui se présente et il essaye de s'y tenir. Mais c'est pas toujours évident. Parfois on lance des idées et puis ces idées retombent.

Pour moi, dans un groupe, il y a quelque chose de très important et c'est de ne pas devoir quelque chose à quelqu'un. Il faut toujours régler les conflits au coup par coups. Il ne faut surtout pas laisser s'accumuler les dettes, les tensions, les redevances ...

GAËTAN FUSTEC

Il y a eu une bonne gestion de ça aux Jardies ou tu penses au contraire que des choses auraient pu être faites différemment ?

TOINON BIDERMANN

Je pense qu'il y a effectivement eu une question de leader sur laquelle on a pas mis de mots. On y pensait tous, mais on a jamais parlé de ça en termes de pouvoir. On sentait la tension. Les réunions n'étaient pas toujours faciles. Mais c'était des questions qui ne se posaient qu'au niveau du groupe et pas au niveau des individus. Sur d'autres plans, les individus s'entendaient très bien. Il y avait un rapport de

pouvoir qui n'était pas nécessairement ressenti à l'échelle individuelle mais qui devenait manifeste à partir du moment où on était en réunions.

GAËTAN FUSTEC

D'accord. Et est-ce que les différences d'investissement personnel des uns et des autres dans les postes à responsabilité pour le groupe ont pu être l'objet de tensions ?

TOINON BIDERMANN

Non, le plus gros poste de responsabilité c'est le syndic. Au départ on avait dit : ce sera "tournant" environ tous les cinq ans personne se bousculait pour prendre la relève, ça durait toujours plus longtemps ! Actuellement nous avons Christian qui a toutes les compétences pour faire ce boulot, bien sûr bénévolement. Il travaille encore comme quelques autres jardisiens il a donc posé ses conditions, à savoir : "Je veux bien prendre en charge le "syndic" en tant que correspondant officiel et les comptes mais j'ai besoin de vous tous pour assurer les problèmes de maintenance au quotidien. Lors des réunions du dimanche soir on fait la liste des problèmes rencontrés par les uns et par les autres EX : Étanchéité des chapiteaux, l'un se charge de contacter l'entreprise concernée, de suivre l'affaire jusqu'à la prochaine réunion où on fait le point... ceci est valable pour la chaufferie ; charge qui n'est pas de tout repos. Élagage, ménage (relation avec notre homme de ménage) Ascenseur : une commission a pris en main cette construction y compris le calcul de répartitions des charges.

GAËTAN FUSTEC

Oui. Il n'y a pas par exemple, de démarche du groupe pour faire que la répartition des tâches soit équitable donc ?

TOINON BIDERMANN

Non. Mais on essaie de faire en sorte que la responsabilité de l'un ou l'autre en charge de cette tâche ponctuelle soit suivie par la même personne, bien sûr avec un retour en réunion jusqu'à ce que l'affaire soit conclue, le "syndic" prend alors le relai pour finaliser l'affaire. Aux Jardies il n'y a pas de règle générale inamovible quant à notre organisation, tout peut être remis en question à condition qu'il y ait discussion jusqu'à la décision finale prise au consensus sinon à la majorité. Nous devenons très pragmatiques avec l'âge, une commission "Avenir" vient de se créer, le souhait de chacun étant de rester le plus longtemps possible ici. Il faut donc s'en donner les moyens il est temps d'y songer... Notre nouveau slogan : bien vieillir aux Jardies !

Interview de Olga Guislain. Aux Jardies le 16.01.2018

Éléments biographiques

GAËTAN FUSTEC

Peux-tu me raconter en quelques mots le parcours de Claude et le tiens également ?

OLGA GUISLAIN

Je suis née en 1927 au Maroc. C'est là-bas que j'ai été au lycée, mais il n'y avait pas d'université. Alors j'ai fait une année de pharmacie à l'université d'Alger en 1949. Moi ce que je voulais être c'était professeur de lettre mais ça n'a pas été possible. Je m'étais résignée à faire pharmacie parce que ça rassurait mes parents mais aussi pour une autre raison c'est que, au Maroc, sous le protectorat, les lycées étaient français ; étant marocaine, je ne pouvais pas être professeur. Pour être fonctionnaire il fallait être française. Donc j'ai fait une année de pharmacie à Alger et ensuite je suis arrivée à Paris en 1950. N'aimant pas ce métier, je ne suis jamais devenue propriétaire d'une pharmacie et je faisais surtout des remplacements. Claude lui est né à Valenciennes en 1929. Son père, Paul Guislain était lui aussi architecte. Nous nous sommes rencontrés en 1951 quand il a commencé ses études aux beaux-arts à Paris. Moi j'habitais déjà à Paris depuis un an à ce moment-là.

GAËTAN FUSTEC

Margot m'avait raconté que Claude avait fait le séminaire.

OLGA GUISLAIN

Oui. C'était, durant l'année du bac. Il y est resté une année. Il avait lu l'Émile de Rousseau [14]. Le livre avait été découvert dans son pupitre et il a été mis à la porte du lycée catholique dans lequel il était. De ce fait il n'a jamais passé le bac. Comme il était un peu en roue libre, il a été un an dans cette voie-là, au séminaire. Il devait être interpellé par la religion parce qu'il vivait dans un milieu très religieux. On retrouve ça un peu dans son engagement politique d'ailleurs. Mais au bout d'un an il est parti du séminaire. Il ne m'a pas vraiment dit pourquoi ...

Après il a déménagé et il est entré aux beaux-arts de Paris. À l'époque on pouvait entrer aux beaux-arts sans le bac. Ils vérifiaient simplement quelques savoirs élémentaires. À l'époque la formation des beaux-arts durait dix ans. Le temps d'apprendre toutes les facettes du métier. Et c'était des connaissances techniques. On en restait pas à des connaissances livresques. On entrait dans un atelier et on commençait par être ce que l'on appelait « les nouveaux ». Les nouveaux étaient au service des anciens. Sans que cela soit forcément du bizutage, comme à l'époque tout se faisait à la main, les nouveaux, travaillaient sur les projets des anciens. Ils s'occupaient des remplissages, des petits personnages des maquettes, d'apporter les sandwiches, balayer l'atelier ... l'équivalent d'un stagiaire aujourd'hui. Au-dessus des anciens il y avait le patron de l'atelier. Aux beaux-arts, il devait y avoir trois ou quatre ateliers

avec chacun leur patron. Il y avait notamment celui de Louis Arretche qui était un personnage. Il était déjà très vieux à l'époque. Très petit et très vif. Il était connu pour ses carnets de croquis d'architecture qui ressemblaient presque à des BD.

Donc Claude entre dans l'atelier d'Arretche, et il apprend sur le tas. On pouvait lui demander de tracer un trait. Il se faisait corriger : "ha non c'est pas comme ça... c'est comme ça ". La parole était non seulement libre, mais très exagérée. Il y avait certainement des semblants d'enguelots. Mais dans l'ensemble je n'ai jamais vu de choses très méchantes aux beaux-arts. C'était vraiment comme quand, maintenant, on entre en stage. Cette période où l'on était "nouveau" durait à peu près deux ans, ensuite on pouvait devenir un ancien. Il n'y avait pas d'examen technique pour cela, mais il fallait être accepté par les anciens ; et à partir de là, ça voulait dire que l'on "avait toujours été un ancien". L'épisode où l'on était "le nouveau" est oubliée. Les années suivantes, ils devaient travailler à des remises de leurs propres projets tous les deux mois. Il y avait un premier mois de recherches et un deuxième mois d'exécution. [...]

Les deux dernières années il avait été "grand massier". Dans chaque atelier, le massier était un élève qui était aussi l'intendant de l'atelier. Il devait veiller au matériel commun et faire aussi l'intermédiaire entre le patron et les élèves. Il fallait qu'il vérifie que l'atelier était en ordre de marche. Le "grand massier" par contre, était au-dessus des autres massiers. Il était élu, et c'était celui qui organisait des énormes fêtes qu'on appelait les Quat'z'Arts. Des fêtes où, soi-disant, tout était permis. Tout le monde était déguisé. Ça avait lieu souvent à l'école mais parfois ils pouvaient louer des lieux célèbres, comme la salle Wagram pour organiser des festivités soi-disant orgiaques. [...]

Il termine ses études et commence à travailler en 1959. À ce moment-là, on avait déjà des enfants. Il n'avait pas encore officiellement obtenu son diplôme mais le faire réaliser était quelque chose qui prenait beaucoup de temps. Il voulait quitter l'école. On est retourné vivre dans le nord, à Valenciennes. Lui il est ensuite revenu deux mois à Paris en 61 pour présenter son diplôme d'architecte.

En 1965, nous sommes revenus vivre à Paris et nous avons emménagé dans l'immeuble N° 8 rue de l'abbaye à Meudon. On y est resté jusqu'en 75 avec le début des Jardies. Dans cet appartement, nous étions voisins avec six couples avec qui nous étions intimes. À quelque pas de notre immeuble, Nicole Olivier était notre voisine. Elle avait un atelier de peinture juste à côté. Tous les samedi soir, sans se prévenir, tout le monde montait à la maison et on dansait. On avait un grand salon de 13M de long. Il n'y avait rien d'organisé, toutes ces soirées se faisaient très spontanément. On mangeait souvent ensemble mais sans invitations... C'est pour ça qu'édicter des règles de communauté ça me paraissait difficile.

Réseaux

GAËTAN FUSTEC

Vous faisiez partie d'associations comme La FCPE? Vie Nouvelle? Ou plutôt au travers du PS ou du PC par exemple?

OLGA GUISLAIN

Claude était au PS oui. Auparavant quand on habitait à Valenciennes il avait même participé à la fondation du PSA. Par contre, nous n'étions pas à Vie Nouvelle par contre. Le PC, non, mais on connaissait bien les deux familles qui animaient le parti communiste à Meudon. Ça n'était pas aussi raide que maintenant pendant les élections. Il y avait des coups de mains de part et d'autres. Il était très sensible à la question de la ségrégation sociale. Sinon, on était aussi à la FCPE et au GAM de Meudon oui.

GAËTAN FUSTEC

Avec Claude, comment avez-vous rencontré les autres membres des Jardies ?

OLGA GUISLAIN

Je ne sais plus trop comment, mais on avait d'abord rencontré Yves de Lagausie. C'était peut-être par le militantisme, au PS. Comme sa femme, qui était prof, avait envie d'écrire un journal, il m'en a parlé. Ils étaient tous les deux français d'Algérie et, je ne sais pas, je me sentais un peu au pays avec eux. Ils sont beaucoup venus à la maison, comme ça, pour faire le journal. Claude a proposé d'imprimer le journal dans son agence parce qu'il avait les moyens mécaniques de le faire. On s'est pas mal fréquenté comme ça. Ils étaient très sympa. C'est lui qui a été contacté par des gens qu'ils connaissaient et qui faisaient partie de ce groupe "Vie Nouvelle".

On est rentré en contact avec les autres lorsque Yves nous a dit que le groupe de Vie Nouvelle lui avait proposé de participer à leur projet. Yves avait prévenu le groupe qu'il avait l'intention de participer mais qu'il voulait aussi habiter avec nous. Il leur avait donc demandé s'ils nous accepteraient aussi. À ce moment-là par contre Claude avait dit quelque chose qui m'a vraiment étonné. Il a dit qu'il n'accepterait de déménager une nouvelle fois qu'à la condition que ce soit pour construire sa maison. Je lui dis que le groupe le prendrait peut-être comme architecte, mais ils avaient déjà un architecte en vue à l'époque alors ça n'était pas évident. Je crois qu'il s'appelait Jacques Bon.

Claude a expliqué au groupe que ce n'était pas un problème s'ils voulaient prendre Jacques Bon comme architecte. Mais, lui en revanche, s'il déménageait encore, ce serait pour construire sa propre maison. Donc, il ne voulait devenir résident que s'ils ne le prenaient aussi comme architecte du groupe.

Références de Guislain pour l'architecture des Jardies

GAËTAN FUSTEC

Quelles étaient ses références en termes d'architecture ?

OLGA GUISLAIN

Je ne pourrais pas dire qu'il ait vraiment eu de références. Pas par orgueil, il était d'une extrême modestie dans le rapport qu'il avait à son travail. Quoi que parfois il pouvait aussi être un peu dur pour le travail des autres. Il ne lisait pas énormément non plus. Après, comme tout le monde, oui il y avait bien sûr Frank Lloyd Wright ou le Corbusier. Ce qui l'intéressait dans le Corbusier c'était la démarche d'adapter le logement au corps humain. Je ne sais pas si tu vois l'image avec l'homme qui tend le bras²¹ ?

GAËTAN FUSTEC

Oui. Le Corbusier avait aussi pensé à rajouter des espaces communs dans ses Cités Radieuses. Est-ce que vous pensez que ça a été une source d'idée pour lui quand il a dessiné les Jardies ?

OLGA GUISLAIN

Non je ne pense pas. Il a conçu d'autres lotissements pour des promoteurs sociaux et il n'y avait pas d'espaces communs. Les espaces communs ça ne faisait pas partie des choses qui se faisaient dans les programmes des promoteurs.

Le Familistère

GAËTAN FUSTEC

Lorsque vous habitiez dans le nord, vous aviez visité le Familistère. Est-ce qu'il y a eu des éléments que vous trouviez intéressants et que vous auriez pu vouloir reproduire aux Jardies ?

OLGA GUISLAIN

Par rapport aux Jardies, je crois que ce que Claude a aimé dans le Familistère c'est le système des circulations. Le fait que l'on passe devant les maisons des autres, ce qui donne un lieu pour la conversation, lorsque l'on veut sortir de chez soi. Il y avait aussi des espaces communs au rez-de-chaussée.

Le Familistère, je m'étais demandé quelle était la part de paternalisme dans tout ça... Mais après je ne jette pas forcément la pierre au paternalisme de cette époque. Il ne vaut pas forcément mieux que l'absence totale de paternalisme des multinationales de maintenant où l'ouvrier, il n'existe pas. Moi ce qui m'avait vraiment marqué au Familistère c'est qu'on leur avait offert le tir à l'arc. Ce qui, dans les guerres moyenâgeuses était normalement une occupation de chevaliers, là était pratiqué par des ouvriers. Cela dit, j'ai ensuite entendu dire que c'était un sport très populaire dans le nord. J'ai trouvé aussi qu'il y avait un peu la chaleur d'un petit quartier.

21. Voir l'illustration du moduler p. 316

GAËTAN FUSTEC

Vous êtes restés combien de temps au Familistère ?

OLGA GUISLAIN

On a du y passer deux heures.

GAËTAN FUSTEC

Oui, donc vous n'avez sans doute pas eu beaucoup de temps pour entendre parler de détails comme Fourier ou les équivalents de la richesse...

OLGA GUISLAIN

Je pense que si finalement. Je ne sais pas si on me l'a dit, mais en tout cas, ce que j'ai ressenti c'est qu'il voulait leur donner "ce que les riches ont". Fourier je connais de nom aussi oui. Claude sans doute pas. Parce qu'il ne lisait pas beaucoup. Mais moi je l'avais étudié au lycée carrément. Avec la révolution de 1848 et la tentative des ateliers nationaux qui s'est malheureusement soldée par une catastrophe...

GAËTAN FUSTEC

D'accord. Oui. Les équivalents de la richesse c'est l'idée que Godin reprend de chez Fourier et qui est que, par la mutualisation, ils parviennent à ...

OLGA GUISLAIN

... S'acheter ce qu'ils ne pourraient pas s'acheter chacun !

GAËTAN FUSTEC

Oui ! Puisque tu t'en souviens, la question que je me posais c'était : est-ce que Claude aurait pu avoir l'idée de reproduire la même chose aux Jardies ?

OLGA GUISLAIN

Non, pas du tout, on habitait encore dans le nord à cette époque-là. On ne pensait pas encore aux Jardies. On a encore passé 10 ans dans des appartements après ça.

Les Murs Blancs ? Non

GAËTAN FUSTEC

Il y a une anecdote dont je n'arrive pas à vérifier. Il semblerait que Claude et Yves soient allés rendre visite aux Murs Blancs à Châtenay-Malabry ; plutôt dans les années 70. Ça te dit quelque chose ? Si c'était le cas, il pourrait y avoir des traces de ça quelque part ?

OLGA GUISLAIN

Je pense que non. Ils avaient déjà le projet de construire ensemble. Le but était bien précis et c'était de militer, d'avoir une action sur la ville. Cet immeuble devait donc être prêt du centre-ville pour que les autres puissent venir, qu'il soit ouvert sur la ville. C'était un engagement à agir. Je ne pense pas que pour ça ils aient eu besoin d'aller chercher des exemples. Ils avaient leurs propres convictions.

GAËTAN FUSTEC

Ha mais ça j'en suis persuadé. Camille m'a parlé des Jardies comme le projet de construction d'une machine à gagner les élections effectivement.

OLGA GUISLAIN

Oui, et pour fonctionner ensemble aussi. On s'est rapidement aperçu que les élections, on ne les gagnerait pas.

Les Médinas

GAËTAN FUSTEC

Une autre source d'inspiration de Claude dont Margot m'avait parlé pour les Jardies ce sont les Médinas. Claude était « fasciné » par les souks des médinas non ?

OLGA GUISLAIN

Oui, il y a beaucoup de choses qui le fascinait d'ailleurs, pas que ça. De manière générale ce qui le fascinait lui c'était l'adéquation d'un local à une façon de vivre. Ça c'était vraiment son grand truc. Je ne dirais même pas de "l'adéquation avec les besoins", on peut se fatiguer des besoins. Je dirais que c'est une adéquation avec le désir secret. Pas avec « la civilisation » mais plutôt, disons, avec ce que les gens aiment vivre. Avec un fonctionnement culturel et objectif. Une cuisine par exemple c'est quelque chose qui est la fois concret et de culturel. C'est pareil. Il faut que ce local corresponde aux besoins et aux usages. On a le droit d'améliorer. Cela dit, il y a des organisations familiales ou sociales profondes. C'est difficile à exprimer. Ça s'exprime quelquefois à propos de quelque chose sur lequel on ne veut pas transiger dans l'habitat.

GAËTAN FUSTEC

Bernard m'avait raconté que la première maquette des Jardies était un peu dans un style « Souk Médina ». Quelle était l'idée que Claude voulait reprendre dans les Souks et les Médinas justement ?

OLGA GUISLAIN

Dans la médina de Fez par exemple, il y a une rue commerçante qui irrigue d'autres rues où il se pratique de l'artisanat mais où il y a également des habitations. Ces

habitations sont au-dessus des boutiques mais, en pratique, on ne les voit pas ; parce qu'il y a des vouîtes au-dessus des ruelles, etc. À mon avis, ce que Claude avait trouvé d'intéressant dans les médinas c'est que l'on y trouve une gradation entre toute sorte d'espaces privés et d'espaces publics. Il ne l'a jamais formulé comme ça, mais je pense que c'est ce qu'il a retiré de l'Afrique du Nord. Il y a d'une part des espaces familiaux, les chambres par exemple, où, pour toute sorte de pudeurs, on ne fait pas rentrer les visiteurs. Notamment en raisons de la présence des femmes ; puisque dans certains milieux musulmans elles ne doivent pas être montrées. Ce sont donc des espaces intimes où on ne fait rentrer que ses enfants et soi-même. Il y a ensuite les autres espaces de la maison où l'on reçoit des visiteurs, comme le salon. On trouve ensuite des espaces intermédiaires comme des patios et les jardins depuis lesquels tu peux interpeller quelqu'un d'extérieur, comme un voisin ou un passant. Ce sont des espaces de socialisation qui sont encore assez neutres. Des espaces neutres mais où il y a tout de même du hasard donc, alors que quelqu'un qui a franchi le pas de ta maison, c'est ton hôte, et c'est sacré ça ! Enfin il y a la rue qui est à tout le monde. C'est dans la rue que l'on chemine où que l'on fait des rencontres. On retrouve là tous les degrés de sociabilité qui sont possibles.

Fez cependant, c'est une capitale, c'est déjà une grande médina. On ne pouvait pas recréer une médina avec des places, etc. Ce que Claude a construit lui c'est une sorte de village où chacun avait sa maison, où les arbres massifs plantés protégeaient suffisamment de la vue des voisins mais où l'on pouvait quand même voir dans le jardin des autres. Chacun a sa petite maison en face du Jardin qui a été pensé comme un espace de socialisation.

GAËTAN FUSTEC

Il y a des éléments esthétiques qu'il a repris des médinas ?

OLGA GUISLAIN

Je pense que le porche des Jardies est copié sur le porche de ma maison d'enfance au Maroc. Il était légèrement en pente. On habitait un immeuble sur un boulevard du centre-ville qui était flanqué de deux magasins. Les vitrines s'avançaient jusqu'à mi-chemin à l'intérieur du porche. C'était un petit peu en pente. Il y avait une sorte marche ou de socle avant la vitrine où des ouvriers venaient parfois s'asseoir. Ils se sentaient parfaitement à l'aise comme si c'était la rue alors que c'était déjà le porche. J'ai l'impression qu'ici, il a reproduit la maison de mes parents.

Trame et répartition des lots

GAËTAN FUSTEC

D'accord. Camille m'a dit que la trame du bâtiment des Jardies avait exactement les mêmes dimensions qu'un de vos tapis marocains. C'est vrai ?

OLGA GUISLAIN

C'est assez drôle... Mais oui elle a raison. En réalité dans notre ancien apparemment où l'on faisait des fêtes, etc, la largeur de la pièce festive était de 4M 30. Mes parents

nous avaient envoyé deux tapis qui, mis côte-à-côte, recouvraient entièrement le sol de la pièce dans le sens de la largeur et jusqu'à mi-longueur, c'est-à-dire entre 5 et 6M. Ils avaient été faits à la largeur de la pièce. Ils devaient faire chacun 2m10 de largeur chacun. C'était des tapis haute laine qui étaient très épais. Il y avait des enfants qui venaient faire du judo dessus.

GAËTAN FUSTEC

Il a utilisé cette trame dans d'autres constructions ?

OLGA GUISLAIN

Non. Je ne pense pas. Ce que ça lui a permis de faire ici, comme ce sont les poteaux et les murs extérieurs qui sont porteurs on n'était pas prisonnier à l'intérieur. Ça laisse plus de possibilités pour intégrer des logements les uns aux autres. Quelqu'un qui veut un grand logement peut être mis à côté de quelqu'un qui veut un petit logement. On prenait des modules de 4M30 sur 4M30 délimité par poteaux porteurs, ou même des demi-modules parfois.

GAËTAN FUSTEC

C'était aussi pour pouvoir donner la possibilité de faire des changements en cours de route non ?

OLGA GUISLAIN

Oui. Il y avait un studio que les Hourdin avaient mis à la disposition de l'une des sœurs de Bernard et qu'ils ont pu agrandir en achetant un module de l'appartement voisin pour en faire une cuisine. Plus tard, les nouveaux propriétaires sont arrivés dans l'appartement mitoyen. Ça les auraient bien arrangés de pouvoir racheter ce module que leurs prédécesseurs avaient vendu. Le problème c'est que maintenant les Hourdin prêtent ce studio, qui a désormais une cuisine, à une association d'accueil de réfugiés. Il y a des gens qui y sont hébergés, alors ça lui poserait problème de revendre ce module. Il ne le fera pas. Cela dit, techniquement c'est possible. L'appartement dans lequel je suis actuellement aussi était beaucoup plus grand avant. Il a été divisé au moment de notre divorce. Moi j'ai voulu rester dans l'immeuble donc plutôt que de vendre l'appartement entier il a été partagé en deux. Derrière ce mur il y a un petit escalier qui mène dans l'autre partie de l'appartement qui se trouve sur une sorte de demi-niveau. D'autres personnes y habitent maintenant. À l'origine il y avait une tour en bois, mais elle a été détruite par le nouvel occupant et des planchers ont été rajoutés. Au moment de la répartition des lots entre les familles, tous les désirs de chacun avaient été écrits sur un questionnaire, je ne sais pas si tu l'a vu ?

GAËTAN FUSTEC

Je n'ai pas retrouvé le questionnaire vide, mais j'ai trouvé certaines des réponses oui.

OLGA GUISLAIN

C'est ça ! Le mat, le brillant etc ... Claude avait à peu près compris où les gens allaient vouloir se mettre. Il avait bien compris ce que chacun aimait. Mais quand il leur a montré la maquette ça n'a pas été formulé comme des : "moi je veux tel endroit de l'immeuble!". Claude avait dit "Chacun va venir et choisir son appartement". Dans notre appartement du 8, il avait fait passer les uns après les autres en entretien. Il leur disait "bon, on va voir où vous voulez vous mettre, et comment ça va se répartir". Et là miracle, personne n'a choisi le même emplacement qu'un autre. Il n'y a donc pas eu de discussions ni de dispute.

Mais à moi il m'avait dit : "toi tu ne peux pas venir parce que nous, on est les architectes, donc ça ne se fait pas, c'est comme si on prenait le meilleur morceau." Donc les autres se sont mis dans les endroits qu'ils avaient demandés mais c'était des endroits faciles. C'était des appartements ! Tandis que nous, n'ayant pas choisi, on était à la jointure de deux ailes. Souvent c'est là qu'on loge un ascenseur ou autre. Comment faire coïncider, surtout nous avec cette histoire de demi-niveau, des planchers qui ne sont pas en continuité ? Une fois la construction terminée, à cette jointure, nous avions toujours un immense local vide ou il n'y avait pas de plancher. C'était un endroit qui n'était pas civilisé, on le traversait et on avait notre chambre d'un côté et celles des enfants de l'autre. Il y avait une petite fenêtre en haut. Des oiseaux rentraient par là et se baladaient... Moi j'adorais ça. Il aurait fallu reconstruire des murs si on voulait faire des planchers. On aurait pu le faire peut-être. Ce que Claude a fait cependant, et c'était formidable, c'est que comme on avait déjà suffisamment de pièces, il a fait construire, par des charpentiers très expérimentés, une tour en bois. Ils sont arrivés avec les petites pièces de bois pré-découpées comme un jeu de Lego. Ils ont tout monté sur place en une journée ou presque. Il y a eu un agrandissement. Dans cette tour Claude avait logé son bureau, deux petites chambres et un accès sur le toit. On y avait mis quelques planches sans garde fou, sans rien, c'était terrible ! Il restait suffisamment de place au sol pour mettre une grande table, une petite fenêtre basse et un accès pour nos appartements à nous. C'était assez grand ! Quand on a partagé l'appartement, la personne qui est venue à voulu quelque chose de plus confortable que cette tour. C'était bien, mais ça faisait un beaucoup de place perdue par rapport à ce qu'elle voulait. Donc la tour a été détruite et des planchers ont été rajoutés avec une entrée et des escaliers qui la desservent.

GAËTAN FUSTEC

D'accord. Y a-t-il eu d'autres exemples de modifications suivant les modules de la trame ?

OLGA GUISLAIN

Oui. Au rez-de-chaussée, il y a également eu un agrandissement de plusieurs chambres grâce à la redistribution d'un espace qui était trop grand.

Sous-pente et salle commune

GAËTAN FUSTEC

Les combles avaient été réaménagés en appartement non ?

OLGA GUISLAIN

Non. C'est-à-dire qu'il y avait originellement des combles que l'on avait gardés en espace commun. Au départ ça ne servait à rien. On a rapidement été en relation avec une association qui s'occupait d'héberger de jeunes mères isolées. Sans doute vers 77. Cette association avait entièrement réaménagé les combles et qui avait pris la responsabilité de la gestion de cet endroit. C'est elle qui s'occupait des personnes qu'elle accueillait par exemple ou qui leur disait quand le contrat d'hébergement était fini et qu'une autre maman allait venir. Nous n'avions pas besoin de nous occuper de quoi que ce soit. Ensuite, sans doute vers 82 ou 83, cette association a fait faillite et cet endroit est resté vide. On l'a finalement réaménagé pour recevoir des gens. Plus tard on a aussi accueilli deux jeunes femmes réfugiées de Yougoslavie. Elles sont restées là trois ou quatre ans. Il y a ensuite eu une dame qui était sur-endettée et qui est restée là quelques années aussi. Quand cette dame est partie, la sous-pente est finalement devenue une sorte de studio qu'on prête assez souvent à nos familles et à nos amis quand on a de la visite.

GAËTAN FUSTEC

D'accord. Quand quelqu'un veut s'en servir par exemple, qui peut décider d'accorder le prêt du studio ? Vous en parlez pendant les réunions ?

OLGA GUISLAIN

Oui. C'est-à-dire qu'on doit s'inscrire dans l'agenda de la salle commune pour indiquer à quelles dates on va l'utiliser. Pour le studio de la sous-pente, c'est le haut de la page dans l'agenda. Mais auparavant on doit en parler pendant les réunions mensuelles tous les derniers dimanche du mois. Carnet en main, on demande durant la réunion si on peut le réserver.

GAËTAN FUSTEC

Ça fonctionne de la même manière pour la réservation de la salle commune ?

OLGA GUISLAIN

Oui par exemple, à Meudon il y a une association qui vient de se monter et qui s'appelle partage'age. C'est une dame qui est venue me trouver pour le prêt de la salle commune des Jardies pour les réunions de cette association. Ils se réunissent ici mais aussi au centre social de Meudon-la-Forêt pour pouvoir toucher plus de personnes. Moi j'ai déjà présenté l'association en réunion. J'ai demandé si les autres étaient d'accord pour le prêt de la salle à cette association. Ils m'ont dit qu'ils étaient d'accord. Donc j'ai pu inscrire les jours que l'association m'avait demandé dans

l'agenda. J'avais d'abord regardé si la salle commune était libre ces jours là. C'est comme ça que ça se passe. Si les dates sont déjà prises, c'est le premier qui s'est inscrit qui est prioritaire. Éventuellement, on peut aller voir si la personne peut changer cette date si c'est vraiment important.

programmation participative

GAËTAN FUSTEC

Pour la conception collective du bâtiment, quelle était la procédure qu'il a cherché à suivre ?

OLGA GUISLAIN

Il les a d'abord interviewés en réunion où il leur avait demandé leurs désirs. Il avait vu que c'était des gens qui aimaient bien se fréquenter et, donc il a fait des chemins sinueux, des jardins, des petites maisons. Mais les autres lui ont dit : "c'est bien, mais ce n'est pas du tout cela qu'on attendait. On voulait un immeuble." Ils voulaient un immeuble parce que les enfants étaient petits et qu'ils voulaient pouvoir surveiller le jardin depuis leurs fenêtres. Donc il n'était pas question de faire des petits cheminements et des recoins. Mais, Claude lui, il avait dit que des gens qui ont décidé vivre ensemble ne peuvent pas vivre dans un bloc. Il a fait plusieurs entrées et des cheminements. On peut monter par un escalier puis passer sur la passerelle, puis reprendre un autre escalier. Mais on peut aussi ne pas prendre l'escalier et passer par une rampe. Claude voulait qu'il soit possible de ne pas toujours passer par le même endroit. Il a également cherché à faire au maximum en sorte que l'on ne soit pas obligé de passer devant la porte des autres. Elles sont un peu en retrait généralement. Il n'aurait pas supporté d'être avec des gens qu'il connaissait, de passer tous les jours devant leurs portes, et qu'on ne lui ouvre pas la porte, pour demander "comment ça va ?". Il a donc préféré scinder les choses et qu'on ne soit pas obligés de passer par le même endroit si tu veux éviter de voir les gens. Bon après on arrive pas tellement à s'éviter, mais quand même, les portes des uns et des autres sont généralement en retrait et tu peux emprunter les circulations sans passer devant elles.

GAËTAN FUSTEC

D'accord. Y a-t-il eu une ou deux maquettes en terre glaise ?

OLGA GUISLAIN

Moi je ne me souviens que de deux maquettes. Une première en terre glaise et la suivante devait être en carton. Sur la seconde, il y avait des planchers libres. C'est à dire qu'on voyait chaque étage en profondeur. Il ne montrait pas encore les cloisons. À ce moment là, la forme de l'immeuble était déjà là mais la répartition de chacun dans cette structure n'était pas encore faite. Il fallait se situer dedans. Ça, ça devait être juste avant la demande du permis de construire.

GAËTAN FUSTEC

D'accord. Mais comment est-ce Claude avait fait pour faire correspondre les "lots" et les "désirs" de chacun ? Je dis, par exemple : j'ai différents lots qui ont différentes caractéristiques d'un côté. J'ai des personnes qui ont différents souhaits de l'autre. Comment est-ce que je fais pour faire rentrer les ronds dans les ronds et les carrés dans les carrés sans qu'il y ait de superposition dans les souhaits de chacun ? Avait-il parlé de ça ?

OLGA GUISLAIN

Il y a eu les questionnaires. Les besoins en surface étaient déjà exprimés pour chaque famille. Ça donnait déjà des indications sur la façon de positionner tel ou tel lot dans la profondeur de l'immeuble. Claude avait aussi demandé des indications au sujet de l'éclairage, s'ils préféraient voir le jardin ou Paris etc. Après je ne sais pas s'il avait plus ou moins déjà affecté les lots à quelqu'un.

GAËTAN FUSTEC

D'accord.

OLGA GUISLAIN

Après lui ce qui le préoccupait, c'est que l'on puisse aller facilement les uns chez les autres. Les terrasses étaient des espaces communs. Elles ne faisaient pas partie d'un appartement. On pouvait aller prendre le soleil les uns chez les autres. Et en même temps, il y avait toujours une idée de gradation entre des endroits qui restent ouverts et ceux qui restent fermés.

GAËTAN FUSTEC

L'ouvert et le fermé ? Ça renvoie à quelque chose de spécifique ?

OLGA GUISLAIN

Ce n'était pas exactement entre l'ouvert et le fermé, c'était plus entre le public et le personnel.

GAËTAN FUSTEC

D'accord. Dans le texte Dimension Politique du groupe des Jardies, Yves écrit, en 1976 qu'aux Jardies plusieurs niveaux de société existent. L'individu, la famille, le petit groupe, le grand groupe... Ça fonctionnait vraiment comme ça au début du projet ?

OLGA GUISLAIN

Oui et ça fonctionne toujours comme ça.

GAËTAN FUSTEC

Il y a des petits groupes ?

OLGA GUISLAIN

La seule différence c'est que les petits groupes du départ, qui étaient initialement très nettes, se sont redistribués. Ce ne sont plus les mêmes. Par exemple, au départ Claude et moi nous étions étrangers aux autres petits groupes. Mais nous faisons bien partie du grand groupe quand on se réunissait à 20 ou 40. De manière générale, pour faire les choses, c'est en petit groupe. Ce n'est presque jamais le grand groupe des 20 ou des 40 personnes qui font les choses. Ce sont des petits groupes qui vont fonctionner deux mois par exemple et après, il y a ouverture sur autre chose. À l'intérieur des petits groupes, c'est un peu suivant les occupations.

Espaces communs

GAËTAN FUSTEC

Camille m'avait raconté que quand elle habitait encore aux Jardies, quand quelqu'un utilisait les machines à laver communes, cette personne devait faire avancer le bac à linge des autres. Te souviens-tu de cette période-là ?

OLGA GUISLAIN

Ça fonctionne toujours comme ça. [...] C'est-à-dire que si, sur le planning, quelqu'un utilise la machine le même jour que toi. Lorsque tu vides ton lave-linge, en principe tu lances le sien. C'est ce que je fais la plupart du temps si le linge est homogène. Mais il est arrivé des accidents de pull qui deviennent immettables comme ça. Il y a eu des rouspétances en réunion. On a quand même dit : mon pull a rétréci, il est immettable. Maintenant on en est plutôt à ne plus faire ça. Par contre si tu sors un linge de quelqu'un d'autre tu dois le mettre à sécher. ça fonctionne encore comme ça oui, mais mettre le linge des autres, ça, ça s'est révélé parfois problématique. Moi j'ai pas de choses très précieuses. D'autre que j'ai vu mettent des couleurs ensemble alors il faut mettre à une température très basse. il faut calculer son coup. Mais certains ne sont pas au courant des lessives des autres et vont mettre une température haute. Ça fait une lessive complètement décolorée ou colorée par le linge des autres. en disant que les gens ne mettent plus parce qu'ils se disent qu'ils ne connaissent pas la qualité du tissu. ça se fait moins. Moi je mets le linge blanc des autres à laver et à sécher. Maintenant un a fait un petit écriteau qui dit : "*ne pas mettre au sèche-linge*". Alors ce linge-là on sait qu'il faut ou le laisser dans la bassine, ou mieux, le mettre sur le porteur ou de le mettre à sécher. Il y en a qui peuvent s'arrêter s'ils sont pressés. Ils ne vont pas perdre du temps s'ils doivent prendre leur train. Ce ne sont pas toujours les mêmes.

GAËTAN FUSTEC

Combien de personnes utilisent la machine à laver commune ?

OLGA GUISLAIN

Il y en a cinq pour la machine à laver. Mais pour le sèche-linge il y en a peut-être neuf. Le sèche-linge est très bon. Après certains préfèrent le laisser sécher.

GAËTAN FUSTEC

Qui fournit la lessive ?

OLGA GUISLAIN

Chacun apporte la sienne et la laisse dans la laverie.

GAËTAN FUSTEC

D'accord. Camille m'avait dit qu'elle ne se souvenait plus s'il y avait eu ou non de la lessive mise en commun.

OLGA GUISLAIN

C'est-à-dire qu'on peut toujours se servir de la lessive des autres quand on est à court de la sienne. Mais je ne vois pas trop l'intérêt d'une lessive en commun parce que si après il y a quelqu'un qui oublie d'en racheter tout est bloqué. Il vaut mieux qu'il y en ait plusieurs. Tu peux te servir dans celle des autres. Tu préviens après et tu dis : "j'en avais plus, je me suis servi dans ta boîte".

GAËTAN FUSTEC

Tour à tour les gens en ramène ?

OLGA GUISLAIN

Oui ! Et ça arrive pas mal qu'on pioche dans la boîte des autres d'ailleurs.

GAËTAN FUSTEC

Qui avait financé cette machine commune en 1975 ?

OLGA GUISLAIN

Je ne m'en souviens plus. On avait quand même posé que le lavage et le séchage devaient être faits dans la laverie. C'est possible que ce soit le groupe qui l'ai acheté effectivement. Mais certains avaient amenés leurs machines d'un appartement antérieur. Au départ ils ont dû commencer à se servir de leurs machines. La règle de base ça devait être : "La chose normale c'est de laver dans la laverie". Sauf si ils trouvaient ça trop contraignant d'attendre un jour spécifique de la semaine. L'électricité de la laverie était prise sur les charges communes.

GAËTAN FUSTEC

Et pour les autres espaces communs ?

OLGA GUISLAIN

Avant, on avait une ronéo, et on imprimait pour toutes les associations du coin. C'était un truc assez artisanal. Après on a eu une autre machine et là ce sont les Jardies qui l'ont acheté.

GAËTAN FUSTEC

Toinon m'avais dit que c'était Jacques qui avait acheté la première Ronéo.

OLGA GUISLAIN

Oui, il pouvait y avoir des initiatives comme ça. Que quelqu'un achète une chose et la mette à disposition de tous.

GAËTAN FUSTEC

Te souviens-tu d'autres exemples que la ronéo ?

OLGA GUISLAIN

Je ne sais pas. Notre appartement sans doute. Souvent les discussions consécutives aux réunions continuaient chez nous. Alors que la convivialité c'était plus chez les Bidermann parce qu'ils sont au rez-de-chaussée. Ici ça fonctionnait nuit et jour. Minuit, une heure du matin. En rentrant des réunions du PS on revenait tout de suite ici. On se réunissait pour parler de ce qui s'était passé. On ne rentrait pas de la réunion chacun chez nous. Quand je te parlais de gradation, les salles à manger, elles ont toujours fonctionné comme des espaces semi-ouverts.

GAËTAN FUSTEC

et l'atelier menuiserie ?

OLGA GUISLAIN

Je ne m'en souviens pas beaucoup parce que nous, on ne s'en est jamais servi. Je voyais les gens travailler à leurs meubles. Jacques Bidermann y avait construit un bar et aussi sa table. Troik, il avait fabriqué des meubles pour chez lui et des jouets pour ses petits enfants. Les autres étaient moins habiles mais ils s'y sont mis. Il y en a qui y allait et qui demandaient de l'aide pour faire telle chose etc...

GAËTAN FUSTEC

Les outils dans l'atelier menuiserie étaient-ils communs ou au contraire privés mais à la disposition des autres ?

OLGA GUISLAIN

Jacques avait initialement mis une boîte à outils dans la menuiserie parce que c'est lui qui s'en occupait. Ça a été abîmé assez vite. Donc il s'est acheté une nouvelle à boîte à outils plus personnelle qu'il prêtait parfois. Après, il y a toujours eu un fond d'outils communs mais ils ont dû être donnés par un peu tout le monde.

GAËTAN FUSTEC

D'accord, donc ce n'est pas le collectif en tant que tel qui a décidé d'un budget pour les outils ? ce sont principalement des dons individuels ?

OLGA GUISLAIN

Non. Beaucoup de choses se sont faites par initiatives personnelles. Les plantations par exemple, ce sont des plantations qui ont été faites par plusieurs personnes mais aucun n'a présenté une note.

Cave à vin

GAËTAN FUSTEC

Il y a une cave à vin aussi aux Jardies, non ?

OLGA GUISLAIN

Oui, ça marche très bien d'ailleurs. Au départ il y avait deux caves à vin. Une qui est tout de suite à l'entrée sous le tas de bois. Une autre qui a été créée parce que la première était insuffisante et qui a été disposée dans le local du compteur à gaz. Plus tard, Claude a racheté l'atelier de peinture de Nicole. Il y a une partie de cet atelier qu'il a converti en sa cave personnelle. Il était grand amateur de vin et donc on avait notre propre cave. Beaucoup de bouteilles se périmaient parce que chaque fois qu'il en achetait il mettait les nouvelles bouteilles devant les plus anciennes. Quand il a revendu sa moitié de l'appartement à la nouvelle propriétaire, Claude n'a revendu qu'une part de l'ancien atelier de peinture. Il a offert sa partie "cave à vin" à la collectivité en échange du fait de pouvoir recouvrir notre ancien escalier. On a percé une nouvelle ouverture et un nouvel escalier.

GAËTAN FUSTEC

D'accord. Dans cette cave à vin collective, dans quelles conditions peut-on prendre une bouteille par exemple ?

OLGA GUISLAIN

Ha non. Chacun a son endroit. Il y a des gens qui ont apporté des supports de bouteille personnels. Certains ont demandé "où est-ce que je me mets ?" selon qu'ils apportaient plus ou moins de bouteilles. Ça s'est fait de manière assez empirique.

Certains ont des empilements de bouteilles magnifiques, avec des caisses avec des noms de caves extraordinaires.

GAËTAN FUSTEC

Camille m'avait raconté qu'au départ le groupe avait acheté un budget de vin. Quand quelqu'un voulait en prendre il devait inscrire son nom sur la liste. Ensuite chacun devait payer la cave en fonction de ce qu'il y avait d'inscrit sur la liste ? Elle m'avait dit que ça n'avait pas forcément marché comme ça très longtemps.

OLGA GUISLAIN

Oui, c'est possible qu'au départ il y ait eu un fond commun de vin ordinaire pour les fêtes. Parce que sinon, il y a surtout des goûts très différents. Il y en a certains qui boivent du vin dans des bouteilles de plastique alors que d'autres veulent du bon vin de Bourgogne par exemple. Mais actuellement, chacun a simplement pris une place dans la cave.

Entretien des parties communes

GAËTAN FUSTEC

Actuellement, le groupe fait appel à quelqu'un qu'il rémunère pour faire le ménage dans les couloirs et les parties communes. Durant les premières années cependant comment est-ce que le groupe s'organisait pour faire ça ?

OLGA GUISLAIN

Normalement chacun devait prendre l'initiative de nettoyer, balayer. C'était pas forcément très propre mais ça a fonctionné très longtemps comme ça.

GAËTAN FUSTEC

Il y avait des dates fixes ?

OLGA GUISLAIN

Non. C'est-à-dire que parfois en réunion on décidait qu'il allait y avoir un grand nettoyage. Tout le monde s'y mettait ce jour-là pour tous les locaux communs. Au bout d'un moment il s'est avéré que l'escalier il fallait quand même payer quelqu'un pour pouvoir l'entretenir. Les gens devenaient "paresseux". Sinon au départ c'est vrai que chacun lavait son escalier. En principe.

GAËTAN FUSTEC

Il pouvait y avoir des conflits pour ce genre de choses ?

OLGA GUISLAIN

Je vais te dire, il y a quelque chose d'extraordinaire. Les seules sortes de conflits qui peuvent y avoir pour ça c'est quand on laisse les choses aller jusqu'au moment où elles ne vont plus. Tu vois, à un moment les choses n'étaient pas propres. Personne ne disait rien, et au bout d'un moment il y a quelqu'un qui dit : "Il faut faire quelque chose". À ce moment-là tout le monde sur-enchérit : "ha non mais c'est dégueulasse etc...". Ça m'énervait énormément. J'ai mauvais caractère de ce côté-là. J'ai horreur quand tout d'un coup, tout le monde se met à dire : "ho on va le faire etc" . Donc ... Il y avait des journées de grand ménage auxquelles, souvent, je ne participais pas. J'ai horreur de cette excitation. Cela dit, on ne m'en veut pas pour autant. Ça m'arrive aussi d'aller nettoyer à fonds. Les locaux qu'on prête par exemple, comme ça passe de familles en familles ou d'amis en amis, il faut que celui qui les a ait occupé nettoie excessivement bien. Moi je ne supporte pas qu'on fasse des remarques sur ça après.

C'est la même chose pour le vote, on a jamais voté à la majorité mais toujours au consensus. On laisse les choses se faire. Jusqu'au moment où finalement ce qu'il faut faire devient évident.

GAËTAN FUSTEC

D'accord. As-tu des exemples de décisions qui ont mis du temps à être prise au consensus justement ?

OLGA GUISLAIN

Je ne sais pas. Récemment il y a la construction de l'ascenseur. Ça a bien duré 10 ans. Parfois on a été arrêté par les histoires d'argent, parce que c'était trop cher. Parfois c'était parce que c'était pas assez cher. Ça duré longtemps, ça ne se faisait pas, et puis un beau jour, on ne sais pas pourquoi ça s'est fait. Peut-être parce qu'on a vu que quelqu'un n'arrivait plus à monter qu'on la fait. C'est l'obligation de la situation qui met en face des choix. C'est la même chose pour l'élagage. On en parle en réunion et là c'est le réflexe gaulois comme disait Claude ; les français veulent toujours ratiboiser leurs arbres. Il était contre les élagages. Il ne s'y opposait pas vraiment mais ça l'énervait. Il trouvait qu'il y avait des choses plus urgentes à faire. C'est le réflexe gaulois. C'est beaucoup plus facile maintenant. Chacun veut bien qu'on élague l'arbre du voisin mais pas le sien, parce que ton arbre te protège de la vue des autres, alors que l'arbre de tes voisins t'empêche de voir ailleurs. Une fois ces réactions épidermiques passées, on revient à la raison. On se dit que pour que l'autre puisse voir, il faut bien qu'on sacrifie l'arbre qui est en face de chez soi. Toutes les fois, ça se produit comme ça. On fait un élagage tous les deux ans. Il y a six mois pendant lesquels c'est épidermique. Après le consensus se fait. On élague ce qu'on doit élaguer.

GAËTAN FUSTEC

C'est intéressant, il y a un effet cyclique.

OLGA GUISLAIN

Oui ! Cette année c'est plus difficile parce qu'il faut déraciner le gynko. Il a mis qui a mis ses racines sous le bâtiment. Selon le paysagiste, il y a un autre arbre qu'il faut enlever, ou tout du moins élaguer énormément, c'est le frêne. C'est très douloureux pour tout le monde de couper cet arbre. Cela dit, Les occupants de l'appartement du rez-de-chaussée sont plutôt d'accord, parce qu'il obscurcit énormément leur partie du bâtiment. Mais les occupants de l'appartement du dessus, qui profitent de l'ombre du frêne sur leurs terrasses par contre, ils ont hésité beaucoup longtemps à dire oui. Mais là on a fait signe à un élagueur.

GAËTAN FUSTEC

D'accord. Est-ce qu'il y a des règles implicites pour l'usage des parties communes ? Des choses que les membres du groupe ont appris à faire ensemble et auxquelles ils continuent de faire attention ?

OLGA GUISLAIN

Oui. Par exemple, ce n'est pas écrit dans la charte, mais il est certain que les espaces communs, jamais personne ne doit y déposer quelque chose de personnel. Parce que ce sont des espaces communs et que ça revient à les "individualiser", à les "personnaliser" ... je ne sais pas ... Le cas s'est présenté une fois. Il y avait une dame qui a été locataire ici pendant quelques années et qui recevait, de par son travail, des meubles promotionnels et dont elle ne savait que faire. La passerelle était envahies de décorations soi-disant hétéroclites. Elle avait mis des banquettes dans la salle commune. Moi, contrairement à d'autres qui commençaient à s'y faire, je le vivais très mal. Une salle commune c'est pour mettre des chaises. Je piquais des colères. Je disais : *"non non non, on ne peut pas changer la règle du jeu. On a toujours fonctionné comme ça ! Une salle commune c'est VIDE ! Sauf au moment où on l'utilise."*

Le MHGA

GAËTAN FUSTEC

Quel était le point de vue de Claude sur le mouvement de l'habitat groupé autogéré ?

OLGA GUISLAIN

Il avait construit les Jardies, il fallait bien qu'il s'engage pour expliquer sa démarche. Mais il avait beaucoup de travail. Il n'aurait pas repris la tête d'une opération comme les Jardies en disant : "je vais vous arranger ça !"

GAËTAN FUSTEC

D'accord, mais est-ce que c'était important pour lui qu'il y ait d'autres personnes qui fassent la même chose qu'aux Jardies par exemple ?

OLGA GUISLAIN

Oui d'une manière générale mais pas forcément comme les Jardies. Il croyait beaucoup aux associations. De tout temps. Il a toujours pensé que les associations c'était quelque chose de politique. Politique au sens où ce sont elles qui peuvent retransmettre, élaborer des projets.

GAËTAN FUSTEC

Il voulait mettre en avant l'idée d'une vie plus communautaire alors ?

OLGA GUISLAIN

Non pas vraiment. Non, ce qui était important pour lui c'était qu'il fallait vivre de manière plus démocratique. Il était contre l'éloignement du pouvoir. Il s'opposait à l'idée d'un pouvoir qui jugeait de tout. C'est pour ça qu'il croyait beaucoup aux associations. À tout ce qui peut devenir un interlocuteur du pouvoir. Pour lui chacun doit pouvoir apporter son expérience. Les professionnels ne consultaient pas suffisamment ceux à qui ils rendaient services. Plus tard, l'architecture, il avait finalement arrêté pour faire de l'urbanisme. Architecte, il disait que c'était un métier de garde-chiourme parce qu'il fallait surveiller les chantiers. À partir de là son aspiration ça a été d'organiser l'espace public. Vers 85. Se battre avec les promoteurs, c'est tellement les lois du marché qu'il en a eu assez à un moment.

Index des concepts

A

Action

- Action Collective, 41, 47–49, 52, 53, 56–61, 64–67, 74, 84, 88, 95, 100, 102, 103, 105, 107, 110, 113, 134–136, 191, 271, 286, 289, 291, 294, 308, 317, 378, 379
- Action commune, 64, 66, 90
- Action indépendante, 58–60, 135, 136, 294
- Action individuelle, 59, 95, 134, 191
- Duplicité d'action, 59, 86, 102, 127, 133, 135, 137, 144
- Unité d'action, 58, 59, 86, 87, 131, 133–135, 137, 144, 191, 289, 313, 418
- École de Bloomington, 26, 53, 58, 62–65, 69, 84, 88, 93
- École Sociétaire, 63, 71, 72, 75, 76, 82, 83, 109, 135, 159, 169, 269
- Économies qui naissent des grandes réunions, 126, 133, 162, 367
- Équilibre des populations, 141, 142
- Ardelaine, 269
- Argent-Roi, 107
- Art de l'association, 63, 74, 86, 87, 95, 101, 404
 - Art d'associer, 46, 74–77, 84, 86–88, 90, 95, 113, 131, 277, 405
 - Art de s'associer, 46, 62, 65, 69, 70, 73, 74, 76, 77, 82, 84, 88, 91, 113, 289
 - Science of association, 64, 84, 95
- Autonomie, 11, 191, 297, 378

B

Biotype, 312

C

- CNTRL, 110
- Communauté, 193, 200, 269, 395, 576
 - Communauté personnaliste, 194
 - Taisibles, 421
- communaux, 50, 113, 115, 117
- Crise des Subprimes, 397

D

- Désordre établi, 183, 270
- Dieu-Machine, 107
- distributions des touches du clavier
 - AZERTY, 98
 - BÉPO, 98

QWERTY, 98

Droit

- Abusus, 22, 403
- Droit au travail, 79
- Droit Naturel, 77, 78, 192, 194
- Droit Positif, 78, 194
- Usufruit, 79
- Usus, 193, 194

E

- Economic-Fantasy, 152
- Enclosure, 50, 113, 115, 117, 121, 140
- Esprit, 157
- Esprit, la revue, 270
- Eutopie, 131

F

- Féodalité industrielle, 85
- Familistère de Guise, 85, 309, 324, 548, 617
- F.C.P.E, 273

G

- G.A.M, 271, 273, 379, 563, 576
- Gouvernance des Communs
 - Design Principles, 60
- G.R.H.A, 382

H

- habitats associatifs mentionnés
 - Cités Radieuses, 158
 - Familistère de Guise, 158
 - Krafwerk 1, 432
 - La Calaria, 426
 - La Hayette, 427
 - La Maison des Jardies (Meudon), 265
 - La Maison du Val (Meudon), 319
 - La Petite Maison, 426
 - La Pommeraie, 319
 - Le Hamel, 427
 - Le Kolkhoze, 426
 - Le Lavoir du Buisson Saint-Louis, 426
 - Le Moulin des Landes (Sainte-Luce), 319
 - Les Piverts, 319
 - Les Réages (Meudon), 319
 - Les Sittelles, 319
 - Les Verdiers, 319
 - Les Vignes Blanches, 426

- Maison radieuse de Rezé, 160
Sol-6, 432
Hétéronomie, 11, 49, 52, 61, 85, 95, 100, 102, 104, 108, 110, 138, 152, 191, 290, 378
- I**
Individualisme méthodologique, 49, 59, 66
Intérêts
 Divergence des intérêts, 50
 Intérêt collectif, 50, 131
 Intérêt individuel, 59, 131
Interdépendance fonctionnelle, 56
- L**
La Logique de l'Action Collective, 62
La Maison Jaoul, 326
La Vie Nouvelle, 270, 273, 275, 379, 562, 575, 605
Léviathan, 108
Le désordre établi, 297
Les Murs Blancs, 395, 588
Libéralisme, 194
 Libéralisme économique, 125–127
 Néolibéralisme, 110
Liberté
 Libertés collectives, 291
 Libertés individuelles, 291
liberté collective, 90
Lien de généalogie cognitive, 43, 45, 63, 88, 157, 160
Loi d'Ostrom, 52
Longo-Maï, 269
- M**
Méthode de Grenoble, 298
Méthode d'unanimité, 226, 232, 245, 407, 418
Mars 76, 381
Maxime Pragmatiste, 42
Modulor, 326, 617
Morcellement, 113, 193, 403
- N**
New Lanark, 85
- P**
Périodes du mouvement social dans la théorie fouriériste
 1° : Edenisme, 140
 2° : Sauvagerie, 140
 3° : Patriarcat, 140
 4° : Barbarie, 123, 140, 162, 168, 171
 5° : Civilisation, 123, 125, 140, 152, 162, 168, 171, 403
 6° : Garantisme, 85, 140, 151, 158
 7° : Sociantisme, 140
 8° : Harmonie, 127, 137, 140, 149, 152, 155, 158, 163, 174
pan-capitalisme, 157
Patrimoine, 110
Patrimoine technique, 110
Phalange, 131, 135, 200
Phalanstère, 85, 87, 113, 200, 324, 550, 584
Phalanstérien
 Système Phalanstérien, 127, 153
Principe
 Principe de subsidiarité, 290
 Principe fédératif, 290, 291
Programmation participative, 293, 404
Propriété, 193
 Petite propriété, 9
 Propriété collective, 192
 Propriété en participation, 114
 Propriété individuelle, 78, 117, 193, 194
- R**
Rue-galerie, 160, 324
- T**
Technique, 105–107, 110, 113, 191, 192, 405
 d'association, 103–105, 317
 d'auto-gouvernance, 104
 du corps, 46
Technocratie, 108, 109, 190, 191, 272, 297
Textile Block System, 312
Théorie de la firme, 48, 49
Théorie de l'État, 48, 49, 109
Théorie des jeux, 54, 57, 58
 Équilibre de Nash, 55, 59
 Dilemme du Prisonnier, 54, 57, 62
 Free-rider, 50, 53, 55, 59
 Interdépendance Stratégique, 54, 56–59
 Jeu à somme nulle, 57
 matrice de gains, 55
Tragédie des communs, 53, 56, 57, 62, 136, 142, 366
Travail
 Travail attrayant, 153
Tyrannie
 Tyrannie de la majorité sur la minorité, 82

Tyrannie de la minorité sur la majorité,
82

W
Workshop in policy analysis, 63

Index des personnes

A

Adolphe Alhaiza, 142
Alexandre le Grand, 135, 136
Allen, Barbara, 69
Althusius, Johannes, 69
Aquin, Saint Thomas d', 13, 78, 192, 194, 290
Arguillère
 Charles-Henry, 34, 266, 283, 312, 319, 381, 427, 463, 598
 Françoise, 34
Ariès, Philippe, 243
Aristote, 13, 50, 58, 134
Arretche, Louis, 282, 615
Artaud, Antonin, 297, 591
Audigier, François, 559

B

Baboulène, 216
 Françoise, 255
 Jacqueline, 223, 231
 Jean, 179, 214, 223, 240, 244, 248, 252
 La famille Baboulène, 220
 Marie-Françoise, 555
Béguin, Albert, 227, 240–242
Barandiéry-Montmayeur d'Essuile,
 Jean-François de, 114, 115, 119
Baron Edouard Van Den Berck, 221
Bartoli, Henri, 571
Beecher, Jonathan, 75, 83, 150, 157
Benoît, Jean-Louis, 77
Bentham, Jeremy, 90
Berbrugger, Adrien, 76, 169
Berdiaeff, Nicolas, 226
Beuve-Méry, Hubert, 282, 575, 577
Bidermann
 Jacques, 266, 267, 593, 609
 Toinon, 266, 280, 327
Bizot-Espiard, Patrick, 182
Blanc, Louis, 74
Blanqui, Adolphe, 237
Bloch, Marc, 395
Boesch, Roger, 70
Bollier, David, 115, 249
Bon, Jacques, 277, 320, 381, 426, 616
Bonnin, Philippe, 28, 312, 415, 418, 433
Bourdet, Claude, 243

Bouvier

 Claude, 278, 426
Brisbane, Albert, 139
Brisepierre, Gaëtan, 25
Broutin, Michel, 283, 398, 423
Buber-Neumann, Marguerite, 226
Buisson, Henry, 156

C

Cabet, Étienne, 128
Cadet-de-Vaux, Antoine-Alexis, 163, 164
Cantagrel, François-Felix, 403
Cardin, Michel, 381, 463
Cariou, Emilie, 4, 30
Cavaré, Paul, 120
Chalandon, Albin, 9, 232
Chambellant, Xavier, 80
Chenu, Marie-Dominique, 227
Chombart de Lauwe, Marie-José, 354
Chombart de Lauwe, Paul-Henry, 312, 460
Collinet, Michel, 129
Comte, Auguste, 58
Comte, Bernard, 181, 182
Condillac, Etienne Bonnot, 136
Congar, Yves, 185, 227
Considerant, Victor, 40, 75, 77, 79, 80, 82–84, 87, 88, 91, 92, 95, 109, 115, 129, 135, 147, 152, 194, 404
Constant, Benjamin, 70, 71, 74, 126
Corneille, Pierre, 133

D

Dacier, André, 134
Déléage, André, 184, 185, 245
Darius, 136
Davis, Garry, 227
de Benoist, Alain, 70
De Caumont, Robert, 271, 576
De Gaulle, Charles, 157
De Lagausie
 Camille, 266–268, 276, 280, 283, 295, 297, 306, 307, 328, 332, 342, 350, 353, 356, 357, 360, 363, 366, 367, 369, 428
 Yves, 34, 266, 267, 276, 291, 295, 297, 299, 343, 349, 389, 392, 398, 559, 577
De Lubac, Pierre, 226

- De Mably, Gabriel Bonnot, 136, 160, 173
 Debout-Oleszkiewicz, Simone, 269
 Delors, Jacques, 243, 571, 572
 Denoël, François, 179, 182
 Depierre, André, 226
 Desroche, Henri, 123, 130, 156, 460, 461
 Devaux, Camille, 29
 Dilthey, Wilhem, 44
 Dolto, Françoise, 583
 Dombasle, Mathieu de, 143
 Domenach, 216
 Fanny, 182, 560
 Jean-Luc, 243, 555, 571
 Jean-Marie, 179, 185, 197, 214, 222, 224,
 232, 240–242, 552, 560, 571
 La famille Domenach, 220, 570
 Nicolas, 255, 555
 Nicole, 222, 229, 231
 Dorian, Les Frères, 209, 210, 216
 Dosse, François, 241, 243
 Dragoş Aligică, Paul, 63, 68
 Droit, Michel, 157
 Dubarle, Dominique, 226
 Dubedout, Hubert, 271, 563, 576
 Dubois-Dumée, Jean-Pierre, 227
 Dufлот, Cécile, 9
 Dulong, Louis, 208, 233, 240
- E**
 Ehrlich, Stéphane, 227
 Ellul, Jacques, 404
 Enfantin, Prosper, 75
 Ernaux, Annie, 551
- F**
 Fauche, Paul, 239
 Fauquet, George, 102
 Fennel, Lee Anne, 52
 Flamand, Cécile, 179
 Flamand, Paul, 240
 Fourier, Charles, 46, 58, 63, 66, 70–77, 81–88,
 90, 91, 100, 113, 122, 124–138, 140,
 142, 144–152, 154–158, 161, 165, 167,
 168, 173, 174, 200, 201, 277, 404, 461
 Fraisse, 216
 Agnès, 182
 Geneviève, 182, 251, 252, 255, 256, 565,
 572
 Jean, 246, 251, 252, 256, 273, 555
 La famille Fraisse, 220
 Paul, 34, 179–182, 205, 207, 208, 210, 214,
 220, 221, 224, 225, 231–233, 235,
 238–240, 247, 248, 257, 348, 549, 571
 Simone, 205, 210, 221, 231
 Freud, Sigmund, 72, 150
- G**
 Ganne, Pierre, 226
 Geddes, Patrick, 157, 158, 408, 421
 Gide, Charles, 118, 124, 140, 150, 151, 200, 460
 Godin, Jean-Baptiste André, 156, 264, 309,
 324, 618
 Gondouin, Bernard, 7
 Gouzy, 210
 Greboval, Pascal, 432
 Guilcher, Jean-Michel, 239
 Guislain
 Claude, 266, 268, 276, 277, 279, 280, 282,
 284, 286, 292, 293, 295, 298, 300,
 307–309, 320–322, 326, 327, 381, 561,
 577, 579, 590
 Margot, 268, 378, 427, 614
 Olga, 266, 276, 282, 321, 322, 324, 597
 Paul, 282, 614
 Guizot, François, 58, 66
- H**
 Hamilton, 62
 Hardin, Garrett, 13, 49–51, 92
 Hayek, Friedrich, 77
 Heinberg, Richard, 395
 His, Alain, 560
 Hobbes, Thomas, 48, 50, 109, 144
 Hourdin
 Bernard, 266, 275, 282, 308, 382, 609
 Geneviève, 266, 282, 308, 581
 Georges, 240, 282, 577
 Nicolas, 378
 Humboldt, Alexander Von, 164
 Hume, David, 62
- I**
 Izard, George, 184, 188
- J**
 Jacques Legoff, 182
 Joseph-Dominique, Louis, 168
 Julliard, Jacques, 243
- K**
 Kant, Emmanuel, 11, 106, 107, 191

- Karl Von Linnaeus, 153
 Kepler, Johannes, 45, 91, 93
 Kerspern
 André, 28, 34, 35, 266, 269, 327, 343, 380,
 409, 420, 461, 462
 Sylvain, 269
 Keslassy, Eric, 77
 Kohn, Bernard, 7, 426
 Krebs, Bruce, 426
 Kroll, Lucien, 293
 Kropotkine, Peter, 157
- L**
 Lacouture, Jean, 243
 Lacroix, Jean, 222, 227, 235, 240, 241, 282, 571
 Laisé, Sophie, 426
 Larousse, Pierre, 58
 Laville, Jean-Louis, 96
 Le Chapelier, Isaac, 118, 124
 Le Corbusier, 158, 160, 309, 315, 326
 Le Corbusuier, 617
 Le Maire, Judith, 157
 Leafe Christian, Diana, 395
 Lebret, Louis-Joseph (Père), 461
 Lechevalier, Jules, 74–76, 86, 87, 90, 95
 Leclair, Jean, 156
 Ledru-Rollin, Alexandre, 79
 Lefevre, Pierre, 268, 278, 279, 310, 312, 320,
 427
 Lefrancq
 Claire, 195, 200, 206
 Jacques, 179, 195, 200, 202, 205–207, 211,
 214, 220, 233, 235
 Lefur, Jean-Claude, 319
 Leibniz, Gottfried Wilhelm, 153
 Leroux, Pierre, 76, 129
 Lietaert, Matthieu, 25
 Lion, Robert, 561
 Lloyd, William Forster, 50, 140, 141
 Lorthiois, Jacqueline, 34, 266, 268, 343
 Lusson, Jean-Pierre, 463
- M**
 Madison, 62
 Magnier, Geoffrey, 32, 33, 396
 Mallard, Didier, 319, 381
 Malthus, Thomas, 50, 142
 Mamère, Noël, 4
 Marandola, Marthe, 31
 Marcuse, Herbert, 150
- Maritain, Jacques, 577
 Marrou, 216
 Henri-Irénée, 179, 181, 214, 222, 229, 232,
 238, 240, 248, 254, 558
 Jean, 253, 567
 Jeanne, 222, 231
 La famille Marrou, 220
 Paule, 253
 Martinaggi, Jérôme, 200
 Marvillet
 Françoise, 268
 Marx, Karl, 72, 129, 188
 Mauss, Marcel, 3, 24, 26, 42, 46, 95–100, 319,
 405, 406, 423, 460
 Mayerl, Roland, 7
 Meister, Albert, 461
 Mermoz, Marcel, 185, 461
 Mill, John Stuart, 72
 Mises, Ludwig Von, 125, 126
 Mitterand, François, 591
 Montesquieu, 62, 74
 Montuclard, Maurice, 180, 204, 210, 461
 Montvalon, Robert de, 227
 More, Thomas, 107
 Mounier, 216
 Anne, 221
 Emmanuel, 6, 27, 179, 186, 187, 194,
 199–201, 205, 210, 214, 220, 221, 225,
 232, 233, 238, 239, 270, 282, 290, 297,
 395, 398, 404, 406, 407, 417, 576, 577,
 605
 Françoise, 221
 La famille Mounier, 220
 Madeleine, 235
 Martine, 221
 Paulette, 195, 221, 231, 241, 253, 257, 552,
 570
 Mumford, Lewis, 130, 157, 292, 395, 397
- N**
 Neale, Edward Vansittart, 156
 Newton, Isaac, 45, 90, 91, 128
 Niklaus
 Emile-Albert, 179, 195, 196, 199–202, 205,
 207, 211, 214, 220, 232, 233, 235, 239,
 248
- O**
 Olivier, Nicole, 276, 575
 Olson, Mancur, 58, 59, 95

- Orazio, Anne d', 18, 31, 268, 387, 389, 392, 394, 423
- Orenga, Hélène, 270
- Ostrom, Elinor, 13, 47–49, 51–54, 56–68, 84, 88, 92, 93, 95, 101, 102, 106–108, 113, 117, 122, 136, 431
- Ostrom, Vincent, 63, 64, 69, 84, 95, 108, 113
- Owen, Robert, 74, 85, 90, 128
- P**
- Parasote, Bruno, 8, 20, 398
- Parisel
Claire, 182
- Parot, Françoise, 182, 231, 241
- Pascale d'Erm, 31
- Peguy, Charles, 186, 221
- Peirce, Charles Sanders, 42
- Pellarin, Charles, 75, 123
- Petit, Jean-François, 182
- Piéron, Henri, 221
- Platon, 13, 46, 97, 158
- Plekhanov, Gueorgui, 236
- Poullain, Adrien, 432
- Proudhon, Pierre-Joseph, 6, 72, 80, 188, 191, 201, 237, 290, 406
- Q**
- Quatremère de Quincy, 58
- R**
- Rauch, François, 163, 164, 167
- Reagan, Charles E., 181
- Reclus, Élisée, 157
- Renouvier, Charles, 186
- Reynaud, Paul, 7, 11, 28, 35, 36, 343, 395, 415, 418, 419, 422
- Riché, Pierre, 181
- Ricoeur, 216
Françoise, 253
Jean-Paul, 253
La famille Ricoeur, 220, 570
Marc, 571
Paul, 179, 181, 223, 241, 243, 550, 588
Simone, 223
- Ringeck, Sigmund, 429
- Rocard, Michel, 577, 588
- Rohmer, Michael, 268
- Rossi, Henry, 278
- Roudot, Michel, 50
- Rousseau, Jean-Jacques, 74, 78, 79, 194, 614
- Ruhlmann, Robert, 243
- S**
- Saint-Augustin, 222
- Sainte-Laguë, Dominique, 7
- Saint-Simon, Claude-Henri de Rouvroy de, 58, 74
- Schérer, René, 163
- Singer, Stephan, 19
- Smith, Adam, 47, 62, 90, 126, 128
- Socrate, 97
- Soutou, Jean-Marie, 205, 208, 233
- Sperber, Dan, 46
- Stewart, Dugald, 136
- T**
- Thibaud, Paul, 222
- Thomas, Denis, 268
- Tirole, Jean, 13
- Tocqueville, Alexis de, 64–67, 69–74, 77, 80–84, 88, 90–92, 95, 100, 101, 113, 194, 289, 393, 404, 431
- Tolkien, J.R.R., 269
- Touchard, Pierre-Aimé, 208, 233, 240, 241
- Touraine, Alain, 571
- Tourreau, Roland, 7, 28, 33, 395, 398
- Transon, Abel, 75, 76, 83, 169
- Trudelle, Sarah, 9
- Turner, John F C, 11, 157, 419
- V**
- Vacheret, Guy, 278
- Viallon, Cécile, 6
- Vienney, Claude, 35, 102, 343, 409, 461
- Villela-Petit, Maria, 182
- Von Humboldt, Alexander, 167
- W**
- Weber, Max, 383, 422
- Weinstein, Olivier, 106, 109
- Whitehead, Alfred North, 92
- Winock
Michel, 179
- Wright, Frank Lloyd, 293, 310, 312, 617

Résumé

L'habitat participatif peut être envisagé comme un représentant de la famille des objets techniques appelés habitats associatifs. Cette désignation apparaît en 1978 dans les écrits d'un groupe de recherche du Collège Coopératif animé par Claude Vienney dans la continuité des travaux d'Henri Desroche. Elle désigne alors les projets d'habitats autogérés, les coopératives d'habitants mais aussi des choses plus anciennes telles que les sociétés taisibles. Estimant pertinent de resituer ainsi l'habitat participatif dans la continuité d'une histoire des associations habitantes, cette thèse se propose de le faire au travers de l'étude des modalités d'auto-organisation qu'instituent entre eux les participants de ces projets. Au travers de deux monographies, l'une consacrée à la communauté personnaliste des Murs Blancs, l'autre, à la Maison des Jardies, elle s'attache à décrire les différentes manières par lesquelles des personnes parviennent à coordonner leur action collective. Partant du cadre de la gouvernance des communs qu'Elinor Ostrom identifiait à une contribution à l'art de s'associer tocquevillien, on montre que Tocqueville semblait alors s'inspirer de l'art d'associer que Fourier avait inventé tant pour résoudre le problème de l'association domestique que celui du ravage des communaux. Ayant posé la question de la nature technique de ces modalités d'auto-organisation, cette thèse conclut à la réponse positive au titre où différentes communautés de praticiens impliquées dans ces projets agissent afin de transmettre ce bagage à la postérité.

Mots clés :

Habitat Participatif, Autogestion, coopération, copropriété, personnalisme, Fraisse, La Maison des Jardies, gouvernance, Unité d'action, communauté, taisible, communs, techniques, phalanstère, Désordres climatiques, écologie, autonomie, M.H.G.A, Art de l'association, Ostrom, Tocqueville, Guislain, architecture, Vienney, Kerspern, Murs Blancs, Mounier, Fourier

Abstract

Cohousing can be seen as a subset of a type of technical objects called associative habitats. This designation appeared in 1978 in the writings of a research group led by Claude Vienney from the Collège Coopératif in the continuity of the works of Henri Desroche. It then designates projects such as "habitats autogérés" or housing cooperatives but also older things such as "sociétés taisibles".

Regarding this inclusion of modern cohousing in the continuity of a history of housing associations as relevant; this thesis proposes to do so through the study of the self-organization arrangements that the participants of these projects institute among themselves. Through two monographs, one on the personalist community of Les Murs Blancs, the other on La Maison des Jardies, it describes the different ways in which people manage to coordinate their collective action. Starting from the framework of the governance of the commons that Elinor Ostrom identified as a contribution to the tocquevillian art of association, we give evidence that, to some degree, Tocqueville has been influenced by the original art of association that Charles Fourier had invented to solve the problem of domestic association and through it, to undo the damage caused by the "morcellement" of the communal lands.

Having asked the question of the technical nature of these cohousing self-organization arrangements, this thesis concludes with a positive answer on the basis that different communities of practitioners involved in these projects act to transmit this culture to posterity.

Keywords:

cohousing, self-management, cooperation, condominium, personalism, Fraisse, La Maison des Jardies, Governing the commons, Unity of action, community, taisible, commons, technics, phalanstery, History of Climate Change, ecology, autonomy, M.H.G.A, Art of association, Ostrom, Tocqueville, Mounier, Vienney, Kerspern, Murs Blancs, architecture, Guislain, Fourier
